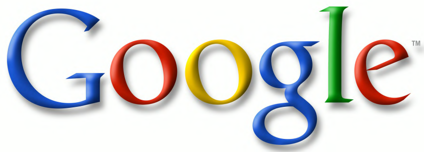


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

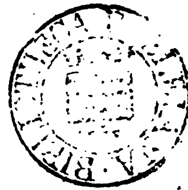
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

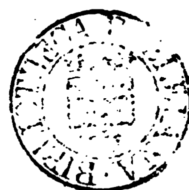
HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS.

TOME PREMIER.







HISTOIRE D'ANGLETERRE.
A la Haye.
Chez A. D. ROGISSART. 1726.

FRONTISPICE.



CLIO, ayant à ses pieds le TEMS, et plusieurs petits GENIES occupez à feuilleter des Livres et des Manuscrits, écrit l'Histoire d'Angleterre, dont les prémiers habitans sont representez dans le suivant. Ils furent (1°.) assujettis par les ROMAINS. Après s'être vus (2°.) affranchis de ce joug ils subirent (3°.) celui des ANGLO-SAXONS; ensuite (4°.) celui des DANOIS: après quoi (5°.) les ANGLO-SAXONS se rétablirent et enfin (6°.) le Royaume fut conquis par les NORMANS. C'est ce qu'on a exprimé par les 6 Medaillons. 1°. Medaillon, la tête de CLAUDIUS. 2°. Med: l'Empereur HONORIUS rendant la liberté aux Bretons. 3°. Med: les têtes des fondateurs des 7 Royaumes ANGLO-SAXONS. 4° la tête de CANUT LE GRAND. 5°. Med: la tête d'EDOUARD LE CONFESSEUR. 6°. Med: la tête de GUILLAUME le CONQUERANT.

Le Relieur aura attention de mettre le Portrait au commencement de la Preface.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS,

NOUVELLE EDITION

AUGMENTÉE DES NOTES DE M. TINDAL, & de quelques autres Remarques mises au bas des Pages; de l'ABREGE' HISTORIQUE fait par RAPIN THOYRAS; du Recueil des Actes Publics d'Angleterre, de THOMAS RYMER, dispersé dans cette Edition à la fin des Volumes auxquels chaque partie en peut appartenir; & de MEMOIRES pour les vingt premiéres années du Régne de GEORGE II.

PAR LES SOINS DE M. DE S. M.

TOME PREMIER.



A LA HAYE.

M. DCC. XLIX.

226. l. 215.



A SA

MAJESTÉ BRITANNIQUE,

GEORGE I.

IRE,

La liberté que je prends d'offrir cette Histoire d'Angleterre à VOTRE MAJESTÉ,

eſt uniquement fondée ſur la nature de cet Ouvrage, où je me ſuis propoſé d'inſtruire les Etrangers de l'origine & des progrès de la Monarchie Angloiſe. Comme perſonne ne prend plus d'interêt que VOTRE MAJESTE' *à la gloire de l'Angleterre, j'ai eſperé qu'elle regarderoit d'un œil favorable, les foibles efforts que j'ai faits pour exécuter ce deſſein. Le récit ſimple & fidele des actions des Rois vos Prédéceſſeurs, ſecondez du courage, du zèle, & de la fidélité de leurs Sujets Anglois, eſt une eſpece de Panégyrique qui ne peut qu'être agreable à* VOTRE MAJESTE'. *Mais elle n'approuveroit pas, ſans doute, ma témerité, ſi j'entreprenois d'ajouter ici celui de* VOTRE MAJESTE', *quelque abondante qu'en ſoit la matiere. C'eſt une tâche qui doit être reſervée à des plumes plus éloquentes que la mienne. Je me contente,* SIRE,

d'avoir fourni à mes Lecteurs, un moyen aisé pour comparer le Regne de VOTRE MAJESTE' *avec les Regnes précedens, & l'occasion de remarquer, combien* VOTRE MAJESTE' *est attentive à suivre les traces des Rois d'Angleterre qui se sont le plus distinguez par leurs vertus, & par leur sincere amour pour leur Peuple, & avec quel soin Elle s'éloigne des fausses routes où quelques-uns se sont malheureusement égarez. On verra clairemeut dans cette Histoire, que l'union constante du Souverain avec son Parlement est le fondement le plus solide de la gloire du Prince & du bonheur des Sujets; & pour peu qu'on soit instruit de ce qui se passe en Angleterre depuis que* VOTRE MAJESTE' *est sur le Trône, on ne peut qu'être convaincu, que c'est-là le principe invariable sur lequel* VOTRE

Majeste' *règle sa conduite. Je m'estimerai trop heureux*, Sire, *si mon zèle pour* Votre Majeste' *me procure une gracieuse acceptation de mon très humble hommage, & si* Votre Majeste' *daigne approuver ma sincere protestation, que je suis avec une très profond respect*,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTE',

Le très humble & très obéissant
Serviteur,
Thoyras Rapin.



PREFACE.



L n'en est pas de l'Histoire d'une Nation, écrite pour elle & dans sa propre Langue, comme de cette même Histoire, écrite dans une autre Langue & pour les Etrangers. Mille détails concernant le Gouvernement, les Loix, les Coutumes, les Mœurs, les Privilèges, quantité de Faits particuliers, & de circonstances même des Faits publics, ne peuvent intéresser que les Gens du Païs. Un Historien habile, & qui ne travaille pas pour eux, glisse légèrement sur ces sortes de choses, ou même en supprime une partie, & ne s'attache qu'à ce que ceux dont il fait l'objet de ses veilles, peuvent desirer d'apprendre. Ils n'ont besoin que d'une connoissance générale des Loix, qui constituent la nature du Gouvernement de cette Nation. Il ne leur faut savoir de ses Coutumes, de ses Mœurs, que ce qui sert à caractériser ses Peuples. Ils ne veulent être instruits que des Faits, qui rentrent dans l'ordre de l'Histoire Générale, & ne s'accommodent des Particularités les plus curieuses, qu'autant qu'elles ont quelque liaison avec les autres Faits. Ils veulent connoître la Nation, qu'on leur met sous les ïeux; &, pour la connoître, ils ne cherchent dans le récit détaillé de ses Guerres & de ses Affaires de Religion ou Politiques, que les causes de ses différentes Révolutions, & les sources de ses alternatives d'Agrandissement & de Décadence. Différence d'une Histoire écrite pour les Naturels d'un Païs, & de celle que l'on écrit pour les Etrangers.

C'est sur ce plan que RAPIN-THOYRAS a composé son HISTOIRE D'ANGLETERRE. Il la destinoit aux Etrangers seuls; jamais il n'eut pour but de former un Député des Communes; & son Plan bien rempli lui promettoit la réputation, dont il jouit. Dessein de RAPIN-THOYRAS.

Il faut tout dire. Par une fatalité particulière à la Nation Angloise, ce n'est pas de ses Ecrivains qu'on peut apprendre, je ne dis pas toute son His- Pourquoi l'on ne sauroit attendre d'un Anglois

une bonne Histoire d'Angleterre

toire, mais sa partie la plus essentielle, celle qu'il importe sans doute uniquement de bien savoir. Les Factions, qui divisent les esprits dans la Grande-Bretagne, & qui prirent naissance, à proprement parler, sous le Règne de JAQUES I, *sont cause que l'on entrevoit à peine la vérité dans les Histoires, écrites depuis ce tems par des Anglois; & ne permettent pas d'en attendre de leur part, dont les Etrangers puissent être pleinement satisfaits. Ceux-ci, n'étant ni* Whigs, *ni* Torys, *ne s'intéressent pas plus pour un Parti que pour l'autre. Qu'on soit exact dans les circonstances des Faits; qu'on soit vrai dans le dévelopement des motifs, qui les ont produits: c'est ce qu'ils desirent. Mais un* Anglican, *un* Tory *ne voit ou ne veut voir dans les* Non-Conformistes, *dans les* Whigs *que des Républicains, ennemis déclarés de l'Autorité Roïale. Comment avec lui pourroient-ils jamais avoir raison? Réciproquement les* Anglicans, *les* Torys *ne sont aux ïeux d'un* Non-Conformiste, *d'un* Whig *que de mauvais* Patriotes, *destructeurs de la Liberté de leurs Concitoïens. Seroit-il possible qu'ils n'eussent pas toujours tort avec lui? Le Lecteur rebuté jette le Livre; &, maudissant l'esprit de Parti, ne peut s'empêcher de souhaiter que jamais Anglois n'écrive l'Histoire de sa Nation.*

Ce n'est pas cependant que les Anglois n'aient en leur Langue quelques Histoires, dont ils font cas. Le Parti, qu'elles favorisent, ne cesse pas de les louer; & celui qu'elles traitent moins bien, profite de ce qu'elles ont de bon, & réfute ce qui manque ou de justice ou d'exactitude. Mais quel usage en peut faire un Etranger, qui n'a pas les ressources nécessaires pour les rectifier! Aussi ne voïons-nous pas, que, malgré la mode, qui règne depuis plus de vingt ans, de traduire, & même sans choix, toutes sortes de Livres Anglois, on se soit avisé de faire passer en d'autres Langues aucune de ces Histoires, qu'on peut estimer en Angleterre.

Cela seul, indépendament de ce que j'ai dit plus haut, ne suffit-il pas pour faire connoître combien les Etrangers ont d'obligation à RAPIN-THOYRAS, *qui n'aiant fait la sienne que pour eux, leur montre à chaque page, sinon toujours la vérité, du moins la route, qui peut y conduire? Le succès le plus éclatant a fait jusqu'ici de leur part la récompense de son travail. Différentes Réimpressions de cette* HISTOIRE, *ont été sans peine épuisées dans l'espace d'un petit nombre d'années. On l'a continuée, parce qu'on l'a regardée comme devant nécessairement passer à la Postérité. Les Anglois eux-mêmes ont joint leurs applaudissemens à ceux des Etrangers, & Londres a vu paroître en même tems deux Traductions Angloises de ce grand Ouvrage.*

Caractère de l'Histoire d'Angleterre de RAPIN THOYRAS.

Faut-il s'en étonner? Cette HISTOIRE *est la mieux faite & la plus judicieusement écrite que nous aïons en notre Langue. On ne trouve dans aucune autre une Narration plus simple & plus nète, un Ordre plus naturel, des Digressions mieux amenées, des Discussions mieux entendues, des Réflexions plus nécessaires, des Maximes plus solides, une Sincérité plus égale. Aucun Historien n'est moins partial, ni plus attentif à mètre ses Lecteurs en état de juger sainement des Faits, que les autres Ecrivains ont pris soin d'accommoder à leurs préjugés; & ce n'est qu'à la foiblesse humaine, qu'il faut attribuer*

le très petit nombre d'endroits, où cet Auteur, malgré ses protestations, semble donner quelque chose à ses affections particulières. Si l'on ajoute à ces considérations que, depuis GUILLAUME le Conquérant *jusqu'à ce tems, la* France *&* l'Angleterre *ont eu tant de différens intérêts à démêler ensemble, qu'il est impossible de bien savoir l'Histoire de l'une, sans être bien instruit de celle de l'autre; &, si l'on fait attention que* RAPIN-THOYRAS *est jusqu'ici le seul Historien, qui n'ait rien négligé pour dissiper les nuages, dont les préventions nationales avoient souvent enveloppé la vérité de part & d'autre; on conviendra sans peine que les François ne font que lui rendre justice, en estimant son* HISTOIRE, *autant qu'ils l'estiment.*

On peut donc se flater que le Public verra d'un œil favorable la nouvelle Edition, qu'on lui présente aujourd'hui: mais, avant que de rendre comte des avantages qu'elle peut avoir sur celles qui l'ont précédée, je crois qu'il ne sera pas hors de propos de rappeller ici le PLAN DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE, *qui servit d'annonce à la première Edition, qui reparut avec elle, & que l'on a conservé depuis dans les autres. On y lit à la tête cet* AVERTISSEMENT DU LIBRAIRE. Lorsque je proposai les conditions pour les Souscriptions de cette Histoire, je publiai un Plan qui contenoit un Abregé des principales matières contenues dans chaque Tome: mais comme il est possible que tous ceux qui liront cette Histoire n'auront pas lu ce Plan, ou ne se souviendront pas de ce qu'il contient, j'ai cru faire plaisir au Public de l'ajouter ici, d'autant plus que c'est une suite assés naturelle de la Préface qu'on vient de lire. *Ces derniers mots font connoître quelle place ce que l'on va lire occupe dans les autres Editions. Si je le fais précéder ce qu'il a suivi jusqu'à présent, c'est qu'il s'agit de deux choses parfaitement indépendantes l'une de l'autre, auxquelles on est maître de donner l'ordre que l'on veut; & que cette Préface devant renfermer différentes Pièces, il m'a paru convenable de la terminer par celle de l'Auteur, afin qu'on entrât dans la lecture de son Histoire immédiatement après avoir commencé de prendre connoissance de sa manière de penser & d'écrire. Quant à la raison qui m'a fait conserver ce* Plan, *que l'on peut regarder aujourd'hui comme assés inutile, je n'en ai point d'autre que l'opinion où je suis qu'on ne l'a réimprimé dans les Editions faites depuis la première, que parce qu'il est l'Ouvrage de* Rapin-Thoyras *lui-même. Il ne laissera pas d'ailleurs de servir à faire connoître quelle avoit été jusqu'ici la distribution des Volumes de cette* HISTOIRE.

IL y a déja plusieurs années que ceux qui connoissent M. DE RAPIN, & qui savent avec quelle application il s'est occupé, pendant dix-sept ans, à composer l'Histoire d'Angleterre, attendent avec impatience qu'il la mette au jour. Mais il n'a pu se résoudre à leur donner cette satisfaction, avant que de s'être satisfait lui-même, & avant que d'avoir consulté des personnes très capables de juger de ces sortes d'Ouvrages. C'est après avoir pris ces précautions, qu'il

PLAN DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

PLAN DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

s'est enfin déterminé à donner cette Histoire au Public. ALEXANDRE DE ROGISSART, Libraire à la Haye, qui s'est chargé de l'impression, par voye de Souscriptions, a cru qu'il ne seroit pas inutile d'informer le Public, de diverses choses qui regardent cet Ouvrage, & qui sont propres à exciter sa curiosité.

Premierement, comme la Vérité & l'Impartialité sont les premieres & les principales choses qu'on demande d'un Historien, il suffit de dire en deux mots, qu'il n'y a aucune raison, ni aucun motif, qui ait pu engager l'Auteur dans aucune partialité pour ou contre l'Angleterre, ou pour ou contre quelqu'un des Etats voisins. Sa vie a été presque également partagée par le séjour qu'il a fait en France, en Angleterre, en Hollande, & en Allemagne. Depuis qu'il a commencé à composer cette Histoire, il n'a eu ni Charge, ni Emploi, ni Pension, & n'a exercé aucune Profession qui puisse l'engager à être partial pour une Nation plutôt que pour l'autre: & comme il n'a jamais reçu aucun bienfait particulier d'aucun des Etats qu'on vient de nommer, il n'a aussi jamais eu aucun sujet de se plaindre qu'on lui ait fait la moindre injustice.

II. Quoiqu'il n'y ait que dix-sept ans qu'il a commencé expressément à composer cette Histoire, on peut dire pourtant, qu'il y en a plus de trente qu'il y travaille, par le grand soin qu'il a pris de s'instruire des Mœurs, des Coutumes, des Loix générales des Anglois, parmi lesquels il a toujours conversé pendant son séjour en Angleterre. Sur toutes choses, il a pris toujours un extrême soin de bien connoître, soit par les conversations, soit par la lecture des bons Livres Anglois, la Constitution du Gouvernement d'Angleterre, sans quoi il est comme impossible qu'un Etranger puisse réussir dans une semblable entreprise.

III. Voici la Méthode qu'il a observée dans la composition de cette Histoire. Il s'est fait une loi de ne s'en tenir à aucun Historien moderne dans tout ce qui a précedé le Regne de HENRI VIII., & de puiser dans les sources autant qu'il lui a été possible. Ainsi, les Histoires modernes ne lui ont proprement servi que de Canevas, pour ranger dans quelque ordre les matieres principales de chaque Regne. Il a pris chacune de ces matieres à part. Il a confronté ensemble ce que chacun des Historiens en a dit, & marqué exactement ce qui a été dit par quelques-uns, & passé sous silence par d'autres. Il a remarqué, avec soin, les oppositions qui se trouvent entre les Historiens, soit dans les faits, soit dans les dates, négligeant absolument toutes leurs réflexions, par le moyen desquelles ils tâchent communément de faire entrer le Lecteur dans leurs préjugez. Ensuite, il a examiné les causes de ces oppositions, & le plus souvent, soit par les dates, soit par le but général de l'affaire dont il s'agissoit, soit par la suite de l'Histoire, il s'est vu en état de

découvrir

découvrir de quel côté se trouvoit la Vérité. Ce qui lui a causé le plus d'embaras, c'est la partialité Nationale des Historiens, sur deux articles principalement; 1. la violation des Traitez, 2. le succès des Batailles ou des Combats. Pour le premier, il s'est assez souvent heureusement servi d'une maxime qui lui a paru fort naturelle. C'est qu'il n'est pas apparent que celui à qui un Traité est avantageux, soit le premier à le violer. Car, quoique cette maxime puisse recevoir quelque restriction, elle est pourtant d'un usage assez général: cela s'entend, quand il n'y a point d'autre voye pour découvrir la vérité. Quand au second article, rien n'est plus commun que de voir les Historiens se faire une honte ou un scrupule d'avouer que leur Nation a été vaincue, & se faire comme un devoir, de diminuer ses pertes, ou d'exagerer ses victoires. Ce n'est pas seulement dans les Histoires anciennes qu'on trouve ces oppositions entre des Historiens de deux differentes Nations, mais même dans les récits des Batailles qui se sont données de notre tems, & comme sous nos yeux. Dans ces occasions, l'Auteur a pris soin d'éviter les deux extremitez. Lorsqu'il ne peut fixer le succès d'une Bataille par les suites qu'elle a eües, il prend soin d'avertir le Lecteur de l'opposition qui se trouve entre les Historiens sur ce sujet. Au reste, ce n'est que bien rarement qu'il s'est engagé dans les descriptions des Batailles, étant persuadé qu'il n'y a qu'un très petit nombre de gens capables d'y réussir, sur tout, quand on ne peut fonder ces descriptions que sur ce qu'en ont rapporté des Historiens, ordinairement très ignorans dans ces matieres.

PLAN DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

Quand un Historien s'astreint à composer son Histoire de la maniere qu'on vient de le voir, il n'est pas étrange qu'il y employe beaucoup de tems. On doit plutôt s'étonner que M. DE RAPIN y en ait employé si peu. S'il avoit voulu se contenter de suivre aveuglément quelqu'un des Historiens qui ont le plus de reputation, ou de copier, sur chaque Regne, ce qui se trouve dans le Recueil des Historiens Anglois, il y a long-tems que son Ouvrage seroit achevé. Mais il a voulu les comparer les uns aux autres, & faire un choix. C'est ce qu'il a exactement pratiqué depuis le commencement de son Histoire jusqu'à la fin, ainsi qu'il paroît par les citations qu'il a mises, aux marges, qui font voir qu'il ne s'est pas borné à un seul Auteur.

IV. Outre les Histoires en Anglois dont M. DE RAPIN s'est servi pour composer la sienne, il a exactement consulté & examiné les Histoires étrangeres écrites en Latin, en François, en Italien, en Espagnol, lorsqu'il a été nécessaire à cause des affaires que les Anglois ont eues avec d'autres Nations. Mais le plus grand secours qu'il a eu, & qu'aucun autre n'a pu avoir avant lui; c'est le grand *Recueil des Actes Publics d'Angleterre*, de M. RYMER dont les dix-sept

Tomes ont paru les uns après les autres, à mesure qu'il composoit cette Histoire, & qui lui ont procuré la facilité d'éclaircir une infinité de choses qui étoient demeurées dans l'obscurité. Ce vaste Recueil lui a fourni les moyens 1°. de rectifier les dates en une infinité d'endroits; 2°. de découvrir un grand nombre d'erreurs dans les meilleurs Historiens Anglois, Ecossois, François, Italiens, Espagnols; 3°. de pouvoir décider en diverses occasions sur les oppositions qui se trouvent entre les divers Historiens Anglois, ou entre ceux-ci & ceux des autres Nations; 4°. d'insérer dans son Histoire plusieurs évenemens dont les autres Historiens n'ont point parlé, ou dont ils n'ont dit qu'un mot en passant sans entrer dans aucun détail; outre diverses autres utilitez qu'il a tirées de ce Recueil. C'est ce qui doit principalement distinguer son Histoire de toutes celles qui ont paru avant que le Recueil ait été donné au Public. Car sans vouloir donner à l'Auteur aucun avantage par rapport à la capacité & au discernement, sur ceux qui ont écrit avant lui, il est du moins certain, qu'il a eu l'avantage de faire usage, avant tout autre, d'un Recueil si utile qui n'a été donné au Public que pour cela même.

Mais pour faire voir que ce n'est pas ici une simple allégation, & que M. DE RAPIN a pu faire, & a fait effectivement, un grand usage de ce Recueil, il n'y a qu'à considérer, qu'il a bien voulu se donner la peine de faire des Extraits de chacun des XVII. Tomes, pour faire connoitre au Public le rapport des Pieces de ce Recueil avec l'Histoire d'Angleterre. On peut voir dans ces Extraits, quels sont les Actes les plus importans de ce vaste Recueil, à quels évenemens ils se rapportent, & l'usage qu'on en peut faire pour éclaircir l'Histoire d'Angleterre, dont en même tems il a donné un petit Abregé, afin d'épargner aux Lecteurs la peine de l'aller chercher ailleurs. C'est un Ouvrage qui demanderoit la vie entiere d'un homme moins instruit que ne l'est M. DE RAPIN, de toute l'Histoire d'Angleterre, mais qu'il a fait, pour ainsi dire, en se jouant, par la raison qu'il n'y a pas un seul Acte du Recueil dont il ne connoisse le but, le motif, & le rapport qu'il peut avoir avec les évenemens. Ces Extraits sont répandus dans divers Tomes (1) de la *Bibliotheque Choisie*; & *Ancienne & Moderne de* M. LE CLERC. Ils ont été réim-

(1) BIBLIOTHEQUE CHOISIE Tome XX. p. 47. *& suiv.* Tom. XXI. p. 118. *& suiv.* p. 233. *& suiv.* T. XXII. p. 325 *& suiv.* T. XXIII. p. 237. *& suiv.* T. XXIV. p. 237. *& suiv.* T. XXVI. p. 1. *& suiv.* T. XXVII. p. 237. *& suiv.* BIBLIOTHEQUE ANC. ET MOD. T. I. p. 1. *& suiv.* p. 237. *& suiv.* Tom. III. p. 1. *& suiv.* p. 233. *& suiv* T. V. p. 1. *& suiv.* T. VIII. p. 1. *& suiv.* T. IX. p. 1. *& suiv.* p. 237. *& suiv.* T. X. p. 271. *& suiv.* Tom XI. p. 1. *& suiv.* T. XII. p. 338. *& suiv,* T. XVI. p. 1. *& suiv.* p. 237. *& suiv.* T. XVII. p. 1. *& suiv.* p. 237. *& suiv.* T. XVIII. p. 1. *& suiv.* p. 237. *& suiv.* T. XIX. p. 1. *& suiv.*

primez tous ensemble à la Haye, chez Scheltus, par les Ordres de M. FAGEL Greffier des Etats Généraux, qui n'en a fait tirer qu'une trentaine d'Exemplaires *in Folio* ou *in Octavo*. Dans cette nouvelle Edition, M. DE RAPIN a ajouté l'Extrait du premier Tome, suivant la méthode qu'il avoit observée dans les suivans, sans priver néanmoins le Public de l'Extrait de ce même Tome, que M. LE CLERC avoit déja fait, & qu'il avoit inséré dans un des Tomes de la *Bibliotheque Choisie* (1). Quoique le Recueil de M. RYMER soit un riche trésor, on peut assurer, que ceux qui le possedent n'en peuvent connoitre la juste valeur, que par les Extraits que M. DE RAPIN en a faits. On ajoutera ici en passant, que M. DE RAPIN a donné au Public, un autre Ouvrage qui en a été très bien reçu. C'est une petite *Dissertation sur les Whiggs & les Torys*, qui a été traduite en Anglois, en Flamand, en Danois, & deux fois en Allemand; ce qui forme un préjugé avantageux pour l'Auteur.

PLAN DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

Après avoir parlé de l'impartialité de l'Auteur de cette Histoire, du tems qu'il a employé à la composer, de la méthode qu'il a observée, & des secours qu'il a eus, il faut présentement donner une idée générale de l'Ouvrage même, de ce qu'il contient, & de l'Ordre dans lequel il est disposé.

V. Cette Histoire commence à la premiere invasion de *Jule César* dans la Grande-Bretagne, & a été poussée jusqu'à la fin du *Regne de* CHARLES I. Comme la santé de l'Auteur se trouve un peu altérée depuis quelque tems, il n'a pu jusqu'ici pousser plus loin son Ouvrage; mais il se propose de le continuer autant que ses forces le pourront permettre, & qu'il trouvera des secours suffisans. Ce qu'il donne présentement au Public, est partagé en sept Tomes qui contiennent dix huit Livres.

Quoique la partie de l'Histoire d'Angleterre, qui précede la Conquête des Normands, ait été négligée par la plupart des Historiens, soit qu'ils l'ayent jugée inutile, ou que les difficultez qui s'y rencontrent les ayent rebutez; l'Auteur de celle-ci n'a pas cru devoir suivre leur exemple. Il considere cette partie comme la baze & le fondement de toute l'Histoire, sans quoi il ne croit pas qu'on puisse avoir une connoissance parfaite de l'Angleterre, ni des révolutions arrivées dans cette Isle. Il est vrai que cette premiere Partie est fort obscure, fort mal digérée, ayant été écrite par des Moines qui n'avoient en vue que les fondations de leurs Monasteres. Mais avec tout cela, on ne laisse pas d'y entrevoir une suite, quoique souvent interrompue, & d'y trouver en gros les révolutions arrivées en Angleterre avant la Conquête. C'est cela princi-

(1) Tom. XVI. p. 1. & suiv.

PLAN DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

paiement que M. DE RAPIN s'est proposé de faire connoître à ses Lecteurs, en employant tout le premier Tome de son Histoire à cette premiere Partie, laquelle il juge absolument nécessaire. Ce n'est pas qu'il prétende avoir défriché cette vaste forêt. Il regarde cela comme un ouvrage impossible. Mais comme son but n'a été que d'en donner une connoissance générale, il l'a fait de la maniere la plus claire & la plus intelligible qu'il a été en son pouvoir, sans s'amuser à éclaircir des difficultez capables de rebuter les Historiens les plus laborieux. Voici ce que contient le premier Tome, qui est divisé en cinq Livres.

Premierement, on y voit une courte Introduction qui explique les Mœurs, les Coutumes, le Gouvernement, & la Religion des Bretons, dans le tems que les Romains envahirent leur Païs. Et comme il est beaucoup parlé dans les deux premiers Livres, des *Pictes* & des *Ecossois*, qui occupoient la Partie Septentrionale de la Grande-Bretagne; l'Auteur rapporte, dans cette Introduction, la maniere & le tems de leur établissement dans cette Isle. De plus, il indique la cause d'une dispute assez vive qu'il y a entre les Ecossois & les Anglois, sur le tems de l'établissement des premiers.

TOME I.

LIVRE I. On voit dans ce Livre la maniere dont les Romains s'établirent dans la Grande-Bretagne, les Guerres qu'ils eurent à soutenir contre les Bretons, & comment ils pousserent peu-à-peu leurs Conquêtes: la division qu'ils firent du Païs qu'ils avoient conquis, & enfin, tout ce qui regarde la domination des Romains, jusqu'à l'Empire d'*Honorius* qui se vit obligé d'abandonner entierement la Bretagne. Ensuite, l'Auteur rapporte les diverses invasions des Pictes & des Ecossois, dans cette partie de l'Isle qui avoit appartenu aux Romains. Il indique les causes de la foiblesse des Bretons, les pertes qu'ils firent, qui les mirent enfin dans la nécessité d'appeller les *Saxons* à leur secours. On voit ensuite, l'origine des Saxons, les Conquêtes qu'ils avoient faites en Allemagne, qui les avoient rendus maîtres de tout le Païs situé sur l'Elbe, & sur les bords de la Mer Germanique, jusqu'à la Zelande, ce qui les rendoit proches voisins des Bretons. Ce Livre est terminé par un recit abregé de l'établissement de la Religion Chretienne dans la Grande-Bretagne, & de l'état où se trouvoit la Religion, lorsque les Saxons encore Idolâtres arriverent dans l'Isle.

LIVRE II. Ce Livre contient la maniere dont les Saxons, sous la conduite d'*Hengist*, après avoir secouru les Bretons contre les Pictes & les Ecossois, trouverent le moyen de s'emparer du Païs de *Kent*, & d'en faire un Royaume, dont *Hengist* fut le premier Roi.

On voit ensuite les longues & sanglantes Guerres qu'il y eut entre les Saxons & les Bretons; ceux-ci étant commandez premierement par *Ambrosius Aurelianus*, & ensuite par le Grand *Arthur* : les fréquens secours que les Saxons recevoient de leurs Compatriotes qui habitoient de l'autre côté de la Mer : l'arrivée des *Anglois* sur les Côtes Orientales, & dans le Païs situé au Nord de l'*Humber*. En un mot, pour n'entrer pas ici dans un trop long détail, on voit dans ce Livre comment se formerent en divers tems les sept Royaumes que les *Anglo-Saxons* établirent dans cette Isle, sçavoir, trois Anglois, & quatre Saxons, & comment les Bretons furent poussez au-delà de la *Saverne* dans le *Païs de Galles*, où ils ont long-tems subsisté comme un Peuple à part entierement séparé des Anglois. A la fin de ce Livre, on voit la ruine de la Religion Chretienne dans tout le Païs conquis par les Anglo-Saxons.

PLAN DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE III. On trouve dans ce Livre, l'Histoire de chacun des sept Royaumes en particulier, si l'on peut appeller Histoire, des especes d'Annales très abregées & souvent interrompues, où même à l'égard de quelques-uns de ces sept Royaumes, on ne peut trouver les noms de tous les Rois qui les ont gouvernez. C'est ce qu'on appelle ordinairement le tems de l'*Heptarchie*. L'Auteur explique ce qu'il faut entendre par l'*Heptarchie*, & les difficultez qu'il y a de savoir en quoi consistoient les Prérogatives de celui qui en étoit le Chef, auquel les Historiens donnent le Titre de Monarque. Quoique ces Annales soient fort confuses, on ne laisse pas d'y trouver ce qu'il y a de plus nécessaire pour la suite de l'Histoire, savoir comment six de ces Royaumes furent unis à celui de *Wessex*, ou des Saxons Occidentaux, pour ne faire qu'un Corps de toute l'Angleterre, sous la domination, ou dans la dépendance d'*Ecbert* Roi de Wessex, & de ses Successeurs. A la fin de ce troisieme Livre, il y a un récit assez étendu de la maniere dont la Religion Chretienne s'établit, en divers tems, dans chacun des sept Royaumes, des érections des Evêchez, & des principales particularitez qui regardent cette nouvelle Eglise.

LIVRE IV. Ce Livre contient les irruptions continuelles que les Danois firent en Angleterre depuis le commencement du Regne d'*Ecbert* jusqu'à celui d'*Edouard le Martyr*, par lequel ce Livre finit. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est le Regne d'*Alfred le Grand*, dans lequel l'Auteur n'a pas négligé de donner une connoissance générale des Loix & des Coutumes introduites par ce Prince, qui sont comme la baze de celles qui sont encore aujourd'hui observées en Angleterre. Ce IV. Livre est suivi d'un Etat de l'Eglise & de la Religion, depuis *Ecbert* jusqu'à *Edouard le Martyr* inclus.

LIVRE V., contenant le renouvellement de la Guerre par les Danois, depuis le commencement du Regne d'*Ethelred II*, & la

PLAN DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

Conquête qu'ils firent de toute l'Angleterre, où quatre de leurs Rois regnerent successivement, jusqu'à ce que, sous le Regne d'*Edouard le Confesseur*, les Danois furent chassez du Royaume, on ne sait par qui, ni comment. L'Auteur a pris un extrême soin, dans le Regne d'*Edouard le Confesseur*, d'expliquer les progrès de l'élevation du Comte *Goodwin*, & de *Harald* son Fils qui succeda par élection au Roi *Edouard*. On voit dans le Regne de *Harald II.* les justes droits d'*Edgar Atheling* dernier Prince de la race des Saxons, rejettez par les Anglois, pour mettre *Harald* sur le Trône. Ensuite, l'Auteur explique les prétentions à la Couronne d'Angleterre, qu'avoit *Guillaume le Batard* Duc de Normandie, qui, par le gain de la bataille de *Hastings*, se rendit maitre de l'Angleterre. Ce Livre est terminé, comme les quatre premiers, par un Abregé de l'Etat de l'Eglise, depuis le commencement du Regne d'*Ethelred II.* jusqu'à la Conquête.

Enfin, l'Auteur ajoute à ce premier Tome, une Dissertation sur les Mœurs, les Coutumes, les Loix, le Gouvernement, la Religion, & la Langue des Anglo-Saxons. On trouve dans cette Dissertation, diverses choses absolument nécessaires pour l'intelligence des Loix & des Coutumes d'Angleterre, qui sont aujourd'hui en usage.

Il a été nécessaire de s'étendre un peu sur ce premier Tome, parce qu'il contient la Partie de l'Histoire d'Angleterre la moins connue & la plus négligée; & pour faire comprendre que, malgré ses difficultez, il n'est pas impossible d'en suivre le fil, & d'en donner une connoissance assez juste, quoique fort générale. Le reste de l'Histoire étant plus connu, on se contentera de marquer l'ordre & le contenu de chaque Tome, & on ne s'arrêtera qu'à faire remarquer certaines choses qui sont particulieres à l'Histoire de M. DE RAPIN.

TOME II.

Contenant le VI., le VII. & le VIII. Livres, & les Regnes depuis GUILLAUME LE CONQUERANT, *jusqu'à* HENRI III. *inclus.*

LIVRE VI. qui contient les Regnes de *Guillaume le Conquerant*, de *Guillaume le Roux*, de *Henri I.* & d'*Etienne*.

Sur le Regne de *Guillaume le Conquerant*, l'Auteur a pris soin de ne pas se laisser guider, ou par les Historiens Normans, ou par les Historiens Anglois, les uns & les autres ayant beaucoup exageré en parlant pour ou contre ce Prince. Il les a confrontez les uns avec les autres, & tâché de trouver la verité par les actions de *Guillaume*, qui ne sont pas contestées.

LIVRE VII., contenant les Regnes de *Henri II.* & de *Richard I.*

LIVRE VIII., où se trouvent les Regnes de *Jean sans terre*, & de *Henri* III.

Sur le premier, l'Auteur, en parlant de la Guerre entre le Roi & les Barons, fait voir que les droits des deux Parties étoient fort litigieux. A la fin de ce Regne, il a donné une Traduction de la Grande Chartre, & de la Chartre des Forêts, extorquées du Roi *Jean*. Quoique ces deux Piéces soient assez connues en Angleterre, elles le sont peu des Etrangers qui entendent souvent parler de la *Grande Chartre*, sans savoir ce que c'est, ni ce qu'elle contient.

Sur le second de ces Regnes, on trouve de grands éclaircissemens par rapport aux affaires de Sicile, & sur les motifs qui porterent les Papes à donner l'investiture de ce Royaume à un Prince Anglois.

TOME III., LIVRES IX., X. & XI.,

Contenant les Regnes d'EDOUARD I., EDOUARD II., EDOUARD III., RICHARD II., HENRI IV. & HENRI V.

LIVRE IX. qui contient les Regnes d'*Edouard* I & d'*Edouard* II.

Dans le premier de ces Regnes on trouve des éclarcissemens très particuliers sur les differens entre la Maison d'Anjou & les Rois d'Arragon, pour le Royaume de Sicile, dont *Edouard* I. s'étoit rendu Médiateur. On en voit de plus grands encore & plus particuliers, tirez du Recueil de *Rymer*, sur les prétentions d'*Edouard* par rapport à l'Ecosse, & sur les artifices dont il se servit pour se faire reconnoitre souverain Seigneur de ce Royaume. Enfin, par le moyen de ce Recueil, l'Auteur fait connoitre par quel artifice Philippe le Bel Roi de France se rendit maitre de la Guienne sans tirer l'épée.

LIVRE X. Où sont les Regnes d'*Edouard* III. & de *Richard* II.

Le Regne d'EDOUARD III. étant un des plus illustres de l'Histoire d'Angleterre, l'Auteur a pris soin d'en bien développer toutes les circonstances. 1°. Par rapport à l'Ecosse; 2°. principalement, par rapport à la France. Comme la querelle entre *Edouard* & *Philippe de Valois* pour la Couronne de France produisit une longue & sanglante Guerre, dont on ne peut bien connoitre la cause, sans être bien instruit des droits des Parties; l'Auteur a inseré, à la fin de ce Regne, une Dissertation sur la *Loi Salique*, dans laquelle il fait voir, que les droits des deux Concurrens étoient si litigieux, qu'il ne faut pas s'étonner s'ils produisirent cette longue Guerre. L'Auteur fait voir en passant qu'il n'y a aucun Historien Anglois ou François qui ait fait bien connoitre l'état de la question entre les deux Rois. On trouve, dans ce même Regne d'*Edouard* III. des éclair-

cissemens très particuliers sur la violation du Traité de Bretigny.

Livre XI. Regnes de *Henri* IV. & de *Henri* V.

Il faudroit copier le dernier de ces Regnes, pour faire voir ce que l'Histoire de M. de Rapin contient de particulier sur ce fameux Regne, & qui ne se trouve point dans les autres Histoires. C'est principalement sur ce Regne, qu'il a fait un grand usage du Recueil de *Rymer*, pour bien développer la conduite de *Henri* V., & pour faire connoître l'habileté de ce Prince.

TOME IV.

Contenant les Livres XII., XIII. & XIV., *& les Regnes de* Henri VI., Edouard IV., Edouard V., Richard III. *&* Henri VII.

Livre XII. Regne de *Henri* VI.

C'est principalement dans ce Regne qu'il a fallu souvent comparer ensemble les Historiens François & Anglois, à cause de leur partialité nationale. On trouve à la fin de ce Livre une petite Dissertation sur la *Pucelle d'Orleans*.

Livre XIII. Regnes des trois Rois de la Maison d'Yorck, *Edouard* IV, *Edouard* V, & *Richard* III.

Il n'y a gueres rien de particulier sur ces trois Regnes, que quelques erreurs de Chronologie, & autres, remarquées par l'Auteur.

Livre XIV. Regne de *Henri* VII.

M. de Rapin, convaincu de la partialité des Historiens, n'a eu garde de prendre le Chancelier Bacon pour son guide dans l'Histoire de *Henri* VII. Certainement, *Bacon* donne à ce Prince un caractere qui ne lui convient point, son but, en écrivant le Regne de ce Prince, n'ayant été que de faire sa Cour à *Jacques* I. Le caractere spécifique de *Henri* VII. est une extrême avidité pour l'argent, & une crainte continuelle de perdre une Couronne qu'il avoit acquise sans aucun droit légitime. L'Auteur, par le moyen du Recueil de M. *Rymer*, fait voir d'une maniere incontestable, que ce fut par ces deux motifs que ce Prince souffrit patiemment que *Charles* VIII., Roi de France, s'emparât du Duché de Bretagne.

TOME V. & Livre XV.

Le Regne de *Henri* VIII. occupe seul tout le XV. Livre & le V. Tome.

La plupart des Historiens n'ont envisagé qu'une seule affaire dans le Regne de *Henri* VIII. C'est l'affaire du Divorce & les suites qu'elle eut par rapport à la Religion. M. de Rapin ne l'a pas négligée

gligée : mais il n'a pas cru devoir en faire le seul, ni même le principal sujet de ses recherches, d'autant plus qu'elle a été si bien expliquée par l'illustre Auteur de l'*Histoire de la Réformation d'Angleterre*, qu'il est difficile d'y rien ajouter. Mais il s'est attaché, avec soin, à bien démêler les affaires des dix-huit premieres années de ce Regne, & particulierement celles qui regardent l'Italie, dans lesquelles *Henri* VIII. se laissa engager sans aucune nécessité. Il fait voir clairement que, pendant ces dix-huit ans, *Henri* fut toujours la dupe des Papes, *Jule* II. & *Leon* X., de *Ferdinand* Roi d'Arragon son beau-pere, des Empereurs *Maximilien* I. & *Charles Quint*, & des Rois de France *Louis* XII. & *François* I.; mais plus particulierement encore du Cardinal *Wolsey* son Favori. Cela lui donne occasion d'entrer dans un détail, que quelques-uns trouveront peut-être un peu trop circonstancié, des divers interêts des Princes dont on vient de parler. Mais il a cru, que sans cela il n'étoit pas bien possible de comprendre la disposition des affaires de l'Europe, lorsque *Henri* VIII. entreprit l'affaire de son divorce, disposition dont la connoissance est absolument nécessaire pour bien connoitre les causes des difficultez qu'il y trouva & qui l'empêcherent de réussir; ce qui produisit sa rupture avec le Pape. Le Recueil de M. *Rymer* a fourni à M. DE RAPIN des secours extraordinaires pour éclaircir & bien développer les affaires que *Henri* VIII. eut avec les Potentats nommez ci-dessus. Ce n'est pas ce qu'il y a de moins curieux dans ce Regne, quoiqu'il semble que l'affaire du Divorce doive occuper seule l'attention du Lecteur.

PLAN DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

TOME VI,

Contenant les Livres XVI. *&* XVII. *& les Regnes d'* EDOUARD VI., *de* MARIE *& d'* ELISABETH.

LIVRE XVI. Il n'y a rien de particulier à dire sur ce Livre & sur les deux Regnes qu'il contient.

LIVRE XVII. Regne d'*Elisabeth*.

C'est un Regne si difficile, que l'Auteur a été obligé d'avoir toujours, pour ainsi dire, la sonde à la main, pour éviter les écueils des préjugez qui se rencontrent à chaque pas dans les Historiens qui ont écrit sur ce sujet. L'Auteur s'est vu principalement obligé de combattre le fameux CAMBDEN qui semble n'avoir eu pour but, en écrivant les Annales d'*Elisabeth*, que de justifier *Marie* Reine d'Ecosse. Pour exécuter ce dessein, il a couvert de nuages l'Histoire d'Ecosse, aussi bien que celle de *Marie*, & en même tems celle d'*Elisabeth*, puisqu'on ne peut bien entendre celle-ci, sans avoir une parfaite connoissance des deux autres. M. DE RAPIN n'a

PLAN DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

pas jugé à propos de suivre un tel Guide : mais en comparant ensemble ce que *Buchanan*, *Cambden*, & *Melvil* dans ses Mémoires, ont dit pour ou contre les deux Reines, il a tâché de découvrir la vérité, & de faire connoitre le caractere d'*Elisabeth*, & les véritables motifs de sa Politique & de ses actions.

TOME VII,

Contenant les XVIII. *&* XIX. *Livres & le Regne de* JAQUES I. *avec la premiere Partie de celui de* CHARLES I. (1).

On peut aisément comprendre, quelles grandes difficultez doit rencontrer dans la composition de l'Histoire de ces deux Regnes, un Historien qui ne se propose que de dire la vérité. De quelque maniere qu'il puisse s'y prendre, il ne lui sera jamais possible d'éviter le blâme de partialité, ni de garder un juste milieu entre deux Partis qui ont des principes directement opposez, & ausquels peut-être, la neutralité est également odieuse. Il s'agit de savoir dans le Regne de *Jaques* I., si ce Prince a eu dessein d'étendre sa Prérogative Royale, ou si son unique intention a été de la conserver & de la défendre contre les attentats du Peuple & du Parlement. Il en est à peu près de même dans le Regne de *Charles* I. Mais où trouvera-t-on quelque principe fixe pour décider cette question ? Qui est-ce qui voudra entreprendre de marquer les justes bornes de la Prérogative des Rois d'Angleterre, & celles des Libertez du Peuple Anglois ? Les deux Partis ayant des principes très différens sur ce sujet, l'un appelle rebellion manifeste, ce que l'autre croit être une juste & légitime défense des Libertez de la Nation. Parmi ces difficultez, M. DE RAPIN s'est fait une loi, 1°. de rejetter également les éloges outrez & les invectives ; 2°. de comparer ensemble les faits rapportez par les divers Historiens, de recevoir comme vrais ceux dont ils conviennent, & de n'admettre ceux sur lesquels ils sont opposez, que quand il les a trouvez appuyez de fortes preuves. Car il est certain, que des Historiens partiaux ne se font pas toujours un scrupule de passer sous silence certains faits, quelque vrais qu'ils soient. Mais comme une même action est bonne ou mauvaise selon que le principe auquel elle se rapporte est bon ou mauvais, il a pris soin d'expliquer les principes des deux Partis, & de les appuyer des preuves les plus fortes qu'ils sont capables de recevoir. Après cela, il laisse aux Lecteurs le Jugement des actions particulieres, selon les principes

(1) Ce titre est ainsi dans les autres Editions : *Contenant le XVIII. Livre & les Regnes de* JAQUES I. *& de* CHARLES I. Je l'ai réformé, comme on viens de voir, pour le rendre conforme à la vérité.

qu'il leur plaira d'adopter. S'il s'est quelquefois écarté de cette Règle, ce n'a été que dans des occasions où l'un des principes paroit manifestement faux. Au reste, quoiqu'il respecte les deux Partis, comme il n'a pas voulu se rendre esclave de l'un ou de l'autre, il n'a pas aussi prétendu faire sa cour à tous les deux, ni devoir s'abstenir de faire voir, dans les occasions, les fautes de l'un ou de l'autre. Pour en donner une preuve, on mettra ici en racourci, une idée de son Systême sur le Regne de Charles I.

M. DE RAPIN est persuadé, que Charles I. abusa beaucoup de son pouvoir pendant les quinze premieres années de son Regne, & que son dessein étoit d'établir en Angleterre un Gouvernement qui approchoit beaucoup du despotique. Que le Parlement du 3 de Novembre 1640, avoit toutes les raisons du monde de vouloir rétablir le Gouvernement sur le pied où il devoit être naturellement. Que quand cela fut à peu près fait, le Roi se seroit volontiers contenté de n'avoir point d'autre pouvoir que celui que les Loix lui attribuoient, & que c'étoit de bonne foi qu'il promettoit de se contenir dans ces bornes. En effet, il n'est pas apparent qu'il eût voulu recommencer un ouvrage qui lui avoit si mal réussi. Que vraisemblablement, on auroit trouvé des expédiens pour guérir la défiance du Parlement à l'égard des promesses du Roi, si les Presbyteriens n'avoient pas fait tous leurs efforts pour augmenter cette défiance, sous prétexte de chercher des moyens pour guérir le Peuple de ses frayeurs. La rigueur qu'on avoit exercée contre eux pendant les quinze premieres années de ce Regne, & l'aversion invincible que le Roi avoit pour leur Secte, furent cause qu'ils ne crurent pouvoir trouver d'autre sureté que dans une entiere rupture, entre le Roi & le Parlement, & c'est ce qui produisit la Guerre Civile. M. DE RAPIN n'a garde d'approuver leur principal dessein de ruiner l'Eglise Anglicane, ni les moyens qu'ils employoient pour l'exécuter; comme d'un autre côté, il ne sauroit approuver l'animosité que le Roi, le Conseil, les Evêques, la Chambre Etoilée, & la Haute Commission, avoient témoignée contre eux, pendant les quinze premieres années de ce Regne. Quoiqu'il soit Presbyterien, il a un extrême respect pour l'Eglise Anglicane, & a toujours communié dans cette Eglise sans aucun scrupule, pendant son séjour en Angleterre. Selon ses principes, il croit que les Presbyteriens n'avoient pas moins de tort de vouloir établir leur Gouvernement Ecclésiastique en Angleterre sur les ruines de l'Eglise Anglicane, que les Episcopaux Anglois en avoient eu de vouloir forcer les Ecossois à se conformer à cette même Eglise. Si *Charles* I. avoit pu se résoudre à un peu plus de condescendance envers les Presbyteriens, il auroit vraisemblablement prévenu les malheurs qui accompagnerent cette fatale rup-

ture ; & si, quand les Presbyteriens furent devenus puissans, ils avoient voulu se contenir dans les bornes de la raison & de l'équité, & se contenter d'une liberté moderée, ils auroient évité le blâme qu'on a justement répandu sur leur conduite. Enfin, les *Indépendans*, qui s'étoient tenus cachez parmi les Presbyteriens jusqu'à la fin de la Guerre, & qui, sous le nom de Presbyteriens, avoient contribué à pousser les choses à l'extremité, rendirent la playe incurable, en se servant de l'Armée pour ruiner entierement la Monarchie, l'Eglise Anglicane, & le Presbyterianisme. C'est à ceux-ci qu'il faut uniquement attribuer la mort tragique de *Charles* I., & tous les changemens qui se firent ensuite dans l'Eglise & dans l'Etat. Si ce Systême paroit partial à quelques-uns, l'Auteur est persuadé que ce n'est que la passion & l'esprit de Parti qui leur en fait porter ce Jugement.

Suivant la méthode observée par *Mezerai*, M. DE RAPIN a donné à la fin de chaque Siecle, un Abregé de l'Etat de l'Eglise & de la Religion. Mais depuis le tems de la Réformation, il n'a pas jugé à propos de continuer, pour ne pas entrer dans des matieres qui sont trop épineuses pour lui, & au-dessus de sa portée. Il y en a quelques-unes qui lui paroissent assez inutiles, & d'autres qui ne pourroient servir qu'à aigrir les esprits, & à irriter un mal qui n'est déja que trop envenimé.

Voilà le plan de l'Histoire qu'il a dessein de donner au Public. Si elle a le bonheur de satisfaire les personnes désintéressées, & que quelqu'un veuille lui donner des avis pour la suite, ou des Mémoires sur les derniers Regnes, il recevra ces secours avec toute la reconnoissance possible & en fera un bon usage. Comme il n'a pas travaillé dans la vue de gagner de l'argent, on ne doit pas être surpris si on ne trouve pas dans cette Histoire, un grand nombre de Pieces entieres qui n'auroient servi qu'à allonger le Livre, & à en augmenter le prix. S'il avoit travaillé dans cette intention, les dix-sept Volumes de *Rymer*, les huit Volumes de *Rushworth*, les Ouvrages de *Franklin*, de *Nalson*, du *Comte de Clarendon*, lui auroient fourni assez de Piéces importantes pour doubler ou pour tripler les sept Tomes dont on vient de voir le plan.

AU RESTE, *continue le Libraire dans la premiére Edition*, lorsque ce Plan fut publié, l'Auteur n'avoit poussé son Histoire que jusqu'au tems que commença le Parlement du 3 de Novembre 1740. Mais il est bon d'avertir ici le Public, qu'il est actuellement occupé à la continuation de ce Regne, & qu'il n'est pas encore possible de savoir le nombre des Tomes qui suivront après le VII, dont il est parlé ci-dessus. *Dans l'Edition, sur laquelle on a fait celle-ci, la derniere Frase est remplacée par cette autre* ; Mais il l'a depuis continuée

jusqu'à l'avenement de *Guillaume III.*, & de *Marie*, à la Couronne d'Angleterre.

J'ai promis de faire servir le Plan que l'on vient de lire à rendre comte de l'ancienne disposition des Volumes de cette Histoire. C'est ce que je vais faire, en le continuant.

TOME VIII,

SUITE DU PLAN DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

Contenant les Livres XX & XXI & les seconde & troisième Parties du Règne de CHARLES I.

Le Systême, que l'Auteur s'étoit fait du Règne de Charles I, *l'aiant obligé, pour l'établir, d'entrer souvent dans des discussions ordinairement courtes, mais toujours nécessaires, & de rapporter beaucoup de Pièces, soit en entier, soit par extrait, il ne pouvoit pas être aussi serré qu'il s'est efforcé de l'être par tout ailleurs. Il a donc partagé ce Règne en trois Parties, dont la première, imprimée dans le Tome VII, comprend l'Histoire des quinze premières années de* Charles I; *la seconde commence avec le Parlement, dont l'ouverture se fit le 3 de Novembre 1640, & finit au 25 d'Août 1642, jour, auquel le Roi, s'étant brouillé d'une manière irreconciliable avec le Parlement, annonça qu'il lui déclaroit la Guerre, en faisant arborer son étendart sur une Tour du Château de* Nottingham. *La troisième Partie contient le détail de la Guerre Civile, & de tout ce qui conduisit l'infortuné* Charles I *à perdre la tête sur un Echafaut, le 30 de Janvier 1649. On voit dans cette Partie par quelle suite d'artifices, nés des conjonctures, la scélératesse la plus habile, secondée de tous les talens qui devroient faire un Grand Homme, parvint à rendre* Cromwel, *non moins l'Arbitre du sort de la Monarchie Britannique, que de la vie de son Roi.*

Voilà tout ce que l'Auteur, qui mourut en 1725, avoit fait imprimer de son vivant. Les deux Volumes suivans ne parurent que deux ans après sa mort.

TOME IX.

Contenant les XXII & XXIII Livres, ou l'INTERREGNE qui suivit la mort de CHARLES I, & le Règne de CHARLES II.

*Le XXII. Livre a comme trois Parties. La première contient ce qui se passa pendant que l'*Angleterre *fut réduite en République Démocratique; c'est-à-dire, depuis le 39 de Janvier 1649, jusqu'au 26 de Décembre 1653., qu'*Olivier Cromwel *fut revêtu du Pouvoir suprême sous le Titre de* Protecteur. *La seconde Partie renferme l'Histoire des deux Protectorats d'*Olivier Cromwel *& de* Richard *son Fils, jusqu'au 13 de Mai 1659, que* Richard *donna son acquiescement par écrit à la Résolution, que le* Parlement *avoit prise la veille, & par laquelle il le dépouilloit de sa dignité de* Protecteur. *La troisième Partie*

SUITE DU PLAN DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

comprend tout ce qui se passa depuis ce jour jusqu'au 29 de Mai 1660, où Charles II, *après être arrivé trois jours auparavant en Angleterre pour remonter sur le Trône de ses Ancêtres, fit son entrée dans Londres au milieu d'un Peuple innombrable, qui venoit de toutes parts en foule applaudir au rétablissement du Fils, avec le même empressement qu'il avoit couru vingt ans auparavant à approuver par sa présence le meurtre du Père.*

Le XXIII Livre est l'Histoire du Règne de Charles II.

Un des Evènemens les plus importans de ce Règne est la Conjuration de La Rye, *que les* Protestans *ont coutume d'appeller la* Conjuration Papiste. *Eut-elle au fonds quelque réalité ? Fut-elle supposée pour fournir matière de distraction au Parlement, pour amuser le Peuple, & pour avoir occasion de se défaire de quelques gens incommodes à la Cour ? C'est un mistère d'iniquité, qu'une nuit profonde a dérobé jusqu'à ce jour aux ïeux les plus perçans. Notre Auteur, qui fait voir en cet endroit une impartialité peu commune dans un* Presbytérien, *établit avec le même soin, ce qui peut fonder ou détruire l'une ou l'autre Thèse; &, rapportant également ce qui sert à charger comme à décharger ceux qui furent alors traités en Criminels, il n'offre de toutes parts que des* Probabilités *& des* Non-Probabilités, *ne forme aucun sistême, laisse à ses Lecteurs la liberté d'embrasser celui qui leur paroîtra le plus vraisemblable; & leur fait en même tems sentir que difficilement pourront-ils parvenir à se procurer un degré de lumière, qui leur fasse discerner clairement les objets. C'est son sentiment que j'expose; & l'on auroit tort de m'en rendre garant.*

TOME X,

Contenant le XXIV Livre, & le Règne de JAQUES II; l'INTERREGNE, qui suivit sa retraite jusqu'à l'élévation de GUILLAUME ET MARIE sur le Trône d'Angleterre; les FASTES D'ANGLETERRE; la DISSERTATION sur les *Wighs* & les *Torys*, & la Table des Matières contenues dans les dix Volumes.

Selon notre Auteur, Jaques II *fut lui-même la cause de ses disgraces par un zèle mal-entendu pour sa Religion. C'est dans ce Systême qu'il en écrit l'Histoire, & l'on voit que son but est de montrer que la Nation Angloise eut raison de réclamer pour ses Libertés. Que* Jaques II. *se soit attiré lui-même le malheur, qui le précipita du Trône dans un exil volontaire, quoique forcé; c'est ce qu'il est difficile de ne pas avouer, surtout depuis que le dernier* Historien Catholique *de ce Prince n'a pas fait difficulté d'en convenir (1). A l'égard de la seconde Partie du Systême de notre Auteur, je ne crois pas qu'il ait jamais conté qu'elle ne dût avoir que des Approba-*

(1) Je parlerai plus loin de cet Historien. J'en ai cité plusieurs traits dans les X & XI Tomes de cette Edition.

teurs. Trop de gens avoient intérêt & trop l'ont encore à l'accuser de Partialité. Je ne me suis point chargé d'être son Apologiste : mais je ne puis m'empêcher de dire ici que, quoique sa Narration laisse appercevoir de quel côté le panchant de son cœur l'entraînoit, il raconte cependant les Faits, en Spectateur qui sait cacher l'intérêt qu'il y prend ; &, suivant sa méthode ordinaire, il appuie ou réfute dans ses réflexions les sentimens des différens Partis. C'est-là que l'on sent qu'il travaille à se rendre maître de lui-même. On le voit luter contre ses affections particulières. Il est quelquefois comme prêt à céder à leurs conseils : mais bientôt la raison le rappelle & l'attache, si ce n'est à la vérité, du moins à ce qu'un examen attentif lui fait prendre pour elle. Eh ! Qu'a-t-on à demander de plus à la raison humaine ? On ne trouvera pas que Rapin-Thoyras se soit permis un seul mot, sur lequel on le puisse légitimement accuser d'avoir approuvé, ni l'invitation, qui fut faite au Prince d'Orange, de venir mètre en sureté la Religion & les Loix d'Angleterre que l'on croïoit en danger, & qui certainement avoient été trop peu respectées ; ni l'appareil conquérant, avec lequel ce Prince accourut au secours de ceux qui l'appelloient ; ni l'Abjuration, que la Nation fit d'un Roi malheureux, qui sembloit avoir renoncé par sa fuite au Gouvernement de ses Peuples ; ni les intrigues & les démarches qui se terminèrent à rendre Guillaume Possesseur d'un Trône, dont sa naissance & son mariage l'auroient du rendre le plus zèlé défenseur. Je crois d'ailleurs qu'il est aisé de se convaincre des véritables sentimens de notre Auteur au sujet de cette étonnante Révolution. Il ne faut que se souvenir qu'il étoit Calviniste, & qu'il avoit abandonné sa Patrie à cause de sa Religion ; & jeter ensuite les yeux sur son Epître Dédicatoire au Roi George I. C'est-là qu'il pouvoit, à l'exemple de tant d'autres, nés en France ainsi que lui, déveloper les sentimens de son cœur ; vanter hautement la sagesse des mesures, que Guillaume III. avoit fait prendre au Parlement, pour assurer la succession dans les Branches Protestantes décendues de Jaques I ; & féliciter le Roi George de ce que, pour le bien de la Nation Angloise & le maintien de la Religion Protestante, les heureuses dispositions de Guillaume & du Parlement l'avoient placé sur le Trône. Il n'en dit pas un mot. Il renvoie à des plumes plus éloquentes que la sienne l'Histoire du Monarque, auquel il il offre son Ouvrage ; &, ne lui donnant que des éloges qu'on ne peut pas dire ne lui pas être dûs, il le loue de son attention à suivre les traces des Rois d'Angleterre qui se sont le plus distingués par leurs vertus & par leur sincère amour pour leur Peuple, du soin avec lequel il s'éloigne des fausses routes où quelques-uns se sont malheureusement égarés ; & d'avoir fait, d'une union constante avec le Parlement, le principe invariable sur lequel il règle sa conduite. Voilà tout ce qui concerne George I lui-même dans cette Epître. Est-ce là le langage d'un Approbateur de la Révolution de 1688 ? Notre Auteur avoit cependant quelques raisons d'être un peu partial en faveur de Guillaume III. Il avoit porté les armes en Irlande dans l'Armée de ce Prince, au tems

Suite du Plan de l'Histoire d'Angleterre.

Preuves de l'Impartialité de l'Auteur.

SUITE DU PLAN DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

même dont il s'agit; & depuis il en avoit reçu des bienfaits.

En quoi l'Auteur est partial.

Mais, en même tems que j'établis son impartialité par rapport à tout ce qui concerne les Affaires Politiques d'Angleterre, ma naissance & mon inclination m'obligent, à titre de François, *d'avouer que l'intérêt personel ne laisse pas d'agir sur lui. Le regret d'être obligé de vivre dans une Terre étrangère, d'avoir perdu sa Patrie & ses biens, altère quelquefois un peu l'équité de ses Jugemens. S'il ne s'exhale pas en invectives contre la* France, *s'il n'en peint pas les Ministres des plus noires couleurs, s'il ne s'emporte pas avec une vivacité criminelle contre son Roi; du moins peut-on l'accuser d'une injustice assés marquée dans sa manière de présenter certaines choses, qui ne sont pas aussi désavantageuses à sa Patrie, qu'il semble le vouloir faire entendre. C'est ce que l'on rencontre en plusieurs endroits de son IX & de son X Tomes; & sur ce qui nous regarde, ce seroit une imprudence de ne juger par tout que d'après lui: mais le reproche bien fondé, que je lui fais ici, ne doit pas m'empêcher d'ajouter que ces endroits ne sont pas en grand nombre; & que, si la foiblesse humaine lui fait donner quelque chose à la violence de son dépit, il ne laisse pas de se rendre souvent à son équité naturelle & de faire entrevoir, quoiqu'avec une sorte de contrainte, un cœur vraiment François. Je ne dois pas quitter cette matière, sans avertir, que tout ce que j'ai dit jusqu'ici de l'Impartialité de notre Historien, ne doit s'appliquer, comme je viens de l'insinuer un peu plus haut, qu'aux Affaires Politiques. On ne devoit pas s'attendre que, quand il s'agiroit de Religion, un Calviniste ne parleroit pas conformément aux préjugés de sa Secte; &, si l'on veut à cet égard l'accuser d'être partial, je ne me ferai pas une peine d'en convenir, en ajoutant seulement qu'il l'est beaucoup moins que ses pareils n'ont coutume de l'être.*

Fausseté d'une Maxime généralement reçue touchant les Historiens.

Quiconque a dit le premier qu'un Historien ne devoit être d'aucune Religion, comme d'aucun Païs, ou connoissoit mal la nature de l'Homme, ou n'avoit aucune idée de l'empire que la Religion prend sur les esprits qu'elle a persuadés; & ceux qui se sont rendus les Echos de cette prétendue Maxime n'ont pas fait réflexion que ce qui séduit dans la théorie n'est pas toujours propre à réduire en pratique. Il est plus sensé de prendre les Historiens pour des Hommes. Passons leur l'amour qu'ils ont pour leur Païs, estimons l'attachement qu'ils témoignent à leur Religion; & contentons-nous de souhaiter que ces deux passions, vertueuses en elles-même, n'aillent point chés eux jusqu'à cet excès qui les rend vicieuses; & que, lors même qu'elles agissent le plus fortement sur leur cœur, elles ne les écartent point du premier de leurs devoirs, qui consiste à dire la vérité. Je sais qu'il est un art de la présenter; & que nos passions, à qui cet art doit la naissance, savent toujours, en disant le vrai, diriger, au gré de leur intérêt, l'impression qu'il doit produire: mais quand nous rencontrerons des Ecrivains qui, dans l'usage de cet art, dont on n'abuse que trop souvent, ne se laisseront conduire que par l'amour de la Patrie & par le zèle de Religion, renfermés l'un & l'autre dans de justes bornes; comtons les hardiment au rang des Historiens les plus fidèles & les plus sincères. Pour en trouver qui leur fussent supérieurs

à cet égard; il faudroit avoir des Histoires écrites par des Etres d'une nature plus parfaite que la nôtre. Ce n'est point en Editeur, entêté de l'Auteur auquel il a donné des soins, que je fais ici ces réflexions. Je parle en général, & mon intention n'est point de faire de ce que j'ai dit aucune application à notre Historien. C'est aux Lecteurs éclairés, & tout aussi dégagés de préjugés & de passions qu'un Historien le doit être, à prononcer si Rapin-Thoyras *à su par tout contenir son zèle pour la Religion qu'il professoit, dans les limites que la justice & l'équité lui devoient prescrire. Je ne connois point de Loi qui m'oblige d'en décider moi-même; & d'ailleurs, jamais persone n'eut moins envie que moi de gêner les autres dans leurs Jugemens. Arrêtons-nous; & ne poussons pas plus loin ces réflexions, qui pourroient nous mener trop loin, & que des Critiques de mauvaise humeur ou de mauvaise foi ne manqueroient de trouver déplacées. Il vaut mieux faire connoître ici les trois Volumes, qui servent de continuation aux dix de* Rapin-Thoyras. SUITE DU PLAN DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

TOME XI,

Contenant les XXV & XXVI Livres, & le Règne de GUILLAUME III, avec les deux premières années de la Reine ANNE.

TOME XII,

Contenant le XXVII Livre, & le reste du Regne de la Reine ANNE.

Ces deux Volumes sont de M. Durand, *François réfugié, Ministre de Saint-Martin à Londres, Membre de la Société Roiale, & connu pour être Auteur d'une Histoire estimée du XVI Siècle. Je ne vois pas quel caprice a pu l'engager à débuter par retracer les causes des malheurs de* Jaques II, *& par donner l'Histoire de* l'Interregne *dont la retraite de ce Prince fut suivie. Il étoit plus naturel de commencer précisément où* Rapin-Thoyras *avoit fini; puisqu'on n'avoit rien à dire de plus que lui sur ces matières qu'il avoit déja traitées, & que l'on s'annonçait comme son Continuateur. J'avois eu dessein dans cette nouvelle Edition de retrancher ce commencement, qui n'est qu'une répétition inutile & fatigante pour le Lecteur: mais j'ai craint qu'on ne me trouvât trop hardi, d'oser ainsi disposer du travail d'un autre. Au reste M.* Durand *promet à ses Lecteurs qu'ils verront dans son Ouvrage* la même attention *que* RAPIN-THOYRAS *avoit eue*, à ne rien avancer sans des autorités suffisantes, la même réserve sur les faits dont les preuves sont équivoques, le même soin de fuire ces particularites peu intéressantes qui ne servent guères qu'à charger la narration & qu'à la faire languir, les mêmes recherches pour ne rapporter rien de quelque importance, sans en marquer autant qu'il est possible, les causes Préface, du T. XI. pag. 116.

SUITE DU PLAN DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

& les suites. *On ne sauroit lui reprocher de n'avoir pas tenu parole; & je voudrois pour son honneur que l'on retrouvât aussi dans son travail, ainsi qu'il l'avoit souhaité*, le Jugement exquis de RAPIN-THOYRAS. *Il s'y retrouve dans le choix & la distribution des matières: mais pour les réflexions, dont M.* Durand *enrichit sa Narration, je doute qu'elles paroissent au plus grand nombre des Lecteurs partir d'un* Jugement exquis. *Beaucoup sont triviales quant au fonds, & ce défaut n'est racheté par aucun agrément dans la manière de les amener où de les exposer. Quelques-unes sont inutiles & ne servent qu'à distraire l'attention du Lecteur au lieu de la soutenir. D'autres, & même en très grand nombre, sont d'une longueur d'autant plus insupportable, que les endroits où l'Auteur les a placées, ne demandoient que des réflexions courtes & vives.* Je crois pouvoir ajouter, *dit-il, encore dans sa Préface*, que jamais l'esprit de Parti, toujours aveugle & injuste, n'a eu, que je sache, la moindre part à mes Jugemens. *Le Lecteur François ne peut s'empêcher de répondre, qu'il faut donc que cela se soit fait sans que l'Auteur l'ait su. M.* Durand *n'est rien moins qu'impartial à l'égard de la France, & mérite à ce sujet des reproches, & mieux fondés & plus vifs, que ceux que l'on peut faire à* RAPIN-THOYRAS. *A ces défauts près, son Ouvrage peut trouver place au rang des Histoires bien faites. Il a même, du moins dans celle de* Guillaume III, *l'avantage d'être beaucoup mieux écrit que l'Ouvrage dont il est la continuation. On peut avoir remarqué qu'en traçant le caractère de ce dernier, je n'ai rien dit de son Stile. Ce n'est pas là son endroit brillant, &* RAPIN-THOYRAS *lui-même dans sa Préface convient qu'il n'avoit pas assés bien étudié sa propre Langue. Ce que l'on peut aisément remarquer, c'est qu'il s'étoit proposé d'écrire d'une manière simple & solide, & ce dessein mérite des louanges: mais sa simplicité, dénuée d'élégance & de correction, est pleine de négligences, & sa solidité dégénère souvent en une dureté qui fait peine. M.* Durand *écrit avec plus de soin; il joint un peu d'élégance à la simplicité: mais il n'est rien moins que correct. C'est le Jugement qu'il me semble que l'on doit porter de son Stile dans l'Histoire de* Guillaume III: *mais pour celle de la Reine* Anne, *on a d'abord quelque peine à la croire sortie de la même plume. On n'y retrouve plus le même soin. C'est un Stile, simple à la vérité, mais brute, si je puis m'exprimer ainsi; chargé d'ailleurs de tant de fautes contre la Langue, que j'ai cru, dans cette nouvelle Edition, ne pouvoir me dispenser d'en corriger les plus grossières, ainsi que de refondre quelques frases, que des constructions embarassées & louches rendoient inintelligibles, & dans lesquelles je me suis efforcé d'exprimer la pensée de l'Auteur, autant que je l'ai pu comprendre.*

Ibid.

Suite du Plan de l'Histoire d'Angleterre.

TOME XIII,

Contenant le Livre XXVIII, & le Regne de GEORGE I, avec la continuation des FASTES D'ANGLETERRE jusqu'à la mort de ce Roi.

Cet Ouvrage que l'on dit être d'un Homme d'esprit, est certainement aussi bon que le peut être l'Histoire des tems trop voisins. Je n'ajouterai rien à ce Jugement que j'en avois déja porté, si ce n'est qu'il est écrit d'un Stile simple mais vif, élégant & communément correct. Je voudrois avoir des louanges à donner à l'Auteur sur son impartialité: mais malheureusement il n'a pas voulu mètre ses Lecteurs dans le cas de le pouvoir.

*Voilà ce qui jusqu'à présent a composé le corps de l'*Histoire d'Angleterre. *Les trois derniers Tomes, dont je viens de parler ont été joints à l'Edition complète de* Rapin-Thoyras, *donnée par* Alexandre de Rogissart à Amsterdam *en* 1727, *& rajeunie en* 1733 *d'un nouveau Frontispice par* Chretien Van Lom, Jean Van Duren, *&* Pierre de Hont *Libraires de* La Haie, *devenus possesseurs de cet Ouvrage.*

A ces treize Volumes on en ajoute deux autres, qui parurent la même année 1733, *à* La Haie *chez* P. Gosse *&* J. Néaulme, *sous ce titre* : REMARQUES Historiques & Critiques sur L'HISTOIRE D'ANGLETERRE de M. DE RAPIN THOYRAS, par M. TINDAL, Maitre-ès-Arts & Vicaire du Grand Waltham dans le Comté d'Essex. Et ABREGE HISTORIQUE du Recueil des ACTES PUBLICS D'ANGLETERRE de THOMAS RYMER, par M. DE RAPIN THOYRAS; avec les Notes de M. ETIENNE WHATLEY. En deux Volumes in 4. TOME PREMIER, qui contient les Remarques sur L'HISTOIRE D'ANGLETERRE, & l'Abregé Historique des cinq premiers Tomes des ACTES PUBLICS. TOME SECOND, qui contient l'Abregé Historique des douze derniers Volumes des ACTES PUBLICS. *On lit à la tête du premier Tome, cet* AVERTISSEMENT DES LIBRAIRES.

Avertissement des Libraires pour l'Edition des Notes de M. Tindal, &c.

PEU de gens ignorent le succès qu'a eu l'*Histoire d'Angleterre de M.* DE RAPIN THOYRAS. Les Anglois eux-mêmes en ont fait un cas tout particulier, comme on pourroit le prouver par un grand nombre de témoignages, si le débit extraordinaire qui s'est fait de la Traduction Angloise de cette Histoire, ne suffisoit pas pour justifier ce que nous venons d'avancer. M. TINDAL, Auteur de cette Traduction, y ayant ajouté des Remarques qui contiennent quantité de particularités curieuses, d'éclaircissemens & de critiques, nous les avons fait traduire en François, & afin qu'on pût trouver sans peine dans les différentes Editions qui se sont faites de l'Histoire de M. DE RAPIN, les mots auxquels se rapportent les Remar-

AVERTISSEMENT DES LIBRAIRES pour l'Edition des NOTES de M. TINDAL.

ques, nous avons fait mettre en marge les pages des deux Editions d'Hollande & de celle de France. Ces Remarques font la première Partie de l'Ouvrage que nous donnons aujourd'hui au Public.

La seconde contient l'*Extrait* ou l'*Abregé Historique des Actes Publics d'Angleterre*, recueillis par M. RYMER. Nous avons mis à la tête, l'Extrait, que M. LE CLERC a fait du Tome I. On trouvera ensuite celui du même Volume, & de tous les suivans de la main de M. DE RAPIN. Le Livre même apprendra au Lecteur, pourquoi M. LE CLERC n'a point achevé cet Ouvrage; & pourquoi M. DE RAPIN a fait un nouvel extrait du Tome I. sur lequel M. LE CLERC avoit déja travaillé. On verra dans ces Extraits, quels sont les Actes les plus importans de ce vaste Recueil, à quels évenemens ils se rapportent, & l'usage qu'on en peut faire pour éclaircir l'Histoire d'Angleterre, dont l'Auteur donne en même tems un Abregé, afin de faire connoître le but & le motif des Actes dont il parle. Ces Extraits sont répandus dans divers Tomes de la *Bibliotheque Choisie*, & de la *Bibliotheque Ancienne & Moderne*, de M. LE CLERC. Ils ont été réimprimés tous ensemble à La Haye chez *Scheltus*, par les ordres de M. FAGEL, Greffier des Etats Généraux, qui n'en a fait tirer, à ce que l'on assure, qu'une trentaine d'exemplaires *in Folio* & *in Octavo*, pour en faire présent à ses amis. Ils ont eu le même sort que la grande Histoire de M. DE RAPIN: on les a traduits en Anglois, & le Traducteur y a joint des Notes, dont nous avons enrichi notre Edition.

Nous croyons que le Public nous saura gré, d'avoir rassemblé en un corps d'Ouvrage les Remarques de M. TINDAL, & l'Abregé Historique des Actes Publics par M. DE RAPIN, afin qu'on pût les joindre à son Histoire d'Angleterre, dont ce Recueil est une dépendance, & sur laquelle il fournit des éclaircissemens, qu'on chercheroit inutilement ailleurs.

Dessein de cette nouvelle Edition de l'Histoire d'Angleterre.

C'est pour réunir en un seul corps ces deux Volumes avec les treize autres qu'on a formé le dessein de la nouvelle Edition, que je présente au Public; & voici ce que j'ai fait pour exécuter ce dessein.

J'ai placé les Notes *de M.* Tindal *au bas des Pages dans tout le cours de l'Ouvrage de* Rapin-Thoyras. *Malgré l'attention des Libraires de La Haie, beaucoup de ces* Notes *étoient mal indiquées; & ce n'a pas été, sans une perte de tems considérable, que j'ai pu trouver leur véritable place. Au reste, elles renferment la plupart des choses curieuses & souvent très utiles. Il étoit bien difficile, & peut-être impossible que dans un Ouvrage d'aussi longue haleine & qui demandoit autant de recherches, que les dix Volumes de l'*Histoire d'Angleterre*, l'Auteur ne laissât pas échaper quelques fautes. M.* Tindal *les relève d'une manière, qui donne autant d'idée de sa*

modestie que de son exactitude. Quand ces fautes ne consistent que dans un nom mis pour un autre, j'ai fait entrer la correction dans le Texte avec l'attention d'en faire connoître l'Auteur au bas de la page. J'ai joint aussi de nouvelles Notes *à celles de M.* Tindal, *ou pour remédier à quelques négligences de ce savant Anglois, ou pour donner quelques éclaircissemens qui m'ont paru nécessaires ou du moins utiles. J'en pouvois ajouter un plus grand nombre; & plusieurs Manuscrits de la* Bibliothèque du Roi, *que la politesse de M. l'Abbé* Salier *& son zèle pour l'avancement des Lettres m'avoient mis a portée de consulter à mon aise, m'en auroient fourni la matière: mais les circonstances, où les Libraires se sont trouvés, les aiant obligés de faire exécuter rapidement cette Edition, je n'ai pas eu le tems qui m'étoit nécessaire pour faire usage de toutes les richesses, que j'avois aquises ou que je pouvois encore aquérir.*

*A l'égard de l'*Abregé Historique des Actes Publics d'Angleterre, *qui consiste dans les Extraits que* Rapin-Thoyras *a faits des XVII Volumes de la première Edition de* Rymer, *il commence avec le Regne d'*Henri I, *& finit avec celui de* Jaques I. *Ces Extraits étant une sorte d'Abregé, méthodique & divisé par Règnes, des principaux évènemens de l'Histoire d'Angleterre, j'ai cru que le mieux étoit de les distribuer dans les Volumes, où sont les Règnes auxquels chacun de ces Extraits peut appartenir. Par ce moïen le Lecteur a l'avantage de trouver à la fin du plus grand nombre des Tomes de cette Edition une Récapitulation de ce qu'ils contiennent de plus important; ce qui doit contribuer beaucoup à fixer les Faits dans sa mémoire. Il eût été bon sans doute de conferer ces Extraits avec la seconde Edition qu'on a faite à Londres du Recueil de* Rymer; *& dans laquelle on a corrigé beaucoup de fautes, que ce laborieux Compilateur où ses Copistes avoient commises: mais ce qui m'a fait abandonner les Remarques que j'avois projetées, ne m'a pas permis de m'engager dans ce travail.*

De quelque impartialité que Rapin-Thoyras *fit profession, & quelque chose que j'aie dites plus haut pour lui rendre toute la justice qu'il mérite à cet égard, je n'en ai pas moins senti qu'il étoit impossible qu'étant* Calviniste, *c'est-à-dire* Presbytérien, *& par consequent un peu* Whig, *il ne blessât pas quelquefois, dans l'Histoire de* CHARLES II *& de* JAQUES II, *la délicatesse des* Torys, *des* Jacobites, *des* Catholiques Anglois, *& peut-être de tous les autres* Catholiques; *& j'ai cru devoir leur donner une sorte de satisfaction. C'est ce que je me suis proposé de faire par quelques* Notes *tirées d'une* Histoire de JAQUES II, *imprimée à Bruxelles chés* Jean Leonard *en* 1740, *& dont l'Auteur se dit lui-même* François *&* Catholique: *mais comme quelques-unes de ces* Notes *auroient été d'une longueur rebutante, je les ai rejetées à la fin du Volume, sous le titre d'*Extraits de l'Histoire de JAQUES II. &c. *Ce sont des préventions opposées à d'autres préventions; & la comparaison, que le Lecteur en fera, pourra l'aider à se ranger du parti de la raison & de l'équité. C'est encore pour satisfaire les Persones, à qui la mémoire de ce même Roi, que je viens de nom-* Nouvelles Additions faites à ce corps d'Histoire.

mer, peut être chère, que j'ai mis à la suite de l'Histoire de Guillaume III, *un Extrait de l'*Abregé de la Vie de Jaques II, par le Père Bretonneau Jésuite. *J'expose nuement le motif qui m'a fait agir, & je laisse au Public à juger si j'ai bien fait. Je m'attens à trouver pour le moins autant de Censeurs que d'Approbateurs. D'un autre côté, pour contenter le plus grand nombre des Lecteurs, qui tous, quoique par des motifs bien différens prennent un égal intérêt à la mémoire de Guillaume III, Prince devenu plus célèbre par les circonstances des tems, qu'il ne l'eût jamais été par ses qualités personelles, j'ai fini le même Volume par un Abregé de sa Vie, depuis sa naissance jusqu'au moment qu'en 1688 il s'embarqua pour passer en Angleterre. Je ne vanterai pas beaucoup le présent que je fais au Public. Le mérite n'est pas grand d'avoir extrait à la hâte deux Historiens* * *de ce Prince; & d'avoir pris dans d'autres Ecrivains, que j'ai soin de citer, dequoi corriger les fautes volontaires, où les deux premiers étoient tombés par esprit de Parti; de m'être enfin approprié sans scrupule les expressions des uns & des autres, avec la seule attention de mètre une certaine égalité dans le Stile. Ce n'est pas tout. J'ai bien osé, contre mon propre sentiment, continuer l'*Histoire d'Angleterre, *par des* Memoires pour les vingt premières années du Règne de George II: *mais, comme je l'ai dit en annonçant cette nouvelle Edition*, la Continuation *que je donne*, ne ressemble point à celles qui la précèdent. C'est un simple Journal du Règne de George II, où je me suis uniquement proposé de donner la suite des Faits, rangés par ordre de date, & suffisament détaillés pour être lus sans dégoût. *Je n'ai pas tout-à-fait rempli le Plan annonçé par ces paroles; & j'en ai dit la raison dans l'Introduction que j'ai mise à la tête du XIV Tome. On me permètra d'ailleurs de garder ici le silence sur cet Ouvrage, & je ne suis pas assés flaté du titre d'*Abbréviateur des Gazètes, *pour entreprendre de faire valoir mon travail. Tout imparfait qu'il est, il m'a coûté des soins & de l'ennui, dont je me croirai trop païé, si l'on peut ne le pas trouver tout-à-fait inutile. Je l'abandonne sans peine à toute la sévérité des Critiques, & je les ai prévenus dans le Jugement qu'ils en pourront porter.*

* Samson & la Neuville.

Malgré des Additions, comme l'on voit, assés considérables, cette Edition n'a pas plus de Volumes, que celle qui porte la date de 1733, quand on y joint les deux Volumes des Remarques de M. Tindal, *& de l'Abregé Historique des Actes Publics d'Angleterre. C'est ce qui s'est pu faire aisément par une distribution differente des Tomes, qui devenoit nécessaire pour l'exécution du projet, auquel on s'étoit arrêté. Voici quelle est cette distribution.*

Distribution des volumes de cette Edition.

TOME I.

*Ce Volume contient les cinq premiers Livres de l'*Histoire d'Angleterre; *avec la* Dissertation sur le Gouvernement, les Loix, les Mœurs, les Coutumes, & la Langue des Anglo-Saxons; *& ne diffère de ce*

qu'il étoit dans les premières Editions que par l'addition des Notes *de M.* Tindal.

DISTRIBUTION DES VOLUMES DE CETTE EDITION.

TOME II.

1°. *Livre VI, contenant les Règnes de* GUILLAUME LE CONQUERANT; *de* GUILLAUME II, *surnommé* LE ROUX; *d'*HENRI I, *surnommé* BEAUCLERC *&* *d'*ETIENNE. 2°. *Livre VII, contenant les Règnes d'*HENRI II, *surnommé* PLANTAGENET; *& de* RICHARD I, *surnommé* CŒUR DE LION. 3°. *Livre VIII, contenant les Règnes de* JEAN, *surnommé* SANS-TERRE, *& d'*HENRI III, *surnommé de* WINCHESTER. 4°. EXTRAIT du I Tome du Recueil d'Actes Publics d'Angleterre de THOMAS RYMER, par JEAN LE CLERC. 5°. ABREGE HISTORIQUE des Actes Publics d'Angleterre recueillis par THOMAS RYMER. EXTRAIT du I Tome, par PAUL DE RAPIN Sieur DE THOYRAS, pour servir de Supplément à l'Extrait que M. LE CLERC en a fait. *Cet Extrait ainsi que tous les autres de notre Auteur est divisé par Règnes; & commence, comme je l'ai dit plus haut, par celui d'*HENRI I.

TOME III.

1°. *Livre IX, contenant les Règnes d'*EDOUARD I, *surnommé* AUX LONGUES JAMBES, *& d'*EDOUARD II, *surnommé de* CAERNAERVEN. 2°. *Livre X, contenant les Règnes d'*EDOUARD III, *& de* RICHARD II, *surnommé* DE BORDEAUX. *Le Règne d'*EDOUARD III *est suivi de la* DISSERTATION *sur la* LOI SALIQUE. 2°. SUITE de l'Abregé Historique des Actes Publics d'Angleterre recueillis par THOMAS RYMER, *où les Extraits des Tomes II, III, IV, V, VI & VII, sont relatifs aux Règnes ci-dessus.*

TOME IV.

1°. *Livre XI, contenant les Règnes d'*HENRI IV, *surnommé de* BULLINGBROOK, *& d'*HENRI V, *surnommé de* MONTMOUTH. 2°. *Livre XII, contenant le Règne d'*HENRI VI, *surnommé de* WINDSOR. *Il est suivi de la* DISSERTATION *sur la* PUCELLE D'ORLEANS. 3°. *Les Extraits des Tomes VIII, IX & X de* RYMER, *& d'une partie du XI, relatifs aux Règnes compris dans ce Volume.*

TOME V.

1°. *Livre XIII, contenant les Règnes d'*EDOUARD IV; *d'*EDOUARD V; *& de* RICHARD, *surnommé* LE BOSSU. 2°. *Livre XIV, contenant le Règne d'*HENRI VII. 3°. *Les Extraits de la fin du XI Tome de* RYMER, *du XII, & du commencement du XIII.*

DISTRIBUTION DES VOLUMES DE CETTE EDITION.

TOME VI.

1°. *Livre XV, contenant le Règne d'*HENRI *VIII.* 2°. *Les Extraits de la fin du XIII Tome de* RYMER, *du XIV, & du commencement du XV.*

TOME VII.

1°. *Livre XVI, contenant les Règnes d'*EDOUARD *VI, & de* MARIE. 2°. *Livre XVII, contenant le Règne d'*ELISABETH. 3°. *Les Extraits de la fin du XV Tome de* RYMER, *& d'une partie du XVI.*

TOME VIII.

1°. *Livre XVIII, contenant le Règne de* JAQUES *I.* 2°. *Les Extraits de la fin du XVI Tome de* RYMER *& de tout le XVII. Son Recueil, ainsi que je l'ai dit plus haut, ne va pas plus loin que le Règne de ce Roi.* 3°. CONSIDERATIONS *sur les Auteurs qui ont écrit l'Histoire du Règne de* CHARLES *I. Elles sont placées dans les autres Editions à la tête de la seconde Partie de l'Histoire de ce malheureux Roi. J'ai cru qu'elles seroient mieux ici.* 4°. *Livre XIX, contenant les quinze premières années du Règne de* CHARLES *I.*

TOME IX.

1°. *Livre XX, contenant la seconde Partie du Règne de* CHARLES *I.* 2°. *Livre XXI, contenant la troisiéme Partie du même Règne.*

TOME X.

1°. *Livre XXII, contenant l'*INTERREGNE *depuis la mort de* CHARLES *I, jusqu'au Rétablissement de* CHARLES *II.* 2°. *Livre XXIII, contenant le Règne de* CHARLES *II.* 3°. *Livre XXIV, contenant le Règne de* JAQUES *II.* 4°. EXTRAITS de l'Histoire de JAQUES II, Roi de la Grande-Bretagne, imprimée à Bruxelles chés *Jean Leonard.* M. DCC. XL. *in* 8.

TOME XI.

1°. *Suite du Livre XXIV, contenant l'*INTERREGNE, *depuis la retraite de* JAQUES *II, jusqu'à l'Election de* GUILLAUME ET MARIE. 2°. DISSERTATION sur l'origine du Gouvernement d'Angleterre, & sur la Naissance, les Progrès, les Vues, les Forces, les Intérêts, & les Caracteres des deux Partis des WHIGS & des TORYS. 3°. CONTINUATION de l'Histoire d'Angleterre. *Livre XXV, contenant le Règne de* GUILLAUME III. 4°. SUPPLEMENT à l'Histoire de JAQUES II. *C'est l'Extrait,*

l'Extrait, ainsi que je l'ai dit, d'un Livre, dont le Titre est: ABREGE' de la Vie de JAQUES II, Roi de la Grande-Bretagne, &c. tiré d'un Ecrit Anglois du R. P. FRANÇOIS SANDERS, de la Compagnie de *Jesus*, Confesseur de Sa Majesté; Par le P. FRANÇOIS BRETONNEAU, de la même Compagnie. Avec un Recueil des sentimens du même Roi sur divers sujets de pieté. A Paris chés NICOLAS PEPIE M. DCC. III. *in* 12. 4°. SUPPLEMENT à l'Histoire de GUILLAUME III. DISTRIBUTION DES VOLUMES DE CETTE EDITION.

TOME XII.

*Livre XXVI, contenant le Règne d'*ANNE. *M.* Durand, *faisant imprimer ce Règne avec le précèdent & voulant en faire deux Volumes, avoit composé le XXVI Livre des deux premières années de la Reine* ANNE, *& fait du reste un XXVII Livre. Comme, tout bien examiné, j'ai vu que ce partage du Règne d'*ANNE *en deux Livres n'avoit eu pour fondement que la nécessité de donner aux deux Volumes à peu près la même grosseur; j'ai cru pouvoir innocemment faire disparoitre une division inutile. J'en ai seulement conservé la mémoire par une Note au bas de la 121 page de ce Tome; & cela pour servir d'une légère satisfaction à ceux qui pourroient désapprouver la liberté que j'ai prise.*

TOME XIII.

Livre XXVII, contenant le Règne de GEORGE I. *Dans l'Edition de 1733 ce Livre est le XXVIII par la raison que j'ai dite dans l'Article précèdent.*

TOME XIV.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire des vingt premières années du Règne de GEORGE *II. Il sont divisés en deux Parties; ce qui s'est fait uniquement pour accélérer l'Impression.*

TOME XV.

1°. FASTES d'Angleterre. *Ils sont relatifs à l'Ouvrage de* Rapin THOYRAS. *Ce qui se rapporte aux six premiers Tomes est fort bien fait. Ce qui suit ne paroit pas de la même main. Il auroit eu besoin d'être entièrement refondu: mais cela demandoit un tems trop considérable, & j'ai du me contenter de remèdier aux plus grandes inexactitudes.* 2°. CONTINUATION des Fastes d'Angleterre. *Ceci se rapporte aux Règnes de* GUILLAUME *III, d'*ANNE *& de* GEORGE *I. Ces* FASTES, *assés mal faits, ont eu besoin aussi de beaucoup de corrections. La forme, que j'ai donnée au XIV Tome m'a dispensé de pousser les* Fastes *jusqu'à la dernière date de ce Volume.* 3°. TABLE Générale des Matières pour les treize premiers Tomes. *Il a falu faire celle des trois*

DISTRIBUTION DES VOLUMES DE CETTE Edition.

derniers Volumes de la précédente Edition, lesquels n'en avoient ni de particulière ni de générale, & la faire rentrer dans celle des dix premiers Tomes. Comme cette Table Générale *s'est imprimée en même tems que le XIV Volume, il n'étoit pas possible qu'il en fît partie. J'aurois pris le parti de faire une Table particulière à ce Tome, si je ne l'avois pas disposé de manière qu'au moïen des Titres, qui garnissent les marges, quiconque l'aura lu, trouvera sans peine ce qu'il voudra revoir.*

Projets abandonnés.

J'ai déja fait entendre suffisament que la précipitation avec laquelle on s'étoit vu forcé de faire cette nouvelle Edition, m'avoit obligé de renoncer à différens projets, qui tendoient tous à rendre ce grand corps d'Histoire & plus correct & plus utile. Tel étoit celui d'une DISSERTATION *sur la* PUCELLE D'ORLEANS. *Dans celle que notre Historien a mise à la suite de l'Histoire d'*Henri VI, *il établit au sujet de cette généreuse Fille un Systême raisonable, qui s'est attiré l'approbation du commun des ses Lecteurs: mais qui n'a pu trouver grace aux ïeux d'un Ecrivain estimable, lequel, par les efforts qu'il a faits en dernier lieu pour réfuter ce Systême, n'a réussi qu'à donner des preuves éclatantes de son esprit & de ses talens. Mais dans un Siècle éclairé que peuvent de pareils efforts pour le rétablissement d'un Systême, abandonné depuis si longtems par tous les gens sensés?*

Si Pergama dextra
Defendi possent, etiam hac defensa fuissent.

C'est ce que cet Auteur, qu'il me doit suffire d'indiquer, peut dire avec confiance, & sans crainte d'être démenti par persone. Je voulois examiner avec toute l'attention, dont je puis être capable, les Passages des differens Ecrivains qu'il appelle à l'appui de son sentiment, & peser dans la balance de la Logique toutes les conséquences qu'il tire de ces Passages. Cette discussion jointe à quelques recherches, m'auroit fourni la matière d'une Dissertation, *dont la première partie eut eu pour objet de confirmer le sentiment de* Rapin-Thoyras, *en le rectifiant dans ce qu'il peut avoir de défectueux; & la seconde auroit établi que le supplice de la* PUCELLE *qui, selon tous nos Historiens, fut brûlée à Rouen, est un Fait tout au moins problématique; & que son Mariage, dont la date est postérieure de plusieurs années à celle où l'on fixe son supplice, bien loin de devoir être regardé comme une Fable, ainsi qu'on le prétend, est d'une Probabilité bien voisine de la Certitude. Mais le Projet que je regrète le plus d'avoir abandonné, c'est celui de faire usage d'une grande quantité de Pièces, que j'avois commencé de recueillir dans plusieurs Manuscrits de la* Bibliothèque du Roi. *Ce que je vais dire fera concevoir quelque idée des fruits, que mes recherches auroient pu produire. Le Manuscrit, coté 6049 est presque tout composé de Pièces aiant rapport aux Règnes de* Guillaume le Conquérant, *d'*Edouard I, *d'*Edouard III *& de* Richard II. *Ce qui concerne le premier, le second & le quatrième de ces Rois ne se trouve point dans le Recueil de* Rymer. *Ce qui regarde* Edouard III *consiste dans une Copie du* Traité de Bretigni, *tel qu'on*

l'avoit arrêté d'abord, & dans une Copie de la double expédition de ce Traité tel qu'il fut signé, suivie d'un grand nombre d'Actes faits par notre Roi Jean *& son Fils le Dauphin* Charles *d'une part, & de l'autre par* Edouard III. *De ces dernières Pièces, beaucoup n'ont pas été connues de* Rymer. *Un autre Manuscrit, cotté 6051, contient entre autres choses une Pièce en Latin à laquelle on a donné pour titre, Vie d'*Henri VIII. *Elle appartint autrefois à* Guillaume, *Roi d'Armes, lequel vraisemblablement n'est autre que le célèbre* Guillaume Cambden. *Ce n'est point une Vie, mais de simples Mémoires pour l'Histoire du Règne d'*Henri VIII, *dans lesquels il n'est à peu près question que de son Divorce, & de ce qu'il fit pour s'emparer des biens des Eglises & des Monastères, après qu'il se fut fait déclarer Chef de l'Eglise Anglicane. C'est l'Ouvrage de quelque Prêtre ou de quelque Moine: mais en tout cas l'Auteur paroît un peu moins crédule ou d'un peu meilleure foi que* Sandérus. *Je n'ai pu que parcourir cet Ouvrage à la hâte: mais je ne doute pas que si j'avois eu le loisir de le confronter avec l'Histoire d'*Henri VIII, *je n'en eusse tiré des Notes utiles. A la fin du même Volume est un Extrait d'une* Lettre *d'un* Jesuite Ecossois *écrite de Braunsperg en Prusse, au mois de Septembre 1608, Je vais l'insérer ici, parce qu'il contient des particularités, dont notre Auteur ni les autres n'ont point eu de connoissance & qui servent à fortifier les soupçons que quelques-uns ont eus de la Catholicité d'*Anne de Danemarc *Femme de* Jaques I. *J'y joins une Traduction aussi Littérale, que je le puis.*

LETTRE D'UN JESUITE ECOSSOIS AU SUJET DE LA CONVERSION D'ANNE DE DANEMARC, FEMME DE JAQUES I.

ANNO circiter 1600 cœpit cogitare de mutatione Religionis à Lutheranismo ad Catholicam propter causas sequentes. Adduxerat secum in Scotiam Ministrum quendam Danum Lutheranum, quem habuit à Concionibus & Sacrorum usu more Lutherano.

ELLE commença vers l'an 1600, de songer à changer le Luthéranisme contre la Religion Catholique, pour les raisons suivantes. Elle avoit amené avec elle en Ecosse un Ministre Danois Luthérien, pour lui servir de Prédicateur, & pour lui administrer les Sacremens à la manière des Luthériens.

Ita enim conventum est in contractu Matrimonii, ut esset illi liberum de Religione in qua nata est & educata. Successu temporis Minister ipse, repudiato Lutheranismo, Calvinismum amplexus est. Quod cum Domina percepisset, noluit illius opera uti amplius, multùm anxia quidnam esset faciendum: a Calvinismo enim valde abhorruit. Venit illi etenim in

Car il étoit convenu par son Contract de Mariage qu'elle auroit la liberté par rapport à la Religion dans laquelle elle étoit née & dans laquelle on l'avoit élevée. Par la suite du tems son Ministre lui-même abjura le Luthéranisme pour se faire Calviniste. Aussitôt qu'elle s'en fut apperçue, elle ne voulut plus se servir de son Ministère, étant au reste fort inquiète sur ce qu'elle devoit faire: car elle avoit une grande horreur pour le Calvinisme. Il lui revint alors en mémoire

LETTRE D'UN JESUITE ECOSSOIS AU SUJET DE LA CONVERSION D'ANNE DE DANEMARC, FEMME DE JAQUES I.

que lorsque, dans son âge le plus tendre on l'élevoit en Allemagne auprès d'une certaine grande Princesse Catholique, elle avoit vu tous les jours un Prêtre célèbrer la Messe. Ce souvenir, & son amitié pour cette Princesse, qui, si je ne me trompe étoit Niéce de Charles-Quint, lui firent naître l'idée d'embrasser cette Religion. Là-dessus elle consulta quelques Amis Catholiques qu'elle avoit, & sur tout un certain Comte, pour savoir ce qu'il faloit qu'elle fît. Ce dernier lui persuada que la Religion Catholique étoit la seule veritable, & que les autres étoient des Sectes Hérétiques; &, me nommant, il me proposa pour être son Père Spirituel. Après beaucoup d'autres choses qui se firent à cet égard, je fus appellé auprès d'elle. On m'introduisit dans le Palais, & j'y restai trois jours dans un certain Cabinet écarté, dans lequel elle se rendoit tous les jours le matin pour être instruite pendant une heure du Cathechisme. Ses Dames restoient dans la Chambre précèdente, & comme elle entroit dans le Cabinet sous prétexte d'écrire des Lettres, elle en ressortoit toujours avec quelques Papiers à la main. Le troisième jour, après qu'elle eût entendu la Messe & reçu le Très Saint Sacrement, je me retirai.

Après cette Communion; je demeurai à peine deux ans en Ecosse, & pendant ce tems, elle reçut neuf fois le Très Saint Sacrement, & cela de très grand matin, pendant que tout le monde dormoit à l'exception d'un petit nombre de persones, qui communioient avec elle. Après la Communion, elle eut toujours avec moi des entretiens de piété, dans lesquels elle souhaitoit, tantôt que son Mari se rendît Catholique, tantôt que son Fils fut élevé

mentem, quod cum in Germania, in sua tenerrima ætate, apud quandam magnam Principissam Catholicam educaretur, vidit Sacerdotem quotidie celebrantem: ex cujus recordatione ac amore illius Principissæ, quæ fuit, nî fallor, Nepotis Caroli V, cogitavit de illa Religione amplectenda, qua in re consuluit quosdam amicos suos Catholicos, præsertim unum Comitem; Quidnam esset faciendum? Qui suasit illi omnino Catholicam Religionem, eam solam esse veram: reliquas Sectas & Hæreses, meque nominatim proposuit pro Patre Spirituali: unde post multa sum vocatus ad ipsam, in Palatium introductus, ubi triduo hæsi in Cubiculo quodam secretiori, ad quod quotidie mane per horam Cathechisandi gratia accessit, remanentibus Dominabus suis in exteriori Cubiculo: ingressa interius tanquam literas scriptura: exivitque semper cum Charta in manu. Tertio vero die Sacro audito & Sanctissimo Sacramento ab ea recepto, inde recessi.

Post Communionem vix mansi integro biennio in Scotia. Quo tempore novies Sanctissimum Sacramentum suscepit, idque summo mane: dormientibus omnibus exceptis paucis, qui cum ipsa communicarunt. Post Communionem semper piis est usa colloquiis, nunc optando Maritum Catholicum, nunc Filium in educatione Pontificis Summi, nunc de se-

licitate Monialium, inter quas ſe vitam finituram non dubitare aiebat, ſe magnum habere ſcrupulum, quod pro dotis (2) reditus haberet Monaſterii, promiſitque, ſi fieret mutatio Religionis, ſe Monaſterium legitimis poſſeſſoribus reſtituturam, aut certe in Collegium Jeſuitarum mutaturam. Noluit in Angliam diſcedere, niſi, me prius vocato, Sanctiſſimo Viatico eſſet præmunita, cum promiſſione me ad ipſam venturum in Angliam ſi me vocaret.

Ex quo frequenti uſu Sacramentorum percepit Maritus ipſam mutatam in melius, inde ſuſpicatus, ipſam conſuetudinis aliquid habere cum Sacerdote Papiſta, quandoquidem proprium Miniſtrum contempſiſſet. Cumque decumberent ſimul (ut ipſa mihi narravit) ita eſt eam affatus: « Video in te magnam mutationem, in gravitate, modeſtia, pietate, unde ſuſpicor te converſari cum aliquo Sacerdote Catholico ». Faſſa eſt illa, meque nominavit ſenem decrepitum. Ad quod nihil aliud reſpondit, quam « Rogo te, mea Uxor, ſi non potes ſine hujuſmodi vivere, utaris, quam poteris ſecretiſſime, alias periclitabitur Corona noſtra ». Poſt quod colloquium Rex ſemper erga

ſous les ïeux du Souverain Pontife (1). D'autres fois elle parloit du bonheur des Religieuſes, & diſoit qu'elle ne doutoit point qu'elle ne dût finir ſa vie parmi elles. Elle diſoit encore qu'elle avoit un grand ſcrupule, d'avoir pour le revenu de ſa dot, la jouiſſance des biens d'un Monaſtère; & elle promètoit que, s'il arrivoit un changement de Religion, elle rendroit ce Monaſtère à ſes légitimes poſſeſſeurs, ou qu'elle le convertiroit certainement en un Collège de Jeſuites. Elle ne voulut point paſſer en Angleterre, ſans m'avoir fait venir pour la munir du Très Saint Viatique, & ſans m'avoir fait promètre, que j'irois la trouver en Angleterre, ſi elle m'appelloit.

Cet uſage fréquent des Sacremens fit que ſon Mari s'apperçut qu'elle étoit changée en mieux; ce qui lui fit ſoupçonner qu'elle avoit quelque liaiſon avec un Prêtre Papiſte, puiſque d'ailleurs elle mépriſoit ſon propre Miniſtre. Et comme, ils étoient couchés enſemble, ainſi qu'elle même me l'a dit, il lui tint ce propos. « Je vois en vous un grand changement, à l'égard de la gravité, de la modeſtie & de la piété; ce qui me fait ſoupçoner que vous avés des converſations avec quelque Prêtre Catholique ». Elle en convint, & me nomma, comme un Vieillard décrépit. Il ne répondit rien autre choſe à cela, ſinon: « Je vous prie, ma Femme, puiſqu'il vous eſt impoſſible de vivre ſans en agir ainſi, que ce ſoit le plus ſecrètement que vous pourrés; ſans quoi nôtre Courone ſeroit en danger ». Depuis cet entretien le Roi me traita toujours avec plus de douceur & de bonté. La

LETTRE D'UN JÉSUITE ECOSSOIS AU SUJET DE LA CONVERSION D'ANNE DE DANEMARC, FEMME DE JAQUES I.

(1) Cette fraſe, dont l'expreſſion peu Latine eſt équivoque, peut s'entendre dans cet autre ſens : *tantôt que ſon fils fut élevé dans la ſoumiſſion au Souverain Pontife.* Le Lecteur choiſira des deux ſens celui qu'il aimera le mieux.

(2) Je copie exactement.

Reine de son côté s'emploïa près de ceux d'entre les principaux Courtisans, qui paroissoient les plus sévères à l'égard des Prêtres, pour qu'ils ne machinassent rien contre moi, à moins qu'ils ne voulussent encourir son indignation. Ils lui promirent de se conformer à sa volonté.

me mitior & benignior videbatur. Egit porro Serenissima cum quibusdam ex præcipuis Aulicis qui videbantur severiores contra Sacerdotes, ne quidquam contra me molirentur, ni vellent ipsam (1) indignationem incurrere; quod & promiserunt.

Or il arriva quelque chose de risible & qui fit rire la Reine elle-même. Dans un Procès pour certains Biens, qu'un des principaux Seigneurs de la Cour, Hérétique cependant, avoit contre un certain Ministre, la Reine se mit à le solliciter & lui parler en faveur de ce Ministre; surquoi ce Seigneur lui répondit: « Madame, par les plaies de » JESUS-CHRIST, je le dirai, & je » vous denoncerai au Père ROBERT.

Accidit autem quiddam risu dignum, quod & ipsum risum provocavit Reginæ. Cum esset Actio quædam de bonis inter præcipuum quendam Aulicum Hæreticum tamen, & Ministrum quendam, cæpit intercedere & loqui in favorem illius Ministri, cum respondit præfatus Nobilis: « Serenissima, » per vulnera Christi, narrabo » & te apud Patrem Robertum » accusabo ».

A l'égard de son état présent, sa principale Dame m'écrit de Griney (1), que, par rapport à la Religion, la Reine persiste dans l'état où je l'ai laissée; & que la seule différence est qu'elles n'en font pas un exercice aussi libre qu'en Ecosse.

De statu præsenti scribit mihi præcipua Domina ex Grineæo, ipsam manere in eodem statu, quantum ad Religionem, in quo ego ipsam reliqui, solum in hoc differre, quod non possint habere exercitium quale in Scotia habuerunt.

Je vais rapporter ici deux Actions héroïques de cette Reine. Elle fit l'une à son arrivée en Angleterre. Pendant qu'elle alloit à l'Eglise avec le Roi pour la cérémonie de leur Couronement, il fut réglé qu'avant de recevoir la Courone, ils communieraient l'un & l'autre à la manière des Hérétiques. C'est ce que le Roi fit sur le champ. La Reine refusa, en assurance qu'elle ne vouloit pas communier, & qu'elle aimoit mieux n'être point couronée que de recevoir leur Com-

Referam hic duos Actus heroicus illius Reginæ. Post quam in Angliam venit unum, dum ad Templum una cum Rege ad Coronationem venirent, statutum erat, ut ante Coronationem communicarent more Hæretico: Quod Rex statim facit. Recusavit Regina, se nolle communicare asserens, & potius nolle coronari, quam ipsorum communionem recipere, & si

(1) Il semble qu'il faudroit *ipsius*,
(1) Je ne suis pas sur que ce soit ainsi que le nom Latin doive être traduit.

Rex & Consiliarii maxime ipsam urgerent; Alterum, semel Nuncium Regis Hispaniæ visitavit, tanquam honoris gratia, ubi & Sacrum audivit & Sanctissimum Sacramentum accepit. Quod cùm Rex rescivit, valdè illam objurgavit, objiciens Coronam suam & Regnum eam perdituram.

munion; quoique le Roi & ses Conseillers la pressassent beaucoup de faire ce que le Roi avoit fait. Voici l'autre Action. Elle rendit une fois visite à l'Ambassadeur du Roi d'Espagne, comme pour lui faire honneur: mais elle entendit la Messe, & reçut le Très Saint Sacrement chés lui. Quand le Roi le sut, il la querela vivement, en lui reprochant qu'elle lui feroit perdre sa Courone & son Roïaume.

LETTRE D'UN JESUITE ECOSSOIS AU SUJET DE LA CONVERSION D'ANNE DE DANEMARC, FEMME DE JAQUES I.

De Filia quid dicam? Novi illam familiariter, dum nonum vel decimum annum ageret, apud Comitissam Catholicam educata. Optimis moribus est prædita.

Que dirai-je de sa Fille *(1). Je l'ai beaucoup connue, lorsqu'à l'âge de neuf ou dix ans, elle étoit élevée chés une Comtesse Catholique. Elle a d'excellentes mœurs.*

Braunspergæ, mense Septembri, Anno 1608.

A Braunsperg, au mois de Sepetembre, année 1608.

ROBERTUS ARNBERNBENIG, Presbyter Societatis Jesu.

ROBERT ARNBERNBENIG, Prêtre de la Compagnie de Jesus.

La Suscription de cette Lettre est en ces termes.

Admodum reverendo in CHRISTO Patri & Domino JOHANNI STUARTO Ord. S. Benedicti, Monasterii Scotorum apud Ratisbonenses Priori, Patri & amico suo observando.

Au Très Révérend Père en JESUS-CHRIST Dom JEAN STUART, Religieux de l'Ordre de Saint Benoît, & Prieur du Monastère des Ecossois à Ratisbone, son Père & son respectable Ami.

Cette Lettre est-elle véritable ou supposée? Ce n'est point à moi d'en décider, & je le dois d'autant moins que je la donne sur une simple Copie. Il suffit que ce soit un Monument Historique, d'où l'on puisse inferer que les ménagemens, dont Jaques I *usa toujours pour les Catholiques, paroissent avoir eu pour cause en partie les égards, qu'il avoit pour la Reine sa Femme.*

*Dans un autre Manuscrit cotté 5934 se trouve une Vie d'*Anne de Bollen *avec ce Titre:* HISTOIRE de ANNE DE BOULANT jadis Royne d'Angleterre executée à mort à Londres le deuxieme jour de Juin l'an mil

EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN EN VERS FRANÇOIS.

(1) La Princesse *Elisabeth*, qui fut mariée à l'*Electeur Palatin*, Roi de Bohème. Sa Posterité est aujourd'hui sur le Trône de la Grande Bretagne.

EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

cinq cens trente six. *C'est une sorte d'Epître en Vers François, adressée sans doute à quelqu'un, ou d'une grande naissance, ou remplissant une place éminente, puisque l'Auteur le traite de* Monseigneur. *Rien d'ailleurs ne le fait connoître, non plus que l'Auteur lui-même. La Pièce est imparfaite & finit par un Discours qu'*Anne de Bollen *fait au Peuple au moment de son exécution, & ce Discours n'est pas même entier. J'ignore en quel tems cet Ouvrage fut composé; le langage un peu plus approchant du nôtre que celui de* Marot, *semble devoir faire conclure que ce fut après le tems de ce Poète: mais ce soupçon est détruit par le début de l'Auteur, qui commence ainsi son Epître.*

Les cas nouveaulx & choses merveilleuses,
Tristes aux ungs, & aux aultres joyeuses
Qu'advenuz sont en ce loingtain pays,
Ont mes espritz tellement esbahiz,
Que tousjours suis en pensée profonde
Et si avant a contempler me fonde
Ce que mon oeil me contrainct regarder,
Que il ne peult mon esprit engarder,
Ne de ces cas estranges divertir
Pour les escrire & vous en advertir.
Mais je vouldrois que les nouvelles feussent
Telles que point de fascherie n'eussent
Et que du Jeu le triste achevement
Feust respondant à son commencement,
Certes je croy qu'en auriez grand plaisir.

*Ces paroles annoncent un témoin oculaire des Evènemens qu'il va rapporter, & nous apprennent que l'Ouvrage fut écrit en Angleterre. Il n'est cependant pas infiniment utile. L'Auteur ne paroît guères instruit que des bruits populaires; &, quoiqu'il entre dans un grand détail au sujet du Procès d'*Anne de Bollen, *il ne nous met pas en état de juger si sa mort fut réellement une suite des débordemens dont on l'accusoit, ou simplement un effet du dégoût d'*Henri VIII. *Mais il ne faut demander à cet Auteur que ce qu'il promet par ces paroles:*

J'en escriray ce que j'ay entendu
Pour les raisons que plusieurs m'ont rendu.

Ce Poète étoit-il Huguenot ou Catholique? C'est ce qui n'est pas facile à décider. Les louanges, dont il comble la Reine Catherine *d'*Arragon *& la* Princesse Marie *sa Fille, ne permètent pas de douter que ce ne soit un Catholique qui parle: mais quand il fait mourir* Anne de Bollen *& son Frère*

le Lord Rochefort *en Héros vraiment Chretien, on est tenté de croire que c'est un Huguenot, qui veut faire honneur à sa Secte. On ne sera peut-être pas fâché d'avoir ici l'Extrait de tout l'Ouvrage qui n'est sans doute connu que de peu de gens. L'Auteur entre en matière par le Portrait de son Héroïne.*

EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

Or, Monseigneur, je croy que bien sçavez
Et de longtemps la connoissance avez
Qu'*Anne Boulant* premierement partit
De son pays, quand *Marie* en sortit
Pour s'en aller trouver le Roy en France
Pour accomplir des deux Roys l'alliance (1) ;
En ce temps-la, *Boulant*, qui jeune estoit
Venue en court sagement escoutoit
Dames d'honneur, s'efforceant inciter
Tous ses espritz a bien les immiter,
Et employer ses sens de tel couraige
Qu'en peu de temps elle apprinst le langaige.
Apres que fut *Marie* revenue
En ce pays, elle fut retenue
Par *Claude*, qui Royne apres succeda ;
Ou tellement ses graces amenda
Que ne l'eussiez oncques jugée Angloise
En ses façons, mais nayfve Françoise.
Elle sçavoit bien chanter & danser,
Et ses propos sagement ajancer,
Souvent (2) de lucz & aultres Instrumens
Pour divertir les tristes pensemens.
Oultre ces biens & graces tant exquises
Qu'avoit en France heureusement acquises ;
S'elle estoit belle & de taille élégante,
Estoit des yeux encores plus attirante ;
Lesquelz sçavoit bien conduire a propos
En les tenant quelques fois a repos,
Aucunes fois envoyant en message
Porter du cœur le secret tesmoignage :
Et pour certain telle estoit leur puissance
Que maint rendoit en son obeissance.

(1) Voïés T. VI. p. 256.
(2) Il faut apparament *Jouant*.

EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

Estant ainsi de tant de biens remplye
D'honnesteté & graces accomplye,
Si tost que fut retournée en ces lieux
Elle employa la force de ses yeux,
Et son regard vint en si hault lieu mectre
Qu'en peu de temps elle pleut à son maistre.
O que tenue elle estoit à l'honneur
De France qui lui causoit ce bonheur!
O quel honneur, quelle obligation
Elle debvoit a ceste Nation,
De ceux de qui elle aprinst tant de biens
Qui l'ont depuis fait Royne des siens!
Heureuse estoit, mais encor plus heureuse
S'elle eust suivy la voye vertueuse
Et du chemin eust bien tenu l'adresse
Que luy monstroit sa prudente maistresse.

On trouve dans ces Vers dequoi réfuter ce que Sanderus *a dit de la Figure & des Mœurs d'*Anne de Bollen. *Le témoignage d'un Poëte contemporain, qui ne paroît pas avoir eu dessein de flater cette Reine, vaut bien celui d'un Homme, qui, quoique Catholique & Prêtre, n'a pas fait difficulté d'avancer dans son* Histoire du Schisme d'Angleterre *les mensonges les plus grossiers & les plus absurdes. Voïés à la page* 340 *du VI Tome de cette Edition une* Note *de M.* Tindal. Sanderus *accuse, entre autres choses,* Anne *d'avoir eu dès l'âge de* 15 *ans un commerce criminel avec le Sommélier & l'Aumônier de son Père. Elle fut amenée en France, âgée de* 7 *ans, en* 1514, *lorsque* Marie, *sœur d'*Henri VIII, *vint épouser* Louis XII. *La mort de ce Roi suivit de près ses troisièmes nôces; &* Marie *se remaria, comme l'on sait, avec le beau* Charles Brandon, *qui fut depuis* Duc de Suffolck; *ce qui la faisant voir en France de mauvais œil; l'obligea de retourner en Angleterre.* Anne de Bollen, *qui n'avoit que huit ans, fut retenue par la Reine* Claude, *Femme de* François I; *&, depuis ce tems jusqu'à la mort de cette Reine arrivée en Juillet* 1524, *elle resta près d'elle à titre de Fille d'Honneur. Elle passa tout de suite dans la même qualité chés la* Duchesse d'Alençon, *Sœur de* François I: *mais elle n'y fut que peu de tems, puisqu'elle retourna cette même année en Angleterre, étant âgée de plus de* 17 *ans. Pendant les dix années de son séjour en France, son Pere n'y fit qu'un voïage, en qualité d'Ambassadeur, & n'y demeura pas longtems. Ce fut en* 1515. Anne *avoit alors* 8 *ans. Le voïage que quelques-uns prétendent qu'elle fit en Angleterre à l'âge de* 15 *ans, en* 1522, *est sans fondement. Il reste pour constant qu'elle n'habita point chés son Père depuis l'âge de* 8 *ans jusqu'à celui de* 17.

EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

Où Sanderus *peut-il donc fixer l'Epoque & la Scène des prémices de débauche dont il l'accuse. Mais revenons à notre Poëte. Après ce que l'on vient de voir, il raconte à quel excès* Anne *fut faire aller l'amour du Roi.*

Son maistre, qui la meit
En plus hault lieu qu'oncques aultre ne feit.
Pour commencer de Comté l'honora,
De Marquisat après la décora,
En la faisant comme Royne obeyr
Et de tous biens a son souhait joyr,
Il ne suffit, car ne voulut laisser
Ung poinct d'honneur, où la peult advancer;
Et n'estimant que fust assez grand'Dame
Il la feit Royne & la print pour sa femme.
L'an trente trois la premiere journée
Du moys de Juin elle fut couronnée.

Les Seigneurs & le Peuple s'empressèrent à lui rendre à l'envi toutes sortes d'honneurs;

Non qu'il leur pleust, ainsi comme je croy,
Mais pour complaire au vouloir de leur Roy.

Le Poëte parle en peu de mots des Chasses, des Tournois & des autres Divertissemens, que les Seigneurs & Dames de la Cour donnoient à la Reine. Il fait ensuite une peinture asses naïve des soins que le Roi lui rendoit, & de toutes les attentions qu'il avoit pour elle.

Il colloqua aux lieux plus apparens
De ses Estatz, ses principaulx parens,
Et de faveur telle envers elle usa
Que pour jamais riens ne lui reffusa.

Pour comble de felicité la Reine devint grosse.

Quand commença sentir a remuer
Les petits pieds, & qu'elle se veit prinse,
O qu'elle estoit bien sagement aprinse
De bien se plaindre & faire la dolente
En voix piteuse & parole tremblante,

ETRAIT D'UNE VI D'ANNE DE BOLLEN.

Pour demonstrer la douleur qu'elle avoit!
Et quel ennuy le Roy en recepvoit
De veoir s'amye en si piteuse sorte!
Je croy qu'il eust voulu sa fille morte;
Mais qu'elle en fust délivre sans tourment;
Tant la faisoit traiter soigneusement,
Se travaillant d'entendre son envye
Qui n'eust tant fait pour conserver sa vie.

La Cour, à l'exemple du Roi, n'étoit occupée qu'à fournir des plaisirs à la Reine.

Estant venu le terme desiré
Tellement eust le courage asseuré,
Qu'en grand travail sans peur se disposa.
Dieu ses souhaits en ce favorisa;
Car elle feit sans trop grande douleur
Ung bel enfant de naysve couleur
Et de ses traictz bien ressemblant au Pere;
Mieulx pour certain, qu'à la Royne sa mere.
Fille elle étoit belle en perfection
Et de visage & de proportion;
Tant qu'on jugeoit des astres l'influence
Favoriser du tout a sa naissance.

Le Roi fit pour le Batême de cette Enfant une Fête magnifique que le Poëte se dispense de décrire, & dont il dit seulement,

Que tant estoit exquis
Tout appareil, que rien n'y fut requis.
Dame *Ysabeau* Marquise de *Prester*,
Qui bien vouloit de ceci s'exempter,
Marraine fut, pour au Roy ne desplaire,
Et eut le Duc de *Norfort* (1) pour compere.
Ysabeau donc au baptesme nommée
Fut en tous lieux Princesse renommée,
Et par le grand Parlement d'Angleterre,
Après le Roi, Dame de cette terre,

(1) *Norfolck*.

EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

Et seule fut déclarée héritiere
Contre le droit de la fille premiere.

Le Parlement se retira par un autre Acte de l'obédiance du Pape & déclara

Que le Roy seroit chef
De son Eglise, & que pareil meschef
Seroit venir contre l'autorité,
Que délinquer en leze Majesté.

THOMAS MORUS & cinq Chartreux perdirent la vie pour n'avoir pas voulu se soumètre à cet Acte du Parlement.

Le peuple esmeu, de veoir la nouveaulté
De ceste grande & dure cruauté
En murmurant de ces faicts devisoit
Et plus souvent la Royne *Anne* accusoit
D'avoir esté cause d'un tel erreur.
Pour comprimer du peuple la fureur
Le Roy ordonn' que qui mesdiroit d'elle
Seroit puni d'une peine mortelle,
Dont close fut la bouche aux mesdisans
Qui bien estoient en nombre suffisans
A ung besoin pour remplir une Armée,
Car moult estoit grande leur Assemblée;
Et qui sçavoit ce qu'on ne doit celer
Contrainct estoit de le dissimuler.
Telle estoit lors la parfaite sience
Qu'en eut le Roy en sa grand' providence.

Pendant ce tems la Reine Catherine, *dépouillée de tous honneurs, vivoit en persone privée, supportant patiemment sa disgrace. Mais le plus grand de ses malheurs étoit d'être séparée de sa Fille, qui faisoit toute sa consolation; & la douleur, qu'elle en ressentit, la jeta dans une langueur qui la conduisit bientôt au tombeau.*

Sa fille alors qui seule ainsi vivoit,
En son esprit grand' pacience avoit,
Et mesprisoit la fortune contraire,
Comme si feust un bien petit affaire;

EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

Et tellement s'asseuroit avec Dieu,
Qu'ennuy ne dueil en son cœur n'avoit lieu.
Mesmement quant on dit que trespassée
Sa mere estoit, n'en troubla sa pensée.
Mais louoit Dieu & l'estimoit heureuse,
Qu'elle estoit hors de la vie douloureuse
Pour recevoir le certain refrigere
Et vivant mieulx (1) au celeste repaire.

Elle s'occupoit, à la lecture de l'Ecriture Sainte, à l'étude des Langues Etrangères & de la Musique', à travailler de ses mains; ce que l'Auteur dit seulement pour rendre comte des occupations de cette Princesse, & non pour répréſenter ses vertus, qui sont, dit-il, estimées de tout le monde, & qu'il ne pourroit pas louer dignement. Pendant que Marie *vivoit ainsi seule & n'attendant de secours que de Dieu,*

La Royne florissoit,
Et son vouloir en tant accomplissoit;
Ayant loisir moyen & liberté
A son souhait prendre sa volonté.
Elle pouvoit aller en toute part
En compagnie ou bien seulle à l'escart;
Et s'elle estoit par fortune saisie
De quelque amour de personne choisie,
A elle estoit entierement permys
A son plaisir de traiter ses amys,
Par le moyen de la grande licence
Que lui donnoit la publique defence,
Que nul n'osast sur peine de martire
Aucunement de la Royne mesdire.
Mais ceste Loy n'eut pouvoir d'asseurer
Que l'amitié peust longuement durer:
Car par le temps elle s'amoindrissoit,
Et tous les jours plus se refroidissoit
Le Roy de sa premiere affection,
Je n'en sçaurois dire l'occasion.
Si ce n'estoit par la raison commune
De l'inconstante & muable fortune;

(1) Il faudroit: *Et vivre mieux*, ou *En vivant mieux*.

EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

Ou que Dieu veult monstrer le plus souvent
Que grands honneurs & biens ne sont que vent,
Lesquels il donne à ceulx qu'il veult punir
De leurs mesfaicts, pour les faire venir
D'ung grand plaisir après en grand' souffrance,
Comme verrez ici l'experience.

Le Poète rappelle en cet endroit quelques évènemens qu'il regarde comme des présages de la disgrace prochaine de la Reine, & comme des avertissemens de la part de Dieu, pour qu'elle renonçât à la vie licentieuse qu'elle menoit. Le feu prit dans son appartement, & même avoit déja gagné la Pièce dans laquelle elle étoit. Elle y seroit infailliblement périe, si quelqu'un qui s'en apperçut, ne l'en eût promtement fait sortir. Pendant sa seconde grossesse, le Roi tomba de cheval en allant à la Chasse, & sa chute fut si violente, que l'on craignit pour sa vie.

Quand la Royne eut la nouvelle entendue
Peu s'en faillit que ne cheust étendue
Morte d'ennuy, tant que fort efforça
Son ventre plain & le fruict advença,
Et enfanta ung beau filz avant terme,
Qui naquit mort dont versa mainte larme.

Mais ni les périls qu'elle avoit courus, ni les troubles qu'elle avoit éprouvés dans son ame, ne la firent pas changer de vie. Au contraire.

Le mal dont estoit entachée,
Et la malice en son esprit cachée.

croissant toujours, elle rendit son deshonneur public. Nous touchons à sa disgrace. On peut voir Tome VI pag. 376-84 comment Rapin-Thoyras *la raconte. Notre Poète n'est pas d'accord avec lui sur toutes les circonstances. La comparaison des deux Narrations ne peut pas être inutile. Un Conseiller-Privé, que le Poète designe par ce Vers:*

Un des Seigneurs du Conseil plus estroit,

voiant qu'une Sœur qu'il avoit à la Cour donnoit lieu par sa conduite de penser qu'elle étoit coupable

EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

D'aymer aucuns par amour deshonneste,
Par bon conseil fraternel l'admoneste
Qu'elle acqueroit une honteuse fame
De mal vivante & impudique femme
Et grandement son honneur blesseroit
Si de peché tost ne se retiroit.

La Dame reconnut son offense; & répondit à son Frère, qu'elle sentoit bien qu'on l'accusoit d'avoir violé la foi conjugale; qu'elle ne le vouloit pas nier: mais qu'on faisoit attention en elle à des fautes de peu de conséquence, pendant qu'on ne vouloit point appercevoir, en d'autres d'un plus haut état, des fautes capables de porter un plus grand préjudice; & que s'il faloit qu'elle lui dît tout, il connoîtroit que la plus grande fidélité ne se trouvoit pas où l'on pensoit qu'elle dût être.

Ainsi vouloit ses fautes amortir
Pour ses péchés en autrui convertir,
Pensant qu'ung mal plus grand effaceroit
Ung plus petit, quand déclaré seroit.

Elle s'excusa donc, en accusant la Reine d'être la plus criminelle des Femmes qui fussent sous les Cieux; *& disant à son Frère que s'il ne l'en vouloit pas croire à sa parole, il pourroit savoir de* Marc *le détail de toute la conduite de la Reine. Elle ajouta:*

Mais je ne veulx oublier à vous dire
Ung poinct de tous qui me semble le pire,
C'est que souvent son frere a avec elle
Dedans un lict accointance charnelle.

En confrontant ce Recit avec celui de notre Historien, on ne sauroit douter que la Femme, dont il s'agit en cet endroit, ne soit l'Epouse du Lord Rochfort, *ennemie de la Reine, dont elle étoit haie. Pour* Marc, *c'est le même que les Historiens appellent* Smeton. *Le Conseiller-Privé fut si troublé du Discours de sa Sœur, qu'il ne sut d'abord quel parti prendre. S'il alloit révèler au Roi ce qu'il avoit appris sans être en état d'en fournir les preuves, il couroit risque de la vie pour avoir mal parlé de la Reine. S'il se taisoit, il manquoit à son devoir; & ne risquoit pas moins de perdre la vie, quand on découvriroit qu'il avoit gardé le silence sur ce qu'il devoit révèler. Dans cet embaras il résolut de confier la chose à deux de ses amis, qui l'un & l'autre avoient part à la confiance du Roi, pour que ce Prince donnât plus de créance au rapport qu'ils*

qu'ils lui feroient tous trois ensemble, qu'il n'en auroit pu mériter seul. Un jour qu'il put entretenir le Roi librement, après un exorde propre à se concilier sa bienveillance, il lui dit en présence des deux autres; qu'il ne pouvoit garder le silence sur quelque chose où l'honneur & la vie de Sa Majesté se trouvoient également interessés. Ensuite il accusa la Reine de cette manière. EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

Celle à qui tant avez fait d'honneur, SIRE,
Qui lui devroit par raison bien suffire,
S'est tellement de son honneur demise,
Qu'envers vous a mainte faulte commise.
C'est la Royne à qui ceci s'adresse,
Qui tous les jours avec plusieurs ne cesse,
Prendre plaisir & volupté lubrique
En la façon d'une femme publique,
Car quand l'un a achevé sa journée
Ung autre après vient à l'heure assignée,
Et puis ung autre. Ainsi passe le jour
En ce lascif & infame sejour;
Et quand la nuict à part vous retirez
Elle a soudain ses mignons atiltrez,
Son frere n'est entre yceulx le dernier.
Nourris (1) & *Marc* ne vous sçauroient nyer
Que souvent n'ayent avec elle passée
Maintes nuicts sans l'avoir pourchassée.
Car elle mesme ad ce les incitoit
Et par presens & caresse invitoit.

Il ajouta, qu'il y en avoit encore plusieurs autres qu'il ne nommoit pas; parce que le tems les feroit découvrir; qu'au reste le Roi sauroit tout de Marc, *& qu'il devoit se tenir sur ses gardes parce que* Nourris *avoit promis à la Reine de l'épouser. Le Roi, surpris & confus de ce Discours, se couvrit les ïeux d'une main, & garda quelque tems le silence. Il dit ensuite à ces trois Seigneurs, qu'il appella ses Amis, qu'il reconnoissoit que Dieu prenoit soin de sa vie & de son honneur, puisqu'il leur avoit inspiré le dessein, de lui déclarer ce qu'il venoit d'apprendre; qu'il leur en avoit obligation: mais que, si tout cela se trouvoit faux, ils devoient s'attendre à perdre la vie. L'amour, qu'il avoit alors pour* Jeanne Seymour *& dont notre Poëte ne parle point, le mit en disposition de croire le rapport qu'on lui faisoit. La Reine n'eut aucun soupçon que l'on eût découvert sa mauvaise conduite:*

(1) Norris.

Mais comme si elle eust le vent à gré
Estoit ce jour en ung verdoyant pré
Ou beau jardin ou parc prenant esbat
A veoir des chiens & bestes le combat;
Le soir le bal & melodies grandes
Des instrumens sonnans en plusieurs bandes.

Le Roi de son côté continua d'en bien agir avec elle, & de lui montrer autant de tendresse que jamais. Marc *cependant avoit été mis en prison; déja même il avoit rendu comte*

Du cas estant contre lui imposé,
Et sans tourment, d'ung sens bien advisé,
Dit que d'amours la Royne a poursuivie,
Et que trois fois à couvert l'a servie.

Sa déposition confirma l'accusation des trois Seigneurs, & le Roi ne douta plus qu'elle ne fût vraie. Il n'en témoigna pourtant encore rien à la Reine, & lui procura, comme il avoit coutume, toutes sortes de plaisirs; jusques-là que le 1 de Mai (1536) il lui donna le divertissement d'un Tournois à Greenwich. Le Lord Rochfort *&* Nourris *s'y distinguèrent. Comme ce dernier*, du Roi le mieux aimé, *voulut entrer dans la lice, il ne lui fut pas possible de faire avancer son cheval, quoiqu'il fût dressé pour ces sortes d'exercices, & qu'il s'y fût signalé plusieurs fois. Le Roi s'en apperçut; &, continuant de dissimuler, il fit donner à* Nourris *un cheval, avec lequel celui-ci*

Feit tant d'armes qu'il eut
Aultant d'honneur que nul aultre qui fut;
Messieurs *Waston* (1) *Bouton* (2) pareillement.
Le Roy à tous se sourit privement
Et leur faisoit mainte caresse humaine
Dissimulant leur ruyne prochaine.

Le Poëte répréſente ensuite la Reine, qui souvent envoyoit ses doulx regards *pour animer les combatans, à remporter un prix que chacun d'eux souhaitoit de mériter. Aussitôt que le Tournois fut fini, des Archers eurent ordre d'arrêter* Nourris;

Dont furent tous esbahis & marris,

(1) Waston.
(2) Berreton.

Veu sa vertu & grande privaulté
Du Roy, qu'il eust commis desloyauté.

Mais, avant qu'on le conduisît en prison, le Roi le fit amener en sa présence, & lui dit, que bien qu'il fût coupable, il lui laisseroit cependant toutes ses Places, & ne souffriroit pas qu'il lui fût fait aucun mal pourvu qu'il lui dît la vérité: mais qu'autrement il devoit attendre de sa colère la mort la plus cruelle. Il lui dit ensuite,

Qu'il estoit accusé
D'avoir souvent avec la Royne usé
De ses plaisirs, & que par maintes nuicts
Avecques elle avoit pris ses deduicts.

Nourris *répondit que persone n'oseroit le lui soutenir;*

Et que preuve feroit
De sa persone en tous lieux du contraire,
Et si le Roy lui debvoit faire traire
Le cœur du corps & l'ouvrir tout vivant,
Qu'il ne diroit ce dont n'estoit sçavant.

Il fut conduit à la Tour. Le lendemain le Duc de Norfort *y mena la Reine, & l'instruisit des raisons de sa détention. Ce Duc étoit le Chef des Partisans de la Cour de Rome, & les Protestans l'ont soupçonné d'avoir été le principal Auteur de la perte d'*Anne de Bollen. *Quoiqu'il en soit de cette circonstance, que notre Poëte a sans doute ignorée, ou dont il n'a voulu rien dire; le Lord* Rochfort *fut renfermé dans la Tour presque au même instant, que sa Sœur.* Waston *&* Bouton *y furent aussi conduits, & furent suivis de quelques Pages de la Reine. Tout cela se fit presque en même tems.*

Vous eussiez dit que par devotion
On les menoit à la Procession.

Le Peuple de Londres ne fut pas plustôt instruit de ce qui se passoit, qu'il en témoigna de la joie dans l'espérance de voir la Princesse Marie *revenir incessament à la Cour pour être rétablie dans tous ses droits.*

La Ville estoit attendant sa venue
De grand plaisir & joye toute esmue,
Et n'eussiez veu jusques aux Enfans
Que tous chantans & d'aise triomphans;

EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

Et n'y a coeur si triste qui ne rye
En attendant la *princesse Marie*;
Et toutes fois encores ne bougea
De son logis, & point ne se vangea
Blasmant la Royne en aucune maniere,
Quand entendit qu'elle estoit prisonniere.
Ains alors dit par humaine pitié:
Or pleust à Dieu que si grande amitié
Elle eust porté au Roy qu'elle n'eust poinct
Mis son bonneur & sa vie en ce poinct;
Mais puisqu'elle est en ce triste accident
Je prie a Dieu qu'il lui soit aydant,
Et si sa fille est au Roy je promects
Qu'à mon pouvoir ne lui fauldray jamais.
Ainsi le cœur de ceste bonne Dame
Ne s'esjouist d'ouyr ce grand diffame
De celle qui plus qu'aultruy lui nuisoit;
Mais en tout temps toujours se conduisoit
En même estat: tant en l'adversité
Qu'en la saison de sa prosperité,
Et se monstroit en ses façons tout une
Ou pour contraire ou pour bonne fortune;
Et qui plus est pour tristesse ou dommage
Ne changea onc la couleur du visage.
Ains quand l'ennuy plus en elle croissoit,
C'estoit alors que plus embelissoit;
Et croy que Dieu qui son bon cœur regarde
L'a tousjours mise & tenue en sa garde,
Car sans luy n'eust jamais sceu resister
Au traitement qu'il lui failloit porter
Vivant privée: estant du tout bannie
Hors du plaisir de bonne compagnie,
Tant que parler a elle nul n'osoit
Premierement si au Roy ne plaisoit
Qui la souloit avant le changement
Traiter en Fille aisnée uniquement.

La Princesse Marie *vivoit donc seule dans son exil, ne s'occupant que*

de tous vertueux passe-tems. *Elle s'instruisoit à fonds de la Religion, de la Théologie, de l'Astronomie, de la Géographie, de la Phisique, des Mathématiques, de la Logique, de la Morale, de la Politique, & des Langues Grèque & Latine, dont elle étudioit les Orateurs, les Historiens & les Poètes.*

EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

Tellement que les sciences confuses
Sembloient en elle estre du Ciel infuses.
Et combien que semble estre suffisant
Petit sçavoir & beaucoup mieux duisant
Selon l'estat & feminin usage,
Le faisoit pour asseurer son courage
Et pour garder que sa fragilité
Ne se laissast rompre d'oisiveté.

Ce Poète est peut-être le seul Auteur, qui nous ait donné cette Princesse pour une Savante. Suivons son récit. Le Peuple continua pendant plusieurs jours à s'assembler tumultueusement, & le Roi ne fut pas sans en avoir quelque inquietude: mais quand il sut le sujet de ces assemblées, il envoïa des gens remercier de sa part les pelotons du Peuple des témoignages qu'il recevoit de leur affection pour sa persone & pour sa Fille; & leur dire qu'elle ne tarderoit pas à revenir; & qu'ils attendissent encore quelque tems avec patience.

Ainsi en deuil l'aise se convertit
Du pauvre peuple, & confitz s'en partit,
Pour le regret de leur bien prétendu
Que tant avoient de bon cœur attendu,
Et la princesse encores fait demeure
En son Chasteau & fera jusqu'à l'heure
Que sera par le Parlement remise
En son Estat où elle est tant requise.

C'est ici que le Poète après avoir parlé d'un ton affirmatif de tous les débordemens, dont on accusoit la Reine, commence à la peindre en Femme Chretienne.

Ce temps pendant la Royne estoit au lieu
Où n'esperoit plus secours que de Dieu.
En verité plus n'est tems qu'elle se fonde
Au vain espoir de ce muable monde:
Mais en Dieu seul mect toute sa fiance,
Comme s'elle eust de sa fin prescience.

EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

Et lorsque moins en sa vie se fie
Avecques Dieu lors plus se fortifie.
Mesmement quand les Seigneurs deputez
Ont tous les cas contr'elle recitez
Qui la rendoient coupable de la mort,
Rien ne confesse & ne resistoit fort
Comme voulant presque estre delivre
De vivre icy pour aulx cieulx aller vivre;
Et l'esperit en elle tant surmonte
Que de la mort ne tient plus aulcun compte.

Toutefois elle n'oublia pas son rang devant ceux qui la vinrent interroger, & sut leur parler en Reine, qui n'avoit point de reproches à se faire; ce qui les surprit beaucoup. Ils interrogèrent ensuite le Lord Rochefort, *sur les chefs d'accusation que le Roi leur avoit fait remètre.*

Dequoi il feit moins comte que de rien,
En leur disant que desja sçavoit bien
La mort luy estre en bref temps preparée.

Il les assura qu'il répondroit sincèrement à tout ce qu'ils lui demanderoient: mais à l'égard des chefs d'accusation, levant les ïeux aux Ciel, il dit, sous serment, qu'ils étoient faux, & ne contenoient que des mensonges mechamment controuvez. Nourris, Waston & Bouton, *qui furent ensuite interrogés, tinrent le même langage.* Marc *persista dans l'aveu qu'il avoit déja fait. Le Roi voulut que le Procès fût jugé promtement. Le jour pris pour cet effet, les Pièces en furent remises à l'examen des Jurés.*

Aprez cela tous quatre sont menez
Par les archers pour leur garde ordonnez,
Ayant tousjours devant eulx une hache
Qui est le signe afin que chascun saiche,
En le voyant, si l'estat de l'affaire
Sera pour eux ou contraire ou prospere;
Car en allant elle tourne le dos
Vers eulx, & puis tousjours est en repos
Tant que soient tous les jugemens finis.
Et puis s'ils sont coupables definis,
Qu'on dit *Guilti* en ce commun langaige,
Le tranchant lors se tourne à leur visaige,

Qui est le vray & manifeste signe
Qui leur malheur aux assistans enseigne,
Car devers eulx ne se tourneroit pas
Le trenchant si absoubs estoient du cas.

Le Poète raconte ensuite tout l'ordre de leur Jugement. Les Jurés les déclarèrent coupables, & le Chancelier leur prononça la peine de mort prescrite par la Loi pour le crime de Haute Trahison. Ils furent reconduits dans la prison;

Qui n'estoit pas sans beaucoup estre plainctz
Et mesmement on faisoit de grands plainctz
Du pauvre *Waston* qui estoit de jeune aage,
Yssu de hault & ancien lignaige,
De bonnes mœurs & graces tant puissant,
En lisse ou bal & saulter effaçant
En jeu de paulme & grand' perfection
Les plus adroitz de ceste Nation,
Et de tous biens en luy tant abondoit
Que le pays tout honoré rendoit.

Mais ses belles qualités ne purent rien sur le cœur du Roi, qui paroissoit si fort irrité de son crime, que persone n'osa parler en sa faveur. Sa Mère & sa Femme seules se jetèrent aux pieds du Prince pour obtenir la grace de ce jeune Seigneur, qu'elles demandèrent au prix de tous ses biens:

Mais le Roy veult que soit exécutée
De leur procez l'ordonnance arrestée
Et si l'argent pour luy eut eu puissance
D'escuz cent mil eut finé la chevance.

Les quatre condamnés, ne comtant plus sur le secours de leurs Amis, ne songèrent qu'à se préparer à bien mourir. Il fut ensuite question de procèder au Jugement du Lord Rochefort, *qui l'attendoit sans rien perdre de sa fermeté d'ame;*

Et si jamais auparavant eut force
En son courage, adonc plus se renforce,
Et tant plus a le cœur constant & ferme,
Que plus se veoit approcher de son terme.

Pour lui faire honneur, on le jugea dans la Tour, de même qu'on y devoit

EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

juger la Reine. Trois Avocats du Roi parlèrent contre lui. Leurs discours furent longs; il leur prêta la plus forte attention sans se troubler; &, quand ils eurent fini leurs plaidoïers, il garda quelque tems le silence, les ïeux baissés; ensuite, les levant modestement vers ses Juges, il leur dit que le discours qu'il alloit leur faire n'avoit pas pour but de se soustraire à la peine certaine, mais de peu de durée, à laquelle il se voïoit destiné: Que si le crime, dont on l'accusoit, n'eût regardé que lui seul, il n'auroit pas dit un mot pour sa défense; mais que comme on lui faisoit partager ce crime avec sa Sœur, sa conscience l'obligeoit à faire voir qu'ils en étoient innocens l'un & l'autre: Que quoiqu'il respectât assés leurs Jugemens, pour croire qu'ils ne les prononçoient que sur des preuves qui leur paroissoient suffisantes, il ne pouvoit cependant s'empêcher de s'étonner que sur la seule déposition d'une Femme on pût le trouver coupable & se résoudre à le condamner: Qu'ils savoient qu'il avoit été longtems avec eux dans le rang qu'ils occupoient, & qu'ils ne voudroient pas que leur dignité fût avilie au point que de simples soupçons pussent leur faire courir le moindre danger. Après cela, se flatant de faire convenir ses Juges eux-mêmes de son innocence, il pria Dieu de leur inspirer ce qu'ils avoient à faire conformément à ce qu'il mériteroit. Il reprit ensuite les trois Plaidoiers des Avocats du Roi pour les réfuter, & leur répondit à tous avec autant de discretion que de force,

De poinct en poinct sans nul ordre confondre
Tant qu'on ne veit oncq' homme mieulx respondre,
Non pas *Maurus* (1) mesme qui d'eloquence
Et de sçavoir avoit tant d'affluence
Ne se monstra en ces cas necessaires
Respondant mieulx à tous ses adversaires.

La conclusion de son discours fut que persone dans le monde ne pouvoit assurer avec raison qu'il eût jamais eu de commerce criminel avec la Reine, qu'il avoit toujours révérée comme sa Sœur & comme une Dame respectable. Il finit par prendre Dieu lui-même à témoin de son innocence. Les Jurés furent d'abord partagés: mais ils se réunirent ensuite au même sentiment; & quand le Duc de Norfort, *qui présidoit au Jugement comme Grand Sénéchal, quoiqu'il fût l'Oncle maternel du Lord* Rochfort, *leur demanda leur avis, ils déclarèrent l'Accusé coupable. Lorsqu'il vit qu'on alloit le condamner à mort, il ne s'émut point & ne s'emporta point contre ses Juges. Il les pria seulement de s'emploïer auprès du Roi pour qu'il païât ce qu'il devoit à ceux qui l'avoient assisté dans ses besoins; ajoutant que, comme on lui devoit autant qu'il devoit lui-même, le Roi seroit remboursé par-là*

(1) Thomas Morus.

de

de ce qu'il feroit donner à ſes Créanciers ; & depuis il ne penſa plus qu'à bien mourir. Après ſa Sentence prononcée, il fut reconduit dans ſon Appartement, & dans le même tems la Reine fut avertie par un Huiſſier de comparêtre devant ſes Juges. Elle EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

ne ſe veut que de Dieu ſouvenir,
Et ne fait cas de choſe qui la touche ;
Mais plus ſe tient ferme que une ſouche
Qui ne crainct greſle ou vent impetueux,
Elle s'aſſeure & prent cœur vertueux
Plus que jamais ; & ores ne veult craindre
Ceulx qu'elle a peu auparavant contraindre.

Elle arrive ſuivie de ſes Dames ; les Juges la ſaluent quand elle entre, elle leur rend le ſalut & ſe met doucement dans le ſiege qu'on avoit préparé pour elle. On expoſe les chefs d'accuſation, qui contenoient pluſieurs cas infames.

Elle defend ſon honneur ſobrement
Sans ſe troubler, mais plus conſtamment (1)
Par ſon viſage aſſeuroit ſa raiſon
Que ne faiſoit par force d'oraiſon ;
Car peu parloit, mais qui la regardoit
Coulpe de crime en elle n'entendoit.

Quand les Juges eurent aſſés examiné le Procès, ils lui redemandèrent ſa Courone. Elle la leur remit ſur le champ,

Sans toutes fois jamais ſe deſiſter
De ſon propos : Qu'en vouloir ni de faict
Contre le Roy jamais n'avoit meſfaict.

Les Juges la déclarèrent enſuite déchue des rangs de Marquiſe & de Comteſſe, & de toute autre dignité, qu'elle avoit obtenue avant ſon mariage. Elle y renonça de bon cœur, en diſant, que tenant ces dignités de la volonté du Roi, c'étoit ſans peine qu'elle retournoit à ſon premier état : mais elle jura, par ſa créance *qu'elle n'avoit commis aucune offenſe contre le Roi. Le Duc de* Norfort *alors lui prononça ſa Sentence, qui la condamnoit d'être brûlée vive ou décapitée, ſelon que le Roi l'ordonneroit. Elle n'en paroît pas plus affligée :*

(1) Ce Vers & ainſi que pluſieurs autres eſt défectueux. Je copie exactement. Il ſemble qu'ici il faudroit : *certainement*, au lieu de *conſtamment*.

EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOULLEN.

Mais eussiez dit qu'elle avoit devant veu
Le Jugement qu'elle a ores receu ;
Car a sa face on ne vit changement
N'en sa façon ne maintien nullement :
Mais rendoit grace à Dieu les jointes mains
En lui disant : *O pere des humains*
Qui es la voye la vie & verité,
Tu sçais si j'ai ceste mort merité.
Puis se tournant vers les Juges leur dit :
Dire ne veulx injuste votre edit ;
Ne presumer que tant soit raisonnable
Mon seul advis, que deibve estre valable
Contre vous tous : & croy que bien sçavez
Raison, pourquoi condamnée m'avez,
Aultre que n'est celle qu'avez deduite
Au Jugement : car j'en suis du tout quitte,
Et ne requiers que Dieu me le pardonne (1),
Car j'ay toujours esté au Roy fidelle.
Je ne dis pas que j'aye esté telle
Ne que porté lui aye humilité
Que je debvois, veu son humanité
Et grand debvoir enquoy vers moy usoit,
Et grand honneur que toujours me faisoit ;
Et que souvent je n'aye pris fantaisie
Encontre luy de quelque jalousie,
Enquoy cognois que vertu m'est faillie ;
Et du debvoir de raison suis faillie.
Mais au surplus Dieu soit le tesmoignage
Si contre luy j'ay meffaict davantage ;
Et pour certain plus n'en confesseray
Le mesme jour que la mort poursuivray ;
Et ne pensez que cecy je vous dye
Pour quelque espoir de conserver ma vie
Car je me suis bien aprinse a mourir
Avec celuy qui de mort peult guerir,

(1) Il manque là un Vers dans la Copie, ou l'Auteur a oublié d'en faire un, pour rimer avec celui-ci.

Extrait d'une Vie d'Anne de Bollen.

Qui par sa grace a ma foy retenue
Et ma foiblesse au besoing soustenue:
Mais je ne suis encores tant ravye
En l'esperit qu'honneur ne me renge
A soustenir ses raisonnables droictz,
Duquel, Seigneurs, *peu de compte tiendrois*
Pres de ma fin si en vie je l'eusse
Bien conformé, quelque Royne que feusse;
Et pource veulx que ce dernier parler
Ne soit que pour mon honneur consoler,
Et de mon frere & de ceulx que jugez
Avez a mort, & d'honneur estrangez:
Tant que vouldrois que les peusse defendre
Et delivrer pour coupable me rendre
De mille morts, & puis qu'il plaist au Roy
Je recepvray la mort en ceste foy
Et leur tiendray en leur mort compagnie
Pour puis apres en la vie infinie
Suivre avec eux un eternel repos
Ou prieray pour le Roy & pour vous.
Par ce propos elle a voulu finir
Sa triste voix: dont nul ne s'est pu tenir,
Encores ceulx qui lui portoient grande hayne,
D'avoir pitié de celle pauvre Royne
Qui humblement Millords remerciant,
Et de bon coeur le Peuple suppliant
En leur priere avoir quelque partie,
S'en retourna d'ou elle estoit partie.

Cependant les Prisonniers se préparèrent à la mort, & reçurent le divin Sacrement. *Le jour de leur supplice, quand on vint les chercher pour les y conduire, le Lord* Rochefort *consola ses Amis & les exhorta tous ensemble & chacun en particulier de supporter constamment leur malheur,*

Et de bon coeur recepvoir cette peine
Pour avec Dieu gaigner l'heureuse estreyne.

Alors s'étant embrassés, ils se demandèrent réciproquement pardon & se recommandèrent tous à Dieu. Quand ils furent arrivés au lieu du supplice, Rochefort *voulut s'offrir le premier,*

Comme partant l'enseigne de victoire,
Contre la mort, car vous ne sçauriez croire
La grand vertu de quoy la mesprisoit,
Et la façon de quoi se conduisoit.

Quand il fut sur l'Echafaut, il adressa la parole au Peuple, en disant, qu'il n'étoit pas venu là pour faire un long discours, mais pour souffrir la mort à laquelle il étoit condamné par les Loix; qu'il les prioit, ainsi que les Seigneurs de la Cour qui se trouvoient là présens, d'écouter ses dernières paroles. Ce préambule fut suivi d'une courte moralité sur la vanité des grandeurs humaines & de la faveur des Rois, & sur l'espérance que l'on doit mètre en celui seul, qui sait récompenser dignement les mérites. Il ajouta, que Jesus-Christ, *de qui seul il tenoit la place qu'ils l'avoient vu tous occuper auprès du Roi, ne l'avoit favorisé jusqu'à ce point que pour l'attacher à lui de plus en plus; Qu'il en avoit aussi reçu le don de la connoissance de la foi; mais qu'il avoit eu tant de confiance, soit en lui-même soit aux honneurs & biens qu'il avoit possédés, qu'il avoit négligé de témoigner à* Jesus-Christ *sa reconnoissance du don de la foi: qu'il avoit été comme ceux qui veulent la prêcher, sans pratiquer ce qu'elle ordonne; & que pour mieux le ramener vers lui, le Sauveur avoit voulu le punir de ses fautes par la mort qu'il alloit souffrir. Il finit en souhaitant que son exemple leur fût utile à tous, & les priant de lui pardonner unanimement les fautes qu'il avoit commises.*

Ainsi finit ses propos & ne dist
Qu'envers le Roy eust meffaict ou mesdist,
Mais pria Dieu qu'il le tint longuement
En vie, en heur & en contentement.
Et quand dit eut au peuple assistant
Priez pour moy: en visaige constant
Et ferme coeur sa teste presenta
Au dur tranchant qui d'un coup l'emporta.

Les autres ne parlèrent point, excepté Marc, *qui dit hautement au Peuple, que la mort qu'il alloit recevoir étoit le juste châtiment de ses crimes. La Reine, en attendant le jour de sa mort, se disposa par la méditation des souffrances de* Jesus-Christ, *& reçut la Communion avec beaucoup de piété. Lorsqu'on l'avertit du jour qu'elle seroit exécutée, loin de s'en attrister, elle parut plus contente & plus gaie qu'auparavant. Elle s'informa comment son Frère & les quatre autres Seigneurs avoient souffert la mort. On l'instruisit de leur fermeté: mais on ne lui cacha pas que* Marc *s'étoit reconnu digne de la mort qu'il recevoit.*

La Royne alors de face un peu changée,
Ne m'a il point, dit-elle, *deschargée*,
Avant mourir, du publique diffame
Qu'il m'avoit faict? Las! j'ai peur que son ame
En soit en peine & que punition
En souffre par fausse accusation.
Mais de mon frere & des autres je croy
Qu'ils sont devant la face du grand Roy,
Et s'il luy plaist les accompagneray
Lorsque demain ce monde laisseray.

* EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

Le lendemain, elle pria que persone ne l'interrompit pendant toute la matinée, & s'enferma dans son Oratoire, pour ne s'entretenir qu'avec Dieu seul: mais quand elle s'apperçut que l'heure de son supplice étoit déja passée, elle eut du chagrin de ce délai, non qu'elle desirât la mort, mais parce qu'elle se croïoit préparée à bien mourir, & qu'elle craignoit qu'un plus long délai ne rallentit sa ferveur. Elle se défioit d'elle-même, & ne se confioit qu'en Dieu seul. Elle consola ses Dames qu'elle voïoit accablées de l'idée de sa mort prochaine; & leur dit,

que la mort
Aux chrestiens n'a besoing de reconfort,
Mais que la vie eternelle est aux Cieulx
Hors du danger du monde vicieulx
Et pource poinct ne devoient sa mort plaindre
Car elle espere asseurement attaindre
Aux lieux heureux de grand' prosperité
Laissant icy toute infelicité.

C'est par de pareils discours, que, selon notre Poëte, elle apprit à ses Dames à mépriser ce monde & ses biens passagers, pour n'aspirer qu'à la gloire éternelle. *Elle sut si bien les en persuader que, ne faisant plus de comte de leur propre vie, elles lui dirent que, si Dieu le vouloit, elles ne se soucioient plus de vivre,*

Et bien vouloient aller avecques elle
Pour le maintien de sa juste querelle.

Elle leur répondit qu'elles devoient attendre la volonté de Dieu, sans oser rien entreprendre d'elles-mêmes; qu'ayant Dieu pour guide, elles n'auroient jamais besoin d'autre secours; & qu'elle les prioit de se souvenir de ses discours & non de sa fragile imprudence. *C'est ainsi qu'elle instruisoit ses Dames en*

EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

attendant l'heure de sa mort. Le lendemain quand le Capitaine (1) lui vint dire que l'heure étoit proche, & qu'il étoit tems qu'elle se dispesât; elle lui répondit qu'il n'avoit qu'à lui-même se préparer à faire le devoir de sa Charge; que pour elle Dieu l'avoit pourvue du courage & de la fermeté, dont elle avoit besoin pour résister aux plus grands maux. Elle fut conduite au lieu de son supplice,

Toujours monstrant un visage constant
Contre le monde, & riens ne regretant;
Car sa couleur & sa face estoit telle
Qu'oncques n'avoit este veue si belle.
Par grand' doulceur que de ses yeux rendoit,
En soubzriant le peuple regardoit,
Auquel soudain qu'elle fut arrivee
Sur l'echafault d'une grace privee,
Sans s'efforcer, a sa voix adressee
Qui toutes fois se trouve un peu pressee
De foiblesse en elle demourant:
Mais peu à peu sa force reprenant
Et asseurant sa debille façon
Fit de sa voix sortir un piteux son.
O mes amys, amys & plus que freres,
Puis qu'avec vous je ne puis estre gueres,
Et que finy est le cours de mes ans,
Je vous suppli' ne soyez desplaisans,
Et me vueillez pardonner de bon cueur
Si je n'ay poinct usé de la doulceur
Envers vous tous selon que je debvois,
Veu le pouvoir & moyen qu'en avois:
Et vous pri' tous que par fraternité
De chrestienté & vraye charité,
Me departiez vos prieres devotes
Envers JESUS, *afin que par les nottes*
De mes pechez ne soit point maculee
Mon ame apres que m'en seray allee
De vous narrer pourquoy je suis icy
Ne serviroit pour vous ne moy aussi.

(1) Le Gouverneur de la Tour.

EXTRAIT D'UNE VIE D'ANNE DE BOLLEN.

*Le Manuscrit ne va pas plus loin, soit que le Copiste n'ait pas achevé sa copie, comme les pages blanches, qui suivent, le font soupçonner, soit que l'Auteur lui-même n'ait pas fini son Ouvrage. En tout cas, il est fâcheux qu'il ne soit pas entier. Le récit du supplice d'*Anne de Bollen *ne pouvoit pas manquer d'être suivi de ce qu'on pensoit à Londres de la mort de cette Reine, dont les Catholiques parurent se réjouir & dont les Protestans s'affligèrent. Notre Poète, qui pouvoit écrire tout librement, puisqu'il envoïoit son Ouvrage au-delà de la Mer, & qu'il ne l'écrivoit que pour la seule persone à laquelle il l'adressoit, nous auroit sans doute appris dans cette fin des choses que les Historiens Anglois de ce tems-là n'ont pas osé dire. Comme ce fut le lendemain même de la mort d'*Anne *qu'*Henri VIII *épousa* Jeanne Seymour, *il s'en seroit ici trouvé quelque chose; & ce mariage devoit fournir au Poète l'occasion d'exposer les véritables sentimens de la Cour & du Peuple sur les crimes imputés à ceux dont il a raconté la mort, & sur les véritables motifs de la conduite d'*Henri VIII.

Je ne sais si ce long Extrait trouvera grace aux Yeux de tous les Lecteurs: mais il m'a semblé qu'il passeroit au moins pour curieux, & cette raison m'a paru suffisante pour m'autoriser à le donner ici. J'y vais joindre deux Pièces entières que j'ai tirées du premier Manuscrit dont j'ai parlé d'abord, & qui me paroissent l'une & l'autre mériter beaucoup d'attention, quoique ce ne soit pas au même degré. Celle qu'on va voir la première à pour titre: Modus faciendi duellum coram Rege. (Maniere dont se fait le Duel en présence du Roi.) *Je la donne telle que je l'ai trouvée, sans toucher à son vieux langage & sans y joindre de Notes, parce qu'elle sera suffisamment entendue de ceux qui peuvent en tirer quelque profit.*

MODUS FACIENDI DUELLUM CORAM REGE.

I. En primes les querelx & billes de les *Appellant* & *Defendant* soient pledez en la Court devant le *Conestable* & le *Mareschall*, & quant ils ne porront prover par tesmoigne ne par nulle autre manere leur cause, mes de determiner leur querelx par force, lun de prover son entent sur lautre, & lautre en mesme la manere li defendre, le *Conestable* ad poair de joindre ceste bataille comme Vicaire generall desouz Dieux & le Roy; & le bataille conjoint par le *Conestable*, il les assignera jour & lieu issint que jour ne soit deinz quarante jours apres la dite bataille ainsi conjoint, sinon sur le consentement des ditz *Appellant* & *Defendant*. Adonques eux awardantz quantz pointz darmes autrement appelles *Wepnes* chescun de eux auera, c'est assavoir Glaive, longe espee, court espee & dagger; aussi que les *Appellant* & *Defendant* trovent suffisante seurtee de pleggez, que chescun de eulx viendra a sa dite journee, *Lappellant* de faire proeve sur le *Defendant*, & le *Defendant* en sa de-

MODUS FACIENDI DUELLUM CORAM REGE. fense sur *Lappellant*; & a ce faire soit done heure & terme & soleil pour faire son proeve & destre a plus tarde dans les lisces pour acquiter les pleggez, & issint de le *Defendant*; & que nul de eulx ne face mal, moleste, dammage, agayte, assaute, ne nulle autre grevance, ne envie par eulx, ne par nulle de leurs mys, bien veullantz, ne autres.

II. *Quomodo Rex inveniet campum pro duello.* II. Le *Roy* trovera champ pur combatre, & les lisces serront faitz al devise du *Mareschall*. Et est a considerer pur entre le *Conestable* & le *Mareschall* que les lisces soient faitz de longe lx pas, & largeure xl pas en bone manere & que la terre soit dure, estable & ferme & ouelement fait, & saintz grandes peres, & la terre plat, & que les portes des lisces soient serrez en bons barrers; & bien gardiez ou *Sergeantz darmes*; & soient les lisces bien & fortement barrez tout entour, & qu'ilz ne lessent les gentz dehors approcher les lisces par quatre pees & un port en le Est & un autre en le West, ou bons & fortes barres de dis pees de hautesse ou plus, issint un chival ne purra aler ne saler outre par amont.

III. *Quomodo Rex sedebit ad duellum.* III. Le jour de la bataille le *Roy* seera en un siege en un Staffold amont, & un place serra faite pur le *Conestable* & *Mareschall* au pe de degres du dit Staffold, la où ils serront; & donques serront demandez les pleggez de les *Appellant* & *Defendant* de venir en les lisces devaunt le *Roy* & presentz en la Cour comme prisoners, tant que les *Appellant* & *Defendant* soient venus en les lisces & ont fait leur serementz.

IV. *Quomodo Appellans veniet ad portam.* IV. Quaunt *Lappellant* vient a la journee il viendra a la porte des lisces en le Est, en tiele manere comme il voudra combatre en ses armes & pointz assignez par le *Conestable*; & la attendra tant quil soit amesne einz par le *Conestable*: issint que quant il est venuz a la dite porte le *Conestable* & *Mareschall* iront illoques, & le *Conestable* le demandera quel homme il est quest venuz armez au porte des lisces, & quel nom il porte, & par quel cause il est venuz; & *Lappellant* ferra son responce, *je suy tiel homme A. de B. Appellant qui suy armez & montez & suy venue au porte de cestes lisces pur demander entre, pur faire mon devoir & prover mon entente encontre C de D & pur acquiter mes pleggez*. Et donques le *Conestable* overa le viser de son bacinet, affint quil veet bien apertement son visage & quil soit mesme le homme quest *Lappellant*; puis ferra overer la port des lisces, & li ferra entrer ovec ses armures, pointz, victailles & autres necessaires lisibles sur luy & aussi son conseil ovesque lui; & puis lamesnera devant le *Roy*, & denquez a son siege, ou il attendra tant que le *Defendant* soit venuz.

V. V. Aussi *Lappellant* ferra resquest a lez *Conestable* & *Mareschall* quilz veullent deliverer ses pleggez & les descharger de lour plegerie. Item

Item le *Conestable* & *Mareschall* demanderont congie du *Roy* pour acquitter ses pleggez depuis que la corps de *Lappellant* est entre les lisces pur faire son devoir. MODUS FACIENDI DUELLUM CORAM REGE.

Item si le *Defendant* ne vient mi par temps a son journee le *Roy* commandra le *Conestable* li fair appeller par le *Mareschall*, & le *Mareschall* commandra son *Lieutenant*, & le *Lieutenant* commandra le *Mareschall* des *Hiraulz de South*, sil soit en la march de *Roy de Clarenceux*; & si la march des *Hiraulz du Roy de South* ne soyt mie, adonques criera un *Hiraut* de la March du *Roy de Clarenceux*. Et si la bataille soit en la *North* de dela la rivere de *Trente* en la march du *Roy Norreys*, le *Mareschall* du *Roy de North* ferra le crie, & en diffaut de li un *Hiraut* de la March du *Roy Norreys* ferra le crie en tiel manere. *Oiez Oiez Oiez* C. DE D. DEFENDANT *venez a vostre journee que vous avez entrepris a cest jour, pur acquiter vos pleggez devant le* Roi Conestable & Mareschall, *pur vous defendre encontre* A. DE B. APPELLANT *de ce qu'il vous a mys desur*. Et sil ne vient my par temps, il serra appelle iij foys as quatre corners des lisces; & au second fois le *Hiraut* dirra a cet fyne de son crie: *car le jour passe trop*. Et sil ne vient par temps al secound fois, li *Hiraut* criera par commandement du *Conestable* & *Mareschall* le iij foitz arere par entre le heure de tierce & le mydy a plus tarde, & dirra le *Hiraut* al commencement C. DE D. DEFENDANT *sauvez vostre honeur & venez eins vostre journee que vous avez entrepris a cest jour* &c. & au fyne de son crie: *le jour passe trop & le heure de mydy est pres & que vous y venez par y celle heure a plus tarde sur perill que appent*.

Item le *Clerc* du *Conestable* entre en registre lour venue & la heure de lour entree, & comment ils entrent les lisces a pee ou a chival & comment ils sont armez, & le colour des chivaux, & comment les chivaux sont armez, pur chose que purroit avenir de embefilment des chivaux & de lour hernoys.

VI. Ensement est a considerer que le *Conestable* se voise au *Roy* se le *Roy* lez voet bailler ou assigner aucuns de ses nobles *Chivalers* de honeur & distribuer a eulx selon sa volunte pour les conseiller. VI.

Item que le *Conestable* & *Mareschall* envoieront apres lour lances devaunt eulx & les ferront tailler de ouelle mesure.

Item le *Conestable* envoiera deux *Chivalers* & deux *Esquiers* a *Lappellant* pur garder le lieu ou il est quil ne musce pas charme ne carecte, ne fait muscer plus par null autre dedeinz la terre, tant quil ayt fait son serement; & issint serra fait a le *Defendant*.

Item le *Conestable* sauera la volunte du *Roy* si leur serement serra fait devant le *Roy* vou quil serra fait en les lisces devant le *Conestable* & *Mareschall*.

Item le *Conestable* envoiera par le *Mareschall* primerement apres

MODUS FACIENDI DUELLUM CORAM REGE.

Lappellant pur faire son serment ovec son Conseil; & devant cest serement fait, au commencement le *Conestable* demandera de son Conseil sils veulent protester quilz mettent avant touz lour protestations, *car desore en avant vous ne ferrez nulles protestations.*

Item le *Conestable* auera un *Clerc* qui mettra auant une croix ou un crucifix & un myssal overt escript de lez seintz evangeils & le *Clerc* tornera le myssal tant que al canon de la Messe & tornera suz le crucifix de le livre.

VII. Le primier Serement.

VII. Le *Conestable* ferra son *Clerc* lire son bille tout entierment; & apres le *Conestable* dirra a *Lappellant* & nommera son nom. *Vous connisez cest bille & cest gaunt que vous donatez suz en nostre Court devant nous, & vous mettrez vostre main destre sur cette Crois & sur les seintz evangeils que vostre bille est verray en toutz pointz, del commencement de vostre querele contenuz en cest bille, tant que au fyn, & ce est vostre entent de le prover sur le dit* C. DE D. DEFENDANT *si Dieu vous eide & les seintz evangeils.*

Le primer serement en Englys.

Thows A OF B *yisyi bille ys sothe in all pointz & articles fro yo begynnyng contenuet ys in to yo ende & ys esyin entent to prove yis day on yo forseys* C OF D *so god ye help & his halwes* (1).

Et puis il serra mesnez a son lieu arier; & le *Conestable* ferra appeller par le *Mareschall* le *Defendant*, & issint serra fait a le *Defendant* en mesme le manere comme al *Appellant*: mes que cest deux a lour primer serement les mettront genoils ou par favour de *Conestable* & *Mareschall* esterront sur lour pees.

VIII. Le second Serement.

VIII. Puis le *Conestable* ferra amesner par le *Mareschall Lappellant* devant eux & le *Conestable*, si il le voet, li donera congie de seer devant eux a cest serement & le *Conestable* dirra: A DE B *vous mettrez voz mains arier as seintz evangeils, & jurez que vous navez plus de pointz, mes ceux qui sont assignez par le* Conestable *&* Mareschall, *cest assavoir Gleyve, longe espee, court espee, & dagger, ne autre cotel petit ne grand, ne nul autre engine, ne instrument de point de pere de vertu, ne herbe de vertu, ne charme, ne experiment, ne nul autre enchauntement; par vous ne pur vous, par quele vous affiez de vencre le mieulx le dit* C. DE D. *vostre adversaire qui vendra encontre vous dedeinz ces lisces en sa desense, ne que vous naffiez en nul autre chose proprement, mes en Dieu & sur vostre corps & sur votre drait querele si Dieu vous eide & touz seintz & les seintz evangilz.*

Et puis il serra amesnez a son lieu arier & les Gardeins del lieu oustez. & mesmes lordenance serra fait sur le *Defendant* de cest serement.

IX. IX. Puis après le *Conestable* & *Mareschall* envoieront apres ambedeux

(1) Je ne répons pas que cela soit correct, mais je l'ai copié fidelement.

arere devant eux, & le *Coneſtable* nomera *Lappellant* & puis apres le *Defendant* & le *Coneſtable* dirra : *Prenez cheſcun de vous lautre par deſtre main, & je vous deffende que nul de vous ſerra ſi hardyſs de mayner outre malement par voz mainz ſur perill quappent & par voz foyes, & vous mettrez voz mains ſeneſtres ſur le livre.* Et le *Coneſtable* dirra : *Je vous charge* A. DE B. APPELLANT *par voſtre foy que vous baillez en la main de voſtre adverſaire* C. DE B. *& par toutz ſeintz & les ſeintz evangeils que vous ferez voſtre poair & entente par toutz voyes que vous purrez de prover voſtre entent & appell ſur* C. DE D. *voſtre adverſaire &* DEFENDANT *de li fair rendre ſuz en voſtre main & criant crier & parler, ou li fair morir par voſtre main avant que vous partiez hors des liſces par le temps & ſoleil que vous eſtes aſſignez par nous* Coneſtable *&* Mareſchall *par voſtre foye & ſi Dieu vous eyde & toutz ſeintz & les ſeintz evangeils.*

MODUS FACIENDI DUELLUM CORAM REGE.

Le tierce ſerement.

En meſme la manere ſerra fait de tout point al *Defendant*, & puis ameſne cheſcun a ſon lieu & lour Conſeil ouſtez cheſcun de ſon client & lour ſervantz.

X. Puis après les ſeremens faites un *Hiraud* par l'aſſignement du *Coneſtable* & *Mareſchall* criera as quatre corners des liſces en manere que en ſuyt. *Oiez, Oiez, Oiez. Nous vous chargeons & commandons de par le* Roy, Coneſtable *&* Mareſchall, *que nul de grand value ne de petit eſtate de quel condition quil ſoit ſerra ſi hardiſs dapprocher les liſces par quatre pees, ne parler parole, ne fair crie, contenance, ou ſemblant, ou noiſe, par quoy nul de ceſtez deux parties* A. DE B. C. DE D. APPELLANT & DEFENDANT *poet prendre avantage lun de lautre par voſtre enſeignement ſur perill de perdre un membre & ſes Chaſteaux a la volunte du Roy.* X.

XI. Puis apres le *Coneſtable* & *Mareſchall* aſſigneront un lieu pour les *Roy darmes* & les *Hirauds* enſemble ou ils puiſſent veoir tout lour fait dedeins les liſces & pur eſtre pres sils ſont appellez ; car apres celle heure la miniſtration de *Lappellant* & *Defendant* eſt lour. Ceſt aſſavoir ſi *Lappellant* ou le *Defendant* ont obliez en leur confeſſion aucun choſe, donques les *Hirauds* ſerront appellez pour fair ſecretement venir un *Confeſſeur* pur leſclaundre du peuple ; & sils ont ſoef ou quils veullent mangier ou boire de lour vitaille quils ont apportez ovec eux dedeinz les liſces, les *Hirauds* les doivent miniſtrer & nul autre ; & ſi *Lappellant* veut mangier ou boire il demandera congie primerement de ſon adverſaire, & ſerront dun accord *Lappellant* & le *Defendant*. Et puis apres le *Hiraud du Roy* ſen ira au *Coneſtable* & *Mareſchall* pour les fair aſſavoir leur volunte, & puis apres le *Coneſtable* & *Mareſchall* ſen irront au *Roy* & le *Hiraud* pour demander congie de mangier ou de boire, ou en cas sil voet fair autre prive neceſſaire *Lappellant* ou le *Defendant* il ſerra fait miniſtration par les *Hirauds* & les *Purſuantz*. XI.

MODUS FACIENDI DUELLUM CORAM REGE. XII. XII. Puis après le *Conestable* & *Mareschall* voideront les lisces de toutz maners de gentz except un *Chivaler* & deux *Esquiers* pur le *Conestable*, & un *Chivaler* & deux *Esquiers* pur le *Mareschall*, qui serront armez sur lour corps, mes ils aueront en lour mains chescun une launce sans fer pour les departir quant le *Roy* criera *hoo*; en la manere que soloit estre par veil temps. Le *Conestable* ne se doit avoir dedeinz les lisces que un *Chivaler* & deux *Esquiers* & le *Mareschall* un *Chivaler* son Lieutenant & deux *Esquiers*, les queux serront armez sur lour corps mes ils ne porteront pas espeies ne basclards ne coteux ne dagger en les lisces & ceux qi sont au *Conestable* garderont un corner & se mettront a bas sur la terre, & ceux de *Mareschall* garderont en tiele manere un autre cornere a bas, & ne serront mye dedeintz les lisces plusieurs reulantz que *Conestable* & *Mareschall*.

Et si le *Roy* ne soit mye en present adonques le *Conestable* & *Mareschall* serront en lieu de *Roy* & lour *Lieutenantz* serront en les lisces.

XIII. XIII. Puis apres le *Conestable* tout seul se mettra a bas seant sur un siege devant le *Roy* en les lisces, comme son Vicair generall, & le *Conestable* envoiera son *Lieutenant* à *Lappellant* par li compaignier & le *Mareschall* ou son *Lieutenant* compaignera le *Defendant*.

Et le *Conestable* seant dirra cest Sentence en haut vois. *Lessez les aler, lessez les aler, lessez les aler & fair lour devoir*. Et apres ce en la presence du *Roy Lappellant* irra al *Defendant* pur li assailler vigoureusement & lautre li defendra sagement.

Et le *Conestable* & *Mareschall* serront toutdys pres ou lour *Lieutenantz* pur oier & savoir si oucun de eux parle, ou crie, ou fait aucun signe pur rendre sus son querele, & pur escoter si le *Roy* crie *hoo*. Adonques ceux qui serront en les lisces ovec le *Conestable* & *Mareschall* jetteront lour lances par entre *Lappellant* & le *Defendant*, & ne soeffreront pas lun approcher lautre tant que le *Roy* ad dit & fait sa volunte ou crie ou fait crier par le CONESTABLE arere: *lessez les aler, & fair leur devoir*.

XIV. XIV. Mais comment que le *Conestable* eit done heure & terme a le *Defendant* de venir a sa jornee toutfois sil tarde tantque al heure de mydy le jugement ne doit point de droit aler encontre li, soit en cause treson ou autrement; mes ainsi point de *Lappellant*. Car il li convient tenir son heure & terme limite par la Court sans aucun essoignement ou excusation quelconque soit en cause de treson au autrement.

XV. XV. Et soient *Lappellant* & *Defendant* encherchiez par le *Conestable* & *Mareschall* de lour pointz darmes, autrement appellez *Wepues*, quilz soient avowables sans aucun maner engyne a eux dysa-

vovables; & s'ils soient autre que reison demande soient oustez de toute; car reison, ne bone foy, ne loy darmes ne doit soeffrer nul mal engyne ne trechery en si grand fait. MODUS FACIENDI DUELLUM CORAM REGE.

Et si est assavoir que *Lappellant* & le *Defendant* se porront armer aussi seurement sur lour corps, comme bone lour semblera, & avoir targe ou pavis en les lisces pur ce que ce nest que armure, mes que ce soit sans aucun engyn en ycele disavowable soit que lun le eust & lautre ne mye.

Et sil avenist que lun de eux voudroit fair son glaive court deinz la mesure de lestandard, tout fois lautre le purra avoir dudit mesure de lestendard, sil le voet demander de la Court: mes si lour gleyves passent ladite mesure de lestandard lun sera fait de gale mesure apres lautre.

XVI. De cest temps en avant est a considerer diligentement a le *Constable* & *Mareschall* que se le *Roy* voet faire les partis combatans departir, reposer ou attendre pur quelconque cause que ce soit, quils preignent bone garde comment ils sont departis, issint soient en mesme lestate & de gree en toute chosez si le *Roy* le voet souffrir, ou fair aler ensemble arere. XVI.

Et aussi quils eient bone escoute & regarde a eulx se aucun de eulx parle a autre de rendre ou autrement, car a eux appartient la tesmoignance, & le recorde des paroles de cest temps en avant & a nulz autres.

XVII. Et si la dite bataille soit cause de treson celi qest convict & desconfit serra desarmez en les lisces par commandement du *Constable* & *Mareschall*, & un corner des lisces debrusez en reproche de li par la quelle il serra traynez hors ovec chivaux de memes le lieu ou il est ensi desarmez parmy les lisces jusques au lieu de Juyse où il serra decolez ou penduz, selonc lusage du paiis. La quelle chose appartient au *Mareschall* de surveoir & parfournir par son Office, & le mettre en execution, daler ou chivacher, & destre toutdys d'un cost li tantque il soit fait & tout parfourni. XVII.

Et ce si bien de *Lappellant* comme *Defendant*, qar bone foy & droit & loy darmes voet que *Lappellant* encourge mesmes la paine que le *Defendant* deveroit sil estoit convict & desconfit.

XVIII. Sil soit que le cause soit dautre crime celi quest ensi convict & desconfit serra desarmez & amesnez hors des lisces au Juyse destre penduz ou avoir la test coupe, si bien *Lappellant* comme le *Defendant*, comme dit est, selon lusage du paiis; mes il ne serra point traynez, sinon en cause de trayson. XVIII.

XIX. Aussi sil soit pour fait ou accion darmes celi qest convict & desconfit serra desarmez, comme dit est, & boutez hors des lisces sans autre Juyse. XIX.

MODUS FACIENDI DUELLUM CORAM REGE. XX. XX. Et s'il avenoit einsi que le *Roy* voudroit prendre la querele en sa maine, & lez fair accorder sans plus combatre, adonques le *Conestable* prenant lun partie & le *Mareschall* lautre, les deveront amesner devant le *Roy*; & il lour monstrant sa voluntee, les ditz *Conestable* & *Mareschall* les amesneront des portes des lisces tout einsi ovec lour pointz, chivaux & armures, comme ils sont trovez & eiantz, quant le *Roy* prent la querele en sa main, comme dit est.

Et issint serront amenez hors de la porte des lisces tout owelement, issint que lune ne voise devant lautre par nulle voie en nulle chose; car depuis que le Roy ad pris la querele en sa maine il seroit dishonest que aucun des parties eust plus dishonour lun plus que lautre, dont il ad este dit par plusieurs anciens que *celi que va primerement hors des lisces ad le dishonour*; & ce aussi bien en cause de treson comme en autre cause quelconque.

XXI. XXI. Et si est assavoir qil y doit avoir fauz lisces dehors le principalx lisces, entre les queux les gentz du *Conestable* & *Mareschall* & les *Sergeantz darmes* du *Roy* deveront estre pur garder & defendet si aucun voloit fair aucun offense, ou affraye, encontre les criez faitz en la Court, ou aucun chose que purroit estre encontre le roiall majeste de *Roy* ou loy darmes; & cellez gentz deveront estre armez a toutz pointz.

XXII. XXII. Le *Conestable* auera illoques tantz gentz darmes, comme il veoit que bone soit a fair, & le *Mareschall* aussi; les queux gentz aueront la garde, comme dit est.

XXIII. XXIII. Les *Sergeantz darmes* du *Roy* aueront la garde des ditz portes des lisces & les arestez, si aucuns devoient estre faitz par le commandement des ditz *Conestable* ou *Mareschall*

XXIV. XXIV. Le fee du *Mareschall* est toutz les pointz, chivaux & armures ceux dont il ouste se desmette ou delesse puis qui est entre en les lisces si bien de *Lappellant* comme del *Defendant* & tous les pointz, chivaux, armures de celi quest desconfit soit *Lappellant* ou le *Defendant*.

XXV. XXV. Le fee du *Conestable* est les lisces, les barrers & estaches dycelle.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE. Divers sentimens sur son origine. *Il me reste une Pièce importante à joindre à celles que l'on vient de voir. Elle concerne le* Parlement d'Angleterre. *Notre Historien dans quelques endroits de sa* Préface, *que l'on verra bientôt, & dans sa* DISSERTATION sur le Gouvernement des Anglo-Saxons, *qu'il a mise à la fin de ce premier Tome, fait assés connoître que les* Anglois *eux-mêmes ne sont rien moins que d'accord sur l'origine & l'ancienne forme de leur* Parlement. *Les uns le prétendent non moins ancien que la Roïauté. Selon eux, il est la même chose que le* Wittena-Gemot *des* Anglo-Saxons, *dont les Rois ne*

pouvoient rien décider sur aucune Affaire Politique sans le consentement de cette Assemblée des Sages. Ils se fondent principalement sur ce que c'étoit la forme de Gouvernement que les Saxons *avoient en Allemagne avant qu'ils passassent en Angleterre ; & sur ce que cette même forme de Gouvernement se trouvoit dans le tems établie chés tous les Peuples de l'Europe, qui n'étoient pas soumis à l'Empire Romain. Les autres, qui soutiennent que l'origine du* Parlement *est moins ancienne que la Roïauté, l'attribuent à la condêcendance des Rois, lesquels de tems en tems assembloient les principaux de la Nation pour les consulter sur des Affaires importantes ; usage qui se convertit ensuite en Coutume, & d'où le Peuple, profitant de quelques occasions favorables, s'arrogea le droit d'avoir un* Parlement, *quoique d'abord il dépendît absolument de la volonté du Roi de recourir à cette Assemblée ou de n'y pas recourir. Les raisons, que l'on allègue en faveur de l'un & de l'autre sentiment, & que l'on peut voir dans la* Dissertation *de notre Auteur, sont à peu près d'une égale force ; de manière cependant que les Partisans de l'ancienneté du* Parlement *paroissent l'emporter en quelque chose. En effet, pour avoir droit de nier que le* Parlement *d'aujourd'hui tire son origine du* Wittena-Gemot *des Saxons, il est nécessaire, 1°. De fixer sur des preuves autentiques le tems auquel, après la Conquête de l'Angleterre par* GUILLAUME *Duc de Normandie, on commença d'assembler le* Parlement ; *2°. De prouver d'une manière sans replique, que, dans le tems de* l'Heptarchie Anglo-Saxone, *chaque Roïaume n'avoit pas son* Wittena-Gemot *particulier. Mais ces deux choses sont également impossibles ; & d'ailleurs on ne sauroit douter que les sept Roïaumes ne se rassemblassent dans un* Wittena-Gemot *général, pour délibérer des Affaires qui leur étoient communes. Sans cela comment auroient-ils pu procéder au choix d'un Monarque entre leurs sept Rois ? Et puis la chose est prouvée par le témoignage des Historiens ; & ce que l'on peut dire pour infirmer ce témoignage, n'est fondé que sur ces sortes de doutes Pirrhoniens, qui suffisent à quelques esprits pour ne rien croire, & qui servent plus à prouver le dérèglement de l'imagination de ceux qui s'y livrent, qu'à faire connoître l'étendue de leurs lumières & la force de leur raison.*

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Mais si l'on dispute sur l'origine du Parlement, *on n'est pas plus d'accord sur la manière dont il étoit composé dans les premiers tems. On convient de part & d'autre, que, soit avant soit depuis la Conquête, la Grande Noblesse & le Haut-Clergé jouissoient également du droit d'assister à ces sortes d'Assemblées. La difficulté roule sur ce que l'on appelle aujourd'hui les* Communes, *qui sont composées de la petite Noblesse & de la Bourgeoisie. Il s'agit de savoir, si les* Communes *avoient entrée au* Parlement ; *& si, supposé qu'elles eussent le droit de s'y trouver, leurs Députés participoient à la Puissance législative. Dans quelques occasions ils ne semblent y paroître que pour fortifier certains Actes Roïaux par leur présence, & non pour les confirmer par leur autorité ; puisque ces Actes ne sont signés que des Prélats & des Seigneurs : mais il faut convenir en même tems que ces mêmes Actes ne con-*

Origine du droit des Communes disputée.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

cernent que des Affaires particulières, comme des Fondations pieuses, & d'autres choses à peu près pareilles; d'où l'on ne sauroit conclure que les Communes *n'avoient aucun droit de délibérer & de décider des Affaires générales de la Nation. A cet égard, ceux qui prétendent qu'elles n'assistent au* Parlement *qu'en vertu d'un Privilège qu'elles ont obtenu, longtems après la Conquête, de la foiblesse ou de la complaisance de quelques-uns de leurs Rois, & qu'elles ne sont en possession d'une partie considérable du Pouvoir législatif que par une suite d'usurpations, prouvent très-bien l'ancièneté du Droit de* Seigneurs: *mais ils n'allèguent rien dont il soit nécessaire d'inférer l'exclusion des* Communes. *D'autre part, ceux qui veulent que de tout tems les Députés des* Communes *aient fait partie du* Wittena-Gemot *& du* Parlement, *& qu'ils aient toujours joui de l'autorité qu'ils ont aujourd'hui, prouvent bien moins que leur sentiment est vrai, qu'ils ne font voir que celui de leurs Adversaires est insoutenable. C'est à peu près à quoi se réduit ce que notre Auteur dit sur cette matière. Il faut d'ailleurs faire attention que ce n'est guères que depuis le Règne de* JAQUES I *que l'on dispute sérieusement sur le Droit des* Communes; *& que ceux qui l'attaquent sont de ces gens qui voulant acheter, à quelque prix que ce soit, un agrandissement qu'ils ne peuvent obtenir que de la Cour, ne songent qu'à flater les Rois toujours desireux d'étendre leur* Prérogative. *Ils leur rendroient, en effet, aux dépens de la Nation, le plus grand de tous les services, s'ils pouvoient enfin parvenir à faire passer pour constant que le Droit des* Communes *est une pure concession Roïale. L'autorité qui donne, peut retirer ses dons; & les Rois seroient alors en droit de bannir les* Communes *du Parlement ou de les y réduire à la voix consultative. Quoi qu'il en soit de l'intention de ceux qui refusent de reconnoître l'ancienneté des Privilèges du Peuple, qui ne sont certainement qu'une suite de la forme de Gouvernement que les Saxons apportèrent en Angleterre; il est certain que cette matière ne s'est offerte aux ïeux de gens très habiles que comme entourée de toutes parts d'incertitudes, qu'elle leur a paru laisser un champ très vaste aux conjectures; & qu'ils ont cru que jusqu'à présent le Public n'avoit pas encore entre les mains assés de Monumens historiques pour l'éclairer sur tous ses doutes.*

Le sentiment de ceux qui fixent l'origine du Parlement à l'année 1264, la 49e. d'Henri III, est insoutenable.

Tout cela n'a pas empêché que, sans aucun nouveau secours que ceux qu'il a tirés de son imagination, un Auteur très moderne à tous égards, ne nous ait assuré depuis peu très affirmativement Que le PARLEMENT s'établit sous le Règne d'*Henri III* (1): *Que* les derniers Rois d'Angleterre, *Prédécesseurs de ce Prince*, avoient assés imprudemment assemblé les Grands pour les consulter dans les Affaires importantes, ou dans les périls que couroit l'Etat: *Que* les *Barons* se mirent en possession de régler les Subsides extraordinaires, du droit même de les imposer (2): *Que* le Comte de LEICESTRE (3) força *l'indolent* HENRI III,

(1) HISTOIRE DU PARLEMENT D'ANGLETERRE, page 73.

(2) Ibid. p. 88.

(3) *Simon de Monfort*, François de Naissance & Fils du célèbre *Simon de Mont-*

qu'il

qu'il avoit fait prisonier de Guerre, à créer certains Officiers, qui, sous le titre de Conservateurs, nommèrent de la part du Roi quatre Chevaliers de chaque Comté pour assister à la prochaine Assemblée & y représenter leurs Provinces (1). *Immédiatement après ces paroles, le Moderne Historien ajoute:* C'est à cette époque célébre qu'il faut, je pense, rapporter l'origine du *Parlement d'Angleterre.* Les Historiens ne se trouvent perpétuellement en contradiction sur cette importante matiere, que parce qu'ils ont négligé de s'instruire ou de s'expliquer. Démêlons ce qu'ils ont obscurci: trois mots suffisent pour débrouiller ce cahos qui a passé pour impénétrable. Si par le mot de *Parlement*, on entend le droit usurpé par les *Barons* d'accorder au Roi les impositions extraordinaires, le *Parlement* remonte jusqu'aux premiers Successeurs de GUILLAUME *le Conquérant.* Si par le mot de Parlement on n'entend que le nom même, il a commencé à Oxford en 1248 (2). Mais si par *Parlement* on entend une Assemblée composée des trois Corps du Roïaume, il faut en fixer l'origine à l'évènement de 1264....... C'est la première fois qu'il est fait mention des *Communes* dans les Archives de la Nation. Or les Historiens, si attentifs à parler du Haut Clergé & de la Haute Noblesse, sous le nom générique de Barons ou de Seigneurs qui possédoient des Fiefs immédiats de la Courone, auroient-ils négligé ou évité de parler du Tiers-Etat, s'il avoit eu quelque part aux Affaires publiques. Si je ne me trompe, cet argument peut passer pour une démonstration.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Décision hardie de l'Auteur de l'HISTOIRE DU PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Ce que je me propose d'établir ici fera voir que cet Argument n'est rien moins qu'une Démonstration: mais, avant que d'entrer en matière, qu'il me soit permis de relever une inexactitude, qui n'annonce pas un Ecrivain suffisament attentif. Pour peu qu'on soit instruit des usages constans d'Angleterre, on ne s'avisera pas d'y vouloir trouver trois Etats? Ils n'y sont que très improprement, en comtant le Roi seul pour le premier Etat; les Barons *pour le second; & les* Communes *pour le troisième. Au fonds les Anglois n'ont jamais reconnu que deux Etats, les* Barons *& les* Communes. *Les* Prélats, *& les autres personnes du Haut Clergé, n'ont jamais pris place dans le* Wittena-Gemot *ou dans le* Parlement, *comme Ecclésiastiques, mais seulement comme possesseurs de Fiefs de la Courone, comme* Barons; *& c'est encore à ce titre que les* Evêques *ont aujourd'hui séance dans la* Chambre-Haute.

Cette décision est mal fondée.

fort qui détruisit les *Albigeois.* Je ne sais où l'Auteur, dont il s'agit, a pris que ce Seigneur étoit héritier par sa Mère des biens de la Maison de *Leicester. Simon de Montfort* avoit quité la Cour de France pour quelque mécontentement. *Henri III*, dont il épousa la Sœur, le fit Comte de *Leicester* en 1239. Au reste il est assés singulier que le nouvel Historien traite (p. *166.*) de *Catilina Anglois*, ce fameux Restaurateur de la Liberté, des Droits & des Privilèges de la Nation Angloise.

(1) HISTOIRE DU PARLEMENT D'ANGLETERRE, page 101.

(2) Il faloit dire 1258.

(3) Page 101-3.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Cette décision n'est qu'une mauvaise conséquence d'un passage de RAPIN THOYRAS.

Au reste, tout ce que cet Ecrivain dit pour fixer l'Epoque de l'établissement du Parlement *à cette année, est fondé sur ces paroles de* Rapin-Thoyras (1), *à l'occasion des quatre Chevaliers de chaque Comté nommés par les Conservateurs pour assister au* PARLEMENT. C'est ici où plusieurs prétendent qu'on doit prendre l'origine du droit des *Communes*. Ils soutiennent que c'est la première fois où il paroît d'une manière incontestable que les diverses Provinces du Roïaume ont envoïé des Députés au *Parlement*. Que toutes les raisons qu'on produit pour prouver que les *Communes* jouissoient de ce Privilége avant l'année 1264, sont sujètes à tant de difficultés, qu'on ne peut pas dire qu'elles forment une preuve bien évidente. Il semble en effet qu'on ne sauroit alléguer une bonne raison qui ait pu porter les Historiens à marquer unanimement, qu'en cette occasion il y eut au *Parlement* des Réprésentans de chaque Province, si la même chose étoit pratiquée depuis le commencement de la Monarchie, ou du moins depuis la Conquête des Normands. Par quelle raison auroient-ils négligé de faire la même remarque sur tant d'autres *Parlemens* précèdens, dont ils ont parlé ? Il est certain que ceux qui prétendent trouver dans les anciennes Histoires des preuves que le Peuple assistoit aux *Parlemens* par ses Députés, sont obligés de les déduire par des conséquences qui ne paroissent pas toujours justes.

Réfutation du raisonement de Rapin Thoyras & de la vaine prétention de l'Ecrivain Moderne.

Quel abus l'Ecrivain Moderne ne fait-il pas de ces paroles ? De ce que quelques-uns font commencer le Droit des Communes *au* Parlement *de 1264, il en prend occasion de donner cette même Epoque pour celle de l'origine du* Parlement *même. Eh! qu'étoient donc tant d'autres Assemblées auxquelles* HENRI III *s'étoit adressé pour demander des Subsides, avec lesquelles il avoit contracté divers engagemens, auxquelles il avoit si solemnellement promis d'observer les deux* Chartes *du Roi* JEAN *son Père, si ce n'étoit pas des* Parlemens? *Mais laissons pour un moment cet Ecrivain affirmer tout ce qu'il imagine, & revenons au raisonnement de* Rapin-Thoyras. *Il mérite une attention particulière; & du premier abord il semble ne pas laisser lieu de douter que les* Communes *n'ont commencé d'assister au* Parlement *qu'en 1264. Mais au fonds ce concert de tous les Historiens à faire remarquer qu'en cette année il y eut au* Parlement *quatre Députés de chaque Comté, n'est pas une objection aussi victorieuse qu'on le peut prétendre, contre l'ancienneté du Droit des* Communes. *Cette foule de témoignages qu'on leur oppose, se réduit en dernière analise au témoignage d'un seul Ecrivain, qui le premier a fait la remarque des quatre Députés des Comtés, & que tous les autres ont ensuite copiés, sans considérer si cette remarque étoit importante ou non. Or il faudroit examiner quel peut être le degré d'autorité de ce premier Ecrivain. Si la lecture de ses Ouvrages ne fait reconnoître en lui qu'un Partisan de la Cour, ennemi secret des Privilèges du Peuple; il est sur qu'il*

(1) Tom. II. p. 518.

n'aura fait faire attention à la nouveauté de quatre Députés par Comté ; que pour donner atteinte à l'ancienneté du Droit des Communes, lequel avoit certainement souffert quelque altération depuis la Conquête. GUILLAUME I usa, tant qu'il put, d'un pouvoir despotique, ses premiers Successeurs marchèrent sur ses traces : mais les Normands même, auxquels il avoit été convenable de laisser les Loix des Anglo-Saxons comme suspendues, pour s'emparer & devenir tranquilles Possesseurs des biens des Anglois, furent des premiers à demander le rétablissement de ces mêmes Loix. Le Souverain trop absolu les faisoit trembler pour leurs possessions. La même autorité qui les avoit revêtus des biens des Anglois, pouvoit les en dépouiller. Les premiers qui s'opposérent à la trop grande puissance du Souverain, furent les Barons, parce qu'ils avoient le plus à perdre : mais, comme leur intérêt particulier seul les fit d'abord agir, ils ne respectèrent les droits du Peuple qu'autant qu'ils eurent besoin de lui. De-là vint nécessairement que le Roi d'une part & les Barons de l'autre, multipliant également les usurpations, le Droit des Communes reçut quelque échec, & ne reprit enfin vigueur que sous le Règne d'Henri III en 1264. Cela présupposé, si l'Historien, qui le premier a fait mention des quatre Députés des Comtés au Parlement de cette année, étoit un Amateur de la liberté de la Nation, il n'en a fait la remarque que pour annoncer en quel tems les Communes étoient rentrées dans la jouissance d'un Droit qu'on s'étoit efforcé de leur ravir. Bien loin donc que le témoignage de cet Historien, copié par tous ceux qui l'ont suivi, soit défavorable aux prétentions des Communes, il sert au contraire à les confirmer. OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Mais faisons succèder une sorte de certitude à ces conjectures. La Pièce, que je vais donner ici, m'apprend que dès le Règne d'EDOUARD le Confesseur, qui monta sur le Trône en 1041 & mourut en 1065, les Comtés jouissoient du droit d'envoïer au Parlement deux Chevaliers (Milites) de même que les Cités, deux Citoïens (Cives) & les Bourgs, deux Bourgeois (Burgenses) ; & de-là vient que les Communes sont encore composées aujourd'hui de Chevaliers, de Citoïens & de Bourgeois, & que c'est par ces noms que le Grand Chancelier les apostrophe, quand il les harangue en Parlement. Ancienneté du Droit des Communes.

La difficulté ne roule donc plus que sur ce qu'en 1264 on choisit quatre Chevaliers par Comtés au lieu de deux. Je remarquerai d'abord que ce choix étant une innovation, il n'est pas étonnant que tous les Historiens en aient parlé. J'ajoute que, s'il leur avoit plu de nous dévoiler le motif de cette innovation, ils nous auroient épargné la peine de recourir aux conjectures. Elle n'est point détruite par l'innovation de 1264.

Il est aisé pourtant de pénètrer dans les intentions du Comte de Leicester, qui se trouvoit à la tête de toute la Haute Noblesse, laquelle, demandant les armes à la main le rétablissement de ses Privilèges, avoit vaincu le Roi dans un combat & l'avoit fait prisonier avec sa famille. Le Comte de Leicester, qui, comme Chef des Seigneurs, le tenoit entre ses mains, le força de nommer les Conservateurs, par lesquels il fit ensuite nommer quatre Chevaliers par Comté pour assister au Parlement. Voilà le fait. Voici quel est peut être le motif. Motif de cette innovation.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Le Comte étoit Etranger, & devoit à son audace tout le crédit dont il jouissoit en Angleterre. Les Seigneurs ne l'avoient mis à leur tête que faute d'avoir pu trouver entre eux quelqu'un qui fût aussi capable de les commander, & qui fût plus en état de gagner la confiance de la Nation. Leicester, *aiant épousé la Sœur du Roi, devoit naturellement avoir plus d'attachement aux intérêts du Souverain qu'à ceux du Peuple. Il se déclaroit ouvertement pour ceux-ci. Le Peuple, s'arrêtant aux apparences, ne voïoit en lui qu'un Protecteur, qui sembloit aller contre ses propres intérêts à lui-même. Et dès-lors sa confiance devoit être extrême pour ce Protecteur: mais en même tems les Seigneurs ne pouvoient pas manquer d'être jaloux du crédit immense d'un Etranger, que la nécessité les avoit forcés de reconnoître pour Chef; &* Leicester *avoit déja senti les effets de cette jalousie. Ce fut donc pour se maintenir dans le degré d'autorité qu'il avoit acquis, qu'il voulut dans le* Parlement *de 1264 s'appuïer des* Communes, *& rendre par-là sa cause celle de toute la Nation. Pendant que pour le bien du Peuple il vouloit faire rentrer l'autorité du Roi dans ses justes bornes, il faloit, pour sa propre sureté, qu'il tînt les* Barons *en bride. C'est à quoi les quatre Députés de chaque Comté devoient lui servir. Il s'étoit mis en état d'avoir la pluralité des voix, pour faire passer les Règlemens qu'il avoit projetés, ou du moins de rendre les voix égales pour empêcher que les* Seigneurs *n'allassent plus loin qu'il ne croïoit devoir les laisser aller. Le rétablissement du Droit des* Communes *fut un coup de la politique de* Leicester; *& le* Peuple, *qui se vit à portée de rentrer dans tous ses Privilèges, & de secouer le joug des usurpations des* Barons, *reconnut* Leicester *pour le Restaurateur de sa Liberté, l'adora, pour ainsi dire vivant, le pleura mort, & courut en foule à son tombeau le révérer comme un Saint.*

Autres raisons qui détruisent la prétention de l'Ecrivain Moderne.

Allons plus loin. Comme il plaît à l'Historien du Parlement d'Angleterre, *de faire tout quadrer au Système, que son imagination lui fournit, laissons-là les conjectures que je viens d'exposer, pour faire place à d'autres raisonemens qui ne détruiront pas moins ses suppositions. Cet Ecrivain n'a travaillé certainement que d'après* RAPIN-THOYRAS. *Jetons les ïeux sur ce que celui-ci dit immédiatement avant le texte que j'ai rapporté plus haut. Les* Barons, *aiant le Comte de* Leicester *à leur tête, avoient en leur pouvoir non seulement le Roi, mais encore presque toute la Famille Roïale. Ils étoient convenus avec le Prince* EDOUARD *Fils du Roi, que toutes choses seroient règlées par l'autorité du* Parlement, *qui devoit s'assembler le 12 de Juin de cette année 1264. Voici donc ce que* RAPIN-THOYRAS *dit (1) à cette occasion.* La situation des affaires du Roïaume rendoit la convocation de ce *Parlement* sujète à beaucoup de difficultés. Véritablement elle fut faite au nom du Roi, qui n'étoit pas en état de s'y opposer. Mais les *Barons*, qui avoient vaincu, ne vouloient pas y appeller ceux du Parti contraire, sous prétexte qu'ils avoient en-

(1) Tome II. p. 517.

core les armes à la main contre la Patrie. D'un autre côté, un *Parlement* composé seulement d'une partie de ceux qui avoient droit d'y assister, sembloit manquer d'une autorité légitime. On auroit pu dire, que ce n'étoit qu'une Assemblée de quelques Particuliers. Ces difficultés obligèrent les *Barons* à chercher les moïens de rendre cette Assemblée plus générale, & de lui donner un plus grand air d'autorité. Dans cette vue, ils firent signer au Roi des Commissions qui établissoient dans chaque Province certains Officiers ou Magistrats auxquels on donna le titre de *Conservateurs*, sous prétexte qu'ils étoient destinés à conserver les Priviléges du Peuple. Ces gens-là, qui dépendoient absolument des *Barons*, furent revêtus d'une très grande autorité. Leur Commission leur donnoit pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeroient à propos pour conserver en leur entier les droits & les libertés des Sujets. Ce pas étant fait, on fit signer au Roi de nouveaux ordres, par lesquels il étoit ordonné aux *Conservateurs* de nommer quatre Chevaliers de chaque Comté pour assister au prochain Parlement, & y représenter leurs Provinces. *C'est après cela que RAPIN-THOYRAS fait les réflexions qu'on a vues cidevant; & c'est sur ce texte que l'Historien moderne a dit* (1) *que* les Conservateurs nommèrent de la part du Roi quatre Chevaliers de chaque Comté, pour assister à la prochaine Assemblée, & y représenter leurs Provinces. *Ce n'est pas sans dessein que l'Auteur ajoute-là de son chef ces mots*, de la part du Roi: *mais, quand de deux opinions contraires on en choisit une pour en faire la base d'un Systême qu'elle n'établit que très imparfaitement, il est impossible qu'on ne tombe pas dans quelque absurdité. Si les quatre Chevaliers avoient été nommés* de la part du Roi, *comment auroient-ils été les Représentans de leurs Provinces? On n'auroit pu les regarder dans le* Parlement *que comme des espèces de Commissaires du Roi. Dès-là leurs décisions n'auroient eu pour le Peuple que très peu d'autorité. La conduite de* Leicester *& des* Barons *fait voir trop d'habileté, pour qu'on puisse les soupçonner d'avoir commis une faute aussi grossière. Je laisse à part, comme je l'ai dit, mes conjectures sur les intentions particulières de* Leicester; *& je ne raisone à présent que sur le Fait, tel que RAPIN-THOYRAS l'expose. Les* Barons *avoient besoin de l'ombre d'un* Parlement *libre. Il faloit que les* Communes *concourussent à ce que l'on y décideroit: mais, la Nation étant partagée en deux Factions armées l'une contre l'autre, il étoit de l'intérêt de celle, qui pour lors avoit l'avantage, de ne pas laisser élire les Députés des* Communes *de la même manière qu'on l'avoit fait dans tous les tems. La Pièce, qui suivra ces Remarques, fait voir que les Comtés, les Cités & les Bourgs étoient assemblés par leurs premiers Magistrats sur les ordres, que ces derniers avoient reçus du Roi, de procéder à l'élection des Députés,*

OBSERVATION SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

(1) HISTOIRE DU PARLEMENT D'ANGLETERRE, Page 101.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

qui devoient se trouver au Parlement. *Les circonstances des affaires & l'intérêt des* Barons *ne leur permètant pas de recourir à la voie ordinaire, qui pouvoit remplir l'Assemblée de Membres du Parti contraire; ils préparèrent les choses d'un peu loin. Pour n'avoir dans le* Parlement *que des Représentans des* Communes *sur lesquels ils pussent comter, ils commencèrent par faire créer dans chaque Province des* Conservateurs, *avec le pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeroient propre à rétablir & maintenir les Droits du Peuple. Il est à présumer que ces nouveaux Officiers consacrèrent les premières fonctions de leurs Charges au redressement des Griefs les plus crians. Il étoit nécessaire qu'ils s'acquissent la confiance de leurs Provinces. L'intérêt de ceux qui les avoient mis en place, le demandoit. Ce ne put être qu'après la confiance acquise, que les* Barons *leur firent expédier de nouveaux ordres du Roi pour nommer quatre Députés de chaque Comté. S'ils l'eussent fait plustôt, ils eussent risqué de voir passer dans le Parti qui leur étoit contraire le plus grand nombre peut-être de ceux d'entre le Peuple, qui croïoient avoir une même cause avec eux. Il est d'ailleurs à croire que les ordres, qui furent expédiés à ces Officiers, furent motivés. Comme on renversoit l'ordre établi par les Loix pour l'Election des Députés des* Communes, *il étoit nécessaire que l'on rendît comte des raisons qu'on avoit de s'écarter de la Règle; & ces raisons ne furent sans doute que les troubles même du Roïaume, qui, lorsque tous les Sujets étoient en armes, ne laissoient pas espérer que l'on pût procéder à l'Election des Députés tranquillement & conformément aux Loix, dans des Assemblées qui ne pouvoient être que très tumultueuses, & qui vraisemblablement n'auroient été pour les deux Partis qu'une occasion d'en venir aux mains. Ajoutés encore que les* Barons *durent avoir l'attention de faire donner les ordres, dont il s'agit, très peu de tems avant le jour auquel le* Parlement *devoit s'assembler. Il faloit que le Peuple pût croire que la nécessité seule avoit obligé de transférer pour cette fois son Droit d'Election à ceux qu'on avoit chargés de veiller à la conservation de ses Privilèges, & dont jusqu'alors la conduite l'avoit satisfait. Il faloit qu'il pût regarder une nomination irrégulière, comme étant en quelque sorte son propre ouvrage, puisqu'elle étoit faite par les Vangeurs de ses Droits; & l'on conviendra sans peine que les* Barons *avoient disposé tout de manière, que le Peuple pouvoit aisement se faire illusion & se persuader pour un tems qu'il n'avoit aucun sujet de se plaindre: mais ce tems fut court, & l'année suivante les choses se firent dans la Règle. Les* Communes *furent invitées au* Parlement *par des Lettres de Convocation pareilles à celles qui s'adressoient aux* Barons. *Si l'Historien du* Parlement d'Angleterre *avoit pris la peine de combiner les différens Faits, qui devoient le guider dans la composition de son Ouvrage, il n'auroit pas trouvé l'origine du* Parlement *dans un seul Fait, qui bien examiné semble ne pouvoir être emploïé qu'à prouver l'ancienneté du Droit, que les* Communes *ont d'assister à cette Assemblée. Ce que je viens de dire a du laisser entrevoir pourquoi les Historiens ont eu si grand soin de parler de ces quatre*

Députés qu'on nomma par Comtés ; & combien, en remarquant que c'est la première fois qu'ils font mention des Communes *comme partie du* Parlement, *on avoit peu raison d'en conclure, que c'étoit à cette époque qu'on devoit fixer l'origine du Droit, qu'a le* Peuple *de prendre part aux Affaires Publiques. Le Fait, dont il est question, étant une nouveauté contraire à l'ordre établi, les Historiens devoient en parler. Au lieu de deux Chevaliers par Comtés, de deux Citoïens par Cités, & de deux Bourgeois par Bourgs, qui devoient être légitimement choisis par les Electeurs de chaque endroit, pour répréfenter les* Communes d'Angleterre *au* Parlement, *on n'y vit en* 1264 *que quatre Chevaliers en tout pour chaque Comté, nommés par une autre autorité que celle qui, selon les Loix, devoit les nommer & les munir des pouvoirs qui leur étoient nécessaires. La chose assurément étoit assés singulière pour qu'on ne la passât point sous silence. Au reste je ne doute pas que si* RAPIN-THOYRAS *avoit pu s'aider du nouveau secours, qui me sert à fixer mes doutes sur cette matière, il n'en eût tiré les mêmes conséquences que j'en tire ; & que s'il n'eût pas pris sur lui de décider entièrement la question en faveur des Partisans de l'ancienneté du Droit des* Communes, *il ne fût au moins convenu sans balancer que leurs Adversaires étoient bien moins fondés en raison.*

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Revenons à l'Ecrivain qui m'engage dans ces discussions. Son Livre est, comme l'on sait, divisé par EPOQUES. *La quatrième* (1) *a pour titre :* Les Députés des *Communes* qui étoient choisis par le Roi, commencent à être choisis par leurs Villes & par leurs Provinces sous le Règne d'EDOUARD I, en 1272. HENRI III *mourut le* 20 *de Novembre de cette année. Le Prince* EDOUARD, *son Fils aîné, n'étoit point en Angleterre : mais il étoit en chemin pour y revenir de la Terre Sainte où le zele alors à la mode l'avoit fait porter ses Armes contre les Sarrasins. Aussitôt après la mort d'*HENRI *les* Barons *nommèrent trois Régens, & leur choix fut confirmé par le* Parlement *qui s'assembla bientôt après. Là-dessus* RAPIN-THOYRAS *dit* (2) : Ce *Parlement* fut composé non seulement des Seigneurs spirituels & temporels, mais encore des Députés de chaque Province, & de chacune des principales Villes ou Cités. La même chose avoit été pratiquée sous le Gouvernement du Comte de *Leicester*, pendant la captivité du dernier Roi : mais ces Assemblées n'avoient pas été convoquées par une autorité légitime. Je ne m'arrêterai point ici à examiner si, avant le tems dont je parle présentement, les *Communes* avoient le droit d'assister aux *Parlemens* par leurs Députés. C'est une matière pleine de difficultés, & qui n'a pas été encore bien éclaircie. Je me contenterai de dire qu'on ne peut disconvenir qu'elles n'aient joui de cette prérogative sous le Règne d'EDOUARD I, & que depuis ce tems-là jusqu'à présent, elles ne l'aient conservé sans aucune interruption. *C'est sur ces paroles d'un Ecrivain ju-*

Les Communes faussement accusées par l'Historien Moderne d'avoir usurpé le Droit de nommer leurs Députés.

(1) HISTOIRE DU PARLEMENT D'ANGLETERRE, page 107.
(2) Tome III. p. 2.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

dicieux, qui n'a garde de décider sans de nouvelles preuves les points qui sont contestés entre les Anglois eux-mêmes, que l'Historien moderne dit hardiment qu'après (1) la mort d'Henri III, pour éviter les malheurs de l'Anarchie, il avoit été pourvu au Gouvernement de l'Etat, jusqu'à l'arrivée du nouveau Monarque. Un *Parlement* modéré & zèlé pour l'ordre, tel peut-être que l'Angleterre n'en a plus vu, avoit pris les plus sages mesures, pour assurer le repos public. Une innovation remarquable rendit célèbre cette Assemblée. Depuis que le Peuple avoit commencé à prendre part à l'Administration des Affaires Publiques, le choix de ses Députés avoit été sans contradiction au pouvoir du Roi. L'éloignement d'EDOUARD introduisit un nouvel usage. Les Villes & les Provinces élurent elles-mêmes ceux qui devoient les réprésenter, & qui dans les Règles auroient dû être le choix des Régens du Roïaume, le *Parlement* les reçut; & les *Communes* ont joui depuis de ce Privilége. *On voit ici pourquoi cet Ecrivain, en parlant des quatre Chevaliers de chaque Comté choisis par les* Conservateurs *a dit de lui-même que ceux-ci les* nommèrent de la part du Roi. *Peut-être aussi voit-on sans peine pour quelle raison il a passé sous silence le* Parlement *de 1265. Pour moi, je ne puis que lui faire compliment sur la souplesse avec laquelle il soustrait à nos ïeux ce qui l'incommode. Quoiqu'il en soit, voici ce que RAPIN-THOYRAS (2) dit de ce* Parlement, *dont notre* Historien Créateur *n'avoit garde de parler.* Les ennemis du Comte de *Leicester* publioient en tous lieux que la rigueur, avec laquelle il traitoit le Roi, le Roi des Romains & le Prince EDOUARD, ne marquoit que trop qu'il avoit de pernicieux desseins. Comme ces bruits commençoient à produire des effets désavantageux à ce Seigneur, il crut qu'il étoit nécessaire d'effacer ces impressions, en faisant comprendre au Peuple, qu'il étoit très éloigné de former les projets ambitieux que ses ennemis lui attribuoient. Dans cette vue, il fit convoquer un *Parlement* & publier que c'étoit pour chercher les moïens de rendre la liberté au Prince EDOUARD. Il prétendoit par-là faire voir que, puisqu'il vouloit bien relâcher l'héritier de la Courone, il n'étoit pas vraisemblable qu'il eût conçu les pernicieux desseins dont on l'accusoit. La Convocation de ce *Parlement* eut ceci de remarquable que chaque Comté eut ordre de se faire réprésenter par deux Chevaliers, & chaque Ville ou Cité, par deux Députés. Les Partisans de l'ancienneté du Droit des *Communes* inférent de-là que, puisque les Historiens n'observent pas que ce fût une nouveauté, il s'ensuit que c'étoit une chose ordinaire. D'autres au contraire prétendent que, si c'eût été la coutume, il auroit été inutile de remarquer cette particularité après avoir parlé de tant d'autres *Parlemens*, sans y faire la même observation. Le Lecteur

(1) HISTOIRE DU PARLEMENT D'ANGLETERRE, page 111 & 112.
(2) Tome II. p. 521.

choisira

choisira de ces deux conséquences celle qui lui paroîtra la plus naturelle. *On sent bien qu'après ce que j'ai ci-devant établi, je dois me déclarer pour la première de ces deux conséquences, sans me fonder pourtant sur ce que les Historiens n'observent pas que la chose dont il s'agit étoit une nouveauté. C'est ce qu'ils n'ont pas fait non plus quand ils ont parlé des quatre Chevaliers des Comtés, nommés d'une manière extraordinaire pour assister au* Parlement *de* 1264. *Comme ils avoient raconté ce Fait-là tout uniment, ils racontent celui-ci de même. Après avoir dit, sans réclamer la règle ordinaire, de quelle manière on s'en étoit écarté; ces bonnes gens, accoutumés, selon le goût de leur tems, à compiler simplement les Faits comme au hasard & sans s'inquiéter de ce qu'il eût été bon d'ajouter pour l'instruction de la Postérité, disent de quelle manière les choses rentrèrent dans leur ordre naturel, & ne nous apprennent point quel étoit cet ordre, que tout le monde connoissoit alors & qu'ils n'imaginoient pas que l'on dût jamais ignorer. Mais voici quelque chose de plus important que cette réflexion. C'est la* Remarque *de M. Tindal sur cet endroit de Rapin-Thoyras.* Ces Lettres de Convocation, *dit-il*, adressées aux Sherifs des Comtés pour les remètre aux *Chevaliers des Comtés* & aux *Bourgeois*, sont les premières Lettres de cette espèce, qui soient en nature dans les *Rôles*; ce qui a fait conclure au Docteur Brady que ce sont les premières qui furent publiées, & que le *Parlement* convoqué l'an cinquante-neuvième de la naissance de Henri III, fut le premier auquel les *Chevaliers des Comtés* & les *Bourgeois* furent appellés. Pour voir combien il se trompe, voiés les Ouvrages de M. Petyt, de M. Tyrrel & de M. Hody. *Je ne me suis point mis à portée de connoître les sentimens des deux derniers de ces trois Auteurs, ni les preuves sur lesquelles ils les appuient; je n'en avois pas besoin: mais je n'aurois pas manqué de chercher à m'en instruire, si j'avois entrepris une* Histoire du Parlement d'Angleterre. *Pour le dessein que je puis avoir ici, ce m'est sans doute assés de raisoner sur ce qu'un commencement de recherche m'a mis entre les mains. Il seroit injuste d'exiger de l'Ecrivain, dont je relève quelques erreurs, qu'il eût fait des réflexions que je n'ai faites qu'à l'aide d'un secours qu'il n'avoit pas, mais qu'il n'eut tenu qu'à lui d'avoir. Les trésors de la Bibliothèque du Roi sont ouverts à tous ceux qui savent en faire usage. Peut-être cependant seroit-ce une autre sorte d'injustice de vouloir qu'une Imagination, aussi féconde que rapide, allât, en se livrant à tout l'ennui du pénible exercice des recherches, risquer d'éteindre un feu, qui lui même est la source de sa fécondité. Je ne ferai donc point un crime à l'Auteur de l'*Histoire du Parlement d'Angleterre, *d'avoir négligé de se procurer tous les secours dont il avoit besoin; & je me contenterai d'exposer simplement ses erreurs. Le* Parlement *de* 1272 *ne fut pas le premier où l'on vit des Députés des Comtés & des Villes, nommés par les Comtés & les Villes même, puisqu'il est attesté par les Historiens, que la même chose étoit arrivée au* Parlement *de* 1265. *Les* Communes, *au commencement du Règne d'Edouard I, n'usurpèrent pas sur le Roi le droit de nommer leurs*

Observations sur le Parlement d'Angleterre.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE

*Représentans, puisqu'elles en jouissoient dès le Règne d'*HENRI *III. Ce Prince, ou pour mieux dire le Comte de* LEICESTER *sous son nom, n'eut pas droit de nommer les Membres des* Communes *qui devoient se trouver au* Parlement, *& ce droit ne fut pas perdu pour les Rois au commencement du Règne & pendant l'absence d'*EDOUARD *I, par l'usurpation des Provinces & des Villes, puisqu'il est constant par la* Remarque *de M.* TINDAL *que le Docteur* BRADY *se trompoit, en assurant que les Lettres de Convocation envoïées au Sherif en 1265 étoient les premières par lesquelles on eût invité les* Communes *d'assister au* Parlement. *Je ne cite à l'Historien moderne que des autorités qu'il avoit sous les ïeux, & dont il a fait un si mauvais usage. Si ce n'étoit pas l'affaire du Roi de nommer les Députés des* Communes, *de simples* Régens *établis sans le concours de l'autorité Roïale, ne pouvoient pas avoir le droit qu'il leur attribue de les nommer. En supposant même que ç'eut été le droit du Roi, les Régens ne pouvoient pas l'exercer, puisque par un usage constant, dont l'origine se perd dans l'antiquité la plus reculée, le* Parlement *ne peut-être convoqué que par le Roi lui-même, ou par ceux qu'une Commission particulière signée de sa main & scellée du Grand Sceau du Roïaume, autorise à le convoquer. C'est ce qui fait dire à* RAPIN-THOYRAS *que l'Assemblée de 1272 n'avoit pas été convoquée par une Autorité légitime. Il en dit autant de celle de 1265, qui l'avoit été par des ordres signés d'*HENRI *III: mais ce Prince étoit alors Prisonier des* Barons; *& les ordres, que* Leicester *le forçoit de signer, ne peuvent pas être réputés de légitimes Actes d'autorité.*

Fausse origine de la Puissance Législative du Parlement, & contradictions de l'Auteur Moderne à ce sujet.

Qu'on ne s'attende pas à voir ce nouvel Historien marquer avec plus d'exactitude les Epoques auxquelles il fixe le commencement de la Puissance Législative du Parlement *en général, & des* Communes *en particulier. La première est, selon lui, le Couronement d'*EDOUARD *II en 1308; & la seconde, le Règne d'*EDOUARD *IV. Quoique pour celle-ci l'Auteur désigne dans le titre l'année 1461, il convient dans le cours de l'Ouvrage qu'on ne peut pas la déterminer. Voici comme il établit la première Epoque.* La foiblesse d'EDOUARD II inspira de l'ambition à ses Peuples, ou du moins leur fournit l'occasion de faire éclater celle qu'ils nourrissoient (1)....... Le foible EDOUARD n'étoit parvenu à se faire couroner, qu'en jurant « qu'il garderoit & feroit observer les » Loix & les Statuts que le *Parlement* jugeroit à propos de faire ». Ce serment fit à l'Autorité Roïale la brèche la plus funeste (2). *L'Auteur, parlant tout de suite du Comte de* LANCASTRE, *Prince du Sang, qui se mit, les années suivantes, à la tête des Mécontens à qui l'insolence des Favoris d'*EDOUARD *II fit prendre les Armes, ajoute:* LANCASTRE, qui n'étoit pas loin du Trône, auroit du profiter de l'ascendant qu'il avoit pris dans la Ligue, pour anéantir cet engagement; il le fit

(1) HISTOIRE DU PARLEMENT D'ANGLETERRE, page 136.

(2) Page 142.

renouveller solemnellement. Plus avide de la faveur populaire, que de l'espérance de règner, cet Enthousiaste Républicain dépouilla son sang à jamais du Pouvoir suprême. Depuis ce tems-là le Droit des Loix n'appartient pas plus au *Roi* qu'à son *Parlement.* Pour en faire ou pour en anéantir, il faut nécessairement le concours des deux Puissances. C'est donc dans la réunion des deux Puissances que réside l'Autorité Souveraine. *Opposons d'abord à ces paroles celles d'un Historien dépourvu du Don de l'invention. RAPIN THOYRAS dit à la fin du règne d'EDOUARD I* (1) : On a une suite sans interruption de tous les *Parlemens* tenus en Angleterre, depuis la 12e année de ce Règne. La constitution de ces Assemblées, telle qu'elle est aujourd'hui, fut si bien établie sous ce même Règne, qu'il y eut une Loi publiée comme une Addition à la *Grande Charte*, par laquelle il étoit ordonné qu'aucune Taxe ne seroit levée dans le Roïaume, sans le consentement des COMMUNES. *Voilà donc les* Communes *en possession de la Puissance Législative dès le Règne d'EDOUARD I, Prédecesseur & Père d'EDOUARD II. Il ne faut pas s'amuser à chicaner sur la valeur du terme de* consentement. *Je n'ignore pas que ce mot a des significations différentes dans les Historiens de quelques autres Nations, mais le cas exprimé par la Loi d'EDOUARD I,* consentir *est* ordonner; *& l'on ne sauroit nier que quelqu'un sans le* consentement *de qui l'on ne sauroit faire à certains égards de nouvelles Loix, ne soit à ces égards-là même revêtu d'une portion de la* Puissance Législative. *Il n'est pas ici question des noms, mais de la chose même. Passons à ce que le même Historien rapporte du Couronement d'EDOUARD II. Les* Seigneurs *mécontens de l'excès de faveur de GAVESTON*, se liguèrent pour mètre obstacle au Couronement du Roi....... EDOUARD ne se trouvant pas en état de rompre une si puissante Ligue, prit le parti de la douceur pour en arrêter les suites. Il donna sa parole aux Seigneurs qu'au prochain *Parlement* il leur accorderoit tout ce qu'ils pourroient raisonablement souhaiter. Cette promesse les contenta.... Le Couronement s'acheva.... sans opposition. Ce fut l'*Evêque de WINCHESTER*, qui en fit la cérémonie. Voici le Serment qu'on fit prêter au Roi. « L'EVESQUE DE WINCHESTER. Sire, voulés-vous garder & confirmer par votre Serment au Peuple d'Angleterre, les Loix établies par les pieux Rois vos Prédécesseurs, & en particulier les Loix, les Coutumes, les Franchises accordées au Clergé & au Peuple par le glorieux Roi S. EDOUARD votre devancier? LE ROI. Je l'accorde & le promets. L'EVESQUE. Sire, garderés-vous à Dieu, à la Sainte Eglise, au Clergé & au Peuple, la paix en Dieu, entiérement & selon votre pouvoir? LE ROI. Je la garderai. L'EVESQUE. Sire, ferés-vous observer dans tous vos Jugemens le Droit & la Justice, avec discrétion,

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

[1] Tome III. page 90.

» en miséricorde & en vérité, selon votre pouvoir? LE ROI. Je le » ferai. L'EVESQUE. Sire, promètés-vous de garder & de faire » observer les Loix & les Statuts que la Communauté de votre » Roïaume jugera à propos d'établir, & les défendrés-vous & pro- » tègerés-vous, selon votre pouvoir? LE ROI. Je l'accorde & le » promets ». Comme c'est ici la première fois qu'on trouve dans l'Histoire le modèle entier du Serment que les Rois prêtoient à leur Couronement, il ne sera pas hors de propos de remarquer l'avantage que le Peuple avoit gagné sur l'Autorité Roïale, depuis l'établissement de la *Grande Charte*. On voit manifestement dans celui-ci que, bien loin de supposer que cette Charte fût un Titre primordial des Privilèges accordés par le Roi JEAN au Peuple d'Angleterre, on ne la regardoit que comme une confirmation des anciennes prérogatives du Peuple. Ce fut dans cette supposition qu'on fit jurer à EDOUARD II, qu'il observeroit les Loix du S. EDOUARD, qui n'étoient autres que celles des *Anglo-Saxons*; de peur qu'en lui faisant jurer l'observation de la *Grande Charte*, on ne donnât lieu de croire que les Privilèges du Peuple étoient fondés sur la concession des Rois. J'ignore si EDOUARD I avoit prêté le même Serment, ou si ce fût une nouveauté introduite au Couronement d'EDOUARD II (1). *C'est de ce que cet Ecrivain croit qu'il est* à propos de faire remarquer l'avantage que le Peuple avoit gagné sur l'Autorité Roïale, depuis l'établissement de la GRANDE CHARTE, *que celui qui ne le copie qu'en l'altérant, a cru pouvoir affirmer que ce fut l'an* 1308 *sous* EDOUARD *II, que le* PARLEMENT usurpa la Puissance Législative: *mais après avoir entrepris de déclamer en faveur de cette proposition, il ne devoit pas soutenir dans l'Epoque suivante que* les COMMUNES usurpèrent le Pouvoir Législatif sous EDOUARD IV, en 1461. *Qui dit* Parlement, *dit les* Seigneurs *& les* Communes *formant une même Assemblée; & l'Auteur, qui fait accorder par* EDOUARD *I aux* Communes *le droit de choisir leurs Députés pour le* Parlement, *devoit se souvenir que sous* EDOUARD *II, cette Assemblée étoit nécessairement composée des* Seigneurs *& des* Députés *des* Communes. *Si donc, à son avis, le* Parlement *usurpa la Puissance Législative du tems d'*EDOUARD *II, les* Communes *ne purent pas usurper sous* EDOUARD *IV une prérogative dont alors, de l'aveu même de l'Auteur, elles jouissoient depuis plus de* 150 *ans. De combien de manières n'est-on pas obligé de déshonorer son jugement, quand on s'en rapporte à son Imagination du soin d'établir un Sistême, dont on ne sauroit s'empêcher de sentir soi-même toute la fausseté? C'est peu de tomber dans les contradictions les plus grossières, on a recours sans peine à des suppositions qui ne le sont pas moins. Quoique l'Auteur n'en dise rien, il est forcé de supposer, du moins tacitement, qu'il y avoit un* Parlement *assemblé lorsqu'*EDOUARD *II fut*

[1] Tome III. pag. 94, 95.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

couroné. *La* Parlement *de* 1308 *ne s'assembla cependant que quelque tems après cette Cérémonie; &, s'il étoit vrai que ce* Parlement *fut le premier qui se mit en possession de la Puissance Législative, on ne pourroit pas dire qu'il l'eût usurpée, puisqu'il n'eût fait qu'entrer en jouissance d'un Droit que lui donnoit le Serment prêté par* EDOUARD. *L'Auteur a bien vu, sans doute, toute la force de cette conséquence. Aussi ne rend-il le* Parlement *usurpateur en* 1308 *que dans le titre de sa cinquième Epoque, & dans le cours de cette même Epoque il se garde bien de nous apprendre ce que le* Parlement *fit pour usurper de lui-même la Puissance Législative. C'est cependant ce que le titre nous avoit mis en droit d'attendre. Mais pour défendre un Sistême insoutenable, il faut faire armes de tout. Sans cela l'Auteur auroit vu dans les sages réflexions de* RAPIN-THOYRAS, *que la conséquence qu'il faut légitimement tirer du Serment d'*EDOUARD *II, est, non pas que le* Parlement *qui n'étoit pas alors existant, eût rien usurpé dans cette occasion: mais que la Nation étoit enfin parvenue à recouvrer tous les Priviléges dont elle avoit joui sous les Rois Saxons, & dont la* GRANDE CHARTE *n'avoit rétabli qu'une partie.*

Voïons présentement surquoi l'on fonde l'usurpation imputée aux Communes *en* 1461, *du tems d'*EDOUARD *IV.* Il est certain, *dit-on*, (1) que c'est sous le Règne de ce Monarque que la *Chambre-Basse* a commencé à jouir de la Puissance Législative. On ne sait pas précisement en quelle année, parce que les titres, qui en font foi, sont sans date. On conjecture avec vraisemblance qu'EDOUARD, par ce Privilége, voulut rendre son Couronement agréable au Peuple, qui y paroissoit si sensible. Alors l'ancien stile des Actes du *Parlement* fut changé. Au lieu de dire, comme autrefois: « Accordé aux prières & aux supplications des COMMUNES par le ROI & les SEIGNEURS »; on mit: « Accordé par le ROI & les SEIGNEURS avec le consentement des COMMUNES». *L'Auteur, qui croit que ces sortes de Formules sont des preuves décisives, en faveur de son Sistême, quoiqu'elles ne fournissent tout au plus que des présomptions, avoit commencé sa cinquième Epoque par ces termes (2):* Le pouvoir de faire des Loix a été dans tous les tems & chés tous les Peuples la marque distinctive de l'Autorité Souveraine. Depuis que GUILLAUME *le Conquérant* eut subjugué les Anglois, tous les Rois ses Successeurs jouirent de ce droit suprême. Les diverses Factions, qui dans un si longtems agitèrent l'Etat, n'attaquèrent jamais cette glorieuse prérogative. L'Histoire nous a conservé le détail des Loix, qu'EDOUARD I faisoit sans son *Parlement*. Il s'attribue à lui seul le Pouvoir Législatif; & la Formule des Edits étoit: « Notre Souverain Seigneur le Roi a pourvu & établi les Actes suivans». *Observons d'abord sur ceci que, quand l'Au-*

(1) HISTOIRE DU PARLEMENT D'ANGLETERRE, page 183. 184.
(2) Ibid. p. 159. 156.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

teur dit que l'Histoire nous a conservé le détail des Loix qu'EDOUARD I faisoit sans son PARLEMENT, *c'est apparament une faute d'impression, & qu'il a voulu dire :* dans son PARLEMENT. *En effet il n'auroit pu rien conclure pour son Sistême des* Edits *ou* Proclamations *qu'*EDOUARD I *publioit dans le tems que le* Parlement *n'étoit point assemblé. Les Rois d'Angleterre parlent dans ces sortes d'Actes comme possédant seuls la Puissance Législative ; quoique ces Actes ne soient obligatoires pour la Nation qu'autant qu'elle veut bien y déférer, ou qu'ils sont en état de la forcer d'obéir. Il s'agit donc-là de la Formule qui se mètoit à la tête des Actes arrêtés dans le* Parlement. *Ce n'est pas le* Roi, *c'est le* Parlement *même qui parle dans cette Formule. Il atteste que les Actes qui vont suivre & qu'il a faits pour l'intérêt & le bien de la Nation, ont reçu force de Loi par l'approbation que le Roi leur a donnée. C'est cette approbation seule qui fait véritablement les Loix en Angleterre. Le* Parlement *délibère & résout : mais ses Résolutions sont comme non avenües, tant que le Roi par son consentement n'en a pas fait des Loix. Ainsi l'on seroit en droit de soutenir qu'en Angleterre la véritable Puissance Législative réside dans la seule Persone du Roi ; quoique renfermée dans des bornes assés étroites, puisqu'il ne peut faire aucune Loi de son Chef, & qu'il est obligé de les concerter toutes avec son* Parlement, *soit qu'il le laisse résoudre seul, soit qu'il en dirige tacitement les Résolutions. La Puissance Législative du* Parlement *ne consiste à proprement parler qu'à préparer les Loix. La Puissance Législative du* Roi *consiste à* faire les Loix *que le* Parlement *a préparées. Il ne faut donc pas s'étoner si les* Parlemens *du Règne d'*EDOUARD *I disent :* Notre Souverain Seigneur le Roi a pourvu & établi les Actes suivans. *Les Loix, quoique résolues & rédigées par le* Parlement, *sont réellement établies par la Puissance Roïale, sans l'approbation de laquelle le* Parlement *n'en peut faire aucune capable d'obliger la Nation. Cela posé, qu'est-ce que l'Auteur de l'*HISTOIRE du Parlement d'Angleterre *pouvoit légitimement conclure des autres Formules, qu'il amene à l'appui de son Sistême. Ce fut apparament, selon lui, quoiqu'il n'en dise rien, sous le Règne d'*EDOUARD *II qu'on mit à la tête des Actes :* Accordé aux prières & aux supplications des COMMUNES par le ROI & les SEIGNEURS. *Suit-il de ces termes que la* Chambre-Haute *usurpa la Puissance Législative sous le Règne de ce Roi ? Nullement. Je montrerai dans la suite quelle conséquence il faut tirer de cette* Formule *& de celle qu'il lui fut substituée.*

Si les premiers Rois Normands possédèrent la Courone à titre de Conquérans.

On ne sauroit disconvenir que sous GUILLAUME le Conquérant *& ses premiers Successeurs les Privilèges de la Nation coururent risque d'être anéantis. Le furent-ils en effet ; & ces Princes* à titre de Conquérans *furent-ils en droit d'exercer un Pouvoir absolu ? C'est ce qu'on ne peut affirmer sans être démenti par les Faits. Notre Ecrivain Moderne, que l'intérêt de son Sistême devoit engager à trancher net, ne l'a pas osé. Gêné par un reste de ce respect que l'on doit au témoignage des Historiens, il nous fait du Règne de* GUILLAUME *une Description éclatante, que son imagination lui fournit presque entière : mais il tâtone, il chancelle, il varie sans cesse ; & finit enfin par affirmer sans*

preuves que GUILLAUME établit le Pouvoir arbitraire dans toute son étendue.

Description du Règne de Guillaume I, par l'Historien Moderne.

Après la Bataille d'Hastings, dans laquelle HARALD *II perdit la Courone & la vie*, les débris de l'Armée Angloise, *dit-il*, se réfugièrent avec précipitation dans les murs de Londres. On y délibéroit avec cette grande confusion qui suit les grands revers, lorsque l'approche des Conquérans fixa les irrésolutions de la multitude. Les Seigneurs, les Magistrats, les Prélats assemblés conjurèrent unanimement GUILLAUME de règner sur eux; ce Prince feignant d'oublier tous les droits qu'il avoit fait valoir avant sa Conquête, parut balancer s'il accepteroit le Trône. Il ne tint pas à lui qu'on ne crût qu'il se faisoit violence en mètant sur sa tête une Courone, pour laquelle il avoit couru tant de risques & versé tant de sang (1).

A quel titre Guillaume I demanda la Courone.

*Assurément cet Auteur raconte les choses, comme s'il les avoit vues. Soïons plus exacts. Après la mort d'*EDOUARD le Confesseur, *la Courone d'Angleterre paroissoit devoir appartenir au Prince* EDGAR ATHELING, *le seul reste du Sang Roïal Saxon qui fut alors à portée de se présenter pour succèder. Le Comte* HARALD, *Beaufrère du dernier Monarque & le Seigneur le plus puissant du Roïaume, avoit projeté depuis longtems de se faire Roi. Les mesures, qu'il avoit prises, le mirent en état d'écarter* EDGAR *du Trône & de s'y placer lui-même, dès qu'*EDOUARD *fut mort. Le consentement de la Nation intervint dans cette Révolution; &, si les Conquérans de la Grande-Bretagne jouissoient alors du Droit de se donner à leur gré des Souverains,* HARALD *ne doit point passer pour Usurpateur.* GUILLAUME, *que son bonheur avoit fait Duc de Normandie, quoique par sa naissance il n'eut peut-être aucun droit de l'être, prétendit devoir être le Successeur d'*EDOUARD, *en vertu du Testament ou d'une Donation de ce Prince. Indigné qu'*HARALD *l'eût emporté sur lui par le vœu de la Nation, il passe en Angleterre avec une nombreuse Armée, muni d'une Bulle du Pape, & comtant sur les Partisans que ses dons avoient su lui faire. Il donne Bataille; son Compétiteur est tué; le plus grand nombre des Anglois attendoit l'évènement; le Vainqueur les assemble; le Trône étoit vacant;* EDGAR *n'avoit point de Troupes qu'il pût opposer aux Normands, & la Nation étoit divisée. Les uns, mais en petit nombre, étoient pour le Prince Anglo-Saxon; les autres étoient du parti d'*HARALD, *mais ils n'avoient plus de Chef; quelques autres n'étoient d'aucun parti, prêts à se donner à celui que le hasard des Armes leur donneroit pour Roi; le reste enfin étoit pour* GUILLAUME; *& ceux-là sans doute étoient fortifiés par les Danois, qui, n'aïant plus de Roi de leur Nation, croïoient devoir favoriser un Etranger, qu'ils regardoient comme aiant une même origine qu'eux, & dont ils pouvoient attendre plus de bienfaits que d'un Prince Saxon. L'Assemblée, composée de ces différentes Factions, déféra la Courone à* GUILLAUME, *qui la demandoit en vertu du titre apparent d'une*

(1) HISTOIRE DU PARLEMENT D'ANGLETERRE, page 20. 21.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE. Suite de la Description de l'Historien Moderne.

prétendue Donation d'*EDOUARD*, *& non comme l'aiant conquise sur HARALD.*

Revenons à notre Ecrivain Moderne. Le torrent des Historiens a écrit (1), *dit-il*, que ce Conquérant avoit fait Serment de tenir le Sceptre aux mêmes conditions que les Rois Saxons, & de maintenir les Loix établies. Le caractère de *Guillaume* appuie cette opinion. Il étoit trop habile pour faire sitôt entendre à ses nouveaux Sujets qu'il vouloit établir un Gouvernement despotique. Les jours les plus fortunés de ces Règnes fameux que l'Histoire a toujours proposés pour modeles, n'égalent pas l'idée parfaite qu'on nous a laissée des premiers tems de l'Administration de *Guillaume*. L'Angleterre, toujours ou presque toujours placée sous une constellation malheureuse, paroissoit éclairée par un Astre favorable; & la tranquillité de cet Etat continuellement agité, parut établie sur des fondemens à jamais durables. L'exemple du Chef décida de la conduite des Membres. Chaque Normand, il est vrai, se regardoit comme le Vainqueur de l'Angleterre; mais cette prétention orgueilleuse fut sans hauteur & ne produisit que l'honnêteté. Les Troupes victorieuses traitèrent les Peuples vaincus avec une douceur, qui, à la honte de l'humanité a toujours été assés rare, mais qui étoit inconnue dans ces Siècles barbares. Des Edits précis & bien entendus achevèrent d'assurer le bonheur des Anglois, & de fixer les Normands dans l'Ordre. Les Ordonnances qui dans la plupart des Etats ne servent qu'à l'ostentation, furent chés le nouveau Roi les appuis solides & légitimes d'une police & d'une équité parfaite. L'heureux essai d'un Gouvernement si sage & si modéré étouffa jusqu'aux alarmes, qu'un Peuple soumis a toujours pour sa liberté. Dans l'espace de peu de mois, les Anglois s'accoutumèrent à regarder leurs dernières Révolutions comme une faveur signalée du Ciel, qui les avoit conduits au bonheur par une voie singulière qui le devoit naturellement détruire [2].

Que de jolies Frases! C'est dommage que la vérité ne les ait pas dictées. Pour savoir à quoi s'en tenir, il ne faut que comparer cette brillante Déclamation avec l'Histoire de GUILLAUME, telle que la sagesse l'a fait écrire à RAPIN-THOYRAS. Je m'éloignerois trop de mon objet, si je voulois discuter ce Récit Frase à Frase. Je ne veux que faire voir à quel titre GUILLAUME régna. C'est à quoi je m'attache. Son Election au Trône, qui se fit vers les Fêtes de Noel 1066, eut cela de singulier que les Normands y concoururent avec les Anglois. Un ancien Historien le dit en termes formels. La manière cependant dont il s'exprime, donne lieu de penser que ce concours fut un effet du hasard, & que les Normands ne se rassemblèrent à Londres avec les Anglois qu'à

(1) Un *torrent qui écrit* est quelque chose de fort neuf.

(2) Ibid. pag. 21. 23.

l'occasion de la solemnité des Fêtes (1). *Mais la figure que les mêmes Normands firent au Couronement de* GUILLAUME, *donne lieu de croire qu'ils n'étoient intervenus à son Election que par une Adresse politique de sa part; & l'on peut présumer qu'il méditoit dès-lors de faire valoir le* Droit de Conquête, *quand il le pourroit; & qu'à ce dessein il voulut pouvoir dire qu'il tenoit la Courone d'Angleterre de ses Normands.* Le jour marqué pour le Couronement, *dit* GUILLAUME DE POITIERS *témoin oculaire*, l'Archevêque d'YORCK, homme de bien, éloquent & sage, fit un beau discours aux Anglois, & leur demanda *s'ils consentoient que* GUILLAUME *fût couroné comme leur Seigneur.* Ils protestèrent tous avec joie & sans hésiter aucunement, qu'ils y consentoient. Les Normands, après que l'Evêque de Coutances les eût harangués & leur eût demandé leur sentiment, unirent sans aucune peine leurs acclamations à la volonté des Anglois, comme s'ils n'eussent reçu du Ciel qu'un même esprit & qu'une même voix. Ainsi l'Archevêque consacra le Prince élu, lui mit le Diadême sur le front, & le plaça sur le Trône (2). *A l'égard du* Serment *prêté par le nouveau Roi, voici ce qu'en dit* ROGER DE HOVEDEN. Il promit avec Serment, devant l'Autel de l'Apôtre Saint PIERRE, en présence du *Clergé* & du *Peuple*, qu'il défendroit les Saintes Eglises de Dieu & ceux qui les gouvernoient, & qu'il régiroit *justement* & selon la prudence Roïale, tout le Peuple qui lui seroit soumis, qu'*il établiroit une Loi juste & l'observeroit* & qu'*il couperoit cours* totalement *aux rapines* ainsi qu'aux *Jugemens injustes* (3). Avant de couroner GUILLAUME, *dit un autre*

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

ET À SON COURONEMENT.

(1) Londoniam *convenientibus* Francis *&* Anglis [*ad Nativitatem Domini*] *illisque omnibus concedentibus Coronam totius* Angliæ *& Dominationem suscepit.* BREVIS RELATIO de *Will.* Rege a *Syla Taylor* edit. ad finem Tractat. de *Gravelkind*, citée par WILLIAM PETYT dans son Livre intitulé : THE *antient Right of the Commons of England.* L'ancien droit des Communes d'Angleterre &c. *Lond.* 1680. *Preface*, pag. 30.

(2) *Die Ordinationi decreto locutus ad* Anglos *condecenti sermone* Eboracensis *Archiepiscopus sapiens, bonus, eloquens*, an consentirent eum sibi Dominum coronari *inquisivit. Protestati sunt hilarem consensum universi minime hæsitantes, ac si cœlitus una mente data unaque voce* Anglorum *voluntatiquam facillime* Normanni *consonuerunt sermocinato apud eos ac sententiam percunctato à* Constantini *Præsule; sic* electum *consecravit Archiepiscopus, imposuit ei Diadema ipsumque Regio solio.* WILLIELMUS PICTAVIENSIS pag. 204. cité ibid. p. 30, 31. *Will. Petyt* fait observer qu'*Orderic Vital* dans son Histoire du Roi *Etienne*, dit que *Guillaume de Poitiers* rapporte ce qu'il avoit vu. WILLIELMUS PICTAVIENSIS *quæ oculis suis vidit refert.* GUILLAUME DE POITIERS avoit suivi le *Conquérant* en Angleterre, en qualité de Chapelain.

(3) *Ante Altare* S. Petri *Apostoli* coram Clero & Populo *jurejurando promittens se velle Sanctas Dei Ecclesias & Rectores illarum defendere, necnon & cunctum populum sibi subjectum* juste *&* regali providentia *regere*, rectam legem statuere *&* tenere, rapinas injustaque judicia *penitus* interdicere. HOVEDEN, pars prior, pag. 258. l. 13. cité ibid. p. 31, 32.

Observations sur le Parlement d'Angleterre.

Historien, on exigea qu'il fît Serment en présence de *tout le Peuple* de se gouverner modestement à l'égard de ses Sujets, & de traiter les Anglois & les Normands avec un Droit égal (1), *c'est-à-dire, de les gouverner par les mêmes Loix. Ces précautions de la part des Anglois n'annoncent point un* Peuple soumis; *& de ce que* GUILLAUME, *bien que Vainqueur & les Armes à la main, ne crut pas devoir chicaner avec eux sur les conditions auxquelles il accepteroit la Courone, on peut inférer qu'il ne pensoit pas alors ne la devoir qu'à son Epée, qu'il ne la mit pas sur sa tête à titre de* Conquérant, *& qu'il la reçut de la volonté des Peuples, qui la lui donnèrent de plein gré, quoique peut-être les circonstances ne leur permissent pas de la lui refuser.*

Dans quel sens Guillaume fut appellé Conquérant.

Mais, avant d'aller plus loin, il ne sera pas hors de propos de lever l'équivoque du terme de Conquérant. *C'est de cette équivoque même que naît l'erreur de ceux qui prétendent que l'avènement de* GUILLAUME *au Trône d'Angleterre fut une Révolution totale, par laquelle les anciennes Loix furent abolies, & les Peuples obligés de se soumètre aux nouvelles Loix qu'il plairoit au Vainqueur de leur dicter, en vertu du* Droit de Conquête. *Les mots de la Basse-Latinité*, Conquestor *&* Conquestus, *que nous traduisons improprement par ceux de* Conquérant *& de* Conquête, *ne signifient qu'*Acquéreur & Acquêt. *C'est ce que prouve incontestablement un Passage de* MATTHIEU PARIS, *Historien qui, pour le dire en passant, n'est rien moins que suspect quand il ne favorise pas toutes les prétentions des Rois. Il étoit, dit* WILLIAM PETIT, Historiographe Roïal d'Henri III (2). *Voici le Passage en question.* Le Titre de Roi d'Angleterre *par Conquête* (*ex Conquestu*) vient de ce que le bienheureux EDOUARD, n'aïant point d'héritiers, légua le Roïaume à GUILLAUME *le Bâtard* Duc de Normandie (3). *Il est clair par la suite de ce Discours que le mot* Conquête *ne peut pas y recevoir la signification qu'il a dans l'usage ordinaire de notre Langue, & qu'il ne peut s'y prendre que pour ce que nous appellons dans notre usage judiciaire* Acquêt *ou* Conquêt. *L'un & l'autre se disent de choses que nous avons aquises par tout autre moïen que le Droit de succession. Il est inutile d'expliquer ici plus particulièrement ce que nous entendons par ces deux termes. Il suffit que nous nous assurions du sens que l'on donne dans la Grande-Bretagne au mot* Conquêt, Conquestus. JEAN SKENE, *Clerc des Registres du Conseil & des Rôles du Roi* JAQUES *en Ecosse, dit que* CONQUESTUS s'entend des choses aquises ou possédées par le *Droit privé*, soit en vertu d'un Titre particulier, soit en vertu d'une

(1) *Exacto prius* coram omni populo *jurejurando quod se modeste erga subditos ageret, & æquo jure* Anglos *&* Francos *tractaret.* WILLIELMUS MALMESBURIENSIS de Gest. Pontif. pag. 154. b. ibid. p. 32.

(2) Historiographer Royal to Henry III. *Ibid. pag.* 35. *à la marge.*

(3) *Rex Angliæ* ex Conquestu *dicitur tamen, quod beatus* Edwardus, *eo quod hærede caruit, Regnum legavit* Willielmo Bastardo *Duci Normannorum* MATT. PARIS. pag. 941. Ibid. p. 19, 20.

Observations sur le Parlement d'Angleterre.

Donation ou de quelque Contrat particulier (1). HENRI SPELMAN *dans son* Glossaire *au Titre* Conquestus, *dit que GUILLAUME I* est appellé *Conquérant (Conquestor)* pour avoir *conquis*, c'est-à-dire, *aquis* l'Angleterre, & non pour l'avoir subjuguée (2). *Ces deux Passages servent de Commentaire à celui de MATTHIEU PARIS. GUILLAUME n'avoit par lui-même aucun droit à la Courone. Il n'étoit ni du Sang Roïal Saxon, ni du Sang Roïal Danois. Il avoit été lié d'une amitié très étroite avec* EDOUARD le Confesseur; *& ce fut là-dessus qu'il se fonda, pour faire courir le bruit, aussitôt que ce Prince fut mort, qu'EDOUARD avoit disposé de la Courone en sa faveur. Si c'étoit par un Testament, par une Donation, ou par une simple promesse verbale, c'est ce que GUILLAUME n'expliqua point; car, comme l'on sait, il dit toujours qu'il avoit un Titre: mais il ne le fit jamais voir, & depuis ce Titre ne s'est trouvé nulle part. Ce fut donc par le prétendu don d'EDOUARD que GUILLAUME* aquit (conquisivit) *un Droit qui lui fut confirmé par son Election. La Nation Angloise ne s'expliqua point sur la nature du Droit qu'il pouvoit avoir à la Courone. Elle l'en crut ou feignit de l'en croire à sa parole; &, comme il ne demandoit le Trône qu'en vertu du Don d'EDOUARD, ce fut toujours en vertu de ce même Don qu'il se prétendit le légitime successeur de ce Prince.*

Guillaume régna comme Donataire ou Legataire d'Edouard.

Ce fut donc à titre de Donataire, *ou si l'on veut, de* Légataire *d'EDOUARD, & non à titre de* Conquérant *qu'il régna. Ce fut par une sorte de* Droit, *qu'il prétendoit* héréditaire, *qu'il reclama la Courone; & ce ne fut qu'à l'égard d'HARALD & de son Parti qu'il avoit vaincu, qu'il pût se vanter de la tenir de son Epée. C'est ce qui fait qu'un ancien Historien Manuscrit cité par WILLIAM PETYT, dit que GUILLAUME* aquit la Courone contre HARALD par le Droit de la Guerre. *Mais ce Prince lui-même va nous apprendre à quel titre il régnoit. Dans une* Chartre *du Cartulaire de l'Abbaie de Westminster, il dit:* J'ai aquis le Roïaume par l'Epée, aiant vaincu HARALD Roi des Anglois avec ses complices, qui s'étoient efforcés de m'enlever le Roïaume qui m'avoit été destiné par la Divine Providence, & cédé par le bénéfice de la concession de mon Seigneur & Parent le glorieux Roi EDOUARD (4). *Malgré l'espèce de mauvaise foi, qui lui fait affecter ici de confondre le* Droit de

(1) *Conquestus* signifies Lands *quhilk ony* person *acquiris* and *possessis private jure*; *vel singulari titulo vel donatione vol singulari aliquo contractu.* JOHN SKENE, De Verborum significatione, pag. 39. Ibid. p. 20.

(2) Willielmus *primus* Conquestor *dicitur quia Angliam* conquisivit, *id est* acquisivit, *non quod* subegit. IBID. p. 20.

(3) *Jure belli contra* Haroldum *ipse acquisivit.* Ib. p. 28, où l'Auteur dit à la marge qu'il avoit en sa possession cet ancien Historien Manuscrit.

(4) *In ore gladii Regnum adeptus sum*, Anglorum *devicto* Haraldo *Rege cum suis complicibus qui mihi regnum cum providentia Dei destinatum & beneficio concessionis Domini & cognati mei Regis* Edwardi *concessum conati sunt auferre.* CHART. WASTM. In inspex. Part. 7. 1. B. 4. Memb. 26. Ibid. p. 28.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Conquête *avec le* Droit Héréditaire *qu'il fondoit sur la* Donation d'EDOUARD, *GUILLAUME ne laisse pas de convenir qu'il n'établissoit la légitimité de sa possession du Trône que sur le seul Droit résultant de cette* Donation. *En effet, pour nous renfermer dans ses propres termes, qu'avoit-il* aquis par l'Epée, *dans la victoire remportée sur HARALD & ses complices, sinon un bien devenu sien par la* Donation d'EDOUARD. *C'étoit uniquement pour recouvrer son propre bien usurpé par HARALD, qu'il avoit passé la Mer à la tête d'une Armée. Le succès, en remplissant ses espérances, n'avoit servi qu'à le mètre en possession d'une chose, dont il vouloit être crut le légitime Propriétaire. Il fit périr l'Usurpateur, & la Nation lui restitua ce qu'on avoit usurpé sur lui. C'est uniquement dans ce sens qu'il faut entendre les paroles de GUILLAUME. Pouvoit-il persuader aux Anglois qu'ils ne l'avoient pas élu pour leur Monarque? Pouvoit-il leur faire croire qu'il s'étoit assis de lui-même & sans eux sur leur Trône? Pouvoit-il leur faire oublier qu'à la face des Autels il avoit juré de les gouverner en Roi juste, & qu'il l'avoit juré parce qu'ils l'avoient exigé? Quelque grossiers qu'on veuille supposer que les Anglois fussent encore dans ce Siècle barbare, il faudroit que GUILLAUME eut été mille fois plus grossier qu'eux pour avoir eu de pareilles prétentions. Mais peut-être ai-je tort de l'accuser de mauvaise foi dans cette occasion.* Il avoit conquis la Courone *sur HARALD par le Droit de la Guerre; mais* il n'avoit pas conquis la Nation, *qui l'avoit reconnu volontairement pour Roi comme* Donataire d'EDOUARD. *Les Normands, vainqueurs des Troupes d'HARALD & non pas des Anglois, aiant par une seule victoire porté leur Duc jusqu'au pied du Trône où les Anglois l'avoient ensuite élevé, se regardoient comme de véritables Conquérans; & croïoient d'autant plus l'être, qu'aiant eu part tant à l'Election qu'au Couronement de GUILLAUME, ils pouvoient se flater de l'avoir fait Roi. C'auroit donc été pour satisfaire leur vanité qu'il auroit quelquefois affecté, dans ses Edits ou dans d'autres Actes publics d'autorité, de confondre le* Droit de Conquête *avec son prétendu* Droit Héréditaire*: mais le caractère même de GUILLAUME ne permet pas de penser qu'il agît par d'autres vues que celle de réduire petit à petit les Anglois sous le joug.*

Autres Preuves que Guillaume ne croïoit pas régner à titre de Conquérant.

Dès le moment qu'il fut monté sur le Trône, il chercha les moïens de relâcher les liens de son Serment, dont il se trouvoit trop serré: mais il falut aller par dégrés. Il n'est pas aisé de faire accroire à des Peuples Libres *qu'ils sont assujétis. Si l'on consulte le* Doosmeday-Boock, *c'est-à-dire,* le Livre du jour du Jugement, *lequel renferme les Actes du Dénombrement que GUILLAUME fit faire des Terres de la plus grande partie du Roïaume; on apprendra de ce Livre, qu'il eut d'abord pour Domaines certaines Terres, qui n'étoient autres que celles qu'on appelloit les* Terres du Roi EDOUARD; *& qu'il y joignit ensuite celles d'HARALD, que l'on nommoit les* Terres du Roi. *Celles des Complices de ce Prince passérent aux Normands; & la Justice le permètoit. De ce que la Nation Angloise avoit reconnu GUILLAUME pour Roi, comme* Donataire d'EDOUARD, *il suivoit nécessairement qu'il*

avoit été Propriétaire de la Courone dès l'instant de la mort du Donateur ; *qu'HARALD s'étoit emparé d'un Bien devenu propre à GUILLAUME ; qu'il n'avoit été qu'un Usurpateur, & que par conséquent ses Complices n'avoient été que des Rebelles, soumis par leur Rebellion même aux peines du Crime de Haute-Trahison, c'est-à-dire, à perdre la vie & les biens. Ce ne fut point à titre de* Conquérant *que GUILLAUME s'empara des Possessions d'HARALD, & qu'il revêtit ses Normands de celles des Complices de cet Usurpateur ; ce fut en vertu de la Loi commune, par le* Droit de Confiscation, *qui, réunissant à son Fisc les Biens des Rebelles, lui donnoit le pouvoir d'en disposer comme il voudroit. Un Fait rapporté par différens Historiens sert à prouver ce que je viens d'avancer. EDWIN SHARNBO:N ou SHARNBURN, qui dans le tems de l'arrivée des Normands étoit le Chef d'une Famille considérable du Comté de Norfolck, fut chassé de ses Terres ; & GUILLAUME en fit présent à WARREN l'un de ses Normands & son principal Favori (1). Je rapporterai le Fait tel que SPELMAN l'a trouvé dans un ancien Manuscrit de cette Famille. EDWIN DE SHARNBORN* & quelques autres, lesquels avoient été chassés de leurs Terres, allèrent trouver le Conquérant, & lui dirent que « soit avant la Conquête, soit pendant la » Conquête ou bien depuis, ils n'avoient jamais donné contre lui » ni conseil ni secours : mais qu'ils s'étoient tenus en paix ». Ils ajoutèrent « qu'ils étoient prêts de le prouver de la manière que le » Roi voudroit ordonner ». Le Roi fit faire une Enquête par toute l'Angleterre ; & cette Enquête prouva que la chose étoit comme ils l'avoient dite. Ce fut pour cela qu'il ordonna que tous ceux qui s'étoient tenus en paix, de la manière que l'on vient de dire, rentreroient dans toutes leurs Terres & Seigneuries pour les avoir & tenir entièrement en paix de la même manière qu'ils les avoient eues & tenues avant sa Conquête (2). *C'est de ce Fait apparament que l'Historien du* Parlement d'Angleterre *s'est fait une raison de nous vanter le bonheur dont les Anglois avoient joui pendant les premiers tems du Règne de GUILLAUME. Nous verrons plus bas quelles conséquences on en peut tirer. C'est assés qu'il me serve, pour le présent, à montrer que GUILLAUME ne prétendoit pas alors règner par* Droit de Conquête ; *& que ce n'étoit que par une juste confiscation qu'il s'étoit mis en possession de certaines Terres, & qu'il*

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

(1) CAMBDEN, *Britania.* Ibid. p. 24.

(2) Edwinus de Shamborn *& quidam alii qui ejecti fuerunt è terris suis, abierunt ad Conquestorem & dixerunt ei* quod nunquam ante Conquestum nec in Conquestu nec post fuerunt contra ipsum Regem in consilio & auxilio, sed tenuerunt se in pace ; & hoc parati sunt probare quo modo ipse Rex vellet ordinare. *Per quod idem Rex fecit inquiri per totam* Angliam *si ita fuit, quod quidem probatum fuit : propter quod idem Rex præcepit* ut omnes qui sic se tenuerunt in pace in forma prædicta, quod ipsi rehaberent omnes terras & dominationes suas adeo integre & in pace ut unquam habuerunt vel tenuerunt ante *Conquestum* suum. HENRI SPELMAN *Glossary*, verbo *Drenches* pag. 184. Ibid. p. 24-6.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

*en avoit donné d'autres à ses Normands. Ce n'est point une nouvelle opinion que je propose; c'est ce qu'on pensoit en Angleterre, dès le tems d'*EDOUARD *III, comme on le voit par ces paroles d'un Savant Jurisconsulte & Juge qui vivoit sous son Règne.* Le Conqueror ne vient pas pur ouster eux, qui avoient droiturell possession, mes de ouster eux que de lour tort avoient occupie ascun terre en desheritance del Roy & son Corone *(1). Cette opinion d'ailleurs est fondée sur ce que* GUILLAUME*, peu de tems après son Couronement, avoit confirmé les Loix d'* EDOUARD le Confesseur *par un Acte, qui fut appellé* Grande-Charte. *Sur quoi* SPELMAN *dit* que le Roi *Guillaume*, à qui Saint EDOUARD avoit conféré son Roïaume, accorda que les Loix de ce même Saint fussent observées [2]. *Et c'est à ce sujet-là, sans doute, que* GUILLAUME DE POITIERS *avoit dit anciennement*, qu'aucun Normand ne fût revêtu de quoique ce soit, dont aucun Anglois eût injustement été dépouillé [3]. *On peut croire que la chose étoit vraie au moment que cet Historien l'écrivoit. Quoiqu'il fût Domestique de* GUILLAUME*, il jouit en Angleterre de la réputation d'un Ecrivain ami de la vérité. De plus, ce qu'il dit se rapporte assés à ce Fragment de la* Grande Charte, *dont je viens de parler.* Nous voulons aussi & nous ordonnons fermement & accordons que tous les *Hommes Libres* de toute la Monarchie de notredit Roïaume *aient & tiennent* leurs *terres &* leurs *possessions bien & en paix, à l'abri* de *toute exaction injuste*, & de toute *Taille;* ensorte qu'on *n'exige* ou prenne *rien* d'eux si ce n'est le *service libre* qu'ils doivent & sont tenus *de droit* de nous faire, ainsi qu'il leur a été statué & ainsi qu'*il leur a été donné par nous & accordé en* DROIT HEREDITAIRE *à perpétuité par le* COMMUN CONSEIL DE TOUT notre dit ROIAUME *(4). Assurément* GUILLAUME *ne pouvoit pas convenir d'une manière plus claire que le* Parlement *partageoit avec lui l'Autorité Souveraine. Le* Commun Conseil *ou pour parler plus juste la* Commune Assemblée de tout le Roïanme, *n'est autre chose que le* Parlement. *C'est ce que plusieurs Savans Anglois ont démontré.* WILLIAM PETYT

Guillaume confirme les Loix d'Edouard le Confesseur.

Il reconnoit l'Autorité du Parlement.

(1) *Johannes Shardelowe* unus Justic. de Banco. Rot. Pat. 16. *E.* 3. pars 1. m. 2. Ibid. p. 27.

(2) Willielmus *Rex*, *cui Sanctus* Edwardus *Regnum contulit, leges ipsius Sancti servandas esse concessit.* SPELM. Concil. Tom. 2. p. 341, 342. Ibid. p. 32.

(3) *Nulli Gallo datum, quod Anglo cuiquam injuste fuerit ablatum.* WILLIEL. PICTAV. Pag. 208. Ibid. p. 32.

(4) *Volumus etiam ac firmiter præcipimus & concedimus ut omnes* liberi homines *totius Monarchiæ Regni nostri prædicti* habeant *&* teneant terras *suas &* possessiones *suas* bene *&* in pace, libere *ab* omni exactione injusta *& ab omni* Tallagio. *Ita quod* nihil *ab eis* exigatur *vel capiatur nisi* servitium *suum* liberum *quod* de jure *nobis facere debent & facere tenentur & prout statutum est eis &* illis a nobis datum & concessum JURE HAREDITARIO imperpetuum per COMMUNE CONCILIUM TOTIUS REGNI *nostri prædicti.* SELDENI ad *Eadmerum* Spicilegium, pag. 190. Ibid. pag. 3, 34.

conclut de ce qu'on vient de lire. 1°. Que ce *Statut* ou cette *Loi* fut faite *par la Commune Assemblée de tout le Roïaume (per Commune Concilium totius Regni)*; 2°. Que la *Grande Charte* de GUILLAUME I, celles d'HENRI I, du Roi ETIENNE, d'HENRI II, & celle du Roi JEAN, laquelle est en substance la même que celle de GUILLAUME I, ne sont toutes que des déclarations du rétablissement des *anciennes Loix*, des anciens *Droits du Roïaume*, & non des *Loix* nouvellement introduites, qu'on eût, au préjudice de la Courone, arrachées du Roi JEAN à Runningmead (1). *MATTHIEU PARIS confirme la seconde de ces deux consequences, quand il dit* que la *Grande Charte* renfermoit, dans sa plus grande partie, les anciennes Loix & Coutumes du Roïaume (2). *Il est à remarquer que cet Historien avoit commencé d'écrire son Histoire sous le Règne du Roi JEAN.*

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Qu'il me soit permis de faire une courte digression sur le stile de ce Statut. *GUILLAUME y parle en Monarque absolu. C'est aussi de la même manière que le Roi JEAN parle dans sa* Grande Charte; *&* l'Historien du Parlement d'Angleterre *fait observer* que les Privileges qu'elle contient sont une concession du Roi, comme il est marqué en termes formels au commencement de l'Acte (3). *Cette observation est utile à son Sistême; il la croit même si décisive qu'il n'en tire aucune consequence, & qu'il laisse sans doute à ses Lecteurs le soin de tirer toutes celles qui peuvent s'en déduire. La déduction ne coutera ni réflexions ni tems à ceux qui savent que les Rois d'Angleterre dans tous les Actes d'autorité qu'ils ne font point en* Parlement, *parlent toujours comme possédant seuls l'Autorité Souveraine. C'est un stile nécessaire pour rendre la Dignité Roïale plus respectable en leur persone; & l'on sait que les Anglois, toujours attentifs à restraindre le pouvoir de leurs Rois, leur rendent autant & plus d'honneurs, de respects, de devoirs extérieurs que ne font les autres Nations de l'Europe à leurs Souverains. Un cérémonial, qui n'a pour but que de contenir la Populace, ne décide rien à l'égard de l'étendue de la Puissance. Cette raison suffit pour montrer que l'observation de l'Historien Moderne n'est rien moins que favorable à son Sistême.*

Remarque sur le stile de ce Statut.

Mais il y a plus; on s'étonne avec justice qu'il ait grossi son Ouvrage de la

L'ancienneté du

(1) From all which it must necessarily, be granted. 1. That this *Statute* or *Law*, was made *per Commune Concilium totius Regni*. 2. The *Magna Charta* of *William I, Henry I*, King *Stephen*, *Henry II*, and King *John* (the last of which sayes, *Nullum Scutagium vel Auxilium ponam in Regno nostro nisi per* COMMUNE CONCILIUM REGNI NOSTRI, the same in substance with the *Great Charter* of William I.) was but a restitution and declaration of the antient *Common Law* and *Right* of the *Kingdom*, and no *Law* introduced *de novo*, or forced upon King *John* at *Runningmead*, to the disinherison of the Crown. *Ibid.* p. 34, 35.

(2) Magna Charta *quæ ex parte maxima leges antiquas & Regni consuetudines continebat.* MATT. PARIS. Ibid p. 35. à la marge.

(3) HISTOIRE DU PARLEMENT D'ANGLETERRE, page 65.

Parlement & de son Autorité Législative attestée par la Charte du Roi Jean.

Grande Charte *du Roi* JEAN. *Seroit-il à croire qu'il l'eût fait imprimer sans l'avoir lue, ou n'auroit-il fait aucune attention aux Articles suivans?* ART. XIV. Nous promètons de ne faire aucune levée ou imposition, soit pour le droit de Scutage ou autre sans le *consentement* de notre *Commun Conseil du Roïaume*, à moins que ce ne soit pour le rachat de notre persone, ou pour faire notre Fils aîné Chevalier, ou pour marier, une fois seulement, notre Fille aînée, dans tous lesquels cas, nous leverons seulement une aide raisonable & modérée (1). *Ces trois cas sont du nombre de ceux où le Roi pouvoit exiger de ses Sujets la Taxe appellée* Bénévolence. ART. XV. Il en sera de même à l'égard des Subsides que nous leverons sur la Ville de Londres, laquelle jouira de ses anciennes libertés & coutumes, tant sur l'eau que sur terre. ART. XVI. Nous accordons encore à toutes les autres *Villes*, *Bourgs* & *Villages*, aux *Barons des cinq-Ports* & à tous autres *Ports*, qu'ils puissent jouir de leurs Priviléges & anciennes coutumes, & *envoïer des Députés au Conseil Commun* pour y règler ce que chacun doit fournir, les trois cas de l'Article XIV exceptés. (2). Art. XVIII. Nous promètons encore de faire sommer en général, par nos Sherifs ou Baillifs, tous ceux qui tiennent des Terres de nous en chef, quarante jours avant la tenue de *l'Assemblée Générale*, de se trouver au lieu assigné, & dans les Sommations nous déclarerons les causes pour lesquelles l'Assemblée sera convoquée (3). *Tous ces Articles n'établissent-ils pas nettement* l'Autorité Législative *du* Parlement; *& l'Article XVI n'assure-t-il pas* l'ancienneté du Droit des Communes? *Ne montre-t-il pas clairement que les* Villes, Bourgs *&* Villages *ainsi que les* Barons des cinq-Ports *& les autres* Ports *étoient en possession dans le tems où la* Grande Charte *fut dressée*, d'envoïer des Députés au Commun Conseil du Roïaume? *Tout le contexte de cet Article ne permet pas d'y donner un autre sens. S'il se fût agi d'admètre par une nouvelle concession du Roi les* Communes *au* Parlement, *l'Acte se seroit exprimé d'une tout autre manière, & n'auroit pas confondu cette nouvelle concession avec* leurs Privileges & anciennes Coutumes. *Quant aux Chevaliers des Comtés, leur ancien droit est déclaré par l'Article XVIII. Ce sont eux que le Roi s'engage de faire* sommer *par ses Sherifs* quarante jours avant la tenue de l'Assemblée Générale. *Cette Observation me conduit, comme nécessairement à faire compliment à l'Historien Moderne sur sa bonne foi. Prêt à faire briller ses talens en faveur d'un Sistême, qu'il connoît pour être absolument faux, il se hâte, par un soin digne d'une belle ame, d'avertir ses Lecteurs que tout ce qu'ils vont lire n'est qu'un simple jeu d'imagination, & leur fournit d'avance de quoi réfuter les erreurs qu'il va s'efforcer envain d'accréditer. J'aime mieux lui supposer cette louable intention, que de m'imaginer qu'il ait eu formelle-*

(1) Ibid. p. 45, 46.
(2) Ibid. p. 46.
(3) Ibid. p. 47.

ment

ment le dessein d'en imposer ; & si je vais continuer à le réfuter sérieusement comme je l'ai fait jusqu'ici, c'est qu'il est possible que quelques-uns de ses Lecteurs, n'aiant pas pénétré la finesse de ses vues, prennent pour véritable ce qu'il leur débite d'un ton, qui n'est que trop capable d'en faire accroire. Terminons cette digression par conclure que cet Ecrivain en adoptant la Grande Charte, *laquelle est de l'an* 1215, *est convenu tacitement que l'*Autorité du Parlement, *& l'*Ancienneté du Droit des Communes *étoient pléinement reconnues en Angleterre, quarante-neuf ans avant l'année* 1264, *à laquelle il fixe l'origine du* Parlement.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Retournons à GUILLAUME le Conquérant. *J'ai fait voir qu'il fut un tems auquel il ne croïoit pas régner par* Droit de Conquête, *ou du moins pouvoir le persuader aux Anglois. Ce qui revient au même, puisque son opinion particuliére sur cet article ne pourroit rien prouver, à moins qu'elle n'eût été celle de ses nouveaux Sujets. On ne peut pas dire qu'ils aient jamais eu cette opinion.* SHARBORN *& ceux qui se plaignirent avec lui d'avoir été dépossédés de leurs Terres, fondoient leurs plaintes sur ce qu'ils n'étoient point coupables de* Félonie *ou de* Rebellion *envers* GUILLAUME, *puisqu'ils n'avoient jamais assisté ses Ennemis de leurs persones ni de leurs conseils. Il suivoit de leur raisonement qu'ils n'étoient point dans le cas de la* Confiscation; *& le Jugement, que* GUILLAUME *rendit après une Enquête en forme, est de sa part un aveu solemnel qu'il n'avoit pas le droit de disposer à son gré des Biens des Anglois. D'ailleurs la conséquence qui suit naturellement de cet aveu, passe en Angleterre pour une vérité si certaine, que les Partisans même les plus déclarés de la* Prérogative Roïale *n'osent la contredire. Le Savant Chevalier* ROGER TWISDEN, *fameux Roïaliste, dit en propres termes qu'*il ne croit pas que GUILLAUME I ait disposé des Terres de tous les Anglois à sa volonté, suivant son caprice, à la maniére d'une Domination absolue (1). *Mais, en voilà bien assés pour montrer que ce Prince, dans les premiéres années de son Régne, crut ou parut croire qu'il ne régnoit qu'en vertu de la* Donation d'EDOUARD, *confirmée par la Nation, lorsqu'elle le mit sur le Trône.*

Les Anglois n'ont jamais cru que Guillaume eût régné par Droit de Conquête.

C'est ce que l'Auteur, que je combats, n'avoue pas en termes précis: mais il le laisse à conclure du Récit que l'on a vu plus haut. L'embaras est de savoir comment, en ne refutant point ce principe, il a pu finir par assurer que GUILLAUME établit la Puissance Arbitraire dans toute son étendue. *Pour voir par quels dégrés il arrive à cette conséquence; reprenons son Récit où nous l'avons laissé.*

L'Historien Moderne n'ose assurer que Guillaume ait régné à titre de Conquérant.

Quand on connoît l'humeur de GUILLAUME & le caractère des Anglois, on n'est pas étonné que cette confiance réciproque, qui faisoit la tranquillité commune ait cessé; on ne comprend point

Suite de la Description que cet Ecrivain fait du Régne de Guillaume.

(1) *Non existimo* Willielmum primum *de omnium* Anglorum *terris ad* voluntatem *suam & pro suo* libitu, *in modum* absolutæ dominationis *disposuisse.* WILL. PETYT Ibid. p. 21.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

comment elle avoit pu s'établir (1). *C'est parce que l'on ne comprend pas ce qui n'est point. Il ne faut que lire l'Histoire de ce Prince pour voir que* cette confiance réciproque *ne fut jamais établie. Continuons.* GUILLAUME étoit naturellement défiant ; & ses soupçons lui inspiroient des précautions injurieuses & excessives pour empêcher les Révolutions (2). *Acte de l'aveu de l'Auteur. GUILLAUME n'avoit point l'Ame grande. Cette remarque aura son usage.* Les Anglois, toujours en garde contre leurs meilleurs Rois, ne devoient pas comter beaucoup sur la parole d'un Prince ambitieux, qui venoit de les subjuguer. L'un étoit né sévère, & il étoit d'ailleurs excité à la rigueur par les Normands, à qui il étoit bien plus avantageux de voir dompter les Anglois par la force que de les voir gagner par la douceur. Les autres confondoient assés souvent la dureté avec la fermeté, l'orgueil avec le courage, l'insolence avec la liberté. D'un côté on avoit contracté des dètes immenses pour fournir aux frais de l'armement qui avoit conquis l'Isle, & on prétendoit bien les païer & contenter son avarice aux dépens des Vaincus. De l'autre on se croïoit assés malheureux d'être subjugué, sans se croire encore obligé de prodiguer ses trésors à des Nations haïes & éloignées. GUILLAUME étoit extrêmement prévenu pour les compagnons de ses victoires ; & cette prévention lui inspiroit de l'indulgence pour leurs désordres ; les Anglois ne pouvoient manquer d'être aigris contre des Etrangers qui avoient montré plus de conduite & de valeur qu'eux (3). *Cette Description fleurie des dispositions de GUILLAUME & des Anglois, pourroit du moins passer pour vraisemblable, si par malheur elle ne portoit pas sur une fausseté. Les Normands n'avoient point* conquis *l'Angleterre, & bien moins encore toute l'Ile. Les Anglois n'avoient point été subjugués. Voïons ce qui suit.* Ces différentes dispositions allumèrent un incendie qui mit plusieurs fois le Roïaume en combustion. La Nation ne regarda plus la modération du *Conquérant*, que comme un artifice imaginé pour endormir ou pour séduire la multitude. De légers mouvemens, excités sourdement pour entretenir dans le Peuple un esprit de sédition, furent le prélude funeste d'une Révolution plus générale & mieux appuïée (4). *Ce ne sont là que des mots. Peut-être, en avançant, trouverons-nous des choses.* Les Factions se multiplièrent ; elles furent successivement fomentées par le Prince EDGAR, par les DANOIS, par les ECOSSOIS, une fois même par les NORMANDS (5). *Voilà des Faits : mais l'Auteur a supposé que pour l'entendre on auroit, en le lisant, son THOYRAS à la main.* GUILLAUME parut tout entier dans ces occa-

(1) HISTOIRE DU PARLEMENT D'ANGLETERRE, page 23, 24.
(2) Ibid. p. 24.
(3) Ibid. p. 24, 25.
(4) Ibid. page 25, 26.
(5) Page 26.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

fions. Sa pénétration lui faisoit quelquefois prévoir les orages qui se formoient. L'étendue de son génie lui présentoit souvent les moïens de les dissiper; la fermeté de son courage les lui faisoit toujours surmonter (1). *Des trois grandes qualités que l'Auteur attribue à son Héros, l'Histoire ne lui donne que la dernière.* Chaque révolte ajoutoit à l'éclat de sa gloire & à la pesanteur du joug des Anglois. (2). *Si c'est une gloire d'opprimer des* Peuples libres *contre la foi des Sermens les plus saints, on ne sauroit nier que celle de* GUILLAUME *ne reçût des accroissemens continuels.* Cependant l'esprit du Monarque se remplit de soupçons contre ses Sujets. Il se fit une habitude de les regarder comme des Ennemis d'autant plus acharnés, qu'ils avoient plus de tort de l'être (3). *En effet, les Anglois avoient tort de ne vouloir pas se laisser réduire en esclavage; & de vouloir forcer un Etranger, qu'ils avoient eux-même adopté pour Souverain, à tenir les engagemens qu'il avoit contractés avec eux.* Il sentit que ces Insulaires n'étoient pas faits pour être gouvernés par les voies ordinaires de la prudence, & qu'il étoit plus difficile de les contenir que de les soumètre (4). *Que de faussetés dans ce peu de mots! Les voies ordinaires de la prudence auroient conduit* GUILLAUME *à gagner les cœurs de ses nouveaux Sujets, en les faisant jouir en paix de tous leurs Droits; & s'il avoit eu cette pénétration & cette étendue de génie qu'on lui prêtoit tout-à-l'heure si libéralement, il auroit vu qu'il n'étoit pas fort difficile de contenir les Anglois: mais qu'il étoit impossible de les soumètre.* Il alla jusqu'à se persuader qu'il avoit mal jugé du caractère des Peuples qu'il avoit domtés (5). *On va voir pourquoi l'Auteur insiste si fort sur la fausse supposition que* GUILLAUME *avoit conquis l'Angleterre & subjugué ses Habitans.* Son principe fut que les Anglois devoient être conduits avec fermeté; & son caractère ne le portant que trop à la sévérité, il regarda comme une erreur la conduite qu'il avoit tenue dans le commencement de son Règne. GUILLAUME ne gouverna plus dès-lors avec le Sceptre, mais avec l'Epée (6). *Cette dernière Frase est apparament du genre de ce qu'on appelle aujourd'hui des* TRAITS. Le DROIT DE CONQUESTE fut poussé tout aussi loin qu'il pouvoit aller (7). *C'étoit là que l'Auteur en vouloit venir. Par quel long circuit arrive-t-il enfin à nous dire que ce fut* à titre de Conquérant *que* GUILLAUME *possèda la Courone d'Angleterre? Quand on a contre soi la Vérité, qu'il en coute de peines!* Il anéantit leurs Priviléges, il s'appropria leurs biens, il leur donna d'autres Loix. Le Pouvoir arbitraire

(1) Page 26.
(2) Page 26.
(3) Page 26.
(4) Page 26.
(5) Page 27.
(6) Page 27.
(7) Page 27.

fut établi dans toute son étendue ; & des Peuples, qui avoient voulu secouer l'autorité des Loix, se virent forcés à gémir sous l'empire du Despotisme (1). *On avoit bien ses raisons pour accuser ici les Anglois d'avoir voulu secouer le joug des Loix. On vouloit pouvoir dire ensuite :* Il faut être Anglois pour ne pas comter GUILLAUME *le Conquérant* parmis le petit nombre de Rois qui ont honoré le Trône. Dans quelque tems qu'il eut vécu, il eut été un Grand Homme ; ce fut un prodige pour le Siècle barbare qui le vit naître (2) ..... La Satire a peint ce grand Prince avec les plus odieuses couleurs (3). *Ce n'est pas la Satire, c'est la Justice qui peint un Tiran des couleurs qui lui conviennent.*

Contradiction singulière de l'Auteur Moderne.

J'ai fait remarquer plus haut, que, de l'aveu de l'Auteur, GUILLAUME n'avoit pas l'Ame grande ; *& cependant* dans quelque tems qu'il eût vécu, il eut été un Grand Homme. *GUILLAUME eut été dans tout les tems ce qu'il fut dans le sien ; un* Prodige, *sans doute, mais un* Prodige *de fourberie, d'injustice & de cruauté. Ce fut un Scélérat, moins habile qu'heureux, qui dut la plus petite partie de ses succès à quelque adresse, & la plus grande à des crimes accumulés.*

Principales faussetés du Récit ci-dessus.

Au reste, le Récit captieux, que j'ai remis ici sous les ieux des Lecteurs, sert de base à tout le Sistême que j'attaque. On avoit besoin d'éblouir & de faire croire que GUILLAUME avoit aboli les Loix Saxones. Il ne les abolit pas : mais il les viola tout autant de fois qu'il crut le pouvoir sans trop s'exposer. On vouloit conclure que GUILLAUME établit le Pouvoir arbitraire dans toute son étendue. *L'Histoire ne nous offre que les efforts qu'il fit inutilement pour l'établir. Il règna tiranniquement, quand on ne fit rien pour l'en empêcher, ou quand sa supériorité de forces le mit en état de contraindre à l'obéissance des Peuples qu'il n'avoit pas subjugués : mais qu'il eut toute sa vie l'intention d'assujetir. Ses premiers Successeurs héritèrent de son intention ; ils marchèrent, autant qu'ils purent, sur ses traces ; & l'Angleterre eut obligation à la violence de leurs injustices. Ce fut ce qui l'affermit enfin pour toujours dans la jouissance de ses Privilèges.*

Guillaume finit par règner tiranniquement.

GUILLAUME, *soit parce que ses Normands l'y forcèrent, soit par un effet de son caractère, ou par une suite de ses premiers desseins, devint le plus injuste & le plus cruel des Tirans. Il est à présumer que les Normands contribuèrent beaucoup à toutes les horreurs de son Règne. Ils s'étoient ruinés afin de l'aider à monter sur le Trône d'Angleterre ; & vouloient être païés avec usure du sacrifice qu'ils avoient fait de leur ancienne fortune. Les biens confisqués sur les Partisans d'HARALD ne furent pas capables d'assouvir leur avidité. De-là vinrent les Usurpations sur ceux qui, ne s'étant déclarés ni pour l'un ni pour l'autre des Contendans, étoient demeurés neutres. On en trouve*

(1) Page 27.
(2) Page 28.
(3) Page 30.

*la preuve dans l'avanture d'*EDWIN SHARNBORN *& de ceux qui se joignirent à lui pour redemander leurs biens injustement enlevés. Comme ils étoient tous apparament des Chefs de Familles puissantes & qu'ils jouissoient d'un grand crédit dans la Nation,* GUILLAUME*, dont la puissance étoit encore mal affermie, n'osa les irriter & leur rendit justice. Cette action put éblouir les Peuples & leur donner pour un tems une grande idée de l'équité de leur nouveau Souverain. Les usurpations cependant continuèrent d'aller leur train; mais avec précaution. Vraisemblablement on ne s'attaqua d'abord qu'à ceux qui n'avoient rien qui les rendît redoutables; & ce ne fut que par degrés qu'on se proposa d'arriver jusqu'aux premiers de la Nation. Ceux-ci n'attendirent pas que l'on se mît en devoir de les dépouiller. Ils prévinrent le mal, en refusant d'obéir à qui violoit ouvertement toutes leurs Loix; &, selon* MATTHIEU PARIS*, les choses allèrent au point que* GUILLAUME craignit de perdre honteusement tout le Roïaume & même la vie (1). *Pour se tirer de ce mauvais pas, il eut recours à l'adresse de* LANFRANC*, qu'il avoit fait Archevêque de Cantorberi. Ce Prélat fut engager les Anglois à s'assembler à* Berkamsted*, où le Roi* les invita, *dit le même Historien*, à faire une Paix, mais une Paix trompeuse (2). *Après bien des disputes on convint d'un* nouveau Contrat (3); *& le Roi, réitérant le Serment de son Couronement sur les Evangiles & les Reliques de Saint* ALBAN*, jura* d'observer inviolablement les bonnes & anciennes Loix approuvées du Roïaume, établies par les saints & pieux Rois d'Angleterre ses Prédécesseurs, & principalement par le Roi EDOUARD; & les Anglois ainsi pacifiés, retournèrent chés eux pleins de joie. Mais le Roi, couvrant avec adresse son dessein (4) *fut persuader aux* principaux de la haute & de la basse Noblesse (5) *de le suivre en Normandie. Ce fut alors qu'il entreprit & qu'*il fit la conquête de la Ville du Mans & de sa Province, à l'aide du très grand nombre d'Anglois qu'il avoit amenés avec lui (6). *Ce qui resta de ces Anglois, qu'il avoit sans doute peu ménagés, ne revit plus l'Angleterre.* GUILLAUME *y retourna sans eux; & ce fut alors que, se trouvant plus à l'aise par l'affoiblissement de la Noblesse Angloise, il ne mit plus de bornes à sa tirannie. Je ne parle que d'après* MATTHIEU PARIS*, Historien païé par la Courone, & dont ici par con-*

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Il court risque d'être détrôné.

Il trompe les Anglois, en jurant de nouveau l'observation des anciennes Loix.

Il fait sortir du Roïaume la principale Noblesse Angloise.

(1) *Ne totum Regnum turpiter amitteret etiam trucidatus.* MATT. PARIS in vita Sancti *Albani* Abbatum. Page 48. Ibid. p. 36.

(2) *Serena facie vocavit eos ad pacem, sed subdolam.* Id. loc. cit. Ibid. p. 37.

(3) Second compact. WILL. PETYT. Ibid. p. 37.

(4) *Bonas & approbatas antiquas Regni leges quas Sancti & pii* Angliæ *Reges ejus Antecessores & maxime Rex* Edwardus *statuit, inviolabiliter observare, & sic pacificati ad propria læti recesserunt: Rex autem caute propositum suum pallians, &c.* MATT. PARIS in vita *Fretherici* Abbatis, fol. 48. l. 39. Ibid. p. 37.

(5) Of the Nobility and Gentry. WILL. PETYT Ibid. p. 37.

(6) *Civitatem quæ* Cynomannis*, & Provinciam ad illam pertinentem maximo* Anglorum *auxilio quos de* Anglia *secum adduxerat, sibi subjugavit.* HOVEDEN, parte prior. pag. 280. Ibid. 38.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE. Comment il enrichit ses Normands.

sequent, le témoignage est à l'abri de tout reproche. GUILLAUME, pour mètre ses Normands en état de faire tête à ses Sujets, les Anglois naturels, qui l'avoient élevé volontairement sur le Trône, enrichit les premiers aux dépens des seconds, dont il fit mourir plusieurs, en priva d'autres de leurs héritages, en proscrivit un très grand nombre; &, violant les Loix ci-dessus mentionées, il appauvrit les Anglois en les dépouillant, au gré de son caprice, & sans aucune forme juridique (1). *Le Texte dit*: sans jugement de la Cour (sine Judicio Curiali). *Peut-être n'auroit-on pas de peine à prouver que par* Judicium Curiale, *l'Historien entend les* Jugemens, *les* Actes du Parlement; *& qu'il reproche à GUILLAUME d'avoir dépouillé les Anglois de son chef & sans que le* Parlement *s'en fût mêlé.*

Conclusion de tout ce qui précède.

Quoiqu'il en soit de cette explication, dont nous pouvons nous passer ici; voilà par quelles actions GUILLAUME est un Grand Homme *aux ïeux de l'Historien Moderne. Voilà de quelle manière il s'efforça d'introduire le Despotisme: mais, pour en pouvoir conclure qu'il* établit le Pouvoir arbitraire dans toute son étendue, *il faudroit avoir bien prouvé*, 1. *Qu'il étoit véritablement* Conquérant: 2. *Qu'il n'avoit jamais reconnu les Droits de la Nation; & qu'après avoir promis à son Couronement d'observer les anciennes Loix du Roïaume, il ne les avoit jamais observées:* 3. *Que tous les Actes de son Gouvernement avoient toujours été des émanations du* Pouvoir arbitraire, *qu'il tenoit de son* Droit de Conquête: 4. *Que dans l'exercice de ce* Pouvoir arbitraire *il n'avoit jamais essuïé de contradictions; & que la Nation, entièrement subjuguée, loin de réclamer ses Privilèges, s'étoit humblement soumise à tout ce qu'un Vainqueur insolent osoit exiger d'elle. Il faudroit du moins pouvoir alléguer que les premiers Successeurs de GUILLAUME ont règné despotiquement. Malheureusement pour le Sistême de l'Historien Moderne, rien de tout cela n'est vrai. Ce n'est qu'abusivement que l'on donne à GUILLAUME le titre de* Conquérant. *Il reconnut solemnellement & dans plus d'une occasion les Droits de la Nation Angloise. Il promit à son Couronement d'observer les anciennes Loix, & réellement il les observa pendant quelque tems à certains égards; & l'on peut conclure qu'en les suivant en quelques points, il avouoit qu'il leur étoit soumis. Il fit à la vérité des Actes de Puissance absolue contraires aux Privilèges des Anglois: mais ce ne fut que quand il crut le pouvoir impunément. Bien loin que la Nation oubliât ses Droits, & se soumit humblement à toutes les usurpations de son Tiran, elle ne cessa point pendant tout son règne de demander les armes à la main que ses Privilèges fussent maintenus. Les Droits Souverains ne se prescrivent point; & les premiers troubles, excités par la tirannie de GUILLAUME, furent*

(1) *Multos eorum trucidando, exhaeredando, & quampluros proscribendo, leges violans memoratas & spoliatis* Anglis *pro libitu ac sine judicio curiali depauperatis suos* Normannos *in suorum hominum* Anglorum *natalium (naturalium) qui ipsum sponte sublimaverunt, provocationem locupletavit.* MATT. PARIS in vita S. *Albani* Abbatum, pag. 48. Ibid. p. 38.

les premières Protestations opposées par la Nation à l'envahissement de ses Droits. Les Anglois étoient si peu disposés à se laisser imposer le joug du Despotisme, que dans une certaine occasion ils surent bien dire à GUILLAUME *lui-même que ce qu'ils avoient appris de leurs Ancêtres, c'étoit :* LA LIBERTE' ou *LA MORT* (1). *Enfin les Successeurs de* GUILLAUME *ne purent, en suivant son exemple, parvenir à règner despotiquement ; & l'Auteur, que je réfute, en convient à sa manière.* A peine le *Conquérant* étoit au tombeau, *dit-il*, qu'on demanda tumultuairement le rétablissement des anciens usages. Ses premiers Successeurs amusèrent la Nation ; GUILLAUME II par de grandes promesses, HENRI I par une Charte qui n'eut point d'exécution. *Il est vrai qu'il ajoute tout de suite :* Peu à peu les Loix imposées par le *Conquérant* s'affermirent, elles paroissoient assés solidement établies, lorsque JEAN *sans Terre* monta sur le Trône (2). *Mais on peut dire qu'il en est de cette Assertion, comme de tant d'autres qui n'ont de fondement que l'envie d'établir un Sistême que l'on affectione. Il n'est ici question ni d'ETIENNE, ni de HENRI II, ni de RICHARD I, dont peut-être l'Auteur n'a pas trouvé les Règnes favorables à ses prétentions. S'il eût voulu raisoner un peu plus conséquemment, il se seroit contenté de dire que* GUILLAUME *I jeta les fondemens du Despotisme ; & seroit en même tems convenu que ces fondemens furent si mal assurés, que l'édifice, que l'on tenta plus d'une fois de bâtir dessus, fut toujours aussitôt renversé qu'élevé : mais alors que seroit devenu le Sistême qu'il avoit entrepris de nous faire embrasser ?*

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

L'Historien Moderne convient que les premiers Successeurs de Guillaume ne régnérent pas despotiquement.

Guillaume n'abolit point le Parlement.

Il ne me reste plus qu'à prouver ici que GUILLAUME *ne supprima point le* Parlement. *Nous l'avons déja vu reconnoître dans un Acte l'autorité du* Commun Conseil de tout le Roïaume ; *& nous allons le voir l'assembler plusieurs fois. En 1070, il fit venir de Normandie* LANFRANC, *qu'il plaça sur le Trône Archiepiscopal de Cantorberi*, du consentement, *dit un Historien*, & par le conseil de tous ses Barons, de tous les Evêques & Abbés & *de tout le Peuple d'*ANGLETERRE (3). *Un autre Historien dit que* dans la Cour du Roi, le jour de l'Assomption de Sainte MARIE, LANFRANC fut élu Archevêque de Cantorberi par les anciens de cette Eglise, & par les Evêques, les Grands, le *Clergé* & le *Peuple d'*ANGLETERRE (4). *Pourquoi ce concours de toute la Nation*

(1) A majoribus didicisse aut libertatem aut mortem. *Selden* Titles of Honour. p. 580. Ibid. p. 36.

(2) HISTOIRE DU PARLEMENT D'ANGLETERRE, page 31.

(3) *Rex mittens propter illum in* Normanniam *fecit eum venire in* Angliam, *cui consensu & consilio omnium Baronum suorum omniumque Episcoporum & Abbatum*, totiu que Populi Angliæ *commisit ei* Dorobernensem *Ecclesiam*. BREV. RELAT. de WILL. Rege &c. p. 194. Ibid. p. 45.

(4) *Eligentibus eum senioribus ejusdem Ecclesiæ cum Episcopis ac Principibus* Clero & Populo Angliæ *in Curia Regis in Assumptione Sanctæ* Mariæ. GERVAS. DOROB. Act. Pontif. Cantuar. p. 1653. l. 5. Ibid. 44, 45.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

pour une simple Election d'Archevêque, si ce n'est parce que GUILLAUME, *respectant encore les Loix qu'il avoit juré d'observer, ne crut pas que le Siége Primatial d'Angleterre pût être légitimement rempli par un Etranger, sur la seule Nomination des Electeurs ordinaires? En 1072, il y eut un* Parlement *à Pinneden dans le Comté de Kent, pour juger un Procès entre l'Evêque* DE BAYEUX, *lequel étoit Comte de Kent, & l'Archevêque* DE CANTORBERY. *Ce dernier gagna sa cause* du consentement de tout le Roïaume (totius Regni assensu), *comme dit* SELDEN; *ou comme dit* EADMER, par une stipulation de tout le Roïaume (stipulatione totius Regni). *Ces termes;* tout le Peuple d'Angleterre, le Clergé & le Peuple d'Angleterre, *expliquent ce que signifie* tout le Roïaume *dans cette Frase:* le Commun Conseil de tout le Roïaume. *En disant ou* tout le Peuple, le Clergé & le Peuple, *ou* tout le Roïaume, *on annonce les différens Ordres de Citoïens qui composent l'Etat; & ces mêmes termes déposent en faveur de l'ancienneté du Droit des* Communes. *Il est impossible de restreindre la signification de* tout le Peuple *ou de* tout le Royaume *aux seuls* Grands *de l'Etat, aux seuls* Seigneurs Spirituels & Temporels. *Ils ne sont pas seuls le Corps de la Nation; & c'est ce Corps entier, que désignent à la Lettre les termes dont il s'agit. On n'en doutera point, quand on voudra les rapprocher de la Formule des Actes usitée sous les Rois Saxons. Il s'en trouve encore quelques vestiges dans des Fragmens d'Actes & dans les Historiens.* BEDE, *qui vivoit avant la Conquête, dit au sujet de la grande Ligue des Brutons, des Saxons, & des Pictes, qu'elle fut conclue & confirmée* par le *Commun Conseil &* du consentement de tous les Evêques, des Grands, des Comtes, & de tous les Sages Vieillards & des *Peuples*, & par ordre du Roi INA (2). *Ce même Roi* INA *consentit en 712 à quelques Loix Ecclésiastiques touchant les Mariages, faites* pour augmenter la concorde publique, par le *Commun Conseil* & du consentement de tous les Evêques & Princes, Grands, Comtes, & de tous les Sages Vieillards, & des *Peuples* de tout le Roïaume (3). *Dans le* Glossaire *de* Spelman *au mot* Gemotum *on trouve ces paroles:* Les principaux du Roïaume, tant Evêques que *Magistrats* & *Hommes libres* s'assemblèrent. On délibéra du salut commun, de la paix & de la guerre, & de l'avancement de l'utilité publique (4). *Que l'on consulte le Recueil*

(1) SELDEN Titles of Honour, p. 580. Ibid. p. 45, 46.

(2) *Per* Commune Concilium *& assensum omnium Episcoporum, Procerum, Comitum, & omnium sapientum seniorum &* populorum *& per praeceptum* Regis Inae. BED. Ecclesf. Histor. lib. 1. Ibid. p. 8, 9.

(3) *Ad concordiam publicam promovendam per* Commune Concilium *& assensum omnium Episcoporum & Principum, Procerum, Comitum, & omnium sapientum seniorum &* populorum totius Regni. SPELM. Concil. Tom. I. p. 219. Ibid pag. 8.

(4) *Convenere Regni Principes tam Episcopi quam* Magistratus, liberique homines, *consulitur de communi salute, de* pace *&* bello & de utilitate publica *promovenda* SPELM. *Gloss.* Tit. Gemotum, fol. 261. Ibid. p. 10.

des

des anciennes Loix des Anglois par LAMBARD, *on trouvera dit, au sujet des anciennes Loix Saxones réformées & confirmées du tems d'*EDOUARD le Confesseur, *qu'elles furent* données par le Roi, les Barons & le Peuple (1). *GUILLAUME I à cet égard se conforma donc à l'usage des Rois ses Prédécesseurs. Dans un ancien Monument, tiré du Cartulaire de l'Abbaie de Westminster, lequel Monument existe encore dans la Bibliothèque Cottonienne, il est parlé d'une* Commune Assemblée *ou* Parlement, *qui se tint à Westminster, où le Roi confirma la* Charte des Libertés, *& la souscrivit de son nom avec une Croix. Elle fut aussi souscrite par plusieurs du haut Clergé & de la Noblesse temporelle,* sans comter un grand nombre d'autres Personages très illustres & des premiers du Roïaume *dans les différens Ordres* (*diversi generis*), qui pareillement attestèrent & favorisèrent cette confirmation avec une affection très pieuse. Or dans ce tems-là la Puissance Roïale les avoit tous convoqués des diverses *Provinces* & *Villes* pour assister au *Sinode universel* afin d'entendre & de traiter, dans ce célébre Sinode appellé de Westminster, les causes de toute Eglise Chretienne (2). *Je traduis littéralement. Que ce mot* Sinode *ne cause point d'embaras. Le* Glossaire *de SOMNERS fait voir que le* Parlement *a quelquefois porté le nom de* Grand Sinode (3); *& d'ailleurs ce mot ne signifiant qu'*Assemblée *dans la Langue Grèque, dont plusieurs Monumens historiques prouvent qu'anciennement on avoit fait un grand usage en Angleterre, il est évidant que les Ecrivains de ce Païs n'ont voulu dire par* universalis *ou* magna Sinodus, *que ce qu'ils voïoient ordinairement exprimé par* Commune *ou* Generale Concilium, *c'est-à-dire,* l'Assemblée de tout le Roïaume. *Au reste, on ne sauroit nier que ce Monument n'établisse d'une manière solide que sous GUILLAUME I les* Provinces (4) *& les* Villes, *c'est-à-dire, les* Communes *étoient en droit d'envoïer leurs Députés au* Parlement *sur la convocation du Roi. C'est de plus une preuve que le Texte de l'Article XVI de la* Grande Charte *du Roi JEAN ne peut pas recevoir d'autre sens que celui qu'on m'a vu plus haut lui donner. Enfin pour dernière preuve que le* Parlement *concourut avec GUILLAUME I au Gouvernement de la Nation, je puis citer l'*Year-Book *ou* Livre Journal d'*EDOUARD III, dans lequel on trouve, au sujet d'une exemption de l'Ab-*

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

(1) LAMBARD de priscis Anglor. Legibus. Cap. 8. fol. 139. *Ibid.* p. 11.

(2) *Cum multis aliis praeterea illustrissimis virorum personis & Regni Principibus* diversi ordinis *omissis qui similiter huic confirmationi piissimo affectu testes & fautores fuerunt. Hi autem illo tempore à Regia potestate diversis* Provinciis *&* Urbibus *ad universalem Synodum pro causis cujuslibet Christianae Ecclesiae audiendis & tractandis ad praescriptum celeberrimum Synodum quod* Westmonasterium *dicitur, convocati, &c.* EX CARTULARIO Caenobii *Westmonasteriensis* in Bibliotheca *Cotton.* sub Effigie Faustinae, A. 3. Ibid. p. 46, 47.

(3) PARLIAMENTUM Synodus magna *nuncupatur.* SOMNERI Glossar. Ibid. p. 47.

(4) *Provincia* i. e. *Comitatus:* SELDEN, Titles of Honour. p. 273. SPELM. *Gloss. Tit. Provincia* p. 471. Ibid. p. 47.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

baïe du Bury, qu'il en avoit été fait mention au tems de WILLIAM CONQUEROR à son Parlement (1).

J'ai donc sappé les fondemens d'un Edifice, dont les Matériaux étoient d'une nature trop fragile, pour qu'il pût être solide. En prouvant que les Anglois s'opposérent aux Usurpations de GUILLAUME, *& que, pendant son Règne le* Wittena-Gemot *des Saxons subsista, sous quelque nom que ce puisse être, tel qu'il avoit été, j'ai pleinement réfuté la Fable de l'origine du* Parlement *renvoïée à la quarante-huitième année du Règne d'*HENRI III, *à l'an* 1264. *Je me dispenserai de montrer que les six Rois qui remplirent le Trône après* GUILLAUME, *dont* HENRI III *fut le septième Successeur, furent tous forcés de reconnoître & de respecter les Privileges de la Nation. Ce seroit une peine inutile, puisque l'Auteur, que j'attaque, en convient malgré lui, comme je l'ai fait voir. Et puis, au lieu de quelques Observations, je ferois insensiblement un Livre, surtout si je m'engageois à donner des exemples de quelques* Parlemens *tenus sous ces différens Rois. Qu'il me suffise de dire ici que pas un d'eux ne monta sur le Trône autrement que par le vœu de la Nation. Ce qui principalement est vrai des trois premiers,* GUILLAUME le Roux, HENRI I, ETIENNE; *& du sixième, le Roi* JEAN. *Quant au quatrième, c'est* HENRI II, *je ne finirai pas ce que je dois dire du* Parlement, *sans montrer qu'il subsistoit sous son Règne.*

Quelles conséquences on peut tirer de la variété des Formules qui se trouvent à la tête des Actes du Parlement.

Il faut à présent revenir à ce qui m'a fait entreprendre cette longue discussion; & détruire l'avantage que l'Historien Moderne a prétendu tirer de la variété des Formules, qui se sont mises en différens tems dans les Actes du Parlement. *Il en cite trois que j'ai rapportées plus haut, & j'ai promis de faire voir quelles conséquences on peut tirer de leur diversité. Durant les troubles causés par les usurpations des six premiers Successeurs de* GUILLAUME le Conquérant, *le Peuple fut également vexé par ces Rois, & par ceux qui se donnoient pour les défenseurs de ses Libertés. Si l'on examine la conduite que les* Seigneurs *tinrent sous ces différens Règnes, on reconnoitra sans peine, qu'ils avoient pour but de partager seuls la* Puissance Législative *avec le Souverain & d'en exclure les* Communes. *Le* Peuple, *qui se trouvoit presque réduit en esclavage, se contenta d'abord assés facilement de porter un joug plus leger. On ne parcourt pas ordinairement avec rapidité l'espace qui sépare deux extrémités éloignées, tant que l'on ignore la route qui peut conduire de l'une à l'autre: mais un premier pas, fait dans cette route, apprend comment on en peut faire un second. Ainsi les* Barons, *après bien du sang répandu presque inutilement, aïant forcé le Roi* JEAN *à signer la* Grande Charte, *on parvint enfin par dégrés à l'entier rétablissement du* Parlement *sous* HENRI III. *Le* Peuple *d'autre part, après avoir été longtems comme un simple instrument dans la main des* Barons, *se ressouvint de ses forces; & ce ne fut que, parce qu'il s'en ressouvenoit & que les* Barons *virent qu'ils alloient perdre le droit de le mouvoir à leur gré, qu'ils voulurent se faire un mérite auprès de lui du rétablissement d'une partie de ses Droits, & qu'ils appellèrent au* Parlement *de* 1264, *quatre Chevaliers par Comtés: mais, comme ces*

(1) 21 E. 3. fol. 60. Ibid. p. 48.

Députés n'avoient pas été nommés par l'autorité qui devoit légitimement les choisir, le Peuple ne manqua pas de faire entrevoir qu'il reconnoissoit bien qu'on ne lui rendoit qu'une vaine apparence de ses Privilèges, au lieu de ses Privilèges même. En effet, si les Barons eussent pu rendre stable l'établissement des Conservateurs, & que ceux-ci fussent restés en possession de nommer, en vertu d'un ordre du Roi, les Députés des Communes au Parlement, le Peuple eût été véritablement esclave; & les Barons ou le Roi, selon que l'un ou l'autre Parti se seroit trouvé le plus fort, auroient toujours été maîtres de ne choisir, pour représenter les Communes dans le Parlement, que des gens à leur dévotion. Le Peuple murmura donc contre l'Assemblée de 1264, pour laquelle il n'avoit pas choisi lui-même ses Réprésentans; & l'année suivante le Comte de Leicester & les Barons, voïant le Peuple prêt à leur échapper, furent forcés d'inviter, selon l'ancien usage, par des Lettres de Convocation les Communes à choisir elles-même leurs Députés. Voilà par quels degrés l'ancienne Constitution du Roïaume fut enfin rétablie. Les Barons & le Peuple, satisfaits chacun de leur côté, d'être rentrés dans leurs Droits, s'embarassérent peu d'abord de simples Formalités, assés indifférentes en elles-même quand le fonds de la chose n'en souffre point d'altération. Pourvu que réellement ils pussent jouir du Pouvoir Législatif, ils se soucièrent peu d'abord que ce Pouvoir fut attesté par le stile des Actes même, qui lui devoient la naissance. Des réflexions, qui vinrent ensuite, occasionèrent ces changemens de Formules, dont l'Historien Moderne croit faire un argument victorieux en faveur de son Sistême. Mais ils ne prouvent rien autre chose, sinon qu'en differens tems, les Barons pour satisfaire leur ambition, & les Communes pour mètre leurs Droit hors d'atteinte, voulurent que ces Droits fussent exprimés dans les Actes du Parlement. Ces Actes parurent d'abord, sous EDOUARD I, émanés de la seule autorité du Roi. L'orgueil des Seigneurs en souffrit. Ils se trouvoient par-là confondus avec les Communes, qu'ils avoient eu dessein d'asservir. Forcés de continuer à partager avec elles le Pouvoir Législatif, ils voulurent du moins en jouir avec une distinction particulière; & le Roi, qui pouvoit trouver le moïen d'étendre sa Prérogative, en fournissant aux deux Ordres de l'Etat une matière de division, consentit sans peine à ce que les Seigneurs demandoient. De-là vint la nouvelle Formule: Accordé par le ROI & les SEIGNEURS aux prières & aux supplications des COMMUNES. S'il est vrai que les Communes laissérent subsister cette Formule pendant plusieurs Règnes, il faut croire qu'elle leur parut ne mètre qu'une distinction frivole entre elles & les Seigneurs, en même tems qu'elle assuroit d'une manière incontestable le Pouvoir Législatif du Parlement. Je dis, s'il est vrai; parce que la chose, n'étant rien moins que certaine, nous sommes obligés de raisoner ici sur la supposition, que l'Historien Moderne est plus exact à cet égard qu'il n'a coutume de l'être. Voici ce qui fit changer d'avis aux Communes. Quand les Révolutions continuelles occasionées par les Factions de Lancastre & d'YORCK, leur eurent fait sentir, par le besoin que les divers Partis avoient d'elles, qu'elles étoient

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

proprement l'Ame de l'Administration Publique; *elles se choquèrent, avec une sorte de raison, d'une Formule, qui sembloit attribuer sur elles aux* Seigneurs *une supériorité différente de celle du rang. Elles en virent les conséquences, & voulurent en prévenir le danger. Dans des tems plus tranquilles, où le* Roi *s'attacheroit les* Seigneurs *d'une manière à se rendre par leur moïen redoutable à la liberté de la Nation, il pouvoit arriver qu'en se fondant sur cette Formule, il essaïât de leur retrancher insensiblement des Droits, qu'il auroit pu prétendre qu'elles ne tenoient que de la Concession Roïale. Leur intérêt voulut donc qu'elles pourvussent à s'assurer leurs Droits, & l'on fut obligé, pour les satisfaire, de consentir à ce qu'on n'étoit pas en état de refuser, & d'introduire la nouvelle Formule :* Accordé par le Roi & les SEIGNEURS du consentement des COMMUNES. *Voilà, je crois toutes les inductions, que l'on peut raisonablement tirer de la différence de ces trois Formules. Au reste, je dois avertir de bonne foi, pour l'Auteur que je réfute & pour moi, que nous n'avons ni l'un ni l'autre assés de connoissance de tous les Monumens Historiques des Anglois, pour raisoner autrement que par conjectures. Je n'ai presque point d'autre avantage sur cet Auteur, que celui de ne point altérer les Faits, & de ne leur donner pour conséquences que celles que l'on peut naturellement en déduire. J'ose donc conclure des Faits qu'il a lui-même articulés, & que j'ai rendus plus conformes à la vérité qu'il ne l'avoit fait, que depuis que* GUILLAUME I *eut commencé de se parjurer en empiétant sur les Droits de la Nation Angloise, le* Peuple *ne cessa point de réclamer ses Priviléges, dont la pleine jouissance ne lui fut rendue que dans le* Parlement *de* 1265 *la quarante-neuvième année d'*HENRI *III, & ne fut mise hors de toute atteinte que sous le Règne d'*EDOUARD *IV.*

*Il y a plus, après avoir exposé les seules conséquences que l'Historien Moderne, pouvoit, en bonne Logique, tirer de la variété des Formules usitées en différens tems dans les Actes du Parlement, il faut montrer que cette même variété ne prouve absolument rien, & ne doit passer que pour un Cérémonial très indifférent. On trouve dans beaucoup d'Actes antérieurs au Règne d'*EDOUARD *IV, & même à la quarante-neuvième année d'*HENRI *III, le* consentement *des* Communes *très précisément exprimé. La nécessité de ce consentement est suffisament prouvée par ce* Mémoire *sur le* Parlement *du lendemain de la* Trinité *de l'année* 1306, *la trente-quatrième du Règne d'*EDOUARD *I, fils & Successeur d'*HENRI *III. Je l'insere ici d'autant plus volontiers, que l'*Autorité Législative *du* Parlement *en général, & des* Communes *en particulier s'y trouve établie d'une manière, qui détruit toutes les fausses prétentions de l'Historien Moderne à cet égard* (1).

(1) La Pièce que l'on va lire se trouve dans l'Ouvrage de *William Petyt*, page 172-6. L'Auteur a mis en titre. *Inter Communia Brevia de Termino Sanctæ Trinitatis, Anno Regni Regis* E. 1. *xxxiiij. Recorda.* Il ajoute à la marge : *Penes Rememoratori Domini Thesaurarii in Scaccario.* C'est-à-dire que cette Pièce se conserve dans les Archives de l'Echiquier.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Memoire sur un Parlement de la trente-quatrième année d'Edouard I. servant à prouver l'ancienneté de l'Autorité Législative des Communes.

MEMORANDUM quod cum nuper Dominus Rex ordinasset quod EDWARDUS filius suus primogenitus in Festo Pentecostes Anno Regni sui tricesimo quarto cingulo Militiæ decoraretur, & mandatum esset Archiepiscopis, Episcopis, Abbatibus, Prioribus, Comitibus, Baronibus & aliis Magnatibus Regni quod essent coram ipso Domino Rege & Concilio suo apud *Westmonasterium* in crastino *Sancta Trinitatis* proximo sequentis ad tractandum & ordinandum de auxilio Regis faciendo ad Militiam prædictam & ad consentiendum hiis quæ ulterius ordinarentur in hac parte vel quod Procuratores aut Attornatos suos sufficienter instructos ad præmissa loco eorum facienda mitterent tunc ibidem.

Ac etiam præceptum fuisset singulis Vice-comitibus *Angliæ* quod eorum quilibet venire faceret de Comitatu suo ad præfatos diem & locum duos Milites, & de qualibet Civitate Ballivæ suæ duos Cives, & de quolibet Burgo ejusdem Ballivæ suæ duos Burgenses, &c. *ad tractandum ordinandum & consentiendum* sicut prædictum est.

Venerunt personaliter coram Rege & Consilio suo apud *Westmonasterium* ad diem illum ANTONIUS BEK Patriarcha Jerosolomitanus Episcopus *Dunelmensis*, W. DE LANGETON *Coventriensis* & *Lichfildensis*; RADULPHUS DE BALDOK *Londoniensis* Episcopi, H. DE LACY

IL faut se ressouvenir que, comme le Seigneur Roi avoit ordonné que son Fils aîné EDOUARD *seroit décoré de la ceinture de Chevalerie le jour de la Fête de la Pentecôte, dans la trente-quatrième année de son Règne; & qu'il avoit été mandé aux Archevêques, Evêques, Abbés, Prieurs, Comtes, Barons & autres Grands du Roïaume, qu'ils eussent à se présenter devant le Roi & son Conseil à* Westminster *le lendemain de la* Sainte Trinité *prochainement suivante pour traiter & ordonner du Subside à accorder au Roi pour ladite Chevalerie, & pour consentir à ce qui seroit en outre ordonné dans cette partie, ou à envoïer alors dans le même lieu leurs Procureurs ou* Attornés *suffisament instruits pour faire en leur place les choses dessusdites.*

Et comme il avoit aussi été enjoint à chacun des Vicomtes d'Angleterre *; que chacun d'eux eût à faire venir auxdits jour & lieu deux Chevaliers de leur Comté, & de chaque Cité de leur Baillage deux Citoïens, & de chaque Bourg de leur même Baillage deux Bourgeois, &c.* pour traiter, ordonner & consentir, *ainsi qu'il est dit ci-devant.*

Au dit jour sont venus en persone à Westminster *devant le Roi & son Conseil*, ANTOINE BEK *Patriarche de* Constantinople, *Evêque de* Durham, *GUILLAUME DE LANGETON Evêque de* Coventry *&* Lichfield, *RAOUL DE BALDOK Evêque de* Londres, *HUGUES DE LACY Comte de* Leicester, *JEAN DE WARRENNE*,

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Comte de Surrey, ROBERT DE MONT-HERMER *Comte de* Glocester *&* *d'*Hertfort, HENRI DE BOUN *Comte d'*Hereford, GEORGE DE BEAUCHAMP *Comte de* Warwick, ROBERT FILTZ-WALTER, HUGUES LE DESPENSER, JEAN DE HASTINGS, HUGUES DE VEER, GUILLAUME MARTYN, HENRI LE TYEYS, JEAN LOVEL, ROGER DE MORTIMER, JEAN DE MOHUN, ALAIN LA ZOUCHE, GUILLAUME DE LEYBURN & ROBERT DE BOURGH *Gardien des cinq-Ports, avec quelques Barons des mêmes Ports.*

Comes *Lincestriæ*, J. DE WARRENNA Comes *Surreyæ*, R. DE MONTE-HERMER. Comes *Gloucestriæ* & *Hertforti*, HENRICUS DE BOUN Comes *Herefordi*, G. DE BELLO-CAMPO Comes *Warrewici*, ROBERTUS filius WALTERI, HUGO LE DESPENSER, JOHANNES DE HASTINGES, HUGO DE VEER, WILLIELMUS MARTYN, HENRICUS LE TYEYS; JOHANNES LOVEL, ROGERUS DE MORTUOMARI, JOHANNES DE MOHUN, ALANUS LA ZOUCHE, WILLIELMUS DE LEYBURN, & ROBERTUS DE BURGHERSH Custos quinque Portuum cum quibusdam Baronibus Portuum eorumdem.

Et se sont présentés par Procureurs & Attornés ROBERT *Archevêque de* Cantorbery *&* GUILLAUME *Archevêque d'*YORCK; *les Evêques*, THOMAS *d'*Exceter, RICHARD *d'*Hereford, JEAN *de* Winchester, JEAN *de* Cichester, THOMAS *de* Roff., ROBERT *d'*Ely, JEAN *de* Norwich, JEAN *de* Lincoln, SIMON *de* Saar., GUILLAUME *de* Wight, WAUTIER *de* Bath *&* Wells & JEAN *de* Carlisle; *les Abbés de* Westminster, *de* Saint-Edmonds-Bury, *de* Glaston-Bury, *du Bourg de* Saint-Pierre *de* Rammesey, *de* Thorney, *&* *de* Saint Pierre *de* Glocester; ROGER *Comte de* Norfolck *&* *Maréchal d'*Angleterre, THOMAS *Comte de* Lancastre, THOMAS *Comte d'*Arondel, & beaucoup d'autres Prélats, Grands & Seigneurs du Roïaume.

Ac etiam per Procuratores & Attornatos ROBERTUS *Cantuariæ* & WILLIELMUS *Eborum* Archiepiscopi, THOMAS *Exoniensis*, RICHARDUS *Herefordiensis*, JOHANNES *Wyntoniensis*, JOHANNES *Cicestriensis*, THOMAS *Roffensis*, ROBERTUS *Elyensis*, JOHANNES *Norwycensis*, JOHANNES *Lincolnensis*, SIMON *Sarum*, WILLIELMUS *Wigorum*, WALTERUS *Bathoniensis* & *Wellenensis*, & JOHANNES *Karliolensis* Episopi; Abbates *Westmonasterii*, *Sancti Edmundi*, *Glastoniæ*, Burgi *Sancti Petri Rammeseye*, *Thorneye*, *Seleby* & *Malmesbury*, *Sancti Petri Gloucestriensis*; ROGERUS Comes *Norfolci* & Mareschallus *Angliæ*, THOMAS Comes *Lancastriæ*, THOMAS Comes *Aremdell*, & quam plures alii Prælati, Magnates, & Proceres Regni.

Et semblablement sont venus de chaque Comté du même Roïaume deux Che-

Nec non de quolibet Comitatu Regni ejusdem duo Mili-

tes, & de qualibet Civitate duo Cives, & de quolibet Burgo duo Burgenses electi per Communitates Comitatuum, Civitatum & Burgorum eorumdem ad præmissa loco Communitatum eorundem tractanda ordinanda & consentienda similiter venerunt.

valiers, & de chaque Cité deux Citoïens, & de chaque Bourg deux Bourgeois, élus par les Communautés de leurs mêmes Comtés, Cités & Bourgs pour traiter, ordonner & consentir les choses dessusdites en la place de leurs mêmes Communautés.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Quibus prædictis omnibus Congregatis coram Consilio Regis prædicto ipsisque ostenso per idem Consilium ex parte Regis quod de jure Coronæ Regiæ Auxilium Domino Regi fieri debuit in casu prædicto ac etiam quod expensæ multiplices & alia quam plura onera eidem Domino Regi incumbent ad rebellionem & maliciam ROBERTI DE BRUS proditoris ipsius Domini Regis & sibi in partibus *Scotiæ* adhærentium, qui adversus ipsum Regem jam in illis Partibus guerram movere præsumpserunt reprimendas.

*Et tous les susdits s'étant assemblés en présence dudit Conseil du Roi, sur ce qu'il leur a été montré par le même Conseil de la part du Roi, que dans le cas ci-devant dit, on devoit, en vertu du Droit de la Courone Roïale, accorder au Seigneur Roi un Subside; & aussi que le même Seigneur Roi alloit avoir à supporter des dépenses de plus d'une sorte, & beaucoup d'autres charges pour réprimer la rébellion & la malice de ROBERT DE BRUS, traitre envers le même Seigneur Roi, & des Adhérans dudit ROBERT dans les Parties d'*Ecosse, *lesquels avoient déja dans ces Parties osé déclarer la guerre au même Roi.*

Iidem *Prælati*, *Comites*, *Barones*, & alii *Magnates*, necnon *Milites Comitatuum* tractatum super hoc cum deliberatione habentes considerantesque auxilium deberi ut prædictum est & quàm plura onera Regi incumbere propter guerram prædictam tandem unanimiter Regi concesserunt pro se & tota Communitate Regni tricesimam partem bonorum suorum temporalium mobilium quæ ipsos habere continget in Festo *Sancti Michaelis* proximo futuro habendam pro auxilio eidem Domino Regi competente ad Militiam filii sui prædicti ac etiam

Les mêmes Prélats, Comtes, Barons *& autres* Grands, *& aussi les* Chevaliers des Comtés, *traitant sur ce avec délibération, & considérant que le Subside étoit du de la manière dite ci-devant, & que le Roi avoit à supporter beaucoup de charges à cause de la guerre susmentionée, ils ont enfin accordé unanimement au Roi pour eux & pour toute la Communauté du Roïaume la trentième partie de tous leurs biens temporels mobiliers, qu'il leur arrivera d'avoir au jour de* Saint Michel *prochain, pour être audit Seigneur Roi un Subside compétant pour la Chevalerie de son susdit Fils, & aussi pour lui servir de Subside à cause des* Mises *qu'il doit faire à l'occasion*

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

de ladite guerre. Ensorte que cette concession ne leur tourne aucunement à préjudice à eux ou à leurs Successeurs ou Héritiers dans les tems à venir, & qu'elle ne tire point à conséquence pour un cas de la même sorte; & qu'en taxant leurs biens dessusdits, on excepte tous ceux qui furent exceptés dans la taxe de la quinzième partie accordée par la Communauté du Roïaume au Seigneur Roi, l'an xviij de son Règne, à l'occasion du bannissement des Juifs.

in Auxilium Missarum quas ipse est facturus circa guerram prædictam. Ita quod ista concessio ipsius (1) vel eorum successoribus aut hæredibus futuris temporibus nullatenus cedat in præjudicium nec in casu hujusmodi trahatur in exemplum & quod in taxando bona prædicta excipiantur omnia quæ in taxatione Quintædecimæ à Communitate Regni Domino Regi anno Regni sui xviij concessæ propter exilium Judeorum fuerunt excepta.

A l'égard des Citoïens *&* Bourgeois *des* Cités *&* Bourgs *dessusdits & des autres des Domaines du Roi, étant assemblés, & traitant des choses susmentionées, & considérant les charges que le même Seigneur Roi avoit à supporter, comme on l'a dit ci-devant, ils lui ont accordé unanimement pour les causes exprimées ci-dessus la vingtième partie de leurs biens meubles, pour l'avoir de la manière ci-devant dite.*

Cives quidem & *Burgenses Civitatum* ac *Burgorum* prædictorum ac cæteri de Dominicis Regis congregati & super præmissis tractatum habentes considerantesque onera Domino Regi incumbentia ut præmittitur eidem Domino Regi unanimiter concesserunt ob causas supradictas vicesimam partem bonorum suorum mobilium habendam ut prædictum est.

Réponse à une objection que l'on peut tirer de ce Mémoire.

Je crois que ce Mémoire *établit l'ancienneté du* Pouvoir Législatif *du* Parlement *d'une manière à convaincre l'Historien Moderne lui-même que c'est à tort qu'il a reculé de deux ans l'origine de ce* Pouvoir, *en la fixant à l'année* 1308. *Mais il en tirera du moins une objection. Il m'accordera peut-être sans peine qu'en* 1306 *la* Chambre Haute *jouissoit du* Pouvoir Législatif; *& il pourra nier que la* Chambre-Basse *en fût alors participante. Ma réponse est toute prête. On ignore en quel tems les deux Chambres ont été partagées de la manière qu'elles le sont aujourd'hui. Mais on ne sauroit conclure de ce que l'on voit ici les* Chevaliers des Comtés traiter, ordonner & consentir *conjointement avec les* Prélats, *les* Comtes, *les* Barons *& les autres* Grands, *qu'ils ne fussent pas de véritables* Réprésentans des Communes. *Les termes du* Mémoire *le disent assés clairement. Les* Prélats, *les* Comtes, *les* Barons *& les autres* Grands, *& les* Chevaliers des Comtés *accordent unanimement* pour eux & pour

(1) Il n'est peut-être pas nécessaire d'avertir qu'*ipsius* est là pour *ipsis*.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

toute la Communauté du Roïaume. *Ces derniers mots levent la difficulté. Les* Prélats, *les* Comtes, *les* Barons *& les autres* Grands *assistoient au* Parlement *pour eux-même & n'y répréséntoient persone : mais les* Chevaliers des Comtés *ne s'y trouvoient que pour répréssenter les Comtés même. Ainsi les premiers donnoient en leur nom & pour eux-même ; & les seconds donnoient au nom des Comtés dont ils étoient les* Répréſentans. *C'est sur eux seuls que tombent les mots :* pour toute la Communauté du Roïaume. *Ainsi de ce que les* Citoïens *&* Bourgeois *ne paroissent pas donner au nom de* toute la Communauté du Roïaume, *ce n'est pas une raison pour assurer qu'ils ne partageoient point avec les* Chevaliers des Comtés *la portion du* Pouvoir Législatif *appartenant aux* Communes. *On voit par le commencement du* Mémoire *que les* Citoïens *&* Bourgeois *sont inviés à venir au* Parlement pour traiter, ordonner & consentir, *c'est-à-dire pour y jouir avec les* Chevaliers des Comtés, *des mêmes Droits que les* Prélats, *les* Comtes, *les* Barons *& les autres* Grands. *Une autre Remarque qu'il faut faire, c'est que le Subside est d'un trentième pour une partie des Sujets du Roïaume, & d'un vingtième pour les autres. Le trentième devoit se lever sur tous les Biens meubles hors des* Cités, *des* Bourgs *& des* Domaines *du Roi, comme on le voit par cet autre* Mémoire (1).

Autre Mémoire sur le même sujet.

MEMORANDUM quod ad crastinum *Sanctæ Trinitatis* proximo præteritum Prælati & cæteri *Magnates* Regni *pro se & tota Communitate* ejusdem *Regni* concesserunt Domino Regi tricesimam bonorum suorum omnium temporalium extra Civitates, Burgos & Dominica Domini Regis, & Cives, & Burgenses, & Tenentes Dominicorum prædictorum vicesimam bonorum suorum tam ad Militiam EDWARDI filii Regis prædicti quam ad subsidium defen-

IL faut se ressouvenir que le lendemain de la Sainte Trinité *prochainement passée les Prélats & les autres* Grands du Roïaume (2), pour eux même *& pour* toute la Communauté *du même* Roïaume *ont accordé au Seigneur Roi la trentième partie de tous leurs biens temporels hors des Cités, des Bourgs & des Domaines du Seigneur Roi ; & que les Citoïens, Bourgeois & Tenanciers desdits Domaines, ont accordé le vingtième de leurs biens tant pour la Chevalerie d'*Edouard, *Fils dudit Roi, que pour le Subside de la défense de la Terre* d'Ecosse *contre*

(1) *Inter Communia Brevia de Termino* S. Michaëlis *Anno* 34 E. 1. *Penes Rememor. Domini Thesaurarii in Scaccario.* Ibid. p. 176.

(2) *William Petyt*, comparant ce Mémoire avec le précédent, fait remarquer qu'ici les *Chevaliers des Comtés* & les *Barons des Cinq-Ports*, sont compris sous le nom de *Grands du Roïaume*. Voici ses paroles. « *Nota*, in the former Record *Prælati, Comites, Barones, & alii Magnates, necnon Milites Comitatuum* granted a » joint aid to the King, and here it is said, that the *Prælati & cæteri Magnates Regni* » gave it, so as the Knigths of the Counties, and Barons of the Cinque Ports are comprehended under the name *Magnates* ». Ibid. p. 176.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Robert de Brus *& ses complices ennemis du Roi &c. Et la forme de la susdite Concession est plus pleinement rapportée dans les* Mémoires *de l'année précèdente pour le terme de la Trinité. Et les Soussignés, venant actuellement ici, ont été d'accord de satisfaire au Roi pour leur Contingent desdits trentième & vingtième, comme il appert par ce qui suit.*

sionis terræ *Scotiæ* contra *Robertum de Brus* & ipsius Complices inimicos Regis, &c. Et forma concessionis supradictæ plenius annotatur in *Memorandis* anni præcedentis termini *Trinitatis*. Et subscripti venientes modo hic concesserunt satisfacere Regi pro tricesima & vicesima prædictis ipsos contingentibus ut patet subsequenter.

Il est aisé de rendre raison de cette différence dans le Subside. *Les* Biens hors des Cités, des Bourgs & des Domaines du Roi, *sont ceux que les* Prélats, *les* Comtes, *les* Barons, *les* Barons des Cinq-Ports, *& les* Chevaliers des Comtés *possédoient. Ils n'en accordent ici que la trentième partie, parce que, comme il s'agissoit d'une Guerre, ils devoient, outre le Subside, un service persönel auquel ils étoient tenus à raison de leurs Fiefs: mais les* Citoïens, *les* Bourgeois *& les* Tenanciers du Roi, *n'étant pas obligés dans leur qualité de* Citoïens, *de* Bourgeois *& de* Tenanciers du Roi, *de le servir personellement en guerre, il est clair qu'ils auroient moins contribué que les autres aux charges de l'Etat; & c'est pour rendre ces charges à peu près égales de toutes parts, qu'ils accordent la vingtième partie de leurs Biens c'est-à-dire le tiers en sus de ce que les autres devoient païer. Les* Chevaliers des Comtés, *devant donner autant que les* Prélats *& les* Barons, *délibèrent avec eux sur le Subside qu'il faut accorder; &, comme les* Comtés *renferment en eux-même la* Communauté du Roïaume, *ces* Chevaliers *accordent pour* toute la Communauté, *dont ils sont les premiers* Réprésentans. *Les* Citoïens, *les* Bourgeois *& les* Tenanciers des Domaines du Roi, *délibèrent de leur côté, sans* les Chevaliers des Comtés, *parce qu'ils doivent donner un Subside plus fort. Il n'est pas inutile d'avertir que les* Tenanciers des Domaines du Roi, *jouissoient des mêmes prérogatives que les* Citoïens *&* Bourgeois. *On a des preuves qu'ils étoient invités au* Parlement *par de pareilles* Lettres de Convocation. *On en cite de la quinzième année du Roi* JEAN, *lesquelles regardent les uns & les autres.* William Petyt *les rapporte dans l'*Appendix *de son Traité* (1). *C'est là-dessus qu'on a vu plus haut M.* TINDAL *renvoïer à cet Auteur pour montrer que le Docteur* BRADY *s'étoit trompé, quand il avoit dit que les* Lettres de Convocation *adressées aux* Communes *en* 1265, *l'an* 49 *d'*HENRI III, *étoient les premières de cette nature.*

On ne manque point d'ailleurs d'autorités qui font voir que le consentement des Communes étoit nécessaire *avant le Règne d'*EDOUARD IV. *Dans*

(1) Ibid. pag. 158, 159.

*un Acte de la quarante-quatrième année d'*EDOUARD *III, il est dit:* Est vray que nul ley oblige le poeple, forsque ceo que est fait par CONSENT del poeple (1). *Dans une Protestation contre les prétentions du Clergé, le* Parlement, *en la cinquante-unième année du même Roi, lui dit:* Que nul Estatut ne Ordenance soit fait ne grante au Petition du Clergie si ne soit par ASSENT de voz *Communes*, ne que voz dites *Communes* ne soient obligez par nulles constitutions q'ils font pur lour avantage sanz ASSENT de voz dites *Communes*: Car eux ne veullent estre obligez nul de vos Estatutz ne Ordenances faitz sanz lour ASSENT (2).

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Preuves que le consentement des Communes s'est exprimé dans les Actes plutôt que ne dit l'Historien Moderne.

Je dois prouver ce que j'ai dit que le consentement des Communes *s'exprimoit dans les* Actes Parlementaires *bien avant le tems où l'Historien Moderne veut nous faire accroire que l'usage en a commencé. Je le trouve en propres termes dans des Actes de la première année d'*EDOUARD *III (3), de la douzième & de la septième d'*EDOUARD *II (4), & dans deux Actes de Pardon du mois de Juin 1267, l'an 51 d'HENRI III. Le premier des deux dit:* HENRY par la grace Dieu, &c. *Per le conseil* & *le assentement* nostre cher frere le *Roy de Alemain* e de *Cuntes* e de *Baruns* e le *Commun* de nostre *terre* avoms *pardone* quite & relesse a tuz ceus de *Londres* totes maneres de Ire & de rancor & de male volente &c. E avoms graunte & otree a touz ceus avantnomes que mal ne damage ne lour ferroms ne sufferoms estre fet, & ke il ne sient encheisonez (5) ne enquerelez pur les choses avantditz. En tesmoin de cestes Nos & le Roy de Alemain a cest escrit avoms mis nos seans. Donne a *Estratford* le Cessime jour de Juyn lan de nostre Regne Cynquante premier (6). *Le second Acte concerne le Comte*

(1) 44. E. 3. Art. 19. Ibid. p. 48, à la marge.

(2) 51. E. 3. Art. 46. Ibid. p. 48.

(3) Rot. Pat. 1. *E.* 3. m. 8. *Andrew de Hethford* who was a principal Citizen of *London* and a *Villanous* Instrument of the two *Spencers* in *E.* 2. time, was *de assensu Prelatorum, Comitum & totius Communitatis Regni in* PARLIAMENTO pardoned all Homicides, Robberies, Burglaries, Fellonies, Appeals, &c.

Rot. Pat. 1. *E* 3. m. 23. *De perdonatione pro Communitate Civitatis* London. *De assensu Prelatorum, Comitum, Baronum &* totius Communitatis Regni *pro homicidiis, rebellionibus, &c. ad sectam Regiis & de Appellis per quoscumque illatis.* WILL. PETYT. Ibid. p. 171, en Note.

(4) Rot. Pat. 12. *E.* 2. M. 17. De per donatione pro Cimite Lancastrie. The King in *Parliament* perdoned the Earl of LANCASTER, *Consentientibus, Prelatis, Proceribus &* Communitate Regni *ibidem Congregatis.*

Rot. Pat. 7. *E.* 2. pars 1. m. 9. *Quod nullus imprisonetur &c. pro morte* Petri *de* Gaveston. *Purveu est & grante per Nos & per Ercevesques, Evesques, Abbes, Priors, Countes, Barons, & per* tote la Commalty de nostre Roialme *a nostre* Parliament *&c uniment assentuz est & accordez* that all that had a hand in the death of *Pierre Gaveston* should be pardoned. Ibid. p. 171.

(5) *Encheisonez*, c'est-à-dire, *emprisonnés.*

(6) Rot. Pat. 51. *H.* 3. m. 16. Ibid. p. 171.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

de Glocester *& porte* : Nostre Seignior le Roy *per le conseil & l'assentement* de le *Roy de Alemain* & de *Countes* & de *Barons* & de le *Comun* de la *terre pardone* & relesse a ceans de la meenee le *Counte* & a touz ceux de sa Compaignie ou que il scient ou eient este &c. En tesmoin' de ceste chose nostre Seignior le *Roy* de Angleterre & le Roi de Alemain a cest escrit unt mis leur seans. Donne a *Estratford* le quinszime jour de Juyn le aun Cynquant premer (1). *Dans l'*Assemblée de 1264, *où se trouvèrent les quatre* Chevaliers par Comtés *pour répréśenter les* Communes, *& que l'Historien Moderne donne hardiment pour l'origine du* Parlement, *le Roi fit la paix avec les Barons dont il étoit prisonier ; & cette paix* fut approuvée d'un commun consentement par le Seigneur Roi, & le Seigneur EDOUARD, par les Prélats & tous les Grands & par *toute la Communauté* du Roïaume d'Angleterre (2) ; *& l'Acte en fut signé par l'*Evêque de Lincoln, *l'*Evêque d'Ely, *le* Comte de Norfolck, *le* Comte d'Oxford, HUMPHREY BOHUN, GUILLAUME DE MONT-CANISI, *& le* Maire de LONDRES, en PARLEMENT à Londres au mois de Juin, l'an du Seigneur 1264, du consentement, du bon vouloir & de l'ordre du Seigneur Roi, & des Prélats & Barons & aussi de *toute la Communauté*, pour lors présens en ce même lieu (3). *Cette même paix fut attestée au mois de Septembre suivant, par un Acte que le Roi souscrivit avec quelques-uns des Barons, lesquels signèrent* pour eux & pour les autres Barons & la Communauté du Roïaume d'Angleterre (4). *Mais, comme ce qui se fit cette année pourroit être sujet à contestation, parce que le Roi n'étoit pas libre, & que les Barons, qui le tenoient prisonier, lui faisoient parler le langage qu'ils vouloient, je n'insiste sur les expressions du* Parlement *de* 1264, *que pour en conclure qu'alors les* Seigneurs *reconnoissoient l'*Autorité des Communes *pour être égale à la leur. Le* Parlement *de* 1253, *la trente-septième année d'*HENRI III,

(1) Idem. Rot. &c. Ibid. p. 170.

(2) *A Domino Rege & Domino* Edwardo, *Prelatis & Proceribus omnibus &* Communitate tota Regni Angliæ *communiter & concorditer approbata.* Rot. Pat. 48. H. 3. pars unica m. 6. dorso. *Forma pacis inter Regem & Barones.* WILL. PETYT. Ibid. p. 36.

(3) *In* Parliamento London *Mense Junii*, *Anno Domini* 1264. *de consensu, voluntate & præcepto Domini Regis, necnon Prælatorum, Baronum ac etiam* Communitatis *tunc ibidem præsentium.* Ibid.

(4) Rex &c. *Cum super præteritis guerrarum discriminibus in Regno* Angliæ *subortis, Quædam ordinatio seu forma pacis de nostro Prælatorum, Baronum &* totius Communitatis Regni *prædicti unanimi voluntate & assensu provida deliberatione inita fuerit &c. In cujus Rei testimonium huic Scripto Nos* Rex Angliæ, Comes Leyc. & Glouc. Jo. *Filius* Johannis, Johannes de Burgo *Sen.* Will. de Monte Canisio, Henr. de Hastings, & Gilbertus de Gaunt, *pro nobis & cæteris Baronibus &* Communitate Regni Angliæ *Sigilla nostra apposuimus. Dat. apud.* Cantuar. *die Jovis proxime post Festum Nativitatis beatæ Virginis, Anno* 1264. Rot. Pat. 48. *H.* 3. m. 4. dorso. Ibid. p. 37.

(*& ce Prince alors étoit libre*) *fut assemblé pour des Subsides que le Roi demandoit, afin d'être en état d'aller en persone défendre la Guienne contre le Roi de Castille qui la menaçoit d'une invasion. On étoit persuadé que le Roi ne feroit point ce Voïage; on ne voulut pourtant pas le refuser, & les* Seigneurs *lui répondirent qu'ils feroient tous leurs efforts pour le contenter, à condition qu'il laisseroit aux Eglises la liberté des Elections, & qu'il feroit observer de bonne foi les deux* Chartes *du Roi son Pere.* Henri *promit de réformer tous les abus de son Gouvernement, & sur tout de faire observer les* Chartes, *& ce fut par-là qu'il obtint un Subside considérable. Comme il ne pouvoit pas se dispenser de tenir l'engagement qu'il venoit de prendre, il convoqua de lui-même & sans attendre qu'on l'en sollicitât une Assemblée dans la Grande Salle de Westminster, où se* trouvèrent, *dit* Rapin-Thoyras, les Seigneurs Ecclésiastiques & Temporels, aiant chacun un Cierge à la main. Le Roi ne voulut pas en prendre, disant qu'il vouloit tenir la main sur son cœur pendant toute la cérémonie, afin de faire mieux connoître qu'il donnoit un sincère consentement à ce qu'on alloit prononcer. Alors l'Archevêque de Cantorbery s'étant levé, en présence de tout le Peuple, prononça un terrible Anathême contre ceux qui à l'avenir s'opposeroient directement ou indirectement à l'exécution des deux *Chartes;* ensuite contre ceux qui violeroient, diminueroient ou altéreroient, en quelque sorte que ce fût, les Loix & les Constitutions du Roïaume. Cette exécration, étant prononcée, les deux *Chartes* furent lues à haute voix, & confirmées par le Roi, qui tenoit toujours la main sur son cœur. Cela fait, chacun des Seigneurs, jettant son Cierge à terre, souhaita que ceux qui violeroient ces Chartes, fumassent ainsi dans l'Enfer (1). *Cet Historien qui, comme on l'a vu plus haut, n'ose rien décider sur l'ancienneté du* Parlement, *ne parle que d'une Assemblée des Prélats & des Seigneurs, où l'Excommunication fut prononcée; mais comme le* Parlement *étoit alors assemblé, l'on ne sauroit douter que cette cérémonie ne se fit en plein* Parlement. *C'est ce que donne lieu de croire la* Charte *suivante (2), qui fut faite à cette occasion.*

Observations sur le Parlement d'Angleterre.

Charte de l'an 37 d'Henri III.

Noverint universi quod Dominus H. Rex *Angliæ* illustris R. Comes Norff. & Marescallus *Angliæ*, H. Comes *Hereford* & *Essex*, J. Comes de *Warewico*, Petrus *de Sabaudia* cæterique *Magnates Angliæ* concesserunt in sententiam excommunicationis generaliter latam apud	*Sachent tous que le Seigneur* Henri *illustre Roi d'*Angleterre, Robert *Comte de* Norfolck *& Maréchal d'*Angleterre, Henri *Comte d'*Hereford *& d'*Essex, Jean *Comte de* Warwick, Pierre de Savoie *& les autres* Grands d'Angleterre *ont consenti à la Sentence d'Excommunication prononcée en géné-*

(1) Tome II. page 474.

(2) Rot. Pat. 37. *H.* 3. m. 12. dorso. Will. Petyt p. 164.

ral à Westminster, *le treizième jour de Mai l'an* 37 *du Règne du susdit Roi, en cette forme; à savoir que soient liés du lien de ladite Sentence tous ceux qui* viendront encontre *des Libertés contenues dans les* Chartes des Communes Libertés d'Angleterre *&* de la Forêt, *& tous ceux qui sciemment & malicieusement violeront ou présumeront d'enfraindre les Libertés tenues & usitées de l'Eglise d'*Angleterre, *du tems du Seigneur Roi & de ses Prédécesseurs les Rois d'*Angleterre, *& tous ceux qui troubleront la paix du Seigneur Roi & du Roïaume, & semblablement tous ceux qui présumeront diminuer, enfraindre ou changer les Droits & Libertés du Roi & du Roïaume. Et que tous ceux qui par ignorance* viendront encontre *des choses ci-devant dites, ou de quelques-unes d'elles, & qui légitimement avertis n'auront pas corrigé leur dite transgression dans la quinzaine après l'avertissement susdit, seront dès-lors soumis à ladite Sentence d'Excommunication; ensorte que le Seigneur Roi fasse corriger cette transgression par déliberation de sa Cour. Or il faut savoir que, si dans les Ecrits faits ou à faire par quiconque sur ladite Sentence, il arrive qu'on ait ajouté autre chose ou mis quelque chose autrement qu'il n'est, ou qu'ils renferment quelques autres Articles, le Seigneur Roi & lesdits* Grands & la Communauté du Peuple *protestent publiquement en présence des Vénérables Pères* BENOIT *Archevêque de* Cantorbery, *Primat de toute l'Angleterre & de tous les Evêques présens au* Parlement, *qu'il n'y ont jamais consenti ni ne consentent : mais qu'ils y contredisent à plein. En outre ledit Seigneur Roi, dans la Pro-*

(1) Il faut *ignoranter*.

Westmonasterium tertio decimo die *Maii* Anno Regni Regis prædicti 37 in hac forma scilicet Quod vinculo præfatæ sententiæ ligentur omnes venientes contra libertates contentas in *Cartis communium libertatum Angliæ* & *de Foresta*, & omnes qui libertates Ecclesiæ *Angliæ* temporibus Domini Regis & Prædecessorum suorum Regum *Angliæ* optentas & usitatas scienter & maliciose violaverint, aut infringere præsumpserint, & omnes illi qui pacem Domini Regis & Regni perturbaverint, & similiter omnes qui jura & libertates Regis & Regni diminuere infringere seu mutare præsumpserint. Et quod omnes venientes contra præmissa vel eorum aliqua ignorantur (2) & legitime moniti infra quindenam post mentionem præmissam dictam transgressionem non emendaverint ex tunc prædictæ sententiæ excommunicationis subjacebunt Ita tamen quod Dominus Rex transgressionem illam per considerationem Curiæ suæ faciat emendari sciendum autem quod si in scriptis super eadem sententia a quibuscumque confectis, seu conficiendis aliud vel aliter appositum vel adjectum fuerit aut Articuli aliqui alii in eis contenti inveniantur Dominus Rex & prædicti *Magnates omnes & communitas populi* protestantur publice in præsentia Venerabilium Patrum B. Dei gratia *Cantuariensis* Archiepiscopi totius *Angliæ* Primatis necnon & Episcoporum

omnium in eodem *colloquio* (1) existentium quod in ea nunquam consenserunt, nec consentiunt set de plano eis contradicunt. Praeterea praefatus Dominus Rex in prolacione praefatae sententiae omnes libertates & consuetudines Regni nostri antiquas & usitatas & dignitates & jura Coronae suae ore proprio specialiter sibi & Regno suo salvavit & excepit in cujus rei memoriam & in posterum veritatis testimonium tam Dominus Rex quam praedicti Comites ad instantiam *aliorum Magnatum & populi* praesentium scripto sigilla sua apposuerunt.

nonciation de ladite Sentence à spécialement sauvé & excepté de sa propre bouche, pour lui & pour son Roïaume, toutes les Libertés & Coutumes anciennes & usitées de notre Roïaume, & les Dignités & Droits de sa Couronne. En mémoire de quoi & pour témoignage à l'avenir de la vérité, tant le Seigneur Roi que lesdits Comtes, à l'instance des autres Grands & du Peuple *ici présens, ont apposé leurs Sceaux à cet Ecrit.*

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Quoique cette Charte *soit un véritable* Acte Parlementaire, *la nature de la chose demandoit qu'on lui donnât une forme particulière. Dans le Fait, dont il étoit question, les* Evêques, *présens au* Parlement, *ne pouvoient pas agir comme* Barons *du Roïaume. Ils ne pouvoient, en qualité de Juges Ecclésiastiques, qu'être les Dépositaires de la reconnoissance que le* Roi, *les* Barons *&* les Communes *donnoient de leur soumission à la Sentence d'Excommunication qui venoit d'être prononcée. Si cet Acte, au commencement, ne nomme avec le Roi que les Seigneurs du Roïaume* (Magnates Angliae), *c'est que dans la cérémonie les Seigneurs seuls, comme* RAPIN-THOYRAS *le raconte d'après* MATTHIEU PARIS, *tenoient des Cierges à la main, & furent censés prononcer tacitement avec le Roi la Sentence d'Excommunication, que l'Archevêque de Cantorbery prononçoit à haute voix. Il est d'ailleurs à supposer que les* Chevaliers de Comtés *qui, comme on l'a vu dans le* MEMOIRE sur le *PARLEMENT* de la trente-quatrième année d'EDOUARD I, *délibéroient quelquefois avec les* Seigneurs, *quoiqu'ils fussent les premiers* Réprésentans *des* Communes, *leur étoient de même unis dans cette occasion, & tenoient ainsi qu'eux des Cierges à la main pendant la cérémonie. Cette conjecture est d'autant mieux fondée, que* WILLIAM PETYT *prouve en plusieurs endroits de son Ouvrage, par des témoignages qui paroissent au-dessus de la Critique, que, non seulement les* Chevaliers des Comtés (Milites Comitatuum, *ou simplement* Militès) *mais encore les* Hommes Libres *ou* tenant librement (*Liberi*

(1) COLLOQUIUM *pro* PARLIAMENTO *Spelm.* Gloss. p. 137. Ibid. p. 165 à la marge.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Homines, *ou* libere tenantes) *soit du Roi soit du Roïaume, en un mot ceux que l'on comprend en Angleterre sous les Dénominations de* Gentry, *de* Freemen, *& de* Freeholder, *étoient souvent désignés conjointement avec les* Prélats, *les* Comtes *& les* Barons *par le seul terme de* Grands d'Angleterre *ou du* Roïaume (Magnates Angliæ *ou* Regni). *D'autres témoignages font même voir que l'on donnoit quelquefois le nom de* Magnates *aux Députés des* Cités *& des* Bourgs. *Ce qui prouve que dans l'ancien usage des Anglois ce mot* Magnates *étoit une espèce de terme générique qui renfermoit implicitement dans sa signification les premiers de* tous les Ordres de l'Etat (Principes diversi generis) *comme il est dit dans l'*Acte de l'an 34 d'EDOUARD I, *& plus haut au sujet du* Parlement de Westminster *tenu sous* GUILLAUME le Conquérant. *C'est aussi dans le même sens qu'il faut prendre les termes de* Barons du Roïaume d'Angleterre *ou simplement de* Barons du Roïaume (Barones Regni Angliæ). *La nature des Actes où ces derniers termes se trouvent, & les Faits auxquels ces Actes ont rapport, ne permètent pas d'entendre par-là ceux qu'on appelle communément* Barons, *lesquels, tenant immédiatement du Roi leurs* Baronies, *sont distingués des* Barons du Roiaume *par la dénomination de* Barons du Roi. *Mais pour toutes ces choses qui me meneroient trop loin, je renvoie ceux qui voudront s'en instruire au Traité de* WILLIAM PETYT, *que j'ai cité si souvent dans ces Observations. Je reviens à l'Acte que l'on vient de lire. Supposé qu'on ne veuille pas y comprendre tous les* Membres des Communes, *ou du moins les* Chevaliers des Comtés, *sous le nom de* Magnates, *il n'en résulte pas moins de la Protestation que* le Roi, tous les Grands *&* la Communauté du Peuple *y font, & de l'instance que les* Grands *& le* Peuple *présens à cet Acte font aux* Comtes *nommés au commencement de le certifier par l'apposition de leurs Sceaux, que le* Peuple *ou les* Communes *concoururent comme partie essentielle du* Parlement *& comme partageant le* Pouvoir Souverain, *à tout ce qui se fit dans cette occasion.*

J'en ai dit assés pour faire voir que, même sans tous les sécours que je me suis procurés, l'Auteur que j'ai réfuté pouvoit aisément, en ne s'attachant qu'aux Faits que son THOYRAS *lui fournissoit, établir le Sistême contraire au sien, & ne risquer que de s'exposer à des Objections auxquelles il n'eût pas été difficile de trouver des Réponses satisfaisantes. Mais cet Ecrivain dispose des Faits Historiques comme de son Patrimoine, & prétend en faire tout ce qu'il veut. Ce n'est pas seulement à l'égard de son objet principal qu'il use de son Droit; il l'étend jusqu'à des Faits indifférens à son Sistême. En parlant de la nécessité dans laquelle* EDOUARD III *se trouva de faire enfermer* ISABELLE DE FRANCE *sa Mère, il ne dit ce que l'on va voir, que parce qu'il le veut dire.* ISABELLE elle-même fut renfermée; ses jours furent avancés; & la justice le permètoit à un Roi, mais la nature le défendoit peut-être à un Fils (1). *La jolie Antithèse! Faloit-il la laisser*

(1) HISTOIRE DU PARLEMENT D'ANGLETERRE, page 162.

perdre;

perdre, quand, pour en faire usage, il n'en devoit couter qu'un manque d'exactitude? MEZERAI dit, à la vérité qu'EDOUARD fit resserrer sa Mère dans un Château, où l'on lui avança ses jours, très justement si ç'eût été par l'ordre d'un autre que son fils: *mais RAPIN-THOYRAS avertit* (1). *que MEZERAI* s'est trompé quand il a dit (2) qu'EDOUARD avança les jours de sa Mère. *Il ajoute qu'*il est certain qu'elle vécut encore vingt-&-huit ans dans cette espèce de prison, où le Roi son Fils lui rendoit une ou deux visites tous les ans, plus par bienséance que par affection.

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Je n'avois d'abord projeté de faire ces OBSERVATIONS que pour épargner aux Lecteurs des difficultés qui naissent de l'indécision de RAPIN-THOYRAS sur l'origine des Libertés Britanniques *Un nouveau Livre tant vanté de toutes parts & méritant en quelque sorte de l'être par l'éclat d'un stile petillant d'esprit, venoit d'exposer le sistème contraire à celui qu'il me faloit établir. Il étoit de mon devoir d'examiner si l'Auteur avoit de nouvelles découvertes, qui détruisissent des prétentions que je croiois bien fondées; & l'on vient de voir que j'aurois mérité de justes reproches si j'avois laissé subsister des erreurs, capables de jeter sur l'Histoire d'Angleterre une absurdité, peu facile à dissiper. La* Puissance Législative *d'un* Parlement *composé des* Barons *& des* Communes, *égale à l'ancienneté de la Monarchie, est le flambeau qui doit porter le jour dans les ténèbres des Révolutions continuelles que cette Histoire nous offre. Sans cette lumière, on n'y voit par tout qu'une suite d'attentats horribles. A la faveur de cette lumière, on voit par tout un Peuple jaloux de ses* Libertés, *qui sacrifie tout à leur conservation; & l'on n'est embarassé ni surpris de quoique ce soit. L'intérêt des Lecteurs & celui de la vérité sont les seuls motifs qui m'ont fait parler; & l'on sent que ces motifs n'ont pas du m'écarter des loix nécessaires de la justice. Rien ne m'empêche donc d'applaudir aux heureux talens de l'ingénieux Ecrivain, que je viens combatre; & de souhaiter très sincèrement que, pour l'honneur de la France & de notre siécle, il les applique à nous présenter, avec tous les agrémens qu'ils peuvent lui fournir, des Faits plus exacts, des Portraits moins fréquens & plus vrais, un stile plus convenable à l'Histoire des Raisonemens & des Maximes plus justes & plus solides.*

Passons enfin à la Pièce que j'ai promise, & qui me paraît tout-à-fait inconnue en France. Il n'en est pas de même en Angleterre. Plusieurs Ecrivains de ce Païs la citent comme manuscrite (3): *mais aucun ne m'apprend qu'elle*

(1) Tome II. p. 163.

(2) ABREGE' CHRONOLOGIQUE, &c. Année 1328.

(3) *William Lakwel* a fait de cette Pièce une Traduction très libre, qui compose le fonds d'un Ouvrage imprimé plusieurs fois, & dont le Titre est: MODUS TENENDI PARLIAMENTUM: *or The Ols Manner of Holding* PARLIAMENTS *in England, extracted out of ancient Records*, &c. (*L'ancienne manière de tenir le* PARLEMENT *en Angleterre, tirée de nos anciens Monumens*, &c). Par la confrontation

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

*soit imprimée. Je la donne avec une Traduction littérale. Quelques réfléxions la suivront & fixeront l'autorité qu'elle doit avoir. C'est là que je m'aquiterai de ce que j'ai promis au sujet d'*HENRI *II.*

MODUS TENENDI PARLIAMENTUM.

On décrit ici la manière dont le Parlement du Roi d'Angleterre *& de ses* Anglois *se tenoit du tems du Roi* EDOUARD, *Fils du Roi* ETHELRED(1); *laquelle manière fut récitée par les plus discrets Personages du Roïaume en présence de* GUILLAUME, Duc de Normandie *&* Conquérant *&* Roi d'Angleterre, *lui-même l'ordonnant; & fut approuvée par lui, & usitée de son tems & du tems de ses Successeurs* Rois d'Angleterre.

Hic describitur modus quomodo *Parliamentum Regis Anglie* & *Anglicorum* suorum tenebatur tempore Regis EDWARDI filii Regis ETHELDREDI qui quidem modus recitatus fuit per discreciores Regni coram WILLELMO *Duce Normannie* & *Conquestore* & *Rege Anglie*, ipso *Conquestore* hoc precipiente, & per ipsum approbatus, & suis temporibus, ac etiam temporibus successorum suorum *Regum Anglie* usitatus.

I. La Semonce (Convocation) *du* Parlement *doit précèder le premier jour du* Parlement *de quarante jours.*

I. Summonicio *Parliamenti* precedere debet primum diem *Parliamenti* per quadraginta dies.

Tous & chacun les Archevêques, Evêques, Abbés, Prieurs, *& autres Supérieurs du* Clergé, *lesquels tiennent du Roi à titre de* Comté *ou de* Baronie, *doivent être convoqués & venir au* Parlement, *à raison de ce* tènement; *& non ceux du Clergé inférieur, à moins que leur présence ne soit réputée nécessaire ou utile au* Parlement; *& le Roi est tenu de leur fournir leurs frais & dépenses pour venir & rester au* Parlement. *Ces sortes d'Ecclésiastiques inférieurs ne doi-*

Ad *Parliamentum* summoneri & venire debent racione tenure sue omnes & singuli *Archiepiscopi*, *Episcopi*, *Abbates*, *Priores* & alii majores *Cleri* qui tenent per Comitatum vel Baroniam racione hujusmodi tenure & nulli minores nisi eorum presencia necessaria vel utilis reputetur ad *Parliamentum*; & illis tenetur *Rex* ministrare sumptus & expensas suas de veniendo & morando ad *Parlia-*

de la Pièce Latine avec cette Traduction, il paroît qu'*Hakwel* a voulu se rapprocher des usages présens: mais c'est ce qu'il n'a fait qu'en partie. Il a mis les choses dans un ordre différent. Tantôt il traduit à la Lettre, & tantôt ce qu'il dit n'a nul rapport avec le Latin; ce qui fait que je n'en ai pu tirer aucun secours pour quelques endroits obscurs, où je me suis vu forcé de deviner. Si je ne me suis pas trompé, c'est un pur effet du hasard.

(1) C'est *Edouard III*, surnommé *le Confesseur*, fils d'*Ethelred II* & d'*Emme de Normandie*. Il monta sur le Trône en 1041, & mourut en 1065. Ce fut contre *Harald II*, son Successeur, lequel périt à la Bataille d'*Hastings*, & fut le dernier des *Rois Saxons*, que *Guillaume le Bâtard* disputa la Courone d'Angleterre.

MODUS TENENDI PARLIAMENTUM.

mentum: Nec debent hujusmodi *Clerici* minores summoneri ad *Parliamentum*, set *Rex* solebat talibus predictis maudare brevia sua rogando quod ad PARLIAMENTUM suum interessent.

Item *Rex* solebat facere summoniciones suas *Archiepiscopis*, *Episcopis* & aliis exemptis personis, ut *Abbatibus*, *Prioribus* *Decanis* & aliis Ecclesiasticis personis qui habent Jurisdicciones per hujusmodi exempciones & Privilegia, separatim quod ipsi pro quolibet *Decanatu*, & *Archidecanatu Anglie* per ipsos, *Decanatus* & *Archidecanatus* eligi facerent duos peritos & idoneos Procuratores de proprio *Decanatu* vel *Archidecanatu* ad veniendum & interessendum ad *Parliamentum* ad illud subeundum, allegandum & faciendum idem quod facerent omnes & singule persone ipsorum *Decanatuum* & *Archidecanatuum*, si ibidem personaliter interessent. Et quod hujusmodi Procuratores veniant cum *Warenciis* suis duplicatis sigillis superiorum suorum signatis quod ipsi ad hujusmodi Procurationem *Clerici* missi sunt, quarum litterarum una liberabitur *Clericis* de *Parliamento* ad

vent pas être convoqués au Parlement: *mais le Roi avoit coutume de leur envoïer des* Brevets (1), *pour leur mander d'assister à son* Parlement.

Item (2) *le Roi avoit coutume de faire* Semonce *à chacun en particulier des* Archevêques, Evêques *& autres persones exemtes, comme* Abbés, Prieurs, Doïens *& autres persones Ecclésiastiques aiant Jurisdiction en vertu de ces sortes d'Exemptions & Privilèges, à ce qu'ils fissent élire dans chaque* Doïenné *&* Archidiaconé d'Angleterre, *par les Ecclésiastiques des* Doïennés *&* Archidiaconés *même & parmi eux, deux persones habiles &* idoines (3) *pour en être les Procureurs* (Députés) *& venir en leur nom assister au* Parlement; *afin d'y remplir les mêmes fonctions; & d'y dire & faire les mêmes choses que feroient tous & chacun de ceux, qui composent les* Doïennés *& les* Archidiaconés, *s'ils s'y trouvoient tous en persone. Les Lettres de* Semonce *portoient aussi que ces sortes de* Procureurs *viendroient avec de doubles* Warrants (*Pouvoirs*) *qui seroient scellés du Sceau de leurs Supérieurs, & qui témoigneroient que ces* Clercs *étoient envoïés à l'effet de ces Pouvoirs; & de ces doubles Pouvoirs, l'un sera délivré aux* Clercs du Parlement

(1) Je traduits litteralement le mot Latin. Il s'agit ici de quelque chose de ressemblant à ce que nous appellons aujourd'hui en France; *Lettres de Cachet*.

(2) On voudra bien me permètre de me servir ici de ce mot, dont l'usage étoit autrefois général dans notre Langue, & qui s'est conservé dans le Langage de la Pratique & de la Finance: Il seroit ridicule de vouloir prêter aucune grace de Stile à ce que je traduis. Il suffit que j'en donne l'intelligence à ceux qui n'entendent pas de Latin.

(3) Je me sers de ce vieux mot *Idoine*, formé du mot Latin emploïé dans l'Original; & je m'en sers parce que nous n'en avons point d'autre qui rende aussi bien la même idée, & qu'il est encore de quelque usage dans les Actes Judiciaires.

MODUS TENENDI PARLIAMENTUM. *pour être mis dans les Rôles* (1), *&* *l'autre restera entre les mains des* Procureurs *même. C'est ainsi que sous ces deux genres de persones, tout le* Clergé *doit être convoqué au* Parlement.

irrotulandum & alia residebit penes ipsos *Procuratores*, & sic sub istis duobus generibus summoneri debet totus *Clerus* ad *Parliamentum*.

II.
De Laicis.

II. Item, *doivent être convoqués & venir tous & chacun les* Comtes *&* Barons, *& leurs* Pairs, *savoir ceux qui ont des Terres & des Revenus de la valeur d'un* Comté *ou d'une* Baronie *entière ; c'est-à-dire (pour le Comté) vingt Fiefs d'un* Chevalier *estimés chacun vingt Livres, & faisant en tout quatre cens Livres, ou de la valeur d'une Baronie entière, c'est-à-dire huit Fiefs, & la troisième partie d'un Fief de* Chevalier *estimés chacun vingt Livres, & faisant en tout quatre cens Marcs; mais les* Laïcs, *aiant un moindre revenu, ne doivent point être convoqués ni venir au* Parlement, *à raison de leur* tènement, *à moins que par d'autres causes leur présence n'y soit utile ou nécessaire ; & alors, on en doit agir à leur égard, ainsi qu'on a dit que l'on en agit à l'égard de ceux du Clergé inferieur, qui ne doivent point venir au* Parlement *à raison de leur tènement.*

II. Item summoneri & venire debent omnes & singuli *Comites* & *Barones* & eorum Pares scilicet illi qui habent terras & redditus ad valenciam *Comitatus* vel *Baronie* integre videlicet viginti feoda unius *Militis*, quolibet feodo computato ad viginti libratas que faciunt quadringentas libratas in toto, vel ad valenciam unius *Baronie* integre scilicet viij feoda & terciam partem unius feodi *Militis*, quolibet feodo computato ad viginti libratas que faciunt in toto CCCC marcas : & nulli minores *Laici* summoneri nec convenire debent ad *Parliamentum* racione tenure sue, nisi eorum presencia aliis de causis fuerit utilis vel necessaria ad *Parliamentum* ; & tunc de illis fieri debet sicut dictum est de minoribus *Clericis* qui racione tenure sue ad *Parliamentum* venire minime debent.

III
De Baronibus Portuum.

III. Item, *le Roi est tenu d'envoïer ses* Brevets *au* Gardien des Cinq-Ports, *afin qu'il fasse élire pour chacun de ces* Ports *& par les Habitans même des* Ports, *deux* Barons *habiles &* idoines *pour venir & assister à son* Parlement, *& pour y répondre, exercer, alléguer & faire les mêmes choses que feroient leurs* Baronies *elles même, si tous & chacun de ceux qui les habitent assistoient personnellement au*

III. Item *Rex* tenetur mittere Brevia sua *Custodi quinque Portuum*, quod ipse eligere faciat de quolibet Portu per ipsum Portum duos idoneos & peritos *Barones* ad veniendum & interessendum ad *Parliamentum* suum ad respondendum, subeundum, allegandum & faciendum idem quod *Baronie* sue ac si ipsi de *Baroniis* illis omnes

(1) C'est ce que nous appellons, *enregistrer.*

& singuli personaliter interessent ibidem ; & quod Barones hujusmodi veniant cum Warenciis suis duplicatis sigillis communibus *Portuum* suorum signatis quod ipsi recte ad hoc electi & attornati sunt & missi pro *Baroniis* illis ; quarum una liberabitur *Clericis de Parliamento*, & alia residebit penes ipsos *Barones*. Et cum hujusmodi *Barones Portuum* licencia optenta de *Parliamento* recessum fecerant, tunc solebant habere Breve de magno sigillo *Custodi quinque Portuum*, quod ipse racionabiles sumptus & expensas suas hujusmodi *Baronibus* habere faceret de Communitate Portus illius a primo die quo versus *Parliamentum* venerunt usque ad diem quo ad propria redierunt, facta eciam expressa mencione in Brevi illo de mora quam fecerunt, de die quo venerunt, quo licenciati fuerunt redeundi ; & solebat mencio fieri aliquando in Brevi quantum hujusmodi *Barones* capere deberent de Communitatibus illis per diem, scilicet aliqui plus, aliqui minus secundum personarum habilitates honestates & respectus ; nec solebat poni per duos *Barones* per diem ultra viginti solidos, habito respectu ad eorum moras, labores & expensas ; nec solent hujusmodi expense in certo reponi per Curiam pro quibuscumque personis, sicut *Clericis* & *Missis pro Communitatibus*, nisi persone

Parlement ; *& afin que ces* Barons *ainsi élus, viennent avec de doubles* Warrants, *scellés du Sceau commun de leurs* Ports, *& attestant que ces* Barons *ont été pour cet effet duement élus, munis de pouvoirs nécessaires, & envoïés pour ces* Baronies ; *desquels doubles* Warrants, *l'un sera remis aux* Clercs du Parlement, *& l'autre restera entre les mains des* Barons *même : & lorsque ces* Barons des Cinq-Ports, *après avoir obtenu le congé du* Parlement, *s'étoient retirés, la coutume étoit qu'ils eussent un* Brevet *du Grand-Sceau adressé au* Gardien des Cinq-Ports, *afin qu'il fit rembourser à ces* Barons, *par la Communauté du* Port *dont chacun d'eux avoit été Député, les frais & dépenses qui leur seroient raisonablement alloués, à comter du premier jour qu'ils étoient partis pour venir au* Parlement, *jusqu'au jour qu'ils étoient retournés dans leurs maisons ; & le* Brevet *faisoit aussi mention expresse du séjour qu'ils avoient fait dans le lieu du* Parlement, *du jour qu'ils y étoient arrivés, & du jour qu'ils avoient eu la permission de s'en retourner. On avoit même coutume de faire quelquefois mention dans le* Brevet *de ce que ces* Barons *devoient recevoir par jour des Communautés qui les avoient élus ; savoir les uns plus, les autres moins, selon l'habileté, & l'honnêteté des persones, & selon les égards qui leur étoient dus : mais la coutume n'étoit pas que l'on mît pour deux* Barons *au-delà de vingt sols* (1) *par jour, eu égard à la durée de leur séjour, à leur travail & à leurs dépenses. Au reste, ce n'est pas l'usage que la Cour taxe ainsi ces sortes de dépenses*

MODUS TENENDI PARLIAMENTUM.

[1] La Traduction de *Hakewel* dit, *vingt Shellings*.

MODUS TENENDI PARLIAMENTUM.

en faveur de toutes sortes de persones, comme les Clercs *&* les Députés des Communes: *mais seulement pour ceux qui sont des persones honnêtes & qui se sont bien conduits au* Parlement.

ipse fuerint honeste & bene se habentes in *Parliamento.*

IV. *De Militibus.*

IV. Item, *le Roi avoit coutume d'envoier ses* Brevets *à tous les* Vicomtes d'Angleterre, *afin que chacun fit élire dans son* Comté *& par le* Comté *même*, *deux* Chevaliers idoines, *de bonnes mœurs & habiles pour venir à son* Parlement, *de la même manière qu'il a été dit des* Barons des Ports; *& pour leurs* Warrants, *c'est aussi la même chose: mais pour les dépenses de deux* Chevaliers d'un Comté, *on n'a pas coutume de mètre plus d'un Marc par jour.*

IV. Item Rex solebat mittere Brevia sua omnibus *Vice-comitibus Angliæ*, quod eligi facerent quilibet de suo *Comitatu* per ipsum *Comitatum* duos Milites idoneos & honestos & peritos ad veniendum ad *Parliamentum* suum eodem modo quo *dictum est de Baronibus Portuum* & de *Warenciis* suis eodem modo; set pro expensis duorum *Militum* de uno *Comitatu* non solet poni ultra unam marcam per diem.

V. *De Civibus.*

V. *De même on avoit coutume de mander au* Maire *& au* Vicomte de Londres, *& aux* Maire *&* Baillifs *ou aux* Maire *&* Citoïens d'Yorck *& des autres* Cités, *qu'ils eussent à élire pour le* Comté *de leur* Cité *deux* Citoïens idoines, *de bonnes mœurs & habiles, pour venir & assister au* Parlement, *de la même manière qu'il a été dit des* Barons des cinq-Ports *& des* Chevaliers des Comtés; *& les* Citoïens *avoient coutume d'être les* Pairs *& les égaux des* Chevaliers, *& d'être traités comme eux par rapport à leurs dépenses pour venir, séjourner & s'en retourner.*

V. Eodem modo solebat mandari *Majori* & *Vice-comiti Londoniarum* & *Majori* & *Ballivis* vel *Majori* & *Civibus Eboraci* & aliarum *Civitatum*, quod ipsi pro *Comitatu Civitatis* sue eligerent duos idoneos, honestos & peritos *Cives* ad veniendum & interessendum ad *Parliamentum*, eodem modo quo dictum est de *Baronibus quinque Portuum* & *Militus Comitatuum*; & solebant *Cives* esse pares & equales cum *Militibus*, communes in expensis veniendo, morando & redeundo.

VI. *De Burgensibus.*

VI. *C'est encore de la même manière que l'on avoit coutume, & que l'on doit mander aux* Baillifs *&* Prudes-Hommes des Bourgs, *qu'ils aient à élire, entre eux & pour eux, deux* Bourgeois idoines, *de bonnes mœurs & habiles pour venir & assister au* Parlement, *de la même manière qu'il a été dit des* Citoïens: *mais deux* Bour-

VI. Item eodem modo solebat & debet mandari *Ballivis* & *Probis-Hominibus Burgorum*, quod ipsi ex se & pro se eligant duos idoneos, honestos & peritos *Burgenses* ad veniendum & interessendum ad *Parliamentum*, eodem modo quo dictum est de *Civibus*; set duo *Burgenses* non

solebant percipere pro expensis suis per unum diem ultra decem solidos, & aliquando ultra dimidiam marcam; & hoc solebat taxari per Curiam secundum magnitudinem & potestatem *Burgi* & secundum honestatem personarum missarum.

VII. Item duo *Clerici principales Parliamenti* sedebunt in medio Justicie qui irrotulabunt omnia placita & negocia *Parliamenti*.

Et sciendum quod illi duo *Clerici* non sunt subjecti quibuscumque Justicie, nec est aliquis Justicie in *Parliamento* nec habent per se recorda in *Parliamento* nisi quatenus assignata data fuit eis nova potestas in *Parliamento* per *Regem* & *Pares Parl amenti*, ut quando assignati sunt cum aliis sectatoribus *Parliamenti* ad audiendum & terminandum diversas peticiones & querelas in *Parliamento* correctas; & sunt illi duo *Clerici* immediate subjecti *Regi* & *Parliamento* in communi, nisi forte unus *Justicie* vel duo assignentur eis ad examinanda & emendanda eorum irrotulamenta, & cum *Pares Parliamenti* assignati sunt ad audiendas & examinandas aliquas peticiones specialiter per se, tunc cum ipsi fuerint unanimes & concordes in judiciis suis reddendis super hujusmodi peticionibus tunc recitabunt & processu super eisdem habito & reddent

geois *avoient coutume de ne recevoir pour leurs dépenses que dix sols* (1) *par jour; & quelquefois ils n'avoient pas d'avantage que le demi-Marc. C'est ce que la Cour étoit dans l'usage de taxer selon la grandeur & la puissance du* Bourg, *& selon l'honnêteté des personnes envoiées.*

VII. *Item les deux* Clercs principaux du Parlement *seront assis au milieu des Juges*, *& ils mettront dans les* Rôles *toutes les Résolutions & toutes les Affaires du* Parlement.

VII. *De Principalibus Clericis Parliamenti.*

Et il faut savoir que ces deux Clercs *ne sont point dans la dépendance d'aucun des* Juges; *& qu'aucun des* Juges *n'assiste au* Parlement *& n'y a voix par lui-même, qu'autant que le* Roi *& les* Pairs du Parlement *leur ont assigné un nouveau pouvoir dans le* Parlement, *comme quand on les a nommés avec les autres gens de la suite du* Parlement *pour ouir & terminer diverses demandes & querèles, soumises à la révision du* Parlement. *Ces deux* Clercs *sont immédiatement soumis au* Roi *& au* Parlement *en commun, à moins qu'un ou deux d'entre les* Juges *ne soient nommés pour examiner & corriger leurs* Rôles. *Lorsque des* Pairs du Parlement *auront été chargés d'ouir & d'examiner en particulier & par eux-mêmes quelques demandes, dès qu'ils seront convenus d'un accord unanime des Jugemens qu'il faudra rendre sur ces demandes, & qu'ils en auront mis le Procès en état, ils en feront le rapport, & rendront leurs Jugemens en plein* Parlement; *& ces deux* Clercs *auront surtout soin de mètre toutes les Résolutions*

(1) Hakewel : dix Shellings.
(2) Le Latin dit : *au milieu de la Justice.*

MODUS TENENDI PARLIAMENTUM.

& tous les Jugemens, dans le principal Rôle *du* Parlement; *& ils délivreront ces* Rôles *au* Trésorier du Roi *avant que le* Parlement *soit congédié; ensorte que ces* Rôles *soient remis entièrement dans le* Trésor *avant la retraite du* Parlement; *sauf aux mêmes* Clercs *d'en garder une Copie ou* Contrôle, *s'ils le jugent à propos. Si ces deux* Clercs *n'ont point de Charges chés le* Roi, *ou s'ils ne tiennent pas de lui des Fiefs qui leur fournissent de quoi vivre honnêtement, ils auront par jour un Marc, & seront païés de leurs dépenses par égales portions, à moins qu'ils ne soient admis à la table du Seigneur* Roi. *Alors ils auront, outre la table, un demi-Marc par jour.*

judicia in pleno *Parliamento*, ita quod illi duo *Clerici* principaliter irrotulent omnia placita & omnia judicia in principali rotulo *Parliamenti*, & eosdem rotulos liberent ad *Thesaurarium Regis* antequam *Parliamentum* licenciatur. Ita quod omnimodo sint illi rotuli in thesauro ante recessum *Parliamenti*. Salvo tamen eisdem *Clericis* inde transcripto sive contrarotulo, si id habere velint. Isti duo *Clerici*, nisi sint in aliquo officio cum *Rege* & feoda capiant de eo ita quod inde honeste vivere potuerint de *Rege*, capiant per diem unam marcam cum expensis suis per equales porciones, nisi sint ad mensam Domini Regis: tunc capiant preter mensam suam per diem dimidiam marcam.

VIII. *De quinque Clericis.*

VIII. Item, *le* Roi *nommera cinq* Clercs *savans & approuvés, qui feront leurs fonctions, le premier auprès des* Evêques, *le second auprès des* Procureurs du Clergé, *le troisième auprès des* Comtes, *le quatrième auprès des* Chevaliers des Comtés, *le cinquième auprès des* Citoïens *&* Bourgeois; *& chacun de ces* Clercs, *s'il n'appartient pas au* Roi, *& s'il n'en tient pas tel Fief ou tels gages qu'il en puisse honnêtement vivre, recevra du* Roi *douze sols* (1) *par jour, à moins qu'ils ne soient admis à la table du Seigneur* Roi, *car alors ils ne recevront que douze deniers* (2) *par jour. Ces* Clercs *écriront les* Débats (3)

VIII. Item *Rex* assignabit quinque *Clericos* peritos & approbatos quorum primus ministrabit & serviet *Episcopis*, Secundus *Procuratoribus Cleri*, Tercius *Comitibus*, Quartus *Militibus Comitatuum*, Quintus *Civibus* & *Burgensibus*; & quilibet eorum nisi sit cum *Rege* & capiat de eo tale feodum seu talia vadia, quod inde honeste possit vivere, capiet de *Rege* per diem duodecim solidos, nisi sint ad mensam Domini Regis; tunc capiant per diem duodecim denarios. Qui *Clerici* scribent eorum dubitaciones & respon-

(1) Douze Shellings. HAKEWEL.
(2) Douze sols. ID.
(3) Je ne crois pas que le mot *dubitaciones* doive être ici rendu par un autre terme.

siones

sione quas faciunt *Regi* & *Parliamento* & intererunt sua consilia ubicumque eos habere voluerint; & cum ipsi vacaverint juvabunt *Clericos Principales* ad irrotulandum.

IX. Cum briga, dubitacio, vel casus difficilis sit, pacis vel guerre emergat in Regno vel extra, referatur & recitetur casus ille in scriptis in pleno *Parliamento* & tractetur & disputetur ibidem inter *Pares Parliamenti*, & si necesse sit injungatur per *Regem* seu ex parte *Regis* si *Rex* non intersit cuilibet graduum *Parium* quod quilibet gradus adeat per se & liberetur casus ille *Clerico* suo in scripto & in certo loco recitare faciant coram eis casum illum. Ita quod ipsi ordinent & considerent coram se qualiter melius & justicius procedi poterit in casu illo, sicut ipsi pro persona *Regis* & eorum propriis personis ac etiam pro personis eorum quorum personas ipsi representant velint coram Deo respondere; & suas responsiones & avisamenta reportent in scriptis, ut omnibus eorum responsionibus consiliis avisamentis hinc inde auditis, secundum melius & sanius consilium procedatur; & ubi saltem major pars *Parliamenti* concordat: ut si per discordiam inter eos & *Regem* & aliquos *Magnates* vel forte inter ipsos *Magnates* pax Regni infirmetur vel populus vel patria; ita quod videtur *Regi* & ejus consilio quod expediens sit

de ceux auxquels ils sont attachés, & les réponses qu'ils font au Roi *& au* Parlement; *& ils assisteront à leurs délibérations par tout où ils voudront les avoir; & lorsqu'ils seront vacans, ils aideront les* Clercs Principaux *à mètre dans les* Rôles.

IX. *De casibus & judiciis Parliamenti.*

I X. *Lorsqu'il y a quelques Procès embarassé, quelque matière difficile sur laquelle il faut délibérer, ou qu'il survient une affaire de guerre ou de paix au dedans ou au dehors du Roïaume, il faut que le rapport de cette affaire se fasse par écrit en plein* Parlement, *& que l'affaire soit-là traitée & débatue entre les* Pairs du Parlement; *& , s'il est nécessaire, qu'il soit enjoint par le* Roi, *ou de sa part s'il n'est pas présent, à chaque Ordre de* Pairs *de s'assembler à part, & que cette Affaire soit délivrée par écrit au* Clerc *de chaque Ordre, & qu'ils le fassent lire en leur présence dans un certain endroit, afin qu'ils l'examinent entre eux, & qu'ils ordonnent, comment on pourra pour le mieux & le plus justement procéder dans cette affaire, ce qu'ils feront de la même manière qu'ils voudroient répondre devant Dieu, pour la persone du* Roi, *pour leurs propres persones & pour les persones de ceux dont ils sont les* Répréśentans; *& qu'ils rapportent leurs réponses & leurs avis par écrit, afin que toutes leurs réponses, conseils & avis de part & d'autre aiant été ouis, on procède selon ce qu'il y aura de mieux & de plus sage, & du moins selon ce qui résultera de l'accord de la plus grande partie du* Parlement. *On en agira de même si la tranquillité du Roïaume est altérée, ou si le Peuple ou la Patrie souffre de quelque dissension survenue entre eux, & le* Roi *& quelques* Seigneurs,

Modus tenendi Parliamentum.

ou entre les Seigneurs eux-même ; & s'il paroît à propos au Roi & à son Conseil que cette affaire soit soumise à l'examen de tous les Pairs de son Roïaume, pour qu'ils remèdient aux inconvéniens. On en agira de même encore, si le Roi & le Roïaume sont affligés d'une Guerre, s'il survient quelque cas embarassant devant le Chancelier d'Angleterre, ou si les Juges ont à rendre quelque Jugement difficile.

Et s'il arrive dans ces sortes de délibérations que tous, ou du moins la plus grande partie, ne puissent pas se réunir à un même avis, alors le Comte Senêchal, le Comte Conêtable & le Comte Marêchal ou deux d'entre eux choisiront parmi tous les Pairs du Roïaume vingt-&-cinq persones, savoir, deux Evêques, trois Procureurs pour tout le Clergé, deux Comtes & trois Barons, cinq Chevaliers des Comtés, cinq Citoïens & cinq Bourgeois, ce qui fait vingt-&-cinq ; & ces vingt-&-cinq peuvent choisir douze d'entre eux, & s'en rapporter à eux ; & les douze peuvent en choisir six & s'en rapporter à eux. Les six peuvent encore en choisir trois & s'en rapporter à eux : mais ces trois ne peuvent pas s'en rapporter à un plus petit nombre, à moins qu'ils n'en aient obtenu la permission du Seigneur Roi ; &, si le Roi y consent, ces trois peuvent s'en rapporter à deux. Enfin l'un des deux peut s'en rapporter à l'autre ; & ce que ce dernier ordonnera sera la décision de tout le Parlement. Ainsi en dêcendant depuis vingt-un-cinq persones jusqu'à une seule, à moins que le plus grand nombre ne puisse s'accorder & résoudre quelque chose, il arrive comme on l'a dit, que cette seule persone, qui ne peut pas n'être pas d'accord avec elle-

quod negocium illud tractetur & emendetur per consideracionem omnium Parium Regni sui vel si per guerram Rex & Regnum tribulentur vel si casus difficilis coram Concellario Angliæ emergat seu judicium difficile coram Justicia fuerit reddendum & hujusmodi.

Et si forte in hujusmodi deliberacionibus omnes vel saltem major pars concordare non valeant tunc Comes Senescallus, Comes Constabularius & Comes Marescallus vel duo eorum eligent viginti quinque personas de omnibus Paribus regni scilicet duos Episcopos, tres Procuratores pro toto Clero, duos Comites & tres Barones, quinque Milites Comitatuum quinque Cives & quinque Burgenses, qui faciunt viginti quinque ; & illi viginti quinque possunt eligere ex se ipsis duodecim & condescendere in eis ; & ipsi duodecim sex & conscendere in eis ; & ipsi sex adhuc tres & conscendere in eis ; & illi tres in paucioribus conscendere non possunt, nisi optenta licencia à Domino Rege ; & si Rex consenciat isti tres possunt in duos, & de illis duobus alter potest in alium descendere, & ita demum stabit sua ordinacio supra totum Parliamentum, & ita condescendendo a viginti quinque personis usque ad unam personam solam nisi numerus major concordare valeat & ordinare, tandem sola persona, ut est dic-

tum, pro omnibus ordiuabit que cum se ipsa discordare non potest salvo Domino *Rege* & ejus consilio quod ipsi hujus ordinaciones postquam scriptæ fuerint examinare & emendare valeant, si hoc facere sciant & velint. Ita quod hoc ibidem tunc in pleno *Parliamento* & de consensu *Parliamenti* & non retro *Parliamentum*.

même, répondra pour tous; sauf que le Seigneur Roi *& son* Conseil *ont le pouvoir, s'ils sont en état de le faire & s'ils le veulent, d'examiner & de rectifier les Résolutions de cette persone seule, après qu'elles ont été mises par écrit. Et tout ce que dessus se doit faire au même lieu, sur le champ, en plein* Parlement, *du consentement du* Parlement, *& non hors du* Parlement.

MODUS TENENDI PARLIAMENTUM.

X. *De Negociis Parliamenti.*

X. Negocia pro quibus *Parliamentum* est, debent deliberari secundum Kalendare *Parliamenti* & secundum ordinem peticionum liberatarum & affilatarum nullo habito respectu ad quorumcumque personas: set qui prius proposuit prius agat.

In Kalendari *Parliamenti* rememorari debent omnia negocia *Parliamenti* sub isto ordine. Primo de guerra, si guerra sit, & de aliis negociis personas *Regis*, *Regine* & suorum liberorum tangentibus. Secundo de negociis communibus Regni ut de legibus statuendis contra defectus legum originalium judicialium & executoriarum; post judicia reddita que sunt Maryne communia negocia. Tercio debent rememorari negocia singularia; & hoc secundum ordinem filatarum peticionum, ut predictum est.

X. *Les Affaires pour lesquelles le* Parlement *se tient, doivent être prises en considération selon l'ordre du Calendrier du* Parlement, *& selon l'ordre dans lequel les Requêtes ont été présentées & enfilées, sans aucun égard pour aucune sorte de persones: mais que celui qui le premier a fait quelque proposition, parle aussi le premier.*

Toutes les Affaires du Parlement *doivent être mentionées dans le Calendrier du* Parlement *en cet ordre. Premierement celles de la Guerre, s'il y a Guerre, & les autres Affaires concernant les persones du* Roi, *de la* Reine *& de leurs Enfans. Secondement les Affaires publiques du Roïaume, comme quand il faut porter de nouvelles Loix pour rémédier aux défauts des Loix originaires, concernant les* Jugemens *& leur exécution. Après ce qui appartient aux* Jugemens, *on doit traiter les Affaires publiques de la* Marine. *Il faut placer en troisième lieu les Affaires des Particuliers, & ce dans l'ordre que les Requêtes ont été enfilées, comme on l'a dit ci-devant.*

XI. *De diebus & horis Parliamenti.*

XI. *Parliamentum* non debet teneri diebus Dominicis, sed cunctis aliis diebus, illo die semper excepto; & illis tribus scilicet *omnium Sanctorum* & *animarum* & *Natali Sancti Johannis*

XI. *Le* Parlement *ne doit point se tenir les Dimanches, mais tous les autres jours, excepté toujours celui-là. Il peut se tenir ces trois jours ci, savoir de la* Toussaints, *des* Morts *& de la* Nativité de Saint Jean,

MODUS TENENDI PARLIAMENTUM.

Baptiste (1). *Il doit commencer chaque jour à la demie après la première heure (2); & le* Roi *est obligé à cette heure d'assister au* Parlement, *& tous les* Pairs *doivent se tenir à leur place. Les jours de Fête le* Parlement *doit se commencer à la première heure, à cause du Service Divin.*

Baptista, potest teneri; & debet singulis diebus inchoari hora media prima, qua hora *Rex* tenetur *Parliamento* interesse & omnes *Pares Parliamenti* debent teneri occulto loco (3). In diebus festivis *Parliamentum* debet inchoari hora prima propter divinum Servicium.

XII. *De gradibus Parium.*

XII. *Le* Roi *est le Chef, le principe & la fin du* Parlement, *& ainsi il n'a point de* Pair *dans son Ordre (4); & par conséquent le premier* Ordre *consiste dans la seule persone du* Roi. *Le second* Ordre *est composé des* Archevêques, Evêques, Abbés *&* Prieurs, *tenant Fiefs du Roi à titre de* Baronies. *Les* Procureurs du Clergé *forment le troisiéme* Ordre. *Dans le quatrième sont les* Comtes, *les* Barons *& les autres* Grands *&* Seigneurs *tenant du Roi jusqu'à la valeur d'un* Comté *ou d'une* Baronie, *ainsi qu'on l'a dit ci-devant dans le Titre* Des Laïcs. *Le cinquième*

XII. *Rex* est caput, principium & finis *Parliamenti*, & ita non habet *Parem* in suo gradu; & ita ex *Rege* solo est primus *gradus.* Secundus *gradus* est ex *Archiepiscopis*, *Episcopis*, *Abbatibus*, *Prioribus* per *Baroniam* tenentibus. Tercius *gradus* est de *Procuratoribus Cleri.* Quartus de *Comitibus*, *Baronibus* & aliis *Magnatibus* & *Proceribus* tenentibus ad valenciam *Comitatus* & *Baronie*, sicut predictum est, in titulo *De Laicis.* Quintus est de *Militibus Comitatuum.* Sextus de *Civibus* & *Burgensibus*; & ita

(1) Je suis dans cet Article très peu d'accord avec *Hakewel*. Il traduit comme si le Latin étoit ponctué de cette manière. PARLIAMENTUM *non debet teneri diebus Dominicis, sed cunctis aliis diebus, illo die semper excepto, & illis tribus scilicet* omnium Sanctorum *&* animarum & Natali Sancti Johannis Baptistæ. *Potest teneri & debet singulis diebus inchoari, &c.* Ce qu'il faut traduire ainsi. *Le* PARLEMENT *ne doit point se tenir les Dimanches, mais tous les autres jours excepté celui-là & ces trois-ci, savoir de la* Toussaints, *des* Morts *& de la* Nativité de S. Jean-Baptiste. *Il peut se tenir & doit commencer chaque jour*, &c. *J'ai* préferé l'autre manière de ponctuer, & j'ai traduit en conséquence, sans être sur que j'eusse raison.

(2) C'est-à-dire à six heures & demie du Matin. HAKEWEL traduit *hora media prima* par *à une heure & demie après midi.* Je crois qu'il s'est trompé. On pourroit prouver par plusieurs Actes & par le langage des Historiens que, dans le tems où cette Pièce doit avoir été composée, on suivoit en Angleterre l'usage de l'Eglise dans la manière de comter les heures du jour. Ma traduction d'ailleurs est justifiée par la suite de ce Titre même. Si le *Parlement* ne s'assembloit les jours ordinaires qu'à une heure & demie après midi, je ne conçois pas pourquoi le *Service Divin* auroit fait avancer l'Assemblée d'une demi-heure les jours de Fête.

(3) Ces mots *occulto loco* doivent être une faute de Copiste, j'ai traduit selon ce que le sens m'a paru demander, comme s'il y avoit *suo loco.*

(4) Le Latin dit *Degré.* Je me sers d'un terme conforme à notre usage.

Ordre *est celui des* Chevaliers des Comtés; *& le sixième comprend les* Citoïens *& les* Bourgeois. *C'est ainsi que le* Parlement *est composé de six* Ordres.

Et il faut savoir que quoique quelqu'un desdits Ordres *après le* Roi, *soit absent, le* Parlement *n'en est pas moins censé être plein, pourvu que tous aient été avertis par la* Convocation du Parlement *faite conformément aux Loix.*

XIII. *Après avoir fait voir en premier lieu dans quelle forme le* Parlement *doit se tenir, & depuis quel tems il doit avoir été convoqué, qui sont ceux qui doivent y venir par la* Convocation, *& ceux qui n'y doivent pas venir; il faut parler en second lieu de ceux qui, à raison de leurs Offices, sont tenus, sans avoir été avertis par des Lettres de* Convocation, *de venir au* Parlement *& d'y assister durant toute sa durée. Il faut donc avertir* (2) *que le premier jour les Officiers suivans doivent assister au* Parlement; *savoir les deux* Clercs Principaux du Parlement, *les* Clercs du Roi *& de son* Conseil (3), *& les autres* Clercs en second, *desquels & de leurs Offices il sera parlé en particulier; ensuite le* Principal Crieur d'Angleterre, *& le* Principal Huissier d'Angleterre, *lesquels Offices de*

est *Parliamentum* ex sex gradibus. MODUS TENENDI PARLIAMENTUM.

Et sciendum est quod licet aliquis dictorum *graduum* post *Regem* absentet dum tamen omnes premoniti fuerint per racionabilem *summoncionem Parliamenti*, nichilominus censetur esse plenum.

XIII. *De modo Parliamenti.*

XIII. Ostensa primo forma qualiter quilibet (1) & a quanto tempore summonitum *Parliamentum* fieri debet, & qui venire debent per *summonicionem* & qui non; secundo dicendum est qui sunt qui racione Officiorum suorum venire debent & interesse tenentur per totum *Parliamentum* sine summonicione. Unde advertendum est quod duo *Clerici principales Parliamente*, *Clerici* per *Regem* & ejus *Consilium* & alii *Clerici secundarii* de quibus & quorum Officiis dicetur specialius post & *principalis Clamator Anglie* cum *subclamatoribus* suis & *principalis Hostiarius Anglie* quo de Officio scilicet Officium *Clamatorie* & *Hostiarie* solebant ad unum & idem pertinere, isti Officiarii

(1) Il est assés difficile de deviner ce que fait-là ce *quilibet*. Je l'ai passé dans la Traduction, parce que pour en tirer un sens, il m'auroit falu faire une Frase entière, & que ce qu'il peut signifier est suffisamment dit dans la suite de cette première Frase.

(2) Je traduis le Verbe *advertere* par *avertir* qui en vient, & cela parce que dans le Latin de ces tems-là, *advertere* ne peut pas communément avoir une autre signification.

(3) La Frase Latine est: *Clerici per Regem & ejus Consilium;* ce qui ne peut signifier que *ceux à qui le Roi & son Conseil ont donné le titre de Clercs.* C'est le sens que j'ai rendu. Ces gens ne recevoient ce titre que *pour servir le Roi & son Conseil.*

MODUS TENENDI PARLIAMENTUM.

Crieur & d'Huissier *avoient coutume d'appartenir à une seule & même persone. Le* Chancelier d'Angleterre, *le* Trésorier, *le* Chambellan, *les* Barons du Service de Justice, *tous les* Clercs & Chevaliers du Roi, avec les Sergens des Plaids du Roi (1), *lesquels sont aussi de son* Conseil, *doivent se trouver le second jour au* Parlement, *à moins qu'ils n'aient des raisons valables pour n'y point assister; & alors ils doivent envoïer de bonnes excuses.*

tenentur interesse primo die. *Cancellarius Anglie, Thesaurarius, Camerarius* & *Barones de servicio Justicie*, omnes *Clerici* & *Milites Regis* una cum *servientibus ad placita Regis* qui sunt de *Consilio* Regis tenentur interesse secundo die, nisi racionabiles excusaciones habeant, ita quod interesse non possent; & tunc mittere debent bonas excusaciones.

XIV.

De incboatione Parliamenti.

XIV. *Le Seigneur* Roi *sera assis au milieu du plus grand Banc, & il doit se trouver pour la première fois au* Parlement *le sixième jour; & le* Chancelier, *le* Trésorier *& les* Barons du Service de Justice *avoient coutume de tenir dans l'ordre qui suit un état du défaut d'assistance au* Parlement. *Le premier jour ils appelleront les* Bourgeois *& les* Citoïens *de toute* l'Angleterre; *&, s'ils ne viennent pas ce jour-là, le* Bourg *sera mis à cent Marcs d'amende, & la* Cité *à cent Livres* (2). *Le second jour ils appelleront les* Chevaliers des Comtés *de toute* l'Angleterre; *&, s'ils ne viennent pas ce jour-là, le* Comté, *dont ils sont, sera mis à cent Livres d'amende. Le troisième jour du* Parlement *ils appelleront les* Barons des Cinq-Ports, *& s'ils ne viennent pas ce jour-là, cette* Baronie *sera mise à cent Marcs d'amende & le* Comté *à cent Livres. On en usera de même à l'égard de ceux qui sont les* Pairs *des* Comtes *& des* Barons,

XIV. Dominus *Rex* sedebit in medio majoris Banci & tenetur interesse primo sexto die *Parliamenti*, & solebant *Cancellarius, Thesaurarius* & *Barones* de *servicio Justicie* recordare defalta facta in *Parliamento* sub ordine qui sequitur. Primo die vocabunt *Burgenses* & *Cives* totius *Anglie*, quo die si non veniant amerciabitur *Burgus* ad C marcas & *Civitas* ad C libras. Secundo die vocabuntur *Milites Comitatuum* totius *Anglie*, quo die si non veniant amerciabitur *Comitatus* unde sunt ad C libras. Tertio die *Parliamenti* vocabuntur *Barones quinque Portuum* (quo die si) non veniant amerciabitur *Baronia* illa ad C marcas & *Comes* ad C libras. Eodem modo fiet de illis qui sunt *Pares Comitibus* & *Baronibus*, scilicet qui habent terras & redditus ad valorem unius *Comitatus* vel unius *Baronie*, ut pre-

(1) Je ne sais ce que c'est que ces Sergens des Plaids du Roi, à moins que ce ne soit ce qu'on appelle aujourd'hui, les Sergens en Loix.

(2) HAKEWEL dit, *Livres Sterling*: mais il est douteux que le terme de *Sterling* fût en usage dans le tems que ce MODUS doit avoir été composé. C'est une preuve de ce que j'ai dit qu'HAKEWEL avoit voulu se rapprocher des usages présens.

MODUS TENENDI PARLIAMENTUM.

dictum est in titulo *de Civibus* (*de Laicis*). Quarto die vocabuntur *Procuratores Cleri*; quo die si non veniant amerciabuntur *Episcopi* sui pro quolibet *Archidecanatu* qui defaltam fecit ad centum marcas. Quinto die vocabuntur *Decani*, *Priores*, *Abbates*, *Episcopi*, demum *Archiepiscopi*; qui si non veniant amerciabitur quilibet *Archiepiscopus* ad centum libras, *Episcopus* tenens integram *Baroniam* ad centum marcas & eodem modo de *Abbatibus*, & *Prioribus*, &c.

c'est-à-dire, qui ont des Terres & des Revenus de la valeur d'un Comté *ou d'une* Baronie, *comme on l'a dit cidevant dans le Titre :* Des Laïcs. *Le quatrième jour on appellera les* Procureurs du Clergé, *& s'ils ne viennent pas ce jour-là, leurs* Evêques *seront mis à cent Marcs d'amende* (1) *pour chaque* Archidiaconé *qui aura fait défaut. Le cinquième jour on appellera les* Doïens, *les* Prieurs, *les* Abbés, *les* Evêques *& enfin les* Archevêques, *& s'ils ne viennent pas ce jour-là, chaque* Archevêque *défaillant sera mis à cent Livres d'amende, chaque* Evêque *tenant une* Baronie *entière à cent Marcs, & il en sera de même des* Abbés, Prieurs *&c.*

Primo die debet fieri proclamatio, primo in aula sive Monasterio seu aliquo loco publico ubi *Parliamentum* tenetur & postmodum publice in Civitate vel Villa illa, quod omnes illi qui peticiones & querelas liberare volunt ad *Parliamentum* quod illis deliberentur à primo die *Parliamenti* ad quinque dies proxime sequentes.

Le premier jour on doit faire une Proclamation, *d'abord dans la Sale ou Monastère, ou autre lieu public dans lequel le* Parlement *se tient, & puis en public dans cette Cité ou dans cette Ville; & la* Proclamation *doit porter que ceux qui veulent délivrer des Requêtes ou des Plaintes au* Parlement, *aient à les délivrer depuis le premier jour du* Parlement *dans l'espace des cinq jours suivans.*

XV. *De Predicatione ad Parliamentum.*

XV. Unus *Archiepiscopus* vel *Episcopus* vel *magnus Clericus* discretus & facundus Clericus per *Archiepiscopum* in cujus Provincia *Parliamentum* tenetur predicare debet uno istorum primorum quinque dierum *Parliamenti* in pleno *Parliamento* & in presencia *Regis*; & hoc quando *Parliamentum* pro majori parte fuerit adjunctum & congregatum, & in servicio suo con-

XV. *Un* Archevêque *ou un* Evêque, *ou un* Ecclésiastique constitué en dignité, *lequel soit Clerc éloquent & discret, doit, à la place de l'Archevêque, dans le Diocèse duquel se tient le* Parlement, *prêcher un de ces cinq premiers jours en plein* Parlement *& en présence du* Roi; *& cela quand le* Parlement *sera pour la plus grande partie arrivé & assemblé. Le* Prédicateur, *conséquemment à son devoir, doit exhorter tout le*

(1) HAKEWEL dit, *cent Livres Sterling*.

MODUS TENENDI PARLIAMENTUM.

Parlement *à se joindre à lui pour adorer Dieu, & le supplier humblement de maintenir en paix & tranquilité le* Roi *& le Roïaume, de la manière qu'il sera dit plus particulièrement dans le Titre suivant qui traite des* Discours au Parlement.

sequenter subjungere toti *Parliamento* quod ipsi cum eo humiliter Deo supplicentur, & ipsum adorent pro pace & tranquillitate *Regis* & regni prout specialius dicetur in sequenti titulo *de Predicatione (Pronunciatione) ad Parliamentum.*

XVI. *De Pronunciatione ad Parliamentum.*

XVI. *Après la* Prédication, *le* Chancelier d'Angleterre, *ou le* Chef-Justice d'Angleterre, *c'est-à-dire, celui qui tient les Plaids en présence du* Roi, *ou tout autre d'entre les* Juges, *Personage* idoine, *de bonnes mœurs & éloquent, ou un* Clerc *choisi par le* Chancelier *& le* Chef-Justice *eux-même, doit prononcer de bout les causes pour lesquelles le* Parlement *est assemblé, d'abord en général; ensuite en détail.*

XVI. Post *Predicationem* debet *Cancellarius Anglie* vel *Capitalis Justicie Anglie* vel (1) ille scilicet qui tenet placita coram *Rege* vel alius idoneus honestus, facundus *Justicie*, vel *Clericus* per ipsos *Cancellarium* & *Capitalem Justicie* electus pronunciare debet causas *Parliamenti*, primo in genere & postea in specie, stando.

Il faut savoir à ce sujet que tous ceux du Parlement, *de quelque rang qu'ils soient, se tiendront debout pendant qu'ils parleront, excepté le* Roi; *afin que tous ceux qui sont dans le* Parlement *les puissent entendre; & s'ils disent quelque chose d'obscur ou qu'ils parlent trop bas, ils doivent répéter ce qu'ils ont dit, & parler plus haut, ou un autre doit parler pour eux.*

Et inde sciendum est quod omnes de *Parliamento*, quicumque fuerit dum loquitur, stabunt *Rege* excepto. Ita quod omnes de *Parliamento* audire valeant eum qui loquitur; & si obscure dicat vel ita basse loquatur, dicat iterato & loquatur alcius vel loquatur alius pro eo.

XVII. *Loquela Regis post Pronuntiacionem.*

XVII. *Après l'exposition des causes pour lesquelles le* Parlement *est assemblé, le* Roi *doit prier tous les* Clercs *&* Laïcs *de s'emploïer avec diligence, attention & concorde à traiter les Affaires du Parlement, & à résoudre à leur sujet ce qu'ils comprendront & jugeront être le mieux & le plus nécessaire, premièrement pour l'accomplissement de la volonté de Dieu, ensuite pour maintenir l'honneur & procurer*

XVII. *Rex* post pronunciationem pro *Parliamento* rogare debet *Clericos* & *Laicos* nominando omnes eorum gradus scilicet *Archiepiscopos*, *Episcopos*, *Abbates*, *Priores*, *Archidiaconos*, *Procuratores* & alios de *Clero*, *Comites*, *Barones*, *Milites*, *Cives*, *Burgenses* & alios *Laicos*, quod ipsi diligenter, studiose & concorditer laborent ad pertrac-

(1) Ce *vel* est certainement une faute du Copiste. *Capitalis Justicie* est celui *qui tenet placita coram Rege.*

tandum

tandum & deliberandum negocia *Parliamenti*, prout majus & principalius hoc ad Dei voluntatem primo, & postea ad ejus & eorum honores & commoda fore intellexerint & sencierint (1).

les avantages de lui Roi *& d'eux tous; & le* Roi *doit, en parlant, apostropher nommément tous les* Ordres *des* Clercs *& des* Laïcs, *savoir les* Archevêques, *les* Evêques, *les* Abbés, *les* Prieurs, *les* Archidiacres, *les* Procureurs *& autres du* Clergé, *les* Comtes, *les* Barons, *les* Chevaliers, *les* Citoïens, *les* Bourgeois, *& autres* Laïcs.

XVIII. *De absencia Regis in Parliamento.*

XVIII. *Rex* tenetur omnimodo personaliter interesse *Parliamento*, nisi per corporalem egritudinem deteneatur; & tunc potest tenere cameram suam, ita quod non jaceat extra manerum vel saltem Villam ubi *Parliamentum* tenetur; & tunc debet mittere pro xij personis de majoribus & melioribus qui summoniti sunt ad *Parliamentum* scilicet duobus *Episcopis*, duobus *Comitibus*, duobus *Baronibus*, duobus *Militibus Comitatuum*, duobus *Civibus* & duobus *Burgensibus*, ad videndam personam suam & testificandum statum suum; & in eorum presencia committere debet *Archiepiscopo* loci, *Senescallo* & *Capitali Justicie* suo quod ipsi conjunctim & divisim inchoent & continuent *Parliamentum* nomine suo facta in commissione illa expressa mencione adhuc de causa absencie sue que sufficere debet & monere ceteros Nobiles & Magnates de *Parliamento* una cum negocio & testimonio dictorum xij *Parium* suorum. Causa est quod solebat clamor & mur-

XVIII. *Le* Roi *est en toute manière obligé d'assister en persone au* Parlement, *à moins qu'il n'en soit empêché par maladie du corps; en ce cas il peut garder la chambre, de manière pourtant que ce ne soit pas hors du* Manoir *ou du moins de la Ville où le* Parlement *se tient; & alors il peut mander douze des principaux & des plus estimés de ceux qui ont été convoqués au* Parlement, *savoir deux* Evêques, *deux* Comtes, *deux* Barons, *deux* Chevaliers des Comtés, *deux* Citoïens *& deux* Bourgeois, *pour qu'ils viennent le visiter & qu'ils puissent certifier son état. Il doit, en leur présence, commètre l'*Archevêque *du lieu, le* Senêchal, *& son* Chef-Justice *pour que conjointement & séparément ils commencent & continuent le* Parlement; *& dans leurs Commissions il doit en outre faire une expresse mention de la cause de son absence, ce qui doit suffire avec le témoignage des douze* Pairs *ci-dessusdits, pour avertir les autres Nobles & Grands du* Parlement. *Cela se fait parce qu'il s'excitoit dans le* Parlement *des clameurs & des murmures à cause de l'absence du* Roi, *laquelle ne peut être que préjudiciable & dan-*

(1) Il faut ou *sensferint* ou *censuerint*, ou *sanxerint*. Le sens demande le premier ou le second préférablement au troisième. La manière dont j'ai traduit rend également ces différentes leçons.

MODUS TENENDI PARLIAMENTUM.

gereuse, non seulement pour tout le Corps du Parlement, *mais aussi pour tout le Roïaume; & le* Roi *ne doit ni ne peut s'absenter, si ce n'est seulement dans le cas susdit.*

mur esse in *Parliamento* pro absencia *Regis*, quia res dampnosa & periculosa toti communitati *Parliamenti* & eciam regni cum *Rex* a *Parliamento* absens fuerit: nec se absentare debet nec potest duntaxat nisi in casu supra dicto.

XIX. *De loco & Sessionibus in Parliamento.*

XIX. *Premièrement, ainsi qu'on l'a dit ci-devant, le* Roi *sera assis au milieu du grand Banc. A sa droite sera assis l'*Archevêque de Cantorbery *& à sa gauche l'*Archevêque d'Yorck *& tout de suite après eux les* Evêques, *les* Abbés, *les* Prieurs *sur une même ligne, ce qui se fera toujours de la même manière. A l'égard des* Ordres, *dont on a parlé ci-devant & de leurs Places, persone ne s'asseoira si ce n'est parmi ses* Pairs; *& le* Senêchal *est tenu d'y pourvoir par lui-même, à moins qu'il n'ait commis quelque autre à ce soin. Aux pieds du* Roi *à droite seront assis le* Chancelier d'Angleterre, *& le* Chef-Justice d'Angleterre, *avec les autres* Barons *& les* Clercs *de son Tribunal qui ont entrée au* Parlement; *à gauche seront le* Trésorier, *le* Chambellan, *les* Barons du Service de Justice du Banc du Roi *& leurs* Clercs *qui ont entrée au* Parlement.

XIX. Primo, ut predictum est, *Rex* sedebit in medio loco majoris Banci & ex parte ejus dextra sedebit *Archiepiscopus Cantuarie* & ex parte ejus sinistra *Archiepiscopus Eboraci* & post illos statim *Episcopi, Abbates, Priores* linealiter semper talimodo. Inter predictos gradus & eorum loca nullus sedeat nisi inter suos *Pares*, & ad hoc tenetur *Senescallus Anglie* prospicere nisi per alium assignaverit. Ad pedem ejus dexterum sedebunt *Cancellarius Anglie* & *Capitalis Justicie Anglie* & socii sui & *Clerici* qui sunt de *Parliamento*. Et ad pedem ejus sinistrum *Thesaurarius*, *Camerarius* & *Barones de servicio Justicie de Banco* & eorum *Clerici* qui sunt de *Parliamento*.

XX. *De Hostiariis Parliamenti.*

XX. *Le* Principal Huissier du Parlement *se tiendra de bout en dedans de la grande Porte du Monastère, de la Sale ou de tout autre lieu où se tient le* Parlement, *& gardera la porte, ensorte qu'aucun n'entre dans le* Parlement, *à moins qu'il ne soit de la suite du* Parlement, *ou qu'il ne lui doive quelque service (2), ou qu'il*

XX. *Hostiarius Principalis Parliamenti* stabit infra (1) magnum Hostium Monasterii aule vel alterius loci, ubi *Parliamentum* tenetur, & custodiet hostium; ita quod nullus intret *Parliamentum*, nisi qui sectam & eventum debeat ad *Parliamentum*, vel vocatus fuerit propter ne-

(1) Sur *extra* qui se trouve au commencement du Titre suivant, on croit qu'il faut *intra*, dans cet endroit.

(2) Le Latin dit: *qui sectam & eventum debeat ad Parliamentum*. On entend

gocium quod prosequitur in *Parliamento ;* & oportet quod *Hostiarius* ille habeat cognicionem personarum que ingredi debent, *(*&*)* si necesse sit habere plures.

n'ait été appellé pour affaire qu'il poursuit un Parlement. *Il faut que cet* Huissier *ait connoissance des persones qui doivent entrer ; &, s'il est nécessaire qu'il y ait plusieurs* Hussiers.

MODUS TENENDI PARLIAMENTUM.

XXI. *Clamator Parliamenti* stabit extra hostium *Parliamenti*, & *Hostiarius* denunciabit sibi clamaciones suas. *Rex* solebat mittere *servientes suos ad arma* ad standum per magnum spacium extra hostium *Parliamenti* ad custodiendum hostium. Ita quod nulli impressiones nec tumultus facerent circa hostia, per quod *Parliamentum* impeditur, sub pena capcionis corporum suorum, quia de jure hostium *Parliamenti* non debet claudi, set per *Hostiarios* & *servientes regis ad arma* custodiri.

XXI. *Le* Crieur du Parlement *se tiendra hors la Porte du* Parlement, *&* l'Huissier *lui annoncera les cris qu'il doit faire. Le* Roi *avoit coutume d'envoïer ses* Sergens d'Armes *pour occuper un grand espace au dehors de la Porte du* Parlement *afin de la garder & d'empêcher que persone, sous peine d'être pris au Corps, ne fit autour des Portes de la presse ou du tumulte capables d'interrompre le* Parlement ; *& cela se faisoit parce que de droit la Porte du* Parlement *ne doit pas se fermer, & qu'elle doit être gardée par les* Huissiers *& par les* Sergens d'Armes *du* Roi.

XXI. *De Clamatore.*

XXII. Omnes *Pares Parliamenti* sedebunt & nullus stabit, set quando loquitur & loquetur, ita quod quilibet de *Parliamento* eum audire valeat. Nullus intrabit in *Parliamentum* nec exiet de *Parliamento* nisi per unum hostium ; & quicumque loquitur rem aliquam que deliberari debet per *Parliamentum* stabunt omnes loquentes. Causa est ut audiantur a *Paribus*, quia omnes *Pares* sunt Judices & *Justicie.*

XXII. *Tous les* Pairs du Parlement *seront assis, & pas un ne sera debout, si ce n'est quand il parlera, & il parlera de manière que chacun dans le* Parlement *le puisse entendre. Persone n'entrera dans le* Parlement *ni n'en sortira, si ce n'est par une seule Porte ; & quiconque parlera de quelque chose sur quoi le* Parlement *doit délibérer, se tiendra debout en parlant. La raison pour laquelle ceux qui parlent doivent se tenir debout, c'est pour être entendus par les* Pairs, *parce que tous les* Pairs *sont les Juges de ce qui se dit.*

XXII. *De Stacionibus loquencium.*

XXIII. *Rex* non solebat petere *auxilium* de Regno suo nisi pro guerra instante vel filios suos Milites faciendo vel filias suas maritando, & tunc debent

XXIII. *Le* Roi *n'avoit pas coutume de demander de* Subside *à son Roïaume, si ce n'est quand on étoit menacé d'une Guer e prochaine, ou quand il faisoit ses Fils Chevaliers, ou quand*

XXIII. *De auxilio Regis.*

suffisament ce que c'est que *debere sectam.* Pour *debere eventum*, je n'ai rien trouvé qui pût m'en instruire. Puissai-je avoir bien deviné !

il marioit ses Filles; & alors ces sortes de Subsides doivent être demandés en plein Parlement, & l'on doit en délivrer la demande par écrit à chaque Ordre de Pairs, qui doivent y répondre aussi par écrit (1).

Et il faut savoir que, si ces sortes de Subsides doivent être accordés, il est nécessaire que tous les Pairs du Parlement y consentent. Il faut savoir encore que la voix de deux Chevaliers qui viennent au Parlement pour un Comté, a plus de force pour accorder ou pour refuser que celle du plus grand Comte d'Angleterre; & de même la voix des Procureurs du Clergé d'un Evêché a plus de force, quand ils sont tous d'accord, que celle de l'Evêque même; & cela dans toutes les choses qui doivent être accordées, ou refusées, ou faites par le Parlement. C'est ce que prouve le pouvoir que le Roi a de tenir le Parlement avec les Communes de son Roïaume, sans Evêques, ni Comtes ni Barons, pourvu cependant que ceux-ci aient été convoqués, & quand même aucun Evêque, aucun Comte, ni aucun Baron ne viendroit sur les Lettres de Convocation du Roi; & la raison de cela est qu'autrefois il n'y avoit ni Evêque, ni Comte, ni Baron, & que cependant alors les Rois tenoient leur Parlement: mais il en est autrement du contraire. Si les Communes, le Clergé & les Laïcs, avoient été convoquées au Parlement, comme elles le doivent être de droit, & qu'elles refusassent pour quelques raisons d'y venir, comme si elles prétendoient que

hujusmodi auxilia peti in pleno *Parliamento*, & in scriptis cuilibet gradui *Parium Parliamenti* liberari & in scriptis responderi.

Et sciendum est quod si hujusmodi auxilia concedenda, oportet quod omnes *Pares Parliamenti* consentiant; & intelligendum est quod duo *Milites* qui veniunt ad *Parliamentum* per *Comitatum*, majorem vocem habent in *Parliamento* in concedendo & contradicendo quam major *Comes Anglie*; & eodem modo *Procuratores Cleri* unius *Episcopatus* majorem vocem habent in *Parliamento*, si omnes sint concordes, quam *Episcopus* ipse; & hoc in omnibus que per *Parliamentum* concedi negari vel fieri debent. Et hoc patet quod *Rex* potest tenere *Parliamentum* cum *Communitate* Regni sui absque *Episcopis*, *Comitibus* & *Baronibus* dumtamen summoniti sint ad *Parliamentum*, licet nullus *Episcopus*, *Comes* vel *Baro* ad summoniciones suas veniat, quia olim nec fuerat *Episcopus* nec *Comes* nec *Baro*, adhuc tunc *Reges* tenuerunt *Parliamenta* sua: set aliter est contra, licet *Communitates Cleri* & *Laici* summoniti essent ad *Parliamentum* sicut de jure debent & propter aliquas causas venire nollent, ut si pretenderent quod Dominus *Rex* non

(1) La Loi publiée sous *Edouard I*, par laquelle il étoit ordonné qu'aucune taxe ne seroit levée dans le Roïaume sans le consentement des *Communes*, ne fut, sous une nouvelle forme, qu'un renouvellement de l'ancien usage mentioné dans ce Titre.

regeret eos ficuti deberet & affignarent fpecialiter in quibus eos non regeret, tunc *Parliamentum* nullum effet; & omnino licet *Archiepifcopi*, *Epifcopi*, *Comites*, *Barones* & omnes eorum *Pares* cum *Rege* intereffent. Et ideo oportet omnia que affirmari vel infirmari, concedi vel negari, vel fieri debent per *Parliamentum* per *Communitem Parliamenti* concedi, que eft tribus gradibus five generibus *Parliamenti* fcilicet ex *Procuratoribus Cleri*, *Militibus Comitatuum*, *Civibus* & *Burgenfibus*, qui reprefentant totam *Communitatem Anglie*, & non de *Magnatibus* quia quilibet eorum eft pro propria perfona ad *Parliamentum* & pro nulla alia.

le Seigneur Roi *ne les gouverne pas comme il le devroit, & qu'elles fpécifiassent en quoi il ne les gouverne pas bien, alors le* Parlement *feroit abfolument nul, quand bien même les* Archevêques, *les* Evêques, *les* Comtes, *les* Barons *& tous leurs* Pairs *y afflfteroient avec le* Roi. *C'eft pour cela que dans toutes les chofes que le* Parlement *doit confirmer ou infirmer, accorder ou refufer, ou faire, il faut le confentement des* Communes du Parlement, *lefquelles font compofées de trois* Degrés *ou* Genres (Ordres) *du* Parlement, *favoir les* Procureurs du Clergé, *les* Chevaliers des Comtés, *les* Citoïens *&* Bourgeois, *qui tous enfemble répréfentent toutes les* Communes d'Angleterre; *& non des* Seigneurs, *parce que chacun d'eux affifte au* Parlement *pour fa propre perfone, & non pour aucune autre* (1).

MODUS TENENDI PARLIAMENTUM.

XXIV. *Parliamentum* departiri non debet dummodo aliqua peticio pendeat indifcuffa vel ad minus ad quam non fit determinata refponfio. Et fi *Rex* contrarium permittat parjurus eft. Nullus folus de *Paribus Parliamenti* recedere poteft nec debet de *Parliamento* nifi optenta inde licencia de *Rege* & omnibus fuis *Paribus*, & hoc in pleno *Parliamento*; & quod de hujufmodi licencia fiat rememoracio in rotulo *Parliamenti*. Et

XXIV. *Le* Parlement *ne doit point fe féparer, tant qu'il refte quelque Requête qui n'a point été difcutée, ou du moins à laquelle on n'ait pas réfolu de faire réponfe; & fi le* Roi *permet le contraire, il eft parjure. Aucun des* Pairs du Parlement *ne peut ni ne doit fe retirer feul du* Parlement *fans en avoir obtenu la permiffion du* Roi *& de tous fes* Pairs *en plein* Parlement; *& il doit être fait mention de cette forte de permiffion dans le* Rôle *du* Parlement. *Si, pendant la durée du* Parlement, *quelque* Pair *tombe ma-*

XXIV. *De Particione Parliamenti.*

(1) Cet Article détaille d'une manière bien nète quels font les droits des *Communes*; il fait voir inconteftablement qu'elles jouiffent de tout tems de la *Puiffance Légiflative* pour l'exercice même de laquelle, elles n'avoient pas befoin anciennement du concours des *Seigneurs fpirituels* & *temporels*; & c'eft fur cet Article que je me fuis fondé pour foutenir ci-devant, que, fous *Henri III*, *Edouard I*, *Edouard II*, & leurs Succeffeurs, les *Communes* n'avoient fait que rentrer dans l'entière jouiffance de leurs anciens Droits & Privilèges.

MODUS TENENDI PARLIAMENTUM.

lade au point de ne pouvoir venir au Parlement, *il doit pendant trois jours envoïer des persones pour l'excuser auprès du* Parlement. *S'il ne vient pas le troisième jour, on doit envoïer deux de ses* Pairs *pour voir quelle est sa maladie & pour la certifier; &, si l'on a quelque soupçon, on fera jurer ces deux* Pairs, *qu'ils diront la vérité de la chose. Si l'on découvre que sa maladie étoit feinte, il sera mis à l'amande, comme pour avoir fait défaut au* Parlement. *Si sa maladie est réelle, qu'il instruise, en présence des deux* Pairs *qui lui sont députés, une persone aiant la suffisance requise, afin de l'envoïer assister au* Parlement *en sa place. Quiconque se porte bien ne peut pas excuser son absence, s'il a la mémoire saine.*

si aliquis de *Paribus* durante *Parliamento* infirmaverit, ita quod ad *Parliamentum* venire non valeat, tunc per triduum mittat excusatores ad *Parliamentum* quo die si non veniat mittantur ei duo de *Paribus* suis ad videndam & testificandam hujusmodi infirmitatem; & si sit suspicio, jurentur illi duo *Pares*, quod veritatem inde dicent; & si comperiatur quod finxerat se, amercietur tanquam pro defalta, & si non finxerit se tunc attornet aliquem sufficientem coram eis ad interessendum ad *Parliamentum* pro se; nec sanus excusari potest, si sit sane memorie.

XXV. *Voici ce qui est d'usage pour la* séparation du Parlement. *D'abord on doit demander par une Proclamation publique dans le* Parlement, *& dans l'enceinte du Palais où le* Parlement *se tient, s'il y a quelqu'un qui ait délivré au* Parlement *quelque Requête à laquelle on n'ait pas encore répondu; si persone ne réclame, il est à supposer qu'on a remédié à chaque Grief, ou que du moins on a répondu, tout autant qu'on le pouvoit de droit; & c'est seulement alors, c'est-à-dire, quand persone, aiant cette fois présenté Requête au* Parlement, *ne réclame (que le* Roi *dit, ou que l'on dit en son nom) nous congédierons votre* PARLEMENT (3).

XXV. *Departicio Parliamenti* ita usitari debet. Primitus peti debet & publice proclamari in *Parliamento* & infra (1) Palacium *Parliamenti*, si sit aliquis qui peticionem liberaverit ad *Parliamentum*, cui non dum sit responsum. Quod si nullus reclamet, supponendum est quod cuilibet medetur (2) vel saltem quatenus potest de jure respondetur; & tunc primo videlicet cum nullus qui peticionem suam ea vice exhibuerit reclametur; PARLIAMENTUM vestrum licenciabimus.

(1) J'ai supposé qu'*infra* étoit ici pour *intra* comme dans le Titre XX, & j'ai traduit en conséquence. Peut-être ai-je tort?

(2) Je ne sais pas trop ce que signifie ici *quod cuilibet medetur*. Je m'en suis tiré, comme j'ai pu.

(3) J'ai ajouté les mots que renferme la Paranthèse, pour mètre ici quelque suite dans le Discours. Cette Frase: *Parliamentum vestrum licenciabimus*, me paroît

XXVI. *Clerici Parliamenti* non negabunt cuiquam transcriptum professus sui, set liberabunt illud cuilibet qui hoc pecierit & cupierit, semper pro decem lineis viiij denarios, nisi forte facta fide de impotencia, in quo casu nihil capient. *Rotuli de Parliamento* continebunt in latitudine decem pollices.

Parliamentum tenebitur in quo loco Regni *Regi* placuerit.

XXVI. *Les* Clercs du Parlement *ne refuseront à persone la Copie de son Procès : mais ils la délivreront à quiconque la demandera & la souhaitera; ce qu'ils feront toujours moïennant neuf deniers pour dix lignes, à moins que les gens ne fassent preuve de leur impuissance de païer, auquel cas ils n'en prendront rien. Les* Rôles du Parlement *doivent avoir dix pouces de large.*

Le Parlement *se tiendra dans quelque lieu du Roïaume, qu'il plaise au* Roi.

MODUS TENENDI PARLIAMENTUM. *De transcriptis Recordorum in Parliamento.*

Le Manuscrit est terminé par ces mots : Explicit modus tenendi Parliamentum (Fin de la manière de tenir le Parlement). *Cette Formule annonce la fin de tout l'Ouvrage : mais nous y sommes arrivés, sans avoir vu l'exécution de la promesse, que l'Auteur avoit faite, d'expliquer en particulier quel étoit dans le* Parlement *l'Office des* Clercs en second ; *ce qui me fait soupçoner que ce petit Traité n'est pas entier. Le Titre XIX, qui certainement est défectueux & contient des répétitions inutiles ou des choses déplacées, sert à confirmer ce soupçon.*

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Le Titre de cette Pièce fait voir que ce n'est pas la même, qui fut faite par ordre de GUILLAUME *I, & que les plus Savans Personages du Roïaume lurent en sa présence. Il faut convenir encore qu'elle ne fut rédigée que longtems après le Règne de ce Prince, puisque le Titre dit que cette* Maniere de tenir le PARLEMENT *fut usitée du tems de* GUILLAUME *& des Rois d'Angleterre ses Successeurs. Cela n'a pas empêché que, de l'aveu du savant* WILLIAM NICOLSON *Evêque de Carlisle* (1), *plusieurs grands Hommes n'aient cru qu'on avoit réellement présenté cet Ouvrage à* GUILLAUME, *& qu'il en avoit suivi les instructions dans les* Parlemens *qu'il avoit tenus. Un Etranger, qui ne doit pas être aussi bien instruit que les Anglois même de ce qui les concerne, ne doit pas être répréhensible en prenant pour légitime un Ouvrage que plusieurs de leurs plus grands Hommes ont cru tel ; sur tout quand les Objections que l'on fait contre cet Ouvrage n'en attaquent pas le fonds, & qu'elles ne tombent que sur des circonstances indifférentes. L'Evêque* NICOLSON, *qui le croit apocriphe, se fonde sur l'autorité de* SELDEN, *qui dans son Traité des* Titres d'Honneur (2), *traite*

être l'ancienne formule dont le Roi se servoit pour congédier le Parlement. C'est ce que la Traduction devoit faire sentir.

(1) Dans la BIBLIOTHEQUE *des Historiens d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande.* Edition *in folio* de 1636, Part. III. Chap. II. p. 192.

(2) TITLES *of Honour*, pages 610. 611. 612. &c. de l'Edition dont l'Evêque

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

cette Pièce d'imposture de quelque imagination hardie. *Les Objections de* SELDEN *se réduisent principalement à deux. La première, que du tems de l'arrivée des Normands, les termes de* Juges du Banc, Chef-Justice, Comte Senêchal, Comte Marêchal, &c. *n'étoient pas encore connus en Angleterre, & qu'ils sont postérieurs à l'arrivée des Normands. Cette Objection tombe d'elle-même vis-à-vis de ceux, qui se tenant au Titre de la Pièce, conviennent, comme je fais, que ce n'est point celle qui fut* récitée en présence de GUILLAUME. *Il faut observer en même tems qu'elle gênoit* SELDEN *dans son Sistême sur l'origine des différens Titres d'Honneur en Angleterre, qu'il prétendoit moins ancienne que beaucoup d'autres ne le croïoient. Le Sistême de* SELDEN, *quoiqu'il ait fait pour le bien appuïer, trouve encore aujourd'hui des Contradicteurs; & dès-là l'Objection contre notre Pièce, tirée de ces Titres mentionnées plus haut, devient inutile. Elle l'est d'autant plus qu'en la prenant telle que l'Evêque* NICOLSON *la présente, elle ne dit rien autre chose, sinon que ces Titres n'étoient pas en usage quand les Normands arrivèrent en Angleterre: mais il est constant qu'ils y furent portés par eux; & l'on ne sauroit penser qu'on n'ait pas commencé de s'en servir dès le Règne même de* GUILLAUME *I. Si donc je suppose, comme je le puis sans craindre qu'on me démente, que ces Titres, dont* SELDEN *se trouvoit embarassé, furent introduits par* GUILLAUME *lui-même, qu'aura-t-on à me répondre, quand en même tems, que j'avancerai que les Copies qui nous restent de la Pièce dont il s'agit sont à la vérité postérieures de plusieurs Règnes à celui de* GUILLAUME, *ainsi que leur Titre le fait voir, je soutiendrai que l'original peut réellement avoir été composé du tems & par l'ordre de ce Prince, après qu'il eut établi des Tribunaux de Justice & des Charges, dont les noms & les fonctions n'avoient pas été connus des Angle-Saxons? Ce fut lorsque les Anglois firent courir à* GUILLAUME *le risque de perdre la Courone & la vie, parce qu'infidèle au Serment de son Couronement, il avoit violé leurs Privilèges, & lorsque voulant les appaiser, il se servit de l'adresse de* LANFRANC *pour les engager à s'assembler à Berkamsted, que l'on dressa ce* MODUS TENENDI PARLIAMENTUM, *pour que les choses se passassent dans cette Assemblée, comme elles avoient coutume de se passer sous les Rois Saxons. Ceux qui rejètent la Pièce en question n'ont rien qui puissent les mètre en état de réfuter ce nouveau Sistême.* SELDEN *lui-même, s'il revivoit, ne pourroit pas avec toutes les Antiquités d'Angleterre entassées dans sa tête, se tirer de l'embaras ou ma supposition le jeteroit. Mais ce n'est qu'une supposition, sur laquelle je ne veux ni n'ai besoin d'insister. La Seconde Objection de* SELDEN *consiste en ce que les* Comtés *& les* Baronies *n'ont jamais été composées d'un aussi grand nombre de* Fiefs de Chevaliers *que notre Pièce le dit. Il rapporte des exemples qui prouvent très bien sa prétention. Il fait voir entre autre que le Comté de Norfolk n'étoit*

Nicolson se servoit. Mais pages 766.-771. du troisième Tome de l'Edition complète des Ouvrages de *Selden*, faite à Londre en 1726.

composé

composé que de cinq Fiefs de Chevaliers. Cette Objection, qui paroît plus importante que la première, est cependant beaucoup plus frivole. Il n'est ici question que de fautes de Copistes, qui ne peuvent rien décider ni pour ni contre la Pièce même. Les Copies, que SELDEN *avoit lues, demandent* treize Fiefs *entiers avec* un tiers de Fief de Chevalier *pour composer une* Baronie; *la nôtre, comme on l'a vu, n'en demande que huit & un tiers. Cette variété montre que l'une ou les autres & peut être toutes ont souffert quelque altération. Ce qui devient d'autant moins douteux, que soit treize & un tiers, soit huit & un tiers, il est impossible, quelque espèce de calcul que l'on veuille suivre, d'en fixer, avec toutes les Copies, l'évaluation à quatre cens Marcs. Si quelque Jugement & la moindre lueur de Critique avoit éclairé la très vaste Mémoire & la prodigieuse Erudition de* SELDEN, *il auroit vu que les Copistes ignorans avoient défiguré tout cet endroit, & qu'il ne pouvoit pas s'en servir pour argumenter contre la Pièce. Une troisième Objection de* SELDEN, *adoptée par l'Evêque* NICOLSON, *consiste en ce qu'il est dit que l'Archevêque de Cantorberi s'assit à la droite du Roi, celui d'Yorck à la gauche, & les autres Evêques, Abbés & Prieurs après eux sur la même ligne. Ils disent l'un & l'autre que ce n'a jamais été l'usage du* Parlement *: mais ils le disent simplement; & ni l'un ni l'autre ne se met en devoir de le prouver. Ce qu'il faut conclure de leur Objection, c'est que tel étoit l'usage avant le tems où les Monumens de la Nation énoncent des usages différens. Enfin, selon l'Evêque* NICOLSON, SELDEN *prouve avec raison que notre Monument* ne peut pas être plus ancien que le Règne d'EDOUARD III. *Cette manière de s'exprimer n'annonce-t-elle pas une vérité mise dans tout son jour par quelque Dissertation lumineuse? La vérité pourtant est que* SELDEN *dit uniquement que, bien qu'il eût vu plusieurs Copies de cette Pièce, il n'en avoit point vue de plus ancienne que le Règne d'*EDOUARD *III. Le bon sens vouloit qu'on en conclût simplement que les Copies antérieures à ce Règne avoient eu le sort de l'Original, & que le tout avoit été détruit par le tems. Ce sont des Maximes constament reçues par tous ceux qui se sont instruits avec discernement de la* Science Diplomatique : 1°. *Qu'on ne sauroit conclure de ce qu'un Titre n'existe plus en Original, que les Copies que l'on en a soient l'ouvrage des Faussaires, tant que l'on n'est pas en état de démontrer, par le fonds même des choses, que le Titre est supposé :* 2°. *Que les erreurs de Fait qui se trouvent dans des Copies d'Actes, dont les Originaux n'existent plus, ne sont pas des raisons suffisantes pour faire perdre tout crédit à ces Copies, quand ces erreurs de fait ne vont pas à détruire ce que ces Actes doivent établir, comme leur objet principal, & qui ne peut être détruit que par des Actes contraires dont l'autenticité soit bien reconnue; ces erreurs de Fait n'étant le plus souvent que des fautes de Copistes, ainsi qu'on l'a fait voir en plusieurs occasions. Fondé sur ces deux Maximes, je pouvois, quand même les Objections de* SELDEN *auroient eu toute la solidité qui leur manque, faire de notre Monument l'usage que j'en ait fait, c'est-à-dire, l'emploïer à montrer que le* Parlement d'Angleterre, *soit par rapport aux Persones qui le composent, soit*

par rapport à son Pouvoir Législatif, *est aujourd'hui ce qu'il avoit été sous* Guillaume I, *& que ce Prince l'avoit laissé subsister tel qu'il avoit été sous les Rois Saxons. C'est ce que cette Pièce démontre si bien, que quand même je reconnoîtrois qu'elle n'auroit été faite que sous le Règne d'*Edouard *III, je ne laisserois pas d'en faire le même usage. Je dois conclure de son Titre, qu'on l'a rédigée telle qu'elle est, d'après l'original offert à* Guillaume, *& subsistant encore du tems d'*Edouard *III; & j'ai d'autant plus de raison de le conclure qu'elle ne contient rien à l'égard de son objet principal, qui ne soit d'ailleurs établi, comme on l'a vu, sur l'autorité des Actes & sur le témoignage des Historiens. Je puis à présent admettre ce que* Selden *& l'Evêque* Nicolson *après lui disent de plus raisonable, pour donner quelque vraisemblance au caprice qui leur fait rejetter l'autorité de cette Pièce. Je reconnoîtrai que l'Objection tirée des différens noms de Charges inconnus au tems de l'arrivée des Normands, est solide: mais je ne dirai pas pour cela que l'Ouvrage est* une imposture de quelque imagination hardie. *Je dirai seulement, avec une vraisemblance très voisine de la vérité, que le Redacteur de cette Pièce, que les Anglois avoient sans doute originairement écrite en leur Langue, s'est contenté pour la mètre en Latin d'en prendre le fonds, & qu'il a cru ne point prévariquer en substituant à des noms Saxons devenus presque inconnus, des noms usités de son tems. Mais ce sont là des suppositions que je n'ai pas besoin d'appuïer plus solidement. L'Evêque* Nicolson *donne lui-même à cette Pièce un degré d'autorité qui me suffit. Il dit qu'*il paroît que les Compilateurs du Statut de la Grande Charte en ont fait usage *en quelque chose. C'est donc avouer qu'elle existoit sous le Roi* Jean, *dont Edouard III fut l'arrière-Petit-Fils & le troisième Successeur. C'est détruire d'avance ce que l'on dit ensuite, que* Selden prouve avec raison que ce vénérable Monument ne peut pas être plus ancien que le Règne d'Edouard III. *C'est assés qu'il ait existé sous le Roi* Jean, *& que ce Prince en ait reconnu l'autenticité, par l'usage qu'il a souffert que l'on en fît dans sa* Grande Charte, *pour que j'aie pu le produire comme un témoin irreprochable de l'ancienneté de la Constitution du* Parlement *& de l'ancienneté de son* Pouvoir Législatif. *C'est en même tems une nouvelle preuve que le XVII Statut de la* Grande Charte *ne peut être entendu que de la manière que j'ai cru devoir l'expliquer.*

Enfin, l'Evêque Nicolson *&* Selden *lui-même me fournissent encore obligeamment dequoi prouver contre eux que ce Monument est plus ancien que le Règne du Roi* Jean. *Le Prélat Roïaliste dit que ceux qui prennent cette Pièce pour autentique, disent* qu'elle fut transcrite sur un Rôle de parchemin, qu'elle fut envoïée en Irlande par Henri II, *Frère aîné de* Jean *& Conquérant de ce Roïaume;* & que depuis, dans la sixième année d'Henri IV, elle fut copiée par l'avis du Chevalier Jean Talbot Lord-Lieutenant & Conseiller-Privé du Roïaume d'*Irlande. Ce que l'Evêque ne donne que pour une allégation des Partisans de la Pièce, trouve sa preuve à l'endroit du Livre de* Selden *auquel il renvoie & que nous avons cité plus*

haut. Cet Auteur y dit qu'il tient de M. HAKEWEL *une Copie en Parchemin de l'Acte d'*HENRI IV. *Il en rapporte le commencement, où ce Roi dit :* Nous avons vu la teneur de divers Articles écrits sur un Rôle de Parchemin, & trouvés en la Possession du Chevalier CHRISTOPHLE DE PRESTON, lorsqu'il fut dernièrement arrêté près de la Ville de *Clare* par le Député de notre Amé & féal Chevalier JEAN TALBOT de *Halomshire* notre Lieutenant dans notre Terre d'*Irlande* ; & qui nous ont été montrés & à notre Conseil dans notre même Terre, dans la Ville de *Trim* le 9e. jour de Janvier dernier passé ; dont voici la teneur : MANIERE DE TENIR LES PARLEMENS (1). *La Patente d'*HENRI II *commence en cet endroit de cette manière :* HENRI Roi d'Angleterre, Conquérant & Seigneur d'*Irlande* envoie aux Archevêques, Evêques, Abbés, Prieurs, Comtes, Barons, Justiciers, Vicomtes, Maires, Prevôts & à tous ses Féaux de la Terre d'*Irlande* cette manière de tenir le PARLEMENT (2). *Viennent ensuite les premiers mots de notre* MODUS TENENDI PARLIAMENTUM, *avec quelque légère différence.* SELDEN *n'a pas cru devoir copier toute la Pièce, il se contente après quelques Observations, de transcrire la fin de l'Acte d'*HENRI IV, *par laquelle ce Prince autorise la Copie des Patentes d'*HENRI II, *faite du consentement de son Lord-Lieutenant & de son Conseil. La date est à Trim le 12 de Janvier l'an sixième de son Règne* (3). SELDEN *borne ses Observations à dire que dans ces Lettres Patentes le* MODUS *diffère en des choses de peu d'importance des Copies Manuscrites qu'il en a vues ; & pour rejeter cet Acte d'*HENRI IV, *il ne donne point d'autre raison sinon que la Copie lui paroît être du Règne d'*HENRI V. *A-t-il cru par-là se mètre à couvert des conséquences qu'on en pouvoit déduire ? Il falloit qu'il eût bien mauvaise opinion de ses Lecteurs, s'il a pensé qu'ils se contenteroient d'une pure défaite. Jusqu'à ce que l'on ait prouvé la fausseté de la Charte d'*HENRI IV, *nous sommes en droit de la croire véritable, & rien ne nous doit empêcher d'en tirer tout l'avantage possible.* HENRI IV, *en autorisant, du consentement de son Conseil, la Charte d'*HENRI II, *en reconnoît l'autenticité. Cette Charte*

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

(1) *Inspeximus tenorem diversorum articulorum in quodam Rotulo pergamenae scriptorum cum* Christophero *de* Præston *Milite, tempore arrestationis suæ apud Villam de* Clare, *per deputatum dilecti & fidelis nostri* Johannis Talbot *de* Halomshire Chivaler *locum nostrum tenentis terræ nostræ* Hiberniæ, *nuper facta inventorum, ac coram nobis & concilio nostro in eadem terra nostra apud villam de* Trim *nono die* Januarii *ultimo præterito ostensorum in hæc verba*, Modus tenendi Parliamenta. SELDEN Tome III. p. 770.

(2) Henricus Rex Angliæ, *Conquestor & Dominus* Hiberniæ, *mittit hanc formam Archiepiscopis, Episcopis, Abbatibus, Prioribus, Comitibus, Baronibus, Justiciariis, Vicecomitibus, Majoribus, Præpositis, & omnibus fidelibus suis terræ* Hiberniæ *tenendi Parliamentum.*

(3) *Nos autem tenorem articulorum prædictorum, de assensu præfati locum tenentis & concilii prædicti, tenore præsentium duximus exemplificandum (&) has literas nostras fieri fecimus patentes. Teste præfato locum nostrum tenente apud* Trim *XII die* Januarii *anno regni nostri sexto.* Per ipsum locum tenentem & concilium.

t 2

OBSERVATIONS SUR LE PARLEMENT D'ANGLETERRE.

renferme notre MODUS TENENDI PARLIAMENTUM *avec des differences qui n'en altérent point le fonds. La Pièce est donc plus ancienne que le Règne d'*EDOUARD *III. De ce qu'*HENRI *II la donne aux Irlandois pour la Regle qu'ils doivent suivre dans la tenue de leur* Parlement, *il suit qu'elle contient la forme usitée de son tems en Angleterre. Il est constant par l'Histoire qu'il établit le Gouvernement Anglois en Irlande. La Charte de ce Roi prouve donc que sous son Règne le* Parlement *subsistoit en Angleterre, & que l'Historien Moderne en a renvoïé, sans fondement, l'origine à la quarante-neuvième année d'*HENRI *III, le second Successeur d'*HENRI *II. D'ailleurs l'adoption faite par ce dernier de notre Pièce est une forte présomption qu'elle étoit plus ancienne que son tems, & qu'elle passoit en Angleterre pour un Monument respectable de la conservation de l'ancienne Constitution du* Parlement. *Mais je ne m'arrête point à cette présomption. J'ai fixé le degré d'autorité que ce Monument doit avoir; & j'ai fait voir que le* Parlement *subsistoit sous* HENRI *II. Tous mes engagemens sont remplis.*

Je n'ai qu'un mot à dire de ce qu'on va lire à présent. C'est une Liste des Gentilshommes Normands qui passerent en Angleterre avec GUILLAUME le Conquérant, *l'an* 1066. *On a déja de pareilles Listes imprimées dans plusieurs Livres. Je ne donne celle-ci, que parce qu'il m'a paru qu'il étoit comme nécessaire qu'elle fût jointe au grand Ouvrage de* RAPIN-THOYRAS. *Je l'ai prise dans le même Manuscrit que la Pièce précèdente; & je dois avertir que je soupçone le Copiste de s'être indifféremment servi de l'*E *muet & de l'*O *pour marquer la terminaison Feminine.*

LISTE DES GENTILSHOMMES NORMANDS QUI SUIVIRENT GUILLAUME LE CONQUERANT.

THESE ben nasnes of Worthi gentilmen, that comen out of Normandie, with King William Conquerour the yere of out lord, mill Sixti ans Sixe, in to Englond.

Asprevile.	Jasprevilo.	Lacy.	Coudray.
Abevyle.	Moundevilo.	Loueny.	Deffay.
Andevilo.	Morovilo.	Limcy.	Dunay.
Amonydville.	Norvilo.	Lucy.	Gournay.
Botvile.	Sandrevilo.	Monnthomy.	Mounbray.
Baskervile.	Sichevilo.	Monuthogomery	Manlay.
Berevile.	Somervyle.	Messy.	Pomeray.
Clannyle.	Tubervyle.	Porcy.	Saynernay.
Clarevile.	Tumenyle.	Quyncy.	Abenay.
Caninvile.	Timonile.	Regny.	Courtenay.
Cardevile.	Turnevile.	Somety.	Monntenay.
Dunstrevile.	Arcy.	Turny.	Monndenay.
Estuvile.	Aroney.	Tracy.	Pyntenay.
Endutheville.	Curly.	Vesty.	Sancay.
Ffrivile.	Cuyly.	Annay.	Archers.
Genevile.	Cursy.	Clerenay.	Berners.

Liste des Gentilshommes Normands qui suivirent Guillaume le Conquerant.

Botelers.
Bondelers.
Conyngers.
Deſpenſers.
Danners.
Ffiners.
Mortemers.
Mautrevers.
Maulevers.
Perers.
Poers.
Rengers.
Solers.
Sancers.
Saintaners.
Traners.
Vilers.
Vers.
Uſſchers.
Boleyz.
Bonneyz.
Maleyz.
Acard.
Baſtard.
Braſſard.
Baynard.
Cyffard.
Hanſard.
Muſſard.
Maulard.
Maynard.
Mauregard.
Pipard.
Syward.
Wychard.
Aubenaro.
Amaio.
Boltholmo.
Byano.
Bronto.
Branucho.
Banyſo.
Broanto.
Boluſo.
Eſtranugo.

Longopaio.
Mondro.
Malobramucho.
Maro.
Manſoo.
Noeſmarcho.
Golofro.
Greylo.
Viano.
Waſro.
Woſtpaylo.
Wato.
Warone.
Blonndole.
Hardole.
Louele.
Manncolle.
Mantolle.
Purcolle.
Paynelle.
Pynele.
Pontrolle.
Pomerolle.
Panolle.
Ridolle.
Ruſſolle.
Tirolle.
Tortchapolle.
Torolle.
Truſſolle.
Tonerolle.
Vool.
Drunalle.
Purnaſſalle.
Ffurnevalle.
Laminalo.
Oryvalle.
Vaſſalle.
Ffilzalleyn.
Ffilzanchor.
Ffilzgoffroy.
Ffilzherbert.
Ffilzmorys.
Ffilzpiers.
Ffilzwant.

Ffilzſymon.
Baſſot.
Biſot.
Bonot.
Corbot.
Dukot.
Ffichot.
Akot.
Urdot.
Ledoth.
Monnfichot.
Malot.
Bolomeyns.
Malomeneyns.
Gornays.
Dolacrois.
Roos.
Chamidos.
Ffilzloſowys.
Phifitz.
Symeſys.
Tennys.
Boyſin.
Moynnewaryn.
Moryn.
Maueſyn.
Baillol.
Cypolle.
Ruſſinolle.
Santz Choverel.
Vasderoil.
Seynt Chier.
Seynt Cler.
Seynt Mer.
Seynt Eſtudomer.
Seynt Lys.
Seynt Moris.
Seynt Omer.
Seynt Leger.
Bonne.
Barononne.
Baberone.
Gerone.
Granntſon.
Monne.
Merilonne.

Tiſſonne.
Vynonne.
Verdonne.
Vernonne.
Aſpremonnd.
Beaumont.
Bellefronnt.
Richemonnd.
Barduls.
Pantulf.
Breans.
Everans.
Marſeans.
Preans.
Amezanges.
Gomigos.
Gamagos.
Huſſoos.
Sonches.
Valeriges.
Venables.
Clyfford.
Deymort.
Harecourtt.
Penicort.
Rochford.
Vancord.
Brutz.
Madutz.
Neyronutz.
Boelez.
Cotles.
Cheveles.
Moeles.
Beauchamp.
Donnechamp.
Ffeſchamp.
Larchamp.
Lingchamp.
Marchivaſt.
Sirowaſt.
Talepaſt.
Morewis.
Coluyle.
Dapetot.

Après tant de choses étrangères à RAPIN-THOYRAS, *mais qui ne le sont pas à la matière de son Ouvrage, venons enfin à ce qui le regarde, & commençons par la* LETTRE *suivante, qui se trouve à la tête du I ou du X Tome de l'Edition de* 1727 *ou* 1733.

MONSIEUR,

LETTRE A MONSIEUR ***. contenant quelques particularités de la Vie de M. DE RAPIN-THOYRAS.

J'AI bien jugé que vous seriez surpris de mon peu d'empressement à seconder le dessein que vous aviez de faire écrire la Vie de M. DE RAPIN. Cela m'a fait de la peine, car je voudrois bien me conformer à votre avis : mais je vous avoue que je n'ai pu jusqu'ici me déterminer là-dessus. J'ignore quelle est la disposition du Public ; & quand je supposerois, comme vous, qu'il seroit bien aise de connoître M. DE RAPIN, je croirois que rien ne peut mieux satisfaire cette curiosité, que la nouvelle *Histoire d'Angleterre* ; n'étant pas possible, à mon sens, que dans un Ouvrage de si longue haleine, un Auteur ne se peigne lui-même, sans en avoir la pensée, plus au naturel que tout autre ne peut le représenter. Si vous dites que cela ne suffit pas, puisqu'on n'y voit rien de ce qui regarde sa Famille, & les avantures qui peuvent lui être arrivées ; je répons, que les deux Eloges (1) qu'on a fait de M. DE RAPIN, semblent contenir tout ce qu'il est à propos de dire sur ces deux articles. Vous comprenez bien par-là, que je n'ai pas le même scrupule sur ce que vous proposez aujourd'hui, qu'au moins ces Eloges paroissent de nouveau, & soient joints à l'*Histoire d'Angleterre*. En effet, je ne vois pas qu'il y ait aucun inconvénient. Il y a plus ; c'est que j'ai résolu de donner moi-même ces Discours, mais avec quelque changement : c'est-à-dire, que des deux je n'en ferai qu'un, prenant de l'un, ou de l'autre, ce qui se présentera à mon esprit, sans affecter, ni de m'en écarter, ni de les suivre, pour avoir occasion d'inserer en divers endroits des particularitez qui n'y sont pas marquées. J'irai peut-être un peu trop loin, contre ma premiere pensée ; mais, quoi qu'il en soit, vous pouvez compter que je ne dirai rien dont je ne me sois exactement informé, & que la Famille de M. DE RAPIN ne soit en état de justifier. Cependant, comme en tout ceci je n'ai d'autre but que de vous faire plaisir, vous pouvez faire l'usage que vous voudrez de ce que je vous envoye, en supprimer ce qui ne vous plaira pas, & même, si vous le jugez à propos vous contenter des Eloges seuls, tels qu'ils ont été d'abord, ce qui seroit peut-être le mieux. Je commence.

M. DE RAPIN comptoit parmi ses Ancêtres, & dans sa Parenté,

(1) *Bibliotheque Germanique*, Tome X. *Histoire Littéraire*, Fevrier 1726.

plusieurs personnes remarquables, soit dans l'Epée, soit dans la Robe. Sa Famille est originaire de Savoye, où elle subsiste depuis un tems immémorial (1), & où elle a eu divers Emplois honorables (2). Pour ce qui est des qualitez personelles, je n'en suis point instruit; ainsi je ne saurois dire, si ce fut par une sage précaution, ou pour éterniser une haine mal fondée, qu'un Evêque de Maurienne fit graver dans la Maison Episcopale une Inscription qui s'y voit encore, en ces termes: *Caveant Successores nostri à familia Rapinorum.* D'un autre côté, cette Famille a prétendu que son lustre extérieur n'étoit diminué que par l'attachement qu'elle a toujours eu pour les Loix de l'Honneur & de la Justice. C'est ce que vouloit dire celui qui a fait ces Vers, que je ne mets pas ici pour leur élegance.

Pour n'avoir sans besoin su prendre,
On voit tomber cette Maison:
Si l'effet eût suivi son nom,
Elle auroit dequoi se défendre.

Mais, pour approcher plutôt de M. DE RAPIN, je viens d'abord à quatre Freres de ce nom, qui s'établirent en France sous le Règne de *François I.*

L'un, Ecclésiastique, fut Aumônier de la Reine *Catherine de Médicis*, qui le demanda au Duc de Savoye. Outre les Bénéfices qu'il avoit en son Païs, il se qualifioit Orateur du Roi; mais je ne sai ce que cela signifie.

Ses Freres, dont un seul a laissé de la Postérité, porterent tous trois les armes, & embrasserent la Religion Réformée: on a même de fortes conjectures, que ce fut pour la professer qu'ils abandonnerent leur Patrie.

L'ainé eut un Régiment d'Infanterie, & fut Gouverneur de Montauban, avec autorité sur les Gouverneurs des Places voisines. Son nom se trouve parmi ceux des Vicomtes qui commandoient les Troupes des Réformez dans les Provinces Méridionales de France. Des Lettres, qui sont encore en nature, font voir comment il étoit con-

(1) Il paroît, par les Titres de cette Famille, qu'on y prenoit la qualité de Noble en 1230. Les Branches qui sont en Savoye, prétendent avoir des preuves beaucoup plus anciennes: mais c'est de quoi on ne peut rien dire.

Cette Note & celles qui suivent sont toutes, à la réserve de la derniére, de l'Auteur de cette Lettre.

(2) Ce qu'on en sait en général, c'est que quelques-uns ont été à diverses reprises, Syndics de la Noblesse de leur Païs. D'autres ont été Députez par la même Noblesse pour aller en son nom, rendre hommage au Duc de Savoye leur Souverain.

nu du Roi *Henri IV.*, des Princes de *Condé*, *Louis* & *Henri*, de l'Amiral de *Chastillon*, & de plusieurs autres Personnes du premier Rang.

Tout ce qu'on fait d'un de ses Freres, nommé *Pierre*, c'est qu'une Commission de Capitaine de Cavalerie, ne peut gueres, par les circonstances, regarder que lui; mais on ne le peut assurer, parce que le nom n'y est pas exprimé.

Philibert, autre Frere, fut Gentilhomme du Prince de *Condé*, & puis Maitre d'Hôtel de sa Maison (1). Il n'eut pas moins de réputation à la Guerre (2), que de capacité dans les affaires (3): mais l'une & l'autre lui furent funestes, car elles lui attirerent la haine des Catholiques, & en particulier du Parlement de Toulouse (4), qui lui fit trancher la tête, lors même qu'il venoit, par ordre du Roi, pour faire enregîtrer l'Edit de Paix de l'an 1568.

Les Historiens François parlent plus d'une fois de ces deux Freres. Le Pere *Daniel* est le seul qui n'en fait pas mention, & qui garde un profond silence sur la cruelle exécution dont je viens de parler (5). On n'en comprend pas d'abord la raison; car enfin, il ne peut pas dire que cette condamnation, quelque injuste qu'on la suppose, n'est toujours qu'une affaire particuliere, qu'il lui étoit par conséquent libre de négliger, s'il vouloit; puisqu'il est visible, au contraire, qu'un

(1) C'est-à-dire, donnant l'ordre dans la Maison du Prince, selon la force du terme, & non ce qu'on entend aujourd'hui par Maître d'Hôtel.

(2) *Bello strenuus.* Thuanus, Libro 32.

(3) *Au reste*, Rapin *étoit en grande estime parmi ceux de son Parti. Les Conjurez de Toulouse le choisirent pour traiter en leur nom avec Fourquevaux; qui est une marque qu'il n'étoit pas moins homme de tête, que de main.* Annales de Toulouse, année 1568.

La Conference dont il est parlé en cet endroit, fut tenue pour voir s'il n'y auroit pas quelque voye d'accommodement entre les deux Partis: mais elle fut infructueuse, & l'on se separa plus aigri que jamais. Peu de tems après, il se donna dans la Ville, un Combat qui dura plusieurs jours, où les Protestans, qui y étoient en assez grand nombre, mais pourtant fort inferieur à celui des Catholiques, perdirent plus de 3000 hommes, & furent enfin chassez de la Ville. On institua une Procession solemnelle en mémoire de cet évenement. Quand la Paix fut bien rétablie, les Reformez se plaignirent de cette Procession, comme d'une chose qui renouvelloit le souvenir des Troubles, & il fut défendu de la faire à l'avenir; mais on l'a toujours continuée: seulement, on l'a transportée du 12. Mai au 17., sous quelque prétexte.

(4) *Homo bellis superioribus .... clarus, ob idque Tolosanis invisus.* Thuanus, Lib. 32.

(5) On pourroit alleguer, qu'il n'y en a pas de preuves. Mais, puisque M. *de Thou* & *Mezerai*, avec qui peu de gens peuvent entrer en comparaison pour la bonne-foi, en parlent, il faut conclure, ou que les preuves subsistoient de leur tems, ou qu'ils y ont été autorisez par la notorieté du fait. Et, ce qui ne permet pas d'en douter, c'est que M. *de la Faille*, qui a écrit en dernier lieu, dans Toulouse, les Annales de cette Ville dont il étoit le Syndic, quoiqu'il témoigne que l'Arrêt contre *Rapin* ne se trouve point, (ayant sans doute été arraché des Regîtres pour l'honneur du Parlement) en donne plus de particularitez que tous ceux qui l'ont précedé.

pareil

pareil évenement, rendu mémorable par ses circonstances, & par ses suites (1), doit nécessairement avoir place dans l'Histoire. Mais, quand on y fait attention, on s'apperçoit que cet habile homme a fort adroitement ménagé cette omission, pour en tirer deux avantages; l'un, d'éteindre, autant qu'il lui est possible, la mémoire d'une fureur qui flétrit des Catholiques; l'autre, de rendre les Réformez odieux, quand il vient à parler des ravages que l'Armée de l'Amiral fit, quelque tems après, autour de Toulouse. Cependant, il n'a pas eu à ce dernier égard, toute la liberté qu'il auroit bien voulu, & il a été obligé à ne s'exprimer qu'en termes généraux, parce qu'il ne pouvoit entrer dans aucun détail, sans faire connoitre la liaison qu'il y avoit entre ces desordres & la mort de *Rapin* qui en étoit la cause (2), comme c'étoit aussi ce qui les justifioit. Mais, ce qu'il ne touche que legerement, M. *de Thou* & *Mezerai* le racontent dans une juste étendue, & le mettent dans son véritable point de vue. *Mezerai*, qui particularise un peu plus, & qui nous apprend qu'il y avoit alors dans Toulouse huit mille hommes de Troupes règlées, ce qui, joint au grand nombre d'habitans, ôtoit aux Réformez toute espérance de s'en rendre maîtres, dit expressément, que les *Huguenots... mirent le feu à toutes les Terres & Maisons des Conseillers, sur les mazures desquelles les Soldats écrivoient avec des charbons tout fumans, VENGEANCE DE RAPIN.*

VIE DE L'AUTEUR.

Pierre de Rapin, Baron de Mauvers, Fils de Philibert, fut Gouverneur du Mas-Granier, l'une des Places de sureté qu'on avoit accordées aux Réformez en Guyenne. Il porta les armes dès sa premiere jeunesse, & suivit le Roi *Henri IV* dans toutes ses Expéditions. Pendant presque tout ce tems-là, il ne toucha pas un sou de son Bien, ce qui le mit souvent fort à l'étroit, comme bien d'autres y étoient par la même raison. Le Roi lui-même n'étoit pas plus à son aise. On en peut juger par la réponse qu'il fit à M. *de Rapin*, qui ayant perdu un Cheval, le prioit de lui donner dequoi en avoir un autre : *Je le voudrois bien, mais, voyez, je n'ai que trois chemises.* Mais ce que M. *de Rapin* souffrit par les Guerres de Religion, ne se borna pas à ce qui se passoit à l'Armée. Il vit trois fois, pendant sa vie, sa maison brûlée, ou

(6) *Cette exécution de* Rapin *fit un grand éclat, & le Prince, non sans cause, s'en plaignit au Roi & à la Reine. Leurs Majestez aussi témoignerent d'en avoir un grand ressentiment contre le Parlement de Toulouse, par des Lettres qu'elles leur écrivirent sur ce sujet.* Annales de Tonlouse, au lieu cité ci-dessus.

On laisse à penser, si rien de pareil seroit arrivé pour une affaire particuliere.

(1) *Incensis Oppidanorum & Senatorum, præcipue circa urbem, prædiis, quod eos à publica quiete maxime omnium abhorrere dicerent Protestantes, recenti adhuc ob oculos obversante* Rapini, *ante biennium à Rege & Condæo, ut Edicti pacificatorii promulgationem urgeret, in Urbem missi, & immani perfidia ignominioso suplicio affecti, memoria; cujus indignam necem illi, inauditis & jure belli inconcessis vastationibus, ultum se iri testabantur.* Thuanus, Lib. 42.

abattue, & tout le reste saccagé. Il est vrai que la derniere fois il en fut dédommagé, autant qu'il étoit possible, & d'une maniere qui ne pouvoit que lui être fort agréable : car les Gentilshommes Catholiques du voisinage, qui avoient de l'estime & de l'amitié pour lui, s'étant assemblez, ils résolurent de fournir, chacun de son côté, tout ce qu'il faloit pour faire cultiver & ensemencer ses Terres ; & comme ces Troubles ne durerent que huit mois, lorsqu'ils furent appaisez, il trouva une recolte prête, & tout son Bien, à la Maison près, en aussi bon état que le Proprietaire le plus soigneux l'auroit pu tenir. Dans une autre rencontre, il eut une satisfaction qui ne fut mêlée d'aucune amertume : c'est que le bruit s'étant répandu qu'il étoit mort, il lut lui-même une Lettre de la Reine *Marie de Medicis*, où elle témoignoit à sa Famille qu'elle y avoit regret. Sa Femme étoit Fille de M. *de Lupé*, Seigneur de Maravat, Capitaine de 50 Hommes d'armes, Gouverneur de Mauvezin Ville de sureté, & Marêchal de Camp.

Il laissa un grand nombre d'Enfans, dont pas un ne fut plus aimé de ses Parens que son second Fils *Jaques*, Sieur *de Thoyras* (1). Le Pere l'avantagea par-dessus les autres Cadets, & la Mere lui donna par préciput, ce qui lui revenoit de la succession de *Jean de la Ferriere* Vidame de Chartres, qui avoit été l'un des Chefs des Protestans de France, à laquelle elle avoit droit par sa Mere. Il étoit destiné à la Guerre, comme ses Freres; mais sa Mere, qui souhaitoit de l'avoir plus près d'elle, fut d'avis qu'il prît le parti des Lettres, & le Pere y donna enfin les mains. Après qu'il eut fait les Etudes nécessaires, il fut reçu Avocat en la Chambre de l'Edit de Castres, &, contre l'usage des Païs où l'on ne voit pas que des Gentilshommes exercent cette Profession, il en a fait les fonctions, tant à Castres, qu'à Castelnaudary & à Toulouse, pendant plus de cinquante ans, & jusqu'à sa mort. Il est vrai qu'il y faut comprendre les quatre années qu'il passa à Paris, où il se rendit, sur la nouvelle que M. *Pellisson* son Beau-Frere avoit été arrêté avec M. *Fouquet*. Il ne se passa rien dans cette fameuse affaire, dont il n'eût connoissance, & il y rendit beaucoup de services en diverses manieres. Il fut l'un des trois qui eurent part au *Factum*, pour lequel il fournit tout ce qu'on y voit qui regarde le Droit Romain. J'ai vu en France un Billet que M. *Fouquet* lui écrivit de la Bastille, pour l'en remercier en termes très affectueux. Tous ceux qui l'ont connu, dont plusieurs sont encore en vie, lui ont toujours rendu témoignage qu'il a été regardé comme un des premiers Avocats de son tems, & qu'il s'est extremement distingué par sa droiture, & par son desinteressement. Sa Femme, qui est morte à Geneve où elle fut conduite par ordre du Roi, pour *n'avoir pas voulu être Catho-*

(1) C'est le nom d'un Village qui appartient à sa Famille.

lique, étoit Sœur de *George* & de *Paul Pelisson*, dont la mémoire est encore récente. Son Pere & son Ayeul étoient Conseillers au Parlement de Toulouse, & en la Chambre de l'Edit de Castres. *Raymond Pellisson*, son Bisayeul, après avoir été Maitre des Requêtes & Ambassadeur en Portugal, fut enfin Premier Président du Sénat de Chamberi, & Commandant en Savoye, pendant que la France l'occupoit. Je ne dis rien d'une affaire fort extraordinaire qui lui arriva, & dont divers Auteurs (1) parlent fort au long: non plus que de ses Descendans que je viens de nommer, parce que je ne le pourrois sans copier ce qui s'en trouve dans le Supplément de *Moreri* imprimé à Amsterdam en 1716. Cette Famille, de laquelle il est sorti plusieurs Personnés Illustres (2), est originairement Angloise (3), & vient d'un Procureur Général du Prince de Galles, du tems qu'il étoit en Guyenne.

VIE DE L'AUTEUR.

Je viens présentement à M. DE RAPIN, qui est proprement le sujet de cette Lettre. PAUL DE RAPIN, Sieur de Thoyras, Fils puisné de *Jaques*, nâquit à Castres le 25 Mars 1661. Il commença l'Etude du Latin sous un Précepteur, dans la maison de son Pere; après quoi il fut envoyé à Puylaurens, & de là à Saumur. C'est dans ce dernier lieu, qu'âgé d'environ dix-sept ans, il prit un jour querelle avec un de ses Amis, sur un sujet fort leger, & ils se donnerent un rendez-vous, pour s'aller battre sur le champ. Mais, soit qu'ils eussent employé beaucoup de tems à aller prendre leurs épées, car étant Ecoliers ils ne la portoient pas ordinairement, soit que le combat fût long, la nuit vint pendant qu'ils se battoient; & alors, l'épée de M. DE RAPIN se cassa près de la garde, sans qu'il le sentît. Son ennemi, qui s'en apperçut d'abord, eut la générosité de l'en avertir. Là-dessus, le combat finit: ils s'embrassérent, & revinrent ensemble dans la Ville. Quelques mois après, il eut une autre affaire avec un homme beaucoup plus âgé que lui, qui le poussa rudement à la promenade, dans un passage étroit & difficile. M. DE RAPIN se jetta sur lui; mais il y avoit là beaucoup de gens, qui les séparérent bientôt. Il courut prendre son épée, & revint promptement sur le lieu; mais il n'y trouva pas celui qu'il cherchoit, ni ne put le joindre, quelque soin qu'il y prît pendant plusieurs jours. Quelque tems après, il apprit que cet homme s'en étoit allé à Paris, où M. DE RAPIN le suivit. Il ne faisoit que d'y arriver, lorsqu'il fut arrêté par un Garde de Messieurs les Marêchaux de France. Cet incident, à

(1) *Recueil d'Arrêts*, de *Papon*, Livre 19. Article 9. *Histoires admirables* de *Simon Goulart*, Tome I. p. 6.

(2) Voyez *Recherche des Antiquitez de la Langue Françoise, ou Dictionaire Gaulois*, par *Borel*.

(3) *Borel*, au même lieu, p. 377.

quoi il ne s'attendoit pas, croyant son dessein fort secret parce qu'il ne l'avoit communiqué à personne, étoit causé par l'avis que M. *Pellisson* son Oncle reçut de Saumur même, d'où on lui manda ce qu'on pensoit du voyage de son Neveu, qui pouvoit avoir de grandes suites, lui marquant en même tems le lieu où l'on pourroit avoir des nouvelles de celui à qui il en vouloit. M. *Pellisson*, craignant qu'en effet il n'en résultât un Duel, ou un Combat qui passeroit pour tel, & qui, de quelque maniere qu'il tournât, perdroit son Neveu, donna connoissance de cette affaire à Messieurs les Marêchaux de France; M. DE RAPIN, qui étoit encore bien jeune, ayant de son côté facilité le moyen de s'assurer de lui, en allant tout droit loger chez son Oncle. Messieurs les Marêchaux, après avoir entendu les Parties, condamnérent l'aggresseur à tenir prison au For-l'Evêque, jusqu'à ce que M. DE RAPIN consentît à son élargissement; ce qui arriva environ un mois après, sur la demande qu'en fit M. le Prince de *Furstemberg*, Evêque de Strasbourg, qui étoit alors à Paris. Cependant, dès le lendemain de ce Jugement, le Frere du Prisonnier, qui passoit pour une des bonnes épées qu'il y eût, ayant rencontré M. DE RAPIN sur la rue, l'avoit abordé, & lui avoit parlé d'une maniere à renouveller la querelle; à quoi M. DE RAPIN avoit répondu en mettant l'épée à la main, & l'avoit blessé avant qu'on fût venu les séparer: mais cette avanture fut tenue secrete, par l'avis des amis communs, de peur que Messieurs les Marêchaux n'en fussent irritez.

Dès le commencement de *1679*, M. DE RAPIN se rendit auprès de son Pere, dans le dessein d'étudier sérieusement en Droit. Mais, avant que d'y avoir fait aucun progrès, il se vit obligé, comme une infinité d'autres jeunes gens, à se faire recevoir Avocat, sur l'avis qu'on eut d'un Edit qui parut bien-tôt après, où il étoit défendu de donner le Degré de Docteur qu'à ceux qui auroient étudié cinq ans dans une Université.

Cette même année, les Chambres de l'Edit furent supprimées, ce qui obligea la Famille de M. DE RAPIN à se transporter à Toulouse. Quelque tems après, M. DE RAPIN voyant le mauvais état des Réformez, & que, selon toutes les apparences, il empireroit de jour en jour, pria son Pere de consentir qu'il renonçât à la Profession d'Avocat, pour prendre celle des Armes; à quoi son Pere répondit d'une maniere qui ne décidoit rien, & qui tendoit à gagner du tems. Ce n'est pas que cette demande ne lui parût raisonnable, & bien fondée: mais il craignoit que ce nouveau genre de vie, où l'ambition est plus excitée que dans tout autre, n'exposât son Fils à une trop forte tentation, quand il verroit, par ce qui arrivoit tous les jours, qu'il ne lui seroit pas possible de parvenir à rien de tant soit peu considérable, pendant qu'il conserveroit sa Religion; au-

lieu que cet obstacle étant levé, il pourroit espérer de s'avancer comme un autre. L'état d'incertitude où il se trouvoit par-là, rallentit considérablement son ardeur pour l'Etude du Droit. Il plaida pourtant une Cause en qualité d'Avocat; mais il s'en tint là, & s'attacha plus qu'il n'avoit fait jusqu'alors, à la lecture des bons Auteurs, aux Mathématiques & à la Musique, dont il acquis une assez grande connoissance. VIE DE L'AUTEUR.

L'an 1685 son Pere mourut, & deux mois après, l'Edit de Nantes fut révoqué. Alors M. DE RAPIN se retira dans une Maison de campagne, avec sa Mere & ses Freres. Mais, comme la Persécution fut peu de tems après au plus haut point, il partit avec son plus jeune Frere, & se rendit avec lui en Angleterre, au mois de Mars 1686.

Peu de tems après, il vint à Londres un Abbé François d'une qualité distinguée, ami de M. *Pellisson*, qui vit souvent M. DE RAPIN, & le mena chez M. *de Barillon* Ambassadeur de France, de qui M. DE RAPIN reçut beaucoup d'honnêtetez. Ces Messieurs voulurent lui persuader d'aller saluer le Roi, à qui ils offroient de le présenter, l'assurant qu'il en seroit bien reçu. M. DE RAPIN, qui ne voyoit pas sur quel fondement il pouvoit prétendre à cet honneur, & qui craignoit d'ailleurs qu'une proposition, en apparence si avantageuse, n'aboutît à quelque chose de fâcheux pour lui, s'en défendit le mieux qu'il put. Cette avanture fut cause qu'il réfléchit sérieusement sur l'état où il se trouvoit; perpétuellement harcelé sur le sujet de la Religion, quelquefois par M. le Marquis *de Seissac*, & quelques autres François Catholiques qui étoient alors à Londres, mais sur-tout par cet Abbé, qui, quoiqu'il en usât d'une maniere extremement douce & civile, tournoit toutes les conversations du côté de la Controverse. Voyant donc qu'il ne lui étoit pas possible de se bien défendre, sur-tout sur le champ, contre un homme à qui toutes ces matieres étoient toujours présentes, & qui les manioit avec beaucoup d'adresse, il prit le parti de retourner à la Campagne d'où il étoit venu pour voir l'Abbé, & ne prit point congé de lui. Il voyoit bien qu'il n'observoit pas les règles de la bienséance; mais il aima mieux faire cette faute, que de demeurer plus longtems exposé comme il l'étoit.

Il n'y avoit alors rien à espérer pour lui en Angleterre; aussi n'y fit-il pas un fort long séjour, & passant en Hollande où il avoit des Parens, il entra dans une Compagnie de Cadets François, qui étoit à Utrecht, commandée par M. *de Rapin* son Cousin Germain.

Cette même année, M. *Pellisson* publia ses *Reflexions sur les Differens de la Religion*, & les envoya à M. DE RAPIN, le chargeant de lui en dire son sentiment; ce que celui-ci fit, & même avec assez d'étendue, à ce qu'il a dit lui-même, retorquant, en plusieurs endroits,

les expressions de M. *Pellisson*; mais on n'en a rien trouvé parmi ses Papiers. Ce n'est pas, à mon avis, qu'il soit perdu, ou égaré: je crois plutôt, que par défiance de lui-même, il n'en a jamais fait de Copie ne croyant pas que ce qu'il pouvoit écrire sur ce sujet, méritât d'être conservé.

Il étoit encore dans la Compagnie des Cadets, lorsqu'elle alla en Angleterre avec le Prince d'ORANGE. Mais en 1689, Mylord *Kingston* lui donna l'Enseigne Colonelle de son Régiment, avec lequel il passa en Irlande. Au Siege de *Carrikfergus*, qu'on fit presque en arrivant, il eut le bonheur d'acquerir l'estime des Officiers du Régiment, & sur-tout du Chevalier *Fielding* son Lieutenant-Colonel, qui lui procura une Lieutenance avant la fin de l'année.

Cette Campagne fut fort rude, parce que l'Armée étoit mal pourvue de ce qu'il lui faloit, du moins par rapport aux commoditez de la vie. Cela donna lieu à une Scene, dont M. DE RAPIN se souvenoit quelquefois avec plaisir. Il étoit un soir avec quelques-uns de ses Camarades, qui s'aviserent de faire une débauche fort singuliere. Un Major qui passoit près de-là, qui étoit un de ceux à qui la disette de vin faisoit le plus de peine, les entendant rire, folatrer & se porter des santez, entra dans leur Tente, en disant qu'il venoit prendre sa part de leur plaisir. Il fut reçu avec de grandes acclamations: on lui protesta que ce qu'on avoit étoit à son service. Pendant ce tems-là, il avoit les yeux sur une grande jatte pleine de liqueur, qui étoit au milieu d'eux, chacun ayant un verre ou un gobelet à la main. Mais il s'apperçut d'abord que c'étoit de l'eau pure: ce qui le fit sortir brusquement, ne pouvant comprendre qu'on eût de pareils épanchemens de joye en buvant de l'eau, & assez mortifié d'avoir fourni à ces jeunes gens une nouvelle occasion de rire.

Au commencement de 1690, le Régiment où M. DE RAPIN servoit fut donné à M. *Douglas* Lieutenant Général, qui, sur la recommandation des trois Colonels François de l'Armée, lui fit un accueil plus gracieux qu'à tous les autres Subalternes, & qui dans la suite eut une très grande confiance en lui.

Après la Bataille de la *Boyne*, où M. DE RAPIN se trouva, M. *Douglas* fut détaché avec son Régiment & une douzaine d'autres, Cavalerie & Infanterie, pour aller faire une diversion du côté d'*Athlone*, & tâcher même de s'en saisir, s'il étoit possible; & il commit M. DE RAPIN & M. *Carles*, aujourd'hui Lieutenant Général en Portugal, pour faire la Charge de Quartier-Maître Général de sa petite Armée. Ce Siege ne réussit point, parce que la Ville avoit une forte Garnison; desorte que M. *Douglas* fut rappellé. M. DE RAPIN, qui fut envoyé devant pour recevoir les Ordres, arrivant à la tête de la

Colomne, y trouva le Roi, qui l'arrêta, & lui fit plusieurs questions, à quoi M. DE RAPIN répondit d'une maniere qui servit beaucoup à désabuser ce Prince de quelques fâcheuses impressions qu'on lui avoit donné de la conduite de M. *Douglas*. A l'assaut de *Limerick*, il reçut un coup à travers l'épaule, & le lendemain, le Siege fut levé; desorte qu'il fut obligé de faire quatre milles à cheval, avec de très grandes douleurs. On le mena avec les autres blessez, parmi lesquels étoit son Frere, qui avoit un coup à travers le corps. Ainsi il perdit son Régiment, qui alla vers le Nord. Mais, peu de tems après, il apprit que M. *Douglas* lui avoit fait donner une Compagnie, & l'avoit fait recevoir en son absence. C'étoit la même Compagnie où il avoit été Enseigne, & qui avoit encore le même Lieutenant, ce qui fit beaucoup de peine à M. DE RAPIN.

VIE DE L'AUTEUR.

L'année suivante, M. *Douglas* eut ordre d'aller en Flandres. M. DE RAPIN, qu'il vouloit avoir pour Aide de Camp, ne se trouvant pas en état de le suivre, lui conseilla d'en prendre un autre, à qui ce Général donna bientôt une Compagnie dans les Gardes Ecossoises, dont il étoit devenu le Colonel. La Campagne commença en Irlande par la prise de *Ballimor*, où M. DE RAPIN eut le plaisir de rendre service à une pauvre Famille affligée & prisonniere, qu'il avoit connue l'année précedente. Il se trouva ensuite au Siege d'*Athlone*, & à l'assaut qui fut donné en traversant la Riviere qui passe au pied du Rempart de cette partie de la Ville, qui est la plus forte; action des plus hardies, & qui réussit, à ce que plusieurs ont cru, contre l'esperance des Généraux. On laissa dans la Place deux Régimens de Nations differentes, commandez par les Lieutenans-Colonels, dont l'un n'entendoit point la Langue de l'autre, & qui étoient tous deux fort jaloux de leurs droits, ce qui pouvoit être une source de brouilleries. Heureusement, il y avoit dans le Régiment où M. DE RAPIN n'étoit pas, un Capitaine, homme de grand sens, ami particulier de M. DE RAPIN, & qui étoit auprès de son Commandant dans la même estime que M. DE RAPIN auprès du sien; & toutes les fois qu'il arrivoit quelque incident qui pouvoit causer du trouble, ces deux Officiers, qui n'étoient prévenus d'aucune passion, convenoient entre eux de ce qu'il y avoit à faire, & le conseilloient, chacun de son côté, toujours avec un heureux succès.

Dans la suite, M. DE RAPIN fut envoyé successivement en diverses Garnisons, & entre autres à *Kilkeny*, où il voyoit souvent l'Evêque, qui paroissoit se plaire à sa conversation. Ce commerce lui auroit été fort agreable, s'il en avoit pu jouir tranquillement: mais les démêlez très vifs qui se renouvelloient de jour en jour, entre le Maire de la Ville & les Officiers, ne lui laissoient presque point de repos. Il s'employa souvent pour les assoupir, & contribua beaucoup à empêcher qu'on n'en vint aux extremitez. Cependant, la

crainte qu'il eut que les choses ne fussent enfin portées à un point où il n'y auroit plus de remede, lui fit embrasser avec joye l'occasion qui se présenta d'aller commander deux Compagnies dans un autre endroit. Quelque tems après, il rejoignit son Régiment à *Kingsale*, où il lia une étroite amitié avec le Chevalier *James Waller*, qui y commandoit.

Sur la fin de 1693, il reçut un ordre d'aller en Angleterre, sans qu'on lui marquât pourquoi; mais en même tems, une Lettre de M. *de Belcastel* lui apprit qu'on vouloit le mettre auprès du Fils de Mylord *Portland*, qui a été depuis Duc du même nom. Il ne pouvoit comprendre d'où cela venoit, n'ayant jamais pensé à rien de semblable; & ce ne fut que quelque tems après, qu'il vint à savoir que c'étoit Mylord *Galloway* qui l'avoit indiqué. Il se rendit donc à Londres, & entra dans cet Emploi. C'est-là que se terminerent toutes les esperances qu'il pouvoit avoir de parvenir, par la Guerre, aux Grades que plusieurs de ses Amis, qui étoient même moins avancez que lui, ont obtenu. Toute l'indemnité qu'il en reçut, consista à lui permettre de ceder sa Compagnie à son Frere, qui est mort en 1719, après avoir été Lieutenant-Colonel dans un Régiment de Dragons Anglois. Il est vrai que, quelque tems après, le Roi lui accorda une Pension de cent livres sterling, *jusqu'à ce qu'il l'eût pourvu de quelque chose de meilleur*, ce qui n'est point arrivé. Ainsi il en a joui plusieurs années: mais après la mort de ce Prince, ses Héritiers l'ont amortie, en lui donnant une Charge dont il n'a tiré qu'une somme fort modique.

Son nouvel emploi l'obligea à passer souvent, tantôt en Hollande, tantôt en Angleterre, & même en France, pendant que Mylord *Portland* y fut en Ambassade, jusqu'à ce que le jeune Lord se fixa pour quelque tems à la Haye, où il faisoit ses exercices. Ce fut pendant ce tems-là, c'est-à-dire en 1699, que M. DE RAPIN se maria avantageusement, en épousant *Marianne Testart*, de qui je ne dis rien, parce qu'elle est en vie. Cela ne l'empêcha pas de donner ses soins à son Eleve, & de l'accompagner dans ses Voyages. Il les commencerent par l'Allemagne, où ils s'arrêterent quelque tems en diverses Cours, & sur-tout à Vienne. De-là ils passerent en Italie par le Tyrol, où ils virent M. le Maréchal *de Villeroy* qui y étoit prisonnier, de qui M. DE RAPIN reçut une Lettre pour M. le Cardinal d'*Estrées* qui étoit alors à Venise.

A son retour, son Emploi ayant pris fin, il revint dans sa Famille, qui pendant son absence étoit demeurée à la Haye, où il passa quelques années. Pendant ce tems-là, il profita de son loisir, autant que les devoirs ordinaires de la vie le permettoient, en reprenant l'Etude des Fortifications, & sur-tout de l'Histoire, ce qui l'engagea à dresser quantité de Tables Généalogiques & Chronologiques générales

générales & particulieres. Mais ce qui lui étoit le plus agreable, & qu'il regardoit comme autant instructif, c'étoit d'assister aux Assemblées d'une Societé qui subsiste encore, & à l'érection de laquelle il se glorifioit d'avoir contribué, où plusieurs Personnes de savoir & de mérite raisonnoient sur les sujets qui se présentoient, & disoient leur sentiment sur les Questions qu'on y proposoit d'ordinaire. Cependant, comme il voyoit que sa Famille augmentoit, il résolut de sacrifier au bien de ses Enfans, les agrémens qu'il trouvoit à la Haye, & d'aller vivre dans un Païs où la depense fût moins forte. C'est dans cette vue qu'il se transporta à Wezel, l'an 1707. Il y trouva un assez bon nombre de François Refugiez, entre lesquels il y avoit plusieurs Officiers, gens de Qualité, avec qui il a toujours très bien vêcu; & il y fut reçu aussi favorablement qu'il le pouvoit souhaiter, des Personnes du plus haut Rang, qui avoient la principale part au Gouvernement du Païs, & qui, dans toutes les occasions, lui ont donné des marques de leur bienveillance.

VIE DE L'AUTEUR.

La maniere de vivre à Wezel, differente en plusieurs choses de celle de la Haye, le rendit plus maitre de son tems qu'il ne l'avoit encore été, & le laissa jouir, à peu près, de tout le loisir qu'il pouvoit souhaiter pour étudier l'Histoire d'Angleterre, & la nature de son Gouvernement. Ce dessein étoit plus vaste qu'il ne semble peut-être d'abord; car il l'engageoit, non seulement à lire tous les Historiens Anglois, mais aussi ceux des autres Nations qui ont eu quelque chose de commun, ou à démêler, avec les Anglois, pour en tirer des lumieres, & s'assurer de la vérité des faits, en confrontant les Auteurs les uns avec les autres. Il auroit eu beaucoup de peine à y réussir, ou plutôt, il n'en feroit pas apparemment venu à bout, s'il ne s'étoit auparavant mis en état de pouvoir lire dans leur Langue originale, tous les Livres qu'il étoit obligé de consulter. Mais, outre le Latin & le Grec qu'il avoit appris au College, & qu'il avoit cultivé depuis, il entendoit l'Italien & l'Espagnol, sans compter l'Allemand & le Flamand, qui lui étoient à la verité beaucoup moins connus. Pour l'Anglois, qui lui étoit plus nécessaire que tout le reste, il s'y étoit attaché avec un soin tout particulier.

Dans ce tems-là, il se trouva un jour chez M. le Comte *de Lottum*, Veld-Maréchal de Prusse, Gouverneur du Païs de Cleves, où, à propos des Affaires d'Angleterre, on parla assez au long des *Torys* & des *Whiggs*. M. DE RAPIN ne crut pas que ce qui en avoit été dit, marquât qu'on connût fort distinctement ces deux Partis. Cela lui fit venir dans la pensée, de mettre en ordre les Remarques qu'il avoit faites sur ce sujet. C'est là sa *Dissertation sur les Whiggs & les Torys*. Cet Ouvrage n'auroit peut-être jamais vu le jour, s'il ne s'étoit présenté une occasion de le faire voir à M. le

VIE DE L'AUTEUR.

Chevalier *Fowntain*, aujourd'hui Vice-Chambellan de Son Altesse Royale Madame la Princesse *de Galles*, qui ayant depuis longtems témoigné beaucoup de bonté & d'amitié à M. DE RAPIN, passa quelques jours avec lui à Wezel. Ce Chevalier, qui est très curieux de toutes les belles connoissances, jugea que cette Piéce méritoit d'être publiée, & la porta lui-même à la Haye, pour la faire imprimer. Ce fut l'an 1717.

Je devrois présentement parler de l'*Histoire d'Angleterre*, qui a été la grande occupation de M. DE RAPIN: mais il nous apprend lui-même comment il s'engagea à l'écrire, le peu de satisfaction qu'il y trouvoit, & par quel secours il fut encouragé à la continuer, & même à en former un Plan plus étendu que celui qu'il avoit fait d'abord. Tout ce que je puis ajouter à cela, regarde ce secours inespéré, je veux dire, le *Recueil des Actes Publics d'Angleterre*. Je ne m'arrête pas à remarquer, que, pour profiter des lumiéres que ces Actes pouvoient lui donner, il a été obligé de lire & d'examiner dix-sept Volumes in folio, travail long & ennuyeux: ce qui mérite le plus d'être considéré, c'est que les Extraits que M. DE RAPIN a faits de ce Recueil, sont fort importans pour l'Histoire. On en conviendra sans doute, si l'on fait réflexion, que le Recueil même n'a point été mis en vente, & qu'il n'y a qu'un très petit nombre de personnes qui l'ayent (1). Mais, je suis persuadé, que quand il seroit aussi commun qu'il est rare, les Extraits ne laisseroient pas d'être fort utiles, non seulement parce qu'ils renferment, dans un assez court espace, tout ce qu'il y a de considerable dans un Ouvrage d'une très vaste étendue; mais principalement par cette raison, qu'on ne consulte gueres ces sortes de Livres, que dans quelque vue particuliere, & qu'il en coute souvent beaucoup de tems & de peine, à chercher ce qui est dispersé dans un si grand nombre de Volumes: au-lieu qu'on le trouve bientôt dans ces Extraits, où les mêmes matieres sont rassemblées sous les Titres qui leur conviennent. Au reste, ces Extraits ont été imprimez tous ensemble in 4°. & in 8°. aux dépens de l'illustre M. *Fagel* Greffier de Messieurs les Etats Géneraux, qui en a donné tous les Exemplaires.

Je ne sache pas que M. DE RAPIN ait fait d'autres Ouvrages que ceux dont j'ai parlé, excepté des Remarques sur diverses Histoires.

Quoiqu'il fût d'une complexion fort robuste, l'ardeur & l'assiduité avec quoi il s'appliqua, pendant dix-sept ans, à composer son Histoire, ruinerent entierement sa santé. Environ trois ans avant sa

(1) Il est devenu depuis assez commun, par la seconde Edition que l'on en a faite en Angleterre, & par une Edition en Hollande.

mort, il se trouva épuisé, & souvent attaqué de grands maux d'estomac. Il pouvoit esperer d'y remedier, s'il eût abandonné, ou discontinué son travail, & qu'il n'eût, pendant quelque tems, songé qu'à se recréer par quelque divertissement. Il en convenoit, mais il ne sut s'y résoudre comme il le faloit. Tout ce qu'il put obtenir, consista à ne se lever qu'à six heures, après quoi il lui étoit impossible de dormir, ni de demeurer plus longtems couché. A l'égard des plaisirs qu'il prenoit, dont le plus ordinaire étoit la promenade, il s'en dégoutoit bien-tôt; & pour peu que ses incommoditez le lui permissent, il revenoit à son Ouvrage, qui étoit la cause de son mal, & proprement son seul plaisir. Enfin, une violente fievre, accompagnée d'une oppression de poitrine, l'emporta le 7 jour, qui fut le 16 Mai 1725.

VIE DE L'AUTEUR.

Il a laissé un Fils, & six Filles.

Ce que j'ai dit jusqu'ici, fait assez comprendre que M. DE RAPIN étoit naturellement sérieux. Pendant qu'il a été dans le Service, cette disposition, qui le portoit à rechercher le commerce des gens qui aimoient à raisonner, lui a fait du tort dans l'esprit de plusieurs de ses Camarades, & même de quelques-uns de ses Superieurs, qui auroient voulu qu'il eût pris part à tous leurs divertissemens. Mais d'un autre côté, elle lui a acquis l'estime & l'amitié de plusieurs Personnes de mérite, qui étoient dans des Postes fort considerables. Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'il fût insensible à la joye: il savoit rire dans l'occasion, quoique ce ne fût pas aussi fréquemment, ni dans le même excès, que bien des gens. Il a même fait diverses petites Pieces en Prose & en Vers, où il y avoit beaucoup de gayeté: mais comme c'étoit sur des sujets comiques ou peu importans, & qu'il ne s'y étoit amusé que pour se divertir quelques momens avec ses Amis, il n'en a jamais fait assez de cas pour les revoir, & je doute fort qu'il s'en trouve une seule parmi ses Ecrits. Ce que j'ai dit de son attache à l'Etude, & à ses Ouvrages, doit aussi être entendu avec cette restriction, qu'elle ne l'a jamais empêché de tout suspendre, lorsqu'il a trouvé l'occasion de rendre service à quelqu'un, ou de s'entremettre des differens de ses Amis, ou des personnes de sa connoissance, quoiqu'ils fussent quelquefois d'une assez longue discussion.

J'ai fait ce qui dépendoit de moi, pour faire connoître le Caractere de M. DE RAPIN. Je sai bien que pour en avoir une idée complete, il faut, outre ce que j'ai dit, le considerer par rapport à ses Ouvrages; mais c'est ce que je n'entreprendrai point. C'est au Public à déclarer quelle opinion il y donne de lui-même, & à décider s'il y fait paroitre du bon-sens; s'il marque du discernement, dans la maniere dont il démêle les motifs des actions qu'il rapporte; & principalement, s'il a été assez équitable pour observer une entiere impartialité, si essentielle à une bonne Histoire.

Ce dernier point seroit bien-tôt vuidé au desavantage de M. DE RAPIN, si l'on recevoit sans examen une accusation qu'on s'est avisé de former contre lui. Je ne me suis point proposé de faire son Apologie; cependant, puisque c'est la seule objection qu'on lui ait faite qui soit venue à ma connoissance, je vais m'y arrêter un moment, sans entrer dans le fond de l'affaire, que M. DE RAPIN a suffisamment détaillée. Je ne sai de cette accusation, que ce que j'en ai lu dans le *Journal des Savans* du mois de Juin 1726, Edit. d'Amst., où j'ai trouvé ce qui suit. *M.* Jeeb .... *vient de publier un Recueil de de Pieces pour & contre la Reine Marie d'Ecosse ...... Dans la Préface, il releve une infidelité de feu M.* de Rapin-Thoyras, *qui, dans sa nouvelle* Histoire d'Angleterre, *accuse de fausseté la Déclaration des Comtes d'Argyle & de Huntley, qui chargerent le Comte de Murray d'avoir trempé dans la Conspiration pour le meurtre de Henri Roi d'Ecosse, Mari de la Reine Marie Stuart, quoique cette Déclaration, dit-il, ait été produite devant les Commissaires de la Reine Elisabeth à Yorck, & ait été reconnue par le Comte de Murray & les autres Députez d'Ecosse.* A cela je répons premierement; que jusqu'à ce que M. *Jeeb* ait produit de bons garands de ce qu'il avance, ce qu'on n'a point encore vu, on lui soutiendra, que bien loin que cette Déclaration ait été produite à YORCK, il n'en fut pas dit un mot. Cela suffit pour renverser entierement la prétention de cet Auteur. Mais, pour faire encore mieux voir combien elle est mal fondée, & afin qu'il n'ait pas le moindre prétexte de dire qu'il y a une legere erreur dans le nom, mais que la chose est vraye au fonds, je veux aller plus avant que lui. Il ne fait aucune mention d'une seconde Conference qui fut tenue à Hamptoncourt, quelque tems après celle d'YORCK; & je dis, que dans celle-ci, il ne fut point non plus parlé de cette Déclaration. Il est vrai que *Cambden*, parlant de la seconde Conference, dit, ... *la Reine* (d'Ecosse) *assuroit qu'on pouvoit prouver que le Comte de Murray avoit été le principal Auteur de la mort du Roi.* Je pourrois faire plusieurs Remarques sur ce Passage, mais je les laisse, parce qu'elles regardent l'Histoire, & je me contente de celle-ci, qui est décisive. C'est que dans tout ce qui se passa à Hamptoncourt, quoi qu'on doive penser du reste, il ne fut jamais question de la Déclaration des deux Comtes, qui est pourtant la seule chose que M. *Jeeb* voudroit établir ici. Qu'on juge après cela, comment un Acte qui, bien loin d'avoir été produit, n'a pas même été cité, peut avoir été reconnu par le Comte de Murray & les autres Députez Ecossois; & l'on conviendra, que M. *Jeeb* nous fait part d'un songe qui a flatté agreablement, pendant le sommeil, quelqu'un qui souhaitoit fort en veillant que cela fût vrai, quoiqu'il n'y en ait ni preuve, ni trace quelconque. C'est ainsi que cet Auteur a convaincu M. DE RAPIN d'*infidelité*. On diroit qu'une pareille

accusation devroit être appuyée de preuves incontestables : mais M. *Jeeb* n'a pas cru que ce fût une Loi pour lui ; & il s'est persuadé qu'on l'en croiroit, pourvu qu'il parlât avec hardiesse & grossiereté. Il n'est pas possible de rien dire des autres fautes qu'il prétend qu'il a trouvées dans la nouvelle *Histoire d'Angleterre*, puisqu'il n'en marque aucune en particulier. Du reste, il lui est fort permis de ne pas approuver cet Ouvrage. Ce qu'il ajoute, qu'en général les Savans Anglois n'en sont gueres contens, feroit beaucoup plus fâcheux, s'il étoit certain ; car en ce cas, cette Histoire tomberoit nécessairement bien-tôt. Mais, outre que plusieurs d'entre eux ont témoigné qu'ils en étoient satisfaits, il y a lieu de croire, que le nombre de ceux qui la méprisent est beaucoup plus petit que M. *Jeeb* ne voudroit nous persuader, s'il est vrai, comme on l'assure, que par *Savans Anglois*, il entend ceux qui, aussi bien que lui, regardent M. le Docteur *Atterbury*, ci-devant Evêque de Rochester, comme leur Heros. Ces personnes-là trouveront sans doute mieux leur compte dans l'Edition de la nouvelle *Histoire d'Angleterre*, qu'on vient de faire à *Trevoux* (quoique le Titre porte, *à la Haye, chez A. de Rogissart*) dans laquelle on a eu soin de changer ou de retrancher bien des choses qui auroient pu leur déplaire.

Je n'ai plus qu'un mot à dire. Comme les Tomes IX. & X. n'ont paru que quelque tems après la mort de M. DE RAPIN, quelqu'un pourroit peut-être s'imaginer qu'ils ne sont point de lui. Pour éloigner une telle pensée, il n'y a qu'à dire, que la Famille de M. DE RAPIN offre de faire voir ces deux derniers Tomes écrits de sa propre main. Ceci ne peut être nécessaire que pour détruire dès l'entrée le doute qu'on pourroit avoir là-dessus, étant bien persuadé, que quand on aura lu les derniers Volumes, on sera parfaitement convaincu qu'ils viennent de la même main qui a fait les précedens.

Voilà tout ce que j'avois à vous dire sur le sujet de M. DE RAPIN. Je souhaite que vous en soyez content. Je suis &c.

M. JEEB n'est pas le seul, qui se soit élevé contre RAPIN-THOYRAS. Plusieurs Ecrivains Anglois l'ont attaqué vivement, & je puis dire avec le même succès. De savans Journalistes sont venus généreusement au secours d'un Auteur, qui n'étoit plus en état de se défendre lui-même. C'eût été sans doute une chose agréable à beaucoup de Lecteurs, que de trouver ici le détail des reproches faits à notre Historien & des réponses à ces reproches. Ce mélange de Littérature Historique, dont j'avois conçu le projet, ne pouvoit pas manquer d'avoir son utilité : mais la raison, qui m'a fait renoncer à tant d'autres desseins dont l'exécution n'eut pas été moins utile, me contraint encore d'abandonner celui-ci. J'y renonce avec regret : mais il m'est impossible de trouver le tems de me satisfaire à cet égard.

VIE DE L'AUTEUR.

Pour ce qui regarde l'Edition de Trévoux, *j'ignore si l'Auteur de la* LETTRE, *que l'on vient de lire a raison de la taxer d'infidélité. Pour être en état ou de convenir de la justice de l'accusation, ou d'en faire voir l'injustice, il eût falu prendre la peine de conferer cette Edition entière avec celle de* Rogissart, *& la chose en vérité ne m'a pas paru digne de m'occuper. Il me suffit de pouvoir assurer que cette Edition-ci ne peut pas être exposée aux mêmes reproches. La dernière Edition d'Hollande a servi de Copie aux Imprimeurs; & comme je l'ai disposée entière, je suis en droit d'affirmer que je ne me suis rendu coupable d'aucune altération.*

Il est tems à présent de laisser parler notre Auteur lui-même. Commençons par écouter ses AVIS *au sujet des* Généalogies *contenues dans son Histoire.*

Avis pour bien comprendre les GENEALOGIES contenues dans cette Histoire.

L'HISTOIRE nous met devant les yeux quatre choses qui lui sont essentielles, 1°. les évenemens: 2°. les lieux où ils se sont passez: 3°. les tems où ils sont arrivez: 4°. les personnes qui en ont été les instrumens. Certainement, si pour bien entendre une Histoire, il est nécessaire de sçavoir, par le moyen de la Géographie, les lieux où les actions ont été faites, & par la Chronologie, les tems où elles sont arrivées, il n'est pas moins nécessaire de bien connoitre les personnes qui les ont faites ou qui y ont eu part, par le moyen des Généalogies, qui font même très souvent connoitre les causes des actions dont l'Histoire parle. On peut même dire, que les Généalogies ont un grand avantage sur la Géographie & sur la Chronologie, en ce que celles-ci ne présentent à l'esprit que certaines actions particulieres, au-lieu que les simples noms contenus dans les Généalogies, forment, pour ainsi dire, un Abregé de tout ce que ces personnes ont fait de remarquable. Mais je n'insisterai point sur les secours que les Généalogies peuvent fournir à l'Histoire, parce que je suppose qu'il n'y a personne qui n'en convienne.

Rien n'est plus aisé que de faire des Généalogies: mais il y a beaucoup de difficulté à les faire bien claires & bien nettes, & d'observer un certain ordre constant invariable, qui, sans causer aucune peine aux yeux & à l'esprit, leur présente ce qu'ils cherchent. C'est ce que j'ai tâché de faire dans les Généalogies qu'on verra dans cet Ouvrage. J'y ai observé certaines regles, dont il est nécessaire que les Lecteurs soient informez, afin qu'ils en puissent tirer les secours que je me suis proposé de leur fournir.

1. Ces Tables Généalogiques sont divisées par diverses lignes horisontales marquées chacune d'un chiffre 1. 2. 3. 4. &c. Sur la premiere ligne est écrit le nom de celui que je prends pour la Souche commune, & dont la Postérité est marquée sur les autres lignes. Ainsi tous ceux qui sont écrits sur une même ligne horisontale sont à une même distance ou à un même degré de cette Souche commune. Par-

là, on peut voir d'un coup d'œil le nombre de Générations depuis cette Souche commune, & les degrez de parenté entre les descendans. Par exemple, dans la Généalogie de l'Heptarchie Anglo-Saxonne, *Woden* étant la Souche commune des Rois Anglo-Saxons, *Hengist* premier Roi de Kent se trouve écrit sur la ligne (6), ce qui signifie qu'*Hengist* étoit le cinquiéme descendant de cette branche, depuis *Woden*. Ensuite dans la Généalogie particuliere des Rois de Kent, *Hengist* est marqué sur une ligne où est le même nombre (6), & par-là, on peut voir d'un coup d'œil, de combien de degrez chacun des descendans d'*Hengist* a été éloigné de *Woden* qui est la Souche. La même chose est observée à l'égard des autres Branches de la posterité de *Woden*.

L'Angleterre ayant cessé d'être sous la domination des Rois Saxons, & de la posterité de *Woden* par la Conquête des Normans, il ne s'agit plus, depuis ce tems-là de la posterité de *Woden* qui n'a plus subsisté en Angleterre, mais de celle de *Guillaume le Conquérant*, que j'ai pris pour la Souche commune des Rois d'Angleterre, jusqu'à present. Ainsi, dans la Généalogie de *Guillaume le Conquérant*, j'ai marqué du chiffre (1) la ligne sur laquelle le nom de ce Prince est écrit, pour marquer qu'il est la Souche commune à laquelle tous les autres nombres se rapportent. Par exemple, dans cette même Généalogie, *Edouard III.* se trouvant dans la ligne (9), quand il s'agit dans une autre Table de la posterité d'Edouard III, ce Prince est placé sur une ligne marquée (9) parce que ce n'est qu'une suite de la Généalogie de Guillaume le Conquérant. Je croi que cela suffit pour faire comprendre la raison des chiffres marquez aux deux côtez des lignes horisontales.

2. J'ai observé de placer toujours les Enfans selon l'ordre de leur naissance, en tirant de la gauche à la droite, suivant notre maniere de lire, ensorte que celui qui est à gauche est l'aîné de celui qui est à sa droite. Cette méthode est d'un grand secours, pour faire distinguer d'un coup d'œil les Branches aînées des cadettes, selon l'ordre de chacune.

Cet ordre est invariable par rapport aux mâles entre eux & aux femmes entre elles. Mais il n'a pas été possible de l'observer par rapport à tous les enfans pris ensemble, hommes ou femmes; c'est-à-dire, qu'il ne s'ensuit pas de ce qu'une femme est placée à la gauche d'un de ses freres, qu'elle fût née avant lui. La raison en est, qu'il a été nécessaire de remplir les espaces vuides, sans quoi il auroit fallu s'étendre trop vers la droite; ce qui auroit demandé un trop grand espace, & auroit rendu ces Généalogies, peu propres à être mises dans un Livre dont la largeur est bornée. Mais on peut compter qu'un Frere mis à la gauche de son Frere, étoit son aîné,

Avis sur les Genealogies.

& qu'une Sœur placée à la gauche de sa Sœur, étoit son aînée.

3. J'ai encore observé de placer tous les Enfans d'un même Prince, précisement au-dessous de leur Pere, ensorte que le Pere occupe dans la ligne qui est au-dessus, le milieu entre tous ses enfans. Par-là, j'ai évité les embarras qui se trouvent dans la plupart des Généalogies, où cet ordre n'étant pas observé, les yeux sont obligez de parcourir de longues lignes, pour chercher les Peres ou les Enfans, ce qui fatigue les yeux & l'esprit, & cause beaucoup de confusion dans ces Généalogies, parce que les differentes Branches n'y sont pas assez distinctes, & ne marquent pas assez clairement l'ordre de la succession.

4. Comme le but que je me suis proposé en dressant ces Généalogies a été uniquement de fournir quelque secours pour la lecture de cette Histoire, je ne me suis pas fait un scrupule d'omettre beaucoup de personnes mortes jeunes, ou sans avoir été mariées, ou sans enfans, & en un mot tout ce qui m'a paru inutile pour cette Histoire. On ne doit donc point regarder ces Généalogies comme complettes, mais comme pouvant servir à faire comprendre la descendance des Princes ou Princesses dont il est parlé dans l'Histoire.

5. Une des principales choses qui peuvent rendre les Généalogies claires & utiles, c'est de les charger d'écriture, le moins qu'il est possible, parce que cette écriture remplit le blanc qui sert à faire la séparation des noms, & c'est cette séparation qui contribue beaucoup à la clarté. C'est ce qui m'a obligé à me servir de quelques abbréviations de certains mots qui reviennent fort souvent, comme *C.* pour *Comte*, *D.* pour *Duc*, *R.* pour *Roi*, *m.* pour *mort*. Je dois aussi avertir que les simples noms écrits en petit caractere sous les noms qui sont partie de la Genealogie, marquent les Maris, ou les Femmes. Exemple.

Blanche } fils d'Edouard III. Cela signifie que *Jean de Gand* fut
Jean de Gand }

le mari de *Blanche*. Quand il y a deux ou trois noms écrits en petit caractere sous un autre précedez d'un chiffre, cela signifie 1. Mari, 2. Mari, 3. Mari, ou bien 1. Femme, 2. Femme, &c.

6. Enfin, j'ai observé de mettre à chacun des Rois, un chiffre qui marque l'ordre de la succession, & par le moyen duquel on peut voir en quel rang chacun d'eux a succedé à la Couronne. Cela est absolument nécessaire pour la succession du Trône d'Angleterre, où l'ordre des branches n'a pas toujours ete observé.

Il ne me reste plus à mètre ici que la PRE'FACE de notre Auteur; je l'ai reservée pour cette place comme le meilleur morceau qu'il y eût à lire, avant que de s'engager dans la lecture de son HISTOIRE.

LORSQUE

PRE'FACE DE L'AUTEUR.

LORSQUE je commençai à écrire cette Histoire, je ne pensois à rien moins qu'à la composer toute entiere. Un sejour assés long, que j'avois fait en Angleterre, m'ayant fourni l'occasion d'apprendre la Langue du Païs, & un Emploi, que j'avois eu dans les Troupes, pendant la Guerre d'Irlande, m'en ayant même imposé la nécessité, je m'étois occupé, autant qu'il m'avoit été possible à lire des Livres Anglois, & particulierement ceux qui traitent du Gouvernement & de l'Histoire d'Angleterre, depuis la Conquête des Normans. Dans la suite, m'étant trouvé dans un état de tranquillité, qui me permettoit de disposer de mon tems comme je le trouvois à propos, je continuai ces mêmes lectures. Comme la curiosité va toujours en augmentant, je ne me contentai pas de m'être raisonnablement instruit de la nature du Gouvernement d'Angleterre, je souhaitai aussi d'en connoître l'origine. Pour y reussir, je crus qu'il falloit lire avec soin l'Histoire des *Anglo-Saxons*, qui ont porté cette forme de Gouvernement dans la Grande Bretagne. Cette étude n'eut rien pour moi que de rebutant. L'Histoire des *Anglo-Saxons* est chargée d'une infinité de faits, cousus, s'il faut ainsi dire, les uns avec les autres, sans ordre & sans liaison, & de beaucoup de particularités inutiles. C'est une vaste forêt, où l'on ne peut qu'avec peine trouver quelque route, ou plutôt quelques petits sentiers, pour s'empêcher de s'égarer. Ce fut neanmoins, ce qui me fit concevoir le dessein d'éclaircir cette partie de l'Histoire d'Angleterre, autant qu'il me seroit possible. Je compris qu'à travers tous ces embarras, je pourrois en la dégageant de tout ce qui est capable d'en interrompre le fil, y trouver une espece de suite, qui serviroit à en donner du moins une connoissance générale. Pour cet effet je me vis indispensablement obligé de faire voir ce qui donna occasion aux Saxons d'envoyer des Troupes dans la Grande Bretagne, & par quelle raison les Romains avoient abandonné cette Conquête, qui leur avoit tant couté à faire & à conserver. En un mot, je retrogradai jusqu'au tems de *Jule Cesar*, qui tenta le premier de se rendre maître de cette Isle. Ce fut là que je fixai le commencement de mon Histoire, & je la continuai jusqu'à la Conquête des Normans, sans dessein de la pousser plus loin. Il falloit être d'un aussi grand loisir que je l'étois, pour s'occuper à un Ouvrage de cette nature. Je l'achevai pourtant; & enfin, après quelque interruption, je me laissai engager à le continuer sur le même pied, c'est-à-dire d'une maniere abregée, qui, sans entrer dans de grands détails, pût donner une connoissance générale, mais distincte des principaux évenemens de l'Histoire d'Angleterre. Deux choses contribuerent à m'engager dans cette entreprise. Premièrement, l'Histoire commençant un peu à se déveloper depuis la Conquête des Normans, je considerai, qu'après

être sorti de la forêt Anglo-Saxone, j'entrerois dans un Païs cultivé, ou je pourrois trouver plus de secours & plus de ressources. En second lieu, j'étois accoutumé à m'occuper, & je n'avois rien de mieux à faire. Je continuai donc cette Histoire : mais quoique je l'eusse déja poussée jusqu'au Regne de *Henri II.*, j'étois sur le point d'abandonner mon Ouvrage, dont le commencement n'avoit rien qui pût me prévenir en sa faveur, lorsqu'un secours inespéré m'engagea, non seulement à le continuer, mais encore à former le projet d'une Histoire plus détaillée, que celle que je m'étois proposée auparavant. Ce secours fut le Recueil de Monsieur RYMER dont je parlerai plus amplement dans la suite.

Je n'eus pas plutôt formé ce dessein, que concevant que j'allois m'engager à écrire une Histoire en forme, je souhaitai de m'instruire à fond des Règles que les Maitres ont données pour aider à réussir dans cette entreprise : mais j'avoue que je n'y trouvai pas les secours que j'en avois attendus. Quelques-unes de ces Règles sont si vagues, qu'on peut les regarder comme étant à peu-près inutiles : non qu'elles ne soient excellentes en elles-mêmes, mais parce qu'elles n'enseignent rien de particulier ou de nouveau, rien qui ne vienne naturellement dans l'esprit de tout homme de bon sens. Telles sont, par exemple, celle-ci : *Qu'il faut qu'un Historien dise la vérité. Qu'il ne soit point partial. Que son stile soit clair. Qu'il mette chaque chose dans sa véritable place. Qu'il ne dise ni trop, ni trop peu*, & quelques autres semblables. J'en trouvai d'autres qui me parurent tendre à une perfection, à laquelle je sentois bien que je ne pouvois aspirer. D'ailleurs, elles supposent dans l'Ecrivain, des qualitez qui sont assez rares, comme une grande étendue d'esprit & de connoissance, un goût exquis, beaucoup de discernement, après quoi, elles lui apprennent, qu'il doit en faire usage, & c'est proprement à cela qu'elles aboutissent.

A ces Règles générales, on ajoute divers préceptes ou conseils particuliers, qui ne sont fondez que sur le goût de ceux qui les donnent. L'un conseille de prendre *Tite-Live* pour modele. Un autre préfere *Cesar*. Un troisieme voudroit que toutes les Histoires fussent dans le goût de *Tacite*. Il y a des gens qui aiment passionnément les portraits & les caracteres. Il y en a d'autres qui n'en veulent point, à moins que ce ne soit des personnes extremement distinguées. Quelques-uns se plaisent dans les descriptions des Sieges & des Batailles : d'autres les désapprouvent absolument, & soutiennent, qu'à peine trouve-t-on dans les Histoires quelques-unes de ces descriptions qui donnent une idée bien claire des actions qui en font le sujet : outre que la plupart ne sont tirées que des Relations d'un des Partis, qui sont le plus souvent déguisées. Enfin, il n'y a pas moins de diversité dans tous les autres conseils qui regardent la forme de l'Histoire,

l'arrangement des matieres, le stile, & autres choses semblables. Tous ces conseils n'étant point absolument nécessaires, l'Historien ne suit ordinairement, que ceux qui sont les plus conformes à son génie. C'est ce qui donne lieu de juger, que les Historiens les plus distinguez ne se sont point assujettis à suivre d'autres Règles que celles que la raison & le bon-sens leur ont dictées. Ils ont plus ou moins bien réussi, selon qu'ils ont eu, plus ou moins, les talens les plus nécessaires. Ainsi, voyant que les Règles générales ne m'apprenoient rien que ce que tout le monde sait, & que d'ailleurs, quelques-unes supposent des talens qu'il n'est pas facile d'acquerir, quand on ne les a pas naturellement: d'un autre côté, me trouvant embarrassé sur le choix de tant de conseils opposez les uns aux autres, je pris la résolution de suivre mon propre génie, sans m'embarrasser de la maniere dont d'autres, avec plus de talens que moi, pourroient exécuter le même dessein. L'unique but que je me proposai, ce fut l'instruction des Etrangers, c'est-à-dire, de ceux qui ne sont pas Anglois. L'Angleterre est aujourd'hui sur un tel pied, que je crus qu'ils ne seroient pas fâchez d'apprendre par quels degrez sa puissance s'est accrue, & de s'instruire, par le moyen d'une Histoire suivie, de la forme de son Gouvernement, le seul qui se soit conservé en son entier, entre ceux que les Nations Septentrionales ont établis en Europe. J'avoue que je crus pouvoir réussir dans ce dessein, quoique d'autres pussent, sans doute, l'exécuter beaucoup mieux que moi.

La différence qu'il y a entre le Gouvernement d'Angleterre, & celui des autres Royaumes, fait que, pour écrire l'Histoire de celui-ci, il faut s'écarter un peu de la route ordinaire. Dans les autres Histoires, c'est le Prince qui en fait, pour ainsi dire, l'unique sujet, & qui est le principal objet de l'Historien. Dans celle d'Angleterre, le Prince & l'Etat ne peuvent être séparez. Par la constitution du Gouvernement, ils sont tellement unis ensemble, qu'ils ne font qu'un même tout, un même Corps qui a les mêmes intérêts & les mêmes vues, & qui doit faire le grand sujet de l'Histoire, & le principal objet de l'Historien. Je sai bien qu'il y a des occasions où il faut nécessairement les séparer: mais ce n'est qu'en de certains tems malheureux, où il est arrivé que le Prince ou le Peuple ont voulu tâcher de rompre cette heureuse Constitution; & dans ces occasions, les efforts que l'un ou l'autre ont faits, sont la principale matiere de l'Histoire. Je sai aussi que, dans les Gouvernemens les plus despotiques, le Prince prétend qu'il est uni de la même maniere avec son Etat: mais ce n'est qu'en supposant, que c'est dans la gloire, dans les intérêts, dans les avantages du Prince que se trouve le bien du Royaume, ce qui n'est pas toujours vrai. Ainsi, le Prince, & l'Etat se trouvent souvent réellement séparez, dans le tems qu'on affecte

le plus de parler de leur union comme d'une union indissoluble. On a changé les choses, & on a gardé les mêmes noms. Mais en Angleterre, il n'y a rien de changé. C'est encore aujourd'hui le même Gouvernement qui y fut établi dès la fondation de la Monarchie, & le même, à peu-près, que les Saxons avoient dans la Germanie, avant qu'ils passassent dans la Grande Bretagne. Il est vrai qu'il a souffert quelque interruption, du tems de Guillaume le Conquerant, & de quelques-uns de ses Successeurs immédiats. Mais il a repris ensuite sa premiere forme, les Rois les plus sages & les plus prudens ayant compris, que le bonheur qu'ils pourroient se procurer par un pouvoir despotique, quand même ils pourroient y parvenir, n'étoit pas à comparer à celui dont ils jouissoient dans un Gouvernement paisible, où ils pouvoient s'assurer de l'estime, de l'amour, & des secours abondans de leurs Sujets. Il n'y a point de Regne dans l'Histoire d'Angleterre, où cette vérité soit plus en son jour, que celui d'*Elisabeth*; comme il n'y en a point où le contraire paroisse mieux, que dans ceux de *Jaques I*, de *Charles I*, de *Charles II*, & de *Jaques II*. Aussi voit-on, que le grand Prince qui occupe aujourd'hui le Trône d'Angleterre, instruit par tant d'exemples, & par sa propre vertu; en cherchant son bonheur & sa gloire dans son union constante avec son Parlement, & dans l'exacte observation des Loix & de la Constitution du Gouvernement, a par cela même, acquis une puissance formidable qui le met en état de mépriser tous les efforts de ses ennemis. Puis donc que le Gouvernement d'Angleterre se trouve aujourd'hui différent de tous les autres, les Lecteurs, non plus que l'Historien, ne doivent jamais le perdre de vûe, de peur que de fausses idées ne les conduisent dans de grandes erreurs. C'est par cette raison, que je me crois obligé d'en faire connoître ici la nature, autant qu'il me sera possible.

Le Gouvernement d'Angleterre est véritablement Monarchique: mais la Monarchie est temperée & limitée par les Loix. C'est ce qui le distingue de tous les autres Gouvernemens Monarchiques, où aujourd'hui la volonté du Prince fait seule la Loi. Je dis aujourd'hui, parce qu'il n'en a pas toujours été de même. Il est certain que tous les Gouvernemens établis en Europe par les Nations Septentrionales, étoient les mêmes, à peu-près, que celui que les Saxons établirent en Angleterre. C'étoient des *Monarchies*: mais on n'entendoit pas par ce mot, un Pouvoir despotique & arbitraire; mais un Pouvoir qui, bien qu'entre les mains d'un seul, étoit néanmoins restreint par l'obligation de gouverner selon les Loix du Païs ou de la Nation. Voila ce qu'est encore le Gouvernement d'Angleterre, quelques changemens qu'il y ait eu dans les autres Etats. Le Roi & le Peuple ne font qu'un même Corps dont le Roi est la tête. C'est lui qui dirige tous les autres Membres, & qui leur donne le mouvement. C'est lui

qui prend soin de leur conservation, & qui doit continuellement avoir l'oeil sur ce qui regarde le Public, pour lui procurer du bien, & pour le garentir des maux qui peuvent lui arriver. En travaillant ainsi sans cesse pour le Public, il travaille en même tems pour soi-même; parce que ne faisant qu'un même tout avec ses Sujets, il profite de tous les avantages qu'il leur procure.

Pour mettre le Roi en état de travailler efficacement au bien du Royaume, il a été nécessaire de le revêtir d'un grand pouvoir, & de lui assigner des revenus capables de le faire vivre avec abondance, & avec éclat, afin de lui attirer le respect & la vénération des Sujets, Il a été nécessaire de lui accorder des droits qui approchent du Pouvoir absolu, comme sont ceux d'être maitre des Armées & des Places fortes, de faire exécuter les Loix, de faire administrer la Justice en son nom, de faire grace aux criminels condamnez, de disposer de toutes les Charges, d'assembler & de casser le Parlement, comme il le trouve à propos, de rejetter les Loix qui lui sont présentées, s'il les juge contraires au bien public, de faire la Guerre & la Paix. C'est ce qu'on appelle *Les Prérogatives du Roi, ou de la Couronne*. Je ne prétends point en avoir fait une exacte énumération. Je sai que quelques uns les étendent beaucoup plus loin : mais il ne s'agit ici, que de savoir, que le Roi a de grandes prérogatives, & que c'est un effet, ou une suite de l'accord mutuel des premiers Rois Anglo-Saxons avec leurs Peuples. Il ne manque rien au Roi, pour être heureux & puissant. Ses revenus sont plus que suffisans pour la dépense ordinaire de sa Maison, & pour récompenser ceux qui se distinguent par leur mérite, outre les Charges Civiles, Ecclésiastiques, & Militaires, dont il peut gratifier qui il lui plait. A-t-il une juste Guerre à soutenir? il n'est point obligé de fouler le Peuple par des taxes & des impositions. C'est le Peuple même qui lui fournit volontairement tout ce qui lui est nécessaire. Ainsi, sans être jamais dans la nécessité d'amasser des trésors pour les besoins à venir, il est assuré de trouver toujours dans les bourses de ses Sujets, de quoi subvenir aux besoins présens.

Il n'y eut que deux choses que les premiers Anglo-Saxons ne jugerent pas à propos de confier à leurs Rois, à cause des fâcheuses conséquences qui en pouvoient naître, puisqu'étant sujets aux passions comme les autres hommes, il étoit très-possible qu'ils en abusassent. La premiere fut, le pouvoir de changer ou d'altérer les Loix qui seroient établies par le consentement mutuel du Roi & du Peuple: la seconde, le pouvoir d'imposer des Taxes à leur volonté. Ces deux articles ont une infinité de branches qui regardent la liberté des Sujets, & la proprieté des biens, à quoi le Roi ne peut toucher, sans rompre la Constitution du Gouvernement, & sont comme le caractere propre qui distingue la Monarchie d'Angleterre de toutes

les autres. Il seroit trop long d'entrer ici dans le détail des Loix qui ont été faites de tems en tems, par le consentement unanime du Roi & du Peuple. Il suffit de dire en général, qu'elles ont toutes pour fondement les Droits du Roi, la Liberté du Peuple, & la proprieté des biens. Ces deux derniers articles, qui contiennent, comme je l'ai déja dit, une infinité de branches, sont ce qu'on appelle, *les Libertez, & les Privileges du Peuple, ou de la Nation.* C'est dans la correspondance, dans l'étroite union des Prérogatives du Roi avec les Libertez du Peuple, que consiste le Gouvernement d'Angleterre. Bien loin que ces deux choses se détruisent mutuellement, rien au contraire n'est plus propre à cimenter cette étroite union qui est si nécessaire entre le Prince & les Sujets. Le Roi par le moyen de ses Prérogatives se trouve en état de protéger ses Sujets, de faire ensorte que les Loix soient exactement observées, de faire rendre la Justice avec impartialité, de soutenir les foibles contre la puissance de ceux qui voudroient les opprimer, de secourir les malheureux & de punir les scélerats qui troublent la Societé. Le Peuple de son côté, pendant qu'il jouit de ses Libertez, se reposant sur les Loix, & sur le soin du Prince pour leur exécution, vit dans une pleine assurance, sans rien craindre par rapport à sa vie, à sa liberté, à ses biens. Tout son travail tourne à son profit, & par conséquent, au bien du Roi, puisque c'est du Peuple, que le Roi tire tous les secours dont il a besoin. S'il fait la cour aux Grands, ce n'est que lorsqu'il croit que leur faveur ou leur secours peuvent lui être nécessaires, & non pas la crainte d'en être opprimé, puisque les Grands ne sont pas moins sujets aux Loix que les moindres du Peuple.

On ne peut disconvenir, qu'un tel Gouvernement ne soit très propre à procurer le bonheur du Peuple & du Souverain. Mais quand il s'est trouvé des Rois, comme il y en a eu quelques-uns, qui ont fait consister leur gloire, leur grandeur, leur félicité, à pouvoir changer les Loix, à en faire de nouvelles suivant leur caprice, à pouvoir disposer des biens de leur Peuple, par des impositions arbitraires, sans nécessité, & uniquement pour contenter leur prodigalité ou leur avarice; ce juste Gouvernement se trouvant, en quelque maniere, dissous par des maximes qui lui sont si contraires, tout est allé en confusion. C'est de là que sont provenues plusieurs Guerres Civiles, que quelques-uns attribuent mal à propos à l'inconstance & à l'inquiétude naturelle des Anglois. D'un autre côté, le Peuple ne s'est pas toujours contenté de maintenir ses Libertez contre les Rois qui ont voulu les lui ravir. Il est quelquefois allé au-delà, jusqu'à dépouiller ces Rois de leurs justes Prérogatives, & la crainte de se voir à l'avenir exposé à de semblables attentats, lui a fait prendre des précautions préjudiciables aux justes droits de la Couronne. C'est ce qui a causé

quelque changement dans le Gouvernement, par rapport aux Prérogatives du Roi, qui ne sont pas présentement tout-à-fait sur un si haut pied, qu'elles l'ont été autrefois, parce que quelques-uns des Rois précedens en ont voulu abuser.

Puis donc que le Gouvernement d'Angleterre consiste dans l'union intime entre le Roi & le Peuple, comme entre la tête & le corps, il s'ensuit qu'il est dans toute sa perfection & dans toute sa force, pendant que cette union subsiste, & qu'elle n'est troublée ni par des soupçons, ni par des jalousies ; ni par des craintes réciproques, & que l'un & l'autre jouissent tranquillement de leurs droits. Il s'affoiblit, au contraire, il dégénere, lorsqu'un des deux veut empieter sur les droits de l'autre. Mais ces attentats n'ont jamais manqué de causer des agitations & des convulsions dans l'Etat : au lieu que, dans les autres Monarchies, les Princes ont gagné du terrain pied-à-pied, & d'une maniere presqu'imperceptible, ensorte qu'on ne trouve presque point d'Historiens qui ayent pris soin de marquer avec exactitude les progrès qui se sont faits dans le projet de priver peu-à-peu le Peuple de ses Libertez. Il n'en est pas de même en Angleterre. On peut dire, au contraire, que c'est ce qui fait la principale matiere de l'Histoire. Comme ce Royaume est séparé par la Mer, de tous les autres Païs, hormis l'*Ecosse*, les affaires qu'il a eues avec ses voisins ne sont pas, à beaucoup près, si considérables, que celles qui regardent l'intérieur du Royaume.

Pour conserver une parfaite union entre le Roi & le Peuple, il falloit nécessairement établir une voye de communication entre eux. C'est ce qui fut fait par le moyen d'une Assemblée que les Saxons appelloient *Wittena-Gemot*, c'est-à-dire, *Assemblées des Sages*, qui représentoit toute la Nation. Ce n'étoit pas une nouvelle invention trouvée depuis que les Saxons s'étoient établis dans l'Isle. Ils avoient dans la Germanie, une pareille Assemblée où toutes les affaires générales se décidoient, & qui représentoit tout le Corps du Peuple Saxon. C'étoit le Général qu'ils élisoient en tems de Guerre pour commander leurs Armées, qui y présidoit. Pour le dire en passant, il y a grande apparence, qu'il n'y avoit pas eu beaucoup d'interruptions dans leurs Guerres, depuis qu'ils s'étoient établis dans la Germanie, vu les grandes Conquêtes qu'ils y avoient faites. Ce fut ce *Wittena-Gemot*, qui servit de modele aux Anglo-Saxons, pour en établir de semblables dans la Grande Bretagne, après qu'ils eurent conquis la meilleure partie de cette Isle. Mais il y eut quelque changement à faire, par la raison qu'en Allemagne, les Saxons n'avoient point de Roi ; c'étoit dans l'Assemblée Générale que résidoit la Souveraineté : au lieu qu'en Angleterre, les Chefs des Saxons, qui en firent la Conquête, y prirent le titre de Rois. *Hengist*, qui mena le premier des

Troupes Saxonnes dans la Bretagne, en qualité de Troupes auxiliaires, fut aussi le premier qui prit ce Titre, vrai-semblablement avec l'approbation des Saxons qui étoient sous sa conduite. Car puisqu'il n'étoit pas naturellement leur Roi, comment auroit-il pu le devenir sans leur consentement? Mais il faut observer qu'*Hengist* peut être regardé sous deux différentes faces. Il est certain qu'à son arrivée dans la Grande Bretagne, il n'étoit que Général des Saxons. Mais après qu'il eut reçu en don le Païs de *Kent*, de *Vortigerne* Roi des Bretons, il devint véritablement Souverain de ce Païs-là, de la même maniere que *Vortigerne* l'avoit été avant lui. Ce fut pour cela qu'il prit le titre de *Roi de Kent*. Mais ce nouveau Titre ne le rendoit pas Roi des Troupes Saxonnes dont on lui avoit confié le commandement. Ainsi, selon toutes les apparences, les Saxons, en consentant que leur Général prît ce Titre, & en voulant bien le reconnoître eux-mêmes pour Souverain, ne lui donnerent pas un pouvoir absolu & despotique sur leurs personnes & sur leurs biens, quand même on supposeroit qu'il étoit revêtu de ce pouvoir à l'égard des Bretons ses nouveaux Sujets, ce qui seroit pourtant très difficile à prouver. Si l'on considere l'Histoire de France, on y trouvera des preuves de ce que je viens de dire. *Clovis* étoit Roi des *Francs*, avant que de mener son Armée dans les Gaules, où il fit de grandes Conquêtes. Mais ces Conquêtes faites sur les Gaulois ou sur les Romains, ne lui donnoient pas sur les François ses propres Sujets, plus de pouvoir qu'il n'en avoit eu auparavant. Cela paroit manifestement, par la résistance qu'il trouva dans un simple Soldat François, au sujet d'un vase d'argent qui se trouvoit parmi le butin, & dont il vouloit faire présent à l'Archevêque de Rheims. Car ce Soldat ne pouvant souffrir, que le Roi se réservât ce vase, de sa seule autorité, le mit en pieces d'un coup de hache. Le Roi n'osa l'en punir sur le champ, parce qu'en effet, en voulant s'approprier cette piece du butin, il excédoit son pouvoir. S'il le punit dans la suite, ce ne fut que sous prétexte que ses armes n'étoient pas en bon état, en quoi il ne faisoit qu'exercer un pouvoir qui ne pouvoit lui être contesté. On peut donc assurer avec beaucoup de fondement, que les premiers Chefs des Saxons en prenant le Titre de Rois n'acquirent pas un pouvoir despotique sur leurs propres Troupes, par le moyen desquelles ils conquirent la Bretagne. Puis donc que les premiers Rois n'avoient pas un pareil pouvoir, il falloit nécessairement établir un moyen pour les empêcher de l'usurper, ce qui ne pouvoit se faire mieux, que par les Assemblées Générales, qui étant composées du Roi & des principaux du Peuple, tenoient les droits de chacun dans un parfait équilibre. Il faut de plus remarquer, qu'il y a une très-grande différence entre l'établissement des *Francs* dans les Gaules, & celui des

Saxons

Saxons dans la Grande Bretagne. Dans les Gaules, le nombre des Gaulois qui furent vaincus demeura toujours fort superieur à celui des Conquerans. Au lieu que dans la Bretagne, si quelques *Bretons* habiterent encore dans les Provinces conquises, ce ne fut qu'en petit nombre & dans une espece d'esclavage. Ainsi, le Païs conquis ne fut proprement habité que par des *Saxons*, des *Jutes*, & des *Anglois*, sur lesquels les Conquêtes faites par leurs propres armes ne donnoient à leurs premiers Rois, aucun droit que celui auquel les Sujets mêmes voulurent bien consentir. Il est vrai qu'on ignore le détail de la convention qui peut avoir été faite sur ce sujet, entre les Rois & leurs Peuples : mais les preuves qu'on trouve dans la suite, de la liberté du Peuple, ne laissent aucun lieu de douter, qu'il n'y ait eu d'abord quelque Règlement là-dessus.

Quelques-uns ont voulu nier l'existence de ces *Wittena-Gemot* dans chacun des Royaumes Anglo-Saxons : mais il y en a trop de preuves dans les Annales, pour pouvoir en douter avec quelque fondement. Cependant, il n'est pas facile de savoir qui étoient ces *Wittan*, ou *Sages*, qui composoient ces Assemblées. Au commencement, ce ne pouvoient être que les Officiers des Troupes Saxonnes, parce que ce furent les premiers à qui les Terres des vaincus furent distribuées, & que par-là ils devinrent les principaux de ces nouveaux Etats. Dans la suite, les Bretons ayant abandonné le Païs, & les vainqueurs se trouvant en trop petit nombre pour le cultiver, on fit venir d'Allemagne, un très grand nombre de familles, ausquelles on donna les Terres qui restoient. Ces distributions se faisoient de cette maniere. Le nouveau Souverain donnoit à des gens distinguez par leur naissance, par leurs services, ou par leur mérite personnel, une quantité de Terre, sous la condition de servir la Couronne en certaines occasions, & ceux-ci en donnoient telles portions qu'ils jugeoient à propos, à d'autres qui s'engageoient envers eux à certains services. Ces deux sortes de nouveaux possesseurs étoient appellez *Thanes*, c'est-à-dire, *Serviteurs :* mais les premiers étoient distinguez par le Titre de *Thanes du Roi*, qui répond à celui de Vassaux immédiats de la Couronne. Ceux-ci, depuis la Conquête des Normans, furent appellez *Barons*, & ensuite, *Pairs du Royaume*. Car pour les Titres de *Comte* ou de *Duc*, ce n'étoient que des noms d'emploi, ou simplement honoraires. Personne ne nie que les *Thanes du Roi* n'assistassent aux *Wittena-Gemot :* mais que les autres *Thanes* eussent le même droit, c'est là le sujet d'une grande contestation. Je n'ai pas dessein d'examiner ici cette question, parce que je ne pourrois que répéter ce que j'en ai dit dans la Dissertation qui se trouve à la fin du premier Tome. Il suffit pour le présent de remarquer (1),

(1) Ce mot *remarquer* manque dans l'Edition sur laquelle on a fait celle-ci. Le

qu'il y avoit dans chaque Royaume, une Assemblée des *Wittan* ou *Sages*, qui conjointement avec le Roi, règloit toutes les affaires importantes de l'Etat, qui faisoit les Loix & les Ordonnances, & qui imposoit les Taxes, soit pour le soutien ordinaire du Gouvernement, soit pour les cas extraordinaires. Comme rien ne se décidoit, que par le consentement mutuel du Roi & de l'Assemblée, comme n'ayant point d'intérêts séparez, & tendant au même but, savoir le bien de l'Etat, c'est une preuve, que l'essence du Gouvernement consistoit dans l'étroite union qu'il y avoit entre le Roi & le Peuple. Si on examine les Histoires des autres Royaumes fondez en Europe, par les Nations du Nord, on y trouvera de pareilles Assemblées, sous divers noms, comme de *Dietes*, de *Champs de Mars*, de *Cortez*, & autres. Il n'est donc pas étrange, que les Saxons ayent établi en Angleterre, le seul Gouvernement qui leur étoit connu.

Ce furent ces mêmes Assemblées, qui, depuis la Conquête des Normans, prirent le nom de *Parlement*. Si Guillaume le Conquerant les continua, ce qui n'est peut-être pas trop facile à prouver (1), on peut assurer, que ce ne fut pas avec les mêmes droits & les mêmes privilèges dont elles avoient joui sous les Rois Saxons. Il est vrai que dans quelques-uns des Regnes suivans, on en trouve quelques traces qui font juger qu'elles n'étoient pas entierement abolies. Mais ce ne fut que sous *Jean sans Terre*, & sous *Henri III.* que les Parlemens commencerent à devenir plus fréquens. Plusieurs prétendent, & ce n'est peut-être pas sans fondement, que ce fut sous le dernier de ces Regnes, que les Communes furent, pour la premiere fois, invitées à envoyer des Députez au Parlement: mais j'ignore en quel tems ces Députez commencerent à se séparer des Pairs. Selon les apparences, depuis cette séparation, les Seigneurs & les Communes s'assembloient dans deux différentes Maisons, puisque les Anglois appellent encore *Maisons*, les deux lieux où les deux Chambres s'assemblent, quoique situez dans l'enceinte d'un même Palais. Ils disent, *la Maison Haute*, ou *la Maison des Seigneurs*, *la Maison Basse*, ou la *Maison des Communes*, pour signifier ce que les François expriment par le mot de *Chambre*. Ce n'est que depuis le Regne d'*Edouard* I. Successeur immédiat de *Henri* III. qu'on a une suite non interrompue des Parlemens.

sens semble le demander; & je l'ai trouvé dans l'Edition de Trévoux. Je n'ai pas pu consulter la première Edition qui fut faite du vivant de l'Auteur, & dans laquelle doit être ce mot ou quelque autre semblable, sans quoi la Frase seroit défectueuse.

(1) La Pièce intitulée, *Modus tenendi Parliamentum*, que l'on a lue ci-devant, détruit l'opinion de ceux qui prétendent que *Guillaume le Conquérant* & ses premiers Successeurs gouvernèrent despotiquement & sans la concurrence du Parlement,

Depuis que les Députez des Communes eurent commencé à faire une Chambre à part, ils prétendirent qu'ils étoient les seuls qui représentoient le Peuple. En effet, c'étoit le Peuple qui les choisissoit; au lieu que les Pairs ne pouvoient pas dire qu'ils représentassent le Peuple, puisqu'il avoit actuellement d'autres Représentans. Tout ce qu'ils pouvoient prétendre, c'étoit d'agir pour eux-mêmes, ou pour le Corps de la Grande Noblesse, comme faisant une partie considérable de la Nation. Quoi qu'il en soit, les Barons, qui, selon les apparences, composoient seuls le Parlement, dans les premiers tems (1), perdirent, peu-à-peu, beaucoup de leurs anciens droits, & la Chambre des Communes fut regardée comme ayant particulierement en main les intérêts du Peuple. Cependant, les Seigneurs conserverent plusieurs droits très considérables, comme sont, par exemple, celui d'être la Cour superieure de Justice pour tout le Royaume, celui de proposer, d'approuver, de rejetter les *Actes*, & en un mot, de faire toujours une partie essentielle du Parlement. Les Evêques & les Abbez qui avoient toujours assisté au Parlement, furent continuez, après la Conquête, dans le même droit dont ils avoient joui sous les Rois Saxons. On ne peut guéres douter, qu'ils n'assistassent aux *Wittena-Gemote*, comme *Thanes du Roi*, ou Barons, puisqu'ils possedoient des Fiefs immédiats de la Couronne : mais il n'est pas aussi certain, qu'ils jouissent de ce droit, comme représentant le Clergé.

Du principe que les Communes seules représentoient le Peuple; elles en tirerent cette conséquence, que c'étoit à elles seules à ordonner les impositions, lorsqu'il s'agissoit d'accorder de l'argent au Roi. Il seroit trop long de marquer ici tous les progrès qu'elles firent dans l'établissement de cette conséquence. Il suffit de dire en deux mots, qu'avec le tems, ce droit s'est trouvé si fermement établi, que les Pairs qui composent la Chambre Haute, n'ont plus d'autre droit que celui d'approuver, ou de rejetter les *Bills* qui leur sont présentez sur ce sujet, sans pouvoir y faire, ni même proposer aucun changement.

Ainsi, les deux Chambres du Parlement composent le Corps du Royaume, conjointement avec le Roi qui en est le Chef. C'est lui qui communique à ces deux Assemblées la vertu qui les fait agir. L'union intime, & absolument nécessaire, entre le Roi & le Parlement, paroît principalement dans la maniere dont se font les Loix, ou les *Actes*, car c'est ce dernier nom général qu'on donne aux Décrets du Parlement. Lorsqu'une des deux Chambres trouve à propos de faire un Acte, après en avoir examiné & débattu toutes les clauses, elle le fait

(1) Il est prouvé par le *Modus tenendi Parliamentum*, que sous les *Rois Saxons*, les Seigneurs ne composoient pas seuls le *Parlement*.

mettre au net, & l'envoye à l'autre Chambre, pour avoir son consentement. Mais cet *Acte*, ou plutôt, ce projet d'Acte, ne reçoit encore que le nom de *Bill*, c'est-à-dire proprement, d'*Acte proposé*. Si ce *Bill* est approuvé par la Chambre où il a été porté, il est ensuite présenté au Roi qui peut, ou l'admettre, ou le rejetter; & ce n'est que du moment que le Roi y a donné son consentement solemnel en Parlement qu'il prend forme de Loi, & qu'il en a toute la vertu. Mais si l'une des Chambres, ou le Roi, le rejettent, il retombe dans le néant, comme s'il n'en avoit jamais été parlé. Rien ne marque mieux que l'essence du Gouvernement d'Angleterre consiste dans l'union entre le Roi & son Peuple. Otez cette union, ce n'est plus qu'une confusion, une véritable Anarchie.

Soit que les Communes ayent joüi du droit d'assister au Parlement dès l'origine de la Monarchie, ou que ce ne soit que depuis le Regne de *Henri III*, il est certain que, peu-à-peu, leur pouvoir s'est beaucoup accru, à quoi la maxime, que leur Chambre seule représente le Peuple, n'a pas peu contribué. Cette maxime n'étoit pas encore établie du tems de Henri III, puisqu'on voit dans ce Regne, que c'étoit aux Barons que le Roi s'adressoit pour demander de l'argent. Mais ce n'est pas le seul nouveau droit qu'elles ont acquis. Depuis que leur Chambre a été séparée de celle des Seigneurs, les intérêts des deux Chambres ont commencé à n'être plus les mêmes en toutes occasions. Elles ont eu même de fréquentes disputes touchant les droits de chacune. Mais en général, celle des Communes a tellement gagné la supériorité, qu'elle l'emporte de beaucoup sur celle de Pairs. Cela n'est pas étonnant, puisqu'elle dispose seule de l'argent de la Nation (1).

D'un autre côté, il est arrivé de grands changemens par rapport aux Seigneurs ou Pairs, dont je croi devoir dire ici deux mots. Autrefois tous les Vassaux immédiats de la Couronne étoient censez Barons, & avoient, en cette qualité, le droit d'assister au Parlement. Mais aujourd'hui, & même depuis long-tems, il n'y a plus de ces Terres qu'on appelloit des Fiefs immédiats de la Couronne; & le droit d'as-

(1) Il faut rectifier tout ce que notre Auteur vient de dire de la *Chambre des Communes*, par ce que j'en ai dit ci-devant & par le *Modus tenendi Parliamentum*, qui détruit tout ce qu'on a dit jusqu'ici pour combattre leurs prétentions. Si du tems des *Rois Saxons*, le Roi pouvoit tenir légitimement le Parlement avec les seuls Députés des Comtés, des Villes & des Bourgs, sans aucun des Seigneurs Spirituels & Temporels, pourvu qu'on leur eut adressé des Lettres de Convocation; & s'il ne pouvoit pas au contraire tenir le Parlement dans le cas où les *Communes* invitées refusoient d'y venir; il s'ensuit qu'alors la Puissance Législative du Parlement résidoit principalement dans les Communes, & que leur situation présente, n'est sous des formes différentes, que le renouvellement de leurs anciens Privilèges.

fister à la Chambre Haute du Parlement n'est plus attaché qu'à de simples Titres honoraires de *Duc*, de *Marquis*, de *Comte*, de *Vicomte*, & de *Baron*, qui n'acquierent aucun droit à ceux qui en sont revêtus, sur les Provinces, Villes, ou Terres dont ils portent les Titres, & dont il dépend du Roi de gratifier qui il lui plaît. Cependant, dès que ces Titres ont été conférez à une Maison, celui qui en est le Chef ne peut plus être privé du droit d'assister au Parlement, que par une condamnation Judiciaire pour un crime qui l'en rende indigne. Mais il faut remarquer, qu'il dépend du Roi d'étendre ou de resserrer, en plusieurs manieres, le droit de succéder à ces Dignitez, comme il le trouve à propos, ensorte que quelquefois il l'étend jusqu'aux Descendans des femmes, lorsque les mâles viendront à manquer : ce qu'il ne fait toutefois que rarement. Quoique le seul Chef de la Maison ait droit d'assister au Parlement en qualité de Pair, cela n'empêche pas que le Roi ne puisse appeller à la Chambre Haute le Fils d'un Seigneur, bien que le Pere soit encore en vie. Il faut encore remarquer, que les Seigneurs possedent toutes les Dignitez qui sont au-dessous de la principale dont ils portent le Titre, tellement que tout Duc est en même tems, Marquis, Comte, Vicomte, & Baron. Ainsi, tous les Seigneurs sont Barons, & c'est proprement cette qualité qui les rend Membres du Parlement, conformément à l'ancien usage. Car avant, & même long-tems après la Conquête des Normans, on ne considéroit les Seigneurs du Parlement, que sous la qualité de *Thanes du Roi*, ou *Barons*. C'est pour cela qu'en parlant des Guerres civiles qu'il y eut sous Jean & sous Henri III, on dit toujours, *les Guerres des Barons*. Le Titre de Duc a été hors d'usage en Angleterre, depuis la Conquête jusqu'à Edouard III, qui conféra au Prince son fils-aîné, le Titre de *Duc de Cornouaille*. Celui de *Marquis* est beaucoup plus nouveau. Du tems des Saxons, les *Comtes* étoient proprement, les Gouverneurs des Provinces : de là vient qu'en Angleterre, on appelle les Provinces, *Comtez*. Après la Conquête, Guillaume le Conquérant ayant distribué les Terres des Anglois aux Etrangers qu'il avoit amenez avec lui, ceux qui portoient les Titres de *Comtes* devinrent véritablement & réellement Seigneurs des Terres dont ils portoient les Titres, ensorte qu'elles étoient héréditaires dans leurs familles. Depuis ce tems-là, mais je ne saurois dire précisément en quel tems, ils en ont perdu la propriété, & le Titre de *Comte* n'est plus qu'honoraire, comme je l'ai déja dit. Les *Vicomtes*, sous les Rois Saxons, étoient les Lieutenans des Comtes, dans les Provinces. Ils y exerçoient la Charge de *Grand-Shérif*, dont l'administration a été laissée à des Officiers inférieurs, pendant que les *Vicomtes* ont passé dans le rang des Pairs, & même au-dessus des Barons. Ce dernier Titre étoit autrefois général, & comprenoit toute la Grande Noblesse ; c'est-à-dire, tous les Pairs,

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

une cause très légitime. J'avoue qu'en cette occasion, je me suis déclaré pour les Ecossois, parce que j'ai cru suivre le parti de la Vérité. Plus j'ai connu que la cause des Anglois étoit insoutenable, plus il m'a paru nécessaire de mettre dans son jour le droit des Ecossois, persuadé que le devoir d'un Historien est de corriger ces sortes d'erreurs que le tems, la négligence, & les préjugez de ceux qui l'ont précedé ont fortifiées.

La querelle entre *Edouard III.* & *Philippe de Valois*, qui a coûté tant de sang à la France & à l'Angleterre, est encore une des matieres sur lesquelles il est comme impossible de contenter les Anglois & les François. Parmi ceux-ci, la *Loi Salique* est un *Noli me tangere.* Il faut pour les satisfaire, non seulement reconnoitre l'ancienneté de cette Loi, mais il ne faut pas même prétendre en examiner le sens ni l'étendue. Les Anglois de leur côté, ne sont pas moins prévenus sur ce sujet. Sans considérer, qu'Edouard ne pouvoit avoir aucun droit sur la Couronne de France, qu'en supposant l'autorité de la *Loi Salique*, ils alléguent, pour la rejetter, des raisons non seulement inutiles, mais même préjudiciables aux droits de ce Prince. La crainte de déplaire aux uns ou aux autres ne m'a pourtant point arrêté. Je me suis cru obligé d'expliquer, dans une petite Dissertation que j'ai mise à la fin du Regne d'Edouard III, ce que c'étoit que la Loi Salique, en quoi consistoit le différend entre les deux Rois, & de faire voir, que leurs droits étoient si litigieux, qu'ils ne pouvoient que très difficilement être décidez par cette Loi (1).

S'il est difficile de satisfaire deux différentes Nations dans le recit des démêlez qu'elles ont eus ensemble, il ne l'est pas moins de contenter les Anglois mêmes, dans les choses où leurs sentimens sont partagez, comme, par exemple, dans ce qui regarde les Prérogatives du Roi, les Libertez du Peuple, les Privileges du Parlement, la Succession du Trône, & quelques autres. Ce n'est pas seulement ce qui s'est passé depuis le Regne de *Jaques I.* qui demande que l'Historien soit attentif aux questions qui ont été agitées sur tous ces articles: il doit ne les perdre jamais de vue, en parlant de ce qui a précedé, parce qu'il se présente dans la suite plusieurs incidens qui s'y rapportent,

(1) Supposé que la *Loi Salique*, par laquelle on prétend règler la succession à la Courone de France, en soit véritablement la Règle, il est certain qu'elle en excluoit *Edouard* III, qui n'y pouvoit avoir de droit que par sa Mère. Or sa Mère n'aiant aucun droit, quel pouvoit être le sien? Il avoit donc raison, & les Anglois l'ont encore de vouloir établir son droit sur la proximité du sang. Il étoit le Neveu du dernier Roi, dont *Philippe de Valois* n'étoit que le Cousin. La Dissertation de notre Auteur ne peut satisfaire ni les François, ni les Anglois. Elle ne jète aucune lumière sur une matière réellement très obscure. Je m'étois proposé de la réfuter par une autre Dissertation, que j'aurois mise à la suite: mais on ne m'en a pas laissé le tems.

tent, & à l'égard desquels on tire des conséquences de ce qui est arrivé anciennement. Les Guerres des Barons sous les Rois *Jean* & *Henri III.*, la déposition d'*Edouard II.* & de *Richard II.*, les Successions à la Couronne de *Guillaume le Roux*, de *Henri I.*, d'*Etienne*, de *Jean*, d'*Edouard III.*, de *Henri IV.*, d'*Edouard IV.*, de *Henri VII.*, sont des endroits scabreux, où on ne peut marcher avec trop de circonspection, pour ne pas établir des principes qui sont contestez, sans les appuyer sur de bons fondemens. Mais quelque soin qu'on apporte dans ces occasions, pour ne pancher ni d'un côté ni d'autre, ou du moins, pour ne se déclarer en faveur d'un des sentimens, que par des raisons solides, il est comme impossible de contenter tous les Lecteurs. Ceux d'entre eux qui font le plus valoir l'obligation où se trouve un Historien d'observer une exacte neutralité, sont souvent ceux qui l'observent le moins. Ils lisent une Histoire l'esprit rempli de préjugez ; & s'ils y trouvent quelque chose qui ne les favorise pas, ils accusent l'Auteur de partialité. Ils veulent que l'Historien soit impartial ; mais ils lui refusent le droit d'exiger d'eux la même équité. C'est une injustice dont on ne voit que trop d'exemples : mais ils ne sont nulle part si fréquens ni si remarquables, que dans ce qui a du rapport à la Religion. Il est difficile à un Historien de s'empêcher de parler sur ce sujet selon ses propres principes, & il lui est impossible de satisfaire ceux qui sont dans des sentimens diamétralement opposez. Mais s'il ne peut les contenter par rapport à la matiere, il doit au moins éviter de les choquer par des manieres ou par des expressions offensantes, & c'est ce qu'on peut très justement exiger de lui. Je n'insisterai point sur ce qui regarde la Religion, parce que les difficultez qu'il y a sur cette matiere, ne sont pas particulieres à l'Histoire d'Angleterre. J'aime mieux passer à des objections qui me touchent de plus près, sur lesquelles je me crois obligé de donner quelques éclaircissemens.

On trouvera, sans doute étrange, qu'un homme qui n'est pas Anglois ait entrepris d'écrire une Histoire d'Angleterre. C'est une objection qui vient naturellement dans l'esprit. Les Anglois se plaignent de la témerité de *Polydore Vergile*, qui, malgré un séjour de quarante ans en Angleterre, n'a pas laissé de faire de lourdes fautes dans son Histoire. C'est un fâcheux préjugé contre moi. Je pourrois alléguer, pour me justifier en quelque maniere, que j'ai été engagé peu-à-peu, & par degrez, à commencer & à continuer mon Histoire, ainsi que je l'ai déja dit. Mais je sens bien que cela ne suffiroit pas pour faire approuver la hardiesse que je prends de la donner au Public. Sans prétendre donc excuser les fautes que je puis avoir commises ou par incapacité, ou par défaut de discernement, & qui ne regardent point ma qualité d'Etranger, je tâcherai de répondre directement à

l'objection, en faisant voir que les secours ne m'ont pas manqué. Mais avant cela, je prie les Lecteurs de se souvenir de ce que j'ai dit ci-dessus, que mon intentiou n'a pas été d'écrire cette Histoire pour les Anglois, mais uniquement pour les Etrangers. Les Anglois n'ont pas besoin de mon secours pour s'instruire de leur propre Histoire, de leurs Loix, de leur Gouvernement; & rien ne seroit plus ridicule & plus extravagant pour un Etranger, qu'un pareil dessein. Il faut donc considerer, qu'il y a une infinité de faits, de particularitez, de circonstances, qui peuvent être agréables, ou si l'on veut même, nécessaires aux Anglois, à quoi les Etrangers ne prennent aucun intérêt, & qu'ils regardent comme inutiles pour eux. A cet égard, j'avoue que je puis avoir manqué de secours, & que je n'ai pas fouillé dans les Bibliotheques publiques ou particulieres d'Angleterre, ni feuilletté des Manuscrits, pour en tirer des particularitez que la plupart des Historiens ont ignorées ou négligées. Mais pour ce qui regarde le Corps de l'Histoire, j'ose assurer, qu'il n'y a presque point de bonne Histoire d'Angleterre, générale ou particuliere, que je n'aye eue en mon pouvoir, & que je n'aye diligemment examinée, sans m'en rapporter à autrui. Je les ai même confrontées avec celles des Etats voisins, lorsque les matieres l'ont demandé. Comme en Angleterre, il y a des gens qui se font un plaisir d'assembler, dans leurs Cabinets, tout ce qui regarde l'Histoire de France, ou d'Espagne, ou d'Italie, ou des Païs-Bas, il se trouve aussi, en Hollande & en Allemagne, des Curieux qui ont pris soin de ramasser tous les meilleurs Livres sur l'Histoire d'Angleterre. Ainsi, outre ceux que j'ai moi-même assemblez, j'ai eu recours à ceux de ces Bibliotheques particulieres, où j'ai trouvé presque autant de secours que si j'avois été dans Londres. La plupart même de ceux à qui ces Bibliotheques appartiennent ont bien voulu, non seulement me communiquer ce qui me manquoit, mais encore m'envoyer leurs Livres, & me les laisser tout autant de tems que j'ai voulu. J'ai, à cet égard, une obligation très particuliere à M. le Général Baron DE HEYDEN, qui, joint à une illustre naissance, & à la Science militaire, une vaste connoissance de tout ce qui regarde les Belles Lettres. Comme j'ai eu le bonheur de me trouver avec lui dans une même Ville, il a bien voulu me faire la faveur de m'ouvrir sa Bibliotheque qui est très nombreuse, & fournie de tout ce qu'il y a de plus rare, tant sur l'Histoire que sur les autres Sciences. Monsieur d'ALLONNE, Secretaire de la feue Reine *Marie*, & ensuite, Secretaire de Guerre en Hollande, a eu aussi la bonté de m'envoyer de la Haye, un très grand nombre de Livres rares & curieux sur l'Histoire d'Angleterre. C'est avec plaisir que je prends cette occasion de leur en témoigner publiquement ma reconnoissance. Il seroit trop long de faire mention ici d'un grand nom-

bre d'autres personnes qui se sont fait un plaisir de m'aider, soit de leurs Livres, soit de leurs conseils, dans la composition de cette Histoire.

Mais de tous les secours que j'ai eus, il n'y en a point qui puissent être comparez à ceux que m'a fournis le *Recueil des Actes Publics d'Angleterre*, publié par feu Monsieur *Rymer*, & dont je suis entierement redevable à Monsieur Le Clerc. Cet illustre Savant ne se contente pas d'enrichir tous les jours la République des Lettres par ses propres Ouvrages : il veut bien encore contribuer tout ce qui dépend de lui, pour favoriser les efforts de ceux qui travaillent pour le Public. Sa bonté, à mon égard, est allée au-delà de ce que je pouvois attendre. Car, quelque rare & précieux que fût ce Livre, qu'il recevoit d'Angleterre, à mesure que chaque Tome paroissoit, il voulut bien non seulement me le prêter, mais me l'envoyer même à trente lieues d'Amsterdam, avec la permission de le garder autant que j'en aurois besoin. Ce seroit en moi une extrême ingratitude, si je négligeois de publier une générosité si peu commune. On ne pourra disconvenir que ce Recueil ne soit un secours extraordinaire pour composer l'Histoire d'Angleterre, si l'on considére ce qu'il contient. Ce sont des Traitez de Paix, de Treve, de Ligue, de Confédération, de Mariages, de Commerce, que les Rois d'Angleterre ont faits avec d'autres Princes: des Instructions données à des Ambassadeurs: des Lettres & des Informations des Ambassadeurs, tant sur les Négociations dont ils étoient chargez, que sur les affaires des Cours où ils étoient envoyez: des Mémoires très instructifs sur des affaires dont les Historiens n'ont parlé que confusément: des Lettres Patentes: des Ordres: des Saufconduits: des Passeports: une infinité d'autres Pieces qui ne peuvent être rangées sous un Titre général, & dont un grand nombre peuvent servir à fixer la Chronologie : enfin, beaucoup d'Actes qui regardent des Particuliers. Ceux qui souhaiteront de s'instruire plus en détail des Piéces qui composent ce Recueil, pourront consulter les divers Tomes de la *Bibliotheque Choisie*, & de la *Bibliotheque Ancienne & Moderne*, où M. Le Clerc a inséré les Extraits que j'ai faits de chaque Tome du Recueil, dans lesquels j'ai marqué les rapports qu'ont les principaux Actes avec les faits qui se trouvent dans l'Histoire.

Par le moyen de ce vaste Recueil, qui est de dix-sept gros Volumes *in Folio*, on peut s'assurer de la vérité de divers faits qui n'étoient auparavant que probables, ou uniquement, appuyez sur la bonne foi de ceux qui les ont rapportez, & découvrir la fausseté de quelques autres qui ont été témérairement avancez. On peut fixer une infinité de dates douteuses, & suivre une exacte Chronologie. En comparant, avec tout le soin dont j'ai été capable, les faits racontez par

les Historiens avec les Actes de ce Recueil, qui s'y rapportent, j'ai découvert plusieurs méprises dans les Histoires tant d'Angleterre, que d'Ecosse, de France, d'Espagne, & des Païs-Bas, & même d'Italie. J'ai trouvé divers faits auparavant inconnus, & d'autres qui avoient été déguisez, ou mal éclaircis. En un mot, je suis redevable à ce Recueil de tout ce qu'il peut y avoir de bon ou de particulier dans mon Histoire. Si donc j'ai manqué de quelques secours que j'aurois pu avoir en Angleterre, ce défaut est abondamment compensé par ceux que j'ai tirez des *Actes Publics*, puisque je suis le premier qui ai eu occasion de m'en servir, après les avoir comme défrichez par les Extraits que j'en ai faits. Après cela, je crois avoir lieu d'espérer, que la prévention où l'on pourroit être sur mon sujet, par rapport à ma qualité d'Etranger, sera considérablement diminuée, puisque j'ai eu le bonheur de travailler sur de nouveaux Mémoires qui ne peuvent être suspects, & dont aucun autre Historien n'a pu faire usage avant moi.

Cette même raison peut servir de réponse à ce qu'on m'objectera, peut-être, qu'y ayant déja tant d'Histoires d'Angleterre, il auroit suffi, pour l'instruction des Etrangers, d'en traduire une de celles qui ont été déja publiées en Anglois: car, puisque j'avois une si bonne occasion de faire usage du Recueil de M. *Rymer*, il me semble qu'on ne doit pas trouver étrange que je ne l'aye pas négligée. J'avoue pourtant, que l'estime toute particuliere que j'ai pour les excellens Ouvrages de M. *Laurent Echard*, & particulierement, pour son Histoire d'Angleterre, m'avoit presque déterminé à traduire celle-ci. Mais, outre qu'il n'y avoit que le premier Tome d'imprimé quand je commençai la mienne, & que les suivans n'ont paru que long-tems après: outre encore que ce premier Tome ne dit presque rien de l'Histoire des Anglo-Saxons, & ne contient qu'une Histoire abregée depuis la Conquête, jusqu'à la fin du Regne de *Jaques I*, d'autres raisons importantes me détournerent de ce dessein. Je considerai qu'il y a deux routes à suivre, selon qu'on a intention de travailler ou pour les Anglois, ou pour les Etrangers. En écrivant pour les Anglois, il faut nécessairement insister sur certaines particularitez ausquelles les Etrangers ne prennent que peu de part; & au contraire, si c'est pour les Etrangers, il faut, la plupart du tems, se borner à des idées générales, & négliger beaucoup de faits particuliers qui ne contribuent point à l'éclaircissement de l'Histoire, quoique la connoissance en puisse être utile aux gens du Païs, à divers égards. En second lieu, les Historiens Anglois, qui ont écrit pour leurs Compatriotes, n'ont pas eu une entiere liberté de dire leurs sentimens avec franchise, sur les questions qu'on a émues depuis quelque tems Angleterre, ni sur les endroits qui s'y rapportent. Ils ont été comme obligez de suivre le tor-

rent du tems auquel ils ont écrit, de peur de passer pour Historiens du Parti contraire au dominant. C'est ce qui se remarque aisément dans les diverses Histoires qui ont été publiées depuis le Regne de *Jaques I.* On ne peut donc pas regarder comme entierement impartiaux ceux qui ont écrit depuis ce tems-là, & par conséquent, les Traductions des Histoires Angloises ne sont pas tout à fait propres à bien instruire les Etrangers des affaires d'Angleterre. C'est ce qui me fit juger, que j'aurois aussi-tot fait d'en composer une nouvelle, à ma maniere, que d'en traduire une à laquelle j'aurois été obligé de faire de grands changemens, pour pouvoir parvenir au but que je me proposois.

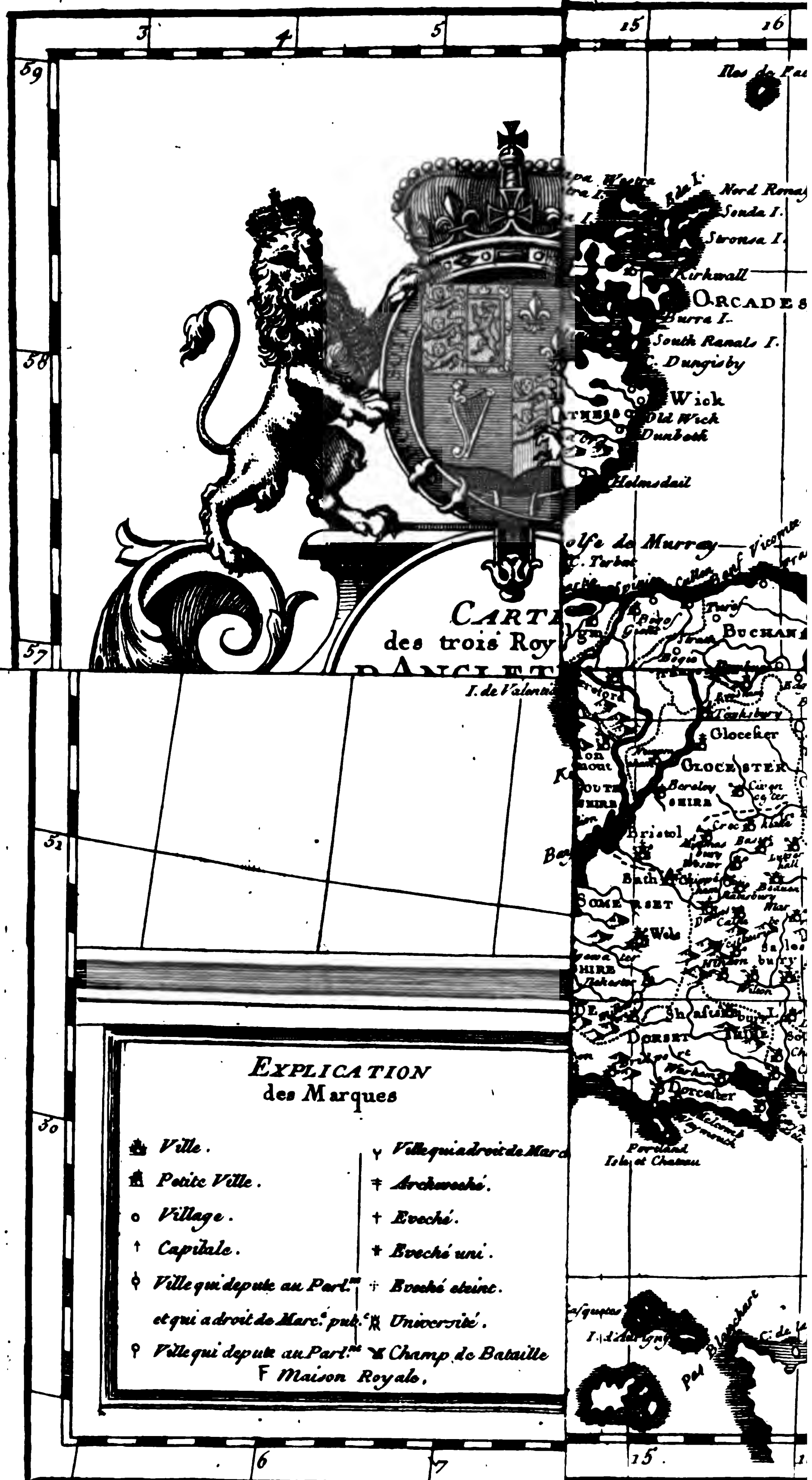
Mais, peut-être, trouvera-t-on encore étrange, que j'aye entrepris d'écrire une nouvelle Histoire en François, puisqu'il y en a déja d'autres dans la même Langue. Je réponds, que je ne connois que deux Histoires générales d'Angleterre en François, savoir celle d'ANDRE' DU CHESNE, & celle de feu Monsieur DE LARREY. Pour la premiere, je dirai franchement, qu'elle ne m'a paru ni assez bonne, ni assez exacte, pour qu'elle dût me détourner de mon dessein. La seconde m'a fait plus longtems hésiter. Le Stile vif & agréable de l'Auteur m'a fait craindre, qu'on n'en fit, avec le mien, une comparaison qui ne pourroit que m'être désavantageuse. Mais d'un autre côté, j'ai consideré, que l'Histoire de M. *de Larrey*, quoique fort étendue par le grand nombre d'évenemens étrangers qu'elle contient, est pourtant assez abregée par rapport aux affaires d'Angleterre. Secondement, M. *de Larrey* n'a presque rien dit du tems qui a précedé la Conquête des Normans. Enfin, il n'a pas eu tous les secours que j'ai eus, & particulierement, le Recueil des Actes Publics, dont il n'a pas pû profiter comme moi. J'avoue pourtant, que ce n'est pas sans témérité, que je me suis engagé à courir avec M. *de Larrey*, dans une même carriere.

Si quelqu'un se trouve choqué de mon Stile, & de quelques expressions qui marquent que je n'ai pas assez bien étudié ma propre Langue, je le prie de considerer, que l'Histoire ne demande pas absolument cette extrême délicatesse que quelques-uns souhaitent de trouver dans toutes sortes d'Ouvrages, & qu'elle peut être lue avec fruit, quoiqu'elle manque de cette perfection. M. *de Mezerai* n'a pas laissé de réussir, quoique son Stile se ressente beaucoup de la lecture des anciennes Chroniques Françoises. Je m'estimerois trop heureux, si on ne trouvoit dans cet Ouvrage que des fautes de cette nature, ce que je ne puis espérer. Mais peut-être, les défauts qu'on y remarquera procureront-ils cet avantage au Public, qu'ils exciteront quelque habile homme à écrire cette même Histoire beaucoup mieux que moi.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter. C'est que la lecture du premier

Tome ne doit point prévenir contre l'Histoire d'Angleterre en général, ceux qui ne se proposent, en lisant, que le seul plaisir. C'est un morceau qu'on doit regarder comme séparé, ou du moins, comme ne servant que de fondement & de liaison à tout le reste. J'espére pourtant, que ceux qui cherchent à s'instruire ne le trouveront pas inutile.





CARTE
des trois Roy
I. de Valentia
EXPLICATION
des Marques
Ville.
Petite Ville.
Village.
Capitale.
Ville qui depute au Parl.
et qui a droit de Marc. pub.
Ville qui depute au Parl.
Maison Royale.
Archevesché.
Evesché.
Evesché uni.
Evesché eteint.
Université.
Champ de Bataille
Nord Rona
Sonda I.
Stronsa I.
Kirkwall
ORCADES
Burra I.
South Ranals I.
Dungisby
Wick
Old Wick
Dunbeath
Helmsdail
Glocester
Tewksbury
Bristol
Bath
SOMERSET
Wels
DORSET
Dorcester
Warham
Portland
Isle et Chateau
Wilton
59
58
57
51
50
3
4
5
6
7
15
16



INTRODUCTION A L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.



LA GRANDE BRETAGNE est, sans contredit, la plus grande, la plus belle, & la plus considerable des Isles de l'Europe. On pourroit même assurer qu'elle tient le premier rang entre toutes les Isles du Monde qui nous sont connues, & il ne seroit peut-être pas difficile de justifier qu'elle mérite cette préference. Mais pour ne pas entrer, à cet égard, dans une discussion peu nécessaire, il suffit de dire qu'il y en a bien peu qu'on puisse lui comparer par rapport à la temperature de l'air, au nombre de ses habitans, & à toutes les choses nécessaires, tant pour la subsistance, que pour l'agrément de la vie. S'il lui manque quelque chose de ce que d'autres Païs possedent, ce défaut est aisément reparé par le Commerce, qui lui fournit abondamment ce qu'il y a de plus beau & de plus exquis dans tout le reste du Monde.

Je n'entreprendrai point de relever ici tout ce qui se peut dire à l'avantage de cette Isle, ni de rassembler tous les éloges que les Auteurs, tant anciens que modernes, en ont faits. Un semblable détail

seroit présentement inutile. L'état florissant, où la Grande Bretagne se trouve aujourd'hui, parle assez pour elle. Ses Flottes qui dominent sur les deux Mers, ses Troupes que leur intrépidité fait redouter en tous lieux, ses illustres Généraux qui ont porté la terreur de ses armes jusqu'aux extremitez de l'Europe, l'élevent bien plus haut que tout ce que je pourrois dire à son avantage. D'ailleurs, personne n'ignore aujourd'hui, que par ses richesses, & par le bon Gouvernement qui s'y trouve depuis longtems établi, cette Isle, véritablement fortunée, jouit d'un bonheur qui la met au-dessus de tous les païs du Monde qui nous sont connus.

Je ne doute pas que la figure qu'on voit faire à l'Angleterre, depuis quelque tems, n'inspire à plusieurs personnes la curiosité d'apprendre par quels dégrés elle est parvenue au point de grandeur & de puissance, qui la rend si redoutable à ses voisins. C'est dans cette pensée, que j'ai pris la résolution de publier cette Histoire en François, pour la commodité de ceux qui n'entendant pas la Langue Angloise, ne sçauroient contenter leur curiosité par la lecture des Histoires qui sont écrites dans la Langue du païs. Je me persuade que celle-ci ne peut qu'être bien reçue, si les défauts de l'Historien ne portent point de préjudice à l'Histoire même.

Mais, comme la Grande Bretagne a été de tout temps divisée en deux parties, sçavoir, l'Angleterre & l'Ecosse; je dois avertir les Lecteurs, que mon dessein n'est que d'écrire l'Histoire d'Angleterre en particulier. Quoique le voisinage de ces deux Etats ait produit divers évenemens qui leur sont communs, leurs Histoires n'en sont pas moins distinctes l'une de l'autre. Ainsi, je ne vois point de raison assez forte pour m'engager à imiter divers Historiens qui les ont jointes ensemble, sous prétexte que, depuis environ un siécle, les deux Royaumes sont unis sous un même Souverain. Pour ce qui regarde l'Histoire particuliere d'Angleterre, à laquelle j'ai dessein de me borner, j'ose avancer, qu'elle n'est pas moins diversifiée, & qu'elle ne contient pas moins d'évenemens agréables & interessans, que la plûpart des autres qui sont répandues dans le monde. Il est vrai qu'elle a ses endroits arides & stériles, sur-tout dans ses commencemens; mais c'est un défaut qui lui est commun avec les Histoires de France, d'Espagne, & de tous les autres Royaumes qui ont été fondez par les Nations Septentrionales. Comme parmi les Peuples qui ont, pour ainsi dire, inondé l'Empire Romain, il n'y avoit que peu de gens de Lettres, il n'y a eu, par conséquent, que peu d'Ecrivains qui ayent pris soin de laisser à la posterité des monumens de leurs Histoires. Celle-ci, comme la plûpart des autres, peut être comparée à un Fleuve, qui grossit à mesure qu'il s'éloigne de sa source, & qui devient d'une grandeur immense à son embouchure. Mais comme l'Angleterre est comprise dans la Grande Bretagne, dont elle fait la plus considerable partie, il ne sera pas hors de propos,

avant que de commencer l'Hiſtoire de ce Royaume, de donner une connoiſſance générale de l'Iſle, de l'origine de ſes habitans, de leurs mœurs, de leurs coutumes, de leur Gouvernement, & de leur Religion.

L'ISLE D'ALBION, ou de *Bretagne*, étoit preſque inconnue aux Romains, avant le tems des Empereurs. *Jule Céſar* fut proprement le premier qui la leur fit connoître, ſoit en y portant les Aigles Romaines, ſoit par le récit de deux Expéditions qu'il y fit, dont il a donné le détail dans ſes Commentaires. Il dit que c'eſt une Iſle : qu'elle eſt de figure triangulaire : il marque l'étendue de chacun de ſes trois côtez, & aſſure, que le contour entier de l'Iſle eſt d'environ quinze cens milles, ou de cinq cens lieues de France. Après cette deſcription, on ne peut voir, ſans étonnement, ce que *Tacite* ſemble avancer (1), que *Dion Caſſius* aſſure poſitivement que ce ne fut que ſous le Gouvernement de *Julius Agricola*, c'eſt-àdire, ſous l'Empire de *Veſpaſien*, de *Titus*, ou de *Domitien*, qu'on découvrit que la Bretagne étoit une Iſle. Seroit-il poſſible, que les Commentaires de *Céſar*, fuſſent inconnus à ces Hiſtoriens ?

Liv. IV. & V.

Tacite, Vie d'Agricola. Dion Caſſius. Liv. 39.

Comme la Grande Bretagne eſt, à peu près, de figure triangulaire, ainſi que Céſar l'a remarqué ; ſi on la conſidéroit comme bornée de trois lignes droites, formant un triangle parfait, on pourroit dire que ces trois lignes enſemble feroient environ quinze cens milles. Mais en y comprenant les divers détours que font ſes Côtes, on a trouvé que ſon circuit eſt d'environ dix-huit cens milles, ou ſix cens lieues de France. Le plus petit côté qui s'étend depuis le Cap nommé *Fore-Land*, (2) dans le Pays de Kent, juſqu'à celui de *Land's-end* (3) en Cornouaille, & qui regarde la France, contient environ trois cens milles. La Côte Occidentale qui eſt vis-à-vis de l'Irlande, depuis *Land's-end* juſqu'à la Pointe la plus Septentrionale de l'Ecoſſe, peut avoir environ huit cens milles d'étendue : & le troiſiéme côté, qui comprend toute la Côte Orientale, eſt de ſept cens milles.

Etendue de la Grande Bretagne.

Cambden Britannia.

Les noms d'*Albion* & de *Bretagne*, ſous leſquels cette Iſle a été connue, ſont tous deux ſi anciens, qu'on en ignore l'origine. Ce n'eſt que par des conjectures qu'on a tâché de la découvrir. Quelques-uns ont dit, que le premier de ces noms lui fut donné par un certain Géant, fils de Neptune. Mais ce qu'ils ont avancé ſur ce ſujet n'étant appuyé que ſur des fables, ne mérite pas qu'on s'y arrête. D'autres dérivent le nom d'*Albion* d'un mot Grec, qui ſignifie *blanc* (4),

Etymologie du nom d'Albion. *Cambden.*

(1) *Hanc oram noviſſimi maris*, tunc primum *Romana Claſſis circumvecta*, *Inſulam eſſe Britanniam affirmavit.* Ces mots *tunc primum*, ſelon ce que *Tacite* dit auparavant, ne peuvent ſe rapporter qu'au Gouvernement d'*Agricola*. RAPIN-THOYRAS.

(2) Appellé par les Romains *Cantium*. RAP. TH.

(3) *Belerium*. RAP. TH.

(4) Α'λφὸς. RAP. TH.

parce que les Côtes de l'Isle paroissent blanches à ceux qui les regardent de loin. Enfin, il y a des gens qui, à cause de la hauteur de ces mêmes Côtes, croyent que le nom d'*Albion* vient du mot *Al*, qui en Langue Celtique signifioit *haut*.

Etymologie du nom de Bretagne

Pour ce qui regarde l'origine du nom de *Bretagne*, on trouve, dans les Auteurs qui ont écrit sur ce sujet, diverses opinions, ou conjectures, dont les principales se réduisent aux quatre suivantes. La premiere, que le nom de Bretagne a été donné à l'Isle par un Prince Troyen, nommé *Brutus*. La seconde est d'un Sçavant Anglois, qui a prétendu, qu'à cause du mouvement violent de la Mer, qui baigne les Côtes de la Grande Bretagne, ce nom peut venir du mot Breton *Brydio*, qui signifie *fureur*. La troisiéme, que *Cambden*, le Chevalier *Temple* & plusieurs autres, ont adoptée, est fondée sur le mot *Brith*, qui, en langage Breton, signifie du Pastel, parce que les anciens Bretons avoient accoutumé de se peindre le corps avec cette plante qui leur rendoit la peau bleue. La quatriéme se trouve dans les Œuvres de *Bochart*. Cet illustre Sçavant a pensé, que les Phéniciens, qui alloient acheter de l'étain dans l'Isle d'Albion, pouvoient avoir donné à l'Isle le nom de *Baratanact*, c'est-à-dire, en leur Langue, *terre* ou *païs d'étain*; & que de ce mot, les Grecs peuvent avoir formé celui de *Britannia* (1), qui a été adopté par les Romains. Cette étymologie semble se confirmer par le nom de *Cassiterides*, que les Grecs ont donné aux Isles de *Scilly*, ou *Sorlingues*, situées proche des Côtes de Cornouaille, ce mot ayant la même signification en Grec, que *Baratanact* en Phénicien.

Sommer.

Bochart in Canaan.

Strabo. L. 2.

Examen de ces quatre étymologies.

S'il m'est permis de dire mon sentiment sur ces quatre étymologies, il me semble que la premiere n'est fondée que sur une fable. La seconde, qui fait venir le nom de Bretagne d'un mot Breton, qui signifie *fureur*, ne me paroit pas soutenable; premierement, parce que ce nom ayant été donné à l'Isle par des Etrangers, comme on va le voir tout à l'heure; il n'est pas vraisemblable qu'ils l'ayent pris du langage Breton qu'ils ignoroient apparemment. En second lieu, il n'est pas vrai que la Mer soit plus agitée sur les Côtes de la Grande Bretagne, qu'en d'autres endroits. Par conséquent, son agitation, qui n'est pas extraordinaire, ne peut avoir donné lieu de tirer ce nom d'un mot qui signifie fureur. La troisiéme qui dérive ce nom du mot *Brith*, du Pastel, est la plus généralement suivie. Mais il s'y rencontre une difficulté, que ceux qui l'ont embrassée auroient dû lever. C'est qu'il est certain que le nom de Bretagne a été donné à l'Isle par des Etrangers. Cela paroît manifestement de ce que les habitans n'ont jamais nommé ainsi leur païs, & ne se sont jamais donné à eux-mêmes le nom de *Bretons*. Leur véritable nom est *Cumri* ou *Cumbri*, d'où est venu le nom de *Cambrie*, que le païs de Galles conserve encore

Cambden Britan.

(1) La terminaison en *tania*, mot Grec qui signifie *Region*, fait voir, selon *Cambden*, que ce mot a été formé par les Grecs, de même que *Mauritania*, *Lusitania*, *Aquitania*, &c. Rap. Th.

parmi eux. Or il n'y a point d'apparence, que des Etrangers se soient servis d'un mot Breton pour former le nom de cette Isle. Ainsi, la quatriéme opinion, qui est celle de Bochart, me paroît la plus naturelle. On ne peut pas dire qu'il soit contre la vrai-semblance, que les Phéniciens, qui ont les premiers trafiqué dans cette Isle, lui ayent donné le nom de *Baratanac*, païs d'étain. Cela supposé, il est assez apparent que ce nom ayant passé des Phéniciens aux Grecs, & de ceux-ci aux Romains, a été changé en celui de *Britannia*. Quoiqu'il en soit, on ne peut former sur ce sujet que des conjectures fort incertaines. Les exemples récens que nous avons des noms donnez aux Terres nouvellement découvertes, font voir que le caprice a autant de part que la raison, à la formation de ces nouveaux noms. La fête d'un Saint, le nom d'un Chef ou d'un Pilote, le premier objet qui s'est présenté à la vue, un accident arrivé dans le tems de la découverte de ces nouvelles Terres, ont servi, pour l'ordinaire, de fondement aux noms qu'on leur a donnez. Ainsi, les conjectures de Cambden & de Bochart, sont peut-être aussi vaines à l'égard de la Bretagne, que le seroient les nôtres, si ne sçachant point les raisons des noms qu'on a donnez aux diverses parties du nouveau Monde, nous voulions les chercher par des conjectures tirées du langage, des coutumes, ou du commerce des habitans.

Origine des Bretons.

Il n'est pas plus facile de dire quelle est l'origine des premiers habitans de l'Isle d'Albion, parce que, vrai-semblablement, elle a été peuplée par des Colonies venues de divers endroits, & en divers tems. On n'a pourtant pas laissé de la chercher dans leurs mœurs, dans leur langage, dans leur Religion, & dans la forme de leur Gouvernement. Mais avant que de rapporter ce qu'on a pensé sur ce sujet, il est nécessaire de s'arrêter un moment sur la fable de *Brutus*, publiée par *Geffroi de Monmouth* Auteur du XII. Siécle. Ce n'est pas qu'elle en vaille beaucoup la peine : mais comme il n'y a presque point d'Historien d'Angleterre qui n'en ait parlé, il semble qu'il n'est presque plus permis de la passer sous silence. D'ailleurs, l'Histoire ne doit pas seulement rapporter les faits qui sont véritables, elle doit aussi munir les Lecteurs contre les fables qu'on a voulu faire passer pour des véritez.

César, Tacite.

Geffroi de Monmouth, Moine de l'Ordre de Saint Benoît, a écrit en Latin, une Histoire de Bretagne, qu'il a dédiée à Robert Comte de Glocester, fils naturel de Henri I. Roi d'Angleterre. C'est dans cette prétendue Histoire qu'on trouve, que la Bretagne a tiré son nom de *Brutus*, qui fut le premier de ses Rois. Voici ce que cet Historien a rapporté sur ce sujet.

Histoire ou Fable de Brutus.

Brutus, fils de Sylvius, petit-fils d'Enée, eut le malheur de tuer son Pere à la chasse, en pensant tirer sur une bête. Comme il ne pouvoit, ou ne vouloit plus demeurer en Italie, après ce funeste accident, il se retira dans la Grece, où il assembla les descendans des Troyens qu'on y avoit transportez après la ruine de leur Ville. Il se mit en Mer avec cette

troupe, & après avoir longtems erré ſur la Méditerranée, il entra dans l'Océan, & fit des exploits merveilleux en divers endroits, particuliérement dans les Gaules, contre un certain Roi d'Aquitaine. Enfin, inſtruit par un Oracle, il alla prendre terre à l'Iſle d'Albion, en un lieu où eſt préſentement *Totneſſ*, dans la Province de Devon. Cette Iſle étoit alors habitée par des Géans de la race de Cham, dont *Gog-Magog* étoit Chef ou Roi. Brutus & ſes compagnons, quoiqu'en petit nombre, non-ſeulement ſe maintinrent dans le Païs, mais même ils en exterminerent les habitans, & ſe mirent en poſſeſſion de l'Iſle, à laquelle Brutus donna le nom de Bretagne. Ce même Prince, avant que de mourir, partagea ſes Etats, qui comprenoient toute l'Iſle d'Albion, en trois parties, dont il fit trois Royaumes pour ſes trois fils. *Locrin* ou *Loegrin*, eut pour ſon partage la *Loegrie*, qui fut ainſi appellée de ſon nom. C'eſt cette partie qui eſt aujourd'hui connue ſous le nom d'Angleterre, ſans y comprendre le Païs de Galles, qui fut la portion de *Camber*, ſecond fils de Brutus, & qui reçut le nom de *Cambrie*. *Albanact*, qui étoit le plus jeune, eut la partie qu'on a depuis nommée *Ecoſſe*, à laquelle il donna le nom d'*Albanie* (1).

Après avoir poſé ces fondemens, le même Auteur continuant ſon Hiſtoire, marque les diverſes révolutions arrivées dans l'Iſle, ſous les Rois Succeſſeurs de Brutus, dont il rapporte les noms avec quelques-unes de leurs actions. Mais il n'a pas la même exactitude pour ce qui regarde le tems de leurs Regnes, dont il n'entreprend de marquer ni le commencement ni la durée. Il ſe contente de dire, que depuis le Déluge Univerſel juſqu'à l'arrivée de Brutus dans l'Iſle d'Albion, il s'étoit paſſé douze cens ans, & ſoixante & ſix depuis la priſe de Troye. Cette Hiſtoire, publiée dans un ſiecle peu éclairé, fut d'abord reçue avec avidité, particulierement par les Gallois, deſcendans des anciens Bretons. Mais elle porte tant de marques de fauſſeté, que tous ceux qui ont voulu l'examiner avec quelque ſoin, l'ont regardée comme une invention de Geffroi même, ou de quelque autre Auteur qu'il a trop aveuglément ſuivi.

Après avoir rejetté cette fable, je ſouhaiterois de pouvoir dire quelque choſe de certain touchant l'origine des Bretons. Mais cela n'eſt pas poſſible. Il faut donc ſe contenter des conjectures que Céſar, Tacite, & quelques Auteurs plus modernes ont faites ſur ce ſujet. Voici ce qui m'a paru le plus vrai-ſemblable.

Tout le monde demeure d'accord, que la Grande Bretagne a été peuplée par les *Celtes*, ou Gaulois, deſcendus de Gomer fils de Japhet. Le nom de *Cumri*, que les habitans du païs de Galles ſe donnent encore en leur Langue, & diverſes autres raiſons, ne permettent pas d'en douter.

(1) Le nom de *Loegrie* s'eſt perdu, & celui de *Cambrie* s'eſt conſervé dans le Païs de Galles, comme celui d'*Albanie* en Ecoſſe. Mais cela ne prouve pas que l'origine de ces noms ſoit telle que *Geffroi de Monmouth* l'a rapportée. RAP. TH.

D'ailleurs, les nombreuses Colonies que les Gaulois ont envoyées en tant d'endroits de l'Europe & de l'Asie, donnent lieu de croire, qu'ils n'ont pas négligé de faire des Peuplades dans la Grande Bretagne qui étoit proche d'eux. On se confirme encore dans la même pensée, par la conformité qui se trouve entre les Gaulois & les Bretons, par rapport à la Religion; conformité qui a été remarquée par tous ceux qui ont écrit sur ce sujet. On trouve, à la vérité, dans quelques Auteurs, que les *Belges* ont peuplé les parties Orientales de la Bretagne: que les Espagnols se sont établis dans les Occidentales, & les Hybernois ou Irlandois, dans les Contrées du Nord. Mais cela ne détruit pas le sentiment qui vient d'être proposé. Les Belges faisoient partie des Gaulois, & les Espagnols qui s'établirent dans la Grande Bretagne, aussi-bien que les Hybernois ou Ecossois qui peuplerent les parties du Nord, étoient, selon quelques Auteurs, des Colonies de Gaulois Celtiberiens qui habitoient les Côtes Occidentales d'Espagne. Mais quand même il ne seroit pas bien certain que ces Espagnols fussent des Colonies de Gaulois Celtiberiens, on ne peut pourtant disconvenir, que la partie Méridionale qu'on nomme aujourd'hui *Angleterre*, n'ait été peuplée par des Gaulois. C'est-là ce qui se peut dire de plus probable, sur l'origine des Bretons.

Pour ce qui regarde les mœurs, les coutumes, la Religion, le Gouvernement de ce même Peuple; quoique César en ait dit quelque chose dans ses Commentaires, si nous nous bornions à ce qu'il en a rapporté, notre connoissance n'iroit pas bien loin. C'est principalement des Auteurs qui ont écrit depuis que les Romains ont été Maîtres de la Bretagne, qu'on peut tirer quelque éclaircissement sur cette matiere. Comme les Bretons n'ont pas changé de mœurs & de coutumes tout d'un coup, mais peu-à-peu, on peut présumer que ce que ces Auteurs ont dit des Bretons de leur tems, peut aussi convenir, à divers égards, aux anciens habitans de l'Isle. Voici, à peu près, ce qu'on en peut recueillir.

Les Bretons avoient généralement le corps bien formé, & la taille haute. Leurs cheveux étoient roux, comme sont ceux de la plûpart des Irlandois d'aujourd'hui. Ils étoient d'un si bon temperament, que, selon le rapport de *Plutarque*, il y en avoit beaucoup qui vivoient jusqu'à six-vingt ans. Apparemment, la sobriété & la temperance contribuoient, autant ou plus que l'air du Païs, à leur conserver si longtems la vie. L'usage des habits étoit presque inconnu dans l'Isle. Il n'y avoit que les habitans des Côtes Méridionales, qui couvrissent leur nudité, par le moyen de certaines Peaux qu'ils ajustoient sur leurs corps sans aucune façon, plutôt pour ne pas offenser les yeux des Etrangers qui trafiquoient avec eux, que pour se garantir du froid. Ils avoient accoutumé de se faire dans la peau des incisions qui représentoient des fleurs, des arbres, des animaux. Ensuite, en y faisant couler du jus de pastel, ils donnoient à ces figures une couleur bleue, qui ne s'effaçoit jamais. C'est ce qui leur tenoit lieu de parure, & que *Tertullien* appelloit *Britannorum Stigmata*.

Mœurs & coutumes des Bretons.

Leurs habitations étoient dans les Bois, ſous des huttes couvertes de peaux, de branches, ou de gazon. On dit qu'il ſe trouve encore dans le Nord de l'Ecoſſe, des gens qui n'ont point d'autres maiſons. Je me ſouviens même d'avoir vu en Irlande, de pauvres gens qui vivoient dans une hutte couverte d'un ſimple gazon, & qui n'étoit que trois ou quatre fois plus grande que leurs corps. On m'aſſura, qu'ils paſſoient tranquillement leur vie dans ces ſortes de maiſons, ſans en ſortir que pour pourvoir à leur ſubſiſtance ; & que ſe contentant de lait, & de certaines racines qu'on nomme en ce païs-là *Patatos*, ils ne s'occupoient d'aucun autre ſoin. Cette maniere de vivre, peut donner à peu près, une idée de celle des anciens Bretons, & peut-être de pluſieurs autres Peuples. Ils ſe nourriſſoient ordinairement du lait de leurs troupeaux, & du Gibier qui ſe trouvoit en abondance dans les Bois & dans les Campagnes. A l'égard des oiſeaux domeſtiques, comme des oiſons & des poules, s'ils en nourriſſoient dans leurs maiſons, ils n'en tiroient point d'autre uſage que le plaiſir de la vue, leur Religion leur défendant d'en manger, comme Céſar le rapporte expreſſément. *Céſar L. V.* Ils ne ſe ſervoient pas même de poiſſon pour leur nourriture, quoique les Rivieres & la Mer, dont ils étoient environnez, leur en puſſent fournir autant qu'il étoit néceſſaire pour leur entretien. Leurs Villes, ou plutôt leurs Villages, n'étoient qu'un amas confus de huttes ſéparées les unes des autres, ſans aucun ordre, & ſans diſtinction de rues. Ils les plaçoient ordinairement dans un eſpace défriché au milieu d'un Bois, dont les avenues étoient défendues par de légers remparts de terre, ou par des arbres abbatus. Cette vie ſi ſimple, & ſi éloignée du luxe des autres Nations, n'empêchoit pas qu'ils n'euſſent l'eſprit vif, & même plus pénetrant que les Gaulois leurs voiſins, ſi l'on doit s'en rapporter au témoignage de *Tacite*. *Diodore de Sicile* n'a pas fait difficulté de les préférer aux Romains, par rapport à l'integrité des mœurs. Ils avoient pourtant une coutume particuliere, qui paroiſſoit affreuſe aux autres Nations, quoique, pour eux, ils la cruſſent très innocente. C'eſt qu'ils ſe mettoient dix ou douze familles enſemble dans une même habitation, où les femmes étoient en commun, même entre les freres. Cette coutume ſe conſerva longtems parmi eux, quoiqu'à d'autres égards, ils ſe fuſſent aſſez polis par leur commerce avec les Romains, depuis que ceux-ci ſe furent rendus maîtres de l'Iſle. Un Hiſtorien rapporte, que *Julie* femme de l'Empereur Severe, reprochant un jour à une Dame Bretonne, une pratique ſi contraire à celle des autres Nations, en reçut cette hardie réponſe : Que les Dames Romaines n'avoient rien à reprocher aux Bretonnes ſur ce ſujet, puiſque celles-ci ne pratiquoient publiquement & aux yeux de tout le monde, avec des hommes choiſis, que ce qui étoit pratiqué par les Romaines en ſecret, avec le premier venu, quelquefois même avec leurs Affranchis ou avec leurs Eſclaves. On ne peut pas douter que les Bretons n'euſſent beaucoup d'autres coutumes differentes de celles des Nations plus

plus civiliſées. Mais comme leur Païs n'étoit gueres fréquenté par les Etrangers, on ne connoît que peu de choſe de ce qui les regarde, principalement par rapport au tems qui a précedé la conquête des Romains. Il faut donc ſe contenter de ce qui ſe trouve répandu par-ci par-là, dans quelques Auteurs, dont peut-être la plûpart n'ont pas été trop bien informez.

Maniere de combattre des Bretons. *Céſ. Comm. L.* IV.

Céſar aſſure que les Bretons étoient très braves, & qu'ils alloient au combat avec beaucoup d'intrepidité. Mais on a de la peine à comprendre la deſcription qu'il fait de leur maniere de combattre, qui étoit fort differente de la nôtre. Il dit que la plûpart d'entre eux combattoient ſur des Chariots, & qu'ils alloient à toute bride attaquer leurs ennemis à coups de dard: mais que, lorſqu'ils avoient à faire à la Cavalerie, ils mettoient pied à terre, pour combattre l'épée à la main avec avantage. C'eſt ce qui doit paroître extraordinaire. Pour moi, j'avoue que je ne comprends pas quel avantage ils pouvoient trouver à combattre à pied contre la Cavalerie, plutôt que ſur leurs Chariots.

Leur Commerce.

Bien que la ſituation de la Grande Bretagne fût très avantageuſe pour le Commerce, on ne voit pas que les Bretons ayent eu de gros Vaiſſeaux, ni qu'ils ſe ſoient écartez de leurs Côtes, plus loin que les rivages des Gaules. Leur plus grand Commerce étoit avec des Marchands Phéniciens, qui ayant découvert cette Iſle, en emportoient tous les ans beaucoup d'étain, dont ils faiſoient un grand trafic parmi les Nations éloignées. Mais quelque ſoin qu'ils priſſent d'en cacher la ſource, les Grecs la découvrirent enfin, & allerent auſſi trafiquer dans le même lieu.

Leur Religion.

Ce Commerce ne ſe faiſant que ſur la Côte du Païs, qu'on a depuis nommé *Cornouaille*, les Marchands étrangers n'avoient pas beaucoup d'occaſion de s'inſtruire exactement de l'état de l'Iſle. C'eſt ce qui eſt cauſe que nous ignorons aujourd'hui, par rapport à la Religion & au Gouvernement des Bretons, beaucoup de choſes qui ſeroient apparemment parvenues juſqu'à nous, ſi les autres Peuples en euſſent été informez. On ne doit donc point s'attendre à voir ici un grand détail ſur ce ſujet, puiſqu'à cet égard, comme à pluſieurs autres, on eſt contraint de s'en tenir à de ſimples Conjectures. On ſait pourtant, que les Bretons avoient preſque tous les mémes Dieux que les Gaulois. Par exemple, *Dis*, & *Samothes*, étoient deux Divinitez également honorées par ces deux Nations. Mais les Bretons avoient une véneration toute particuliere pour *Andate*, Déeſſe de la Victoire, & lui ſacrifioient leurs priſonniers de guerre.

Leurs Druïdes.

On ſait encore, que parmi les Bretons, comme parmi les Gaulois, les *Druïdes* étoient les Miniſtres de la Religion, & qu'ils dirigeoient tout ce qui avoit du rapport au culte des Dieux. Ce nom de *Druïde*, vient du mot *Deru*, qui en Langue Bretonne ou Celtique, ſignifie un Chêne,

comme *Drus* en Grec (1). Car ils regardoient le Gui de Chêne comme une chose sacrée, & comme le plus grand présent qu'ils eussent reçu des Dieux. Ces *Druïdes* étoient en si grande vénération parmi le Peuple, qu'ils avoient acquis une Autorité presque souveraine. Rien ne se faisoit, dans les affaires publiques, sans leur approbation : jusques-là, qu'on n'osoit pas même faire mourir un malfaiteur, si les Druïdes n'avoient consenti à sa mort. La Religion ne leur fournissoit pas seulement un prétexte de prendre part au Gouvernement, ils prétendoient encore qu'elle les autorisoit à se mêler des affaires des Particuliers. Sous prétexte qu'il n'y en a presque point où la Religion ne puisse se trouver interessée, ils s'attribuoient le droit d'exclure des Sacrifices, ceux qui refusoient de se soumettre à leurs Jugemens. Par ce moyen, ils se rendoient très redoutables, cette espece d'Excommunication étant si honteuse, que personne ne vouloit avoir aucun commerce avec celui qui en étoit frappé. Les Ecclésiastiques Chrétiens n'ont que trop imité en cela les anciens Druïdes. Le Chef des Druïdes étoit une espece de Souverain Pontife, de qui tous les autres dépendoient, & qui parvenoit à cette Dignité par élection. Cette charge étoit tellement briguée, qu'il falloit quelquefois en venir aux armes, avant que de pouvoir faire un choix.

Les Bardes.

Les *Bardes*, parmi les Bretons, comme parmi les Gaulois, étoient des Pretres d'un ordre inferieur à celui des Druïdes. Ils s'occupoient à composer des Vers & des Chansons qu'ils accompagnoient de la Harpe, pour célebrer les louanges de leurs Heros. Ceux-ci subsisterent longtems dans l'Isle. Il y en avoit encore après que les Romains l'eurent entierement abandonnée.

Cæs. Comm. L. IV.

Les Eubages.

Il y avoit aussi dans la Bretagne, comme dans les Gaules, une autre sorte de Prêtres, nommez *Eubages*, qui s'appliquoient principalement à l'étude de la Philosophie & à la contemplation des merveilles de la Nature, ainsi qu'on le voit dans *Marcellin*. Enfin, comme les Bretons & les Gaulois n'avoient proprement qu'une même Religion, il est fort apparent que l'un des deux Peuples l'avoit reçue de l'autre. César a cru que les Bretons l'avoient portée dans les Gaules, se fondant sur ce que ceux d'entre les Gaulois qui vouloient s'en instruire parfaitement, avoient accoutumé d'aller l'étudier dans la Bretagne. Mais cette raison ne peut tout au plus servir qu'à prouver, que les Mysteres de cette Religion se célebroient avec plus d'exactitude en Bretagne, peut-être à cause des révolutions arrivées dans les Gaules, par les guerres que les Romains y avoient excitées. *Buchanan*, moins positif que César, dit qu'on ne peut pas bien savoir lequel des deux Peuples avoit reçu la Religion de l'autre. Il est pourtant vrai-semblable que les Gaulois, qui

Religion des Gaulois & des Bretons.

(1) Le Pere *Pezron*, dans son Livre de *l'Origine de la Langue Celtique*, prétend que les Langues Grecque & Latine sont formées de la Celtique. Si cela est, il faut que le mot Grec *Drus* vienne du Celtique *Deru*. RAP. TH.

ont peuplé la Bretagne, y ont aussi porté leur Religion. Quoiqu'il en soit, puisque les Druïdes Bretons & Gaulois avoient les mêmes principes, & puisque nous n'avons rien de certain touchant les premiers, nous ne pouvons nous former quelque idée de leur Religion, que par celle des Gaulois, qui nous est un peu mieux connue. Cette connoissance ne s'étend pourtant pas fort loin, puisque les Druïdes n'ont rien laissé par écrit, leur coutume étant de faire tout apprendre par cœur à leurs Ecoliers. Un Auteur Bourguignon (1) a pris soin de ramasser quelques Maximes des Druïdes, parmi lesquelles celles-ci m'ont paru les plus remarquables.

Il faut être enseigné dans les Bocages sacrez. Quelques Maximes des Druïdes.

Le Gui doit être cueilli avec un grand respect, & s'il est possible, à la sixiéme Lune. On doit se servir pour cela d'une serpe d'or.

Tout ce qui naît, tire son origine du Ciel.

On ne doit pas confier le secret des Sciences à l'écriture, mais à la mémoire.

Il faut avoir un grand soin de l'éducation des enfans.

Le Gui mis en poudre rend les femmes fécondes.

Les désobeïssans doivent être éloignez des sacrifices.

Les Ames sont immortelles.

Les Ames passent dans d'autres Corps, après la mort de ceux qu'elles ont animez.

Si le Monde périt, ce sera par le feu ou par l'eau.

Dans les occasions extraordinaires, il faut immoler un homme. Selon que le corps tombera, ou selon qu'il remuera étant tombé; selon que son sang coulera, ou selon que sa playe s'ouvrira, on prédira l'avenir.

Les Prisonniers de guerre doivent être égorgez sur les autels, ou être renfermez dans des paniers d'osier, pour être brûlez vifs à l'honneur des Dieux.

Il ne faut pas permettre le Commerce étranger.

Celui qui arrivera le dernier à l'Assemblée des Etats, doit être puni de mort.

Les enfans doivent être élevez, jusqu'à l'âge de quatorze ans, hors de la présence de leurs peres & meres.

L'argent prêté en cette vie sera rendu aux Créanciers dans l'autre Monde.

Il y a un autre Monde; & les amis, qui se donnent la mort pour y accompagner leurs amis, y vivront avec eux.

Les Lettres données aux mourans, ou jettées sur le bucher des morts, sont fidelement rendues dans l'autre Monde.

La Lune guérit tout, comme son nom Celtique le porte.

Que le désobeïssant soit chassé: qu'il ne reçoive aucune justice: qu'il ne soit reçu dans aucune compagnie, ni admis dans aucun emploi.

Tous les Peres de famille sont Rois dans leurs maisons. Ils ont puissance

(1) *Gollut*, dans ses *Mémoires de la Franche-Comté*. Rap. Th.

de vie & de mort sur leurs Femmes, sur leurs Enfans, & sur leurs Esclaves.

On peut voir, par ces Articles, un échantillon des Maximes & de la Religion des Druïdes. Cette Religion se conserva longtems dans la Grande Bretagne, aussi-bien que dans les Gaules. Elle s'étendit même jusqu'en Italie, comme il paroît par la défense que l'Empereur Auguste fit aux Romains, d'en célebrer les mysteres. Il y avoit des femmes Druïdes, aussi bien que des hommes. Ce fut une Druïde Tongroise, qui, selon *Vopiscus*, prédit à Dioclétien qu'il parviendroit à l'Empire.

Gouvernement des Bretons.

Si l'on peut avoir quelque connoissance de la Religion des Bretons par celle des Gaulois, on peut aussi se former une idée de leur Gouvernement par la même voye. Comme ces deux Peuples étoient *Celtes* d'origine, il y a beaucoup d'apparence qu'ils avoient une même forme de Gouvernement. On peut donc, pour connoître quel étoit le Gouvernement des Bretons, avoir recours à ce qui se pratiquoit à cet égard dans les Gaules. Dès le tems de la fondation de Rome, les Gaulois étoient divisez en plusieurs Peuples, dont chacun avoit son Chef ou son Roi. Entre ces Peuples, il y en avoit quelques-uns qui étant plus puissans que les autres, tenoient leurs voisins dans quelque espece de dépendance. C'étoit parmi ceux-là qu'on élisoit un Chef général, dont le pouvoir étoit borné, aussi bien que le tems de son administration. Pendant qu'il étoit en charge, il étoit regardé comme un Souverain Magistrat, ayant pouvoir de faire observer les Loix, & comme un Général établi pour commander les armées. *Tite-Live* donne à ce Magistrat le titre de Roi. Mais un Auteur moderne, qui a cru connoître mieux la nature de cette sorte de Magistrature, prétend que le nom de Roi ne convient pas à celui qui l'exerçoit, & se contente de lui donner celui de *Paramont*, c'est-à-dire, *qui est au-dessus de tous les autres*. Quoiqu'il en soit, on peut présumer que les Bretons avoient, à peu près, la même forme de Gouvernement, puisqu'on trouve que tout le païs situé entre la Riviere de *Thyne*, & la Mer qu'on appelle *la Manche*, étoit divisé en dix-sept Peuples, qui avoient chacun leur Chef, auquel les Auteurs ont donné le nom de Roi. Lorsque Jule-César envahit la Bretagne, les Bretons donnerent le commandement de leur armée à *Cassibelan* Roi ou Chef des *Trinobantes*; & au tems de l'Empereur Claudius, ils établirent pour leur Général *Caractacus*, Roi des *Silures*. On peut voir, dans la premiere Carte Géographique, les noms & la situation de ces dix-sept Peuples ou Provinces. Il n'y a point de doute que ces mêmes Peuples, qui ne dépendoient les uns des autres qu'autant que la force les y obligeoit, n'eussent souvent des querelles ensemble, & ne se fissent la guerre réciproquement. Mais on n'a point de connoissance certaine de leurs affaires. Ce n'est donc qu'au tems de l'invasion des Romains, qu'on peut fixer le commencement de leur Histoire. Depuis ce tems-là, jus-

S. Julien, Origine des Bourguignons.

Pompon. Mela. L. 3.

qu'à ce qu'ils furent affranchis de la domination de ces Conquérans, on peut à peu près en suivre le fil ; quoiqu'on y trouve de grands vuides qu'il est impossible de remplir, à cause du petit nombre d'Auteurs qui ont écrit sur cette matiere. Mais avant que d'entrer dans aucun détail à cet égard, il est nécessaire de dire deux mots des *Pictes* & des *Ecossois*, qui occupoient le Nord de la Grande Bretagne.

Si les Bretons se sont donné une origine très ancienne, en se disant descendus de Brutus petit-fils d'Enée ; les Ecossois, toujours jaloux de la gloire de leurs voisins, n'ont pas voulu leur céder, même dans cet honneur imaginaire. Ils ont encore encheri par-dessus, en s'attribuant une origine bien plus ancienne, mais qui n'est pas moins fabuleuse. On trouve dans leurs Histoires, que *Gathelus*, fils de *Cecrops* Roi d'Athenes, ou, selon quelques-uns, fils *d'Argus* quatrieme Roi d'Argos, a été le fondateur de leur Nation, conjointement avec *Scota* fille de Pharaon Roi d'Egypte. Voici la maniere dont on a tissu cette fable.

Récit fabuleux de l'origine des Ecossois.

Gathelus, ayant été contraint de quitter sa Patrie pour éviter les persécutions de ses ennemis, se mit en mer avec quelques amis qui ne voulurent point l'abandonner. Après avoir fait quelques exploits qu'il seroit trop long de rapporter, il se rendit en Egypte, où il servit quelque tems sous Moïse, dans la guerre que Pharaon faisoit aux Ethiopiens. Enfin, Moïse ayant quitté l'Egypte, Gathelus, qui s'étoit signalé par un grand nombre de belles actions, lui succeda dans le commandement des armées de Pharaon, qui lui donna *Scota* sa fille en mariage. Trente-neuf ans après, il arriva que Gathelus, étant effrayé par certains Oracles qui prédisoient la ruine de l'Egypte, se mit en mer avec un grand nombre de Grecs & d'Egyptiens qui s'étoient attachez à sa fortune. Il tenta plusieurs fois de s'établir en Afrique ; mais n'ayant pu y réussir, il vogua longtems incertain de sa destinée : & enfin, il alla prendre terre à un port de la Côte occidentale d'Espagne, auquel il donna le nom de *Portus Gatheli*, d'où est venu le nom de *Portugal*. [En cet endroit, l'Auteur de la fable a oublié que Gathelus étoit Grec, & non pas Latin.] Après avoir séjourné quelque tems en ce lieu, Gathelus y laissa une Colonie, & montant plus haut vers le Septentrion, il s'établit dans un païs qui fut appellé de son nom *Gathelicia*, ou *Galice*. Quelque tems après, *Hiberus* son fils s'étant embarqué avec une troupe de ces mêmes Etrangers que Gathelus avoit amenez avec lui, navigea vers le Nord, & conduisit une Colonie dans une Isle, à laquelle il donna le nom d'*Hibernie*. C'est celle qu'on a depuis nommée *Irlande*. Comme cette Isle n'étoit pas alors fort peuplée, ceux qui l'habitoient reçurent ces Etrangers avec joye, & se joignirent à eux pour ne faire qu'un même Peuple, qui fut nommé *Scot*, du nom de Scota mere d'Hiberus. Il seroit inutile d'employer du tems à refuter cette fable, qui se refute assez d'elle-même. Je me serois même fait un scrupule d'en parler, si Buchanan n'avoit pas

jugé à propos de l'inserer dans son Histoire d'Ecosse, & d'en faire voir les absurditez, afin de dissiper les préjugez de quelques-uns de sa Nation, qui s'efforçoient de la soutenir. Voilà ce qu'on peut appeller l'Histoire fabuleuse de l'origine des Ecossois. Voici ce que des Ecrivains, moins prévenus sur l'antiquité de leur Nation, donnent pour une véritable Histoire.

Origine des Ecossois, plus vraisemblable.

L'Isle d'*Iren*, appellée par les Romains *Hibernia*, & par les Anglois & les Ecossois *Iren-landt* ou *Ireland*, étoit depuis longtems occupée par les Ecossois sortis de la Scythie Européenne, lorsqu'une troupe d'Espagnols y aborda, à dessein de s'y établir. C'étoit, à peu près, dans le tems que les Carthaginois se rendirent maîtres de l'Espagne. Le nombre de ces Etrangers n'étant pas fort considerable, les habitans, bien loin d'en être épouvantez, les reçurent volontiers, & leur donnerent même des terres à cultiver. Buchanan prétend que ces Espagnols descendoient d'une Colonie de Gaulois Celtibériens, qui s'étoient établis en Espagne. Le bon accueil que cette troupe trouva en Irlande, y en attira quelques autres : tellement qu'enfin, l'Isle fut extraordinairement peuplée de ces deux Nations, qui s'étant mélées ensemble, n'en faisoient plus qu'une, sous le nom de *Scots* ou *Ecossois*. Dans la suite, le terrein commençant à leur manquer, plusieurs familles se jetterent dans les Isles *Ebudes* ou *Hebrides*, situées au Nord de l'Irlande ; & ces petites Isles se trouverent, avec le tems, aussi peuplées que la principale. On prétend que les Scythes avoient occupé l'Irlande peu de tems après le Déluge, & que les Espagnols y arriverent l'an du Monde 3380.

Bede Hist. Eccles. L. I. C. I.

Les Isles Hebrides étant ainsi occupées par les Ecossois, il arriva que certains vaisseaux étrangers allerent s'y presenter, comme à dessein d'y mettre du monde à terre. Ces vaisseaux étoient remplis de *Pictes*, Peuples d'Allemagne, qui habitoient les Païs appellez aujourd'hui *Meklenbourgh* & *Pomeranie*. Ils alloient, selon la coutume des Nations Septentrionales, courir la Mer pour chercher des habitations, leur Païs étant trop peuplé pour pouvoir leur fournir dequoi subsister. Ils demanderent d'abord aux Ecossois quelques terres dans leurs Isles, pour s'y établir. Ceux-ci leur répondirent, que ces Isles étoient si stériles, qu'il ne seroit pas possible qu'ils pussent tous ensemble y trouver leur subsistance (1). Mais en même tems ils les informerent, qu'il y avoit dans leur voisinage une grande Isle nommée *Albion*, qui étoit si peu peuplée du côté du Nord, qu'ils y trouveroient infailliblement assez de place pour s'y établir. Ils leur offrirent même du secours, en cas que les habitans s'opposassent à leur dessein. Les Pictes, contens

Arrivée des Pictes en Bretagne.

(1) A *S. Kilda*, qui est la plus Occidentale des Isles *Hebrides*, les habitans n'y subsistent que par le moyen des œufs que les Oyes sauvages y vont pondre régulierement en certain tems. Voyez le *Voyage de M. Martin à S. Kilda*, imprimé à Londres en 1698. RAP. TH.

de cette découverte, allerent tout droit à l'Isle-d'Albion ; & n'ayant trouvé que peu d'habitans à l'endroit où ils aborderent, ils n'eurent pas beaucoup de peine à s'établir dans les contrées septentrionales, qui étoient les moins habitées.

Buchanan.

Les Pictes & les Ecossois s'unissent ensemble.

Comme depuis longtems les Ecossois souhaitoient d'étendre leurs habitations dans Albion, où ils esperoient de trouver plus d'abondance que dans leurs Isles, ils profiterent de cette occasion pour aller prendre part à ce nouvel établissement (1). Les Pictes ne furent pas fâchés de voir cette affluence d'Ecossois. Outre qu'ils avoient besoin de leur secours pour se maintenir contre les attaques des anciens habitans d'Albion, il leur auroit été impossible de subsister longtems en ce Païs-là, si les Ecossois ne leur eussent donné des femmes pour perpétuer leur Colonie. Mais ils ne purent en obtenir, qu'à condition qu'ils s'engageroient à préferer les descendans des femmes à ceux des hommes, dans la Succession du Royaume qu'ils alloient établir. Bede assure que de son tems, cette Loi s'observoit encore parmi les Pictes. Ainsi ces deux Peuples s'étant unis ensemble par un commun interêt, obligerent, peu à peu, les anciens habitans d'Albion à se retirer vers le Midi, & à leur laisser libre toute la partie septentrionale de l'Isle, depuis la Thyne jusqu'à la Mer du Nord. Enfin, leur nombre s'étant considerablement accru, ils résolurent de se séparer, soit que la différence de leurs Loix & de leurs Coutumes les engageât dans de fréquentes querelles, ou pour d'autres raisons qu'on ignore. Les Ecossois prirent pour eux la partie occidentale, qui étoit la plus voisine de l'Irlande & des Isles Hebrides ; & les Pictes occuperent l'orientale qui regarde l'Allemagne (2). Depuis ce partage, ces deux Peuples commencerent à être distinguez l'un de l'autre, & à se gouverner chacun par ses propres Loix. On commença aussi à distinguer les Ecossois qui habitoient dans l'Isle d'Albion, d'avec ceux qui demeuroient en Irlande ou dans les Isles voisines. Les premiers furent nommés *Albins*, & les autres, *Irenois* ou *Irlandois*. De-là vint aussi la distinction entre la Grande & la Petite Ecosse. On entendoit par la premiere, l'Irlande ; & par la seconde, le Païs que les Ecossois occupoient dans l'Isle d'Albion, ou la Grande Bretagne. Les Ecossois Albins, fortifiez de tems en tems par des Colonies de leurs Freres Irlandois, se multiplierent tellement, qu'enfin ils devinrent beaucoup plus puissans que les Pictes, & même les exterminerent entiérement. Mais ceci n'arriva que plusieurs siecles après leur séparation.

Ils se séparent.

Distinction entre les Ecossois & entre la Grande & la Petite Ecosse.

Cambden, Description de l'Ecosse.

Il est bien difficile que la bonne intelligence dure longtems entre

Brouilleries entre

(1) Ceci est fort contesté : car plusieurs prétendent que les *Ecossois* ne se sont établis dans la Grande Bretagne qu'au commencement du VI. Siecle de l'Ere Chrétienne. Ici on a suivi *Buchanan*. Rap. Th.

(2) Ils étoient séparés par la montagne de *Gransbain*, appellée par Tacite, *in Vit. Agric. cap. 2, Mons Grampius*. Rap. Th.

Les Ecossois & les Pictes.

deux Peuples voisins. La jalousie, & des interêts opposez, ne leur fournissent que trop souvent des occasions de querelle. Les Pictes & les Ecossois ne furent pas plûtôt séparez, qu'ils commencerent à se brouiller sur quelque sujet de peu d'importance. La querelle s'étant échauffée, ils furent sur le point d'en venir à une guerre ouverte, par les instigations des anciens habitans, qui fomentoient la division autant qu'il leur étoit possible. Ceux-ci, que je nommerai desormais Bretons, quoique j'ignore en quel tems on a commencé à leur donner ce nom, se repentoient d'avoir laissé établir ces deux Peuples étrangers dans l'Isle. Ainsi, cette occasion leur paroissant favorable, ils crurent qu'il étoit de leur interêt de les engager dans une guerre qui ne pouvoit manquer d'être funeste aux deux partis, & qui pouvoit même également ruïner l'un & l'autre. Comme c'étoit du côté des Ecossois que les Bretons avoient le plus à craindre, à cause du voisinage de l'Irlande, ils offrirent leur secours aux Pictes, pour chasser les Ecossois du païs qu'ils occupoient. Ils esperoient de trouver, dans la suite, quelque occasion de se délivrer aussi de ceux avec qui ils vouloient bien alors s'allier. Dès que les Ecossois furent informez de cette union, ils penserent, à leur tour, à se fortifier du secours de leurs Freres d'Irlande, & s'adresserent pour cet effet à *Ferchard*, Roi de ce Païs-là, qui leur envoya *Fergus* son fils. Ce jeune Prince ayant trouvé les Ecossois Albins, vivans dans une espece d'Anarchie, sans autres Chefs que ceux qu'ils élisoient dans des occasions extraordinaires, & leur ayant représenté les inconveniens qui en pouvoient naître, ils résolurent de lui déferer l'Autorité souveraine. Fergus fut donc le premier Roi d'Ecosse, c'est-à-dire, de l'Ecosse proprement dite; car pour la Grande Ecosse, ou l'Irlande, non-seulement elle avoit eu des Rois plusieurs siecles auparavant, mais même, si l'on en veut croire les Irlandois, c'étoit la plus ancienne Monarchie du Monde. On prétend que Fergus arriva en Ecosse l'an du Monde 3627, dans le tems, à peu près, qu'Alexandre le Grand fit son entrée dans Babylone. Mais cette prétention est si fortement contestée, qu'il est bon de ne l'admettre qu'avec précaution.

Les Pictes s'allient avec les Bretons.

Le Roi d'Irlande envoye Fergus son Fils aux Albins.

Fergus est couronné Roi d'Ecosse.

Buchanan.

Fergus s'unit aux Pictes & fait la guerre aux Bretons.

Dès que Fergus fut assis sur le Trône d'Ecosse, il fit de grands préparatifs pour soutenir la guerre contre les Pictes, sans négliger neanmoins les moyens de l'éviter. Il leur fit représenter par des Ambassadeurs, que la querelle qui s'étoit émue entre les deux Nations étant de peu d'importance, pourroit aisément être vuidée sans en venir aux armes, pourvu que, des deux côtez, on n'écoutât pas trop la passion: qu'il étoit à craindre qu'en s'affoiblissant réciproquement, les deux Peuples ne fournissent aux Bretons, leurs voisins & leurs ennemis communs, l'occasion de les ruïner l'un & l'autre; & que, même, il étoit aisé de comprendre que c'étoit là leur intention. Cette remontrance fit un si grand effet sur les Pictes, que changeant tout à coup leur premier

mier projet, ils s'unirent étroitement avec les Ecossois pour faire la Guerre aux Bretons. Fergus se voyant ainsi appuyé du secours des Pictes, marcha contre les Bretons, & leur livra une Bataille dans laquelle *Coïlus* leur Roi fut tué. Après cette défaite, les Bretons se trouvant trop foibles pour résister aux deux Peuples du Nord, prirent le parti de leur demander la Paix. Quelque tems après, Fergus repassant en Irlande, périt par un naufrage, sur la Côte de cette Isle, au même lieu où l'on bâtit depuis une Ville, qui fut nommée *Carrick-Fergus* (1).

Il gagne une Bataille.

Il fait la Paix avec eux.

Il meurt en Irlande.

C'est là ce que les Historiens Ecossois rapportent, touchant l'établissement des deux Nations qui occupoient le Nord de la Grande Bretagne. Ils prétendent que depuis l'arrivée de Fergus, jusqu'à l'invasion des Romains, il ne se passa rien qui apportât aucun changement considerable dans la disposition générale de l'Isle, ou des Peuples qui l'habitoient. Depuis le bras de Mer qui la sépare des Gaules, jusqu'à la Thyne, du côté du Nord, elle étoit habitée par les Bretons, divisez en dix-sept Peuples ou Royaumes. Depuis la Thyne, jusqu'à l'extremité septentrionale, les Pictes occupoient les parties orientales, vis-à-vis de l'Allemagne; & les Ecossois possedoient le Païs occidental, à l'opposite de l'Irlande, dont ils n'étoient séparez que par un Canal fort étroit. Ceux-ci comptent quinze Rois, depuis Fergus jusqu'à *Ederus*, qui regnoit en Ecosse lorsque César attaqua la Bretagne.

Dispute touchant l'établissement des Ecossois dans la Grande Bretagne.

Mais, quoiqu'il semble que personne ne puisse être mieux instruit que les Ecossois mêmes de l'origine de leur propre Monarchie, il s'est pourtant trouvé de très habiles Anglois qui leur en ont contesté l'ancienneté. Bien loin de recevoir comme un fait certain ce que les Ecossois avancent, ils ont prétendu prouver que ce Peuple ne s'est établi dans la Grande Bretagne qu'au commencement du sixieme siecle depuis le naissance de Jesus-Christ. Cette dispute paroît d'abord peu importante, la Nation Ecossoise pouvant alleguer une assez longue prescription, pour n'avoir pas lieu de craindre qu'on lui fasse un procès sur la possession du Païs qu'elle occupe. D'un autre côté, il semble que les Anglois n'ont pas beaucoup d'interêt de lui disputer la gloire de cette ancienneté, quand même elle seroit imaginaire. Malgré tout cela, la dispute a été poussée avec beaucoup de vivacité, parce qu'on y a interessé la Religion. Parmi les objections que les Presbytériens ont faites aux Episcopaux contre la Hiérarchie Ecclésiastique, ils ont avancé, que l'Eglise d'Ecosse a été gouvernée par de simples Prêtres, nommés *Culdées*, avant qu'il y eût des Evêques dans le païs; d'où ils ont voulu inferer, que l'Episcopat n'est pas d'établissement divin. Les Anglois Episcopaux ont répondu à cette objec-

(1) Ce fut la premiere Place que le Duc de *Schomberg* assiégea, en arrivant en Irlande en 1689. RAP. TH.

tion, en niant le fait. Ils ont soutenu, que bien loin que l'Eglise d'Ecosse fût alors gouvernée par de simples Prêtres, elle ne subsistoit pas encore, puisque les Ecossois n'étoient pas même établis dans l'Isle avant l'an 503 de Notre Seigneur. Ainsi, selon les Anglois, il faut retrancher plus de huit cens ans de l'antiquité que les Ecossois attribuent à leur établissement dans la Grande Bretagne. Cette difference est si considerable, qu'on ne peut que difficilement comprendre que les Ecossois se soient si fort trompez. Seroit-il possible que quarante Rois, qu'on prétend avoir occupé le Trône d'Ecosse, depuis Fergus I. jusqu'à *Coran*, qui regnoit l'an 501 de Jesus-Christ, ne fussent que des Rois imaginaires? D'un autre côté, il n'est pas moins difficile de se persuader, que les illustres Auteurs qui accusent leurs voisins de cette erreur, voulussent la leur reprocher, s'ils ne croyoient pas avoir de bonnes preuves pour soutenir leur sentiment. Je ne pense pas que les Lecteurs, dont la plûpart prennent peu d'interêt à cette dispute, s'attendent que je déduise ici en détail les raisons qui ont été alleguées de part & d'autre, & qui font la matiere de plusieurs Volumes. Je me contenterai donc de faire connoître en deux mots, de quelle maniére la dispute s'est tournée.

Si les Ecossois étoient obligez de prouver directement leur établissement dans la Grande Bretagne, dès le tems d'Alexandre le Grand, il seroit à craindre pour eux, que des Juges desinteressés ne regardassent pas leurs preuves comme tout-à-fait évidentes. Mais ils ont eu l'adresse de donner un autre tour à la dispute. Ils disent, que quand une Nation s'attribue certaines choses par rapport à son Histoire, on ne peut refuser de l'en croire, à moins qu'on n'ait des preuves suffisantes du contraire. Par ce moyen, ils ont engagé leurs adversaires à fournir des preuves pour une proposition négative, entreprise très difficile à exécuter, comme tout le monde sait. C'est pourtant cette proposition que ceux-ci entreprennent de prouver. Leur principale raison est prise de ce que, jusqu'au sixieme siecle, il ne se trouve aucun Auteur qui ait parlé des Ecossois comme habitans de la Grande Bretagne. Ils rapportent au contraire divers passages des Auteurs Latins, où l'on voit les noms des Peuples qui occupoient les parties septentrionales de l'Isle, sans que les Ecossois y soient jamais mentionnez. Mais les Ecossois soutiennent que cette preuve négative ne détruit pas leur prétention, parce que leur Nation n'ayant été subjuguée par les Romains que du tems de l'Empereur *Severe*, & n'étant demeurée que fort peu de tems sous leur domination, il n'est pas étrange qu'ils ne l'ayent pas bien connue, ni par conséquent, qu'ils n'en ayent pas parlé distinctement. Ils ajoutent encore, que quoiqu'on trouve, dans Tacite & dans d'autres Historiens, des Peuples nommez *Deucaledoniens*, *Meates*, *Attacotes*, comme habitans du Nord de la Grande Bretagne, il ne s'ensuit point que ces Peuples ne fussent pas

ou Pictes ou Ecossois; tout de même que les *Icenes*, les *Trinobantes*, les *Silures*, étoient véritablement Bretons, quoiqu'ils fussent distinguez par des noms particuliers. Entre ceux qui ont attaqué les Écossois sur ce sujet, les plus considerables sont *Usserius*, *Lloyd*, *Stillingfleet*, Auteurs d'une grande réputation. D'un autre côté, *Hector Boethius*, *Buchanan*, *Makenzie*, tous trois très illustres en Ecosse, sont les principaux de ceux qui ont entrepris de les défendre.

Si la Nation des Pictes subsistoit encore, elle n'auroit pas un moindre choc à soutenir. Les mêmes Auteurs Anglois prétendent, que les Pictes n'étoient que des Bretons, qui, pour éviter la Tyrannie des Romains, s'étoient retirez dans les parties septentrionales de l'Isle. Ils ajoutent, que ces mêmes Bretons ayant continué à se peindre le corps avec du Pastel, donnerent occasion aux Romains de les nommer *Picti*, pour les distinguer de ceux qui avoient abandonné cette coutume, depuis qu'ils étoient sous la puissance Romaine. Ceci n'est pas destitué de vrai-semblance, puisqu'il est certain, que plusieurs Bretons, qui ne voulurent pas se soumettre au joug Romain, se retirerent vers le Nord, à mesure que les Conquerans faisoient des progrès dans l'Isle. Mais comme les Romains ne subjuguerent les dix-sept Peuples Bretons que peu-à-peu, tantôt les uns, tantôt les autres; on pourroit demander, par quelle raison ils ne donnerent le nom de *Picti* qu'à ceux qui se retirerent au-delà de la Thyne, & pourquoi ils n'appellerent pas du même nom les autres Peuples Bretons avant que de les avoir subjuguez, pour les distinguer aussi de ceux qui étoient déja soumis. D'ailleurs, les Ecossois répondent, que la raison alleguée par les Anglois est plus éblouissante que solide, puisqu'elle n'est fondée que sur la conformité du nom des Pictes avec le mot Latin *Picti*: Qu'il est bien vrai, que plusieurs Bretons se retirerent parmi les habitans du Nord; mais que, pour pouvoir assurer que c'étoient ceux qui porterent dans la suite le nom de *Pictes*, il faudroit faire voir comment ils vinrent à faire un Corps à part, & un Peuple séparé des autres Peuples du Nord, comme il est certain que les Pictes l'ont fait pendant un très long temps, avec des Loix & des Coutumes differentes de celles des Bretons & des Ecossois: Que puisqu'on ne peut prouver rien de semblable, il est plus naturel de dire, que ces Bretons fugitifs se retirerent parmi les Pictes, & ne firent qu'un même Corps avec eux. Ce sentiment, pour lequel j'avoue que j'ai quelque penchant, se peut appuyer par une consideration. C'est que les Ecossois, qui ne furent subjuguez que par l'Empereur Severe, & qui ne demeurerent que très peu de temps sous la domination des Romains, appelloient leurs voisins *Pehites*. Or si ce nom est le même que celui de *Pictes*, tiré du Latin *Picti*; comment pourra-t-on se persua-

Semblable dispute touchant les Pictes.

der, que ces Peuples du Nord, soit qu'ils fussent Ecossois ou autres, ayent donné à leurs voisins un nom Romain ? Mais si c'est un nom different, il faut donc demeurer d'accord que les Pictes n'étoient pas venus des Bretons, & qu'ils n'avoient pas reçu leur nom de la coutume qu'ils avoient de peindre leur corps. Buchanan, qui croit que le nom des Pictes est Romain, avoue pourtant qu'il ignore quel nom ce Peuple se donnoit lui-même. Mais d'un autre côté, il prétend qu'il étoit venu de certaines Colonies que les Gaulois avoient établies dans la Thrace, où on se peignoit le corps comme dans la Bretagne. Il ajoute que les Pictes parloient le même langage que les Bretons & les Ecossois, & il se fonde sur ce qu'on ne trouve point dans l'Histoire, que ces trois Nations eussent besoin d'interpretes pour commercer ensemble. J'avoue que cette raison ne me paroit pas convainquante, puisqu'il est très possible que ces Nations ne se servissent pas de la même Langue, quoique les Historiens n'ayent jamais parlé d'interpretes. Buchanan en conclut pourtant qu'elles étoient *Celtes* d'origine. *Verstegan*, Auteur Anglois, dit que le nom des Pictes est tiré d'un mot de leur propre Langue, qui signifioit *Combattant*. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de s'arrêter plus longtems à examiner l'origine d'une Nation, qui depuis près de neuf cens ans est entierement éteinte, sans qu'il en reste le moindre débris.

C'est là tout ce que j'ai pu trouver de plus précis touchant les Pictes & les Ecossois, qui doivent faire une figure considerable dans cette Histoire. Il est tems présentement de revenir aux Bretons, & de faire voir comment ils furent subjuguez par les Romains.



CARTE DE L'

9 10 11



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE PREMIER.

Contenant ce qui s'est passé dans la Grande Bretagne, depuis l'Invasion des Romains jusqu'à l'arrivée des Saxons.



LES Romains avoient conquis la plus grande partie de l'Europe, ce qu'il y avoit de meilleur dans l'Afrique, & les plus riches Contrées de l'Asie, avant que d'entreprendre la conquête de la Grande Bretagne. Au milieu de tant de Païs que ces Conquerans ajoutoient sans cesse à leur Empire, cette Isle avoit conservé sa liberté : mais c'étoit moins par ses forces, que par sa situation. On la regardoit, pour ainsi dire, comme un Monde à part, sur lequel il sembloit que les habitans du Continent n'eussent rien à prétendre ; ou du moins, on n'y connoissoit rien qui fût capable d'exciter la cupidité. D'ailleurs, la Guerre des Gaules occupa si longtems les Romains, qu'ils n'eurent ni le loisir ni l'occasion de penser à la Bretagne. *Jule César* fut le

premier qui forma le projet de cette conquête, pendant qu'il avoit le Gouvernement des Gaules, où il faisoit triompher les armes Romaines. Les fréquentes victoires qu'il avoit obtenues sur les Gaulois, avoient extremement accru sa reputation, & procuré de grands avantages à la Republique. Mais il ne fut pas lui-même content de l'honneur qu'il venoit d'acquerir dans ces Provinces. L'amour de la gloire, & le desir d'étendre les frontieres de l'Empire, lui inspirerent le dessein de pousser plus loin ses conquêtes, & de soumettre l'Isle de Bretagne à la domination Romaine. Quelques-uns l'ont accusé d'avoir agi par un motif beaucoup moins noble, & de n'avoir eu pour but que de profiter des richesses qu'il esperoit de trouver dans cette Isle (1). Mais on ne peut pas assurer que ce soit une accusation bien fondée. Quoiqu'il en soit, la Grande Bretagne, quoique peu connue en ce tems-là, eut assez de charmes pour exciter l'ambition de ce fameux Guerrier. Il trouva un prétexte de faire la Guerre aux Bretons, dans les secours que ces Insulaires avoient donnez aux ennemis de la Republique : prétexte dont les Romains faisoient un fréquent usage, pour étendre leurs conquêtes dans les païs les plus reculés. Sur ce fondement, il fit dans cette Isle deux Expéditions, dont il a donné le détail dans ses Commentaires. Voici ce qu'il en a lui-même rapporté.

César forme le dessein de conquerir la Bretagne.

Suetone.

Pompon. Mela.

Récit de sa premiere expédition en Bretagne.

Quoique César eut employé une partie de l'Eté à faire une irruption en Allemagne, il résolut de profiter de ce qui en restoit encore, pour executer le dessein qu'il avoit formé contre les Bretons. Il comprenoit bien pourtant, que la saison étoit trop avancée pour pouvoir esperer de faire d'abord de grands progrès, l'Hyver commençant de bonne heure dans les Païs septentrionaux. Néanmoins, il consideroit que ce seroit toujours un grand avantage, s'il pouvoit bien reconnoitre la Bretagne, qui étoit presque inconnue à tout le monde, excepté aux Marchands qui trafiquoient sur ses Côtes. Ces Marchands mêmes étoient si peu instruits de ce que César souhaitoit de savoir, qu'en ayant fait venir quelques-uns auprès de lui, il ne put apprendre d'eux ni quelle étoit la grandeur de l'Isle, ni si elle étoit peu ou beaucoup peuplée. Encore moins purent-ils lui donner quelque éclaircissement touchant les Ports, & s'il y en avoit qui pussent recevoir de grands Navires. Cette incertitude lui fit prendre la résolution d'envoyer *Volusenus* reconnoitre les Côtes, autant qu'il seroit possible sans rien hazarder, pendant que ses Troupes s'avançoient vers le lieu de l'embarquement.

Les Bretons lui envoyent des Ambassadeurs.

Les Bretons ayant été informez du dessein de César & de ses préparatifs, tâcherent de l'en détourner, en lui envoyant des Ambassadeurs pour lui demander la Paix, & pour lui offrir des Otages. Il reçut ces Ambassadeurs civilement, & avec beaucoup de douceur : mais

(1) *Britanniam petisse spe margaritarum, quarum amplitudinem conferentem, interdum sua manu exegisse pondus.* Sueton. in *J. Cæs.* Cap. XLVII RAP. TH.

après les avoir exhortez à demeurer fermes dans leur résolution, il les renvoya sans réponse, ou du moins, sans leur dire positivement ce qu'il avoit dessein de faire. Cependant, il fit partir avec eux *Comius*, à qui peu de jours auparavant il avoit donné la Souveraineté de la Ville des *Atrebates* (1). Ce Seigneur eut ordre d'inviter les Bretons à faire alliance avec les Romains, & de les informer du dessein que César avoit de passer dans leur Isle. Cette nouvelle leur fut très désagréable, parce qu'ils s'étoient attendus que la démarche qu'ils venoient de faire obligeroit le Général Romain à changer de résolution. Ainsi, soit que Comius leur eut parlé avec trop de hauteur, ou qu'ils voulussent faire voir qu'ils ne craignoient pas les Romains, ils mirent cet Ambassadeur en prison, & le chargerent de chaines.

César s'embarque avec deux Légions.

Cependant, Volusenus ayant couru une partie de la Côte meridionale de l'Isle, sans aborder nulle part, revint faire son rapport de ce qu'il avoit découvert. Dans ce même tems, tout étant disposé pour commencer cette Expédition, César fit embarquer deux Légions sur quatre-vingts Vaisseaux qui se trouvoient prêts, laissant ordre à sa Cavalerie de le suivre en diligence sur dix-huit autres, qui n'avoient pu encore joindre la Flotte, & qu'on attendoit incessamment: mais ses ordres ne furent pas assez promptement executez. En arrivant proche de la Côte de Bretagne, il vit le bord de la Mer couvert de Troupes qui auroient pu, à coups de traits, empêcher les Romains de faire descente. Les obstacles qu'il prévoyoit de ce côté-là, le déterminerent à chercher quelque autre endroit moins dangereux pour y faire débarquer son Armée. Il demeura pourtant au même lieu jusqu'à quatre heures du soir, pour attendre quelques-uns de ses Vaisseaux qui ne l'avoient pas encore joint. Quand toute la Flotte fut rassemblée, il fit venir les principaux Officiers sur son bord, & leur donna ses dernieres instructions touchant l'ordre qui devoit s'observer dans la descente. Ensuite, il remit à la voile, & alla jetter l'anchre à deux lieues de-là, vis-à-vis d'un rivage uni & découvert. Les Insulaires s'étant apperçus de son dessein, envoyerent leurs Chariots & leur Cavalerie de ce côté-là, pendant que le reste de leur Armée s'avançoit pour les soutenir. La principale difficulté de la descente venoit de la grandeur des Vaisseaux, qui empêchoit qu'ils ne pussent s'approcher assez près du rivage. Ainsi les Soldats Romains se voyoient réduits à la nécessité de se jetter dans l'eau tout armez, pour aller attaquer des ennemis qui les attendoient de pied ferme, sur un terrain sec. César s'appercevant qu'en cette occasion ses Troupes ne témoignoient pas leur allegresse ordinaire, donna ordre à quelques Galeres d'aller razer la Côte d'aussi près qu'il seroit possible, afin de prendre les ennemis en flanc. Cette précaution eut tout le succès qu'il en avoit esperé.

Il fait descente avec beaucoup de difficulté.

(1) d'*Arras*. Rap. Th.

Ceux qui étoient dans ces Galeres se servirent si à propos de leurs machines à lancer des traits & des pierres, que l'ardeur des Insulaires en fut un peu rallentie. Cependant les Romains marchandoient encore à se jetter dans l'eau. Peut-être même auroient-ils eu de la peine à s'y résoudre, si l'Enseigne de la dixieme Légion ne leur en eût montré le chemin, & ne les eût, pour ainsi dire, forcez à tout hazarder. *Suivez-moi*, leur cria-t-il, *Compagnons, si vous ne voulez abandonner l'Aigle aux ennemis. Pour moi, je m'acquitterai de mon devoir envers César & envers la Republique.* En achevant ces paroles, il sauta dans la Mer, & porta son Enseigne contre les Barbares. L'émulation & la honte firent que les Soldats, ne considerant plus le danger, le suivirent avec intrepidité, & commencerent le combat. Mais leur résolution ne fut pas capable d'obliger les Bretons à lâcher le pied. Il étoit même à craindre que les Romains, contraints de combattre dans l'eau sans pouvoir garder leurs rangs, ne fussent enfin repoussez, si César n'eût fait avancer quelques Chaloupes armées, qui firent un peu reculer les ennemis. En même tems, les Romains profitant de cet avantage, s'avancerent avec toute la diligence possible. Dès qu'ils purent combattre de pied ferme, ils pousserent vigoureusement les Insulaires, & les mirent enfin en déroute. Ils n'oserent pourtant les poursuivre, parce que la Cavalerie n'étoit pas encore arrivée. César dit que ce fut la seule chose qui empêcha que la victoire ne fût complette.

Les Bretons sont mis en fuite.

Ils demandent la paix à César, qui la leur accorde.

Les Bretons étonnez de la valeur des Romains, & craignant qu'une résistance plus opiniâtre ne les exposât à de plus grands maux, tirerent *Comius* de prison, & le renvoyerent à César, rejettant sur les violences de la populace les mauvais traitemens que ce Seigneur avoit soufferts. En même tems, ils firent partir des Ambassadeurs qui eurent ordre de demander la paix aux Romains, & de leur offrir des Otages. César voulut bien leur pardonner, à condition qu'ils lui envoyeroient un certain nombre d'Otages pour sûreté du Traité. Ils lui en livrerent une partie sur le champ, & promirent d'envoyer bientôt le reste.

Grande tempête qui cause une grande perte aux Romains.

La paix ayant été ainsi conclue, quatre jours après la descente, les Bretons licencierent leurs troupes, & quelques-uns des principaux se rendirent auprès de César pour y ménager les interêts de leur Nation. Pendant ce tems-là, les Vaisseaux qui portoient la Cavalerie Romaine ayant mis à la voile, furent accueillis d'une tempête qui les dispersa, & les contraignit d'aller relâcher dans des Ports des Gaules. Ce même orage causa aussi un terrible desordre parmi les Bâtimens que César avoit laissez à la rade où il avoit débarqué, dont quelques-uns furent brisez, les autres perdirent anchres, voiles, cordages, sans qu'on y pût apporter aucun remede. Dans le même tems, la Mer s'enfla si fort par la haute marée qui arrive ordinairement à la pleine Lune, ce qui étoit alors inconnu aux Romains, que les Galeres qui avoient été tirées à sec sur le sable, furent couvertes de flots. Cet accident causa une extrême consternation

nation parmi les Romains, parce qu'ils n'avoient rien apporté de ce qui étoit necessaire pour reparer les Bâtimens endommagez, ni même fait aucune provision de vivres, le Général ayant toujours eu dessein d'aller passer l'Hiver dans les Gaules.

Les Bretons rompent le Traité.

Ceux d'entre les Bretons qui étoient avec César, s'apperçurent aisément qu'il manquoit de vivres, de Vaisseaux & de Cavalerie. D'ailleurs, il leur étoit facile de juger, par la petite enceinte du Camp, que le nombre des Romains n'étoit pas considerable. Après qu'ils eurent fait ces observations, ils s'écoulerent peu-à-peu, pour en aller informer leurs Chefs. Ils leur représenterent combien l'occasion étoit favorable pour s'affranchir de la servitude : que les Romains étoient en petit nombre, sans vivres, sans Cavalerie : qu'ils venoient de perdre leurs Vaisseaux, & que cette perte leur ôtoit même toute esperance de pouvoir se retirer. Sur ces avis, les Bretons prirent la résolution de faire tous les efforts possibles pour couper les vivres aux Romains, & de les amuser jusqu'à l'arrivée de l'Hiver. César jugeant de leur dessein par le malheur qui lui étoit arrivé, prit soin d'amasser des vivres autant qu'il lui fut possible, & de les faire garder sûrement dans le Camp. Ensuite, ayant fait apporter des Gaules une partie de ce qui étoit nécessaire pour reparer sa Flotte, il se servit du bois & du fer des Vaisseaux brisez, pour raccommoder les autres. Les Soldats travaillerent avec tant d'ardeur à cet ouvrage, d'où leur salut dépendoit, qu'en peu de jours la Flotte fut mise en état de naviger, n'étant diminuée que de douze Vaisseaux.

César fait radouber sa Flotte.

Les Bretons attaquent la septieme Légion.

Cependant, la septieme Légion étant allée hors du Camp pour chercher des vivres, on vint rapporter à César, qu'il paroissoit une grosse nuée de poussiere du côté où elle avoit marché. Il se douta d'abord de ce que c'étoit ; & prenant avec lui deux Cohortes qui étoient de garde, il ordonna au reste des troupes de le suivre en diligence. Dès qu'il se fut avancé, il vit la Légion investie par les ennemis, & fort pressée par leur multitude. Comme la moisson étoit faite partout ailleurs, & qu'ils n'avoient point douté que les Romains n'allassent fourrager de ce côté-là, ils s'étoient préparez à fondre sur eux en ce même endroit. Il ne leur fut pas bien difficile de mettre en désordre des Soldats qui avoient quitté leurs armes, & qui s'étoient dispersez dans la campagne pour amasser du bled. Ils en tuerent dabord quelques-uns, & pour empêcher les autres d'échaper, ils commençoient à les enveloper avec leurs chariots. César arriva tout à propos pour secourir la Légion, qui étoit sur le point d'être entierement défaite. Après qu'il l'eut dégagée, il se tint quelque tems en bataille devant les ennemis ; & enfin, il alla se renfermer dans son Camp, ne jugeant pas qu'il fût à propos de s'engager à combattre, à moins qu'il n'y fût forcé.

Ils obtiennent quelque avantage.

Les Insulaires, enflez de ce petit avantage, assemblerent inconti-

nent un plus grand nombre de troupes, & résolurent d'attaquer les Romains dans leur Camp. Quoique César n'eût en tout qu'une trentaine de chevaux, il ne laissa pas de ranger ses troupes en bataille, ne voulant point laisser croire aux ennemis qu'il les craignoit. Ils l'attaquerent, comme il l'avoit prévu. Mais bien loin de pouvoir rompre les Romains, ils furent vigoureusement repoussez, & ensuite poursuivis à perte d'haleine. La perte qu'ils firent en cette occasion leur abbattit tellement le courage, que le même jour ils envoyerent des Ambassadeurs au Camp, pour demander la paix. L'état où César se trouvoit ne lui permettoit pas de poursuivre sa victoire, parce qu'il n'avoit pas de Cavalerie pour l'opposer à celle des ennemis. Cette considération le fit consentir à faire avec eux un Traité, par lequel ils s'engagerent à lui livrer un plus grand nombre d'Otages, & de les lui envoyer dans les Gaules, où il avoit dessein de se retirer au plûtôt. Quoique le trajet ne fût pas long, la crainte qu'il eut d'exposer sa Flotte à quelque fâcheux accident, s'il attendoit l'Equinoxe, lui fit précipiter son retour. Cependant les Bretons ayant négligé de s'acquitter de leur promesse, il mit ses troupes en quartier d'Hiver, & forma le projet d'une plus importante Expédition pour l'année suivante. Pendant ce tems-là, le Sénat ayant été informé de ce que ce Général avoit fait en Bretagne, ordonna qu'on en rendroit graces aux Dieux, bien que les avantages qu'il avoit procurez à la République ne fussent pas fort considerables.

Ils attaquent le camp des Romains, & sont battus.

Ils demandent la Paix, & l'obtiennent.

César retourne dans les Gaules.

César alla passer une partie de l'Hiver en Italie, selon sa coutume, après avoir laissé ordre à ses Lieutenans de prendre soin que la Flotte fût reparée, & de faire construire d'autres Vaisseaux. Enfin, ayant eu avis que ses ordres avoient été exécutez, il se rendit au Port d'*Iccius* (1), où il trouva six-vingts Vaisseaux & vingt-huit Galeres, sur quoi il embarqua cinq Légions & deux mille Chevaux. Il conduisit cette nombreuse Flotte vers un endroit de la Côte de Bretagne, qu'il avoit remarqué l'Eté précedent; & mit ses troupes à terre, sans que les Insulaires parussent pour s'opposer à sa descente. On apprit depuis, qu'à la vue d'un si grand armement, ils avoient jugé à propos de se retirer derriere certaines montagnes. Après que César eut fortifié son Camp, selon la coutume des Romains, il y laissa quelques troupes, & partit de nuit pour aller attaquer les ennemis. Quand il eut marché environ trois lieues, ils les apperçut de l'autre côté d'une riviere, dont ils avoient dessein de lui disputer le passage. Quelque fermeté qu'ils fissent paroître d'abord, ils ne purent résister à l'attaque impetueuse de la Cavalerie Romaine, qui les contraignit enfin d'abandonner ce poste. Ils se retirerent plus loin, dans un bois dont les avenues étoient fermées par de gros arbres coupez, & qui paroissoit avoir été fortifié dans quelque Guerre précedente. Quoiqu'il

Il prépare une seconde expédition.

Il fait descente en Bretagne sans opposition.

Les Bretons sont battus.

(1) On croit que c'est *Calais* ou *Boulogne*. RAP. TH.

semblât difficile de les forcer dans ces retranchemens, la septiéme Légion ne laissa pas d'en venir à bout, & de les obliger à prendre la fuite. Mais César défendit de les poursuivre, parce que la nuit approchoit, & que le païs étoit inconnu à ses troupes. Dès le lendemain, il partagea son Armée en trois Corps, qui marcherent à quelque distance l'un de l'autre, pour aller à la poursuite des ennemis. Pendant cette marche, il reçut l'affligeante nouvelle, que sa Flotte avoit été battue d'une terrible tempête, & que la plupart de ses Vaisseaux s'étoient brisez, ou avoient échoué sur le sable. Cet accident, qui pouvoit avoir de fâcheuses suites, lui fit prendre la résolution de retourner vers la Mer. Il trouva quarante Vaisseaux brisez, & les autres tellement endommagez, qu'on ne pouvoit esperer de les rétablir qu'avec beaucoup de peine. Cependant, la nécessité l'obligeant à y faire travailler sans perte de tems, il y employa tous les Charpentiers qui se trouverent sur la Flotte & dans l'Armée, en attendant qu'il en fût venu d'autres des Gaules. Pour prévenir un semblable malheur, dès que les Vaisseaux furent radoubez, il employa jour & nuit ses Soldats à les traîner, à force de bras, jusques dans l'enceinte du Camp. Cet ouvrage, malgré sa difficulté, fut achevé en dix jours. Cependant, il écrivit à *Labienus*, qu'il avoit laissé dans les Gaules, de faire construire d'autres Vaisseaux, & de les lui envoyer à mesure qu'ils seroient prêts. Ensuite, ayant laissé une bonne garde au Camp, il reprit le dessein que le malheur arrivé à sa Flotte lui avoit fait interrompre.

Les Vaisseaux des Romains sont fracassez par la tempête.

César les fait radouber.

Il les fait tirer dans l'enceinte du Camp.

Quand il fut un peu avancé, il apprit que les troupes des ennemis étoient beaucoup augmentées, sous la conduite de *Cassibelan* Roi des *Trinobantes*, dont le Royaume étoit au-delà de la Tamise, éloigné de la Mer de vingt milles. Ce Prince avoit eu jusqu'alors une guerre continuelle avec ses voisins; mais, à l'approche des Romains, ils avoient fait la paix avec lui, & lui avoient déferé le Commandement général. Pendant que l'Armée Romaine étoit en marche, elle se vit tout-à-coup attaquée par la Cavalerie des Insulaires, soutenue de leurs Chariots. Mais cette attaque, quoique vigoureuse, fut repoussée avec une très grande perte de leur côté. Ils n'en furent pourtant pas découragez. Quelques jours après, pendant que les Romains étoient occupez à se retrancher, quelques-unes de leurs troupes, qui s'étoient cachées dans les Bois voisins, fondirent sur la garde du Camp, & eurent d'abord un grand avantage sur elle. César, voyant ses gens en desordre, envoya promptement à leur secours deux Cohortes, qui se trouverent tellement surprises par la maniere de combattre des ennemis, qu'elles furent mises en déroute au premier choc. Le Tribun *Quintus Laberius Durus* fut tué en cette occasion. Comme ce combat se faisoit à la vue du Camp, César s'apperçut aisément que les Romains, embarassez de la pesanteur de leurs armes, avoient trop de

Cassibelan Général des Bretons attaque les Romains.

Il est repoussé.

Autre combat, où les Bretons ont l'avantage.

désavantage contre des ennemis agiles & légerement armez, qui ne combattoient qu'en petits Corps séparez, ayant derriere eux un Corps de reserve qui les rafraichissoit continuellement. La Cavalerie Romaine n'étoit pas moins embarassée dans le combat, que l'Infanterie. Comme les Insulaires feignoient souvent de lâcher le pied, les Cavaliers qui se détachoient pour les suivre étoient incontinent coupez. Ainsi, on trouvoit un péril égal à poursuivre les ennemis, & à reculer. La maniere embarassée dont César raconte cet évenement, fait comprendre que les Romains furent battus en cette occasion, quoiqu'il ne le dise pas positivement. D'ailleurs, les raisons dont il se sert pour excuser ce mauvais succès sont très foibles; ou si elles sont de quelque poids, d'où vient qu'il n'a pas rencontré les mêmes difficultez en tant d'autres occasions, où il prétend que les Bretons furent battus à platte couture?

Autre Combat où les Bretons sont défaits.

Le lendemain, les Insulaires se posterent sur des collines, à la vue du Camp des Romains. Comme ils ne parurent qu'en petit nombre, on jugea qu'ils n'avoient pas dessein d'engager un second combat. Cependant, César ayant envoyé au fourrage toute sa Cavalerie soutenue de trois Légions, ils fondirent avec impetuosité sur les fourrageurs, qui furent défendus par leur escorte. La résistance de ce Corps ayant donné au Général le tems de faire marcher tout le reste de l'Armée, il y eut encore ce jour-là un grand combat, où les Bretons furent entierement défaits.

César passe la Tamise à gué en présence des ennemis.

Après cette victoire, César marcha vers la Tamise, à dessein d'entrer dans les Etats de Cassibelan. En arrivant sur le bord du fleuve, où il y avoit un gué, mais très difficile, il vit les ennemis rangez en bataille sur le bord opposé. Outre qu'ils étoient en fort grand nombre, ils avoient fait des retranchemens dans la riviere, avec de gros pieux, dont quelques-uns ne paroissoient point hors de l'eau, ainsi qu'on l'apprit depuis par des Déserteurs. Malgré ces obstacles, César ayant résolu de les attaquer, fit entrer dans l'eau la Cavalerie suivie des Légions, dont les Soldats avoient à peine les bras libres hors de l'eau pour porter leurs armes. Cette attaque fut faite avec tant de vigueur, que les Romains obligerent enfin les Insulaires à quitter ce poste & à leur laisser le passage libre. Cassibelan voyant qu'il n'avoit pû empêcher César de passer la Tamise, congedia ses troupes. Il garda seulement quatre mille hommes, avec lesquels il harceloit l'Armée Romaine, & tâchoit de lui couper les vivres, en faisant enlever les grains & les bestiaux qui se trouvoient sur la route. Les Romains souffrirent beaucoup dans cette marche. Ils ne pouvoient s'écarter tant soit peu, pour chercher des vivres & du fourrage, sans s'exposer à de grands dangers.

Les Trinobantes se soumettent à César.

Cependant les Trinobantes, voyant que César s'approchoit de leur païs, lui envoyerent des Députez pour lui demander la paix. En même

tems, il le supplierent de prendre en sa protection *Mandrubatius* leur Roi, qui s'étoit retiré dans les Gaules, après la mort d'*Immanuantius* son Pere, à qui Cassibelan avoit ôté la vie, après lui avoir enlevé ses Etats. César promit de leur renvoyer Mandrubatius, à condition qu'ils lui fourniroient des vivres, & qu'ils lui livreroient quarante Otages; à quoi ils obeïrent incontinent. Plusieurs Peuples voisins ayant suivi l'exemple des Trinobantes, César se vit enfin en état d'attaquer la Ville capitale de Cassibelan, où les habitans de la campagne s'étoient retirez avec leurs troupeaux. Ils appelloient Ville, un Bois ou un Marais retranché, qui leur servoit à se mettre à couvert des courses de leurs ennemis. Quoique ce poste parût extrêmement fort, César le fit attaquer si vivement par deux differens endroits, que les Bretons ne pouvant soutenir cet assaut, se retirerent par une avenue qui leur restoit libre. Il y en eut pourtant un grand nombre de tuez, & beaucoup de prisonniers, & l'on trouva dans la Ville une grande quantité de bétail.

Qui se rend maître de la ville de Cassibelan.

Mais pendant que César s'avançoit dans le païs ennemi, les *Cantiens* qui habitoient sur la Côte meridionale, vis-à-vis des Gaules, assembloient leurs forces, à dessein d'aller exterminer les troupes Romaines, qui avoient été laissées sur le bord de la Mer pour la garde des Vaisseaux. Dès qu'ils furent prêts, ils allerent sous la conduite de quatre Rois, sçavoir, *Cingentorix*, *Cravilus*, *Taximagulus*, & *Segonax*, attaquer le Camp des Romains, avec beaucoup d'impetuosité. Mais ils furent repoussez après un long combat, & le Roi Cingentorix fut fait prisonnier.

Quatre Rois Bretons attaquent le Camp des Romains, sur le bord de la Mer.

Ils sont repoussez, & l'un d'eux est pris

Après de si fréquentes défaites, Cassibelan, considerant que la plus grande partie de son Royaume étoit déja au pouvoir des Romains, & que plusieurs des Peuples voisins s'étoient déja soumis, ou étoient prêts à se soumettre, traita aussi avec eux, par l'entremise de Comius. Il obtint la paix fort aisément, la résolution que César avoit prise de retourner dans les Gaules, ne lui permettant pas de continuer ses conquêtes en Bretagne. D'ailleurs, il consideroit que la saison qui commençoit à devenir mauvaise, procureroit à Cassibelan la facilité de se mettre à couvert pendant tout le reste de la campagne, & tout l'Hiver suivant. Les conditions du Traité furent, que les Bretons payeroient un certain tribut annuel au Peuple Romain: que Cassibelan livreroit un certain nombre d'Otages, & qu'il s'engageroit à ne plus inquieter Mandrubatius. Quoique César eût à peine un nombre suffisant de Vaisseaux pour le transport de son Armée, il aima mieux entasser, pour ainsi dire, ses troupes dans les Bâtimens qu'il avoit, que de se mettre en risque d'être surpris par l'Equinoxe d'Automne. Il les embarqua donc comme il put; & après avoir reçu les Otages, il mit à la voile, & arriva heureusement dans les Gaules.

Cassibelan demande la paix, & l'obtient.

Tribut imposé aux Bretons.

Retour de César dans les Gaules.

C'est là le récit que ce Grand Capitaine a fait de ses deux Expédi-

Réflexions sur

ces deux expéditions.

tions en Bretagne. On y peut aisément remarquer, qu'encore que, par une modestie affectée, il n'ajoute jamais aucun éloge à ce qu'il dit de soi-même, il ne laisse pas, par le simple récit de ses actions, de se donner les louanges les plus relevées. En effet, faire descente avec deux Légions seulement, dans un Païs ennemi, à la vue d'une Armée formidable par le nombre, par la valeur & par la maniere de combattre; forcer des ennemis retranchez sur le bord d'une riviere; &, ce qu'il y a de plus merveilleux, passer à gué la Tamise gardée par une nombreuse Armée, & retranchée par des pieux dont plusieurs ne paroissoient point, d'ailleurs si profonde, que les Soldats étoient dans l'eau jusqu'aux aisselles; ce sont là des actions qui parlent assez d'elles-mêmes, sans qu'il soit nécessaire de les exagerer. Mais si de tout tems on a reproché à ce grand Capitaine, qu'en faisant sa propre Histoire, il a tout tourné à son avantage; il semble que c'est principalement en cette occasion qu'on a sujet de concevoir ce soupçon. En effet, on ne peut lire le détail des deux Expéditions qu'il a faites dans la Grande Bretagne, qu'on ne sente bien qu'il y manque quelque chose, & que ce qu'il a passé sous silence ne lui étoit pas avantageux. Je n'insisterai point sur ce qu'il est très difficile de comprendre où pouvoit

Cambden Surry.

être le gué de la Tamise, dont il parle, puisqu'à l'endroit même où l'on juge qu'il peut avoir passé ce fleuve, il n'y a pas moins de six pieds d'eau. Mais ce que je viens de dire paroîtra encore plus clairement, si l'on examine quel étoit le dessein de César en attaquant les Bretons, & quel en fut le succès. Il part des Gaules, dans la résolution de conquerir la Grande Bretagne, & d'ajouter cette Isle à l'Empire Romain. C'est ce que *Dion Cassius* assure positivement. Il bat partout les Insulaires. Il passe la Tamise à gué, malgré les obstacles qu'on lui oppose. Cassibelan vaincu licencie ses troupes, ne se croyant pas en état de lui faire tête. César se rend maitre de sa Ville capitale, & les Bretons viennent lui demander la paix, & se soumettre à sa volonté. Cependant, avec tous ces avantages, il se contente d'imposer un léger tribut à Cassibelan. Enfin, sans faire fortifier aucune Place, & sans laisser aucunes troupes dans l'Isle, il abandonne le projet qu'il avoit formé, content de rétablir *Mandrubatius*, comme s'il n'avoit entrepris cette guerre que pour les interêts de ce Prince. Cela ne fait-il pas comprendre, qu'il fut obligé de se contenter d'un si petit avantage? Ce soupçon se fortifie encore par le témoignage de *Lucain*, qui l'accuse hardiment d'avoir tourné le dos aux Bretons (1). Quoique ce Poëte ne l'aimât pas, il est pourtant peu vrai-semblable qu'il eût osé lui reprocher cette fuite, s'il n'y avoit pas eu quelque fondement. Dion Cassius assure que dans une action les Bretons défirent entierement l'Infanterie Romaine; mais qu'ensuite, ils furent eux-mêmes rompus par la Cavalerie. Enfin, *Horace* & *Tibulle*, insinuent

(1) *Territa quæsitis ostendit terga Britannis.* Lucan. Rap. Th.

en quelques endroits de leurs Ouvrages, que de leur tems, on ne regardoit pas les Bretons comme un Peuple vaincu par les Romains (1). Toutes ces considerations font voir avec assez d'évidence, que la gloire que César acquit dans ces deux Expéditions, étoit beaucoup au-dessous de l'idée qu'il en a voulu donner dans ses Commentaires. Mais quoiqu'il en soit, on peut assurer que dans le tems même, elles ne procurerent pas de grands avantages à la Republique. C'est sans doute ce qui a fait dire à *Tacite*, que César avoit plutôt montré la Bretagne aux Romains, qu'il ne leur en avoit acquis la possession.

Après la mort de César, qui s'étoit rendu Souverain de cette même Republique dont il étoit né Sujet, l'Empire fut agité de tant de troubles, qu'il ne fut pas possible aux Romains de penser à la Bretagne. Ainsi, cette Isle fut près de vingt ans sans payer le tribut qui lui avoit été imposé, & peut-être sans qu'on le lui demandât. Mais quand, après la défaite & la mort d'*Antoine*, *Auguste* se vit affermi dans la possession de l'Empire, il entreprit d'obliger les Bretons à exécuter l'accord qu'ils avoient fait avec son Prédécesseur. Il s'avança même deux fois dans les Gaules, à dessein de passer dans la Bretagne (2). Mais la premiere fois, il en fut empêché par la revolte de la Pannonie; & la seconde, par la soumission des Bretons, qui lui envoyerent des Ambassadeurs pour lui demander la paix. Ils se laissa aisément fléchir par leurs prieres. La Bretagne qu'on regardoit alors comme un païs inculte & sauvage, ne lui paroissoit pas assez considerable, pour mériter qu'il se donnât la peine de la conquerir. D'ailleurs, il avoit pris la résolution de n'étendre pas plus loin les bornes de l'Empire, considerant sagement qu'un Etat, non plus qu'un Vaisseau, ne peut être bien gouverné quand il est d'une grandeur immense. Cependant, comme les Bretons négligerent d'exécuter ce qu'ils avoient promis, il se proposa tout de bon de les aller subjuguer. Mais son dessein étant venu à leur connoissance, ils trouverent le moyen de l'appaiser. *Tenuantius*, Successeur de Cassibelan, envoya de riches présens au même Empereur, qui les fit mettre dans le Capitole. *Cunobelin* qui lui succeda, suivant les mêmes maximes, se tint toujours étroitement attaché aux Romains. Il fit même frapper une monnoye, dont on trouve encore quelques pieces dans les Cabinets des Curieux, sur laquelle on voit ces cinq Lettres, C. u. n. o. b. qui sont les premieres du nom de ce Prince, ou celle-ci, C. a. m. qui signifient *Camelodunum*, nom de la Ville capitale. Sur le revers de ces Médailles, on voit un homme assis frappant une monnoye, avec ces Lettres, T. A. S. c. i. o. par lesquelles

Etat de la Bretagne sous Auguste.

(1) Intactus *aut Britannus ut descenderet*
Sacrâ catenatus viâ. HOR. Epod. VII. 7.
Te manet invictus *Romano Marte Britannus.* TIBULL. L. IV. *Car.* I. 149. RAP. TH.
(2) *Serves iturum Cæsarem in ultimos*
Orbis Britannos. HORAT. L. I. *Od.* XXXV. 29. RAP. TH.

les Antiquaires entendent que cette monnoye étoit destinée à payer un tribut.

L'Empereur Tibére néglige la Bretagne.

Tibere, Successeur d'Auguste, négligea la Bretagne comme un païs peu important, parce qu'il ne le connoissoit pas. Content des égards respectueux que les Bretons avoient marquez pour lui, en lui renvoyant des Soldats de Germanicus qui avoient fait naufrage sur les Côtes de leur Isle, il les laissa jouir de leur liberté.

Expédition ridicule de Caligula contre les Bretons *Sueton. Dio. Cassius L. 59.*

Caligula, son Successeur, n'auroit pas sans doute porté ses vues du côté de la Bretagne, si un Breton même ne l'eût engagé dans le projet de faire la conquête de Isle. *Aminius*, fils de Cunobelin, étant tombé dans la disgrace de son Pere, & ayant cherché un azyle à Rome, fut persuader à cet Empereur qu'il n'y avoit rien de plus aisé que cette conquête. Caligula, dont la folie est assez connue, crut, sur la parole de ce jeune Prince, qu'il n'avoit qu'à se présenter pour soumettre les Bretons. Dans cette pensée, il s'avança en personne sur les Côtes de la Gaule Belgique, où il avoit fait marcher son Armée. Mais dans le tems qu'il alloit faire embarquer ses Troupes, il apprit que les Bretons l'attendoient en bonne posture de l'autre côté de la Mer, pour défendre leur Païs. Cet avis ayant moderé son ardeur guerriere, il se désista de cette entreprise, qui commençoit à lui paroitre trop périlleuse. Cependant, comme son caprice le portoit aux actions les plus extravagantes, il monta sur une Galere, & ayant fait tourner la proue du côté de la Bretagne, il fit ramer avec force vers cette Isle, comme s'il eût voulu avoir seul la gloire de dompter les Bretons. Mais peu de tems après on le vit revenir avec la même diligence vers la terre. Dès qu'il fut descendu sur le rivage, il harangua ses Troupes d'une maniere à faire comprendre qu'il alloit les employer à quelque grande Expédition. La harangue finie, il fit sonner la charge, tout de même que si les ennemis eussent été en présence. En même tems toute l'Armée, selon l'ordre qui avoit été donné aux principaux Officiers, se dispersa sur le rivage pour y amasser des coquilles, dont les Soldats remplirent leurs casques. L'Empereur, satisfait de l'ardeur que ses Troupes avoient marquée dans cette grande occasion, les en recompensa liberalement, & fit savoir à Rome le succès de cette importante Expédition, pour laquelle il souhaita qu'on lui décernât l'honneur du triomphe. Mais ayant été informé que le Sénat faisoit quelque difficulté de se résoudre à cette bassesse, il conçut le dessein de faire mourir tous les Sénateurs. Il auroit sans doute exécuté cette barbare résolution, si, par une conspiration qui se forma peu de tems après contre lui, on ne lui en eût ôté le pouvoir avec la vie.

Depuis la seconde invasion de Jule César, à laquelle quelques-uns ont donné fort improprement le nom de Conquête, les Bretons conserverent leur liberté pendant plus de quatre-vingt-dix ans, sous les Regnes des quatre premiers Empereurs; & ce ne fut que sous *Claudius*

que

que commença leur servitude. Voici ce qui donna occasion à cet Empereur d'entreprendre la Conquête de la Bretagne, & qui fut cause que les Bretons perdirent leur liberté.

Claudius forme le dessein de conquerir la Bretagne.

Cunobelin avoit laissé deux fils, nommez *Gogodumnus* & *Caractacus*, qui lui succederent tous deux : mais on ignore s'ils regnerent ensemble ou séparément, ou si l'un dépendoit de l'autre. Quoiqu'il en soit, il arriva sous leur Regne, qu'un certain *Bericus*, qui avoit voulu exciter une sédition parmi les Sujets de ces Princes, s'enfuit de l'Isle, & alla se refugier à Rome auprès de l'Empereur Claudius. L'extrême desir qu'il avoit de se venger des deux Rois ses Souverains, lui ayant fait concevoir le dessein de livrer sa Patrie aux Romains, il parla souvent à l'Empereur de la conquête de la Bretagne, comme d'une entreprise facile à exécuter. Par la description qu'il lui fit de cette Isle, & de la situation des affaires des Bretons, il lui fit entendre qu'il n'y trouveroit que peu ou point de résistance. L'Empereur étant entré dans ses vues, résolut de s'acquerir de la reputation par une entreprise qui paroissoit difficile, mais qui, selon le rapport du Seigneur Breton, ne devoit pas lui coûter beaucoup. Cette résolution étant prise, il reçut fort mal les Ambassadeurs des deux Rois Bretons, qui lui avoient été envoyez pour lui demander le Transfuge ; & il refusa de leur livrer cet homme, dont il vouloit principalement se servir pour exécuter son projet. Peu de tems après il fit lui-même demander aux Bretons le tribut qu'ils devoient à l'Empire : mais il les trouva peu disposez à lui donner satisfaction. Outre que ce tribut n'avoit jamais été régulierement payé, la maniere hautaine dont ils venoient d'être traitez, ne les engageoit pas à lui témoigner beaucoup de déference. Ils se crurent donc en droit de refuser le tribut, & de plus, ils défendirent à leurs Sujets d'avoir aucun commerce avec les Romains. Comme Claudius ne cherchoit qu'un prétexte de leur faire la Guerre, il ne fut pas fâché qu'ils lui en fournissent un si plausible. Peu de tems après, il donna ordre à *Plautius* d'aller commencer cette Expédition, pendant qu'il se préparoit lui-même à le suivre, si la nécessité le demandoit. Suivant ces ordres, Plautius assembla une Armée dans les Gaules, & la fit avancer jusques sur le bord de la Mer. Mais quand il fut question de la faire embarquer, les Soldats refuserent de lui obeïr, ne voulant point aller s'engager dans un Païs qu'ils regardoient comme un autre Monde. L'Empereur ayant été informé de cette rebellion, fit partir *Narcisse* son Affranchi, pour aller remettre l'Armée dans l'obeïssance. Quoique cet Envoyé fût bien avant dans les bonnes graces de son Maitre, quand il voulut haranguer les Troupes, il n'en put jamais obtenir audience. Il commençoit à peine à parler, que les Soldats s'écrierent qu'on célebroit les *Saturnales*, faisant allusion à ce qui se pratiquoit pendant cette fête, où les Esclaves prenoient la place & les habits de leurs Maitres. Cependant, la sédition ne fut pas

Il y envoye Plautius avec une Armée.

Sédition dans l'Armée de Plautius.

Elle se remet dans son devoir.

poussée plus loin. L'Armée ayant tout-à-coup changé de résolution, se soumit de son propre mouvement aux ordres de son Général, qui profita sur le champ de cette bonne disposition. En faisant embarquer ses Troupes, il en fit trois Corps séparez, qui devoient faire descente en trois differens endroits. Mais cette précaution fut inutile. Les Bretons, qui avoient été informez de la sédition de l'Armée Romaine, ne s'étant pas attendus à ce changement subit, avoient négligé de se préparer pour s'opposer à la descente. Ainsi le Général Romain mit ses Troupes à terre, sans trouver aucune résistance. Il auroit bien souhaité de pouvoir combattre les Insulaires à son arrivée: mais ils avoient résolu d'éviter le combat, & de se tenir séparez en plusieurs Corps, derriere leurs marais ou sur leurs montagnes. Leur but étoit de faire perdre du tems aux Romains, dans l'esperance qu'à l'exemple de Jule César, Plautius voudroit aller passer l'Hiver dans les Gaules. Ce conseil causa beaucoup d'embarras au Général, qui se vit par-là obligé à chercher, en divers lieux, des ennemis dispersez, qu'il se flatoit de pouvoir vaincre aisément tous ensemble, s'il eut pu les engager à un combat général. Malgré ces difficultez, il trouva le moyen d'attaquer Togodumnus séparément; & après l'avoir entierement défait, il alla chercher Caractacus, & remporta sur lui une semblable victoire. Les Bretons, suivant leur premier objet, se retirerent au-delà d'une Riviere, où ils camperent avec assez de négligence, ne s'imaginant pas que les Romains pussent la passer sans pont. Mais Plautius avoit, dans son Armée, des Allemans accoutumez à passer à la nage les Rivieres les plus rapides. Ces gens-là, quoiqu'en petit nombre, ayant passé de l'autre côté, étonnerent tellement les Insulaires, qu'ils leur firent abandonner ce poste pour se retirer plus loin. Le Général Romain profitant de cet avantage, fit passer incontinent un Corps de Troupes considerable, commandé par *Vespasien* & par *Sabinus* son Frere. Ces deux braves Chefs s'étant avancez vers les ennemis, les engagerent à un combat, & les mirent en déroute. Les vaincus n'en furent pourtant pas découragez. Dès le lendemain, ils attaquerent un détachement de l'Armée Romaine, commandé par *Sidius Geta*. Cette attaque fut si vigoureuse, que les Romains furent d'abord mis en désordre; leur Chef même se trouva tellement engagé parmi les ennemis, qu'on le crut mort ou prisonnier. Mais l'avantage des Bretons ne fut pas de longue durée. Sidius, qui s'étoit heureusement tiré d'entre leurs mains, rejoignit ses Troupes, & s'étant remis à leur tête, il chargea si brusquement les Insulaires qui se croyoient assurez de la victoire, qu'après un rude combat, il les contraignit enfin de prendre la fuite. Cette affaire fut si bien conduite, & Sidius s'acquit tant de gloire en cette occasion, qu'encore qu'il n'eût pas le commandement en Chef, le Sénat lui accorda l'honneur du *Petit Triomphe*. Les Bretons ainsi battus se retirerent vers l'embouchu-

Il bat deux Rois Bretons l'un après l'autre.

Il passe une Riviere à la vue des ennemis.

Les Bretons attaquent les Romains & les mettent en desordre: mais ils sont enfin battus.

Ils se retirent

re de la Tamise. Comme ils connoissoient parfaitement les endroits de la Riviere qui étoient guéables, ils la passerent aisément, pendant que les Romains, qui ne pouvoient les poursuivre que de loin, s'engageoient dans des marais d'où ils ne pouvoient se tirer qu'avec peine. Enfin, les Allemans ayant trouvé un gué, & le reste de l'Armée ayant passé plus haut sur un pont, (1) les Bretons se trouverent environnez de tous côtez, & il en fut fait un grand carnage.

derriere la Tamise.

Plautius passe la Tamise. *Dion Cassius L. 60.*

Plautius crut alors qu'il étoit tems d'inviter l'Empereur à passer lui-même dans l'Isle, afin de lui laisser l'honneur de terminer cette Guerre. Comme Claudius s'y étoit déja préparé, il partit incontinent, & s'étant embarqué à Ostie, il arriva en peu de jours à Marseille. Ensuite, continuant son voyage par terre, il alla se rembarquer à Boulogne (2), pour aller se mettre à la tête de son Armée qui étoit au-delà de la Tamise. Pendant que l'Empereur étoit en chemin, Plautius auroit pu attaquer les Bretons, qui trompez par sa lenteur affectée, avoient repris courage, s'imaginant que c'étoit un effet de sa peur. Mais ce Général n'avoit garde de ravir à son Maitre une Victoire qu'il tenoit pour assurée. Dès que Claudius fut arrivé, il se mit à la tête de ses Troupes, & s'étant approché des Bretons, il les contraignit d'en venir à une Bataille, dans laquelle ils furent entierement défaits. Après cette Victoire, il s'avança vers *Camelodunum* (3), qui ne fit qu'une très foible résistance; & poussant plus loin ses conquêtes, il réduisit quelques-uns des Peuples voisins sous sa domination. Ces heureux succès porterent son Armée à le proclamer diverses fois *Imperator*, contre la coutume des Romains, qui ne permettoit pas qu'on honorât un Général de ce titre glorieux, plus d'une fois dans une même Guerre.

Il invite l'Empereur à passer en Bretagne.

Claudius arrive & bat les Bretons.

Si cette Expédition, qui fut terminée en quinze jours, acquit beaucoup de gloire à Claudius, sa moderation ne lui fut ni moins avantageuse, ni moins honorable. Les vaincus, touchez de la générosité qu'il eut de leur laisser la jouïssance de leurs biens qu'il auroit pu leur ôter, pousserent leur reconnoissance jusqu'à lui dédier un Temple, à lui dresser des Autels, & à lui rendre les honneurs divins. Après cette heureuse Expédition, l'Empereur ayant laissé à Plautius le Gouvernement de la Bretagne, reprit le chemin de Rome, où il arriva heureusement, après une absence qui n'avoit duré que six mois. Dès qu'il fut de retour, le Sénat lui décerna l'honneur du Triomphe, & le titre de *Britannicus*, en mémoire de ce qu'il avoit subjugué les Bretons. Les fetes & les réjouïssances publiques, qu'on fit à cette occasion,

Moderation de Claudius envers les Bretons.

Ils lui consacrent un Temple.

Il retourne à Rome.

(1) Malgré l'autorité de *Dion Cassius*, il est très difficile de comprendre qu'il y eût un gué vers l'embouchure de la *Tamise*, & un pont un peu plus haut. Il faut qu'on ait confondu une Riviere qui se jette dans la *Tamise*, avec la *Tamise* même. Rap. Th.

(2) *Gessoriacum*. Rap. Th. (3) *Maldon*, dans le Comté d'*Essex*. Rap. Th.

durerent plusieurs jours, & les Poëtes exagererent dans leurs vers la grandeur & l'importance de cette Victoire. Cependant, Suetone assure que Claudius se rendit maitre d'une partie de la Bretagne, sans combat & sans effusion de sang. Mais il y a plus d'apparence à ce que Dion Cassius rapporte, que ce ne fut qu'après une sanglante Bataille.

Dion Cassius.

Plautius continue la Guerre.

Plautius continua les conquêtes que l'Empereur avoit commencées, étant dignement secondé de *Vespasien* & de *Titus* son fils, qui servoient sous lui dans cette Guerre. Titus, qui n'étoit alors que Tribun, se distinguoit honorablement dans toutes les occasions où il s'agissoit d'acquerir de la gloire. Il eut même le bonheur de sauver la vie à son Pere, dans un combat. Vespasien, qui avoit un plus grand Emploi, fut souvent détaché par le Général pour des Expéditions importantes, qui lui acquirent beaucoup de reputation. Il battit les Insulaires en trente divers combats. Il soumit deux des plus puissans Peuples du Païs, & se rendit maitre de l'Isle de Wight. Comme tout cela se faisoit sous les Ordres de Plautius qui avoit le Commandement en Chef, ce Général acquit beaucoup de gloire dans cette Guerre. Enfin, il fut rappellé pour aller recevoir à Rome la recompense de ses services, par l'honneur du *Petit Triomphe*, que le Sénat lui avoit décerné. L'Empereur alla le recevoir hors de la Ville, & le fit toujours marcher à sa main droite pour témoigner combien il estimoit sa vertu.

Ostorius Scapula Gouverneur en Bretagne.

Ostorius Scapula fut envoyé en Bretagne, pour remplir la place de Plautius. Il y arriva dans le milieu de l'Hiver, pendant que les Bretons faisoient des courses continuelles dans les Païs conquis par les Romains. Ils ne s'attendoient pas que le nouveau Gouverneur dût faire marcher son Armée en cette saison, dans un Païs inconnu. Mais il ne leur laissa pas longtems la liberté de continuer leurs ravages. Il assembla d'abord toutes ses Troupes, & ayant marché contre eux avec une extrême diligence, il battit les premiers qui voulurent lui faire tête. Ensuite il dispersa tellement tout le reste, qu'il n'eut plus à craindre leurs insultes. Cependant, pour ne se voir pas exposé à des allarmes continuelles, il forma le dessein de les enfermer entre l'Avon & la Saverne, par le moyen de divers Forts qu'il vouloit faire élever sur le terrein qui se trouve entre ces deux Rivieres. Avant que de commencer à exécuter cette résolution, il établit une Colonie Romaine à *Camelodunum*. Ce fut aussi à peu près dans le même tems, que *Londres* reçut le titre de Colonie, & que cette partie de la Bretagne, qui est située entre la Tamise & la Mer, fut réduite en Province, sous le nom de *Britannia Prima*.

Camelodunum & Londres deviennent des Colonies Romaines. Une partie de la Bretagne est reduite en Province.

Les *Icenes* (1) qui n'avoient pas été affoiblis par les Guerres précedentes, parce que, dès le commencement, ils avoient fait leur accord

(1) Ils habitoient sur les Côtes orientales de la Bretagne, en *Norfolck*, *Suffolck*, *Cambridge* &c. Rap. Th.

avec les Romains, furent les premiers qui s'opposerent au dessein du Gouverneur. Quelques-uns des Peuples voisins les imiterent ; & ayant tous uni leurs forces sous un même Général, ils se posterent dans un camp d'une situation avantageuse, qu'ils environnerent d'un parapet fait à la hâte avec des cailloux, afin d'empêcher l'effort de la Cavalerie. Bien qu'Ostorius se trouvât alors sans autre Infanterie que celle des Alliez, il ne laissa pas de les faire attaquer, après avoir ordonné à la Cavalerie de mettre pied à terre, pour soutenir ceux qui devoient donner les premiers. La résistance des Bretons fut plus opiniâtre qu'il ne l'avoit esperé. Mais cela n'empêcha pas que leur retranchement ne fût enfin forcé, avec une très grande perte de leur côté. Après cette Victoire, Ostorius alla ravager le Païs des Canges (1), où il n'eut autre chose à faire qu'à donner la chasse à quelques petits Corps de Troupes ennemies, qui furent bien-tôt dissipez. L'Armée Romaine n'étoit pas loin de la Mer qui sépare l'Irlande de la Grande Bretagne, lorsque le Général apprit que les *Brigantes* (2) s'étoient soulevez. Cette nouvelle l'ayant obligé à remettre à une autre fois l'exécution de son premier dessein, il marcha en diligence dans le Païs des Revoltez, ne voulant point penser à de nouvelles conquêtes, avant que d'avoir bien assuré les anciennes. Le soulevement fut appaisé, par le châtiment de ceux qui l'avoient excité. Mais les Silures (3), qui étoient comptez entre les plus vaillans & les plus puissans des Peuples Bretons, ne pouvoient être domptez ni par la clémence, ni par la séverité. Leurs forces étoient si considerables, qu'il fallut faire marcher les Légions pour les réduire. Ils avoient à leur tête *Caractacus* leur Roi, fameux par ses grands exploits, & généralement estimé parmi ses Compatriotes, qui le regardoient comme le plus grand Capitaine que la Bretagne eût jamais eu. Ce Prince, à qui les Peuples unis avec les Silures avoient déferé le Commandement général, s'étoit retiré dans le Païs des Ordovices (4), où il avoit assemblé toutes ses forces, dans la résolution d'y attendre les Romains. Pour cet effet, il avoit choisi un poste avantageux dont les avenues étoient très difficiles, & rangé son Armée en bataille sur une montagne escarpée, au pied de laquelle couloit une petite Riviere, qui, bien que guéable en quelques endroits, lui donnoit un grand avantage. De plus, son Camp étant environné d'une espece de rempart fait de cailloux, il sembloit n'avoir rien à craindre dans ce poste. Ces difficultez ne furent pas capables d'arrêter les Romains, qui se présenterent devant les ennemis avec leur intrépidité accoutumée. Ils étoient résolus à faire les plus grands efforts, dans l'esperance de terminer, par une

Les Bretons unissent leurs forces contre Ostorius.

Ils sont battus.

Caractacus Général des Bretons.

(1) Les *Canges*, à l'Occident du Païs de *Galles*. Rap. Th.
(2) Les *Brigantes*, dans la Province d'*Yorck*. Rap. Th.
(3) Les *Silures* habitoient au Midi du Païs de *Galles*. Rap. Th.
(4) Les *Ordovices*, au Nord du même Païs. Rap. Th.

ſeule Bataille, une Guerre qui les retenoit comme dans un autre Monde. Les Inſulaires ſe préparoient de leur côté à combattre avec toute l'ardeur poſſible pour repouſſer les Romains, ne doutant point que ce jour-là ne les affranchît de la ſervitude. Leurs Chefs couroient de tous côtez, pour les exhorter à s'acquitter de leur devoir, par toutes les raiſons qui pouvoient augmenter leur courage, & les porter aux grandes actions. Caractacus leur repréſentoit, que cette journée ſeroit le commencement de leur liberté, ou d'une éternelle ſervitude. Il rappelloit dans leur ſouvenir la gloire de leurs Ancêtres, qui avoient chaſſé Céſar, & affranchi leur Païs de la domination Romaine. Ces paroles étoient reçues avec de grandes acclamations, les Soldats proteſtant qu'ils étoient prêts à répandre juſqu'à la derniere goutte de leur ſang pour défendre leur liberté. La fermeté, qui paroiſſoit dans la contenance des Bretons, étonna d'abord le Général Romain. Mais voyant que ſes Troupes témoignoient une extrême envie d'en venir aux mains, & crioient qu'il n'y avoit rien d'impoſſible à leur courage ; il donna le ſignal du combat, après avoir reconnu les endroits où la Riviere ſe pouvoit paſſer le plus aiſément. Les Romains n'eurent pas trop de peine à la traverſer : mais avant qu'ils puſſent s'approcher du Camp ennemi, ils eſſuyerent une grêle de traits qui en abattirent un grand nombre. Malgré ces difficultez, ils ne laiſſerent pas de faire pluſieurs ouvertures au parapet, qui n'étant fait que de cailloux entaſſez les uns ſur les autres, fut aiſément renverſé. Dès qu'ils purent ſe ſervir de leurs épées, il ne fut pas poſſible aux Inſulaires de ſoutenir les efforts de ces Troupes aguerries, qui les mirent bien-tôt en déroute. Outre la perte que les Bretons firent en cette occaſion, leur défaite devint plus conſiderable par la priſe de la Femme, des Filles, & des Freres de Caractacus. Cette Victoire fut ſuivie, quelques jours après, d'un bonheur auquel Oſtorius ne s'étoit pas attendu. Caractacus, qui avoit cherché une retraite auprès de *Cartiſmandua* Reine des Brigantes, lui fut livré par cette Princeſſe, qui craignit ſans doute d'attirer l'Armée victorieuſe dans ſon Païs, ſi elle prenoit le parti de proteger le Prince vaincu. Il y avoit déja neuf ans qu'il étoit à la tete des Bretons confédérez, & ſa renommée s'étoit répandue juſqu'à Rome, où tout le monde étoit ſurpris qu'il eût réſiſté ſi longtems à la puiſſance Romaine. Dès que l'Empereur eut reçu la nouvelle de cette Victoire, & de la priſe de Caractacus, il ordonna qu'on lui envoyât les Captifs, afin de faire voir à Rome chargé de chaines, un Prince dont on avoit parlé comme d'un ennemi très redoutable. Le jour marqué pour donner ce ſpectacle aux Romains, l'Empereur étant ſur ſon Trône, on fit paſſer devant lui la ſuite du Prince captif, avec tout le butin. Sa Femme, ſa Fille, & ſes Freres parurent enſuite, & enfin Caractacus lui-même, marchant avec une contenance aſſurée, ſans baiſſer les yeux, & ſans paroitre

Grande Victoire remportée par Oſtorius.

Caractacus eſt livré aux Romains.

Il eſt envoyé à Rome.

trop abattu de sa disgrace. Quand il fut proche de l'Empereur, il lui parla en ces termes, s'il est vrai que Tacite ne lui ait pas prêté ses pensées & ses expressions.

Harangue de ce Prince à l'Empereur.

« Si ma moderation avoit été aussi grande que ma naissance ou ma » fortune, Rome me verroit aujourd'hui son Allié, & non pas son » Captif; & peut-être n'auroit-elle pas refusé de mettre au nombre » de ses amis, un Prince qui commandoit à plusieurs Peuples. L'état » donc où je me vois aujourd'hui est autant indigne de moi, qu'il est » glorieux pour vous. J'ai eu armes, chevaux, équipages, gran- » deurs, revenus. Ne trouvez pas étrange si, possedant ces choses » qui sont l'objet de l'adoration des hommes, j'ai tâché de les défen- » dre. Puisque vous vouliez tout avoir, il falloit bien ou conserver » par les armes ce que je possedois, ou me résoudre à tout perdre. Si » je m'étois soumis d'abord, votre gloire & mon infortune seroient » ensevelies dans un silence éternel, & l'oubli suivroit mon supplice. » Mais après avoir rendu votre nom fameux par ma défaite, si vous » me conservez la vie, je serai à jamais un exemple de votre clé- » mence & de votre générosité. » L'Empereur touché de ce discours, pardonna généreusement aux Captifs, & commanda qu'on leur ôtât leurs chaines. Le premier usage qu'ils firent de leur liberté, fut d'aller se prosterner aux pieds de l'Imperatrice, qui, selon les apparences, avoit intercedé pour eux. Le Sénat s'étant assemblé pour déliberer sur la recompense qui étoit due à Ostorius, il y fut parlé fort avantageusement de cette Victoire. On y dit, qu'elle ne cedoit en rien à celles de Scipion, de Paul Emile, & de ces anciens Conquerans qui avoient mené les Rois en triomphe; & il fut résolu qu'on accorderoit les mêmes honneurs à Ostorius. Cependant, ce Général perdit depuis une partie de sa reputation, soit qu'il se fût relâché après avoir acquis tant d'honneur, ou que les Bretons eussent fait de plus grands efforts pour reparer la honte de leur défaite. Dans la suite de cette Guerre, ils attaquerent avec succès les Troupes qui avoient été laissées dans le Païs des *Silures*, pour travailler à la construction de certains Forts; & ils les auroient taillées en piéces, si elles n'eussent pas été secourues des places voisines. Le Commandant Romain y fut tué, avec huit Capitaines & un bon nombre de Soldats. Une autre fois, ils défirent un Corps qui étoit allé au fourrage, & rompirent la Cavalerie qui l'escortoit. Dans cette occasion, ils surent si bien profiter de leur avantage, que le Général Romain se vit obligé de faire marcher les Légions, après avoir vainement tenté de reparer le désordre par des détachemens des Troupes armées à la légere. L'arrivée des Légions rendit le courage aux Romains, & obligea les Bretons à se retirer, quoiqu'avec peu de perte. Depuis ce tems-là, il y eut encore plusieurs rencontres, avec des succès divers, selon les circonstances des tems & des lieux.

Claudius lui fait ôter les chaines.

Les Bretons reprennent courage.

De tous les Peuples Bretons, les *Silures* étoient les plus opiniâtres,

étant irritez de ce que l'Empereur avoit dit, que la Bretagne ne seroit jamais tranquille, jusqu'à ce qu'on les eût transportez dans un Païs étranger, ainsi qu'on l'avoit pratiqué à l'égard des *Sicambres*. Ils surprirent deux Cohortes, que l'avarice des Chefs & le desir du pillage avoient fait engager trop avant dans le Païs ennemi. Après cet avantage, ils tâcherent de porter tous les autres Peuples à la revolte, en leur envoyant une partie des dépouilles des Captifs. Ostorius mourut de déplaisir de ne se voir pas en état de terminer cette Guerre. Les Bretons parurent très satisfaits de sa mort, d'autant plus qu'ils l'attribuoient au regret qu'il avoit eu de n'avoir pu arrêter le cours de leurs Victoires.

Ostorius meurt.

Dans l'état où la Bretagne se trouvoit, il auroit été dangereux pour l'Empereur d'y laisser longtems l'Armée sans Général. Il se hâta donc d'y envoyer *Aulus Didius*, qui trouva les affaires en plus mauvais termes qu'elles n'avoient été jusqu'alors, à cause de la défaite d'une Légion commandée par *Manlius Valens*. La perte n'étoit pourtant pas si grande qu'on la publioit. Mais Didius lui-même l'exageroit beaucoup, afin d'avoir plus d'honneur à rétablir les affaires; ou moins de honte si la Guerre tiroit en longueur. Son arrivée arrêta les Silures, qui enflez du succès du dernier combat, s'étoient jettez dans les Frontieres de la Province Romaine.

Aulus Didius lui succede.

Cependant *Venutius*, Roi des Brigantes, qui avoit succedé à Caractacus dans le commandement général, s'étoit laissé porter, par les persuasions de *Cartismandua* sa Femme, à faire Alliance avec les Romains. C'étoit cette même Reine qui leur avoit livré Caractacus. Pendant que ce Prince vécut en bonne intelligence avec la Reine son Epouse, il laissa les Romains jouïr tranquillement de leurs conquêtes; content de conserver ses propres Etats, sans se mettre beaucoup en peine des interêts des autres Peuples. Une brouillerie, qui survint entre la Reine & lui, & qui fut enfin suivie d'une Guerre domestique, lui fit prendre d'autres mesures. Quoique jusqu'alors il n'eût pas haï les Romains, il se vit contraint de se déclarer contre eux, parce qu'ils eurent l'imprudence de prendre ouvertement le parti de sa Femme. Cette partialité lui causa un si grand chagrin, qu'il employa tout le crédit qu'il avoit parmi ses Compatriotes, pour les engager à prendre les armes. La Guerre se ralluma donc, avec plus de fureur qu'auparavant, quoiqu'en l'absence de Didius, qui, étant déja fort âgé, se reposoit sur ses Lieutenans du Gouvernement de sa Province.

Nouvelle Guerre.

Veranius, qui lui succeda sous l'Empire de Neron, mourut avant que d'avoir rien fait de considerable. Il est vrai qu'il méditoit de grands projets, & la reputation qu'il s'étoit acquise en d'autres Emplois, donnoit lieu de croire qu'il étoit capable d'exécuter les plus hautes entreprises. Mais son Testament, qui se trouva rempli de flateries pour l'Empereur, & dans lequel, par une vanité mal fondée, il

Veranius Gouverneur. Sa mort.

il se vantoit que s'il eût vécu encore deux ans il auroit assujetti toute la Bretagne, fit perdre la bonne opinion qu'on avoit conçue de lui.

Suetonius Paulinus fut choisi pour remplir sa place. On attendoit beaucoup de ce Général, dont on comparoit le mérite à celui de *Corbulon* qui venoit de conquerir l'Armenie. Comme il regardoit lui-même avec émulation la gloire que ce grand homme avoit acquise, il bruloit d'envie de confirmer par de nouveaux exploits, la bonne opinion qu'on avoit déja de son experience & de sa valeur. Dès qu'il fut arrivé dans son Gouvernement, il forma le dessein de conquerir l'Isle de Mona, qu'on nomme aujourd'hui *Anglesey*. Pour exécuter ce dessein, il fit embarquer son Infanterie sur de petits bateaux plats, à cause que la mer est fort basse en cet endroit, & fit passer la Cavalerie, partie à la nage, & partie à gué. Les Insulaires étoient rangez en bataille de l'autre côté, entremélez de femmes vétues en Furies, les cheveux épars, le flambeau à la main, & environnées de Druïdes qui levoient les mains au Ciel, & faisoient des conjurations effroyables. L'horreur de ce spectacle étonna d'abord les Romains, & leur fit attendre les coups comme s'ils eussent été immobiles. Mais enfin, la honte de s'être laissé effrayer par une troupe de femmes & de Prêtres, & les exhortations de leur Général, leur ayant redonné du courage, ils fondirent l'épée à la main sur leurs ennemis, & se rendirent maitres de l'Isle. Le premier soin de Paulin fut de faire couper les Bois consacrez, où les Insulaires répandoient sur les autels le sang des Captifs, & consultoient leurs Dieux dans les entrailles des hommes.

Il fait la conquête de l'Isle de Mona.

Mais pendant que Paulin étoit occupé à cette Expédition, une revolution imprévue le mit dans la nécessité de quitter promptement l'Isle de Mona, pour aller mettre ordre à des affaires d'une plus grande importance.

Soulevement général en Bretagne. *Tacite, Dion Cassius.*

Prasutagus Roy des Icenes, qui étoit mort depuis peu, avoit fait un Testament par lequel il instituoit ses Filles héritieres, conjointement avec l'Empereur. Il avoit cru par-là trouver un moyen sûr, pour procurer la protection de Neron à sa famille & à ses Sujets. Mais cette précaution fit un effet tout contraire. Dès que ce Prince fut dans le tombeau, les Officiers de l'Empereur s'emparerent de toute la succession, sous prétexte de la portion qui avoit été donnée à leur Maître. *Boadicée*, Veuve de Prasutagus, femme d'un grand courage & d'un esprit altier, ayant voulu s'opposer à cette injustice, reçut un nouveau sujet de chagrin par le mépris qu'on fit de ses remontrances. Comme elle témoignoit par ses plaintes combien elle étoit sensible au tort qu'on faisoit à ses Filles, la brutalité de ces Officiers alla si loin, qu'ils la firent fouëtter publiquement. Ensuite, non contens de lui avoir fait ce sanglant affront, ils firent violer ses Filles par des Soldats.

Causes du Soulevement.

Les Bretons regarderent cette étrange barbarie avec tant d'indignation, que tous les Peuples de l'Isle se trouverent, en un même tems,

saisis d'un esprit de revolte, qui ne tarda pas longtemps à se manifester par des effets. Les *Icenes* commencerent à se soulever, & furent bien-tôt suivis des *Trinobantes* leurs voisins. Venutius & ses partisans se joignirent à eux, & enfin, tous les Peuples qui étoient soumis aux Romains se revolterent d'un commun accord. La seule Ville de Londres demeura fidele à ses nouveaux Maitres. Les Historiens Romains conviennent eux-mêmes, que les injustices & les violences dont les Officiers de l'Empereur accabloient ces Peuples, n'étoient que trop capables de les porter à la revolte. Ces malheureux étoient dépouillez de leurs biens sans aucune forme de justice, par les Soldats Véterans qu'on envoyoit dans l'Isle pour s'y établir. *Catus Decianus*, Procureur de Neron, refusant de s'en tenir à l'Ordonnance de Claudius qui avoit bien voulu laisser aux vaincus la jouïssance de leurs biens, confisquoit leurs terres au profit de l'Empereur. Toutes les Requêtes qu'on lui présentoit sur ce sujet étoient rejettées; & sans alleguer d'autre raison que sa volonté, qui tenoit lieu de Loi, il n'avoit égard qu'au profit de son Maitre & au sien propre. On prétend que *Seneque* même, qui ne mettoit pas toujours en pratique les beaux sentimens de moderation & de désinteressement dont il a fait parade dans ses Ouvrages, contribua beaucoup à ce soulevement, en exigeant avec trop de rigueur de quelqu'un des Peuples Bretons, une somme qui lui étoit due. Tous ces mauvais traitemens avoient déja produit dans les cœurs des Insulaires une si grande aversion pour une domination étrangere, qu'ils se trouverent tous à la fois disposez à s'en délivrer. Venutius, ennemi mortel des Romains, fomenta la rebellion autant qu'il lui fut possible. Les partisans mêmes de la Reine sa Femme, laissant là leurs querelles domestiques, & renonçant à l'amitié des Romains, se joignirent au reste de leurs Compatriotes, pour tâcher de recouvrer leur liberté.

Massacre général des Romains.

Boadicée, animée d'un ardent desir de vengeance, se mit à la tête des Revoltez, & les exhorta vivement à profiter de l'éloignement du Gouverneur Romain, pour s'affranchir de la servitude, en faisant main-basse sur ces Etrangers qui les opprimoient. La proposition n'en fut pas plutôt faite, que les Bretons se mirent en devoir de l'exécuter. Ce Peuple furieux se jetta tout-à-coup sur les Romains dispersez dans leurs Colonies, qu'on avoit pris plus de soin d'embellir qu'on n'en avoit eu de les fortifier, & les massacra tous sans distinction d'âge ni de sexe. On vit commettre en cette occasion des cruautez inouïes, & inventer même des supplices extraordinaires, pour contenter la fureur dont ce Peuple étoit animé. On pendoit les femmes avec leurs enfans attachez à leurs mamelles, afin de leur faire souffrir, en quelque maniere, une double mort. On arrachoit le sein à celles qui n'avoient point d'enfans, & on le leur mettoit entre les dents, comme si on eût voulu les contraindre de se manger elles-mêmes en expirant. Les Soldats Véterans qui étoient dans *Camelodunum*, s'étant retirez dans un Temple comme dans un lieu

Cruautez exercées contre les Romains.

d'azyle, on n'eut pas la patience de les y affamer. On aima mieux commettre un sacrilege en les y brûlant tous vifs, que de les épargner jusqu'à ce qu'ils y fussent morts de faim. Enfin, la fureur fut poussée si loin, qu'aucun Romain n'échapa. On compta qu'il en périt plus de quatre-vingts-mille dans ce massacre.

Arrétons-nous ici un moment, pour considerer la politique de ces Conquerans du Monde, si habiles dans l'Art de regner. Dès qu'ils avoient conquis un Païs, ils y envoyoient incontinent de nombreuses Colonies, qui se mêlant peu-à-peu, par des mariages, avec les anciens habitans, assuroient aux vainqueurs leurs conquêtes. C'est de quoi la Bretagne peut fournir un exemple remarquable. Quoiqu'il n'y eût encore que dix-huit ans que la conquête en avoit été faite par Claudius, il s'y trouvoit déja quatre-vingts-mille Romains, outre l'Armée de Paulin, & sans doute, quelques Garnisons dans les Places fortes, où la fureur des Bretons ne put pénetrer.

Paulin étant averti de cette revolution, quitta promptement l'Isle de Mona, pour aller s'opposer aux Revoltez. Ils avoient déja formé une Armée de cent mille hommes, sous la conduite de Boadicée, dont la taille avantageuse & le courage héroïque leur faisoient esperer qu'elle auroit aussi toutes les qualitez propres à commander une Armée. Cette Princesse, animée par les affronts qu'elle avoit reçus, souhaitoit ardemment d'en venir aux mains avec l'Armée de Paulin, qui n'étoit pas de dix mille hommes. Elle se flatoit de rendre bientôt sa vengeance complette par la destruction de ce petit reste d'ennemis, qui ne lui paroissoit pas capable de lui résister. Cependant, Paulin, qui n'attendoit du secours d'aucun endroit, ne se trouvoit pas peu embarassé. La neuvième Légion, commandée par *Petilius Cerealis*, venoit d'être entierement défaite. *Panius Posthumius*, qui commandoit un détachement considerable de la seconde, avoit refusé, contre les Loix de la Guerre, d'obeïr à son Général qui lui avoit expressément ordonné de le venir joindre. Ainsi Paulin se voyoit réduit, ou à marcher contre les ennemis avec sa petite Armée, ou à les attendre dans quelque Place. Il prit d'abord ce dernier parti, & se renferma dans Londres. Mais il changea bien-tôt de résolution. Comme il prévit, que pour vouloir sauver cette Colonie il hazarderoit tout le reste de la Province, il prit le parti d'en sortir, malgré les cris & les larmes des habitans, qui le supplioient de ne les abandonner point à la fureur des Rebelles. Cependant, avec ce petit nombre de Troupes qu'il avoit, il sembloit être peu en état de faire tête à une Armée de cent-mille hommes. Mais les Grands hommes trouvent quelquefois dans leur courage & dans leur expérience, des ressources qui les tirent des plus mauvais pas. Paulin comprit que dans une telle extremité, il n'y avoit point de milieu entre vaincre & périr, puisque le secours qu'il pouvoit attendre étoit trop éloigné, & le péril trop pressant. Ainsi, bien loin de se retirer devant les Bretons qui marchoient à lui, il

Paulin abandonne l'Isle de Mona.

Il se trouve dans un grand embarras.

prit la résolution de les aller attaquer. Cette fermeté inspira un tel courage à ses Troupes, qu'elles ne firent aucune difficulté de le suivre : tant l'opinion que les Soldats ont de leur Général, est capable de produire de grands effets. Paulin avoit besoin de toute son expérience, pour pouvoir balancer par sa conduite, l'avantage que le nombre donnoit à ses ennemis. Aussi en fit-il un grand usage en cette occasion. Il choisit pour Champ de bataille un lieu étroit, à l'entrée d'une vaste plaine où les Bretons s'étoient campez, ayant derriere lui une forêt, où il savoit bien qu'il n'y avoit point d'embuscade à craindre. Il plaça au centre de l'Armée les Légions bien serrées, qui avoient devant elles les Troupes des Alliez armées à la légere, & la Cavalerie sur les ailes. Les ennemis étoient répandus dans la plaine par bataillons & par escadrons, sautant de joye de se voir en si grand nombre, & dans l'esperance de remporter aisément la victoire. Ils avoient amené avec eux leurs vieillards, leurs femmes, & leurs petits enfans, & les avoient placez sur des Chariots dont ils avoient bordé les extremitez de leurs lignes, afin qu'ils pussent être témoins de leurs actions, & prendre part au butin. Boadicée, montée sur un Char avec ses deux Filles, alloit criant dans les rangs, » que ce n'étoit pas la premiere fois que les Bretons avoient été » victorieux sous la conduite de leurs Reines. Qu'en cette occasion, elle » ne considéroit ni ses biens, ni sa grandeur, ni ses Etats qu'on lui avoit » enlevez; mais qu'elle venoit venger l'honneur de ses Filles, & tirer » raison de tant d'outrages que les Bretons avoient reçus. Qu'il n'y avoit » plus rien à l'épreuve de la convoitise de leurs Tyrans, ni l'âge, ni le » sexe, ni la qualité, ni l'alliance : mais que les Dieux ne pouvant plus » supporter leurs injustices, avoient déja commencé à leur faire sentir » les supplices qu'ils méritoient. Qu'une Légion qui avoit osé combat» tre, avoit été taillée en pieces; & que le reste, tout tremblant, pensoit » moins au combat qu'à la fuite. Que bien loin de pouvoir soutenir les » efforts d'une Armée victorieuse, ils ne pourroient pas même résister » aux cris d'une si grande multitude. Que les Bretons n'avoient qu'à con» siderer leur nombre & le sujet de la Guerre, & qu'ils jugeroient aisé» ment, que comme d'un côté ils avoient lieu d'esperer un heureux suc» cès, il n'y avoit point aussi de milieu entre la victoire & la mort. Qu'il » valoit bien mieux mourir honorablement, en défendant leur liberté, » que de se voir encore une fois exposez aux cruautez des Romains. » Que c'étoit-là sa résolution, & qu'elle laissoit aux hommes le soin de » se conserver la vie pour la passer dans la servitude. On dit, qu'après avoir ainsi harangué ses Troupes, elle lâcha un lievre qu'elle avoit caché dans son sein, afin de leur donner un bon augure de la victoire.

Harangue de Boadicée à ses troupes.

Pendant que Boadicée tâchoit d'inspirer du courage aux Bretons, Paulin ne demeuroit pas dans l'inaction à la vue d'un si grand danger. Bien qu'il fût assuré de la valeur de ses Troupes, il ne laissoit pas de les encourager à mépriser les cris & les menaces des Barbares. Il leur

Paulin harangue aussi son armée.

représentoit, que parmi les ennemis, » il y avoit plus de femmes que » de combattans ; & que la plupart d'entre eux, sans armes & sans vi» gueur, prendroient la fuite, si-tôt qu'ils auroient senti le bras tou» jours victorieux des Romains. Que dans les meilleures Armées, la dé» cision des Batailles dépendoit de peu de personnes ; & que leur gloire » en seroit d'autant plus grande, qu'elle seroit moins partagée. Qu'ils » pensassent seulement à combattre serrez, & à mettre l'épée à la main, » après avoir lancé le javelot. Enfin, qu'ils ne s'amusassent point au bu» tin, qui ne pouvoit échaper aux vainqueurs. Ces paroles furent reçues avec tant d'acclamations, & la contenance des Troupes parut si assurée, que le Général ne doutant point de la victoire, commanda qu'on sonnât la charge. Les Romains lancerent d'abord leurs dards, sans quitter l'avantage de leur poste. Mais lorsque les Carquois furent épuisez, ils s'avancerent l'épée à la main, étant secondez des Alliez qui combattoient avec la même ardeur, persuadez qu'ils étoient les uns & les autres, qu'il n'y avoit de salut pour eux que dans la victoire. Pendant qu'on ne combattit que de loin, à coups de traits, les Bretons espererent que leur grand nombre épouvanteroit leurs ennemis, & leur feroit prendre la fuite. Mais quand ils virent les Légions s'avancer l'épée à la main & au petit pas, avec une contenance qui ne marquoit rien moins que de la crainte, ils se mirent dans un desordre qui augmenta toujours de plus en plus, parce qu'ils n'avoient ni Officiers ni Généraux qui fussent capables de le reparer. Les Romains les voyant ainsi ébranlez, fondirent sur eux avec impétuosité, & acheverent de mettre le trouble & la confusion dans cette nombreuse Armée, qui ne pensoit qu'à éviter le danger par la fuite. Dans ce même tems, la Cavalerie Romaine, qui étoit sur les ailes, ayant enfoncé celle des Bretons, ce ne fut plus qu'une déroute épouvantable de ces Troupes intimidées. Elles ne pouvoient même fuir qu'avec peine, à cause du grand nombre de leurs Chariots chargez d'une multitude inutile, qui s'étant retirez des premiers, formoient un grand obstacle à la fuite de l'Armée. Le Soldat Romain n'épargnoit ni âge ni sexe. Les vieillards, les femmes, les enfans, les chevaux mêmes, tomboient sous ses coups, & lui paroissoient dignes d'être sacrifiez à sa vengeance. Cette Victoire fut grande, & comparable aux plus fameuses Victoires, s'il est vrai, comme Tacite l'assure, qu'il y eut quatre-vingts-mille morts du côté des Bretons, & que les Romains ne perdirent que quatre-cens hommes, outre un pareil nombre de blessez. Boadicée évita, par la fuite, la honte de tomber entre les mains des vainqueurs : mais après s'être mise à couvert, elle s'empoisonna elle-même, ne pouvant survivre à sa honte & à son malheur. D'un autre côté, *Panius Posthumius*, qui avoit refusé d'obeïr à son Général, se passa l'épée au travers du corps ; soit qu'il craignît la punition de sa faute, ou qu'il eût du regret d'avoir perdu la part qu'il auroit pu prendre à cette Victoire.

Bataille sanglante.

Grande consternation parmi les Bretons.

On peut aisément comprendre combien furent avantageuses aux Romains les suites d'un si grand succès. Les Bretons consternez, sans corps d'Armée, sans armes, & sans Général, fuyoient devant leurs ennemis, sans faire la moindre résistance. Leur misere étoit encore augmentée par la famine, dont ils avoient été eux-mêmes la cause, en négligeant d'ensemencer leurs terres. La seule esperance qui leur restoit, consistoit dans le petit nombre de leurs ennemis, qui ne pouvant être partout, & n'osant se séparer, devoient, selon les apparences, leur donner le tems de se rassembler. Mais cette ressource leur fut encore ôtée, par un puissant secours que les Romains reçurent d'Allemagne. Dans l'état où la Bretagne se trouvoit, l'Armée de Paulin auroit été sans doute suffisante pour en achever la conquête, si la discorde, qui se mit parmi les Romains, ne les eût empêchez de profiter de leurs avantages.

Brouilleries parmi les Romains.

Julius Classicianus, qui avoit succedé à Decianus dans la Charge de Procureur, ne pouvant s'accorder avec Paulin, affectoit de le traverser dans tous ses projets. Apparemment, le Général ne vouloit pas lui permettre de continuer les vexations qui avoient été cause de la revolte précedente. Quoiqu'il en soit, Classicianus conçut contre lui une haine si violente, qu'il publioit hautement, & écrivoit même à Rome, qu'il ne seroit pas possible de terminer cette Guerre pendant que Paulin en auroit la conduite. Dans toutes les Relations qu'il faisoit aux Ministres de l'Empereur, il attribuoit tous les heureux succès à la Fortune, & toutes les adversitez, à l'imprudence du Gouverneur. Il leur faisoit entendre, que si on envoyoit un autre Général, il seroit très facile d'appaiser les troubles de la Province, sans la mécontenter. Enfin, Neron ayant été informé de cette dissension, donna ordre à *Polyclete* son Affranchi de se transporter sur les lieux, pour en apprendre la cause. Les honneurs que Paulin rendit à ce Commissaire, causerent un grand étonnement aux Bretons, qui ne pouvoient comprendre qu'un tel Général, & une Armée victorieuse, reçussent avec tant de soumission les ordres d'un Affranchi. Ces respects ne furent pourtant pas inutiles. Dans le rapport que Polyclete fit à l'Empereur, il justifia Paulin, & par-là, il fit en sorte qu'il fut maintenu dans son Emploi. Mais dans la suite, Classicianus étant revenu à la charge, obtint enfin par ses amis, & par ses intrigues, que Paulin fût relevé par *Petronius Turpilianus*. Ce nouveau Gouverneur n'ayant pas beaucoup d'ambition, ne fit rien de considerable, & donna le nom de paix à son oisiveté.

Paulin est rappellé. Petronius lui succede.

Et à celui-ci Trebellius, qui se brouille avec Cælius.

Il eut pour Successeur *Trebellius Maximus*, aussi indolent que lui, & qui, pendant tout le tems de son Gouvernement, ne fit autre chose que se brouiller avec *Cælius* Commandant de la vingtieme Légion. Cette querelle fut poussée si loin, qu'une grande partie de l'Armée ayant abandonné son Général, & refusant de lui obeïr, il se vit enfin

obligé de se retirer en Allemagne auprès de *Vitellius*, qui y commandoit les Troupes de l'Empire.

Neron étant mort dans ces entrefaites, la Bretagne jouït de quelque repos, pendant les courts Regnes de Galba & d'Othon, sans qu'il y eût ni Gouverneur ni Général en Chef. L'Armée Romaine étoit sous le Commandement des Tribuns, entre lesquels *Cælius* s'attribuoit la principale autorité. Dès que Vitellius fut en possession de l'Empire, il envoya en Bretagne *Vectius Bolanus* pour y prendre le commandement de l'Armée. Celui-ci, qui étoit peu entendu dans le métier de la Guerre, laissa les Bretons en repos, & se contenta de se concilier l'affection des Soldats, sans leur faire craindre son autorité. Il demeura dans la Province jusqu'à ce que Vespasien, qui occupa le Trône Imperial après Vitellius, ayant été informé des besoins de la Bretagne, y envoya *Petilius Cerealis*. Pendant que celui-ci fut en charge, il attaqua & battit à diverses fois les *Brigantes*, qui étoient les plus nombreux & les plus considerables de tous les Peuples Bretons. *Julius Frontinus*, qui prit sa place, n'acquit pas moins de gloire que son Prédécesseur. Il soumit à la domination Romaine les *Silures*, qui avoient la reputation d'être très belliqueux, & dont le païs sembloit, par sa situation, être à couvert de toute attaque.

Vectius Bolanus Gouverneur.

Petilius Cerealis lui succede.

Et à celui-ci Frontinus.

Sur la fin du Regne de Vespasien, *Julius Agricola* fut envoyé en Bretagne pour succeder à Frontinus. C'est ici où l'on commence à trouver un plus grand détail de la Guerre qui se faisoit dans cette Isle. On en a toute l'obligation à Tacite, qui a pris soin d'écrire la Vie d'Agricola son beau-pere, afin de donner à ses actions le lustre qu'elles méritoient, & dont elles auroient peut-être manqué sans le secours de cet illustre Historien.

Julius Agricola est fait Gouverneur de Bretagne.

Quelque tems avant qu'Agricola fût nommé Gouverneur de la Bretagne, les *Ordovices* avoient surpris & taillé en pieces un Corps de Cavalerie Romaine, qui étoit en quartier d'Hiver sur leurs frontieres. Cet accident donnoit lieu d'en craindre d'autres semblables, & faisoit que les Romains attendoient avec beaucoup d'impatience l'arrivée d'un nouveau Gouverneur. La nouvelle qu'ils reçurent, qu'Agricola devoit venir les commander, leur redonna du courage. Sa reputation étoit si bien établie, qu'ils ne doutoient point que sous un tel Général, ils ne vissent bien-tôt la fin de la Guerre. Il ne put pourtant se rendre à son Gouvernement, que vers le milieu de l'Eté. Mais quoiqu'il ne trouvât aucun magasin pour l'Armée, qui étoit dispersée en divers endroits afin de pouvoir mieux subsister, il ne laissa pas de l'assembler. Il attaqua d'abord les Ordovices, qui s'étoient retirez sur leurs montagnes; & malgré la difficulté qu'il trouva dans son entreprise, à cause de l'incommodité des lieux où il falloit les aller chercher, il leur fit payer cherement l'avantage qu'ils avoient remporté depuis peu. Tout le monde fut surpris de voir qu'il employoit à combattre les ennemis de

Premiere Campagne d'Agricola.

Il bat les Ordovices.

l'Empire, un tems que les autres Gouverneurs passoient ordinairement en fêtes & en divertissemens, ou à recevoir les complimens de la Province. Mais on eut bien plus de sujet d'admirer sa diligence, quand on le vit, dans cette premiere Campagne, attaquer l'Isle de *Mona* que les Romains avoient été contraints d'abandonner, quoiqu'il manquât de Vaisseaux plats pour faire cette Expédition. Quelques Cavaliers qu'il fit passer à la nage, ayant leurs armes sur leurs chevaux qu'ils conduisoient d'une main, étonnerent tellement les habitans de cette Isle, qui ne s'attendoient à rien moins, qu'elle fut soumise aux Romains, sans qu'on fût obligé de tirer l'épée.

Et se rend maître de l'Isle de Mona.

La Guerre n'étoit pas la seule chose qui occupât le nouveau Gouverneur. Pendant que ses armes triomphoient, il s'informoit soigneusement de tout ce qui regardoit le Gouvernement de la Province, & des moyens les plus propres pour tenir les Sujets dans l'obeïssance. Cette recherche lui fit connoitre, que ce n'étoit pas par les armes seulement qu'on pouvoit achever de dompter les Bretons, & que la douceur n'y étoit pas moins nécessaire que la force. Pour cet effet, pendant tout l'Hiver qui suivit sa premiere Campagne, il s'occupa diligemment à reformer divers abus, qui s'étoient introduits par l'avidité ou par la négligence des Gouverneurs précedens. Il prit soin d'empêcher toutes sortes d'exactions, de faire rendre la Justice avec exactitude & sans partialité, & enfin, de prévenir tout ce qui pouvoit causer du mécontentement aux Peuples soumis à l'Empire. Cette maniere d'agir lui acquit leur affection à un tel degré, qu'il n'eut plus lieu de craindre aucune revolte de leur part, pendant qu'il s'occuperoit à faire de nouvelles conquêtes. Vespasien étant mort pendant ce tems-là, Titus son Fils, qui lui avoit succedé, connoissant le mérite d'Agricola, lui confirma son Gouvernement.

Il gagne l'affection des Bretons sujets.

Dès le commencement de l'Eté, ce Général se mit à la tête de son Armée, & s'avança vers le Nord, où il fit quelques conquêtes. Il avoit observé, que les Romains perdoient ordinairement en Hiver ce qu'ils avoient gagné pendant la Campagne, parce qu'ils n'osoient prendre des quartiers dans les païs conquis, qui se trouvoient trop exposez. Pour prévenir un semblable inconvénient, il résolut de faire construire des Forts aux endroits les plus convenables, afin d'y tenir, pendant l'Hiver, des Garnisons toujours prêtes à repousser les ennemis. Comme il entendoit parfaitement cette partie de l'Art militaire, ces Forts furent construits d'une telle maniere, & dans des situations si avantageuses, que les Romains ne se virent jamais dans la nécessité de les abandonner, & que les ennemis ne purent jamais s'en rendre maitres.

Seconde Campagne d'Agricola.

Il fait bâtir des Forts dans les Païs conquis.

Pendant l'Hiver qui suivit cette Campagne, le principal soin d'Agricola fut d'adoucir les mœurs des Bretons, en leur inspirant adroitement le desir d'imiter les manieres Romaines. Ses soins ne furent pas entierement inutiles. Bien-tôt après, on vit dans la Bretagne des Temples

Il engage les Bretons à se conformer aux manieres des Romains.

ples d'une nouvelle ſtructure, de ſuperbes portiques, & pluſieurs bâtimens publics & particuliers, d'un tout autre goût que ceux qu'on y avoit faits juſqu'alors. Les principaux mêmes des Bretons ſe firent honneur de parler la Langue Latine, pour laquelle ils avoient eu auparavant de l'horreur. Ils s'accoutumerent auſſi à porter la Robe Romaine; & enfin, ſelon la remarque de Tacite, à regarder comme politeſſe & civilité, ce qui faiſoit partie de leur ſervitude.

Dans la troiſiéme Campagne, Agricola s'avança juſqu'à la Riviere de *Tweede*, faiſant élever des Forts en divers endroits, à meſure qu'il faiſoit quelque conquête. Il employa la quatrieme à ſubjuguer les Peuples qui habitoient entre la Tweede & les deux Golfes, dans leſquels ſe déchargent les deux Rivieres de *Glotta* & de *Bodotria*, connus aujourd'hui ſous le nom de *Golfes d'Edimbourg* & de *Dunbritton*. Ces deux Golfes, dont l'un eſt à l'Orient & l'autre à l'Occident, s'enfoncent tellement dans les terres, qu'ils ne laiſſent entre eux qu'un eſpace d'environ trente ou trente-cinq milles. Ce fut ſur ce terrein, qui forme une eſpece d'Iſthme, qu'Agricola fit conſtruire des Forts & des Redoutes, pour aſſurer la Province Romaine qu'il avoit étendue juſques-là. Par ce moyen, les Peuples qui n'étoient pas encore ſoumis, ſe trouverent enfermez comme dans une Iſle ſéparée. Il ſembloit que ce qu'Agricola avoit fait juſqu'alors auroit pu borner ſon ambition: mais il travailloit auſſi pour la gloire du nom Romain, qui, ſelon l'expreſſion de Tacite, ne pouvoit recevoir des bornes.

Troiſieme Campagne.

Quatrieme Campagne.

Pendant la cinquieme Campagne, Agricola mena ſon Armée au-delà des deux Golfes, où il découvrit des Païs & des Peuples dont les noms mêmes étoient inconnus aux Romains. Il en aſſujettit quelques-uns à l'Empire, & laiſſa des Garniſons dans le Païs occidental qui eſt à l'oppoſite de l'Irlande. Son deſſein étoit de faire une tentative pour ſubjuguer cette Iſle, afin de tenir la Bretagne en bride par cette conquête, étant parfaitement inſtruit de l'état de ce Païs-là, par un Seigneur qui en avoit été banni. Tacite dit, qu'il avoit oui dire à ſon Beau-pere, qu'avec une Légion & quelques Troupes auxiliaires, il ſeroit aiſé de ſe rendre maitre de cette Iſle, dont la conquête ſeroit très avantageuſe pour tenir les Bretons dans le devoir.

Cinquieme Campagne.

A la ſixieme Campagne, le Général Romain paſſa la Riviere de *Bodotria*, pendant que par ſes ordres l'Armée navale voguoit près des Côtes, pour reconnoitre les Ports qui ſe trouvoient dans ces quartiers ſeptentrionaux. C'étoit la premiere fois qu'on avoit vu une Flotte Romaine ſur cette Mer. Elle inſpiroit beaucoup de terreur aux Inſulaires, & en même tems, beaucoup de confiance aux Troupes, qui ne s'étant engagées qu'avec crainte dans ce Païs inconnu, ſe trouvoient extremement raſſurées par la communication qu'elles avoient avec les Vaiſſeaux, qui ne s'éloignoient jamais de la Côte.

Sixiéme Campagne.

Mais, pendant qu'Agricola s'avançoit vers le Nord, il ſe répandit

un bruit, que les Peuples septentrionaux avoient assemblé une Armée formidable, & attaqué les Forts qu'on avoit construits sur leurs frontieres. La nouvelle de cet armement s'étant confirmée peu de jours après, par des Transfuges, les principaux Officiers de l'Armée conseilloient au Général d'abandonner tout ce qu'il avoit conquis au-delà des Golfes, afin d'éviter la honte de s'y voir contraint par la force. Mais il rejetta ce conseil, qui auroit pu faire tort à la gloire & aux interêts de son Maitre. Cependant, dans le tems qu'il étoit occupé à déliberer sur ce sujet, il fut averti que les Insulaires venoient fondre sur lui, avec une Armée que la renommée faisoit monter jusqu'à un nombre excessif. La peur qu'il eut d'être envelopé, lui fit partager ses Troupes en trois Corps, ayant été informé que les ennemis avoient fait la même chose. Cette précaution faillit à lui coûter cher. Sur l'avis que les ennemis en eurent, ils se rejoignirent avec une merveilleuse diligence, & attaquerent la neuvieme Légion, qui ayant devancé le reste de l'Armée, campoit à une assez grande distance. Ils en surprirent d'abord les Gardes avancées, & ayant attaqué le Camp avec beaucoup d'impétuosité, ils y causerent un grand désordre, & furent même sur le point de s'en rendre maitres. Agricola, qui avoit été averti de leur marche, se hâta, autant qu'il lui fut possible, d'aller secourir la Légion. Mais de peur d'arriver trop tard, il fit prendre les devants à la Cavalerie, afin d'entretenir le combat jusqu'à ce que le reste de l'Armée fût arrivé. Il parut à la pointe du jour à la vue des ennemis, qui le voyant avancer, voulurent se retirer. Mais comme on ne leur en donna pas le tems, ils se virent contraints de continuer le combat. La mêlée fut rude & opiniâtre. Les Soldats Romains, qui avoient été presque battus dans leur Camp, tâchoient, par de vigoureux efforts, de reparer cet affront, à la vue de leurs Compagnons qui venoient à leur secours. Ceux-ci, de leur côté, voyant la neuvieme Légion en péril, marcherent tête baissée contre les ennemis, pour la dégager. Les uns & les autres combattirent avec tant de courage & de vigueur, que l'Armée ennemie fut enfin contrainte de lâcher le pied. Les marais favoriserent sa retraite, & empêcherent que la Guerre ne fût terminée par ce Combat.

La neuvieme Légion est attaquée dans son camp.

Agricola marche à son secours.

Les Insulaires sont battus.

Ils se rassemblent.

Cette défaite, quoique considerable, ne déconcerta point les Insulaires. Ils attribuerent leur malheur au hazard, ou à diverses circonstances, plutôt qu'à la valeur des Romains, & résolurent de tenter encore une fois la fortune de la guerre. Après avoir renfermé leurs enfans dans les Villes, ils se rassemblerent de tous côtez, & formerent une Armée encore plus nombreuse que la premiere, dans la résolution de défendre courageusement leur liberté.

Une Cohorte de l'armée Romaine déserte.

Mais pendant que les Romains profitoient de l'Hiver pour se préparer à soutenir les efforts de leurs ennemis, & même à les attaquer, une Cohorte d'*Usipiens*, qui avoit été levée en Allemagne, forma tout

à coup le dessein de se retirer dans son païs, & sut l'exécuter avec tant de secret & de diligence, qu'il ne fut pas possible de prévenir ce malheur. Un Capitaine & quelques Soldats Romains, qu'on avoit mis dans ce Corps pour le discipliner, furent massacrez, de peur qu'ils ne s'opposassent à ce dessein. Ensuite, ces Allemans se saisirent de deux petits Vaisseaux, tuerent un des Pilotes, & contraignirent l'autre de les conduire, en le menaçant du même sort que son Compagnon: après quoi ils mirent à la voile, avant qu'on pût être informé de leur résolution. Ils avoient si mal pris leurs mesures, qu'ils se trouverent bien-tôt sans vivres, & réduits à la nécessité de manger quelques-uns de leurs camarades. Ceux qui resterent en vie, ignorant l'art de la Navigation, allerent échouer sur les Côtes de Frise, où ils furent faits esclaves.

Et périt misérablement.

Septieme Campagne d'Agricola.

A l'entrée de la Campagne suivante, Agricola donna ordre à son Armée navale d'aller ranger la Côte, afin de donner de la jalousie en divers endroits. En même tems, il se mit en marche à la tête de ses Troupes, ayant pour guides des gens du Païs qui connoissoient toutes les routes, & dont la fidelité lui étoit connue. En approchant de la Montagne de *Grasbain*(1), il vit les ennemis rangez dessus, au nombre de plus de trente-mille, sans compter les Volontaires, qui étoient accourus pour se trouver à un combat d'où dépendoit leur liberté ou leur servitude. Lorsque les Armées furent assez proche l'une de l'autre, *Galgacus*, qui commandoit les Insulaires, leur représenta, qu'étant à l'extremité de l'Isle, ils n'avoient aucune ressource s'ils étoient vaincus, & que la Victoire seule pouvoit leur faire éviter un esclavage éternel. D'un autre côté, Agricola exhorta ses Troupes à s'acquitter de leur devoir, par la consideration de leurs Victoires passées. Principalement, il leur mit devant les yeux le triste état où elles se trouveroient, si, après avoir été défaites, elles étoient obligées d'aller chercher un azyle parmi les Bretons, à qui, pendant cinquante ans continuels, les Romains avoient fait sentir les efforts de leurs armes victorieuses. Pendant que le Général parloit, l'ardeur des Soldats éclatoit dans leurs yeux & sur leurs visages, marquant combien ils étoient disposez à combattre, & l'esperance qu'ils avoient de remporter la victoire. L'Armée étoit rangée en Bataille de telle maniere, que l'Infanterie des Alliez étoit destinée à soutenir le premier choc, afin d'épargner, autant qu'il étoit possible, le sang Romain. Les Légions étoient placées derriere, pour soutenir le premier Corps, en cas qu'il fût repoussé. Galgacus avoit disposé ses Troupes sur la pente d'une colline, de sorte que son Armée paroissoit toute entiere aux yeux des Romains, afin de leur inspirer plus de terreur. Ses Bataillons s'étendoient jusqu'au bas, & ses Escadrons occupoient la plaine, ayant devant eux leurs Chariots, qui couroient entre les deux Armées. Agricola, craignant d'être envelopé par cette multitude, étendit à droite & à gauche sa premiere ligne, quoique par-là elle dût devenir plus foible.

Galgacus Général des Insulaires se prépare à donner Bataille.

Agricola harangue son Armée.

Description de la Bataille.

(1) *Mons Grampius*. Rap. Th.

ſans s'arrêter au conſeil qu'on lui donnoit de faire avancer les Légions au front. Enſuite, il mit pied à terre, plein de réſolution & d'eſperance, & alla ſe placer à la tête des Légions. On fut quelque tems à combattre à coups de trait, parce que les Inſulaires ne vouloient pas quitter l'avantage de leur poſte. D'ailleurs, leurs petits boucliers, & leurs coutelas ſans pointe, n'étoient pas ſi propres aux combats de pied ferme. Mais Agricola trouva le moyen de les obliger à combattre de près, en détachant deux Cohortes de Bataves & deux de Turingiens, qui fondirent ſur eux l'épée à la main. Les Inſulaires, peu accoutumez à cette ſorte de combat, ne purent ſoutenir longtems les efforts de ces Troupes aguerries, qui les preſſant de la pointe de leurs épées, rompirent bien-tôt les premiers Bataillons, & commencerent même à grimper ſur le côteau. Ceux qui les ſuivoient, animez par leur exemple, combattoient avec la même ardeur; & ſans donner aux ennemis le tems de ſe rallier, ils renverſoient tout ce qui ſe préſentoit devant eux. Pendant ce tems-là, la Cavalerie des Inſulaires avoit auſſi commencé à lâcher le pied, & leurs Chariots étoient allez ſe poſter ſur le panchant de la Colline, afin de ſoutenir l'Infanterie la plus avancée, qui ſe trouvoit dans un extrême déſordre. Quoique ces Chariots cauſaſſent d'abord quelque épouvante aux Romains, ils ne firent pourtant pas un grand effet, à cauſe de l'inégalité du terrein où l'on combattoit. Comme la hauteur ſur laquelle ils s'étoient retirez avoit beaucoup de pente, ils étoient emportez contre le gré de leurs Conducteurs, & renverſoient indifferemment amis ou ennemis, ſelon qu'ils les rencontroient. Dans ce tems-là, l'Infanterie qui étoit ſur le haut de la colline, & qui n'avoit pas encore combattu, voyant les Romains occupez à pourſuivre leur victoire, fit un mouvement pour les envelopper, à cauſe de leur petit nombre. Mais Agricola s'en étant apperçu, fit avancer quatre Eſcadrons, qui non ſeulement ſoutinrent l'effort de cette Infanterie, mais même la renverſerent entierement. Après cela, ces mêmes Eſcadrons allerent prendre en flanc les Troupes ennemies qui étoient encore dans la plaine, & en firent un grand carnage. Cette action acheva de décider de la victoire. Galgacus ſe voyant dans l'impoſſibilité de rétablir le combat, ſe retira enfin avec ce qui lui reſtoit de Troupes. Il perdit dix-mille hommes dans cette journée; & du côté des Romains, il n'en demeura ſur la place que trois-cens quarante. De ce nombre fut le Chef d'une Cohorte, nommé *Aulus Atticus*, que l'ardeur de la jeuneſſe, & un cheval trop fougueux, emporterent au milieu des ennemis. Les vainqueurs paſſerent la nuit, qui ſuivit la Bataille, dans la joye; & les vaincus, dans les cris & dans les plaintes, pendant qu'ils profitoient de l'obſcurité, pour ſe dérober à la pourſuite des Romains. Bien loin de penſer à ſe rallier, leur fuite fut ſi prompte, que quand le jour fut venu, il auroit été inutile de les pourſuivre. Agricola voyant qu'ils ne ſe raſſembloient nulle part, que l'Eté étoit ſur ſa fin, & qu'il n'y avoit pas de ſureté à diſperſer ſon Armée pour aller rava-

Les Romains remportent la victoire.

ger le Païs ennemi, retourna sur ses pas dans la contrée des *Horestiens*, qui lui donnerent des ôtages. Il marchoit lentement, pour inspirer de la terreur aux Bretons, & pour attendre sa Flotte, qui ayant porté l'allarme dans toutes les Côtes septentrionales, retourna sur la fin de l'Eté mouiller l'anchre au Port de *Trutulum* (1).

Domitien rappelle Agricola;

Domitien, qui étoit parvenu à l'Empire après la mort de Titus son Frere, reçut la nouvelle de cette Victoire avec une joye apparente. Mais dans le fond de son cœur, il étoit rongé de l'envie qu'il portoit à la gloire d'Agricola. Cette passion ne lui permettant pas de le laisser dans un poste où il auroit pu augmenter encore sa reputation, il le rappella, sous prétexte de lui vouloir donner le Gouvernement de Syrie. Mais après lui avoir fait décerner par le Sénat une Statue couronnée de laurier, il le fit empoisonner. Ce fut de cette maniere qu'il recompensa les services que ce Grand homme avoit rendus à l'Empire. Cet indigne Empereur ne pouvoit souffrir la gloire d'un Général, dont les grandes actions lui reprochoient le Triomphe imaginaire qu'il s'étoit fait décerner comme Vainqueur des Allemans, dans lequel il avoit fait déguiser des Esclaves en Captifs.

Et le fait empoisonner.

La Bretagne est réduite en Province Romaine.

Agricola donna le dernier coup à la liberté de la Bretagne. Ce fut par sa valeur & par sa sage conduite, que toute la partie de l'Isle, située au Midi des deux Golfes, fut reduite en Province Romaine. Quant aux Contrées septentrionales, on les laissa aux habitans, comme un Païs inculte & sauvage, qui ne valoit la peine ni d'être conquis, ni d'être gardé. On se contenta de mettre de bonnes Garnisons dans les Forts qui avoient été construits au-deça des Golfes.

Les Bretons commencent à se civiliser.

Quoique par la perte de leur liberté les Bretons eussent souffert un tort qui paroissoit irréparable, il fut pourtant compensé, en quelque maniere, par le changement avantageux qui se fit dans leurs mœurs & dans leurs coutumes, depuis qu'ils furent devenus Sujets de l'Empire. En peu de tems, on leur vit quitter leurs manieres rudes & grossieres, & prendre la politesse de leurs Conquerans. Les Arts & les Sciences, dont on faisoit peu de cas en Bretagne avant cette revolution, y fleurirent autant qu'en aucune autre partie de l'Empire Romain. En un mot, de sauvages que les Bretons étoient auparavant, ils devinrent polis & civilisez; avantage que les parties les plus septentrionales de l'Isle n'ont pu encore acquerir. Depuis qu'ils eurent pris les mœurs & les manieres des Romains, ils ne firent que de foibles efforts pour recouvrer leur liberté, la plupart d'entre eux se plaisant dans la servitude. Il faut pourtant remarquer, qu'il y en eut un très grand nombre qui aimerent mieux perdre leurs biens, & se retirer dans le Païs du Nord parmi les Pictes & les Ecossois, que de se voir réduits sous la domination des

Plusieurs se retirent dans le Nord parmi les Pictes.

(1) On ne sait pas bien où étoit ce Port. Quelques-uns veulent, qu'au lieu de lire *Portus Trutulensis*, on lise *Portus Rhutupensis*, & prétendent que c'est *Richborowgh* dans la province de *Kent*. Rap. Th.

Romains. Ce furent ceux-ci qui s'étant joints à ceux qui les avoient reçus chez eux, firent une Guerre continuelle aux Romains, afin de se maintenir dans la précieuse liberté que leur malheureuse Patrie avoit laissé perdre. Ils n'épargnerent pas même leurs Compatriotes, pour lesquels ils avoient de l'horreur, en les voyant se plaire dans leur esclavage. Ce furent eux qui, avec les Pictes & les Ecossois, obligerent même des Empereurs à passer en personne dans la Grande Bretagne, pour s'opposer aux efforts de leur courage indompté.

Pour ce qui regarde les Sujets de l'Empire, ils soutinrent tout le travail & toutes les duretez qui sont le partage ordinaire des vaincus. Sous une infinité de prétextes, on leur imposoit des taxes excessives. On leur enlevoit leurs terres, pour les donner à des Soldats véterans qui venoient continuellement s'établir dans l'Isle. On prenoit la fleur de leurs jeunes-gens, pour en faire des Soldats, qu'on dispersoit ensuite dans les autres Provinces de l'Empire. Telle étoit la politique des Romains. Il envoyoient des Corps entiers, levez dans un Païs conquis, en d'autres Païs éloignez ; comme par exemple, les Bretons dans la Pannonie, les Bataves dans l'Illyrie, les Allemans dans la Bretagne, afin de les tenir loin de leur Patrie. Par-là, ils se mettoient à couvert des revoltes des Peuples subjuguez, qu'ils affoiblissoient sans cesse en leur ôtant ainsi leur principale force ; & dans le même tems, ils se servoient d'eux pour faire ailleurs d'autres conquêtes.

Politique des Romains à l'égard des Païs conquis.

Depuis qu'Agricola eut quitté la Bretagne, on n'a qu'une très légere connoissance de ce qui s'est passé dans cette Isle, jusqu'à l'Empire d'*Adrien*. On sait seulement que *Sallustius Lucullius* y fut envoyé par Domitien, qui le sacrifia bien-tôt à ses soupçons ou à sa jalousie. Il est à présumer que les Sujets de l'Empire se tinrent dans le devoir, & qu'on laissa les habitans du Nord jouïr tranquillement de leur liberté. On trouve encore dans l'Histoire Romaine, que sous les Regnes de *Nerva* & de *Trajan*, il y eut dans l'Isle quelques mouvemens qui furent bien-tôt appaisez : mais on en ignore le détail. On peut encore remarquer dans cet intervalle, que les Romains, après avoir conquis la Bretagne, y avoient laissé des Rois ; car ils faisoient gloire d'en avoir pour Sujets. Juvenal parle d'un de ces Rois nommé *Arviragus*, qui regnoit quelque part dans l'Isle sous l'Empire de Domitien.

Sallustius Lucullius Gouverneur de Bretagne.

Arviragus Roi Breton.

Dans la premiere année d'Adrien, les Peuples du Nord, mêlez, comme on le présume, de Pictes, d'Ecossois & de Bretons, mais que les Auteurs Romains ont confondus sous le nom de *Caledoniens*, firent irruption dans la Province Romaine. Leur premier exploit fut de démolir quelques-uns des Forts qu'Agricola avoit fait construire entre les deux Golfes. Adrien ayant été informé de ces mouvemens, donna le Gouvernement de la Bretagne à *Julius Severus*, qui eut à peine le tems de s'y faire connoitre, parce qu'il en fut incontinent rappellé pour être employé ailleurs. Cependant, comme les Caledoniens con-

Spartian.

Julius Severus Gouverneur.

tinuoient à infester le Païs Romain, l'Empereur prit la résolution d'aller en personne dompter ces Peuples farouches qui ne pouvoient vivre en repos. Dès qu'ils furent qu'il avoit passé la Mer, ils abandonnerent le Païs dont ils s'étoient emparez, & se retirerent vers le Nord. Adrien ne laissa pourtant pas de s'avancer jusqu'à Yorck, où il trouva de vieux Soldats qui avoient servi sous Agricola, & qui avoient pénetré bien avant avec lui dans les contrées septentrionales. Ces gens-là lui ayant fait la description du Païs dont il avoit dessein de se rendre maitre, lui firent perdre la pensée de continuer son Expédition. Outre que les marais & les montagnes qu'il auroit fallu traverser, l'auroient engagé dans une Guerre aussi pénible que peu glorieuse, il jugea aisément que, quand même son entreprise réussiroit selon ses souhaits, il ne procureroit pas de grands avantages à l'Empire. Dans cette pensée, il prit la résolution d'abandonner aux Caledoniens tout le Païs situé entre la Thyne & les deux Golfes, dans l'esperance que ces Peuples se trouvant plus au large, se tiendroient plus en repos. Mais en même tems, afin d'assurer la Province Romaine contre leurs courses, il fit élever un Rempart de terre, revétu de gazon, depuis l'embouchure de la *Thyne*, jusqu'à celle de l'*Esca*. Ce rempart avoit quatre-vingts-dix milles d'étendue, & traversoit toute l'Isle, d'Orient en Occident. Par-là, il mit à couvert toute la partie meridionale, laissant aux Caledoniens tout le terrein, depuis le nouveau Rempart, jusqu'à l'Isthme qui sépare les deux Golfes. Après avoir ainsi pourvu aux affaires de cette Isle, il reprit le chemin de Rome, où il fut honoré du titre de *Restaurateur de la Bretagne*, ainsi qu'on le voit dans quelques Médailles.

L'Empereur Adrien passe en Bretagne.

Il sépare la Province Romaine des Païs du Nord par un rempart de terre.

Depuis ces dernieres irruptions des Peuples du Nord, il y eut toujours une haine mortelle entre eux & les Bretons meridionaux. Ceux-ci se trouvant entierement séparez d'inclination & d'interêt du reste des habitans de l'Isle, eurent moins de peine à se façonner en adoptant les mœurs & les coutumes des Romains. Ensuite, par le moyen des Arts & des Sciences, ils se trouverent peu-à-peu en état d'être instruits dans les véritez de la Religion Chretienne, qui jusqu'alors étoit presque inconnue dans leur Isle.

Haine entre les Bretons du Nord & les Meridionaux.

Les derniers se civilisent de plus en plus.

Quelque fort que fût le Rempart d'Adrien, il ne l'étoit pas assez pour arrêter les courses des Peuples du Nord. Véritablement, ces Peuples demeuroient en repos pendant qu'il y avoit des Troupes Romaines sur les frontieres, en état de défendre le Rempart. Mais dès qu'elles s'en éloignoient, comme il arrivoit quelquefois à cause du besoin qu'on en avoit ailleurs, ils recommençoient leurs ravages ordinaires. Il arriva même, sous le Regne d'*Antonin le Pieux*, que ne se contentant pas du butin qu'ils avoient fait, ils ruïnerent en divers endroits le Rempart qui avoit été élevé pour arrêter leurs irruptions. Antonin en ayant été informé, & craignant que leur audace, si elle étoit soufferte, ne les portât à de plus grandes entreprises, donna ordre à *Lollius Urbicus* de

Les Peuples du Nord ruïnent le rempart d'Adrien.

Lollius Urbicus

Fait élever un autre rempart.

les aller reprimer. Ce nouveau Gouverneur dompta d'abord les *Brigantes*, qui avoient voulu secouer le joug Romain. Ensuite, pour arrêter les courses des Peuples du Nord, il fit élever un second Rempart sur l'Isthme qui sépare les deux Golfes, à-peu-près sur le méme terrein qu'Agricola avoit autrefois fortifié. Ainsi les habitans du Nord se trouverent plus resserrez qu'auparavant. Par le moyen de ce Rempart, & d'un Camp qui n'en étoit pas éloigné, où il tenoit des Troupes prêtes à marcher au besoin, il contraignit les Caledoniens de se tenir en repos dans leur Païs. Quoiqu'Antonin n'eût pas été lui-même en Bretagne, cette Expédition lui acquit le titre de *Britannicus*, parce qu'elle s'étoit faite par ses ordres, & sous ses auspices.

Calphurnius Agricola Gouverneur.

Marc Aurele son Successeur donna le Gouvernement de la Bretagne à *Calphurnius Agricola*. Ce Gouverneur reprima l'audace des Caledoniens, & affermit la domination de l'Empereur sur ceux d'entre les Sujets qui paroissoient la supporter avec le plus d'impatience. Ce fut sous le Regne de Marc Aurele, qu'un Roi Breton nommé *Lucius* embrassa la Religion Chretienne, qui avoit été longtems auparavant plantée dans cette Isle, mais qui n'ayant pas été suffisamment cultivée, n'y avoit pas jetté d'assez profondes racines. Je parlerai plus amplement de ce Roi dans l'Histoire de l'Eglise.

Lucius Roi Breton se fait Chretien.

Troubles en Bretagne.
Dion Cassius & autres.

Pendant le Regne de *Commode*, Successeur de Marc Aurele, il y eut de grands troubles dans la Bretagne. Les Peuples du Nord ayant pris les armes, taillerent en pieces l'Armée Romaine commandée par un Général peu experimenté, & firent de grands ravages dans la Province. Toute la Bretagne étoit en danger de se perdre, si l'Empereur n'y eût promptement envoyé *Ulpius Marcellus* Général d'une grande reputation. Ce nouveau Gouverneur battit les Revoltez en plusieurs rencontres, & sut terminer, en très peu de tems, une Guerre si dangereuse, qui avoit causé beaucoup d'inquietude à son Maitre. Pendant qu'il fut dans l'Isle, il remarqua que le relâchement de la Discipline parmi les Troupes Romaines, étoit l'unique fondement de la confiance des Peuples du Nord, & la principale cause des avantages qu'ils avoient remportez sur les Gouverneurs qui l'avoient précedé. Il entreprit donc de la remettre sur l'ancien pied, & il y réussit parfaitement. Mais de si grands services ne furent payez que d'ingratitude. L'Empereur, ne se contentant pas de lui avoir ôté son Gouvernement, fut même sur le point de le faire mourir. Cet indigne Prince, semblable à Domitien, ne pouvoit voir sans chagrin & sans jalousie ceux qui se distinguoient par leur vertu.

Ulpius Marcellus Gouverneur.

Mal recompensé par l'Empereur.

L'Armée de Bretagne se mutine à cause de Perennis.

Elle envoye un détachement à Rome.

Marcellus n'eut pas plutôt quitté la Bretagne, que l'Armée se mutina, sur ce que *Perennis*, Favori de Commode, en cassoit ou rappelloit tous les vieux Officiers, pour y mettre, en leur place, d'autres qui lui étoient dévouez. La sédition fut poussée si loin, que l'Armée détacha un Corps de quinze-cens hommes pour aller demander justice à l'Empereur

pereur contre Perennis. Cette troupe ayant marché jusqu'à Rome sans aucun obstacle, l'Empereur, qui étoit sorti de la Ville pour aller à sa rencontre, demanda aux Chefs quel étoit le sujet de leur mécontentement. Ils répondirent, qu'ils venoient lui offrir leur secours, & celui de leurs compagnons, contre Perennis. En même tems, ils lui firent connoitre avec combien de soin & d'industrie ce dangereux Ministre se défaisoit peu-à-peu des plus braves Officiers, & remplissoit l'Armée de ses Créatures; en quoi il témoignoit manifestement qu'il avoit de mauvais desseins. Commode, qui avoit déja conçu des soupçons contre son Favori, le livra aux Soldats, qui le massacrerent sur le champ.

Commode livre Perennis aux Soldats.

Cependant, il étoit nécessaire d'envoyer en Bretagne quelque personne d'autorité, pour reprimer l'humeur séditieuse de l'Armée. *Pertinax*, qui fut ensuite Empereur, ayant été chargé de cet emploi, voulut d'abord faire valoir la séverité de la discipline militaire. Cette entreprise fit mutiner la neuvieme Légion, & cette sédition ne put être appaisée sans qu'il y eût beaucoup de sang répandu. Le Général lui-même y ayant été blessé, ne sauva sa vie que parce qu'on le crut mort. Néanmoins, malgré les obstacles qui s'opposoient à son dessein, il ne laissa pas d'en venir à bout, & de mettre cette Armée sur un pied d'obeïssance & de soumission. Mais comme il n'étoit pas aimé des Soldats, il souhaita d'être déchargé de cet emploi, & *Clodius Albinus* fut envoyé en sa place. Celui-ci ayant été rappellé sur quelques soupçons que Commode avoit conçus contre lui, *Junius Severus* eut ordre de l'aller relever.

Pertinax Gouverneur.

Sédition dans l'Armée.

Clodius Albinus Gouverneur.

Junius Severus lui succede.

Pertinax étant parvenu à l'Empire, après la mort de Commode, donna le Gouvernement de la Bretagne au même *Clodius Albinus* qui en avoit été rappellé depuis peu. Cet emploi lui fut continué par *Julien* Successeur de Pertinax. Albin sut si bien gagner l'affection des Soldats par ses liberalitez, qu'ils lui confererent la Dignité Imperiale, après la mort de Julien. Dans le même tems, *Septimius Severus* & *Pescennius Niger* recevoient le même honneur des Armées qu'ils commandoient, l'un dans la Pannonie, & l'autre dans la Syrie. Severe, qui étoit plus proche de Rome, se hâta d'aller recevoir du Sénat la confirmation de la Dignité que les Soldats lui avoient conferée. Mais l'Arrêt du Sénat ne fut pas capable de faire désister les deux autres Empereurs de leurs prétentions. Ainsi Severe se trouvoit fort embarassé. Ses deux Concurrens étoient aux deux extremitez de l'Empire, & par consequent, il étoit dangereux que, pendant qu'il marcheroit contre l'un des deux, l'autre ne fit de trop grands progrès. Il jugea donc, qu'il étoit nécessaire d'user de dissimulation avec Albin, en lui faisant entendre qu'il étoit content de partager l'Empire avec lui. Cette offre ayant été acceptée, Severe assembla toutes ses forces pour aller combattre Pescennius, qui fut enfin vaincu & tué dans une Bataille; après quoi Severe pensa aux moyens de se défaire aussi d'Albin. Il tenta d'abord de le faire assassiner

Albin est renvoyé en Bretagne.

Et y est élu Empereur.

Pescennius est défait & tué.

par des gens apostez, qu'il avoit envoyez en Bretagne. Ce moyen ne lui ayant pas réussi, il prit la résolution d'employer la force; & ayant fait déclarer Albin ennemi de l'Empire, il se mit en marche pour l'aller combattre. Albin avoit déja fait passer son Armée dans les Gaules, à dessein de l'aller rencontrer, & de décider la querelle par une Bataille. Elle se décida en effet, tout proche de Lyon, où les deux Empereurs combattirent avec une égale ardeur, mais non pas avec une égale fortune. Albin fut défait & tué, & par sa mort, Severe demeura seul possesseur de l'Empire. Peu de tems après, il partagea la Bretagne en deux Gouvernemens. Le premier, qui comprenoit les parties meridionales, fut donné à *Heraclite*. *Virius Lupus* eut le second, qui étoit composé des Provinces septentrionales voisines des Caledoniens. Celui-ci se trouva tellement harcelé par les Peuples du Nord, qu'il se vit enfin contraint d'acheter la Paix pour une somme d'argent.

Bataille de Lyon entre Severe & Albin.

Severe seul Empereur.

Il partage la Bretagne en deux Gouvernemens.

Les Caledoniens recommencent à remuer.

Depuis ce Traité, la Bretagne demeura tranquille, jusqu'à la quinzieme année de Severe, que les Caledoniens recommencerent à faire des courses dans la Province Romaine. Les Soldats Romains avoient joui pendant plusieurs années d'une paix qui avoit énervé leur courage. Ils étoient devenus si négligens, qu'à peine paroissoient-ils avoir jamais eu aucune teinture de la discipline militaire. Ce fut ce relâchement qui inspira une nouvelle hardiesse aux Peuples du Nord, & qui leur fit juger, qu'ils ne devoient pas négliger l'occasion favorable qui se présentoit d'attaquer ces voisins, qui jusqu'alors leur avoient paru si redoutables. Ils firent d'abord de si grands progrès, que l'Empereur, quoiqu'âgé de soixante ans, & affligé de la goute, prit la résolution d'aller en personne châtier leur insolence. Son dessein étoit de terminer, pour une bonne fois, les guerres continuelles qu'il y avoit en Bretagne, par la conquête de ce qui restoit encore à subjuguer dans le Nord. Ce fut dans cette vue, qu'il assembla une Armée très nombreuse, & qu'il partit pour la Bretagne, étant accompagné de *Caracalla* & de *Geta* ses Fils. Dès que les Peuples du Nord furent informez de son arrivée, ils lui envoyerent des Ambassadeurs pour lui demander la Paix, pourvu que ce fût à des conditions honorables. Mais il refusa de les écouter, à moins qu'ils ne voulussent se remettre absolument à sa discretion; à quoi ils ne voulurent point consentir. Il marcha donc vers leur païs, avec Caracalla son Fils ainé, ayant laissé le plus jeune à Londres, pour gouverner les Provinces méridionales.

Severe passe en Bretagne.

Il pénetre jusqu'à l'extremité du Nord.

Ce ne fut qu'avec des peines extrêmes, qu'il pénetra jusqu'à l'extremité septentrionale de l'Isle, en coupant les bois, & en dessechant, ou en affermissant par des fascines, les marais qui l'empêchoient d'avancer. Ces fatigues extraordinaires, & les embuscades continuelles des ennemis, lui firent perdre cinquante-mille hommes. Cependant, malgré toutes les difficultez qu'il trouva en son chemin, il vint enfin à bout de dompter ces Peuples farouches, qui n'avoient jamais été subjuguez.

Mais il n'eût pas plutôt exécuté son projet qu'il s'apperçut de son inutilité, puisqu'il ne lui étoit pas possible de garder le païs qu'il venoit de conquerir, qu'en y tenant toujours une grande Armée. Cette consideration lui fit comprendre, qu'il lui feroit plus avantageux d'abandonner ses conquêtes, que de s'obstiner à les conserver. Ainsi, se réduisant au projet qu'Adrien avoit autrefois formé, il se contenta de séparer l'Isle en deux parties, par une Muraille, au même endroit où Adrien avoit élevé son Rempart. Cette Muraille, dont on voit encore quelques restes, étoit appellée par les anciens Bretons, *Mur-Sever*, c'est-à-dire, Muraille de Severe (1); & ne doit pas être confondue avec le Rempart de *Lollius Urbicus* élevé entre les deux Golfes, comme elle l'a été par quelques-uns. L'Empereur n'ayant plus rien à faire dans les quartiers du Nord, reprit le chemin d'YORCK, laissant à Caracalla son Fils le soin de faire continuer & achever la Muraille commencée, & le commandement des Troupes qu'il laissoit en ce Païs-là. Cette Expédition lui procura, ou lui fit prendre le titre de *Britannicus Maximus*. Caracalla, qui n'étoit plus retenu par la présence de l'Empereur son Pere, laissa prendre tant de licence à ses Soldats, que les Peuples du Nord, peu accoutumez au joug, se soulevèrent d'un commun accord. Severe ayant appris cette revolte, dont on lui avoit caché la cause, fit faire parmi les Rebelles un massacre général, qui leur fit craindre qu'il n'eût dessein de les exterminer entierement. Il mourut peu de tems après à YORCK; & les deux Princes ses Fils, qui lui succederent, s'en retournerent à Rome après avoir fait la Paix avec les Caledoniens.

Il abandonne sa conquête.

Il fait faire une muraille qui sépare l'Isle en deux.

Severe meurt à Yorck.

Comme il ne se passa rien de fort considerable dans la Bretagne sous les plus prochains Successeurs de Severe, je pourrois remplir ce vuide en examinant quels étoient ces Peuples du Nord, ou Caledoniens, dont j'ai si souvent parlé. Mais c'est une matiere plus propre pour une Dissertation, que pour une Histoire. Il suffira d'informer les Lecteurs, que plusieurs soutiennent que ces Caledoniens étoient des Pictes & des Ecossois, parmi lesquels s'étoient mêlez plusieurs Bretons meridionaux. D'autres prétendent, que les Ecossois ne s'établirent dans l'Isle qu'au commencement du sixieme Siecle; & que les Caledoniens du tems de Severe, n'étoient autres que des Bretons qui avoient de tout tems habité dans ces quartiers-là, ou qui s'y étoient retirez depuis l'invasion des Romains. Mais quoique le nom de ces Peuples soit assez indifferent par rapport à l'Histoire, j'ajouterai ici, que pour mon particulier, je ne trouve pas assez fortes les raisons par lesquelles on prétend prouver que les Pictes & les Ecossois n'étoient pas encore établis dans l'Isle, quoique peut-être leur établissement fût plus récent que les Historiens d'Ecosse ne le prétendent.

Observation sur les Caledoniens.

Ce qu'on sait des affaires de la Bretagne, depuis la mort de Severe

Divers Empereurs

(1) Les Anglois l'appellent *Picts-well*, c'est-à-dire, *Muraille* ou *Rempart des Pictes*, parce qu'elle séparoit les *Pictes* des *Bretons*. RAP. TH.

à la fois, dont quelques-uns en Bretagne.

jusqu'au tems de Dioclétien, est fort peu de chose, & se réduit à ceci. Il y a quelque lieu de supposer que quelques-uns des trente Tyrans, qui occuperent l'Empire pendant quelque tems, étoient reconnus dans la Bretagne, s'ils n'y commandoient pas eux-mêmes. Cela paroit d'autant plus probable, qu'on trouve assez communément en Angleterre des Médailles de *Lollianus*, de *Victorinus*, de *Posthumius*, & de quelques autres de ces Empereurs prétendus. *Bonosus*, qui voulut usurper l'Empire sous Tacite & Aurelien, étoit né en Bretagne. On sait encore, qu'un Gouverneur que Probus avoit envoyé dans cette Isle, y prit la Pourpre Imperiale, & qu'il y fut tué peu de tems après par *Victorinus*, qui l'avoit recommandé à l'Empereur. Deux autres particularitez du Regne de Probus par rapport à la Bretagne, doivent être remarquées. La premiere est, que cet Empereur permit aux Bretons de planter des Vignes, ainsi qu'il l'avoit permis aux Gaulois & aux Espagnols. Mais, selon les apparences, cette permission ne leur procura pas de grands avantages. La seconde chose à remarquer est, que l'Empereur Probus, après avoir subjugué les *Vandales* & les *Bourguignons*, en fit transporter un grand nombre dans la Bretagne. On croit communément que ces nouvelles Colonies furent établies proche de Cambridge, & qu'un reste de fortification qu'on voit encore sur une montagne voisine qui porte le nom de *Gog & Magog*, pourroit bien être l'ouvrage de ces Etrangers. Il y a pourtant plus de raison de l'attribuer aux Danois, qui ont été longtems maitres de Cambridge.

Probus permet aux Bretons de planter des vignes. *Zozime.*

Il fait transporter des Vandales & des Bourguignons en Bretagne.

Carausius se fait Empereur. *Aur. Vict. Orose. Eutrop. L. 9. c. 17.*

Au commencement du Regne de Dioclétien, *Carausius*, fut pourvu du commandement d'une Flotte, pour nettoyer la mer des Pirates *Francs* & *Saxons*, qui ne cessoient point d'infester les Côtes de la Gaule Belgique, de l'Armorique, & de la Bretagne. Cet Amiral trouva le moyen de s'enrichir extraordinairement dans cet Emploi, soit en dépouillant les Pirates de leur butin, ou en le partageant avec eux. Dès qu'il fut devenu riche & puissant, il commença peu-à-peu à recevoir les ordres de l'Empereur avec moins de respect & de soumission. C'étoit alors *Maximien* qui possedoit l'Empire d'Occident, pendant que Dioclétien gouvernoit celui d'Orient. La fierté de Carausius ayant fait concevoir à Maximien des soupçons qui n'étoient que trop bien fondez, il résolut de le faire assassiner. Cela fut cause que Carausius, qui en fut averti, se hâta de prendre la Pourpre Imperiale, selon qu'il en avoit déja formé le dessein. Comme ses richesses lui avoient acquis un grand crédit dans l'Armée qui étoit en Bretagne, il ne lui fut pas difficile de faire reconnoitre son autorité dans cette Isle. Maximien, surpris de son audace, se rendit incontinent dans les Gaules, à dessein de le châtier. Mais l'ayant trouvé trop bien affermi, il changea de résolution, & jugea, qu'il étoit plus à propos de l'associer à l'Empire, & de lui laisser la Bretagne pour son partage. On trouve encore en Angleterre des Médailles d'argent de ces deux Empereurs, ayant sur le revers deux mains jointes, avec ces mots, *Concordia Augg.*

Maximien associe Carausius à l'Empire.

Cet accord forcé n'ayant pas fait perdre à Maximien l'envie de se défaire de son Concurrent, il chargea *Constance Chlore*, qu'il venoit de créer César, de l'exécution de ce dessein, & lui donna une Armée proportionnée à la grandeur de l'entreprise. Comme Carausius s'étoit retiré dans la Bretagne, Constance jugea qu'avant toutes choses il devoit se rendre maitre de Boulogne, parce que cette Ville étoit comme la clef du passage des Gaules dans la Bretagne. Pendant qu'il étoit occupé à ce siege, Carausius fut tué par *Alectus* qui se fit proclamer Empereur. A cette nouvelle, Constance quitta le siege de Boulogne, & passa incontinent en Bretagne, à dessein d'en chasser l'Usurpateur avant qu'il eût le tems de s'y fortifier. Peu de tems après, Alectus fut tué par *Asclepiodore*, qui prit aussi les marques de la Dignité Imperiale, & qui perdit ensuite la vie dans un combat.

Il envoye Constance contre lui.

Carausius est tué par Alectus, & celui-ci par Asclepiodore qui est aussi tué.

En 343.

Pendant que ces petits Tyrans se disputoient la possession de la Bretagne, Diocletien & Maximien se démirent tous deux de l'Empire dans un même jour, l'un en Orient, l'autre en Occident. *Galere* & *Constance* leur ayant succedé, celui-ci, qui fut Empereur d'Occident, eut la Bretagne dans son partage. Quelques mouvemens qu'il y eut dans cette Isle l'ayant obligé à y passer en personne, il mourut à YORCK, au commencement d'une Expédition qu'il avoit entreprise contre les Peuples du Nord, qu'on distinguoit alors par les noms de *Deucaledoniens* & de *Vecturions*. Avant que de rendre le dernier soupir, Constance eut la satisfaction de voir *Constantin* son Fils arriver auprès de lui, & de le nommer pour son Successeur. Quelques-uns ont cru, que Constantin étoit né en Bretagne, & qu'*Helene* sa mere étoit fille de *Coel* Roi de Colchester. Mais c'est un fait sur lequel on n'a, tout au plus, que des conjectures (1). Quoi qu'il en soit, ce Prince, qui ne fut d'abord qu'Empereur d'Occident, devint enfin maitre des deux Empires, après avoir vaincu ses Concurrens.

Constance Empereur d'Occident.

Meurt à Yorck.

Constantin son Fils lui succede.

Usserius de Antiq. Brit. Stillingfleet, Orig. Britan.

Les Bretons vécurent dans une grande tranquillité, pendant que Constantain tint les rênes de l'Empire. Ce tems-là est remarquable, par trois circonstances qui ont du rapport à la Bretagne. La premiere est la liberté, que cet Empereur donna dans toute l'étendue de l'Empire, de professer la Religion Chretienne, & dont la Bretagne jouit, ainsi que toutes les autres Provinces. La seconde circonstance est le Reglement général que fit ce même Prince pour le Gouvernement de son Empire. Il partagea ce vaste Corps en quatre grandes Préfectures ou Gouvernemens, sçavoir, l'*Italie*, les *Gaules*, l'*Orient*, & l'*Illyrie*, qui comprenoient quatorze grands Dioceses, ou Provinces. La Bretagne, qui étoit une des quatorze, se trouvoit dans le département du Pré-

Etat du Gouvernement de l'Empire sous Constantin.

(1) *Usserius*, *Cambden*, *Stillingfleet*, ont tâché de rendre ce sentiment probable. On prétend que *Constance* fut obligé de repudier *Helene* mere de *Constantin*, pour épouser une fille de *Maximien*. RAP. TH.

fect des Gaules, qui y tenoit un Vicaire, pour la gouverner sous lui. Avant Constantin, elle étoit divisée en deux Provinces seulement. Mais cet Empereur voulut qu'elle fût partagée en trois. La premiere étoit appellée *Britannia Prima*, & contenoit tout le païs situé au Midi de la Tamise. La seconde, qu'on nommoit *Britannia Secunda*, comprenoit tout le Païs à l'Occident de la Saverne, jusqu'à la Mer d'Irlande. C'est le Païs connu aujourd'hui sous le nom de *Galles*. Tout le reste, qui se trouvoit depuis la Tamise & la Saverne vers l'Orient, & du côté du Nord, composoit la troisieme division, qu'on distinguoit par le nom de *Maxima Cæsariensis*. Londres étoit la Ville Métropole de la Premiere, *Isca* ou *Caerleon* de la Seconde, & *Yorck* de la Troisieme. Dans la suite, celle-ci fut encore divisée en deux parties, dont la meridionale garda le nom de *Maxima Cæsariensis*, & l'autre, qui étoit vers le Nord, fut nommée *Flavia Cæsariensis*. Mais il est incertain si cette derniere division fut faite par Constantin. Il y avoit dans ces trois Provinces, vingt-huit grandes Villes ou Citez, qui devinrent dans la suite autant de Sieges d'Evêques. Le Vicaire du Préfect des Gaules avoit sous lui quatre Magistrats, dont deux étoient Consulaires, & les deux autres avoient le titre de *Présidens*. Ces Officiers, qui en avoient sous eux beaucoup d'autres, jugeoient toutes les affaires civiles & criminelles. C'est là ce qui regarde le Gouvernement civil.

Quant au Gouvernement militaire, il y avoit dans l'Empire deux Généralissimes (1), l'un pour l'Orient, & l'autre pour l'Occident. Chacun d'eux avoit, dans les diverses Provinces de son département des Officiers inferieurs qui dépendoient de lui. Dans la grande Bretagne, il y avoit trois Officiers Généraux pour y commander la Milice, sçavoir, *le Comte de la Bretagne* (2), *le Duc de la Bretagne* (3), & le *Comte des Côtes Saxonnes* (4). Le premier étoit chargé du soin de maintenir la tranquillité dans les parties interieures de l'Isle. Selon les apparences, sa Charge s'étendoit jusqu'aux Côtes occidentales. Le second avoit son département dans les frontieres du Nord, afin de les défendre contre les irruptions des Barbares, c'est-à-dire des Pictes & des Ecossois. Le troisieme gardoit les Côtes orientales & meridionales contre les Pirates Saxons, qui les infestoient souvent par leurs courses. Chacun de ces Généraux avoit sous son commandement un certain nombre de Troupes, & les trois ensemble pouvoient former un Corps de vingt-mille hommes de pied, & d'environ deux-mille chevaux.

Outre tous ces Officiers Civils & Militaires, il y en avoit encore quelques autres pour des fonctions particulieres. Par exemple, le *Comte des Largesses de l'Empereur* (5), c'est-à-dire, le Receveur Géneral, ou

(1) *Magistri Peditum*. RAP. TH. (2) *Comes Britanniæ*. RAP. TH. (3) *Dux Britanniæ*. RAP. TH. (4) *Comes littoris Saxonici*. RAP. TH. (5) *Comes sacrarum Largitionum*. RAP. TH.

Grand Trésorier, tenoit dans la Bretagne trois Officiers, savoir un *Teneur de Regîtres* (1), un *Trésorier particulier* (2), & un *Procureur* (3). Enfin, le Comte, ou l'Auditeur des revenus particuliers de l'Empereur, y tenoit aussi un Officier pour avoir soin de ce qui regardoit sa Charge. On conjecture qu'il y avoit encore un *Procureur des Jeux des Gladiateurs* (4), à cause d'une inscription qu'on y a trouvée, il n'y a pas longtems. Ce sont là les principaux Officiers Romains qu'il y avoit dans la Bretagne, outre une infinité de Ministres inferieurs qui dépendoient d'eux, & qui, de même que leurs Superieurs, ne recherchoient ces Emplois que pour s'enrichir aux dépens de la Province.

J'ai dit qu'il y eut trois choses sous le Regne de Constantin, auxquelles la Bretagne prit beaucoup de part, & j'ai déja parlé des deux premieres. La troisieme est la translation qui se fit du Siege de l'Empire, de Rome à Constantinople. Depuis que l'Empereur se fut éloigné des Provinces occidentales, il se vit souvent dans la nécessité de transporter des Troupes d'Occident en Orient. Ces changemens, qui ne furent que trop fréquens, causerent un très grand préjudice à l'Empire d'Occident, en ce qu'ils procurerent aux Nations qui habitoient au Nord de l'Europe, la facilité de ravager ses frontieres par des courses continuelles. La Bretagne, quoiqu'à couvert de ces invasions par la mer dont elle étoit environnée, ne laissa pas d'en ressentir les effets, parce qu'on fut souvent contraint de la dégarnir de Troupes, pour secourir les autres Provinces. Pendant ce tems-là, les Pictes & les Ecossois y firent de si grands ravages, que les Bretons se virent enfin contrains d'appeller à leur secours un Peuple étranger, qui devint ensuite leur Maitre.

Après la mort de Constantin, ses trois fils partagerent entre eux l'Empire Romain, qui, peu de tems après, se trouva encore tout entier entre les mains de *Constance* l'un des trois Freres. Dès que ce Prince se vit seul possesseur de l'Empire, il envoya en Bretagne un Officier de Justice nommé *Paul*, qui y commit une infinité d'extorsions. On en porta des plaintes à l'Empereur: mais elles ne furent pas capables de faire rappeller ce Ministre, quoiqu'il abusât ouvertement de son autorité. *Martin*, qui étoit alors Gouverneur de la Province, fut longtems témoin de ces injustices, sans oser s'y opposer, parce que la Commission de Paul étoit indépendante de la sienne. Enfin, voyant que les pilleries de ce scélerat ne finissoient point, il ne put s'empêcher de l'exhorter à user de son pouvoir avec plus de moderation. Il lui déclara même, qu'il aimoit mieux quitter son Gouvernement, que d'employer

Affaires de la Bretagne depuis Constantin jusqu'à Valentinien.

Tirannies de Paul.

(1) *Rationalis Summarum Provinciæ.* Rap. Th.

(2) *Præpositus Thesaurorum Augustorum in Britannia.* Rap. Th.

(3) *Procurator Gynesii.* Rap. Th.

(4) *Procurator Ludorum Gladiator.* Rap. Th.

plus longtems son autorité à favoriser de semblables vexations. Paul, tout fier de la faveur de son Maitre, répondit avec insolence, que ceux qui trouvoient à redire à sa conduite, méritoient d'être mis aux fers, puisque ce ne pouvoit être que dans un esprit de revolte qu'ils osoient ainsi s'opposer à l'exécution des ordres de l'Empereur. A ces mots, le Gouverneur, irrité d'une si grande audace, courut sur lui l'épée à la main, pour l'en punir sur le champ : mais ayant manqué son coup, il en tourna la pointe contre soi-même, & se tua.

Après la mort de Martin, les Bretons se trouverent encore plus exposez à la tirannie de Paul. Cet homme impitoyable condamnoit à la mort, à l'exil, à la prison, tous ceux qui osoient lui faire la moindre résistance, sans que l'Empereur se mît en peine de le reprimer.

Julien gouverne l'Occident.

Ammian. Marcell.

Sur la fin du Regne de Constance, le Gouvernement de l'Occident fut conferé à *Julien*, qui avoit été créé César, & qui alla faire sa résidence à Paris. Peu de tems après son arrivée en cette Ville, on lui porta la nouvelle que les Pictes & les Ecossois avoient fait des courses dans la Province de Bretagne, & qu'il étoit nécessaire d'y envoyer promptement du secours. *Lupicinus* reçut donc ordre de s'y rendre en diligence : mais il fut rappellé, avant que d'être arrivé à Londres. Apparemment, les Peuples du Nord avoient appaisé Julien par leurs soumissions.

Il envoye Lupicinus en Bretagne.

Mouvemens dans l'Isle.

Elle se trouve attaquée par divers ennemis.

Depuis ce tems-là, jusqu'à l'Empire de Valentinien I. il ne se passa rien de considerable dans la Bretagne. Mais sous cet Empereur, l'Isle se trouva dans un très fâcheux état, par les attaques communes des *Pictes*; des *Ecossois*, des *Attacotes*, des *Francs*, & des *Saxons*. Tous ces Peuples, soit par hazard, ou en conséquence d'une Ligue faite entre eux, s'étoient jettez tous à la fois dans la Province Romaine, & y faisoient de grands ravages. *Nectaridius*, Comte ou Gardien des Côtes, fut défait & tué par ces nouveaux ennemis; & bien-tôt après, le Duc *Buchobaudes* eut le même sort. *Severe* & *Jovin*, qui furent envoyez successivement en Bretagne pour arrêter les ravages de ces Nations étrangeres, n'eurent pas de meilleurs succès. Enfin, l'Empereur Valentinien fit choix de *Theodose*, qu'on a surnommé l'Ancien, afin de le distinguer de son Fils du même nom qui fut Empereur, pour aller commander dans cette Isle. Theodose s'acquitta de cet Emploi en homme de cœur & d'expérience. Dès qu'il fut arrivé à Londres, il partagea son Armée en trois Corps, selon qu'il étoit nécessaire de s'opposer à ceux des ennemis, qui s'étoient dispersez dans l'Isle. La fortune favorisant ses soins & sa valeur, il les battit à diverses reprises. Enfin, il les chassa de la Province Romaine, après leur avoir arraché leur butin, dont il ne garda qu'une très petite partie pour la distribuer à ses Troupes, le reste ayant été rendu aux proprietaires. Les Barbares ayant été repoussez, Theodose retourna triomphant à Londres; & ayant trouvé que cette Ville avoit beaucoup perdu de sa premiere splendeur, il n'oublia rien pour

Theodose l'Ancien y est envoyé.

Il repousse les ennemis dans le Païs du Nord.

Il fait reparer & fortifier Londres.

pour la rétablir. Londres ne fut pas le seul objet de ses soins. Il s'attacha aussi à reparer les autres Villes, à relever les fortifications des Châteaux qui avoient été ruïnez, & à les mettre en état d'arrêter une autre fois les invasions des Peuples du Nord. Il ne se contenta pas même de cette précaution. Comme les ennemis s'étoient retirez au-delà des deux Golfes, il crut que, pour la sûreté de la Bretagne, il étoit nécessaire de conserver tout le Païs qu'ils avoient abandonné. Dans cette vue, il fit construire des Forts sur l'Isthme qui sépare les deux Mers, afin de les tenir plus éloignez. Par ce moyen, les Terres des Romains se trouverent augmentées d'un grand Païs, dont Theodose fit une cinquieme Province, à laquelle il donna le nom de *Valentia*, pour faire honneur à Valentinien. Ce Païs faisoit partie du Royaume des Pictes, qui par là se trouva considerablement diminué. Theodose ayant ainsi pacifié la Bretagne, reprit le chemin de Rome, laissant l'Isle sous le commandement des Gouverneurs particuliers de chacune des cinq Provinces.

Et augmente la Province Romaine d'une cinquieme partie.
En 368.
Amm. Marc.

Valentinien I. eut pour successeurs *Valentinien* II. & *Gratien* ses Fils. Quelque tems après, *Maxime* fut envoyé dans la Bretagne, parce que les Pictes recommençoient à remuer. Dès que ce nouveau Gouverneur fut arrivé, il forma le dessein de réduire l'Isle toute entiere sous la domination des Romains. Mais comme l'union des deux Peuples du Nord étoit un grand obstacle à l'exécution de ce projet, il prit la résolution de les diviser, s'il étoit possible, afin de les attaquer l'un après l'autre. Dans cette vue, voulant se servir des Pictes pour détruire premierement les Ecossois, il feignit d'être extremement irrité contre ceux-ci, les accusant d'être seuls la cause de tous les troubles de la Bretagne. Ensuite, il sut adroitement engager les Pictes à joindre leurs armes aux siennes, sous la promesse qu'il leur fit, de les mettre en possession des Terres dont les Ecossois seroient dépouillez. Cette ruse eut tout le succès qu'il s'en étoit promis. Les Pictes ne s'appercevant point du venin qui étoit caché dans ce projet, ne firent aucune difficulté de s'unir étroitement avec les Romains, pour se procurer l'avantage qu'on leur faisoit esperer. Peu de tems après, les Ecossois ayant été attaquez par ces deux Puissances unies, se virent contraints d'abandonner leur Païs, & de se refugier en Irlande & dans les Isles voisines. Maxime tint parole à ses Alliez, en leur permettant de prendre possession des Terres d'où les Ecossois avoient été chassez. Son intention n'étoit pourtant pas de les laisser s'affermir dans leurs nouvelles acquisitions. Mais, pendant qu'il pensoit aux moyens de les subjuguer à leur tour, des affaires plus pressantes, qui le regardoient en particulier, l'obligerent à former de nouveaux projets.

Zozime, *Gildas*, *Buchanan*.
Maxime Gouverneur de Bretagne, veut réduire toute l'Isle.

Il s'unit avec les Pictes, & chasse les Ecossois.

Pendant que ce Général s'occupoit à étendre les bornes de l'Empire, Gratien, qui possedoit l'Empire d'Occident conjointement avec Valentinien son Frere, s'associa le jeune Theodose, fils de Theodose l'An-

Gratien associe Theodose à l'Empire.

cien qui avoit commandé dans la Bretagne. Ce choix, quoiqu'universellement applaudi, déplut pourtant à Maxime, qui se croyoit plus digne de la Pourpre que celui qui venoit d'en être revétu. Il prit pour un affront sanglant, la préference que Gratien avoit donnée à Theodose; & dans cette prévention, il ne put se résoudre à servir un Maitre ingrat, & un jeune Prince dont il croyoit le mérite beaucoup au-dessous du sien.

Maxime forme le projet de se faire Empereur.

Le chagrin qu'il conçut d'avoir été ainsi négligé, lui fit prendre la résolution de se conferer lui-même la Dignité Imperiale, & de se rendre égal à celui que Gratien avoit voulu lui donner pour Souverain. Depuis qu'il eut formé ce projet, il changea toutes ses mesures. Au-lieu de faire la Guerre aux Pictes, comme il l'avoit résolu, il ne pensa plus qu'à gagner leur bienveillance. Sa vue étoit de laisser la Bretagne tranquille, & attachée à ses interêts, pendant qu'il seroit occupé ailleurs contre les trois Empereurs, auxquels il avoit dessein d'arracher l'Empire. Mais une Guerre imprévue qui survint dans la Bretagne, l'empêcha de découvrir ses desseins, aussi promptement qu'il l'avoit résolu.

Les Ecossois rentrent dans leur Païs.

Les Ecossois, fortifiez du secours des Irlandois, firent une irruption dans le Nord, pour tâcher de recouvrer les Terres d'où ils avoient été chassez. Ainsi Maxime se vit dans la nécessité d'employer contre eux les forces qu'il avoit préparées pour exécuter ses autres projets.

Maxime les rechasse en Irlande.

Il les battit en plusieurs rencontres; & enfin il les contraignit de repasser en Irlande, où il fit mine de vouloir les suivre, afin de leur ôter encore cette retraite, & pour punir les Irlandois.

Il accorde la paix aux Irlandois.

Mais ceux-ci craignant de voir les Romains dans leur Isle, se soumirent aux conditions qu'il lui plut de leur imposer. Elles furent beaucoup plus douces qu'ils ne l'avoient esperé, parce que le dessein du Général étoit d'étouffer toutes les semences de division & de mécontentement, qui auroient pu faire échouer son principal dessein.

Il prend le titre d'Empereur.

Après que ces troubles furent appaisez, Maxime prit la Pourpre Imperiale, & quitta la Bretagne pour aller combattre Gratien. Il emmena dans les Gaules toutes les Troupes Romaines, & fit un Corps très considerable de tous ceux d'entre les Bretons qui se trouverént propres à porter les armes. Ainsi la Bretagne se vit tout d'un coup dénuée de Soldats, & par consequent tellement affoiblie, qu'elle n'étoit plus en état de se défendre si elle étoit attaquée. L'Histoire Romaine nous apprend, que Maxime fit assassiner Gratien, qui s'enfuyoit en Italie après avoir été abandonné de son Armée; qu'il dépossеda Valentinien II., & qu'enfin il fut lui-même vaincu par Theodose, qui lui fit trancher la tête.

Theodose lui fait couper la tête.

Cette Victoire procura le rétablissement de Valentinien. Mais bien-tôt après ce Prince fut assassiné par *Arbogaste*, qui plaça sur le Trône Imperial un nommé *Eugene*.

Affaires de l'Empire.

Theodose se vit donc obligé de combattre ce nouvel Usurpateur, qui eut le même sort que Maxime. Eugene étant mort, Arbogaste qui n'esperoit plus de pouvoir éviter la punition qu'il méritoit, se tua de sa propre main. Ainsi Theodose demeu-

ra seul maitre de l'Empire, dont il conserva la possession jusqu'à sa mort. La reputation que ses Victoires lui avoient acquise, & la douceur de son Gouvernement, tinrent les Sujets dans l'obeïssance, & les voisins dans la crainte. Les Pictes, en particulier, demeurerent tranquilles dans leur Païs, sans inquieter les Bretons.

Honorius Empereur d'Occident.

Après la mort de Theodose, l'Empire fut partagé entre *Arcadius* & *Honorius* ses fils. Le premier fut Empereur d'Orient, & le second eut l'Occident pour son partage. Comme celui-ci étoit encore fort jeune, l'Empereur son Pere avoit eu soin de lui donner pour Tuteur le fameux *Stilicon*, qui prit en main les rênes du Gouvernement pendant la minorité du jeune Empereur. Un de ses premiers soins fut d'envoyer un Gouverneur en Bretagne, avec une Légion, pour reprimer l'audace des Pictes, qui, depuis la mort de Theodose, recommençoient à faire des courses dans la Province Romaine. Il choisit pour cet emploi *Victorinus*, homme fier & arrogant, qui ne se contentant pas d'avoir resserré les Pictes dans leur Païs, voulut aussi les traiter en Sujets de l'Empire. Il prétendit porter son autorité jusqu'à leur défendre de couronner un autre Roi, à la place d'*Hengust* que la mort venoit de leur enlever. Cette démarche fit comprendre aux Pictes, que Victorinus avoit dessein de les attaquer; & ils craignirent qu'après avoir servi à chasser les Ecossois de l'Isle, on ne voulût aussi les contraindre d'en sortir, depuis qu'ils ne pouvoient plus compter sur les secours de ces voisins, comme ils avoient fait autrefois. Ils considererent, que par la retraite des Ecossois, ils se trouvoient privez d'une assistance qui pourroit à l'avenir leur être très nécessaire. Le peu d'égards que le Gouverneur Romain avoit pour eux, leur donnant lieu de craindre qu'il n'eût formé quelque dessein contre leur liberté, ils penserent aux moyens d'éviter leur ruïne, en reparant la faute qu'ils avoient faite. Dans cet état de crainte & d'incertitude, ils résolurent de rappeller les Ecossois. Pour cet effet, ils envoyerent une honorable Ambassade à Fergus Prince du sang Royal d'Ecosse, qui s'étoit retiré en Danemarc, & l'inviterent à venir avec ses Compatriotes, reprendre la possession du Païs qu'ils avoient été contraints d'abandonner. Pour mieux l'engager à faire ce qu'ils souhaitoient, ils lui promirent de lui donner le commandement de leurs forces dans la Guerre contre les Romains, qui leur paroissoit inévitable. Fergus ayant accepté ces offres, fit savoir aux Ecossois fugitifs, qu'il étoit prêt à se mettre à leur tête pour les ramener dans leur Patrie. L'occasion ne pouvoit être plus favorable. L'Empire Romain étoit déchiré au dedans, par la mauvaise intelligence qui regnoit entre ses Gouverneurs. De plus, il se trouvoit puissamment assailli par les Nations barbares, qui faisoient de terribles ravages sur ses frontieres. Ces désordres avoient obligé Stilicon à rappeller Victorinus avec sa Légion, pour l'employer en quelque autre endroit où le besoin étoit plus pressant. Ce fut précisément dans cette conjoncture que les Ecossois rentrerent dans l'Isle, sous la conduite de

Victorinus est envoyé en Bretagne. Il maltraite les Pictes.

Ils rappellent les Ecossois. *Gordon Scoto-Chronic.* L. 3. c. 1. 2. *Buchanan.*

An. 403.

Fergus II. ramene les Ecossois en Ecosse.

Scoto-Chron. L. 3. c. 1.

Il en est reconnu Roi.

Fergus, à qui d'un commun accord ils défererent l'Autorité Souveraine, en le reconnoissant pour leur Roi (1).

Dès que Fergus II. fut établi sur le Trône, il pensa aux moyens de se venger des Romains. Cette entreprise lui parut d'autant plus facile à exécuter, qu'ils étoient extremement foibles depuis le départ de Victorinus. Suivant cette résolution, il assembla les forces des deux Nations, dont on lui avoit donné le Commandement, & après qu'il se fut rendu maitre des Forts que Theodose l'Ancien avoit fait construire entre les deux Golfes, il s'avança jusqu'à la Muraille de Severe. Le petit nombre de Troupes que les Romains avoient laissées dans l'Isle, ne fut pas capable de défendre cette Muraille, qui étoit d'une fort grande étendue. Ainsi les Pictes & les Ecossois n'ayant trouvé que peu d'obstacles à leur passage, entrerent dans le Païs des Romains, & y firent de grands ravages.

Il fait la Guerre aux Romains.

Comment le Peuple Breton étoit composé.

Depuis que la Bretagne avoit subi le joug des Romains, il s'y étoit transplanté un grand nombre de familles étrangeres, dont la plupart étoient venues des Soldats véterans qui s'y étoient habituez. Ces familles s'étoient tellement melées avec les naturels du Païs, qu'elles ne faisoient plus avec eux qu'un même Peuple, qui étoit gouverné par des Officiers envoyez de Rome. Je donnerai donc désormais le nom de Bretons à ce Peuple composé de la maniere que je viens de le dire, parce que tant les Romains ou autres Etrangers, que les Bretons naturels, avoient un même interêt de défendre la Bretagne qui étoit leur commune Patrie. Les Bretons donc se voyant ainsi harcelez par leurs voisins, & n'ayant aucune ressource du côté de Rome, résolurent d'élire un Empereur qui n'eût point d'autre interêt que de les défendre. Un Officier, nommé *Marc*, qui avoit un grand crédit parmi eux, fut celui dont ils firent choix. Mais ce nouveau Souverain n'ayant pas eu le bonheur de plaire à tout le monde, fut bien-tôt tué ou détrôné; & un autre, nommé *Gratien*, occupa sa place. Celui-ci, qui étoit un homme cruel & sanguinaire, eut le même sort, quatre mois après son élection.

Les Bretons élisent des Empereurs. *Orose.*

Marc & Gratien, élus & tuez. An. 407. *Zozime* l. 6. *Bede. Orose*, L. 7. c. 40.

Constantin est élu. *Zozime. Orose.*

Comme on n'avoit pas trouvé, dans ces deux premiers Empereurs, tout ce qu'on en avoit esperé, on s'avisa de prendre un simple Soldat nommé *Constantin*, pour lui conferer la Dignité Imperiale, à cause seulement du nom qu'il portoit, dont on tiroit un bon augure. Ce nouvel Empereur, qui étoit très brave, & d'un génie fort élevé au-dessus de sa premiere condition, repoussa les Peuples du Nord jusques dans leur Païs; après quoi, il fit la paix avec eux. Cet heureux succès lui ayant fait concevoir une plus haute opinion de son mérite & de sa fortune, il ne se contenta pas de regner dans la Bretagne seulement, mais il

Il forme le des-

(1) On a suivi ici les Auteurs Ecossois, quoique les Anglois les accusent d'avoir débité bien des fables. Voyez sur ce sujet Lloyd, *du Gouvernement des Eglises*, &c. & *Stillingfleet* dans ses *Origines Britanniques*. Rap. Th.

forma encore le projet de se rendre maitre de tout l'Empire. Dans cette vue, il assembla tout ce qui étoit resté dans la Bretagne de gens propres à porter les armes, tant des Romains que des Insulaires, & en composa une Armée qu'il fit passer dans les Gaules. Son intention étoit de profiter d'une conjoncture qui lui paroissoit très favorable. Honorius étoit alors attaqué par *Alaric* Roi des Goths, qui, peu d'années après, se rendit maitre de Rome. Pendant que Constantin faisoit ses préparatifs, il envoya des Ambassadeurs à Honorius, pour lui faire savoir que la Bretagne l'avoit élu Empereur, & pour s'excuser d'avoir accepté la Dignité Imperiale sans sa participation. Honorius, qui se trouvoit alors pressé par Alaric, se vit obligé de recevoir les excuses de Constantin, & de le reconnoitre pour son Associé à l'Empire. La condescendance de l'Empereur ne fut pas capable de contenter cet esprit ambitieux, qui avoit formé de plus vastes projets, & conçu de plus grandes esperances. Dès qu'il fut arrivé dans les Gaules, il s'associa *Constans* son Fils qu'il avoit tiré du Monastere de Winchester; & lui ayant laissé une Armée pour maintenir son autorité dans ces Provinces, il prit le chemin des Alpes, à dessein de passer en Italie, pour détrôner Honorius. Constans avoit pour Général de ses Troupes un nommé *Geronce*, qui, par sa prudente conduite, fit non-seulement respecter son Maitre dans les Gaules, mais le mit méme en possession de l'Espagne. Ce bonheur inesperé rendit le jeune Empereur si fier, que, de peur qu'on n'attribuât à Geronce l'honneur qu'il croyoit seul mériter, il lui ôta son Emploi. Une si grande ingratitude ne demeura pas longtems sans punition. Geronce, piqué de l'affront qu'il avoit reçu, trouva le moyen d'assembler une Armée; & ayant fait proclamer Empereur un de ses amis nommé *Maxime*, il débaucha la plus grande partie des Troupes de Constans. Ensuite, il alla l'assieger dans Vienne, où il s'étoit retiré. Cette Ville ne se trouvant pas alors en état de soutenir un long siege, Constans se fit tuer dans une sortie, de peur de tomber entre les mains de son ennemi.

sein de se rendre maitre de tout l'Empire.

Il envoye une Armée dans les Gaules.

Orose. Olympiodore.

Honorius le reconnoit pour son Collegue.

Constantin s'associe Constans son Fils.

Il marche vers l'Italie.

Geronce se revolte contre Constans, qui est tué au Siege de Vienne.

Constantin voyant que ses affaires avoient changé de face, par la revolte de Geronce & par la mort de son Fils, abandonna le dessein de passer en Italie, & se retira dans Arles, où Geronce le tint longtems assiegé. Mais pendant que celui-ci se flatoit de l'esperance de l'avoir bien-tôt en son pouvoir, il se vit tout-à-coup dans la nécessité de lever le siege, pour aller s'opposer à un ennemi qui lui parut redoutable. C'étoit le Comte *Constance*, à qui Honorius avoit donné le commandement de ses Armées. Ce Général, profitant du loisir que lui procuroit la paix nouvellement conclue entre l'Empereur & le Roi des Goths (1), marchoit à grandes journées, pour aller reprimer l'insolence des Tirans des Gaules. A l'approche de Constance, Geronce se

Constantin est assiegé dans Arles.

Le Comte Constance mene une Armée dans les Gaules.

Geronce se retire

(1) C'étoit dans l'année 404. ou 405. de l'Ere Chretienne. Rap. Th.

en Espagne, & y est tué. *Zoz. L. 9. c. 15.*

vit tout d'un coup abandonné de son Armée, & contraint de se retirer en Espagne, où il fut tué par ses propres gens. On conjecture qu'il étoit Breton, parce que les Bardes de cette Nation le célebrerent par leurs Vers, dont il reste encore quelques fragmens. Constantin n'eut pas un meilleur sort que Geronce. Il fut pris dans Arles, avec *Julien* son Fils, & un de ses Freres nommé *Sebastien*. Quoiqu'avant que de rendre la Place il eût pris l'Ordre de Prêtrise, il ne put éviter que Constance ne l'envoyât à l'Empereur, qui lui fit trancher la tête.

Constantin est pris dans Arles & décapité. An. 411.

Les Peuples du Nord attaquent les Bretons qui se défendent mal. *Zozime, Sozomen, Nicephore, Orose.*

Les Bretons ainsi abandonnez à eux-mêmes, depuis le départ des Troupes Romaines & de la fleur de leurs jeunes-gens, se trouverent bien-tôt réduits à de grandes extremitez. Les Pictes & les Ecossois continuoient leurs ravages, sans trouver aucune résistance, à cause de la foiblesse de leurs ennemis. Cet état fâcheux dura quelques années, sans qu'il fût possible aux Romains d'y remedier. Ils avoient eux-mêmes trop d'affaires sur les bras, pour pouvoir penser à la Bretagne. Les Goths avoient recommencé la Guerre sous la conduite d'*Alaric*, & après avoir pris & saccagé la Ville de Rome (1), il s'étoient emparez des Gaules. D'un autre côté, les *Sueves*, les *Vandales*, les *Cattes*, & les *Alains*, s'étoient rendus maitres de l'Espagne. Ce fut donc en vain, que les Bretons demanderent du secours à l'Empereur. Il n'étoit ni en état, ni en volonté de leur en donner; la Bretagne, que ses Prédécesseurs avoient conservée avec tant de soin, commençant à lui être à charge. Ainsi, pour se délivrer tout d'un coup de leurs importunitez, il renonça volontairement à la Souveraineté de cette Isle, & affranchit les habitans de l'obeïssance qu'ils devoient à l'Empire. Cet Acte solemnel de renonciation fut fait en l'année 410. de l'Ere Chretienne, peu de tems après qu'Alaric se fut rendu maitre de Rome.

Ils demandent en vain du secours aux Romains.

Honorius se démet de la Souveraineté de la Bretagne.

Miseres des Bretons.

La liberté que les Bretons venoient de recouvrer, ne servit qu'à les rendre plus malheureux. Au lieu qu'auparavant ils avoient droit d'attendre quelque protection de la part de l'Empereur, ils se trouverent dénuez de toute esperance de secours, depuis cet affranchissement. Cependant, il arriva dans la suite, que les affaires des Romains se retablirent un peu sous le Regne de Valentinien III. par les victoires que le Grand *Aetius* remporta sur les Wisigoths, & sur les Bourguignons. Alors, ce Général prenant pitié du malheureux état des Bretons, leur envoya une Légion commandée par *Gallion* de Ravenne, ou, selon quelques-uns, par *Maximien*. Ces Troupes étant arrivées dans le tems qu'elles étoient le moins attendues, repousserent aisément les deux Nations du Nord, & les contraignirent de se retirer dans leur Païs. Mais l'Empereur ayant eu besoin de cette Légion pour l'employer ailleurs, elle fut rappellée, dans le tems que les ennemis des Bretons se préparoient à recommencer leurs ravages.

Aetius leur envoye une Légion; *Stillingfleet, Orig. Britan.*

Qui est bien-tôt rappellée.

(1) En 404. ou 405, *Honorius* fit un Traité avec *Alaric*, qui se retira dans l'Illyrie, d'où il retourna en 409. ou 410. & ce fut alors qu'il prit Rome. RAP. TH.

Avant que de quitter la Bretagne, le Commandant Romain déclara nettement aux Bretons, qu'ils ne devoient plus s'attendre à recevoir du secours de l'Empereur, qui se trouvoit trop occupé ailleurs contre les Nations septentrionales de l'Europe, dont les ravages s'étendoient dans toutes les parties de l'Empire. Après cette déclaration, il leur conseilla de s'accoutumer aux armes, afin de pouvoir se défendre des attaques continuelles de leurs ennemis. Il ajouta que, considerant leur foiblesse, il jugeoit à propos qu'ils reparassent la Muraille de Severe, pour leur servir de barriere; & que pour cet effet, il leur prêteroit le secours de ses Soldats, & leur aideroit lui-même à conduire & à perfectionner l'ouvrage. Que pouvoient faire les Bretons dans cette extremité? Ils n'avoient point d'autre parti à prendre, que celui que le Capitaine Romain leur proposoit. Ils travaillerent donc à reparer la Muraille, avec toute la diligence possible; & dès qu'elle fut achevée, les Romains quitterent la Bretagne, pour n'y retourner plus. C'est donc au tems du départ de cette Légion, qui quitta l'Isle l'an 426. ou 427. de N. S. qu'on doit placer la fin de la domination des Romains sur la Bretagne (1).

Conseil donné aux Bretons par le Commandant Romain.

Ils reparent la muraille de Severe.

Les Romains quittent la Bretagne. Usserius.

Les deux Nations du Nord, qui vivoient dans une étroite union depuis que Fergus avoit été couronné, recommencerent leurs hostilitez contre les Bretons avec plus de confiance, quand elles eurent appris le départ des Troupes Romaines. La Muraille de Severe reparée en dernier lieu, fut attaqué de nouveau, & enfin abandonnée, parce qu'elle n'étoit plus défendue que par des Bretons peu accoutumez à la Guerre. Après cela, les Peuples du Nord s'attacherent à y faire de larges ouvertures en divers endroits, afin de n'être plus arrêtez par cet obstacle, quand il leur prendroit envie de faire des courses dans le Païs ennemi. Quelque tems après, Fergus mourut dans un Voyage qu'il fit en Irlande, laissant *Eugene* II. son Fils en âge de minorité, sous la Régence de *Greham* son Ayeul maternel.

Les Pictes & les Ecossois recommencent la Guerre.

La foiblesse des Bretons étoit alors parvenue à un tel degré, que desesperant de pouvoir résister à leurs ennemis, ils leur abandonnerent une partie du Païs, & se retirerent plus avant vers le Midi. Alors, les Pictes & les Ecossois, devenus plus fiers par ces avantages, commencerent à former de nouveaux projets, & à penser aux moyens de chasser entierement les Bretons de l'Isle. Dans cette vue, ils résolurent de faire venir des Colonies d'Irlande, & des Isles voisines, pour leur faire occuper les Terres abandonnées par les Bretons, & celles qu'ils esperoient de leur enlever dans la suite. Mais *Greham* empecha, par son autorité, qu'on n'exécutât ce projet. Il craignoit, que si les Romains retournoient dans l'Isle, ils n'obligeassent les Ecossois à lâcher prise, comme il étoit arrivé plusieurs fois, & que l'Ecosse ne devînt le Théatre de

Les Bretons leur abandonnent une partie du Païs.

(1) *Stillingfleet* a cru que ce fut en 418. RAP. TH.

la Guerre. Peut-être n'ignoroit-il pas entierement le triste état où se trouvoit alors l'Empire Romain ; mais il n'en connoissoit pas toute la foiblesse. Par ces considerations, il crut devoir s'opposer aux desseins des Ecossois, & préferer une Paix solide, avec quelques avantages médiocres, mais réels, à une Guerre dont les suites lui paroissoient très-dangereuses. Il offrit donc la Paix aux Bretons, à des conditions honorables, qui furent acceptées avec joye. Par le Traité qui fut fait, la Muraille de Severe devoit servir de borne commune aux deux Nations. Mais, pour obtenir cet avantage, les Bretons furent obligez de payer une somme considerable aux vainqueurs. Les Ecossois trouvant cette Paix trop désavantageuse pour eux, en murmurerent hautement, mais Greham tint la main à la faire observer, pendant tout le tems de son administration.

Greham Régent d'Ecosse accorde la paix aux Bretons.

Eugene II. Roi d'Ecosse rompt la paix.

Dès qu'Eugene II. fut en âge de prendre en main le gouvernement de son Royaume, il crut devoir rompre ce Traité, contre lequel ses Sujets avoient protesté. Il savoit que les Romains n'étoient pas en état de secourir la Bretagne, & cette occasion lui paroissoit trop favorable, pour la laisser échaper. Suivant cette résolution, il envoya des Ambassadeurs aux Bretons, pour leur demander, d'une maniere fiere & hautaine, toutes les Terres dont les Ecossois étoient en possession avant le dernier Traité. Les Chefs des Bretons, surpris de cette demande imprévue, convoquerent une Assemblée Générale, afin de déliberer en commun sur la réponse qu'il falloit faire au Roi d'Ecosse. La plupart des Membres de cette Assemblée, irritez de la fierté de leurs voisins, & connoissant bien qu'ils ne cherchoient qu'un prétexte pour recommencer la Guerre, furent d'avis de n'accorder rien de ce qu'on leur demandoit. Ils disoient, qu'il étoit aisé de comprendre, que les Ecossois ne se contenteroient pas dans la suite de ce qu'ils demandoient alors : Que leur but n'étoit que d'avoir une entrée dans le Païs, afin de s'en rendre maitres avec plus de facilité ; & qu'il y auroit bien moins de peine à les empêcher d'y entrer, qu'à les en chasser quand ils y seroient établis. Enfin, ils soutenoient, que puisque la Guerre étoit inévitable, il y auroit trop d'imprudence à leur accorder ce qu'ils demandoient, sous prétexte d'entretenir une Paix qui ne pouvoit être de longue durée. D'autres moins passionnez, qui connoissoient parfaitement l'extrême foiblesse où leur Nation se trouvoit réduite, furent d'un sentiment contraire. Ils souhaitoient qu'on cherchât des expédiens pour satisfaire les Ecossois, afin d'éviter, autant qu'il seroit possible, une Guerre qui ne pouvoit qu'être funeste aux Bretons. Ils prioient l'Assemblée de considerer, quelle prodigieuse quantité de Soldats les Romains avoient tirée de l'Isle, pour entretenir leurs Armées dans les Païs étrangers ; combien Maxime en avoit emmenez qui s'étoient établis dans les Gaules. Enfin, ils faisoient remarquer que Constantin avoit épuisé le Païs de jeunes-gens, en prenant avec lui tout ce qui s'étoit

Brouilleries parmi les Bretons.

s'étoit trouvé en état de porter les armes. A ces considerations ils ajoutoient, que la foiblesse de leur Nation n'avoit que trop paru dans la derniere Guerre contre l'Ecosse ; que leurs fréquentes défaites les avoient contraints d'abandonner ces mêmes Terres qu'on leur demandoit, & que la seule générosité de Greham leur avoit fait conserver : Qu'il étoit donc beaucoup plus avantageux aux Bretons de ceder volontairement un Païs qu'ils ne pouvoient pas garder, que de s'exposer, pour vouloir le conserver, à perdre le reste de leurs héritages.

Bien que ces raisons ne fussent que trop solides, ceux qui les mettoient en avant se virent obligez de ceder aux plus violens qui étoient en plus grand nombre. *Conan*, l'un des plus sages & des plus puissans de la Nation, ayant voulu trop insister sur les avantages de la Paix, fut regardé comme un Traitre, & mis en pieces par ceux de l'autre parti. Après cela, personne n'osant plus s'exposer à leur violence, les Ambassadeurs Ecossois furent renvoyez avec une réponse insultante. Cette résolution précipitée fut suivie d'une Guerre, qui devint encore plus funeste aux Bretons que les précedentes, & qui acheva de les affoiblir, par la perte qu'ils firent de quatorze ou quinze mille hommes dans une seule Bataille. Enfin, se trouvant réduits à l'extremité, ils n'eurent plus d'autre ressource, que de demander humblement la Paix qu'ils avoient si hautement refusée. Ils l'obtinrent à la vérité ; mais ce ne fut qu'à des conditions extremement dures. Par ce nouveau Traité, ils se virent obligez de ceder tout le Païs situé au Nord de l'*Humber*, dont les Pictes & les Ecossois, qui avoient fait la Guerre en commun, se mirent en possession (1).

Ils se déterminent à la Guerre.

Et sont toujours battus.

Ils n'obtiennent la Paix qu'à de fâcheuses conditions.

On n'aura pas lieu d'être surpris de l'extrême foiblesse des Bretons, si l'on considere, premierement, qu'ils n'étoient pas accoutumez à la Guerre. Les Romains, qui avoient été longtems maitres de la Bretagne, n'avoient jamais permis qu'ils s'exerçassent aux armes ; leur coutume étant de n'employer dans les Païs conquis, que des Troupes étrangeres. C'étoit par cette raison, que celles qu'ils levoient en Bretagne étoient envoyées en d'autres Provinces, d'où elles ne revenoient jamais. Ces levées étoient si nombreuses, qu'il y avoit dans les Armées Romaines douze Corps considerables de Bretons, qui étoient distribuez dans les diverses Provinces de l'Empire, & pour lesquels on tiroit toutes les recrues de la Bretagne. En second lieu, Maxime & Constantin avoient emmené de si grandes Armées hors de l'Isle, qu'elle se trouvoit comme épuisée d'hommes propres à porter les armes. Enfin, si on ajoute à cela les dernieres pertes que les Bretons avoient faites depuis que les Romains les avoient abandonnez, on n'aura pas lieu d'être surpris qu'ils ayent été si peu en état de résister à leurs voisins.

Causes de la foiblesse des Bretons.

Cambden.

Nennius c. 25.

(1) Il y a 80. milles depuis la Muraille de *Severe* jusqu'à l'Humber. Rap. Th.

Confusion dans l'Histoire de ce tems-là.

Depuis le tems dont je viens de parler, jusqu'à l'arrivée des Saxons, l'Histoire de Bretagne est extremement confuse, à cause des oppositions entre les Auteurs qui ont écrit sur ce sujet. Parmi tout cet embaras, il est très difficile de découvrir la vérité, & encore plus de bien fixer toutes les dates. Ce qu'on en peut recueillir de plus certain est, que les Bretons élurent divers Rois, dont les actions sont peu connues ; & que ces Rois étoient établis, & ensuite tuez ou détrônez, selon le caprice & les interêts des Grands. Il y a même apparence, que plusieurs Rois regnoient à la fois en differentes Provinces, & que ces Souverains se faisant la Guerre réciproquement, contribuoient encore, par leurs divisions, à leur affoiblissement. Enfin, pour comble de malheur, la Bretagne fut affligée d'une cruelle famine, qui se fit aussi sentir dans presque toutes les parties du monde. Ce terrible fleau acheva de désoler ce malheureux Païs, où les hommes mouroient de faim par milliers. Dans un état si violent, un prodigieux nombre de miserables, qui n'avoient aucune ressource pour conserver leur vie, se retirerent dans l'*Armorique*, où plusieurs de ceux que Maxime avoit emmenez dans les Gaules, s'étoient déja établis. Quelques autres allerent implorer la charité des Pictes & des Ecossois, aimant mieux se mettre à la merci de leurs ennemis, que de mourir de faim parmi leurs Compatriotes. Pendant ces désolations, les Peuples du Nord, toujours ennemis irreconciliables de leurs voisins, & profitant de leurs disgraces, rompirent le dernier Traité. Après avoir passé l'Humber, ils ravagerent sans misericorde ces malheureuses contrées, que leurs habitans n'étoient pas en état de défendre.

Malheureux état des Bretons. *Gildas.*

Bede L. 1. c. 13.

Lettre des Bretons au Patrice Aetius. *Gildas.*

L'extrême misere où les Bretons se trouvoient réduits, les contraignit enfin d'avoir encore une fois recours aux Romains, pour leur demander quelque assistance. La Lettre qu'ils écrivirent sur ce sujet au Patrice Aetius, qui commandoit dans les Gaules, étoit des plus touchantes. *Nous ne savons*, disoient-ils, *de quel côté nous tourner. Les Barbares nous poussent vers la Mer, & la Mer nous repousse vers les Barbares. Ainsi, de deux genres de mort qui se présentent sans cesse à nos yeux, nous sommes contraints de choisir l'un ou l'autre, d'être submergez, ou d'être égorgez, sans qu'il nous reste aucun moyen de nous garentir.* Aetius se trouvoit alors occupé à se préparer pour repousser *Atilla*, qui étoit entré dans les Gaules avec une Armée de huit-cens-mille hommes. Cela fut cause que n'étant pas en état de leur accorder ce qu'ils demandoient, il leur répondit, que les affaires de l'Empire l'empêchoient de leur envoyer du secours, & qu'ils ne devoient pas compter sur lui. Une réponse si affligeante jetta dans la derniere consternation ce miserable Peuple, qui ne savoit quelles mesures prendre pour se tirer du malheureux état où il se trouvoit réduit. Dans cette extremité, les principaux de la Nation jugerent qu'il étoit à propos de convoquer

une Assemblée générale, pour consulter ensemble s'il seroit possible de trouver quelque remede à leurs maux qui se multiplioient tous les jours. Celui dont ils convinrent enfin, comme du seul capable de prévenir leur ruïne, ce fut d'élire un Monarque (1). Ils se flatoient que quand ils se seroient réunis sous le commandement d'un seul, leurs divisions prendroient fin, & que par là, ils seroient plus en état de résister à leurs ennemis. Mais la dissension qui regnoit entre les principaux Membres de l'Etat, empêcha qu'on ne tirât de ce moyen les avantages qu'on en avoit attendus. Plusieurs Grands, qui s'étoient cantonnez en divers endroits, s'étoient rendus comme Souverains. Tous ces petits Tirans, jaloux les uns des autres, bien loin de reconnoitre le Monarque élu, & de lui obeïr, ne cherchoient qu'à le détruire pour pouvoir remplir sa place. Il n'étoit donc pas possible que ces Monarques pussent subsister longtems, parce que n'étant pas au gré de tout le monde, les mécontens se joignoient ensemble pour les ruïner. Ainsi, dans le tems même que les Bretons cherchoient à se réunir sous un même Chef, ils se plongeoient de plus en plus dans une funeste Anarchie.

Ils élisent un Monarque.

Grande désunion & confusion parmi les Bretons.

On ignore les noms des Monarques qui pendant quelques années occuperent le Trône de la Bretagne, jusqu'à *Vortigerne*, Comte ou Roi de Dammonie (2), qui fut élu en 445. (3). Comme ce Prince se trouvoit un des plus puissans, & qu'il avoit beaucoup d'ambition, il n'avoit jamais pu souffrir aucun de ses Compatriotes au-dessus de lui. Par cette raison, il s'étoit toujours déclaré ennemi de tous les Monarques précedens, & avoit contribué à leur ruïne. Il y a même des Historiens qui assurent, qu'il avoit fait assassiner son Prédécesseur immédiat, afin de pouvoir lui-même monter sur le Trône. Mais ceux qui croyent que ce Prédécesseur étoit *Constans* fils de Constantin, qui se fit tuer au Siege de Vienne, sont certainement dans l'erreur, puisqu'il y eut au moins un intervalle de quarante ans, entre la mort de Constans & l'élection de Vortigerne.

An. 445. Vortigerne est élu.

Ce nouveau Monarque n'étoit nullement propre à rétablir les affaires des Bretons. Comme il n'étoit parvenu à cette suprême Dignité que par ses cabales, il ne pensoit uniquement qu'à se maintenir sur le Trône par des artifices & par de mauvais moyens, sans se mettre beaucoup en peine du bien général de ses Sujets. C'étoit d'ailleurs un Prince avare & cruel, adonné à beaucoup de vices, & dont l'in-

Caractere de Vortigerne.

G. Malmesb. L. 1. c. 1.

(1) Il faut entendre par un Monarque, un Prince Superieur, de qui les autres Souverains dépendoient en quelque maniere. Voy. *Selden*, & *Guill. de Malmesbury*. Rap. Th.

(2) Les habitans de *Devonshire* & de *Cornouaille*. Tindal.

(3) *Alford*, & quelques autres, placent l'élection de *Vortigerne* entre l'an 430 & 436. Ici on a suivi le sentiment le plus commun, qui a paru le mieux fondé. Rap. Th.

continence alla si loin, qu'il débaucha sa propre Fille, en lui faisant esperer qu'il la feroit monter sur le Trône. Cependant, il falloit penser à repousser les ennemis, & Vortigerne ne se sentoit pas capable de réussir dans cette entreprise, quoiqu'il n'eût été élu que pour cette fin. Mais ce qui l'inquietoit encore plus, & qui lui causoit un extrême embaras, c'étoit le peu d'affection que ses Sujets avoient pour lui, & la crainte où il étoit qu'ils ne pensassent à le détrôner. Les exemples des Monarques qui l'avoient précedé se présentant sans cesse à son esprit, il craignoit qu'on ne suivît la même route à son égard, puisqu'il étoit si peu en état de répondre à la bonne opinion qu'on avoit conçue de lui quand on l'avoit placé sur le Trône. Dans une si fâcheuse situation, où il avoit également à craindre des ennemis de l'Etat & de ses propres Sujets, il crut avoir trouvé un moyen pour se mettre à couvert des forces des uns, & des pieges des autres. Mais comme, pour mettre ce moyen en pratique, il avoit besoin du consentement des Bretons, il convoqua une Assemblée Générale, à laquelle il fit un long Discours, avant que de venir à ce qu'il avoit dessein de proposer. Il représenta, d'une maniere forte & pathétique, l'extrême misere où sa Nation se trouvoit réduite. Il accusa les Romains d'avoir été l'unique cause des malheurs de la Bretagne, puisque ne s'étant pas contentez d'en transporter dehors tous les jeunes hommes propres à la guerre, ils l'avoient ensuite abandonnée aux insultes de ses voisins. Après cela, il s'étendit sur les grandes pertes que les Bretons avoient faites, depuis que les Romains s'étoient retirez; & fit voir combien il étoit dangereux, que leur extrême foiblesse ne donnât enfin à leurs ennemis la facilité de les chasser entierement de l'Isle, ou d'achever de les exterminer. Il ajouta, que pour ce qui le regardoit, il étoit toujours prêt à exposer sa vie pour le service de la Nation: mais que considerant le peu de Troupes dont il pouvoit disposer, & le peu d'union qu'il y avoit entre les principaux Membres de l'Etat, il ne pouvoit se flater, que ses foibles efforts fussent capables de délivrer ses Sujets des maux dont ils étoient accablez. Que dans cette triste situation, il ne voyoit qu'un seul moyen pour sauver sa Patrie du funeste naufrage qui la menaçoit. C'étoit d'appeller à leur secours, un Peuple qui par un cours continuel de victoires, s'étoit établi en Allemagne sur les Terres des Romains. Ensuite, il nomma les *Saxons*; ajoutant, que véritablement ils avoient fait quelque mal aux Bretons par leurs pirateries, mais qu'ils se trouvoient en état de le reparer avantageusement, puisqu'ils pouvoient les délivrer des irruptions continuelles des Pictes & des Ecossois. Il fit voir, que ce Peuple n'étant séparé de la Bretagne que par un petit bras de Mer, son secours pouvoit être aussi prompt que leurs pressans besoins le demandoient; qu'il s'étoit déja rendu redoutable aux habitans du Nord; & que, par l'arrivée de quelques-

Il craint autant ses propres Sujets que les ennemis de l'Etat. *Nennius.*

Il convoque une Assemblée Générale: Il y propose d'appeller les Saxons au secours de la Bretagne.

unes de ses Troupes, les Bretons se verroient bien-tôt en état de résister à leurs ennemis, & peut-être même d'aller porter chez eux les mêmes désolations dont ils avoient affligé la Bretagne. Il finit son Discours en représentant qu'il n'y avoit presque pas à déliberer : Que les Bretons ne pouvoient se passer d'un secours étranger, & qu'il n'y avoit que les seuls Saxons qui fussent en état de leur en donner.

Sa proposition est approuvée. *Stillingfleet Orig. Britan.*

La crainte qui s'étoit emparée de tous les esprits, l'esperance de pouvoir se maintenir dans le Païs natal, & de recouvrer les biens perdus, & sans doute, le desir de se venger, concoururent ensemble à faire recevoir avec joye la proposition de Vortigerne. Mais quand il fut question de déliberer sur les conditions qu'on devoit offrir aux Saxons, on y trouva de grandes difficultez. Le Monarque, dont le but secret étoit de se fortifier du secours de ce Peuple contre ses propres Sujets, autant que contre les ennemis du dehors, proposa de leur ceder quelque Province, afin que leur propre interêt les engageât à faire la Guerre avec plus de vigueur & de courage. Mais comme on ne pouvoit leur assigner que des Terres dont il auroit fallu dépouiller quelques-uns des principaux de l'Assemblée, il ne fut pas facile de convenir sur ce sujet. Enfin, après beaucoup de contestations, il fut arrêté, qu'on donneroit aux Saxons la petite Isle de *Thanet*, séparée du Païs de Kent par un petit Canal. On considera, que cette Isle pouvoit également leur servir à débarquer leurs Troupes, & à leur faciliter les moyens de se retirer du Païs, quand il leur en prendroit envie. Il fut encore arrêté, qu'on leur donneroit une solde dont on conviendroit avec eux. Après cette conclusion, on nomma des Ambassadeurs pour aller négocier cette affaire en Allemagne. Vortigerne, content d'avoir si bien ménagé ses propres interêts sans s'être rendu suspect à son Peuple, croyoit s'être mis à couvert, par cet expédient, des maux qu'il craignoit. Mais ce même expédient, tiré d'une politique si raffinée, fut dirigé par la Providence divine, pour devenir la cause de la perte de son auteur, & de la ruïne de sa Nation. Toute la sagesse humaine est aveugle & bornée, quelque haute estime que les hommes conçoivent de leur prudence & de leur sagacité.

On convient de donner l'Isle de Thanet aux Saxons.

Ils nomment des Ambassadeurs pour les envoyer aux Saxons.

La politique de Vortigerne devient funeste à sa Patrie.

Mais avant que de rapporter les suites de ce pernicieux conseil, il est nécessaire de faire connoitre un peu plus particulierement ce Peuple Saxon, qui doit faire le sujet principal de cette Histoire. Il étoit si peu connu avant qu'il passât dans la Grande Bretagne, & ce qu'on a dit de son origine est si incertain, qu'on ne doit pas s'étonner, si la plupart de ceux qui ont écrit l'Histoire d'Angleterre en ont parlé fort superficiellement. Quelques-uns se sont contentez de dire simplement, que les Saxons furent appellez au secours de la Bretagne, sans se mettre en peine de les faire connoitre plus distinctement. D'autres

ont dit seulement, que les Saxons étoient un Peuple d'Allemagne, sans marquer le quartier qu'ils occupoient. Il s'en trouve qui ont ajouté, que c'étoient des Pirates venus de la *Chersoneze Cimbrique*, & qu'ils s'étoient établis sur les Côtes de la Mer Germanique. Mais comme ces Côtes sont d'une vaste étendue, on n'en est gueres plus savant. Voici, en peu de mots, ce que j'ai pu recueillir de plus précis, de divers Auteurs qui ont parlé de ce Peuple.

Origine des Saxons, & leurs conquêtes en Allemagne.

Dans le tems que la Republique Romaine commençoit à pousser ses conquêtes du côté de l'Allemagne, les habitans de la Chersoneze Cimbrique, appellée aujourd'hui *Jutland*, sortirent de leur Païs pour s'avancer vers le Midi. Ils occuperent d'abord une partie du Nord de l'Allemagne, & sans doute, ils employerent quelques années à s'établir dans ces quartiers-là. Mais comme les Romains n'avoient pas encore pénetré jusqu'à eux, & que nous n'avons point d'Histoires anciennes des Païs septentrionaux, ni même des Païs occidentaux, que celles que ces mêmes Romains nous ont laissées, on ne sait que peu de chose des premieres irruptions que les Peuples du Nord firent en Allemagne. Dans la suite, les Cimbres poussant toujours leurs conquêtes vers le Midi, & les Romains s'avançant toujours vers le Nord, ils s'approcherent enfin les uns des autres. Ce fut alors que les Romains eurent occasion de s'instruire, en quelque maniere, de l'état de ces Peuples qui leur étoient auparavant inconnus. Leurs Historiens en ont pourtant parlé avec beaucoup de confusion, donnant quelquefois divers noms à un même Peuple, & quelquefois, un même nom à des Nations differentes. Ces Cimbres, qui sortirent de la Chersoneze Cimbrique, se diviserent en trois bandes, dont l'une prit le nom de *Sueves*, l'autre de *Francs*, & la troisieme, de *Saxons*. Quelques-uns même prétendent, que les Francs sortirent d'entre les Sueves. Quoi qu'il en soit, ces trois Peuples, s'avançant toujours vers le Midi, arriverent enfin jusqu'aux frontieres de l'Empire Romain : les Sueves, vers l'Italie ; les Francs, au Sud-Ouest, vers les Côtes de la Gaule Belgique ; & les Saxons, à l'Occident vers la Mer Germanique. Les Sueves principalement se rendirent très redoutables aux anciens Germains, qui les croyoient capables d'inspirer de la terreur aux Dieux immortels, ainsi que César le rapporte dans ses Commentaires. Quant aux Francs, on sait qu'ils firent enfin de grandes conquêtes dans la Gaule Belgique, & qu'ensuite, ils se rendirent maitres de tout le reste des Gaules.

Temple, Introd. à l'Hist. d'Anglet.

César L. IV.

Pour ce qui regarde les Saxons, ils s'établirent depuis l'*Elbe* jusques au *Rhyn*, & occuperent tout le Païs situé entre ces deux Fleuves. Leur Empire, qui étoit borné à l'Occident par la Mer Germanique, s'étendoit du côté d'Orient jusqu'à la frontiere de Thuringe. Par consequent, ils étoient maitres de la Saxe, de la Westphalie, & de toute la partie des Païs-Bas située au Nord du Rhyn. Les Peuples


CANUT LE GRAND.

qui subirent le joug de ces Conquerans, reçurent avec le tems le nom de Saxons, tout de même que les habitans des Gaules prirent le nom de *François*, après qu'ils eurent été subjuguez par les Francs. Cependant, soit que les Saxons ne fissent pas leurs conquêtes avec la même rapidité que les Sueves, ou que le chemin qu'ils prenoient ne les approchât pas tant des Romains, ils ne furent pas si-tôt connus. Les premiers Historiens qui en ont parlé, du moins sous le nom de Saxons, sont *Eutrope* & *Orose*, qui disent, que Carausius fut envoyé pour nettoyer les Mers des Pirates Francs & Saxons, ainsi que je l'ai dit en un autre lieu. Depuis ce tems-là, ils se rendirent formidables aux Romains, qui se virent obligez de tenir constamment des Troupes, tant sur les Côtes de la Mer Germanique, que dans la Grande Bretagne, avec un Officier Général qui avoit le titre de *Préfect* ou Comte des Côtes Saxonnes. L'Empire Romain étant peu-à-peu tombé en langueur, depuis la mort du Grand Theodose, les Saxons profiterent de sa foiblesse, pour se rendre maitres de tout le Païs situé sur les Côtes de la Mer Germanique, & pour étendre même leurs conquêtes jusqu'aux Isles de Zélande. C'est par cette raison, que les *Frizons*, les *Bataves*, & tous les Peuples voisins, ne furent presque plus connus que sous le nom de Saxons.

Quoique plusieurs Auteurs ayent parlé de cette Nation, nous ne sommes pas pour cela mieux instruits de son origine, ni de la distinction qu'il faudroit faire entre les Peuples auxquels on a donné le nom de Saxons. Ainsi, le commencement de leur Histoire demeure fort embrouillé. Pour comprendre comment il est non seulement possible, mais même inévitable, qu'il y ait de la confusion à cet égard, il n'y a qu'à considerer, que la plupart de ceux qui ont parlé de cette Nation, n'ont fait aucune distinction ni des tems ni des lieux. Tantôt, les considerant dans le tems qu'ils ne faisoient encore que sortir de leur Païs, ils les ont confondus avec les *Francs* & les *Sueves*, sous le nom général de Cimbres. Tantôt on les a regardez comme commençant leurs conquêtes vers le Nord-Ouest du Continent, & on les a représentez comme situez au Nord des Frizons, des Bataves, des Marses, & de quelques autres Peuples de ces quartiers-là, Sujets des Romains. Quelques-uns les ont placez tout d'un coup, sur le bord de la Mer Germanique & du Rhyn, & même dans les Isles de Zélande, comme si de tout tems ils eussent habité ces régions. D'autres enfin, ne considerant pas que toutes les conquêtes qu'ils faisoient prenoient le nom de *Saxe*, & trouvant des Saxons dans les parties orientales de la Westphalie, ont cru qu'il y en avoit de deux sortes, & que ceux-ci étoient differens de ceux qui habitoient sur les bords du Rhyn. Il en est précisément de même que si en parlant des Francs, on faisoit des Peuples differens de ceux qui ont conquis la Gaule Belgique, & de ceux qui se sont établis dans la Narbonnoise. Quoi qu'il en soit, il est certain que quand les Bretons envoyerent demander du secours aux Saxons, ceux-ci occupoient la

Stillingfleet, Orig. Britann. Sheringham, de Origine Anglorum.

Eyndius Chronic. Zel.

Saxe, la *Westphalie*, la *Frize* orientale & occidentale, la *Hollande*, & la *Zélande*.

Je souhaiterois que l'origine de ce Peuple fût aussi certaine que leurs conquêtes: je me ferois un plaisir de donner ici un petit Abregé de son Histoire, jusqu'au tems qu'il alla s'établir dans la Grande Bretagne. Mais la chose paroit impossible, tant on trouve d'obscurité dans ceux qui ont voulu faire cette recherche. Les uns prenant les Saxons depuis la Tour de Babel, les promenent, de contrée en contrée, jusqu'à ce qu'ils les établissent dans la Saxe à laquelle ils ont donné leur nom. D'autres les font descendre d'un Peuple Asiatique, dont Pline fait mention sous le nom de *Sacses*. Il y en a qui veulent que les Saxons soient originaires de Perse, à cause de la ressemblance de quelques mots Saxons avec des mots Persans. Enfin, ceux qui veulent s'épargner la peine d'une si laborieuse recherche, se contentent de commencer leur Histoire depuis le tems qu'ils sortirent de la Chersoneze Cimbrique. Peut-être, ne seroit-il pas impossible de concilier la plupart des opinions sur ce sujet, quoique très differentes en apparence, si l'on avoit égard aux tems de leurs diverses migrations. Mais comme, au fond, on ne pourroit débiter que des conjectures, il vaut mieux venir, tout d'un coup, à ce qu'il y a de certain.

Des Anglois.

Les Saxons occuperent, pendant quelque tems, la Chersoneze Cimbrique, & ils en furent chassez par les Goths, qui donnerent à cette Presqu'Isle le nom de Goth-land ou Jutland. Les premiers ayant quitté la Chersoneze, allerent s'établir en Allemagne dans les contrées qu'on appelle aujourd'hui la Basse Saxe. Entre ce dernier Païs & la Chersoneze, il y avoit un Peuple connu sous le nom d'*Anglois*, qui habitoit dans le Holstein, aux environs de Sleswick. Vraisemblablement le petit Païs d'*Angelen*, qui est dans ces quartiers-là, a reçu son nom des Anglois, ou peut-être leur a donné le sien. Quoi qu'il en soit, les Anglois s'étant joints aux Saxons sortis de la Chersoneze pour faire des conquêtes en Allemagne, ne firent presque plus qu'un même Peuple avec eux. Ce Peuple fut généralement connu sous le nom de *Saxons*, parce que, sans doute, ceux-ci faisoient le plus grand nombre. On ne laissoit pourtant pas d'y ajouter quelquefois le nom des *Anglois*, & d'en composer le nom commun d'*Anglo-Saxons*. Un grand nombre de Goths se joignirent aussi avec eux, pour avoir part à leurs conquêtes. Ce sont ceux-ci que Bede nomme *Wittes*, & qui sont plus généralement connus sous le nom de *Juttes* ou *Goths*, car ce n'est que le même nom. On ne peut presque pas douter, que la jonction de ces trois Peuples ne fût déja faite en Allemagne avant qu'ils passassent la Mer, quand on voit la bonne intelligence qui regna entre eux, pendant tout le tems qu'ils furent occupez à faire leurs établissemens dans la Grande Bretagne, ainsi qu'il paroitra dans la suite de cette Histoire. On y remarquera, qu'ils agirent toujours en commun; que les interêts des uns n'étoient pas differens de ceux

Leur jonction avec les Saxons.

Des Juttes.

ceux des autres ; & qu'enfin, ils établirent dans cette Isle un Gouvernement, qui fait connoitre qu'ils se consideroient comme un même Peuple.

Etymologie du nom des Saxons.

Il n'y a pas moins de difficulté à trouver la véritable étymologie du nom des Saxons, qu'à connoitre leur origine. Ceux qui prétendent qu'ils étoient venus des *Sacses* d'Asie (1), n'ont pas beaucoup de peine à se tirer de cet embaras. Cependant, l'opinion la plus commune est, que le nom de *Saxons* vient d'une certaine arme, ou épée, appellée *Seax* en leur Langue. Ils en avoient de deux sortes, l'une assez longue, qu'ils portoient au côté, ou pendue derriere le dos ; & une autre plus courte, qui leur tenoit lieu de poignard, ou de bayonette. Ces deux sortes d'épées étoient recourbées en forme de Coutelas.

Mœurs & Gouvernement de ce Peuple.

Je n'ai que deux mots à dire sur les Mœurs, le Gouvernement, & la Religion des Saxons, pour ne pas m'arrêter trop longtems sur des conjectures. Il suffit de remarquer, que leurs mœurs étoient presque semblables à celles des anciens Germains, dont Tacite a donné une description. Ils étoient naturellement courageux, & fort adonnez à la Guerre, tant par Terre que par Mer. Sans cela, ils n'auroient pas fait tant de conquêtes. Mais ils étoient cruels envers leurs ennemis, particulierement à l'égard des Prisonniers faits à la Guerre, lesquels ils offroient en sacrifice à leurs Dieux.

Leur Empire étoit divisé en douze Gouvernemens principaux, dont chacun avoit un Chef ou Gouverneur particulier, qui rendoit compte à l'Assemblée Générale composée des principaux de la Nation. En tems de Guerre, ils élisoient un Chef qui se mettoit à la tête de leurs Armées, & qui étoit revêtu d'une Autorité presque Souveraine : mais dès que la Guerre étoit finie, à la maniere des Dictateurs Romains, il se démettoit de sa Dignité. Le centre de leur Empire étoit à *Brunswick*. *Verstegan.*

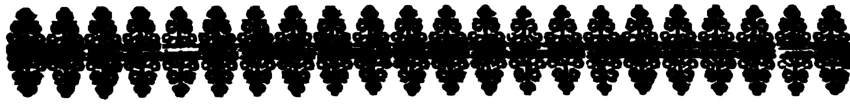
Leur Religion.

Quant à leur Religion, elle étoit la même que celle des autres Peuples du Nord, & d'une partie de l'Allemagne. Ceux d'entre eux qui s'établirent dans la Grande Bretagne, furent convertis à la Religion Chretienne sur la fin du sixieme siecle, & au commencement du septieme. Mais ceux qui demeurerent en Allemagne, n'embrasserent cette Religion que dans le neuvieme siecle, par les soins, ou plutôt par les violences de Charlemagne, qui les subjugua. Les principaux Dieux, qu'ils adoroient avant que d'avoir reçu l'Evangile, étoient le *Soleil*, la *Lune*, *Tuisco*, *Woden*, *Thor*, *Friga* ou *Frea*, & *Seater*. C'étoit à ceux-ci que les sept jours de la semaine étoient consacrez. Les noms de ces sept jours, que les Allemans, les Flamans, & les Anglois conservent encore, en sont un suffisant témoignage. On prétend que *Tuisco* étoit petit-fils de *Japhet*, & que ce fut lui qui peupla, le premier, le Nord de l'Eu-

(1) C'est l'opinion de *Cambden*, *Sac-Sons*, c'est-à-dire, Fils des *Saces*. Tind.

rope. Le nom de *Touch*, que les Allemans se donnent, est apparemment dérivé de Tuisco. Le Dieu *Thor*, de qui est venu le nom de *Thunder* ou *Dunder*, qui signifie tonnerre, étoit aux Saxons ce que *Jupiter* étoit aux Romains, c'est-à-dire, le Dieu du tonnerre. *Woden* étoit regardé comme le Dieu de la Guerre, parce que, sous sa conduite, les premiers Saxons sortirent de leur Païs, & firent de grandes conquêtes. Leurs principales familles le consideroient comme la tige de leur race, & faisoient gloire d'être descendues de lui. Il y a pourtant apparence, qu'il y avoit eu deux hommes ou Princes de ce même nom, l'un plus ancien qui étoit véneré comme un Dieu, & l'autre plus moderne qui étoit le Pere commun des principales familles Saxonnes, & que ces deux ont été souvent confondus. On trouve encore, en Angleterre, quelques traces du nom de *Woden* dans ceux de certains lieux, comme de *Wansdick*, *Wansborowgh*, qui ont été formez de *Woden'sdick* & de *Woden'sborowgh*. Il y en a encore quelques autres, qu'il seroit trop long de rassembler. *Frea*, femme de Woden, étoit regardée par les Saxons sur le même pied, que la Déesse *Venus* parmi les Romains. On l'adoroit sous la figure d'un hermaphrodite, parce qu'elle n'étoit pas moins la Déesse de l'un que de l'autre Sexe. Ils avoient encore un autre Dieu nommé *Ermensweal*, qui étoit comme leur Mercure; & quelques autres qui leur étoient communs avec toutes les Nations du Nord. C'est là ce que j'ai trouvé de plus clair, & qui m'a paru le plus digne d'être remarqué touchant les Saxons, que les Bretons appellerent à leur secours par le conseil de Vortigerne.





ÉTAT DE L'EGLISE BRETONNE,

Depuis la Conversion de la Bretagne jusqu'à l'arrivée des Saxons.

DEPUIS que le Christianisme s'est établi dans le Monde, les affaires temporelles des Royaumes qui se sont soumis à l'Empire de Jesus-Christ, se trouvent tellement mêlées avec celles de la Religion, qu'on ne peut gueres comprendre les unes, sans avoir quelque connoissance des autres. Il est donc nécessaire de joindre à cette Histoire une connoissance générale des progrès que la Religion Chretienne a faits dans la Grande Bretagne. C'est ce que je me propose de faire de tems en tems, par de petits Abregez, qui feront connoitre la situation des affaires de l'Eglise dans chaque siecle, & en même tems, leur rapport avec celles de l'Etat. Mais comme l'occasion de parler de l'Eglise Anglicane ne se présentera qu'après que nous aurons vu la conversion des Anglo-Saxons, il ne sera pas inutile de donner auparavant quelque connoissance de l'état de l'Eglise Bretonne, pendant la domination des Romains. ETAT DE L'EGLISE.

Avant la naissance de N. S. J. Christ, la Grande Bretagne, ainsi que tout le reste du Monde, excepté la Judée, étoit plongée dans une grossiere Idolatrie. Non-seulement les Bretons adoroient de fausses Divinitez, mais même, si l'on en croit leurs Historiens, ils avoient des Idoles, qui n'étoient ni moins nombreuses ni moins extravagantes que celles d'Egypte. *Andate*, Déesse de la Victoire, étoit une de leurs principales Divinitez. Ils adoroient aussi *Apollon* & *Diane*, ou du moins, des Dieux auxquels ils attribuoient les mêmes vertus que les Grecs & les Romains reconnoissoient en ceux-ci. Mais comme dans tout ce qui regardoit la Religion, ils étoient dirigez par les Druïdes, qui tenoient pour maxime de ne rien mettre par écrit touchant leurs Mysteres; il ne faut pas s'étonner qu'on sache si peu de particularitez du Culte qu'ils rendoient à leurs Dieux. Il seroit donc inutile de s'arrêter sur cette matiere, d'autant plus, qu'il en a été déja parlé dans l'Introduction.

ETAT DE L'EGLISE.

Conversion des Bretons.

Quoiqu'il soit très difficile de savoir précisément en quel tems l'Evangile a été porté dans la Grande Bretagne, on convient pourtant, que ce fut peu de tems après la mort de N. S. J. Christ. Mais ceux qui placent cet évenement sous l'Empire de Tibere, n'ont pas consideré, que *Corneille*, le premier converti d'entre les Gentils, ne le fut que l'an quarante de N. S. c'est-à-dire, trois ans après la mort de cet Empereur. Baronius dit, que S. Pierre prêcha le premier l'Evangile aux Bretons. Mais comme il ne s'appuye que sur l'autorité de *Simeon Metaphraste*, laquelle il rejette lui-même avec raison en d'autres occasions; on ne peut pas bien s'assurer sur son témoignage. Ce sentiment est d'autant moins recevable, qu'il est certain, que ce fut principalement dans les Contrées orientales que St. Pierre exerça son Apostolat. D'autres assurent, que *Simon*, surnommé *Zelotes*, l'un des douze Apôtres de N. S., se chargea d'aller porter l'Evangile dans la Grande Bretagne. *Nicephore Calliste*, *Dorothée* dans sa Synopse, & le Ménologe des Grecs, disent que cet Apôtre y fut crucifié & enterré. Cependant, on voit dans le Martyrologe Romain, & dans ceux de *Bede*, d'*Adon*, & d'*Usuard*, que St. Simon fut martyrisé en Perse.

Examen du sentiment qui attribue la Conversion des Bretons à Joseph d'Arimathée.

Le sentiment qui a eu le plus de cours pendant quelque tems, est, que *Joseph d'Arimathée* a été le premier Apôtre des Bretons. Quoique ce sentiment, qui n'est appuyé que sur le témoignage de Guillaume de Malmesbury Auteur du douzieme siecle, ne soit pas plus recevable que les précedens, on n'a pas laissé de le regarder comme incontestable. C'est ce qui m'engage à m'y arrêter un moment, pour faire voir la foiblesse des raisons qu'on met en avant pour le soutenir. L'Historien que je viens de nommer, voulant donner des preuves de l'ancienneté de l'Eglise de *Glaston* ou *Glassenbury*, dit, en suivant *Freculphe*, qu'immédiatement après le Martyre de St. Etienne, les Apôtres qui se trouvoient à Jerusalem, se répandirent dans tout le Monde. St. Philippe, continue l'Historien, étant arrivé sur les terres des *Francs*, fit choix de douze Disciples, à la tête desquels il mit Joseph d'Arimathée, pour aller porter l'Evangile dans la Grande Bretagne, où ils arriverent l'an 61. de N. Seigneur. Après quelques traverses qu'ils souffrirent de la part des habitans, un Roi du Païs leur donna un petit endroit marécageux environné de buissons, pour y faire leur séjour. Peu de tems après, deux autres Rois voisins leur ayant fait présent de douze *Hydes* de terre pour leur subsistance, l'Ange Gabriel leur ordonna de la part de Dieu, de bâtir une Eglise au même endroit qu'on a depuis nommé *Glaston*, & qui portoit alors le nom d'*Inswitrin* (1). Ce bâtiment fut achevé l'an 63. de J. Christ, selon le même Historien, qui ajoute, que N. Sauveur voulut le distinguer particulierement, en le dédiant lui-même à sa Sainte Mere. Pour justifier la vérité de ce récit, on produit premierement, une Chronique MS. de l'Abbaye de Glassenbury, par laquelle il paroit que le Roi qui fit le premier pré-

(1) C'est-à-dire en Breton, *Ville de verre*: *Glaston* ou *Glastown* signifie la même chose en Anglois. RAP. TH.

sent à Joseph, portoit le nom d'*Arviragus*. En second lieu, une Chartre de *St. Patrice*, dans laquelle il est dit, que l'Eglise de Glaston a été fondée par douze Disciples des Apôtres St. Jaques & St. Philippe. En troisieme lieu, une autre Chartre d'Ina Roi des West-Saxons, qui vivoit dans le VIII. Siecle, dans laquelle on trouve, que l'Eglise de Glaston est la plus ancienne des Eglises de Bretagne. Pour fortifier toutes ces preuves, on produit encore une Chartre de Henri II. Roi d'Angleterre. Dans cette Piece, Henri assure qu'il a examiné, & reconnu pour véritables, tous les témoignages qui prouvent que l'Eglise de Glassenbury a été fondée par les Disciples des Apôtres, & consacrée à la Ste Vierge par J. C. même. ETAT DE L'EGLISE.

Il seroit ennuyeux de refuter au long tous ces témoignages. C'est pourquoi, je me contenterai de dire un mot sur chacun, pour en faire voir le peu de solidité. Premierement, pour ce qui regarde le Roi *Arviragus*, il est vrai qu'on voit dans Juvenal, qu'il y avoit en Bretagne un Roi de ce nom, sous l'Empire de Domitien. Mais pour se servir utilement de cette preuve, il faudroit faire voir qu'Arviragus a vécu sous l'Empire de Neron, puisqu'on suppose que ce fut l'an 61. qu'il fit présent à Joseph du terrein où cette Eglise fut bâtie.

Quant à la Chartre de St. Patrice, outre qu'on y voit beaucoup de marques de supposition, il n'y est nullement parlé de Joseph d'Arimathée. Il en est de même de celle d'Ina, qui est encore moins recevable. Pour ce qui regarde celle de Henri II., comme elle n'est appuyée que sur les précedentes, on ne doit pas y ajouter plus de foi. Mais il y a plus. Il est certain que les *Francs* étoient encore inconnus, dans le tems qu'on dit que St. Philippe se trouva dans leur Païs. D'ailleurs, Eusebe & plusieurs autres Historiens assurent, que cet Apôtre alla prêcher dans la Phrygie, & qu'il souffrit le martyre à *Hierapolis*. Quant aux *Hydes* de terre données aux Disciples des Apôtres par des Rois Bretons, le seul nom de *Hyde* fait voir la fausseté de ce récit, puisqu'il est pur Saxon, & que les Saxons n'arriverent dans la Grande Bretagne qu'en 449. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insister plus longtems sur ce sujet. Ceux qui voudront voir plus en détail les raisons qui doivent faire rejetter ce sentiment, touchant Joseph d'Arimathée, les trouveront dans l'Histoire Ecclésiastique de Mr. Colier.

Quoiqu'on n'ait aucune certitude touchant le tems précis de la Conversion des Bretons, il est pourtant très probable, que la connoissance de l'Evangile fut portée dans l'Isle peu de tems après la mort de J. Christ. Theodoret assure, que la Bretagne fut convertie par les Apôtres. Eusebe, parlant des dangers auxquels les Apôtres se sont exposez en portant l'Evangile dans les Contrées les plus reculées, met les Isles Britanniques dans ce nombre. Quel est donc le tems qu'on peut le plus convenablement assigner à la Conversion de la Bretagne, si elle s'est faite du tems des Apôtres ? C'est probablement, celui qui s'est passé entre la Victoire de Claudius & la défaite de Boadicée. Cette conjecture est fondée sur ce Les Bretons ont été convertis bientôt après la mort de Jesus-Christ.

ETAT DE L'EGLISE.

qu'au tems de la revolte générale des Bretons, il y avoit dans l'Isle plus de quatre-vingts-mille Romains, parmi lesquels, vrai-semblablement, il y avoit des Chrétiens. En effet, la Religion Chretienne étoit déja répandue en divers lieux, & particulierement à Rome. Cela supposé, si l'on veut que ce soit St. Paul qui ait le premier prêché l'Evangile dans la Grande Bretagne, comme plusieurs Ecrivains modernes le prétendent; il n'y a point d'inconvénient. Il est certain, qu'entre le tems de sa premiere prison à Rome, & celui de son retour à Jerusalem, cet Apôtre employa huit années à prêcher en divers lieux, & principalement, dans les Païs occidentaux. On sait qu'il avoit dessein d'aller en Espagne; & il n'est pas contre la vrai-semblance, que le desir de convertir les Bretons l'ait fait aller dans leur Isle. Ce sentiment se peut appuyer sur le témoignage de *Venantius Fortunatus*, qui dit la même chose en parlant des Voyages de St. Paul; dans son Poëme de la Vie de St. Martin (1). Mais au fond, on ne doit regarder cela que comme de simples conjectures, qui ne peuvent servir, tout au plus, qu'à rendre plus probable le sentiment de ceux qui croyent, que la Religion Chretienne fut portée dans la Bretagne bien-tôt après la mort de N. Seigneur.

Il est probable que St. Paul a été en Bretagne. *Stillingfleet, Origin.*

Conversion de Lucius Roi Breton.

Mais quand même ce sentiment seroit bien prouvé, on peut présumer que la Foi n'avoit pas jetté de fort profondes racines dans cette Isle; puisque, selon le témoignage de divers Auteurs, un Roi Breton nommé *Lucius* envoya des Ambassadeurs au Pape Eleuthere, pour le prier de lui envoyer des gens capables de l'instruire des véritez de l'Evangile. Si en ce tems-là il y eût eu des Eglises formées dans la Bretagne, ou du moins un nombre considerable de Chretiens, il n'y a pas apparence que Lucius eût cherché si loin des instructions qu'il auroit pu trouver dans son Païs. Quoi qu'il en soit, Lucius ayant eu quelque connoissance de la Religion Chretienne, & souhaitant d'en être plus parfaitement instruit, envoya *Elwan* & *Medwin* à Eleuthere douzieme Evêque de Rome, pour lui demander les secours dont il avoit besoin. Eleuthere embrassa très ardemment l'occasion qui se présentoit de replanter le Christianisme dans la Grande Bretagne, où vrai-semblablement il s'étoit perdu par la violence des persécutions. Il s'attacha d'abord à instruire les Ambassadeurs, & après les avoir baptisez & sacrez Evêques des Bretons, il les renvoya dans leur Patrie. Ce fut par le ministere de ces deux Evêques, que la connoissance de l'Evangile fut de nouveau portée dans la Bretagne, où elle s'étendit ensuite au long & au large. Je passe sous silence tout ce qu'on a dit de ce même Lucius dont je viens de parler, particulierement, le grand nombre d'Eglises qu'on prétend qu'il a bâties dans Londres; parce qu'il n'y a aucune apparence que les Romains l'eussent souffert. Je ne dirai rien non plus des voyages qu'on attribue à ce même Prince, dans lesquels on prétend qu'il convertit divers Peuples, & particulierement les *Grisons*, &

(1) *Transit & Oceanum, vel qua facit insula portum,*
Quasque Britannus habet terras, quasque ultima Thule.
Venantius Fortunatus. RAP. TH.

qu'il souffrit le martyre dans leur Païs ; parce que je n'y trouve aucune vrai-semblance. Il n'est pourtant pas impossible qu'un Chretien de même nom ait porté l'Evangile aux Grisons, & qu'il ait été martyrisé à *Coire*.

ETAT DE L'EGLISE.

Depuis la conversion de Lucius, jusqu'à la grande persécution que l'Eglise souffrit sous l'Empire de Diocletien, l'Histoire Ecclésiastique de Bretagne est entierement inconnue. Il est pourtant très apparent que durant cet intervalle, qui fut de quatre-vingts ans, la Religion Chretienne fit beaucoup de progrès dans cette Isle ; comme il paroit par les témoignages de *Tertullien*, d'*Origene*, de *Bede*, & de *Gildas*, qui sont positifs sur ce sujet. Mais ce qui met la chose au-dessus de toute contestation, c'est le grand nombre de Martyrs qui souffrirent en Bretagne, pendant la grande persécution que Diocletien & Maximien son Collegue exciterent dans tout l'Empire Romain. Entre ces Martyrs, on compte pour le premier, *St. Alban*, qui fut converti à *Verulam* (1) par un Prêtre auquel il avoit donné retraite dans sa maison. Celui-ci fut suivi d'une infinité d'autres, ainsi qu'on le voit dans les Histoires. Quelque penchant qu'eût Constance Chlore à favoriser les Chretiens, il ne pouvoit pourtant, pendant qu'il commandoit en Bretagne, se dispenser de faire exécuter les Edits des deux Empereurs, parce qu'il n'avoit que le titre de *César*, qui ne lui donnoit pas le droit de s'opposer à leurs Loix. Mais dès qu'il fut lui-même parvenu a l'Empire, il fit cesser cette violente persécution, & donna du relâche aux Chretiens. Constantin son Fils fit encore plus, puisqu'il rendit la Religion florissante dans tout l'Empire, & particulierement dans la Grande Bretagne, où quelques-uns prétendent qu'il étoit né.

St. Alban premier Martyr de la Bretagne.

Depuis cet heureux changement, l'Isle se remplit de Chretiens, & les Eglises se multiplierent extraordinairement. Quelques-uns soutiennent, qu'il y avoit des Evêques Bretons au Concile de Nicée assemblé en 325. Mais quoique cela ne puisse pas être bien prouvé, on ne peut pas dire qu'il soit éloigné de la vrai-semblance ; puisqu'il est certain que vingt-&-deux ans après, il y avoit trois Evêques Bretons au Concile d'Arles. On sait encore qu'il y en avoit de la même Nation au Concile d'Arimini assemblé en 359, & qu'ils étoient si pauvres, qu'ils ne subsistoient que des aumônes qu'ils recevoient de leurs Confreres (2). La présence de ces Evêques à ce malheureux Concile, & l'approbation que ceux qui le composoient donnerent à la Confession de Foi qui y fut dressée, dans laquelle on évita d'employer le terme de *Consubstantiel*, a donné lieu à quelques-uns de croire que l'Hérésie d'Arius s'étoit répandue dans la Bretagne. Mais un Savant moderne a fait voir, que la Foi de l'Eglise Bretonne ne fut point alterée sur ce sujet, ni avant ni après ce Concile, qui ne produisit pas l'effet que les Hérétiques s'en étoient promis.

Progrès de la Religion Chretienne dans la Bretagne.

Les Bretons sont faussement accusez d'être tombez dans l'Arianisme. *Stillingfleet*.

(1) Cette Ville a pris depuis le nom de *St. Alban*. RAP. TH.

(2) Mr. *Du Pin* assure que les Evêques de France, & de la Grande-Bretagne, aimoient mieux vivre à leurs dépens, que de recevoir des Pensions de l'Empereur, ce qu'ils croyoient au-dessous d'eux. TIND.

ETAT DE L'EGLISE.

Le Pelagianisme s'introduit dans la Bretagne.

L'accusation qu'on a intentée contre cette même Eglise, d'être devenue Pelagienne, a bien plus de fondement. Il est certain que plusieurs Evêques Bretons se laisserent séduire, non par *Pelage* lui-même, qui bien que né en Bretagne, n'y retourna point pour y semer ses erreurs; mais par *Agricola* l'un de ses Disciples. Les Evêques Orthodoxes voyant que le mal alloit toujours en croissant, ne trouverent point d'autre moyen pour en arrêter le cours, que de prier les Evêques des Gaules de leur envoyer quelques personnes savantes, pour leur aider à combattre cette Hérésie. Les Prélats Gaulois, touchez du danger où l'Eglise Bretonne se trouvoit, s'étant assemblez en Concile, députerent *Germain* Evêque d'Auxerre, & *Loup* de Troye, pour aller porter du secours à leurs Freres de Bretagne. Ces deux Evêques eurent à Verulam une Conference avec les Pelagiens, & défendirent la Vérité avec tant de force & d'évidence, qu'ils retirerent plusieurs personnes de leurs erreurs. Mais après leur départ, les Hérétiques ayant gagné beaucoup de terrein, & le Pelagianisme se renforçant de plus en plus, Germain fut encore prié de repasser dans cette Isle. Quoiqu'il fût déja fort âgé, il ne laissa pas d'entreprendre encore une fois ce Voyage, ayant pris avec lui *Severe* Evêque de Treves. Germain trouva les Hérétiques Bretons tellement endurcis, que désesperant de pouvoir les vaincre par la force de ses raisons, il fit ensorte qu'on exécuta contre eux l'Edit de Valentinien III., qui condamnoit les Hérétiques au bannissement. Avant que de quitter la Bretagne, il y dressa des Ecoles, d'où sortirent ensuite plusieurs Evêques illustres par leur Science & par leur Sainteté.

Germain & Loup sont envoyez des Gaules en Bretagne.

Germain y retourne avec Severe de Treves.

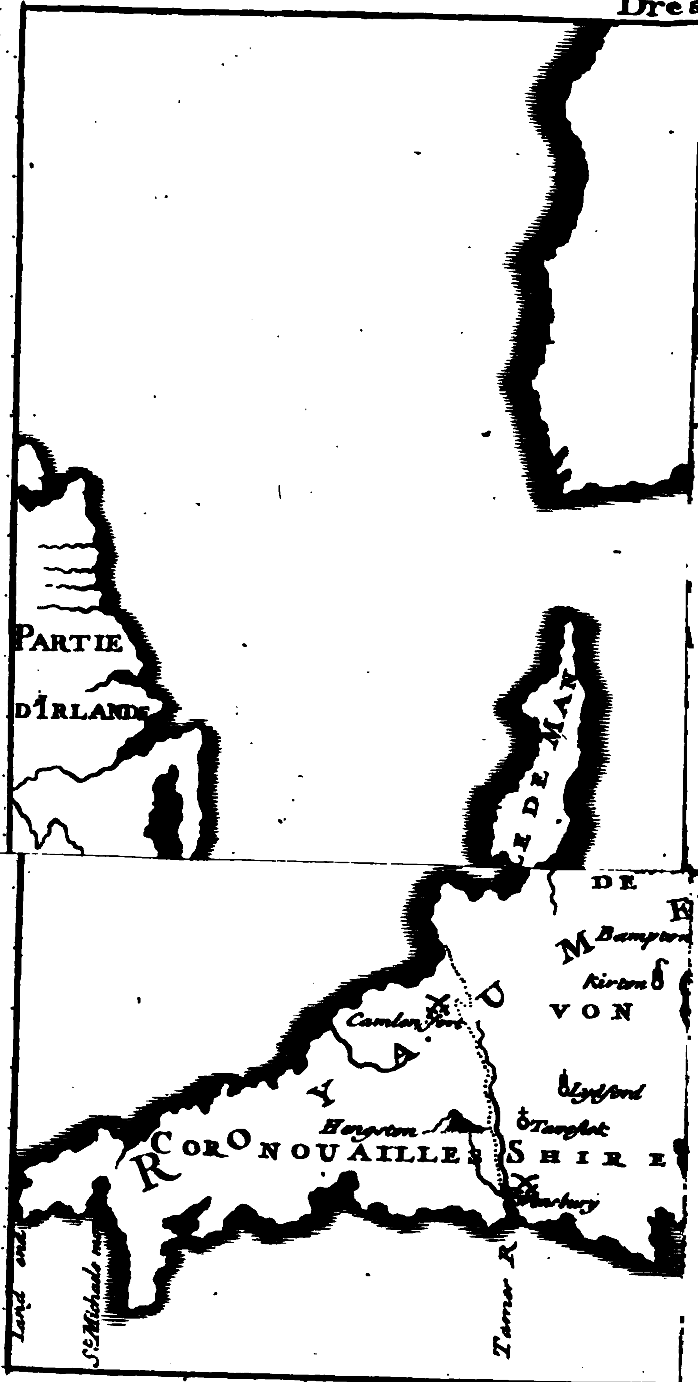
Il y dresse des Ecoles.

Depuis ce tems-là jusqu'à l'arrivée des Saxons, on ne sait pas grand' chose des affaires de l'Eglise Bretonne. Il est indubitable, que la cruelle Guerre que les Pictes & les Ecossois porterent, à plusieurs reprises, dans la partie de l'Isle qui avoit appartenu aux Romains, fut très préjudiciable aux Chretiens, non-seulement par la destruction des bâtimens destinez au service divin, mais encore plus par la corruption des mœurs, qui s'introduisit tant parmi le Clergé que parmi le reste du Peuple. Mais si on en croit Gildas & Bede, ce ne fut pas tant la Guerre qui corrompit les mœurs des Bretons, que la grande fertilité dont fut suivie la Famine de laquelle j'ai déja parlé. Ces deux Historiens disent, que le Peuple étant passé tout d'un coup d'une extrême disette à une grande abondance, s'abandonna sans scrupule à toutes sortes d'excès. Il n'employa le repos, que la Paix avec les Peuples du Nord lui avoit procuré, qu'à se corrompre de plus en plus. Le Clergé même, encherissant sur les Laïques, devint extremement corrompu. La gourmandise, l'yvrognerie, l'avarice, la luxure, étant devenues des vices communs parmi les Ecclésiastiques, ils ne se mirent plus en peine de prêcher à leurs Troupeaux les maximes de la Religion Chretienne, dont ils étoient eux-mêmes peu persuadez. C'est à cette corruption générale qu'on doit, selon ces deux Historiens, attribuer les calamitez qui fondirent sur la Nation Bretonne, & qui feront la matiere du Livre suivant.

Grande corruption parmi les Bretons.

HISTOIRE

CARTE D'A


Dres
PARTIE
D'IRLANDE
DE MAN
DE
E
M
D
A
Y
R
Bampton
Kirton
VON
Camlen fort
Lydford
Tanyst
Hengston
CORONOUAILLES
SHIRE
Land end
S.t Michaels m
Tamar R



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE SECOND.

Qui contient l'établiſſement des Anglo-Saxons dans la Grande Bretagne.



DANS les maux déſeſperez, on ſe ſert ſans peine des remedes les plus dangereux, parce qu'on n'y conſidere que ce qu'ils peuvent avoir d'utile. Les Bretons, quoique ſouvent maltraitez par les courſes des Saxons, ne portoient leur vue que ſur la valeur de ce Peuple, qu'ils croyoient ſeul capable de les délivrer des maux dont ils ſe trouvoient accablez. S'ils avoient eu un choix à faire, peut-être auroient-ils balancé l'utilité de ce ſecours, avec les inconvéniens qui en pouvoient naitre. Mais comme c'étoit leur unique reſſource, ils ne faiſoient aucune attention aux objets qu'une juſte crainte pouvoit leur mettre devant les yeux. D'ailleurs, Vortigerne tâchoit d'éloigner de leur eſprit les conſidérations qui auroient pu les

porter à changer d'avis, en relevant avec soin les avantages que le secours des Saxons pouvoit leur procurer. Par des discours flateurs, qui entretenoient leurs esperances, il les empêchoit de réflechir mûrement sur les suites que leur démarche pourroit avoir. Ainsi, chacun ne pensant qu'à se délivrer des maux présens, on fit partir en diligence les Ambassadeurs qui avoient été nommez pour aller en Saxe, & on leur recommanda fortement cette Négociation, du succès de laquelle on croyoit que le salut de la Patrie dépendoit absolument. L'Empire des Saxons s'étendoit alors jusqu'aux bords de la Mer Germanique, & ils avoient même poussé leurs conquêtes jusqu'en Zélande. Les Ambassadeurs Bretons étant arrivez au-delà de la Mer, & *Witigisile* Général des Saxons ayant convoqué une Assemblée pour entendre leurs propositions, le Chef de l'Ambassade parla en ces termes :

Départ des Ambassadeurs, envoyez aux Saxons.

Leur Harangue.

Illustres & généreux Saxons, les Bretons harcelez & pressez depuis longtems par les courses continuelles des Pictes & des Ecossois leurs voisins & leurs ennemis, nous envoyent vers vous pour vous demander du secours. Nous avons oui parler de vos victoires. Nous savons que rien ne peut résister à vos armes ; & nous venons vous prier de nous accorder votre protection. La Bretagne a fait longtems une partie considerable de l'Empire Romain ; mais nos Maitres nous ayant abandonnez, nous ne connoissons point de Nation plus puissante que la vôtre, ni qui soit plus en état de nous proteger. Accordez-nous le secours que nous vous demandons ; & de notre côté, nous vous offrons tout ce qu'un Païs fertile & abondant, tel que le nôtre, pourra contribuer à vous dédommager. Mettez à votre protection le prix que vous jugerez à propos : nous ne refuserons point les conditions que vous trouverez vous-mêmes raisonnables, pourvu que, par votre moyen, nous puissions repousser nos ennemis hors de notre Patrie (1). Les Bretons ayant ainsi exposé le sujet de leur Ambassade, le Général Saxon leur répondit en peu de mots, qu'ils pouvoient s'assurer que les Saxons ne les abandonneroient pas dans leur pressante nécessité. Une réponse si favorable ayant fait concevoir aux Ambassadeurs l'esperance de réussir dans leur Négociation, ils en presserent la conclusion autant qu'il leur fut possible. Enfin, ils eurent la satisfaction d'obtenir un secours de neuf-mille hommes, sous certaines conditions ; dont la principale étoit, que les Saxons auroient en propre la petite Isle de *Thanet*, voisine du Païs de Kent, pour y faire débarquer leurs Troupes, & que les Bretons leur payeroient une certaine solde dont on convint.

Nennius. G. Malmesb. L. 1. de Regib. H. Hunting. L. 2. Bede L. 1. c. 15.

La Bretagne n'étoit pas inconnue aux Saxons. Il y avoit déja longtems qu'ils avoient commencé à se faire craindre sur les Côtes orientales de l'Isle, où même ils avoient plusieurs fois fait descente. S'ils n'avoient pas encore tenté d'y faire des conquêtes, c'étoit parce que celles qu'ils

(1) C'est *Witikind*, Historien *Saxon*, qui met ces paroles dans la bouche des Ambassadeurs *Bretons*. On ne peut pourtant pas dire qu'elles péchent contre la vraisemblance, vu le triste état où les *Bretons* se trouvoient. RAP. TH.

avoient entreprises de l'autre côté de la Mer, leur avoient paru plus importantes. Peut-être même, que n'ayant pas bien connu jusqu'alors la foiblesse des Bretons, ils avoient craint de s'engager dans une trop grande entreprise. Quoi qu'il en soit, cette Ambassade, dans une telle conjoncture, étoit tout-à-fait propre à leur inspirer le desir de s'établir dans ce Païs-là. Les Bretons découvroient eux-mêmes leur foiblesse. D'un autre côté, les Saxons se trouvoient déja sur les bords de la Mer Germanique, d'où ils pouvoient continuellement avoir l'œil sur ce qui se passeroit en Bretagne. Il ne faut donc pas s'étonner, si, sans beaucoup déliberer, ils promirent de secourir les Bretons, puisqu'ils avoient dessein de profiter d'une occasion si favorable, pour s'établir dans la Bretagne. *Hengist* & *Horsa* (1), tous deux fils de Witigisile, furent nommez pour commander les Troupes destinées au secours des Bretons.

Les Saxons forment le projet de s'établir dans la Bretagne. *Geff. de Monmouth. Guill. de Malmesbury.*

Hengist & Horsa sont mis à la tête du secours.

Hengist étoit âgé d'environ trente ans. Il avoit commencé à porter les armes sous Witigisile son Pere ; après quoi, il étoit allé se perfectionner dans les Armées Romaines, où les Empereurs avoient ordinairement quelques Troupes Saxonnes à leur solde. Ce jeune Guerrier avoit toutes les qualitez nécessaires, pour amener à une heureuse fin l'entreprise dont on lui confioit la conduite. Sa valeur & son expérience, la solidité de son esprit, sa souplesse, sa dexterité, ses manieres engageantes, répondoient en quelque maniere du succès. Toutes ces belles qualitez déterminerent le Général des Saxons à ménager pour son Fils, cette occasion de faire valoir ses talens. Pour ce qui regarde Horsa son Frere, on ne sait rien de particulier sur son sujet.

Portrait d'Hengist. *Verstegan.*

Quoique les Saxons eussent d'abord accordé un secours de neuf-mille hommes, ils ne jugerent pas à propos d'engager tant de Troupes à la fois dans un Païs qui ne leur étoit pas encore bien connu. Ainsi, sous prétexte que quelques-unes de celles qui étoient destinées à cette Expédition se trouvoient trop éloignées du lieu de l'embarquement, ils se contenterent d'en faire embarquer une partie sur trois Vaisseaux. Le nom même qu'on a donné à ces bâtimens fait assez comprendre, qu'ils n'en pouvoient contenir qu'un nombre très médiocre (2). Les Historiens ne se sont pas bien expliquez touchant le lieu où se fit ce premier embarquement. On peut conjecturer avec assez de vrai-semblance, que ce fut en Zélande, puisque ce Païs étoit alors occupé par les Saxons. D'ailleurs, il auroit été difficile de choisir un endroit plus commode, ou plus proche de l'Isle de Thanet, où ce Corps devoit débarquer.

Reyndals Chronic. Zeland.

Vortigerne apprit avec beaucoup de satisfaction l'heureux succès de son Ambassade, auquel son propre interêt le rendoit bien plus sensible que celui qu'il prenoit aux affaires de la Nation. Il n'ignoroit pas quels

(1) *Horsa* signifie un Cheval, & *Hengist*, un Cheval entier. Il étoit ordinaire aux *Saxons* de donner des noms d'animaux à leurs enfans. Rap. Th.

(2) Ces Vaisseaux sont appellez en Latin par les Historiens *Ciula*. On les nomme *Kils* en Danois & *Keels* en Anglois. Rap. Th.

étoient les sentimens de ses Sujets à son égard. C'étoit cette connoissance, autant que le desir de repousser l'ennemi commun, qui l'avoit porté à demander du secours aux Saxons; parce qu'il se flatoit de pouvoir aisément engager ces Etrangers à lui accorder une protection particuliere. Ce fut dans cette vue, & dans cette esperance, qu'il alla les attendre sur le bord de la Mer, afin de les prévenir d'abord en sa faveur, par des honneurs & par des caresses.

Stillingfleet Orig. Britan.

449. Les Saxons arrivent en Bretagne.

Cependant Hengist & Horsa ayant mis à la voile, se rendirent à *Ebsleet* dans la petite Isle de Thanet, séparée du Païs de Kent par un canal fort étroit. Ce fut en 449., selon la plupart des Historiens, que ces premieres Troupes Saxonnes arriverent en Bretagne. Il s'en trouve pourtant quelques-uns, qui avancent ou reculent cet évenement de quelques années. Vortigerne reçut ses nouveaux amis avec des caresses extraordinaires, & les mit d'abord en possession de l'Isle qui leur avoit été promise. Dès qu'ils se furent un peu reposez, il les mena contre les Peuples du Nord, qui s'étoient avancez jusqu'à *Stamford* proche de Lincoln. Dans le premier Combat qui se donna, les Insulaires accoutumez à combattre de loin, lancerent d'abord leurs javelots, peu capables de mettre en désordre des Troupes aguerries qui méprisoient cette sorte de combat. Les Saxons ayant soutenu ce premier choc sans faire le moindre mouvement, s'avancerent en bon ordre; & par un combat de main, ils mirent bien-tôt en déroute des ennemis qu'ils avoient déja commencé à vaincre par leur contenance. Les gens du Nord effrayez de la vue de ces Etrangers, & obligez à combattre d'une tout autre maniere qu'ils n'avoient accoutumé, ne firent qu'une legere résistance, & abandonnerent bien-tôt le champ de bataille à ces nouveaux ennemis. Les efforts qu'ils voulurent faire dans la suite, n'eurent pas un meilleur succès. Dans toutes les occasions où ils se virent obligez de combattre contre les Saxons, ils furent toujours battus. Enfin, se trouvant entierement découragez par leurs fréquentes défaites, ils quitterent peu-à-peu les Provinces qu'ils avoient conquises sur leurs Voisins, & se retirerent dans leur Païs, ne craignant rien tant que d'en venir aux mains avec les Saxons.

Premier combat entre les Saxons & les Peuples du Nord.

G. Malmesb. de Regib. L. 1.

Vortigerne donne quelques terres à Hengist proche de Lincoln.

Nennius. Galf. Monum. L. 3. c. 2.

Langhorn Chron. Reg. Anglorum.

Ce fut avec beaucoup de plaisir que Vortigerne vit si bien réussir le premier point de ses projets. Mais ce qu'il y avoit de plus important pour lui, restoit encore à exécuter. C'étoit d'attacher les Saxons à son service particulier. Dans cette vue, il fit présent aux deux freres Saxons de certaines Terres du territoire de Lincoln, d'où ils avoient commencé à repousser les ennemis (1). Mais si Vortigerne alloit à ses fins, Hengist n'étoit pas moins attentif à ses propres interêts. Dès qu'il se fut apperçu de

(1) Quelques-uns ont dit, que ces Terres étoient dans la Province de *Kent*. Mais *Nennius* assure qu'elles étoient *in Londesia Regione*, ou plutôt *Lindesia*. *Lindum* est le nom Latin de *Lincoln*. Dans la Province de *Kent*, il n'y a point de contrée dont le nom approche de celui-là. RAP. TH.

la foiblesse des Bretons, il conçut l'esperance de se procurer un établissement dans la Bretagne, & commença même à prendre des mesures pour exécuter ce projet. Mais il falloit y travailler par degrez, & trouver le moyen de parvenir à son but, sans faire connoitre ses intentions. Les Terres dont Vortigerne lui avoit fait présent, lui fournirent l'occasion de faire tomber les Bretons dans le piege qu'il avoit dessein de leur tendre. Il fit connoitre au Monarque, que le service qu'il rendoit aux Bretons du côté du Nord, le tenant éloigné de l'Isle de Thanet, il n'avoit aucun lieu pour mettre à couvert le butin qu'il faisoit sur les ennemis. Il ajouta, qu'il étoit à craindre pour lui, que pendant qu'il seroit occupé à la Guerre dans un Païs éloigné, on ne lui enlevât ce qu'il auroit acquis par ses travaux. Sur ce fondement, il lui demanda la permission de faire construire un petit Fort en quelque endroit des Terres qui lui avoient été données en dernier lieu. Il ne lui fut pas difficile d'obtenir cette faveur de Vortigerne, qui ne cherchoit que les occasions de lui faire plaisir. Si l'on en croit la plupart des Historiens, il ne demanda que de pouvoir enfermer de murailles, autant de terrein que la peau d'un bœuf en pourroit environner. Cette permission lui ayant été accordée, il fit couper une peau de bœuf en petites courroyes, & en ayant fait entourer l'espace qui lui étoit nécessaire, il le fit fortifier en diligence, avant que les Bretons eussent le tems de s'y opposer. Cette particularité semble se confirmer par le nom même du Fort, qui fut appellé *Thong-Caster*, (1) c'est-à-dire, le *Fort des Courroyes* (2). Il est vrai qu'on pourroit opposer, que c'est le nom même de ce Fort, qui lui a fait appliquer une ancienne Histoire rapportée par *Justin* touchant *Didon*, lorsqu'elle voulut bâtir Carthage. Mais d'un autre côté, il n'est pas impossible qu'Hengist, qui avoit servi parmi les Romains, eût appris d'eux cette ruse de Didon, & qu'il l'ait employée en Bretagne.

Hengist fait bâtir le Fort de Thong-Caster.

Justin. L. 18.

Les Bretons voyant ce Fort élevé au milieu de leur Païs, commencerent à murmurer contre le Roi, & à soupçonner qu'il étoit d'intelligence avec les Saxons. Ces murmures donnerent occasion à Hengist, qui avoit déja pénetré les secretes intentions de Vortigerne, de profiter des dispositions où ce Prince se trouvoit. Il lui représenta, que les Bretons, devenus insolens depuis qu'il n'avoient plus rien à craindre des Peuples du Nord, ne cherchoient que l'occasion de lui ôter la Couronne pour la donner à un autre. Que cet avis, qui venoit de bonne part, devoit lui faire comprendre qu'il n'avoit pas moins à craindre la revolte de ses Sujets, que les invasions des Pictes & des Ecossois. Qu'ainsi, pour se mettre à couvert du danger qui le menaçoit, il lui conseilloit de faire venir un plus grand nombre de Saxons, & de se fortifier de leur secours

Les Bretons se plaignent de Vortigerne.

Hengist lui offre du secours.

(1) On le nomme aujourd'hui *Caster*, à six mille de *Grimsby*. Tind.

(2) *Acceptique Solum factum de nomine* tergum,
Taurino quantum potuit circumdare tergo.
Abregé de l'Hist. d'Angl. en vers Latins. Rap. Th.

contre les mauvaises pratiques de ses Sujets. Que le reste des Troupes Saxonnes destinées à secourir la Bretagne étoient toutes prêtes, & n'attendoient que ses ordres pour se mettre en mer. Vortigerne approuva sans peine un conseil qui s'accordoit si bien avec ses projets. Bien loin d'y former des difficultez, il pressa lui-même le Capitaine Saxon d'exécuter, sans perte de tems, un dessein qui lui paroissoit si avantageux.

Vortigerne l'accepte.

Dès qu'Hengist se fut assuré du consentement de Vortigerne, il pressa Witigisile son Pere de faire partir incessamment le reste des Troupes qu'on avoit destinées pour la Bretagne. Il l'instruisit de la fertilité du Païs & de la mollesse des habitans, & lui fit entendre, que si les Saxons savoient profiter de cette occasion, ils pouvoient esperer de faire en ce Païs-là un établissement, qui ne seroit ni moins utile ni moins glorieux que celui qu'ils avoient en Allemagne. Witigisile, qui avoit déja conçu de grandes esperances de l'Expédition de son Fils, ne tarda pas à lui envoyer le renfort qu'il demandoit. Il équipa seize grandes Barques pour le transport de ces Troupes, & fit partir en même tems, *Escus* & *Roëne*, le premier, Fils d'Hengist, & l'autre, sa Niece. Ce second Corps de Troupes Saxonnes arriva en Bretagne, l'an 450. de N. S., environ un an après le premier.

Hengist inspire aux Saxons le desir de s'établir dans la Grande Bretagne. *G. Malmesb. de Regib.* L. I.

450. Arrivée d'un nouveau Corps de Troupes Saxonnes avec Escus & Roëne.

Dès que le Monarque Breton & le Chef des Saxons se virent ainsi fortifiez, ils n'eurent plus pour les Bretons les mêmes égards qu'ils avoient eus auparavant. Vortigerne devenu plus puissant, se rendit plus absolu. Il traitoit ses Sujets avec beaucoup de hauteur, & par là, il les confirmoit de plus en plus dans les soupçons qu'ils avoient déja conçus contre lui. Il ne fit pas même difficulté d'accorder de nouvelles habitations aux Etrangers, sans demander l'approbation de ses Sujets. Depuis ce tems-là, il se forma une liaison très étroite entre Vortigerne & Hengist. Ils avoient besoin l'un de l'autre pour se défendre mutuellement contre les Bretons, qui témoignoient assez ouvertement, combien ils étoient mécontens.

G. Malmesb. de Regib. L. I. c. I. *Flor. Wigorn.*

Vortigerne & Hengist traitent les Bretons avec hauteur.

Cependant, Hengist ne négligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer à faire réussir ses desseins. Il s'étoit principalement attaché à connoitre l'humeur & le caractere de Vortigerne, & sans beaucoup de peine, il s'étoit apperçu que son panchant le portoit à l'amour & aux plaisirs. Pour tirer quelque avantage de cette inclination, il lui tendit un piege, où il jugea que ce Monarque ne pouvoit gueres manquer de se laisser prendre. Après lui avoir témoigné en diverses occasions, combien il lui étoit redevable pour tous les bienfaits qu'il avoit reçus de lui, il le supplia de lui faire l'honneur de le venir voir dans son Château de Thong-caster, où il souhaitoit de le régaler, & de lui donner quelque marque de son respect & de sa reconnoissance. Vortigerne accepta volontiers cette invitation, la regardant comme un nouveau moyen de serrer les nœuds de l'amitié qu'il avoit contractée avec les Chefs des Saxons, & qui lui étoit si nécessaire. Hengist le reçut chez lui avec tous

Hengist tend un piege à Vortigerne.

Il l'invite à l'aller voir à Thong-caster.

Vortigerne l'accepte.

les honneurs dûs à un grand Roi son ami & son bienfaiteur. Il avoit fait préparer un festin où rien ne manquoit, ni pour la délicatesse, ni pour la magnificence. Mais ce qui charma le plus son Hôte, ce fut la jeune *Roëne*, l'une des plus belles personnes de son tems. Hengist son Oncle lui avoit ordonné de se tenir debout vis-à-vis du Roi, sous prétexte de lui faire honneur; mais en effet, afin qu'il pût, pendant le festin, repaitre ses yeux de cet agreable objet. La ruse eut tout le succès qu'Hengist s'en étoit promis. Vortigerne avoit toujours les yeux attachez sur Roëne, qui de son côté, lui faisoit comprendre par ses regards, qu'elle n'étoit pas insensible à l'honneur qu'elle en recevoit. Hengist s'appercevant avec joye du prompt effet que la beauté de Roëne faisoit sur le cœur du Roi, ne voulut pas donner à cette passion naissante le tems de se rallentir. Il fit un certain signe à sa Niece, qui s'étant d'abord approchée du buffet, versa du vin dans une coupe d'or, & alla le présenter au Roi. En la lui donnant, elle mit les genoux en terre, & lui dit en son langage: *Liever Kyning, wass heal*; c'est-à-dire, *Mon cher Roi, à votre santé*. Vortigerne surpris agreablement, se tourna vers son Interprete, pour s'informer de ce que la jeune Dame venoit de dire, & de ce qu'il devoit lui-même répondre, pour s'accommoder aux manieres des Saxons. Dès qu'il en fut instruit, il se tourna vers Roëne, & la regardant avec des yeux passionez, il lui répondit en Saxon: *Drinck Heal*; c'est-à-dire, *Buvez vous-même la santé*. Après cette réponse, Roëne approcha la coupe de sa bouche, & ayant seulement mouillé ses levres, elle la présenta au Roi, qui l'ayant reçue de sa main, se leva incontinent pour lui donner un baiser. Roëne le reçut avec beaucoup de respect, comme s'en sentant très honorée; & ayant fait une profonde reverence, elle se retira, laissant le Monarque plein d'amour & de desirs. On peut dire, que ce fut là un moment bien fatal à la Bretagne, ainsi qu'il paroitra dans la suite. Tant il est vrai que les plus grands évenemens ne doivent quelquefois leur origine qu'à des choses qui paroissent d'abord d'une très petite consequence!

Il y devient amoureux de Roëne.

Galfr. Monumeth. L. 3. c. 1.

Depuis ce tems-là, Vortigerne ne pensa qu'à s'assurer la possession de Roëne. Quoiqu'il eût déja une femme, son amour lui faisant trouver tout possible, il ne fit pas difficulté de demander Roëne en mariage. Mais Hengist, qui vouloit accroitre l'ardeur du Roi par des difficultez, répondit qu'il ne pouvoit absolument donner sa Niece à un Prince qui avoit une autre femme, contre la coutume constante des Saxons. Il ajouta, qu'il n'étoit pas tout à fait maitre de Roëne, & que les Princes de sa Nation, & son Pere en particulier, n'approuveroient peut-être pas qu'il la donnât à un Prince Chretien, quelque glorieuse que lui dût être cette alliance. Mais l'amoureux Vortigerne, qui souhaitoit avec une passion démesurée de posseder Roëne, trouva des expédiens pour surmonter tous ces obstacles. Il commença par repudier sa Femme, de laquelle il avoit eu plusieurs enfans. Ensuite, il promit de donner à Roëne toute

Il la demande en mariage.

Hengist oppose des difficultez.

Vortigerne trouve des remedes à tout.

ſorte de liberté pour exercer ſa Religion. Enfin, pour fermer la bouche aux Princes Saxons d'Allemagne, dont Hengiſt ſembloit craindre les reproches, il imagina un moyen, ou peut-être lui fut-il ſuggeré, par lequel il crut pouvoir accorder l'amour avec la politique. Ce fut de donner à Hengiſt & à Horſa la Province de Kent en Souveraineté, avec la permiſſion de la peupler de Saxons. Dès qu'il en fut venu à ce point, toutes les difficultez commencerent à s'évanoüir, & le ruſé Saxon, qui n'avoit fait le difficile que pour tirer du Roi un meilleur parti, crut qu'il étoit tems de ſe laiſſer vaincre. Il livra donc ſa Niece au Monarque amoureux, & ſe mit en poſſeſſion du Païs de Kent, en faiſant valoir cette preuve de ſon reſpect & de ſa reconnoiſſance, comme s'il eût fait au Roi un grand ſacrifice. Vortigerne étoit tellement aveuglé par ſa paſſion, qu'il croyoit avoir beaucoup gagné dans l'échange qu'il venoit de faire. Cet accord fut conclu ſi ſecretement, que *Gorongus*, Prince ou Gouverneur de Kent (1), ſe trouva dépoſſedé, avant que d'avoir pu prendre aucune meſure pour s'y oppoſer: tant Vortigerne avoit eu d'impatience de conclure ce fatal marché. Les Bretons eurent beau murmurer contre ce mariage, & ſe plaindre des liberalitez de leur Roi: Hengiſt ſe mettant peu en peine de leurs murmures, ſe fortifia autant qu'il lui fut poſſible dans ſa nouvelle Souveraineté, & penſa en même tems à de nouveaux moyens de s'agrandir. Mais avant que de faire connoitre ſes deſſeins, il voulut être aſſez fort pour n'avoir rien à craindre des Bretons, qui faiſoient aſſez connoitre dans quelles diſpoſitions ils étoient à ſon égard. Depuis qu'ils avoient découvert qu'il avoit deſſein de s'établir dans leur Iſle, ils ne pouvoient plus prendre aucune confiance en lui, ou plutôt, ils le regardoient comme un ennemi déclaré.

Il promet à Hengiſt la Province de Kent.

Le mariage ſe conclut à ce prix.

Hengiſt ſe met en poſſeſſion de Kent.

Nennius. Galfr. Mon. L. 3. c. 1.

Les Bretons ſe plaignent de Vortigerne.

Hengiſt forme de nouveaux projets.

Pendant que les Bretons faiſoient des plaintes inutiles contre leur Monarque, & contre les Saxons, Hengiſt penſoit ſérieuſement à ſes affaires. Quoiqu'il eût un bon Corps de Troupes ſous ſon commandement, cela ne ſuffiſoit pas pour le mettre en état d'exécuter ſes vaſtes projets. Il jugea donc qu'il étoit plus à propos de les tenir cachez, juſqu'à ce qu'il pût ſe déclarer ouvertement. La ſituation où Vortigerne ſe trouvoit, lui faiſoit eſperer qu'il ne ſeroit pas impoſſible de faire ſervir ce Prince à ſes deſſeins, pendant qu'il croiroit ne travailler que pour lui-méme. Dans cette vue, il feignit d'être plus que jamais attaché à ſa perſonne & à ſes interêts, & tâcha par divers moyens, de lui perſuader qu'il étoit entierement dévoué à ſon ſervice. Son but étoit de l'engager peu-à-peu par ces marques d'affection, à ſe laiſſer conduire par ſes conſeils. Quand il crut avoir aſſez gagné ſa confiance, il lui repréſenta, que ſes Sujets étoient mécontens de lui, & que, ſelon toutes les apparences, ils n'attendoient qu'une occaſion favorable pour exécuter les mauvais deſſeins

Il perſuade à Vortigerne de faire venir de nouvelles Troupes d'Allemagne.

(1) *Cambden* a cru que *Gorongus* n'étoit pas un nom propre, mais un nom de charge ou d'emploi. Voy. auſſi *Langborn, Chron. Reg. Anglor.* RAP. TH.

feins qu'ils avoient formez : que cette occasion se rencontreroit infailliblement dans le tems que les Troupes Saxonnes seroient occupées à faire la Guerre du côté du Nord ; & qu'alors se trouvant dénué du secours de ses amis, il étoit à craindre qu'il ne demeurât exposé aux insultes de ceux qui le haïssoient ; qu'il se croyoit obligé de l'avertir, que ses Sujets entretenoient des intelligences avec *Ambrosius Aurelianus* qui étoit à la Cour d'*Aldroen* Roi de l'Armorique, & que vrai-semblablement, ils avoient comploté de mettre ce Prince sur le Trône. Ce n'étoit pas sans fondement, qu'Hengist touchoit adroitement le péril où Vortigerne se trouvoit de la part d'Ambrosius. Ce Prince étoit de race Romaine, & selon le sentiment commun, fils de quelqu'un des Monarques que les Bretons avoient élus depuis le départ des Romains (1). Comme il étoit fort jeune lorsque son Pere mourut, son âge le mit à couvert de la jalousie de ceux qui occuperent le Trône immédiatement ou peu après. Mais il n'en fut pas de même depuis que Vortigerne fut parvenu à la Couronne. Un puissant Parti qui s'étoit formé en faveur d'Ambrosius, fit concevoir tant de soupçons au nouveau Monarque, qu'il chercha les moyens de faire périr ce jeune Prince. Le danger où Ambrosius se trouvoit exposé l'ayant obligé à quitter la Bretagne, il se retira chez Aldroen son parent, où il attendoit une occasion favorable qui lui procurât les moyens de s'aller mettre à la tête de son Parti. Ainsi, dans la disposition où Vortigerne se trouvoit à l'égard d'Ambrosius, les avis du Prince Saxon ne pouvoient que faire beaucoup d'impression sur son esprit.

Il lui inspire des soupçons au sujet d'*Ambrosius*.

Qui étoit Ambrosius. *Stillingfleet Origin. pag.* 319.

Par ces marques continuelles d'une affection qui paroissoit désinteressée, Hengist engageoit peu-à-peu le Monarque Breton à chercher de lui-même les moyens qu'il avoit dessein de lui fournir. C'étoit de faire venir un plus grand nombre de Troupes Saxonnes. Sa vue étoit de se mettre en état de n'avoir rien à craindre de la part des Bretons, & en même tems, de pouvoir se passer du Roi ; à quoi il ne pouvoit parvenir que par le moyen qu'il se proposoit. Vortigerne qui n'esperoit plus de pouvoir regagner l'affection de ses Sujets, & à qui Ambrosius, tout éloigné qu'il étoit, paroissoit toujours un Rival très redoutable, ne voyoit aucune ressource que dans le Prince Saxon, qu'il regardoit comme son meilleur ami ; & ce fut aussi à lui qu'il s'adressa pour lui demander son conseil & son assistance. Hengist lui répondit, que tous les Saxons qui se trouvoient dans la Bretagne lui étoient entierement dévouez : mais qu'ils étoient en trop petit nombre pour pouvoir le proteger. Il ajouta que, selon toutes les apparences, les Bretons ne manqueroient pas à faire éclater leur mécontentement pendant que les Saxons seroient dans le Nord ; & qu'il ne voyoit qu'un seul moyen pour mettre le Roi à couvert de leurs complots. Ce moyen étoit de faire venir un plus grand nombre

Britiab. Hist. L. 3. c. 1.

(1) Plusieurs prétendent qu'il étoit fils de *Constantin*, à qui *Honorius* avoit fait couper la tête. Rap. Th.

de Troupes Saxonnes, conduites par des Chefs affidez, qui obeïroient aveuglément à ses ordres. Ce conseil se trouvant conforme aux intentions de Vortigerne, il le suivit sans balancer. Hengist lui promit d'envoyer les nouvelles Troupes dans les Provinces du Nord, pour faire la Guerre aux Pictes & aux Ecossois, pendant qu'il demeureroit lui-même dans le Païs de Kent, pour avoir l'œil sur les Mécontens. Cette précaution parut tout-à-fait propre à prévenir le soulevement des Bretons, parce que par-là, ils devoient se trouver comme enfermez entre les Troupes Saxonnes.

452. Octa & Ebusa s'établissent au Nord de la Bretagne avec des troupes Saxonnes. *Nennius. G. de Malmesb.* L. 1. c. 1. & 3. *Nennius. Cambden Britannia.*

Hengist ayant obtenu le consentement du Roi, fit venir une Flotte de quarante Vaisseaux, conduite par *Octa* son Frere, qui amenoit *Ebusa* son Fils avec lui, & un grand nombre de Troupes Saxonnes. Ces nouveaux venus commencerent par ravager les Isles Orcades. Ensuite étant allez sur les côtes du Païs des Pictes, ils y firent descente, & obligerent les habitans à se retirer vers le Nord. Dès que les Pictes eurent ainsi abandonné une partie de leur Païs, les Saxons s'y établirent de telle maniere, qu'il ne fut plus possible de les en chasser. Ils occuperent d'abord le bord septentrional de la Thyne, du côté de l'Orient. Dans la suite, ils s'étendirent vers le Midi, & chasserent les Bretons jusqu'au-delà de l'Humber : mais cela ne se fit que peu-à-peu. Cette troisieme troupe arriva l'an 452, trois ans après la premiere. Avec ce nouveau renfort, Hengist se trouva desormais assez puissant, pour ne pas craindre beaucoup ce que les Bretons pourroient entreprendre contre lui. Il commença même à marquer moins de déference pour Vortigerne ; & sous prétexte qu'il avoit souvent besoin de recrues pour entretenir ses Troupes en bon état, il faisoit venir de tems en tems de nouveaux renforts d'Allemagne, sans lui en demander la permission. Enfin, il leva le masque, & se plaignant avec aigreur, qu'on n'avoit pas fourni aux Saxons la solde qui leur avoit été promise, il demanda hautement le payement des arrerages, & menaça de se faire lui-même justice, si on ne lui donnoit pas une prompte & entiere satisfaction.

Hengist fait venir de tems en tems de nouvelles Troupes. *Nennius. Bede*, L. 1. c. 15.

Il commence à chercher querelle aux Bretons. *Gildas. Bede Hist. Eccles.* L. 1. c. 15.

Les Bretons surpris de se voir ainsi menacez, & encore plus mortifiez de voir Hengist en état de soutenir sa fierté, commencerent enfin à se réveiller, & à penser aux moyens de se délivrer des Etrangers. *Vortimer*, fils aîné de Vortigerne, avoit vu jusqu'alors avec un extrême chagrin, que par la faute de son Pere, les Saxons se fortifioient de jour en jour ; & il en avoit craint les suites. Dès qu'il vit les esprits des Bretons en mouvement, il profita de l'occasion, & fit comprendre aux principaux, qu'il étoit tems d'appliquer des remedes efficaces aux maux dont ils se sentoient pressez. Il leur représenta, que les Saxons n'étoient parvenus à ce degré de puissance que par la lâcheté du Roi son Pere, & peut-être par son infidelité : qu'il étoit donc nécessaire de mettre Vortigerne hors d'état de pouvoir continuer ses faveurs

453. Vortimer fils de Vortigerne prend des mesures pour chasser les Saxons. *Brit. Hist.*

aux Etrangers, au préjudice de la Nation Bretonne, qui couroit risque de se voir bien-tôt accablée, si elle ne prenoit de bonnes mesures pour s'opposer à l'accroissement de leur puissance. Les Bretons convaincus de la solidité de ces raisons, sortirent enfin de leur étourdissement. Par les soins de Vortimer, les plus puissans d'entre eux ayant fait une Ligue secrete, dont Vortigerne n'eut aucun avis, obligerent tout à coup ce Monarque à s'associer son Fils, & à lui laisser toute l'administration du Gouvernement. La partie se trouva si bien liée, qu'en un instant Vortigerne se vit sans Places, sans Troupes, & sans crédit, & contraint de faire tout ce qu'on desiroit de lui, parce qu'on ne lui donna pas le tems d'appeller les Saxons à son secours. Comme il ne s'étoit point défié de son propre Fils, il n'avoit pris aucune précaution pour se mettre à couvert de ce côté-là. Ainsi Vortimer s'empara de toute l'Autorité Royale, ne laissant au Roi son Pere qu'un vain titre, qui ne lui donnoit aucun pouvoir (1).

454. Vortigerne est contraint de s'associer son Fils.

Le nouveau Monarque n'eut pas beaucoup de peine à convaincre ses Sujets de la nécessité qu'il y avoit d'employer la force, pour chasser les Saxons de la Bretagne. Ils témoignoient assez par leurs démarches, qu'ils n'avoient pas dessein d'en sortir volontairement. Ainsi, la Guerre étant résolue, les Bretons firent leurs préparatifs pour se délivrer de leurs Hôtes, qu'ils regardoient comme leurs plus cruels ennemis. Hengist de son côté, voyant qu'il alloit avoir une rude Guerre sur les bras, se hâta de faire Alliance avec les Pictes, qui furent ravis d'avoir pour Alliez des gens dont les armes leur étoient très redoutables. Cette précaution le mit en état de faire une puissante diversion du côté du Nord, par le moyen des Pictes assistez des Troupes Saxonnes qui venoient de s'établir dans ces quartiers-là. A l'égard du Païs de Kent, Hengist se crut assez fort pour y faire tête à Vortimer, qui se préparoit à l'attaquer.

La Guerre contre les Saxons est résolue.

Hengist fait Alliance avec les Pictes.

Je vais présentement entrer dans le récit d'une Guerre qui rendit les Saxons possesseurs de la Bretagne, après une infinité de combats. Un évenement si éloigné de ce que les Bretons avoient esperé quand ils avoient appellé les Saxons à leur secours, fournit un grand sujet d'admirer combien les vues des hommes sont courtes & leurs conseils incertains. Cette Nation auroit-elle jamais cru que sa ruïne dût venir du même lieu d'où elle avoit attendu sa délivrance ? Mais avant que de rapporter le succès de cette Guerre, il est nécessaire d'avertir, qu'on ne doit point s'attendre à en trouver ici un détail circonstancié. Les Auteurs qui ont écrit sur ce sujet, se sont contentez de rapporter certains faits généraux, qui ne peuvent qu'aider simplement à suivre le fil de l'Histoire. Ce qu'ils en ont dit suffit à peine pour donner une idée géné-

(1) Tous les Historiens ne conviennent pas de ce fait. Quelques-uns disent que ce fut volontairement que *Vortigerne* s'associa *Vortimer* son fils. Rap. Th.

rale de cette revolution, qui remplit la Grande Bretagne de nouveaux habitans, & lui fit prendre une face toute nouvelle.

455. Premiere Guerre entre les Bretons & les Saxons. Bataille d'Eglesford.

Les Bretons & les Saxons s'étant préparez à la Guerre, ne furent pas longtems sans en venir aux mains. Dès la premiere Campagne, les deux Armées se rencontrerent à *Eglesford* (1) dans le Païs de Kent, les Saxons étant commandez par Hengist & Horsa (2), & les Bretons par Vortimer. Cette premiere Bataille fut très sanglante, au rapport de tous les Historiens. Hengist y perdit Horsa son Frere, & tua de sa propre main *Catigerne* (3) Frere cadet de Vortimer. Quant au succès de cette journée, on auroit sujet de croire qu'il fut très funeste aux Saxons, si l'on vouloit ajouter foi à ce que les Historiens Bretons en ont rapporté. Ils ont prétendu que non seulement Vortimer remporta une Victoire complete, mais que même, après avoir poussé Hengist jusques dans la petite Isle de Thanet, il le mit dans la nécessité de s'y embarquer pour se sauver en Allemagne. Mais les suites de cette Bataille font voir manifestement, que si les Saxons ne furent pas victorieux, du moins ils ne furent pas vaincus, ni contraints de repasser la Mer; puisque tous leurs Historiens placent unanimement dans cette même année 455, le commencement du Regne d'Hengist dans le Païs de Kent: c'est-à-dire, qu'immédiatement après cette Bataille, il commença seulement à prendre le titre de Roi de Kent; ce qu'il n'auroit pas fait sans doute, s'il avoit été vaincu & obligé de repasser en Allemagne. Au reste, on ne doit pas être surpris de trouver tant de contrarieté entre les Historiens, par rapport à des évenemens si éloignez de notre tems: ceux même qui écrivent ce qui s'est passé de nos jours, ont bien de la peine à convenir des faits qui, par leur nouveauté, pourroient être facilement éclaircis.

Asserius Menevensis. Gab. Athelwendus. Florentius Wigorniensis. Annales Saxon. Ranulph. Cestr. Polychron. L. 5. c. 2. *G. Malmesb.* L. 1. c. 1.

Hengist prend le titre de Roi de Kent en 455. *Bede. Annal. Saxon.*

457. Bataille de Crecanford. *Gildas Bede* L. 1. c. 15. *Hen. Hunting.* L. 2.

Deux ans après, il se donna encore dans le même Païs de Kent, tout proche d'un lieu nommé *Crecanford* (4), une autre Bataille, dans laquelle Vortimer fut entierement défait. Il y perdit plus de quatre-mille hommes, & ses meilleurs Officiers. Ce malheur le contraignit d'aller se renfermer dans Londres, parce qu'il n'étoit pas en état de tenir la campagne, jusqu'à ce qu'il eût remis une autre Armée sur pied. Cependant Hengist ravageoit le plat Païs sans misericorde, afin d'inspirer plus de terreur aux Bretons. Ceux d'entre eux qui étoient le plus exposez, se voyant sans défense & sans espoir d'être secourus, quitterent leurs maisons pour se refugier dans les bois. Quelques-uns abandonnerent leur Patrie pour se retirer dans l'Armorique, où le Roi Aldroen les recueillit humainement. Pendant ces ravages, les Eglises n'étoient pas épargnées.

(1) Aujourd'hui *Aylesford*. TIND.

(2) *Horsa* fut enterré à *Horsted*, ainsi nommé de son nom TIND.

(3) *Catigerne* fut enterré à *Aylesford*, où il y a quatre grandes pierres debout, avec d'autres posées en croix dessus, comme à *Stone-henge* dans la Plaine de *Salisbury*. TIND.

(4) Nommé aujourd'hui *Crayford*, sur une petite Riviere nommée en Latin *Creca*. Voy. Cambden *in Cantio*. RAP. TH.

Toutes celles qui se trouverent au voisinage des Saxons, furent réduites en cendres. Ces Payens impitoyables, joignant le zèle de Religion à leur férocité naturelle, se faisoient un plaisir & un devoir de traiter inhumainement les Chretiens, en vue d'honorer leurs propres Divinitez. C'étoit principalement contre les Ecclésiastiques qu'ils exerçoient leurs cruautez.

Les Bretons demandent du secours au Roi de l'Armorique, par le conseil de l'Archevêque de Londres.

Les Bretons se trouvant réduits à cette fâcheuse extremité, leurs Chefs s'assemblerent pour chercher les moyens d'éviter la ruine totale dont ils étoient menacez. Ils haïssoient toujours Vortigerne, & ils n'étoient pas trop contens de Vortimer, depuis sa derniere défaite, parce qu'ils lui en attribuoient toute la faute. C'est une injustice qu'on fait assez communément aux Généraux qui ont le malheur d'être vaincus. Dans cette disposition, ils écouterent volontiers le conseil que *Guithelin* Archevêque de Londres leur donna, d'envoyer demander du secours au Roi de l'Armorique. Ce Prélat, qui étoit le Chef du parti d'*Ambrosius Aurelianus* de qui j'ai déja parlé, leur représenta, qu'Aldroen avoit toujours paru bien disposé en leur faveur, & qu'il y avoit lieu d'esperer qu'il ne les abandonneroit pas dans cette pressante néceslité. Il ajouta, que comme on ne pouvoit plus se confier à Vortigerne ni à Vortimer, il croyoit qu'il étoit nécessaire d'inviter Ambrosius Aurelianus à venir se mettre à leur tête, & à leur amener lui-même le secours qu'ils avoient lieu d'attendre du Roi de l'Armorique : Que ce Prince, sorti d'un sang illustre, avoit toutes les qualitez qu'on pouvoit souhaiter dans un Général; & qu'on pouvoit esperer de sa valeur & de sa conduite, qu'il les tireroit du danger où ils se trouvoient. Ce conseil ayant été approuvé, l'Archevêque fut prié d'aller lui-même solliciter le secours auprès d'Aldroen. Ce fut avec beaucoup de plaisir que ce Prélat se chargea de cette Ambassade, qui le mettoit en état d'exécuter un projet qu'il avoit depuis longtems formé. Il partit incontinent pour l'Armorique, & ayant représenté au Roi Aldroen le triste état où les Bretons se trouvoient, il obtint aisément le secours qu'il lui demanda. Ce Prince, qui avoit reçu avec beaucoup de bonté les Bretons qui s'étoient retirez dans ses Etats, voulut bien donner encore à cette Nation une nouvelle preuve de son amitié, en lui accordant un secours de dix-mille hommes. Il mit à la tête de ce Corps Ambrosius Aurelianus, qui le conduisit heureusement au Port de *Totness*. Ce Général fut reçu avec de grandes marques de joye, & regardé comme l'unique appui des esperances des Bretons. Mais cette joye ne fut pas universelle. Le parti de Vortimer, qui étoit encore puissant, ne regardoit Ambrosius que comme un Prince qui venoit à dessein d'usurper la Couronne, sous prétexte de la soutenir. D'un autre côté, Vortimer menaçoit des plus séveres châtimens, ceux qui se joindroient à Ambrosius. Ainsi les malheureux Bretons, toujours en proye à leurs divisions domestiques, au-lieu d'employer toutes leurs forces contre leurs ennemis communs, se préparoient à se détruire les uns les autres.

458. Ambrosius Aurelianus arrive avec dix mille hommes.

Ambrosius & Guithelin travaillent à ruiner les deux Rois Bretons.

Cependant, Ambrosius & Guithelin voyant que la conjoncture leur étoit favorable, comploterent ensemble la ruine de Vortigerne & de Vortimer. Pour commencer l'exécution de ce projet, ils représenterent à ceux de leur parti, qu'on se flatoit en vain de pouvoir chasser les Saxons, sous la conduite de ces deux Rois: qu'on ne pouvoit regarder le Fils que comme un Prince lâche & peu experimenté, & le Pere comme un ennemi de la Nation, ainsi qu'il l'avoit bien fait paroitre par les liaisons qu'il avoit prises avec les ennemis de l'Etat; sans parler de ses liberalitez excessives, qui avoient obligé ses Sujets à lui ôter le maniement des affaires: qu'il étoit donc inutile de se préparer à chasser les Etrangers, si l'on ne détruisoit auparavant les deux ennemis domestiques qui ne se tenoient armez que pour les favoriser. D'un autre côté, Vortigerne & Vortimer, qui s'étoient étroitement unis pour le commun interêt, représentoient à leurs amis, qu'Ambrosius, sous prétexte de secourir la Bretagne, n'étoit venu que pour la subjuguer: que l'Archevêque étoit un homme ambitieux, qui cherchoit à mettre la Couronne sur la tête d'Ambrosius, afin de se procurer à lui-même l'administration du Gouvernement: que l'arrogance de ce Prélat devoit faire craindre aux Bretons de se voir sous la direction d'un pareil Ministre: qu'il falloit s'aveugler volontairement, pour ne pas voir dans les démarches de ces deux Chefs de parti, que leurs desseins ne tendoient nullement au bien du Royaume: qu'au lieu de marcher contre les Saxons avec un Corps de Troupes fraiches qu'ils avoient amenées, ils n'avoient fait autre chose depuis qu'ils étoient arrivez, que cabaler parmi le Peuple, & prendre des mesures pour opprimer ceux qui avoient les armes à la main pour la défense de la Patrie.

Et ceux-ci accusent Ambrosius d'aspirer à la Couronne.

Guerre Civile entre les Bretons.

458.

Bataille de Catgwaloph.

La haine mutuelle des deux partis étoit si violente, qu'ils ne tarderent pas longtems à en venir aux mains, chacun préferant son interêt particulier à celui de l'Etat. Le premier Combat se donna tout proche de *Catgwaloph*, dans le Comté de Caermarthen. On a bien de la peine à débrouiller dans le récit des Historiens, de quel côté la victoire se tourna; & cette même incertitude regne encore à l'égard de quelques autres Combats que cette Guerre produisit. Ainsi, pour ne pas entrer dans un détail si confus, je me contenterai de dire, que la Guerre Civile dura jusqu'à l'an 465. Elle fut très préjudiciable aux Bretons, qui s'affoiblirent considerablement; pendant qu'ils donnoient aux Saxons le tems de se fortifier dans le Païs de Kent, & au-delà de l'Humber dans le Nord. Les premiers se trouverent enfin réduits dans un état si déplorable, que plusieurs d'entre eux, pressez tantôt par la Guerre civile qui désoloit leur Patrie, tantôt par les armes des Saxons, abandonnerent leur Païs natal où ils ne pouvoient plus subsister. Nous apprenons d'un Auteur Hollandois, qu'une troupe de ces malheureux qui s'étoit embarquée pour se retirer ailleurs, ayant vogué vers l'embouchure du Rhyn, alla prendre terre à *Catwick* tout proche de Leyden. Comme ils n'a-

Les Saxons profitent de ces divisions.

Une Troupe de Bretons va s'établir en Hollande. *Joh. Leydensis.*

voient aucun dessein fixe, ils s'établirent sur le bord de la Mer, dans un vieux Camp des Romains auquel ils donnerent le nom de *Brittenburgh*.

Ainsi la Bretagne souffrit, pendant l'espace de sept ou huit ans, toutes les calamitez que la Guerre civile produit ordinairement. 465.

Fin de la guerre civile. *Nennius.*

Enfin, les plus sages des deux partis, considerant que leur désunion alloit être cause de leur ruïne commune, s'entremirent pour accommoder cette querelle, & ils en vinrent heureusement à bout. Le Traité qui fut fait par leur médiation portoit, que les Princes Concurrens partageroient le Royaume.

Vortigerne & Ambrosius partagent la Bretagne. *Nennius.*

La partie orientale demeura aux deux Rois Bretons, & l'occidentale, séparée de la premiere par un grand chemin fait par les Romains, auquel on donna dans la suite le nom de *Watling-street*, (1) fut le partage d'Ambrosius. C'est à ce Traité, qui mit fin à la Guerre civile des Bretons, que commence l'Epoque du Regne d'Ambrosius Aurelianus.

Dès que ce partage fut fait, les deux partis unirent ensemble leurs 466.

La Guerre contre les Saxons recommence. *Hen. Huntingd.* L. 2.

forces contre les Saxons, qui prirent de leur côté toutes les mesures nécessaires pour se défendre, en assemblant leurs Troupes en un seul Corps. Dans la premiere Bataille qui se donna, Hengist perdit un de ses principaux Officiers nommé *Wipped*, de qui le lieu du Combat prit le nom de *Wipped's-fleet* (2).

Bataille de Wipped's-fleet.

Ici les Historiens Bretons, & les Saxons, sont opposez à leur ordinaire. Les derniers disent que ce jour-là, leurs Compatriotes remporterent une Victoire signalée. Les Bretons au contraire, prétendent que Vortimer, qui commandoit leur Armée, mit celle des Saxons en déroute, & contraignit Hengist une seconde fois, de se sauver en Allemagne. Mais toutes les suites font voir, que l'avantage de ce Combat fut du côté des Saxons. Je ne craindrai pas même de dire, contre le sentiment de quelques Historiens de reputation, qu'il n'y a aucune apparence qu'Hengist soit jamais retourné en Allemagne.

Nennius Galfrid. Mon.

En effet, il n'y a pas un seul Auteur qui marque, ni le tems de son retour, ni le lieu où il aborda la seconde fois, quoiqu'il ne fût gueres moins nécessaire de les observer, que ceux de sa premiere arrivée.

Ce fut pendant cette Guerre, que le fameux *Arthur* parut pour la premiere fois dans les Armées Bretonnes, au service d'Ambrosius, quoiqu'il ne fût âgé que de quatorze ans.

Commencement d'Arthur. *Langhorn Chronic. Reg. Angl.* pag. 28.

L'inclination qu'il avoit pour la Guerre, le fit commencer de bonne heure à porter les armes, & il ne les quitta plus pendant le reste de sa vie. *Gorloïs* son Pere, qui étoit

(1) Les Romains, pour aller plus commodément d'une Colonie à l'autre, avoient leurs Grands-chemins publics, qu'ils nommoient *Viæ Consulares*, *Pretoriæ*, *Regiæ*, &c, *Bede* & les Modernes les nomment *Stratæ*, ou *Streets* en Anglois. Il y en avoit quatre en Angleterre; *Watling-Street*, qui passe par *Verulam* ou *S. Albans*; *Ikenild-Street*, par le Païs des anciens *Iceni*; *Ermin-Street*; & *Foss-Way*. Tind.

(2) *Wippedi fluentum*. Voy. *Glossar. Saxon*. C'est, selon les apparences, *Ipswich* en *Suffolck*. Voy. *Langhorn*, pag. 24. Rap. Th.

Roi de Dammonie (1), étant mort en 467, le laissa pour successeur de son Royaume. Il ne fut pas plutôt sur le Trône, qu'il eut une Guerre à soutenir contre *Hoel* Roi d'*Areclute*, Royaume au voisinage de l'Ecosse. On prétend que ce Prince, jaloux de la reputation que le jeune Arthur s'étoit acquise dans ses premieres Campagnes, se ligua contre lui avec les Saxons du Nord. Mais bien loin de lui faire perdre sa gloire, il ne fit que l'accroitre considerablement. Arthur l'ayant poussé jusques dans l'Isle de *Mona* (2), lui livra bataille, & le tua de sa propre main. Il remporta cette Victoire l'an 470, n'étant âgé que de dix-huit ans, ou environ. Nous verrons bien-tôt ce fameux Guerrier se distinguer par des exploits plus éclatans, & plus avantageux à sa Patrie.

470. *Prisaus Hist. Britann. defens.*

473. Quatrieme Bataille entre les Bretons & les Saxons. *Flor. Wigorn.* Mort de Vortimer.

La Guerre se continuant toujours entre les deux Nations, une Bataille, que les Bretons perdirent l'an 473, mit leurs affaires dans un désordre extrême, & procura au Prince Saxon la facilité de s'agrandir de plus en plus. Enfin, Vortimer, qui avoit été le principal promoteur de cette Guerre, mourut dans l'année 475, empoisonné, selon quelques-uns, par *Roëne* sa Belle-mere, & par la suggestion d'Hengist. Les Historiens Bretons ont voulu, à quelque prix que ce fût, faire un Heros de Vortimer, en lui attribuant plusieurs Victoires sur les Saxons. Mais l'agrandissement de ceux-ci, malgré leurs prétendues défaites, fait assez voir que les avantages de Vortimer ne furent ni considerables, ni même réels. Sa mort procura quelque repos à la Bretagne, si l'on peut appeller repos, un calme trompeur qui fut cause de la ruïne des Bretons.

Ce Prince ne fut pas plutôt dans le tombeau, que les deux Partis commencerent à témoigner quelque inclination pour la Paix, à quoi il s'étoit toujours fortement opposé. Il craignoit qu'après avoir fini la Guerre contre les Saxons, il ne se vît obligé d'en recommencer une autre contre Ambrosius, qui avoit le cœur des Bretons, & qui ne voyoit qu'avec peine Vortigerne & son Fils sur le Trône, bien que dépouillez de la moitié de leurs Etats. Ainsi, la mort de Vortimer facilita beaucoup la négociation de la Paix, qui fut enfin conclue, sous la condition que chacun garderoit ce qu'il possedoit. Cette Guerre avoit déja duré vingt ans, & ce n'étoit pas sans raison que, des deux côtez, on souhaitoit également de jouïr de quelque repos. Cependant, Hengist qui avoit esperé de conquerir toute la Bretagne, se trouva si éloigné de son but, qu'il s'estima malheureux d'avoir été forcé à faire une Paix qui reculoit si loin l'exécution de ses projets. Il s'en consola pourtant, dans l'esperance d'avoir par la ruse ce que la force n'avoit pu lui procurer.

Traité de Paix entre les Bretons & les Saxons.

Quand

(1) Il y avoit dans la Bretagne, plusieurs petits Rois dépendans du Monarque. La *Dammonie* étoit ce qu'on appelle aujourd'hui *Cornouaille*. Rap. Th.

Il falloit ajouter : & de *Devonshire* ; suivant une *Note* de M. *Tindal*, que l'on a vuë ci-devant.

(2) Nommée depuis *Anglesey*. Rap. Th.

Quand on considere la foiblesse & le peu de courage des Bretons avant l'arrivée d'Hengist, on ne peut voir sans étonnement qu'ils ayent pu résister aux Saxons dans cette premiere Guerre, qui fut d'une si longue durée. Ces mêmes Bretons, qui, depuis le départ des Romains, n'avoient presque osé regarder en face les Pictes & les Ecossois, se défendirent pourtant avec succès contre les Saxons & les Pictes. Ils oserent même assez souvent attaquer les premiers jusques dans leur Fort, & leur firent craindre de perdre le Païs de Kent, qui leur avoit été livré par Vortigerne. Que s'ils ne purent le leur arracher, du moins, ils les empêcherent de pousser plus loin leurs conquêtes. Une longue Guerre apprend enfin aux Peuples peu aguerris, à se servir de leurs armes, & leur donne lieu bien souvent de reparer à la fin, les pertes qu'ils ont faites au commencement. Si les Saxons avoient d'abord attaqué la Bretagne avec de grandes forces, selon les apparences, ils l'auroient conquise en très peu de tems. Mais en n'y envoyant que de médiocres renforts, ils firent tirer la Guerre en longueur, & enseignerent eux-mêmes aux Bretons un métier, que les Romains avoient pris soin de leur faire oublier pendant qu'ils avoient été leurs Maitres. Ce n'est pas la seule fois qu'on a vu de pareils exemples. On dira peut-être, que dans le tems même que les Bretons se défendoient avec succès du côté du Midi, ils perdirent au-delà de l'Humber un grand terrein, dont *Octa* & *Ebusa* se mirent en possession. Mais il faut considerer que ce Païs étoit déja perdu pour eux avant l'arrivée d'Hengist, & que ce fut sur les deux Nations du Nord que les Saxons firent cette conquête, & non pas sur les Bretons. On ne sait pas bien ce qu'*Octa* & *Ebusa* firent pendant cette longue Guerre. Il est à présumer qu'ils favoriserent Hengist par de fréquentes diversions, & qu'ils lui envoyerent même des secours par mer, ne pouvant lui en envoyer par terre, parce qu'il auroit fallu que leurs Troupes traversassent tout le Païs ennemi.

Consideration sur la résistance des Bretons.

Hengist étoit au désespoir de se voir réduit au seul Païs de Kent, après avoir esperé de se rendre maitre de toute la Bretagne. Il avoit fait entendre aux Chefs des Saxons Allemans, que pourvu qu'ils lui envoyassent du secours, il lui seroit facile de leur procurer un établissement solide dans cette Isle. Cependant, après une Guerre de vingt ans, il voyoit peu d'apparence d'y réussir. Le changement de Vortigerne qui s'étoit entierement détaché de lui, & la valeur d'Ambrosius accompagnée d'une conduite qui l'égaloit aux plus grands Capitaines, sembloient mettre des obstacles invincibles à l'exécution de ce projet. Il ne pouvoit pourtant se résoudre à l'abandonner; & voyant que la force avoit été inutile, il résolut d'employer la fraude. Pour cet effet, il brassa un complot qui, par sa noirceur, ternit toute la gloire de ses actions précedentes. Dès que le Traité de Paix fut conclu, il feignit d'en être extremement satisfait; & par une conduite très moderée, il témoigna qu'il ne pensoit en aucune maniere à étendre ses conquêtes. Les Bretons charmez de cette

Hengist travaille à s'agrandir.

douceur apparente, se félicitoient d'avoir su le réduire à ces termes. Ils se consoloient aisément de la perte du Païs de Kent, dans la pensée que c'étoit là tout ce qu'ils avoient à perdre, & peut-être, dans l'espérance de trouver quelque jour une occasion favorable pour le recouvrer. Cependant, de peur de provoquer un Prince dont ils avoient si souvent éprouvé la valeur, ils vivoient en bonne intelligence avec lui. Enfin, ils perdirent peu-à-peu les sentimens de haine qu'ils avoient conçus contre les Saxons. D'un autre côté, Hengist ne négligeoit rien de ce qui pouvoit les entretenir dans cette sécurité, qui devoit les conduire au piege qu'il leur préparoit. Quand il les vit entierement rassurez, il leur fit entendre, que son intention étant de vivre dans une parfaite union avec eux, il souhaitoit de cimenter de tems en tems par des parties de plaisir, la bonne intelligence qui venoit d'être heureusement rétablie entre les deux Nations. Vortigerne, qui aimoit passionément ces sortes de divertissemens, accepta cette proposition avec joye. Il se laissa même engager à lui rendre la premiere visite, s'étant fait accompagner de ses principaux Sujets, au nombre de plus de trois-cens, comme la plupart des Historiens l'assurent. Hengist le reçut avec des témoignages de respect & de cordialité, qui charmerent les Seigneurs Bretons. Le Festin qu'il leur donna fut magnifique, & ne manqua d'aucun des agrémens capables de leur procurer du plaisir. Mais, sur la fin du repas, la Scene changea de face. Hengist avoit disposé les choses d'une telle maniere, qu'ayant adroitement ému quelque sujet de querelle, à un certain signal qu'il donna, tous les Seigneurs Bretons furent égorgez (1). Le seul Monarque échapa de ce massacre, parce qu'Hengist avoit besoin de lui; mais ils fut retenu prisonnier & chargé de chaines. Il eut beau se plaindre de cette perfidie, & en représenter la noirceur: toutes ses plaintes ayant été inutiles, il ne put obtenir sa liberté, qu'après avoir livré aux Saxons un grand Païs au voisinage de Kent, dont Hengist agrandit son petit Etat. Ce Païs fut ensuite partagé en trois Provinces, auxquelles les

Il invite Vortigerne à un festin. *G. Malmesb.*

Où il fait massacrer 300. Seigneurs Bretons. *Galafr. Monum* L. 3. c. 3. *Nennius. G. Malbesb.*

Vortigerne est contraint de ceder un grand Païs à Hengist.

(1) Le mot du signal étoit, *Neamt uve Seaxen*. C'est-à-dire: *Prenez vos dagues*. STILLINGFLEET doute de la vérité de ce fait, parce que *Witikind* rapporte une semblable avanture arrivée en *Allemagne*. Mais elle peut avoir été repetée en *Bretagne*. RAP. TH.

On prétend qu'*Ambrosius* fit bâtir *Stone henge* près de *Salisbury*, en mémoire de ce Massacre. On a admiré avec raison, qu'on ait pu venir à bout d'élever si haut des pierres de vingt ou trente fois (*Tun*, en Anglois) quarante pieds cubiques. Il ne sera pas hors de propos de rapporter ici la supposition de Mr. *Rowland*, dans sa *Mona Antiqua*. On élevoit, dit-il, de petits Tertres, dont les côtés étoient en pente & unis au sommet: on faisoit monter par les côtés ces grosses pierres peu à peu, avec des leviers & des poulies, & les ayant posées à terre, on faisoit des creux à côté de la pierre, de la profondeur dont elle étoit longue; on y faisoit glisser les pierres, ensorte que le bout d'en-haut étoit à la hauteur du niveau du Tertre. On plaçoit ensuite d'autres pierres sur celles qui étoient debout, & ôtant la terre qu'on avoit amoncelée, jusqu'au fond des pierres qui servoient de support, on vit paroître alors ce que nous appellons *Stone-henge*, *Roll-rick*, ou *Cromleck*. TIND.

Saxons donnerent les noms de *Sussex*, *Essex*, & *Midlessex*, qu'elles conservent encore. De plus, Hengist, non content de cette acquisition, ravagea d'une maniere impitoyable les Provinces voisines, & s'empara de *Londres*, de *Lincoln*, & de *Winchester*.

Cette barbare action produisit un effet terrible dans les esprits des Bretons. L'indignation qu'ils en conçurent fut si grande, qu'ils ne pouvoient plus regarder un Saxon qu'avec horreur. Mais ce ne fut pas là toute la suite de ce fatal évenement. Les Sujets de Vortigerne, le regardant comme complice de ce massacre, puisqu'il avoit été seul épargné, l'abandonnerent pour se jetter entre les bras d'Ambrosius. Les liaisons que Vortigerne avoit toujours eues avec les Saxons, ne donnoient que trop d'occasion de le soupçonner d'infidélité; & ce n'étoit pas la premiere fois qu'on avoit conçu de pareils soupçons contre lui. Quoi qu'il en soit, la haine de ses Sujets alla si loin, que renonçant à la fidelité qu'ils lui avoient jurée, ils reconnurent Ambrosius pour leur Souverain (1). Ainsi Vortigerne se vit abandonné de tout le monde, à la reserve d'un petit nombre d'amis, qui n'étoient pas en état d'arrêter le cours de sa mauvaise fortune.

Ses Sujets l'abandonnent.

Ils se rangent sous l'obeïssance d'Ambrosius.

Dès qu'Ambrosius se vit seul Monarque des Bretons, il prit la Pourpre Imperiale, à la maniere des Empereurs Romains; & dans le même tems, il créa Patrice le Prince Arthur, qui s'étoit signalé dans la Guerre précedente par un grand nombre de belles actions (2). Si la Bretagne avoit pu être sauvée, elle l'auroit été sans doute par ces deux grands Princes, qui possedoient dans un degré éminent toutes les vertus des plus illustres Heros. Mais le sort en étoit jetté. Ce beau Païs étoit destiné à souffrir une revolution extraordinaire, & à devenir la proye des Saxons. Tout ce qu'Ambrosius & Arthur purent faire, ce fut de reculer sa perte pour quelque tems.

476. Ambrosius prend le titre d'Empereur & crée Arthur Patrice.

Cependant, Hengist se trouvoit embarassé de la possession d'un Païs qui se trouvoit entierement dépeuplé. Les habitans ne pouvant se résoudre à vivre sous la domination d'un Prince qui venoit de donner des preuves si sensibles de sa perfidie & de sa cruauté, s'étoient retirez en foule dans les autres Provinces. Ainsi, l'acquisition de celles-ci lui devenoit inutile, parce qu'il n'avoit pas assez de monde pour les cultiver. Dans cet embaras, il prit le parti de faire venir d'Allemagne un Capitaine Saxon nommé *Ella*, à qui il promit de faire part des Terres que Vortigerne lui avoit cedées. Ella reçut cette proposition avec joye, & peu de tems après, il se rendit en Bretagne, étant accompagné de *Baldulphe*, de *Colgrin*, & de *Cissa*, ses Fils, dont le dernier n'étoit encore qu'un enfant. Il fit débarquer les Troupes qu'il amenoit avec lui, à

Hengist invite les Saxons d'Allemagne à s'établir dans son Païs.

477. Arrivée d'Ella dans la Bretagne. Fab. Æthelw. L. 1. Flor. Wigorn. H. Huntingd. L. 2.

(1) *Baronius* confond *Ambrosius Aurelianus*, avec un autre *Aurelien*. Rap. Th.

(2) *Arthur* ne peut avoir été créé Patrice que par *Ambrosius*, puisqu'il n'y avoit point alors d'autre Empereur en Occident. *Odoacre*, Roi des *Herules*, qui regnoit alors en *Italie*, n'eut jamais aucune prétention sur la *Bretagne*. Rap. Th.

Whitering dans la Province de Suffex. Mais la defcente ne fe fit pas fans oppofition. Les habitans du Païs s'étant attroupez pour lui en difputer l'entrée, ce ne fut qu'après un long combat, qu'Ella fe rendit enfin maitre du rivage. Enfuite il repouffa les Bretons jufqu'à la forêt d'*Andred's-walt*, (1) qui s'étendoit alors jufqu'à foixante & cinq milles en longueur, & à trente en largeur. La retraite des Bretons donna aux Saxons nouvellement arrivez, la facilité de s'établir peu-à-peu le long de cette Côte, & vers la Tamife. Pendant l'efpace de neuf ans, qu'ils furent occupez à étendre leurs conquêtes dans ces quartiers-là, ils firent aux Bretons une Guerre continuelle, dont on ignore les particularitez. On fait feulement, que les Saxons qui s'établirent fur cette Côte meridionale furent nommez *Sud-Saxons*, ou *Saxons meridionaux*, & que le Païs qu'ils occupoient prit le nom de *Suffex*. Hengift fe fortifia de fon côté le mieux qu'il lui fut poffible, dans le refte du Païs qui lui avoit été cedé, & y établit des Colonies de fes Compatriotes. Ceux qui fe placerent du côté d'Orient furent appellez *Eft-Saxons*, & leur Païs prit le nom d'*Effex*. On donna au Païs fitué entre Effex & Suffex, dans lequel la Ville de Londres étoit enclavée, le nom Saxon de *Midleffex*. Pour ce qui regarde le Païs de Kent, il conferva fon ancien nom. C'eft peut-être le feul que les Saxons n'ayent point changé.

Noms donnez aux premiers Saxons, & aux Païs qu'ils occuperent.

Hengift renvoye une partie de fes Troupes en Allemagne.

Fondation du Château de Leyden.

Après qu'Hengift eut achevé de mettre l'ordre néceffaire dans fon Royaume, il donna permiffion à ceux de fes Soldats qui le fouhaiterent, de s'en retourner en Allemagne. Ces gens-là étant arrivez de l'autre côté de la Mer, y bâtirent le Château de *Leyden*, dont la fondation eft attribuée à Hengift même, par un Poëte Hollandois, qui a cru, comme plufieurs autres, que ce Prince étoit retourné en Allemagne (2).

Calme qui dure neuf ans.

L'état où les Bretons fe trouvoient alors, ne leur permettoit pas de penfer à recouvrer les Provinces que les Saxons avoient ufurpées. Affoiblis par une Guerre prefque continuelle qui avoit duré près de foixante ans, tantôt avec les Pictes & les Ecoffois, tantôt avec les Saxons, il étoit tems qu'ils priffent quelque repos. Ils ne pouvoient pourtant voir fans chagrin, les Saxons fi bien ancrez dans le Païs, & en état de s'y fortifier de plus en plus, par la commodité qu'ils avoient de faire venir inceffamment de nouvelles Troupes d'Allemagne. Mais ils furent obligez de prendre patience, jufqu'à ce qu'un peu de relâche eût rétabli leurs forces prefque épuifées. Ainfi, fans qu'il intervînt aucun nouveau Traité de Paix ou de Treve, on fut neuf ans fans rien entreprendre de part ni d'autre. Hengift n'avoit pas moins befoin que les Bretons, d'un peu de repos, pour mettre or-

(1) *Andredswald*, comme dit *Cambden*, avoit 120. milles de long. On l'appelle à préfent *Weild*, ou *Wild*. Tind.

(2) *Quem circinato, mœnium ut ambitu,*
Sic ar uatis fornicibus novum
Putatur Hengiftus, Britanno
Orbe redux, pofuiffe victor. Jo. Doufa. Rap. Th.

dre aux affaires de son Royaume. Ce fut pendant cet intervalle, qu'*Ella* gagna du terrein, les Bretons n'osant presque pas s'y opposer, de peur de fournir à Hengist un prétexte de renouveller une Guerre qu'ils avoient dessein d'éviter.

Ce long calme ayant donné aux Bretons le te[illegible]e reparer un peu la perte qu'ils avoient faite de leurs jeunes-gens, ils commencerent à presser Ambrosius de reprendre les armes. Ils lui représenterent, combien il étoit dangereux que les Saxons ne se fortifiassent de plus en plus, si on les laissoit joüir d'un plus long repos: Que depuis l'interruption de la Guerre, la Bretagne s'étoit remplie de jeunes-gens capables de combattre pour leur Patrie; & que si on laissoit passer cette occasion, on la chercheroit peut-être une autrefois inutilement. Ambrosius leur répondit, qu'il étoit convaincu comme eux de la nécessité qu'il y avoit de faire de puissans efforts pour chasser ces Etrangers: mais qu'on ne pouvoit attendre un bon succès de cette Guerre, tant que Vortigerne seroit en vie. Il ajouta, que ce Prince, quoique vieux, & selon les apparences hors d'état d'agir, ne laissoit pas d'avoir encore un puissant parti, qui ne manqueroit pas d'exciter des troubles dès que la Guerre seroit commencée: Qu'on avoit vu par une fatale expérience, que depuis l'arrivée des Saxons, Vortigerne n'avoit jamais cessé de les favoriser. Enfin, il les fit souvenir, que ce n'étoit qu'à leurs divisions qu'ils pouvoient attribuer toutes leurs pertes; & que la même mesintelligence regnant encore, ce seroit inutilement qu'on s'attendroit à des succès plus heureux. Il conclut en disant, qu'il n'y avoit qu'un de ces partis à prendre, ou de laisser les Saxons en repos pendant la vie de Vortigerne, ou de se défaire de cette ennemi domestique, afin de pouvoir unir toutes leurs forces contre les Etrangers. La plupart des Bretons avoient conçu une telle haine contre Vortigerne, que sans balancer, ils se déterminerent au dernier de ces deux partis, qui étoit le plus conforme à leur inclination. Ainsi, d'un commun accord, ils se préparerent à exécuter leur résolution, avec tout le secret & toute la diligence possible. Vortigerne s'attendoit si peu à être attaqué, qu'il fut sur le point de tomber entre les mains d'Ambrosius. Tout ce qu'il put faire, ce fut d'aller promptement se jetter dans un Château de la Cambrie, où il ne fut pas même en sureté. Ambrosius, qui ne vouloit pas laisser son ouvrage imparfait, alla incontinent l'assieger, étant résolu de ne le pas laisser échaper. Pendant le siege, le feu ayant pris au Château, soit par hazard, soit par les machines des assiegeans; la Place fut entierement réduite en cendres, & le malheureux Vortigerne perdit la vie dans cet embrâsement. 485. Ainsi finit ce Prince, apparemment dans une grande vieillesse, après avoir regné quarante ans dans des agitations continuelles. Par une malheureuse politique, il avoit allumé dans sa Patrie un feu qui la dévora; & par un juste Jugement de Dieu, cette même politique n'aboutit qu'à sa propre destruction, & à la ruïne de sa Maison & de sa Patrie. Il avoit

Les Bretons sollicitent Ambrosius à recommencer la Guerre.

Ambrosius les incite contre Vortigerne.

Les armes des Bretons se tournent contre Vortigerne.

Mort de Vortigerne.

eu de sa premiere Femme, trois Fils & une Fille, savoir *Vortimer* qui étoit l'aîné, *Catigerne* qui fut tué dans un combat contre les Saxons, & *Pascentius* dont j'aurai à dire quelque chose dans la suite. Quant à la Fille qui fut débauchée par son propre Pere, elle en eut un Fils nommé *Faustus*, qui passa [illegible] dans un Monastere où il se distingua par sa pieté.

Ambrosius recommence la Guerre contre les Saxons.

Après qu'Ambrosius se fut défait d'un Rival qui lui avoit toujours paru très redoutable, & pour lequel il avoit conçu une haine très violente ; il reprit la Guerre contre les Saxons, que la foiblesse des deux partis, & les divisions entre les Bretons, avoient fait interrompre. On ignore presque tout le détail de cette Guerre, depuis qu'elle fut renouvellée : mais on peut aisément conjecturer qu'elle fut assez vive, vu la valeur & l'activité des deux Généraux qui commandoient des deux côtez. Les Historiens n'en rapportent qu'un évenement remarquable. C'est qu'en l'année 487. Ambrosius remporta une Victoire signalée sur Ella, qui étoit assisté de ses deux Fils ainez. C'est là proprement la premiere Victoire dont les Bretons purent incontestablement se glorifier, quoi qu'en puissent dire leurs Historiens. Cette défaite obligea le Capitaine Saxon à se retirer dans des lieux forts & hors de portée, en attendant un nouveau secours qu'il faisoit venir d'Allemagne.

487. Il bat Ella.

488. Mort d'Hengist. *Nennius Mar. Scotus. Flor. Wigorn. W. Malmesb. H. Hunting. Ran. Castrensis.*

Hengist ne vit pas la fin de cette Guerre. Il mourut l'an 488. âgé d'environ soixante-neuf ans, dont il en avoit passé trente-neuf en Bretagne, & trente-trois sur le Trône de Kent (1). On ne peut lui refuser la gloire d'avoir été l'un des plus braves & des plus prudens Princes de son tems. Il seroit à souhaiter pour les Anglois, que le Fondateur de leur Monarchie n'eût pas, pour ainsi dire, cimenté son Trône du sang des Seigneurs Bretons qu'il fit égorger en trahison : action qui ne peut que faire un tort extrême à sa mémoire. Sans cela, il auroit acquis une gloire peu commune ; puisque, par sa conduite & par sa valeur, il sut amener à une heureuse fin un projet dont l'exécution étoit pleine de difficultez. Outre le Royaume de Kent qui lui fut cedé par Vortigerne, & qu'il augmenta considerablement par l'acquisition des Provinces d'*Essex* & de *Midlessex*, il possedoit encore dans le territoire de Lincoln, quelques Terres sur lesquelles il avoit bâti le Fort de *Thong-caster*. Les Saxons qui s'étoient établis au-delà de l'Humber, le reconnoissoient aussi pour leur Souverain. Il laissa deux Fils, savoir *Escus* qui lui succeda dans le Royaume de Kent, & *Audeacre* qui étoit demeuré en Allemagne.

Ses Enfans.

Escus Roi de Kent.

Après la défaite d'Ella, qui avoit précédé d'un an la mort d'Hengist, Escus avoit été envoyé dans le Nord, au secours d'Octa & d'Ebusa qui se trouvoient pressez par les Bretons. Mais dès que ce Prince eut ap-

(1) Quelques-uns ont dit, qu'*Hengist* fut fait prisonnier par les *Bretons*, qui lui firent trancher la tête. Mais ce sont des Auteurs *Bretons* ou *Gallois*. Les *Saxons* assurent unanimement, qu'il mourut de mort naturelle. RAP. TH.

pris la mort de son Pere, il se rendit en diligence dans le Royaume de Kent, pour en prendre possession. Cependant, Ambrosius ayant profité de sa Victoire, avoit reconquis *Londres*, *Winchester*, & *Lincoln*, dont les Saxons s'étoient emparez après le massacre des Seigneurs Bretons. Escus, qui n'avoit pas les qualitez de son Pere, ne fit aucun effort pour recouvrer ces trois Places, préferant sans doute le repos aux fatigues de la Guerre. Il y a même apparence qu'il obtint une Treve, puisque dans les trois années suivantes, les Historiens ne font mention d'aucun exploit militaire de l'un ni de l'autre des deux Partis.

La Guerre est suspendue.

Pendant ce calme, Arthur, qui avoit toujours assisté Ambrosius, voyant que sa présence n'étoit pas absolument nécessaire dans sa Patrie, alla faire un voyage à Jerusalem. Ambrosius profita aussi de la tranquillité dont il jouïssoit, pour règler les affaires de l'Eglise, qui se trouvoient dans un extrême désordre, à cause des Guerres précedentes. Il se servit pour cela des conseils de *Samson*, qu'il avoit nommé Archevêque d'Yorck, l'ayant fait venir de l'Armorique où il étoit Evêque de Dol.

490. Arthur fait un voyage à Jerusalem.

Nennius Henr. Hunting. L. 2.

La Treve, ou l'interruption de la Guerre, ne dura que trois ans. Les Saxons Northumbres ayant commencé à remuer en 491, Arthur, qui étoit retourné de son voyage, marcha contre eux & les battit. Dans ce même tems, Ella reçut un puissant renfort d'Allemagne, & alla faire le siege d'*Andred-Cester* (1), Ville forte située dans la forêt d'*Andred's-wald*. La résistance des assiegez, & une Armée ennemie qui s'étoit postée en un lieu avantageux, lui firent perdre beaucoup de tems. Enfin, après une vigoureuse défense, la Place fut emportée d'assaut, & entierement détruite. Immédiatement après cette Expédition, Ella prit le Titre de Roi de *Sussex*, ou des *Saxons Meridionaux*, ce qu'il n'avoit osé entreprendre avant la mort d'Hengist. Ce second Royaume Saxon comprenoit les deux Provinces connues aujourd'hui sous les noms de *Sussex* & de *Surrey*. Ella n'eut pas seulement le Titre de Roi de Sussex : il fut encore revêtu de la Dignité de Monarque ou Général des Saxons, qui étoit vacante depuis la mort d'Hengist. Car il faut remarquer, qu'encore qu'Hengist fût Souverain particulier du Royaume de Kent, il ne laissoit pas d'être consideré comme Chef de tous les Saxons, selon que cette Nation le pratiquoit en Allemagne, où, en tems de Guerre, elle avoit toujours un Général en Chef, qui dépendoit des Etats. Quand les Saxons s'établirent dans la Bretagne, ils conserverent cette même coutume, & voulurent toujours avoir un Général, auquel quelques Auteurs donnent le Titre de Monarque, parce que, comme on le verra dans la suite, il étoit Chef de plusieurs Rois. Selon les apparences, le Fils d'Hengist ne se crut pas en état de bien exercer cette Charge, puisqu'il souffrit qu'Ella en fût revêtu.

491. Ella assiege & prend Andred-Cester.

Henr. Hunting. L. 2.

Il prend le Titre de Roi de Sussex.

492. Il est élu Monarque ou Général des Saxons.

(1) Appellée en Latin *Anderida*. Sous le Regne d'*Edouard I.*, on bâtit au même endroit une petite Ville, qui fut nommée *Newenden*. Rap. Th.

494. Arthur bat les Saxons.

Environ deux ans après, Arthur battit encore les Saxons Northumbres, sur les bords de la Riviere de Douglas (1), où il les avoit défaits trois ans auparavant.

495. Cerdick prend la résolution d'aller en Bretagne. *Flor. Wigorn. Polychronic. L. 5. c. 4. G. Malmesb. L. 1. c. 2.*

L'arrivée de *Cerdick* Capitaine Saxon, qu'on place ordinairement en l'an 495, a rendu cette année très remarquable. Ce n'est pas seulement par les conquêtes qu'il a faites dans cette Isle, mais principalement parce que c'est de lui que les Rois d'Angleterre sont descendus de mâle en mâle, jusqu'à Edouard le Confesseur, & par les femmes, jusqu'à l'illustre Roi qui occupe aujourd'hui le Trône. Si l'on veut remonter plus haut, on trouve dans les Annales Saxonnes, que ce même Prince descendoit de *Woden*, qui étoit la Tige des principales Familles du Peuple Saxon. Une autre chose rend encore Cerdick remarquable, parmi tous les autres Chefs de cette Nation. C'est qu'il fonda un Royaume auquel tous les autres Royaumes, Saxons ou Anglois, furent enfin assujettis; & par conséquent, ce Prince doit être regardé, sinon comme le premier, du moins, comme un des principaux Fondateurs de la Monarchie Angloise. Ce Guerrier, qui avoit acquis une grande reputation en Allemagne, s'y trouvant sans occupation, résolut d'aller chercher fortune dans la Grande Bretagne, où il savoit que plusieurs familles de sa Nation avoient déja fait de beaux établissemens. Dans ce dessein, il prit avec lui *Chenrick* son Fils, qui étoit déja en âge de le seconder, & ayant équipé cinq Vaisseaux où il embarqua quelques Troupes, il mit à la voile pour se rendre sur les Côtes de Bretagne.

J'ai déja dit qu'Ella avoit amené avec lui ses trois Fils, ***Baldulphe***, ***Colgrin***, & ***Cissa***, dont le dernier étoit encore fort jeune; & que les deux ainez, marchant sur les traces de leur Pere, le secondoient dignement. Quelques-uns ont donné à ceux-ci les noms de *Cismenius* & de *Plantigus* (2). Octa, qui commandoit les Saxons du Nord, ayant été souvent battu par Arthur, & se trouvant trop foible pour pouvoir garder toutes ses conquêtes, les avoit partagées en deux parties, dont la meridionale fut nommée *Deïre*, & la septentrionale, *Bernicie*. Il avoit commis la garde de la premiere à Baldulphe & à Colgrin, & s'étoit reservé la Bernicie pour la défendre contre les attaques continuelles des Peuples du Nord.

Division du Païs des Saxons Northumbres en *Deïre* & *Bernicie*.

Arthur assiege Yorck.

Après la derniere Bataille qu'Arthur avoit gagnée contre les Saxons Northumbres, Colgrin s'étoit renfermé dans Yorck, où Arthur alla incontinent l'assieger. Malgré cette entreprise, Baldulphe Frere de Colgrin ayant été informé du dessein qu'avoit Cerdick de venir dans la Grande Bretagne, étoit allé l'attendre dans la Province de Norfolck, pour favoriser sa descente. Mais l'arrivée de Cerdick ayant été differée par quelque accident, Baldulphe quitta ces quartiers-là pour s'approcher d'Yorck,

(1) Dans la Province de *Lencastre*. Rap. Th.

(2) Les Auteurs Bretons les nomment *Baldulphe* & *Colgrin*, & les Anglois, *Cismenius* & *Plantigus*. Rap. Th.

d'Yorck, en vue de faire quelque tentative pour secourir cette Ville. Il fut rencontré en chemin par *Cador* Neveu d'Arthur, qui le battit, & dissipa tellement son Armée, qu'il se vit dans la nécessité de se sauver tout seul, & de se déguiser en Païsan. En cet équipage, il arriva heureusement au pied de la muraille d'Yorck, & s'étant fait connoitre, il fut tiré en haut avec une corde. La nouvelle qu'il apporta dans la Ville, que Cerdick étoit sur le point d'arriver d'Allemagne avec un puissant secours, donna un nouveau courage aux Assiegez, qui continuerent à se défendre avec beaucoup de vigueur. Cependant, Arthur poussoit vivement le Siege, afin de se rendre maitre d'Yorck avant l'arrivée du Prince Saxon. Pendant ce tems-là, Cador se tenoit dans la Province de Norfolck, afin de s'opposer à la descente des Troupes que les Saxons attendoient. Mais avant qu'Arthur eût fait des progrès considerables dans le Siege qu'il avoit entrepris, il reçut la fâcheuse nouvelle que Cerdick avoit pris terre à Yarmouth, & battu les Troupes qui avoient été envoyées contre lui. Ce contre-tems lui fit prendre la résolution de lever le Siege, pour se retirer dans un lieu sûr, en attendant qu'il pût savoir précisément en quoi consistoient les forces nouvellement arrivées aux Saxons, que la renommée grossissoit jusqu'à un nombre excessif. Le Siege étant levé, Baldulphe & Colgrin sortirent d'Yorck, & se jetterent dans la Province de Lencastre, où ils firent de grands ravages, pendant que l'arrivée de Cerdik remplissoit les Bretons de trouble & d'effroi. Leur terreur étoit si grande, qu'Arthur se vit obligé de se tenir, pendant quelque tems, éloigné des Saxons, de peur de ne pouvoir pas inspirer à ses Troupes assez de résolution pour combattre ces redoutables ennemis. Mais ce ne fut pas là tout l'effet que l'arrivée de Cerdick produisit.

Baldulphe est défait par Cador.

Cerdick arrive & bat Cador.

Arthur leve le Siege d'Yorck.

Pascentius, fils de Vortigerne, couvant depuis longtems un secret dépit de ce qu'on ne lui avoit fait aucune part de la Succession de son Pere, se servit de cette conjoncture pour tâcher d'obtenir ce qu'il croyoit lui être dû. Avec les secours de ceux qui, comme lui, étoient mécontens de l'élevation d'Ambrosius, il mit des Troupes sur pied; & s'étant joint à Balduphe & à Colgrin, il se fortifia dans la Cambrie où il avoit beaucoup d'amis. Ambrosius étant malade & fort âgé, Arthur se chargea d'aller châtier le Rebelle. Après qu'il eut augmenté ses Troupes de quelques renforts qu'Ambrosius lui envoya, il se mit en marche pour aller combattre Pascentius, & l'ayant rencontré tout proche de la petite Riviere de *Douglas*, il le mit entierement en déroute.

496. Revolte de Pascentius fils de Vortigerne.

Pascentius est défait par Arthur. *M. Westmon.*

L'année suivante, Arthur remporta une seconde Victoire au même endroit, & poursuivit si vivement le Prince Breton, qu'il le réduisit enfin à demander grace. La soumission de Pascentius lui fut plus favorable que ses armes. Elle lui procura, outre le pardon de sa faute, un Païs dans la Cambrie, connu sous les noms de *Brecknock* & de *Radnor* (1), qui

497. Il est encore battu.

Ambrosius lui pardonne. *Nennius.*

(1) En Breton, *Buelt*, & *Wor.igiern-M[illegible]*. Rap. Th.

fut érigé en Royaume, & dont sa posterité a longtems joui. Je conjecture que les domaines particuliers de Vortigerne son Pere étoient dans ces quartiers-là, & qu'Ambrosius ne fit que rendre à ce Prince les Terres qui avoient appartenu à sa Maison, avant que Vortigerne fut devenu Roi. S'il les érigea en Royaume, ce fut apparemment pour lui donner quelque satisfaction touchant les prétentions qu'il pouvoit avoir sur la Couronne de Bretagne.

Le Royaume de Galway est conquis par les Saxons.

Environ ce même tems, les Saxons du Nord conquirent le petit Royaume de *Gallway* (1) sur *Galvan* neveu d'Arthur. Ce Païs, qui fait aujourd'hui partie de l'Ecosse, étoit demeuré entre les mains des Bretons, & avoit résisté aux attaques continuelles des Saxons, aussi-bien qu'à celles des Ecossois. Galvan ayant perdu son Etat, se retira auprès d'Arthur son Oncle, qui l'employa utilement dans toutes ses Guerres.

501. Arrivée de Porta Capitaine Saxon. *Hen. Hunting.* L. 2. *Cambden. Annal. Saxon. Flor. Wigorn.*

Peu de tems après, les Saxons reçurent un nouveau renfort que *Porta* leur amena d'Allemagne, à un endroit de la Côte meridionale, qui fut nommé *Portland*, (2) du nom de ce Capitaine. Ce secours arrivé aux Saxons dans le tems qu'ils commençoient à devenir superieurs, mit Arthur dans la nécessité de se retirer à Londres, parce qu'il ne se trouvoit pas en état de tenir la campagne. Quoiqu'il eût presque toujours eu l'avantage dans les fréquens Combats qu'il avoit livrez aux Saxons, ses Troupes se trouvoient considerablement diminuées. Au contraire, celles de ses ennemis augmentoient continuellement par les recrues qui leur arrivoient d'Allemagne. On leur amenoit même des Corps entiers conduits par des Officiers de reputation, qui se rendoient dans la Bretagne à dessein de s'y procurer quelque établissement, ou même dans la seule vue du butin. Arthur, qui n'avoit pas les mêmes ressources, se seroit enfin trouvé dans un extreme embaras, sans le secours qu'il reçut de

Le Roi de l'Armorique amene un secours à Arthur. *Argent. Hist. de Bretagne.* Ch. 23.

Hoel Roi de l'Armorique, son Neveu. Ce jeune Prince avide de gloire & ravi d'avoir occasion de se signaler en rendant service à son Oncle, lui amena lui-même un renfort de quinze-mille hommes, qui prirent terre à Southampton. Avec ce secours, Arthur se vit en état d'aller attaquer les Saxons Northumbres, devenus redoutables par la valeur de Baldulphe & de Colgrin qui les commandoient. Il les rencontra dans la partie du

Arthur bat les Saxons.

Northumberland nommée *Deïre*, où il remporta sur eux une Victoire complete. Les deux freres Saxons n'étant plus en état de paroitre devant lui, après leur déroute, n'eurent point d'autre ressource que d'aller avec les débris de leur Armée, joindre Cerdick leur compatriote, qui étoit alors occupé au Siege de Lincoln. Mais Arthur qui craignoit pour

Il gagne une Bataille contre Cerdick. *G. Malmesb.*

cette Place, les ayant suivis en diligence, Cerdick se trouva tellement surpris de son approche, que ne pouvant, ni continuer le Siege, ni se retirer sans péril, il fut contraint de hazarder une Bataille. Le succès en

(1) Nommé en Latin *Gallovidia*. GUIL. *de Malmesburi* l'appelle *Walvitia* & *Walvertha* RAP. TH.

(2) D'autres prétendent que c'est *Portsmouth*. TIND.

fut funeste aux Saxons. Cerdick ayant été défait, se trouva obligé de se jetter dans la Forêt de *Celidon*, où il souffrit beaucoup d'incommodité. Ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'il trouva enfin le moyen de se retirer vers les parties occidentales de l'Isle. Il y a des Historiens qui assurent, que voyant sa perte inévitable, s'il s'obstinoit à demeurer dans un lieu où il ne pouvoit trouver des vivres, ni esperer aucun secours, il fit avec Arthur un Traité, par lequel il s'engageoit à s'en retourner en Allemagne avec ce qui lui restoit de Troupes. Ils ajoutent, que s'étant embarqué à dessein d'exécuter sa promesse, il changea d'avis lorsqu'il fut en Mer, & qu'il alla descendre au Port de *Toston*, sur la Côte occidentale. Quoi qu'il en soit, il est certain que Cerdick demeura dans l'Isle, & qu'il se tint quelque tems en repos, à cause de sa foiblesse, cette Bataille lui ayant coûté plus de six-mille hommes.

Nennius.

H. Huntingd., L. 1. *Polychron.* L. 5. c. 6. *Gal. Monumeth.* L. 7. c. 2.

H. Huntingdon. L. 2.

Polychron. L. 5. c. 6.

Après la défaite de Cerdick, tous les Saxons se trouverent également interessez à s'opposer aux progrès d'Arthur, qui savoit, en habile Général, profiter de ses victoires, & en tirer tous les avantages possibles. La crainte qu'il leur inspiroit, leur fit prendre la résolution d'unir ensemble toutes leurs forces, afin de faire un effort considerable qui remît leurs affaires sur un bon pied. Ils voyoient bien qu'en dispersant leurs Troupes en divers endroits, ils couroient risque de perdre d'un côté, ce qu'ils pouvoient gagner de l'autre; & que ce n'étoit pas le moyen de se procurer un établissement solide & durable. Dans cette vue, *Escus* Roi de Kent, *Ella* Roi de Sussex, *Cerdick*, *Porta*, les Saxons du Nord, assemblerent toutes leurs Troupes, & déférerent à Cerdick le commandement général. Apparemment, la vieillesse & les incommoditez d'Ella, qui avoit été revêtu de la Dignité de Monarque dès l'année 492, l'empêcherent pour cette fois de s'aller mettre à la tête de l'Armée. Cerdick ayant partagé ses Troupes en deux Corps, donna la conduite du plus petit à Baldulphe & à Colgrin, & se reserva le plus grand pour le commander lui-même avec Chenrick son Fils. Pendant que les Saxons étoient occupez à faire leurs préparatifs, les Bretons faisoient tous les efforts possibles pour assembler une Armée capable de résister à ces puissans ennemis. Dans une occasion si pressante, où ils avoient besoin de toutes leurs forces, ceux qui étoient en état de porter les armes, alloient en foule offrir leurs services à leurs Généraux. Ainsi l'on comptoit des deux côtez, qu'on en viendroit bien-tôt à une action générale, qui décideroit du sort de l'une & de l'autre Nation. Ambrosius, à qui en cette occasion les Historiens donnent le nom de *Nazaleod*, quoique fort vieux, & presque hors d'état d'agir, ne put voir tous ces mouvemens sans sentir réveiller son courage que l'âge sembloit avoir endormi. Il voulut aller se mettre à la tête de son Armée; & après avoir détaché Arthur pour aller s'opposer à Baldulphe & à Colgrin, qui avoient pris la route des Provinces occidentales, il se mit en marche, dans la résolution d'aller chercher Cerdick. Arthur, que la Victoire accompagnoit

Grands préparatifs des Saxons.

Les Bretons se préparent de leur côté

Nennius. H. Huntingdon.

Ambrosius se met à la tête de l'Armée Bretonne.

Arthur bat Bal-

dulphe & Colgrin. par-tout, suivit les deux freres Saxons jusqu'en Cornouaille, & les ayant engagez à combattre, il remporta sur eux une Victoire signalée.

508. Les Bretons perdent une Bataille dans laquelle Ambrosius est tué. *H. Hungtind. L. 2.*

Pendant que ce grand Capitaine faisoit triompher les armes des Bretons dans ces quartiers-là, Ambrosius s'avançoit vers Cerdick, qui n'étoit pas dans la disposition de reculer. Les deux Armées en étant venues aux mains, Ambrosius enfonça l'aile droite des Saxons, commandée par Cerdick, & la mit dans un extreme désordre. Mais pendant qu'il s'amusoit à poursuivre sa Victoire contre ce Corps qui ne faisoit plus qu'une foible résistance, Chenrick avoit de son côté sur l'aile droite des Bretons un semblable avantage, dont il sut mieux profiter. Sans s'amuser à poursuivre les fuyards, il accourut au secours de son Pere, & ayant pris Ambrosius en flanc, il le mit dans un désordre qui ne put être reparé. Par cette prudente conduite, il donna à Cerdick le tems de rallier ses Troupes, & de rendre la Victoire complete par la défaite entiere des Bretons. Ambrosius au désespoir de voir son Armée peu auparavant victorieuse, réduite à lâcher le pied, fit tous les efforts possibles pour rétablir le combat. Malgré son âge & sa foiblesse, voulant animer ses Troupes par son exemple, il se méla parmi les ennemis pour tâcher de leur arracher la Victoire. Mais tous ses efforts n'aboutirent qu'à lui faire trouver une mort honorable, qui couronna sa glorieuse vie. La mort de ce Prince porta la déroute parmi les Bretons, qui prenant la fuite avec précipitation, abandonnerent le champ de bataille à leurs ennemis. Chenrick eut tout l'honneur de cette journée, son Pere même ayant publiquement reconnu qu'il lui étoit redevable d'un si glorieux succès. Cette Bataille se donna l'an 508, tout proche d'un lieu qui fut nommé par les Saxons, *Cerdick's-ford*, c'est-à-dire, *le Gué de Cerdick*.

Observation sur le nom de Nazaleod donné à Ambrosius. *Cambden in Belg. H. Huntingd.*

Avant que de passer plus loin, il est bon de remarquer, que le nom de *Nazaleod* que les Historiens donnent au Monarque Breton qui fut tué dans cette Bataille, a fait croire à quelques-uns, que ce n'étoit pas Ambrosius. Mais le sentiment de Cambden & de plusieurs autres bons Auteurs qui assurent le contraire, est sans doute préferable. En effet, tous les Historiens conviennent qu'Ambrosius fut tué dans un Combat. Mais depuis le commencement du Regne de ce Prince, on ne trouve point d'autre Bataille où un Monarque Breton ait été tué, que celle de l'an 508. dont je viens de parler. D'ailleurs, Ambrosius étoit trop remarquable, pour que les Historiens eussent négligé de marquer sa mort, si elle étoit arrivée en quelque autre occasion.

Arthur est élu Monarque des Bretons. *Usserius de Primordiis. c. 13.*

Gal. Monum.

Après la mort d'Ambrosius, les Bretons élurent Arthur pour leur Monarque. Ce Prince étoit, sans difficulté, le plus capable de commander leurs Armées. Son seul nom inspiroit de la terreur aux Saxons. Quelques Historiens placent, entre Ambrosius & Arthur, un autre Roi nommé *Uther Pendragon*. Ils prétendent que celui-ci étoit Frere ainé d'Arthur, & qu'ils étoient tous deux Fils d'Ambrosius. D'autres disent qu'Arthur étoit Fils d'Uther, & qu'il lui succeda. Mais les plus versez dans l'Histoire

d'Angleterre, rejettent cette fable d'un commun accord. Ils soutiennent, qu'il n'y a jamais eu en Bretagne aucun Roi qui ait porté le nom d'Uther, & que tout au plus, ce n'est qu'un surnom qui fut donné au Grand Arthur, à cause de ses victoires, ce mot pouvant être expliqué en ce sens, dans l'ancien langage Breton. *Usserius, Stillingfleet, Langhorn.*

Arthur fut couronné dans la Ville de *Caerleon*, qu'il avoit reconquise sur les Saxons. Dès que cette cérémonie fut terminée, il marcha contre les Saxons Northumbres, & les battit encore, sur les bords de la petite Riviere de *Ribroyt*, qui coule dans la Province de Lencastre. On compte cette victoire pour la dixieme qu'il remporta sur les Saxons. Mais pendant qu'il étoit occupé du côté du Nord, Baldulphe & Colgrin s'étant jettez dans les Provinces Occidentales, y firent de si grands ravages, qu'ils se vit obligé de quitter les Northumbres pour marcher contre ces deux Freres. Il laissa pourtant Hoël son Neveu dans la Bernicie, pour s'opposer aux Saxons de ces quartiers-là, qui, bien que souvent battus, ne laissoient pas d'être encore redoutables. Il ne fut pas moins heureux cette fois, que les précedentes. Les deux Freres Saxons, qui se retiroient devant lui, n'ayant pu éviter le combat, furent encore défaits dans la Dammonie ou Cornouaille, tout proche de *Cadbury* (1).

Il bat les Northumbres.

Il remporte une autre victoire à Cadbury. Cambden Britannia. Belgi.

511. *Bataille de Badon, où Arthur est encore victorieux. Bede Hist. Eccles. Langhorn. Chronic. Reg. Angl.*

Cependant, Cerdick ayant reçu un nouveau renfort, tant des Princes Saxons qui étoient alors en Bretagne, que des Allemans, alla faire le Siege de Bath (2). Baldulphe & Colgrin l'ayant joint avec toutes les Troupes qu'ils avoient pu rassembler, son Armée se trouva si forte, qu'il souhaita que les Bretons entreprissent de faire lever le siege. Ses souhaits furent accomplis. Arthur ayant résolu de tout hazarder pour sauver cette Place, s'approcha des assiegeans, & Cerdick ne jugeant pas à propos de l'attendre, avec son Armée dispersée en divers quartiers, s'avança de son côté pour le combattre. Comme ils avoient tous deux le même dessein, ils ne tarderent pas longtems à se rencontrer, & à se livrer la plus sanglante Bataille qui se fût donnée jusqu'alors entre les deux Nations (3). Elle dura depuis le milieu du jour jusqu'à la nuit, sans qu'on pût remarquer aucun avantage de part ni d'autre, & les deux Armées passerent la nuit sur le champ de bataille, en attendant que le jour vînt pour recommencer le combat. Pendant cet intervalle, les Saxons profitant de l'obscurité, prirent poste sur une petite Colline nommée *Bannisdun*, qui étoit d'une grande importance, quoiqu'elle eût été négligée par les deux partis, le jour précedent. Dès que le jour parut, Arthur s'étant apperçu de l'avantage que les Saxons s'étoient procuré en se saisissant de ce poste, résolut de les en déloger, & marcha en même tems pour l'attaquer. On se battit une partie du jour, avec une extrême opiniâtreté, les

(1) *Godbury*, est dans le Comté de *Sommerset*, près de *Yeovil*. Tind.

(2) Dans la Province de *Sommerset*. Rap. Th.

(3) *Usserius* met la Bataille de *Badon* en 520; mais le sentiment de *Langhorn*, qui la met en 511, me paroit mieux appuyé. Voy. *Langhorn*, pag. 62. Rap. Th.

uns pour conſerver ce poſte avantageux, les autres, pour s'en emparer. Enfin, après une longue réſiſtance, les Saxons commencerent à plier, ne pouvant ſoutenir les efforts des Bretons animez par la préſence & par la valeur de leur Roi. Quand ils eurent reculé jusques dans la plaine, ils ſe trouverent en beaucoup plus mauvais état, leur retraite n'ayant pu ſe faire ſans quelque déſordre. Cet avantage donnant une nouvelle ardeur aux Bretons, ils pouſſerent leurs ennemis encore plus vivement, & enfin, ils acheverent de les rompre. La victoire qu'ils remporterent en cette occaſion fut des plus complettes. Baldulphe & Colgrin y perdirent tous deux la vie, & CERDICK, avec le débris de ſes Troupes, ſe retira dans un poſte où il ne pouvoit étre attaqué.

Les Pictes font une diverſion dans le Nord. *Argentré Hiſt. de Bretagne*, L. 2. 3. *Geffroy de Monmouth*, L. 7. c. 2. *H. Huntingd.* L. 2.

Un évenement imprévu donna aux Saxons le tems de reſpirer, en empêchant Arthur de profiter de ſa victoire. Les Pictes, qui avoient fait alliance avec les Saxons, voyant Arthur éloigné de leur Païs, & ſachant qu'Hoël ſon Neveu, qui commandoit dans le Nord, étoit malade dans *Areclute*, prirent la réſolution d'aſſieger cette Place, dans l'eſperance de s'en rendre maitres avant qu'elle pût etre ſecourue. Mais Arthur ne leur en donna pas le tems. Au-lieu de pourſuivre ſes avantages contre CERDICK, il accourut au ſecours du Roi de l'Armorique, & contraignit les Pictes de lever le ſiege. Cette diverſion, qui fut ſi favorable aux Saxons, excita dans le cœur du Monarque Breton un tel reſſentiment contre les Pictes, qu'étant entré dans leur Païs, il le ravagea d'un bout à l'autre. Il auroit même achevé de le ruïner, ſi l'interceſſion des Evêques ne l'eût pas empêché d'exécuter ſon deſſein.

Arthur ravage leur Païs. *Gal. Mon.* L. 7. c. 3.

Mort de Geneviere ſa Femme, & ſon tombeau. *G. Malmeſb.* L. 1. *Fl. Wigorn.*

Pendant cette Expédition, Arthur perdit *Geneviere* ſa Femme, qui fut enterrée dant la Province d'Angus. Comme elle n'avoit point eu d'enfans, les femmes du Païs ſe mirent dans l'eſprit que toutes les femmes qui marcheroient ſur ſon tombeau, ſeroient ſtériles comme elle. Cette penſée les obligeoit à prendre de grandes précautions pour empêcher que leurs filles n'en approchaſſent. Après cette Expédition, Arthur renvoya Hoël dans ſes Etats, la victoire de Badon l'ayant mis à couvert, pour un tems, des entrepriſes des Saxons. En s'en retournant du païs des Pictes, il fit quelque ſéjour à YORK, que les Saxons venoient d'abandonner depuis la Bataille de Badon. Son principal ſoin fut d'y remettre en bon ordre les affaires de l'Egliſe, qui s'y trouvoient dans une extrême confuſion, depuis le tems que les Saxons s'étoient emparez de cette Ville.

Hect. Boeth. Scoti Chron. l. 9. *Gal. Monum.* l. 7. c. 3.

512. Octa Roi de Kent. *G. Malmeſb.* l. 1. *Flor. Wigorn. M. Weſtmon. Bede*, l. 2. c. 5. *H. Huntingd.* l. 2.

Eſcus Roi de Kent mourut l'an 512, ſans avoir rien fait de mémorable que de donner ſon nom à tous les Rois de Kent ſes ſucceſſeurs, qui furent nommez *Eſcingiens*. Octa ſon Fils occupa ce Trône après lui.

514. Mort d'Ella.

Deux ans après, Ella, Roi de Suſſex & Monarque des Saxons, paya le méme tribut à la nature, après avoir augmenté ſon petit Etat aux dépens des Bretons, pendant un Regne de vingt & trois ans. Ses deux

fils ainez ayant été tuez à Badon, ainsi qu'il a été dit, Cissa, qui étoit le troisieme, fut son successeur dans le Royaume de Sussex: mais la Monarchie des Saxons fut conferée à Cerdick.

Cissa Roi de Sussex.

Depuis la Bataille de Badon, Cerdick s'étoit tenu à couvert dans son Païs, en attendant un renfort qu'il faisoit venir d'Allemagne. Ce secours étant enfin arrivé l'an 514, sous la conduite de *Stuff* & de *Whitgar* ses neveux, il se remit en campagne, & fit de grands ravages dans le Païs des Bretons (1). Arthur, quoiqu'affoibli par ses propres victoires, parce qu'il n'avoit pas les mêmes ressources que les Saxons, ne laissa pas de faire de grands efforts pour s'opposer aux progrès de ce redoutable ennemi. Mais il s'en falloit beaucoup qu'il n'eût la superiorité nécessaire pour pouvoir le chasser de l'Isle. Les divers combats que les deux Nations se livrerent dans la suite, quoique très fréquens, & très sanglans, ne furent pas capables de décider la querelle, parce que la Victoire se tournoit tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Enfin, en 519, Cerdick gagna une grande Bataille, qui fit perdre aux Bretons l'esperance qu'ils avoient conçue de se délivrer un jour de ces Etrangers. Ainsi, Arthur se vit dans la nécessité de prendre d'autres mesures. Comme il voyoit ses Troupes ruïnées, & qu'il n'avoit aucune ressource pour les rétablir, il jugea qu'il lui seroit plus avantageux de faire la Paix avec Cerdik, en lui cedant quelque chose, que de risquer de tout perdre en voulant lui ôter tout. Cette considération l'obligea enfin à faire avec lui un Traité, par lequel il lui ceda un certain Païs qui comprenoit les deux Provinces de *Hant* & de *Sommerset*, ainsi qu'on les nomme aujourd'hui. Ce partage avoit dequoi satisfaire le Prince Saxon qui desiroit de se procurer du repos sur le déclin de son âge, après une Guerre qui avoit si longtems duré. Dès qu'il fut en possession de ce Païs-là, il l'érigea lui-même en Royaume, sous le nom de Royaume de *Wessex*, ou des West-Saxons, parce qu'il étoit à l'Occident de Kent & de Sussex. Il en fut couronné Roi à Winchester, vingt & quatre ans après son arrivée en Bretagne (2). Ainsi, par sa valeur & par sa constance, il parvint enfin à se procurer un établissement dans cette Isle, aussi-bien qu'Hengist & Ella ses compatriotes.

Cerdick fait de grands progrès. *Huntingd.*

519. Cerdick remporte une grande Victoire.

Arthur fait la Paix avec lui, & lui cede un certain Païs. *Polychron*, l. 5. c. 6. *Ric. Divisiensis.*

Cerdick prend le titre de Roi de Wessex.

Arthur se servit du repos que cette Paix lui procura, pour reparer une partie des Eglises que les Guerres précedentes avoient ruïnées, & autant qu'il lui fut possible, les dommages que la Religion avoit soufferts jusqu'alors.

Arthur fait reparer les Eglises ruïnées. *Chronic. Rudborn.* L. 2. c. 1.

Depuis qu'Hengist s'étoit emparé des Provinces d'*Essex* & de *Middlessex*, qu'il avoit peuplées de Saxons & de Juttes, les nouveaux habitans de ces Provinces avoient vécu sous la domination des Rois de

(1) *Fortitudo Cerdici facta est terribilis, pertransiitque terram in fortitudine magnâ.* H. Huntingd. Rap. Th.

(2) Tous les Historiens ne conviennent pas que *Cerdick* ait été couronné en 519. Mais entre les divers sentimens, celui-ci m'a paru le plus probable. Rap. Th.

527. Ercenwin premier Roi d'Essez. *H. Huntingd.* l. 2.

Kent, qui y tenoient un Gouverneur. Mais en l'année 527, *Erkenwin* ou *Ercenwin*, descendu de Woden, ainsi que plusieurs autres Grands de sa Nation, se fit couronner Roi d'*Essex*, ou des *Est-Saxons*. Ce Royaume, qui étoit situé à l'Orient des trois autres, comprenoit les deux Provinces d'*Essex* & de *Midlessex*, dont Londres étoit la Ville Capitale. Les Historiens ont négligé d'apprendre à la Posterité, qui étoit *Ercenwin*, depuis quel tems il étoit en Bretagne, & quel droit il avoit à ce nouveau Royaume. Je conjecture qu'il étoit Gouverneur de ces deux Provinces, & que profitant de la foiblesse d'Octa Roi de Kent, il disposa les Peuples de son Gouvernement à le reconnoitre pour leur Roi.

Arrivée d'une Flotte d'Anglois sous 12. Chefs. *Bede*, l. 2. c. 15. *G. Malmesb. M. Westmon.*

Dans ce même tems, ou à peu près, une Flotte d'*Anglois*, Peuple mêlé en Allemagne avec les Saxons, ainsi que je l'ai déja remarqué ailleurs, arriva dans quelqu'un des Ports des Provinces orientales de la Bretagne. Ces Anglois étoient conduits par douze Chefs tous égaux en autorité, mais dont on ignore les noms, à l'exception d'un seul nommé *Uffa*, duquel j'aurai occasion de parler dans la suite. Ils ne trouverent pas beaucoup d'obstacles à prendre poste dans ces quartiers-là, qui étoient mal gardez par les Bretons. Dans la suite, s'étendant toujours

Ils s'établissent sur la Côte orientale. *M. Westmon.*

peu-à-peu vers l'Occident, ils obligerent enfin les Bretons à leur abandonner le Païs situé près des Côtes orientales. Cet établissement procura aux Anglois la facilité de faire venir de tems en tems d'Allemagne de nouvelles Colonies, avec quoi ils jetterent les fondemens d'un cinquième Royaume, sous le nom de Royaume d'*Estanglie*, ou des *Est-Angles*, c'est-à-dire, Anglois Orientaux. Mais comme leurs premiers Chefs ne prirent pas le titre de Rois, on ne place ordinairement le commencement de ce Royaume qu'en l'année 571.

Et ils sont nommez Est-Angles.

Arthur va au secours du Roi de l'Armorique. *Gal. Monum.*

Pendant les huit années de paix, qui suivirent le Traité qu'Arthur avoit fait avec Cerdick, le Roi de l'Armorique se trouvant inquieté par un de ses Sujets nommé *Frollon*, qui s'étoit revolté contre lui, demanda du secours à Arthur son Oncle. Comme la Bretagne se trouvoit alors dans un état assez tranquille, Arthur voulut aller lui-même secourir le Roi son Neveu; & pour cet effet, il passa dans l'Armorique, où il vengea Hoel en tuant *Frollon* de sa propre main, dans le premier combat qu'il lui livra.

Arthur étoit encore avec Hoel, quand les Anglois arriverent en Bretagne. Vrai-semblablement, son absence leur procura la facilité de faire plus de progrès qu'ils n'auroient fait sans doute, s'il eût été dans le Païs. Cerdick profitant aussi de l'éloignement de ce Prince, & du secours qu'il pouvoit recevoir des Anglois, rompit la Paix & fit encore quelques conquêtes. Il étoit toujours accompagné de Chenrick son fils, qui le secondoit dignement dans toutes ses entreprises, & qui, par sa valeur & par sa conduite, lui fit encore remporter une Victoire signalée dans la Province de Buckingham, en un lieu qui fut appellé *Cerdicksleya*.

Bataille de Chardsley gagnée par Cerdick.

H. Huntingd. l. 2.

lega, & qui porte aujourd'hui le nom de *Chards-ley* (1).

518.

Arthur renouvelle son Traité avec Cerdick.

Arthur étant retourné de l'Armorique, trouva ses affaires dans un extrême désordre, tant par les nouveaux progrès de Cerdick, que par l'arrivée des Anglois. Cependant, comme il ne se sentoit pas en état de renouveller la Guerre contre des ennemis qui se multiplioient tous les jours, il prit le parti de faire un nouveau Traité avec Cerdick. On assure qu'immédiatement après ce Traité, il prit le titre d'Empereur, & on prétend le prouver par son Sceau qu'on a trouvé à Westminster. *Leland* dit qu'il en a vu une empreinte en cire rouge, & qu'il y avoit ces mots autour : *Patr. Athurius, Britann. Gall. Germ. Dac. Imper.*; ce qui signifie, *Patricius. Athurius. Britannicus. Gallicus. Germanicus. Dacicus. Imperator.* Ces grands titres sont peut-être ce qui a donné lieu de lui attribuer un grand nombre de Victoires, qu'on prétend qu'il avoit remportées dans des Païs étrangers, & de le nommer Vainqueur des Gaulois, des Allemans, & des Daces. Mais quoique la certitude de ce Sceau ne soit pas peut-être trop bien établie, on peut pourtant trouver un fondement à ces superbes titres, sans attribuer à ce Prince d'autres exploits que ceux que j'ai déja rapportez. Il pouvoit prendre le surnom de *Britannicus*, puisqu'il étoit Monarque de Bretagne. Celui de *Gallicus* pouvoit tirer son origine de son Expédition dans les Gaules, dont je viens de parler. Le titre de *Germanicus* ne lui convenoit pas moins, puisqu'il avoit souvent battu les Saxons qui étoient venus d'Allemagne. Enfin, celui de *Dacicus* pouvoit se fonder sur les Victoires qu'il avoit remportées sur les *Juttes* qui étoient mêlez avec les Saxons, & qu'on confondoit avec les Danois & les *Daces*. Quoi qu'il en soit, s'il a pris le titre d'Empereur, comme il est assez vrai-semblable, puisqu'Ambrosius l'avoit aussi porté, il faut soigneusement distinguer quatre divers tems auxquels il parvint à quatre differentes Dignitez. 1. Il monta sur le Trône de Dammonie, en 467, n'étant âgé que de quinze ans. 2. En 476, il fut créé *Patrice* par Ambrosius. 3. En 508, il fut élu Roi de Bretagne. 4. Enfin en 528, il prit le titre d'Empereur. Ces Epoques ainsi distinguées, ôtent une bonne partie de la confusion qu'on trouve dans l'Histoire de ce grand Prince, par rapport à la Chronologie.

Il prend le titre d'Empereur. *Leland Assert. Arthur.*

Quatre Epoques du Regne d'Arthur.

Arthur retourne dans l'Armorique. *Galfr. Monum.* l. 7. c. 7. *Annal. Sax. Langhorn.*, pag. 78.

Hoel Roi de l'Armorique jouïssoit du repos qu'Arthur lui avoit procuré, lorsqu'il apprit que les Wisigots, qui occupoient alors une partie des Gaules, faisoient des préparatifs pour envahir ses Etats. A cette nouvelle, il pria encore une fois Arthur de le secourir, & de passer lui-même dans l'Armorique, pour le défendre contre des ennemis si redoutables, qui s'étoient déja emparez d'une partie des Gaules. Quelque nécessaire que fût la présence d'Arthur dans son propre Royaume, où il avoit un grand nombre d'ennemis prompts à profiter de toutes les occasions favorables, il ne balança point à donner à son Neveu cette

(1) *Milton* a confondu cette Bataille avec celle de *Badon*. Rap. Th.

nouvelle preuve de son affection & de sa reconnoissance. Comme il y avoit beaucoup d'apparence que les affaires de l'Armorique l'arrêteroient quelque tems hors de son Royaume, il en laissa la Régence à *Modred* son Neveu, qu'il destinoit pour son Successeur, & en même tems, il lui confia la garde de la Reine son Epouse.

Il laisse la Régence à Modred son Neveu.

530.

Cerdick s'empare de l'Isle de Wight.

Arthur ne fut pas plutôt parti, que Cerdick se prévalant de son absence, attaqua l'Isle de *Wight*, & s'en étant rendu maitre, il y exerça des cruautez qui la dépeuplerent presque de tous ses habitans. Mais cette perte étoit peu considerable pour Arthur, au prix de celle qu'il fit peu de tems après, par l'infidelité de Modred à qui il avoit confié ce qu'il avoit de plus cher. Ce perfide se voyant maitre de la Femme & du Royaume d'Arthur, devint bien-tôt amoureux de l'une & de l'autre; & ne se contentant pas d'avoir débauché la Reine en secret, il l'épousa même publiquement. Pour éviter par un second crime le châtiment du premier, il résolut encore d'enlever la Couronne à son Oncle, à son Roi, à son bienfaiteur; & pour y réussir plus aisément, il jugea qu'il étoit nécessaire de mettre Cerdick dans ses interêts, & par son moyen, tous les autres Princes Saxons. Il comprenoit bien, qu'il auroit trop de peine à se maintenir dans un Royaume nouvellement usurpé, s'il étoit d'abord obligé d'entrer en Guerre avec les Etrangers. D'ailleurs, il ne pouvoit trouver de secours plus à portée, ni une plus puissante protection. Mais le Prince Saxon n'étant pas homme à laisser ses affaires en arriere pour faire celles d'autrui, il n'étoit pas possible à Modred d'obtenir cette protection sans la payer cherement. Cependant, comme il ne voyoit point d'autre moyen pour se maintenir dans son usurpation, il ceda au Prince Saxon une partie des Etats qu'il enlevoit à son Oncle, & fit avec lui une Ligue offensive & défensive. Ce que Cerdick acquit par ce Traité, étoit tout-à-fait à sa bienséance, & surpassoit de beaucoup ce qu'il avoit déja reçu d'Arthur. Il contenoit, outre une partie de la Dammonie ou Cornouaille, un Païs dont on fit depuis les Provinces de *Barck*, *Wilt*, *Devon*, & *Dorset*. Cela joint aux Provinces de *Hant* & de *Sommerset* dont il étoit déja en possession, lui faisoit un Royaume bien plus grand & plus considerable qu'aucun des trois autres Royaumes Saxons qui étoient déja formez. Le Traité ayant été exécuté, Modred se fit couronner dans Londres, sans que ceux qui gémissoient en secret de cette injustice, osassent s'y opposer, de peur de se voir opprimez avant le retour de leur Prince légitime.

Infidelité de Modred.

Modred se ligue avec Cerdick & lui donne un grand Païs.
Ran. Cestrensis. G. Malmesb, Antiquit. Glaston. Polychron. L. 5. c. 6. *Ricardus Divisiensis.*

Il se fait couronner à Londres.

Cerdick invite les Saxons à venir s'établir dans ses Etats.
G. Malmesb. Antiq. Glaston.

Cependant, Cerdick, après avoir beaucoup augmenté ses Etats, se trouvoit embarassé de son agrandissement. Comme la plupart de ses Sujets étoient Bretons, & qu'il ne pouvoit pas prendre une entiere confiance en leur fidelité, il crut que, pour pouvoir conserver le Païs qu'il venoit d'acquerir, il étoit nécessaire de le peupler de Colonies Saxonnes. Pour cet effet, il fit savoir à ses Compatriotes Allemans, que ceux qui voudroient venir s'établir dans son Royaume, y seroient agreable-

ment reçus, & y trouveroient de grands avantages. Cette invitation fit prendre à un grand nombre de Saxons & de Juttes, la résolution de profiter de l'occasion qui se présentoit. Peu de tems après, Cerdick vit arriver dans ses Ports plus de huit-cens Bâtimens, chargez de familles qui venoient chercher des établissemens dans son nouveau Royaume. Ces Colonies furent reçues avec joye, & placées dans des habitations, d'où Cerdick prit soin de chasser les Bretons qui lui étoient les plus suspects, particulierement sur les frontieres. Ainsi, la Bretagne se remplissoit peu-à-peu de nouveaux habitans, & commençoit à perdre la superiorité du nombre qu'elle avoit eue jusqu'alors sur les Etrangers.

Un grand nombre de Saxons & de Juttes viennent s'établir en Bretagne.

Après que Cerdick eut établi ces nouveaux venus, il se fit couronner une seconde fois dans Winchester, qui étoit la Ville Capitale de ses Etats, sous le même titre de *Roi de Vessex*, ou *des Saxons Occidentaux*, qu'il avoit pris auparavant. Cette cérémonie lui parut nécessaire, à cause du grand nombre de ses nouveaux Sujets Saxons & Juttes, qui venoient de se joindre aux anciens. Ce Royaume étoit dans une situation très avantageuse, étant borné au Nord par la Tamise; à l'Occident, par la Saverne; au Midi, par la Mer; & à l'Orient, par le Royaume Saxon de Sussex. Quant aux Bretons qui occupoient encore la plus grande partie de la Dammonie, ils ne pouvoient pas être fort redoutables à Cerdick, puisqu'ils se trouvoient séparez du reste de leur Nation par ce nouveau Royaume, & par la Saverne (1).

Cerdick se fait couronner une seconde fois.

Situation avantageuse du Royaume de Wessex.

Cerdick connoissant trop bien la valeur & l'activité d'Arthur, pour pouvoir se persuader que ce Prince, à son retour, demeureroit les bras croisez, employa tous ses soins à se mettre en état de défense. Dans cette vue, il repara toutes ses Places, il y ajouta de nouveaux Ouvrages, & prit toutes les autres précautions que sa prudence lui suggera, pour n'être pas pris au dépourvu quand il s'agiroit de défendre ses Etats. Après qu'il eut mis ordre à tout, il recompensa par le don de l'Isle de Wight, *Stuff* & *Whitgar* (2) ses Neveux, qui depuis leur arrivée l'avoient toujours fidelement servi. Dans la distribution des nouvelles Colonies qu'il avoit placées en divers lieux de son Royaume, l'Isle de Wight étoit tombée en partage aux Juttes. Apparemment, Stuff & Whitgar étant de cette Nation, Cerdick avoit pris soin par avance, de peupler cette petite Isle de leurs Compatriotes (3).

Cerdick prend des précautions contre Arthur.

Il donne l'Isle de Wight à ses Neveux.

C'est ainsi que ce Prince se préparoit à recevoir les attaques d'Arthur, lorsque la mort l'enleva du monde, l'an 534, seize ans après son premier couronnement, & trente-neuf ans après son arrivée dans la Grande Bretagne. Il étoit sans doute fort âgé quand il mourut, puisque trente-neuf ans auparavant, Chenrick son fils étoit en état de le seconder. Le tems que ce Prince passa dans la Grande Bretagne fut une suite continuelle de

534. Mort de Cerdick. *G. Malmesb. L. 1. c. 6.*

(1) Voyez la Carte Geographique de l'*Angleterre Anglo-Saxonne*. Rap. Th.

(2) *Withgaraburg*, en abregé *Caresbrook*, fut ainsi nommé de *Withgar*. Tind.

(3) Il y avoit aussi beaucoup de *Juttes* en *Kent*, *Essex*, & *Sussex*. Rap. Th.

bons & de mauvais succès, qui servirent également à faire voir son habileté, soit à profiter de ses avantages, soit à reparer, avec une admirable promptitude, le désordre que la fortune de la Guerre mettoit assez souvent dans ses affaires. Chenrick son Fils, qui avoit été le compagnon assidu de tous ses travaux, lui succeda, tant dans le Royaume de Wessex, que dans la Monarchie ou le Généralat des Saxons & des Anglois, qui se trouvoient alors dans la Bretagne. Les Rois Successeurs de Cerdick furent surnommez *Gewisbiens*, du nom de *Gevish* l'un de leurs Ancêtres, qui selon les apparences étoit recommandable parmi sa Nation.

Chenrick Roi de Wessex.

Polychron. L. 5. c. 4.

Octa Roi de Kent mourut cette même année, après un Regne de vingt & deux ans, dans lequel on ne trouve rien de remarquable que le démembrement du Royaume d'Essex, auquel ce Prince, on ne sait par quelle raison, ne jugea pas à propos de s'opposer. *Hermenrick*, son Fils, fut son Successeur.

Hermenrick Roi de Kent.

535. Retour d'Arthur.

Après une absence qui avoit duré quatre ans, Arthur quitta enfin l'Armorique. On ignore la cause d'un retardement si préjudiciable à ses affaires, qui se trouverent à son arrivée dans un état désesperé. Modred étoit en possession du Trône, & de plus, étroitement uni avec les Saxons. D'un autre côté, ceux-ci, qui étoient déja maitres d'une bonne partie de l'Isle, se trouvoient engagez par leur propre interêt à soutenir l'Usurpateur, & à le maintenir sur le Trône. Cependant, quoiqu'Arthur fût accablé du poids de ses années, & qu'il ne pût compter que sur un petit nombre d'amis, il ne laissa pas d'entreprendre de se rétablir, & de punir l'infidelité de Modred. Cette hardie résolution réveilla le courage de ceux qui n'avoient osé d'abord se déclarer pour lui. Un grand nombre d'Officiers & de Soldats quittant le parti de l'Usurpateur, allerent se ranger sous les drapeaux de leur Prince légitime, ne pouvant se résoudre à combattre contre celui qui leur avoit appris à vaincre. Ainsi, Arthur se trouva bien-tôt à la tête d'une Armée capable de donner de l'inquietude à Modred, sinon par le nombre, du moins par les Troupes aguerries dont elle étoit composée, & par la valeur & l'expérience du Chef. Modred ne négligeoit rien, de son côté, pour se maintenir. Comme il n'ignoroit pas la disposition du Peuple en faveur de son Oncle, il avoit lieu de craindre de s'en voir abandonné. C'étoit pour cela qu'il s'étoit fortifié du secours des Saxons, & ce fut par la même raison qu'il fit Alliance avec les Pictes. Il n'eut pas beaucoup de peine à les engager dans ses interêts, puisqu'ils ne desiroient rien avec tant de passion, que de se venger d'Arthur qui avoit autrefois porté le fer & le feu dans leur Païs. Ainsi Arthur, avec une poignée d'amis, se vit réduit à se soutenir contre les Saxons & les Pictes, joints aux Bretons qui suivoient le Parti de Modred. Mais son courage & son expérience suppléoient au défaut du nombre de ses Troupes. Quoiqu'elles fussent fort inferieures à celles de son ennemi, il trouva pourtant le moyen de l'engager dans un poste désavantageux, & de remporter sur lui une Victoire signalée. En cette

Il se prépare à combattre Modred.

Modred attire les Pictes dans son parti.

Il est battu par Arthur.

occaſion, il perdit *Galvan* & *Anguſel*, deux Princes de ſon ſang, qui l'avoient toujours fidelement ſervi, & dans ſa proſperité, & dans ſa diſgrace.

537. Arthur remporte une ſeconde Victoire ſur Modred.

Quoique Modred eût été battu, les reſſources qu'il trouva dans les ſecours des Pictes & des Saxons, le mirent bien-tôt en état de livrer un ſecond Combat à ſon Oncle, mais avec auſſi peu de ſuccès. Comme le détail de cette Guerre n'a pas été trop bien éclairci, & que d'ailleurs il ne contient rien d'intereſſant, je crois qu'il ſuffira d'en rapporter le ſuccès. Modred, quoique toujours battu, trouva pourtant le moyen d'entretenir la Guerre pendant ſept ans, ſans qu'Arthur pût venir à bout de détruire cet Uſurpateur, & encore moins d'arracher aux Saxons ce qui leur avoit été livré. Pendant qu'Arthur & Modred étoient ainſi acharnez l'un contre l'autre, il y eut deux Eclipſes de Soleil, que les Hiſtoriens crédules ont expreſſément remarquées, parce qu'ils ont prétendu qu'elles préſageoient la ruïne entiere des Bretons, qui arriva bien-tôt après.

541. Derniere Bataille où Arthur & Modred ſont tuez. *Galafr. Monumetb. L. 7. c. 7. H. Huntingd. Epiſtola ad Warinum.*

La Guerre avoit déja duré ſept ans, ſans qu'il y eût encore rien de décidé, parce que la ſuperiorité des forces de Modred contre-balançoit la valeur & l'expérience d'Arthur. Le premier, quoique vaincu a diverſes fois, ſe trouvoit encore à la tête d'une Armée très nombreuſe. D'un autre côté, Arthur, quoique dans un âge décrépit, & avec une Armée affoiblie par les divers Combats qu'il avoit livrez à ſon ennemi, ne laiſſoit pas de ſe maintenir par ſa grande expérience dans le métier de la Guerre. Enfin le coup fatal fut donné l'an 542. Arthur pourſuivant ſon ennemi de lieu en lieu, le fit reculer juſqu'à l'extremité de la Dammonie, où il n'y avoit plus moyen d'éviter le Combat. Cette derniere Bataille ſe donna ſur le bord de la Riviere de *Cambalaune*, tout proche de *Camels-ford* (1). Elle fut fatale aux deux Chefs, auſſi-bien qu'à tous les Bretons, qui ayant perdu en cette occaſion leurs meilleures Troupes, ne ſe trouverent plus, depuis ce tems-là, en état de réſiſter aux Saxons. Pendant ce ſanglant Combat, l'Oncle & le Neveu s'étant rencontrez, coururent l'un ſur l'autre avec tant d'animoſité, que la mort ſeule fut capable de les ſéparer. Modred fut enfin tué ſur la place, & Arthur, bleſſé à mort, fut porté à Glaſton, où il mourut de ſes bleſſures, âgé de quatre-vingt-dix ans, dont il en avoit paſſé ſoixante & ſeize dans l'exercice continuel des armes. Il n'avoit regné que trente-quatre ans : mais avant que de monter ſur le Trône, il avoit longtems commandé les Armées Bretonnes ſous Ambroſius. Quelques-uns ont mis un intervalle de pluſieurs années entre Ambroſius & Arthur, parce qu'ils n'ont ſû où placer ailleurs leur *Uther Pendragon*, dont ils ont voulu, à quelque prix que ce fût, faire un Roi de Bretagne different d'Arthur. Mais les meilleurs Auteurs ſont perſuadez que le nom d'*Uther*, qui en langage Breton

(1) *Cam* ſignifie *l'action de tourner* : en Saxon on l'appelle auſſi *Camel*. Tind.

signifie une Maſſe, fut donné au Grand Arthur, par la même raiſon qui fit depuis donner celui de *Martel* à l'Ayeul de Charlemagne. Quant au ſurnom de *Pendragon*, ils prétendent qu'il doit ſon origine au Dragon qu'Arthur portoit pour cimier au haut de ſon caſque.

Eloge d'Arthur.

Arthur a été, ſans contredit, un grand Capitaine. C'eſt dommage que ſes actions ayent ſervi de fondement à une infinité de fables qu'on a publiées ſur ſon ſujet: au-lieu que ſa Vie étoit digne d'être écrite par les Hiſtoriens les plus graves & les plus ſenſez. On prétend qu'il inſtitua un Ordre de Chevalerie appellé *De la Table Ronde*, qui a été rendu célebre par les Ecrivains de Romans. Mais bien qu'on ait bâti divers récits fabuleux ſur ce fondement, il ne s'enſuit point que l'Inſtitution de cet Ordre doive entierement paſſer pour chimerique. Il n'eſt pas contre la vraiſemblance, qu'Arthur ait inſtitué un Ordre de Chevalerie dans la Bretagne; puiſque dans le même Siecle, Theodoric, Roi des Oſtrogoths, en avoit inſtitué un en Italie, ainſi qu'on l'apprend par des Lettres de Caſſiodore.

Les Bretons avoient conçu tant d'amour & tant d'eſtime pour ce grand Prince, qu'il y en eut pluſieurs qui ne voulurent jamais croire qu'il fût mort. Il ſe trouva même, pluſieurs ſiecles après, des gens qui ſe perſuadant qu'il étoit allé voyager dans les Païs étrangers, attendoient encore ſon retour (1). Cela paroitroit incroyable, ſi dans le ſeizieme Siecle, on n'avoit vu en Portugal un exemple d'une ſemblable manie, par rapport au Roi D. Sebaſtien. C'eſt peut-être ce qui a donné lieu à quelqu'un qui a voulu ſe rendre agreable aux Bretons, de feindre qu'Arthur avoit fait de grands Voyages, & remporté un nombre infini de Victoires dans les Païs étrangers. Les titres de *Germanicus*, *Gallicus*, *Dacicus*, que ce Prince prenoit, & ſon Voyage à Jeruſalem peuvent avoir ſervi de fondement à ces fables. Ces prétendus Voyages, & ces Victoires imaginaires dans les Païs étrangers, ont été une ſource abondante de ſottiſes & d'impertinences que les Romanciers ont débitées ſur ſon ſujet. C'eſt par là que ſon Hiſtoire a été défigurée, que pluſieurs ont cru qu'il y avoit lieu de douter qu'il y ait jamais eu un Arthur dans le monde. Ce doute n'eſt pas trop étonnant, puiſqu'il eſt impoſſible d'accorder toutes les contradictions qui ſe rencontrent dans ſon Hiſtoire fabuleuſe. Mais en diſtinguant le vrai d'avec le faux, & en rejettant de ſon Hiſtoire ce qui ſent trop le Roman, on ne trouve rien dans la vie de ce Heros, qui ne puiſſe convenir à un grand Prince. Le tems de ſa vie & de ſon Regne ont été tellement confondus par ces Ecrivains fabuleux, qu'il eſt très difficile de les débrouiller; c'eſt pourquoi il eſt néceſſaire d'avoir recours aux quatre diverſes Epoques dont j'ai parlé ci-devant. Il étoit né à *Tendagel* dans la Dammonie, l'an 452. ou 453, & ſa mort ar-

(1) Il y a des Hiſtoriens qui aſſurent que cette erreur ne fut entierement diſſipée que ſix cens ans après, lorſque le tombeau d'*Arthur* fut trouvé ſous le Regne de *Henri II*. RAP. TH.

riva l'an 542. Il fut inhumé dans le Monastere de Glaston, auprès de *Geneviere* sa seconde femme. Il en avoit eu deux autres du même nom, dont la premiere mourut dans le Païs des Pictes, & la troisieme lui fut infidele. De cette derniere il avoit eu un fils nommé *Noem*, qui mourut dans l'enfance. Ce grand Prince étant sur le point d'expirer, envoya son Diademe à *Constantin* son cousin, fils de Cador, & petit-fils d'Ambrosius, le déclarant par là son Successeur. Mais cette disposition n'eut lieu que pour le Royaume de Dammonie: car pour la Monarchie de la Bretagne, elle fut éteinte par sa mort. On prétend que son Corps fut trouvé encore entier, dans le Monastere de Glaston, sous le Regne de Henri II., & qu'on pouvoit y distinguer dix blessures, dont une seule paroissoit mortelle. Mais ce qu'on a dit de sa taille est sans doute fabuleux, savoir, qu'il y avoit une paume de distance entre ses deux sourcils, & que le reste de son corps étoit proportionné à cette partie. Les anciens Romanciers ont donné des noms particuliers à ses armes. Ils ont appellé son bouclier *Pridwen*, sa lance *Ron*, & son épée *Caliburn*. Richard I. Roi d'Angleterre fit présent de celle-ci à Tancrede Roi de Sicile, en 1091.

Usserius de Primordiis &c. Girald. Cambr. in Specul. Eccles. Distinct. 2. c. 11.

Rog. de Hoveden.

Causes de la foiblesse des Bretons.

Après la mort d'Arthur, qui avoit soutenu les affaires des Bretons par sa valeur & par son expérience, ce Peuple ne se trouva plus en état de résister aux Saxons. Véritablement, ceux-ci avoient aussi beaucoup souffert dans les fréquens Combats qui s'étoient donnez entre les deux Nations: mais la condition des deux Partis n'étoit pas égale. Quelque perte que fissent les Saxons, ils la réparoient aisément par le moyen des Troupes qui leur venoient sans cesse d'Allemagne. Mais il est aisé de comprendre, que les Bretons ne recevant aucun secours du dehors, ne pouvoient qu'être épuisez par les Guerres continuelles qu'ils avoient soutenues depuis le départ des Romains. Ils ne pouvoient pas même se prévaloir de tous les Soldats que la Bretagne auroit pu fournir, parce qu'un très grand nombre de leurs Compatriotes, ne voyant point de fin aux malheurs qui désoloient leur Patrie, étoient allez se refugier chez les Pictes, ou dans l'Armorique. Il y eut un si grand nombre de gens qui prirent le parti de se retirer dans ce dernier Païs, que par leur jonction avec les familles Bretonnes qui s'y étoient depuis longtems établies, ils surpasserent enfin en nombre les Armoricains naturels. C'est par là qu'on prétend, que peu-à-peu cette Province des Gaules, qu'on appelloit Armorique, c'est-à-dire *maritime*, à cause de sa situation, prit enfin le nom de Bretagne, du grand nombre de Bretons qui s'y étoient retirez. *Argentré*, qui a écrit l'Histoire de ce Païs-là, prétend que l'Armorique étoit anciennement nommée Bretagne, & que ses habitans ayant envoyé des peuplades dans Albion, donnerent à cette Isle le nom de leur propre Païs. Véritablement, il n'est pas hors d'apparence que les Armoricains ayent peuplé une partie de la Grande Bretagne: mais dans tout ce que cet Auteur allegue pour prouver ce qu'il avance, on ne trouve rien qui

Les Bretons donnent à l'Armorique le nom de Bretagne.

Mezerai, Abregé Chron. Tom. VII.

fasse voir suffisamment, qu'avant ces peuplades, l'Armorique ait porté le nom de Bretagne : encore moins, que les Armoricains ayent changé l'ancien nom de l'Isle d'Albion.

547. Arrivée d'Ida avec une Flotte d'Anglois. *Gal. Monum.* L. 2. c. 3. *Annal. Sax. Flor. Wigorn. H. Huntingd. M. Westmon.*

Dès que le bruit se fut répandue en Allemagne, qu'Arthur étoit mort, & que les Bretons consternez n'avoient plus ni force ni courage pour se défendre, une infinité de gens prirent la résolution de passer la mer, pour aller chercher des établissemens dans la Bretagne. *Ida*, Anglois de Nation, & descendu de Woden, si l'on en croit les Annales Saxonnes, ayant embarqué un grand nombre de familles Angloises sur quarante Vaisseaux, alla les mettre à terre à *Flambourg* dans la Province d'Yorck. Ce Païs étoit déja occupé par les Saxons Northumbres, qui ne regardant pas les Anglois comme des ennemis, les reçurent volontiers parmi eux. Ces Saxons Northumbres, ainsi nommez parce qu'ils habitoient au Nord de l'Humber, s'étoient maintenus dans ce Païs-là, depuis le tems d'Hengist, & avoient toujours été dans quelque dépendance des Rois de Kent. Ils avoient souvent favorisé les entreprises de leurs Compatriotes dans les parties meridionales, par de fréquentes diversions, qui avoient diverses fois attiré dans le Nord les armes d'Ambrosius & d'Arthur. Mais quoique souvent battus, ils avoient pourtant conservé la possession de ces Contrées septentrionales, sans qu'on sache comment ils avoient été gouvernez depuis la mort d'Octa & d'Ebusa leurs premiers Chefs, jusqu'en 547. Ida étant arrivé dans leur Païs, les trouva disposez à lui obeïr, soit qu'il eût fait des conventions avec eux avant que de quitter l'Allemagne, ou qu'ils fussent las d'être soumis aux Rois de Kent, trop éloignez d'eux pour pouvoir en attendre du secours. Peut-être ne se trouverent-ils pas en état de s'opposer à Ida, qui avoit amené de grandes forces. Quoi qu'il en soit, Ida fut reconnu pour Roi des Saxons Northumbres, aussi bien que des Anglois qu'il avoit amenez avec lui, sous le titre de *Roi de Northumberland*, c'est-à-dire, du Païs situé au Nord de l'Humber. La facilité que les Anglois trouverent à se mêler parmi les Saxons du Nord, & le peu de difficulté que firent ceux-ci d'obeïr à un Prince Anglois, confirment ce que j'ai déja observé ailleurs, que les Saxons & les Anglois ne faisoient en Allemagne qu'un même Peuple. Cependant, le nom des Saxons se conserva en Allemagne, pendant que celui des Anglois s'y perdit entierement ; & au contraire, celui-ci s'est perpetué dans la Bretagne, où le premier est presque oublié.

Ida premier Roi de Northumberland.

Le Northumberland fut le cinquieme Royaume que les Anglo-Saxons fonderent dans la Grande Bretagne. Ida son premier Roi fut un Prince très renommé, & néanmoins, comme il ne trouva aucun obstacle à son établissement, on ne voit dans l'Histoire qu'une seule particularité de son Regne. C'est la fondation d'une Ville, à laquelle il donna le nom de *Bebbambourg*, à cause de *Bebba* sa Femme. Cette Ville fut détruite longtems après : mais il y reste encore un Château, qui porte le nom de *Bambourg*.

Les Mémoires qu'on a touchant les établissemens des Anglo-Saxons dans la Bretagne, sont si courts & si défectueux, qu'il est impossible d'en faire une Histoire bien suivie. Il faut donc se contenter d'un certain nombre de faits, dont la mémoire s'est conservée jusqu'à ce jour, & à l'aide desquels on peut en quelque maniere suivre le fil de l'Histoire.

Dans l'année 552, les Bretons, malgré leur foiblesse, voulurent faire un effort pour arracher à Chenrick, Roi de Wessex, une partie du Païs que Cerdick son pere leur avoit enlevé. Ils s'avancerent même dans ce dessein jusqu'à Salisburi: mais ils furent vigoureusement repoussez, & contraints de se retirer, après avoir perdu beaucoup de monde. 552. Chenrick repousse les Bretons. *H. Huntingd.*

On trouve encore dans les Annales Saxonnes, que trois ans après, deux fils de Modred entreprirent d'ôter à Constantin, la Dammonie qu'Arthur lui avoit laissée en mourant, & qu'ils se fortifierent même de quelques Troupes Saxonnes. Mais Constantin, qui se trouva miéux préparé qu'ils ne l'avoient esperé, ne se contentant pas de les avoir mis en fuite, les poursuivit jusqu'à Glaston, où il les poignarda lui-même entre les bras de l'Abbé de ce Monastere, qui interceda vainement pour eux. 555. Deux fils de Modred tuez par Constantin. *Galef. Monum.* L. VIII. c. 1.

Ida, Roi de Northumberland, mourut l'an 559, après avoir regné douze ans. Quoique la profonde Paix dont il jouït pendant tout le cours de son Regne, ne lui fournît point d'occasion de donner des preuves de sa valeur, tous les Historiens s'accordent dans les éloges qu'ils font de sa vertu, & en parlent comme d'un Prince très accompli (1). C'est dommage que nous n'ayons pas plus de particularitez de sa vie. Après sa mort, le Northumberland fut partagé en deux Royaumes; mais on ne sait pas ce qui donna occasion à ce partage. ***Adda***, fils d'Ida, fut Roi de la ***Bernicie***, qui étoit la partie septentrionale: & ***Alla***, descendu de ***Woden***, se fit couronner Roi de ***Deïre***, c'est-à-dire, du Northumberland meridional. Ida laissa douze fils, six légitimes & six naturels, qui formerent les uns & les autres des branches differentes, qu'on peut voir dans la Généalogie des Rois de Northumberland qui sera inserée à la fin de ce Livre, & sur laquelle il sera bon de jetter les yeux de tems en tems, si l'on veut bien entendre l'Histoire de ces Royaumes. 559. Mort d'Ida. Division du Northumberland, en Deïre & Bernicie. Adda Roi de Bernicie. Alla Roi de Deïre.

L'année suivante, Chenrick Roi de Wessex, & Monarque des Anglo-Saxons, paya le tribut à la nature, après un Regne de vingt & six ans. Pendant la vie de Cerdick son Pere, il s'étoit acquis une reputation, qui donnoit lieu de juger qu'il pousseroit plus loin ses conquêtes. Mais quand il fut sur le Trône, il ne donna aucune marque d'ambition, & bornant tous ses soins à entretenir un bon ordre dans ses Etats, il ne s'occupa qu'à les faire fleurir par le moyen de la Paix. Il ne prit les ar- 560. Mort de Chenrick. *Bede* L. 2. ch. 5.

(1) Ida *ætate & moribus integer, puris & defæcatis moribus, nulli non splendoris generosis contulit natalibus, adeo bello invictus, domi severitatem regiam genuinâ animi magnitudine temperabat.* G. Malmesb. L. 1. c. 3. Rap. Th.

mes qu'une seule fois, pour repousser les Bretons qui étoient venus l'attaquer. De quatre fils qu'il laissa, *Ceolin*, qui étoit l'ainé, lui succeda dans le Royaume de Wessex, aussi bien que dans la Dignité de Monarque des Saxons.

Ceolin Roi de Wessex.

Il forme le dessein de s'agrandir.

Ceolin ne fut pas plutôt sur le Trône, qu'il forma de vastes projets pour agrandir ses Etats par de nouvelles conquêtes. C'étoit un Prince ambitieux, qui ne se contentant pas des prérogatives que sa Dignité de Monarque lui donnoit, regardoit les autres Rois Saxons comme ses Vassaux, & prétendoit les tenir dans une rigoureuse dépendance. Comme il comprenoit bien que ce ne seroit qu'avec de grandes difficultez qu'il obtiendroit d'eux la soumission qu'il en attendoit, il fit des préparatifs extraordinaires, qui allarmerent également les Princes Saxons & les Bretons. Ceux-ci principalement, ne pouvoient qu'être dans une extrême consternation, à cause de l'état déplorable où ils se trouvoient. Depuis la mort d'Arthur, ils vivoient dans une espece d'anarchie. Ce qu'ils avoient conservé de leur Païs, étoit partagé en plusieurs Souverainetez ou petits Royaumes, qui étant indépendans les uns des autres, s'affoiblissoient mutuellement par le peu d'union qu'il y avoit entre les Princes qui les gouvernoient. Les Historiens Bretons parlent de ces petits Souverains d'une maniere à faire comprendre le peu de secours que la Nation Bretonne pouvoit tirer d'eux en particulier, ou même de tous ensemble. *Constantin*, Roi de Dammonie, étoit un Prince brutal & sanguinaire, diffamé d'ailleurs par ses horribles débauches. *Aurelius Conanus*, qui avoit son Royaume à l'Orient de la Saverne, s'étoit rendu coupable de parricide, & regnoit avec une tirannie inconcevable. *Vortiper*, Roi de Demetie, étoit d'un orgueil extrême. Il se faisoit d'ailleurs un honneur de n'avoir point de Religion, & de persécuter le Clergé. *Cuniglas*, dont les Etats étoient au Nord de la Cambrie, c'est ainsi qu'on nommoit le Païs situé entre la Saverne & la Mer occidentale, avoit vieilli dans le crime, & s'étoit rendu fameux par ses mauvaises actions. Enfin, *Magoclun* ou *Malgon* (1), Roi de la petite Isle de *Mona*, qu'on appelle aujourd'hui *Anglesey*, ne pensoit qu'à piller ses Voisins & ses Sujets, & à garder ses trésors acquis par une infinité de rapines & de violences. En un mot, la Bretagne se trouvoit dans une horrible confusion. Depuis qu'Arthur n'étoit plus au monde, chacun vouloit vivre à sa fantaisie, & les Tirans n'avoient d'autorité qu'à proportion de la licence qu'ils laissoient prendre à leurs Sujets. Les Souverains étoient désunis entre eux; & comme ils ne se fioient point les uns aux autres, ils ne pouvoient convenir ensemble des moyens propres à se délivrer des maux qui les talonnoient. Ainsi, chacun ne songeant qu'à ses propres interêts, ils laisserent aux Saxons une entiere liberté de s'établir sur leurs ruïnes.

Etat des Bretons & caractères de leurs Princes.

(1) Il étoit fils d'une Sœur d'*Arthur*, & avoit pris le parti de *Medred* contre son Oncle. *Gildas*. Rap. Th.

Les préparatifs de Ceolin les réveillerent pourtant un peu de leur léthargie, & les obligerent à penser à leur défense. Ce fut dans cette vue qu'ils firent choix de *Malgon* pour les commander, par la seule raison qu'il avoit une taille de Géant. Mais qu'auroit pu faire ce Général peu expérimenté, si les Saxons eussent uni leurs forces contre lui ? Il auroit peut-être achevé de perdre par une seule Bataille, ce que le Grand Arthur avoit eu bien de la peine à conserver. Mais par bonheur pour lui & pour les Bretons, le Monarque Saxon s'entêta du projet de soumettre premierement ses Compatriotes. Dans cette résolution, il tourna contre les Saxons les armes qu'il auroit dû employer contre leurs ennemis communs. Il ne put faire éclater ses desseins, sans exciter contre lui la haine & la jalousie des Princes voisins. Mais comme aucun d'eux en particulier n'étoit en état de lui faire tête, parce que son Royaume étoit beaucoup plus puissant qu'aucun des autres, chacun craignoit de se voir opprimé s'il se déclaroit tout seul. Ils furent donc peu-à-peu contraints de subir le joug d'une dépendance, à laquelle leurs Loix ni leurs Coutumes ne les assujettissoient pas envers celui qui possedoit la charge de Général. Cependant, ils gémissoient en secret de se voir ainsi gourmandez. Ils n'étoient pas même sans crainte, que les desseins de Ceolin ne s'étendissent plus loin.

Ceolin soumet les autres Rois Saxons.

Enfin, Hermenrick Roi de Kent étant mort en 564, *Ethelbert* son fils, qui lui succeda, ne put supporter les manieres hautaines du Roi de Wessex, qui étoient d'autant plus mortifiantes pour Ethelbert, qu'étant descendu d'Hengist, il croyoit que la Dignité de Monarque lui étoit due preferablement à tout autre Prince. Prévenu de cette pensée, il prit la résolution de faire revivre les droits des Rois de Kent, que ses Prédécesseurs avoient laissé perdre, & déclara la Guerre à Ceolin, sans avoir bien examiné la disproportion qu'il y avoit entre ses forces & celles de son ennemi. Ceolin, indigné de se voir attaqué le premier par un jeune Prince qui n'avoit encore aucune reputation, marcha incontinent vers le Royaume de Kent, à dessein de le prévenir, & l'ayant rencontré à *Wibbandun* (1), il remporta sur lui une Victoire complete. Une seconde Bataille, suivie du même succès, acheva de mettre Ethelbert hors d'état de continuer la Guerre, & le contraignit de demander la Paix. Le chagrin qu'il conçut d'un succès si contraire à ses esperances, fut encore augmenté par les railleries des autres Princes, qui se moquoient de sa présomption. Il avoit besoin de cette leçon, pour apprendre que le courage n'est pas la seule chose nécessaire à la Guerre, & qu'il doit être accompagné de la prudence & de la force. Il en sut si bien profiter, qu'il devint dans la suite l'un des plus sages & des plus illustres Princes de sa Nation. Ce fut là la premiere Guerre Civile entre les Princes Saxons. Elle fut suivie d'une infinité d'autres, causées par l'inquietude ou par

564. Ethelbert devient Roi de Kent. *G. Malmesb.* L. 1. c. 1.

567. Il déclare la Guerre à Ceolin.

568. Il est battu deux fois. *Flor. Wigorn.*

(1) Ou *Wimbledon*. Rap. Th.

l'ambition de ces mêmes Princes, dont la plupart ne pouvoient vivre en repos. Dès qu'ils se virent en état de n'avoir plus rien à craindre des Bretons, ils se querellerent mutuellement avec tant d'animosité, que si les Bretons avoient eu un autre Arthur à leur tête, ils auroient pu recouvrer ce qu'ils avoient perdu. Mais la Providence divine en avoit autrement ordonné.

571. Uffa premier Roi des Est-Angles.

J'ai dit ci-devant, que les Anglois avoient fait des conquêtes sur les Côtes orientales, sous la conduite de douze Chefs. *Uffa* (1), qui resta le dernier en vie de ces douze Capitaines, prit en l'année 571. le titre de Roi des *Est-Angles* (2), & son Royaume fut nommé *Estanglie*. On compte cette année pour la premiere de ce Royaume, bien qu'il eût eu son commencement quarante ans auparavant, au tems de l'arrivée des Anglois dans la Bretagne. Ainsi, selon les apparences, Uffa étoit fort avancé en âge, quand il se fit couronner. Ce fut le sixieme Royaume fondé par les Anglo-Saxons dans la Grande Bretagne.

Ambition de Ceolin.

La Victoire que Ceolin avoit remportée sur le Roi de Kent l'avoit tellement enorgueilli, qu'il ne regardoit plus les Rois Saxons ses voisins que comme des Sujets, sur lesquels il prétendoit avoir un empire absolu. Véritablement, les Rois de Northumberland & d'Estanglie n'avoient pas beaucoup à craindre de son ambition, étant séparez de lui par un grand Païs que les Bretons occupoient. Mais les Rois de *Kent*, d'*Essex*, & de *Sussex*, furent contraints de recevoir la loi de ce Prince, qui, par l'étendue de ses Etats, étoit fort superieur à chacun d'eux en particulier.

577. Il attaque les Bretons. *Annal. Saxon. Flor. Wigorn. H. Huntingd. L. 2. Cambden in Dobuni. Flor. Wigorn. H. Huntingd. Annal. Saxon.*

Après qu'il eut soumis ces trois Rois ses Compatriotes, il porta ses armes dans le Païs des Bretons, à dessein d'agrandir ses Etats par de nouvelles conquêtes. Il ne m'est pas possible de donner le détail de cette Guerre, sur laquelle les Historiens ont passé fort legerement. Ils se sont contentez de dire, que *Cutha*, frere de Ceolin, battit souvent les Bretons, & que vrai-semblablement il auroit beaucoup accru les Etats du Roi son Frere, si la mort ne l'eût enlevé au milieu de ses Victoires. Cette Guerre, qui dura sept ans, affoiblit tellement les Bretons, qu'ils n'étoient plus en état de résister aux armes victorieuses du Monarque Saxon.

578. Titil Roi d'Estanglie. *Fl. Wigorn.*

Avant que la Guerre fût finie, Uffa, premier Roi d'Estanglie, mourut en 578., laissant sa Couronne à *Titil* son fils.

Dans l'état déplorable où les Bretons se trouvoient réduits, il y avoit apparence que le moment de leur entiere ruïne n'étoit pas fort éloigné. Pressez du côté du Midi par les Saxons occidentaux & meridionaux, & par ceux qui occupoient le Païs de Kent, à l'Orient par les Est-Saxons & par les Estangles, & par les Northumbres du côté du Nord, ils se trouvoient presque envelopez par leurs ennemis. Ils trouverent pourtant encore une ressource, qui prolongea de quelque tems le peu d'esperance

(1) Les Rois qui lui succederent furent nommés *Uffings* de son nom. TIND.

(2) Ou *Anglois Orientaux*. RAP. TH.

qu'ils avoient de pouvoir résister à tant de disgraces. Comme la nécessité de leurs affaires les avoit autrefois obligez à faire venir les Saxons dans leur Païs, pour les défendre contre les Ecossois, un besoin non moins pressant les engagea aussi dans le tems dont je parle, à implorer le secours des Ecossois, contre les Saxons. Cette résolution étant prise d'un consentement unanime, ils envoyerent des Ambassadeurs à *Aidan* Roi d'Ecosse, pour tâcher de l'engager dans leur querelle. Ils lui firent représenter, «que leur ruïne alloit infailliblement entraîner la sienne, & que » les desseins des Saxons n'alloient pas à moins qu'à se rendre maitres de » toute l'Isle, dont une grande partie étoit déja entre leurs mains: que si » ce Peuple étranger venoit enfin à bout de conquerir toute la partie » meridionale possedée par les Bretons, les Ecossois ne devoient pas es» perer de pouvoir demeurer tranquillement dans le Nord, puisque se» lon les apparences, ils ne seroient pas mieux traitez que les Pictes, » qui avoient déja perdu une partie de leur Païs«. Ils ajouterent à ces considerations, » que celui qui commandoit les Saxons étoit un Prince actif » & ambitieux, capable de former des projets dont tous ses Voisins de» voient également craindre les suites, si on ne prenoit soin de bonne » heure de s'opposer à ses progrès«. Ces raisons ayant été assez fortes pour persuader le Roi d'Ecosse, il se mit à la tête d'une puissante Armée, & alla joindre les Bretons, pour attaquer ensemble l'ennemi commun. Ceolin étant averti de sa marche, se hâta, autant qu'il lui fut possible, d'aller à sa rencontre avec toutes les Troupes qu'il put assembler. Mais comme les Rois voisins ses Compatriotes ne s'empresserent pas beaucoup à lui donner du secours, il s'en falloit bien que ses forces ne fussent égales à celles des Bretons & des Ecossois. Quelque grande que fût la superiorité de ses ennemis, il ne laissa pas de les attaquer avec beaucoup de courage. Mais enfin, après avoir assez longtems disputé la victoire, son Armée accablée par le nombre, fut taillée en pieces. Ce ne fut même qu'avec peine, qu'il put se sauver lui-même, après avoir laissé *Cuthuin* son Fils mort sur le champ de bataille. Cette Victoire releva tellement le courage des Bretons, que déja ils commençoient à former des projets pour chasser entierement les Saxons de l'Isle: mais ils étoient bien éloignez de pouvoir les exécuter. Les Princes Saxons, contens de voir Ceolin humilié, ne crurent pas qu'il fût de leur interêt de laisser conserver aux Bretons & aux Ecossois, l'avantage qu'ils avoient acquis par leur Victoire. Les prompts secours qu'ils donnerent à leur Monarque, le mirent bien-tôt en état d'avoir sur pied une Armée beaucoup plus nombreuse que la précedente. Dès qu'il put se mettre à la tête de ces nouvelles Troupes, impatient d'avoir sa revanche, il alla chercher ses ennemis, & il ne tarda pas longtems à les rencontrer. Dans une seconde Bataille, il repara par une Victoire signalée, l'affront qu'il avoit reçu dans la premiere, & fit sentir aux Bretons la vanité de leurs projets.

Les Bretons demandent du secours aux Ecossois.

Aidan Roi d'Ecosse marche au secours des Bretons.

Ceolin perd une Bataille contre Aidan.
H. Hunting. L. 2.

Il bat à son tour les Ecossois, qui se retirent en Ecosse.

Aidan s'étant retiré dans son Païs (1) après sa défaite, les Bretons, qui voyoient leurs mesures rompues, ne penserent plus qu'à conserver ce qui leur restoit encore, contens de partager leur Païs avec les Saxons, puisqu'ils n'étoient pas en état de les en chasser. Mais la Justice divine, qui les poursuivoit depuis longtems, n'étoit pas encore satisfaite. Il falloit qu'ils se vissent réduits à de plus grandes extremitez, & que la plus belle & la plus riche partie de leur Isle passât entre les mains du Peuple dont Dieu faisoit l'instrument de sa vengeance.

584. Arrivée d'une Flotte d'Anglois sous Crida; *H. Huntingd. Flor. Wigorn.*

Cette malheureuse Nation commençoit à peine à revenir de la consternation où sa derniere défaite l'avoit jettée, qu'une grande Flotte qui vint aborder à l'Isle, acheva de lui faire perdre courage. Cette Flotte, la plus considerable qui fût venue d'Allemagne, portoit une nombreuse Troupe d'Anglois, conduits par un Chef de la même Nation, nommé *Crida*, qui étoit de la race de *Woden*. Je n'ai pu trouver nulle part, en quel endroit de l'Isle ce Chef fit débarquer ses Troupes. Il y a quelque apparence que ce fut dans l'Estanglie, & qu'ayant traversé ce Royaume, il s'avança vers le milieu de l'Isle sur les terres des Bretons, qui ne se trouvoient pas en état de s'opposer à ses armes. A mesure que ce nouvel ennemi s'avançoit dans leur Païs, le désordre & la consternation croissoient parmi ce miserable Peuple. Les uns faisoient des projets inutiles pour se défendre. Les autres ne cherchoient qu'à sauver leurs biens, leurs femmes, & leurs enfans, en abandonnant leurs terres aux Anglois. Crida profitant de leur terreur, s'étendit au long & au large, & s'étant rendu maitre de la campagne, il chassoit devant lui ces timides ennemis, qui cherchoient vainement des azyles dans les Villes murées. Il n'étoit pas possible que ces Villes, qui se trouvoient surchargées d'habitans, sans avoir dequoi les nourrir, pussent subsister longtems en cet état. Aussi furent-elles bien-tôt forcées, ou réduites à se rendre à discrétion.

Qui fait de grandes Conquêtes.

Les Bretons se retirent dans la Cambrie.

Les Bretons étant ainsi hors d'état de se défendre contre ces nouveaux ennemis, appuyez des secours de leurs Compatriotes déja établis dans l'Isle, prirent le seul parti qui leur restoit à prendre, en se retirant dans la Cambrie, de l'autre côté de la Saverne. Ils n'avoient point d'autre retraite, puisque les Saxons & les Anglois les pressoient de tous les autres côtez. Leur fuite procura au Chef des Anglois la facilité de se mettre en possession de tout le Païs compris entre l'*Humber*, la *Saverne*, & la *Tamise*, qui lui servoient de bornes au Septentrion, à l'Occident & au Midi. Les Royaumes d'Essex & d'Estanglie le bornoient du côté de l'Orient.

Crida donne commencement au Royaume de Mercie.

De toutes ces grandes conquêtes, Crida forma un Royaume plus grand & bien plus considerable qu'aucun des six précedens, sous le nom de Royaume des *Middel-Angles*, c'est-à-dire Anglois du milieu, ou Mi-

(1) Quelques-uns ont dit qu'il fut tué dans ce combat. *Scot Chronic. Buchan.* L. v. Rap. Th.

toyens. Ce Païs fut dans la suite plus communément nommé *Mercie.* Crida, le premier de ses Rois, fut couronné en 584.

Etat des Bretons.

La Cambrie, où les Bretons s'étoient retirez, n'étant pas assez grande pour contenir tant de familles, il y eut un très grand nombre de ces malheureux qui se refugierent dans l'Armorique (1), où ils accrurent le nombre de leurs Compatriotes qui s'y étoient établis en divers tems. D'autres se soumirent aux Anglois ou aux Saxons, contens de devenir coupeurs de bois & puiseurs d'eau, pour conserver leur miserable vie. Ceux qui demeurerent dans la Cambrie, Païs défendu par sa propre situation, s'y maintinrent contre la puissance des Vainqueurs, qui ne purent que longtems après étendre leurs conquêtes dans ces Montagnes. Ce petit coin de l'Isle, où les Bretons se trouvoient tous renfermez, fut ensuite divisé en plusieurs petits Royaumes, qui se trouverent tantôt séparez, tantôt réunis, selon l'ambition ou la puissance de leurs Rois. C'est là où je laisserai desormais les Bretons, comme faisant un Etat à part, & n'ayant plus d'autre relation à l'Histoire d'Angleterre, que celle qui se trouve d'ordinaire entre deux Peuples voisins. Il est vrai que, de tems en tems, ils firent des tentatives pour recouvrer ce qu'ils avoient perdu; mais leurs efforts furent inutiles: comme les Anglo-Saxons, de leur côté, tâcherent vainement de les forcer dans ces ces retraites.

Les Saxons changent le nom de Cambrie en celui de Galles;

Les Saxons donnoient aux Bretons le nom de *Gwalish* ou *Wallish*, c'est-à-dire Gaulois, supposant qu'ils étoient d'origine Gauloise, comme il y a beaucoup d'apparence. C'est par cette raison qu'ils nommerent la Cambrie, où les Bretons s'étoient retirez, *Wallish-land*, d'où est venu le nom de *Walles* que les Anglois donnent encore à ce Païs-là, & que les François ont changé en celui de *Galles.* C'est aussi à cause de leur Origine Gauloise, que les *Wallons* & les *Walaques* ont conservé ces mêmes noms, & qu'en quelques endroits d'Allemagne, on appelle encore le langage Italien *Welsh*, à cause de la Gaule Cisalpine qui étoit habitée par les Gaulois. Quant au nom de *Cambrie*, que les Bretons naturels donnent au Païs de Galles, je conjecture, qu'avant l'arrivée des Saxons, les Bretons qui se nommoient eux-mêmes *Cumri* ou *Cumbri*, appelloient la Bretagne *Cambrie*; & qu'après qu'ils se furent retirez de l'autre côté de la Saverne, ce même nom, qui étoit auparavant commun à tout le Païs, devint particulier à ce petit coin de l'Isle.

(1) *Armorica*, c'est-à-dire *Maritime*, à cause de sa situation. On dit qu'on l'a nommée *Bretagne*, des *Bretons* qui s'y rendirent en foule. *D'Argentré* prétend au contraire qu'on les nommoit ainsi anciennement, & que les habitans envoyant des Colonies en *Albion*, donnerent le nom de *Bretagne* à toute l'Isle. Il est probable que les habitans de l'*Armorique* peuplerent une partie de la *Grande-Bretagne*: mais ce que l'Auteur allegue n'est pas une raison concluante pour prouver que l'*Armorique* étoit nommée *Bretagne* avant le départ de ces Colonies; encore moins pour établir que les habitans de l'*Armorique* changerent l'ancien nom d'*Albion*. Tind.

Il donne cette *Note*, comme étant de l'Auteur lui-même. Ce n'est en effet que ce qu'il a dit lui-même plus haut.

Et celui de Bretagne en celui d'Angleterre.
Joh. Sarisb. in Policratico. l. 5. c. 17.

Ce fut à-peu-près dans ce même tems, que les Anglo-Saxons résolurent d'un commun accord, de donner à tous les sept Royaumes en général, le nom d'*Engle-land*, ou *Angleterre*, c'est-à-dire, Païs des Anglois. On ne sait pas bien si ce fut parce que les Anglois étoient en plus grand nombre que les Saxons & les Juttes, & qu'ils possedoient les plus grands & les plus considerables des sept Royaumes (1), ou s'ils en eurent quelque autre raison. Peut-être le nom d'*Engle-land* n'étoit-il qu'une abbréviation d'*Engle-Saxe-land*, nom qui convenoit aux deux principales Nations qui s'étoient établies dans la Grande Bretagne. Mais les Pictes, les Ecossois & les Irlandois n'admirent point ce changement de nom. Ils aimerent mieux continuer à donner aux Peuples qui s'étoient emparez des terres des Bretons, le nom de *Saxenag* ou Saxons, & au Païs qu'ils avoient occupé, le nom de *Saxenage*. Je conjecture, que comme les Saxons furent les premiers connus en Bretagne, les Peuples voisins, qui s'étoient accoutumez à ce nom, ne trouverent pas à propos de recevoir le changement que les Conquerans avoient introduit.

Je sai bien qu'on attribue communément le changement du nom de Bretagne en celui d'Angleterre, à Ecbert Roi de Wessex, qui ne regna que deux-cens-cinquante ans après le tems dont je parle. Mais en cela, on suit le sentiment d'un Historien dont l'autorité n'est rien moins qu'infaillible. D'autres, qui me paroissent beaucoup mieux fondez, assurent positivement que le nom d'*Angleterre* ou d'*Engleland*, fut donné au Païs conquis dans la Bretagne par les Anglo-Saxons, peu de tems après leur arrivée dans l'Isle : ce qui peut fort bien s'entendre du tems qui suivit immédiatement l'arrivée & les conquêtes de Crida. Mais il n'est pas possible d'étendre ce *peu de tems* jusqu'à Ecbert, qui ne commença son Regne que l'an 800. de N. Seigneur.

Succession des Rois de Bernicie.
W. Malmesb. L. 1. c. 3.

Depuis la mort d'Ida fondateur du Royaume de Northumberland, ce Païs avoit été partagé en deux Royaumes, ainsi qu'il a été déja dit. *Alla* s'étoit emparé de la partie meridionale nommée *Deïre*; & *Adda*, fils ainé d'Ida, n'avoit conservé de la succession de son Pere, que la *Bernicie*, qui étoit la partie septentrionale. Celui-ci étant mort en 563, il y eut successivement quatre Rois de cette même famille, tous fils ou freres d'Ida, qui remplirent le Trône de Bernicie, jusqu'à l'an 586, qu'*Athalaric*, le plus jeune des freres d'Ida, y fut placé. Mais comme il étoit fort âgé, *Adelfrid* son Fils prit les rênes du Gouvernement sous l'autorité de son Pere.

Sledda Roi d'Essex.

L'an 587, Ercenwin, premier Roi d'Essex, mourut après avoir regné soixante ans, & laissa sa Couronne à *Sledda* son Fils.

Nous avons parcouru jusqu'ici dans ce second Livre, les principaux évenemens arrivez dans la Grande Bretagne depuis l'arrivée des Saxons

(1) Les *Anglois* possedoient le *Northumberland*, la *Mercie*, & l'*Estanglie* : & les *Saxons* occupoient les quatre autres Royaumes, aux environs de la *Tamise*. Rap. Th.

Saxons, jusqu'à ce qu'ils se furent établis dans cette Isle par une Guerre continuelle, qui dura plus de cent-trente ans. Nous avons vu les efforts des Bretons, qui, après une résistance assez opiniâtre, se virent enfin contraints de ceder leur Païs à ce même Peuple qu'ils avoient appellé pour les défendre. Il faudra voir, dans le Livre suivant, ce qui s'est passé dans l'*Heptarchie* des Anglo-Saxons, c'est le nom qu'on donne aux sept Royaumes, quand on les considere comme ne faisant qu'un seul Corps sous un même Gouvernement. Les trois Nations qui conquirent la meilleure partie de la Grande Bretagne, savoir, les *Saxons*, les *Juttes* & les *Anglois*, se considerant comme un même Peuple, ainsi qu'ils l'avoient été en Allemagne, établirent dans cette Isle une forme de Gouvernement, aussi approchante qu'il fut possible de celle sous laquelle ils avoient vécu dans leur commune Patrie. Ils formerent une Assemblée pour règler les affaires communes des sept Royaumes, & défererent le commandement de leurs Armées à un Général en Chef, qui étoit un des sept Rois, & auquel, par cette raison sans doute, quelques-uns ont donné le titre de Monarque, sous prétexte qu'il avoit la préséance, & quelque superiorité sur les autres Rois. Mais il me semble que cette Dignité avoit plus de rapport à celle de *Stadthouder* des Provinces Unies des Païs-Bas. Il y avoit pourtant quelque difference entre le Gouvernement des Saxons d'Allemagne, & celui que les Anglo-Saxons établirent dans la Bretagne. Par exemple, en Allemagne, chaque Gouverneur de Province dépendoit absolument de l'Assemblée Générale des Saxons, dans laquelle résidoit la Souveraineté: au-lieu qu'en Bretagne, chaque Roi étoit Souverain dans son Royaume. Mais cela n'empêchoit pas que tous les Royaumes ensemble ne fussent, à certains égards, considerez comme un même Etat, & que chacun ne déferât aux résolutions qui se prenoient dans l'Assemblée Générale des sept Royaumes, auxquelles il donnoit son consentement, ou par soi-même, ou par ses Députez. Ainsi ce Gouvernement peut être à bon droit comparé à celui des sept Provinces-Unies des Païs-Bas, dont chacune est Souveraine, quoiqu'elles se soumettent aux résolutions prises dans les Etats Généraux. Une élection libre, & quelquefois la force, donnoit à l'Heptarchie un Chef qui se trouvoit plus ou moins autorisé, à proportion des forces particulieres dont il pouvoit disposer. Car quoique cette Charge ne donnât pas une autorité sans bornes à celui qui en étoit revêtu, à peine y eut-il un de ces Monarques qui n'aspirât à une puissance absolue, ainsi qu'on le verra dans la suite.

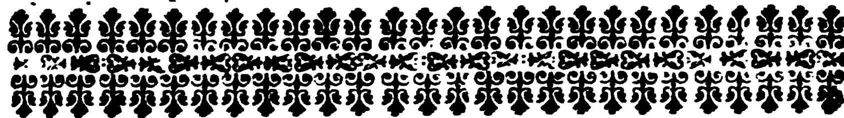
Du Monarque ou Général en Chef des Saxons.

Si l'on veut rechercher les causes de la revolution arrivée dans la Grande Bretagne par les conquêtes des Saxons, il faut d'abord reconnoitre, que Dieu, par une juste séverité, voulut punir les Bretons coupables d'une infinité de crimes, dont ni le Peuple, ni les Rois, ni les Ecclésiastiques mêmes n'étoient pas exempts. C'est ce que leurs propres

Causes de la revolution arrivée dans la Grande Bretagne.

Hiſtoriens repréſentent en termes extremement forts & pathétiques. Quoique la Juſtice divine ne puniſſe pas toujours, d'une maniere éclatante, toutes les Nations qui ſe rendent coupables de ces mêmes crimes, on ne peut pourtant s'empêcher de la reconnoitre quand elle ſe manifeſte contre une Nation particuliere, par de ſi terribles effets. Mais comme elle ſe ſert ordinairement de moyens naturels pour l'exécution de ſes deſſeins, ce ſont ceux-ci principalement que nous pouvons & que nous devons examiner. On peut aiſément juger d'abord, que la diſſenſion qui ſe mit parmi les Bretons, fut la principale cauſe de leur ruïne. S'ils euſſent été bien unis entre eux, ils ſe ſeroient mieux défendus contre les premiers Saxons, & par-là, ils auroient ſans doute fait perdre aux autres, l'envie de s'habituer dans la Bretagne. En ſecond lieu, la longue ſervitude ſous laquelle ils avoient vécu pendant la domination des Romains, avoit énervé leur courage, & leur avoit fait perdre l'inclination naturelle qu'ils avoient pour la Guerre. Enfin, ils manquerent aſſez longtems d'un Chef capable de les conduire, & de leur faire ſentir qu'ils n'étoient pas moins braves que les autres Peuples. Cela paroit manifeſtement, en ce que, ſous le commandement d'Ambroſius & du Grand Arthur, ils ſembloient être un Peuple tout different de celui qui n'avoit pu ſe défendre contre les Ecoſſois & les Pictes. C'eſt ce qui peut arriver à toutes les Nations du monde. Il eſt aiſé de remarquer dans preſque toutes les Hiſtoires, la grande influence que les bonnes ou les mauvaiſes qualitez des Princes ont ſur les affaires publiques, & ſur les mœurs mêmes de leurs Sujets. On verra dans la ſuite, que les Guerres Civiles, où les Anglo-Saxons s'engagerent après qu'ils eurent conquis la Bretagne, ne leur furent pas moins funeſtes que les diſſenſions domeſtiques l'avoient été aux Bretons. Elles donnerent occaſion aux plus puiſſans d'opprimer les plus foibles, & enfin, à un ſeul, la facilité de ſe rendre maitre de tous.





ETAT DE L'EGLISE DE BRETAGNE,

Depuis l'arrivée des Saxons, jusqu'à la retraite des Bretons dans la Cambrie.

APRE'S avoir vu à quelles calamitez la Bretagne fut exposée, pendant les cent-trente années que dura la Guerre des Saxons, on ne doit point s'attendre à trouver ici une Histoire suivie des Eglises de cette Isle, pendant ce même tems. Il est aisé de comprendre, que les Ecclésiastiques, qui étoient alors les seuls Ecrivains, avoient autre chose à faire qu'à écrire l'Histoire. Quand même quelques-uns d'entre eux auroient pu trouver assez de loisir, il auroit été difficile que leurs Ecrits eussent passé jusqu'à nous. Il faut donc se contenter d'un petit nombre d'évenemens qu'une legere tradition a conservez, sans ordre & sans aucune liaison, puisqu'il n'y a point d'Histoire qui fasse connoitre exactement les affaires de l'Eglise Bretonne, pendant qu'elle fut si cruellement affligée. ETAT DE L'EGLISE. L'Histoire Ecclésiastique de Bretagne est peu connue.

Avant l'arrivée des Saxons, *Germain*, Evêque d'Auxerre, passa deux fois en Bretagne, ainsi qu'il a été déja dit, pour tâcher d'y extirper l'Hérésie Pelagienne qui y avoit jetté de profondes racines. Ce Prélat s'apperçut dans ses deux Voyages, que le Clergé n'étoit pas moins ignorant que corrompu, & que son ignorance étoit une des principales causes de sa corruption. Pour appliquer quelque remede à ce mal, il crut ne pouvoir rien faire de plus avantageux pour la Bretagne, que d'instituer des Ecoles pour l'instruction de la Jeunesse, & particulierement pour ceux qui se destinoient au service de l'Eglise. Suivant cette pieuse résolution, il en fonda plu- Institution de diverses Ecoles.

ETAT DE L'EGLISE.

Ecoles de Dubricius & d'Iltut.

sieurs, entre lesquelles celles de *Dubricius* & d'*Iltut* furent les plus illustres. Dubricius, qui étoit Evêque de Landaff, fut fait Archevêque de *Caerleon*, ayant toute la Cambrie sous sa jurisdiction. Il avoit deux Ecoles où il enseignoit lui-même, l'une à *Hentland*, & l'autre à *MocKross*. Iltut enseignoit dans un autre lieu, qui prit de lui le nom de *Llan-twyt*, c'est-à-dire, Eglise d'Iltut. Il y avoit encore à *Bangor* dans la Cambrie, un fameux Monastere où l'on prenoit soin de l'éducation de la Jeunesse. On ne peut point douter que Germain ne procurât un grand bien à la Bretagne, par l'institution de ces Ecoles, d'où sortirent ensuite plusieurs hommes illustres qui gouvernerent les Eglises Bretonnes dans les tems les plus difficiles. Quelques-uns comptent encore parmi les avantages que la Bretagne reçut de la visite de Germain, le changement qu'il apporta dans le Service public qui se faisoit dans l'Eglise, en introduisant le Rite Gaulois à la place de celui qui étoit auparavant en usage. C'est là presque tout ce qu'on sait de l'Histoire de l'Eglise Bretonne, pendant tout le tems que les Saxons employerent à faire leurs conquêtes. On peut seulement y joindre quelques particularitez touchant certains Ecclésiastiques célebres par leur sainteté, qui fleurissoient alors dans cette Isle. C'est par là que je finirai tout ce que j'ai à dire de l'Eglise de Bretagne, en attendant que la conversion des Anglo-Saxons me donne occasion de parler de l'Eglise Anglicane.

Germain introduit le Rite Gaulois dans l'Eglise Bretonne.

PatricK, ou *Patrice* fut un des plus remarquables, à cause de la conversion des Irlandois qu'on lui attribue communément, quoiqu'*Anatolius* & *Palladius* eussent prêché en Irlande avant lui. Selon les apparences, celui-ci y fit de plus grands progrès, & c'est pour cela que les Irlandois l'ont reveré & le reverent encore aujourd'hui comme leur Apôtre & leur Protecteur. Au reste, il est bon de savoir qu'il y a eu trois hommes illustres de ce même nom. Le premier mourut l'an 449 : c'est celui qu'on appelle *PatricK l'Ancien*, & dont il est parlé dans une Chronique de l'Eglise de Glassenbury. Le second, qu'on nomma *PatricK le Grand*, est celui qui fait le sujet de cet Article, & qui mourut en 493, après avoir gouverné l'Eglise d'Irlande pendant soixante ans. Le troisieme, nommé *Patrick le Jeune*, étoit neveu du second, & survécut son Oncle de quelques années.

Dubricius, Evêque, ou plutôt, Archevêque de Caerleon, se rendit illustre par la sainteté de sa vie, par son savoir, & par les Ecoles dont j'ai déja parlé, & enfin par un Concile qu'il tint à *Brovi* dans la Province de Cardigan, contre le Pelagianisme.

David, fils d'un Prince Breton, & Successeur de Dubricius, transfera le Siege de Caerleon à *Menevia*, qui a pris de lui le nom

de *St. David*. Il se distingua par l'austerité de sa vie, & par un Concile qu'il fit assembler à *Vittoria*, où les Canons de Brovi furent confirmez. On lui attribue divers miracles, & entre autres, d'avoir donné aux eaux de Bath la vertu qu'elles ont conservée jusqu'à présent. On prétend qu'il vécut cent-quarante-six ans. ETAT DE L'EGLISE.

Samson l'Ancien, & *Samson le Jeune*. Le premier, qui étoit Evêque de Dol dans l'Armorique, fut attiré dans la Grande Bretagne par Ambrosius, qui le fit Archevêque d'Yorck. Le second, qui étoit de Race Royale, fut fait Archevêque, sans qu'on lui assignât aucune Metropole particuliere, avec pouvoir de faire les fonctions d'Archevêque par-tout où il se trouvoit. Les Guerres des Saxons l'ayant obligé de se retirer dans l'Armorique, il y fut fait Archevêque de Dol. On dit qu'en quittant la Grande Bretagne, il en emporta divers Ecrits qui auroient pu donner une connoissance assez étendue des affaires de l'Eglise Bretonne, s'ils avoient été soigneusement conservez.

Cadoc, Abbé de Landcaerven, employoit tous les revenus de son patrimoine, qui étoient très considerables, à l'entretien de trois-cens Prêtres. Il vécut jusqu'à l'année 570.

Patern, Armoricain, & d'une famille noble, après avoir étudié vingt ans en Irlande, alla s'établir dans la Cambrie, où il s'employa utilement à procurer la Paix entre les Princes de ce Païs-là. Il se tenoit ordinairement à Cardigan, où l'on voit encore une Eglise appellée *Llan-Patern-Vawr*, c'est-à-dire Eglise de Patern le Grand, & qui fut, pendant quelque tems, le Siege d'un Evêque. Patern mourut dans l'Armorique son Païs natal, où il se distingua tellement par la sainteté de sa vie, qu'on consacra trois jours de fête à sa mémoire.

Petrock, natif de Dammonie ou Cornouaille, se rendit célebre par sa pieté, & donna son nom à la Ville de *Petrock-stow* ou *Padstow*, dans le même Païs.

Kentigern, fils d'une fille d'un Roi des Pictes, fut Abbé de Glasgow, d'où il alla dans la Cambrie établir une Societé de Religieux, après quoi il retourna dans son premier Monastere. On a beaucoup loué ses austeritez, & particulierement son exactitude à s'abstenir de manger de la chair.

Asaph, Disciple de Kentigern, écrivit la Vie de son Maitre, qui lui avoit donné la conduite du Monastere qu'il avoit fondé dans la Cambrie. Il vécut jusqu'à l'année 590, & donna son nom à la Ville de *St. Asaph*.

Columba, né d'une famille noble d'Irlande, fonda dans cette Isle un Monastere qui fut nommé *Dearmach*, c'est-à-dire, Champ de Chênes, parce qu'il étoit situé dans une Forêt. Quelque tems après, il passa

dans la Grande Bretagne, à dessein de prêcher l'Evangile aux Pictes Montagnards qui n'en avoient encore aucune connoissance. Dieu bénit tellement ses travaux, qu'il eut enfin la satisfaction de voir ce Peuple sauvage soumis à l'empire de J. Christ. Il convertit même leur Roi, nommé *Brydius*, qui lui donna la petite Isle d'*Iona* ou *Hy*, appellée depuis *Colchil*, où il fonda un second Monastere qui devint ensuite très fameux. Ce fut de ces deux Monasteres d'*Iona* & de *Dearmach*, que sortirent presque tous les Prêtres & Evêques qui furent employez pendant un très long tems au gouvernement des Eglises Ecossoises, tant en Irlande que dans la Grande Bretagne. Il faut remarquer, que selon l'institution de Columba, l'Abbé d'Iona conservoit sa juridiction, tant sur divers autres Monasteres qui se provignerent de celui-ci, que sur les Moines qui en sortoient pour être Prêtres ou Evêques. Bede en allegue pour raison, que Columba, Fondateur de ce Monastere, n'avoit été qu'un simple Prêtre. On pourroit ajouter, que les Moines qui avoient été sous la conduite de l'Abbé d'Iona, & qui étoient parvenus à l'Episcopat, ne croyoient pas que le caractere d'Evêque, pût les dispenser de l'obeïssance qu'ils lui avoient vouée. Cet exemple embarasse un peu les Partisans de la Hierarchie Ecclésiastique; qui tâchent de se tirer d'affaires en disant, que c'étoit une mauvaise coutume introduite en ce Païs-là, contre la pratique générale de l'Eglise dans tout le reste de la Chretienté.

Gildas de Badon ou de Bath, étoit Disciple d'Iltut, & Moine du Monastere de Bangor dans la Cambrie. Il nâquit l'année de la Bataille de Badon, selon Usserius, qui prétend que cette Bataille s'est donnée l'an 520, au-lieu que je l'ai rapportée à l'an 511, pour des raisons qu'il auroit été trop long de déduire. Ce Gildas écrivit un Livre intitulé, *De Excidio Britanniæ*, De la Ruïne de la Bretagne, dans lequel il censuroit vivement les Princes Bretons de son tems, c'est-à-dire, ceux qui, après la mort d'Arthur, avoient partagé le Païs qui restoit aux Bretons, en plusieurs Souverainetez. C'est principalement par cet Historien qui écrivoit vers l'an 564, qu'on a quelque connoissance de ce qui se passoit alors parmi les Bretons. Il se trouve encore une autre Histoire, ou plûtôt un Roman, sous le nom d'un *Gildas*, que quelques-uns croyent different de celui dont je parle, & auquel ils donnent le surnom d'*Albanien*. Mais le savant *Stilling-fleet* prétend que ces deux Ouvrages sont d'un même Auteur, & qu'il n'y a point eu d'autre Gildas que celui de Badon.

Orig. Brit.

Columban Irlandois, Disciple de Congal Abbé de Bangor en Irlande, passa une grande partie de sa vie dans la Grande Bretagne. Ensuite, étant allé en Bourgogne, il y fonda l'Abbaye de *Luxeul*, dont il fut le premier Abbé. Vingt ans après, Thierri Roi d'Austrasie, qui possedoit aussi le Royaume de Bourgogne, le bannit de ses Etats, à cause d

Fauchet, Antiq. Gaul.

la liberté qu'il se donnoit de censurer sa conduite ; & le contraignit d'aller se refugier en Italie, auprès d'*Agilulphe* Roi des Lombards. Enfin, il fonda tout proche de Naples, le Monastere de *Bobio*, où il mourut. ETAT DE L'EGLISE.

Ce sont là les Ecclésiastiques qui se sont le plus distinguez dans l'Eglise Bretonne, depuis l'arrivée des Saxons, jusqu'à la retraite des Bretons dans la Cambrie. On peut aisément remarquer, qu'il n'y a que ceux qui ont fleuri dans la Cambrie, en Irlande, ou en Ecosse, dont les noms soient parvenus jusqu'à nous. Pour ce qui regarde le reste de la Bretagne, nous n'avons rien qui puisse nous donner quelque connoissance de ce qui s'y passoit, par rapport aux affaires de l'Eglise. On ne sait pas même les noms des Evéques, si on excepte ceux de *Theon* & de *Thadiock* Archevêques de Londres & d'Yorck, qui se virent enfin contraints de se retirer dans la Cambrie. Il y a beaucoup d'apparence que tous les monumens des Eglises Bretonnes furent détruits dans tous les lieux dont les Saxons se rendirent maitres, & qu'il ne fut pas possible d'en conserver d'autres que ceux qui regardoient les Eglises du Païs de Galles, où les Saxons ne purent jamais pénetrer. Il est aisé de comprendre que la face de l'Eglise devoit être bien triste, pendant que les Saxons exerçoient leurs fureurs dans l'Isle. Ces ennemis impitoyables, qui étoient encore idolâtres, se faisoient un plaisir & un devoir, non-seulement de détruire tout ce qui regardoit la Religion Chretienne, mais même d'exercer leur rage contre les Chretiens. Gildas & Bede ont décrit ces inhumanitez, d'une maniere qui fait comprendre que la barbarie de ce Peuple alloit aussi loin qu'on peut se l'imaginer. *Depuis l'Orient jusqu'à l'Occident*, dit le premier de ces deux Historiens, *on voyoit les Eglises brûlées & détruites jusqu'aux fondemens. Les habitans de l'Isle étoient exterminez par l'épée & ensevelis dans les ruïnes de leurs maisons, & les Autels étoient tous les jours profanez par le sang de ceux qu'on y égorgeoit dessus.* Bede, qui étoit Anglois, & sans doute peu porté à exagerer les inhumanitez de sa Nation, s'exprime de cette maniere : *Par le moyen des Saxons, on vit allumer, dans la Bretagne, un feu qui exécuta la juste vengeance de Dieu contre les Bretons, à cause de leurs crimes, comme il avoit fait autrefois brûler Jerusalem par les Chaldéens. Cette Isle fut tellement ravagée par ce Peuple victorieux, ou plutôt par la main de Dieu qui se servoit de ces instrumens, qu'il sembloit que ce n'étoit qu'une flamme continuée d'une Mer à l'autre, qui consumoit les Villes & qui couvroit toute la surface de l'Isle. Les édifices publics tomboient avec les particuliers. Les Prêtres étoient massacrez sur les Autels. L'Evêque périssoit par le fer & par le feu, avec le Peuple, & sans aucune distinction, sans qu'il se trouvât personne qui osât donner à leurs Corps épars sur la terre, une honorable sepulture.*

Désolation de l'Eglise Bretonne.

Gildas.

Bede.

Ajoutons à ces tristes descriptions, que ceux d'entre les Bretons qui évitoient d'abord la fureur de leurs ennemis, ne trouvant point à sub-

ETAT DE L'EGLISE.

fister dans les Bois & ſur les Montagnes où ils s'alloient cacher, étoient enfin contraints de s'aller rendre aux Vainqueurs, s'eſtimant heureux de pouvoir conſerver leur vie par la perte de leur liberté. Quelques-uns ſe retiroient dans les Païs étrangers; & ceux que l'amour de la Patrie retenoit chez eux, & que la crainte de l'eſclavage empêchoit de s'aller rendre aux Saxons, paſſoient leur miſerable vie dans une diſette effroyable, & dans des appréhenſions continuelles. Il ne faut donc pas s'étonner ſi l'Hiſtoire des Egliſes de Bretagne eſt ſi défectueuſe, puiſque les Saxons prenoient à tâche de détruire tous les monumens qu'on pouvoit en avoir conſervez.



HISTOIRE



C. Eisen invenit. A. C. Boucher f.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE TROISIEME.

Contenant ce qui s'est passé de plus remarquable pendant la durée de l'Heptarchie des Anglo-Saxons, jusqu'à sa dissolution, & à l'Union des sept Royaumes.

A Revolution que les conquêtes des Anglo-Saxons venoient de causer dans la Grande Bretagne, avoit donné à cette Isle une face toute nouvelle. De nouveaux Peuples occupoient le Païs que les Bretons avoient autrefois habité. Les noms mêmes des Villes & des Provinces étoient changez, & les Contrées se trouvoient divisées d'une tout autre maniere qu'elles ne l'avoient été du tems des Romains. Il est donc nécessaire, avant que d'entrer dans le détail des affaires des Anglo-Saxons, qui doivent faire le sujet de ce Troisieme Livre, de faire voir, en peu de mots, l'état où la Grande Bretagne se trouvoit après cette Revolution.

Quatre Peuples differens, savoir les Bretons ou Gallois, les Ecossois, les Pictes, les Anglo-Saxons, partageoient la possession de cette Isle, qui se trouvoit divisée en plusieurs Royaumes. Sous le nom de Bretons, étoient compris tous les Etrangers, Romains ou autres, établis dans l'Isle depuis le tems de l'Empereur Claudius, qui s'étant mêlez par des Mariages réciproques avec les Naturels du Païs, ne faisoient plus avec eux qu'un même Peuple. Il n'y a aucun lieu de douter, que la posterité de ces Etrangers ne fût très nombreuse. C'étoit la Politique constante des Romains, de diminuer, autant qu'il leur étoit possible, le nombre des habitans naturels des Païs conquis, & d'y envoyer de nombreuses Colonies de Soldats véterans, & même d'y transporter des Peuples entiers tirez de leurs autres conquêtes. Ils avoient possedé la Bretagne pendant l'espace de quatre-cens ans, & selon les apparences, ils n'avoient pas négligé, à l'égard de cette Isle, la méthode qu'ils observoient partout ailleurs. Avant qu'ils eussent abandonné la Bretagne, leurs Colonies étoient distinguées des habitans originaires du Païs. Mais la Guerre que les Pictes & les Ecossois porterent dans la Province Romaine, depuis qu'Honorius se fut départi de ses droits, & celle que les Bretons & les Romains établis dans l'Isle eurent à soutenir en commun contre les Anglo-Saxons, les confondirent tellement, que depuis ce tems-là on ne trouve plus dans l'Histoire aucune trace de distinction entre les Colonies Romaines, & les Bretons naturels. Il faut donc considerer les Bretons qui se retirerent au-delà de la Saverne, comme un Peuple composé de familles originaires de la Grande Bretagne, & des Colonies *Romaines* qu'on y avoit transplantées. Les Vandales établis aux environs de Cambridge étoient aussi censez Bretons, & les uns & les autres se trouverent enveloppez dans une même ruïne. Depuis que les Anglo-Saxons eurent formé leurs sept Royaumes, les Bretons n'occupoient plus que le Païs situé à l'Occident de la Saverne, & la partie la plus occidentale de la Dammonie. Le premier de ces Païs conserva parmi eux le nom de *Cambrie*, qui, comme il a été déja remarqué, étoit vrai-semblablement le nom qu'ils donnoient à toute la Grande Bretagne avant cette Revolution, ou du moins, à toute la partie qu'ils en occupoient. Mais les Saxons le nommerent *Walles*, ou *Galles*. Pour ce qui regarde la *Dammonie*, c'étoit, selon les apparences, un nom Romain. Les Bretons nommoient ce Païs-là, *Kernaw*, du mot *Kerne*, qui signifioit *Cornes* en leur langage, à cause de diverses pointes ou Caps que cette Côte pousse dans la Mer. Cela fut cause sans doute, que les Saxons lui donnerent le nom de *Cornouaille*, c'est-à-dire, *Païs de Kernaw*, habité par les Gaulois ou Bretons. Il semble qu'ils affecterent de ne laisser, ni aux Peuples ni aux Païs, aucune trace des noms Romains, puisque même ils appellerent *Gaulois*, un Peuple que les Romains avoient nommé *Breton*, pendant plus de quatre-cens ans. Les Originaires du Païs se maintinrent pendant un assez longtems, dans ce coin de l'Isle, aussi bien que dans le Païs de Galles,

ſans perdre leur liberté ; juſqu'à ce qu'enfin ils furent entierement ſubjuguez, comme on le verra dans la ſuite.

La partie ſeptentrionale de l'Iſle étoit occupée par les Pictes & par les Ecoſſois. Ces deux Peuples étoient ſéparez des Anglois par les Rivieres d'*Eſca* & de *Tweede*, & par les Montagnes qui rempliſſent l'eſpace qui ſe trouve entre ces deux Rivieres. Les Pictes étoient à l'Orient, & les Ecoſſois à l'Occident. La Montagne de *Graſbain* leur ſervoit de borne commune, depuis l'embouchure de la *Nyſſe* juſqu'au Lac de *Lomond*. *Alberneth* étoit la Ville Capitale des Pictes. C'eſt aujourd'hui une petite Ville d'Ecoſſe, dans la Province de *Strathern*, dont le Siege Epiſcopal a été transferé à St. André. Edimbourg appartenoit auſſi aux Pictes ; & tout ce que les Anglois poſſedoient au-delà de la Muraille de Severe, avoit été enlevé à la même Nation. Les Ecoſſois s'étendoient vers le Nord & à l'Occident, juſqu'à la Mer qui borne l'Iſle de ces deux côtez.

Les Saxons & les Anglois avoient conquis toute la partie meridionale de l'Iſle, depuis le Canal qui la ſépare de la France, juſqu'à la Muraille de Severe, & même un peu au-delà, vers l'Orient. Toute cette partie de la Grande Bretagne étoit partagée en ſept Royaumes, poſſedez par trois Peuples qu'on doit regarder comme un ſeul, & qui en effet, ſe ſont confondus ſous le nom d'Anglois. Les *Saxons* & les *Jutes* tenoient quatre de ces Royaumes, ſavoir, *Kent*, *Eſſex*, *Suſſex*, & *Weſſex*. Les *Anglois* poſſedoient ſeuls la *Mercie* & l'*Eſtanglie* : mais dans le *Northumberland*, ils étoient mêlez avec les Familles Saxonnes deſcendues des premiers Conquerans, qui, ſous la conduite d'*Octa* & d'*Ebuſa*, s'emparerent du Païs ſitué au Nord de l'Humber.

C'eſt de l'Hiſtoire de ces ſept Royaumes que je dois préſentement donner une connoiſſance générale. Je dis générale, parce qu'il n'eſt pas poſſible d'entrer dans un détail bien circonſtancié, à cauſe de la ſechereſſe des Auteurs qui ont écrit ſur ce ſujet. La plupart n'ayant eu en vue que d'écrire de ſimples Annales, ont négligé de rapporter ce qui pouvoit le plus contribuer à faire une Hiſtoire réguliere & bien liée de chaque Royaume, ou de tous enſemble. Quelques-uns ſe ſont particulierement attachez à l'Hiſtoire d'un des ſept Royaumes, ſans faire preſque aucune mention de ce qui s'eſt paſſé dans les autres. C'eſt ce qui fait qu'on ne connoit preſque rien des affaires de quelques-uns de ces Royaumes, dont les Hiſtoires ont été négligées, ou peut-être, ſe ſont perdues par quelque accident.

Il ſe rencontre encore une grande difficulté, dans le choix de la maniere dont on peut faire connoitre les affaires des ſept Royaumes. Si l'on donne à la fois l'Hiſtoire de tous les ſept, en rangeant les évenemens arrivez dans chacun ſelon l'ordre des tems, on s'engage à interrompre inceſſamment le fil des narrations ; & par là, on y porte une confuſion, qui eſt encore augmentée par la difficulté que la mémoire trouve à retenir des noms qui ſont devenus barbares. D'un autre côté, en prenant le

parti de donner à part l'Histoire de chaque Royaume, on tombe dans un autre inconvénient: c'est qu'on ne peut gueres éviter une repétition ennuyante des faits qui sont communs à deux, ou quelquefois à trois des Royaumes, à cause des Guerres qu'ils ont eues les uns avec les autres. D'ailleurs, en suivant cette méthode, on prive le Lecteur de l'avantage de voir un Synchronisme perpétuel des affaires des sept Royaumes, qui ne contribue pas peu à donner une idée distincte de l'état où l'Angleterre s'est trouvée pendant l'Heptarchie.

Après avoir balancé ensemble les avantages & les inconvéniens de ces deux méthodes, je me suis déterminé à prendre quelque chose de chacune. Pour cet effet, je ferai d'abord quelques remarques sur les Anglo-Saxons en général. En second lieu, je donnerai un petit Abregé de l'Histoire de chacun des sept Royaumes en particulier. Enfin, je ferai voir, dans des Tables synchroniques, les principaux évenemens arrivez dans chaque Royaume, afin qu'on puisse en un même tems, voir l'Histoire de tous les Royaumes ensemble. J'espere de donner, par ce moyen, sinon une idée complete des affaires de l'Heptarchie, au moins de ce qu'il y a de plus essentiel.

DE L'HEPTARCHIE EN GENERAL.

Ce qu'on appelle l'Heptarchie des Anglo-Saxons, c'est le Gouvernement des sept Royaumes considerez comme ne faisant qu'un seul Corps & un seul Etat. J'ai déja dit ci-devant, que les Anglo-Saxons établirent, en Angleterre, un Gouvernement à-peu-près semblable à celui sous lequel ils avoient vécu en Allemagne: c'est-à-dire, que se considerant comme Freres & Compatriotes, & ayant un égal interêt à se maintenir dans leurs Conquêtes, ils conçurent qu'il leur étoit nécessaire de se secourir mutuellement, & d'agir en commun pour le bien de tous. Ce fut dans cette vue, qu'ils jugerent à propos d'établir parmi eux un Géneral en chef, ou si l'on veut, un *Monarque*, auquel ils accorderent certaines prérogatives, du détail desquelles nous ne sommes pas bien informez. Après la mort de ce Général ou Monarque, on en élisoit un autre, du consentement unanime des sept Royaumes; mais il y avoit quelquefois d'assez longs Interregnes, causez par les Guerres ou par les divisions entre les Souverains, qui ne pouvoient s'assembler, ou s'accorder sur ce choix.

Outre ce Monarque, qui étoit comme un lien qui tenoit les Anglo-Saxons attachez ensemble, ils avoient aussi établi une Assemblée Générale composée des principaux Membres des sept Royaumes, ou de leurs Deputez, qui étoit comme le centre du Gouvernement Heptarchique. C'est ce qu'on appelloit le *Wittena-Gemot*, ou le Parlement Général, où on ne déliberoit que sur les choses auxquelles toute la Nation prenoit interêt. Mais chaque Royaume avoit un Parlement particulier, à-peu

près de la même maniere qu'on le voit pratiquer dans les sept Provinces-Unies des Païs-Bas. Chaque Royaume étoit Souverain ; & néanmoins, ils déliberoient en commun sur les affaires qui regardoient l'interêt commun de l'Heptarchie : & ce qui étoit ordonné dans l'Assemblée Générale, devoit être exactement observé, puisque chaque Roi & chaque Royaume y avoit donné son consentement. C'étoit là le plan & la forme du Gouvernement Heptarchique, sur quoi je n'insisterai pas davantage, parce que j'ai dessein d'en parler plus amplement en un autre endroit.

Mais comme le tems & les conjectures causent assez souvent du changement dans les meilleures Constitutions, il arriva que, par l'ambition ou par l'inquietude des Souverains qui gouvernoient les sept Royaumes, les Anglo-Saxons ne vécurent pas longtems dans cette union que la forme de leur Gouvernement supposoit. Ceux d'entre eux qui étoient les plus puissans, tâcherent souvent de profiter de la foiblesse des autres, pour s'agrandir à leurs dépens. De là vinrent de fréquentes Guerres qu'ils eurent les uns contre les autres, & qui aboutirent à la ruïne de quelques-uns des sept Royaumes qui furent unis à d'autres, & enfin, à l'union de tous sous le gouvernement d'un seul Prince. C'est en cela principalement que consiste ce qui est parvenu jusqu'à nous de l'Histoire des sept Royaumes Anglo-Saxons, je veux dire dans les Guerres continuelles où ils se trouverent engagez, depuis le commencement de l'Heptarchie jusqu'à sa fin.

Une autre source des Guerres qu'il y eut entre les Princes Anglois, ce fut l'ambition de ceux qui étoient revêtus de la Dignité de Monarque, qui ne se contentant pas des prérogatives attachées à leur Charge, en vouloient étendre les droits. S'il avoit plu aux Auteurs qui ont écrit l'Histoire de l'Heptarchie, de nous informer exactement des prérogatives du Monarque, nous pourrions porter quelque jugement sur les causes des Guerres que les differens sur cette matiere produisirent assez fréquemment. Mais ils se sont contentez d'en marquer le tems & le succès, sans entrer dans aucun détail des raisons ni des motifs de ceux qui attaquoient, ou de ceux qui n'étoient que sur la défensive. C'est ce qui rend cette Histoire fort défectueuse, & qui empêche qu'on n'en puisse faire un Corps bien lié, comme il seroit à souhaiter, puisqu'on ne trouve dans les Annales, que de simples faits détachez les uns des autres, sans aucune sorte de liaison. Tout ce qu'on en peut recueillir, c'est que les Princes Anglo-Saxons étoient naturellement fort inquiets, & qu'ils ne pouvoient que difficilement vivre en repos. Mais ce n'est pas un caractere qui leur soit particulier, puisque dans les siecles suivans, on n'a pas vu plus d'union entre les Souverains de l'Europe.

Il n'y a pourtant point à douter, qu'outre les Guerres, à quoi les Historiens & les Annalistes se sont principalement arrêtez, il ne se soit

passé dans chacun des Royaumes, des évenemens plus agreables & plus interessans, qui auroient pu égayer & embellir leur Histoire. Mais malheureusement, ces Ecrivains, qui ont tous été Moines, n'ont pas eu le goût assez bon pour faire un choix de matieres, capable de les faire lire avec plaisir. La seule chose sur laquelle ils ont insisté, c'est sur ce qui regarde la Religion, & principalement, la Fondation des Monasteres, & les privileges accordez aux Moines & au Clergé. Comme leur unique but a été de faire voir l'origine de ces Fondations, & des revenus dont les Monasteres étoient en possession. il a fallu nécessairement qu'ils ayent informé la Posterité, qu'il y a eu en Angleterre sept Royaumes differens : que certains Rois de ces Royaumes ont fondé tels & tels Monasteres, & leur ont accordé tels privileges & tels revenus. C'est ce qui les a portez à faire une espece d'Histoire de l'Heptarchie, sans quoi on n'auroit pu comprendre les fondemens de leurs droits. Mais d'un autre côté, comme le but qu'ils avoient ne demandoit rien de plus, ils se sont contentez de rapporter la Succession des Rois dans les differens Royaumes, avec quelques-unes de leurs principales actions. C'est là proprement le seul secours que nous avons pour l'Histoire de l'Heptarchie, dont les évenemens qui regardent la Religion font la principale matiere. C'est sur quoi il est nécessaire de dire un mot.

Lorsque les Saxons arriverent en Angleterre, ils étoient tous Payens & Idolâtres. Ce ne fut que cent-cinquante ans après leur arrivée, qu'ils commencerent à être instruits des véritez de la Religion Chretienne. Leur conversion commença dans l'année 597, par le Royaume de Kent, où Gregoire I. envoya *Augustin* Moine de St. Benoit. Elle s'accomplit l'an 653, dans le Royaume de Mercie, par le ministere de certains Missionnaires qui y furent envoyez du Northumberland. Pendant les cinquante-six années qui furent employées à ces conversions, il arriva dans quelques-uns des sept Royaumes, des Revolutions qui y firent perir le Christianisme, en sorte qu'il fallut y replanter la Religion comme si elle n'y avoit jamais été connue. C'est ce qu'on pourra remarquer dans les Royaumes d'*Essex*, de *Northumberland*, & d'*Estanglie*. Ainsi, depuis le commencement de ces conversions, jusqu'à la fin, l'Angleterre se trouva mêlée de Chretiens & d'Idolâtres, quelques-uns des Royaumes étant convertis, pendant que les autres demeuroient dans le Paganisme ; & dans ceux mêmes qui étoient Chretiens, tout le monde ne s'étant pas converti à la fois.

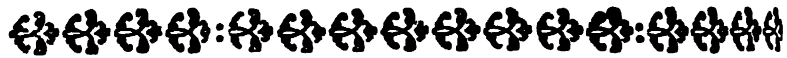
Augustin prêcha aux Saxons de Kent, *Mellitus* aux Est-Saxons, *Paulin* aux Northumbres, *Birinus* aux West-Saxons, *Wilfrid* aux Saxons Meridionaux, *Felix* aux Estangles, & enfin, des Moines venus du Nord, aux Merciens. Mais toutes ces prédications n'eurent pas un succès égal, parce que les conjonctures ne se trouvoient pas partout également favorables. Quoiqu'il en soit, dans l'espace d'environ soixante ans depuis l'a

rivée d'Augustin, toute l'Angleterre devint Chretienne. Cela suffit pour le présent, puisque mon dessein est de parler plus amplement de l'Eglise de chacun des Royaumes.

Mais j'ai encore une autre remarque à faire, qui n'est pas peu importante : c'est que les Moines, en amenant les Anglo-Saxons à la Religion Chretienne, prenoient soin de leur inspirer une certaine dévotion qui les portoit ou à fonder des Monasteres, ou à augmenter les revenus de ceux qui étoient déja fondez. Ils surent si bien tourner de ce côté-là les esprits des Rois, des Princes, & des Grands, que c'est une chose étonnante que le grand nombre de Monasteres qui furent fondez en Angleterre, depuis la conversion des Anglois jusqu'à la dissolution de l'Heptarchie, c'est-à-dire, pendant l'espace de deux-cens ans, & les richesses que les Moines acquirent pendant ce tems-là. Il sembloit que la Religion consistoit à faire du bien aux Moines, & la souveraine perfection, à embrasser l'état Monastique. C'est ce qui fut cause que beaucoup de Rois, de Reines, de Princes, de Princesses, se résolurent à se dépouiller de leur grandeur mondaine, pour aller passer le reste de leurs jours dans des Monasteres, quelques-uns pour expier certains crimes énormes qu'ils avoient commis, d'autres croyant cette voye la plus propre pour les conduire au Salut. Les Moines ne négligeoient pas d'entretenir la ferveur de cette espece de dévotion, en comblant de louanges ceux qui se déterminoient à faire ces sacrifices à Dieu, & en faisant regarder comme des Saints, ceux qui étoient morts dans ces pieuses dispositions. C'est de là qu'est venu le grand nombre de Saints & de Saintes qu'on trouve dans l'Histoire Ecclésiastique d'Angleterre, parmi lesquels on voit plusieurs Souverains, par la raison que c'étoient ceux qui pouvoient le plus aisément acquerir la sainteté par cette voye.

Après ces remarques générales sur l'Histoire des Anglo-Saxons, je passe aux Histoires particulieres des sept Royaumes, dont je ne rapporterai que les faits essentiels, afin d'éviter, autant qu'il est possible, la secheresse qui accompagne ordinairement les Abregez de cette nature.





ABREGÉ DE L'HISTOIRE DE NORTHUMBERLAND.

LE Royaume de Northumberland étoit situé au Nord de l'Humber, comme son nom le porte. Cette Riviere, qui le bornoit du côté du Midi, le séparoit de la Mercie. Il avoit la Mer d'Irlande à l'Occident, le Païs des Pictes & des Écossois au Nord, & la Mer Germanique à l'Orient. Il contenoit les Provinces qu'on nomme aujourd'hui *Lencastre*, *Cumberland*, *Westmorland*, *Northumberland*, *Yorck*, & l'Evêché de *Durham*. Ses principales Villes étoient *Yorck*, *Dunelm*, appellée depuis *Durham*, *Carlisle* nommée par les Romains *Luguballia*, *Hexham* ou *Hagstadt*, *Lencastre*, & quelques autres moins considerables. Ce Païs étoit divisé en deux parties, savoir la *Deïre* & la *Bernicie*, dont chacune étoit quelquefois un Royaume à part. La premiere étoit proprement le Northumberland meridional, & l'autre, le Northumberland septentrional. Celle-ci étoit en partie située au Nord de la Muraille de Severe, & s'étendoit en pointe du côté de l'Orient, jusqu'à l'embouchure de la *Twede*. Tout le Royaume, en y comprenant les deux parties, avoit environ cent-soixante milles dans sa plus grande longueur, & cent milles à l'endroit où il étoit le plus large.

Ida, premier Roi de ce Païs, commença son Regne l'an 547, & mourut en 559. Après sa mort, le Northumberland fut partagé en deux Royaumes, savoir de Bernicie & de Deïre. *Adda*, fils d'Ida, occupa le premier, & *Alla* le second: mais on ne sait point l'occasion de ce partage.

En Bernicie.	EN DEIRE.
559. ADDA.	559. ALLA mourut en 588.
566. GLAPPA.	
572. FRIDULPHE.	
579. THEODORICK.	
586. ATHALARICK.	

On ne sait rien de tous ces Rois, que le tems de leur mort.

Athalarick étant fort vieux quand il monta sur le Trône de Bernicie, Adelfrid son Fils gouvernoit le Royaume en son nom, sans avoir le titre de Roi. Alla Roi de Deïre étant mort en 588, Adelfrid, qui avoit épousé *Acca* sa Fille, s'empara de ce Royaume, quoiqu'Alla eût laissé un Fils âgé de trois ans, nommé *Edwin*.

593. ADELFRID(1),

Roi de tout le Northumberland.

Ce Prince, qui succeda au Roi son Pere en 590, se rendit fort puissant, & très redoutable à ses voisins, & particulierement aux Bretons
ou Gallois, aussi-bien qu'aux Ecossois & aux Pictes : mais on ne sait aucun détail de ses Guerres. Les Historiens se sont contentez d'en rap-
porter une particularité remarquable. Adelfrid se préparant à faire le 613.
siege de *Chester*, dont les Gallois s'étoient emparez, ceux-ci se disposerent *Bede*, L. 2. c. 2.
de leur côté à lui livrer Bataille ; & afin d'obtenir la bénédiction
de Dieu sur leurs armes, ils firent sortir du Monastere de Bangor douze-cens-cinquante Moines qui eurent ordre de se tenir proche du Champ de Bataille, & de prier Dieu pendant le combat. Ces Moines s'étant trop hâtez de se rendre à un certain lieu qu'on leur avoit marqué, furent rencontrez par Adelfrid, qui ayant été informé de la cause qui les avoit fait sortir de leur Monastere, les fit tous passer au fil de l'épée. Ce massacre fut suivi d'une grande Victoire qu'Adelfrid remporta sur les Gallois, après quoi il entra dans le Païs de Galles, & détruisit entierement le Monastere de Bangor. Il devoit y avoir encore plus de mille Religieux, puisque Bede assure qu'ils étoient divisez en sept Classes, dont la moindre étoit de plus de trois-cens. Deux des portes de cet immense édifice étoient éloignées l'une de l'autre de plus d'un mille. Comme ce Monastere étoit fort ancien, & très célebre, il y a quelque apparence que les Moines chassez par les Anglo-Saxons du reste de la Bretagne, s'y étoient retirez.

Pendant qu'Adelfrid s'agrandissoit par ses conquêtes, & se rendoit redoutable à tous ses Voisins, Edwin, Fils d'Alla Roi de Deïre, erroit en divers endroits, sans pouvoir trouver l'assistance qui lui auroit été nécessaire pour recouvrer le Royaume que son Pere avoit possedé. Il avoit même bien de la peine à trouver un azyle pour y vivre en sureté. Adelfrid son ennemi étoit si puissant & si redouté, qu'il n'y avoit pas un des
Princes Anglois qui voulût risquer ses Etats, pour soutenir les interêts
d'un Orphelin dépouillé. Enfin, Edwin s'arrêta chez *Redowal* Roi d'Es- *Bede*, L. 2. c. 12.
tanglie, qui ayant pris pitié de son état, lui accorda une retraite dans

(1) *Adel*, *Athel*, *Ethel*, signifie *fameux*, ou *noble*. *Fred*, *Frid*, *Freth*, *Frith*, signifie *Paix*. *Adelfrid* ou *Ethelfrid*, c'est-à-dire, *fameux pour la Paix*. *Athelrick*, noblement né : *Rick*, signifie *fort* ou *puissant*. TIND.

sa Cour. Il étoit alors âgé d'environ trente ans, très bien fait de sa personne, & ayant d'ailleurs de bonnes qualitez qui lui attirerent l'affection & l'estime de Redowald & de la Reine son Epouse. Il commençoit à peine à joüir des douceurs de cet azyle, qu'il se vit à deux doigts de sa ruïne, par la haine d'Adelfrid, & par la timide Politique de Redowald. Le premier, craignant que le Roi d'Estanglie ne formât quelque projet en faveur d'Edwin, pour le rétablir sur le Trône de Deïre, lui envoya des Ambassadeurs pour le prier de le lui livrer, ou de le faire mourir, & pour lui déclarer la Guerre en cas de refus. Redowald, surpris de cette demande, demeura quelque tems sans pouvoir se déterminer. Ses forces n'étant pas égales à celles du Roi de Northumberland, il craignoit d'exposer ses Etats aux ravages de ce Prince irrité, s'il lui fournissoit un prétexte d'y porter la Guerre. D'un autre côté, l'honneur, la bonne-foi, les droits de l'hospitalité, l'innocence d'Edwin, ne permettoient pas qu'on le livrât à un ennemi qui ne le demandoit que pour lui ôter la vie. A cette consideration, Redowald joignoit encore celle de la bassesse qu'il feroit, en se soumettant aux ordres d'un Prince qui n'avoit aucun droit de lui commander. Ces diverses réflexions lui causoient une extrême inquietude, & le faisoient pancher, tantôt du côté de la génerosité, tantôt du côté de la politique.

Pendant que Redowald étoit ainsi en suspens, Edwin, que la Reine avoit fait informer des irrésolutions du Roi son Epoux, se trouvoit dans un terrible embaras. Depuis vingt & sept ans, il avoit été errant tantôt en un lieu, tantôt en un autre, sans avoir pu trouver d'autre azyle fixe que celui que le Roi des Estangles lui avoit génereusement accordé, & qui pourtant étoit sur le point de lui devenir funeste, à cause du voisinage du Northumberland. Il voyoit sa perte certaine, si Redowald le livroit à son ennemi : mais d'un autre côté, l'irrésolution de ce Prince lui donnoit lieu d'esperer quelque changement avantageux dans sa fortune. Il consideroit, que si Redowald se déterminoit à le proteger, la Guerre qui suivroit infailliblement son refus, pourroit produire des évenemens capables de le faire monter sur le Trône de son Pere. D'ailleurs, il n'étoit pas assuré de pouvoir éviter par la fuite le danger dont il étoit menacé, ni de trouver ailleurs une autre retraite. Il résolut donc d'attendre constamment le sort, quel qu'il pût être, qui lui étoit préparé, & de s'assurer sur la générosité du Roi d'Estanglie, qui paroissoit encore indéterminé. Redowald étoit naturellement génereux : mais la crainte de se voir engagé dans une Guerre qui lui paroissoit très dangereuse, lui fit enfin prendre la résolution de sacrifier Edwin aux interêts de son Etat. Alors Edwin, qui en fut informé par la Reine, se crut perdu sans ressource, d'autant plus qu'au moment même que Redowald avoit pris la résolution de faire ce sacrifice au Roi de Northumberland, il avoit pris toutes les précautions nécessaires pour empêcher que la victime ne lui échapât.

Jusques là, il n'y a rien que de naturel dans ce qui a été rapporté touchant Edwin. Mais du tems de Bede, qui a parlé fort au long dès avantures de ce Prince, les miracles étoient tellement à la mode, qu'il n'y avoit presque point d'évenement remarquable dans l'Histoire, qu'on n'assaisonnât de quelque prodige ou de quelque apparition. Ainsi cet Auteur, qui paroit assez crédule sur cette matiere, n'a pas voulu négliger d'orner son Histoire Ecclésiastique d'un évenement miraculeux, qu'il avoit appris, comme il l'assure, de quelques vieillards de son tems. D'ailleurs, étant lui-même Anglois, & né dans le Northumberland, un miracle fait en faveur d'Edwin premier Roi Chretien de ce Royaume, ne pouvoit que faire honneur à sa Patrie. Il en a rapporté une infinité d'autres auxquels il ne prenoit pas tant d'interêt, & qui ne sont pas mieux appuyez que celui qu'il rapporte en cette occasion. J'aurois volontiers négligé d'en parler, comme je l'ai fait à l'égard de beaucoup d'autres qui se trouvent dans son Histoire, si je n'avois remarqué que les Historiens qui ont écrit après lui, ont affecté de le copier. Ainsi, laissant à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra, je vais continuer l'Histoire d'Edwin, de la maniere dont Bede la raconte.

Edwin ayant reçu le triste avis que la Reine lui avoit fait donner, alla se promener dans le jardin du Palais de Redowald, pendant l'obscurité de la nuit, pour penser à ses affaires. Pendant qu'il étoit le plus profondément enseveli dans la rêverie, il vit venir à lui un homme vétu d'un habit extraordinaire, qui lui demanda pourquoi il étoit seul à veiller, dans le tems que tout le reste du monde dormoit. Le Prince lui répondit, qu'il étoit surpris de voir qu'un Etranger eût la curiosité de s'informer des affaires d'un homme qui lui étoit inconnu. *Ne croyez pas*, repliqua l'Etranger, *que j'ignore quel est le sujet de vos rêveries. Je sai tout ce qui vous est arrivé jusqu'à cette heure, & je ne viens ici que pour apporter du soulagement à vos maux. Mais que donnerez-vous à celui qui vous assurera que vous monterez sur le Trône, & que vous deviendrez le plus puissant & le plus glorieux des Rois qui ont regné jusqu'ici en Angleterre ? Si ces choses m'arrivent*, répondit Edwin, *je recompenserai liberalement ceux qui m'auront rendu service, aussi bien que celui qui me prédit ce bonheur. Celui qui peut & qui veut vous élever à ce degré de grandeur & de gloire*, continua l'Etranger, *ne demande de vous, sinon que vous embrassiez sa doctrine, & que vous vous gouverniez par ses préceptes. Je serois bien malheureux*, répondit Edwin, *si je refusois de suivre les conseils d'un si véritable ami.* Après cela, l'Etranger mit sa main sur la tête du Prince, & lui dit : *Souvenez-vous bien de ce que je fais présentement, & quand pareille chose vous arrivera, songez qu'il n'y aura point de tems à perdre pour exécuter vos promesses.* Cette conversation étant finie, l'Etranger disparut d'une maniere extraordinaire (1), afin qu'Edwin demeurât persuadé, qu'il y avoit quelque chose de divin dans cette avanture.

(1) *Ut jerunt, repentè disparuit.* Bede. Rap. Th.

La ſurpriſe d'Edwin fut encore augmentée par l'arrivée d'un homme, que la Reine lui envoyoit pour lui faire ſavoir que Redowald avoit changé de réſolution. Cette Princeſſe avoit ſi fortement repréſenté au Roi ſon Epoux l'horreur de l'action qu'il alloit commettre, qu'elle l'avoit enfin déterminé à riſquer toutes choſes, plutôt que de ſervir d'inſtrument pour opprimer l'innocence. Redowald ayant pris ce genereux parti, renvoya les Ambaſſadeurs d'Adelfrid, après leur avoir déclaré, qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à leur livrer Edwin, & encore moins à faire mourir un Prince innocent qui étoit venu chercher un azyle dans ſon Palais. Il ne doutoit nullement que ce refus ne lui attirât une ſanglante Guerre. Adelfrid étoit fier & puiſſant, & comme il ne pouvoit que ſe ſentir offenſé, le Roi d'Eſtanglie jugeoit bien, qu'il feroit des efforts extraordinaires pour ſe venger. Mais comme pour l'ordinaire, celui qui ſe croit offenſé ſe perſuade aiſément que l'offenſeur ne penſe qu'à ſe tenir ſur la défenſive, Redowald jugea qu'Adelfrid ne s'attendant pas à être attaqué, pourroit être aiſément ſurpris avant qu'il eût aſſemblé toutes ſes forces. Par cette raiſon, il réſolut de le prévenir, en portant la Guerre dans le Northumberland.

Cette réſolution étant priſe, il leva une Armée avec une diligence extraordinaire, & en fit trois Corps qui devoient marcher à quelque diſtance l'un de l'autre. Il donna la conduite du premier à *Reyner* ſon Fils ainé, qui eut ordre de marcher devant, pour ſe ſaiſir d'un certain H. Huntingd. L. 3. paſſage. Il ſuivit lui-même, à la tête du ſecond, & laiſſa Edwin derriere avec le troiſieme. Reyner voulant ſe ſignaler par quelque action éclatante, avant l'arrivée des deux autres Corps, marchoit à grandes journées, plus vîte que ſes ordres ne portoient. Il eſperoit de ſurprendre le Roi de Northumberland, qui ne s'étoit pas attendu à être attaqué. En effet, Adelfrid n'avoit pas encore aſſemblé toutes ſes forces: mais voyant que Reyner s'étoit trop avancé, & qu'il ne pouvoit plus être ſoutenu, il profita de cette faute, en attaquant ce premier Corps avant que Redowald fût à portée pour le joindre. Le Prince d'Eſtanglie, qui n'avoit manqué de conduite que par un excès d'ambition & de courage, ſoutint les efforts d'Adelfrid avec beaucoup de valeur. Mais s'étant trop précipité dans le péril, il fut tué, & ſon Armée miſe en déroute.

Redowald, au déſeſpoir de la perte de ſon Fils, ne ſongea qu'à la vengeance. Avec ce qui lui reſtoit de Troupes, tant du Corps qu'il conduiſoit lui-même, que de celui qu'Edwin commandoit, il ſe hâta d'aller attaquer ſon ennemi, qui s'étant déja trop avancé, n'eut pas le tems de ſe retirer. Il ne put même ſe réſoudre à reculer devant un Prince qui avoit menacé avec tant de hauteur. Ainſi, bien loin de penſer à la retraite, il alla fierement au-devant des Eſtangles. Les deux Armées ſe trouvant dans une même diſpoſition, ne tarderent pas longtems à s'entrechoquer. Adelfrid fit des efforts prodigieux pour ſoutenir ſa reputation; & enfin, ſe voyant contraint de ceder au nombre, il aima mieux

mourir, que de survivre à la honte de sa défaite. Dans cette résolution, il s'ouvrit un passage à travers les Troupes ennemies, & alla tomber au milieu de leurs rangs, tout percé de coups. Sa mort acheva de faire perdre courage aux Northumbres, qui jettant leurs armes, & tâchant de se sauver par la fuite, laisserent leurs ennemis maitres du Champ de Bataille.

Après cette grande Victoire, à laquelle Edwin n'avoit pas peu contribué, Redowald marcha dans le Northumberland, où il ne trouva rien qui fût en état de s'opposer à ses armes victorieuses. Adelfrid avoit laissé trois Fils, savoir *Anfrid, Oswald*, & *Oswy*, qui se voyant hors d'état de résister au vainqueur, allerent se refugier en Ecosse. Ainsi, les Northumbres abandonnez à eux-mêmes, sans Chef, sans Troupes, sans armes, & dans une confusion assez ordinaire en semblables occasions, prirent le parti de se soumettre au Roi d'Estanglie. Ce génereux Prince ne voulut pas leur faire porter la peine de la fierté de leur Roi, ni profiter lui-même de l'avantage que sa Victoire lui procuroit. Par une grandeur d'ame, peu commune dans tous les tems, il ne se contenta pas de ceder à Edwin le Royaume de Deïre, sur lequel il avoit des prétentions, mais il y ajouta encore la Bernicie, ne se reservant pour lui-même que la gloire d'une si grande liberalité.

EDWIN (1),

617. *Roi de tout le Northumberland.*

L'action heroïque de Redowald, jointe à la Victoire qu'il venoit de remporter, lui fit obtenir la Dignité de Monarque qui étoit alors vacante. Pour ce qui regarde Edwin, qui peu de tems auparavant s'étoit vu dans un état digne de pitié, il se trouva tout d'un coup Souverain d'un des plus puissans Royaumes d'Angleterre, par une de ces surprenantes Revolutions qui sont hors de la portée & de la prévoyance des hommes, mais qui servent toujours aux desseins de Dieu. On ne sauroit s'empêcher de voir dans l'élevation de ce Prince, une direction toute particuliere de la Providence divine, qui dispose toutes choses par degrez pour l'exécution de ses Ordres souverains. Il parut dans la suite, que Dieu vouloit se servir d'Edwin pour amener les Northumbres à la connoissance de l'Evangile, comme il s'étoit déja servi d'Ethelbert pour la conversion des Saxons de Kent. C'est ce qu'on verra plus amplement dans l'Histoire de l'Eglise.

Après la mort de Redowald, qui arriva dans l'année 624, Edwin fit connoitre ouvertement qu'il aspiroit à la Monarchie: & en effet, il n'y avoit point alors de Prince Anglois ou Saxon, qui pût lui disputer cet honneur, excepté *Cinigisil* & *Quicelm*, qui regnoient ensemble dans le

(1) *Ed* ou *Ead*, c'est-à-dire *heureux*, *béni*. *Win*, ou *Wine*, c'est-à-dire *guerre* ou *chéri*. Tind.

Royaume de Wessex. Quicelm sur-tout, s'opposa de tout son pouvoir aux prétentions d'Edwin, & par là il s'attira de la part de ce Prince, qui s'étoit ligué avec le Roi de Mercie, une Guerre qui le mit en danger de perdre ses Etats, & qui l'obligea enfin à demander humblement la Paix. Cette Guerre s'étant ainsi terminée, Edwin ne trouva plus d'opposition, & il se vit enfin revêtu de la Dignité qu'il avoit tant souhaitée. Les Gallois même, pour prévenir une invasion dont Edwin les menaçoit, consentirent à lui payer un Tribut.

624. Ce Prince ne fut pas plutôt en possession de la Dignité de Monarque, qu'il en étendit les droits beaucoup plus que n'avoient fait ses Prédécesseurs. Il prétendit avoir un empire absolu sur tous les autres Souverains de l'Heptarchie, & il les traita sans beaucoup de ménagement. *Ebald*, Roi de Kent, étoit celui pour qui il avoit le plus d'égards, parce qu'il avoit dessein d'épouser Ethelburge sa Sœur, Princesse d'un grand
Bede L. 2. c. 9 mérite. Il se persuadoit, que la situation où il se trouvoit feroit recevoir sa proposition avec joye; mais il rencontra dans sa recherche, plus de difficulté qu'il n'en avoit attendu. Ethelburge, qui étoit très attachée à la Religion Chretienne, ne pouvoit se résoudre à épouser un Prince idolâtre, quelque honorables que lui fussent d'ailleurs les témoignages d'estime que ce même Prince lui donnoit. Le Roi son Frere n'avoit gueres moins d'éloignement pour ce mariage; & quand on lui en fit la proposition, il ne voulut y consentir qu'à condition qu'Edwin accorderoit à la Princesse sa Sœur, une entiere liberté de professer publiquement sa Religion. Quoique cette condition parût dure au Monarque, le desir de posseder une Princesse dont le mérite étoit universellement reconnu, le fit consentir à tout ce qu'on voulut exiger de lui. D'un autre côté, on surmonta les scrupules d'Ethelburge, en lui faisant esperer, qu'à l'exemple de *Berthe* de France, sa Mere, qui avoit procuré la conversion des Saxons de Kent, elle pourroit aussi amener son Epoux & ses Sujets à la
625. connoissance de la Vérité. Tout étant règlé de la maniere que le Roi de Kent l'avoit souhaité, Ethelburge partit pour le Northumberland, accompagnée de quelques Ecclésiastiques, & particulierement de *Paulin*, à qui *Juste*, Archevêque de Cantorberi, confera auparavant le caractere d'Evêque. Ce fut ce Paulin qui servit à la conversion d'Edwin & des Northumbres, comme je le dirai plus amplement dans l'Histoire de l'Eglise.

Edwin vécut, pendant plusieurs années, dans une profonde paix, autant redouté qu'estimé de tous les Rois de l'Heptarchie. Il profita de ces heureuses conjonctures, non seulement pour maintenir sa domination sur les autres Rois, mais encore pour établir un bon ordre dans ses Etats, & pour faire de bonnes Loix qu'il faisoit observer très exactement. Les Historiens remarquent, que sous son Regne la Justice se rendoit si exactement & avec tant de séverité, dans le Northumberland, qu'un enfant auroit pu traverser tout le Royaume avec une bourse d'or à la main,

sans courir risque qu'elle lui fût enlevée. Mais le plus grand soin qui occupoit Edwin après qu'il se fut converti, c'étoit de répandre la véritable Religion dans les lieux où elle n'étoit pas encore connue, & de la rétablir dans ceux d'où elle avoit été bannie. Ce fut par ses sollicitations, & peut-être par ses ordres absolus, qu'*Erpuald*, Roi d'Estanglie, souffrit que l'Evangile fût de nouveau prêché dans ses Etats, & qu'enfin, il fit lui-même profession du Christianisme. Edwin, qui ne souffroit pas aisément qu'on s'opposât à ses volontez, prétendoit avoir sur les autres Rois une autorité de laquelle il étoit extraordinairement jaloux. En faisant porter devant lui une Enseigne en forme de Sphere ou de Globe (1), qui marquoit l'union du Gouvernement des sept Royaumes en sa personne, il leur faisoit comprendre, qu'il prétendoit être regardé, non-seulement comme leur Chef, mais comme leur Maitre.

De tous les Princes Anglo-Saxons, *Penda*, Roi de Mercie, étoit celui qui regardoit l'élevation d'Edwin avec le plus d'impatience. C'étoit un Prince naturellement inquiet & fier, & qui, regardant la dépendance où il se trouvoit à l'égard du Roi de Northumberland, comme un état indigne de lui, souhaitoit passionnément de se tirer de cette espece d'esclavage. Mais comme il n'osoit s'engager seul dans une si grande entreprise, il attendoit avec impatience une occasion favorable pour agir. Dans le même tems, il se trouvoit aussi dans l'Isle un autre Prince, qui étant dans le même cas, ne desiroit pas avec moins d'ardeur de secouer le joug du Monarque Anglois. C'étoit *Cadawallo*, Roi de Galles, qui croyoit qu'il étoit honteux pour lui & pour ses Sujets, de payer un Tribut à un Prince étranger. Ces deux Princes s'étant enfin communiqué leurs pensées, se liguerent contre Edwin, & firent des préparatifs, qui ne pouvant être cachez, lui firent prendre la résolution de les prévenir, s'il étoit possible. Dans ce dessein, il s'avança jusqu'à *Heath-field*, où il rencontra les deux Rois alliez qui marchoient à lui pour le combattre; & les deux Armées en vinrent aux mains. On combattit des deux côtez avec une espece de fureur. Les Merciens & les Gallois se confioient à la superiorité de leurs forces, & les Northumbres, à la valeur & à la prudence de leur Roi. Celui-ci, quoiqu'inferieur en nombre de Troupes, suppléoit à ce défaut par son courage, & par les bons ordres qu'il donnoit, & maintenoit le combat dans une égalité, qui lui faisoit esperer qu'enfin la victoire se déclareroit pour lui. Mais un accident fâcheux lui fit perdre le sang-froid qu'il avoit toujours conservé, & qui lui étoit plus que jamais nécessaire. *Offrid* son Fils ainé, qui le secondoit dignement, ayant été abattu à ses pieds d'un coup de fleche, la douleur qu'il en ressentit fut si vive, que se laissant emporter à sa passion, il s'enfonça dans un gros d'ennemis, sans prendre garde s'il étoit suivi des siens. Il n'y fut pas plutôt engagé, qu'il fut percé de plusieurs

633. Bede L. 2. c. 2.

(1) Cette Enseigne se nommoit en Latin *Tuffa*. *Juste Lipse* en parle dans son Commentaire sur *Vegece*. Rap. Th.

coups, qui, en lui ôtant la vie, donnerent la victoire à ses ennemis. Dès qu'Edwin ne parut plus, les Northumbres consternez commencerent à se mettre en désordre; & enfin, ils abandonnerent le champ de bataille, & prirent la fuite.

Ainsi finit Edwin, à l'âge de quarante-huit ans, dans la dix-septieme annnée de son Regne en Northumberland, & dans la neuvieme de sa Monarchie. Il avoit eu deux Femmes, dont la premiere, qui étoit Fille de *Cearlus* Roi de Mercie, l'avoit fait Pere d'*Offrid* & d'*Effrid*. D'Ethelburge de Kent, il avoit eû deux autres Fils & deux Filles, qui moururent dans l'enfance, excepté *Anflede*, qui fut Femme d'*Oswy* Roi de Northumberland. Edwin faisoit sa résidence à *Darwentio*, qu'on nomme aujourd'hui *Aldby*, dans la Province d'Yorck.

INTERREGNE.

Bede L. 2. c. 20.

Les deux Rois victorieux userent de leur victoire avec toute la cruauté imaginable. Comme les Northumbres, après la perte de leur Roi & de leur Armée, ne se trouvoient pas en état de leur résister, ils entrerent dans le Northumberland, & ravagerent ce Païs d'une terrible maniere. Le Gallois, tout Chretien qu'il étoit, poussoit la barbarie si loin, qu'Effrid, fils d'Edwin, craignant de tomber entre ses mains, alla se rendre au Roi de Mercie, de qui il attendoit plus de faveur. Celui-ci le reçut d'abord avec quelque humanité; mais ensuite, il le fit égorger en sa présence. La Reine Ethelburge, & Paulin, allerent se refugier auprès du Roi de Kent, qui donna quelques Terres à sa Sœur pour y fonder un Monastere, où elle passa le reste de sa vie. Quant à Paulin, le méme Roi lui procura l'Evêché de Rochester.

Thorn. Hist. Abba. Canterb. Cambden in Cantio.

Les Northumbres furent tellement affoiblis par leur défaite, & par les cruautez, ou plutôt, par les fureurs que les deux Rois victorieux exercerent dans le Northumberland, qu'ils demeurerent longtems sans se reconnoitre. Enfin, voyant que leurs maux ne finissoient point, ils jugerent qu'il leur seroit plus honorable de périr les armes à la main, que par la barbarie des deux Tirans, qui ne respiroient que le sang & le carnage. Ainsi, étant résolus de vendre cherement leurs vies, ils penserent à se donner un Chef pour les commander. Mais quand il fut question d'élire un Roi, les anciennes jalousies entre les Berniciens & les Deïrois s'étant réveillées, ces deux Peuples ne purent jamais s'accorder pour choisir un Roi en commun. Ceux de Deire élurent *Osrick* Parent d'Edwin, & les Berniciens mirent *Anfrid* sur leur Trône. Celui-ci, après la défaite & la mort d'Adelfrid son Pere, s'étoit retiré en Ecosse avec *Oswald* & *Oswy* ses Freres, & ils y avoient tous trois reçu le Baptême.

633. OSRICK *en Deïre.* | ANFRID *en Bernicie.*

Ces deux nouveaux Rois ne furent pas plutôt sur le Trône, qu'ils abandonnerent la Religion Chretienne dont ils avoient auparavant fait profession. Mais si leur revolte envers Dieu fut prompte, leur punition ne le fut gueres moins, puisqu'ils perdirent tous deux la vie dans la premiere année de leur Regne. Osrick ayant témerairement assiegé Cadawallo dans Yorck, avec une Armée composée de nouvelles Troupes, le Roi Gallois, indigné de cette bravade, sortit de la Ville, & l'attaqua si brusquement, qu'il mit son Armée en déroute, & le laissa lui-même mort sur le champ de bataille. Ensuite, il marcha contre le Roi de Bernicie, qui s'étoit mis à la tête de douze-mille hommes. Il l'amusa quelque tems par des propositions de Paix, jusqu'à ce qu'il fût à portée; & l'ayant attaqué dans le tems qu'il s'y attendoit le moins, il fit un horrible carnage des Northumbres, & Anfrid fut tué dans le combat. 634. G. Malmesb. L. 1. c. 3.

INTERREGNE.

Il est aisé de concevoir le triste état où le Northumberland se trouvoit, après tant de pertes consécutives. Cadawallo y exerçoit une barbarie effroyable, qui s'étant accrue par les efforts que les Northumbres avoient faits, sembloit ne pouvoir être assouvie que par la destruction entiere de ce miserable Peuple. Ces cruels traitemens obligerent enfin *Oswald*, Frere d'Anfrid, à prendre la résolution de tout hazarder, pour procurer du soulagement à un Peuple si cruellement opprimé. Dans ce généreux dessein, il assembla un petit Corps de Troupes, avec quoi il eut l'assurance de s'opposer à l'Usurpateur. Bien que le Roi de Mercie se fût déja retiré dans son Royaume, Cadawallo regardant l'Armée d'Oswald avec un extrême mépris, se mit à la tête de ses Troupes pour aller l'attaquer, ne doutant point du succès. Oswald ayant été informé que son ennemi approchoit, se retrancha dans un poste avantageux, où il l'attendit de pied ferme. Mais comptant plus sur l'assistance du Ciel que sur ses propres forces, il fit planter une Croix à la tête de son Camp; & s'étant mis à genoux avec toute son Armée, il pria Dieu humblement, de donner un heureux succès à ses armes. Cependant, Cadawallo s'avançoit plein de confiance, sans faire le moindre doute que la superiorité de ses forces ne lui procurât la victoire. Dans cette pensée, il s'approcha du retranchement des Northumbres, pour animer ses Troupes par son exemple, ne pensant qu'à satisfaire la fureur dont il étoit transporté. Mais pendant qu'il s'efforçoit de s'ouvrir un passage pour joindre ses ennemis, un coup de fleche qu'il reçut au travers du corps, termina ses projets avec sa vie. Sa mort causa d'abord un grand désordre parmi ses Troupes, qui commencerent peu-à-peu à se retirer. Alors, les Northumbres sortant de leurs retranchemens, fondirent sur leurs

Bede L. 2. c. 3. G. Malmesb. L. 1. c. 1. Polychron. L. 5. c. 12.

ennemis avec tant de vigueur, qu'ils les mirent entierement en dérou[te]. La Victoire des Anglois fut si complete, & la protection du Ciel paru[t] [si] manifestement en leur faveur, qu'ils nommerent le lieu du Comba[t] *Heafen-field*, c'est-à-dire *Champ Céleste*. C'est le même qui s'appelle a[u]jourd'hui *Halidun*.

534. OSWALD,

Roi de tout le Northumberland.

Flor. Wigorn. M. Westmon. Après cette grande Victoire, Oswald se mit en possession des de[ux] Royaumes de Northumberland dont il étoit Héritier, savoir de la Be[r]nicie par Adelfrid son Pere, & de la Deïre par *Acca* sa Mere, Sœur d'Edwin. Il avoit si bien profité des instructions qu'il avoit reçues en Ecoss[e] par rapport à la Religion, qu'il surpassa tous les Princes de son tems e[n] connoissance & en pieté. La vertu sévere dont il fit toujours professi[on], son humilité, son zèle pour l'avancement de la vraye Religion, lui at[ti]rerent l'amour & l'estime de ses Sujets à un tel point, qu'après sa mort [il] fut reveré comme un Saint. Il eut le bonheur & la satisfaction de déli[vrer] sa Patrie de la tirannie de Cadawallo, de réunir les deux parties d[u] Northumberland sous sa domination; & de plus, il fut reconnu po[ur] Monarque des Anglo-Saxons. On prétend même qu'il rendit tributaire les Gallois, les Ecossois, & les Pictes. Il travailla de tout son pouvoi[r à] rétablir la Religion Chretienne dans ses Etats, d'où les troubles arrive[z] depuis la mort d'Edwin l'avoient entierement bannie.

Ce Prince s'occupa uniquement, pendant plusieurs années, à un ou[vrage] si pieux & si nécessaire. Mais enfin, il fut obligé de l'interrompre pour aller s'opposer aux desseins du Roi de Mercie, qui se préparoit à lui faire la Guerre. Penda, qui étoit toujours fier & inquiet, ne pouvoi[t] supporter la superiorité qu'Oswald avoit sur lui en qualité de Mona[r]que. Ainsi, pour se tirer d'une dépendance qui lui paroissoit si gênante,
642. il prit tout-à-coup les armes pour le surprendre, avant que de lui avoi[r] déclaré la Guerre. Oswald comprenant qu'il étoit de la derniere impor[t]ance de s'opposer promptement aux desseins du Roi de Mercie, se hâ[ta] d'aller à sa rencontre, avant que d'avoir assemblé toutes ses forces. Pen[da], profitant de cette précipitation qui le rendoit superieur à son enne[mi] en nombre de Troupes, lui livra bataille, & remporta sur lui un[e] victoire complete, qui lui auroit été plus glorieuse, s'il ne l'avoit p[as] souillée par sa cruauté. Le Corps d'Oswald, qui avoit été tué dans [le] Combat, ayant été trouvé parmi les morts, le vainqueur inhumain l[e] fit couper en plusieurs pieces, dont il fit autant de Trophées, en le[s] exposant sur des pieux au milieu du champ de bataille. Le lieu où [se] donna le Combat fut nommé *Oswadstre*. Oswald laissa un Fils nomm[é] *Adelwalt*, qui quelque tems après fut Roi de Deïre.

Bede L. 3. c. 16. Le Roi de Mercie usa de sa Victoire avec sa cruauté accoutumée. Apr[ès]

avoir ravagé le Northumberland, il voulut assieger *Bambourg*, Ville forte bâtie par *Ida*. Cette Place faisant plus de résistance qu'il ne s'y étoit attendu, il forma le projet de la réduire en cendres. Pour cet effet, ayant assemblé proche des murailles une prodigieuse quantité de bois, il attendit à y mettre le feu jusqu'à ce que le vent favorisât son entreprise. Mais le feu ne fut pas plutôt allumé, que le vent s'étant changé tout à coup, porta la flamme dans le Camp des assiegeans, qui en furent fort endommagez. Ce coup lui ayant manqué, il leva le siege; & quittant le Northumberland, il alla porter la Guerre dans l'Estanglie. La retraite de Penda ayant donné un peu de relâche aux Northumbres, les Berniciens mirent *Oswy* Frere d'Oswald sur leur Trône; & l'année suivante, les Deïrois couronnerent *Oswin*, Fils de ce même Osrick que nous avons vu défait & tué par Cadawallo.

643. OSWY *en Bernicie.* | 644. OSWIN *en Deïre.*

Oswy regarda comme une grande injustice, qu'on l'eût privé d'une partie de la Succession du Roi son Frere: mais la conjoncture n'étoit pas favorable pour en tirer raison, parce qu'il craignoit une nouvelle invasion de la part du Roi de Mercie. Ainsi, pendant que cette crainte subsista, il vécut en assez bonne intelligence avec le Roi de Deïre. Mais dès qu'il vit Penda engagé dans d'autres Guerres, il voulut faire valoir ses droits sur le Royaume de Deïre, & chercha querelle à Oswin, qui se vit enfin obligé de prendre les armes pour se défendre, après avoir tenté divers moyens pour satisfaire son ennemi. C'étoit un Prince doux & paisible, & plus dévot que brave, & qui ne s'étoit engagé dans cette Guerre que par pure nécessité. Avec tout cela, il ne pouvoit vaincre les scrupules qu'elle lui causoit. Il concevoit, que c'étoit toujours un très grand mal que de faire répandre du sang pour sa querelle. Dans cette disposition, il se déroba secretement de son Armée, & se retira dans la maison d'un certain Comte qu'il croyoit son meilleur ami, à dessein d'aller de là s'enfermer dans un Monastere. Mais avant qu'il pût achever d'exécuter son projet, cet infidele ami alla le découvrir à Oswy, qui le fit inhumainement massacrer, dans l'esperance de pouvoir plus aisément s'emparer de son Royaume. Cette action barbare ne lui procura pourtant pas l'avantage qu'il s'en étoit promis. Les Deïrois irritez contre lui, & craignant de tomber sous la domination d'un Prince si inhumain, se hâterent de mettre sur le Trône *Adelwalt*, Fils d'Oswald son Frere, qui fut mieux se défendre que son Prédécesseur. Quelque tems après, Oswy pressé de ses remords, fonda un Monastere au même lieu où Oswin avoit été tué, se flatant de pouvoir expier son crime par cette legere pénitence.

650. *G. Malmesb.* L. 1. c. 3.

651. *Bede* L. 3. c. 14.

OSWY toujours en Bernicie. | 652. ADELWALT en Deïre.

Il n'étoit gueres possible qu'Oswy & Adelwalt vécussent en bonne intelligence, quoiqu'ils fussent fort proches parens. Oswy conservoit toujours ses prétentions sur le Royaume de Deïre, & Adelwalt ne pouvoit pas l'ignorer. Par consequent, il étoit de son interêt, non seulement de se défier des desseins de son Oncle, mais même de le mettre, s'il étoit possible, hors d'état de lui causer de l'inquietude. Cela fut cause qu'il prêta volontiers l'oreille à la proposition qui lui fut faite, d'entrer dans une Ligue avec les Rois de Mercie & d'Estanglie, contre Oswy. Penda, Roi de Mercie, quoiqu'âgé de soixante & dix-huit ans, fut l'auteur de cette Ligue. Oswy en ayant été informé, fit tous les efforts possibles pour conjurer cet orage, jusqu'à offrir de l'argent à Penda pour le faire désister de son entreprise. Mais rien ne fut capable d'appaiser ce Prince ennemi perpétuel des Northumbres, qui se sentant appuyé des Estangles & des Deïrois, croyoit avoir trouvé une occasion favorable pour contenter sa passion. Oswy se vit donc obligé de se défendre seul contre
655. G. Malmesb. L. 1. c. 4. ces trois ennemis, dont les forces unies n'étoient que trop capables de lui inspirer de la crainte. Dans cette pressante nécessité, il fit vœu de fonder douze Monasteres, & de faire une de ses Filles Religieuse, si Dieu lui donnoit la victoire. C'est à ce vœu que les Historiens attribuent l'heureux succès dont Dieu le favorisa dans cette Guerre.

Pendant que les deux Armées ennemies s'approchoient l'une de l'autre, le Roi de Deïre formoit de nouveaux projets. Il consideroit, que de quelque côté que la victoire se tournât, ce ne pouvoit être qu'à son préjudice, parce qu'il avoit également sujet de craindre d'être dépouillé de son Royaume, & par Penda & par Oswy. Cette réflexion lui fit prendre la résolution de conserver ses propres Troupes, & de demeurer neutre pendant le Combat, afin de se trouver en état de se défendre contre celui qui remporteroit la victoire. Lorsque les deux Armées furent en présence, Penda, qui n'avoit pas pénetré l'intention d'Adelwalt, attaqua le Roi de Bernicie avec beaucoup de confiance, se persuadant qu'il seroit soutenu par les Deïrois & par les Estangles. Mais quand les Merciens virent Adelwalt se retirer à l'écart avec ses Troupes, leur ardeur se rallentit tellement, que se croyant trahis, ils commencerent à lâcher le pied. Cependant, les Rois de Mercie & d'Estanglie faisoient tous leurs efforts, pour redonner du cœur à leurs Troupes étonnées. Mais ayant été tous deux tuez dans le tems qu'ils s'efforçoient de rétablir le Combat, leur Armée fut enfin mise en déroute. Cette Bataille se donna dans
Bede L. 7. c. 24. la Province d'Yorck, sur le bord de l'*Aar*, & le lieu du Combat fut nommé *Winnifield* (1).

(1) C'est-à-dire, *Champ de la Victoire*. Leeds. TIND.

Après cette Victoire, Oswy marcha sans perte de tems dans la Mercie, & se rendit maitre de ce Royaume, dont il ne conserva la possession que trois ans. Dans cet intervalle, on lui confera la Dignité de Monarque, qui étoit vacante depuis la mort d'Oswald son Frere. Penda avoit été proprement le seul qui eût droit d'y prétendre, mais en même tems, celui à qui il auroit été le plus dangereux de la donner.

Oswy jouïssoit de la Mercie, sous le titre de conquête, pendant que les Fils de Penda étoient contraints d'aller chercher un azyle chez leurs amis. Leur disgrace auroit sans doute duré plus longtems, si les rigueurs que les Officiers d'Oswy exerçoient dans la Mercie n'eussent obligé les Merciens à se soulever. Ils prirent si bien leurs mesures, que tout-à-coup, lorsqu'Oswy s'y attendoit le moins, ils chasserent tous les Northumbres, & mirent *Wolpher* Fils de Penda sur le Trône de Mercie.

Peu d'années après, Oswy se dédomagea en quelque maniere de cette perte, par l'acquisition du Royaume de Deïre, après la mort d'Adelwalt, qui ne laissa point d'enfans. Ainsi, le Northumberland se trouva encore une fois réuni en un seul Royaume.

OSWY,

Seul Roi de Northumberland.

Cette réunion ne fut pourtant pas de longue durée. La tendresse qu'Oswy avoit pour *Alfred* son Fils naturel, lui fit encore partager le Northumberland, pour donner la Deïre à ce cher Fils : de quoi les Deïrois ne furent pas trop contens.

OSWY *en Bernicie.*	ALFRED *en Deïre.*

Oswy mourut en 670, après avoir regné vingt-huit ans. Son Regne fut d'abord troublé par de grandes Guerres; mais sa bonne fortune prévalut enfin, & lui procura quelque repos. Bede le met au rang des plus illustres Rois de l'Heptarchie, & en fait de grands éloges, quoique le meurtre d'Oswin eût beaucoup terni sa réputation. On verra dans l'Histoire de l'Eglise, ce qui a principalement porté cet Historien à parler si avantageusement de ce Prince. Il laissa, d'Anflede sa Femme Fille du Roi Edwin, deux Fils & trois Filles. *Egfrid* son Fils lui succeda dans les deux Dignitez de Roi de Northumberland & de Monarque des Anglois. Les Deïrois n'eurent pas plutôt appris la mort d'Oswy, qu'ils se revolterent contre Alfred leur Roi, & se donnerent à Egfrid, qui par là devint Roi de tout le Northumberland. Alfred se retira en Irlande, où il fit de l'étude sa principale occupation, en attendant que le tems lui devînt plus favorable. 670.

670. EGFRID,

Roi de tout le Northumberland.

G. Malmesb. L. 3. de Pontif.

Quoiqu'Egfrid fût parvenu à la Couronne dans un âge peu avancé, il ne laissa pas de se faire bien-tôt estimer & craindre. Les Pictes ses voisins voulurent l'attaquer, pour lui enlever une partie de ses Etats : mais ils furent battus à diverses fois, & enfin contraints de faire la Paix avec lui, en cedant une partie de leur Païs. Wolpher, Roi de Mercie, crut aussi pouvoir faire des conquêtes dans le Northumberland : mais avant la fin de la Guerre, il se trouva trop heureux de pouvoir sauver ses propres Etats.

Les heureux succès qu'Egfrid eut au commencement de son Regne, lui firent obtenir la Dignité de Monarque que son Pere avoit possedée.

684. Bede L. IV. c. 26.

Dans l'année 684, il envoya une Armée en Irlande pour tâcher de conquerir cette Isle, sous la conduite de Bertfrid, qui exerça beaucoup de cruautez contre les Irlandois, & qui n'épargna pas même les Eglises & les Monasteres. Mais ces rigueurs firent échouer l'entreprise. Les Irlandois étant revenus de leur premiere frayeur, se défendirent si bien, que Bertfrid fut obligé de se rembarquer avec ses Troupes fort délabrées.

Egfrid n'ayant pu rien gagner de ce côté-là, résolut d'étendre ses frontieres du côté du Nord ; & pour cet effet, il porta ses armes dans le Païs des Pictes, qui ne s'attendoient pas à cette invasion. Cela fut cause qu'ils se jetterent dans les endroits marécageux de leur Païs, pour se mettre à couvert des premieres attaques de leurs ennemis. Egfrid fut assez imprudent pour les y poursuivre, & pour s'embarasser dans de longs défilez qu'il ne connoissoit pas, & dont il ne put se tirer. Alors, les Pictes qui connoissoient parfaitement le Païs, harcelerent tellement ses Troupes qui mouroient de faim dans ces déserts, qu'il perdit plus de la moitié de son Armée. Enfin, pour se tirer de cet embaras, il se vit contraint de s'engager dans un Combat inégal, où il fut tué, étant âgé de quarante ans, & en ayant regné quatorze.

Egfrid avoit eu deux femmes, dont la premiere nommée *Adelfrida* & qui étoit Fille d'*Annas* Roi d'Estanglie, avoit été mariée en premieres nôces avec un Seigneur Anglois nommé *Thombert*. On prétend que dans ses deux mariages, elle conserva toujours sa virginité ; & enfin, elle obtint d'Egfrid son second Mari, une entiere séparation. Ensuite, elle fonda un Monastere à Ely, dont elle fut la premiere Abbesse. Elle a été vénerée en Angleterre, sous le nom de *Sainte Auldry*.

La mort d'Egfrid, & la perte de son Armée, porterent un préjudice extrême au Royaume de Northumberland, qui depuis ce tems-là ne fit plus la figure qu'il avoit faite auparavant. Les Pictes profiterent de leur victoire pour conquerir une des Provinces de la Bernicie, qui étoit à

leur bienséance. D'un autre côté, les Gallois s'emparerent de deux Provinces qui avoient autrefois composé le Royaume d'*Areclute*, & en firent les deux Royaumes de *Lenox* & de *Cumberland*, dont le premier leur fut enlevé quelques années après.

Comme Egfrid n'avoit point laissé d'enfans, les Northumbres rappellerent *Alfred* qui avoit été autrefois Roi de Deïre, & qui s'étoit retiré en Irlande, & lui donnerent la Couronne des deux Royaumes, qui depuis ce tems-là demeurerent toujours unis.

685. **ALFRED,**

Roi de Northumberland.

Comme les Pictes & les Gallois avoient eu le tems de s'affermir dans leurs conquêtes, avant qu'Alfred s'assît sur le Trône de Northumberland, il ne lui fut pas possible de leur arracher ce qu'ils avoient gagné après la mort d'Egfrid. Tout ce qu'il put faire, fut de conserver, non sans peine, le reste de son Royaume, qui fut souvent attaqué par ses voisins : & la Monarchie des Anglo-Saxons passa aux Rois de Wessex. *Bede L. 4. c. 26.*

Alfred finit ses jours l'an 705, après avoir regné vingt ans depuis son rétablissement. Il laissa pour lui succeder *Osred* son Fils, âgé de huit ans, sous la tutele d'un Seigneur nommé *Brithrik*. 705. *Annal. Saxon. Flor. Wigorn.*

OSRED,

Roi de Northumberland.

Les Minoritez des Rois étant ordinairement sujettes à des troubles, il arriva au commencement de celle-ci, qu'un Seigneur du Païs, nommé *Edulphe*, voulant profiter de la jeunesse d'Osred, entreprit de lui enlever la Couronne. Un puissant Parti qu'il avoit dans le Royaume, l'ayant reconnu pour Roi, Osred & son Tuteur se virent contraints de se retirer dans la Forteresse de *Bambourg*, où Edulphe alla incontinent les assieger. La longueur de ce siege ayant donné à Brithrick le tems de se reconnoitre, & à ses amis l'occasion d'agir en faveur du Roi légitime, Edulphe se vit tout d'un coup abandonné de ses partisans, & contraint de lever le siege avec un extrême désordre. Alors Brithrik profitant de cet heureux changement, sortit de Bambourg pour poursuivre l'Usurpateur, & l'ayant atteint & fait prisonnier, il lui fit couper la tête (1). *G. Malmesb. L. 3. de Pontif.* *Bede, L. 5. c. 19. Fl. Wigorn.*

Quand Osred fut parvenu à l'âge de majorité, & qu'il se vit maitre de lui-même, il se jetta dans le libertinage & dans la débauche ; sur-tout, il eut peu d'égards pour les Moines, ce qui étoit alors regardé comme le comble de l'impieté. On prétend qu'il ne se faisoit point un scrupule de corrompre les Religieuses, & d'user même de force quand il ne pouvoit rien gagner par la douceur. Quoiqu'on ne puisse pas assurer que *Flor. Wigorn.*

(1) Deux mois après qu'*Edulphe* se fut revolté. RAP. TH.

cette accusation fût fondée, elle ne laissa pas de produire de grands effets. Depuis qu'Alfred, Bâtard d'Oswy, fut parvenu à la Couronne, tous les Bâtards des Rois, ou leurs Descendans, crurent qu'ils n'avoient pas moins de droit d'aspirer au Trône. Ce fut là une source féconde de troubles dans ce Royaume. *Cenred* & *Osrick*, descendus d'*Ogga* l'un des Fils naturels du Roi *Ida*, voyant qu'Osred n'étoit ni aimé ni estimé, formerent contre lui un Parti, que le Clergé Régulier & Séculier fortifia de tout son pouvoir, parce qu'il étoit de son interêt de changer de

716. G. Malmesb. L. 1. c. 3. H. Huntingd. L. 1. Souverain. Ce Parti devint enfin si puissant, qu'il se vit en état de faire tête au Roi, & de lui livrer une Bataille, dans laquelle ce Prince fut tué, n'étant âgé que de dix-neuf ans, dont il en avoit regné onze. *Cenred*, le principal auteur de la revolte, fut son Successeur.

CENRED,

Roi de Northumberland.

717. Ce Prince mourut dans la seconde année de son Regne, & *Osrick*, qui lui avoit aidé à obtenir la Couronne, monta sur le Trône après lui.

OSRICK,

Roi de Northumberland,

Celui-ci regna onze ans, sans faire rien de remarquable. Il laissa la Couronne à *Ceolulphe* son Parent.

CEOLULPHE,

Roi de Northumberland.

731. Ce Prince, après avoir regné sept ou huit ans, se fit Moine dans le Monastere de Lindisfarne, où il passa le reste de ses jours. *Edbert* monta sur le Trône après lui.

737.

EDBERT,

Roi de Northumberland.

G. Malmesb. L. 1. c. 3. H. Huntingd. L. 4. Le Couronnement d'Edbert fut immédiatement suivi d'une invasion que les Pictes firent dans les frontieres, du côté du Nord. Cette

740. Guerre ayant obligé Edbert à faire marcher toutes ses Troupes vers ces quartiers-là, le Roi de Mercie profita de leur éloignement, pour attaquer les Provinces meridionales du Northumberland, d'où il emporta un grand butin.

756. Edbert s'étant ligué, sur la fin de son Regne, avec *Oengussa* Roi des Pictes, recouvra la Ville d'Areclute Capitale du Royaume de Lenox dont les Gallois s'étoient emparez sous le Regne d'Alfred. En cette occasion, les deux Rois alliez gagnerent une Bataille contre *Deovans* Général ou Prince Gallois, qui vouloit secourir Areclute. Peu de tems après

après, Edbert se retira dans un Monastere, laissant sa Couronne à *Osulphe* son Fils.

OSULPHE,

Roi de Northumberland.

Osulphe fut assassiné dans la premiere année de son Regne, & *Mollon-Adelwalt* fut élevé sur le Trône, quoiqu'il ne fût pas du Sang Royal. 758.

MOLLON-ADELWALT,

Roi de Northumberland.

L'élection de Mollon fut une nouvelle source de divers maux qui affligerent le Northumberland, & qui ruïnerent enfin ce Royaume. Dès 759. que les Northumbres eurent fait la faute d'élever sur le Trône un Roi qui n'étoit pas de la Famille Royale, il arriva que tous les Grands se crurent en droit d'aspirer à la Couronne; pendant que les Princes du Sang Royal conservoient aussi leurs prétentions. Ce fut de là que prirent leur origine les Factions qui se formerent dans ce Royaume, & qui aboutirent enfin à lui faire perdre sa liberté. Quelques-uns d'entre les Seigneurs, voyant que Mollon-Adelwalt avoit eu le crédit de se faire Roi par l'appui d'une puissante Faction, crurent qu'il ne leur étoit pas moins permis de s'élever par la même voye. Entre ces Seigneurs, 761. il y en avoit un nommé *Oswy*, qui commençoit à causer de l'inquietude au Roi; mais il en fut délivré par la mort de ce concurrent. Dans la suite, *Alcred*, descendu du Roi Ida par Alaric l'un de ses Bâtards, suivit les traces d'Oswy, & ayant secretement conspiré contre Mollon, il trouva le moyen de le faire tomber dans ses pieges & de lui ôter la vie; après quoi, il se fit couronner en sa place.

ALCRED,

Roi de Northumberland.

La Faction de Mollon-Adelwalt, qui avoit été fort abaissée par la mort de ce Prince, ayant avec le tems regagné l'avantage qu'elle avoit perdu, Alcred se vit enfin obligé de s'enfuir chez le Roi des Pictes, de peur de tomber entre les mains de ses ennemis. Dès qu'il se fut retiré, cette même Faction mit sur le Trône *Ethelred*, Fils de Mollon.

ETHELRED,

Roi de Northumberland.

Comme c'étoit par l'appui d'une des Factions, qu'Ethelred avoit été 774. élevé à la Dignité Royale, il crut que pour mieux se soutenir, il devoit ruïner la Faction contraire, par la mort ou par le bannissement de ses

Chefs. Selon ce projet, il fit mourir pour des crimes supposez, ou pour des fautes assez legeres, trois des principaux Seigneurs qui s'étoient opposez à son élection. Mais bien loin que cette violence produisît l'effet qu'il en avoit attendu, elle ne fit que hâter les complots de ses ennemis, qui trouverent dans la mort des trois Seigneurs innocens, un prétexte plausible de se soulever. En peu de tems, ils se virent en état de mettre en campagne une Armée capable de donner de l'inquietude au Roi. Il espera pourtant de pouvoir aisément les réduire à l'obeïssance, en envoyant contre eux ses meilleures Troupes, commandées par un Général qui lui étoit dévoué. Mais son Armée fut battue par les Revoltez. Cette défaite, qui fut bien-tôt après suivie d'une seconde, mit ses affaires en si mauvais état, qu'il se vit obligé d'aller se refugier dans quelqu'un des Royaumes voisins, ne pouvant plus être en sureté dans le sien. Dès qu'il se fut retiré, la Faction victorieuse éleva sur le Trône *Alphuald* Fils du Roi Osulphe, & Petit-Fils d'Edbert.

ALPHUALD I.

Roi de Northumberland.

779. *H. Huntingd. L. 4. Rog. de Hoveden.* 789. *G. Malmesb. L. 1. c. 3.*

Alphuald I. regna onze ans, avec beaucoup de justice & de moderation : mais cela n'empêcha pas qu'il ne fût assassiné par quelqu'un de la Faction contraire. Ses Partisans le vénererent après sa mort, en qualité de Saint. *Osred*, Fils du Roi Alcred, fut mis en sa place.

OSRED,

Roi de Northumberland.

789. Ce Prince, peu semblable à son Prédécesseur, se rendit si méprisable, qu'on le confina dans un Monastere, dès la premiere année de son Regne. La Faction du Roi Ethelred eut beaucoup de part à la déposition d'Osred. Elle eut même assez de crédit pour faire rappeller Ethelred, & pour le replacer sur le Trône, après un exil de douze ans.

ETHELRED *rétabli.*

790. Ethelred commença son nouveau Regne par deux actes de cruauté, qui aigrirent beaucoup ses ennemis contre lui. Premierement, il fit mourir Osred son Prédécesseur, qui, tout Moine qu'il étoit, lui causoit de l'inquietude. Ensuite, il se défit aussi d'*Alphus* & d'*Alphuin*, Fils du bon Roi Alphuald.

794. Pendant ce Regne, les Danois firent descente dans le Northumberland, & brûlerent le Monastere de Lindisfarne. Amorcez par le butin qu'ils avoient fait dans cette premiere descente, ils retournerent l'année suivante par l'embouchure de la Thyne, & pillerent le Monastere de
795. *Tinmouth*, fondé par le Roi Egfrid. Ils ne purent, pour cette fois, porter

plus loin leurs ravages, parce qu'Ethelred, assisté d'Offa Roi de Mercie son Beau-Pere, les repoussa dans leurs vaisseaux. Une violente tempête qui les surprit, les fit presque tous périr sur la côte d'Angleterre.

Depuis qu'Ethelred avoit été rappellé, son humeur cruelle & vindicative avoit beaucoup augmenté la haine que la Faction contraire avoit conçue contre lui. Cependant, sans se mettre en peine des murmures de ses ennemis, il ne pensoit qu'à contenter sa passion, & à s'affermir sur le Trône, par la mort ou par le bannissement de ceux qui lui étoient les plus redoutables. Enfin, il entreprit d'exiler *Ardulphe*, l'un des principaux Seigneurs du Païs. Cette violence fournit au Parti qui lui étoit opposé, un prétexte pour se revolter. Après que la Guerre Civile eut duré deux ans, les Mécontens s'appercevant qu'ils avoient pris une voye 796.
trop longue & trop incertaine pour se défaire du Roi, le firent assassiner. Cela n'empêcha pas que sa Faction, qui étoit encore puissante, ne lui substituât *Osbald*, qui étoit du même Parti. Sim. Dunelm. Rog. de Hoveden. Alcuin. Epist. G. Malmesb. l. 1. c. 3.

Charlemagne, qui étoit ami d'Ethelred, fut tellement indigné contre les Northumbres, qu'il fut sur le point de leur déclarer la Guerre. C'est ce qu'on apprend d'une Lettre qu'Alcuin écrivit sur ce sujet à Offa Roi de Mercie.

OSBALD ou OSRED,

Roi de Northumberland.

Pendant qu'on étoit occupé à faire des réjouïssances pour l'élection de ce nouveau Roi, la Faction contraire prit si bien ses mesures, qu'elle chassa Osbald, vingt-sept jours après son élection & mit Ardulphe sur le Trône. 796.

ARDULPHE,

Roi de Northumberland.

Les divisions qui regnoient dans le Northumberland, continuoient toujours à déchirer ce malheureux Royaume. Ardulphe ne se maintenoit sur le Trône que par l'appui d'une des deux Factions, qui se trouvoit alors la plus puissante. Mais cela n'empêchoit pas que l'autre ne fît, de tems en tems, des efforts pour se relever. Alcred, qui avoit été sur le Trône de ce Royaume, avoit laissé un Fils nommé *Alcmund*, qui se trouvoit à la tête de ce dernier Parti. Ce Prince commençant à se rendre redoutable, Ardulphe le fit mourir, jugeant qu'il étoit nécessaire de le sacrifier à sa sureté. Cette mort étant regardée comme un martyre par le Parti opposé, Alcmund fut mis au nombre des Saints. Mais ce ne fut pas là tout l'effet que cette mort violente produisit. Elle fournit aux ennemis du Roi un prétexte de se soulever, & de mettre à leur tête un Seigneur nommé *Aldrick*. Celui-ci ayant été vaincu & tué dans un Combat, les Mécontens demeurerent quelque tems dans l'inaction, en atten- 796. 800. Sim. Dunelm.

dant une occasion plus favorable. En effet, les affaires changerent bientôt de face. Le Parti contraire au Roi devint enfin si puissant, que ce Prince se trouvant trop heureux de pouvoir échaper à ses ennemis par la fuite, alla se refugier à la Cour de Charlemagne, où les Anglois étoient toujours bien reçus. Après la retraite d'Ardulphe, *Alphuald* II. qui l'avoit chassé, fut mis sur le Trône.

808.

ALPHUALD II.

Roi de Northumberland.

808. Celui-ci ne regna qu'environ deux ans, & par sa mort, il laissa le Trône à *Andred* qui lui succeda.

ANDRED,

Roi de Northumberland.

810. Ce fut sous le Regne d'Andred, que le Northumberland se soumit à la domination d'Ecbert Roi de Wessex, qui mit fin à l'Heptarchie.





ABREGÉ DE L'HISTOIRE DE MERCIE.

LE Royaume de MERCIE étoit borné au Nord par l'Humber, qui le séparoit du Northumberland. Il s'étendoit du côté du Couchant, jusqu'à la Saverne, au-delà de laquelle étoient les Bretons ou Gallois. Du côté du Midi, la Tamise le séparoit des trois Royaumes Saxons, de *Kent*, de *Sussex*, & de *Wessex* ; & il avoit à l'Orient, les Royaumes d'*Essex* & d'*Estanglie*. Ainsi la Mercie étoit gardée de trois côtez, par trois grandes Rivieres qui se jettoient dans la Mer, & servoit comme de borne à tous les autres Royaumes, par quelqu'un de ses côtez. C'est ce qui lui fit donner le nom de *Mercie*, du mot Saxon *Merck* qui signifie borne, & non pas d'une Riviere imaginaire nommée *Mercia*, comme quelques-uns l'ont avancé. On trouve quelquefois dans les Histoires, que les habitans de ce Royaume sont nommez *Mediterranei Angli*, Anglois du milieu du Païs, & quelquefois *Sud humbres*, parce qu'ils étoient au Sud de l'Humber : mais le nom le plus commun est celui de *Merciens*. Entre les principales Villes de la Mercie, étoient *Lincoln*, *Nottingham*, *Warwick*, *Leicester*, *Coventry*, *Lichfield*, *Northampton*, *Worcester*, *Glocester*, *Darby*, *Chester*, *Shrewsbury*, *Stafford*, *Oxford*, *Bristol*. C'étoit, de tous les Royaumes de l'Heptarchie, le plus beau & le plus considerable. Sa plus grande longueur étoit de cent-soixante milles ; & sa plus grande largeur, d'environ cent milles.

Crida, premier Roi de Mercie, arriva en Angleterre l'an 584. Il fut couronné cette même année, ou la suivante ; & mourut en 594. *H. Huntingd, l. 2. Flor. Wigorn.*

INTERREGNE.

Après la mort de Crida, Ethelbert, Roi de Kent & Monarque des Anglo-Saxons, s'empara de la Mercie, & la garda quelque tems, ainsi qu'il sera dit dans l'Histoire du Royaume de Kent. Mais ensuite, il rendit ce Royaume à Wibba Fils de Crida, en s'y reservant néanmoins un certain droit de Souveraineté, que les Historiens n'ont pas pris soin de bien expliquer.

WIBBA,

Roi de Mercie.

597. H. Huntingd, l. 2. Polychronic. L. 5. c. 12.

Ce Prince regna dix-neuf ans, & mourut l'an 615. Il avoit laissé un Fils nommé *Penda*, qui auroit dû lui succeder; mais Ethelbert qui étoit encore en vie, craignant l'humeur inquiete & turbulente de Penda, laissa environ un an la Mercie sans Roi. Ensuite, il mit sur le Trône de ce Royaume *Cearlus*, qui étoit Cousin-germain du dernier Roi.

CEARLUS,

Roi de Mercie.

616. 624. G. Malmesb, l. 1. c. 1. G. Thorn. Hist. Abbat. Augusl.

Après la mort d'Ethelbert, qui arriva l'an 616., Cearlus s'affranchit de la domination des Rois de Kent. Il regna neuf ans, & mourut en 624. Comme il ne laissa point d'enfans, Penda Fils de Wibba occupa le Trône après lui.

PENDA.

Roi de Mercie.

625. H. Huntingd, l. 2.

Ce Prince étoit âgé de cinquante ans, quand il parvint à la Couronne. Ce n'étoit pas sans raison qu'Ethelbert l'avoit éloigné du Trône, après la mort de Wibba son Pere, puisque c'étoit le Prince le plus inquiet & le plus remuant qu'il y eût eu jusqu'alors en Angleterre, ou qu'il y ait eu depuis. Le repos étoit pour lui un véritable martyre. J'ai déja parlé, dans l'Histoire du Northumberland, des Guerres qu'il eut avec Edwin, avec Oswald, avec Oswy. Il en eut encore avec les Rois d'Estanglie & de Wessex, dont je parlerai dans l'Histoire de ces deux Royaumes, & que je passerai ici sous silence, pour éviter les redites.

653. Bede, l. 3. c. 21.

En 653., Penda fit couronner *Peda* son Fils aîné, Roi de Leicester; & ensuite, il l'envoya en Northumberland pour y épouser une Fille d'Oswy. Le jeune Prince se convertit à la Cour du Roi de Northumberland, & en emmena dans la Mercie des Missionnaires, qui y prêcherent l'Evangile & y firent de grands progrès. Mais Penda demeura toujours dans le Paganisme.

655. Polychron. L. 5. c. 16.

Enfin, ce Prince étant âgé de près de quatre-vingts ans, fut tué dans une Bataille, ainsi qu'il a été déja dit dans l'Histoire de Northumberland. Il laissa cinq Fils, savoir *Peda*, *Wolpher*, *Ethelred*, *Merewald*; *Mercelm*, & deux Filles nommées *Ciniburge* & *Ciniswinthe*.

INTERREGNE.

657. Bede, l. 3. c. 4. Polychron. Flor. Wigorn.

Après la défaite & la mort de Penda, Oswy se rendit maître de la Mercie, & la garda trois ans. Il laissa pourtant à Peda son Gendre, le petit Royaume de Leicester. Mais Peda ayant été, peu de tems après, empoisonné par sa Femme, Oswy s'empara de ce petit Etat, & le gar-

da avec le reste de la Mercie, jusqu'à ce qu'il en fut chassé par *Wolpher*, ainsi que je l'ai déja rapporté en parlant des affaires de Northumberland.

WOLPHER,

Roi de Mercie.

Le Regne de Wolpher ne fut gueres plus tranquille que celui de Penda son Pere. Il fit la Guerre en divers tems à tous les Rois ses voisins, avec des succès differens, ayant été tantôt vainqueur, tantôt vaincu. Comme le détail de ces Guerres n'a rien de fort interessant, & que d'ailleurs, il a été assez mal expliqué par les Historiens, il n'est pas nécessaire de s'y arrêter. Je me contenterai de dire seulement, que Wolpher fit Adelwalch Roi de Sussex prisonnier, & l'emmena dans la Mercie, après avoir conquis son Royaume. Quelque tems après, Adelwach s'étant converti pendant sa prison, Wolpher lui fit présent de l'Isle de Wight, qu'il avoit aussi conquise. Il y a lieu de conjecturer, que Wolpher avoit aussi soumis le Roi d'Essex, parce qu'on sait qu'il disposa de l'Evêché de Londres en faveur d'un Evêque nommé *Vina*.

659. *M. Westmon.* 663. *Bede*, l. 4. c. 3. *Id.* l. 3. c. 7. *Flor. Wigorn.* 666. *Malmesb.* l. 2. c. 4.

Wolpher étoit encore Idolâtre, lorsqu'il monta sur le Trône de Mercie: mais peu de tems après, il se convertit, & fit élever ses enfans dans la Religion Chretienne. Une de ses Filles, nommée *Vereburge*, fut vénerée comme Sainte. Il mourut l'an 675., croyant laisser sa Couronne à *Conred* son Fils: mais Ethelred son Frere trouva le moyen de supplanter son Neveu, & de se faire couronner.

Flor. Wigorn.

ETHELRED,

Roi de Mercie.

Dès qu'Ethelred fut assis sur le Trône, il démembra la Province de Hereford de ses Etats, pour en faire un Royaume, dont il fit présent à *Merowald* son Frere, qui étant mort sans enfans, le laissa à *Mercelm* son Frere cadet. Celui-ci étant aussi mort sans enfans, ce petit Royaume fut réuni à la Mercie.

675.

En 676., Ethelred porta la Guerre dans le Royaume de Kent, & y fit de grands ravages. Ensuite, il tourna ses armes contre le Northumberland, & obligea Egfrid à lui rendre certaines Places de la Mercie, dont il s'étoit emparé pendant le Regne de Wolpher. Theodore Archevêque de Cantorberi, contribua beaucoup à la Paix qui se conclut entre ces deux Rois.

676. *Bede*, l. 4. c. 21. *G. Malmesb.* l. 3. *de Pont.*

En 697., Ostrithe Femme d'Ethelred fut assassinée, sans qu'il paroisse que le Roi son Epoux fit aucune recherche de ce meurtre. Cela peut donner lieu de soupçonner qu'il n'en étoit pas lui-même innocent. Quoi qu'il en soit, ce Prince s'étant dégoûté du monde, ceda sa Couronne à *Conred* son Neveu, Fils de Wolpher, & se fit Moine dans le

Bede Flor. Wigorn. M. Westmon. 704. *G. Malmesb.* l. 1. c. 4.

Monastere de *Bardney*, dont peu après il fut Abbé.

CENRED,

Roi de Mercie.

704. *Bede* l. 5. c. 20. Tout ce que ce Prince fit de plus remarquable pendant son Regne, qui ne dura que quatre ans, c'est qu'il échangea sa Couronne pour un Froc, à l'exemple d'Offa, Roi d'Essex, qui étoit venu à sa Cour pour
709. lui demander en mariage Cinisvinthe sa Tante, Fille du Roi Penda. Cette Princesse sut si bien agir auprès des deux Rois, qu'elle leur persuada de se faire Moines, & d'aller à Rome pour y recevoir la Tonsure de la main du Pape. Ceolred, Fils du Roi Ethelred, fut le Successeur de Cenred son Cousin.

CEOLRED,

Roi de Mercie.

709. *Ann. Saxon. Flor. Wigorn. H. Hunting.* l. 4. Ceolred eut une grande Guerre à soutenir contre Ina Roi de Wessex. Les Historiens, à leur ordinaire, sans rapporter les causes ni le détail de cette Guerre, se sont contentez de dire, que ces deux Rois se
715. livrerent à *Woodenberg*, dans la Province de Wilt, une sanglante Bataille, avec tant d'égalité, qu'aucun des deux ne put se vanter d'avoir remporté la victoire.

Ceolred étoit bien éloigné des sentimens de son Prédécesseur, qui avoit préferé un Froc à une Couronne. Non seulement il ne témoignoit
G. Malmesb. l. 1. c. 4. aucune estime pour les Moines, & pour le reste du Clergé, mais même, s'il en faut croire les Historiens, il violoit leurs privileges sans
Epist. Bonifac. Epist. 19. scrupule. Cette conduite si opposée à celle de tous les autres Princes Anglois, excita beaucoup de plaintes contre lui. Les Moines en particulier, ne perdoient aucune occasion de le noircir par leurs médisances. Leur animosité passa même au-delà de sa vie. Après sa mort, qui arriva
716. l'an 716., ils firent courir le bruit qu'il avoit rendu le dernier soupir en blasphemant, & en s'entretenant avec le Diable. Ce n'étoit pas sans dessein qu'on répandoit ces sortes de bruits contre ceux qui n'avoient pas assez d'attachement pour les Moines. Les Histoires de ce tems-là sont remplies de semblables contes. *Ethelbald*, Petit-Fils d'Eoppa, Frere du Roi Penda, s'assit sur le Trône de Mercie après Ceolred.

ETHELBALD,

Roi de Mercie.

716. Ce Prince fut un des plus illustres qui eussent jusqu'alors porté la Couronne de Mercie, à laquelle il joignit la Dignité de Monarque des Anglo-Saxons, après qu'Ina Roi de Wessex l'eut abdiquée pour se faire Moine. Il semble que cette Dignité ne consistoit dans son origine, que dans le droit de présider aux Assemblées Générales, & de commander
le

les Armées communes des sept Royaumes, ou en de telles autres prérogatives qui ne donnoient aucun droit de Souveraineté sur les autres Rois. Du moins, elle n'étoit regardée que sur ce pied-là par ceux qui la conferoient. Mais ceux qui en étoient revêtus, la consideroient ordinairement d'une tout autre maniere. Ils ne l'avoient pas plutôt reçue, qu'ils prétendoient être comme Maitres des autres Souverains de l'Heptarchie. Leur premier soin étoit de s'acquerir un pouvoir illimité, à quoi ils se croyoient autorisez par les exemples des Monarques qui les avoient précedez. Ethelbald, profitant de certaines conjonctures favorables qui se rencontrerent sous son Regne, porta les droits de la Monarchie au plus haut degré; & par là il se rendit très incommode, & redoutable aux autres Rois. Cela fut cause que les Rois de Wessex & de Northumberland se liguerent contre lui, pour l'attaquer chacun de son côté. Comme la Mercie se trouvoit située entre les deux Royaumes alliez, Ethelbald se vit obligé d'envoyer la moitié de ses forces du côté du Nord, pendant qu'il alla lui-même s'opposer aux West-Saxons, commandez par un Général de cette Nation, nommé *Ethelun*. On ne sait aucune particularité de cette Guerre, sinon qu'Ethelbald fut vaincu & son Armée mise en déroute.

Bede, l. 5. c. 24. *H. Hunting.*

752. *Ann. Saxon. H. Hunting*, l. 4.

Quatre ans après, ce Prince fut tué dans une sédition excitée dans l'Armée par un Seigneur nommé *Beornred*, qui se fit proclamer Roi par les Soldats.

757. *M. Westmon.*

BEORNRED,

Usurpateur.

L'élection de Beornred, faite par l'Armée qui n'avoit pas le droit de s'attribuer une telle autorité, déplut aux Seigneurs Merciens, d'autant plus que le Roi élu n'avoit aucune relation à la Famille Royale. Avant donc que Beornred eût le tems de s'affermir dans son Usurpation, ils se hâterent de placer sur le Trône *Offa*, Neveu de leur dernier Roi. Immédiatement après, Offa ayant assemblé une Armée, alla livrer bataille à l'Usurpateur, & remporta sur lui une victoire complete. Quelques-uns ont dit que Beornred fut tué, & d'autres, qu'il se maintint encore quelque tems dans quelque Canton de la Mercie.

G. Malmesb. l. 1. c. 4. *Bede E. itême.*

OFFA,

Roi de Mercie.

Ce Prince a été un des plus fameux de ceux qui ont regné en Angleterre pendant l'Heptarchie, tant par la Dignité de Monarque dont il fut revêtu, que par ses victoires sur les Gallois, & sur les Princes Anglois ses voisins, & par quelques autres choses que j'indiquerai dans cet Abregé. Une de ses plus grandes victoires fut celle qu'il remporta sur Aldrick Roi de Kent, en 774.

757. *G. Malmesb. H. Huntingd.* l. 4.

Flor. Wigorn.

Rien n'étoit plus ordinaire que de voir ceux à qui on avoit conferé la qualité de Monarque, prétendre à une Autorité Souveraine sur les autres Rois de l'Heptarchie. Offa, marchant sur les traces de ceux qui l'avoient précedé, ne cessa point d'inquieter ses voisins sur ce sujet, & son ambition l'engagea dans des Guerres continuelles avec ceux des Souverains Anglois qui vouloient lui disputer ses droits prétendus. Mais le détail de ces Guerres est si confus & si succint dans les Histoires, que ce qu'on en pourroit dire ne suffiroit pas pour en donner une juste idée. Il faut donc se contenter de ce que je viens de dire en général, qui peut faire connoitre le caractere du Roi Offa.

Pendant que ce Pri ce étoit occupé à soumettre les Rois ses Compatriotes, les Gallois, toujours attentifs à profiter des avantages que les fréquentes divisions entre les Anglois leur procuroient, crurent avoir trouvé une occasion favorable pour l'attaquer. Cette Guerre imprévue, dans laquelle les Gallois eurent d'abord un assez heureux succès, fut cause qu'Offa fit la Paix avec les Anglois, pour pouvoir tourner ses armes contre les Gallois. En peu de tems, il réduisit ceux-ci en un tel état, qu'ils se virent contraints d'abandonner, non seulement les conquêtes qu'ils avoient d'abord faites dans la Mercie, mais encore une partie de leur propre Païs au-delà de la Saverne, dont Offa s'empara, & le remplit de Colonies Angloises. Mais pour empecher que dans la suite les Gallois ne pussent s'en ressaisir, il fit élever un Rempart muni d'un large Fossé, par le moyen duquel il sépara ses conquêtes du reste du Païs de Galles. Ce Rempart, qui étoit long de quatre-vingt-mille pas, s'étendant depuis l'embouchure de la Riviere de *Dee*, jusqu'à l'endroit où la *Wye* se jette dans la Saverne, fut nommé *Claudh-Offa*, c'est-à-dire le Fossé d'Offa.

Sim. Dunelm.

Ann. Saxon.

En 786, Offa s'associa *Egfrid* son Fils, & donna *Edburge* sa Fille en mariage à *Brithrick* Roi de Wessex.

M. Westmon. Ann. Sax.

Une des choses qui a le plus terni la reputation d'Offa, ce fut la perfidie dont il usa envers Ethelbert Roi d'Estanglie. Ce jeune Prince se voyant sans Héritier, & voulant se marier, se rendit à sa Cour d'Offa pour lui demander en mariage *Adelfride* sa Fille. Il fut d'abord reçu avec de grands témoignages d'affection & d'estime. Mais peu après, Offa changea de sentimens à son égard, par les suggestions de *Quendride* sa Femme, qui lui représenta, qu'il ne devoit pas laisser passer l'occasion favorable qui se présentoit de se rendre maitre de l'Estanglie, en ôtant la vie à Ethelbert. Les sollicitations de la Reine furent si pressantes, & si souvent réiterées, qu'enfin Offa se laissa persuader de violer les loix les plus sacrées de l'honneur & de l'hospitalité, par le meurtre de ce jeune Prince. Ce coup étant fait, il marcha dans l'Estanglie avec une nombreuse Armée, avant que les Estangles eussent le tems de se préparer à la défense. Comme il ne trouva aucune opposition, il s'empara de ce Royaume, & l'unit à la Mercie.

Brompton.

Il n'eut pas plutôt contenté sa passion, qu'il se sentit déchiré de cruels remords. Son crime, qui se présentoit sans cesse à son esprit, le bourreloit d'une telle maniere, qu'il ne pouvoit trouver aucun repos. Pour calmer ces agitations, il prit la résolution de faire un voyage à Rome, afin d'obtenir du Pape des Indulgences qui le missent à couvert de la peine qu'il méritoit. Il exécuta ce dessein, l'an 794. Le Pontife (1) lui accorda ce qu'il souhaitoit, à condition qu'il feroit du bien aux Eglises & aux Monasteres : car c'étoit uniquement à ce prix qu'on expioit alors ses péchez. Il auroit été à souhaiter, que la restitution y eût été ajoutée comme une condition nécessaire & préalable. 794.

Entre les liberalitez qu'Offa fit aux Eglises de Rome, on n'en doit pas oublier une qui fut d'une grande consequence pour l'Angleterre. Il y avoit déja à Rome un College Anglois fondé par Ina Roi de Wessex, pour l'entretien duquel le Fondateur avoit assigné un denier sterling par maison, de toutes celles qui se trouvoient dans le Wessex & dans le Païs de Sussex. Cette espece d'aumône s'appelloit *Romescot*, c'est-à-dire, *Tribut de Rome*, ou envoyé à Rome. Offa étendit cette Taxe à toutes les maisons de la Mercie & de l'Estanglie (2) : & parce que l'argent se comptoit à Rome le jour de la Fête de St. Pierre aux liens, cette Taxe fut nommée *le Denier de St. Pierre*, au-lieu du nom de *Romescot* qu'elle avoit auparavant. Par ce moyen, les Directeurs du College eurent abondamment dequoi fournir à la dépense à quoi les engageoit la grande affluence d'Anglois qui alloient étudier à Rome. Dans la suite, les Papes prétendirent que c'étoit un Tribut que les Anglois payoient à St. Pierre & à ses Successeurs, & le convertirent à leur usage ; jusqu'à ce qu'il fut enfin aboli sous le Regne de Henri VIII (3).

Vita Offa ad calcem M. Par. M. Westmon.

Avant que de partir de Rome, Offa obtint du Pape la Canonisation de *Saint Alban*, premier Martyr de la Grande Bretagne, dont on prétendit que le Corps avoit été trouvé à *Verulam* (4). Dès que ce Prince fut retourné dans son Royaume, il fit bâtir au même lieu une belle Eglise & un superbe Monastere, auquel il accorda de grands privileges & des revenus considerables. Depuis ce tems-là, la Ville de Verulam prit le nom de *St. Alban*. Offa fit aussi de grandes largesses à l'Eglise de Hereford, où le Corps du Roi d'Estanglie avoit été inhumé, afin qu'on y priât Dieu continuellement pour le mort & pour le meurtrier.

Guillaume de Malmesburi, en parlant du Roi Offa, ne sait s'il doit le mettre au rang des bons ou des mauvais Princes. Le meurtre du Roi d'Estanglie, & d'un autre côté, la Canonisation de St. Alban procu- L. 2.

(1) *Adrien*. RAP. TH.
(2) Les terres du Monastere de *St. Alban* exceptées. RAP. TH.
(3) Voy. *Historical and Political Discourses* de *Nathan. Bacon*, qui fait voir, Ch. XI. pag. 20. & 21. que ce n'étoit rien moins qu'un Tribut. RAP. TH.
(4) L'an 793. *Bede*, L. I. c. 7. RAP. TH.

rée par ses soins, avec la fondation d'un beau Monastere à l'honneur de ce Saint, étant mis en balance, font le sujet du doute de cet Historien.

Plusieurs choses rendent le Regne d'Offa remarquable. Le Fossé du Païs de Galles : l'Union de l'Estanglie à la Mercie : l'érection de l'Evéché de Lichfield en Archevêché, dont je parlerai en un autre endroit : le Denier de St. Pierre : enfin, un Corps de Loix que ce Prince publia sous le titre de *Mercens-Leaga*, c'est-à-dire, *Loix des Merciens*, qui ont servi de modele à ses Successeurs, & dont la plupart furent inserées dans celles qu'*Alfred* le Grand publia sur la fin du Siecle suivant (1).

Lambert Saxon. Leg. Spelman Concil.

Offa avoit lié une étroite amitié avec Charlemagne. On trouve quelques-unes de leurs Lettres réciproques, dans *la Vie d'Offa*, qui a été imprimée à la fin de l'Histoire de Matthieu Paris ; Vie, où il n'y a gueres moins de fables que de véritez.

G. Malmesb, l. 1. c. 4.

Ce Prince mourut l'an 796, après avoir regné trente-neuf ans. Egfrid, qu'il avoit déja fait couronner en se l'associant, lui succeda, tant dans le Royaume de Mercie, que dans la Dignité de Monarque.

EGFRID,

Roi de Mercie & Monarque.

796. *M. Westmon. H. Huntingd, l. 4. Flor. Wigorn. Jo. Brompton.*

Ce Prince, qui ne vécut que quatre ou cinq mois après sa mort de son Pere, employa tout le tems de son Regne à faire du bien aux Moines, & particulierement à ceux de Saint Alban. *Cenulphe*, descendu de Wibba par une autre branche, lui succeda dans ses deux Dignitez.

CENULPHE,

Roi de Mercie & Monarque.

796. Cenulphe ne fut pas plutôt sur le Trône de Mercie qu'il déclara la Guerre à Edbert-Pren Roi de Kent. On ignore quel étoit le sujet de cette Guerre. On sait seulement, qu'elle fut funeste au Roi de Kent, qui ayant été fait prisonnier, fut mené dans la Mercie, où Cenulphe lui fit crever les yeux, après avoir mis un autre Roi sur le Trône de Kent.

Sim. Dunelm. R. de Hoveden.

Cenulphe mourut l'an 819, après avoir regné 24 ans avec beaucoup de gloire. Il laissa un Fils fort jeune, nommé *Cenelm*, qui lui succeda ; & deux Filles, nommées *Quendride* & *Burganilde*.

G. Malmesb, l. 1. c. 4. Polychron, l. 5. c. 28.

(1) *Geffroi de Monmouth*, l. 1. c. 20, & *Ranulphe de Chester* dans son *Polychronicon*, l. 1. c. 50. confondent cette Loi Mercienne avec les Loix d'une certaine *Martia*, femme d'un Roi Breton nommé *Guithelin*. *Alfred le Grand* dit dans la Préface de ses Loix, qu'il en a pris de celles d'*Ethelvert* Roi de *Kent*, d'*Ina* Roi de *West-Sex* & d'*Offa* Roi de *Mercie*. RAP. TH.

CENELM,

Roi de Mercie.

Quendride, Sœur ainée de Cenelm, ayant conçu l'esperance de monter sur le Trône après la mort de son Frere, avança cette mort en le faisant assassiner par un Scélerat nommé *Ascobert*, qui jetta son corps dans une fontaine, où on prétend qu'il fut trouvé par miracle. Quendride ne tira pas de son crime l'avantage qu'elle s'en étoit promis, puisque les Merciens mirent sur le Trône *Ceolulphe*, Oncle paternel du dernier Roi. 819.

CEOLULPHE,

Roi de Mercie.

Celui-ci ne regna qu'un an, ayant été dépossedé par *Bernulphe*, l'un des principaux Seigneurs du Païs. 819. *Ann. Saxon.*

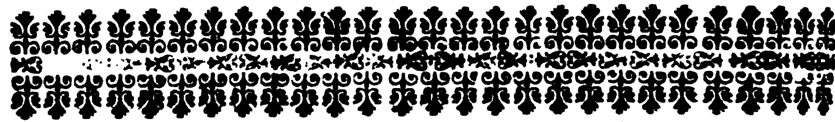
BERNULPHE. 820.

LUDICAN. 825.

WITGLAPH. 825.

Je ne dirai rien de ces trois derniers Rois de Mercie, parce que j'aurai occasion d'en parler ailleurs dans l'Histoire des Rois de Wessex.





ABREGÉ DE L'HISTOIRE D'ESTANGLIE.

LE Royaume d'Estanglie, ou des Anglois Orientaux, étoit born au Nord par l'Humber & par la Mer Germanique : à l'Orient, pa cette même Mer, qui l'environnoit presque de deux côtez : il avoit le Royaume d'Essex au Midi ; & la Mercie à l'Occident. Sa plus grande longueur étoit de quatre-vingts milles, & sa plus grande largeur, de cinquante-cinq. Il contenoit les deux Provinces de *Norfolck*, de *Suffolk*, & une partie de celle de *Cambridge*. *Norwich*, *Thetford*, *Ely*, *Cambridge*, étoient ses Villes principales. J'ai déja dit comment ce Royaume fu fondé par des Anglois qui aborderent aux Côtes orientales de la Bretagne sous douze Chefs, dont Uffa demeura le dernier en vie, & prit le titre de Roi des Estangles.

UFFA,

Premier Roi d'Estanglie.

571. On ne voit point que ce Prince ait fait rien de remarquable, depuis qu'il eut pris le titre de Roi. Il mourut en 578., laissant *Titil* son Fils pour lui succeder.

TITIL,

Roi d'Estanglie.

578. On ne sait rien de particulier touchant celui-ci, sinon qu'il mourut en 599, & qu'il eut *Redowald* son Fils pour son Successeur.

REDOWALD,

Roi d'Estanglie & Monarque.

599. Ce Prince fut le plus illustre des Rois d'Estanglie, & peut-être de tous les autres Rois de l'Heptarchie. Comme j'ai eu occasion de parler amplement de lui dans l'Histoire du Northumberland, je ne m'arrê

Langhorn. Chronic. Reg. Angl. p. 134. Florileg.

rai pas davantage sur son sujet. Il mourut l'an 624, laissant *Erpwald* son Fils pour son Successeur.

ERPWALD,

Roi d'Estanglie.

Erpwald fit une très petite figure dans l'Heptarchie, parce qu'il fut toujours soumis à Edwin Roi de Northumberland, qui auroit même pu le dépouiller de son Royaume, du consentement des Estangles, si les obligations qu'il avoit à Redowald son Pere ne l'eussent pas empêché de se rendre coupable d'une si noire ingratitude. Il sut pourtant se conserver la Souveraineté effective de l'Estanglie, en laissant à Erpwald le titre de Roi. Erpwald fut assassiné l'an 633, après avoir regné environ neuf ans.

624 *G. Malmesb.* l. 1. c. 3.

Bede, l. 2. c. 15.

INTERREGNE.

Après la mort d'Erpwald, l'Estanglie demeura trois ans sans Roi. On ignore la cause de cet Interregne : mais on sait qu'en 636, les Estangles mirent sur leur Trône *Sigebert*, Frere uterin de leur dernier Roi.

633.

SIGEBERT,

Roi d'Estanglie.

Ce Prince, qu'Erpwald son Frere uterin avoit exilé sur quelques soupçons qu'il aspiroit au Trône, s'étoit retiré en France, où il avoit reçu le Baptême. Dès qu'il fut en possession de la Couronne d'Estanglie, son principal soin fut de procurer aux Estangles la connoissance du vrai Dieu, qui véritablement avoit été portée parmi eux dès le Regne de Redowald, mais qui n'y ayant fait que peu de progrès, s'y étoit presque perdue. Après que Sigebert eut travaillé efficacement à cet ouvrage, par le secours d'un Prêtre Bourguignon nommé *Felix*, il resigna sa Couronne à *Egrick* son parent, & se retira dans un Monastere.

636. *G. Malmesb.* l. 1. c. 5. *Fl. Wigorn. in Geneal. Bede*, l. 3. c. 18. *H. Huntingd.* l. 3.

Bede, l. 3. c. 18.

EGRICK,

Roi d'Estanglie.

Peu de tems après le Couronnement d'Egrick, Penda, Roi de Mercie, l'ayant attaqué, les Estangles, qui n'avoient pas beaucoup de confiance en leur nouveau Roi, prierent Sigebert de quitter son Monastere pour venir se mettre à la tete de leur Armée. Il résista longtems à leurs sollicitations : mais dans la pensée où ils étoient que le Ciel ne pouvoit manquer d'accorder la Victoire à un Prince si pieux, ils le presserent tellement, qu'enfin il se laissa vaincre. Il se mit donc avec Egrick à la tete des Troupes, mais sans armes, & n'ayant qu'une simple baguette à la main. Dieu, qui ne se gouverne pas par les idées des hommes, donna la Victoire aux Merciens, & les deux Rois d'Es-

644. *Id. Ib.*

tanglie furent tuez sur la place. *Annas*, Fils d'Ennius Neveu de Redowald, leur succeda

ANNAS,

Roi d'Estanglie.

644. Annas fut un des plus illustres entre les Rois d'Estanglie. Ce fut par son secours, que Cenowalch Roi de Wessex, qui s'étoit refugié chez lui, se rétablit dans son Royaume, dont Penda l'avoit dépouillé (1).

654. *Annal. Sax. Flor. Wigorn. Polychr. l. 5. c. 13.* Cette action lui attira l'inimitié de Penda, qui, pour se venger de lui, résolut d'aller porter le fer & le feu dans l'Estanglie. Annas mourut pendant qu'il se préparoit à se défendre, laissant à *Ethelrick*, son Frere & son Successeur, le soin de soutenir cette Guerre dangereuse.

ETHELRICK,

Roi d'Estanglie.

654. Celui-ci craignant la valeur & la puissance de Penda, lui donna une somme d'argent pour le porter à se désister de faire la Guerre aux Estangles, & pour l'engager à attaquer le Northumberland, offrant de l'accompagner lui-même à cette Guerre avec toutes ses forces. J'ai déja dit, que ces deux Princes furent tous deux tuez dans la Bataille qu'Oswy gagna contre eux, *Adelwalt*, Frere d'Ethelrick, monta sur le Trône après lui.

ADLWALT,

Roi d'Estanglie.

655. On ne sait rien de particulier de ce Prince, sinon qu'il mourut en 664, & qu'il laissa la Couronne à *Aldulphe* son Neveu, Fils d'Ethelrick.

ALDULPHE,

Roi d'Estanglie.

664. Tout ce qu'on sait de ce Prince, c'est qu'il étoit encore en vie en 680, & qu'il assista au Concile de Hattfield. Il eut Alphuald pour Successeur,

ALPHUALD,

Roi d'Estanglie.

Floril. & M. Westmon. Celui-ci mourut l'an 749, & eut pour Successeurs *Beorna* & *Ethelbert* qui partagerent le Royaume. (2)

BEORN

(1) En 645. RAP. TH.

(2) Mr. *Tyrrel* dit qu'il a vu dans la *Chronique de Mailross*, un Roi d'*Estangl.* nommé *Swithbeard*, qui regnoit en 749. Celuici pourroit bien avoir succedé à *Alphuald*. RAP. TH.

BEORNA & ETHELBERT;

Rois d'Estanglie ensemble.

Ethelbert étant mort avant l'année 758, Beorna demeura seul Roi d'Estanglie. 749.

BEORNA *seul.*

On ne sait rien de plus de lui.

ETHELRED,

Roi d'Estanglie.

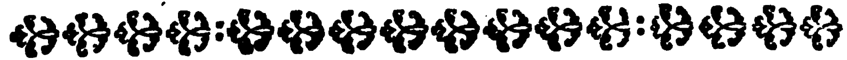
Tout ce qu'on en sait, c'est qu'il fut le Successeur de Beorna, & qu'il mourut environ l'an 790, laissant sa Couronne à Ethelbert son Fils.

ETHELBERT,

Roi d'Estanglie.

Ce fut celui-ci à qui Offa Roi de Mercie ôta la vie, pour se saisir de son Royaume, dans l'année 792. Depuis ce tems-là, l'Estanglie & la Mercie ne firent qu'un même Royaume.





ABREGÉ DE L'HISTOIRE D'ESSEX.

LE Royaume d'Essex, ou des Saxons Orientaux, étoit borné du côté du Nord par l'Estanglie; du côté de l'Orient, par la Mer Germanique; au Midi, par la Tamise; & à l'Occident, par le Royaume de Mercie. Sa plus grande longueur étoit de soixante & quinze milles, & sa largeur, de trente-huit. Il comprenoit les Provinces d'*Essex* & de *Middlessex*, & une partie de *Hartford*. Ses principales Villes étoient *Londres* & *Colchester*, dont la premiere devint dans la suite la Capitale de toute l'Angleterre. Elle avoit été autrefois très considerable à cause de sa situation, pendant la domination des Romains, qui en avoient fait une Colonie. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'elle avoit été réduite à peu de chose, depuis que les Saxons étoient venus dans la Bretagne.

Ce Païs, qu'Hengist s'étoit fait ceder par Vortigerne après le massacre des Seigneurs Bretons, fut érigé en Royaume par *Ercenwin*, qui en fut le premier Roi. Les Historiens ont négligé de nous instruire de l'occasion & du détail de la fondation de ce Royaume, par laquelle les Successeurs d'Hengist perdirent un Païs qui n'étoit gueres moins considerable que le Royaume de Kent. S'il se fût agi d'un Monastere, ils en auroient rapporté toutes les particularitez.

ERCENWIN,

Premier Roi d'Essex.

527. G. Malmesb. l. 1. c. 6. H. Huntingd. L. 2. Il commença son Regne l'an 527, & mourut en 587, après avoir regné soixante ans. *Sledda* son Fils lui succeda.

SLEDDA,

Roi d'Essex.

587. On ne sait point en quelle année ce Prince mourut: mais seulement, que *Sabert* ou *Saba*, son Fils, regnoit en 599.

SABERT.

Roi d'Essex.

Sabert fut le premier Roi d'Essex qui se convertit à la Religion Chretienne, par les prédications de Mellitus, & par les sollicitations d'Ethelbert Roi de Kent, son Oncle maternel (1). Il se distingua par sa piété, & par son zèle pour la vraye Religion; & mourut l'an 616, laissant ses trois Fils pour lui succeder. 604. *Bede*, l. 2. c. 3.

SAXRED, SEWARD, SIGEBERT,

Rois d'Essex.

Ces trois Princes, qui regnerent ensemble, abandonnerent d'un commun accord la Religion Chretienne, dont ils avoient fait profession pendant la vie de leur Pere. Après avoir regné sept ans, ils s'engagerent témerairement dans un Combat inégal contre *Cinigisil* & *Quicelm* Rois de Wessex, & y périrent tous trois, avec toute leur Armée. *Sigebert le Petit*, Fils de Seward, fut leur Successeur. 616. *J. Brompton. M. Westmon.* *Bede*, l. 2. c. 5. *M. Westmon.*

SIGEBERT LE PETIT,

Roi d'Essex.

On ne sait rien de particulier touchant ce Roi, ni en quelle année il mourut, mais seulement, que *Sigebert le Bon*, Petit-Fils d'un Frere du pieux Roi Sabert, fut son Successeur, & qu'il regnoit l'an 653. 623.

SIGEBERT LE BON,

Roi d'Essex.

Celui-ci rétablit la Religion Chretienne dans le Royaume d'Essex, où elle s'étoit perdue depuis la mort de Sabert. Il fut assisté en cela de *Cedd*, Prêtre de Northumberland, qui fut sacré Évêque des Est-Saxons. Ce Prince fut assassiné l'an 655. par deux Comtes ses Parens, qui ayant été excommuniez par Cedd, se plaignoient que le Roi, au-lieu de les venger, s'étoit jetté aux pieds de l'Évêque pour lui demander pardon de ce qu'il avoit conversé avec eux depuis leur Excommunication. Il eut pour Successeur *Suithelm* son Frere. 653. *Flor. Wigorn. in Geneal. G. Malmesb.* l. 1. c. 6. *Bede*, l. 3. c. 22.

SUITHELM,

Roi d'Essex.

On n'a rien de particulier touchant ce Prince, sinon que Sebba & Siger lui succederent. 655. *Flor. Wigorn. Gen. G. Malmesb.* l. 1. c. 6.

(1) *Ricula*, Sœur d'*Ethelbert*, étoit Mere de *Sabert*. RAP. TH.

SEBBA & SIGER,

Rois d'Essex.

Sebba étoit Fils de Seward, & Siger étoit Fils de Sigebert le Petit, Fils du même Seward. Celui-ci se replongea dans l'Idolatrie : mais Sebba demeura constamment attaché à la vraye Religion. Ces deux Princes étoient Vassaux du Roi de Mercie, ainsi que je l'ai déja dit sur le Regne de Wolpher. Siger étant mort l'an 683, Sebba demeura seul Roi d'Essex.

SEBBA *seul.*

683. Sebba regna encore près de onze ans, & enfin il se fit Moine en 694, étant déja fort avancé en âge. Il laissa sa Couronne à *Sighard* & à *Senofrid*, ses Fils.

SIGHARD & SENOFRID,

Rois d'Essex.

694. Ces deux Freres regnerent ensemble, & selon les apparences, moururent à peu près dans le même tems, vers l'année 705. Offa, Fils de Siger monta sur le Trône après eux.

OFFA,

Roi d'Essex.

705. Ce Prince voulant se marier, & ayant jetté les yeux sur *Cinifwinthe*, Fille de Penda Roi de Mercie, se rendit à la Cour de Cenred pour lui
Bede, l. 5. c. 20. demander cette Princesse sa Tante en mariage. Mais Cinifwinthe qui n'étoit pas jeune, & qui s'étoit jettée dans la dévotion, fut si bien tourner l'esprit de son Amant, qu'elle lui persuada d'embrasser la vie Mona-
709. stique, à quoi elle porta aussi le Roi de Mercie son Neveu. Ces deux Princes s'en allerent ensemble à Rome, où ils reçurent la Tonsure de la main du Pape. Offa eut pour Successeur *Seolred* ou *Selred*, Fils de Sigebert le Bon, selon quelques-uns.

SEOLRED,

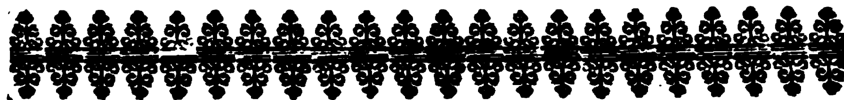
Roi d'Essex.

709. G. Malmesb. l. 1. Seolred regna trente-huit ans, & fut enfin tué, on ne sait par qui
H. Huntingd. L. 4. ni comment. *Suithred*, son Fils selon quelques-uns, lui succeda.

SUITHRED,

Roi d'Essex.

746. C'est le dernier Roi d'Essex, dont on trouve le nom dans l'Histoire ou dans les Annales Saxonnes. Il commença son Regne en 746, & s'il a été en vie au tems de la dissolution de l'Heptarchie, il faut que son Regne ait été de soixante & dix-huit ans. De tous les Royaumes de l'Heptarchie, il n'y en a point dont l'Histoire ait été plus négligée, que celle du Royaume d'Essex.



ABREGÉ DE L'HISTOIRE DE KENT.

LE Royaume de Kent, qui fut le premier que les Saxons fonderent dans la Grande Bretagne, n'étant ni fort grand ni fort considerable, ne fit figure dans l'Heptarchie, que sous les Regnes d'Hengist & d'Ethelbert. Sa situation étoit des plus avantageuses, puisque la Mer lui servoit de borne au Midi & à l'Orient, la Tamise au Nord, & le petit Royaume de Sussex à l'Occident. Tant que celui-ci subsista, il servit comme de rempart aux Rois de Kent, contre l'ambition des Rois de Wessex. Mais après qu'il eut été conquis par les West-Saxons, le Royaume de Kent se trouva dans un danger continuel de tomber sous la domination de ces puissans voisins. Ce ne fut en effet, que la jalousie entre les Rois de Wessex & de Mercie, & l'égalité de leurs forces, qui empêcha longtems que ce petit Royaume ne devînt la proye des uns ou des autres. Sa longueur n'étoit que d'environ soixante milles, & sa plus grande largeur, de trente. Ses principales Villes étoient *Dorobern*, qui fut ensuite nommée *Cantorberi*, qui en étoit la Capitale ; *Douvre*, *Rochester*, & quelques autres moins grandes, mais pourtant considerables par leur situation, & par la commodité de leurs Ports, comme *Sandwich*, *Deale*, *Folckston*, *Reculver*, & quelques autres, qu'on peut voir dans la Carte de ce Royaume.

HENGIST,

Premier Roi de Kent.

Hengist arriva dans la Grande Bretagne l'an 449. Il prit le titre de Roi de Kent en 455, & mourut l'an 488. *Escus* son Fils lui succeda.

488. ESCUS,

Roi de Kent.

G. Malmesb. l. 1. c. 1. Comme après la mort d'Hengist, les Saxons donnerent le commandement de leurs Armées à Ella Roi de Sussex, il y a beaucoup d'apparence qu'Escus n'étoit pas autant estimé qu'Hengist son Pere. On ne sait rien de remarquable touchant son Regne, qui dura jusqu'à l'année 512. *Octa* son Fils fut son Successeur.

512. OCTA,

Roi de Kent.

Flor. Wigorn. G. Malmesb. l. 1. c. 1. *Polychron. L. 5. c. 4.* Celui-ci permit que les deux Provinces d'Essex & de Midlessex fussent démembrées du Royaume de Kent, pour former le Royaume d'Essex; ou du moins, il ne fut pas en son pouvoir de l'empêcher. C'est tout ce qu'on trouve sur ce Regne, qui dura 22. ans. *Hermenrick* monta sur le Trône de Kent, après Octa son Pere.

534. HERMENRICK,

Roi de Kent.

Il n'y a rien de particulier touchant ce Roi, qui regna pourtant trente ans. Avant sa mort, il s'étoit associé Ethelbert son Fils, qui lui succeda.

568. ÉTHELBERT I.

Roi de Kent.

C'est ici un des plus fameux Princes, non seulement du Royaume de Kent, mais même de l'Heptarchie. Il est illustre par divers endroits, & principalement parce qu'il fut le premier Roi Chretien de sa Nation. Mais comme j'ai dessein de parler ailleurs de la Conversion des Anglo-Saxons, je ne rapporterai ici des actions d'Éthelbert, que celles qui n'ont point de rapport à la Religion.

Ce Prince, qui avoit un grand génie & beaucoup d'ambition, voyoit avec chagrin, que ses Prédécesseurs avoient laissé échaper la Dignité de Monarque, & la superiorité qu'Hengist avoit eue sur tous les Saxons qui s'étoient établis de son tems dans la Grande Bretagne. A son avenement à la Couronne de Kent, il trouva Ceolin, Roi de Wessex, en possession de cette superiorité en qualité de Monarque. Cela fut cause qu'il se tint en repos jusqu'en l'année 593, qu'il reprit les armes, non pas seul, comme dans la Guerre précedente, mais assisté de tous les autres Rois Saxons, qui étoient fâchez que Ceolin se fût emparé du Royaume de Suf-

Flor. Wigorn. H. Hungtind. L. 2. M. Westmon.
En 568.

ſex. Ethelbert ayant été déclaré Chef de cette Ligue, battit Ceolin, qui mourut peu de tems après. A Wibbandun. G. Malmesb. l. 1. c. 2.

Après la mort de Ceolin, Éthelbert ayant été élu Monarque des Anglo-Saxons, voulut tenir les autres Rois dans la ſujettion ; & oubliant la chûte de Ceolin dont il étoit lui-même l'auteur, il exerça un pouvoir preſque abſolu ſur tous les Royaumes ſituez au Midi de l'Humber, les Northumbres ſeuls ayant ſu ſe diſpenſer de cette dépendance. Tous les autres aimerent mieux ſe ſoumettre, que de ſe meſurer avec lui (1). Bede, l. 1. c. 25. G. Thorn.

Outre qu'il ſe rendoit redoutable à ſes voiſins par ſes grandes qualitez, il avoit encore l'avantage d'être allié avec la France, par ſon mariage avec Berthe, Fille de *Cherebert* Roi de Paris. Cette alliance ne contribuoit pas peu à le faire reſpecter, les Rois ſes voiſins ayant lieu de craindre qu'il n'introduisît les François en Angleterre, comme il lui auroit été fort facile. Mais quoique la hauteur avec laquelle Éthelbert les traitoit, après avoir remporté ſur eux pluſieurs victoires, leur causât beaucoup de chagrin, ils eurent encore un bien plus grand ſujet de s'allarmer.

Crida Roi de Mercie étant mort, Éthelbert s'empara de ce Royaume, quoique le Roi défunt eût laiſſé un Fils en état de lui ſucceder. En cette occaſion, Éthelbert imita parfaitement Ceolin, quoiqu'il eût lui-même excité la jalouſie des autres Rois contre ce Monarque, en leur faiſant craindre ſon ambition. C'eſt ainſi que la plupart des hommes ſe permettent à eux-mêmes, ce qu'ils condamnent dans les autres. Il ſemble qu'Éthelbert prétendit que la Dignité de Monarque donnoit à celui qui en étoit revêtu, le droit de ſucceder à tous les Rois de l'Heptarchie, au préjudice de leurs enfans ; ou que c'étoit un privilege attaché à la Famille d'Hengiſt. Car quand la fortune rit à quelqu'un, il trouve aiſément des raiſons, bonnes ou mauvaiſes, pour établir les prétentions les plus extraordinaires. Quoiqu'il en ſoit, les Princes Anglo-Saxons, allarmez de cette uſurpation manifeſte, commencerent à ſe remuer, & à prendre des meſures pour arrêter cette puiſſance formidable, avant qu'elle fût montée à un plus haut degré. Leurs mouvemens ayant fait craindre au Monarque qu'il ne ſe formât contre lui une Ligue ſemblable à celle qui avoit ruïné Ceolin, il ne crut pas qu'il fût de la prudence de s'expoſer au même danger. Ainſi, pour calmer les inquietudes des Princes Anglois, il rendit à Wibba, fils de Crida, le Royaume qu'il lui avoit enlevé, en ſe reſervant pourtant dans ce même Royaume une telle autorité, que Wibba n'oſoit rien faire ſans ſon ordre ou ſans ſa permiſſion. Les Princes Anglois, contens de cette eſpece de moderation, ſe déſiſ- 594.

(1) *Is pubeſcentibus Regni temporibus, adeò vicinis Regibus fuit ridiculo, ut unus & alio pulſus prælio, vix ſuos terminos tutaretur. Poſtmodum, cum adultiori ætati conſult.or accesſit militiæ peritia, breve omnes nationes Anglorum, præter Nordanymbros, continuis præliis devictas ſub jugum dedit.* G. Malmesb. Rap. Th.

terent du dessein de cette Guerre, que la seule nécessité leur auroit fait entreprendre.

Ann. Saxon. Flor. W. gorn. Le reste du Regne d'Éthelbert n'a rien de fort remarquable, si on en excepte ce qui regarde la Religion, dont je parlerai dans l'Histoire de l'Eglise. Ce Prince eut deux femmes, dont la premiere fut Berthe de France, de laquelle il eut *Ebald* qui lui succeda, & *Ethelburge* qui fut femme d'Edwin Roi de Northumberland. Le nom de la seconde femme m'est inconnu. Il mourut l'an *616*, après avoir regné cinquante-deux ans.

616.

ÉBALD,

Roi de Kent.

G. Malmesb. l. 1. c. 1. G. Thorn. Hist. Abbat. S. August. Ébald fut peu semblable au Roi son Pere. Dès qu'il se vit maitre de lui-même, il abandonna la Religion Chretienne, pour se replonger dans l'Idolatrie. On prétend même qu'il épousa la Reine sa Belle-Mere. *Iidem.* Ses vices le rendant lâche & fainéant, tous les Souverains Anglois qui avoient été soumis à Éthelbert, secouerent le joug qu'ils avoient porté pendant sa vie. Le Roi de Mercie en particulier, s'étant affranchi de la servitude où Éthelbert l'avoit tenu, Ébald n'eut ni la force *ni le courage* de maintenir ce que le Roi son Pere croyoit avoir si fermement établi. Je ne sai si c'est pour faire mieux faire valoir la Conversion de ce Prince, que tous les Historiens conviennent de donner de lui une très mauvaise idée. Quoi qu'il en soit, ils assurent que par les soins de Laurent Archevêque de Cantorberi, il vint enfin à se reconnoitre, & qu'ayant *Bede, l. 2. c. 6.* repris la profession de la Religion Chretienne, il vécut jusqu'à sa mort d'une maniere conforme à la sainteté de ses préceptes. Il laissa deux fils, savoir *Ermenfred* & *Ercombert*, dont le dernier lui succeda; & une fille nommée *Ensuithe*, qui fonda le Monastere de *Folckston*.

ERÇOMBERT,

Roi de Kent.

640. M. Westmon. G. Malmesb. l. 1. c. 1. Bien qu'Ercombert fût le plus jeune des fils d'Ébald, il trouva le moyen de monter sur le Trône, au préjudice de son frere ainé. Ce Prince fit razer les Temples des faux Dieux, qui subsistoient encore, & mettre en pieces les Idoles, de peur que leur vue ne fût un objet de tentation pour ses Sujets. Ermenfred son frere ayant été attaqué d'une maladie *G. Thorn.* qui le coucha dans le tombeau, il lui promit de laisser à ses Enfans la Couronne qui auroit dû lui appartenir. Mais cette promesse fut mal exécutée. Peut-être fut-il trop tard quand il voulut s'en aviser à l'heure de sa mort, qui arriva l'an *664*. Il laissa deux fils, *Egbert* & *Lothaire*; & deux filles, dont l'ainée, nommée *Ermenilde*, fut femme de *Wolpher* Roi de Mercie. L'autre fut Religieuse.

EGBERT,

EGBERT,

Roi de Kent.

Egbert ne fut pas plutôt assis sur le Trône, qu'il fit mourir deux fils d'Ercombert son Oncle, de peur qu'ils ne le troublassent dans la possession de la Couronne. Il fit présent à *Domnena* leur Sœur, de certaines Terres dans l'Isle de Thanet, où elle fonda un Monastere. Ce Prince mourut l'an 673, laissant deux Fils, *Edrick* & *Widred*, qui ne lui succederent pas immédiatement, parce que *Lothaire* leur Oncle s'empara de la Couronne. 664.

LOTHAIRE,

Roi de Kent.

Après que Lothaire eut regné dix ans sans trouble, il voulut assurer la Couronne de Kent à sa posterité, en s'associant *Richard* son Fils. Cette démarche obligea *Edrick* son Neveu, Fils d'Egbert son frere, à se dérober de la Cour, pour aller demander du secours à *Adelwalch*, Roi de Sussex, qui se mit à la tête d'une Armée. Avec ce secours, Edrick étant entré dans le Royaume de Kent, livra bataille à Lothaire, qui fut vaincu, & mourut des blessures qu'il y avoit reçues. Après cette victoire, Edrick ne trouva aucune difficulté à se faire couronner. Richard, fils de Lothaire, se retira en Allemagne, où *Boniface* Archevêque de Mayence, qui étoit Anglois, lui donna sa sœur en Mariage, & le fit élire Roi de Souabe, s'il en faut croire certains Historiens. Je ne sai par quelle avanture, Richard alla mourir à Luques dans la Toscane, où on fait encore voir son tombeau. On le qualifie Roi d'Angleterre, quoiqu'il ne fût tout au plus que Roi de Kent en Angleterre.

673. *Vita Ricardi.*
685. G. Malmesb. l. 1. c. 1.
Offici. Eccles. And. in festo Ric.

EDRICK,

Roi de Kent.

Ce Prince ne regna que deux ans; & comme il n'avoit point d'enfans, il laissa la Couronne à *Widred* son frere, qui fut obligé de s'associer *Swabert*, duquel on ne connoit point l'origine.

685. G. Malmesb. l. 1. c. 1.

WIDRED & SWABERT.

686.

Rois de Kent.

Après la mort d'Edrick, le Royaume de Kent fut agité de divers troubles causez par l'ambition de quelques-uns d'entre les Grands, qui se cantonnerent en divers endroits du Royaume, & qui refuserent de reconnoitre Widred. Selon les apparences, *Swabert* étoit un des princi-

paux de ces Revoltez, puisqu'il se fit associer à la Royauté. On ne sait point s'il avoit quelque relation à la Famille Royale.

H. Hunting. l. 4. Sous le Regne de ces deux Rois, Cadowalla Roi de Wessex, se persuadant que les troubles intestins de Kent lui rendroient facile la conquête de ce Royaume, y envoya une Armée sous la conduite de *Mollon* son frere, qui fit d'abord beaucoup de progrès en ce Païs-là: mais enfin, les deux Rois de Kent ayant joint leurs forces, lui livrerent bataille & le vainquirent. Mollon, se trouvant poursuivi de près en se retirant, se jetta lui douzieme dans une maison, où il se défendit vaillamment. Mais les Soldats de Kent ayant mis le feu à cette maison, ce Prince y périt miserablement. Le Roi son frere, qui l'aimoit tendrement, ne tarda pas longtems à venger sa mort. Il entra dans le Païs de Kent avec une Armée formidable, & le mit à feu & à sang. Il ne s'en retira, que quand il ne trouva plus rien qui pût servir d'objet à la fureur dont il étoit animé. Depuis cette invasion, le Royaume de Kent se trouva tellement affoibli, qu'il ne fit plus qu'une très petite figure dans l'Heptarchie.

687. G. Malmesb. L. 1. c. 2.

Joh. Brompton. G. Thorn. Polychron. L. 5. c. 20.

Les deux Rois ne commencerent à jouïr de quelque repos, qu'en l'année 691. C'est peut-être ce qui a porté Bede à mettre dans cette année le commencement du Regne de Widred, quoique ce Prince eût été couronné cinq ans auparavant. Swabert mourut l'an 695. & Widred demeura seul Roi de Kent.

Ann. Saxon. Flor. Wigorn. Polychr. L. 5. c. 20.

WIDRED *seul.*

695. Spelman Concil. Il regna encore douze ans seul, & mourut en 725. laissant trois fils, savoir *Ethelbert*, *Edbert* & *Aldrick*, dont les deux premiers lui succederent conjointement.

ETHELBERT & EDBERT,

Rois de Kent.

725. Annal. Saxon. Flor. Wigorn. Ces deux freres regnerent ensemble jusqu'à l'an 748, qui fut celui de la mort d'Edbert.

ETHELBERT *seul.*

748. Epist. Bonif. 40. & 77. G. Thorn. Celui-ci regna dix ou onze ans seul, & laissa sa Couronne à *Aldrick* son frere, après avoir regné 36. ans. Il s'étoit associé son fils nommé *Ardulphe*, qui mourut avant lui.

ALDRICK,

Roi de Kent.

760. Flor. Wigorn. in Geneal. G. Malmesb. L. 1. c. 3. Aldrick fut souvent attaqué par ses voisins, qui voyant le Royaume de Kent fort affoibli, vouloient profiter de l'occasion pour le subjuguer. Offa Roi de Mercie fut un des plus ardens. Il gagna contre Aldrick une

Bataille, qui acheva de mettre les affaires de Kent dans une grande décadence; & néanmoins, la jalousie des autres Rois empêcha qu'Offa ne se rendît maitre de ce Royaume. De plus, il fut diverti de cette Guerre par l'invasion que les Gallois firent dans la Mercie, comme il a été dit dans l'Histoire de ce Prince. Sans cela, il auroit vrai-semblablement uni le Royaume de Kent à la Mercie. 774.

Aldrick s'étoit associé *Alcmund* son fils : mais ce Prince étant mort avant lui, il ne laissa point d'Héritier; & ce fut en lui que la posterité d'Hengist fut éteinte. Après sa mort, *Edbert*, surnommé *Pren*, fut placé sur le Trône de Kent.

EDBERT-PREN,

Roi de Kent.

Le Royaume de Kent se trouvant extrememement affoibli, Cenulphe, Roi de Mercie, profita d'une occasion si favorable, & le ravagea d'un bout à l'autre. Enfin, ayant battu & fait prisonnier Edbert-Pren, il l'emmena dans la Mercie, & lui fit crever les yeux. Ensuite, il mit sur le Trône de Kent un Roi nommé *Cudred*, qui dépendoit absolument de lui, & qui lui payoit un Tribut. 794. *G. Malmesb*, l. 1. c. 1. 798. *Sim. Dunelm. Rog. de Hoveden.*

CUDRED,

Roi de Kent.

Ce Roi tributaire regna huit ans, comme Vassal du Roi de Mercie, qui permit qu'après sa mort, qui arriva l'an 805, *Baldred* son fils lui succedât. 798.

BALDRED,

Roi de Kent.

Ce fut sous le Regne de Baldred qu'arriva la dissolution de l'Heptarchie. La conquête qu'Ecbert, Roi de Wessex, fit du Royaume de Kent, en fut le commencement; ainsi qu'on le verra dans la suite. 805.





ABREGÉ DE L'HISTOIRE DE SUSSEX.

LE Royaume de Sussex étoit un des moins considerables de l'Heptarchie. Il ne contenoit que les deux Provinces de *Sussex* & de *Surry*, dont la plus grande partie ne consistoit qu'en une grande Forêt nommée *Andreds-wald* : c'est ainsi que les Saxons la nommerent du nom d'*Anderida*, qu'elle avoit du tems des Romains. Cette Forêt étant encore toute entiere lorsqu'*Ella* conquit le Païs de Sussex, on peut bien juger qu'elle ne fut défrichée que peu à peu. La plus grande étendue de ce Royaume étoit d'environ cinquante milles en long, sur quarante milles en largeur. Il avoit la Tamise au Nord, & la Mer au Midi, le Royaume de Kent à l'Orient, & le Royaume de Wessex à l'Occident. Sa principale Ville étoit *Cicester*, qui fut bâtie par *Cissa* second Roi du Païs. Le même Roi en avoit aussi bâti une autre, qu'il nomma *Cissanbury* ou *Cisbury*, dont on voit encore quelques ruïnes.

ELLA,

Premier Roi de Sussex.

Il arriva dans la Grande Bretagne l'an 476, & se fit couronner Roi de Sussex l'an 491. Ce fut un Prince très illustre parmi les Saxons, & qui fut jugé digne d'avoir le commandement de leurs Armées, après la mort d'Hengist. Il éprouva quelques revers, parce qu'il eut à faire à Arthur, qui étoit un grand Capitaine : mais cela n'empêcha pas qu'il ne s'établît dans le Païs où il avoit premierement abordé, & qu'il n'y fondât un Royaume, qui, à cause de sa situation, fut nommé *Sussex*, ou plutôt *Sud-sex*, c'est-à-dire, des Saxons du Sud, ou Meridionaux. Il a été parlé amplement, dans le second Livre, de *Baldulphe* & de *Colgrin*, fils d'Ella, qui furent tuez à la Bataille de Badon. Ce Prince, qui mourut l'an 514, laissa sa Couronne à *Cissa* son troisieme Fils, qui étoit le seul en vie.

CISSA,

Roi de Suffex.

Le Regne de Ciffa ne fut recommandable que par fa durée de 76. ans : on peut ajouter encore, par la longueur de la vie de ce Prince. Car fi l'on confidere qu'Ella fon Pere le menoit avec lui lorfqu'il arriva en Bretagne l'an 476, il falloit qu'il fût au moins âgé de 115. ou de 116. ans en 590, qui fut l'année de fa mort, quand même il n'auroit eu qu'un ou deux ans en 476. Mais il n'y a gueres d'apparence qu'Ella eût amené avec lui un enfant d'un an. 514. *M. Westmon.*

Ciffa n'ayant point laiffé d'enfans, Ceolin, Roi de Weffex & Monarque des Anglo-Saxons, s'empara du Royaume de Suffex. C'eft ce qui donna occafion à la Ligue qui fe fit contre lui. Il fut vaincu ; & néanmoins, cela n'empêcha pas que Ceolrick, fon Neveu & fon Succeffeur, ne demeurât en poffeffion du Païs de Suffex. 590.

Depuis ce tems-là, les Saxons Meridionaux firent diverfes tentatives pour fecouer le joug des Rois de Weffex. C'eft en cela proprement que confifte l'Hiftoire de Suffex, jufqu'à ce que ce Païs fut entierement fubjugué.

L'an 607, les Saxons Meridionaux fe revolterent contre Ceolulphe Roi de Weffex, qui les remit fous le joug. *Flor. Wigorn. H. Huntingd, l. 2.*

En 648, ils firent une tentative qui leur réuffit mieux. Cenowalch Roi de Weffex étant encore refugié en Eftanglie, & Penda Roi de Mercie étant maitre du Weffex, les Saxons Meridionaux profiterent de cette occafion, pour mettre fur leur Trône un Roi nommé *Adelwalch.*

ADELWALCH,

Roi de Suffex.

Le Royaume de Weffex ayant beaucoup fouffert par l'invafion de Penda, qui s'en étant emparé le garda trois ans, Cenowalch ne fut gueres en état, après fon rétabliffement, d'entreprendre de détrôner le nouveau Roi de Suffex. Mais Adelwach n'en fut pas pour cela plus tranquille. Wolpher, Roi de Mercie, ayant attaqué Cenowalch, remporta divers avantages fur lui, & ayant même pénetré jufqu'en Suffex, il vainquit Adelwalch dans une Bataille, & le fit prifonnier ; après quoi il fe rendit maitre du Royaume de Suffex & de l'Ifle de Wight. Enfuite, Adelwalch ayant embraffé la Religion Chretienne dans la Mercie, où il étoit prifonnier, Wolpher le mit en liberté, & lui fit préfent de l'Ifle de Wight. 648. 661. *M. Westmon.* *Bede, l. 4. c. 13.*

Il eft vraifemblable, qu'après la mort de Wolpher, Adelwalch fe remit en poffeffion du Trône de Suffex, puifqu'on trouve dans les Annales Saxonnes, qu'il regnoit encore en ce Païs-là, en 686. *Ann. Saxon.*

686. G. Malmesb. L. 3. de Pontif. Bede, L. 4. c. 15. Cette même année, un Prince West-Saxon fugitif, nommé Cedowalla, étant entré avec une Armée dans le Royaume de Sussex, Adelwalch voulut l'en chasser, & fut tué dans une Bataille.

Après la mort d'Adelwalch, Cedowalla voulut se rendre maître du Royaume de Sussex: mais il y trouva de l'opposition de la part d'*Authun* & de *Berthun*, qui revenoient avec une Armée de faire une Expédition dans le Royaume de Kent. Dans ce même tems, Cedowalla ayant appris la mort du Roi de Wessex, qui l'avoit chassé, quitta le Païs de Sussex pour rentrer dans le Wessex, où il fut placé sur le Trône. Pendant ce tems-là, Authun & Berthun se firent couronner Rois de Sussex. Quelques-uns ont dit, qu'ils étoient Fils d'Adelwalch; & d'autres ont cru qu'ils n'étoient que ses Généraux.

AUTHUN & BERTHUN,

Rois de Sussex.

688. Ces deux Rois ne vécurent pas longtems en repos. Cedowalla, qui étoit devenu Roi de Wessex, leur fit la Guerre, & gagna contre eux une Bataille, dans laquelle Berthun fut tué.

AUTHUN *seul.*

Il y a beaucoup d'apparence qu'Authun, en conservant la Couronne de Sussex, étoit entierement dépendant du Roi de Wessex, qui même, après la mort d'Authun, ne voulut pas permettre que le Trône vacant fût rempli.

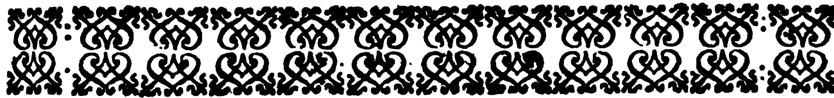
Depuis ce tems-là, les Saxons Meridionaux firent diverses tentatives pour recouvrer leur liberté. Ils se souleverent l'an 722: mais ayant mal pris leurs mesures, Ina, Roi de Wessex, les remit dans le devoir.

722. Ann. Saxon. H. Huntingd. L. 4. Fl. Wigorn.

Trois ans après, ils profiterent encore de l'occasion que leur fournirent certains troubles arrivez dans le Wessex, & placerent sur leur Trône un Roi nommé *Albert*. Mais Ina ayant défait & tué ce nouveau Roi, unit pour toujours le Royaume de Sussex à celui de Wessex.

725. Bede L. 5. c. 19.

754. Cela n'empêcha pourtant pas que dans l'année 754, les Saxons Meridionaux ne se revoltassent encore, pendant que Sigebert, qui fut ensuite déposé, occupoit le Trône de Wessex, & qu'ils ne plaçassent sur leur Trône un Roi nommé *Osmond*. Selon les apparences, Cenulphe, Successeur de Sigebert, trouva le moyen de les remettre dans la dépendance des Rois de Wessex. Depuis ce tems-là, il ne paroit pas que les Saxons Meridionaux ayent fait aucune tentative pour recouvrer leur liberté, leur Païs n'étant plus consideré que comme une Province du Royaume de Wessex.



ABREGÉ DE L'HISTOIRE DE WESSEX.

IL y avoit dans l'Heptarchie trois Royaumes, deux Anglois & un Saxon, qui surpassoient de beaucoup les autres en grandeur & en puissance. Les deux Anglois étoient, le Northumberland, situé au-delà de l'Humber; & la Mercie, qui occupoit tout l'espace entre l'Humber, la Tamise, la Saverne, & les deux Royaumes d'Essex & d'Estanglie. Le Wessex, qui étoit le troisieme grand Royaume, & qui étoit habité par des Saxons & des Juttes, se trouvoit situé au Midi de la Tamise, occupant par sa largeur un terrein d'environ soixante & dix milles, depuis la Tamise jusqu'à la Mer qui sépare l'Angleterre de la France. Sa longueur d'Orient en Occident étoit de cent-cinquante milles, depuis les frontieres du Royaume de Sussex, jusqu'à la Riviere de *Tamer* qui le séparoit des Bretons de Cornouaille. Ses principales Villes étoient *Winchester* Capitale du Royaume, *Southampton*, *Portsmouth*, *Salisburi*, *Dorchester*, *Shereburn*, *Exceter*, où il y avoit aussi plusieurs Bretons mêlez avec les Saxons. L'Isle de Wight, habitée par des Juttes, étoit encore dépendante de ce Royaume.

Comme chacun des Royaumes de l'Heptarchie avoit pris son nom des Peuples qui l'habitoient, & de leur situation, celui-ci fut nommé le Royaume des *West-Saxen*, c'est-à-dire des Saxons Occidentaux, parce qu'ils étoient à l'Occident des Saxons de Sussex, de Kent, & d'Essex. Outre la grandeur de ce Royaume, sa situation le rendoit encore très considerable, puisqu'il étoit gardé au Nord par la Tamise, & au Midi par la Mer; qu'à l'Orient, il avoit le petit Royaume de Sussex, peu redoutable à ses voisins, & à l'Occident, les Bretons de Cornouaille, tellement séparez du reste de leurs Compatriotes du Païs de Galles, par l'embouchure de la Saverne, qu'il ne leur étoit gueres possible de se secourir mutuellement.

CERDICK,

Premier Roi de Wessex.

Ce Prince, de qui j'ai amplement parlé dans le second Livre, arriva dans la Grande Bretagne l'an 495. Il fut couronné pour la premiere
519. fois Roi de Wessex, ou des Saxons Occidentaux, en 519, après qu'Arthur lui eut cedé les deux Provinces de *Hant* & de *Sommerset*, qui faisoient alors tout son Royaume. La seconde fois, il se fit couronner à Winchester, en 532. ou 533, Roi du même Royaume, augmenté des Provinces de *Barck, Wilt, Devon, Dorset,* selon le Traité qu'il avoit fait avec Modred. Il mourut dans l'année 534, laissant sa Couronne à Chenrick son Fils.

CHENRICK.

Roi de Wessex.

534. Chenrick, qui s'étoit extremement distingué par sa valeur & par sa conduite, pendant la vie de son Pere, préfera une vie tranquille au tumulte des armes, depuis qu'il fut assis sur le Trône. On ne trouve pas que pendant son Regne il ait fait aucune entreprise considerable, mais
H. Huntingd. seulement, qu'en l'année 552. il battit les Bretons qui avoient osé l'attaquer. Il mourut l'an 560, & laissa Ceolin, son Fils ainé, pour son Successeur.

CEOLIN,

Roi de Wessex.

560. Ceolin, qui avoit succedé à son Pere dans la Dignité de Monarque des Anglo-Saxons, en voulut porter fort haut les prérogatives. Après avoir soumis les Rois ses voisins, il leur fit craindre, en se saisissant du
H. Huntingd. Fl. Wigorn. M. Westmon. Royaume de Sussex après la mort de Cissa, qu'il n'eût formé le projet de ne faire de toute l'Angleterre qu'un seul Royaume. Pour mieux assurer son acquisition, il alla tenir sa Cour à Cicester Ville Capitale de
Flor. Wigorn. Sussex, & laissa le Gouvernement du Wessex à Ceolrick son Neveu, qu'il destinoit pour son Successeur. Son ambition fut cause que tous les
592. autres Princes, sans en excepter même Ceolrick, se liguerent contre
G. Malmesb. L. 1. c. 2. Flor. Wigorn. in Geneal. lui. Il fut battu par le Roi de Kent qui commandoit l'Armée de la Ligue, & contraint de s'aller cacher en quelque endroit inconnu, où il mourut bien-tôt après. J'ai parlé dans le second Livre, de ses Guerres contre les Bretons, & contre Aidan Roi d'Ecosse.

CEOLRICK,

Roi de Wessex.

593. On ne trouve rien de particulier touchant ce Prince, depuis ...

fut monté sur le Trône après la mort de Ceolin son Oncle. Il mourut l'an 598, & *Ceolulphe* son frere lui succeda. Flor. Wigorn. G. Malmesb, l. 1. c. 2. Annal. Saxon.

CEOLULPHE,

Roi de Wessex.

Tout ce qu'on sait de celui-ci, c'est qu'en l'année 607. il remit sous le joug les Saxons Meridionaux, qui s'étoient revoltez. Il mourut en 611, & eut pour Successeur *Cinigisil* son Neveu, Fils de Ceolrick. 598. 607. Flor. Wigorn. H. Huntingd.

CINIGISIL,

Roi de Wessex.

Un an après que Cinigisil eut été couronné, il s'associa *Quicelm* son Frere, ou plutôt, il partagea avec lui le Royaume de Wessex. 611.

CINIGISIL & QUICELM. 612.

Ces deux Freres remporterent l'an 614. une Victoire signalée sur les Bretons. 614. H. Huntingd, l. 2.

J'ai parlé dans l'Histoire de Northumberland, des affaires que Quicelm eut avec Edwin, & j'aurai occasion d'en dire encore un mot dans l'Histoire de l'Église; c'est pourquoi je ne m'y arrêterai pas ici. Quicelm embrassa la Religion Chretienne peu de tems avant sa mort, qui arriva l'an 636. 635.

CINIGISIL *seul.*

Ce Prince, qui s'étoit fait Chretien quelque tems avant son frere (1), regna seul dans le Wessex jusqu'à sa mort. Il laissa sa Couronne à *Cenowalch* son fils. 636.

CENOWALCH,

Roi de Wessex.

Le Regne de Cenowalch fut fort troublé par les Guerres qu'il eut avec les Rois de Mercie. Penda, dont il avoit épousé & repudié la sœur, l'attaqua lorsqu'il y pensoit le moins, & le contraignit d'abandonner son Royaume, & de se refugier chez *Annas* Roi d'Estanglie, où il demeura trois ans; pendant que Penda étoit en possession du Wessex, dont il s'étoit rendu maitre. Cenowalch se convertit dans l'Estanglie, & enfin, il se rétablit dans son Royaume par le secours qu'Annas lui donna. 643. 645. 646. 648.

En 652, il remporta une Victoire signalée sur les Bretons ou Gallois, & une autre en 658. 652. G. Malmesb, Ann. Sax. H. Huntingd. L. 2.

Quelques années après, il eut la Guerre avec Wolpher Roi de Mer-

(1) En 635. Rap. Th.

661. *Æthelwerd.* l. 2. c. 7. *G. Malbesb.* L. 1. c. 2. & 4. *Annal. Sax. Flor. Wigorn. H. Huntingd.* L. 2.

cie, Successeur de Penda : mais on ne sait point lequel de ces deux Princes fut l'agresseur, ni quel fut le succès de cette Guerre. Les uns disent que Wolpher fut battu & fait prisonnier ; d'autres soutiennent que ce Prince eut tout l'avantage : & ce sentiment me paroit le plus vrai-semblable. Il est certain que Wolpher conquit le Royaume de Sussex & l'Isle de Wight, ce qu'il n'auroit pu faire si Cenowalch avoit été en état de s'y opposer. Quoi qu'il en soit, Cenowalch mourut l'an 672, & laissa sa Couronne à *Saxburge* sa femme.

G. Malmesb. l. 1. c. 2.

SAXBURGE,

Reine de Wessex.

672. *G. Malmesb.*

C'étoit une Princesse d'un grand courage, d'un esprit fort élevé & fort étendu, & qui ne manquoit d'aucune des qualitez nécessaires pour bien gouverner un État. Elle ne regna qu'un an, étant morte, selon quelques-uns, & selon d'autres, ayant été chassée du Trône par les West-Saxons, qui se croyoient deshonorez d'être soumis à une femme.

Id. Florileg.

Flor. Wigorn. in Geneal.

Après la mort ou l'expulsion de Saxburge, le Royaume de Wessex fut partagé entre plusieurs Grands, dont *Census*, Prince du Sang Royal, descendu de Cerdick, étoit le principal. On ne sait rien de plus particulier touchant ce démembrement du Royaume, qui pourtant fut réuni dans la suite en un seul Corps, par la mort ou par l'expulsion des petits Tyrans.

673.

CENSUS, ESCUIN, & CENTUIN,

Rois de Wessex.

674. En 674, Census s'associa Escuin son fils, & vrai-semblablement, il fut contraint de permettre que *Centuin*, frere du feu Roi Cenowalch, regnât aussi sur quelque partie du Royaume.

H. Huntingd. l. 2.

L'année suivante, Wolpher attaqua les Rois de Wessex, dont Escuin commandoit l'Armée. Les deux Rois se livrerent une sanglante Bataille, dans laquelle Wolpher eut quelque avantage : mais la perte fut fort grande de chaque côté.

Census mourut deux ans après, & Escuin son fils ne tarda pas longtems à le suivre. Ainsi Centuin demeura seul possesseur du Wessex.

CENTUIN *seul.*

676. *H. Huntingd. Annal. Saxon. M. Westmon. Flor. Wigorn.*

On trouve dans l'Histoire, que l'an 682, Centuin remporta une Victoire signalée sur les Gallois, après laquelle *Cadowalladre* leur Roi se vit obligé d'aller demander du secours au Roi de l'Armorique. Ce même Roi de Galles fit ensuite un Voyage à Rome, où il mourut.

Flor. Wigorn. Ann. Sax.

Sur la fin du Regne de Centuin, il y avoit dans le Wessex un Prince du Sang Royal, nommé *Cedowalla*, qui s'attiroit l'estime & l'affection du Peuple à un tel degré, que le Roi en étant jaloux, lui ordonna de

sortir du Royaume. Cedowalla ne pouvant se dispenser d'obeïr, se retira dans le Royaume de Sussex; & comme il étoit fort aimé, un grand nombre de jeunes gens voulurent l'accompagner, & s'attacher à sa fortune: de sorte qu'il entra dans le Païs de Sussex avec un petit Corps d'Armée. Adelwalch, qui étoit alors sur le Trône de Sussex, trouvant fort mauvais que Cedowalla fût entré dans son Royaume en armes, & sans lui en avoir demandé la permission, voulut l'en chasser, & eut le malheur d'être tué dans un Combat. Après cette Victoire, Cedowalla voulut s'emparer du Royaume de Sussex: mais il en fut empêché par Authun & Berthun, ainsi qu'il a été dit dans l'Histoire de Sussex. Centuin étant mort dans ces entrefaites, Cedowalla retourna dans le Wessex, & y fut placé sur le Trône.

G. Malmesb. L. 1. c. 2.
Id. L. 3. de Pontific.
Bede L. 4. c. 5.
Ann. Sax. Flor. Wigorn.
685.

CEDOWALLA,

Roi de Wessex.

Cedowalla ne fut pas seulement Roi de Wessex, mais encore Monarque des Anglo-Saxons. La premiere Guerre qu'il eut, fut contre Authun & Berthun Rois de Sussex, de laquelle j'ai déja parlé.

Flor. Wigorn.
686.

Après avoir terminé cette Guerre à son avantage, il porta ses armes dans le Païs de Kent, où il fit un grand butin. Ensuite, il attaqua l'Isle de Wight, qui dépendoit alors du Roi de Sussex, depuis le don que Wolpher en avoit fait à Adelwalch. *Arwalt* frere d'Authun, étant alors Gouverneur de cette Isle, entreprit de la défendre; mais comme ses forces étoient de beaucoup inferieures à celles du Roi de Wessex, il se vit enfin obligé d'abandonner l'Isle, & de la laisser à la discretion du Vainqueur. Comme les habitans étoient encore idolâtres, Cedowalla, par un faux zèle de Religion, résolut de les exterminer, pour peupler de nouveau l'Isle, de Chretiens. Il auroit exécuté cette barbare résolution, si Wilfrid, qui avoit été Évêque d'Yorck, & qui étoit alors Évêque de Selsey dans le Païs de Sussex, ne lui eût représenté, qu'il étoit plus à propos de faire des efforts pour convertir ce Peuple. Sur les remontrances de ce Prélat, Cedowalla se relâcha de sa rigueur, mais à condition que les habitans recevroient le Baptême sur le champ. Ces miserables, à qui on ne laissa pas le tems de déliberer, embrasserent la Religion Chretienne aux premieres prédications d'un Prêtre nommé *Birwin*, Neveu de Wilfrid, qui fut chargé de cette conversion; si toutefois, on peut appeller de ce nom, la simple déclaration d'un Peuple qui se voyoit menacé de la mort en cas de refus.

Quelque tems après, Cedowalla envoya *Mollon* son frere dans le Païs de Kent, à la tête d'une Armée. On a déja vu dans l'Histoire de ce Royaume, de quelle maniere Mollon périt en ce Païs-là, & la terrible vengeance que Cedowalla fit de sa mort: c'est pourquoi il n'est pas nécessaire de le repéter.

687.
G. Malmesb. L. 1. c. 1. J. Brompton. Polychron. L. 5. c. 20.

688. Enfin, Cedowalla résolut de faire un voyage à Rome, pour y recevoir le Baptême de la main du Pape ; car quoiqu'il fût Chretien, & Chretien zélé, ainsi qu'on l'a déja vu, il n'avoit pas encore été baptisé. Il exécuta cette résolution, l'an 688. En traversant la France & la Lombardie, il reçut par-tout de grands honneurs. *Cunipert*, Roi des Lombards, se distingua particulierement dans le bon accueil qu'il lui fit. Lorsqu'il fut arrivé à Rome, le Pape Serge II. lui administra le Baptême, & lui donna le nom de *Pierre*. Il avoit toujours souhaité de ne recevoir le Baptême que peu de tems avant sa mort, & son souhait fut accompli, puisqu'il mourut à Rome, peu de jours après avoir été baptisé. Il fut inhumé dans l'Eglise de St. Pierre, où on lui dressa un Mausolée, avec une Inscription qui marquoit son nom, sa qualité, son âge, & le tems de sa mort (1). De Cendrithe sa femme, il laissa deux fils qui ne lui succederent pas, à cause de leur bas âge. Ce fut Ina son parent qui monta sur le Trône après lui.

Bede, L. 5. c. 5.

Id.

688.

INA,

Roi de Wessex.

688. Entre tous les Rois qui ont regné en Angleterre pendant *l'Heptarchie*, Ina est un des plus renommez & des plus illustres. Il falloit bien qu'on eût bonne opinion de lui, puisque la même année qu'il fut couronné Roi de Wessex, il fut déclaré Monarque des Anglo-Saxons, dans une Assemblée générale, où Sebba Roi d'Essex, son ami, le servit efficacement.

Asserius Menevensis.

Les Guerres qu'Ina eut avec les Bretons de Cornouaille, avec les *Rois* de Kent, avec les Saxons Meridionaux, avec le Roi de Mercie, firent de plus en plus connoitre sa valeur, son mérite, & sa capacité. Mais il n'est pas possible de rapporter aucun détail de ces Guerres, parce que les Historiens se sont contentez d'en dire en deux mots le succès, sans en rapporter ni les causes, ni presque aucune particularité. Ils nous ont seulement informez, que ce Prince porta ses armes dans le Païs de Kent, & que le Roi de ce Païs-là ne put l'en chasser qu'en lui donnant une grosse somme d'argent : qu'en 710. il enleva aux Bretons de Cornouaille, une partie de leur Païs : qu'en 715. Ina & Ceolred Roi de Mercie se livrerent à Woodenberg, dans la Province de Wilt, une sanglante Bataille, avec une perte à peu près égale des deux côtez. Enfin, qu'Ina soumit les Saxons Meridionaux qui s'étoient revoltez contre lui, & qui avoient couronné un Roi nommé *Albert*.

694. *G. Malmesb.* L. 1. c. 2. *Polychron.* L. 5. c. 20.

715. *Ann. Saxon. H. Hunting.* L. 4.

722.

722. Ce sont là les exploits militaires du Roi Ina, qui servirent de fon-

(1) *Hic depositus est* Cedowalla, *qui &* Petrus, *Rex Saxonum*, *sub XII. Cal. Mai. Indictione secundâ*, *qui vixit annos plus minus triginta*, *Imperante Domino* Justiniano *Piissimo Augusto*, *Anno ejus Consulatus quarto*, *Pontificante Apostolico Viro* Sergio *Papa secundo*. RAP. TH.

dement à la reputation qu'il s'acquit dans la Guerre. Mais ce n'est pas ce qui a le plus mérité les éloges des Historiens. Il y a quatre autres Articles qui leur ont paru d'une tout autre importance, & sur lesquels ils ont principalement insisté. Premierement, il fit rebâtir le Monastere de Glastonbury, & en augmenta tellement les revenus & les privileges, que cette Maison Religieuse devint une des plus considerables de toute l'Angleterre. En second lieu, il publia un Corps de Loix pour l'usage des Saxons Occidentaux, intitulé *West-Saxen Leaga*, c'est-à-dire *Loix des West-Saxons*, qui servit comme de canevas à celui qu'Alfred le Grand son Successeur publia sur la fin du Siecle suivant. Troisiemement Ina signala sa pieté par une action qu'on regardoit alors comme la moins équivoque, en abdiquant sa Couronne pour prendre un habit de Moine, & pour passer le reste de ses jours dans un Monastere. Ce fut par les persuasions de la Reine Ethelburge sa femme, qu'il prit cette résolution, à laquelle elle l'avoit préparé, en lui mettant souvent devant les yeux les exemples de tant de Rois de sa Nation qui l'avoient devancé dans cette carriere, & qui étoient regardez comme autant de Saints. Enfin, voici le quatrieme article, qui a mis le comble à la reputation d'Ina. Avant que d'exécuter la résolution dont je viens de parler, il fit un voyage à Rome, & après avoir conferé avec le Pape Gregoire II, il y fit bâtir une grande Maison, qui fut nommée le *College Anglois*, destinée à recevoir & à instruire les Ecclésiastiques Anglois qui voudroient aller étudier à Rome, & à loger & à entretenir les Rois & les Princes de la même Nation, qui voudroient aller visiter les tombeaux des Apôtres. Tout joignant le College, il fit aussi bâtir une magnifique Église, à laquelle il assigna un certain nombre de Prêtres pour la desservir. Outre la dépense qu'il fallut faire d'abord pour ces bâtimens, pour les ornemens de l'Eglise, & pour les meubles du College; il étoit absolument nécessaire d'établir un fonds pour leur entretien, selon le projet que le Fondateur avoit formé. C'est à quoi Ina pourvut, en établissant dans les Royaumes de Wessex & de Sussex, une Taxe d'un sou par maison, laquelle devoit être envoyée tous les ans à Rome, & qui fut nommée *Romescot*. Quelque tems après, Offa, Roi de Mercie, imposa cette même Taxe dans les Royaumes de Mercie & d'Estanglie, ainsi que je l'ai déja dit, & la nomma *Denier de St. Pierre*. Quelques-uns ont dit, qu'Ina retourna en Angleterre pour y faire approuver cette imposition par l'Assemblée Générale, ou Parlement de Wessex, & pour en faire signer la Chartre par tous les Grands du Royaume. Après cela, il se rendit encore une fois à Rome, où il prit l'habit de Moine. Ethelburge sa femme, qui ne lui avoit conseillé que ce qu'elle avoit dessein de pratiquer elle-même, se fit Religieuse dans le Monastere de *Berking*.

Guillaume de Malmesbury s'est trompé, quand il a dit qu'Ina fut soixante-deux ans sur le Trône de Wessex; puisqu'il est certain qu'il n'avoit regné que trente-sept ans, ou tout au plus trente-neuf, quand il

Ann. Saxon. T..r. Wigorn. H. H... tingd. L. 4.

722.

G. Malmesb. L. 1. c. 2.

727.

M. Westmon.

abdiqua sa Couronne; laquelle il laissa, en partant pour Rome, à *Adelard* son Cousin.

ADELARD,

Roi de Wessex.

727. *G. Malmesb. L. 1. c. 2.* Quoiqu'Adelard eût été placé sur le Trône avec le consentement de l'Assemblée Générale, un Prince du Sang Royal, nommé *Oswald*, ne laissa pas de lui en disputer la possession. Cette querelle ne fut décidée que par une Bataille que le Roi gagna contre son ennemi, dont la mort, qui arriva bien-tôt après, rendit la tranquillité au Roi & au *Annal. Sax.* Royaume. Adelard mourut l'an 740., & eut *Cudred*, son Frere ou son Cousin, pour Successeur.

CUDRED,

Roi de Wessex.

740. Voici quelques particularitez du Regne de Cudred: car il ne faut point s'attendre à trouver de la liaison entre les faits que les Historiens ou les Annalistes rapportent.

743. En 743, ce Prince remporta une Victoire signalée sur les Bretons de Cornouaille. Deux ans après, un Seigneur West-Saxon, nommé *Ethelun*, étant mécontent du Roi, excita parmi les Soldats une sédition, *Annal. Saxon. H. Huntingd. L. 4.* dans laquelle *Chenrick*, fils de Cudred, fut tué. Cette action fut suivie 750. d'une Guerre Civile, qui dura quelque tems. Ethelun étant à la tête des Revoltez, ne craignit point de présenter la bataille au Roi son Souverain, qui ne la gagna qu'après s'être vu longtems en danger d'être vaincu. Dans ce Combat, Ethelun donna des preuves si éclatantes d'une grande valeur, & d'une conduite peu commune, que le Roi aima mieux lui rendre ses bonnes graces, que de perdre un Sujet qui pouvoit lui 752. être utile. En effet, ce fut Ethelun qui en 752. gagna contre Ethel- *Bed. Epitom. Continuat.* bald, Roi de Mercie, une Bataille dont il a été parlé dans l'Histoire de ce Royaume.

753. *Ann. Saxon.* Cudred se servit de ses Troupes victorieuses pour faire la Guerre aux 754. Bretons de Cornouaille, auxquels il enleva une partie de leur Païs, qu'il unit au Royaume de Wessex. Il mourut peu de tems après, & laissa la Couronne à *Sigebert* son Neveu.

SIGEBERT,

Roi de Wessex.

754. *H. Huntingd. l. 4. Flor. Wigorn.* Sigebert, peu semblable à son Prédécesseur, s'attira le mépris & la haine de ses Sujets, par sa débauche & par sa cruauté. Un de ses Comtes ayant voulu lui faire quelques remontrances sur sa conduite, il le fit tuer en sa présence. Cette action ayant achevé d'irriter les West-Saxons, ils le déposerent solemnellement, & mirent sur le Trône *Cenulphe*

son Cousin, fils d'Adelard. Sigebert n'ayant pu trouver aucun appui, se vit contraint d'acquiescer au Jugement des États, & de s'aller cacher dans une Forêt, où il fut tué par un Porcher.

CENULPHE,

Roi de Wessex.

Cenulphe acquit beaucoup de gloire, par les fréquentes victoires qu'il remporta sur les Bretons. 754.

Après avoir regné trente ans, il conçut de la jalousie contre *Cunehard*, frere du Roi Sigebert; & ce n'étoit peut-être pas sans raison. Cunehard étant averti de la mauvaise disposition du Roi à son égard, & sachant qu'il avoit dessein de se défaire de lui, résolut de le prévenir. Pour cet effet, l'ayant épié un jour qu'il étoit entré seul chez une Dame qu'il aimoit, il se fit accompagner de quelques amis, & alla dans cette maison attaquer Cenulphe, qui se défendit en désesperé, & blessa même son ennemi. Mais enfin, il succomba sous le nombre, & tomba tout percé de coups. Quelque tems après, les Officiers & les Domestiques du Roi étant accourus au bruit, & l'ayant trouvé mort, se jetterent sur Cunehard & le tuerent, sans vouloir écouter les grandes promesses qu'il leur faisoit, s'ils vouloient lui sauver la vie, & le mettre sur le Trône. Brithrick, fils de Cenulphe, fut le successeur de son Pere.

Annal. Sax. & Malmesb. l. 1. c. 2. H. Huntingd l. 4. Rog. de Hoveden.

BRITHRICK,

Roi de Wessex.

Trois ans après que Brithrick se fut assis sur le Trône, il épousa *Edburge*, fille d'Offa Roi de Mercie; & dans le même tems, ou à peu près, il bannit *Ecbert* du Royaume. Ecbert étoit un Prince du Sang Royal, qui, par ses belles qualitez, s'attiroit l'estime & l'affection des West-Saxons à un tel degré, que le Roi ne put s'empêcher d'en concevoir de la jalousie. Il n'en fallut pas davantage pour porter Brithrick à se délivrer de l'inquietude que ce Prince lui causoit, en l'éloignant de sa présence. Ecbert se retira d'abord à la Cour d'Offa Roi de Mercie : mais il n'y trouva pas l'accueil qu'il y avoit attendu, parce qu'Offa ne voulut pas désobliger le Roi de Wessex son Gendre, en gardant chez lui un Prince qui lui étoit odieux. Cela fut cause qu'Ecbert prit le parti de se retirer en France, où Charlemagne le reçut avec beaucoup de bonté, & lui donna en diverses occasions des marques de son estime. Pendant le séjour qu'Ecbert fit à la Cour de ce grand Prince, qui fut d'environ douze ans, il y acquit des connoissances qui ayant perfectionné son heureux naturel, le rendirent capable d'exécuter le grand projet de réunir les divers Royaumes Anglo-Saxons en une seule Monarchie, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure.

784. 787. *Flor. Wigorn.*

Pendant le Regne de Brithrick, les Danois firent descente pour la

premiere fois dans le Royaume de Wessex. Ce Peuple commençoit alors à se faire craindre, tant sur la Mer, que sur les Côtes de divers États de l'Europe. Comme, dans la suite, ils firent des maux incroyables aux Anglois, ce n'est pas sans cause que les Historiens ont pris soin de marquer l'époque de leur premiere descente en Angleterre.

799. ou 800. G. Malmesb. l. 2. c. 1. Asser. Menev. L'année 799. fut la derniere de Brithrick, qui mourut empoisonné par Edburge sa femme. Cette action irrita tellement les West-Saxons, qu'avant que de proceder à l'élection d'un nouveau Roi, ils firent une Loi, par laquelle il étoit expressément défendu aux Femmes des Rois suivans, de prendre le titre de Reines, & de s'asseoir sur le Trône avec leurs Époux. Mais de peur que la complaisance des Rois pour leurs Femmes ne donnât lieu à la violation de cette Loi, il fut ordonné de plus, qu'à l'avenir, si quelqu'un des Rois de Wessex se dispensoit de l'observer, il seroit, par cette seule action, privé des droits de la Royauté, & que ses Sujets seroient dégagez du serment qu'ils lui auroient prêté.

Cette affaire étant terminée, les West-Saxons envoyerent une honorable Ambassade à Ecbert, pour lui offrir la Couronne. Ecbert étoit alors à Rome avec Charlemagne, qui y reçut bien-tôt après la Couronne Imperiale. Ce fut là qu'il prit congé de ce grand Prince qui lui avoit tenu lieu de Pere, & qui, à son départ, lui donna de nouvelles marques de son affection.

La Reine Edburge, qui avoit quitté le Wessex après avoir empoisonné son Mari, étoit allée aussi trouver Charlemagne, qui, en consideration de l'amitié qu'il avoit eue pour Offa son Pere, lui donna une riche Abbaye, où elle auroit pu passer tranquillement le reste de ses jours. Mais cet état se trouvant peu conforme à ses inclinations, elle se conduisit si mal, qu'ayant été surprise dans une intrigue galante avec un jeune Anglois, l'Empereur ne put se dispenser de la congédier. Elle fut longtems errante en divers endroits, & enfin, elle alla finir miserablement ses jours à Pavie, n'ayant pas dequoi subsister.

ECBERT,

Roi de Wessex.

800. Outre la valeur qui étoit comme naturelle à tous les Princes Anglois & Saxons, Ecbert avoit une qualité qui le mettoit beaucoup au dessus des autres Princes ses contemporains ; c'est qu'il étoit très habile dans la Politique : à quoi son séjour à la Cour de Charlemagne, & les leçons ou les exemples de ce grand Prince, avoient sans doute beaucoup contribué. Il ne fut pas plutôt sur le Trône de Wessex, qu'il sentit sa superiorité sur les autres Rois, & qu'il résolut d'en profiter. Mais il jugea en habile Politique, que pour exécuter les projets qu'il commençoit à former, il étoit nécessaire d'aller lentement & pied à pied. Pour cet effet il employa les sept premieres années de son Regne, à mettre en bon ordre

ordre les affaires de son Royaume, & à s'acquerir l'estime & l'affection de ses propres Sujets : à quoi il réussit selon ses souhaits.

Le Royaume de Vessex étant borné au Midi par la Mer, & au Nord, par la Tamise, Ecbert ne pouvoit naturellement commencer à en étendre les frontieres, que du côté d'Orient, ou du côté d'Occident. Il avoit à l'Orient, le Royaume de Kent, qui l'auroit fort accomodé ; mais ce Royaume dépendoit alors de Cenulphe Roi de Mercie, & Monarque des Anglo-Saxons, qui étant d'ailleurs un Prince d'un mérite distingué, se seroit sans doute ouvertement opposé à ses desseins, s'ils se fussent tournez du côté de Kent. Ecbert jugea donc, qu'en attendant que le tems amenât des conjonctures plus favorables, il devoit porter ses premieres armes du côté de l'Occident, contre les Bretons de Cornouaille. Il eut un si heureux succès dans la Guerre qu'il entreprit contre ce Peuple dans l'année 809., qu'en une seule Campagne il les subjugua entierement, & les réduisit à le reconnoitre pour Souverain. 809.

810. Les Gallois ayant voulu donner du secours à leurs freres de Cornouaille, fournirent à Ecbert un prétexte de les attaquer l'année suivante. Il les battit à diverses fois, & enfin il réduisit sous sa puissance le Royaume de *Venedotie*, l'un des trois qui partageoient alors le Païs de Galles. Les 811.
efforts que les Gallois firent dans la suite pour se délivrer de ce joug, ne 812.
firent que le rendre encore plus pesant. Ecbert étant rentré dans leur 813.
Païs, le mit à feu & à sang, & leur ôta l'envie d'attirer une troisieme fois ses armes chez eux.

Enfin, la mort de Cenulphe, qui arriva l'an 819., donna lieu à Ecbert de penser sérieusement à exécuter ses desseins. Il fut d'abord revêtu de la Dignité de Monarque, à laquelle aucun des autres Rois ne pouvoit prétendre à plus juste titre que lui. Son Royaume se trouvoit dans un état florissant, pendant que les autres, affoiblis par des dissensions domestiques, perdoient tous les jours quelque chose de leur lustre & de leur puissance. L'Heptarchie étoit réduite à cinq Royaumes, dont il possedoit un des principaux. Dans les quatre autres, la Race des anciens Rois ayant failli, il n'y avoit plus que querelles & divisions entre les principaux Seigneurs, qui se croyoient tous en droit d'aspirer à la Couronne. Ainsi, bien loin de travailler en commun au bien de l'État, ils ne pensoient qu'à leurs propres interêts, & à former des partis capables de les soutenir dans leurs projets ambitieux. Le Royaume de Wessex devenoit au contraire de jour en jour plus puissant par l'affoiblissement des autres, & par la sage conduite de celui qui le gouvernoit, qui étoit aussi vaillant que judicieux, & habile à mettre en mouvement les ressorts de la plus fine Politique. C'est ce qui fit prendre à Ecbert la résolution de hâter l'exécution de son projet, & de ne faire de l'Angleterre qu'un seul Royaume. Presque tous les Monarques qui l'avoient précedé avoient eu le même dessein, & s'ils n'avoient pas réussi, c'étoit parce que les conjonctures ne leur avoient pas été favorables. Mais peu de tems 819.

après qu'Ecbert eut été déclaré Monarque, tout conspiroit à le favoriser. Le Northumberland étoit depuis longtems déchiré par deux Factions, qui faisant peu d'attention à ce qui se passoit au dehors, ne pensoient uniquement qu'à épier les occasions de se supplanter réciproquement. La Mercie n'étoit pas en meilleurs termes. Bernulphe, qui avoit succedé au jeune fils de Cenulphe, n'y regnoit que par l'appui d'une puissante Faction qui avoit eu assez de crédit pour le placer sur le Trône, & qui ne l'y maintenoit qu'avec peine, à cause de la jalousie que son élevation avoit excitée parmi les Grands. Par cette raison, quoique ce Royaume eût été considerablement augmenté par l'acquisition de l'Estanglie, & que le Roi de Kent fût devenu son tributaire, il s'en falloit bien qu'il ne fût aussi puissant que le Wessex. Les Estangles n'étant pas encore bien affermis dans la servitude où le Roi Offa les avoit réduits, ne cherchoient qu'une occasion favorable pour secouer le joug des Merciens, qui leur étoit insupportable. Les Guerres que les Rois de Kent avoient soutenues contre les West-Saxons & les Merciens, les avoient tellement affoiblis, qu'ils n'avoient pu éviter la sujettion à laquelle les Rois de Mercie les avoient réduits ; & par conséquent, ils étoient peu en état de résister aux forces d'Ecbert. Quant au Royaume d'Essex, outre qu'il y a lieu de présumer qu'il dépendoit du Roi de Mercie, il ne faisoit depuis longtems qu'une très petite figure ; & s'il étoit encore gouverné par *Suithred*, ce qu'on ne sait pas certainement, il falloit que ce Prince fût dans une vieillesse décrépite.

Ces considerations excitant de plus en plus l'ambition d'Ecbert, il fit des préparatifs qui ayant inspiré des soupçons au Roi de Mercie, l'obligerent à penser de bonne heure à sa sureté. Il ne savoit pas qu'Ecbert pensât à la conquête de toute l'Angleterre : mais il ne pouvoit presque pas douter qu'il n'eût dessein de s'agrandir aux dépens de ses voisins. Ainsi, craignant que tout-à-coup l'orage ne vînt à fondre sur lui, il crut qu'en l'attaquant avant qu'il eût le tems de bien prendre toutes ses mesures, il pourroit rompre ses projets, & l'obliger à se tenir en repos. Dans cette vue, il se mit à la tête d'une Armée, & s'avança jusqu'à *Ellendun* proche de Salisburi, où, contre son attente, il rencontra son ennemi, qu'il croyoit avoir pris au dépourvu. Les deux Armées en étant venues aux mains, les Merciens furent mis en déroute, avec une telle perte, qu'il ne fut plus possible à Bernulphe de la reparer.

La Victoire qu'Ecbert remporta en cette occasion, lui procura deux grands avantages. Premierement, l'affoiblissement du Roi de Mercie, qui étoit le seul en état de lui faire tête. En second lieu, elle lui fit trouver une grande facilité dans l'exécution du dessein qu'il avoit formé contre le Royaume de Kent, à quoi Bernulphe lui avoit lui-même fourni un prétexte, en l'attaquant le premier. Cette conquête lui étoit absolument nécessaire, pour être maitre de tout le Païs entre la Tamise & la Mer. D'ailleurs, en commençant l'exécution de ses desseins par le

Royaume de Kent; il craignoit moins d'allarmer les Northumbres, trop éloignez pour s'interesser beaucoup à ce qui se passoit au Midi de la Tamise.

Suivant cette résolution, Ecbert envoya *Ethelwolph* son Fils avec une bonne Armée dans le Royaume de Kent. *Baldred*, se trouvant peu préparé à soutenir cette attaque, pressa vainement le Roi de Mercie de venir à son secours. Bernulphe avoit été trop affoibli par sa précedente défaite, pour pouvoir si-tôt mettre une Armée en campagne. D'ailleurs, Ecbert s'étoit posté d'une telle maniere, qu'il n'étoit pas possible de secourir le Païs de Kent, sans passer sur le ventre à son Armée. Ainsi, Bernulphe ne se trouvant pas en état de tenter une pareille chose, ce fut à Baldred, tout foible qu'il étoit, à soutenir seul le faix de la Guerre. Il hazarda pourtant une Bataille: mais ayant été vaincu, il se retira dans la Mercie, abandonnant son Royaume au jeune Prince West-Saxon, qui s'en rendit maitre sans beaucoup de peine. Ainsi, le Royaume de Kent fut uni à ceux de Wessex & de Sussex; & par là, Ecbert se vit maitre de tout le Païs situé au Midi de la Tamise.

Ce premier pas étant fait, Ecbert se rendit encore maitre du Royaume d'Essex. C'est tout ce que les Historiens en disent, sans rapporter aucune particularité de cette conquête: tant l'Histoire de ce Royaume a été négligée.

Quoique la conquête de deux Royaumes fût déja un grand achemінement à la conquête des autres, la plus difficile restoit encore à faire. C'étoit de soumettre le Northumberland, la Mercie & l'Estanglie. Si ces trois Royaumes eussent été dans l'état où ils s'étoient vus autrefois, chacun en particulier auroit pu donner à Ecbert bien de l'ouvrage. Si méme dans le tems qu'ils alloient être attaquez, ils avoient pu se résoudre à s'unir étroitement ensemble pour leur commune défense, ils auroient peut-être fait perdre à ce Prince ambitieux, la pensée de les subjuguer. Mais les divisions qui y regnoient, les empêchoient de penser à une union si nécessaire. Les Estangles ne cherchoient que l'occasion de se revolter contre le Roi de Mercie. Les Northumbres vivoient depuis quelque tems dans une espece d'anarchie, qui les mettoit hors d'état de prendre des mesures par rapport aux affaires étrangeres. Bien loin de penser à secourir leurs voisins, ils ne cherchoient qu'à s'entre-détruire, & n'y réussissoient que trop bien. Veritablement, la Mercie paroissoit encore assez puissante: mais ses Merciens n'étoient gueres plus unis entre eux que les Northumbres; & d'ailleurs, la Bataille d'Ellendun les avoit considerablement affoiblis, pendant que le Wessex s'étoit fortifié par la conquête de deux Royaumes.

Ecbert voyant avec plaisir, que tout conspiroit à favoriser ses desseins, résolut d'attaquer premierement la Mercie, prévoyant bien que s'il pouvoit en faire la conquête, le reste ne feroit pas une longue résistance. La Mercie & l'Estanglie ne faisoient qu'un même Corps, depuis

qu'Offa les avoit unies ensemble. Mais cette union, qui n'étoit pas cimentée par l'affection mutuelle des deux Peuples, étoit plus ruïneuse que profitable à l'État. Les Estangles regardoient les Merciens comme des Maitres odieux. Ceux-ci, de leur côté, traitoient les Estangles avec hauteur, comme un Peuple qu'ils avoient soumis par les armes. Dans cette disposition, il étoit bien plus facile à Ecbert de fomenter leur haine réciproque, qu'il ne leur étoit facile à eux-mêmes de profiter de leur union. Cela fut cause que, pour arriver plus aisément à son but, Ecbert s'appliqua de tout son pouvoir à augmenter leur animosité. Il ne doutoit point que, s'il pouvoit les engager dans une Guerre les uns contre les autres, ils ne s'affoiblissent de telle sorte, qu'ils ne seroient plus en état de lui résister. C'est une chose étrange, que personne n'ignorant cette maxime, *qu'il faut désunir ceux qu'on veut détruire*, il arrive si souvent que ceux contre qui on la met en usage y fassent si peu d'attention. Les Estangles aveuglez par l'extrême envie qu'ils avoient de se délivrer du joug des Merciens, ne balancerent pas un moment à suivre le conseil qu'Ecbert leur fit donner secretement, de prendre les armes pour secouer un joug si fâcheux. L'interêt présent, à quoi ils faisoient uniquement attention, les empêcha de considerer, qu'après avoir servi aux desseins d'Ecbert, ils seroient encore moins en état de maintenir leur liberté contre lui, que contre les Merciens. Il est vrai qu'Ecbert feignant de n'avoir en vue que leurs interêts, leur faisoit représenter tout ce qui étoit le plus capable de les inciter à la revolte. Ses Emissaires leur disoient, que l'occasion de recouvrer leur liberté n'avoit jamais été si favorable : que les Merciens étoient fort affoiblis depuis la Bataille d'Ellendun, & qu'ils se trouvoient peu en état de maintenir leur tirannie sur les Estangles : que d'ailleurs, Ecbert avoit été tellement offensé par Bernulphe, qu'il ne balanceroit pas à leur donner du secours, & que même il s'en étoit assez clairement expliqué. Il n'en fallut pas davantage pour obliger les Estangles à se soulever. Le plaisir de penser qu'ils pourroient se tirer de la dépendance des Merciens, fit évanouïr la crainte de tomber sous celle des West-Saxons. Dans cette résolution, ils prirent les armes, & mirent à leur tête un Général dont l'Histoire a négligé de rapporter le nom. Bernulphe ayant été informé des mouvemens qui se faisoient dans l'Estanglie, crut qu'il ne pouvoit de trop bonne heure remedier à ce mal, qui lui paroissoit très dangereux. Avec les premieres Troupes qu'il put assembler, il marcha contre les Estangles pour tâcher de les reprimer. Mais au-lieu de les châtier, comme il s'en étoit flaté, il fut défait & tué.

Ce premier succès encouragea beaucoup les Estangles, sans pourtant rebuter les Merciens, qui firent au contraire de nouveaux efforts pour réduire les Revoltez. Ils élurent promptement un autre Roi nommé *Ludican*, qui se mit en devoir de continuer la Guerre; pendant que de leur côté, les Estangles se préparoient à le bien recevoir, dans l'esp-

rance que le Roi de Weſſex ne leur manqueroit pas au beſoin, comme il les en avoit fait aſſurer. Ludican entra effectivement dans l'Eſtanglie, à la tête d'une Armée aſſez nombreuſe; mais il n'eut pas le tems d'y faire de grands progrès. Sa mort, qui arriva dans ces entrefaites, rendit ſes préparatifs inutiles pour cette Campagne. Quelques-uns ont dit, qu'il fut tué dans un combat. D'autres ont avancé, que les Eſtangles trouverent le moyen de ſe délivrer de la crainte que ce Prince leur inſpiroit, en le faiſant aſſaſſiner.

Soit que les Merciens ſe fuſſent apperçus qu'Ecbert donnoit des ſecours ſecrets aux Eſtangles, ou que les conquêtes que ce Prince avoit déja faites leur euſſent ouvert les yeux, ils connurent enfin, qu'il s'agiſſoit moins dans cette Guerre, de maintenir leur domination ſur les Eſtangles, que de conſerver leur propre liberté. Dans cette penſée, ils réſolurent de faire les plus grands efforts, & de mettre à leur tête un nouveau Roi dont la valeur fût généralement reconnue, ſans s'arrêter aux interêts des Factions, qui, juſqu'alors, les avoient tenus diviſez. Leur choix tomba ſur *Wiglaph*, Seigneur d'un très grand mérite, dont le fils avoit épouſé une fille du Roi Cenulphe. Si ce nouveau Roi n'avoit eu à faire qu'aux Eſtangles, vrai-ſemblablement, il auroit terminé cette Guerre à ſon avantage. Mais, bien loin de pouvoir prétendre de réduire l'Eſtanglie, il ſe trouva lui-même très embaraſſé à défendre ſon propre Royaume. Ecbert craignant que les affaires ne changeaſſent de face ſous ce nouveau Prince, dont il connoiſſoit la valeur, ne differa plus à ſe déclarer ouvertement pour les Eſtangles. Juſqu'alors, il ne leur avoit donné que des ſecours ſecrets; du moins, il n'avoit pas paru comme Partie, dans la Guerre qu'il avoit excitée entre eux & les Merciens, parce que ſon but n'avoit été que de faire enſorte qu'ils s'affoibliſſent les uns les autres. Mais dès que les préparatifs des Merciens lui donnerent lieu de craindre que la balance ne panchât trop de leur côté, il ſe crut obligé de prendre d'autres meſures, en ſecourant ouvertement les Eſtangles, & en déclarant la Guerre aux Merciens. Witglaph fit tous les efforts poſſibles pour ſe défendre contre les forces unies des Eſtangles & des Weſt-Saxons. Il tenta même ſouvent la fortune des armes par de petits Combats, & par des Batailles : mais elle lui fut toujours contraire. Enfin, ayant perdu une grande Bataille, & ſe voyant ſans aucune reſſource, il alla ſe cacher dans l'Abbaye de *Croyland*, où il demeura trois mois. Pendant ce tems-là, Ecbert pourſuivant ſa Victoire, ſe rendit maitre de la Mercie, ſans y trouver aucune réſiſtance. Son deſſein étoit de l'unir au reſte de ſes États : mais par l'interceſſion de *Siward* Abbé de Croyland, Witglaph obtint enfin la reſtitution de ſon Royaume, à condition qu'il en feroit hommage au Vainqueur, & qu'il lui payeroit un Tribut.

Après que les Eſtangles eurent ſervi aux deſſeins d'Ecbert, ils ſe trouverent trop heureux d'être reçus ſous ſa protection aux mêmes

conditions, à-peu-près, que les Merciens. Ainsi, tout l'avantage que cette Guerre leur procura, n'aboutit qu'à leur faire changer de Maitre.

Il ne restoit plus que le Northumberland, qui fût encore exempt de la domination d'Ecbert. Mais ce Royaume n'étoit gueres en état de conserver sa liberté, vu la fâcheuse situation où ses affaires se trouvoient. *Andred*, qui y regnoit alors, n'étoit Roi que de nom seulement. Sa Faction l'avoit mis sur le Trône, non pour le faire regner, mais pour regner elle-méme sous son nom. D'ailleurs, ce Royaume étoit toujours déchiré par des Factions, & souvent envahi par les Ecossois, qui en avoient même enlevé quelques Provinces. Il n'étoit donc pas possible que les Northumbres pussent résister aux armes victorieuses du Roi de Wessex, ou plutôt, de tout le reste de l'Angleterre, dont ce Prince pouvoit disposer. Ainsi, lorsqu'Ecbert s'approcha de ce Païs-là, menant avec lui une Armée qui avoit déja conquis quatre Royaumes, Andred & les Northumbres étant épouvantez, & ne se trouvant pas en état de lui faire téte, eurent recours aux prieres & aux soumissions, & accepterent sans résistance, les mêmes conditions qu'il avoit accordées aux Merciens & aux Estangles.

Ainsi finit l'Heptarchie des Anglo-Saxons, par la réduction des sept Royaumes, sous la domination du Roi de Wessex. Il est vrai que la Mercie, l'Estanglie, & le Northumberland, conservoient encore une ombre de liberté : mais il y a beaucoup d'apparence qu'Ecbert n'auroit pas souffert qu'on y eût élu d'autres Rois, après la mort de ceux qui étoient alors sur le Trône, si les Danois qui, peu de tems après, commencerent à l'attaquer, lui eussent donné le loisir de prendre d'autres mesures.

Le Gouvernement de l'Heptarchie avoit duré deux-cens-quarante-trois ans, à compter depuis la fondation du Royaume de Mercie, qui fut le dernier des sept Royaumes que les Anglo-Saxons fonderent dans la Grande Bretagne. Mais si on ajoute à cela le tems que les Anglo-Saxons employerent à faire leurs conquêtes, depuis l'arrivée d'Hengist, jusqu'à l'arrivée de Crida; on trouvera que l'Heptarchie avoit duré trois-cens-soixante & dix-huit ans, depuis son commencement jusqu'à sa dissolution.

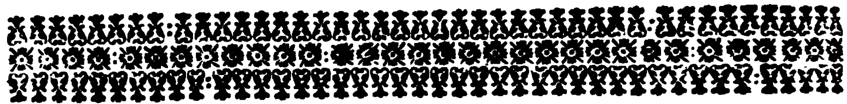
Si l'on veut rechercher les causes de la dissolution de l'Heptarchie, il ne sera pas fort difficile de les trouver. Il est aisé de comprendre qu'une des principales fut l'inégalité entre les sept Royaumes, dont trois surpassoient de beaucoup les autres en étendue & en puissance. Les sept Royaumes furent à peine fondez, que les Rois de Wessex regarderent Sussex & Kent, comme des Païs à leur bienséance; & enfin, ils les subjuguerent l'un & l'autre en differens tems. Les Rois de Mercie eurent toujours les yeux ouverts sur le Royaume d'Essex. Il paroit même qu'ils en furent maitres pendant quelque tems; & selon toutes les appa-

rences, ce Royaume n'étoit pas tout-à-fait libre, lors qu'Ecbert le subjugua, & l'unit au reste de ses Etats. L'Estanglie étoit un objet qui enflammoit continuellement la cupidité des Merciens & des Northumbres, & les premiers l'emporterent à la fin.

Une autre cause de la dissolution de l'Heptarchie, ce fut le défaut de Princes du Sang Royal, dans tous les Royaumes, excepté celui de Wessex. De là nâquirent entre les Grands, des dissensions qui contribuerent beaucoup à l'affoiblissement de ces Royaumes. Enfin, on peut encore assigner pour une autre cause, le concours de diverses circonstances, qui ne se rencontrerent ensemble qu'au tems d'Ecbert. Mais la principale fut la direction de la Providence divine, qui vouloit conduire l'Angleterre par degrez, & après diverses revolutions, au point de grandeur & de puissance où elle se trouve aujourd'hui.

Le premier Livre de cette Histoire a fait voir la Grande Bretagne conquise par les Romains, & enfin abandonnée par ces Conquerans. Le second a représenté la plus grande & la plus belle partie de cette Isle, luttant contre les Anglo-Saxons, & enfin réduite à subir leur joug. Dans le troisieme, j'ai rapporté, quoique d'une maniere fort générale, les affaires de l'Heptarchie des Anglo-Saxons, leurs Guerres, la Succession de leurs Rois dans chacun des sept Royaumes; & enfin, j'ai fait voir cette même Heptarchie changée en une véritable Monarchie. Il ne me reste plus qu'à parler de la Conversion des Anglo-Saxons à la Religion Chretienne, & à donner une idée de l'Eglise naissante d'Angleterre; ce qui fait la principale partie de l'Histoire de ce Peuple, pendant le tems de l'Heptarchie.





ETAT DE L'EGLISE D'ANGLETERRE.

Depuis que les Anglois se convertirent à la Religion Chretienne, jusqu'à la fin de l'Heptarchie.

ON a vu, dans le second Livre, l'horrible désolation de l'Eglise Bretonne, pendant qu'elle fut exposée à la barbarie des Saxons, qui se faisoient un devoir de persécuter les Chretiens. On va voir présentement, ces mêmes Saxons, de persécuteurs, devenus Chretiens, par la direction de la Providence qui veille sans cesse pour le salut des hommes, former une Eglise florissante dans les lieux mêmes où ils avoient exercé leurs barbaries. Ce n'est pas à nous à entreprendre de pénetrer les raisons que Dieu peut avoir, d'assigner des périodes differens aux diverses Nations du Monde, pour les faire entrer dans la voye du Salut. Il doit nous suffire de connoitre & d'admirer, que quand cet heureux tems est arrivé, non seulement rien n'est capable de porter obstacle à l'exécution de ses desseins; mais qu'au contraire, toutes choses contribuent à les faire réussir. Les instrumens mêmes les plus foibles acquierent, dans la main de celui qui peut tout, une force à laquelle rien ne sauroit résister.

Pour avoir une connoissance claire & distincte de la maniere dont les Anglo-Saxons ont été convertis, & de ce qui s'est passé de plus remarquable depuis la fondation de leurs Eglises, jusqu'à la fin de l'Heptarchie, il faut considerer l'Angleterre non comme un seul Royaume, ainsi qu'elle l'est aujourd'hui, mais comme partagée en sept Royaumes distincts. Ces Royaumes n'ayant pas été convertis tous à la fois, il est necessaire de les considerer chacun à part. Pour cet effet, je vais rapporter la maniere dont chacun a reçu l'Evangile, & ce qui s'y est passé de plus considerable par rapport à la Religion, depuis leur Conversion, jusqu'à ce qu'ils furent tous réduits sous la domination d'Ecbert, premier Monarque effectif de l'Angleterre.

EGLISE

ÉGLISE DE KENT.

COMME le Royaume de Kent fut le premier converti, c'eſt par celui-là qu'il faut commencer. Mais parce que diverſes choſes concoururent enſemble, & contribuerent à cette Converſion, il eſt néceſſaire de les raſſembler ici, pour en avoir une juſte idée. ETAT DE L'EGLISE DE KENT.

J'ai parlé dans l'Hiſtoire des Rois de Kent, de la puiſſance qu'Ethelbert avoit acquiſe ſur les autres Rois de l'Heptarchie; & j'ai inſinué que le voiſinage de la France, & l'Alliance qu'il avoit faite avec les François, ne contribuerent pas peu à le rendre redoutable aux Rois ſes voiſins. Auſſi ce Prince ayant bien prévu combien une étroite Alliance avec cette Nation pouvoit lui être avantageuſe, ne négligea rien pour la faire réuſſir. Le moyen qu'il jugea le plus propre pour parvenir à ſon but, ce fut de demander en mariage une Princeſſe Françoiſe, & il jetta les yeux ſur *Berthe*, Fille de *Cherebert* Roi de Paris (1). Sa demande rencontra d'abord beaucoup de difficulté. Chilperic, qui, depuis la mort de Cherebert ſon Frere, ſervoit de Pere à cette Princeſſe, ne vouloit point entendre parler de ce mariage, parce qu'Ethelbert étoit Idolâtre; & cet obſtacle arrêta d'abord l'exécution du projet qu'Ethelbert avoit formé. Mais enfin, il trouva le moyen de le lever, en promettant de donner à Berthe la liberté d'exercer ſa Religion, & la permiſſion d'amener avec elle un certain nombre d'Eccléſiaſtiques. Ce fut à cette condition que la Princeſſe lui fut accordée. Chilperic ſon Oncle eſpera même, que comme elle étoit bien inſtruite dans ſa Religion, bien loin de courir du riſque pour elle-même, elle pourroit travailler à la Converſion du Monarque Anglois. Elle ne trompa point les eſperances que ſes Parens avoient conçues de ſon mariage. Dès qu'elle fut avec le Roi ſon Époux, elle n'épargna ni ſoins ni complaiſances, pour gagner ſon affection & ſon eſtime. Cette conduite fut cauſe qu'Ethelbert, charmé des qualitez de ſon Épouſe, eut pour elle toute l'eſtime & toute l'affection qu'elle pouvoit ſouhaiter. Dans cette agreable ſituation, Berthe avoit lieu d'eſperer qu'elle gagneroit enfin quelque choſe ſur l'eſprit du Roi ſon Epoux, en faveur de la Religion Chretienne. Auſſi ne négligeoit-elle pas ſes avantages. Dans toutes les occaſions, elle tâchoit de lui faire connoitre les Véritez Évangeliques, par tous les endroits les plus capables de le toucher. D'ailleurs, les converſations qu'Ethelbert avoit de tems en tems avec *Luidard*, Évêque de Soiſſons, qui avoit accompagné la Reine en Angleterre, ne contribuerent pas peu à faire réuſſir ce deſſein. En peu de tems, Ethelbert ſe trouva dans une telle diſpoſition, que s'il n'aimoit pas encore aſſez la Religion Chretienne pour l'embraſſer, du

G. Thorn

Bede L. I. c. 25.

G. Thorn.

G. Thorn.

(1) *Gregoire le Grand* la nomme *Adilberge* pour *Adilberthe*, c'eſt-à-dire, *Illuſtre Berthe*. RAP. TH.

ETAT DE L'EGLISE DE KENT. moins, il n'avoit aucune aversion pour elle, ni pour ceux qui la professoient.

596. Ce fut dans ces favorables conjonctures, que le Pape Gregoire I. envoya des Missionnaires en Angleterre, pour instruire les Anglois des Véritez salutaires de l'Evangile. Gildas & Bede font de grands reproches aux Bretons, de ce qu'ils avoient laissé leurs voisins croupir si longtems dans les ténebres du Paganisme, sans leur offrir les secours nécessaires pour les en tirer. Mais ce sont des reproches très mal fondez. Il est aisé de comprendre, que dans le tems que les Saxons opprimoient les habitans de l'Isle avec toute la cruauté imaginable, ceux-ci n'étoient pas des instrumens fort propres à instruire leurs persécuteurs. D'ailleurs, les Guerres qui avoient continuellement occupé les Saxons, depuis leur arrivée jusqu'à l'établissement des sept Royaumes, ne leur auroient gueres permis de s'attacher à l'examen de la Religion. Mais quand ils se trouverent dans un état plus tranquille, le secours ne leur manqua pas, & quoiqu'il vint de loin, il ne fit pas moins d'effet que s'ils l'avoient tiré de leurs voisins. Comme c'est ici une Epoque remarquable de l'Histoire d'Angleterre, il est nécessaire de faire connoitre les divers ressorts dont la Providence divine se servit dans l'exécution des desseins qu'elle avoit formez en faveur de ce Peuple. Pour cet effet, il faut en reprendre l'Histoire d'un peu plus haut.

Environ dix-huit ou vingt ans avant que les Missionnaires de Rome arrivassent en Angleterre, & pendant qu'*Alla* occupoit le Trône de Deïre en Northumberland, quelques jeunes enfans de ce même Royaume furent transportez à Rome pour y être vendus. Cette sorte de commerce étoit alors très commun parmi les Anglois, qui ne se faisoient aucun scrupule de vendre leurs enfans quand ils s'en trouvoient chargez. Ces jeunes Esclaves ayant été mis en vente dans le Marché, attirerent les yeux d'une infinité de personnes, qui ne pouvoient se lasser de les admirer. Entre ceux qui les regarderent avec le plus d'attention, *Gregoire*, Archidiacre de l'Eglise de Rome, fut un des plus curieux. Il s'informa particulierement du Païs de leur naissance, & de la Religion qu'on y professoit. Dès qu'il eût appris qu'ils étoient Anglois, & nez de Parens plongez dans l'Idolatrie, il conçût le dessein d'aller prêcher l'Evangile à cette Nation; & en ayant demandé la permission au Pape, il se prepara pour ce Voyage. Mais les Romains, qui avoient beaucoup de vénération pour sa vertu, prierent le Pontife de ne les priver point d'un Ecclésiastique qui leur étoit si nécessaire; & le Pape leur accorda leur demande. Ainsi, le dessein de Gregoire demeura sans exécution. Le tems que Dieu avoit marqué pour la Conversion des Anglois, n'étoit pas encore arrivé; & vrai-semblablement, dans les circonstances où ce Peuple se trouvoit alors, l'entreprise de Gregoire auroit difficilement réussi. Toute l'Angleterre étoit troublée par des Guerres, qui se renouvelloient incessamment. Ethelbert n'avoit pas encore épousé Berthe de France, son espr

& son cœur n'étoient pas encore préparez à recevoir l'Evangile, & il se trouvoit même peu en état de favoriser le dessein de Gregoire, dans un tems où il étoit comme Vassal de Ceolin. Mais dans la suite, toutes les conjonctures se trouverent également favorables, & concoururent à le faire réussir. Ce fut alors que Gregoire, qui étoit devenu Evêque de Rome, se ressouvint du projet qu'il avoit autrefois formé, d'aller travailler à la Conversion des Anglois. Mais comme il ne pouvoit aller lui-même en Angleterre, à cause de sa Dignité qui l'attachoit à Rome, il y envoya des gens qu'il crut capables de faire goûter l'Evangile à ces Peuples. Il choisit pour cette Mission, des Moines de St. Benoit, qui, selon quelques-uns, étoient au nombre de quarante, & mit *Augustin*, Moine du même Ordre, à leur tête, en qualité de leur Abbé (1). Il y a beaucoup d'apparence, que la Reine Berthe avoit fait savoir au Pape les dispositions où se trouvoit le Roi son Epoux, par rapport à la Religion, puisque les Missionnaires eurent ordre de se rendre dans le Royaume de Kent. Augustin & sa Troupe ayant passé par la France, où ils s'étoient pourvus de bons Interpretes, arriverent à la petite Isle de Thanet, l'an 597. de Notre Seigneur. Dès qu'ils furent à terre, Augustin fit informer le Roi de Kent, qu'il étoit arrivé dans ses États avec une Troupe d'honnétes-gens, pour lui apporter de bonnes nouvelles, & pour l'instruire de plusieurs choses capables de lui procurer un bonheur éternel. Sur cet avis, Ethelbert leur ordonna de l'attendre en ce même lieu, voulant aller lui-même les trouver, pour apprendre de leur bouche le sujet de leur voyage. Quelques jours après, il passa dans l'Isle de Thanet, accompagné de la Reine, qui, selon les apparences, n'ignoroit pas le sujet de la venue d'Augustin. Dès qu'il fut arrivé, il s'assit dans un lieu découvert, parce, dit Bede, qu'il craignoit quelque sortilege, dont il croyoit prévenir les effets par cette précaution. Ensuite, ayant fait appeller ces Étrangers, il leur demanda ce qu'ils avoient à lui dire. Augustin, qui portoit la parole, parla longtems au Monarque, & lui annonça l'Evangile avec beaucoup de zèle & de force, dit le même Historien, qui pourtant ne rapporte aucune partie de son discours. Ethelbert s'étant fait expliquer ce qu'Augustin venoit de lui dire, lui répondit en ces termes. *Ce que je viens d'apprendre de votre bouche est fort beau, & vos promesses sont magnifiques. Je ne puis pourtant me résoudre à quitter une Religion que j'ai reçue de mes Ancêtres, pour en embrasser une autre qui ne me paroit appuyée que sur le témoignage de certaines gens qui me sont entierement inconnus. Mais, comme je vois que vous n'avez entrepris ce pénible voyage, que dans le dessein de communiquer, tant à moi-même qu'à mes Sujets, des biens que vous croyez très réels, & très estimables, je ne vous renvoyerai point sans quelque satisfaction. Je prendrai soin que vous soyez traitez humainement dans mes Etats, & qu'on vous fournisse tout ce qui sera nécessaire*

ETAT DE L'EGLISE DE KENT.

G. Thorn.

597.
Bede, l. 1. c. 25.

(1) *Augustin* étoit alors Abbé du Monastere de S. André à Rome. Rap. Th.

ETAT DE L'EGLISE DE KENT.

pour votre entretien. Que si quelqu'un de mes Sujets, persuadé par vos paroles, desire d'embrasser votre Religion, je ne m'y opposerai pas.

Ce premier pas étant fait, la Reine obtint pour les Missionnaires, la permission de s'établir dans *Dorobern*, c'est ainsi qu'on nommoit alors Cantorberi, Ville capitale de Kent. Ensuite, elle prit soin de leur procurer un logement commode, & fit ensorte qu'ils eurent la liberté de prêcher à tous ceux qui eurent la curiosité de les entendre. Ils profiterent si heureusement de ces favorables conjonctures, qu'en peu de tems, plusieurs des principaux Saxons se convertirent à la Foi de Jesus-Christ. Le prompt succès qu'eut la prédication de l'Evangile dans Cantorberi, inspira au Roi lui-même la curiosité de s'instruire plus particulierement de la Religion que ces Etrangers annonçoient. Enfin, par les persuasions de la Reine jointes aux fréquentes conferences qu'il eut avec Augustin, il se fit baptiser, environ un an après l'arrivée des Missionnaires. La Conversion du Roi ayant été suivie de celle d'un grand nombre de ses Sujets, la Chapelle de la Reine (1), qui étoit hors de la Ville, se trouva bien-tôt trop petite pour le nombre de Chretiens qu'il y avoit à Cantorberi. Ainsi, l'on fut obligé de se servir d'un Temple des Idolâtres, dont on fit une Eglise qui fut dédiée à *St. Pancrace*. Quelque tems après, Ethelbert assigna encore d'autres Temples des faux Dieux pour en faire des Eglises, & on jetta les fondemens de l'Eglise Cathedrale de Cantorberi, qui fut dédiée à St. Pierre & à St. Paul, & qui a porté dans la suite le nom de *St. Thomas*. Augustin fit aussi commencer un Monastere qu'il n'eut pas le plaisir de voir achevé, & dont Pierre, l'un de ses Compagnons, fut le premier Abbé. On l'appella le Monastere de St. Augustin, du nom de son Fondateur. Dans la suite, Ethelbert laissant Cantorberi aux Moines Italiens, alla faire sa résidence à *Reculver*.

598. *Bede. Flor. Wigorn. G. Thorn. Bede L. 1. c. 26.*

Cambden in Cantio.

Ce fut de cette maniere que commença, en Angleterre, la Conversion des Saxons. Augustin & ses Compagnons servirent d'instrumens à la Providence divine pour retirer ces Peuples des profondes ténebres où ils étoient plongez; grace qu'elle ne voulut accorder à leurs Freres qui étoient demeurez en Allemagne, que deux-cens ans après, sous l'Empire de Charlemagne. Ethelbert favorisa de tout son pouvoir la Conversion de ses Sujets, mais sans user d'aucune sorte de violence: car, comme Bede le remarque expressément, il avoit appris des auteurs de sa Conversion, que le service de Dieu ne doit pas être forcé, mais entierement volontaire. Qu'il seroit à souhaiter que les Princes Chretiens tinssent la même conduite! Les Saxons reçurent l'Evangile avec tant d'empressement, que, si l'on en croit les Historiens, Augustin baptisa dans un seul jour dix-mille personnes, sur le bord de la Riviere de *Swala*, qui se jette dans la Tamise.

Bede.

(1) Elle étoit dédiée à S. *Martin*, & avoit été anciennement une Eglise dans le tems des *Romains*. *Bede*, lib. 1. c. 26. TIND.

ETAT DE L'EGLISE DE KENT.

Camden in Britann. Anglo-Sax.

La Conversion des Saxons de Kent se fit, comme je viens de le dire, avec tant de rapidité, qu'Augustin esperant un pareil succès dans tous les autres Royaumes, regarda par avance l'Angleterre comme toute convertie. Dans cette pensée, il se hâta d'aller à Arles pour s'y faire sacrer Archevêque des Anglo-Saxons, par *Etherius* (1) qui occupoit alors le Siege Archiépiscopal de cette Ville. S'il se fût contenté du simple titre d'Evêque, on n'auroit pas lieu de le trouver étrange. Mais on ne peut voir sans quelque surprise, qu'il ait souhaité d'être revétu de la Dignité d'Archevêque, dans un tems où il n'avoit encore aucun Evêque sous sa juridiction. Il est vrai que le Pape lui en avoit accordé la permission, en cas que sa Mission fût suivie d'un heureux succès. Mais selon les apparences, par un heureux succès, Gregoire avoit entendu la Conversion générale des Anglois, & non pas celle d'une partie du Royaume de Kent, l'un des plus petits de l'Heptarchie. Quelque grands que fussent les progrès qu'Augustin avoit faits, par rapport au peu de tems qu'il avoit séjourné en Angleterre, c'étoit pourtant peu de chose au prix de ce qui restoit encore à convertir. Ainsi, sa précipitation à se faire conferer la Dignité d'Archevêque, & de Primat d'Angleterre, dans un tems où il n'y avoit encore qu'une seule Eglise, savoir celle de Cantorberi, ne lui fait pas, sans doute, beaucoup d'honneur. Tout ce qu'on peut dire pour sa justification, c'est que les premiers progrès que le Christianisme fit à Cantorberi, lui firent juger que la Conversion du reste de l'Angleterre n'étoit pas fort éloignée. En effet, peu de tems après son retour d'Arles, il établit un Siege Episcopal à Rochester, dont *Juste*, l'un de ses Compagnons, fut le premier Evêque. Cela fait comprendre que l'Evangile avoit été aussi prêché à Rochester, & qu'il y avoit fait quelques progrès.

597.

G. Thorn. Gregor. Epist. 30. ad Eulogium Patri. Alexand. L 7.

604.

Il falloit bien qu'Augustin eût conçu de grandes esperances de sa Mission, puisque craignant de manquer d'Ouvriers pour la moisson qui se présentoit, il prit la précaution d'envoyer à Rome, *Pierre*, *Laurent*, & deux autres de ses Compagnons, pour informer le Pape de ses besoins, & pour lui rendre compte des succès qu'il avoit eus. Il se servit aussi de cette occasion, pour lui demander des instructions sur certains cas qui lui paroissoient difficiles, & dont il prévoyoit qu'il pourroit se trouver embarassé dans le gouvernement de sa nouvelle Eglise.

La relation de ces Envoyez, & les Lettres d'Augustin, firent concevoir à Gregoire une grande idée de cette Mission. Ce Pontife regardant la Conversion des Anglois comme achevée, quoiquelle ne fît encore que commencer, envoya le *Pallium* (2) à Augustin, afin d'honorer ce

Bede, l. 1. c. 29.

(1) Ou *Vigilius*. RAP. TH.

(2) Le *Pallium* est une piece de drap de laine blanche, de la largeur d'une lisiere : il est en rond, & on le met sur les épaules. Sur celui-ci il y en a deux autres, de la même matiere & de la même forme, un desquels tombe sur la poitrine, & l'autre sur le dos ; chacun avec une Croix rouge. Il y a plusieurs Croix de la même couleur,

ETAT DE L'EGLISE DE KENT.

Greg. Epist. 15 l. 12.

nouvel Apôtre par cette marque de distinction. Sur ce même fondement, il lui ordonna d'établir des Évêques de lieu en lieu, & particulierement à YORCK, où il vouloit qu'il y eût un Metropolitain avec douze Suffragans, & qu'après la mort de l'un des deux Archevêques, le survivant sacrât celui qui seroit mis à la place du défunt, & qu'il le précedât. La raison de cette préférence à l'égard d'YORCK, étoit, que du tems des Romains, cette Ville avoit été le Siege d'un Archevêque, aussi bien que *Londres* & *Caerleon*. Pour ce qui regardoit Caerleon, comme elle étoit entre les mains des Bretons, & qu'il y avoit déja un Archevêque, mais qui ne dépendoit pas du Pape, il n'étoit pas nécessaire d'en parler. L'intention de Gregoire étoit donc de suivre l'ancienne institution, & d'établir l'autre Archevêque à Londres, où il y en avoit eu un autrefois. Il changea pourtant ce projet dans la suite, sur les instances d'Augustin, qui voulut procurer cet honneur à Cantorberi, Ville capitale du Royaume d'Ethelbert, où il avoit commencé à exercer les fonctions de son Ministere. C'étoit donc pour remettre toutes choses dans leur premier état, que le Pape, dans la réponse qu'il fit à Augustin, lui disoit, qu'il entendoit que les deux Archevêques de Londres & d'YORCK fussent indépendans l'un de l'autre ; voulant pourtant qu'Augustin eût, pendant sa vie, la superiorité, tant sur l'Archevêque d'YORCK, que sur tous les autres Évêques de la Grande Bretagne.

Rog. Vendover. M. Westmon. G. Malmesb. l. 1. c. 4.

Les soins de Gregoire étoient assez inutiles pour ce tems-là, puisqu'il s'en falloit bien que la Religion Chretienne ne se fût étendue jusques dans le Northumberland. Cependant, les grandes esperances que les Lettres & les Envoyez d'Augustin lui avoient fait concevoir, le portoient à ordonner ce qui regardoit les Eglises d'Angleterre, comme si elles eussent été toutes formées. Outre ces ordres généraux, il exhortoit Augustin dans cette même Lettre, à ne pas s'enorgueillir du [illegible] des Miracles qu'il avoit reçu du Ciel. Cela donna lieu de juger, qu'il avoit été informé, ou par les Lettres d'Augustin, ou par ses Envoyez, qu'Augustin avoit fait plusieurs Miracles. Il lui recommandoit encore de n'abattre point les Temples des Payens, s'ils se trouvoient propres à être changez en Eglises, mais de les consacrer avec l'Eau bénite, & en plaçant des Reliques des Saints sous les Autels. A l'égard des sacrifices que les Saxons avoient accoutumé d'offrir à leurs Dieux, dans les jours de Fête, il conseilloit, que sans offrir des victimes aux Idoles, on se con-

qui sont à l'extrémité vers les épaules. Le *Pallium* est mis sur le Tombeau de S. *Pierre* par le Pape, & ensuite envoyé aux divers Métropolitains, qui ne sont [illegible] en droit de convoquer un Concile, ni de bénir les saintes Huiles, ni de consacrer les Eglises ni un Evêque, d'ordonner un Prêtre &c. jusqu'à ce qu'ils ayent reçu le *Pallium* du S. Siege. En le recevant, ils doivent faire un serment de fidelité au Pape. Le mot de *Pallium* est Latin, & étoit autrefois un habit complet & magnifique, [illegible] à faire souvenir l'Evêque, que sa vie devoit répondre à la dignité de son exterie-
Pet. de Marca. TIND.

tentât de tuer quelques bêtes, pour en faire des festins où on invitât les pauvres. En même tems, il écrivit à Ethelbert & à Berthe, pour les exhorter à persévérer dans la vraye Religion, & à favoriser les efforts qu'Augustin feroit pour l'étendre de plus en plus. Pierre & Laurent, accompagnez de *Mellitus*, de *Paulin*, de *Ruffinien*, & de quelques autres nouveaux Missionnaires, furent les porteurs de ces Lettres, aussi bien que de quelques vases, ornemens d'Autels, vêtemens de Prêtres, Reliques, Livres, & autres choses propres à la célébration du Service divin. Augustin reçut aussi par la même voye, la résolution des questions qu'il avoit faites au Pape. Les voici en abregé, avec les réponses de Gregoire.

ETAT DE L'EGLISE DE KENT.
Greg. Epist. L. 9. *Ep.* 59. 60. 601. *Bede.*

I. Question. Comment est-ce que les Evêques doivent converser avec leurs Clercs? Combien de portions doit-on faire des aumônes qui sont portées à l'Autel? Et comment un Evêque doit-il agir dans l'Eglise?

Sur le premier point, le Pape renvoye Augustin aux Epitres de St. Paul à Timothée. Sur le second, il dit, que la coutume de l'Eglise Romaine est d'ordonner aux Evêques de faire quatre portions des revenus de l'Eglise; la premiere pour l'Evêque, la seconde pour le Clergé, la troisieme pour les pauvres, la quatrieme pour les reparations des Eglises. Sur le troisieme point, qui seroit fort obscur si le Pape ne l'avoit éclairci dans sa réponse, il disoit, qu'Augustin étant Moine, ne devoit point vivre séparé de ses Freres & de ses Clercs; mais selon la coutume des premiers Chretiens, qui avoient tous leurs biens en commun, & dont aucun ne possedoit rien en particulier. Il ajoutoit, que s'il se trouvoit des Clercs qui n'eussent pas reçu les Ordres sacrez, & qui ne pussent pas se contenir, ils devoient se marier, & recevoir leurs portions dans leurs maisons particulieres; parce qu'il est dit dans l'Ecriture, qu'au commencement du Christianisme, on donnoit à chacun selon ses nécessitez. Pour ce qui regardoit le reste des Chretiens, le Pape disoit qu'il n'étoit pas nécessaire de rien ordonner touchant les aumônes qu'on devoit leur faire, puisque J. Christ lui-même avoit dit: *Donnez ce que vous avez de reste, & toutes choses vous seront nettes.*

II. Question. Puisqu'il n'y a qu'une seule Foi, d'où vient que les coutumes des Eglises sont si differentes touchant le Culte public, & qu'autre est celle de Rome, & autre celle de France?

Le Pape lui conseilloit sur cela, de prendre de chaque Eglise, ce qu'il trouveroit le plus convenable à l'Eglise d'Angleterre.

III. Question. Quelle peine doit être infligée à celui qui dérobe le bien de l'Eglise?

Gregoire dit là-dessus, qu'il faut distinguer les motifs du vol, si c'est par nécessité ou par pure convoitise; & en un mot, agir dans la correction, par un principe de charité. Vous demanderez, ajoute-t-il, comment se doit faire la restitution de ce qui a été dérobé à l'Eglise: mais au moins souvenez-vous que l'Eglise ne doit point recevoir la restitution avec aucune augmentation.

IV. Question. Deux Freres peuvent-ils épouser deux Sœurs qui ne sont point leurs parentes ?

Gregoire répond, que rien n'empêche que ces mariages ne soient légitimes.

V. Question. Jusqu'à quel degré de parenté les mariages sont-ils défendus ?

Le Pape décide, que c'est jusqu'au second inclusivement, & que la défense ne va pas plus loin. Il ne veut pas pourtant qu'on sépare ceux qui ont contracté ces sortes de mariages avant leur Conversion, parce qu'ils l'ont fait par ignorance ; mais qu'on avertisse les nouveaux convertis de n'en pas contracter de semblables, & s'ils le font, il veut qu'on les prive de la Communion.

VI. Question. Peut-on ordonner un Evêque, sans qu'il y ait d'autres Evêques assistans, lorsque la distance des lieux empêche de les assembler ?

Gregoire répond, que puisqu'Augustin se trouve seul en Angleterre, il faut bien qu'il ordonne des Evêques sans assistans. Mais pour éviter dans la suite un pareil inconvénient, il lui ordonne d'établir des Evêques dans des lieux qui ne soient pas trop éloignez les uns des autres.

VII. Question. Comment dois-je me gouverner avec les Evêques des Gaules ?

Le Pape lui répond nettement, qu'il ne lui donne aucune sorte d'autorité sur eux, parce qu'il n'a pas dessein de priver l'Evêque d'Arles de la juridiction dont il est en possession.

VIII. Doit-on baptiser une femme enceinte ?

Le Pape répond, qu'il n'y avoit aucun inconvénient.

IX. Après combien de tems, une femme accouchée peut-elle entrer dans l'Eglise ?

Reponse. Si elle entre dans l'Eglise à l'heure même qu'elle est accouchée, elle ne péche point.

X. Question. Combien de tems faut-il laisser passer après la naissance d'un enfant, pour le baptiser, de peur qu'il ne soit prévenu par la mort ?

Rep. Il n'est pas défendu de le baptiser un moment après sa naissance.

XI. Question. Combien de tems un Mari doit-il attendre après les couches de sa Femme, pour retourner avec elle ?

Gregoire fait sur ce sujet une réponse fort étendue, & en prend occasion de blâmer les meres qui font allaiter leurs enfans par des Nourrices étrangeres, attribuant une coutume si condamnable à leur incontinence. C'est pourquoi il décide que le Mari ne doit retourner avec sa Femme, qu'après que l'enfant est sevré (1).

(1) Il permet pourtant à celles qui n'allaitent point leurs Enfans, de retourner avec leurs Maris après le tems ordinaire de leurs Purgations. TIND.

XII.

XII. Question. Une femme peut-elle entrer en tout tems dans l'Eglise?

Le Pape fait un grand raisonnement là-dessus, & conclud, que les infirmitez des femmes ne doivent point les empêcher d'aller prier Dieu.

XIII. Question. Un homme qui a couché avec une femme, peut-il, avant que de s'être lavé, entrer dans l'Eglise, ou recevoir la Communion?

Le Pape fait ici, à son ordinaire, un grand nombre de distinctions, & conclud qu'un tel homme fera mieux de s'abstenir, quelque peu de tems, d'entrer dans l'Eglise, & de recevoir la Communion.

XIV. Question. Un homme, après l'illusion de certains songes impurs qui lui sont venus pendant son sommeil, peut-il recevoir la Communion; & si c'est un Prêtre, peut-il l'administrer?

La réponse du Pape sur ce sujet est pleine de distinctions entre ce qui est péché, & ce qui ne l'est pas. Il conclud enfin, que l'homme dans le cas de la question, doit s'abstenir de communier. Il permet néanmoins à un Prêtre qui se trouve dans le même cas, d'administrer le Sacrement, s'il ne s'en trouve point d'autre pour faire sa fonction.

Ce sont là les difficultez dont Augustin demanda la solution au Pontife, & qui ne font pas concevoir de ce fameux Missionnaire une idée trop avantageuse. Quoi qu'il en soit, Gregoire jugea qu'il devoit répondre à chacune, d'une maniere nette & précise, comme si elles eussent été de la derniere importance. Il avoit à cœur la Conversion des Anglois, & c'étoit par cette raison, que bien loin de décourager Augustin, il lui donnoit de grandes louanges.

Les soins d'Augustin ne se bornerent pas à la Conversion des Saxons. Il se proposoit un autre dessein, qui ne lui paroissoit pas moins digne de son zèle. C'étoit de porter l'Eglise Bretonne à se conformer aux usages de l'Eglise Romaine, & à se soumettre à l'autorité du Pape. Comme c'est ici une particularité remarquable de la vie d'Augustin, il est nécessaire de s'y arrêter un peu.

Ce dessein n'étoit pas facile à exécuter. Les Bretons se croyoient autorisez à continuer les mémes Rites & les mêmes pratiques, dont ils avoient eu l'usage depuis la Conversion de la Bretagne. D'ailleurs, ils ne pouvoient comprendre sur quel fondement il vouloit les obliger à se conformer à une Eglise si éloignée, ni quel avantage la soumission à l'Evêque de Rome pouvoit leur procurer. Ces difficultez ne furent pas capables de rebuter Augustin. Outre que son zèle pour le Siege de Rome le portoit à cette entreprise, il avoit encore un autre motif qui peut-être n'étoit gueres moins puissant, c'est qu'il prétendoit se faire reconnoitre Primat de toute la Grande Bretagne, en vertu de la concession du Pape. Mais il n'y avoit aucune apparence de pouvoir réussir dans ce projet, pendant que les Eglises Bretonnes demeureroient indépendan-

ETAT DE L'EGLISE DE KENT.

tes de celle de Rome. Il fit donc tous les efforts possibles pour venir à bout de cette entreprise, qui lui causa bien plus de peine & d'embarras que la Conversion des Anglois, sans qu'il pût avoir la satisfaction de recueillir le fruit de son travail.

J'ai déja dit en parlant de l'Eglise Bretonne, que l'Evangile avoit été porté dans la Grande Bretagne, ou par les Apôtres mêmes, ou par quelques-uns de leurs Disciples. Depuis ces premiers tems, les Bretons avoient constamment suivi les règles & les coutumes qui leur avoient été laissées par leurs premiers Maitres. Mais l'Eglise de Rome avoit fait, dans la maniere de célebrer le Service divin, certains changemens qui lui étoient particuliers, & auxquels pourtant elle prétendoit que les autres Eglises devoient se conformer. Les oppositions que les Evêques de Rome rencontrerent dans l'exécution de ce projet, ne furent pas capables de les rebuter. Quoique ce differend ne fût pas d'une grande consequence, il ne laissa pas de causer sur la fin du second Siecle, une querelle très scandaleuse entre le Pape Victor I. & les Eglises d'Asie, jusques-là que ce Pontife les retrancha de sa Communion pour cet unique sujet. Cette affaire ne fut pas juridiquement décidée : mais les Evêques de Rome ne laisserent pas de conserver toujours leurs prétentions, & de faire tous leurs efforts pour venir à bout de leur dessein. Les Eglises d'Occident, comme plus voisines de Rome, furent les moins difficiles à gagner. Presque toutes, à l'exception de celles des Gaules & de Milan, se conformerent enfin au Rite Romain. Mais la Bretagne faisoit encore comme un Monde à part. Depuis l'Ambassade de Lucius au Pape Eleuthere, les Bretons avoient eu fort peu de communication avec les Evêques de Rome. Ils ne les reconnoissoient que comme Evêques d'un Diocese particulier, ou tout au plus, comme Chefs d'un Patriarchat dont ils ne croyoient pas que l'Eglise de Bretagne dût dépendre. Ils étoient si éloignez de recevoir les ordres du Pape, qu'ils ignoroient même ses prétentions. Mais Augustin, plein de zèle pour les interêts du Siege de Rome, entreprit de les porter à reconnoitre la superiorité du Pape sur toutes les autres Eglises. Il est assez difficile de savoir jusqu'où Augustin avoit dessein de les mener, puisqu'il ne paroit pas qu'il eût reçu des instructions sur ce sujet de la part de Gregoire I., qui étoit bien éloigné d'aspirer à l'excès d'autorité qu'on a depuis attribué à ses Successeurs. On ne peut pourtant disconvenir, que Gregoire ne prétendît que les Eglises de Bretagne devoient dépendre de son Siege, puisque dans la Lettre qu'il écrivit à Augustin, il mettoit l'Isle toute entiere sous la juridiction de ce nouvel Archevêque. En effet, il n'est pas concevable qu'Augustin eût si fort insisté sur cet article, s'il n'eût pas été certain qu'il en seroit approuvé. Quoi qu'il en soit, il fit tous les efforts possibles pour venir à bout de ce qu'il avoit entrepris.

Le moyen qui lui parut le plus propre, fut d'engager les Evêques Bretons à s'assembler avec lui, pour déliberer sur ce qu'il avoit à leur pro-

poser. Sa demande lui ayant été accordée, il n'oublia rien de ce qu'il crut capable de les amener à ce qu'il desiroit d'eux. Mais ni ses promesses, ni ses menaces, ne purent persuader aux Prélats Bretons, d'admettre le moindre changement à leurs anciennes coutumes. Bede rapporte, qu'Augustin voyant qu'il ne gagnoit rien par ses raisons, fit entrer un Aveugle Anglois dans l'Assemblée, & que les Evêques Bretons n'ayant pu le guerir, il lui rendit la vue par ses prieres. Mais, soit que le Miracle reçût quelque difficulté, parce que l'Aveugle étoit Anglois, ou que Bede, qui n'a vécu que longtems après, n'ait pas été bien informé, les Bretons ne voulurent point se rendre à cette preuve. Tout ce qu'Augustin put obtenir, fut qu'on assembleroit un Synode plus nombreux (1), pour y terminer cette affaire. Sept Evêques Bretons se trouverent à ce second Concile, accompagnez de *Dinoth* Abbé de Bangor, qui amenoit quelques-uns de ses Moines avec lui. Avant que de se rendre au Concile, ils consulterent un vieil Hermite qui étoit en grande reputation parmi eux, pour savoir comment ils devoient se conduire dans l'affaire qui leur étoit proposée. Ce bon Vieillard leur répondit, qu'il ne voyoit aucune raison qui dût les obliger à permettre qu'il se fît quelque changement dans le Service divin, sur la simple requisition d'un homme qui leur étoit inconnu : Que néanmoins, comme l'essence de la Religion consistoit dans l'union & dans la charité entre les Chretiens, on ne feroit pas mal d'avoir quelque condescendance pour Augustin, en cas que ce fût un saint homme, & qu'on pût conjecturer qu'il étoit véritablement envoyé de Dieu. Sur cela, les Evêques lui ayant demandé, comment ils pourroient juger de la sainteté de cet Etranger ; il leur répondit, qu'il falloit l'éprouver par l'Humilité, qui est la marque la plus certaine d'un véritable Chretien : qu'il feroit voir qu'il étoit doué de cette vertu, s'il se levoit de son siege pour les saluer, lorsqu'ils entreroient dans la salle où l'on devoit s'assembler ; mais que s'il se dispensoit de leur rendre cette civilité, ce seroit une marque de son orgueil. Suivant cet avis, les Evêques Bretons affecterent d'entrer les derniers dans l'Assemblée. Comme Augustin ne se leva pas de son siege pour les saluer, ils en conçurent contre lui un préjugé, qui mit des obstacles invincibles à l'exécution de ses desseins. Ainsi, par un défaut de civilité, il vit échouer une affaire qui lui avoit causé beaucoup de peine & d'embaras.

ETAT DE L'EGLISE DE KENT. 602.

Usserius de Primordiis.

Bede, l. 2. c. 2.

Concile d'*Augustinrick*, ou Austrick, ou du Chêne d'Augustin.

Bede. Rog. de Hoveden.

Comme dans ce Synode, Augustin pressoit beaucoup les Bretons de se soumettre au Pape, & qu'il élevoit fort haut les prérogatives du Pontife Romain ; *Dinoth* Abbé de Bangor lui répondit de cette maniere : *Vous nous proposez de nous soumettre à l'Eglise Romaine : mais ignorez-vous que nous sommes soumis à l'Eglise de Dieu, à l'Evêque de Rome même, & à tout bon Chretien, par les liens de l'Amour & de la Charité, qui nous font rechercher avec ardeur tous les moyens possibles de les secourir, & de les faire*

Discours de l'Abbé de Bangor à Augustin.

(1) Ce Synode fut tenu à *Augustins-Ac*, ou *Augustins-Oak*, sur les frontieres des Saxons Occidentaux. C'est apparemment dans le Comté de *Worcester*. Tind.

ETAT DE L'EGLISE DE KENT. *devenir enfans de Dieu? Nous ne connoissons point d'autre soumission qui nous engage envers celui que vous appellez Pape, & nous serons toujours prêts à lui rendre une pareille obeïssance. Mais quel besoin avons-nous d'aller chercher un Superieur à Rome, puisque nous sommes gouvernez sous l'autorité de Dieu, par l'Evêque de Caerleon, qui est autorisé à prendre soin de nos Eglises, & de nos affaires spirituelles?* On dit qu'Augustin déses perant de vaincre leur opiniâtreté, après une longue dispute, s'écria plein d'indignation: *Puisque vous refusez d'avoir la paix avec nous, vous aurez la Guerre de la part de vos ennemis; & puisque vous ne voulez pas vous joindre à nous, pour prêcher les paroles de la Vie éternelle à vos voisins, vous recevrez la mort de leurs mains.* Il paroit par là, qu'Augustin ne s'étoit pas contenté de presser les Bretons de se conformer à l'Eglise Romaine, & de reconnoitre la superiorite du Pape; mais qu'il leur avoit encore reproché leur négligence & leur peu de zèle pour la Conversion des Anglois. Peut-être vouloit-il leur faire entendre, qu'il ne tenoit qu'à l'union qu'il leur proposoit, que toute l'Angleterre ne fût convertie. Quoi qu'il en soit, on a voulu faire passer ces paroles d'Augustin pour une prédiction, qui eut son accomplissement dans le massacre des Moines de Bangor, dont il a été parlé dans l'Histoire du Northumberland. C'est au Lecteur à juger *si l'opposition de* l'Abbé de Bangor & de ses Religieux à la demande d'Augustin, étoit un crime d'une nature à mériter une si terrible punition.

Augustin n'ayant pas eu dans son entreprise le succès qu'il en avoit attendu, se renferma dans les véritables bornes de sa Mission, en faisant prêcher l'Evangile aux Est-Saxons, sur lesquels regnoit alors *Sabert* Neveu du Roi Ethelbert. Il choisit pour cela *Mellitus*, l'un des Missionnaires que le Pape lui avoit envoyez, & duquel j'aurai occasion de parler plus amplement, quand je viendrai à la Conversion des Saxons Orientaux.

604.

C'est-là en abregé, ce qu'Augustin, qu'on appelle communément l'Apôtre des Anglois, a fait en Angleterre pendant l'espace d'environ huit ans qu'il y a vécu. Il y arriva l'an 597, il mourut dans l'année 605, selon le sentiment le plus commun. Quelques-uns ont dit que sa mort arriva un an plutôt, & d'autres, quoique sans fondement la reculent jusqu'à l'année 613. Il fut enterré à Cantorberi, tout proche de l'Eglise de Saint Pierre & de St. Paul, qui n'étoit pas encore achevée, & l'on mit cette Inscription sur son Tombeau. *Ici repose Augustin premier Archevêque de Dorobern, qui ayant été envoyé par Gregoire Pontife de Rome, & soutenu de Dieu par l'operation de divers Miracles, a converti à la foi le Roi Ethelbert & son Peuple. Après avoir accompli les jours de son Ministere, il est decedé le VII. des Calendes de Juin, sous le Regne du même Roi.*

605.

Augustin eut pour Successeur *Laurent*, qui n'agit pas avec moins d'ardeur pour réduire les Bretons à l'obeïssance du Pape, & pour les engager à se conformer à l'Eglise Romaine, au sujet du jour de l'E-

que. Il leur écrivit des Lettres fort pressantes, dans lesquelles il leur reprochoit vivement leur obstination, se plaignant amerement, qu'un Evêque Ecossois, nommé *Dagham*, passant par Cantorberi, avoit refusé de manger chez lui, à cause de la diversité de leurs sentimens sur cette matiere. Mais ses Lettres ne produisirent aucun effet. ETAT DE L'EGLISE DE KENT. 609.

Gregoire I. n'avoit pas prétendu à la juridiction sur les Eglises de Bretagne, en qualité d'Evêque Universel; c'étoit un Titre pour lequel il avoit témoigné de l'horreur, bien loin de l'avoir recherché. Mais, selon les apparences, il avoit cru que, comme Patriarche de l'Occident, il pouvoit légitimement prétendre, que tant les Bretons que les Anglois fussent soumis à sa juridiction spirituelle. Mais Boniface IV. qui, peu de tems après Gregoire I., fut placé sur le même Siege, se trouvant appuyé par l'Empereur Phocas, prit le Titre d'Evêque Universel. Ce fut là un nouveau motif pour les Missionnaires Romains qui étoient en Angleterre, de faire de nouveaux efforts pour porter les Bretons à reconnoitre son autorité : mais ils ne purent rien gagner sur eux. Cela 609. fut cause qu'ils envoyerent Mellitus à Rome, pour demander au Pape de nouvelles instructions sur ce sujet. Mais la mort d'Ethelbert (1), qui arriva dans ces entrefaites, leur fit perdre la pensée de presser cette affaire, & réduisit les nouveaux Chretiens à un état déplorable. Ebald, Fils & Successeur d'Ethelbert, s'étant replongé dans l'Idolâtrie, les Missionnaires perdirent la puissante protection sous laquelle ils avoient jusqu'alors si heureusement travaillé à leur Mission. Pour comble de malheur, Sabert Roi d'Essex, qui avoit été converti par Mellitus, étant mort peu de tems après, ses trois Fils, qui regnerent après lui, abandonnerent la Religion Chretienne, & ne voulurent plus souffrir que Mellitus, qui étoit retourné de son voyage de Rome, demeurât dans leurs Etats. Il alla se refugier auprès de Laurent Archevêque de Cantorberi, où *Juste* Evêque de Rochester se trouvoit aussi, ne pouvant plus 610. demeurer à Rochester, dont, selon les apparences, les habitans s'étoient revoltez de la Foi. Ces trois Prélats ayant consulté ensemble, 614. résolurent de se retirer en France, & d'abandonner les Saxons à leur sens reprouvé. Cela fait voir, ou que la revolte des Peuples de Kent & d'Essex fut générale, ou qu'il n'y avoit pas, dans ces deux Royaumes, un si grand nombre de Chretiens qu'on avoit voulu le persuader à Gregoire I. Mellitus & Juste exécuterent la résolution qui avoit été prise en commun; mais Laurent demeura encore à Cantorberi, quoiqu'avec le dessein de les suivre dans peu de tems. Pendant qu'il se disposoit à partir, on prétend, qu'étant couché une nuit dans son Eglise, Saint Pierre lui apparut, & le fouetta rudement, pour le punir du dessein qu'il avoit formé d'abandonner sa Mission. On ajoute que, le jour suivant, il alla trouver Ebald, & que lui ayant fait voir les marques

(1) L'Historien place ici la mort d'*Ethelbert*, plusieurs années plutôt que dans son Histoire de *Kent*. TIND.

ETAT DE L'EGLISE D. KENT. des coups de fouët qu'il avoit reçus, il le convertit, & le porta par ses exhortations à quitter la Reine sa Femme qui étoit Veuve de son Pere. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Ebald se convertit. Tous les Historiens en conviennent : mais je ne voudrois pas garantir de même la vé-
615. rité de l'apparition de St. Pierre. Ebald étant rentré dans la bonne voye dont il s'étoit écarté, rappella Juste & Mellitus, & renvoya le premier à Rochester, & l'autre à Londres. Mais les Est-Saxons n'ayant pas voulu recevoir Mellitus, il retourna dans le Païs de Kent, où il succeda
619. bien-tôt à Laurent dans l'Archevéché de Cantorberi. On prétend que, par ses prieres, il arrêta un Incendie qui vrai-semblablement alloit réduire toute la Ville en cendres, & qu'il fit divers autres Miracles, dont je n'ai pas dessein de grossir cet Abregé.

624. Mellitus eut pour Successeur *Juste*, Evêque de Rochester, à qui le Pape envoya le *Pallium*. A celui-ci succeda *Honorius*, qui fut suivi de *Deusdedit*. Après la mort de ce dernier, l'Archevêché de Cantorberi demeura vacant pendant quatre ans. Enfin, Egbert & Oswi, Rois de Kent & de Northumberland, ayant conferé ensemble sur les affaires de l'Eglise, résolurent d'envoyer à Rome un Prêtre de Kent, nommé *Wighard*, pour y être sacré Archevêque de Cantorberi. Wighard étant mort dans son voyage, *Vitalien*, qui occupoit alors le Siege de Rome, jetta les yeux sur *André* & *Adrien*, Moines Romains, qui refuserent tous deux cette Dignité, la regardant comme un fardeau trop pesant pour eux. *Theodore*, Moine Grec, natif de Tarse en Cilicie, à qui elle fut aussi offerte, n'eut pas le même scrupule, & s'étant fait sacrer à Rome, il partit pour l'Angleterre. Mais le Pape voulut qu'Adrien l'accompagnât, de peur, dit un Historien, que comme Theodore étoit Grec, il n'introduisît dans cette Isle quelque coutume contraire à celles de l'Eglise Romaine. Comme ce Prélat a été le plus fameux de ceux qui ont occupé le Siege de Cantorberi, dans ces premiers tems, il ne sera pas hors de propos de le faire mieux connoitre.

Theodore étoit un Prélat d'un mérite distingué, tant par sa science que par l'étendue de son esprit, & par la solidité de son jugement. Mais il étoit d'un naturel fier & impérieux ; aimant à dominer, & ne souffrant qu'avec beaucoup de peine qu'on s'opposât à ses volontez. Pendant qu'il fut Archevêque de Cantorberi, il eut souvent occasion d'étendre sa juridiction sur toute l'Angleterre, & il ne la négligea pas. Mais ce n'est pas ici le lieu de faire voir comment & par quels degrez il étendit les droits des Archevêques de Cantorberi, parce que cela dépend des affaires Ecclésiastiques des autres Royaumes, & en particulier du Northumberland, dont je parlerai tout à l'heure. Il suffit de dire ici en un mot, que pendant sa vie, il exerça seul les fonctions d'Archevêque ; ce qui lui donna lieu d'empieter sur les droits de l'Archevêché d'Yorck, quoique Gregoire I. eût ordonné qu'après la mort d'Augustin, les deux Archevêchez de Cantorberi & d'Yorck seroient indépendans l'un de

l'autre. Dès qu'il fut arrivé en Angleterre, il fit la visite de toutes les Eglises de sa juridiction, & y établit une parfaite conformité dans le Service divin, avec ce qui se pratiquoit à Rome. ETAT DE L'EGLISE DE KENT.

Comme les Anglois étoient encore fort ignorans, Theodore tâcha, autant qu'il lui fut possible, de les instruire, en dressant une Ecole à *Greeklade* (1), où, conjointement avec Adrien, il enseignoit la Théologie, la Musique, l'Arithmetique, & les Langues Grecque & Latine. Bede assure qu'il avoit connu de son tems des Disciples de Theodore, qui pouvoient s'exprimer aussi facilement en Grec & en Latin, qu'en Anglois. Theodore ne se contenta pas d'exciter l'amour des Sciences parmi les Anglois, par ses exhortations & par ses instructions, mais encore par les Livres qu'il apporta, ou qu'il fit venir en Angleterre. On a conservé jusqu'à présent quelques-uns de ses Livres manuscrits, comme les *Pseaumes de David, les Homelies de St. Chrysostome*, & *les deux Poëmes d'Homere*, qui sont tous écrits d'un beau caractere, & d'une grande propreté. Il écrivit lui-même un Livre considerable intitulé *Le Pénitentiel*, qui se trouvoit, il n'y a pas longtems, à Cambridge (2), mais qui est présentement égaré. En 1677, on a publié à Paris des Extraits de ce Livre & de quelques autres Traitez du même Auteur, avec des notes de *Jacques Petit*. *Journal des Savans. Ann. 1678.*

Theodore mourut l'an 690 : mais son Siege ne fut rempli que deux ans après, par *Berthold* Abbé de Reculver. Celui-ci, après avoir occupé trente-huit ans le Siege de Cantorberi, fit place, par sa mort, à *Tatwin*, qui se distingua par son savoir & par sa probité. Il exerça près de deux ans les fonctions Archiépiscopales, sans avoir reçu le *Pallium*. Cela fait voir qu'on ne le croyoit pas encore absolument nécessaire, pour donner aux Archevêques le droit de faire leurs fonctions. Tatwin étant mort en 735, *Nothelm*, Prêtre du Diocese de Londres, lui succeda, & alla recevoir le *Pallium* à Rome, où il fut sacré par le Pape Gregoire III. Il mourut en 741 ; & l'année suivante, *Cuthbert* Evêque de Hereford fut élu en sa place. A celui-ci succeda *Bregwin*, d'une Famille Saxonne d'Allemagne. Ce Prélat se rendit recommandable par la sainteté de sa vie, pendant les deux années qu'il fut Archevêque de Cantorberi. *Jambert*, Abbé du Monastere de la même Ville, fut son Successeur. Celui-ci eut le déplaisir de voir les Eglises de la Mercie & de l'Estanglie détachées de sa juridiction, par l'érection de l'Evêché de Lichfield en Archevêché, sous le Regne du Roi Offa. Quelques efforts qu'il pût faire, il ne lui fut pas possible ni de prévenir ce coup, ni de faire rétablir ses droits. *Adelard* son Successeur fut plus heureux, puisqu'il obtint ce que son Prédécesseur avoit inutilement demandé.

Marginal dates: 692. 733. 735. 742.

(1) *Creeklade*, à vingt milles d'*Oxford*, dans le Comté de *Wilt*, d'où cette Université recevroit dans la suite ce qui pourroit lui manquer. TIND.

(2) Dans la Bibliotheque du College de *Bennet*, au tems du Chevalier *Henri Spelman*. TIND.

Etat de l'Eglise de Kent.

Par-là, les Eglises de Mercie & d'Estanglie retournerent sous la jurisdiction de l'Archevêque de Cantorberi. *Vulfrid* fut le Successeur d'Adelard, dans l'année 804. Il vivoit encore, lorsque les sept Royaumes furent unis sous un même Chef.

Avant que de finir ce qui regarde l'Eglise de Kent, il est nécessaire de remarquer, que l'intention de Gregoire I. qui avoit ordonné qu'il y auroit un Archevêque à Cantorberi, & un à York, & qu'ils seroient indépendans l'un de l'autre, demeura sans effet, par plusieurs raisons. Premierement, parce que les Northumbres ne reçurent pas l'Evangile aussi promptement que ce Pontife l'avoit esperé. Secondement, à cause de la revolte entiere des Northumbres, après la retraite de Paulin qui avoit reçu le *Pallium*. Enfin, les troubles dont le Northumberland fut agité, ne permirent pas aux premiers Evêques d'Yorck de se prévaloir de la Constitution de Gregoire, de laquelle même ils faisoient fort peu de cas. Cela fut cause que Theodore s'empara de toute l'autorité, tant sur les Eglises du Nord que sur celles du Midi; & qu'à son exemple, ses Successeurs prétendirent que la Primatie de toute l'Angleterre leur appartenoit, à l'exclusion des Archevêques d'Yorck. Ce fut-là dans la suite une matiere à de grands procès entre les deux Archevêques.

EGLISE DE NORTHUMBERLAND.

Etat de l'Eglise de Northumberland.

COMME j'ai déja parlé du mariage d'Edwin Roi de Northumberland, avec Ethelburge Sœur du Roi de Kent, je ne repéterai point ici ce que j'en ai déja dit. J'ajouterai seulement, que Paulin, qui avoit accompagné Ethelburge en Northumberland en qualité d'Evêque des Northumbres, passa une année entiere à la Cour d'Edwin, sans faire de grands progrès parmi les Northumbres, qui se trouvoient peu disposez à recevoir ses instructions. Mais dans la suite, divers accidens concoururent à favoriser son zèle, & à faire réussir ses desseins. C'est ce qu'il faut voir un peu en détail.

Quicelm, l'un des Rois de Wessex, portoit avec tant d'impatience le joug d'Edwin, qu'il prit la résolution de s'en délivrer par le moyen d'un Assassin qu'il lui envoya sous quelque prétexte, & qui s'étoit muni d'une hache dont il devoit lui fendre la tête. Ce Scélerat ayant trouvé une occasion favorable pour exécuter son dessein, & ne voulant pas manquer son coup, leva la hache si haut, que *Lilla*, Favori du Roi, eut le tems de se mettre entre deux, & de recevoir lui-même le coup mortel; ce qui n'empêcha pourtant pas que le Roi n'en fût blessé. Paulin ayant été informé de cet accident, accourut incontinent dans la chambre du Roi, & l'ayant trouvé dans un grand transport de colere contre le Roi de Wessex, il lui dit, que Dieu qui avoit les Méchans en horreur, ne manqueroit pas de punir un crime si détestable. On prétend qu'à ce moment, Edwin, que la Reine avoit jusqu'alors vainement

li-

licité à quitter le Culte de ses faux Dieux, fit vœu d'y renoncer, si le Dieu des Chretiens le vengeoit de son ennemi. Dans ce même instant, on vint lui porter la nouvelle, que la Reine, après de grandes souffrances, venoit d'être délivrée, & de mettre une Princesse au monde; de quoi il rendit graces à ses Dieux. Paulin, de son côté, qui avoit beaucoup craint pour la Reine, se mit à genoux, pour remercier Dieu de sa délivrance. Le zèle de ce Prélat fut si agréable au Roi, que prenant dès ce moment des sentimens favorables pour la Religion Chretienne, il consentit que Paulin baptisât l'enfant qui venoit de naitre. Cette princesse, à laquelle on donna le nom d'*Anslede*, fut la premiere qui reçut le baptême dans le Northumberland.

ETAT DE L'EGLISE DE NORTHUMBERLAND.

626.

Cependant Edwin, qui n'oublioit pas l'injure qu'il avoit reçue du Roi de Wessex, porta la Guerre dans ses Etats, & après l'avoir battu plusieurs fois, il le contraignit de lui demander humblement la Paix, & de lui faire réparation authentique. Mais quoiqu'il eût réussi dans cette Guerre selon ses souhaits, il ne se hâtoit pas d'accomplir son vœu. Lorsque la Reine & Paulin le pressoient sur ce sujet, il répondoit, que la démarche de quitter sa Religion lui paroissoit trop importante, pour pouvoir s'y déterminer sans en avoir bien examiné les raisons & les consequences. En effet, il travailloit en secret à cet examen qui l'occupoit entierement, & il consultoit souvent le Souverain Pontife Payen, nommé *Coïf*, afin de pouvoir répondre aux raisons dont Paulin se servoit pour le persuader. Coïf, ayant bien-tôt connu que le Roi ne tarderoit pas longtems à devenir Chretien, résolut en soi-même de lui faire sa cour quand il en seroit tems, en se conformant à sa volonté. En pareil cas, il ne seroit peut-être pas impossible de trouver des gens de ce caractere parmi les Ecclésiastiques Chretiens.

Cependant, la Reine & Paulin continuoient à presser le Roi d'exécuter ce qu'il avoit promis, & pour donner plus de poids à leurs sollicitations, ils lui firent écrire par le Pape. Mais tout cela ne produisoit pas encore l'effet qu'ils en avoient attendu. Edwin balançoit toujours, & ne pouvoit se déterminer. Enfin, Paulin instruit, comme on le prétend, par une revelation divine, de l'apparition que ce Prince avoit eue dans le jardin de Redowald, mit la derniere main à cet ouvrage, par une voye extraordinaire. Bede raconte, qu'un jour qu'Edwin étoit seul, assis, & pesant mûrement la chose (1), Paulin entra brusquement dans sa Chambre, & que s'étant approché de lui, il lui mit la main sur a tête, en lui demandant s'il ne reconnoissoit point ce Signal : Qu'à es mots, Edwin se ressouvenant de ce que lui avoit dit l'Inconnu qu'il voit vu dans le jardin du Roi d'Estanglie, se jetta aux pieds de Paulin,

626.

(1) L'Auteur avoit mis : *qu'Edwin étoit environné d'une foule de Courtisans.* M. *ndal* corrige l'inexactitude de ce recit par *Bede* lui-même cité pour garant du Fait. n a cru devoir faire passer la correction dans le Texte. On en usera de même dans s cas pareils.

qui avec un air d'autorité, lui parla en ces termes : *Seigneur, vous avez échapé à la persécution de vos ennemis, & vous êtes devenu un grand Roi. Tout ce qu'on vous a promis est accompli. C'est à vous présentement à exécuter vos engagemens.* On prétend que ces paroles acheverent de déterminer Edwin, & qu'il répondit qu'il étoit prêt à obeïr aux ordres de Dieu. Dès ce moment, il travailla, non seulement à s'instruire lui-même plus parfaitement, mais encore à faire en sorte qu'à son exemple, ses Sujets se soumissent aussi au joug de J. Christ. Pour les y porter plus aisément, il crut qu'avant de se déclarer, il devoit tâcher de gagner quelques-uns des principaux de sa Cour, ne doutant point que leur exemple ne produisît un bon effet parmi le reste du peuple.

Vrai-semblablement, le plus grand obstacle devoit venir de la part de Coïf, à cause de l'interêt qu'avoit ce Pontife à tenir le peuple attaché au service des Idoles. Mais ce fut avec une agreable surprise, qu'au-lieu de trouver en lui de la résistance, le Roi le vit disposé à se conformer à sa volonté. Un jour que le Roi l'entretenoit sur cette matiere, ce bon Courtisan lui parla de cette maniere : *Il y a déja quelque tems, que je fais de sérieuses réflexions sur la Religion que nous professons, & sur la nature des Dieux que nous invoquons ; & j'avoue que je ne puis me satisfaire sur ce sujet, ni m'empêcher de concevoir des doutes touchant leur bonté, leur justice, ou leur puissance. Il n'y a peut-être jamais eu aucun homme qui les ait servis avec plus de zéle, de respect, & d'assiduité que moi. Vous en êtes témoin, Seigneur, & vous savez avec quelle exactitude je me suis toujours acquitté des fonctions de ma Charge. Cependant, je n'ai reçu d'eux aucun bienfait extraordinaire, & il n'y a pas un homme dans votre Cour à qui vous ayez fait moins de graces qu'à moi. Ne peut-on pas conclure de cela, que puisque nos Dieux prennent si peu de soin de leurs plus sinceres adorateurs, ils sont ou injustes ou impuissans, ou plutôt, ils ne sont pas de véritables Dieux.*

Edwin, très satisfait de la réponse du Pontife, voulut aussi entendre un autre Prêtre Payen qui étoit le plus considerable après Coïf. Celui-ci étant encouragé par l'exemple de son Superieur, répondit au Roi en ces termes : *Seigneur, plus nous faisons de réflexions sur notre ame, & moins nous la connoissons ; & toute notre science sur ce sujet n'aboutit qu'à très peu de chose. Il en est de même de notre ame, que de ce petit oiseau qui entra l'autre jour par une des fenêtres de la chambre où vous mangiez, & qui en sortit incontinent par l'autre. Pendant qu'il étoit dans la maison, nous pouvions assurer quelque chose sur son sujet ; mais dès qu'il fut parti, nous ne pouvions plus dire où il alloit, ni d'où il étoit venu. Pendant que notre ame anime notre corps, nous pouvons en connoitre quelques proprietez ; mais nous ne savons point où elle va, quand elle en est une fois séparée, comme nous ignorons d'où elle est venue. Puis donc que Paulin se vante de pouvoir nous faire connoitre clairement & distinctement ce que nous ignorons sur cette matiere, je suis d'avis que nous l'écoutions, & que nous suivions sans passion & sans nous arrêter à nos préjugez, ce [illegible] nous trouverons de conforme à la droite raison.*

ETAT DE L'EGLISE DE NORTHUMBERLAND.

Cet avis, qui s'accordoit si bien avec les intentions du Roi, ayant été approuvé, il fut résolu que Paulin expliqueroit sa Religion en présence du Pontife & de tous les Prêtres Payens; & cette résolution fut exécutée. Dès que Coïf l'eut entendu, il s'écria, qu'il n'y avoit plus à douter que la Religion Chretienne ne fût la seule véritable. Alors Edwin étant ainsi assuré de la concurrence du Souverain Pontife, & de quelques autres des principaux de sa Cour, assembla le *Wittena-Gemot* ou le Parlement, pour déliberer s'il étoit à propos de recevoir la Religion Chretienne. Mais la chose étant déja résolue dans l'esprit de la plupart des opinans, cette proposition fut unanimement approuvée. Coïf fut un des plus ardens à parler contre la Religion Payenne. Ensuite, voulant donner une marque certaine de la sincerité de sa Conversion, il se mit à la tête de ses Prêtres, & marchant vers le principal Temple, il le profana, en lançant un javelot contre la Statue du Dieu qu'on y adoroit. Après cela, l'Idole fut mise en pieces par le commandement du Roi, & le Temple razé jusqu'aux fondemens. (1) Le même jour, Edwin reçut le Baptême avec *Hilda* (2) sa Niece, qui fut ensuite Abbesse de *Phare*. 627.

Les Northumbres ayant suivi en foule l'exemple du Roi, Paulin, qui jusqu'alors n'avoit eu que trop de loisir, se trouva tout-à-coup accablé de travail, par la prodigieuse quantité de peuple qu'il falloit instruire & baptiser, chaque jour. Mais s'il est vrai, comme quelques-uns l'ont assuré, qu'il ait baptisé dix-mille personnes dans un seul jour, il est à présumer que les instructions qu'il donnoit n'entroient pas dans un grand détail (3). On fit d'abord dans Yorck une Eglise de bois, pour y recueillir les nouveaux Chretiens, qui étoient en fort grand nombre. Peu de tems après, Edwin fit jetter les fondemens d'une Eglise de pierre autour de la premiere, qui subsista toujours jusqu'à ce que la seconde fût achevée. Ce Prince n'eut pas la satisfaction de voir mettre la derniere main à ce bâtiment, qui ne fut fini que sous le Regne d'Oswald son Successeur. On prétend que Paulin, ne se bornant pas à l'instruction des seuls Northumbres, alla prêcher à Lincoln, où il convertit le Gouverneur Saxon nommé *Blecca*. 628.

C'est ainsi que le Northumberland fut converti à la Foi de Jesus-Christ. Mais quelque-tems après, Edwin ayant été tué dans une Bataille, comme je l'ai dit ailleurs, & la désolation à laquelle le Northumberland fut exposé ayant obligé Paulin à quitter ce Royaume, les Northumbres retournerent en foule à l'Idolatrie. *Anfrid* & *Osrik*, Rois de Deïre & de Bernicie, suivirent l'exemple de leurs Sujets, quoiqu'ils eus- 633.

(1) *Le Temple rasé jusqu'aux fondemens.*] Ce Temple étoit fort fameux; il étoit à *Godmanhan*, c'est à dire, *Receptacle de Dieux*, dans le Comté d'*Yorck*. Près de là est *Vigoton*, c'est à dire, *Lieu des Idoles*. TIND.

(2) Elle étoit fille d'*Hererie*, Neveu d'*Edwin*. TIND.

(3) On a dit la même chose d'*Augustin*, & les deux Rivieres où on suppose qu'ils ont baptisé tant de gens en un jour, se nomment toutes deux *Swals*. RAP. TH.

ETAT DE L'EGLISE DE NORTHUMBERLAND.

ſent été bien inſtruits dans la Religion, en Ecoſſe où ils avoient été fugitifs. Le changement de ces deux Princes, & les fureurs que Cadavallo exerça dans le Northumberland après leur mort, acheverent preſque d'éteindre la connoiſſance de la Vérité en ce païs-là. Pendant ces calamitez, il ne ſe trouvoit ni Prêtre ni Moine qui osât y aller, pour tâcher de ramener les Northumbres dans le bon chemin. Un ſeul Diacre nommé *Jaques*, que Paulin y avoit laiſſé, n'étoit pas capable d'arrêter cette déſertion générale. Ce fâcheux état dura, juſqu'à ce qu'Oſwald fut monté
634. ſur le Trône. Dès que ce Prince eut rétabli la tranquillité dans ſon Royaume, il travailla de tout ſon pouvoir à y faire refleurir la Reli-
635. gion. Dans cette vue, il pria le Roi d'Ecoſſe de lui envoyer des gens capables de donner aux Northumbres les inſtructions qui leur étoient néceſſaires. Sa demande lui ayant été accordée, on tira du Monaſtere d'*Iona*, dont j'ai parlé dans un autre endroit, un Moine nommé *Corman*, pour le mettre à la tête de cette Miſſion. Ce Moine, qui étoit un homme ſévere & un peu farouche, n'ayant pas accommodé les Anglois, fut renvoyé dans ſon Monaſtere. Comme il rendoit compte de ſa Commiſſion, en plein Chapitre, *Aidan*, l'un de ſes Confreres, comprenant par ſon diſcours, qu'il n'avoit pas eu pour les Anglois la condeſcendance qui auroit été néceſſaire, dans les circonſtances où ils ſe trouvoient, lui parla en ces termes: *Il me ſemble, mon Frere, que vous avez uſé de trop de ſeverité envers ceux que vous vouliez convertir, & que vous avez oublié, que la Religion de Jeſus-Chriſt ne doit pas s'établir dans les cœurs par la violence, mais par la douceur.* A ces mots, tous les autres Moines s'écrierent d'une
635. commune voix, qu'il falloit envoyer Aidan aux Northumbres. *Il accepta* cette Commiſſion, & après qu'il eut été ſacré Evêque, il partit pour ſe rendre en Northumberland. Bede rend témoignage à Aidan, que c'étoit un ſaint homme, entierement attaché au ſervice de Dieu. Mais il ajoute, que ſon zèle étoit ſans connoiſſance, puiſqu'il célebroit la Pâque à la maniere des Orientaux, & non pas ſelon la coutume de l'Egliſe Romaine. Cependant, tout Schiſmatique qu'il étoit ſelon le ſentiment de Bede, on ne peut rien ajouter à l'éloge que cet Hiſtorien fait de ſa Sainteté. Il ne ſe contentoit pas, dit-il, d'enſeigner les Chretiens par des prédications, il les inſtruiſoit encore mieux par des exemples continuels d'une ſainte vie, & d'une fervente charité, qui charmoient les Infideles mêmes, & qui les amenoient à la Foi. Le fruit qu'il fit parmi les Northumbres fut ſi abondant, qu'on vit bien-tôt ce Peuple revenir en foule au bercail de Jeſus-Chriſt. Oſwald, qui avoit extremement à cœur la Converſion de ſes Sujets, ne négligeoit rien de ce qui étoit en ſon pouvoir pour avancer cet ouvrage, juſques-là, qu'il ſervoit lui-mê-
652. me d'Interprete pour expliquer au Peuple les prédications d'Aidan. On s'étonnera peut-être, qu'Oſwald ne rappellât pas Paulin qui étoit Evêque de Rocheſter, ou qu'il ne ſe ſervît pas du Miniſtere de *Jaques*, que Paulin avoit laiſſé dans le Northumberland. Mais il faut conſiderer, qu'Oſ-

ayant été instruit dans la Religion par les Ecossois, avoit de l'aversion pour les Missionnaires venus de Rome, à cause de la diversité de sentimens qu'il y avoit entre les Romains & les Ecossois, sur le jour de Pâque, & sur la Tonsure des Prêtres. Aidan étant mort après avoir gouverné dix-sept ans l'Eglise de Northumberland, *Finan*, autre Moine du Monastere d'Iona, fut envoyé pour remplir sa place. Celui-ci choisit la petite Isle de Lindisfarne pour y transporter le Siege Episcopal des Northumbres, contre la disposition de Gregoire I. qui avoit fixé ce Siege à Yorck. ETAT DE L'EGLISE DE NORTHUMBERLAND.

Ce n'étoit pas en cela seulement que Finan, & les autres Ecclésiastiques venus d'Ecosse, marquoient leur indépendance à l'égard de l'Eglise Romaine. L'obstination avec laquelle ils refusoient de se conformer à cette Eglise, touchant le jour de la célébration de la Pâque, étoit un article bien plus important, du moins, selon le sentiment des Prêtres Italiens, qui le regardoient comme un point capital. L'Angleterre se trouvoit alors partagée en deux Partis, qui faisoient comme deux differentes Sectes, dont chacune soutenoit son opinion avec beaucoup d'opiniâtreté. Les uns vouloient qu'on suivît la coutume de Rome, & les autres étoient pour celle des Orientaux. Tous les Prêtres & Moines venus d'Ecosse, qui étoient en grand nombre dans le Northumberland, & tous ceux qu'ils avoient convertis, étoient de ce dernier Parti. Mais tous ceux qui étoient venus de France & d'Italie, soutenoient qu'en cela, comme en toute autre chose, il falloit suivre l'usage de l'Eglise Romaine; & traitoient de Schismatiques ceux qui refusoient de s'y conformer. Selon cette prévention, ils faisoient leurs efforts pour réduire toutes les Eglises d'Angleterre à cette conformité, & ils se persuadoient que, s'ils pouvoient gagner *Finan*, ils viendroient aisément à bout de leur entreprise. Ce fut dans cette vue qu'ils lui envoyerent un Prêtre Ecossois, qui avoit été élevé en France, pour lui expliquer les raisons de l'Eglise de Rome sur cette matiere. Mais, bien loin de le gagner, on ne fit que l'éloigner encore davantage, & l'obliger à se déclarer encore plus ouvertement contre la pratique des Romains.

Cette dispute étoit alors agitée avec beaucoup de véhémence, non seulement parmi les Ecclésiastiques, mais encore parmi les plus simples & les plus ignorans; ainsi qu'il arrive d'ordinaire dans les differens qui regardent la Religion. Tant qu'Aidan & Finan vécurent, les Romains, dit Bede, tolererent avec patience cette diversité de sentimens, à cause de la sainteté de ces deux Evêques, pour lesquels tout le monde avoit de la vénération. Mais enfin sous le Regne d'Oswy Successeur d'Oswald, Finan étant mort, & *Colman*, autre Moine Ecossois, lui ayant succedé, cette question fut remise sur le tapis, avec plus de chaleur qu'auparavant. Les partisans de Rome voulant, à quelque prix que ce fût, amener les autres à leur sentiment, se donnerent tant de mouvement, qu'enfin, ils engagerent Oswy à convoquer un Concile dans 661. 664.

Etat de l'Eglise de Northumberland.

le Monastere de *Whitby* ou de *Stranelagh*, pour y faire décider cette question. Ce Concile étant convoqué, chacun des Partis tâcha de se fortifier du plus grand nombre de voix qu'il lui fut possible : mais il paroit, par le récit qu'en font les Historiens, que le Parti de Rome étoit incomparablement plus ardent & plus remuant que l'autre, & qu'il fit ensorte qu'*Agilbert*, Evêque de Paris, qui avoit été Evêque des West-Saxons, se trouva au Concile sous quelque prétexte, avec un de ses Prêtres nommé *Agathon*. A la tête des Ecossois étoit le Roy Oswy, Colman Evêque des Northumbres, tous les Prêtres & Moines Ecossois qui se trouvoient dans le Northumberland, & tous ceux qui avoient reçu d'eux leur Ordination. Dans l'autre Parti étoit la Reine *Anflede*, Femme d'Oswy, élevée à la Cour du Roi de Kent son Pere; *Alfred* Roi de Deïre, Fils naturel d'Oswy; le Prêtre *Wilfrid* son Précepteur, qui avoit fait ses études à Rome; *Agilbert*, Evêque de Paris; *Agathon*, Prêtre de la même Eglise; *Ronan*, Prêtre Ecossois; *Jaques*, Diacre Romain; & tous ceux qui avoient été Disciples des Prêtres ou des Moines Italiens.

A voir l'ardeur que chacun faisoit paroitre dans cette dispute, il sembloit qu'il s'agît du point le plus important de la Religion. Véritablement, ceux qui tenoient le Parti de Rome n'étoient pas éloignez de cette pensée, comme il paroit par la maniere dont Bede en parle. *Ce n'étoit pas sans raison*, dit cet Historien, *que cette question agitoit les esprits d'un très grand nombre de Chretiens, qui craignoient qu'après être entrez dans la carriere du Salut, il ne se trouvât qu'ils avoient couru en vain.* Cependant, ce même Auteur, qui croyoit que ceux-là couroient en vain qui s'éloignoient des coutumes de l'Eglise Romaine, n'a pas laissé de donner à Aidan & à Finan, qui étoient de ce nombre, les éloges les plus capables de persuader ses Lecteurs de la sainteté de ces deux Evêques. Il leur attribue même un grand nombre de Miracles, qui ne laissent aucun lieu de douter qu'il ne les ait regardez comme des Saints, quoique, selon ses principes, ils fussent actuellement engagez dans le Schisme. Baronius a suivi les traces de Bede. Lorsqu'il parle des Ecossois & des Bretons de ce tems-là, il ne fait pas difficulté de les traiter de Schismatiques, parce qu'ils refusoient d'obeïr au Pape. D'un autre côté, en parlant d'Aidan & de Finan, il les met sans aucun scrupule au nombre des Saints, quoiqu'ils fussent de très ardens défenseurs de l'indépendance de leurs Eglises. Il suit de là, ou que ces deux Evêques n'ont pas été véritablement Schismatiques, ou que s'ils l'ont été, leur Schisme n'a pas empêché qu'ils n'ayent été de grands Saints, favorisez du Ciel par un grand nombre de miracles, & par la conversion d'une infinité de personnes. Pour revenir au Concile de Whitby, puisque la question touchant le jour de Pâque donna occasion de l'assembler, & que cet article causoit de si grands mouvemens en Angleterre, il ne sera pas inutile d'expliquer, en peu de mots, ce qui faisoit le sujet de cette dispute.

Sur la fin du second Siecle, il s'émut une question dans l'Eglise

touchant le jour auquel on devoit célebrer la Pâque. Toutes les Eglises d'Asie croyoient que c'étoit le quatorzieme jour de la Lune, selon qu'il avoit été commandé aux Juifs, en quelque jour de la semaine qu'il se rencontrât, & que ce jour-là, il falloit rompre le jeûne. Les Eglises d'Occident observoient, au contraire, de ne rompre le jeûne que le jour de la Resurrection de N. Seigneur, & differoient la célebration de la Pâque jusqu'à ce jour-là. Plusieurs Conciles furent assemblez sur ce sujet, tant en Orient qu'en Occident, sans qu'aucun des deux Partis voulût ceder, chacun s'appuyant sur la Tradition, qui effectivement leur étoit également favorable. Les Orientaux disoient qu'ils tenoient leur coutume de l'Apôtre S. Jean, & les Occidentaux prétendoient qu'ils avoient reçu la leur de St. Pierre & de St. Paul. En supposant la vérité de ces deux Traditions, il étoit aisé d'en conclure, qu'il étoit indifferent de suivre l'une ou l'autre, & que ce n'étoit pas un point capital, puisque les Apôtres n'en étoient pas convenus entre eux. Effectivement, cette diversité n'empêchoit pas que les deux Partis n'entretinssent entre eux une mutuelle Communion, jusqu'à ce que Victor I, Evêque de Rome, rompit cette heureuse union, en se séparant de la Communion des Eglises qui s'obstinoient à suivre la pratique des *Quartodecimans*. C'est le nom qu'on donnoit à ceux qui célebroient la Pâque le 14. de la Lune du premier mois, en quelque jour de la semaine qu'il arrivât. L'entreprise de Victor I. causa un si grand scandale à l'Eglise, que St. Irenée, Evêque de Lyon, quoiqu'il fut lui-même dans le sentiment de Victor, ne put s'empêcher de lui reprocher, qu'il avoit violé les loix de la charité, pour une chose de si peu de consequence. Il appuyoit sa censure sur les exemples d'*Anicet*, de *Pie*, d'*Hygin*, de *Telesphore*, de *Xiste*, Prédécesseurs de Victor, qui, malgré cette diversité, n'avoient pas laissé d'entretenir une Communion mutuelle avec les Eglises d'Asie. Il ajoutoit, qu'il auroit été plus à propos d'imiter *Anicet*, qui avoit donné l'Eucharistie de sa propre main à Polycarpe Evêque de Smyrne, quoiqu'ils fussent tous deux dans des sentimens opposez sur cette matiere.

La hauteur avec laquelle Victor traita les Eglises d'Asie, ne fit que les attacher encore plus fortement à leur opinion, bien loin de les amener à la sienne. Elles se croyoient d'autant moins obligées de se conformer à la pratique de Rome, qu'au fond, le Pape ne pouvoit donner aucune preuve de ce qu'il avançoit touchant St. Pierre & S. Paul; comme de leur côté, les Asiatiques auroient été assez embarassez à prouver qu'ils avoient reçu leur coutume de St. Jean. Voici ce que l'Historien *Socrate* dit à ce sujet. *Jesus-Christ ni ses Apôtres n'ont point donné de commandement touchant la fête de Pâque, comme Moïse en avoit donné aux Juifs; leur but ayant été, non de faire des Loix touchant les Jours de fête, mais d'avancer la bonne vie & la pieté parmi les Chretiens. Il semble donc, que comme certaines autres choses se sont introduites dans chaque païs, & se sont tournées en coutume, la fête de Pâque tire son origine de la coutume, & non*

ETAT DE L'EGLISE DE NORTHUMBERLAND.

d'aucune Loi que les Apôtres ayent donnée. Les Quartodecimans disent que l'observation du quatorzieme jour a été laissée par St. Jean. Ceux de Rome, & les autres Occidentaux, soutiennent que St. Pierre & St. Paul leur ont laissé la coutume qui s'observe parmi eux. Mais aucun des deux Partis n'a donné par écrit des preuves de ce qu'ils prétendent. D'où je tire cette conjecture, que la fête de Pâque s'observe dans chaque païs, selon la coutume qui s'y est premierement introduite.

On peut connoitre par là, que les personnes paisibles regardoient cette dispute comme étant peu importante à la Religion. Cependant, afin d'éviter la diversité, même dans les plus petites choses, le Concile d'Arles, qui s'assembla l'an 314, ordonna que dans toute l'Eglise on célebreroit la fête de Pâque en un même jour, savoir le Dimanche après le 14. de la Lune de Mars, quand elle arriveroit avant l'Equinoxe du Printems. Ce Décret fut confirmé par le Concile de Nicée en 325. & l'Empereur Constantin envoya ses ordres dans toutes les Provinces de l'Empire, pour le faire exécuter. La Lettre que cet Empereur écrivit sur cet sujet aux Gouverneurs ou autres Magistrats, témoignoit, que le Concile avoit appuyé sa décision sur ce que les Quartodecimans étoient en plus petit nombre, & qu'ils approchoient trop de la coutume des Juifs. Ce fut par cette même raison, que le Concile ordonna que la fête seroit célebrée le Dimanche après la pleine Lune de Mars. Mais il est incertain, s'il entendoit qu'on comptât depuis le commencement du 14. de la Lune, ou depuis la fin, & le commencement du 15. (1) Suivant cette décision, toutes les Eglises observerent de célebrer la Pâque le jour de Dimanche. Il restoit pourtant encore un doute, qui n'ayant pas été expliqué, produisit quelque diversité. Quand le 14. de la Lune se trouvoit un Dimanche, quelques Eglises, du nombre desquelles étoit celle d'Ecosse, célebroient la fête le même jour, & par consequent, en même tems que les Juifs. Mais l'Eglise Romaine la differoit jusqu'au Dimanche suivant. Depuis ce tems-là, il se fit quelques changemens, qui produisirent de la diversité entre les Eglises. Au-lieu que pendant longtems, pour trouver le tems précis de la fête de Pâque, on se servoit d'un Cycle de 84. ans, qui étoit commun à toutes les Eglises; celle de Rome trouva un nouveau Cycle de 19. ans, plus propre pour fixer le jour de Pâque, & obligea toutes les Eglises de sa juridiction à s'y conformer. Quoique cette maniere fût sans doute plus commode, & s'ajustât mieux à tous les calculs, comme elle étoit inconnue aux Bretons & aux Ecossois, qui avoient très peu de communication avec Rome, ils conserverent leur ancienne coutume.

Selon ces diverses manieres de fixer la fête de Pâque, qui viennent d'être expliquées, il arrivoit quelquefois dans la Cour d'Oswy, que la Reine sa Femme & lui étant dans des sentimens opposez sur ce sujet, l'un se trouvoit encore dans le Carême, après que l'autre l'avoit

(1) Le jour Ecclésiastique commence la veille à six heures du soir. TIND.

fini.

ETAT DE L'EGLISE DE NORTHUMBERLAND.

fini. Cette diversité faisoit souhaiter à Oswy, que le jour de Pâque pût être fixé de telle maniere, que tout le monde l'observât en même tems. Ce fut là le sujet du discours qu'il fit à l'ouverture du Concile. Ensuite il pria Colman de rapporter les raisons sur lesquelles la pratique de l'Eglise d'Ecosse étoit appuyée. Colman dit, que c'étoit une coutume de tout tems observée en Ecosse, & qu'il la tenoit de ceux qui lui avoient conferé les Ordres: que *Columba*, *Aidan*, & *Finan*, ne s'en étoient jamais départis; & que si leur autorité ne suffisoit pas, il pourroit alleguer celle de Saint Jean, l'Apôtre bien-aimé de N. S. J. Christ. Après qu'il se fut un peu étendu sur le même sujet, Agilbert, Evêque de Paris, fut prié de rapporter ce qui se pouvoit alleguer pour refuter ce que Colman avoit avancé. Ce Prélat s'en étant excusé sur ce qu'il ne parloit pas assez bien la Langue Angloise, requit qu'on écoutât le Prêtre *Wilfrid* qui étoit du parti de Rome. Wilfrid ayant obtenu la permission de parler, répondit à Colman avec beaucoup de chaleur. Il expliqua la maniere dont l'Eglise Romaine fixoit le jour de Pâque, & assura que toutes les Eglises du Monde se conformoient à cet usage: ajoutant, qu'il n'y avoit que les Ecossois, les Pictes, & les Bretons, qui persistassent dans leur folle opiniâtreté. Colman lui repliqua, qu'en parlant de cette maniere, il faisoit un tort extrême à la mémoire de St. Jean, qui n'auroit pas établi une coutume opposée, s'il y avoit eu de la folie. Alors Wilfrid, voyant qu'il avoit donné quelque sujet de scandale, entreprit de justifier St. Jean, sur ce qu'il avoit été obligé de conserver quelque chose du Judaïsme, pour ne pas scandaliser les Juifs Asiatiques; tout de même que, par une semblable raison, St. Paul avoit fait circoncire Timothée. Ensuite, il assura, que l'Eglise Romaine suivoit exactement ce que St. Pierre & St. Paul avoient établi sur ce sujet.

Il paroit, par le passage de Socrate rapporté ci-dessus, qu'il n'auroit pas été moins difficile à Wilfrid de prouver que la pratique de l'Eglise Romaine étoit établie par St. Pierre, qu'à Colman de faire voir que ce qui se pratiquoit en Ecosse étoit de l'institution de St. Jean. D'ailleurs, le Cycle de 19. ans, dont se servoit l'Eglise Romaine, n'étoit pas assurément une invention du tems de St. Pierre. Mais comme Colman & le reste des Ecossois n'étoient pas trop bien instruits de ce qui se passoit hors de leur Isle, & que leur but n'étoit pas tant d'amener les Romains à leur usage, que de faire en sorte que les Romains les laissassent en repos, ils continuerent à s'appuyer de l'autorité de St. Jean, & de Columba. Mais Wilfrid, après avoir mis St. Jean à couvert de la maniere que je l'ai dit ci-dessus, demanda d'un air triomphant à Colman, s'il prétendoit mettre Columba en parallele avec St. Pierre, le Prince des Apôtres, à qui J. Christ avoit dit, *Tu es Pierre, & sur cette Pierre j'édifierai mon Eglise?* L'Histoire ne marque point ce que Colman répondit: car il faut remarquer, que nous ne tenons ce qui se passa dans ce Concile, que des partisans de Rome. Quoi qu'il en soit, il parut que le Roi Oswy

ETAT DE L'EGLISE DE NORTHUMBERLAND.

fut convaincu que St. Pierre avoit reçu quelque prérogative par-dessus les autres Apôtres, puisqu'il se détermina enfin à se déclarer pour la pratique que cet Apôtre avoit établie à Rome, & à la préferer à celle de St. Jean. Quelqu'un a dit, qu'il se laissa persuader par cette considération, que St. Pierre ayant les clefs du Ciel lui en refuseroit l'entrée, s'il s'obstinoit à s'opposer à ce que cet Apôtre avoit établi. Oswy ne se fut pas plutôt déclaré pour les Romains, que la pluralité des voix fut pour eux. Ainsi, Colman & ses partisans perdirent leur cause sur cet article.

Bede.

On agita encore, dans ce Concile, une autre question touchant la Couronne des Prêtres. Les Romains soutenoient, qu'elle devoit être faite en rond, au même endroit où J. Christ avoit porté la Couronne d'épines, dont celle-ci étoit l'emblême. Mais les Prêtres Ecossois se faisoient tondre sur le devant de la tête, d'une oreille à l'autre. Bede ne dit pas comment cette question fut décidée: mais il y a beaucoup d'apparence que ce fut en faveur des Romains.

Le differend sur la Pâque ayant été ainsi terminé au désavantage des Ecossois, Colman, & tous les autres Moines & Ecclésiastiques de la Nation, se retirerent dans leur Païs, ne pouvant se resoudre à recevoir une telle décision, qui leur paroissoit injuste & pleine d'inconvéniens. C'est ainsi qu'en matiere de Religion, les choses qui paroissent d'abord indifferentes, deviennent enfin très importantes, par l'orgueil des Ecclésiastiques, & par leur peu de charité. *Cedd*, Evêque des Est-Saxons, qui avoit fait l'office d'Interprete au Concile, fut le seul des Ecossois qui ne crut pas devoir abandonner son Troupeau pour une chose de si peu de consequence, quoiqu'il fût d'un sentiment contraire à la décision du Concile. *Tuda* rempli le Siege Episcopal que Colman avoit quitté, & l'on fit *Eatta* Abbé de Lindisfarne, à la place de l'Ecossois qui s'étoit retiré avec Colman.

C'est de cette maniere que furent enfin appaisez les troubles que cette dispute avoit excitez. Le Pape & ses partisans en reçurent beaucoup de satisfaction, prévoyant bien que le succès de cette affaire contribueroit beaucoup à établir l'autorité de l'Eglise Romaine parmi les Anglois du Nord, comme il arriva effectivement. L'Eglise de Northumberland avoit été gouvernée, pendant trente ans, par *Aidan, Finan, & Colman*, à qui leurs adversaires ne pouvoient rien reprocher, que l'attachement avec lequel ils vouloient garder les coutumes de leurs Ancêtres, au sujet du jour de Pâque. Depuis la retraite de Colman, la conduite de l'Eglise de Northumberland ne fut plus confiée qu'à des Anglois, ou à des Etrangers élevez dans les principes de l'Eglise Romaine, & les Ecossois n'y eurent plus aucun accès.

Tuda, qui avoit succedé à Colman, étant mort peu de tems après son installation, Alfred, Roi de Deïre, souhaita d'avoir pour Evêque d'Yorck, dont le Siege étoit alors à Lindisfarne, Wilfrid son Precepteur, qui s'étoit avantageusement distingué dans le Concile de Whitby

Etat de l'Eglise de Northumberland.

Pour cet effet, il lui ordonna d'aller en France, pour s'y faire sacrer par l'Evêque de Paris. Mais comme Wilfrid s'arrêta trop longtems en France, l'Evêché des Northumbres fut donné à *Ceadda*, qui étoit alors Abbé de *Lestingham*. Ceadda étant allé dans le Païs de Kent pour y être sacré par *Deus-dedit*, Archevêque de Cantorberi, & ayant trouvé ce Prélat mort, se fit sacrer par *Wina* Evêque de Winchester, & s'en retourna dans le Northumberland. Bede témoigne que c'étoit un très saint homme, sans orgueil & sans ambition, & qu'il n'avoit accepté cette Dignité que par pure obeïssance.

Cependant, Wilfrid étant retourné en Angleterre, s'arrêta encore quelque tems à Cantorberi, pour y prendre soin de ce Diocese, en attendant l'arrivée de Theodore, à qui le Pape avoit donné cet Archevêché. Après un séjour de quelques mois à Cantorberi, il alla en Northumberland; où trouvant l'Evêché de Lindisfarne rempli par Ceadda, & n'osant se plaindre de l'inconstance du Roi de Deïre, il se retira dans son Monastere de *Rippon*. Quelque tems après, Theodore, faisant la visite de toutes les Eglises d'Angleterre, se rendit à Yorck, où il censura fortement Ceadda, de ce qu'il s'étoit fait sacrer par l'Evêque de Winchester. Ceadda reçut humblement la censure, & sans faire aucun effort pour se justifier, il se soumit à tout ce que l'Archevêque voudroit ordonner. Theodore, charmé de son humilité, le sacra de nouveau: mais il lui ordonna de retourner à son Monastere, pour faire place à Wilfrid, à qui les deux Rois de Northumberland avoient destiné l'Evêché d'Yorck ou de Lindisfarne. Quoique Bede ne dise pas par quelle raison Ceadda fut renvoyé dans son Monastere, après avoir été sacré de nouveau, on comprend assez que Theodore s'étoit laissé gagner par les deux Rois, qui vouloient avoir Wilfrid. En effet, il semble qu'il n'y avoit pas lieu de dépossseder Ceadda, puisque le défaut de la premiere Ordination, supposé qu'il y en eût, avoit été reparé par la derniere.

Wilfrid étoit un homme extremement fier & hautain, un de ces esprits qui veulent toujours dominer, en quelque lieu qu'ils se trouvent, & qui ne peuvent se résoudre à user envers autrui de la même complaisance qu'ils attendent de tout le monde. Sa fierté se trouva pendant quelque tems soutenue par le crédit qu'il avoit auprès des deux Rois de Northumberland. Mais enfin, Oswy étant mort, Alfred son Fils ayant été chassé de Deïre, & Egfrid, qui n'avoit pas la même estime pour le Prélat, étant monté sur le Trône des deux Royaumes, Wilfrid se trouva dans une bien moindre consideration qu'il ne l'avoit été du tems d'Oswy. Cette décadence lui causa beaucoup de chagrin: il ne put s'empêcher d'en donner des marques, qui étant peut-être accompagnées de trop de fierté, lui attirerent l'indignation de son Souverain. Quelque tems après, Theodore étant retourné en Northumberland, le Roi lui porta ses plaintes contre Wilfrid, & lui fit entendre que ce Prélat, au-

ETAT DE L'EGLISE DE NORTHUMBERLAND.

lieu d'être en édification à son Troupeau, causoit, par son orgueil, un scandale très préjudiciable à la Religion. Ce n'étoit pas sans fondement, qu'Egfrid portoit ces accusations contre son Evêque. Tous les Historiens demeurent d'accord, que Wilfrid étoit très orgueilleux, qu'il vouloit vivre à la maniere des Princes, qu'il ne sortoit jamais qu'accompagné d'une foule de Domestiques, & qu'il se faisoit servir en vaisselle d'or. Theodore, trouvant cette occasion favorable pour faire valoir les droits de son Siege, & pour abaisser en même tems celui d'Yorck qui avoit été honoré du Titre d'Archevêché sous Paulin, ne la laissa pas échaper. Ainsi, sans vouloir entendre Wilfrid, ni l'admettre à aucune justification, il le déposa, & fit trouver bon au Roi, que le Northumberland fût partagé en deux Dioceses. Le premier, qui comprenoit toutes les Eglises de Deïre, fut donné à *Bosa*, qui fit sa résidence à Yorck. *Eatta* fut établi dans le second, qui demeura fixé dans la petite Isle de Lindisfarne, & qui comprenoit tout le Royaume de Bernicie. Comme depuis quelque tems, Egfrid avoit conquis la Province de Lincoln sur le Roi de Mercie, il voulut aussi faire un Diocese particulier de cette Province conquise, & ce fut *Ethedus* qui en fut le premier Evêque.

678.

Wilfrid, indigné de l'affront qu'il venoit de recevoir, partit incontinent, pour en aller porter ses plaintes au Pape. Cette résolution causa quelque inquietude à Theodore, qui envoya aussi de son côté un certain Moine à Rome, pour informer le Pontife des raisons qu'il avoit eues pour déposer ce Prélat. Cependant, comme il craignoit que Wilfrid ne trouvât de la faveur auprès du Pape, à cause du service qu'il avoit rendu à l'Eglise Romaine dans le Concile de Whitby, il écrivit à *Ebroin* Maire du Palais en France, pour le prier de l'arrêter en chemin. Ce projet, dont Wilfrid fut averti, lui fit prendre la résolution de passer par la Frise (1), où le Roi *Adalgise* le reçut fort bien, & lui découvrit qu'il avoit été prié par Ebroin de l'arrêter, ou de lui ôter la vie. On prétend que, pendant le séjour qu'il fit en Frise, il y convertit un grand nombre de personnes. Enfin, ayant quitté ce Païs-là, il se rendit à Strasbourg, d'où le Roi d'Austrasie le fit conduire surement à Rome.

679. Agathon, qui occupoit alors le Siege de Rome, reçut les plaintes de Wilfrid, & fit tenir sur ce sujet un Synode, qui ordonna qu'il seroit rétabli dans son Evêché. Wilfrid ayant obtenu ce qu'il avoit demandé, retourna en Northumberland, & présenta au Roi le Décret du Concile de Rome, avec une Lettre du Pape. Mais Egfrid eut si peu d'égard pour ce Décret, qu'après avoir reproché au Prélat déposé, qu'il avoit acheté sa justification à Rome, où tout se vendoit, il le fit mettre en prison, & l'y retint un an entier. Ce ne fut qu'aux pressantes sollicitations d'*Æbba* sa Tante, qu'il voulut bien enfin le mettre en liberté, mais à condition qu'il ne remettroit plus le pied dans le Northumberland.

Wilfrid se voyant ainsi rebuté, se retira dans le Monastere de Glas-

(1) *Eddius*, dans la Vie de *Wilfrid*, dit qu'il fut premierement en *France*. Il y tomba dans une embuscade, où lui & ses gens furent dépouillés. TIND.

ton, où Berthold, qui en étoit Abbé, lui donna une retraite: mais ce ne fut pas pour longtems, parce qu'Ethelred, Roi de Mercie & Oncle de l'Abbé, le pria de le faire retirer, pour faire plaisir au Roi de Northumberland. Dans cet embaras, Wilfrid alla chercher un autre azyle chez *Adelwalch*, Roi de Sussex, qui s'étoit converti dans la Mercie où il avoit été prisonnier, & dont les Sujets étoient encore Idolâtres. Ce Prince lui ayant accordé sa protection, le pria de travailler à la Conversion de son Peuple; à quoi Wilfrid eut le bonheur de réussir. En peu de tems, les Saxons Meridionaux, aussi bien que les habitans de l'Isle de Wight, embrasserent la Religion Chretienne, par les soins & les instructions de Wilfrid. C'est du moins ce que son Historien rapporte, quoique, pour dire la vérité, sa Chronologie ne soit pas sans difficulté. Wilfrid demeura quelques années dans le Païs de Sussex, où il fut fait Evêque de Selsey, comme on le verra dans la suite.

Pendant que ce Prélat étoit hors du Northumberland, Theodore ayant fait un troisieme voyage en ce Païs-là, y érigea un nouvel Evêché à *Haulgstadt*, dont *Thumbert* fut le premier Evêque. C'étoit pour remplacer l'Evêché de Lincoln, qui étoit retourné à la Mercie. Quelque tems après, Theodore retourna encore en ce Païs-là, & y assembla un Concile, où il fit déposer *Thumbert*, pour avoir eu l'audace de trouver mauvais que l'Archevêque de Cantorberi exerçât sa juridiction sur les Eglises du Nord. C'étoit effectivement contre l'institution de Gregoire I., & le *Pallium* envoyé à Paulin, premier Evêque des Northumbres, faisoit bien voir que la Cour de Rome n'entendoit pas que les Eglises du Nord dépendissent de Cantorberi. Mais dans la suite, *Aidan*, *Finan*, & *Colman*, n'ayant pas daigné demander le *Pallium* au Pape, l'Evêché d'Yorck ou de Lindisfarne étoit demeuré avec le Titre de simple Evêché, sans que les trois Evêques Ecossois que je viens de nommer s'en missent en peine, n'ayant rien moins en tête que l'ambition de dominer dans l'Eglise. Ainsi Theodore, se trouvant en Angleterre le seul Archevêque, ne laissa pas échaper l'occasion qui se présentoit d'exercer sa juridiction dans le Northumberland. Ce fut, selon les apparences, pour mieux conserver ce droit, qu'il déposa Wilfrid, dont l'humeur & le caractere auroient pu lui causer de l'embaras; qu'il partagea l'Evêché d'Yorck en trois Evêchez, sous prétexte de pourvoir aux besoins du Peuple Chretien; & enfin, qu'il fit déposer Thumbert, qui avoit eu la hardiesse de parler hautement contre son usurpation.

Le même Concile, qui déposa Thumbert, élut en sa place *Cuthbert*, Moine de Lindisfarne, qui s'opposa seul à son élection, par un excès de modestie & d'humilité. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il se laissa fléchir aux instances des Evêques, qui le jugeoient tous digne de l'Episcopat. Encore fallut-il lui accorder la grace qu'il demandoit, de demeurer à Lindisfarne où il avoit longtems conversé: & pour le satisfaire, on fit passer Eatta à Hagulstadt. 685.

ETAT DE L'EGLISE DE NORTHUMBERLAND. Quelque tems après, il arriva que Theodore étant fort âgé, & voyant que sa mort ne pouvoit pas être fort éloignée, sentit quelque remords de ce qu'il avoit fait contre Wilfrid, & souhaita de se reconcilier avec lui. Dans cette vue, il agit si efficacement auprès d'Alfred, qui avoit succedé à Egfrid dans les deux Royaumes de Northumberland, que Wilfrid fut rappellé. Son rétablissement fut d'autant plus facile, que l'Evêché de Lindisfarne se trouvoit alors vacant par la démission volontaire
686. de Cuthbert. Ainsi, l'on fit passer *Bosa*, Evêque d'YORCK, à l'Evêché de Lindisfarne, & Wilfrid fut rétabli dans celui d'YORCK.

687. Cuthbert, dont je viens de parler, étant retourné dans le Monastere de Lindisfarne d'où il avoit été tiré, y mourut bien-tôt après. Dans la suite, son Corps ayant été transporté à Durham, y devint si célebre par le grand nombre de Miracles qu'on lui attribuoit, qu'entre tous les Saints qu'on a reverez en Angleterre, il n'y en a point pour qui on ait eu tant de vénération que pour celui-là.

Wilfrid ne fut pas plutôt rétabli dans son Siege, qu'il entreprit de renverser tout ce qui s'étoit fait dans le Nord pendant qu'il avoit été en disgrace. Il voulut réunir l'Evêché de Hagulstadt à celui d'YORCK, & revendiquer certains revenus de son Eglise, qui en avoient été retranchez pour cet autre Evêché. Enfin, il prétendit, que tout ce que Theodore avoit fait étoit nul, & qu'on n'étoit point obligé d'observer ses Règlemens. Ses prétentions n'étoient peut-être pas trop mal fondées: mais la hauteur avec laquelle il agissoit, faisoit qu'il trouvoit par-tout de
703. l'opposition. Alfred même, son Disciple & son Souverain, eut tant à souffrir de son humeur impérieuse, que ne pouvant plus l'endurer, *il le* chassa encore une fois de son Eglise. Ainsi, ce Prélat inquiet se *vit obligé* de se retirer chez Ethelred Roi de Mercie, qui avoit été autrefois son ennemi, mais qui s'étoit reconcilié avec lui. La Mercie se trouvant alors partagée en quatre Evêchez, dont celui de Leicester étoit vacant, Ethelred plaça Wilfrid dans ce Siege, où il ne put pourtant demeurer que bien peu de tems. Ses manieres hautaines déplurent tellement au Roi de Mercie, qu'il le dépossеda peu de mois après. Enfin, non content de s'être attiré l'inimitié des Rois de Mercie & de Northumberland, il se brouilla encore avec *Berthold* Archevêque de Cantorberi, & par là, il perdit une protection qui lui auroit été très nécessaire. Les deux Rois ses ennemis ne perdirent pas cette occasion de le chagriner. Ils demanderent à Berthold la convocation d'un Concile, pour y faire examiner la vie & les actions de Wilfrid. Dans les dispositions où l'Archevêque se trouvoit, il accorda sans peine ce qu'on lui demandoit. Un Concile fut assemblé à *Onestreceld* dans le Northumberland, où Wilfrid fut obligé de comparoitre, & où on l'accusa de divers crimes qui méritoient la déposition. Néanmoins, les Prélats du Concile, souhaitant de n'être pas obligez d'en venir à cette extremité, tenterent divers moyens pour l'engager à se démettre lui-même de son Evêché. On le pria, on le mena-

ça : mais rien ne fut capable d'extorquer son consentement. Il disoit que c'étoit une grande ingratitude aux Anglois, que d'en user ainsi à son égard, après les grands services qu'il avoit rendus à l'Eglise Anglicane. Ces services consistoient en ce qu'il avoit contribué plus qu'aucun autre à faire fixer le jour de Pâque selon la coutume de Rome, à introduire le Rite Romain dans les Eglises du Nord, & à porter les Moines Ecossois à observer la Règle de St. Benoit. *C'est pour cela*, disoit-il, *qu'on devroit me recompenser, au-lieu de me menacer d'une injuste déposition, pour des crimes imaginaires. Mais si vous êtes assez hardis pour passer plus avant, sachez que j'appelle au Pape de toutes vos procedures. Nul autre n'a le pouvoir de me condamner, & c'est lui seul que je reconnois pour mon Juge.* Le Concile n'ayant aucun égard à son Appel, le déposa d'un consentement unanime. Ce rude coup ne fut pourtant pas capable de l'humilier. Quoiqu'il fût âgé de soixante & dix ans, il résolut d'aller encore une fois à Rome, pour y demander son rétablissement. Le Pape, toujours enclin à favoriser ceux qui s'adressoient à lui, fit assembler un Synode composé des Evêques du voisinage de Rome, où Wilfrid fut pleinement absous sur sa simple représentation. Ensuite, le Pontife lui donna des Lettres pour Berthold & pour les Rois de Mercie & de Northumberland, par lesquelles il les requeroit de le rétablir selon le Décret du Concile.

ETAT DE L'EGLISE DE NORTHUMBERLAND.

Dès que Wilfrid fut de retour en Angleterre, il alla se présenter à l'Archevêque, qui ayant des ménagemens à garder avec Rome, témoigna qu'il obeïroit. D'un autre côté, Ethelred Roi de Mercie, qui s'étoit déja fait Moine, promit à Wilfrid son intercession : mais Alfred parut d'abord inflexible. Il disoit, qu'il n'étoit nullement à propos de rétablir sur une Lettre du Pape, & sur le Jugement d'un Concile étranger & mal instruit, un homme qui avoit causé tant de troubles, & qui, après avoir été souvent chassé, avoit été enfin légitimement déposé par un Synode. Mais cette fermeté ne fut pas de longue durée. Peu de tems après, ce Prince se trouvant attaqué d'une grande maladie, quelqu'un lui mit dans l'esprit que c'étoit un châtiment que Dieu lui envoyoit, parce qu'il avoit méprisé les ordres du Pape ; & ce scrupule s'imprima tellement dans son ame, qu'il fit vœu de rétablir le Prélat déposé, si Dieu lui redonnoit la santé. La mort l'empêcha d'exécuter son vœu ; mais il en laissa le soin à *Brithrick*, qu'il laissoit pour Tuteur à *Osred* son Fils, en lui recommandant fortement de n'y pas perdre un moment.

Bien qu'on eût positivement promis à Alfred de finir promptement l'affaire de Wilfrid, il ne fut pas possible d'y penser d'abord, à cause de la Guerre qu'Edulphe, qui vouloit usurper la Couronne, excita dans le Païs. Wilfrid se conduisit en cette occasion d'une maniere, qui sembloit lui devoir ôter toute esperance d'être jamais rétabli. Comme il ne doutoit point qu'Edulphe, qui tenoit déja le Roi & Brithrick assiegez dans Bambourg, ne réussît dans son entreprise, il alla le trouver en diligence, pour s'en faire de bonne heure un ami, & pour s'assurer de sa pro-

ETAT DE L'EGLISE DE NORTHUMBERLAND.

tection. Cette démarche faillit à le ruïner. Edulphe sachant qu'il n'étoit pas aimé des Northumbres, le chassa honteusement, pour se concilier leur affection, & lui défendit de se présenter jamais devant lui. D'un autre côté, Brithrik ayant été informé de la conduite de Wilfrid, perdit toute la bonne volonté qu'il avoit eue pour lui. Cependant, après que les troubles furent terminez par la mort de l'Usurpateur, Brithrik se laissa enfin fléchir, quoiqu'avec peine, & donna les mains au rétablissement de Wilfrid. On assembla donc pour cet effet, sur le bord
708. de la Riviere de *Nydd*, un Concile qui plaça Wilfrid dans le Siege de Hagulstadt, dont il fut obligé de se contenter. Jean, qui possedoit alors cet Evêché, fut transferé à celui d'Yorck, vacant par la mort de *Bosa*.

C'est de cette maniere que l'affaire de Wilfrid fut enfin terminée, après bien des difficultez. Ce même *Jean*, qui venoit d'être fait Evêque d'Yorck, se démit de l'Episcopat l'an 721, pour se retirer dans le Monastere de Beverley, dont on lui donna la conduite. Il fut canonisé après sa mort, & devint très célebre en Angleterre, sous le nom de *Saint Jean de Beverley*. Il eut pour Successeur dans l'Evêché d'Yorck, *Wilfrid le*
709. *Jeune*, son Chapelain. A Wilfrid l'Ancien succeda, dans le Siege de Hagulstadt, *Acca* l'un de ses Prêtres, qui l'avoit accompagné à Rome, où il s'étoit parfaitement instruit de tout ce qui regardoit le Chant de l'Eglise, dequoi, dit Bede, il n'auroit jamais pu acquerir une parfaite connoissance dans son païs. Wilfrid le jeune eut pour Successeur dans l'Evêché d'Yorck, *Egbert* Frere d'Ecbert Roi de Northumberland.

Il a été nécessaire de rapporter un peu en détail l'établissement des Evêchez du Nord, & la succession des premiers Evêques, aussi bien que les changemens arrivez à l'occasion de Wilfrid, sans quoi il seroit difficile de donner une connoissance distincte des Eglises de ces quartiers-là. Cela peut encore servir à faire comprendre, comment l'Archevêque de Cantorberi eut occasion d'exercer sa juridiction sur toutes les Eglises d'Angleterre, contre l'institution de Gregoire I. A cela contribuerent aussi l'humeur hardie & entreprenante de Theodore, & les affaires qui empêcherent Wilfrid de s'y opposer. Si celui-ci fût demeuré tranquille dans son Diocese, il auroit vrai-semblablement obtenu le *Pallium*, & par là il auroit arrêté les entreprises de Theodore.

La Dignité d'Archevêque d'Yorck, & de Métropolitain du Nord, s'étoit évanouie avec Paulin. Depuis que ce Prélat avoit quitté le Northumberland, & depuis la défection des Northumbres, les Moines, qu'Oswald fit venir d'Ecosse pour instruire ce Peuple, s'étant contentez du simple Titre d'Evêques, ne penserent pas seulement à se procurer un Titre plus honorable, ni à demander le *Pallium* au Pape, duquel ils ne reconnoissoient pas la juridiction. Ensuite, Wilfrid, Successeur de Colman, ayant été déposé, l'Evêché des Northumbres fut partagé en quatre Evêchez, savoir, *Yorck*, *Witherne*, ou *la Maison Blanche*, *Lindisfarne*, & *Hagulstadt*.

ou *Hexam*. Ce partage fut un nouvel obstacle pour empêcher l'Evêque d'Yorck de demander le *Pallium*, parce que par là ce Diocese se trouva considerablement diminué. D'ailleurs, *Bosa*, *Jean*, & *Wilfrid* le Jeune; qui posséderent successivement l'Evêché d'Yorck, étoient de bonnes gens, qui ne pensoient à rien moins qu'à se procurer de nouveaux honneurs. Mais Egbert, qui fut Evêque d'Yorck pendant que son Frere étoit sur le Trône de Northumberland, ayant plus d'ambition que ses Prédécesseurs, profita des égards qu'on avoit à Rome pour sa naissance, & obtint le *Pallium* avec la Dignité d'Archevêque. Par ce moyen, il fut mis au-dessus des trois autres Evêques du Nord, qui devinrent ses Suffragans. Depuis ce tems-là, les Archevêques d'Yorck commencerent à marcher du pair avec ceux de Cantorberi, & à tirer avantage de l'institution de Gregoire I, qui avoit ordonné qu'il y auroit une entiere égalité & indépendance entre les deux Archevêques. D'un autre côté, les Archevêques de Cantorberi se prévaloient de la juridiction que Theodore avoit exercée dans le Nord, & dans tout le reste de l'Angleterre. Ce fut là pour les deux Metropolitains un sujet de disputes, qui ne furent terminées que plusieurs Siecles après. Alcuin a parlé d'Egbert Archevêque d'Yorck, qui avoit été son Maitre, comme d'un Prélat très savant & très habile, & qui avoit assemblé à Yorck une belle & nombreuse Bibliotheque. *Eanbald*, qui fut le Successeur d'Egbert, vivoit au tems de la dissolution de l'Heptarchie.

ETAT DE L'EGLISE DE NORTHUMBERLAND.

744. ou 745.

EGLISE DE WESSEX.

ETAT DE L'EGLISE DE WESSEX.

On ne voit point dans l'Histoire, qu'Augustin ait envoyé aucun de ses Compagnons dans le Royaume de Wessex, pour y porter l'Evangile. Ce ne fut que près de quarante ans après son arrivée en Angleterre, que les Saxons Occidentaux furent convertis par le ministere de *Birinus*. Ce Prêtre, zèlé pour l'avancement du Regne de J. Christ, ayant appris qu'il y avoit encore en Angleterre des Peuples à qui l'Evangile n'avoit pas été prêché, pria le Pape Honorius de l'envoyer en ce Païs-là. 634.
Sa demande lui ayant été accordée, il reçut le caractere d'Evêque, & partit pour l'Angleterre, sans savoir précisément quels étoient les Peuples que la Providence lui feroit rencontrer, & auxquels pourtant il destinoit charitablement ses soins. Il aborda par hazard dans le Royaume de Wessex, & trouvant que les habitans étoient encore Idolâtres, il résolut de demeurer parmi eux, pour tâcher de les instruire dans la vraye Religion. Après avoir fait quelque séjour en ce Païs-là, il eut la satisfaction d'y baptiser le Roi *Cinigisil*, & ensuite *Quicelm* son Frere. Peu d'années 635.
après, Birinus se vit un Troupeau considerable, le Peuple ayant suivi en 636.
foule l'exemple de ses Souverains. Il continua, pendant quatorze ans, à édifier les nouveaux Chretiens par ses prédications & par son exemple; & enfin, après avoir fait un grand nombre de Conversions, il mourut à

ETAT DE L'EGLISE DE WESSEX. Dorchester, où il avoit fait bâtir une Eglise, & fixé le Siege Episcopal.

Après la mort de Birinus, le Wessex fut agité de divers troubles. Cenowalch, qui monta sur le Trône après Cinigisil, étant encore engagé dans le Paganisme, ne favorisoit pas les Chretiens. Pour comble de malheur, Penda, Roi de Mercie, se rendit maitre de ce Royaume, & le garda trois ans, ayant obligé Cenowalch à se sauver dans l'Estanglie. On peut bien juger, que pendant ces trois années, le Christianisme ne fit pas de grands progrès en ce Païs-là. Outre que Penda étoit Idolâtre, un tems de Guerre & de troubles n'est gueres favorable à la Religion.
646. Cenowalch eut le bonheur de se convertir pendant qu'il étoit refugié en Estanglie, & ensuite, d'être rétabli sur son Trône. La tranquillité, dont il jouït depuis son rétablissement, lui fournit les moyens de faire refleurir la Religion dans le Wessex, où, depuis la mort de Birinus, personne ne s'étoit empressé d'aller consoler & fortifier les nouveaux Chretiens. Pendant que ce Prince cherchoit de tous côtez quelque habile
650. Ecclésiastique pour l'attirer dans ses Etats, un François nommé *Agilbert*, qui venoit d'étudier en Irlande, passa par Winchester, en s'en retournant en France. Cenowalch l'ayant vu, lui proposa de s'arrêter dans le Wessex, pour travailler à l'instruction de ses Sujets. Agilbert accepta ses offres, & ayant été sacré Evêque, il alla faire sa résidence à Dorchester. Mais comme il n'avoit pas reçu le don des Langues, il y fit fort peu de progrès. Quand Cenowalch vit que ce Prélat ne pouvoit apprendre l'Anglois, & qu'il étoit impossible que ses Sujets profitassent des *instructions* d'un Docteur qui leur parloit en une Langue étrangere, *il com-*
660. mença peu-à-peu à s'en dégoûter. Enfin, il partagea son Royaume en deux Dioceses, & laissant Agilbert à Dorchester, il fit venir à Winchester un Evêque, nommé *Wina*, Anglois de Nation, & qui avoit fait ses études en France. Agilbert ne put endurer que le Roi eût fait ce partage sans le consulter; encore moins, qu'il eût donné la préference à ce nouvel Evêque, en le plaçant dans sa Ville capitale. Les plaintes qu'il en fit n'ayant pas été bien reçues, il demanda son congé, & se retira en France, où il fut fait Evêque de Paris. Il retourna depuis en Angleterre, pour assister au Concile de Whitby. Cependant, Cenowalch ne s'étant pas
666. accommodé de Wina, le congédia aussi.

Le Wessex étant ainsi demeuré sans Evêque, & les Ecclésiastiques propres à un tel emploi étant rares en Angleterre, Cenowalch voulut rappeller Agilbert, qui ne trouva pas à propos de quitter Paris pour Winchester. Il offrit seulement au Roi de Wessex, de lui envoyer le Prêtre
670. *Eleuthere* son Neveu, qu'il jugeoit très capable de s'acquiter des fonctions de l'Episcopat. Eleuthere ayant été accepté, & sacré par Theodore, devint seul Evêque des Saxons Occidentaux.

Après la mort de Cenowalch, le Wessex fut agité de troubles intestins, qui durerent dix ans. Eleuthere étant mort pendant ce tems-là, *Heda* ou

Hedy fut son Successeur. Après la mort de celui-ci, le nombre des Chretiens s'étant beaucoup accru dans le Wessex, on trouva qu'il étoit nécessaire de partager encore une fois le Royaume en deux Dioceses, dont les Sieges furent établis à Winchester & à *Shereburn*. *Daniel* eut la conduite du premier, & *Adhelm* du second. Celui-ci, qui étoit Neveu du Roi Ina, fut le premier des Anglois qui écrivit en Latin, cette Langue lui étant plus connue qu'elle ne l'avoit été aux autres Anglois avant lui. Quand il fut promu à l'Episcopat, il étoit Abbé du Monastere de *Malmesbury*, ainsi appellé du nom de *Maidulphe* Ecossois, qui en fut le premier Abbé, & de celui d'*Adhelm* son Successeur (1). *Forther*, qui, selon le témoignage de Bede, étoit fort versé dans la connoissance de l'Ecriture Sainte, fut Evêque de Shereburn, après Adhelm; & *Daniel* eut pour Successeur *Almund*, dans l'Evêché de Winchester. Depuis ce tems-là, jusqu'à la dissolution de l'Heptarchie, je ne trouve rien dans l'Histoire Ecclésiastique de Wessex, qui mérite qu'on s'y arrête.

ETAT DE L'EGLISE DE WESSEX. 705.

EGLISE DE MERCIE.

Les Merciens ne furent amenez à la Foi de J. Christ, que plus de cinquante ans après les Saxons de Kent. Penda, qui fut assis sur le Trône de Mercie pendant plus de trente ans, étoit un esprit trop altier & trop turbulent, pour embrasser une Religion si opposée à son humeur & à son caractere. Cela n'empêcha pas que, sous son Regne, la Providence ne ménageât une occasion pour porter ce Prince, sinon à embrasser la Religion Chretienne, du moins à permettre qu'elle fût prêchée dans ses Etats. Peda son Fils ainé, qu'il avoit fait Roi de Leicester, étant allé à la Cour d'Oswy Roi de Northumberland, pour lui demander *Alflede* sa Fille en mariage, ne put l'obtenir qu'à condition qu'il se feroit Chretien. Soit que ce jeune Prince craignît de trouver le même obstacle pour son mariage dans tous les autres Royaumes, qui étoient déja convertis, ou qu'il eût déja quelques bons sentimens pour la Religion qu'on lui proposoit d'embrasser, il reçut le Baptême avant que de quitter le Northumberland. En s'en retournant, il prit avec lui quatre Prêtres, pour prêcher l'Evangile dans la Mercie; à quoi le vieux Roi son Pere ne s'opposa point, soit par complaisance pour son Fils, soit que toutes les Religions lui fussent indifferentes. Ces quatre Prêtres étoient *Cedda*, *Adda*, *Beti*, & *Diuma*. Le dernier, qui étoit Ecossois, reçut seul le caractere d'Evêque, gouverna cette nouvelle Eglise pendant quelques années, avec beaucoup de fruit, lui & ses compagnons ayant trouvé une ample moisson dans la Mercie, qui étoit un des plus considerables des sept Royaumes, & qui fut le dernier converti. *Cellach* fut le Successeur de Diuma.

ETAT DE L'EGLISE DE MERCIE. 643.

(1) De *Maidulph-Adhelm-Bury*, s'est formé *Malmesbury*, c'est-à-dire, le *Tombeau* de *Maidulph* & d'*Adhelm*. Rap. Th.
Adhelm, ou *Aldhelm*, vivoit du tems de *Bede*, l. 5. c. 10. Tind.

ETAT DE L'EGLISE DE MERCIE. Après la mort de Penda, la Mercie demeura trois ans entre les mains d'Oswy Roi de Northumberland, sans que la Religion Chretienne souffrît de cette revolution, parce qu'Oswy étoit Chretien. Mais quand
659. *Wolpher* fut sur le Thrône, comme il étoit encore Idolâtre, il s'engagea, par un faux zèle, à persecuter ceux d'entre ses Sujets qui avoient reçu la Foi, jusqu'à faire mourir deux de ses Fils qui ne voulurent pas y renoncer; si toutesfois on peut ajouter une entiere foi à ceux qui ont rapporté ce fait, qui ne paroit pas trop bien averé. Par bonheur pour les Chretiens, cet orage ne fut pas de longue durée, parce que Wolpher se convertit bien-tôt après.

Pendant la persécution que ce Prince avoit excitée, Cellach s'étoit retiré en Ecosse. Ainsi, la Mercie se trouvant sans Evêque lorsque Wolpher embrassa la Religion Chretienne, il y fit venir un Prêtre Anglois, nommé *Trumber*, qui avoit fait ses études en Ecosse, & le fit sacrer Evê-
664. que de Mercie. A celui-ci succeda *Jaroman*, qui gouverna quelque tems l'Eglise de ce Royaume, & qui eut la gloire de rétablir la Religion dans celui d'Essex, comme il sera dit dans la suite. Jaroman étant mort, Wolpher pria Theodore de lui envoyer un Evêque. Theodore accepta cette commission avec joye, pour avoir occasion de placer *Ceadda*, nommé autrement *Chad*, qu'il avoit dépossedé de l'Evêché d'Yorck, ainsi que je l'ai dit ci-devant (1). Chad s'étant rendu dans la Mercie
669. établit son Siege à *Lichfield*, où il mourut, après avoir prudemment & heureusement gouverné cette Eglise pendant plusieurs années. Je me persuade, qu'on ne trouvera par mauvais que je renvoye à l'Histoire Ecclesiastique de Bede, ceux qui seront curieux de voir les Miracles de St. Chad, & les Cantiques que les Anges chanterent dans les airs, au-dessus de sa maison, pendant qu'il étoit à l'agonie.

675. Après la mort de Chad, Theodore installa, sur le Siege de Lichfield, un Prêtre nommé *Winfrid*, qu'il déposa peu après, parce qu'il avoit eu la hardiesse de lui reprocher qu'il s'attribuoit trop d'autorité sur les autres Evêques. Il en avoit fait déposer un autre dans le Northumberland, par une semblable raison. *Saxulphe*, Abbé de *Medeshamstede*, fut mis à la place de Winfrid. Mais comme le nombre des Chretens croissoit toujours dans la Mercie, Ethelred, Successeur de Wolpher, voyant qu'un seul Evêque ne pouvoit suffire à la conduite d'un
680. si grand Troupeau, partagea son Royaume en quatre Dioceses, dont les Sieges furent établis à *Lichfield*, à *Worcester*, à *Hereford*, & à *Leicester*. Saxulphe demeura toujours à Lichfield. *Fadfrid* fut envoyé à Worcester; mais étant mort avant que d'avoir été sacré, *Boselus* remplit sa place. *Cuthuin* gouverna l'Evêché de Leicester, & *Putta* celui de Hereford. Après la mort de Cuthuin, on jugea qu'il étoit à propos d'unir le Diocese de Leicester à celui de Lichfield; mais quelque tems

(1) Dans l'Histoire de l'Eglise de *Northumberland*. RAP. TH.

après, il en fut encore détaché en faveur de *Wilfrid* qui avoit été chassé d'Yorck, & qui ne garda pas longtems celui-ci (1). *Heda* fut le Successeur de Saxulphe, dans l'Evêché de Lichfield. ETAT DE L'EGLISE DE MERCIE.

Je passe ici sous silence les particularitez les moins remarquables des Eglises de Mercie, & la Succession de leurs Evêques, pour venir au changement arrivé sous le Regne d'Offa, par l'érection de l'Evêché de Lichfield en Archevêché. Offa étant jaloux de l'autorité que l'Archevêque de Cantorberi s'attribuoit sur les Eglises de Mercie, & ayant de plus quelque sujet particulier de se plaindre de *Jambert* qui occupoit alors le Siége Archiépiscopal, resolut de soustraire les Eglises de son Royaume à sa juridiction. Pour cet effet, il sollicita secretement le Pape à faire l'Evêque de Lichfield Archevêque, & à lui donner les Evêques de la Mercie & de l'Estanglie pour Suffragans. Adrien I, qui étoit alors Evêque de Rome, lui accorda sa demande avec joye. Il étoit bien-aise, en favorisant ce Prince, d'étendre sur l'Eglise d'Angleterre sa juridiction, qui n'y étoit pas encore bien reconnue, du moins dans toute l'étendue qu'il vouloit lui attribuer. Dans cette vue, il nomma pour Légats 784.
en Angleterre, *Gregoire* Evêque d'Ostie, & *Theophylacte* de Lodi, & leur ordonna d'aller faire ce changement. Comme on vouloit éviter que Jambert ne prît des mesures pour parer le coup qu'on avoit dessein de lui porter, l'envoi de ces Légats fut couvert du prétexte spécieux d'assembler des Conciles en Angleterre, pour affermir la Foi des Eglises. Les deux Légats étant arrivez en Angleterre, Theophylacte s'arrêta quelque tems avec Offa, pour prendre avec lui des mesures propres à faire réussir leur dessein. Pendant ce tems-là, Gregoire alla en Northumberland, où il assembla un Concile, qui fit quelques Canons dont je parlerai en un autre endroit. Dès qu'il fut retourné dans la Mercie, les deux Légats convoquerent un Concile National des sept Royaumes, à *Calchite*, 785.
où le Roi Offa se trouva présent. Après qu'on y eut approuvé les Canons de celui qui s'étoit tenu en Northumberland, l'érection de l'Evêché de Lichfield en Archevêché y fut proposée. Jambert s'y opposa de tout son pouvoir : mais ce fut inutilement. La partie étant faite par avance, l'autorité du Roi de Mercie & des Légats l'emporta sur ses oppositions. *Higbert*, qui étoit alors Evêque de Lichfield, fut déclaré Archevêque, & on lui donna les Evêques de Mercie & d'Estanglie pour Suffragans. Il n'eut pourtant pas le tems de recevoir le *Pallium*, parce qu'il fut prévenu par la mort : mais *Adulphe*, qui lui succeda, reçut cet honneur du Pape, qui confirma ce que le Concile avoit ordonné. Quelques-uns ont cru que l'établissement du *Denier de St. Pierre* dans la Mercie & dans l'Estanglie, fut le prix de la faveur que le Pape fit à Offa, en cette occasion : mais ce n'est qu'une conjecture, sur laquelle on ne peut rien appuyer. Lichfield ne jouït du titre de Metropole, qu'environ quatorze ans.

(1) Voy. l'Hist. de l'Eglise de Northumberland. Rap. Th.

ETAT DE L'EGLISE DE MERCIE. Après la mort d'Offa & d'Egfrid son Fils, Cenulphe, qui leur succeda, se laissa fléchir par les Archevêques de Cantorberi & d'Yorck, qui lui représenterent que, selon l'institution de Gregoire I, il ne devoit y avoir en Angleterre, que deux Archevêques. Leurs sollicitations furent si pressantes, qu'il écrivit lui-même au Pape, pour le prier de remettre les choses sur l'ancien pied. *Adelard*, Archevêque de Cartorberi, se
Environ l'an 800. chargea d'aller solliciter cette affaire à Rome, où il obtint de Leon III, que la Mercie & l'Estanglie seroient remises sous la juridiction de l'Archevêque de Cantorberi (1). Ce qui se passa depuis dans la Mercie, par rapport à la Religion, jusqu'au tems d'Ecbert, est peu digne d'être remarqué, si on en excepte quelques Conciles, dont j'ai dessein de parler ailleurs.

EGLISE D'ESSEX.

ETAT DE L'EGLISE D'ESSEX. 604. MELLITUS, l'un des Missionnaires qui furent envoyez à Augustin, fut le premier qui prêcha l'Evangile aux Saxons Orientaux, particulierement à Londres. Autant qu'on en peut juger, les Conversions qu'il fit parmi ce Peuple ne furent pas trop nombreuses. Selon les apparences, ce fut à l'autorité de *Sabert* Roi d'Essex, & d'Ethelbert Roi de Kent, que ce Missionnaire fut redevable du succès que ses prédications eurent en ce Païs-là. En effet, après la mort de ces deux Rois, tous les Chretiens d'Essex retournerent au Paganisme, & Mellitus fut
614. chassé, sans qu'on voulût plus le recevoir. Ce n'est donc pas proprement à ce tems-là qu'il faut placer la Conversion des Saxons Orientaux, mais sous le Regne de *Sigebert le Bon*. Ce Prince étant dans une étroite liaison d'amitié avec Oswy Roi de Northumberland, & lui rendant de fréquentes visites, eut le bonheur d'être instruit auprès de lui, des
655. veritez salutaires de l'Evangile, & d'y recevoir le Baptême. Il amena dans son Royaume un Prêtre de Northumberland, nommé *Cedd*, de qui j'ai déja parlé, & qui ayant été sacré Evêque, s'attacha fortement à instruire les Est-Saxons; de sorte qu'en peu de tems, il fit de très grands progrès parmi eux. Ce fut le seul des Ecossois, qui, après le Concile de Whitby, ne voulut point abandonner son Troupeau, quoique la question touchant le jour de Pâque eût été décidée contre son sentiment. Il étoit, au contraire, fort scandalisé, de ce que Colman & les autres Prêtres & Moines de sa Nation avoient abandonné les soins de leur ministere, pour une chose de si petite importance. Le grand attachement qu'il avoit pour la Discipline Ecclésiastique, fut cause de la mort de *Sigebert*, ou du moins, ce fut ce qui en fournit le prétexte, ainsi qu'il a été dit dans l'Histoire du Royaume d'Essex. Comme Cedd alloit souvent revoir le Northumberland où il avoit passé une grande partie de sa vie, Adelwalt, Roi de Deïre, lui fit présent de quelques Terres

(1) Ce ne fut qu'après une sollicitation qui dura neuf ans, qu'*Adelard* obtint du Pape ce qu'il demandoit. RAP. TH.

au voisinage de *Lestingham*, où il fonda un Monastere. Il alloit souvent se mettre en retraite dans cette maison, & y pratiquer les plus rigoureuses mortifications. Ce fut aussi là qu'il mourut de la Peste, après avoir gouverné plusieurs années l'Eglise d'Essex. Bede, qui fait l'éloge de Cedd, & qui parle de ses mortifications, en prend occasion de dire, que le jeûne étoit exactement pratiqué par tous les Anglois qui se piquoient de quelque régularité; & ajoute, que quelques-uns jeûnoient tous les Mercredis & tous les Vendredis, jusqu'à trois heures après midi. Les Homélies Saxones recommandent aussi le jeûne très fortement: mais en même tems, elles prennent soin de désabuser les Chretiens des excès où quelques-uns vouloient le porter, & parlent fort sagement sur cet article.

ETAT DE L'EGLISE D'ESSEX.

Après la mort de Sigebert le Bon & de Suithelm son Frere, il arriva, sous le Regne de *Sebba* & de *Siger*, que la Peste fit de grands ravages dans le Royaume d'Essex, & particulierement à Londres. Siger, l'un de ces deux Rois, s'étant laissé persuader que ce fleau étoit une punition que Dieu envoyoit aux Est-Saxons parce qu'ils avoient abandonné la Religion de leurs Ancêtres, se rengagea dans l'Idolatrie, & 664.
entraina par son exemple une partie de ses Sujets mal convertis. Mais Sebba demeura toujours constamment attaché à la Religion Chretienne. Wolpher, Roi de Mercie, de qui ces deux Princes dépendoient alors, ayant été informé de ce qui se passoit dans le Royaume d'Essex, y envoya *Jaroman* son Evêque, pour tâcher de ramener les Saxons Orientaux dans le bon chemin. Les soins de ce Prélat furent accompagnez d'un si heureux succès, que ce Peuple revint enfin de son apostasie. Peu de tems après, le même Wolpher, qui disposoit de tout dans le Royaume d'Essex, donna le premier exemple de Simonie qu'on eût vu en Angleterre, en vendant l'Evêché de Londres à *Wina*, qui 666.
avoit été chassé de Winchester. Cet Evêque gouverna l'Eglise d'Essex jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 675. Il eut pour Successeur *Erkenwald*, qui se distingua par une affection très particuliere pour la Ville de Londres, aussi bien que par la sainteté de sa vie, qui lui fit donner une place dans le Catalogue des Saints. Après sa mort, il y eut une grande contestation entre les Chanoines de l'Eglise de St. Paul de Londres, & les Moines de *Berken*, qui prétendoient également au droit d'inhumer son Corps. Les premiers l'emporterent à la fin, & l'enterrerent dans leur Cathédrale, où on prétendit qu'il faisoit divers Miracles. Il seroit assez inutile de donner la Succession des Evêques de Londres jusqu'au tems de la dissolution de l'Heptarchie, puisqu'il n'y a aucune particularité remarquable sur leur sujet.

EGLISE D'ESTANGLIE.

ETAT DE L'EGLISE D'ESTANGLIE.

ON prétend que la premiere Converſion des Eſtangles ſe fit ſous le Regne de Redowald; mais on ne nomme pas celui qui leur porta le premier l'Evangile. Il y a lieu de croire que, pendant la vie de ce Prince, la Religion Chretienne ne fit pas de grands progrès dans l'Eſtanglie. Tout ce qu'on peut conjecturer de plus apparent, c'eſt que Redowald, par conſideration pour Ethelbert Roi de Kent, permit à quelqu'un des Compagnons d'Auguſtin de prêcher dans l'Eſtanglie, & qu'il ne perſécuta pas ceux de ſes Sujets qui voulurent faire profeſſion du Chriſtianiſme. Ce que quelques-uns ont dit de ce Prince, qu'il permettoit qu'on fît l'exercice des deux Religions dans un même Temple, ſemble marquer qu'il n'étoit pas lui-même Chretien (1), & que le nombre des Converſions en ce Païs-là n'étoit pas conſiderable. Il eſt du moins certain, que la Religion Chretienne n'a pas fleuri en Eſtanglie, ſous ce Prince, ni ſous *Erpwald* ſon Fils. On ne ſe trompera donc pas beaucoup, en mettant la premiere Converſion des Eſtangles ſous le Regne de Sigebert, qui fut le Succeſſeur d'Erpwald.

Ce Prince, qui avoit fait un aſſez long ſéjour en France, où il avoit été baptiſé, s'y étoit inſtruit parfaitement de la Religion. Lorſqu'il
656. retourna dans ſa Patrie, pour y regner à la place d'Erpwald, il prit avec lui un Prêtre Bourguignon, nommé *Felix*, qu'il fit ſacrer Evêque à Cantorberi. Dès que Felix fut arrivé dans l'Eſtanglie, il s'employa de tout ſon pouvoir à ramener dans le bon chemin ceux qui s'en étoient égarez, & à inſtruire ceux qui n'avoient encore aucune connoiſſance de la Vérité. Ses travaux eurent un ſi heureux ſuccès, qu'en peu de tems, il eut la ſatisfaction de voir les Eſtangles venir ſe préſenter en foule pour recevoir le Baptême. Cependant Sigebert, comprenant qu'il ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour ſes Sujets, que de leur procurer des inſtructions continuelles pour les affermir dans la Foi qu'ils avoient reçue, inſtitua des Ecoles, ſur le modele de celles qu'il avoit vues en France. Quelques-uns prétendent que l'Univerſité de Cambridge doit ſon origine à ces Ecoles, (2) mais je ne ſai ſi cela eſt bien prouvé.

Pendant que Sigebert s'occupoit à ces œuvres de pieté, il lui vint un nouveau ſecours. Ce fut un Moine Irlandois nommé *Furſeus*, qui fit beaucoup de fruit parmi les Eſtangles. Bede parle de ce Moine avec de grands éloges; il lui attribue divers Miracles, & aſſure qu'il eut un

(1) Quelques-uns ont dit qu'il avoit été baptiſé à la Cour d'*Ethelbert*, Roi de *Kent*. RAP. TH.

(2) *Polydore Virgile*, *Leland*, *Bale*, &c. ſont de cette opinion : mais leur autorité eſt fort affoiblie par le ſilence de *Bede*, *Florent de Worceſter*, *Malmsbury*, & *Huntingdon*, qui ne ſont point mention de Cambridge. TIND.

raviſſement

ravissement semblable à celui de St. Paul. Mais je serois trop long si je voulois entrer dans un détail circonstancié de ces prétendus Miracles, sur lesquels Bede s'est fort étendu. Ce même *Furseus* fonda, dans le Territoire de *Knobersburgh*, (1) un Monastere qui fut fort enrichi en divers tems, par les liberalitez des Rois d'Estanglie. Les troubles qui arriverent dans ce Royaume, après que Sigebert eut abdiqué la Couronne, obligerent Furseus à se retirer en France, où il fonda le Monastere de *Lagny* dans le Territoire de Meaux.

ETAT DE L'EGLISE D'ESTANGLIE.

Quant à *Felix*, il fut dix-sept ans Evêque des Estangles, faisant sa résidence à *Dummock*, petite Ville sur le bord de la mer, dont le nom a été changé en celui de *Dunwich* (2). Ce fut là qu'il eut la consolation d'instruire & de baptiser *Cenowalch* Roi de Wessex, qui s'étoit refugié en ce Païs-là. Felix eut pour Successeur *Thomas* Diacre de son Eglise, & à celui-ci succeda *Bregilze*, nommé par quelques-uns *Boniface*, qui fut suivi de *Bisa*. Celui-ci étant devenu fort vieux, on lui donna pour Ajoints *Becca* & *Bedwin*, parce qu'il fut jugé à propos de partager l'Estanglie en deux Dioceses. Le premier établit son Siege à *Dummock* dans la Province de SUFFOLCK, & le second fit sa résidence à *Elmham*, qui n'est aujourd'hui qu'un chétif village dans la Province de NORFOLCK. Ces deux Evêchez subsisterent, jusqu'à ce que les Danois s'étant emparez de l'Estanglie, ainsi qu'on le verra dans le Livre suivant, il y eut dans tous les deux une vacance qui dura plus de cent ans. Après cette longue intermission, le Diocese de DUMMOCK fut uni à celui d'Elmham. Ensuite, le Siege Episcopal fut transferé à *Thetford*, (3) & enfin à *Norwich*, (4) où il est encore aujourd'hui.

EGLISE DE SUSSEX.

ETAT DE L'EGLISE DE SUSSEX.

On n'aura pas lieu de s'étonner que le Royaume de Sussex ait demeuré longtems après les autres dans les ténebres du Paganisme, si l'on considere qu'il étoit dépendant du Wessex, où l'Evangile ne fut porté que quarante ans après l'arrivée d'Augustin en Angleterre. S'il en faut croire l'Auteur de la Vie de Wilfrid, Evêque d'YORCK, ce fut à la disgrace de ce Prélat que les Saxons Meridionaux furent redevables de leur Conversion, environ l'an 686, pendant qu'il étoit refugié en ce Païs-là. Adelwalch, Roi de Sussex, qui l'avoit reçu chez lui, avoit déja essayé de convertir ses Sujets, en fondant un Monastere

(1) A présent *Burg-Castle*, en *Suffolck*. TIND.

(2) Dans le Comté de *Suffolck*. On dit que cette Ville a eu cinquante Eglises. TIND.

(3) *Theodfort*, c'est à dire, *Gué du Peuple*; en *Norfolck*. TIND.

(4) C'est à dire, *Château du Nord*. *Wic* signifioit, entre autres choses, un Château. TIND.

ETAT DE L'EGLISE DE SUSSEX. dans son petit Etat (1) : mais ses soins n'avoient pas eu le succès qu'il s'en étoit promis. Peut-être Wilfrid lui-même auroit-il eu bien de la peine à convertir ce Peuple, si une occasion favorable ne lui eût fait trouver des facilitez qu'il n'avoit pas lieu d'esperer.

686. Peu de tems après son arrivée, le Païs de Sussex se trouvant affligé d'une grande Famine, il enseigna aux habitans une maniere de pêcher plus commode que celle qu'ils pratiquoient auparavant. Par ce moyen, il s'insinua si bien dans leurs esprits, qu'ils reçurent les instructions qu'il leur donna par rapport à l'ame, avec la même ardeur qu'ils avoient reçu celles qu'il leur avoit communiquées pour les besoins du corps. Une pluye abondante, qui, après une longue secheresse, rendit à la terre sa fécondité, acheva de leur persuader que Wilfrid étoit un homme extraordinaire, qui avoit beaucoup de crédit à la Cour céleste. C'est du moins ce que l'Auteur de sa Vie a voulu faire entendre. Ce Prélat, voyant que le nombre des Chretiens croissoit tous les jours en ce Païs-là, établit un Siege Episcopal à *Selsey*, (2) qui est une petite Presqu'Isle qu'Adelwalch lui avoit assignée pour y faire sa résidence. Il y fonda aussi un Monastere, où il mit des Moines qu'il fit venir de Northumberland. Ce fut en ce lieu qu'il fit son séjour ordinaire, pendant qu'il fut privé de l'Evêché d'Yorck. Lorsqu'enfin il eut été rappellé dans son Païs, l'Eglise de Selsey demeura long tems sans Evêque, parce que le Royaume de Sussex étant retombé sous la domination des Rois de Wessex, ceux-ci voulurent qu'il dépendît pour le spirituel, de l'Evêque des West-Saxons. Quelque tems après, le Wessex ayant été divisé en deux Dioceses, le Païs de Sussex fut mis sous la juridiction de l'Evêque de Winchester. Cet établissement dura jusqu'à ce que, sous l'Episcopat de *Daniel*, il se tint dans le Wessex un Synode, qui assigna aussi au Païs de Sussex un Evêque particulier, dont le Siege fut établi à *Selsey* (1) comme il y avoit été autrefois. *Eadbert* en fut le premier Evêque. Ses Successeurs firent leur résidence au même lieu, jusqu'à l'année 1070, que ce Siege fut transferé à *Chichester* (3), où il a continué jusqu'à présent.

Pour ce qui regarde l'*Isle de Wight*, depuis qu'elle eut été convertie par le zèle violent de *Cedowalla*, elle fut toujours sous la juridiction spirituelle de l'Evêque de Winchester.

Après avoir rapporté ce qu'il y a eu de plus remarquable dans la Conversion des sept Royaumes, il est nécessaire de donner une connois-

(1) A *Bosenam*, où *Bede* dit qu'un certain *Dicul*, Ecossois, vivoit avec cinq ou six Moines ; mais ne put jamais tant faire auprès des Saxons Méridionaux, que de les rendre Chrétiens. TIND.

(2) C'est à dire, *Veaux Marins*. On voit encore les ruines de la Ville, quand la marée est basse. TIND.

(3) *Cissan-Cester*, c'est à dire, la Ville de *Cissa*, Fils d'*Ella* premier Roi de *Sussex*. TIND.

fance génerale des Conciles qui se sont assemblez en Angleterre, dans ces premiers tems.

CONCILES.

J'AI déja parlé des deux Synodes qui furent convoquez à la priere d'Augustin, pour tâcher d'amener les Bretons à l'obeïssance du Pape. Quoique ces deux Assemblées n'ayent pas été proprement des Conciles Anglois, mais plutôt Bretons, je ne laisserai pas d'y faire une observation. Bede dit, dans son Histoire Ecclésiastique, qu'Augustin demandoit aux Evêques Bretons ces quatre choses : qu'ils célebrassent la fête de Pâque, le même jour que l'Eglise Romaine : qu'ils se conformassent à la même Eglise, dans la maniere d'administrer le Baptême : qu'ils aidassent aux Missionnaires Romains à convertir les Saxons : qu'ils se soumissent à la juridiction du Pape. Si Augustin eût également insisté sur ces quatre articles, il étoit naturel que Bede rapportât les sentimens des Evêques Bretons sur les trois premiers ; & néanmoins, il ne parle que du quatriéme. Cela fait comprendre, que c'étoit là le point capital, & celui sur lequel Augustin insistoit le plus. Ce fut aussi par cette raison, que l'Abbé de Bangor ne répondit qu'à celui-ci, comprenant bien que c'étoit celui dont il s'agissoit principalement. CONCILES.

Comme j'ai parlé amplement du Concile de *Whitby* ou de *Straneshalgh*, & des autres qui furent tenus à l'occasion de *Wilfrid* Evêque d'Yorck, il n'est pas nécessaire de s'y arrêter ici.

L'an 673, Theodore, Archevêque de Cantorberi, fit assembler à *Hartford* un Concile National, auquel assisterent tous les Evêques d'Angleterre, & un grand nombre d'autres Ecclésiastiques. L'Archevêque qui y présidoit, demanda aux Prélats, s'ils étoient contens que l'Eglise d'Angleterre fût gouvernée par les Canons des anciens Conciles. Chacun y ayant consenti, il produisit une liste de ces Canons, parmi lesquels il en choisit dix, qu'il fit lire en présence du Concile, & dont il demanda la confirmation.

Le premier étoit : Que la fête de Pâque seroit observée uniformement dans toutes les Eglises d'Angleterre, le premier Dimanche après la pleine Lune de Mars.

II. Qu'aucun Evêque n'empieteroit sur la juridiction d'un autre.

III. Qu'aucun Moine ne pourroit quitter son Monastere, sans la permission de son Abbé.

IV. Que les Evêques ne se mêleroient point du Temporel des Monasteres.

V. Qu'aucun Ecclésiastique ne pourroit abandonner son Diocese, sans la licence de l'Evêque ; & qu'il ne seroit point reçu dans un autre Diocese, s'il n'avoit une recommandation par écrit de la propre main de son Evêque.

CONCILES. VI. Que les Evêques, qui se trouveroient dans un Diocese étranger, n'y pourroient exercer aucune juridiction; mais qu'ils se contenteroient d'une honnête reception, & d'un simple entretien.

VII. Qu'on assembleroit deux Synodes tous les ans.

Sur cet article, il fut décidé qu'un seul Synode suffiroit.

VIII. Qu'on érigeroit de nouveaux Evêchez, à mesure que le nombre des Chretiens augmenteroit. *Ce Canon fut rejetté.*

IX. Que les Evêques prendroient séance dans les Conciles, selon leur ancienneté personnelle.

X. Que les mariages ne pourroient être dissous que pour cause d'adultere. Que si un Mari quittoit sa Femme, il ne pourroit en épouser une autre: mais qu'il seroit obligé de se reconcilier avec elle, ou de vivre dans la continence.

Neuf de ces Canons ayant été approuvez, le Concile décerna l'Excommunication contre les infracteurs Laïques, & la Dégradation contre les Ecclésiastiques; après quoi il se sépara.

Baronius a prétendu que ce Concile fut assemblé par ordre du Pape, & que Theodore n'y présidoit que comme Légat du St. Siege. Mais quand on examine sur quoi il a fondé cette prétention, on trouve que c'est uniquement sur ce que dans la Harangue que Theodore fit à l'ouverture du Concile, il dit, qu'il avoit été sacré par le Pape: comme si cela seul étoit équivalent à une Commission de Légat. *Bede*, *Guillaume de Malbesbury*, *Florent de Worcester*, qui ont parlé de ce Concile, n'ont rien dit qui puisse appuyer la prétention du Cardinal.

Le même Theodore assembla un autre Concile à *Hatfield* (1), l'an 680, à la requisition du Pape, qui souhaitoit de savoir le sentiment de l'Eglise d'Angleterre touchant l'Hérésie des *Monothelites* (2), qui faisoit alors beaucoup de bruit. Le Pontife eut toute la satisfaction qu'il pouvoit souhaiter sur ce sujet, puisque les Anglois se trouverent entierement exempts de cette erreur. Le Concile reconnut l'autorité des cinq Conciles Généraux (3) qui s'étoient tenus jusqu'alors, & en particulier, de celui qui s'étoit assemblé depuis peu à Rome, où les *Monothelites* avoient été condamnez.

Le premier Concile qui s'offre après celui-là, fut convoqué à *Beccanceld* l'an 694, par *Withred* Roi de Kent. Ce Prince y présida lui-même, parce que c'étoit un Concile mixte, composé du Clergé & de la Noblesse. Les Décrets furent dressez en forme de Chartre, dans laquelle le Roi accordoit divers Privileges à l'Eglise, comme par exemple, une exemption de toutes sortes de charges auxquelles les Laïques étoient sujets. Il y déclaroit de plus, que c'étoit à l'Eglise à se gouverner elle mê-

(1) C'est à présent *Bishop's Hatfield*, dans le Comté de *Hertford*. TIND.

(2) Les *Monothelites* croyoient que J. C. n'avoit qu'une volonté. TIND.

(3) Le Concile de *Nicée* en 325, de *Constantinople* en 381, d'*Ephese* en 431, de *Chalcedoine* en 451, & de *Constantinople* en 553. TIND.

me, & que l'Autorité Royale ne s'étendoit point sur les choses qui regardent la Religion. Cet Article a donné lieu à quelques-uns de faire sur ce Concile certaines remarques (1) par lesquelles ils prétendent prouver qu'il est supposé. Par exemple, ils font observer, que les Signatures de cinq Abbesses précedent celles d'un Evêque nommé *Bothred*, & de tous les Prêtres, contre l'usage ordinaire, comme ils le prétendent. D'autres, au contraire, font de grands efforts pour prouver la vérité de ce Concile (2), parce qu'ils y trouvent l'indépendance de la Puissance Ecclesiastique. Je ne saurois m'arrêter à l'examen des preuves des uns & des autres, qui me meneroit trop loin. Il suffit d'avoir informé le Lecteur, de cette dispute. CONCILES.

Le Synode de *Berkhamstead* fut tenu sous le même Roi, l'an 697. C'étoit encore une Assemblée mixte, comme la précedente. Ses Décrets roulent presque tous sur le crime d'Adultere, ou sur les Privileges du Clergé. Par rapport à l'Adultere, il y fut ordonné, que celui qui en seroit convaincu seroit mis en pénitence, & que s'il refusoit de s'y soumettre, il seroit excommunié: que s'il étoit étranger, il seroit condamné à une amende de cent shellings.

Quant au Clergé, il étoit ordonné que l'Eglise seroit libre, & jouïroit paisiblement de tous ses Privileges.

Que celui qui troubleroit la Paix de l'Eglise, payeroit une amende de cinquante shellings.

Que la simple affirmation du Roi, ou des Evêques, seroit équivalente au serment.

Que si un Evêque ou un Abbé étoient accusez de quelque crime, & qu'étant conduits à l'Autel, ils déclarassent solemnellement qu'ils disoient la vérité, leur déclaration leur tiendroit lieu de serment.

Que si quelqu'un du Clergé étoit poursuivi en Justice, sa cause seroit jugée par des Juges Ecclésiastiques.

C'est ainsi que peu-à-peu le Clergé obtenoit des Privileges dont il n'a que trop abusé.

Les deux Conciles qu'on prétend s'être assemblez à *Londres* & à *Alne* (3) en 714, étant reconnus pour supposez par les meilleurs Auteurs, ce seroit perdre le tems que de s'y arrêter.

L'an 747, il se tint à *Clovesho*, (4) autrement *Cliff*, dans le Royaume

(1) Le Docteur *Wake* Archevêque de *Cantorbery*, a écrit contre ce Concile. *Etat de l'Eglise*, &c. pag. 140. TIND.

(2) *Collier* le défend, pag. 114. de son *Histoire Ecclesiastique*. TIND.

(3) *Northumberland*. TIND.

(4) *Cliff at Hoo*, est une Ville sur un roc proche de *Rochester*. Mais la présence du Roi de *Mercie*, à ce Concile, & à quelques autres qui se tinrent à *Clovesboo*, fait croire que c'est le même endroit qu'*Abington* dans le Comté de *Bercks*, vers le milieu du païs occupé par cette Nation. On l'écrivoit anciennement *Ghovesham*, par méprise pour *Clovesham*, ou *Clovesboo*. TIND.

CONCILES. de Kent, un Concile National, où Ethelbald, Roi de Mercie & Monarque, fut présent, avec douze Prélats & un grand nombre de Seigneurs. *Cuthbert*, Archevêque de Cantorberi, qui y présidoit, y fit lire une Lettre du Pape Zacharie, par laquelle ce Pontife exhortoit les Anglois à une sérieuse Reformation, & menaçoit de l'Excommunication ceux qui persisteroient dans leurs vices. On y dressa vingt-huit Canons, qui regardent presque tous la Discipline Ecclésiastique, la conduite des Monasteres, le devoir des Evêques & des autres Ecclésiastiques, le Service public, le Chant de l'Eglise, l'observation du Dimanche & des autres jours de fête. Entre ces Canons, j'en rapporterai quelques-uns, qui ont quelque chose de particulier.

Le X. ordonne aux Prêtres de s'instruire exactement de la Doctrine Chretienne, & d'enseigner au Peuple le Symbole des Apôtres & la Priere Dominicale, en Anglois. A cela se trouve conforme le conseil que *Bede* donnoit à *Egbert* Archevêque d'Yorck, qu'il étoit absolument nécessaire que les Chretiens sussent ce qu'ils disoient en priant Dieu, & qu'il falloit les instruire en leur propre Langue; ajoutant, qu'il avoit lui-même traduit le Symbole & l'Oraison Dominicale en Anglois, pour l'usage de ceux qui n'entendoient pas le Latin.

Le XXVI. munit les Fideles contre la fausse croyance, que les aumônes peuvent servir de payement pour le péché, ou peuvent les exempter de l'observation de la Discipline.

Le XXVII. fut fait à l'occasion d'un riche Laïque, qui ayant été excommunié, demandoit d'être reconcilié à l'Eglise, sur ce qu'il avoit donné commission à plusieurs personnes de jeûner pour lui. Cet homme prétendoit, que les pénitences auxquelles d'autres s'étoient assujettis en son nom, tenoient lieu de ce qu'il pourroit faire lui-même quand il vivroit trois-cens ans. Ce Canon déclare, que c'est une présomption insupportable, puisqu'à ce compte, le Salut seroit plus facile aux riches qu'aux pauvres, contre la déclaration expresse de J. Christ.

Dans ce même Canon, on trouve un modele de la Priere pour les morts, en ces termes: *O Seigneur, nous te prions que l'ame de N.... soit assurée dans un état de repos, & admise avec le reste de tes Saints, dans la région de la lumiere & de la félicité.*

Le Concile de *Calcuith* ou *Calchite*, tenu en 765, ou, selon quelques-uns, en 767, pour ériger l'Evêché de Lichfield en Métropole, confirma les Canons du Synode qui avoit été assemblé peu auparavant dans le Northumberland. *Gregoire* & *Theophylacte*, qui y présiderent en qualité de Légats du Pape, reconnurent dans une Lettre qu'ils écrivirent au Pape, qu'ils étoient les premiers Légats que le S. Siege eût envoyez en Angleterre. Voici quelques-uns des Canons du Synode de Northumberland, confirmez par le Concile de Calchite.

I. Qu'on adherera constamment au Concile de Nicée.

II. Qu'on n'administrera le Baptême, qu'à la fête de Pâque ou de Pen-

tecôte, à moins qu'il n'y ait une grande néceſſité. Que c'eſt le devoir des Parrains, d'enſeigner à ceux qu'ils ont préſentez au Baptême, le Symbole des Apôtres & l'Oraiſon Dominicale, que tous les Fideles doivent ſavoir par cœur. Concile.

VIII. Que les Privileges de l'Egliſe lui ſeront ſoigneuſement conſervez.

Ce Canon étoit ordinaire dans tous les Conciles.

IX. Que les Prêtres ne mangeront point en particulier, à moins qu'ils ne ſoient indiſpoſez.

Cela donne lieu de juger, que les Prêtres n'étoient pas encore diſperſez dans les Paroiſſes, & qu'ils vivoient en commun dans la Ville Capitale du Dioceſe.

Le X. défend aux Prêtres de célebrer le Service divin ſans bas, & de ſe ſervir d'un Calice ou d'une Patene de corne.

Le XI. exhorte les Princes à gouverner leurs Etats par les conſeils des Evêques, auxquels le pouvoir de lier & de délier a été confié.

Le XII. exclut les Bâtards de la Succeſſion à la Couronne.

Le XV. défend les mariages dans les degrez prohibez.

Le XVI. ordonne que les Bâtards, & particulierement les enfans des Religieuſes, ſeront privez de tous héritages.

Le XVII. preſſe le payement des Dixmes, par l'autorité de la Loi Moſaïque.

Le XVIII. ordonne de garder exactement les Vœux.

On trouve dans les diverſes copies des Canons de ce Concile, certaines irrégularitez dans les Signatures, qui ont donné lieu à quelques-uns de le croire ſuppoſé. Mais je doute que ces irrégularitez (1) ſoient ſuffiſantes pour y établir une ſuppoſition.

En 798, un Synode fut aſſemblé à *Finchale* dans le Northumberland, par *Eanbald* Archevêque d'Yorck. Le deſſein de cette Aſſemblée étoit de régler certaines choſes qui regardoient la Diſcipline : mais par occaſion, l'Archevêque y fit lire les Canons des cinq Conciles Généraux, qui furent unanimement reçus.

Le Concile tenu à *Clovesho* ou Cliff, dans l'an 800, ſous Adelard Archevêque de Cantorberi, ne fut aſſemblé que pour faire rendre à l'Egliſe certains biens que les Rois de Mercie avoient uſurpez ſur elle.

Trois ans après, il ſe tint dans le même lieu un autre Concile, où, ſelon la diſpoſition du Pape Leon III., & avec le conſentement de Cenulphe Roi de Mercie, l'Archevêché de Lichfield fut réduit au titre de ſimple Evêché, comme il l'avoit été autrefois.

L'an 816, Wilfrid, Archevêque de Cantorberi, aſſembla dans *Calhite* un Synode, auquel Cenulphe, Roi de Mercie & Monarque, aſſiſta, & qui étoit compoſé de tous les Evêques d'Angleterre, excepté du Nort-

(1) *Dilberch* Evêque *Augustadensis* ou *Haugulstadensis Ecclesiæ*, met ſon ſeing avant ſon Métropolitain d'*Yorck*. Tind.

CONCILES. thumberland. On y fit onze Canons, entre lesquels le 2 & le 5 me paroissent les plus remarquables.

Le second ordonne que les Eglises seront consacrées par l'Evêque du Diocese, avec les formalitez suivantes. L'Evêque bénira l'eau & en arrosera l'Eglise, selon la forme marquée dans le Rituel. Après avoir consacré l'Eucharistie, il la mettra dans une boëte avec quelques Reliques, pour être gardée dans l'Eglise. En cas qu'on ne puisse pas trouver des Reliques, les Elémens consacrez, qui sont le Corps & le Sang du Seigneur, seront suffisans. Chaque Evêque sera tenu de faire mettre sur l'Autel, ou sur la muraille, l'Image du Saint auquel l'Eglise sera dédiée.

Le 5. défend d'admettre aucun Prêtre Ecossois à administrer le Batême, ou à célebrer le Service divin, en Angleterre.

On parle encore de deux autres Conciles assemblez dans la Mercie, sous le Regne de Bernulphe, le premier en 822, & l'autre en 824. Selon les apparences, le premier est supposé : mais ils sont tous deux de si petite importance, qu'ils ne valent pas la peine qu'on s'y arrête.

ETAT DE L'EGLISE.

ETAT DE L'EGLISE. Je finirai ce que j'ai à dire sur les commencemens de l'Eglise d'Angleterre, par quelques remarques qui pourront contribuer à en donner une juste idée. Premierement, on se tromperoit beaucoup, si l'on regardoit l'Eglise primitive des Anglois sur le méme pied que celle qui fut formée par les Apôtres, immédiatement après la mort de N. S. J. Christ. L'Eglise Chretienne, dans son commencement, étoit parfaite, n'ayant ni tache ni ride ; mais dans la suite, elle perdit peu-à-peu quelque chose de sa premiere pureté. Depuis le tems des Apôtres jusqu'au septieme Siecle, il s'y étoit glissé des abus qui l'avoient beaucoup défigurée, & qui allerent toujours en augmentant dans le huitieme & dans le neuvieme, en sorte que peu-à-peu, la pieté dégeneroit en superstition. Il faut donc se faire de l'Eglise primitive d'Angleterre, une idée qui soit conforme à l'état où l'Eglise Chretienne se trouvoit alors. Je n'entreprendrai point de faire voir ici en quoi consistoient ces changemens qui s'étoient faits, soit dans les Dogmes, soit dans le Culte public. Je me contenterai de remarquer, qu'il s'en falloit beaucoup qu'au tems de la Conversion des Anglois, l'Eglise Chretienne ne fût aussi pure qu'elle l'avoit été dans les premiers Siecles. On ne peut, par exemple, disconvenir, que les Moines, dont le nombre s'étoit extraordinairement accru, n'eussent introduit l'usage de diverses dévotions qui n'étoient pas d'institution Divine ou Apostolique : comme si J. Christ & ses Apôtres avoient oublié ou négligé d'instruire les hommes de tout ce qui pouvoit les y conduire plus aisément. Ces dévotions volontaires, quoiqu'introduites dans une bonne intention, avoient été déja portées à de grands

exc

excès; jusques-là, que la plupart des Chretiens les regardoient comme faisant l'essence de la Religion. Je n'insisterai pas davantage sur ce sujet, parce que mon dessein n'est pas d'entrer dans la Controverse, mais seulement de faire observer, qu'il ne faut regarder les Anglois convertis au septieme Siecle, que comme étant dans la même situation où se trouvoient les Chretiens de ce tems-là, puisqu'ils ne pouvoient savoir que ce qu'ils apprenoient de leurs Maîtres. Etat de l'Eglise.

Augustin & ses Compagnons, furent les premiers qui donnerent aux Anglo-Saxons la connoissance de l'Evangile. Mais ce n'est pas à eux seuls qu'on doit attribuer l'honneur de cette Conversion: les Moines Ecossois de St. Columba y eurent autant ou plus de part que les Italiens. Car après que ceux-ci eurent commencé à faire des Conversions, les nouveaux Chretiens s'étant replongez dans l'Idolâtrie, ce furent des Moines d'Ecosse qui les remirent dans le bon chemin, ou plutôt, qui les convertirent de nouveau. C'est ce qui arriva dans les Royaumes d'Essex, de Northumberland, & d'Estanglie, ainsi qu'on l'a vu ci-devant. Pour ce qui regarde la Conversion des Merciens, les Missionnaires d'Italie n'y eurent aucune part. Cependant, Augustin a eu tout l'honneur de la Conversion des Anglois, quoiqu'au fond, les progrès qu'il fit ne furent pas fort considerables. Il est vrai qu'il prêcha l'Evangile aux Saxons de Kent, comme Mellitus aux Est-Saxons, & que ses premieres prédications furent suivies d'un grand nombre de Conversions. Mais il y a bien de l'apparence que cet ouvrage étoit commencé, & même déja bien avancé, lorsqu'Augustin fut envoyé en Angleterre. En effet, il est fort difficile de comprendre, que ces Moines, qui étoient obligez de se servir d'Interpretes, eussent pu convertir un si grand nombre de Payens, jusqu'à en baptiser dix-mille en un jour, peu de mois après leur arrivée, si les Saxons n'avoient pas été préparez. Ce soupçon se fortifie par les Lettres que Gregoire I. écrivit à Thierri Roi d'Austrasie, à Theodebert son Frere, & à la Reine Brunehaud, pour les prier d'assister Augustin dans son voyage en Angleterre. Ce Pape leur disoit, qu'il étoit certainement informé, que la Nation Angloise souhaitoit avec ardeur de se convertir. N'est-il pas apparent, que si cette Nation souhaitoit passionément d'embrasser la Foi Chretienne, elle étoit à demi convertie? Il y a tout lieu de présumer, que le Roi Ethelbert avoit déja goûté les véritez Evangeliques, qui lui avoient été expliquées par la Reine sa Femme, & sur-tout par *Luidard*, Evêque de Soissons, qui l'avoit accompagnée en Angleterre. C'est en effet ce que l'Auteur de l'Histoire du Monastere de St. Augustin assure positivement; & Guillaume de Malmesbury ne s'éloigne pas de ce sentiment, quand il dit, qu'Ethelbert étoit déja tout porté à écouter ce qu'Augustin avoit à lui dire. D'ailleurs, si l'on considere la personne, le caractere, & la conduite d'Augustin, on aura de la peine à se persuader qu'il ait fait tous les progrès qu'on lui attribue. Bede, qui ne paroit pas porté à vouloir lui dérober une partie de sa gloire, ne dit

ETAT DE L'EGLI-SE.

rien pourtant qui soit fort propre à donner de l'estime pour ses Sermons. Au-lieu d'enrichir son Histoire des principaux points du premier Discours qu'Augustin prononça devant Ethelbert, il se contente de rapporter la réponse de ce Prince. Cela donne lieu de soupçonner, qu'il n'étoit pas trop content de cette Harangue. De plus, les difficultez dont Augustin demanda la solution au Pape, ne lui font pas beaucoup d'honneur. C'est sans doute par cette raison, que Bede a abregé les questions autant qu'il lui a été possible, & quelquefois même d'une maniere si obscure, qu'on ne peut comprendre la demande que par la réponse.

On peut encore ajouter à ces considerations, qu'Augustin, au milieu des progrès dont on lui a fait tant d'honneur, n'a établi que deux Evêques, *Juste* à Rochester, & *Mellitus* à Londres, quoique le Pape lui eût expressément recommandé d'en mettre dans tous les lieux où le besoin le demanderoit. C'est une marque évidente que ses progrès n'étoient pas si considerables que Gregoire se l'imaginoit. Mais que peut-on dire de ce même Augustin, qui dès la premiere année, quitte le soin de sa Mission, pour aller à Arles se faire sacrer Archevêque, quoiqu'il n'y eût encore qu'un bien petit nombre de Chrétiens en Angleterre, ou plutôt dans le seul Royaume de Kent? A quoi bon le titre d'Archevêque & de Primat, dans un tems où il n'y avoit encore aucun Evêque d'établi? Que peut-on dire de la réponse que le Pape lui fit touchant les Evêques des Gaules, *qu'il ne lui donnoit aucune jurisdiction sur eux?* N'y a-t-il pas lieu de présumer, qu'Augustin, ne se contentant pas de la Primatie de la Grande Bretagne dont le Pape l'avoit honoré, vouloit encore porter son autorité jusques dans les Gaules? Enfin, que peut-on juger de la Lettre que ce même Pontife lui écrivit, dans laquelle il l'exhortoit à ne pas s'enorgueillir du don des Miracles dont Dieu l'avoit favorisé, sinon, qu'Augustin lui avoit fait savoir qu'il en avoit fait plusieurs? Mais quels sont-ils ces Miracles? Bede, qui a rapporté avec un grand soin ceux d'*Aidan*, de *Finan*, de *Furseus* & des autres Moines Ecossois, qui, selon lui, étoient schismatiques, auroit-il oublié ceux d'Augustin? Il n'en rapporte pourtant qu'un seul, qui est même postérieur à la Lettre de Gregoire, & le plus suspect qui fut jamais, puisque, de l'aveu du même Historien, il ne fut fait que pour amener les Bretons à l'obeïssance du Pape. Peut-on encore se faire une idée fort avantageuse d'Augustin, quand on considere avec quel zèle il travailloit à réduire les Bretons sous la jurisdiction du Siege Romain, pendant qu'il laissoit cinq Royaumes Anglois plongez dans les ténebres du Paganisme? A quoi bon se plaignoit-il au Pape, qu'il manquoit d'Ouvriers pour une si abondante moisson, s'il n'employoit pas ceux qu'il avoit? Que s'il les a employez, où sont les fruits qu'ils ont produits? Quels étoient leurs noms? En quels endroits ont-ils porté l'Evangile? Mais il n'y a point d'Historien qui en parle, & à la réserve de *Juste* & de *Mellitus*, qui ont prêché à Rochester & à Londres, on ne sait où il a envoyé ses Compagnons, qui,

comme on le croit communément, étoient au nombre de quarante. ETAT DE L'EGLISE.

On peut encore ajouter, que les Conversions faites par les Moines Italiens n'ont pas été fort solides. C'est ce qu'on peut inferer naturellement de la défection des Peuples d'Essex, d'Estanglie, de Northumberland, & de Kent même, dans un tems où ces Chrétiens devoient être dans leur plus grande ferveur, s'ils eussent été véritablement convertis. Cela donne lieu de penser, que ces Conversions s'étoient faites sans une instruction préalable, & qu'elles étoient un effet de la crainte ou de la complaisance des Peuples pour leurs Souverains, plutôt que de la connoissance & de la persuasion de la Vérité. Il y a donc lieu de s'étonner qu'on ait attribué à Augustin la Conversion des Anglois, plutôt qu'à *Aidan*, à *Finan*, à *Colman*, à *Cedd*, à *Diuma* & aux autres Ecossois, qui certainement y ont plus travaillé que lui. Mais c'est que les derniers n'ayant pas reçu leur ordination du Pape, on n'a pu se résoudre à leur donner la gloire de cette Conversion.

Passons présentement à une autre Remarque, sur la maniere dont la Conversion des Anglois s'est faite. Au commencement du Christianisme, & même pendant les trois premiers Siecles de l'Eglise, c'étoient les petits pour l'ordinaire, qui étoient les premiers convertis, & l'on n'entendoit parler que des persécutions que les Chrétiens souffroient de la part des Princes & des Magistrats. Mais en Angleterre, ce sont les Souverains qui ont les premiers reçu la Foi, & qui, par leur exemple & par leur autorité, ont porté leurs Sujets à la recevoir. On ne voit point au commencement, ou à la naissance de cette Église, qu'aucun Chrétien ait souffert le martyre, à l'exception des deux fils de Wolpher Roi de Mercie, dont même on a grand sujet de douter. D'où peut venir cette difference entre l'Église que les Apôtres eux-mêmes ont formée en tant de Parties du monde, après la mort de J. C. & celle qui s'est formée en Angleterre dans le septieme Siecle ? D'où vient que le Démon a fait moins d'efforts pour s'opposer à la Conversion des Anglois, qu'il n'en a fait pendant la vie & après la mort des Apôtres, pour empêcher celle de tant d'autres Nations ? C'est ce qui peut servir de matiere à beaucoup de réflexions, dans lesquelles je ne prétens point entrer, & que je laisse à la pénétration des Lecteurs. Je remarquerai seulement, que la facilité avec laquelle la Conversion des Anglois s'est faite, affoiblit extrêmement la preuve qui se tire en faveur de la Religion Chrétienne, des persécutions qu'elle a souffertes de la part des Princes & des Magistrats. *Qu'on considere*, dit un illustre Auteur, *son établissement. Qu'une Religion, si contraire à la nature* (1), *se soit établie par elle-même, si doucement, sans aucu-* *Pensées de Pascbal.*

(1) On peut remarquer en passant, que cette pensée suppose que la Religion Chrétienne dans son état primitif étoit chargée de toutes ces absurdités, dont elle est accablée sur-tout parmi les Catholiques. Assurément, on ne peut rien dire de pis d'une *Religion révélée*, si-non qu'elle est contraire à la *Nature*, aux *Sens* & à la *Raison*. TIND.

ETAT DE L'EGLI-SE.

ne force ni contrainte, & si fortement néanmoins, qu'aucuns tourmens n'ont p empêcher les Martyrs de la confesser; & que tout cela se soit fait non seulemen sans l'assistance d'aucun Prince, mais malgré tous les Princes de la terre, qui l'ont combattue, &c. Il est aisé de voir que ces réflexions perdent une bon-ne partie de leur solidité, si on les applique à la Conversion des Anglois.

Voici encore un autre sujet d'étonnement. L'Histoire de l'Eglise pri-mitive nous parle de plusieurs Saints qui ont fleuri en diverses Parties du Monde. Mais en même tems, elle nous fait voir, qu'il n'y en a prefque point eu qui n'ayent été exposez à de cruelles persécutions, ou mê qui n'ayent perdu la vie pour soutenir la Vérité. Mais dans la seule An-gleterre, on trouve dans l'espace d'environ deux-cens ans, un nombre prodigieux de Saints & de Saintes, sans qu'on s'apperçoive d'aucune pe-sécution. De plus, si l'on en croit les Historiens, la plûpart de ces Saints ont été honorez du don des Miracles, quoiqu'il semble que la rapid des progrès de l'Evangile rendît les Miracles peu nécessaires. Mais il y a plus: c'est qu'un grand nombre de ces Saints ont été Rois, Reine, Princes, Princesses, ou des personnes du premier rang, distinguées par leur naissance ou par leurs emplois. On trouve dans l'espace de tems qu nous venons de parcourir, sept Rois & sept Reines honorez du titre Saints, avec huit Princes & seize Princesses: de plus, dix Rois & ce Reines qui ont quitté leurs Couronnes pour faire profession de la Monastique, & qui, selon les idées de ce tems-là, pouvoient bien mis au nombre des Saints. Si l'on demande pourquoi dans les & VIII. Siecles il étoit si facile aux Grands d'acquerir la Sainteté, je ne sai point d'autre raison, sinon, que la Sainteté consistoit alors à faire bien aux Eglises & aux Monasteres, ce qui étoit bien plus facil Grands qu'aux petits.

Les Anglois ne furent pas plutôt convertis, qu'il se fit parmi eux infinité de Miracles. Ils étoient si fort à la mode dans les deux Siec dont je viens de parler, qu'on en voyoit arriver tous les jours, s ainsi dire. Bede en a rempli son Histoire Ecclésiastique; car il étoit dessus d'une grande crédulité, aussi-bien que Gregoire I. qui l'a fait paroître dans ses Ouvrages. On ne doit donc pas être surpris, les Missionnaires qu'il envoya en Angleterre y apportassent le mêm prit, & que les Anglois fussent autant ou plus crédules que leurs D teurs. Ce furent les Moines de St. Benoit qui mirent tous ces Mira en vogue, les uns par leur pure simplicité, & d'autres, en vue d'at aux Monasteres les liberalitez des Grands & du Peuple. Avant que Moines se fussent répandus dans la Grande Bretagne, ceux de St. lumba, moins avides & moins intriguans, ne se mêloient que de Dieu dans les Maisons où ils vivoient en commun. Mais ceux de St noit ne se donnerent aucun repos, jusqu'à ce qu'ils eurent acqui grand nombre de Maisons, de Terres, & de Revenus, & qu'ils eu fait reconnoître l'autorité du Pape dans les sept Royaumes.

Ce ne fut pourtant pas sans beaucoup de peine, que les Papes vinrent enfin à bout d'étendre leur jurisdiction sur les Northumbres, les Pictes, & les Ecossois, quoique les Prêtres & les Moines envoyez de Rome y travaillassent avec assiduité. Ces Peuples Septentrionaux ne pouvoient comprendre qu'il fût nécessaire de reconnoître l'Evêque de Rome pour Evêque Universel; & il est certain qu'avant le Concile de Whitby, les Bretons, les Pictes, les Ecossois, les Irlandois, & les Anglois Northumbres, rejettoient d'un commun accord la jurisdiction du Pape. Bede convient de cette vérité, quand il dit, en parlant du Roi Oswy: *Car il avoit enfin compris, que l'Eglise Romaine étoit la véritable Eglise Catholique & Apostolique, quoiqu'il eût été élevé en Ecosse.* Dès que ce Prince se fut laissé persuader, il travailla de tout son pouvoir à faire reconnoître l'autorité du Pape dans ses Etats; & l'Ecosse suivit enfin le torrent, après qu'Egbert, Prêtre Anglois, eut gagné les Moines du Monastere d'Iona. ETAT DE L'EGLISE.

Dès que les Anglois se furent soumis à la jurisdiction du Pape, on prit un soin extrême d'empêcher qu'ils ne se retractassent. Un des moyens les plus efficaces qu'on employa pour y réussir, fut de n'admettre au gouvernement des Eglises que des Prêtres ou des Moines Italiens, ou des Anglois élevez à Rome ou en France. Cela paroit manifestement par le cinquieme Canon du second Concile de *Calchite*, qui défend d'admettre aucun Ecossois à célébrer le Service divin en Angleterre. Bede fait bien connoître la Politique de Rome, quand il dit, que le Pape voulut que l'Abbé *Adrien* accompagnât Theodore en Angleterre, afin d'avoir l'œil sur lui, de peur que ce Prélat qui étoit né en Cilicie, n'introduisît dans l'Eglise Anglicane quelque coutume contraire à celle de Rome.

Je n'ai plus qu'une Observation à faire, qui regarde la Doctrine de l'Eglise Anglicane pendant le septieme & le huitieme Siecle, & le commencement du neuvieme. C'est qu'on se tromperoit beaucoup, si on mesuroit la croyance de cette Eglise par celle dont l'Eglise Romaine fait aujourd'hui profession. Par exemple, on auroit tort de se persuader, que les Anglois crussent, au tems de leur Conversion, la nécessité absolue du Baptême, comme l'Eglise Romaine la croit aujourd'hui. Si ce Dogme eût été reçu parmi eux, le Concile de Calchite n'auroit pas ordonné de n'administrer ce Sacrement que pendant les fêtes de Pâque & de Pentecôte. On ne se tromperoit pas moins, si l'on pensoit que les Anglois adorassent les Images. Le contraire paroît par une Lettre que le fameux Alcuin, Anglois, écrivit à Charlemagne, au sujet du second Concile de Nicée, qui avoit porté cette dévotion, ou plutôt cet abus, jusqu'à l'excès. La nécessité du Célibat des Prêtres est encore un Dogme qu'on ne doit point attribuer à l'Eglise Anglicane de ce tems-là, puisque ce ne fut que plus de cinq-cens ans après la Conversion des Anglois, qu'on put les obliger à le recevoir. Je pourrois pousser ce détail beaucoup plus loin; mais comme dans ce que je dirois il n'y auroit rien qui fût particulier à l'Angleterre, je me contenterai de remar-

ETAT DE L'EGLISE.

quer, que tous les changemens arrivez dans la Doctrine de l'Eglise An- glicane, depuis la Conversion des Anglois jusqu'à la Reformation, ont tiré leur origine de Rome.

On ne trouve point que l'Eglise Anglicane ait eu aucune part aux disputes qui agiterent l'Eglise pendant le VII. & le VIII. Siecle. Parmi tous les Conciles qui s'assemblerent en Angleterre pendant ce tems-là, on n'en voit aucun où l'on ait rien décreté touchant les Dogmes de la Religion, excepté celui de *Calchiite*, où la condamnation du Monothé- lisme fut approuvée. On se contentoit d'y faire lire les Canons des Conciles Généraux, & de les approuver. Ainsi, pendant ces deux Siecles, il ne paroît pas que l'Eglise d'Angleterre ait été troublée par des Heresies, ou par des disputes sur les points fondamentaux de la Religion. En ce tems-là, les Evêques, les Prêtres, & les Moines, s'attachoient moins à l'étude de la Théologie, qu'au soin d'augmenter les revenus des Eglises & des Monasteres. Il y en eut aussi quelques-uns qui se distinguerent par la sainteté de leur vie, ou par leur zèle pour la propagation de l'Evangi- le. J'ai déja parlé de quelques-uns; mais parce que je n'ai pas eu occa- sion de les faire connoître tous, j'ajouterai ici quelque chose touchant trois ou quatre, qui tiennent un rang considerable dans l'Histoire Ec- clésiastique d'Angleterre (1).

Egbert, Prêtre Anglois, s'étant retiré en Irlande pour y vaquer à l'é- tude, passa quelque tems après en Ecosse, où il persuada enfin aux Re-

En l'an 716. ligieux d'Iona, de recevoir la Règle de St. Benoit, & de se soumettre au Pape. C'est peut-être à ce service rendu au Siege Romain, qu'il est redevable d'une bonne partie des éloges qu'on lui a donnez. Quoi qu'il en soit, on prétend qu'ayant formé le dessein d'aller prêcher l'Evangile aux Saxons Allemans, il en fut empêché par des ordres qui lui vinrent directement du Ciel. Cependant, comme il avoit à cœur la Conver- sion de ce Peuple, à laquelle il ne lui étoit pas permis de travailler lui- même, il fit choix de *Wilbrod* pour tenir sa place.

(1) Comme mon dessein est de faire connoître tous les Historiens qui ont été omis par Mr. *de Rapin*, je commencerai par *Nennius* Abbé de *Bangor*, qu'on dit être un des cinquante Moines qui échaperent au massacre qu'*Adelfrid* Roi de Nort- *humberland* fit faire de douze-cens de leurs confreres. Il florissoit environ l'an 6.., quoiqu'il soit dit dans les meilleures copies de son Livre, qu'il écrivit en 8.., vingt-quatrieme du Regne de *Mervin*, (*in 24°. Regis Mervini.*) Il n'y a rien de pu- blié de lui, que son *Historia Britonum*. Après lui vient *Bede*, qui écrivit une Histoire Ecclésiastique d'Angleterre depuis l'invasion de *Jules-Cesar* jusqu'à l'an de notre Sei- gneur 731, à la priere de *Ceolulph* Roi de *Northumberland*, à qui elle est dédiée. Il nâquit en 673, dans la jurisdiction du Monastere de *Jarrow*, situé près de l'embou- chure de la *Tine* dans le Comté de *Northumberland*. Il fut élevé dès l'enfance dans le même Monastere, où il passa toute sa vie. Il fut fait Diacre à l'âge de dix-neuf ans, & Prêtre à l'âge de trente; depuis lequel tems jusqu'à l'âge de 59 ans, il ne cessa d'écrire. Ses Ouvrages sont imprimés en huit volumes, outre ses Opuscules. Il mou- rut en 735, âgé de 62 ans. Son Corps fut transporté de *Jarrow* à *Durham*, & mis dans la même biere avec celui de S. *Cuthbert*. TIND.

Wilbrod s'étant rendu en Allemagne, Pepin, Maire du Palais de France, l'envoya en Frise, pour y convertir les Frisons qui avoient été nouvellement subjuguez. Après qu'il eut fait quelque séjour en ce Païs-là, il fit un voyage à Rome, où le Pape Serge I. le sacra Evêque des Frisons. Ensuite, il fut fait premier Evêque d'Utrecht. ETAT DE L'EGLISE 692.

Winfrid, Moine Anglois de l'Ordre de St. Benoit, fut envoyé en Allemagne, où il prit le nom de *Boniface* (1). Ses prédications ayant été suivies d'un grand succès, il fut fait premier Archevêque de Mayence, & Légat du Pape dans toute l'Allemagne. On prétend qu'il étoit fils d'un Charron, & que, par cette raison, les Archevêques de Mayence portent des roues dans leurs Armes. Boniface fut martyrisé en Frise, l'an 754.

Guthlac (2) fut le premier Anachorete en Angleterre. Il choisit, pour sa demeure, un endroit marécageux de la Mercie, nommé *Croyland*, où fut bâti depuis le fameux Monastere de ce nom.

(1) *Pits* prétend que *Boniface* étoit d'extraction royale. On a encore un Recueil de ses Lettres, en particulier celle qu'il écrivit à *Ethelbald* Roi de *Mercie*. Ce Recueil fut publié à *Mayence* par *Serrarius*. *Du Pin*, VIII. Siecle. Tind.

(2) *Guthlack* avoit été soldat pendant sept ans; & par un principe d'humanité, il rendit une fois aux Ennemis un tiers du butin qu'il leur avoit enlevé. Tind.

Alcuin ou *Albin*, homme illustre du Comté de *Northumberland*, (oublié par l'Auteur) vivoit dans le huitieme Siecle. Il se fit Bénédictin, & fut fait Abbé de *S. Augustin* à *Cantorbery*. Il fut disciple d'*Egbert* Archevêque d'*Yorck*. Ayant été envoyé Ambassadeur par *Offa* à *Charlemagne*, ce Prince lui obtint la permission de demeurer à sa Cour, & apprit de lui la *Logique*, l'*Astronomie*, & les *Mathématiques*. Ce fut à sa persuasion que ce Monarque fonda l'Université de *Paris*, de même que celle de *Pavie*. Il écrivit plusieurs Livres, comme l'assure *Pits*. Il mourut en 804. Tind.



HISTOI

Ans de J.C.	TABLE CRONOLOGIQUE & SYNCHRONIQUE D	ROI… DE K…
450	49 Arrivée d'Hengist et d'Horsa. on les met en possession de l'Isle de Thanet. 50 Escus et Roens arrivent. Mariage de Vortigerne. Kent donné à Hengist.	
	8 Arrivée d'Ambrosius. Guerre Civile entre les Bretons.	1 Hengist I.r R…
460	1 Paix entre les Bretons. La Bretagne est partagée. 5 Guerre entre les Bretons et les Saxons. 7 Commencement d'Arthur.	
470		

		ARCHEVEQUES		
	1 Tatwin. 5 Nothelm.	35 Egbert		
740	Cuthbert		40 Cudred	8 Ethelbert seul.
750	9 Bregwin.		4 Sigebert deposé. 4 Cenulphe.	6 Aldrick.
760	2 Jambrith ou Jambert.	7 Adelbert.		
770				
780	Lichfield Arch. Higbert Ardulphe.	1 Eanbald.	4 Brithrick.	
790	1 Adelard.			4 Edbert Pren. 8 Cudred.
800	4 Wilfrid.		Ecbert.	5 Baldred.
810		12 Volsius.		
820	9 Theolgilde. Ceolnoth.			Subjugué par Ecbert.
830				

HISTOIRE
'ANGLETERRE,

TOME I.

SECONDE PARTIE,

Contenant ce qui s'est passé en Angleterre,

DEPUIS LA DISSOLUTION
DE L'HEPTARCHIE,

jusqu'à la Conquête des Normans.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE QUATRIEME.

ontenant les Regnes des Rois d'Angleterre, depuis ECBERT *juſqu'à* EDOUARD le Martyr, *& les premieres Invaſions des Danois.*



L ſembloit que l'Angleterre, étant devenue plus puiſſante par l'union des ſept Royaumes, devoit être mieux à couvert qu'elle ne l'avoit jamais été, des inſultes des Etrangers. Ce fut pourtant immédiatement après que toutes ſes parties furent réunies, que les Danois l'attaquerent, avec une fureur qui ne peut être mieux comparée qu'à celle que les Anglois eux-mêmes ient autrefois exercée contre les Bretons. Pendant plus de deux-cens , ces nouveaux ennemis s'attacherent à ruïner cette Iſle, avec tant piniâtreté, qu'on ne peut comprendre, ni que leur Païs ait pu fouraſſez de monde pour une ſi longue & ſi ſanglante Guerre, ni que les

Anglois ayent pu résister à tant d'assauts redoublez. C'est cette Guerr qui doit faire la matiere principale de ce quatrieme Livre, & d'u grande partie du suivant. Mais avant que d'entrer dans ce détail, il e nécessaire de faire un peu connoitre le Peuple Danois, qui, dans le neu vieme Siecle, se rendit si redoutable à toute l'Europe, & particulier ment aux Anglois.

La Presqu'Isle de *Scandie*, ou *Scandinavie* (1), située au Nord de l'E rope, comprend un espace d'environ quatre-cens lieues de longueu du Midi au Septentrion, sur une largeur, d'Orient en Occident, d'en viron cent-cinquante lieues. Si l'on doit ajouter foi à ce que les Histo riens du Nord ont rapporté touchant l'origine de leurs Ancêtres, c Païs se trouva peuplé, peu de tems après le Déluge, de deux Natio ou plutôt, de deux branches d'un même Peuple. C'étoient les *Go* & les *Suedois*, qui formerent deux grands Royaumes dans cette Part Monde. De ces deux Peuples, qui furent tantôt unis, tantôt sépa sortirent, selon les mêmes Auteurs, toutes les Colonies qui peuple enfin tout le reste de l'Europe, après que l'Empire Romain fut to en décadence. Mais, sans nous arrêter à examiner si tout ce qu'ils a cent touchant les conquêtes des Peuples qui sortirent de ces con est appuyé sur d'assez bons fondemens, contentons-nous de les pre pour guides dans ce qu'ils ont dit de ceux qui demeurerent dans les du Nord.

Sous le Regne d'*Erick*, sixieme Roi des Goths (2), la Gothie se tro tellement peuplée, que tous ses habitans ne pouvoient plus y tro leur subsistance. Pour remedier à ce mal qui alloit toujours en croiss Erick se vit obligé d'envoyer une partie de ses Sujets dans les Isles v nes, afin de décharger son Païs. (3) Avec le tems, ces Colonies peu rent, non seulement les Isles, mais encore cette partie du Conti qui forme la Presqu'Isle de *Jutland*, connue autrefois sous le nom *Chersonese Cimbrique*. Les Peuples répandus dans ces Isles, & da Chersonese, reconnurent, pendant plus de sept-cens ans, les Roi Gothie pour leurs Souverains. *Humel*, le seizieme de ces Rois, f premier qui leur donna pour Souverain *Dan*, son Fils, de qui le D *marc* a pris son nom (4). La Norwege, située au Nord de Jutland

Janus Kelding.

(1) La *Scandinavie* contenoit la *Norwege*, qui s'étendoit dans la *Suede* occid jusqu'au Golfe de *Bothnie*. Ce païs étoit aussi nommé *Baltia*, d'où vient le nom Mer *Baltique*. TIND.

(2) On prétend qu'il étoit contemporain de *Taré*, Pere d'*Abraham*. RAP. T

(3) Comme dans ce tems-là on ne possedoit point les Terres à perpétu qu'elles étoient partagées au Peuple pour en jouïr pendant un an seulement tiroit au sort pour savoir qui seroient ceux qui quitteroient leur Patrie pour chercher de nouvelles demeures. *Cæs. de Bell. Gall.* lib. 6. c. 20. & *P. Warn Gestis Longobard.* c. 2. TIND.

(4) Selon les Historiens du Nord, *Dan* étoit contemporain de *Gedeon* d'Israël. RAP. TH.

aussi peuplée vrai-semblablement par des Colonies des Goths, puisqu'elle demeura longtems sous l'obeïssance des Rois de Gothie. Dans la suite, & après diverses revolutions, la Norwege s'étant soustraite à la domination de ses premiers Souverains, fut gouvernée par des *Juges*, jusques vers la fin du neuvieme Siecle de l'Ere Chrétienne, qu'elle fut soumise à un Roi. *Suaningius, Chronol. Danica.*

Les Danois & les Norwegiens, étant ainsi séparez des Goths & des Suedois, se rendirent si puissans, qu'ils se trouverent en état de soutenir diverses Guerres contre la Gothie & la Suede, d'où ils tiroient leur origine. La situation de leur Païs, & la facilité qu'ils avoient à trouver chez eux avec abondance toutes les choses nécessaires à la construction & à l'équipement des Vaisseaux, leur procuroient des avantages qui les rendoient superieurs, sur Mer, à tous leurs voisins. Dans la suite, ils employerent toutes leurs forces maritimes à faire des courses, à piller les Vaisseaux, & à ravager les Côtes de diverses Nations de l'Europe. La France, l'Angleterre, & les Païs-Bas, furent, plus que tous les autres Païs, exposez à leurs brigandages. Pendant plus de cent-cinquante ans, on ne voyoit presque dans ces Mers que des Vaisseaux Danois qui y exerçoient leurs Pirateries. Ces Peuples s'étoient rendus si puissans, que Charlemagne ne put jamais venir à bout de subjuguer les Saxons, pendant qu'ils reçurent du secours des Danois. L'Histoire remarque, que cet Empereur ayant envoyé Pepin son Fils pour faire la Guerre aux Saxons, *Gothrick*, Roi de Danemarc, leur envoya un secours de trois-cens Vaisseaux, qui empêcha ce Prince d'exécuter les ordres qu'il avoit reçus. Un Historien du Nord assure, que Charlemagne ne ressentit jamais une plus grande joye, que celle que lui causa la mort de Gothrick, parce qu'il désesperoit de réussir dans ses desseins, pendant que ce Prince seroit en vie. *Meursius Hist. Dan.* *Jo. Magnus, L. 17. c. 1.*

Comme les Peuples multiplient beaucoup dans les Païs froids, il arrivoit assez souvent, que le Danemarc & la Norwege se trouvoient chargez d'un plus grand nombre d'habitans qu'ils n'en pouvoient nourrir. Ainsi, on étoit obligé d'en faire sortir une partie, afin que le Païs pût suffire à l'entretien de ceux qui devoient y demeurer. L'inclination de ce Peuple, toute tournée du côté de la Marine, leur faisoit accepter sans peine cet exil, qui leur procuroit la liberté de pirater, sous prétexte d'aller chercher des établissemens dans d'autres Païs. Ce fut là principalement, ce qui donna l'origine aux brigandages que les Danois & les Norwegiens exercerent dans le neuvieme Siecle, en France, en Angleterre, dans les Païs-Bas, & en Allemagne. Le grand butin qu'ils firent dans leurs premieres courses, engagea les plus riches & les plus puissans de leurs Compatriotes, à tenter la même fortune. Ils firent ensemble des Associations, & armerent de grandes Flottes, pour aller procurer des dépouilles des Païs étrangers. Ces Associations étoient à-peu-près de même nature que celles qu'on voit faire aujourd'hui, en tems

de Guerre, aux habitans des Villes maritimes de France & des Païs-Bas, & en tout tems, aux Corsaires de Barbarie. Enfin, ils s'accoutumerent tellement à ce métier lucratif, qu'ils mirent en Mer des Flottes très considerables. Ils étoient autorisez par leurs propres Rois, qui, ayant toujours part au butin, leur fournissoient des Amiraux & des Généraux, & ne faisoient pas même difficulté de les aller commander en personne, quand l'espoir d'un butin considerable les y engageoit. Ce sont là ces Flottes qui ont fait de si grands ravages en divers lieux de l'Europe, & qui ont donné si souvent sujet aux Peuples de France, d'Angleterre & des Païs-Bas, de faire de tristes lamentations sur les maux que leur causoient les Peuples du Nord (1). On les appelloit en France *Normans* c'est-à-dire, gens du Nord ; mais en Angleterre, on leur donnoit ordinairement le nom de *Danois*, ou de *Goths*. Au reste, il n'y a point à douter que les Suedois & les Goths ne se joignissent souvent aux Dan[ois] pour avoir part au butin. On trouve même, que les Frisons ont souvent joint leurs Flottes à celles des Danois, pour piller la France & l'Angleterre. C'est sans doute, ce qui a porté les Historiens Anglois à donner indifferemment à ces Peuples, les noms de *Getes*, *Goths*, *Juttes*, *Norwegiens*, *Daces*, *Danois*, *Suedois*, *Vandales*, *Frisons*, parce que leurs Arm[ées] étoient composées de toutes ces Nations.

Rog. de Hoveden.

Ce qui vient d'être dit touchant les Danois, peut faire aisément co[m]prendre, que quand ils commencerent leurs courses sur les Côtes d'[An]gleterre, ce ne fut que dans le seul dessein de piller. Par cette raison, faisoient la guerre, non comme des Troupes règlées, qui ont un dess[ein] fixe & arrêté, mais à la maniere des Pirates, qui saccagent & détrui[sent] tout ce qu'ils ne peuvent emporter. Comme ils étoient divisez en [plu]sieurs bandes indépendantes l'une de l'autre, il arrivoit souvent qu['une] de ces Troupes ne s'étoit pas plutôt retirée, qu'il en survenoit une a[utre] qui ravageoit le Païs. Ainsi, les habitans n'avoient presque aucun r[elâ]che. Cette maniere de faire la Guerre étoit très incommode aux [An]glois, qui se trouvoient obligez d'être par-tout, & en tout tems [sur] leurs gardes, parce que leur Isle pouvoit être attaquée en une inf[inité] d'endroits. D'un autre côté, leurs ennemis, qui se multiploient [sans] cesse, étant conduits par des Chefs qui n'avoient aucune autorité [l'un] sur l'autre, on ne pouvoit s'assurer contre eux par des Traitez, parc[e que] les uns ne se croyoient pas liez par les engagemens que les autres av[oient] pris. Ainsi les Anglois n'ayant rien à gagner avec eux, & ayant, au [con]traire, beaucoup à perdre, ne savoient quelles mesures prendre c[ontre] ces ennemis qui les désoloient. Je sai bien que les Historiens de D[ane]marc parlent tout autrement des Guerres des anciens Danois cont[re les] Anglois. Ils donnent le nom de Conquêtes, aux avantages que les [pre]miers remportoient en Angleterre, & appellent Revoltes, les effort[s que] ceux-ci faisoient pour se délivrer de l'oppression. Mais quelque titr[e]

Saxo Gramm. Magnus. Jornandez, Meursius, Pontanus.

(1) *A furore Normanorum, libera nos Domine.* RAP. TH.

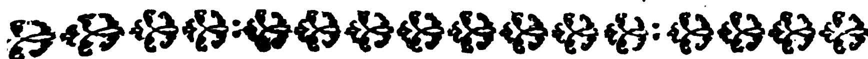

ECBERT LE GRAND.

norable qu'ils donnent à ces avantages, on ne doit pourtant les regarder que sous l'idée que je viens d'en donner. Du moins, on ne peut disconvenir qu'elle ne soit juste, par rapport à la Guerre qu'ils firent dans cette Isle pendant les cent premieres années.

Avant que de quitter cette matiere, il est encore nécessaire de remarquer, que dans le récit que les Historiens font de ces Guerres, les Anglois & les Danois se trouvent ordinairement opposez. Chacun tâche, autant qu'il lui est possible, de relever les avantages de sa Nation, & d'exténuer les heureux succès de l'autre parti. Il n'est pourtant pas mal-aisé de comprendre, que les Danois n'auroient pas pu s'ancrer en Angleterre, comme ils le firent, s'ils n'avoient pas été le plus souvent victorieux. Mais ce n'est pas en cela seulement, que les Historiens ne sont pas d'accord entre eux. C'est principalement, dans la Chronologie, & dans les noms qu'ils donnent aux personnes dont ils parlent: ce qui ne peut qu'apporter une très grande confusion dans l'Histoire.

C'est à travers toutes ces difficultez, que je me trouve contraint de passer le détroit où je me suis engagé, presque toujours la sonde à la main, pour n'être pas arrêté par les obstacles qui s'y rencontrent à chaque pas. Si les Lecteurs ne voyent pas, dans cette narration, les liaisons & les autres agrémens qu'ils y pourroient souhaiter; ils doivent considerer, que le récit d'une Guerre qui n'avoit pour but que le pillage, n'est gueres susceptible de liaisons ni d'agrémens.

Après ces remarques, qui m'ont paru nécessaires pour faire entendre ce qui sera dit dans la suite, il est tems de revenir au Regne d'Ecbert, qui a été laissé imparfait dans le Livre précedent, où ce Prince n'a paru que comme Roi de Wessex. Il va paroître présentement comme Souverain de toute l'Angleterre, & comme Monarque effectif de tous les Royaumes dont l'Heptarchie avoit été composée.



ECBERT,

Premier Roi d'Angleterre.

ECBERT, qui avoit commencé l'an 800. à regner sur les West-Saxons, n'acheva ses conquêtes qu'en 827. ou 828; & c'est seulement depuis ce tems-là, qu'on peut lui donner le titre de Roi d'Angleterre. Mais pour ne pas s'y tromper, il faut se ressouvenir, que le Royaume que ce Prince possedoit en propre, étoit composé des quatre anciens Royaumes de *Wessex*, de *Sussex*, de *Kent*, & d'*Essex*, qui étoient peuplez de *Saxons* & de *Juttes*. Quant aux trois autres, dont les habitans étoient Anglois, il s'étoit contenté de s'en reserver la Souveraineté, ECBERT. 828. *Tyrrel, Hist. d'Angl.* pag. 254.

EGBERT. souffrant qu'ils fussent gouvernez par des Rois particuliers ; qui étoi ses Vassaux & ses tributaires.

830. On a vu dans le Livre précedent, que ce Prince fit le premier e de ses forces contre les Bretons, avant que d'attaquer ses Compatrio & que les Païs de Galles & de Cornouaille furent les premiers subjug Quoique, depuis ce tems-là, sa puissance se fût extremement acc les Gallois ne laisserent pas de témoigner par quelques démarches, q avoient dessein de secouer le joug qui leur avoit été imposé. Ecber ayant été averti, ne leur donna pas le tems de l'exécuter. Il marcha leur Païs avec de si grandes forces, qu'ils se virent contraints de se dans la soumission, sans qu'il fût nécessaire de les combattre.

833. Les Danois font descente en Angleterre. *Annal. Saxon.* Pendant que ce Prince jouïssoit du fruit de ses victoires, les Da qui déja par deux differentes fois avoient tenté de faire des descen Angleterre, aborderent à *Charmouth* avec trente-cinq Vaisseaux. (me on n'étoit nullement préparé à les recevoir, ils descendirent à t & commencerent à ravager le Païs. A la premiere nouvelle de leu cente, Ecbert marcha contre eux, avec les Troupes qu'il put pro ment assembler, persuadé qu'il étoit, qu'il n'avoit qu'à paroitre, les repousser dans leurs Vaisseaux. La fermeté des Danois, qui l'a doient de pied ferme, n'ayant pas été capable de lui faire perdre confiance, il voulut les attaquer. Mais il éprouva bien-tôt, qu'il Ecbert est battu. à faire à des ennemis plus redoutables qu'il ne se l'étoit imaginé. un long & sanglant combat, il eut le chagrin de voir la victoire se rer pour eux, & son Armée dans une entiere déroute. Il se trou me tellement pressé, qu'il fut enfin obligé de suivre ses Troupe leur fuite ; & ce ne fut qu'à l'obscurité de la nuit, qu'il fut redeva son salut. Cette mortification, qui fut très grande pour un Prin jusqu'alors avoit toujours été victorieux, lui fit prendre d'autres res pour se défendre contre ces nouveaux ennemis. Cependant, l nois, qui n'avoient pas dessein de faire des conquêtes en Anglete contenterent de piller la Campagne, & remonterent sur leurs seaux.

835. Autre descente des Danois. Deux ans après, d'autres Pirates de la même Nation ayant été mez par leurs Espions, que les Bretons de Cornouaille (1) br d'envie de secouer le joug des Anglois, allerent débarquer d quartiers-là, & y furent reçus avec joye. Après s'être fortifiez d ques Troupes Bretonnes qui se joignirent à eux, ils se mirent e che pour aller combattre le Monarque Anglois. Ils avoient espe surprendre : mais ils furent eux-mêmes étonnez d'apprendre qu' choit droit à eux, avec la même résolution. Le malheur qui l arrivé l'ayant rendu plus prévoyant, il avoit tenu son Armée marcher, à la premiere nouvelle qu'il auroit de leur arrivée. D

(1) Le Païs de *Cornouaille* étoit encore habité par des *Bretons*, tributai *bert*. RAP. TH.

eut appris qu'ils avoient mis pied à terre du côté de l'Ouest, il y accourut avec toutes ses forces, pour les combattre. Il les rencontra tout proche d'*Hengist-dun* (2), dans le Païs de Cornouaille, où il remporta sur eux une Victoire signalée, qui effaça la honte de sa premiere défaite.

Ecbert remporte une grande Victoire.

Après cet heureux succès, qui délivra pour un peu de tems l'Angleterre des invasions des Danois, on ne trouve dans le Regne d'Ecbert qu'une seule particularité qui mérite d'être remarquée. On prétend que ce Prince, par un Édit qui fut approuvé de l'Assemblée Générale de toute la Nation, ordonna, qu'à l'avenir on donneroit le nom d'*Angleterre* à cette Partie de la Grande Bretagne qui avoit été conquise par les Anglo-Saxons, & dont ils avoient formé sept Royaumes. Mais il y a beaucoup plus d'apparence, qu'il ne fit que confirmer ou renouveller ce nom, qui certainement est plus ancien que le Regne d'Ecbert. On voit dans l'Histoire Ecclésiastique de Bede, qu'avant ce tems-là, on appelloit indifferemment *Anglois*, les trois Peuples qui s'étoient établis dans la Grande Bretagne. En effet, Bede lui-même, qui a écrit longtems avant Ecbert, a donné à son Histoire le titre d'*Histoire Ecclésiastique de la Nation Angloise*, quoiqu'il ne fasse pas moins l'Histoire des Eglises de Kent, de Wessex, de Sussex & d'Essex, que de la Mercie, du Northumberland, & de l'Estanglie. J'ai déja dit, que le changement du nom de Bretagne en celui d'Angleterre doit être rapporté à l'année 585. ou 586. Pour confirmer ce que j'ai avancé sur ce sujet, & pour faire voir qu'il n'y a point d'apparence qu'Ecbert soit l'Auteur de ce changement de nom, j'en donnerai ici quelques preuves qui me paroissent très fortes. Premierement, Ecbert n'avoit aucune raison pour donner aux sept Royaumes le nom d'*Angleterre*, puisqu'il étoit lui-même Saxon, & que les Provinces dont son propre Royaume étoit composé, étoient habitées par des *Saxons* & des *Jutes*. D'ailleurs, les Anglois qui occupoient les Royaumes de Mercie, d'Estanglie, & de Northumberland, étoient ses Vassaux & ses tributaires. Or quelle apparence y a-t-il qu'un Vainqueur oblige ses Sujets victorieux à prendre le nom des Peuples qu'ils ont subjuguez ? Cela pourroit se faire insensiblement; mais il n'est pas vrai-semblable qu'un Conquerant l'ait ordonné par un Edit. Mais comme ce n'est là qu'une conjecture, passons à des preuves plus formelles. Un Historien a dit positivement, que peu de tems après la fondation des sept Royaumes, le nom d'*Angleterre* fut donné à la Bretagne, du consentement unanime des sept Rois. Mais c'est ce qui ne peut convenir au tems d'Ecbert, qui étoit posterieur de plus de deux cens cinquante ans, ce Prince n'ayant pu donner cet Edit qu'après la Dissolution de l'Heptarchie. D'ailleurs, d'où vient que Bede a donné le nom d'Anglois aux trois Nations établies dans la Grande Bretagne, si Ecbert a été le premier Auteur de ce changement, puisqu'il a vécu plus de cent-cinquante ans avant ce Monarque ? Voici encore une autre preuve, qui n'est pas moins

Ecbert confirme le changement du nom de Bretagne, en celui d'Angleterre.

Preuves qu'il n'a pas été le premier Auteur de ce changement.

(2) Appellé depuis *Hengston*. Rap. Th.

ECBERT. Voy. J. Brompt. Leges Ina. L. 26. Lex 78.

convainquante. Quoique les Sujets d'*Ina*, Roi de Wessex, fussent S
xons ou Juttes ; ce Prince ne laissa pas, dans les Loix qu'il publia,
qui ne regardoient que les seuls West-Saxons, de les appeller Ang
Si un Anglois dérobe, est-il dit dans ces Loix, *Si un Esclave Gallois vie*
tuer un Anglois. Qui ne voit, que si le Nom d'Anglois n'avoit pas été
lors commun aux trois Peuples, Ina n'auroit pas appellé ses Sujets
glois, mais *Saxons*? Enfin, il ne doit pas paroitre étrange, qu'immédi
ment après la fondation des sept Royaumes, les Anglo-Saxons ay
donné le nom d'*Angleterre* aux Conquêtes qu'ils avoient faites dan
Grande Bretagne ; parce que le Païs que les Anglois occupoient, e
plus grand & plus considerable que celui des Saxons & des Juttes.
il n'étoit pas naturel de leur imposer ce nom au tems de la Monar
d'Ecbert, où les trois Royaumes Anglois étoient tombez en décade
pendant que les Saxons formoient un Etat florissant.

838. Mort d'Ecbert.

Ecbert mourut l'an 838. (1), après avoir regné trente-sept ans
voir, vingt ans comme Roi de Wessex seulement, sept ans avec la
gnité de Monarque, à la maniere de ses Prédécesseurs, & dix ans,
me Souverain effectif de toute l'Angleterre. *Redburge* son Epouse ne
jamais la qualité de la Reine, à cause de la Loi qui avoit été faite
le Wessex, à l'occasion de la mort de Britricx (2). On dit que
elle qui porta le Roi son Epoux à défendre aux Gallois, sur peine
vie, de passer le *Fossé d'Offa*, qui séparoit la Mercie du Païs de Ga

Th. Rudburn, Hist. du Monast. de Winchester.

Ecbert ne laissa qu'un seul Fils, nommé *Ethelwolph*, qui lui succ
tant dans le Royaume de Wessex, Essex, Kent, & Sussex, que dan
Souveraineté des trois autres Royaumes Anglois. Il en avoit eu
doute un autre, puisque celui-ci avoit été élevé pour être Ecclé

M. Tyrrel.

que. Un Historien moderne donne au premier Fils d'Ecbert le
d'*Ethelbert*; mais j'ignore d'où il l'a tiré. Quelques-uns donnent au
même Monarque une Fille nommée *Edgithe*, qui fonda le Monaste
PolesWorth : mais cela n'est pas trop certain.

Par tout ce qui a été rapporté touchant Ecbert, on peut aise
comprendre, que ce Prince avoit toutes les qualitez nécessaires
Conquerant. Il parvint au but qu'il s'étoit proposé, non par des mo
semblables à ceux qu'Hengist & Offa ses Prédécesseurs avoient
ployez ; mais par la voye des armes, qui, bien que non moins c
nelle, ne flétrit point la reputation de ceux qui l'employent, su
quand ils ont le bonheur de réussir. C'est une chose bien déplor
que l'ambition, qui porte les Princes à s'emparer du bien d'autrui
regardée dans le monde comme une Vertu ; & que, par la déprav
des hommes, un Historien se trouve réduit à n'oser la faire conn
sous son véritable caractere, puisque c'est pour l'ordinaire à ces Pr
ambitieux qu'on donne le surnom de Grand !

(1) Quelques-uns mettent sa mort à l'année 836. ou 837. RAP. TH.

(2) Voyez dans l'Histoire de *Wessex*, L. III. ce qui en a été dit sur l'a
RAP. TH.



ETHELWOLPH,

Second Roi d'Angleterre.

ETHELWOLPH, Fils unique d'Ecbert, reçut la Couronne après la mort du Roi son Pere. Quelques-uns ont dit, qu'il eut besoin d'une Dispense du Pape, parce qu'il se trouvoit engagé dans les Ordres de l'Eglise. Mais il n'y a gueres d'apparence, qu'après la mort de son Frere ainé, Ecbert son Pere eût voulu le laisser dans cet engagement, puisqu'il n'avoit point d'autre Fils pour lui succeder. Ethelwolph, est couronné. *Ann. Saxon. H. Hungtind.* L. 5.

Ethelwolph étoit à peine sur le Trône, qu'une Flotte Danoise parut proche de Southampton. Après que les Danois eurent longtems rodé vers ces quartiers-là, ils descendirent à terre, & pillerent le plat-païs. Ethelwolph, qui étoit un Prince paisible & fuyant le travail, envoya contre eux un Général nommé *Ulfard*, qui les battit, & les contraignit de se rembarquer. Mais le Roi n'eut pas longtems sujet de se réjouir de cette Victoire. Avant que son Armée fût de retour, on lui porta la nouvelle qu'une autre Troupe de la même Nation, arrivée à Portland, pilloit & ravageoit toute la contrée voisine. Quoiqu'il n'eût pas lieu d'être mécontent d'Ulfard, il envoya, pour commander l'Armée, un autre Comte nommé *Edelm*, qui fut battu & obligé de prendre honteusement la fuite. *Hebert*, qui lui succeda, eut un succès encore plus malheureux, puisqu'outre qu'il fut défait comme le précedent, il perdit la vie dans le combat. Ces deux Victoires donnerent aux Danois la facilité de parcourir diverses Provinces, & de ravager les Païs de Kent & de Midlesex. Cantorberi, Rochester, & Londres souffrirent beaucoup en cette occasion; & ces Etrangers commirent des cruautez inouïes, avant que de remonter sur leurs Vaisseaux. Les Danois font descente en Angleterre & sont battus.

Quelques-uns rapportent à cette même année 839, la mort de *Witlaph* Roi de Mercie; & d'autres prétendent qu'elle étoit arrivée deux ans plutôt, en 837. Mais cette difference est peu importante, puisque ce Prince ne faisoit qu'une figure très médiocre, depuis qu'il étoit vassal du Roi de Wessex. *Berthulphe* son Frere monta sur ce Trône après lui. 839. Berthulphe Roi de Mercie.

L'année suivante, Ethelwolph, mal satisfait de ces deux derniers Généraux, voulut marcher en personne contre une autre Troupe de Danois, qui étant venus avec trente-cinq Navires, avoient fait descente sur les Côtes de Wessex. Les deux Armées s'étant rencontrées à *Charmouth*, les Anglois furent mis en déroute, & se trouverent trop heureux, que leurs ennemis, après leur Victoire, voulussent se contenter

ETHELWOLPH.

d'emporter quelque butin : car c'étoit là l'unique but des Danois dans leurs Expéditions.

Destruction des Pictes.
Buchanan, Boebius, Holingshead.

Cette même année fut très remarquable par l'entiere destruction de la Nation des Pictes (1). Après une longue Guerre qu'ils avoient soutenue contre les Ecossois leurs voisins, ils perdirent deux Batailles consécutives, qui les mirent hors d'état de résister plus longtems. Keneth II. Roi d'Ecosse, animé contre eux parce qu'ils avoient tué son Pere, & traité indignement son corps après sa mort, fit comprendre aux Ecossois, qu'ils ne devoient pas laisser échaper l'occasion qui se présentoit d'exterminer entierement ce Peuple, qui étoit leur ennemi perpétuel. Son conseil fut approuvé, & exécuté avec tant de barbarie & de fureur, que depuis ce tems-là, il n'est plus resté que la simple mémoire de cette miserable Nation, qui avoit si longtems fleuri dans la Grande Bretagne. C'est principalement à cause de la destruction des Pictes, que Keneth II. a été regardé par les Ecossois comme un de leurs plus illustres Princes, & un des fondateurs de leur Monarchie.

Ethelwolph cede une partie de ses Etats à son Fils bâtard.

Les Danois ne cessant point de faire des courses en Angleterre, Ethelwolph, qui étoit d'un naturel lent & paresseux, ne se crut pas capable de gouverner seul tous ses Etats, qui étoient continuellement exposez aux insultes des Etrangers. Cette consideration, & peut-être, la tendresse extraordinaire qu'il avoit pour *Adelstan* son Fils naturel, lui fit prendre la résolution de lui ceder les Royaumes de *Kent*, d'*Essex*, & de *Sussex*, sous le titre de Roi de Kent. Il se reserva la Souveraineté sur toute l'Angleterre, avec le Royaume de Wessex.

ETHELWOLPH *en Wessex*	ADELSTAN *en Kent.*

ETHELWOLPH & ADELSTAN.
841.
Ethelred Roi de Northumb.
Sim. Dunelm. M. Westmon.

ANDRED, Roi de Northumberland, mourut l'an 841. *Ethelred* son Fils fut son Successeur.

Les Gallois se trouvoient alors gouvernez par *Roderic*, surnommé *Maur* (2). Ce Prince, à qui les Historiens Bretons donnent de grands éloges, attaqua Berthulphe Roi de Mercie, & remporta sur lui de grands avantages. Quelque peu de panchant qu'Ethelwolph eût pour la Guerre, il se vit pourtant obligé de marcher en personne dans la Mercie, pour arrêter les grands progrès du Prince Gallois. Il comprit aisément, combien il seroit dangereux pour lui & pour ses Successeurs, de laisser reprendre aux Gallois une partie du païs qui leur avoit été enlevé par les Anglois. Ainsi, sans attendre d'en être sollicité, il alla joindre ses forces à celles du Roi de Mercie. Pendant que Roderic n'avoit eu à faire qu'à Berthulphe, il s'étoit cru assez puissant pour le déposseder, ou du moins, pour lui enlever une bonne partie de son Royaume. Mais quand il vit qu'Ethelwolph se méloit dans la querelle, il se

(1) Quelques-uns placent cet évenement dans l'année précedente, 839. RAP. TH.
(2) C'est-à-dire *le Grand*. RAP. TH.

désista de son entreprise, & fit demander la Paix. Il ne lui fut pas difficile de l'obtenir, tant du Souverain que du Vassal, qui ne demandoient tous deux que de vivre en repos. Ce même Roderic laissa trois Fils, auxquels il partagea ses Etats, qui par là se trouverent divisez en trois Royaumes, savoir *Venedotie*, *Demetie* & *Powis*.

ETHELWOLPH & ADELSTAN.

Ethelred, qui étoit monté en 841. sur le Trône de Northumberland, fut chassé du païs trois ans après, par l'une des Factions qui depuis longtems regnoient tour à tour dans ce Royaume; & *Redowald* fut mis en sa place. Ce nouveau Roi, ayant été tué peu de tems après par les Danois, qui avoient fait une descente en ce païs-là, Ethelred fut rappellé par ceux de son parti, qui se trouverent alors assez puissans pour le soutenir.

Ethelred, Roi de Northumberland, chassé & rétabli. *M. Westmon.*

Les Danois faisoient tous les ans quelque course en Angleterre, dans le seul dessein de piller le païs. Dans l'année 845., les Comtes *Enulphe* & *Osrik*, avec un Evêque nommé *Alstan*, les combattirent sur les bords de la Riviere de *Parret*, & remporterent sur eux une grande victoire. Selon les apparences, cet heureux succès procura aux Anglois la tranquillité dont ils jouïrent pendant quelques années.

845. Les Danois sont battus.

Le Roi de Northumberland ne regna que trois ans, depuis son rétablissement. Ceux de la Faction opposée lui ôterent la vie, & mirent sur le Trône un Seigneur nommé *Osbert*. Les troubles & les divisions qui déchiroient ce Royaume, donnoient aux Danois une grande facilité d'y faire de fréquentes irruptions. En quelque tems qu'ils se présentassent, ils étoient assurez d'être bien reçus par le parti qui se trouvoit le plus foible. Aucune des deux Factions ne faisoit difficulté de s'appuyer de leur secours, pour gagner l'avantage, quand l'autre étoit la plus forte.

848. Osbert Roi de Northumberland. *Sim. Dunelm. Flor. Wigorn.*

Pendant que les Danois furent occupez du côté du Nord, ils laissoient les Provinces meridionales jouïr de quelque tranquillité. Mais enfin, en 851. ils firent une descente sur les Côtes du Wessex, où ils commirent des cruautez inexprimables. Après avoir ravagé les contrées voisines de la Mer, ils s'en retournoient à leurs Vaisseaux, en emportant leur butin, lorsqu'ils rencontrerent le Comte *Ceorl*, Général d'Ethelwolph, qui les attendoit à *Wensbury* sur leur passage. Comme ils se trouvoient embarassez du butin qu'ils emportoient, ils combattirent avec tant de désordre, qu'ils furent entierement défaits. Quelque tems après, le jeune Roi Adelstan s'étant embarqué sur une Flotte, en rencontra une Danoise proche de Sandwich, & en enleva neuf Vaisseaux. Il ne put pourtant empêcher qu'une autre Troupe de la même Nation n'hivernât dans l'Isle de *Shepey*, située à l'embouchure de la Tamise.

851. Les Danois font descente dans le Wessex.

Ils sont défaits à Wensbury.

Les mauvais succès que les Danois avoient eus en Angleterre, ne furent pas capables de les décourager. Dès le Printems de l'année suivante, on les vit entrer dans la Tamise, avec une Flotte de trois-cens voiles chargée de Troupes. Rien ne pouvant s'opposer à leur passage, ils

852. Autre invasion des Danois plus considerable.

ETHELWOLPH & ADELSTAN.
Ils font d'horribles ravages.

remonterent la Riviere jusques tout proche de Londres, où ils descendirent à terre, & commencerent leurs ravages ordinaires, sans que personne se présentât pour leur résister. Les deux Rois, qui ne s'étoient pas attendus à cette invasion, n'oserent se mettre en campagne, jusqu'à ce qu'ils eussent une Armée en état de leur faire tête, à quoi ils travailloient avec toute la diligence possible.

Pendant que ces deux Princes se préparoient, les Danois profitoient du tems pour piller. Ils ne se contenterent pas de ravager la campagne, ils attaquerent les Villes, dont la plupart ne se trouvant pas préparées pour soutenir un siege, se virent obligées d'ouvrir leurs portes à ces impitoyables ennemis. Londres & Cantorberi, qui furent de ce nombre, souffrirent beaucoup en cette occasion. Après avoir pillé ces deux Villes, ils se jetterent dans la Mercie, & passerent sur le ventre à une Armée que Berthulphe voulut leur opposer pour défendre son païs. Rien ne s'opposant plus à leurs progrès, ils auroient parcouru toute l'Angleterre, si l'avis qu'ils eurent qu'Ethelwolph & Adelstan avoient assemblé une Armée pour leur couper le chemin de la retraite, ne les eût fait retourner sur leurs pas. Ils repasserent donc la Tamise, à dessein d'aller livrer bataille aux deux Rois, qui étoient campez à *Ockley* dans la Province de Surrey. Ils commirent, dans cette marche, des cruautez inexprimables, dont le récit fait horreur. Enfin, ils rencontrerent les deux Rois, qui les attendoient de pied-ferme dans le même lieu où ils s'étoient d'abord postez. Ce fut là que se donna une sanglante Bataille, dans laquelle la Victoire se déclara enfin pour les Anglois, qui firent un massacre épouvantable de leurs ennemis, dont il ne réchapa qu'un très petit nombre.

Bataille d'Ockley où les Danois sont défaits.

Buthred Roi de Mercie.
Flor. Wigorn. H. Hunting. L. 5.

Berthulphe, Roi de Mercie, mourut cette même année, & *Buthred* remplit sa place, avec le consentement d'Ethelwolph, qui lui donna une de ses Filles en mariage.

Mort d'Adelstan.
G. Malmesb. L. 1. c. 2.

Depuis la Bataille d'Ockley, on ne trouve plus rien dans l'Histoire, touchant le Roi Adelstan. Ce silence fait présumer, qu'il ne vécut que peu de tems après cette grande Victoire, à laquelle sa valeur avoit beaucoup contribué. Bien qu'Ethelwolph eût des Fils légitimes en âge de le soulager, il ne voulut pas donner à Ethelbald, son aîné, le Royaume qu'Adelstan avoit gouverné. Outre qu'il n'avoit pas beaucoup d'affection pour lui, il craignoit son humeur inquiete & son naturel remuant. Cette prétendue injustice commença dès-lors à causer du chagrin au jeune Prince, qui ne se croyoit pas moins digne de cette Couronne qu'Adelstan, qui n'étoit qu'un Bâtard.

ETHELWOLPH *seul.*

ETHELWOLPH étoit extremement porté à la dévotion, tant par son inclination naturelle, que par l'éducation qu'on lui avoit donnée pendant son jeune âge. Cependant, il ne lui étoit gueres permis de passer, comme il l'auroit souhaité, les jours entiers dans la conversa-:ion des Moines, pendant que les Danois ravageoient impitoyable-nent son Royaume. La Victoire d'Ockley, qui éloigna pour quelque ems ces redoutables ennemis, lui procura la tranquillité nécessaire oour pouvoir suivre son inclination. Il avoit deux favoris, qui par-ageoient également son affection & sa confiance. Ils étoient tous deux Evêques, mais d'un caractere bien different. Le premier, nommé *Sui-bun*, qui étoit Evêque de Winchester, n'entretenoit le Roi que de la vanité du monde, & des joyes du Paradis. Le second, nommé *Alstan*, Evêque de Shereburn, n'étoit pas trop content de toutes les menues dévotions du Roi. Il auroit souhaité que ce Prince eût marqué plus de rigueur à repousser les Danois, & qu'il eût employé son tems à faire les préparatifs pour les bien recevoir, quand il leur prendroit envie le revenir. Dans cette vue, il ne cessoit point de l'animer, en lui re-mettant devant les yeux les glorieuses actions de ses Ancêtres, & par-ulierement celles d'Ecbert son Pere, qui le touchoient de plus près. ne se contentoit pas de lui faire de vives exhortations sur ce sujet, lui fournissoit même quelquefois de l'argent pour hâter ses prépara-fs de Guerre.

ETHELWOLPH. Caractere d'Ethelwolph & de ses deux Favoris.

H. Huntingd. G. Malmesb, l. 2. c. 2. *Idem de Pontific.*

Ces deux Prélats gouvernoient absolument le Roi, dont l'esprit oit naturellement lent & paresseux. L'un avoit de l'avantage pendant Paix, & l'autre, pendant la Guerre. Alstan s'étoit long-tems soute-1, à cause des fréquentes invasions des Danois, qui ne permettoient is au Roi de donner à la dévotion tout le tems qu'il auroit bien souhai-, Mais dès que, par la retraite des Etrangers, il se vit en état de jouir quelque repos, il se tourna entierement du côté de l'Evêque de Win-:ester. Ce Prélat, profitant des dispositions du Roi, prit un tel as-ndant sur son esprit, qu'Alstan, dont les conseils n'étoient pas si con-rmes aux inclinations du Prince, vit peu à peu diminuer son cré-:. Suithun, maitre de l'esprit du Roi, le confirma de plus en plus ns le panchant qu'il avoit pour la vie dévote. Il lui inspira sur-tout, e extrême affection pour l'Eglise & pour ses Ministres, en quoi on soit alors consister la meilleure partie de la dévotion. Ce fut par son nseil, que ce Prince publia, comme on le prétend, un Edit qui ad-geoit à l'Eglise la Dixme de tous les revenus du Royaume (1). Jus-alors, les biens de l'Eglise d'Angleterre n'avoient pas été fort con-

Edit pour établir le payement de la Dixme.

ETHELWOLPH.

sidérables. Mais par ce nouvel Edit, ils furent augmentez à un tel point, que les Successeurs d'Ethelwolph ont eu souvent occasion de souhaiter que ce Prince eût laissé le Clergé dans sa premiere médiocrité. Ce fut encore par un principe de dévotion, qu'Ethelwolph voulut envoyer à Rome *Alfred*, son plus jeune Fils, qui n'avoit alors que cinq ans. Comme il avoit une très grande affection pour cet Enfant, il crut sans doute, que la bénédiction qu'il recevroit du Pape seroit ratifiée dans le Ciel, & lui procureroit un grand bonheur. Si l'on en croit certains Historiens, Leon IV, qui occupoit alors le Siege de Rome, ne se contenta pas de bénir ce jeune Prince, mais même il l'oignit & le sacra comme Roi. Mais cela paroit destitué de tout fondement, à moins qu'on ne prétende que le Pape sut par revelation, qu'Alfred devoit regner un jour, quoiqu'il fut le plus jeune de quatre Freres. D'ailleurs, Alfred ne porta le titre de Roi que longtems après, lorsque la Couronne lui fut dévolue par la mort de ses trois Freres ainez. Il y a des gens qui, en supposant même cette Onction, soutiennent que le Pape l'oignit seulement de Chrême en lui administrant la Confirmation, & que c'est ce qui a donné lieu de dire qu'Alfred fut oint par avance comme Roi, parce qu'il devoit un jour porter la Couronne d'Angleterre.

853. Ethelwolph envoye Alfred, son plus jeune Fils, à Rome. *Flor. Wigorn. Asser Menev.*

M. Tyrrel.

855. Il y va lui-même.

La grande dévotion d'Ethelwolph n'auroit pas été satisfaite, s'il n'avoit pas eu lui-même la consolation de voir le Pape, & de recevoir sa bénédiction. Comme l'Angleterre se trouvoit dans une parfaite tranquillité, il prit la résolution d'aller à Rome, & il l'exécuta dans l'année 855. A son arrivée dans cette Ville, Leon lui fit de grands honneurs, & en reçut à son tour toutes les soumissions qu'il pouvoit attendre d'un Prince si religieux. Pendant le séjour qu'Ethelwolph fit à Rome, il visita soigneusement les Eglises, les Chapelles, les Corps saints, & généralement tout ce qui étoit capable de nourrir sa dévotion. Le College Anglois, qu'Ina avoit fondé, & qu'Offa avoit agrandi, ayant été réduit en cendres, il le fit rebâtir, & le rendit plus beau & plus magnifique qu'il n'étoit auparavant. Ensuite, voulant pourvoir à l'entretien de ce College plus abondamment que ses Prédécesseurs n'avoient fait, il étendit, dans tout le Royaume, le *Romescot*, ou le *Denier de St. Pierre*, qui jusqu'alors n'avoit été levé que dans le Vessex & dans la Mercie. Outre cela, il s'engagea encore à envoyer tous les ans à Rome une somme de trois cens marcs (2), dont deux cens étoient destinez à fournir des Cierges aux Eglises de St. Pierre & de St. Paul, & cent

Le Denier de St. Pierre est étendu sur toute l'Angleterre.

Liberalitez d'Ethelwolph aux Eglises de Rome.

(1) On voit dans les Loix d'*Ina* & d'*Offa*, la Dixme établie en faveur du Clergé. Mais apparemment ces Loix n'étoient pas bien observées, ou peut-être, *Ethelwolph* rendit celle-ci générale pour toute l'Angleterre. RAP. TH.

(2) *Jean Brompton* s'est beaucoup trompé, en expliquant *trecentas mancusas* par trois-cens talens. RAP. TH.

pour

pour les besoins particuliers du Pape. Ce sont ces liberalitez qui ont donné lieu à certains Historiens d'assurer, qu'Ethelwolph rendit son Royaume tributaire du St. Siege. Mais, quelque abus qu'on en ait fait dans la suite, il est certain que ce n'étoit, dans son origine, qu'une aumone pour les Églises, & pour l'entretien du College Anglois.

ETHELWOLPH. *Sigonius de Regno Ital.*

Ethelwolph, ayant contenté sa dévotion & sa curiosité par un séjour de quelques mois qu'il fit à Rome, reprit la route de ses Etats. En passant par la France, où il s'arrêta quelque tems, il y épousa Judith (1) Fille de Charles le Chauve, jeune Princesse qui n'étoit alors âgée que d'environ douze ans. Ce mariage mal assorti, & fait à contre-tems, puisque ce Prince avoit déja plusieurs enfans, ajouta un nouveau prétexte à la Conjuration qui se formoit contre lui en Angleterre.

Il épouse en France Judith Fille de Charles le Chauve.

Pendant qu'Ethelwolph s'occupoit à Rome à contenter sa dévotion, Alstan Evêque de Shereburn, autrefois son Favori, mais devenu son ennemi depuis qu'il avoit perdu son crédit, profitoit de son absence pour se venger, en lui débauchant Ethelbald son Fils ainé. Ce jeune Prince, qui étoit d'un mauvais naturel, avoit déja conçu du chagrin contre le Roi son Pere, de ce qu'il ne lui avoit pas cedé le Royaume de Kent, après la mort d'Adelstan. Dans cette disposition, il se laissa aisément séduire par les conseils pernicieux qu'Alstan lui donnoit incessamment. Ce Prélat lui représentoit, qu'Etelwolph vivoit plutôt en Moine, qu'en Roi, & qu'il étoit dangereux qu'il ne laissât périr l'Angleterre par sa négligence; que puisqu'il se plaisoit tant dans la conversation des Moines, il étoit à propos qu'il allât passer le reste de ses jours dans un Monastere, & qu'il laissât son Royaume à son Fils, plus capable que lui de le gouverner. Le jeune Prince, qui brûloit d'envie & d'impatience de posseder la Couronne, se laissa ébranler par ces discours. Comme il avoit déja le cœur ulceré, il ne fallut pas les repéter souvent pour le gagner. Le mariage d'Ethelwolph, qu'il apprit dans le tems qu'il méditoit sa revolte, acheva de le déterminer. Il se croyoit avoir lieu de craindre, que s'il venoit des Enfans de ce second mariage, ils ne fussent préferez à ceux du premier, à cause des secours qu'ils pouvoient esperer du Roi de France. Ces considerations le porterent à cabaler parmi les Grands, afin de mettre des obstacles au retour du Roi. Alstan, auteur de cette trame, travailloit de tout son pouvoir à mettre les Grands & le Peuple dans les interêts du Prince, & bien-tôt, il eut formé un Parti assez puissant pour le soutenir. Ethelwolph, ayant été informé de ce complot, quitta incontinent la Cour de France, & arriva dans ses Etats avant que son Fils eut pris toutes les mesures nécessaires pour lui en disputer l'entrée. Cela n'empecha pas Ethelbald de demeurer dans un esprit de revolte, & de faire connoitre assez ouvertement le dessein qu'il avoit de détrôner le Roi son

Ethelbald conspire contre son Pere.

Retour du Roi.

Ethelbald continue dans sa revolte.

(1) Les Annales Saxonnes nomment cette Princesse *Leotheta*. RAP. TH.

ETHELWOLPH.
Selden, Titles of honor. C. VI. P. 83. G. Malmesb. L. 2. c. 2.

Pere. Comme Ethelwolph avoit fait prendre le titre de Reine à sa no- velle Epouse, en consideration du sang illustre dont elle étoit, Ethelb- se servit de ce prétexte pour donner quelque couleur à son entrepr- Il mit en avant, que, par les termes de la Loi faite à l'occasion de mort de Brithrick, les Vest-Saxons étoient déchargez de l'obeïssan- qu'ils avoient jurée au Roi. Déja, tout se disposoit à une Guerre Ci- qui ne pouvoit manquer d'être funeste à l'Angleterre, puisqu'outre l- autres maux, elle auroit sans doute attiré de nouvelles invasions d- Danois: mais quelques Seigneurs des plus sages des deux Partis, co- siderant les calamitez qui en pouvoient naitre, s'entremirent pour - miner la querelle par un accommodement. Quoique le droit fut - entier du côté du Roi, il ne laissa pas d'y donner les mains. Mais co- me il étoit vieux, & d'un bon naturel, & que son Fils menaçoit de venger de ceux qui lui seroient contraires, la balance pancha du c- de celui-ci. Par le Traité que les Arbitres ménagerent, Ethelwolph vit obligé de ceder à son Fils l'ancien Royaume de Wessex, & de contenter de celui de Kent, qui comprenoit aussi Essex & Sussex. Q- ques-uns de ses Courtisans lui conseilloient de ne pas signer un T- té si désavantageux; mais il sut resister à leurs conseils. Il disoit, n'estimoit pas assez ce qu'il cedoit à son Fils, pour vouloir l'ac- au prix d'une Guerre Civile; que quand même il pourroit l'en pr- il seroit bien-tôt obligé par sa mort, de lui en laisser la possessi-

Traité entre le Pere & le Fils.
Le Royaume est partagé.

ETHELWOLPH *en Kent.*	ETHELBALD *en Wessex.*

ETHELWOLPH, & ETHELBALD.

IL sembloit qu'Etelwolph eût prévu que sa mort n'étoit pas éloi- puisqu'il ne vécut que deux ans après ce partage. Pendant ce tem- il ne s'appliqua plus qu'à des affaires dignes d'occuper un Prince C- tien; à faire des aumônes, à rendre lui-même la Justice à ses S- & à faire ses efforts pour les porter, par son exemple, à vivre d- maniere conforme aux préceptes de l'Evangile. Il n'en étoit pas de me d'Ethelbald, qui, comptant sur une plus longue vie, ne song- qu'à la passer dans les plaisirs & dans la débauche.

Caractere d'Ethelbald.

Edmond Roi d'Estanglie.
Annal. Sax. Flor. Wigorn. Joh. Tinmouth. in Sanctilogio.

Les annales Saxonnes marquent qu'environ ce tems-là, *Edm-* âgé de quinze ans, fut couronné Roi d'Estanglie. Il étoit Fils d- mund, Prince du sang Royal des Estangles, qui s'étoit retiré en - magne, lorsqu'Offa s'empara de l'Estanglie. On ignore si ce fut - le consentement d'Ethelwolph & d'Ethelbald, que les Estangles - cerent Edmond sur le Trône, ou si, profitant de la division qui re- entre le Pere & le Fils, ils prirent ce tems pour se donner un Roi - ticulier. Edmond se gouverna, pendant sa jeunesse, par les conse- l'Evêque *Humbert*, qui prit soin de le former à la vertu, & de lui - rer des sentimens de justice & d'équité, dont ses Sujets ressentire- heureux effets. J'obmets tous les Miracles dont on prétend que l-

sance d'Edmond fut accompagnée, & je parlerai ailleurs de sa mort tragique, à laquelle on a donné le nom de martyre.

ETHELWOLPH & ETHELBALD.

Ethelwolph, se sentant près de sa fin, fit un Testament par lequel il disposa des Etats dont il étoit en possession, en faveur d'*Ethelbert* son second Fils, auquel il substitua *Ethelred*, qui étoit le troisiéme, & à celui-ci *Alfred*, le plus jeune de tous. Je ne sai si c'étoit une coutume déja établie, que les Rois pussent disposer de leurs Etats par un Testament, ou si Ethelwolph fut le premier qui l'introduisit. Quoiqu'il en soit, il est certain que les Fils d'Ethelwolph ne succedérent les uns aux autres, qu'en vertu de cette disposition. Dans ce Testament, il chargea tous ses Successeurs d'entretenir un pauvre, sur chaque dixaine de Maisons qui se trouvoient dans leurs Domaines particuliers. Il mourut peu de tems après, dans l'année 857, ayant regné près de vingt ans (1), & laissant quatre Fils & une Fille. Celle-ci, qui avoit épousé Buthred Roi de Mercie, mourut à Pavie l'an 888. Ethelbald Fils aîné d'Ethelwolph, étant déja en possession du Royaume de Wessex, Ethelbert son Frere n'eut pour son partage que les Royaumes de Kent, d'Essex & de Sussex, qui n'en faisoient qu'un sous le nom de Kent. Quand à Ethelred & à Alfred, ses autres Fils, ils furent d'abord assez mal pourvus; mais enfin, ils monterent aussi sur le Trône. Outre Adelstan, dont j'ai déja parlé, quelques-uns donnent à Ethelwolph un autre Fils naturel, nommé *Neot*, qui fut ensuite Professeur à Oxford. Mais je doute beaucoup que ce même Neot fût son Fils. Il me paroit plus vraisemblable, qu'il n'étoit que son parent, & de la race des Rois de Wessex.

Testament d'Ethelwolph.

G. Malmesb.

857. Sa mort.

ETHELBALD *en Wessex.* ETHELBERT *en Kent.*

LE Regne d'Ethelbald ne fut considerable, ni par aucun évenement d'importance, ni par aucune belle action que ce Prince ait faite, & qui puisse meriter d'être remarquée. Tous les Historiens conviennent, que c'étoit un Prince de peu de mérite, & d'un mauvais naturel. Les Anglois ajoutent même, qu'il fut assez peu scrupuleux pour épouser *Judith* de France, Veuve de son Pere. Mais les François ne font aucune mention du mariage de cette Princesse avec Ethelbald. Ils disent, que son premier mariage n'ayant pu être consommé à cause de sa jeunesse, elle retourna en France, & qu'elle fut enlevée par *Baudouin Bras de fer*, premier Forêtier de Flandre. Peut-être ont-ils ignoré son second mariage, ou peut-être n'ont-ils pas jugé à propos de rapporter cette particularité, qui faisoit du tort à la Maison de Charlemagne. Quoiqu'il en soit, les Historiens Anglois ont parlé de ce fait comme étant certain. Il s'en

ETHELBALD & ETHELBERT.

Ethelbald épouse Judith Veuve de son Pere.

(1) Les Annales Saxonnes ne donnent à *Ethelwolph* que 18 ans de Regne; & néanmoins, elles disent qu'*Ecbert* son Pere commença son Regne l'an 800, & qu'il regna [...] ans & 7. mois, & qu'*Ethelwolph* mourut en 857. Rap. Th.

Ethelwulph fut enterré à Winchester, avec *Egbert* son Pere. Tind.

ETHELBALD & ETHELBERT.

trouve même un qui ajoute, (1) qu'Ethelbald se repentit de sa faute, par les exhortations de l'Evêque de Winchester, & qu'il en fit une rude pénitence. Cette pénitence, qui consistoit apparemment en quelques dons ou aumônes qu'il fit aux Monasteres, a porté un autre Historien (2) a dire que ce Prince fut extraordinairement regretté après sa mort, qui arriva dans l'année 860. Il avoit regné deux ans dans le Wessex, pendant la vie du Roi son Pere, & il ne le survécut qu'environ deux ans & demi. Ethelbert son Frere, qui étoit déja en possession du Royaume de Kent, lui succeda dans celui de Wessex, en vertu du Testament de leur Pere, & réunit les deux Royaumes.

860. Il meurt.



ETHELBERT,

Quatrieme Roi d'Angleterre.

ETHELBERT. Les Danois recommencent leurs ravages. Ils brûlent Winchester.

LES Danois, qui pendant quelques années avoient laissé l'Angleterre en repos, y recommencerent leurs courses immédiatement après le Couronnement d'Ethelbert. Comme ils n'avoient pas paru depuis quelque tems, on les avoit presque oubliez, & par consequent, on avoit négligé de se préparer contre leurs attaques. Cette négligence leur donna de grands avantages, & leur procura la facilité de pénetrer jusqu'à Winchester, Ville capitale du Wessex, laquelle ils réduisirent en cendres. Ils auroient fait de plus grands maux, si *Osrick* & *Ethelwolph*, Comtes West-Saxons, qui assemblerent d'abord quelques Troupes, ne les eussent pas repoussez dans leurs Vaisseaux,

Ils sont repoussez.

Une autre troupe hiverne dans l'Isle de Thanet.

Une autre fois, ils allerent sur la fin de l'Automne, se poster dans l'Isle de *Thanet*, où ils passerent l'Hiver, afin de pouvoir recommencer leurs courses au retour du Printems. Ce voisinage incommodoit beaucoup Ethelbert, qui, ne se sentant pas en état de s'opposer à leurs desseins, leur offrit de l'argent pour les obliger à quitter l'Angleterre. Ils accepterent ses offres; mais après avoir reçu la somme promise, ils passerent dans le Païs de Kent, & y mirent tout à feu & à sang, sans qu'Ethelbert fût en état de s'en venger. Cette perfidie lui ayant fait connoitre, que la force seule étoit capable de le délivrer de ces ennemis, il se mit en devoir de lever une Armée, pour leur couper le chemin de la retraite, & les empêcher d'emporter leur butin. La peur qu'ils

Ethelbert leur offre de l'argent. Ils l'acceptent & violent le Traité.

(1) L'Historien qui rapporte ce fait, est *Matthieu de Winchester*. Mais *Asser*, qui vivoit en ce tems-là, n'en dit rien. TIND.

(2) L'Historien qui dit qu'il fut regretté après sa mort, est *Huntingdon*, qui nous apprend qu'il fut enterré à *Sherborn*. TIND.

eurent de ses préparatifs, les fit partir brusquement, avec tout ce qu'ils avoient pillé, sans qu'il fût possible de les arrêter. ETHELBERT.

Le Regne d'Ethelbert, qui ne fut que de six ans, fournit peu de matiere à l'Histoire. Ce Prince mourut l'an 866, laissant deux Fils, nommez *Adhelm* & *Ethelward*, qui ne lui succederent pas. Ce fut Ethelred son Frere Cadet, qui monta sur le Trône, en vertu du Testament d'Ethelwolph. 866. Mort d'Ethelbert.



ETHELRED I.

Cinquieme Roi d'Angleterre.

LE Regne d'Ethelred fut court & infortuné. Depuis le jour que ce Prince parvint à la Couronne, jusqu'à sa mort, les Danois ne laisserent pas à l'Angleterre un seul moment de repos. Ils commencerent l'attaquer par le Northumberland, dont ils s'emparerent enfin. Ils ontinuerent par l'Estanglie, qu'ils subjuguerent aussi. Enfin, après avoir ançonné la Mercie, ils entrerent dans le Wessex. Malgré la valeur d'Eelred, & les divers combats qu'il leur livra, il eut le chagrin, en mouant, de les laisser au milieu de son Royaume, & en état d'en achever ien-tôt la Conquête. Ce sont là les principaux évenemens de ce Rege, dont je vais rapporter les particularitez les plus remarquables. ETHELRED I.

L'autorité qu'Ecbert s'étoit reservée dans les Royaumes de Mercie, Estanglie, & de Northumberland, & dont Ethelwolph son Fils avoit ssi joui, s'étoit beaucoup affoiblie depuis quelque tems, à cause des quentes invasions des Danois. Pendant que les Rois de Wessex étoient cupez à défendre leurs propres Etats, ils n'étoit gueres possible qu'ils nsassent à faire valoir leur Souveraineté sur les trois Royaumes Anois, ausquels Ecbert avoit bien voulu laisser une ombre de liberté. nsi, peu à peu, les Northumbres, comme les plus éloignez du Wes, s'étoient affranchis de la servitude. Les Factions, qui avoient pennt un si long tems regné parmi eux, avoient beaucoup perdu de leur imosité, jusques-là qu'elles s'étoient enfin réunies pour placer *Osbert* le Trône, d'un consentement unanime. Cette heureuse union aut pu rétablir les Northumbres dans l'Etat florissant où ils s'étoient autrefois, si un accident imprévu n'eût fait revivre leurs dissensions, longé leur Païs dans un gouffre de malheurs, d'où il ne put plus se r. Voici quelle fut l'origine de ces nouveaux troubles, qui causet la ruine du Northumberland, & qui ne furent gueres moins funesau reste de l'Angleterre. G. Malmesb. Les Northumbres secouent le joug des Rois de Wessex. Nouveaux troubles en Northumberland, qui attirent les Danois.

Osbert, qui tenoit sa Cour à Yorck, revenant un jour de la Chasse;

ETHELRED I. Origine de ces troubles. J. Brompton.

voulut aller se rafraichir dans la maison d'un certain Comte, nommé *Bruen-Bocard*, qui étoit chargé de la garde des Côtes, contre les courses des Danois. Le Comte se trouvant alors absent, sa Femme, qui joignoit aux charmes de sa beauté des manieres tout-à-fait engageantes, fit les honneurs de la Maison, en recevant son Souverain avec tout le respect qui lui étoit dû. Osbert, charmé de la beauté de cette Dame, en devint tout-à-coup si éperduement amoureux, que, sans se mettre en peine des suites, il résolut de satisfaire sa passion, sans retardement. Ainsi, sous prétexte d'avoir quelques affaires à communiquer à la Comtesse, en l'absence de son Epoux, il la mena insensiblement dans une Chambre reculée, où, après plusieurs tentatives pour obtenir de gré ce qu'il souhaitoit, il en vint enfin à la force. Les prieres, les larmes, les cris, les reproches, les injures, tout fut inutile pour arrêter ce Prince, que sa passion rendoit furieux. Après avoir commis cette infame action, il laissa la Comtesse dans un désespoir, dont il ne lui fut pas possible de cacher la cause à son Mari. Un si sanglant outrage se pardonne mal-aisément. Bien qu'Osbert fût Roi, & le Comte Bruen son sujet, celui-ci ressentit si vivement cette injure, qu'il resolut d'employer toutes sortes de moyens pour en tirer une vengeance éclatante. Il avoit du crédit parmi les Northumbres, & l'action d'Osbert étoit en elle-même propre à causer de l'alteration dans les esprits des Sujets. Ainsi, par les intrigues & les sollicitations du Comte, il arriva peu de tems après, que les *Berniciens* se revolterent, & que tenant Osbert indigne de leur commander, ils élurent un autre Roi, nommé *Ella*, qu'ils placerent sur le Trône de Bernicie; & en même tems, ils se préparerent à le soutenir. Ainsi, les anciennes divisions du Northumberland, qui paroissoient assoupies, reprirent une nouvelle force, & ce Royaume se trouva encore une fois partagé entre deux Rois & deux Factions, qui, cherchant continuellement à s'entre-détruire, n'y réussirent que trop bien.

Ella est élu Roi de Bernicie.

La Guerre Civile fut le triste effet de cette division. Les deux Rois tâcherent souvent de décider leur querelle par les armes: Mais l'égalité de leurs forces empêchant que la balance ne panchât trop de l'un des côtez, ils se maintinrent tous deux sur le Trône. Il sembloit que le Comte offensé avoit sujet de se féliciter, de ce qu'il avoit fait perdre à Osbert la moitié de ses Etats. Mais sa vengeance ne lui paroissoit pas assez complette, pendant qu'il le voyoit encore en possession du Royaume de *Deïre*. Cependant, comme il jugeoit bien qu'il lui seroit trop difficile de la pousser plus loin sans un secours étranger, il prit la funeste résolution d'aller implorer celui des Danois, & de les attirer dans son Païs. Ce n'étoit pas la premiere fois qu'une pareille offense avoit produit un semblable effet. L'Espagne, sous la puissance des Maures, ressentoit encore en ce même tems, les maux qu'une affaire de cette nature lui avoit causez. Dès que le Comte fut arrivé en Dannemarc, il al-

ETHELRED I.

Le Comte Bruen attire les Danois en Angleterre.

la trouver, *Ivar*, qui occupoit alors le Trône de ce Royaume (1). Il l'informa en détail des troubles qui agitoient le Northumberland, & lui fit entendre, que s'il savoit profiter de cette favorable conjonĉture, il pourroit avec beaucoup de facilité se rendre maitre de ce Royaume; Ivar se laissa aisément persuader d'entreprendre cette Conquête, à laquelle il se sentoit porté par un desir de vengeance, autant que par l'am)ition. *Regnier* son Pere, ayant été fait prisonnier en Angleterre, avoit ;té mis dans une fosse pleine de Serpens, où il avoit miserablement ini sa vie. Un traitement si barbare ayant inspiré à Ivar une haine fuieuse contre les Anglois, il embrassa, sans balancer, l'occasion qui se résentoit de se venger d'eux. Dans cette résolution, il prit avec le Com: Bruen toutes les mesures nécessaires pour exécuter leur dessein. Dès : Printems suivant, il entra dans l'Humber avec une nombreuse Flot:, qui porta la terreur dans toute l'Angleterre. Il étoit conduit par le omte Anglois, & accompagné d'*Ubba* son Frere, qui passoit pour le lus vaillant homme de son tems. Comme les Northumbres n'avoient ı aucune connoissance de ce dessein, ils n'avoient pas pris de précauons pour lui disputer la descente. Ainsi ce Prince, ayant mis ses Troues à terre, s'empara sans peine du bord septentrional de l'Humber. nsuite, il marcha droit à Yorck, où Osbert préparoit une Armée pour)pposer à cette invasion.

Ivar fait descente dans le Northumberland.

Sim. Dunelm.

Dans cette fâcheuse extremité, Osbert eut recours à Ella, quoique n ennemi, pour en obtenir du secours. Celui-ci, qui se sentoit couble de la barbarie exercée envers le Pere d'Ivar, & qui en craignoit vengeance, promit volontiers de suspendre la querelle particuliere ur agir contre l'ennemi commun, & de joindre toutes ses forces à les d'Osbert. En effet, il se prépara d'abord avec toute la diligence ssible, pour lui amener un puissant secours. Si Osbert avoit pu se oudre à se tenir renfermé dans Yorck, en attendant Ella qui comnçoit à se mettre en mouvement, il auroit sans doute embarassé le i de Danemarc, qui par là se seroit vu obligé de faire tête en deux lroits à la fois. Mais la grandeur de son courage ne lui permit pas prendre une résolution si salutaire. Peut-être ne se voyoit-il qu'avec ne contraint d'avoir recours à son ennemi, ou peut-être craignoit-il lque trahison de sa part. Quoiqu'il en soit, sans attendre qu'Ella se approché, il sortit brusquement d'Yorck, & attaqua les Danois, ne soutinrent ce choc qu'avec peine, & qui se virent même sur le nt d'être rompus. Cependant, leur longue résistance ayant enfin rai l'ardeur de leurs ennemis, ils les pousserent à leur tour, & les conçnirent enfin de se retirer en désordre dans la Ville. Osbert, au déoir de se voir arracher une Victoire qu'il tenoit déja pour certaine,

Osbert demande du secours à Ella.

Osbert est défait & tué.

) *Pontanus*, dans son Histoire de *Danemarc*, ne met pas *Ivar* au nombre des de ce Païs-là : mais *Meursius* assure que ce Prince fut couronné l'an 836 ; en sa Chronologie ne s'accorde pas avec celle des Historiens Anglois. Rap. Th.

ETHELRED I. voulut faire des efforts pour rallier ses Troupes, & fut tué dans la re-
traite avec un très grand nombre des siens.

Cette Victoire ayant fait ouvrir les portes d'YORCK aux Danois,
allerent s'y rafraichir, pendant qu'Ella s'avançoit dans l'esperance
remedier au mal que la précipitation d'Osbert avoit causé. Ivar,
venoit de triompher de l'un des deux Rois, ne croyant pas l'autre
redoutable, lui épargna une partie du chemin, en s'avançant vers
pour le combattre. La Bataille que ces deux Princes se livrerent
fut pas moins sanglante que la précedente, ni moins funeste aux An-
Ella y perdit la vie, & son Armée fut mise dans une entiere dé-
Quelques-uns ont dit, que ce Prince ne fut pas tué dans le com-
mais qu'ayant été fait prisonnier, Ivar le fit écorcher tout vif,
venger la mort de Regnier son Pere. Le lieu où se donna cette Ba-
fut nommé *Ellescroft*, c'est-à-dire la déroute d'Ella.

Meursius, Hist. Dan.

Défaite & mort d'Ella.

Ivar entre dans la Mercie.

Après ces deux grandes Victoires, Ivar s'empara sans peine de
le Northumberland, où il ne trouvoit plus personne qui s'opposât
armes. Mais cette conquête n'étant pas capable de contenter son a-
tion, il s'avança dans la Mercie, pillant & ravageant sans miser-
tout ce qui se trouvoit sur son passage. Buthred, Roi de Mercie,
eu le tems de se préparer, avoit appellé à son secours Ethelred
Beau-Frere, qui étoit allé le joindre avec toutes les forces du W-
Ivar s'étoit déja avancé jusqu'à Nottingham, dans l'esperance de
prendre le Roi de Mercie: mais dès qu'il eut appris la jonction
Ethelred, il s'arrêta tout court, surpris lui-même de voir ses
inferieures à celles des Princes Anglois. Les deux Armées fu-
quelque tems assez proche l'une de l'autre, attendant à toute
d'en venir aux mains. Mais l'importance d'un combat qui,
apparences, devoit décider du sort des uns & des autres, te-
deux partis en crainte. Enfin, après s'être longtems regardé
séparerent sans combattre. Buthred aima mieux donner quel-
pour faire retirer l'ennemi, que de hazarder une Bataille do-
cès étoit trop douteux. D'ailleurs il comprenoit qu'il n'avoit
gagner sur les Danois, quand même la fortune lui seroit favora-
lieu qu'il avoit tout à perdre, si elle lui étoit contraire.

Ethelred accourt au secours du Roi de Mercie.

Buthred donne de l'argent à Ivar, qui se retire.

Depuis qu'Ivar étoit en Angleterre, il avoit impitoyablement
gé tous les lieux qui s'étoient trouvez sur sa route. Il s'étoit prin-
lement attaché à piller les Monasteres, parce que c'étoit là que les
glois tâchoient de mettre à couvert ce qu'ils avoient de plus pré-
On peut aisément concevoir, que les Danois, qui étoient encore
lâtres, n'avoient pas beaucoup d'égards pour les Religieuses,
y en eut un grand nombre qui se trouverent exposées à leur bru-
On dit sur ce sujet, que l'Abbesse de *Coldingham*, voyant appr-
l'Armée Danoise, sut persuader ses Religieuses de se couper le
la levre de dessus, pour se mettre à couvert des violences dont

Sim. Dunelm.

Destruction du Monastere de Coldingham.

Ethelred I.

étoient menacées. Véritablement, ce rare expédient leur sauva l'honneur : mais il leur couta la vie. Les Soldats Danois voyant, contre leur attente, des visages si difformes, mirent le feu au Monastere, & leur firent consommer dans les flammes le sacrifice de leurs personnes, qu'elles avoient déja commencé d'offrir à Dieu.

870.
Ivar se rend maître de l'Estanglie.

Ivar, n'ayant pas eu dans la Mercie tout le succès qu'il avoit espéré, tourna ses armes d'un autre côté, ou vrai-semblablement il devoit trouver moins d'opposition. Il laissa Ubba son Frere en Northumberland, & s'étant embarqué avec ses meilleures Troupes, il alla descendre dans le Royaume d'Estanglie, où regnoit Edmond de qui j'ai déja parlé. Ce jeune Prince, plus accoutumé aux exercices de pieté qu'à l'exercice des armes, ayant voulu livrer Bataille aux Danois, fut aisément vaincu, & contraint de prendre la fuite. Il crut pouvoir se cacher dans une Eglise : mais ayant été découvert, il fut mené à Ivar qui étoit à *Hegilsdon*. (1) D'abord, le Vainqueur lui offrit de lui laisser son Royaume, pourvu qu'il voulût le reconnoitre pour son Souverain, & lui payer un Tribut. Edmond ayant réfusé ce parti, Ivar le fit attacher à un arbre, & percer d'une infinité de fleches ; après quoi, il lui fit couper la tête.

Mort tragique d'Edmond Roi d'Estanglie.

Humbert, Evêque des Estangles, fut aussi massacré par les ordres du même Roi. La tête d'Edmond ayant été trouvée quelque tems après, fut enterrée avec le Corps, à *St. Edmond-bury*, Ville qui a reçu son nom de ce Roi. Pendant que la Religion Catholique Romaine a fleuri en Angleterre, on a prétendu qu'il se faisoit une infinité de Miracles sur le tombeau de ce Prince. Je ne sai par quelle avanture ce Corps a été transporté à Toulouse, où on prétend l'avoir découvert en 1667.

Ann. de Toul. de la Faille.

(1) Quoique Mr. de *Rapin* suive l'opinion la plus probable, qui veut que le viol de la Femme du Comte *Bruern* commis par *Osbert* fût la cause que les *Danois* vinrent dans le Comté de *Northumberland*, on donne une autre raison de cette expédition, & du meurtre barbare qui fut commis sur *Edmond*. Voici ce qu'en dit l'Histoire. *Lodebroch* Roi de Danemarc s'étant mis dans un bateau pour aller au vol de l'Oiseau, fut forcé par le gros tems & poussé vers la côte d'Angleterre près de *Yarmouth*. Il fut pris & amené à la Cour d'*Edmond* alors Roi d'*Est-Anglie*, qui le trouvant grand Chasseur, prit du goût pour sa compagnie. *Bern* Fauconnier du Roi, se voyant supplanté dans son emploi par cet Etranger, l'attira dans un Bois sous prétexte de lui montrer du gibier, & le massacra cruellement. Le Chien de *Lodebroch* mourant presque de faim se rend au Palais, & s'en retourne après avoir mangé : il fit la même chose à diverses reprises. Cela obligea les Domestiques du Roi à le suivre, & cet animal les conduisit à la vue du corps de son Maitre. *Bern* fut convaincu de ce meurtre, condamné à être mis dans le bateau de *Lodebroch*, & exposé à la merci des vagues de la mer, sans cordages & sans provisions. Il fut poussé par bonheur sur les côtes de *Danemarc*. Le bateau fut reconnu ; *Bern* fut pris & interrogé sur ce qu'étoit devenu *Lodebroch*. Il répondit, qu'ayant été jetté sur les côtes d'*Est-Anglie*, il avoit été mis à mort par ordre d'*Edmond*. Sur quoi *Ivar* & *Hubba*, Fils de *Lodebroch*, s'embarquerent pour se rendre en *Est-Anglie* avec une nombreuse Armée : mais la tempête les obligea de relâcher aux côtes de *Northumberland*. Collier, *Hist. Ecclef.* Tind.

ETHELRED I.

Gurthorm Gouverneur d'Estanglie pour les Danois.

Après qu'Ivar se fut rendu maitre de l'Estanglie, il en donna le Gouvernement à un Capitaine Danois, nommé *Godrim* ou *Gurthorm*. Ensui te, ayant rappellé Ubba son Frere du Northumberland, pour servir au près de sa personne, il établit dans ce Royaume un Roi nommé Egbert Anglois de Nation, mais qui lui étoit dévoué.

871. Ivar attaque le Wessex.

Les heureux succès que les Danois avoient eus depuis le commence ment de la Guerre, leur ayant fait concevoir l'esperance de se rendre maitres de toute l'Angleterre, ils commencerent à former de nouveaux projets. Ivar, qui avoit acquis une parfaite connoissance de l'état où le Païs se trouvoit, jugea que c'étoit par le Wessex qu'il devoit con tinuer l'exécution de ses desseins. Il esperoit, que s'il pouvoit venir à bout de subjuguer ce Royaume, le reste ne pourroit pas résister long tems. D'un autre côté, il voyoit que toutes les conquêtes qu'il pourroit faire ailleurs, seroient toujours mal assurées, pendant que le Roi de Wessex seroit en état de secourir ses voisins. Ces considerations lui ayant fait prendre la résolution d'attaquer Ethelred, il fit embarquer son Ar mée, & s'étant rendu sur la Côte de Wessex, il y mit ses Troupes à ter re, & s'avança jusqu'à *Reading*. Ethelred, qui avoit prévu son dessein, se trouvant à la tête d'une Armée, marcha de ce côté-là, étant accom pagné d'Alfred son Frere, qui lui servoit de Lieutenant. Il seroit en nuyeux, & peut-être même impossible, de rapporter tout le détail de cette Guerre, & d'en donner une juste idée. Il suffira de dire en deux mots, que dans l'espace d'une seule année, Ethelred livra neuf Batail les aux Danois, & qu'en toutes ces occasions, il donna des preuves si gnalées de son courage & de sa conduite, quoique la fortune ne lui fût pas toujours favorable. Dans la derniere de ces Batailles, qui se don na tout proche de *Witingham*, ce Prince reçut une blessure mortelle,

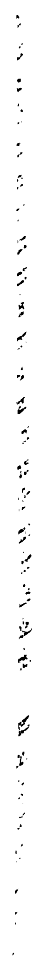
872. Mort d'Ethelred.

qui le coucha dans le tombeau, dans l'année 872, après qu'il eut regné cinq ans (1).

Il semble qu'Ethelred n'aït pas été entierement exempt de blâme, d'avoir laissé conquerir aux Danois le Northumberland & l'Estanglie, sans faire des efforts pour s'y opposer. Mais il y a quelque apparence que ce Prince, surpris de la défaite des deux Rois de Northumberland, & de la rapidité des progrès d'Ivar, ne se crut pas en état de reparer les maux causez par les divisions des Northumbres. D'ailleurs, il crai gnoit sans doute d'exposer, pour la défense du Northumberland & de l'Estanglie, des Troupes dont il prévoyoit qu'il auroit lui-même besoin pour conserver son propre Royaume. On peut encore ajoûter

(1) *Ethelred* est enterré à *Winburn*, dans *Dorsetshire*. On lit cette Inscription sur son Tombeau.

In hoc loco quiescit corpus S. Ethelredi *Regis* West-Saxonum, *Martyris*; qui *Domini* DCCCLXXII. XXIII. *Aprilis per manus* Danorum *Paganorum* ... CAMBDEN. Il y a des gens qui revoquent en doute cette Epitaphe, & qui pr dent qu'il mourut de Peste cette même année. TIND.



Tom. I. Page 299.



pour sa justification, que la terreur qui s'étoit repandue dans toute l'Angleterre, ne lui permettoit peut-être pas de disposer de ses Troupes comme il l'auroit souhaité. Cette terreur étoit si grande, qu'il n'étoit pas facile d'obliger les Anglois à marcher contre des ennemis si redoutables, s'ils ne se voyoient forcez à une défense absolument nécessaire. ETHELRED I.

Quoiqu'Ethelred fût très brave, on prétend que sa pieté surpassoit encore sa valeur. Un Historien a dit sur ce sujet, qu'un jour de combat, ce Prince étant occupé à ses dévotions pendant que l'Armée ennemie étoit en présence, ne voulut point les interrompre après même que la Bataille eut commencé, quoique les Danois eussent déja quelque avantage. Il ajoute, que Dieu recompensa sa pieté, en lui accordant ce jour-là une victoire signalée (2). Pieté d'Ethelred.

Ethelred laissa quelques enfans, dont un Fils, nommé *Alfred*, fut le Bisayeul de l'Historien *Ethelwerd*. Quelques-uns disent aussi qu'il eut une Fille, nommée *Thyra*, qui fut femme de Trothon VI. Roi de Danemarc. La même raison, qui avoit fait préferer Ethelred à ses Neveux, Fils d'Ethelbert son Frere ainé, je veux dire, le Testament d'Ethelwolph, priva ses enfans de la Couronne. Après sa mort, *Alfred* son Frere fut placé sur le Trône, sans que personne lui en disputât la possession.

Pendant le Regne d'Ethelred, les Danois détruisirent plusieurs fameux Monasteres, comme ceux de *Croyland*, d'*Ely*, de *Peterborowgh* ou *Medeshamstede*, outre celui de *Coldingham*, dont j'ai parlé. C'est dans la description des maux que souffrirent ces Maisons Religieuses, que les Historiens se sont principalement étendus; pendant qu'ils ont négligé, sans doute, des évenemens plus remarquables, & plus dignes de la curiosité des Lecteurs. Plusieurs Monasteres détruits.

ALFRED LE GRAND,

Sixieme Roi d'Angleterre.

LE Regne d'Alfred ne fut pas moins troublé par les Danois, que le précedent. Ce Prince, aussi-bien qu'Ethelred son Frere, eut souvent occasion de donner de l'exercice à sa valeur, à sa constance, & à toutes les autres vertus, dont le Ciel l'avoit orné. Leur fortune fut pourtant differente, en ce qu'Ethelred ne se vit jamais dans un état si déplorable qu'Alfred; comme d'un autre côté, il ne se vit jamais élevé à une si grande gloire. Il semble que la Providence divine ait voulu montrer, en la personne d'Alfred, combien il lui est facile d'abaisser & de relever les Souverains, selon son bon plaisir. C'est ce que je vais faire voir ALFRED LE GRAND.

(2) Ce Combat se donna à *Ashdown*, dans le Comté de *Bercks*. TIND.

ALFRED LE GRAND. *J. Spelman.*

dans la Vie de ce Prince, en prenant pour principal guide un illustre Historien, qui l'a écrite avec beaucoup d'exactitude.

Etat de l'Angleterre.

Ethelred avoit laissé les affaires de son Royaume dans un état très déplorable. Les Danois, déja maitres du Northumberland & de l'Estanglie, étoient au milieu du Wessex. Malgré les fréquens combats que ce Prince leur avoit livrez, ils s'y étoient emparez de plusieurs Places; & non seulement ils se maintenoient en ce Païs-là, mais ils avoient même lieu d'esperer qu'ils en acheveroient bien-tôt la conquête. Alfred n'avoit pas encore été un mois sur le Trône, qu'il se vit obligé de marcher contre ces redoutables ennemis, qui s'étoient avancez jusqu'à *Wilton*.

Bataille de Wilton, où Alfred est battu.

Ce fut en cet endroit qu'il alla les attaquer pour la premiere fois, depuis la mort du Roi son Frere. (1) Il se flatta pendant quelque tems, que la Victoire se tourneroit de son côté: mais la face du combat ayant tout à coup changé à leur avantage, il se vit enfin contraint de leur ceder le champ de Bataille. Cependant, la perte qu'il fit en cette occasion ne fut pas assez considerable, pour lui ôter l'esperance d'avoir sa revanche. Comme de leur côté ils avoient aussi perdu beaucoup de monde, il travailla sans relâche à remettre son Armée en état de les combattre encore, avant qu'ils eussent reçu de nouveaux secours. Sa diligence les étonna. Quoiqu'ils eussent été victorieux dans la derniere Bataille, ils lui demanderent la Paix, parce qu'ils se sentoient peu en état de continuer la Guerre.

Il fait un Traité avec les Danois.

Quelque confiance qu'Alfred eût en ses Troupes, qui témoignoient beaucoup d'ardeur, il ne crut pas devoir négliger l'occasion qui se présentoit de chasser ses ennemis hors du Wessex (2), sans hazarder un second combat. Comme ils vouloient bien s'engager à quitter ses Etats, à condition qu'il ne se mêleroit pas des affaires du reste de l'Angleterre, il accepta leur offre avec joye, la regardant comme très avantageuse, dans les circonstances où il se trouvoit. En effet, ce Traité lui donnoit du tems pour prendre des précautions contre une nouvelle invasion, qui n'étoit que trop apparente. Mais s'il se fût obstiné à vouloir combattre, & qu'il eût perdu une seconde Bataille, son Royaume tout entier seroit infailliblement tombé entre les mains des Etrangers.

Les Danois ayant quitté le Wessex, se retirerent à Londres (3), dont ils s'étoient rendus maitres pendant la derniere Guerre. Ivar étoit retourné en Danemarc, & avoit laissé le Commandement de son Armée à

(1) *Ethelwerd* semble donner à entendre qu'*Alfred* ne se trouva point en personne à cette Bataille, & qu'il étoit occupé à faire les funerailles de son Frere. TIND.

(2) Il faut entendre par le *Wessex*, tout le païs situé au Midi de la *Tamise*, avec l'ancien Royaume d'*Essex*. RAP. TH.

(3) *Londres* faisoit alors partie de la *Mercie*. RAP. TH.

Quoique *Londres* fût dans le territoire du Royaume d'*Essex*, elle étoit alors sous la dépendance du Royaume de *Mercie*, où elle a toujours demeuré depuis, comme une portion de *Middlessex*. TIND.

Ubba son Frere, qui, ne pouvant plus attaquer le Wessex, résolut de porter ses armes dans la Mercie. Buthred ne se sentant pas en état de résister, depuis qu'Alfred s'étoit engagé à ne lui donner aucun secours, ne trouva point de meilleur moyen que de donner de l'argent aux Danois, pour sauver son Païs de leurs ravages. Dès qu'ils eurent reçu la somme qui leur avoit été promise, ils prirent la route du Northumberland, pour aller vivre avec leurs Compatriotes. Mais comme ils n'y trouverent pas à subsister, à cause des ravages qu'ils y avoient fait eux-mêmes, ils se virent comme contraints de rentrer dans la Mercie. Avant que de quitter le Northumberland, ils déposerent *Ecbert* qu'ils y avoient établi pour Roi, & mirent sur le Trône un de leurs Comtes nommé *Ricsige*. Buthred les voyant rentrer dans ses Etats, se plaignit de leur manque de foi; mais, sans écouter ses plaintes, ils l'obligerent à leur donner encore une somme considérable, pour sauver son païs de la ruine totale dont il étoit menacé. Cependant ils n'eurent pas plutôt reçu cette nouvelle somme, qu'ils commencerent à ravager la Mercie, & firent même connoitre à Buthred, que sa personne n'étoit pas en sureté. La crainte de tomber entre leurs mains, obligea ce Prince à leur abandonner son Royaume, & à se retirer à Rome dans le College Anglois, où il passa le reste de sa vie. La Mercie se trouvant ainsi sans Roi, & Alfred s'étant engagé à la laisser sans secours, il ne fut pas difficile aux Danois de se rendre maitres de ce beau Royaume. Cependant, pour ne pas trop effaroucher les Merciens, ils y établirent pour Roi, *Ceolulphe*, qui avoit été domestique de Buthred. Quoique ce nouveau Roi fût Anglois; comme il ne tenoit la Mercie qu'en dépôt, jusqu'à ce que ses maitres en eussent autrement disposé, il voulut profiter du tems, pour s'enrichir. Ainsi, les Merciens se trouverent tellement vexez par ses rapines continuelles, qu'ils auroient eu peut-être moins à souffrir d'un étranger, que de leur Compatriote.

Alfred le Grand.

Les Danois entrent dans la Mercie.

Buthred leur donne de l'argent pour les faire retirer.

Ricsige Roi de Northumb.

S. Dunelm.

Les Danois rentrent dans la Mercie.

Buthred leur abandonne son Royaume & se retire à Rome.

Ils font Ceolulphe Roi de Mercie.

Ingulphe.

Bien que les Danois fussent maitres de la Mercie, de l'Estanglie, & du Northumberland, ils n'étoient pas encore satisfaits de ces conquêtes. Le Wessex, qui comprenoit les quatre autres Royaumes, étoit une proye qui excitoit sans cesse leur avidité. Mais comme ils avoient toujours trouvé en ce païs-là des Princes toujours prêts à leur disputer jusqu'à un pouce de terre, ils s'étoient vus contraints de faire un Traité avec Alfred, jusqu'à ce qu'ils pussent trouver une occasion favorable pour exécuter leurs desseins sur ce Royaume. Cependant, ils se mirent à cultiver les Terres qu'ils avoient acquises, & commencerent à regarder comme leur Patrie, ce même païs où ils avoient fait de si grands & si fréquens ravages. Il sembloit alors, que l'Angleterre étant partagée entre les Anglois & les Danois, la tranquillité alloit enfin s'y rétablir. Ceux-ci paroissoient contens de leur sort, & Alfred s'estimoit heureux de pouvoir conserver le Royaume de ses Peres. Mais il s'en falloit bien,

Les Danois demeurent maitres de la moitié de l'Angleterre.

ALFRED LE GRAND.

que les maux dont l'Angleterre étoit affligée ne fussent près de leur f

Pendant qu'Alfred se flattoit de jouïr de quelque repos, on lui p

875. Halfden arrive dans l'Estanglie.

paroit de nouvelles affaires en Danemarc. *Halfden*, Capitaine Dan y avoit équipé une Flotte, avec laquelle il alla descendre dans l'Est glie. Comme la saison étoit déja fort avancée, il passa l'Hiver en païs-là, sans faire aucun mouvement, en attendant l'occasion de i irruption dans le Wessex. L'arrivée des Troupes que Halfden a amenées, auroit dû porter Alfred à prendre quelque précaution, p qu'il n'étoit que trop manifeste qu'elles étoient destinées contre Néanmoins, la confiance qu'il avoit au Traité conclu depuis peu les Danois, le fit demeurer dans une sécurité, dont Halfden ne m qua pas de profiter. Dès le commencement de l'Été, ce Capitain

Il va surprendre Warham dans le Wessex.

tant mis en Mer, alla surprendre le Château de *Warham* situé sur la te meridionale, & la plus forte Place qu'il y eut dans le Wessex. Il ble que jusqu'alors, les Anglois n'avoient pas bien compris à q sorte d'ennemis ils avoient à faire. Ils regardoient la Guerre qu Danois leur faisoient, comme une Guerre réguliere où toute la tion Danoise avoit interêt. Dans cette pensée, ils se persuadoient q Traité fait avec une Troupe, devoit lier toutes les autres. Mais le nois la regardoient d'une autre maniere. Les Particuliers, avec le sentement de leurs Rois, s'associoient ensemble pour mettre des f tes en Mer, & pour partager le butin qu'ils faisoient, soit en Angleter ailleurs. Par cette raison les differentes bandes qui faisoient des des en quelque Païs que ce fût, étoient indépendantes les unes des autre chacune ne se croyoit obligée qu'à observer les Traitez qu'e elle même. Alfred s'étoit accordé avec Ubba; mais Halfden n pas lié par cet accord. Cependant, les Anglois regardant l' de Warham comme une véritable perfidie, prenoient à témoin & la Terre de la violation du Traité. Mais Halfden, s'embaras de leurs plaintes, se mettoit en devoir d'entrer plus avant dans l

Alfred fait un Traité avec Halfden,

sex, si Alfred ne l'eût arrêté par un Traité particulier qu'il fit a L'Auteur de sa Vie se contente de dire, que les Danois jurere les Reliques des Saints (1), qu'ils ne remettroient plus le pied d Wessex. Selon les apparences, ils firent acheter bien cher au R engagement. On ne peut voir sans quelque surprise, que ce l ait fait jurer sur des Reliques, des gens qui étant encore Paye devoient pas se croire plus fortement liez par ce serment, que p lui qu'ils avoient accoutumé de faire sur leurs bracelets. Tout ce en peut conjecturer, c'est qu'il crut qu'en cas qu'ils vinssent à le

qui le rompt.

le Ciel seroit plus fortement engagé à les en punir. Quoi qu'il e ce serment n'en fut pas plus respecté. Ils n'attendirent pas même le violer, qu'ils fussent sortis du Wessex. En se retirant vers l

(1) Le serment le plus solemnel des Danois & des autres Nations du Nor de jurer par leurs armes. *Olaus Magnus*, lib. 8. c. 2. TIND.

cie, ils rencontrerent un Corps de Cavalerie Angloise qui marchoit sans précaution, s'assurant sur l'accord qui venoit de se conclure, & l'ayant attaqué lorsqu'il y pensoit le moins, ils tuerent la plupart des Cavaliers. Les chevaux qu'ils prirent en cette occasion, leur servirent à marcher avec plus de diligence vers les parties occidentales du Wessex, où ils assiegerent *Exceter* (1)

Il assiege Exceter.

876.

La Guerre se renouvelle.

Cette preuve de leur mauvaise foi ayant fait connoitre au Roi qu'il étoit inutile de faire des Traitez avec des gens de ce caractere, il résolut de prendre des mesures plus efficaces pour se mettre à couvert de leur perfidie. Dans cette vue, il fit assembler le Conseil général du Royaume, & par un discours pathétique, il fit comprendre à ses Sujets, que ce n'étoit que de leur valeur & de leur courage, qu'ils devoient attendre le soulagement de leurs maux: Qu'en une occasion si pressante, il falloit nécessairement exposer leurs vies pour leur Patrie, & sacrifier une partie de leurs biens pour sauver l'autre: Enfin, qu'une généreuse résolution étoit l'unique moyen qui leur restoit, pour éviter les mêmes calamitez qu'ils avoient vu tomber sur leurs voisins. Ces remontrances ayant produit l'effet qu'il en avoit attendu, il leva une Armée, avec laquelle il combattit ses ennemis jusqu'à sept fois dans une seule Campagne. Mais comme tous ces combats ne lui furent pas également favorables, il se vit encore contraint d'entrer en négociation avec les Danois. Bien qu'il ne pût pas s'assurer beaucoup sur leurs promesses, il ne trouva point de meilleur moyen pour tâcher de terminer cette dangereuse Guerre. Ce nouveau Traité, par lequel les Danois s'engagerent à ne rentrer plus dans le Wessex, fut exécuté avec plus de bonne-foi que le precédent.

Alfred fait un nouveau Traité avec les Danois.

Les West-Saxons regarderent la retraite de ces formidables ennemis, comme une grande délivrance. Mais ils n'étoient pas encore au point de voir finir leurs miseres. Cette Troupe, qui leur avoit causé tant de terreur, étoit à peine partie, qu'ils en virent arriver une autre sous la conduite de *Roll*, ce fameux Chef des Normans, qui devint ensuite le fleau de la France. Par bonheur, Alfred se trouva préparé à recevoir ce nouvel ennemi. Après quelques tentatives, Roll, desesperant de pouvoir se procurer un établissement fixe en Angleterre, se résolut à l'aller chercher en France. Vrai-semblablement, voyant la meilleure partie de l'Angleterre au pouvoir de ses Compatriotes, & Alfred résolu & préparé à lui disputer le reste, il ne crut pas pouvoir trouver dans cette Isle un avantage aussi considerable que celui qu'il esperoit de trouver en France. Quelques-uns ont dit, qu'il eut un songe qui lui fit connoitre les grands succès qu'il devoit avoir de l'autre côté de la Mer.

Roll arrive en Angleterre.

Il trouve Alfred sur ses gardes.

Il va chercher fortune en France.

(1) Les Annales d'*Huntingdon* & celles de *Saxe* rapportent qu'ils allerent à *Exceter* sur leurs propres chevaux, & que les gens de pied qui demeurerent à *Warham* firent pour la plupart naufrage au commencement de l'année à *Swanawick* [à présent *Swanwick* dans *Hampshire*]: le reste se sauva à *Exceter*. Tind.

ALFRED LE GRAND.

Alfred équipe une Flotte.

Après le départ de Roll, Alfred jouït enfin d'un peu de repos, qui lui procura le loisir de penser aux moyens de prévenir des invasions si fréquentes. Il n'en trouva point de meilleur ni de plus prompt, que de faire équiper une bonne Flotte, afin de pouvoir combattre les Danois avant qu'ils fussent à terre, où ils avoient presque toujours l'avantage. Comme jusqu'alors, on ne s'étoit point avisé de les combattre sur Mer, ils s'étoient accoutumez à ne se servir que des Vaisseaux propres à porter des Troupes ; au-lieu que ceux qu'Alfred fit construire, étoient uniquement fabriquez pour le combat. Il ne tarda pas longtems à recueillir le fruit de cette prudente précaution. Bien-tôt après, sa Flotte rencontra six Corsaires Danois qu'elle mit en fuite, & leur prit un de leurs plus grands Vaisseaux, dont les Soldats & les Matelots furent jettez dans la Mer. Ce premier succès fut suivi d'un autre plus considerable. Une Flotte Danoise de six-vingt Vaisseaux chargez de Troupes, s'étant approchée des Côtes pour les débarquer, les Vaisseaux du Roi allerent l'attaquer, & en coulerent à fond la plus grande partie. L'année suivante, une autre Flotte de la même Nation faisant voile du côté de l'Ouest, fut battue d'une si violente tempête, qu'elle périt presque entierement, & si quelques-uns des Vaisseaux en échaperent, ce ne fut que pour tomber entre les mains des Anglois.

Heureux succès de cette Flotte.

Alfred, encouragé par ces heureux succès, forma le dessein d'aller attaquer les Danois dans les Provinces Occidentales, où ils s'étoient fortifiez par la prise d'Exceter. D'ailleurs, ils étoient toujours favorisez par les habitans de Cornouaille. Il exécuta cette résolution avec tant de courage & de bonheur, qu'enfin il réduisit les Danois à quitter entierement le Wessex, & à lui donner des Otages. Ils se retirerent dans la Mercie, où se lassant enfin de mener une vie si vagabonde, ils se joignirent à ceux de leurs Compatriotes qui s'y étoient établis. Ensuite, d'un commun accord, ils déposerent Ceolulphe, & partagerent entre eux les Terres de ce Royaume. On ne sait point quelle sorte de Gouvernement ils y établirent, les Historiens Anglois ayant entierement négligé de parler des affaires civiles des Danois, & s'étant uniquement attachez à celles de la Guerre. Quoi qu'il en soit, c'est ainsi que finit le Royaume de Mercie, après avoir subsisté près de trois-cens ans.

Les Danois abandonnent le Wessex,

877.

Fin du Royaume de Mercie,

& du Royaume de Northumberland.

Dès l'année précedente, le Royaume de Northumberland avoit eu le même sort. Halfden, qui s'y étoit retiré, y avoit établi pour Roi *Ecbert*, à la place de *Ricsige* qui étoit mort en 876. Ce nouveau Roi, ou Viceroi, ne subsista que peu de tems. Dans la premiere année de son Regne, Halfden le dépouilla, & partagea ce Païs entre ses Compatriotes. Ce fut sans doute, ce qui donna occasion aux Danois de Mercie de faire la même chose. Ainsi le Royaume de Northumberland, qui avoit subsisté trois-cens-trente ans, depuis *Ida* son premier Roi, fut partagé en plusieurs Comtez qui furent distribuez à des Officiers Danois. Ce ne fut qu'avec de

de très grandes difficultez qu'on put les chasser de ce Païs-là, ainsi qu'on le verra dans la suite.

ALFRED LE GRAND.

Les Danois forment le projet de s'emparer du Wessex.

Quoique les Danois possedassent entierement trois des anciens Royaumes de l'Heptarchie, cela ne suffisoit pas pour tous ceux de cette Nation qui étoient déja en Angleterre, & pour ceux qui s'y rendoient continuellement à dessein de s'y établir. Ces derniers regardoient le Wessex avec des yeux avides. D'un autre côté, ceux qui avoient partagé entre eux les autres Royaumes, voyant que leur fortune excitoit l'envie de leurs Compatriotes, craignoient qu'il ne leur prît envie de les en déposséder, si on ne leur procuroit quelque établissement ailleurs. Ces dispositions les réunirent tous dans le dessein d'envahir le Wessex, & de faire ous leurs efforts pour se rendre maitres de ce Royaume, qui jusqu'alors voit si bien résisté à leurs attaques. Ils se préparerent à exécuter ce dessin, avec tout le secret & toute la diligence possible. Tout à coup, on t paroitre en campagne une Armée Danoise la plus formidable qu'on it encore vue, qui s'avança vers le Wessex, avant qu'Alfred pût prene aucune mesure pour se mettre en défense. Cette Armée marcha droit *ipenham* (1), qui étoit alors une des plus belles & des plus fortes Villes 1 Royaume. La prise de cette Place, dont les Danois s'emparerent en u de jours, inspira une telle terreur aux West-Saxons, qu'ils n'eurent us le courage de se défendre. Les uns se retirerent dans le Païs de Gal-, ou au-delà de la Mer, pendant que les autres couroient au-devant s Danois pour leur prêter serment de fidelité. Dans une défection si nérale, Alfred se trouva seul avec quelques Domestiques attachez à sa sonne par devoir & par affection, qui ne voulurent point l'abandondans sa mauvaise fortune. Mais comme leur petit nombre ne pouvoit lui être d'un grand secours, & qu'au contraire ils lui étoient à charil les congédia tous, afin de pouvoir se sauver plus aisément. Il n'en iva point d'autre moyen, que d'aller se cacher chez un Berger, dans androit de la Province de Sommerset, nommé l'Isle d'*Athelney* (2). oit un lieu environné d'un grand marais, où il n'y avoit qu'un petit ier pour aller à la cabane du Berger, qui étoit cachée dans des brosps. Ce fut en cet endroit que ce Prince se tint quelque tems, à l'insu es ennemis, aussi bien que de ses amis, & sans être même connu de mme de son Hôte (3), qui l'employoit au service de son petit mé-

Ils se rendent maitres de Cipenham.

Alfred se trouve abandonné de tout le monde.

Il va se cacher dans l'Isle d'Athelney.

) *Chippenham*, dans le Comté de *Wilts*, appellé par les Saxons *Cyppanham*, recommandable aujourd'hui que par son Marché d'où il tire son nom ; car n signifie *trafiquer*, & *Cypman* signifie un *Marchand*. Les Anglois ont retenu e les mots *Cheapen* & *Chapman*, qui signifient la même chose. *Cambden*. C'est que vient le nom d'une rue de Londres, nommée *Cheapside*. TIND.

) *Athelney* étoit nommée anciennement *Athelingey*, c'est-à-dire, *l'Isle des* . Elle est près de *Taunton*, à la jonction des deux Rivieres *Thone* & *Parret*. rroir n'a pas plus de deux Acres d'étendue. TIND.

Elle mit un jour un gâteau sur les charbons, & étant occupée à quelque autre

nage. C'étoit un triste sort pour un Prince. Mais Dieu, qui n'avoit de-
sein que d'exercer sa patience, ne le laissa pas longtems en cet état. I
n'avoit pas encore été six mois dans cette retraite, que ses affaires chan-
gerent de face, par une revolution à laquelle il n'avoit pas lieu de s'a-
tendre. On prétend que cet heureux changement lui fut annoncé e
songe par *St. Cuthbert*, autrefois Evêque de Lindisfarne, qui lui appa-
pour lui déclarer, qu'il alloit être bien-tôt dans un état infiniment p
glorieux que celui dont il étoit déchu. Mais, sans nous arrêter à co-
ventions des Moines, qui n'ont pu se résoudre à laisser passer aucun e-
nement extraordinaire, sans y faire intervenir quelque apparition
quelque Miracle, voici comment une entreprise, faite par une espe
de désespoir, amena cette Catastrophe.

Ubba ravage le Païs de Galles.

Ubba, qui commandoit les Troupes Danoises en l'absence d'Ivar
Frere qui s'en étoit retourné en Danemarc, avoit attaqué le Païs
Galles, & l'avoit mis à feu & à sang. Ensuite, il étoit entré dans la P
vince de *Devon* qui étoit du Royaume de Wessex, en intention d'y
les mêmes ravages. A son approche, le Comte de Devon, avec un p
nombre de braves Soldats, s'étoit retiré dans la Forteresse de *Kin*
afin de s'y mettre à couvert des premieres fureurs des Danois. Ubba
tarda pas longtems à se présenter devant cette Place, ne doutant p
que la Garnison, qui étoit peu nombreuse, ne fût bien-tôt réduit
rendre. Le Comte de Devon, voyant bien que la défense qu'il pou
faire ne seroit pas capable de le sauver, prit d'abord sa résolution.
connoitre aux assiegez le danger où ils se trouvoient de tomber
les mains de ces cruels ennemis, & qu'il n'y avoit qu'un se
pour éviter ce malheur. C'étoit de s'ouvrir un passage par le
travers leur Armée. Il leur représenta, que cette entreprise,
soit témeraire & désesperée, l'étoit beaucoup moins qu'on ne
ginoit: Qu'infailliblement, les Danois étoient dans une grande
rité, comme n'ayant en tête qu'un petit nombre d'ennemis re
entre des murailles: Que, par cette raison, la retraite n'étoit pas
sible, pourvu qu'on ne leur donnât pas le tems de prendre des p
tions pour la prévenir: Qu'au fonds, on ne hazarderoit que la v
liberté, qui se trouveroient dans un bien plus grand danger, si l'o
loit s'obstiner à soutenir un siege. Cette remontrance produisit
effet sur les assiegez, que sans déliberer plus longtems, ils fon
l'épée à la main sur ceux qui les assiegeoient, & par cette attaque
vue, ils les mirent d'abord dans un extrême désordre. Cet h
commencement leur fit perdre la pensée de se retirer, comme
voient résolu, & leur inspira le dessein de pousser plus loin leur
tage. Ils continuerent donc avec une nouvelle impétuosité à pre
Danois, sans leur donner le tems de se reconnoitre, & les ayan

Il entre dans le Wessex, & y assiege Kinwith.

Les assiegez sortent l'épée à la main, & mettent les assiegeans en déroute.

chose, il arriva que le gâteau se brula: sur quoi elle gronda le Roi de sa ne
pour le gâteau, lui disant, qu'il l'auroit mangé assez tôt. *Asser.* TIND.

entierement dispersez, ils en firent un carnage épouvantable. Ubba fut tué en cette occasion, & son grand Etendart, nommé *Reafan*, ou le *Corbeau*, tomba entre les mains des Anglois. Les Danois s'imaginoient qu'il y avoit une vertu secrete dans cet Etendart (1), que les sœurs d'Ivar avoient travaillé de leurs propres mains. Par une prévention étrange, ou par la séduction du Diable, ils croyoient voir faire à ce Corbeau, avant le combat, certains mouvemens qui étoient des présages assurez de leur Victoire ou de leur défaite. C'est du moins ce que les Historiens ont rapporté; ajoutant, que la perte de cet Etendart, auquel ils attachoient une si grande vertu, ne contribua pas peu à les décourager dans a suite.

ALFRED LE GRAND.
Ubba est tué, & son grand Etendart pris.

La nouvelle de la défaite des Danois devant le Château de Kinwith, & ı mort de leur Général, étant parvenue jusqu'au lieu où Alfred se teoit caché, ce Prince pensa d'abord aux moyens d'en tirer quelque avan-ıge. Il fit savoir à quelques-uns de ses principaux amis, le lieu où il se ouvoit, afin qu'ils se rendissent auprès de lui, pour consulter ensemble ır ce qu'il y avoit à faire dans cette occurrence. Après qu'il eut conferé rec eux, il leur donna ses ordres pour assembler en divers endroits du oyaume, de petits Corps de Troupes, qui fussent toujours prêts à se indre ensemble quand le tems seroit venu de les faire agir. Ce qu'il y oit de plus important & de plus difficile, étoit de s'instruire exacteent de l'état de l'Armée ennemie, afin de pouvoir se règler sur cette nnoissance, & prendre les mesures nécessaires. Après y avoir bien ısé, Alfred, ne sachant sur qui jetter les yeux pour le charger d'aller onnoitre le Camp des ennemis, prit la résolution la plus hardie qui sse tomber dans l'esprit d'un Prince. Ce fut d'aller s'instruire lui-même ses propres yeux, dans le Camp même des Danois, de ce qu'il soutoit de savoir. Pour cet effet, s'étant vêtu d'un méchant habit, & nt pris une harpe, comme s'il eût gagné sa vie à jouer de cet instruıt, il entra dans le Camp ennemi, & y demeura quelques jours, obant, autant qu'il lui étoit possible, tout ce dont il lui étoit important re informé. Entre autres choses, il remarqua, qu'au-lieu que pour linaire les Danois avoient accoutumé de camper sur des Collines, & y fortifier, ils avoient négligé ces précautions. Ils ne s'étoient pas ıe mis en peine d'assurer les avenues de leur Camp par des Gardes cées, comme n'ayant rien à craindre, à cause qu'il n'y avoit point mée ennemie en campagne (2). Après avoir tout observé, il s'en ırna dans sa cachette où ses amis l'attendoient, & concerta secrete- avec eux les moyens d'assembler dans la Forêt de *Selwood* (3) les

Alfred prend des mesures pour se rétablir.

Il va épier le camp ennemi, étant déguisé en Joueur de harpe.

(1) On prétend que cet Etendard fut fait par Art magique, dans un instant.

(2) Cette relation ne se trouve point dans *Asserius* ni dans *Ethelwerd*; mais dans be de *Malmesbury*, & dans la plupart des Historiens modernes. Tind.

(3) C'est la *Grande Forêt* du Comté de *Sommerset*. Tind.

ALFRED LE GRAND.

Troupes qu'ils avoient déja préparées. Ce projet fut exécuté avec de secret & de diligence, qu'en peu de tems, le Roi se vit à la tête d' Armée, & tout proche des Danois, avant qu'ils en eussent appri moindre nouvelle. Leur consternation fut extrême, quand ils vi tout à coup approcher l'Armée Angloise qui venoit les attaquer. Alf qui l'avoit bien prévu, ne voulant pas leur donner le tems de se re noitre, exhorta ses Troupes, en peu de mots, à ne craindre point Armée déja vaincue par la peur, & fit commencer le combat. Les nois, quoique surpris de cette attaque imprévue, ne laisserent pas défendre avec beaucoup de courage. Mais, soit qu'ils n'eussent pas tems de bien disposer leurs Troupes, ou que la perte de leur Eten leur persuadât que leurs Dieux leur étoient contraires, ils furent vaincus, & presque tous taillez en pieces. Ceux qui échaperent se rerent dans un Château, où ils furent incontinent investis. Alfred, fitant de la consternation où ils se trouvoient, les pressa si viven qu'en peu de jours ils se virent contraints de capituler. Les cond qu'il leur accorda furent plus avantageuses qu'ils n'avoient lieu d perer, en l'état où ils se trouvoient. Il voulut bien s'engager à d des Terres dans l'Estanglie, à ceux qui voudroient se faire Chre & demeurer en Angleterre. Mais il exigea des autres, qu'ils quitta l'Isle sur le champ, qu'ils n'y remettroient jamais le pied, & qu'il neroient des Otages pour sureté de leur parole. Gurthorm, Gouv d'Estanglie, qui depuis la mort d'Ubba commandoit l'Armée Da accepta ces conditions, & alla trouver Alfred avec trente de ses p paux Officiers, après avoir fait embarquer tous ceux qui n'avoie résoudre à recevoir le Baptême. (1).

Il remporte une grande Victoire sur les Danois.

Il leur accorde des conditions avantageuses.

Cette grande Victoire mit Alfred au comble de ses souhaits. par un seul combat, chassé les Danois & regagné son Royaume voyoit tous les jours venir à lui ceux de ses Sujets que la crainte dispersez, ou contraints de se soumettre à ses ennemis. Il fit à Gu & à ses Officiers un accueil très favorable, & leur tint exacten parole. Tous les Historiens conviennent, qu'il donna le titre d'Estanglie au Capitaine Danois: mais on ignore si ce fut en ve quelque Traité secret qu'il eût fait auparavant avec lui, ou s'il cru concilié son affection d'une maniere à pouvoir prendre en lui u tiere confiance. Quoi qu'il en soit, il est certain que Gurthorm p en qualité de Roi, le Royaume d'Estanglie, qui étoit tout occu les Danois, & dont Ivar l'avoit fait Gouverneur. Il en distribua les à ses Compatriotes, & y exerça le pouvoir Royal, jusqu'à sa mort ques-uns, & particulierement l'Auteur de la Vie d'Alfred, ont que ce Prince donna aussi le Northumberland à Gurthorm. M ce qui n'est gueres vrai-semblable, puisque depuis longtems les étoient maitres du Northumberland, & en avoient partagé les

Il confirme aux Danois la possession de l'Estanglie & y établit Gurthorm pour Roi.

(1) *Alfred* fut Parrain de *Gurthorm*, & lui donna le nom d'*Ethelstan*. T

entre eux. Il n'en étoit pas de même de l'Estanglie, où les Danois n'avoient aucune demeure fixe, & qui étoit encore considerée comme faisant partie de la Monarchie Angloise, quoique les Danois y fussent plus puissans que les Anglois. Ainsi, Alfred ne fit autre chose que leur en confirmer la possession, en leur donnant un Roi de leur Nation, mais qui étoit son Vassal.

Tous les Danoi reconnoissent Alfred pour Souverain.

Dans tout ce qui a été dit jusqu'ici, on aura pu remarquer, qu'au tems de la derniere Bataille, il y avoit en Angleterre deux sortes de Danois, dont les uns y avoient des établissemens fixes, & les autres cherchoient à s'y en procurer. Ce fut avec ceux-ci proprement qu'Alfred traita. Pour ce qui regarde les premiers, après qu'ils eurent vu leurs Compatriotes si maltraitez, ils se crurent assez heureux de pouvoir conserver les Terres qui leur avoient été distribuées. Dans l'incertitude du succès, ils imerent mieux les posseder tranquillement, en reconnoissant Alfred our Souverain, que de courir risque de les perdre, en continuant la uerre. Ainsi, tous les Danois qui étoient établis dans les trois Royau- ies Anglois, se soumirent à ce Prince comme à leur Souverain, & lui rêterent serment de fidelité. Il étoit pourtant comme impossible qu'ils issent tous également contens de leur sort. Plusieurs d'entre eux n'a- ›ient accepté les conditions du dernier Traité, que parce qu'ils ne sa- ›ient où aller, n'ayant ailleurs ni feu ni lieu. S'ils avoient feint de vou- ir être Chretiens, ce n'étoit que pour se procurer quelque subsistance, attendant une occasion favorable pour reprendre leur premiere ma- ere de vivre. Cela parut manifestement peu de tems après. Lors qu'on attendoit le moins, les plus considerables d'entre eux, ayant mis à ır tête un Général nommé *Hastings*, firent diverses tentatives pour gager Gurthorm à porter de nouveau la Guerre dans le Wessex. Leurs licitations n'ayant pas été capables de gagner ce Prince, ils se mirent Mer, & allerent ravager les Côtes de Flandre. Peu de tems après, une re Troupe non moins nombreuse, ayant été informée du grand bu- que la premiere avoit fait à Gand, alla se joindre avec elle. Ces ıx Bandes ainsi unies ravagerent le Brabant, le Haynaut, la Flan- , la Picardie, & l'Artois, exerçant dans ces Provinces les cruautez plus horribles. Ensuite, s'étant partagées en deux Corps, il y en eut qui reprit la route d'Angleterre, dans l'esperance de pouvoir impu- ient piller ce Païs où il ne croyoit pas être attendu. Ceux-ci étant endus à terre sur la Côte de Kent, marcherent vers Rochester, à ein de s'emparer de cette Ville. Mais Alfred, qui, contre leur at- e, avoit son Armée toute prête, étant accouru de ce côté-là au nier avis de leur descente, ils furent saisis d'une telle frayeur, qu'a- donnant leur butin, ils ne penserent qu'à remonter sur leurs Vais- x. La vigilance de ce Prince leur ayant ôté les moyens d'exécuter desseins contre l'Angleterre, ils retournerent en France, & ayant nt leurs compagnons, ils continuerent à désoler ce Royaume.

Hastings, Danois, va ravager les Païs-Bas.

Les Danois retournent en Angleterre & sont repoussez.

Jusqu'alors, les Anglois n'avoient été que sur la défensive. Toujours exposez aux invasions des Danois, & incertains du lieu où leurs ennemis devoient débarquer, ils se trouvoient ordinairement surpris, avant que d'avoir pu prendre des mesures pour se défendre. Les Côtes les plus exposées étant demeurées désertes, rien n'empêchoit les Pirates de faire descente où ils vouloient. Alfred se voyant, par la retraite de cette derniere Troupe, dans un repos dont il n'avoit pas joui jusqu'alors, résolut d'en profiter, pour donner un meilleur ordre à ses affaires. Son premier soin fut de faire équiper une Flotte considerable, précaution qui lui avoit déja si bien réussi. Cette Flotte étant en état de mettre à la voile, le Chef qui la commandoit eut ordre de croiser sans cesse le long des Côtes, & d'attaquer les Vaisseaux Danois en quelque endroit qu'il les rencontrât. Il en surprit seize dans le Port de Harwich (1) dépendant de l'Estanglie, dont les uns furent pris, les autres coulez à fond, & il y fit un butin considerable. Gurthorm, fâché qu'un tel acte d'hostilité eût été commis dans un de ses Ports, & comme sous ses yeux, permit aux interessez d'armer, pour tâcher de reparer leur dommage, & leur en fournit même les moyens. Ils ne tarderent pas longtems à trouver l'occasion d'attaquer, pendant la nuit, les Vaisseaux du Roi, sur lesquels ils eurent quelque avantage. Mais cela n'empêcha pas que la Flotte ne tînt toujours les Pirates en crainte, & qu'elle ne délivrât l'Angleterre des ravages auxquels elle étoit auparavant exposée.

Alfred équipe une grande Flotte.

Il fait fortifier plusieurs Villes.

Alfred, ayant ainsi pourvu à la sureté des Côtes, s'appliqua soigneusement à munir le reste du Royaume d'un bon nombre de Places fortes, dont il avoit un extrême besoin. Il fit reparer celles qui étoient ruïnées, il en bâtit de nouvelles, & mit les unes & les autres en état de n'être pas facilement insultées. En un mot, il ne laissa ni passage, ni avenue propre à être fortifiée, où il ne fît quelques ouvrages, pour arrêter les courses imprévues des Danois. Mais il lui manquoit pour sa sureté une piece importante, dont l'acquisition ne pouvoit que lui être avantageuse en toutes manieres. C'étoit Londres (2), Ville très consi-

(1) *Harwich* est dans le Comté d'*Essex*. Il est fameux par son Port. Son nom signifie, *Havre où une Flotte peut se mettre à l'abri*. Les murailles de la Ville, de même que les rues, sont bâties d'une espece d'Argile pétrifiée, que l'on trouve aux collines des environs. Le flanc de la colline entre le Fanal & la Ville fournit une source, qui pétrifie le Bois de même que l'Argile. On en garde un gros morceau dans le Cabinet de la Societé Royale. *Cambden*, Additions sur *Essex*. TIND.

(2) Nous n'avons pas des Mémoires certains sur l'origine de *Londres*; & comme il est sûr qu'elle n'étoit point encore connue du tems de César, & que c'étoit une grande Ville sous le regne de *Neron*, il est vraisemblable que cette fameuse Ville fut fondée sous le regne de *Claude*, & peuplée de Bretons & de Romains tout ensemble; à cause que dès son commencement c'étoit une Colonie de gens de Commerce, & non de gens de Guerre. On dit que les murailles en furent bâties par le *Grand Constantin*, à la priere d'*Helene* sa Mere. Elles contenoient trois milles d'étendue, dans

derable, tant par sa grandeur, que par sa situation, & qui, étant encore entre les mains des Danois, leur donnoit une libre entrée dans le Wessex. Sans cette Place, il ne pouvoit pas bien assurer son Royaume contre les invasions des Danois, s'il leur prenoit envie d'y porter la Guerre. C'est ce qui lui fit prendre la résolution de l'assieger. Il savoit d'ailleurs, que la Garnison étoit foible, & mal préparée pour soutenir un long siege. En effet, les assiegez se virent en peu de tems réduits à capituler. Il ne fut pas plutôt maitre de cette grande Ville, qu'il y fit travailler avec beaucoup de diligence, tant pour la mieux fortifier, que pour l'embellir. Il en confia le Gouvernement à Ethelred son Gendre, Mari d'*Elflede* sa Fille, ou plutôt, il la lui donna en Fief, avec le titre de Comte de Mercie. Quelques-uns ont dit, qu'il lui confera en même tems le titre de Roi; mais je doute qu'il y ait aucun fondement à ce qu'ils ont avancé. Au reste, en donnant à Ethelred le titre de Comte de Mercie, il ne lui donna proprement de ce païs-là que la seule Ville de Londres. Non seulement il ne possedoit point le reste de la Mercie; mais il n'y prétendoit même aucun autre droit que celui de Souveraineté, que les Danois, qui en étoient maitres, venoient tout récemment de reconnoitre. Ce ne fut donc qu'un vain titre dont Ethelred fut revêtu, jusqu'à ce que, par sa valeur, il se mit en possession d'une bonne partie de cette Province.

ALFRED LE GRAND.

Il assiege Londres, & s'en rend maitre.

Il donne cette Ville à Ethelred son Gendre.

Le grand nombre de Places qu'Alfred fit reparer & fortifier, lui donnerent de l'occupation pendant quelques années. Ces ouvrages servirent également à défendre le Royaume contre les Danois étrangers, & à tenir en bride ceux qui y avoient des demeures fixes. Ceux-ci, voyant toutes les précautions que ce sage Prince prenoit, en furent beaucoup plus disposez à se tenir dans la soumission. Ils permirent même que plusieurs Anglois, qu'ils avoient chassez de leurs maisons, en allassent reprendre possession, & vécussent avec eux sous la protection du Roi.

Les Danois craignent Alfred.

Ce fut alors qu'Alfred eut la satisfaction de voir la tranquillité rétablie dans le Royaume, après en avoir été si longtems bannie. Cet heureux calme dura douze ans (1), pendant lesquels ce Monarque eut le loisir de reparer bien des désordres qu'une si longue Guerre avoit introduits, tant dans la Justice & dans la Police, que dans la Religion. Comme j'ai dessein de rapporter dans la suite ce que ce Prince fit pendant la

L'Angleterre demeure tranquille pendant douze ans.

enceinte un peu allongée. Le côté des murailles vers la Tamise a été miné & em... le reste subsiste encore. Il y a sept Portes, *Ludgate*, *Newgate*, *Aldersgate*, ...*psgate*, *Cripplegate*, *Moregate*, & *Aldgate*. Ce que dit César, que les Bretons ...noient les Places enfermées de Bois & de Bocages, *Cités* ou *Villes*, fait conjec... à *Cambden* que Londres fut ainsi nommée de *LLhown*, qui signifie une telle ... en Langue Bretonne; comme qui diroit, la Ville par excellence. *Cambden*, ... à *Middlessex*. Tind.

... *Spelman*, *Milton*, &c. disent que les *Danois* firent des courses en Angleterre ...s, & y retournerent en 893. Sur ce pied-là, il ne put y avoir que huit années ...x. Tind.

ALFRED LE GRAND.

Paix, je pafferai par-deffus ces douze années, pour achever de parler de fes Guerres. Il fuffira de dire ici en un mot, que dans cet intervalle de Paix, il s'occupa continuellement à tout ce qui pouvoit procurer le bien & l'avantage de fon Peuple, jufqu'à ce qu'il eut le chagrin de voir interrompre fon travail, par les nouvelles invafions dont je vais parler.

Nouvelles invafions des Danois.

Ceux d'entre les Danois qui, depuis treize ou quatorze ans, ravageoient la France & les Païs-Bas fous la conduite de Haftings, n'étoient pas contens du prodigieux butin qu'ils y avoient fait. Comme, felon la coutume des Pirates, ils confumoient prodigalement ce qu'ils avoient acquis fans peine & fans travail, ils fe retrouvoient toujours dans la néceffité de recommencer leurs ravages, pour avoir dequoi fubfifter. Cependant, rebutez par deux terribles échecs qu'ils avoient reçus d'*Eudes* & d'*Arnoul*, Rois de France & de Germanie, ils prirent la réfolution de quitter ces quartiers-là, pour retourner en Angleterre, moins à deffein de s'établir dans l'Ifle, que pour la piller. Pour cet effet, ils préparerent trois-cens Vaiffeaux, qu'ils partagerent en deux Flottes. Avec la premiere, compofée de deux-cens voiles, ils fe rendirent fur les Côtes de Kent, & s'emparerent d'*Appledore*. Cette Place, qui étoit alors très confiderable, les rendit maitres de cette Province, auffi bien que de Suffex & de Surrey. L'autre Flotte, commandée par Haftings, entra dans la Tamife, & s'empara de *Midleton* (1). Il feroit difficile de bien décrire les maux que ces Barbares firent fouffrir aux habitans de ces malheureufes Provinces. Mais, pour peu qu'on fe remette dans l'efprit, que c'étoient des Corfaires ramaffez de divers endroits, dont la plupart étoient encore Idolâtres, on n'aura pas beaucoup de peine à comprendre, qu'ils ne fe faifoient aucun fcrupule de commettre les crimes les plus énormes. Alfred fe trouvoit alors dans l'Eftanglie, où la mort de Gurthorm l'avoit appellé. Comme il n'avoit eu aucune connoiffance de leur deffein, il n'avoit fait aucun préparatif pour fe défendre. Toute la précaution qu'il put prendre, fut de fe faire prêter ferment par les Peuples de ce Royaume, tant Danois qu'Anglois. Mais les Danois ne lui garderent la foi, qu'autant de tems qu'il fut avec eux. Après fon départ, n'étant plus retenus par fa préfence, ils allerent fe joindre à Haftings, afin d'avoir part au pillage. Alfred ne perdit pourtant pas courage, parmi tant de fujets de crainte. Il affembla autant de Troupes qu'il lui fut poffible, & marcha pour aller combattre les Danois qui ravageoient le Païs de Kent. Mais, ayant appris dans fa marche, qu'une autre Troupe s'étoit jettée dans le Weffex, il changea de route, & s'avança vers celle-

Ils s'emparent d'Appledore & de Midleton.

Les Danois d'Eftanglie fe joignent à eux.

(1) A préfent *Milton*, dans le Comté de *Kent*. Les *Danois* y bâtirent un Château dont les mafures fubfiftent encore, à *Kemfley-Downs*: on l'appelle aujourd'hui *Caftle-Ruff*. On voit de l'autre côté de la Riviere, les foffés des fortifications d'*Alfred*, avec quelques ouvrages de pierre qui portent le nom de *Bavord-Caftle*, près de *Sittingburn*. *Cambden*, Addit. à *Kent*. TIND.

ci

ci qui lui parut plus dangereuse. Les Danois, qui étoient déja devant Exceter, en leverent le siege avec précipitation, & allerent porter leurs fureurs en quelque autre endroit.

Confusion dans les Histoires par rapport à cette Guerre.

Il est comme impossible de marquer en détail tous les évenemens que cette Guerre produisit, tant on trouve de confusion dans les Historiens qui en ont parlé. Cela vient sans doute, de ce qu'il y avoit plusieurs bandes qui ravageoient l'Angleterre, les unes dans le Païs de Kent, les autres dans le Wessex, & qui ne faisoient que courir d'un lieu à l'autre. C'est de quoi les Historiens Anglois n'ont pu avoir une connoissance bien distincte, puisqu'une Guerre, qui n'est entreprise que pour piller, ne peut qu'être fort irréguliere. Aussi trouve-t-on, dans les Histoires, les mêmes Chefs tantôt dans une Province, tantôt dans une autre, sans qu'on voye quand ni comment ils y étoient entrez.

Les Danois étrangers se retirent.

On ne sait pas mieux, par quel heureux accident Alfred se vit tout-à-coup délivré de ces cruels ennemis, qui s'étoient répandus dans tout le Royaume. Il est pourtant certain, qu'après avoir mis l'Angleterre dans un état déplorable, ces derniers venus se retirerent, sans qu'il ait plu aux Historiens de nous informer des causes de leur retraite. Je conjecture que la peste qui affligea l'Angleterre en ce même tems, & qui emporta la plus grande partie de ces Etrangers, & un très grand nombre d'Anglois, fut la principale cause d'un départ si précipité. On peut encore ajouter, qu'ils avoient mis le Païs en un tel état, qu'ils n'y trouvoient presque plus rien à butiner. La plus grande partie de ces pillards reprit la route de France, sous la conduite de Hastings : mais ils n'y demeurerent pas longtems. Bien-tôt après, Hastings forma de nouveaux projets. La terreur qui étoit répandue dans toutes les Côtes de l'Ocean, lui faisant trouver par-tout des ennemis sur leurs gardes, il résolut d'aller visiter des Païs où il n'étoit pas attendu, & fit voile vers la Méditerrannée. Quand il fut dans cette Mer, il trouva le moyen, par un stratagême plein d'impieté & de perfidie, de se rendre maitre de la Ville de *Luna*, située sur la Côte de Toscane. Il feignit de vouloir embrasser la Religion Chretienne, & reçut effectivement le Baptême par la main de l'Evêque qu'il avoit fait venir auprès de lui. Quelques jours après, on alla dire à ce Prélat, que le nouveau Converti étoit mort dans des sentimens fort Chretiens, & qu'il avoit souhaité d'être enterré dans l'Eglise de Luna, à laquelle il avoit fait des legs très considerables. Ce fut par cette ruse, qu'un grand nombre de Danois qui accompagnoient le cercueil, où ils disoient que leur Général étoit enfermé, entrerent dans la Ville, & la pillerent, après en avoir massacré les habitans.

Stratagême de Hastings pour piller Luna.

Charles le Simple lui donne Chartres.

Ce même Hastings, qui avoit fait tant de maux à l'Angleterre, à la France, & aux Païs-Bas, choisit enfin pour sa retraite la Ville de Chartres, dont Charles le Simple lui fit présent pour l'obliger à de-

Alfred le Grand.

meurer en repos. Ce fut là qu'il acheva tranquillement le reste d'une vie qu'il avoit presque toute employée à saccager la plupart des Contrées maritimes de l'Europe. Ceux d'entre les Danois qui n'avoient pas voulu le suivre lorsqu'il quitta l'Angleterre, s'étoient mis sous la conduite d'un autre Capitaine, nommé *Sighfert*, habitué dans le Northumberland. Pendant quelque tems, ceux-ci firent aussi quelques ravages sur les Côtes du Wessex, sans oser pourtant s'avancer trop dans le Païs, à cause de leur petit nombre: & enfin, ils se retirerent ailleurs (1).

Le Royaume est délivré des Danois.

Alfred, étant enfin délivré de ces ennemis, passa le reste de sa vie dans une profonde tranquillité. Jusqu'ici, je n'ai consideré ce Prince que comme un Guerrier tantôt vainqueur, tantôt vaincu; mais dans l'un & dans l'autre de ces deux états, donnant en toutes occasions des marques éclatantes de sa valeur & de sa prudence militaire. (2) Il est tems présentement de faire connoitre ses autres vertus, en le considerant sous une autre face. Il va paroitre désormais comme un Prince juste, savant, pieux, aimant ses Sujets, & travaillant sans relâche à faire fleurir les Arts, les Sciences, la Justice, & la Religion. Mais, pour ne pas confondre ses vertus politiques avec les Morales, je commencerai par ce qu'il fit pour le bien de son Peuple, en qualité de Souverain; & je parlerai ensuite de sa vie privée, & de la maniere dont il règloit les affaires de sa maison.

Les Danois se soumettent encore à l'empire d'Alfred.

Dès que les Danois établis en Angleterre se virent privez du secours de leurs Compatriotes, ils se réduisirent à chercher les moyens de conserver leurs possessions. Bien loin de pouvoir esperer que la continuation de la Guerre leur procurât de nouveaux avantages, ils avoient sujet de craindre qu'elle ne leur fit perdre ce qu'ils possedoient. Quand même ils auroient pu esperer de se maintenir par ce moyen, une Guerre qui les obligeoit à tenir sans cesse les armes à la main, & qui les privoit de la liberté de cultiver leurs Terres, ne pouvoit que leur être préjudiciable. Ces considerations les porterent enfin à se soumettre à l'Empire d'Alfred, & à le reconnoitre pour Souverain de toute l'Angleterre. Les Historiens ont négligé de nous informer, si ce Prince fut obligé d'user de la force pour achever de les réduire: mais il est certain, que son autorité fut reconnue, tant dans le Northumberland, dans la Mercie, & dans l'Estanglie, que dans le Wessex. Le Païs de Galles même, qui avoit été horriblement saccagé par les Danois, ne se sentant pas en état de résister, prit le parti de se soumettre, & de lui payer un Tribut (3). Quel-

(1) *Spelman* dit qu'*Alfred* équipa une Flotte, qu'il donna la chasse aux *Danois*, prit vingt de leurs navires, & fit pendre ces Pirates le long des côtes, pour donner de la terreur aux autres. Tind.

(2) On prétend qu'*Alfred* se trouva en personne à cinquante-six Batailles rangées, contre les *Danois*. Tind.

(3) Cela se doit entendre de ceux de la partie méridionale du Païs de *Galles*, qui quoiqu'ils eussent été subjugués auparavant, voyant *Alfred* engagé dans d'autres

ques-uns ajoutent, que le Roi d'Ecosse lui fit aussi hommage de son Royaume. Mais c'est un fait trop contesté, pour qu'on puisse l'assurer. (1)

Alfred fait un Corps de Loix.

La premiere chose à quoi Alfred pensa, dès qu'il se vit paisible & absolu, fut de se servir de son pouvoir, pour le bien & pour l'avantage de son Peuple. Comme les Loix avoient été fort négligées pendant une si longue Guerre, & qu'elles étoient même presque inconnues au Peuple, il s'occupa pendant quelque tems à en recueillir un Corps, des meilleures qui fussent venues à sa connoissance. Il y en insera quelques-unes de celles que Dieu avoit autrefois données à son Peuple d'Israël (2), & plusieurs de celles qu'Ina Roi de Wessex, & Offa Roi de Mercie (3) avoient autrefois publiées dans ces deux Royaumes. Enfin, il en ajouta quelques-unes, qu'il crut absolument nécessaires dans les circonstances où son Peuple se trouvoit. On remarque aisément dans ces Loix, (4) qu'elles ont pour fondement, un zèle ardent pour la Justice, & un sincere desir d'empêcher l'oppression & la violence. Elles étoient dou-

Guerres, secouerent le joug. A l'égard du Nord du Païs, les *Ordovices*, Peuple d'un esprit féroce & turbulent, on ne peut pas dire qu'ils ayent été entierement réduits à l'obeïssance des Rois d'Angleterre avant le regne d'*Edouard I*, deux-cens ans après la *Conquête des Normans*. *Spelman*. Tind.

(1) On assure que *Gregour* Roi des *Ecossois* étoit soumis à *Alfred*, & le servit dans toutes ses Guerres; & que *Donald* Successeur de *Gregour* fut au secours d'*Alfred* avec cinq-mille chevaux, & mourut à son service. *Spelman*, *Hollingsh*, p. 121. Tind.

(2) Ce Recueil de Loix avoit le Décalogue à la tête. Tind.

(3) *Alfred* se servit des loix d'*Ethelbert* Roi de *Kent*, le premier qui fit mettre par écrit les *Loix Saxonnes*. Tind.

(4) Si l'on suppose que le Roi *Alfred* dressa un *Corps* complet *de Loix*, ce *Corps* est perdu. Le Docteur *Wilkins* a publié en dernier lieu, toutes les Loix qu'on a depuis *Ethelbert*, le premier Législateur Chrétien d'Angleterre, jusqu'à la *Grande Chartre* de *Henri III* inclusivement: mais il s'en faut bien que ce qu'il nous a donné d'*Alfred*, fasse un plan complet de Jurisprudence. Les Loix d'*Alfred* sont rangées sous deux Chefs. 1. Les Loix d'*Alfred* au nombre de quarante. 2. La *Ligue* entre *Alfred* & *Guthurn*, qui ne paroît autre chose que des Articles de *pacification*, & les *conditions* auxquelles *Guthurn* devoit posseder l'*Est-Anglie*. La trente-septieme Loi assure les *Substitutions* des biens, & ordonne *que ceux qui ont un Livre terrier ou des biens en fonds qui leur ont été laissés par leurs parens, ne pourront les aliéner au préjudice de leurs héritiers, pourvu qu'on prouve que le premier dont on tient le bien en a règlé la succession sous condition qu'il ne seroit point aliéné.* Une autre Loi défend d'*acheter un homme, un cheval, ou un bœuf, sous une caution pour assurer la vente.* Ce qui donna lieu à cette Loi, fut ceci. Lorsque les *Danois* s'établirent la premiere fois en Angleterre, c'étoit un usage entre les deux Nations, de voler non-seulement des chevaux & des bœufs, mais encore des personnes des deux sexes, & de se les vendre l'un à l'autre: par ce moyen les proprietaires perdoient non-seulement leurs bestiaux, mais les hommes étoient faits esclaves injustement. Cette Loi fut faite pour remedier à cet abus. Dans la suite, les Foires & les Marchés obtinrent les mêmes Privileges que les Cautions: mais pour ce qui regarde les chevaux, les tromperies devinrent si communes, que le Statut d'*Elisabeth*, Nombre 31, 12, rappella la Loi expresse d'*Alfred*. Tind.

ALFRED LE GRAND.

ces à la vérité, si on les compare à celles qui ont été faites depuis quelques Siecles, puisqu'elles ne punissoient la plupart des crimes que par des amendes (1). Mais l'exactitude avec laquelle Alfred les faisoit observer, en contrebalançoit la douceur. Cependant, si les Particuliers trouvoient quelque temperament dans ces Loix, il n'en étoit pas de même des Magistrats qui se laissoient corrompre, envers lesquels Alfred fut toujours inexorable. Il comprenoit, que ce seroit en vain qu'on voudroit obliger les Sujets à l'exacte observation des Loix, s'il ne faisoit en sorte que les Magistrats leur en donnassent eux-mêmes l'exemple. L'Histoire remarque, qu'en une seule année il fit pendre quarante-quatre Juges, pour s'être mal acquittez du devoir de leurs Charges (2).

Institution des Jurez.

Il semble que ces précautions étoient suffisantes, pour empêcher que les petits ne fussent opprimez par les Grands. Cependant, comme ce Prince n'ignoroit pas que l'esprit de domination, dont l'oppression est une suite naturelle, s'empare aisément de ceux qui sont en autorité, il chercha les moyens de prévenir cet inconvénient. Pour cet effet, il ordonna, que dans tous les Procès criminels on prendroit douze personnes pour juger de la certitude du fait, & que les Juges ne prononceroient leur Sentence, que sur la décision de ces douze. Ce privilege des Sujets Anglois, dont ils jouissent encore aujourd'hui, est sans doute un des plus beaux & des plus estimables que des Sujets puissent avoir. Un Anglois accusé de quelque crime, ne peut être jugé que par ses Pairs, c'est-à-dire, par des personnes de son rang. Par là il se voit hors de danger d'être opprimé, quelque grand que soit le crédit de ses ennemis. Ces douze hommes, ou Pairs, choisis avec l'approbation de l'accusé, parmi un grand nombre d'autres, sont appellez du nom collectif de *Jury*. Ce sont eux proprement qui décident de la vie ou de la mort de celui qui est jugé. Heureux les Sujets qui jouissent d'un si beau droit!

Division du Royaume en Shires, Centaines & Dixaines.

Les désordres de la Guerre avoient introduit une telle licence dans le Royaume, qu'on ne voyoit par-tout que des gens vagabonds & sans aveu, qui commettoient impunément toutes sortes de crimes. La bassesse de leur condition, & leur pauvreté, les mettoient à couvert des recherches de la Justice. Comme ils n'étoient pas plus attachez à un lieu

(1) La quarantieme Loi d'*Alfred* règle l'estimation de chaque membre & partie du corps, & de chaque personne, depuis celle du Roi jusqu'à celle du simple Esclave. TIND.

(2) Il faisoit remettre sur le Tapis les Causes qu'on avoit jugées en son absence, & en cas qu'il découvrît quelque injustice commise par le moyen de la faveur, ou de l'interêt, il infligeoit des châtimens severes aux Juges. S'ils alléguoient leur ignorance, il les reprenoit rudement, leur demandant comment ils avoient osé se charger de l'emploi de juger ce qui regarde les *possessions* & la *vie* des hommes, se sentant si peu qualifiés pour l'exercer dignement. Il leur ordonnoit de se mieux instruire, ou de quitter leurs postes. Ainsi les *Comtes* & les *Grands*, plutôt que d'être dépouillés de leurs Offices, & d'encourir la disgrace du Roi, s'appliquoient à l'étude. Voyez le *Miroir des Juges* (*Mirror off Justices*) chap. 20. & *Malmsbury*, lib. 2. p. 25. TIND.

qu'à un autre, aussi-tôt qu'ils avoient commis quelque faute qui méritoit punition, ils alloient s'établir en quelque autre endroit du Royaume, où ils ne pouvoient être que difficilement trouvez. Alfred, ne pouvant voir sans douleur que les gens de bien fussent ainsi exposez aux insultes des scélerats, souhaita de pouvoir remedier à ce mal. Après avoir consulté ceux qu'il crut capables de lui donner de bons conseils, voici le moyen qu'il employa pour faire ensorte que personne ne pût demeurer dans le Royaume, sans être obligé de rendre compte de ses actions. Il partagea toute l'Angleterre en *Shires* (1), c'est-à-dire Portions, ou Provinces (2), dont chacune fut divisée en plusieurs parties. Chacune de ces Parties contenoit diverses *Centaines* de Familles appellées *Hundreds* en Anglois, & chaque centaine comprenoit dix *Dixaines*. Cette division étant faite, tous les habitans du Royaume furent obligez de se ranger dans quelqu'une de ces Dixaines. Ceux qui ne s'y trouvoient pas inscrits, étoient censez vagabonds, & comme tels, hors de la protection des Loix. Le Pere de Famille répondoit pour sa Femme, pour ses Enfans au-dessous de quinze ans, & pour ses Domestiques. Si quelqu'un menoit une vie qui fît naitre du soupçon contre lui, on l'obligeoit à donner caution pour sa conduite. Mais s'il ne pouvoit pas trouver de caution, sa Dixaine le faisoit mettre en prison, de peur d'être elle-même sujette à la peine, en cas qu'il tombât dans quelque faute (3). Ainsi les Peres répondant pour leurs Familles, la Dixaine pour les Peres, la Centaine pour les Dixaines, & toute la Province pour les Centaines, chacun étoit exact à veiller sur ses voisins. Si quelque Etranger, coupable d'un crime, s'étoit évadé, on s'informoit exactement de la maison où il avoit logé; & s'il y avoit demeuré plus de trois jours, le maitre de la maison étoit condamné à l'amende. Mais s'il n'avoit pas séjourné trois jours, le maitre en étoit quitte en se purgeant par serment, qu'il n'avoit aucune part à la faute commise. Je pourrois ajouter ici beaucoup d'autres particularitez, moins curieuses pour les Etrangers que pour les Anglois, qui voyent avec plaisir, dans ces Règlemens, l'origine des Loix auxquelles ils sont redevables du bonheur dont ils jouissent. Mais il suffit de dire, que ces sages précautions produisirent un si grand effet, que l'Angleterre ne s'étoit jamais trouvée auparavant, dans l'état de tranquillité où elle se vit après l'établissement de ces ordres. ALFRED LE GRAND.

Enfin, pour empêcher que le Royaume ne pût plus être troublé par les ennemis du dehors, Alfred disposa la Milice d'une maniere tout à fait propre à résister à toute invasion, en cas qu'il prît envie aux Danois Alfred règle la Milice.

(1) *Shire* vient du mot Saxon *Scyre*, c'est à dire, *diviser, partager*. TIND.

(2) *Spelman* dit, qu'*Alfred* ne fut pas le premier auteur de la division du Royaume en Province; & cela est fort apparent. Mais il fit sans doute une division plus générale, plus exacte, & plus authentique, qui subsiste encore avec quelque petit changement. RAP. TH.

(3) La même chose s'observe, à peu près, dans la *Chine*. Voy. l'*Hist. de Mendoza*. RAP. TH.

ALFRED LE GRAND

de renouveller leurs courses en Angleterre. Il établit, dans chaque Province, un Corps de Troupes toujours prêt à marcher, sous la conduite du Comte ou Gouverneur. Au premier avis d'une descente des Danois, les Comtes avoient ordre de se joindre en certains lieux, sous le commandement d'un Général nommé par le Roi. Cette précaution, jointe à une nombreuse Flotte qui étoit toujours prête à se mettre en Mer, ou qui croisoit autour de l'Isle, tint les Danois étrangers dans une telle crainte, que pendant le reste de ce Regne, ils n'oserent plus tenter aucune descente. Par ce même moyen, ceux qui étoient établis dans l'Isle, se virent contraints de demeurer en repos.

Il fait bâtir des Vaisseaux propres au Commerce.

Commerce aux Indes.

Quand, par ces sages Règlemens, Alfred eut pourvu à la sureté de l'Etat, il s'étudia soigneusement à faire goûter à son Peuple les fruits de la Paix, en introduisant le Commerce dans le Royaume. On construisit, par son ordre, un bon nombre de Vaisseaux propres à transporter les marchandises; & quand ils furent prêts, il voulut bien les prêter aux principaux Marchands, afin d'encourager le Commerce. Ainsi, peu à peu les Anglois se virent en état de reparer par ce moyen les dommages qu'une longue Guerre leur avoit causez. On prétend qu'il y eut des Marchands qui oserent bien entreprendre d'aller négocier aux Indes Orientales, d'où ils rapporterent diverses choses qui étoient auparavant inconnues en Angleterre (1).

Alfred attire des Savans en Angleterre.

Après que ce grand Prince eut pourvu à toutes ces choses, il pensa aux moyens de faire fleurir les Arts & les Sciences, que la Guerre avoit presque entierement bannis de ses Etats. Pour cet effet, il attira des Païs étrangers divers Savans, auxquels il donna des pensions, & il les distribua dans les Dioceses, pour y instruire le Peuple. Mais il ne se contenta pas d'avoir poussé jusques-là ses soins charitables. Comme il souhaitoit d'avoir dans son Royaume une Pepiniere de gens capables d'enseigner les principales Sciences, il établit quatre Ecoles dans Oxford (2).

Il fonde l'Université d'Oxford.

(1) Il n'y a pas d'apparence que ce Commerce se fit par mer, dans un tems où l'usage de la Boussole étoit inconnu. RAP. TH.

On trouve une relation étendue de cette affaire du *Commerce*, dans la Vie d'*Alfred* écrite par *Spelman*, liv. 2. ch. 28. *Malmsbury* rapporte qu'*Alfred* envoya un présent dans les *Indes*, en l'honneur de *S. Thomas*. On se servit de *Sigelin* Evêque de *Sherborn*, pour le faire tenir. Ce Prélat fit le voyage heureusement, & rapporta de ce Païs-là des Pierres précieuses, des Parfums & autres Marchandises, qui furent regardées comme de grandes raretés en Angleterre. On croit qu'*Alfred* fit faire, des Diamans qui furent apportés, une Couronne plus *auguste* & plus Impériale qu'aucune dont on se fût servi auparavant. Sous la voûte des Cloitres de l'Abbaye de *Westminster*, où l'on garde les anciennes marques de la Royauté dans un Coffre, on voit écrit sur le Cabinet qui renferme la plus ancienne Couronne, ces paroles Latines: *Hæc est principalior Corona cum quâ coronabantur Reges, Alfredus, Edwardus*, &c. Cette Couronne est d'un ouvrage fort ancien, avec des fleurs, ornées de pierres mises en œuvre d'une maniere assez simple. TIND.

(2) *Cambden* dit qu'*Alfred* ne fonda que trois Colleges ou Ecoles à *Oxford*. La premiere au bout de *High-Street*, pour les Grammairiens, fut appellée *Petit-College*

La premiere, de Théologie, fut mise sous la direction de l'Abbé *Neot* & de *Grimbald*. La seconde étoit pour y enseigner la Grammaire & la Rhétorique, dont *Asser*, Moine Bénédictin, fut le Conducteur. La troisieme, pour la Logique, l'Arithmetique, la Musique, sous la conduite de *Jean* Moine de St. David, dans le Païs de Galles. La quatrieme, pour la Géometrie & l'Astronomie, dont le fameux *Jean Scot* fut le premier Professeur. On a donné à ce dernier le surnom d'*Erigena*, c'est-à-dire, Irlandois, du mot *Erin* ou *Iren*, qui est le véritable nom de l'Irlande. Le nom de *Scot* vient aussi, sans doute, de la même source, parce que les habitans d'Irlande étoient Ecossois. On rapporte de ce même Jean Scot, fameux dans la Republique des Lettres, qu'il fut tué à coups de canif par ses propres Ecoliers. Mais quelques-uns ont dit, que ce fut dans le Monastere de Malmesburi où il enseignoit, & non pas à Oxford. On trouve encore parmi les Savans, à qui Alfred donna des marques de son estime & de sa faveur, *Plegmond*, Mercien, qui devint Archevêque de Cantorberi, & quelques-autres dont il seroit inutile de rapporter les noms, qui ne les feroient pas mieux connoitre. Il n'est pas non plus nécessaire de s'arrêter à examiner, si les Ecoles fondées par Alfred furent comme le berceau de l'Université d'Oxford, ou si, avant ce tems-là, il y avoit en un autre lieu, nommé *Greecklade*, de semblables Ecoles qui furent transportées dans cette Ville. Outre que cette matiere pourroit nous mener trop loin, il y auroit peu d'utilité à l'approfondir, vu le petit nombre de gens qui prennent part aux disputes qu'elle a causées. Il suffit de dire en deux mots, que ces foibles commencemens ont produit l'Université d'Oxford, fameuse dans toute l'Europe.

ALFRED LE GRAND.

Quoiqu'Alfred fût très capable de connoitre par lui-même ce qui pouvoit le plus contribuer à faire réussir ses bonnes intentions pour le bien de son Peuple, il ne laissoit pas de consulter les habiles gens, & d'avoir beaucoup de déference pour leurs avis. Il avoit mis un tel ordre dans ses affaires, que toutes les résolutions qu'il prenoit à l'égard du Public, passoient par trois differens Conseils. Le premier étoit un Conseil secret, où personne n'étoit admis qui ne fût bien avant dans l'estime & dans la faveur du Roi : c'étoit là qu'on agitoit premierement les affaires qui devoient être portées au second Conseil. Celui-ci étoit composé d'Evêques, de Comtes, de Vicomtes ou Présidens des Provinces, de Juges, & de quelques-uns des principaux *Thanes*, qu'on nomma dans la suite *Barons*. C'étoit, à peu près, comme le Conseil Privé d'aujourd'hui. Personne n'y entroit, que ceux qu'il plaisoit au Roi d'y appeller. Le troisieme étoit le Conseil Général, ou l'Assemblée Générale de la Nation, qu'on appelloit en Saxon, *Wittena-Gemot*, à laquelle la qualité &

Origine des divers Conseils.

ou *Halle de l'Université*. La seconde dans *School-Street*, pour la Philosophie, connue sous le nom de *la plus petite Halle de l'Université*. Et la troisieme dans *High-Street*, tirant plus sur le Couchant que la premiere, pour la Théologie, qui fut nommée la *grande Halle de l'Université*, à présent le College de l'*Université*. Tind.

ALFRED LE GRAND.

les Charges donnoient droit d'assister, indépendamment de la volonté du Roi. Cette Assemblée, qu'on nomme à présent Parlement, nom qui a été tiré de la Langue Françoise, étoit composée des deux Archevêques de Cantorberi & d'Yorck, des Evêques, des Comtes, des Vicomtes ou Grands Sherifs des Provinces, & des Thanes du premier rang, ou Barons. On dispute encore aujourd'hui avec beaucoup de chaleur, si le Peuple avoit le droit d'envoyer des Députez à cette Assemblée. Mais c'est une discussion que je reserve pour un autre endroit. Quoi qu'il en soit, on voit dans ces trois Conseils l'origine du Conseil Secret & du Conseil Privé, aussi bien que l'ancienneté des Parlemens. Tous ces Conseils, & en particulier le Wittena-Gemot; qui étoit ordinairement convoqué une fois l'an, se tenant la plupart du tems dans Londres, il est aisé de comprendre, que de là cette Ville reçut un air de splendeur, qui la mit beaucoup au-dessus de ce qu'elle avoit été jusqu'alors. Les Danois, qui l'avoient possedée pendant quelque tems, l'avoient tellement ruïnée, qu'elle n'étoit plus reconnoissable. Alfred se fit un plaisir de l'embellir, & d'augmenter ses privileges. C'est en partie aux soins de ce Prince, qu'elle est redevable du rang qu'elle a tenu depuis, & qu'elle tient encore aujourd'hui.

La Ville de Londres est embellie.

Après avoir donné le meilleur ordre qu'on pouvoit souhaiter à ce qu'il y avoit de plus important, ce Monarque, toujours attentif à ce qui pouvoit être avantageux à son Peuple, ne crut pas devoir négliger une chose utile en soi, & qui pouvoit servir d'un grand ornement au Royaume. C'étoit de faire naitre l'envie aux Anglois, de construire à l'avenir leurs maisons d'une maniere plus solide qu'ils n'avoient accoutumé. En ce tems-là, on ne se servoit gueres que de bois pour les bâtimens. S'il y en avoit quelqu'un d'une autre matiere, il étoit regardé comme une espece de merveille. Alfred ayant commencé à faire bâtir les Maisons Royales de pierre où de brique, peu à peu, les Grands voulurent aussi l'imiter. Mais ce ne fut que plusieurs siecles après, que cet usage se répandit aussi parmi le Peuple. On peut bien juger, que les Monasteres qui avoient été ruïnez par les Danois, & qui furent ensuite rebâtis, eurent part à cette amélioration, comme des lieux pour lesquels on avoit encore plus de véneration en ce siecle-là, qu'en celui-ci. Ce ne fut pourtant que sous les Regnes suivans, que ces Maisons commencerent à se repeupler. Dans le tems dont je parle, elles étoient presque désertes, parce que les Guerres des Danois ayant causé la dissipation des biens destinez à l'entretien des Moines, il ne se trouvoit presque plus personne qui voulût embrasser l'état Monastique. Cela donne lieu de juger, que ce n'étoit pas tant la dévotion qui remplissoit ces Maisons de Moines, que l'assurance qu'on avoit d'y trouver son entretien, sans être obligé de travailler. Pendant le Regne d'Alfred, la froideur pour la vie Monastique étoit parvenue à un tel degré, que ce Prince se vit obligé de peupler les Monasteres de Moines étrangers, parce qu'il ne s'en trouvoit

Alfred introduit l'usage des maisons de brique.

Rareté des Moines du tems d'Alfred.

voit presque plus dans le Royaume. Mais après sa mort, lorsqu'on eut tiré les biens des Monasteres d'entre les mains de ceux qui les avoient usurpez, le zèle se réveilla. Au-lieu que du tems d'Alfred, il y avoit trop de Monasteres pour le petit nombre de gens qui vouloient s'engager dans l'état Monastique; il s'en trouva trop peu, quelques années après, pour le grand nombre de Moines qu'il y avoit & qui augmentoit incessamment.

ALFRED LE GRAND.

Vie privée d'Alfred.

J'ai parlé jusqu'ici d'Alfred comme d'un Prince tellement occupé du soin des affaires publiques, qu'il semble qu'il manquoit de tems & de loisir pour celles qui le regardoient en particulier. Mais il faut se faire une tout autre idée de ce grand Prince. C'étoit un de ces heureux génies qui semblent être nez pour tout ce qu'ils font, & qui, par le bon ordre qu'ils mettent dans leurs affaires, travaillent continuellement, sans qu'ils paroissent occupez. Il n'aimoit pas à perdre le tems: il en connoissoit trop bien le prix. Bien éloigné de l'humeur de certains Princes, qui se croyent autorisez par leur qualité à employer tout leur tems à des divertissemens, ou à des occupations inutiles, il tâchoit de ne pas perdre un moment du sien. Pendant qu'il avoit été caché dans l'Isle d'Athelney, il avoit voué à Dieu de lui consacrer la troisieme partie de son tems, dès qu'il se trouveroit dans un état plus tranquille. Il ne fut pas plutôt parvenu à cet heureux état, qu'il exécuta ponctuellement son vœu, en donnant huit heures par jour aux exercices de pieté, huit heures aux affaires publiques, & autant au sommeil, à l'étude, & à la recréation. Comme l'usage des Montres & des Clepsydres n'étoit pas encore connu en Angleterre, il mesuroit le tems avec des bougies, autour desquelles il faisoit tracer des lignes de diverses couleurs, qui servoient à marquer les heures (1). Mais pour empêcher que le vent ne les fît brûler inégalement, on prétend qu'il inventa l'expédient de les mettre dans des lanternes de corne (2) On peut pourtant douter que cette invention soit aussi moderne que le tems d'Alfred.

Partage de son tems.

Ses aumônes.

Les aumônes que ce Prince faisoit étoient très considérables, par rapport à ses revenus, & d'autant plus louables, qu'elles étoient ou se-

(1) *Alfred* fit faire, d'une quantité réglée de cire, six chandelles, chacune de douze pouces de long, avec la division des pouces faite distinctement. Ces chandelles étoient allumées immédiatement l'une après l'autre, & duroient chacune quatre heures; c'est à dire, que trois pouces duroient une heure: par conséquent les six chandelles ensemble duroient justement 24 heures. Les Gardes de la Chapelle Royale étoient chargés de veiller auprès, & d'apprendre au Roi l'heure qu'il étoit. *Spelman.* TIND.

(2) Le verre étoit alors une chose rare en *Angleterre*; de sorte que le Roi fut obligé de faire ratisser de la belle corne, pour en faire des feuilles transparentes, qu'on mettoit dans des chassis de bois, qui défendoient les chandelles du vent. Ainsi les Lanternes, qui sont d'un usage si général & si utile, sont de l'invention de ce Monarque. *Spelman.* TIND.

ALFRED LE GRAND
Ses soins pour faire fleurir les Sciences.

cretes, ou du moins exemptes de toute sorte d'ostentation. Il faisoit élever dans sa Cour, ou dans les Écoles d'Oxford, un bon nombre d'enfans de qualité, auxquels on donnoit toutes les instructions nécessaires pour les rendre capables de servir un jour utilement leur Patrie. Mais ce n'étoit pas seulement par ces soins, qu'il tâchoit de faire fleurir les Sciences, & d'inspirer l'amour de l'étude à ses Sujets; son exemple y contribuoit encore davantage, puisque jamais Prince ne fut plus studieux que lui. Les progrès qu'il avoit faits dans les Lettres, malgré les soins du Gouvernement & de la Guerre qui l'occuperent si longtems, peuvent faire juger combien il savoit ménager les momens qu'il avoit de reste, pour les employer à l'étude. Son Historien assure, qu'il passoit pour le meilleur Poëte Saxon de son siecle, pour bon Grammairien, bon Orateur, bon Philosophe, bon Architecte, bon Géometre, & bon Historien. Il composa divers Ouvrages qui furent fort estimez. Entre plusieurs autres, il traduisit en Saxon, le *Pastoral* du Pape Gregoire I, *les Consolations* de *Boëce*, (1) & l'*Histoire Ecclésiastique* de *Bede*(2) Quelle honte n'étoit-ce pas pour la Nation Angloise, d'être en ce tems-là si ignorante, ayant un Roi si savant? Ce bon Prince se plaignoit amerement, que depuis l'Humber jusqu'à la Tamise, il n'y avoit pas un seul Prêtre qui entendît parfaitement l'Office divin; & que depuis la Tamise jusqu'à la Mer, il n'y en avoit point qui fût capable de traduire en Saxon, le Livre Latin le plus facile. Cette ignorance générale, & le peu de goût que les Anglois avoient alors pour les Arts & pour les Sciences, lui fit chercher avec empressement les occasions d'attirer dans ses Etats, les Etrangers qui se distinguoient dans leur profession. Il prenoit un soin extrême d'avoir toujours à son service les Ouvriers les plus estimez, & de les faire travailler, dans la seule vue de les perfectionner. Il mettoit dans les Chaires d'Oxford, les gens qui passoient pour les plus savans, & leur assignoit des gages très considerables. Son but étoit de donner de l'émulation aux Anglois, & de les porter à faire des efforts pour bannir la grossiere ignorance dans laquelle ils croupissoient. La reputation de sa sagesse & de sa pieté étant parvenue jusqu'à Rome, le Pape lui envoya une grande quantité de Reliques, & en sa consideration, accorda de nouveaux privileges au College Anglois.

Son inclination pour l'étude.

(1) Ces Traductions d'*Alfred* furent publiées à *Oxford* en 1698, *in-octavo*, par *Christophle Rawlinson*, Gentilhomme-Membre du College de la *Reine*. Il y a des gens qui prétendent que le Livre des *Consolations de Boëce* fut traduit par *Werefrid* Evêque de *Worcester*; mais le Docteur *Plot* nous apprend qu'*Alfred* fit cette Traduction à *Woodstock*. Ce Prince avoit tant de goût pour ce Livre, qu'il le portoit toujours dans son sein. TIND.

(2) Elle fut publiée par M. *Wheleck*, qui remarque, que c'est plutôt une Paraphrase qu'une Traduction. On dit aussi qu'*Alfred* avoit traduit le *Vieux* & le *Nouveau Testament*. Quoi qu'il en soit, on convient généralement qu'il entreprit une Version des Pseaumes, & qu'il mourut lorsqu'il en avoit déja fait la moitié. Voyez la *Vie d'Alfred* par *Spelman*. TIND.

Abel, Patriarche de Jerusalem, voulut aussi lui donner des marques de son estime par des présens de quelques Reliques qu'il lui envoya, & qu'il reçut avec beaucoup de plaisir. ALFRED LE GRAND.

Il est tems présentement de venir à la maniere dont il règloit ses affaires domestiques. Sa prudence n'y éclatoit pas moins, que dans les soins qu'il prenoit des affaires de l'État. Il avoit partagé tous ceux qui le servoient, en trois Classes, qui se relevoient tous les deux mois: coutume alors inusitée dans les autres Cours, mais qui a été depuis imitée par d'autres Princes. Quant à ses revenus, il en faisoit deux portions égales, dont il employoit la premiere en charitez de diverses sortes. Celle-ci étoit divisée en quatre parties. La premiere étoit employée en aumônes pour toutes sortes de pauvres. La seconde étoit destinée à l'entretien des Monasteres de sa fondation. La troisieme, à faire subsister les Professeurs & les Ecoliers, qu'il entretenoit à Oxford. La quatrieme étoit reservée pour faire des charitez à toutes sortes de Moines, tant Anglois qu'étrangers. Il faisoit trois portions de la seconde partie de ses revenus, dont l'une étoit employée à l'entretien de sa maison. Une autre étoit destinée au payement des ouvriers qu'il faisoit travailler, tant à l'ornement de ses maisons, qu'à des ouvrages de curiosité. Le reste étoit distribué en pensions aux Etrangers qu'il attiroit dans ses États, pour l'émulation & pour l'instruction de ses Sujets. Quand je parle de ses revenus, j'entens ceux de son propre domaine. Ce n'étoit pas la coutume, en ce tems-là, de charger le Peuple d'Impôts, pour fournir au luxe des Souverains. Emploi de ses revenus.

Ce qui a été dit jusqu'ici de cet illustre Prince, peut suffire pour faire connoitre les principaux évenemens de son Regne, & pour donner une idée de ses qualitez personnelles. Je pourrois y ajouter beaucoup d'autres particularitez, puisque l'Histoire de sa Vie contient seule un grand volume. Mais je crois pouvoir m'arrêter ici, sans faire aucun tort à la mémoire de ce Monarque, auquel on a donné à juste titre le surnom de *Grand*. Aucun Historien n'a fait remarquer en lui ni vices ni défauts, & tous unanimement le font regarder comme un des meilleurs Princes qui ayent jamais porté la Couronne. (1)

Il mourut dans l'année 900, (2) étant âgé de cinquante-deux ans, 990. Sa mort.

(1) Un Grand-homme nous a donné le précis du Caractere de ce grand Prince, de la maniere suivante. „ *Alfred, dit-il*, la merveille & l'étonnement de tous les Sie-„ cles ! Si nous le regardons du côté de la dévotion, il semble avoir toujours vécu „ dans un Cloitre. Si l'on fait attention à sa conduite & à ses exploits de Guerre, on „ croiroit qu'il a passé toute sa vie dans un Camp. Si nous considerons ses Etudes & „ ses Ecrits, nous croyons que l'Université se l'est approprié tout entier. Et enfin, si „ nous regardons sa prudence & son habileté dans la conduite du Gouvernement, „ il semble s'être appliqué uniquement à la Jurisprudence & à la Politique. Tind.

(2) *Alfred* nâquit à *Wanating*, à présent *Wantage*, dans le Comté de *Berks*, qui étoit autrefois une Maison Royale. Son Corps fut enterré premierement à *Win-*

ALFRED LE GRAND.

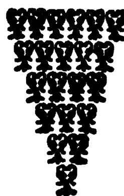
après avoir regné vingt-huit ans & six mois ; la plus grande partie de ce tems-là, dans les troubles de la Guerre, & la moindre, dans les douceurs de la Paix. Son Histoire a fait voir, qu'en l'un & en l'autre de ces deux états, il gouverna toujours avec beaucoup de prudence & de fermeté. Ce qui le distingue principalement de beaucoup d'autres Souverains, c'est l'amour sincere qu'il eut toujours pour son Peuple. Il en donna des marques, non par de simples paroles, comme il arrive à plusieurs, mais par des effets réels & solides. Aussi jamais Prince ne fut plus aimé de ses Sujets. Il n'y a point de doute, que cette affection réciproque ne contribuât à faire perdre aux Danois établis en Angleterre la pensée de se délivrer de son joug, quand ils y furent une fois soumis.

Ses Enfans. *Chron. de Suithelm.*

Alfred eut plusieurs enfans d'*Alswithe* son Epouse. Quelques-uns de ces enfans, & entre autres *Edmond* son Fils ainé qu'il destinoit pour son Successeur, moururent avant lui. Entre ceux qui le survécurent, *Edouard* monta sur le Trône après lui. *Ethelward*, qui fut élevé à Oxford parmi les gens de Lettres, se rendit très savant, & mourut à l'âge de quarante ans, dans l'année 922. *Elflede*, sa Fille ainée, qui épousa Ethelred Comte de Mercie, devint très illustre, sous le Regne d'Edouard son Frere. *Alswithe*, ou *Ethelswithe*, nommée aussi *Eltrude* par les Flamans, fut femme de Baudouin Comte de Flandre. *Ethelgithe*, qui voulut être Religieuse, fut Abbesse du Monastere de Shaftsbury, fondé par le Roi son Pere. (1)

chester, & ensuite transferé dans l'Eglise du Nouveau Monastere (*New Monastery*) ; & enfin son Corps, son Mausolée, l'Eglise, & le Monastere furent *transportés* environ deux-cens ans après, à la porte de la Ville qui donne du côté du Nord (*Northgate*) qu'on a ensuite nommée le *Hide*. TIND.

(1) Outre cette Maison de Religieuses, *Alfred* fonda deux Monasteres, l'un à *Athelney*, & l'autre à *Winchester*. TIND.





EDOUARD I.

Surnommé l'ANCIEN,

Septieme Roi d'Angleterre.

LORSQU'EDOUARD monta sur le Trône, l'Angleterre se trouvoit presque également habitée par des Anglois & par des Danois. Ceux-ci tenoient le Northumberland & l'Estanglie, d'où la plupart des familles Angloises avoient été chassées pendant les Guerres précedentes. Les Anglois occupoient encore le Wessex, qui comprenoit tout le païs situé au Midi de la Tamise, & l'ancien Royaume d'Essex. Quant à la Mercie, elle étoit comme partagée entre les deux Nations qui s'y trouvoient mêlées ensemble, mais de telle sorte, que les Anglois étoient en plus grand nombre que les Danois, du côté du Midi & de l'Occident, & que ceux-ci étoient superieurs du côté de l'Orient & du Nord. Pendant les dernieres années du Regne d'Alfred, les Danois s'étoient tenus dans une parfaite soumission, par la crainte qu'ils avoient d'attirer les armes de ce Prince dans les contrées dont ils avoient acquis la possession. D'ailleurs, ils n'avoient pas été fâchez de jouir d'un peu de repos, afin d'affermir leurs établissemens en Angleterre. Par cette raison, la retraite de leurs Compatriotes, au-lieu de leur causer de la peine, leur avoit été fort agréable. En effet, ils n'auroient jamais pu parvenir au but qu'ils se proposoient, si la Guerre se fut sans cesse renouvellée par l'arrivée d'autres Danois, qui, sous le nom d'amis, ne leur étoient gueres moins incommodes qu'aux Anglois mêmes. La retraite de ces hôtes dangereux, & le calme que le juste Gouvernement d'Alfred avoit procuré à tout le Royaume, leur ayant procuré le loisir de cultiver leurs Terres & d'augmenter leurs richesses par le Commerce, ils commencerent à penser aux moyens de secouer le joug des Anglois. Dans cette résolution, ils embrasserent la premiere occasion qui se présenta d'exciter des troubles en Angleterre, ne doutant point que par là ils n'eussent le moyen d'exécuter leur dessein.

900. Etat de l'Angleterre au commencement de ce Regne.

J'ai déja dit que le Roi Ethelbert, Frere ainé d'Alfred, avoit laissé deux Fils dans l'enfance. L'ainé de ces Princes, nommé *Ethelward*, se trouvant, après la mort d'Alfred, dans un âge mûr, crut qu'il étoit tems de faire valoir les droits qu'il avoit sur la Couronne. Il prétendoit, qu'Ethelwolph son Ayeul n'avoit pas pu avec justice substituer son Royaume à tous ses Fils successivement, au préjudice des enfans des ainez: Que quand même il auroit eu ce pouvoir, il n'y avoit point de

Ethelward fils d'Ethelbert prétend à la Couronne. *Annal. Saxon. H. Hunting. l. 5.*

raiſon qui pût, après la mort des quatre Freres, faire établir la ſucceſſion dans la famille du dernier, en laiſſant les enfans du ſecond ſans héritage: Que d'ailleurs, il n'avoit pu tout au plus ſubſtituer que le Royaume de Kent dont il étoit en poſſeſſion, & non pas celui de Weſſex, qui ne lui appartenoit pas lorſqu'il fit ſon Teſtament. Ces raiſons paroiſſoient plauſibles, & néanmoins, Ethelward ne trouva aucun appui parmi les Anglois. Sans doute, la vénération qu'ils avoient pour la mémoire d'Alfred, les faiſoit pancher vers ſon Fils; ou peut-être étoient-ils perſuadez, qu'Ethelwolph avoit pu diſpoſer de ſa ſucceſſion de la maniere qu'il l'avoit jugé à propos. Comme les anciens Ecrivains ne ſe ſont pas expliquez ſur ce ſujet, il ſeroit aſſez difficile de décider cette queſtion par le Droit Public des Saxons, qui n'eſt pas aſſez connu. Ainſi, pour me tenir renfermé dans le ſimple récit des évenemens, je me contenterai de dire, qu'Ethelward, ſe trouvant deſtitué du ſecours de ſes Compatriotes, ſe vit reduit à s'appuyer de celui des Danois, qui vrai-ſemblablement l'avoient pouſſé à cette entrepriſe.

Ethelward s'empare de Winburne.

Dans le deſſein que ce Prince avoit formé d'arracher la Couronne à Edouard, il commença par s'emparer de *Winburne*, Place forte de la Province de Dorſet. Il s'attendoit bien à y être attaqué: mais il eſperoit que, pour peu de réſiſtance que fît cette Place, les Danois donneroient à Edouard tant d'affaires d'un autre côté, qu'il ne lui ſeroit pas poſſible de s'en rendre maitre. L'eſperance dont il ſe flattoit ſe trouva vaine.

Il perd cette Place.

Edouard accourut avec tant de diligence de ce côté-là, qu'il fut ſur le point de le ſurprendre dans Winburne, avant qu'il eût pris les meſures néceſſaires pour ſe défendre. Il eut même à peine le tems de ſortir de la Ville, pour aller ſe jetter entre les bras des Danois qui avoient déja pris les armes. Dès que ce Prince fut avec eux, ils le reconnurent pour Souverain de l'Angleterre, prétendant que, puiſqu'ils occupoient la moitié du Royaume, ils n'avoient pas moins de droit de faire un *Roi*, que les Weſt-Saxons.

Il ſe retire parmi les Danois, qui le reconnoiſſent pour Roi.

La retraite d'Ethelward parmi les Danois fit comprendre au Roi, qu'il alloit avoir ſur les bras une fâcheuſe Guerre, dons il avoit à craindre les ſuites. Ce n'étoit pas qu'il ne ſe crût aſſez fort pour réſiſter aux Danois établis en Angleterre; mais il craignoit que les Danois étrangers ne ſaiſiſſent cette occaſion pour replonger le Royaume dans ſes premieres calamitez. Cette penſée lui fit prendre la réſolution de faire tous les efforts poſſibles pour terminer cette Guerre, avant que les Danois euſſent le tems de faire venir leurs Compatriotes à leur ſecours. Immédiatement après la priſe de Winburne, il marcha vers le Northumberland, à la tete de ſon Armée, qui groſſiſſoit tous les jours par les Troupes qui lui arrivoient de tous côtez. Sa diligence étonna tellement ſes ennemis, que ne ſe ſentant pas en état de lui faire tête, ils ſe virent dans la néceſſité d'abandonner le Prince qu'ils avoient entrepris de proteger, & de le chaſſer de leur Païs. Ils eurent bien-tôt lieu de ſe repen-

902.
Les Danois abandonnent Ethelward.

tir de s'être engagez dans son parti, ou de ne l'avoir pas mieux soutenu. Cette tentative infructueuse leur fit perdre dans la Mercie diverses Places, dont Edouard crut devoir s'assurer. Pour cette fois, il ne voulut pas les châtier plus séverement, de peur que cette Guerre, qui sembloit éteinte, ne se rallumât s'il les mettoit dans la nécessité de faire venir des secours de Danemarc. Il se contenta de faire reparer quelques Places dans la Mercie, afin de les resserrer en ce Païs-là, où ils étoient un peu trop au large. Ethelred, Comte de Mercie, & la Princesse Elflede sa Femme, servirent fort utilement le Roi dans cette Guerre, en faisant tête aux Danois Merciens, & en empêchant les Gallois de leur envoyer du secours. On raconte d'Elflede, qu'ayant beaucoup souffert lorsqu'elle fut délivrée de son premier enfant, elle prit la résolution de ne plus s'exposer à de pareils accidens, & qu'elle l'exécuta. Depuis ce tems-là, elle s'adonna entierement aux armes, & comme une véritable Amazone, elle donna des preuves de son courage dans toutes les Guerres que le Roi son Frere eut à soutenir contre les Danois. On l'appelloit communément *le Roi Elflede*, pour marquer qu'on reconnoissoit en elle les qualitez d'un homme & d'un Roi.

Edouard s'empare de diverses Places des Danois dans la Mercie.

903. Eloge d'Elflede sœur du Roi.

Cependant, le Prince Ethelward, quoiqu'absent, ne demeuroit pas dans l'inaction. En quittant l'Angleterre, il étoit allé en France, où il avoit obtenu un puissant secours des Normans. Avec les forces qu'ils lui fournirent, il retourna en Angleterre, & alla descendre dans le Païs d'Essex, dont il se rendit maitre sans beaucoup de difficulté. Edouard ne s'étoit pas attendu, que son ennemi pût être si-tôt en état de faire de nouvelles entreprises. Dans cette pensée, il s'étoit borné à garantir la Mercie de l'invasion des Danois Northumbres, & avoit négligé le Païs d'Essex, qu'il croyoit plus en sureté. L'arrivée des Normans réveilla les Danois de Northumberland & d'Estanglie, & leur fit prendre la résolution de faire une diversion en faveur d'Ethelward. Ils reprirent donc les armes, & se jetterent dans la Mercie, où ils ravagerent impitoyablement le Païs habité par les Anglois. Ce fut avec une extrême chagrin qu'Edouard se vit contraint de souffrir ces insultes, jusqu'à ce qu'il eût rassemblé ses Troupes, qu'il avoit congédiées dans la pensée qu'il n'en auroit pas si-tôt besoin. Dès qu'il se fut remis à la tête de son Armée, il vengea séverement sur les Danois, les maux qu'ils avoient faits aux Anglois. Pendant que cette Guerre dura, il remporta, sur les Normans & sur les Danois, plusieurs victoires qui firent perdre à ceux-ci l'esperance de secouer le joug Anglois, & à son Cousin celle de monter sur le Trône. Enfin, Ethelward ayant été tué dans un combat, (1)

Ethelward retourne en Angleterre avec un secours de Normans, & s'empare du Païs d'Essex.

Les Danois se joignent à lui.

905. Il est tué.

(1) Les Annales Saxonnes nous apprennent que la Bataille fut opiniâtre & sanglante, des deux côtés. Le Roi perdit les Comtes *Sigulf* & *Sigelm*, avec plusieurs autres personnes de la Noblesse. Il mourut du côté des *Danois*, *Eolrick* leur Roi, avec un plus grand nombre d'Officiers & de Soldats que du côté des *Anglois*, quoique les premiers eussent l'honneur du Champ de Bataille, & celui d'enterrer leurs morts. *Annal. Sax.* 905. TIND.

EDOUARD I.

Pontanus Hist. Dan.

& les forces des Danois étant considerablement diminuées, ils ne se trouverent pas en état de soutenir la Guerre avec la même vigueur qu'ils l'avoient commencée. Ils la continuerent pourtant encore deux ans, après la mort d'Ethelward. Mais après avoir inutilement tenté de reparer leurs pertes, ils prirent le parti de demander la Paix. Edouard voulut bien la leur accorder, à condition qu'ils le reconnoitroient pour Souverain, comme ils avoient reconnu le Roi son Pere, & que les Normans s'en retourneroient en France.

907. Edouard accorde la Paix aux Danois.

Cette Paix ne pouvoit durer longtems, entre deux Nations si voisines & si animées l'une contre l'autre. Aussi ne subsista-t-elle que trois ans, après quoi la Guerre se renouvella. (1) Elle fut funeste aux Danois, qui perdirent deux Batailles en très peu de tems. Edouard, qui savoit profiter de ses avantages, leur enleva diverses Places dans la Mercie, & enfin, il les contraignit de lui abandonner entierement ce Païs. Ce fut alors qu'Ethelred, qui avoit toujours dignement secondé le Roi son Beau-Frere, devint véritablement Comte de Mercie: mais il ne le fut pas longtems. La mort l'enleva du monde, presque aussi-tôt que toute cette Province eut été réunie sous son Gouvernement. Ce Comte n'étoit pas seulement Gouverneur ou Viceroi de Mercie: il avoit sur ce Païs-là un droit plus particulier, qu'on a de la peine à démêler dans les Historiens qui en ont parlé. Guillaume de Malmesburi fait entendre, qu'il tenoit ce Païs en fief, de la Couronne d'Angleterre, à peu près de la même maniere que les Princes d'Allemagne tiennent leurs États de l'Empire (2). C'est aussi ce que fait voir assez clairement la cession qu'Elflede sa Veuve fit au Roi son Frere, des Villes de Londres & d'Oxford. Si Ethelred son époux n'avoit été qu'un simple Gouverneur ou Viceroi, Elflede n'auroit pas eu droit de ceder ces deux Villes, puisqu'elles ne lui auroient pas appartenu.

910. On reprend les armes.

912. Mort d'Ethelred Comte de Mercie. Remarque sur la qualité d'Ethelred.

Elflede ayant pris le Gouvernement de la Mercie, après la mort du Comte son époux, suivit la méthode de son Pere & de son Frere, en faisant bien fortifier ses Places, afin d'ôter aux Danois l'esperance de rentrer dans ce Comté. Entre les Villes qu'elle fit reparer ou fortifier, on compte principalement, *Warwick, Tamworth, Wedesbury, Charbury, Edesbury, Chester* (3). Cette derniere avoit été ruinée longtems auparavant. Quand

(1) Les *Annales* ne disent point par qui le Traité fut rompu; mais *Hoveden* en attribue l'infraction aux *Danois*. TIND.

(2) *Ethelred* prenoit la qualité de *Subregulus Merciorum*. *Selden* assure que *Subregulus* signifie *Earldorman*, ou Comte. *Du Cange* dit que cela signifie, tantôt *Comte*, tantôt une qualité au-dessus de Comte, tantôt *Semi-Rex*, demi-Roi. C'est en ce dernier sens qu'il faut l'entendre à l'égard d'*Ethelred*, selon ce passage de *G. de Malmesbury*: Edwardus *duo Regna* Merciorum & Vist-Saxonum *conjunxerat*, Merciorum *nomine tenus*, *quippe commendatum Duci* Ethelredo. RAP. TH.

(3) *Chester* fut démoli par *Ecfrid* Roi de *Northumberland*, & ensuite par les *Danois*. TIND.

Quand Elflede eut pris ces précautions, elle porta les armes dans le Païs de Galles, & après avoir souvent battu les Gallois, elle les rendit ses tributaires. EDOUARD I.

L'année 915. fournit une Epoque remarquable, s'il est vrai, comme quelques-uns le prétendent, que ce fut en cette année-là qu'Edouard fonda l'Université de Cambridge. Mais c'est un fait dont tout le monde ne convient pas. Il se trouve des Auteurs qui soutiennent, que l'origine de cette fameuse Université est beaucoup plus nouvelle. D'autres, au contraire, lui donnent une bien plus grande ancienneté, en attribuant sa fondation à un certain *Cantaber*, Espagnol de Nation, qui vivoit 315. ans avant J. Christ. Quelques-autres enfin, abandonnant plusieurs siecles de cette ancienneté, se contentent d'avancer, que *Sabert*, qui regnoit dans le Royaume d'Essex au commencement du septieme siecle, en fut le Fondateur. Je n'ai garde de rien décider sur cette dispute, que l'émulation entre Oxford & Cambridge a rendu assez animée. Il me suffit d'avoir rapporté en deux mots, les divers sentimens qui ont été soutenus sur cette matiere. Je ne puis pourtant m'empêcher de remarquer, que si l'Université de Cambridge eût subsisté dès le tems du Roi Sabert, ou même sous le Regne d'Alfred le Grand, il seroit bien surprenant, que ni Bede, dans son Histoire Ecclesiastique, ni *Asser*, dans la Vie d'Alfred, n'en eussent fait aucune mention. 915. Fondation de l'Université de Cambridge.

Depuis l'année 910. que la Guerre avoit recommencé entre les Anglois & les Danois, jusqu'en 922, on ne trouve dans l'Histoire qu'une longue suite de combats, dont le détail ne pourroit qu'être ennuyeux. Je ne ferai donc point difficulté de les passer sous silence, & je me contenterai d'en rapporter les suites les plus remarquables.

La Princesse Elflede (1), Sœur d'Edouard, mourut pendant cette Guerre, laissant une Fille unique nommée *Elswine*, en âge d'être mariée. Elflede, ainsi qu'il a été déja dit, avoit succedé à son Epoux, dans la Souveraineté de la Mercie. Je dis dans la Souveraineté, puisqu'il est certain, que ce n'étoit pas un simple Gouvernement. Mais pour ne pas donner de fausses idées sur cette matiere, il est bon de considerer l'état où la Mercie se trouvoit au tems dont je parle. C'est pour ne l'avoir pas bien expliqué, que les Historiens ont laissé beaucoup d'obscurité dans ce qu'ils ont dit sur ce sujet. Il faut donc se souvenir, qu'Ethelred, avec le titre de Comte de Mercie, ne possedoit que la Ville de Londres & son territoire, ou tout au plus, la Province de Midlessex; & que Londres, autrefois Ville Capitale du Royaume d'Essex, étoit devenue Capitale de la Mercie. Dans la suite, le petit Etat d'Ethelred s'étant beau- 918. Mort d'Elflede.

(1) *Ingulphe* dit que si l'on considere les Villes qu'*Elflede* bâtit, les Châteaux qu'elle fortifia, & les Armées qu'elle commanda, on diroit qu'elle avoit changé son sexe. Elle mourut à *Tamwath* dans le Comté de *Stafford*, & fut ensevelie sous le vestibule du Monastere de *S. Pierre* à *Glocester*, qu'elle & son Mari avoient fondé. TIND.

EDOUARD I. coup accru par les conquêtes qui se firent sur les Danois dans ce même Païs, le présent qu'Alfred avoit fait à son Gendre & à sa Fille, devint si considerable, qu'il pouvoit causer de la jalousie au nouveau Roi, & lui faire craindre que leurs Successeurs ne devinssent trop puissans. Cependant, pendant tout le tems qu'Elflede vécut, Edouard ne parut point jaloux de sa prosperité, & ne pensa point à la dépouiller d'un bien à l'acquisition duquel elle avoit beaucoup contribué. Mais après la mort de cette Princesse, il ne crut pas devoir laisser à Elfwine sa Fille, un domaine qui la mettoit en pouvoir de troubler l'Angleterre par quelque mariage mal entendu. En effet, il y a des Historiens qui ont assuré, que cette jeune Princesse avoit resolu de prendre pour époux un Prince Danois, & que ce fut par cette raison qu'Edouard son Oncle la dépouilla de son Etat. Il craignoit sans doute, qu'elle n'introduisît les ennemis du Royaume, dans les Places qu'on avoit eu tant de peine à leur arracher. Quoi qu'il en soit, après la mort d'Elflede, Edouard s'empara de la Mercie, & emmena sa Niece avec lui dans le Wessex. Selon les apparences, elle passa le reste de ses jours dans un Monastere. Soit que le projet du mariage d'Elfwine avec un Danois fût effectivement vrai, ou qu'il ne fût controuvé que pour justifier la conduite d'Edouard à l'égard de sa Niece, il confirme également ce qui a été déja remarqué, qu'Ethelred & Elflede étoient proprietaires de la Mercie. S'ils n'en eussent été que simples Gouverneurs, Edouard n'avoit pas besoin de chercher une raison de ce projet de mariage, pour ôter à sa Niece ce Gouvernement; comme d'un autre côté, il n'auroit pas été nécessaire d'inventer ce prétexte, supposé qu'il n'y eût aucun fondement. Je me suis un peu étendu sur ce sujet, à cause de la diversité d'opinions qu'il y a touchant la qualité du Comte Ethelred.

Edouard craint que sa Niece ne livre la Mercie aux Danois.

Il s'en empare lui même.

921 & 922. *Les Danois se soumettent à Edouard.*

Dans la Guerre qui duroit toujours entre Edouard & les Danois, ceux-ci perdoient tous les jours du terrein, pendant que ce Prince, habile à profiter de ses avantages, les poussoit sans relâche, & ne leur donnoit pas le tems de respirer. Par cette méthode, il les reduisit enfin à une telle extremité, qu'ils furent contraints de se soumettre, & de le reconnoitre comme auparavant, pour leur Souverain. Ceux qui étoient demeurez dans la Mercie, furent les premiers subjuguez. Les Estangles suivirent bien-tôt après, & se donnerent au Roi, sans reserve & sans condition. Les Northumbres furent les derniers, comme étant les plus puissans, le Northumberland n'étant presque habité que par des gens de leur Nation. Les progrès qu'Edouard avoit faits dans les autres Provinces, leur firent comprendre, qu'il leur seroit plus avantageux de se soumettre à ce Prince, que de continuer une Guerre qui ne pouvoit aboutir qu'à leur ruine. Ils étoient alors gouvernez par trois Rois. *Sithrick*, & *Nigel* son Frere, regnoient au-delà de la Thyne; & *Reginald*, qui s'étoit emparé d'YORCK, commandoit à tout le Païs situé depuis la Thyne jusqu'à l'Humber. Quelque tems après, SITHRICK tua Nigel son Frere, & regna seul dans le Nord.

La condition du Païs de Galles dépendoit en quelque maniere de celle des Danois. Tant que ceux-ci étoient en armes, les Rois d'Angleterre, assez occupez avec eux, laissoient les Gallois jouïr paisiblement de leur liberté. Mais dès qu'ils n'avoient rien à craindre du côté du Nord, ils manquoient rarement de les attaquer. C'étoit dans une semblable conjoncture, qu'Elflede, assistée des forces du Roi son Frere, les avoit obligez à lui payer un Tribut. Quand cette Princesse ne fut plus au monde, les Gallois firent un effort pour se délivrer du Tribut qu'elle leur avoit imposé ; & pour tenir Edouard occupé, ils donnerent un puissant secours aux Danois. Edouard, qui avoit alors assez d'affaires sur les bras, prit le parti de dissimuler : mais dès qu'il eut conclu la Paix avec les Danois, il marcha contre *Rees ap Madoc* (1) Roi de Galles, qui fut soutenu par un Général Danois nommé *Leoffreth*. Après plusieurs petits combats qui n'avoient rien décidé, Edouard remporta enfin une victoire signalée, qui mit le Roi de Galles dans la nécessité de lui demander la Paix, en s'engageant à lui payer le Tribut accoutumé. Enfin, les Bretons de Cumberland, qui s'étoient mis sous la protection des Danois, se rangerent aussi sous la domination d'Edouard. Il y a des Historiens qui prétendent, que le Roi d'Ecosse suivit cet exemple, & qu'il fit hommage de son Royaume au Roi d'Angleterre. Mais les Ecossois, ne se contentant pas de nier ce fait, soutiennent même qu'il est impossible, puisque le mot d'*hommage* n'a commencé à être connu dans l'Isle, que depuis la Conquête des Normans. Mais cette raison n'est pas décisive, puisque la chose signifiée par ce terme pouvoit être en usage sous un autre nom. En effet, la Souveraineté d'Alfred & d'Edouard sur les Danois de Northumberland, & celle dont ils jouïssoient sur les Merciens au tems d'Ethelred & d'Elflede, n'étoit autre chose qu'un droit d'hommage qu'ils avoient sur ce païs-là, quoique peut-être on ne se servît pas alors de ce terme.

EDOUARD I. Edouard soumet les Gallois.

Les Bretons de Cumberland se soumettent aussi à Edouard.

Edouard jouïssoit du fruit de ses victoires, craint & respecté de tous ceux qui pouvoient lui donner de l'ombrage dans son Isle, & très estimé de tous les Princes étrangers ; lorsque la mort l'enleva du monde en 925, après un Regne de vingt & quatre ans (2). Les armes n'acquirent pas moins de gloire à ce Prince qu'au Roi son Pere, puisqu'il soumit, comme lui, toute l'Angleterre à ses Loix, & lui procura un repos dont elle n'avoit joui que bien peu de tems, depuis que les Danois y avoient commencé leurs ravages. Mais s'il égala le grand Alfred dans les vertus militaires, il faut convenir, qu'il demeura beaucoup au-dessous de cet illustre Pere, à tous les autres égards.

925. Mort d'Edouard.

Il eut des enfans de trois Femmes, dont la premiere, nommée *Egwine*, n'étoit qu'une Concubine, Fille d'un simple Berger. Un Hi-

Histoire d'Edouard & d'Egwine.

(1) C'est-à-dire, *Fils de Madoc*. Rap. Th.

(2) *Edouard* mourut à *Farrington* dans le Comté de *Bercks*, & fut enseveli à *Winchester* auprès de son Pere. Tind.

EDOUARD I.

torien raconte, au sujet de cette Femme, un espece de Roman, dont il est nécessaire de parler pour la suite. Je l'appelle Roman, parce que, selon l'Auteur même qui le rapporte, il n'est appuyé que sur certaines Chansons, dont la mémoire s'étoit conservée jusqu'à son tems (1): semblables à-peu-près à ces *Romances* Espagnols, où sont contenues diverses Histoires des anciens Rois du Païs. Cet Auteur raconte, qu'Egwine, Fille d'un Berger, s'étant endormie à la campagne, songea, que la Lune, sortant de son ventre, répandoit une si grande clarté, que toute l'Angleterre en étoit éclairée. Quelque tems après, elle eut occasion de raconter ce songe à une vieille Femme qui avoit nourri Edouard. Cette Femme, qui se piquoit d'avoir quelque intelligence dans l'explication des Songes, concevant qu'il y avoit quelque chose d'extraordinaire dans celui-ci, prit Egwine dans sa maison, & l'éleva non comme une Païsane, mais comme une personne de qualité. Egwine répondit parfaitement aux soins qu'on prenoit d'elle, & devint avec le tems, très belle & très accomplie. Pendant qu'elle étoit dans la maison de sa bienfaitrice, il arriva qu'Edouard, qui n'étoit pas encore Roi, passant près du lieu où sa Nourrice demeuroit, se détourna pour l'aller voir. Il vit Egwine, & dès la premiere vue il en devint passionnément amoureux. Sa passion fut d'abord si violente, qu'il employa les termes les plus touchans, & les sollicitations les plus vives, pour obliger sa Nourrice à lui procurer la possession de cette Fille. La Vieille, qui aimoit Edouard, & qui avoit toujours dans l'esprit le Songe d'Egwine, consentit enfin, & fit consentir la jeune Fille à donner au Prince la satisfaction qu'il demandoit avec tant d'empressement. Depuis ce tems-là, Edouard aima toujours tendrement Egwine, & en eut trois Enfans, dont le premier, nommé *Adelstan*, fut son Successeur. *Alfred*, qui étoit le second, mourut avant son Pere. Le troisiéme étoit une Fille, que les uns ont nommée *Edithe*, & d'autres *Beatrix*.

Enfans d'Edouard & d'Egwine.

Autres enfans d'Edouard.

D'une autre Femme, mais légitime, Edouard eut deux Fils & six Filles. L'ainé des Fils, qui avoit nom *Elsward*, mourut à Oxford, immédiatement après le Roi son Pere: de sorte qu'il n'eut pas le tems de goûter de la Royauté. Le second, nommé *Edwin*, fut privé de ses justes droits, & eut une fin tragique, comme il sera dit dans la suite. Des six Filles, les unes furent mariées à de puissans Princes par les soins d'Adelstan leur Frere, les autres furent Religieuses. *Elflede*, qui étoit l'aînée, fut Abbesse de *Ramsey*. (2) *Ogine* épousa Charles le Simple Roi de France, & fut Mere de Louis d'Outre-mer. *Edilde* passa ses jours dans un Monastere. La quatrieme, qui portoit le même nom, épousa Hugues le Grand, Comte de Paris, Pere de Hugues Capet. *Edgithe* fut ma-

(1) *Magis ex Cantilenis, quàm ex Libris.* RAP. TH.
C'est *Malmesbury*, & après lui *Brompton*, qui parle de ces Romances, ou Chansons. TIND.

(2) *Ramsey* est dans le Comté de *Hampshire*. TIND.

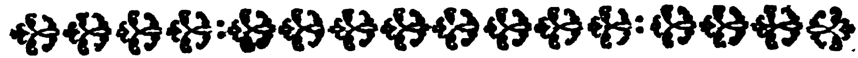
riée à Othon le Grand, Empereur d'Allemagne. La derniere, nommée *Edgive*, épousa Louis l'Aveugle, Roi de Provence, qui eut d'elle un Fils nommé Constantin. EDOUARD I.

D'*Edgive* sa troisieme Femme, Edouard eut deux Fils & deux Filles. Les deux Fils nommez *Edmond* & *Edred*, monterent sur le Trône d'Angleterre. *Edburge* fut Religieuse, & sa Sœur *Edgive* épousa un Prince d'Aquitaine nommé Louis. Il y a beaucoup d'apparence qu'on a confondu celle-ci avec Edgive sa Sœur, Fille de la seconde Femme, & qui épousa Louis Roi de Provence, parce qu'il n'y avoit point alors de Prince d'Aquitaine qui soit connu dans l'Histoire. Enfans d'une troisieme femme.

Les Historiens de Danemarc donnent encore à Edouard l'Ancien une Fille nommée *Thyra*, qui, selon qu'ils l'assurent, fut Femme de *Gormon III.* l'un de leurs Rois. Il est étonnant, que ceux-ci parlent si affirmativement d'une Princesse Angloise, dont les Historiens d'Angleterre ne font aucune mention.

Pendant le Regne d'Edouard l'Ancien, *Roll*, Chef des Normans en France, s'étoit si bien fortifié dans la Neustrie, qu'il ne fut pas possible aux François de l'en déloger. Charles le simple, qui regnoit alors, ne trouva point d'autre moyen de se délivrer de l'inquietude continuelle que lui causoit le voisinage de cet Etranger, que de lui ceder le Païs dont il étoit en possession, & qu'il étoit trop difficile de lui arracher. Il lui donna donc la Souveraineté de cette partie de la Neustrie, qui étoit située entre la *Seine* & l'*Epte*, sous le titre de *Duché de Normandie*. Les conditions furent, que Roll recevroit le Baptême; qu'il épouseroit *Gisell*e Fille du Roi, & qu'il feroit hommage de son Duché à la Couronne de France. Roll mourut, selon Mezerai, dans l'année 917. Quelques-uns reculent sa mort jusqu'en 924, & d'autres, avec encore moins de fondement, jusqu'en 928. Guillaume son Fils, qu'il avoit eu de *Poppe* Fille du Comte de Bayeux, fut son Successeur. Roll acquiert la possession du Duché de Normandie. *Mezerai, sur l'Ann.* 912. Sa mort. Guillaume lui succede.





(1) ADELSTAN,

Huitieme Roi d'Angleterre.

ADELSTAN. Athelstan est élu Roi d'Angleterre.

ELSWARD, qui étoit l'ainé des Fils d'Edouard, n'ayant survécu le Roi son Pere que de quelques jours, & les autres Fils légitimes étant encore dans l'enfance, Adelstan, Fils d'Egwine, fut élevé sur le Trône, du consentement du Clergé & de la Noblesse. Quoiqu'il se trouvât dans ce Prince un mêlange d'un sang vil, & d'un sang illustre, le dernier avoit tellement prévalu, que ses nobles inclinations couvrirent entierement le défaut de sa naissance. Alfred son Ayeul, l'avoit fait Chevalier en lui ceignant l'épée, selon la coutume de ce tems-là. Edouard son Pere, qui avoit beaucoup d'affection pour lui, avoit confié le soin de son éducation au Comte Ethelred son Beau-Frere, & à la Princesse Elflede sa Sœur, qui avoient pris toutes les précautions possibles pour l'élever dans la vertu. Comme il avoit assisté à tous leurs Conseils, & qu'il les avoit accompagnez dans toutes leurs Expéditions militaires, il avoit acquis, tant dans la Guerre que dans la Politique, une expérience, qui se joignant à son beau naturel, lui attiroit l'estime de tout le monde. Ainsi, quand il monta sur le Trône, il étoit non seulement en âge de gouverner par lui-même, puisqu'il étoit dans sa trentieme année, mais il en avoit encore la capacité. L'Histoire ne marque point quelle fut la cause qui détermina les Anglois à donner la Couronne à ce Prince, malgré le défaut de sa naissance. Ce défaut avoit pourtant paru si essentiel au Roi son Pere, qu'il s'étoit cru obligé de nommer pour son Successeur un de ses Fils légitimes, quoique moins âgé qu'Adelstan. Apparemment, après la mort d'Elsward, l'âge mûr d'Adelstan, & ses belles qualitez, le firent préferer à Edwin (2) qui étoit devenu l'ainé des enfans légitimes, mais qui n'étoit pas encore en âge de gouverner.

Conspiration contre le Roi.

Cette élection ne fut pourtant pas au gré de tout le monde. Quelques-uns des principaux Seigneurs, ne pouvant se résoudre à se laisser gouverner par un Bâtard, comploterent ensemble de déposseder Adelstan, & de mettre *Edwin* sur le Trône. Alfred, Chef des Conjurez, avoit même pris des mesures secretes pour surprendre Adelstan dans Winchester, à dessein de lui faire crever les yeux. Cette Conspiration ayant

(1) On écrit en Anglois *Athelstan*, le *th* se prononçant presque comme un *d*. Il en est de même d'*Ethelbert*, d'*Ethelbald*, d'*Ethelred*, &c. RAP. TH.

(2) *Athelstan* fut couronné à *Kingston* sur la *Tamise*, par *Athelm* Archevêque de *Cantorbery*. Cette cérémonie de couronner & d'oindre les Rois en Angleterre, commença vraisemblablement d'être mise en usage sous le Regne d'*Alfred*. TIND.

été découverte, il fut arrêté par ordre du Roi : mais il ne voulut jamais avouer son crime. Il persista constamment à protester qu'il n'étoit point coupable, & offrit de se purger par serment, de l'accusation, en présence du Pape. Quoique cette maniere de se justifier ne fut rien moins qu'une preuve de son innocence, Adelstan voulut bien s'en contenter, & le faire conduire à Rome, pour y faire le serment qu'il avoit offert. Peut-être ne voulut-il pas ensanglanter le commencement de son Regne ; ou peut-être craignoit-il, qu'une trop grande séverité envers un homme du premier rang, ne lui attirât la haine des autres Grands. Quelque tems après, il reçut de Rome des Lettres qui l'informoient, qu'Alfred ayant été présenté au Pontife, & ayant fait le serment auquel il s'étoit engagé, étoit tout-à-coup tombé dans une syncope qui avoit duré trois jours, & qui n'avoit cessé qu'avec sa vie. Ces Lettres ajoutoient, que cet accident ayant convaincu le Pape qu'Alfred s'étoit rendu coupable de parjure, il avoit fait mettre son corps en dépôt dans le College Anglois, en attendant qu'on sût si le Roi vouloit qu'il fût enterré. Adelstan, content de se voir délivré de cet ennemi, sans avoir directement contribué à sa mort, consentit que son corps reçût l'honneur de la sepulture. Cependant, il confisqua tous ses biens, & en fit présent au Monastere de Malmesbury. Il prit soin de faire inserer dans l'Acte de donation, les particularitez que je viens de rapporter, afin de faire voir, qu'il ne donnoit pas à Dieu un bien mal acquis.

ADELSTAN. Le Chef est arrêté.

Il est envoyé à Rome,

où il meurt.

Cependant, on préparoit au Roi de nouvelles affaires. Comme les Danois habituez en Angleterre n'avoient été subjuguez que par la force, ils croyoient qu'il leur étoit permis de se servir du même moyen pour secouer le joug qu'on leur avoit imposé. La mort d'Edouard, & la Conspiration d'Alfred, leur ayant paru une conjoncture favorable pour se revolter, ils avoient commencé à prendre certaines mesures, qui obligerent Adelstan à marcher dans leur païs. Il auroit, sans doute, trouvé plus de résistance, s'il leur avoit donné le tems de se bien préparer. Mais comme ils n'avoient pas encore assemblé leurs forces, ils se trouverent tellement surpris par l'arrivée du Roi sur leurs frontieres, que, sans faire aucun effort pour se défendre, ils se remirent dans leur devoir. *Sithrick*, l'un de leurs Rois, alla lui demander la Paix, & se soumit aux conditions qu'il plut au Roi de lui imposer. Adelstan, qui souhaitoit de vivre en paix avec les Danois, afin d'avoir le tems de s'affermir sur le Trône, ne se contentant pas de lui pardonner sa revolte, lui donna *Edithe* sa Sœur (1) en mariage, à condition qu'il se feroit baptiser.

Les Danois recommencent à remuer.

Ils sont contraints de se soumettre au Roi.

Adelstan donne sa Sœur en mariage à Sithrick.

Les troubles du Nord étant ainsi appaisez, Adelstan reprit le chemin du Wessex. Il y apprit bien-tôt après, la mort de Sithrick, qui, d'un premier mariage, avoit laissé deux Fils nommez *Anlaff* & *Godfrid*.

(1) Elle étoit fille d'*Edouard* & d'*Egwine*. Après la mort de *Sithrick*, elle se fit Religieuse à *Polesworth*. Rap. Th.

ADELSTAN. Comme les Histoires de ce tems-là sont fort peu remplies, on ignore les raisons qui porterent Adelstan à prendre la résolution de dépouiller ces deux Princes de la succession de leur Pere. Quoiqu'il en soit, dès qu'il eut reçu la nouvelle de la mort de Sithrick, il se mit à la tête de son Armée, & se rendit dans le Northumberland. Sa marche fut si prompte, qu'Anlaff & Godfrid, aussi bien que *Reginald*, autre Roi Danois qui résidoit à Yorck, eurent à peine le tems de se sauver, pour ne pas tomber entre ses mains. La fuite précipitée de ces trois Princes lui procura la facilité de se rendre maitre de tout le Northumberland, à l'exception du Château d'Yorck.

Seconde expédition d'Adelstan dans le Nord.

Il s'empare de tout le Northumberland.

Cependant, quoiqu'il eût pris soin d'assurer sa conquête, en mettant de fortes Garnisons dans les Places, il n'étoit pas sans inquietude, à cause de l'évasion des Princes Danois. Il auroit bien souhaité de les avoir entre ses mains : mais, à l'égard de deux, la chose étoit impossible. On ne sçavoit ce que Reginald étoit devenu; & Anlaff s'étoit refugié en Irlande, d'où il n'étoit pas facile de le tirer. Il fallut donc qu'Adelstan se contentât de demander à Constantin Roi d'Ecosse, qu'il lui livrât Godfrid qui s'étoit retiré dans ses Etats. Constantin ne se sentant pas en état de rien refuser à un Prince puissamment armé, qui étoit sur ses frontieres, promit de lui mettre ce Prince entre les mains, & d'aller lui-même le trouver à *Dacor*. Mais pendant qu'il se préparoit à faire ce voyage, Godfrid s'évada, par la négligence ou par la connivence de ce Prince, qui ne laissa pourtant pas de se trouver au rendez-vous, étant accompagné d'*Eugene* Roi de Cumberland. Adelstan reçut les excuses de Constantin, touchant l'évasion du Prince Danois. Mais, si on en croit les Historiens Anglois, il obligea les deux Rois à lui faire hommage de leurs Etats. C'est pourtant ce que les Ecossois nient positivement, ne voulant point reconnoitre, qu'en aucun tems, avant le douzieme Siecle, l'Angleterre ait eu aucun droit de Souveraineté sur l'Ecosse. Mais cette dispute, qui jusqu'à présent n'a pu être décidée, sera desormais éteinte, puisque l'Angleterre & l'Ecosse ne sont plus qu'un même Royaume.

Entrevue d'Adelstan & du Roi d'Ecosse à Dacor.

Remarque sur l'hommage prétendu de Constantin.

Sort de Godfrid. Avant qu'Adelstan eût quitté les Provinces du Nord, Godfrid tenta de s'emparer d'Yorck, par le moyen du Château où il avoit des amis. Mais ce coup lui ayant manqué, il se mit sur mer, où il exerça, pendant quelque tems, le métier de Pirate. Enfin, las de mener une telle vie, il alla se rendre au Roi d'Angleterre, qui le reçut humainement, & lui assigna une pension pour son entretien. Quelque tems après, sur quelque mécontentement, ou soupçon mal fondé, il s'évada, & l'on ne put jamais savoir ce qu'il étoit devenu.

Anlaf & Constantin se liguent contre Adelstan. *G. Malmesb. R. de Hoveden.*

Anlaf son Frere, bien plus habile que lui, prenoit des mesures plus justes pour son retablissement. Il s'étoit retiré en Irlande, & ayant été informé que le Roi d'Ecosse étoit mécontent d'Adelstan, il crut pouvoir se servir de cette occasion pour mettre ce Prince dans ses interêts.

Il se rendit donc en Ecosse, & fit entendre à Constantin, qu'il avoit tout à craindre de la part du Roi d'Angleterre. Il lui représenta, que ce Prince s'étant emparé par surprise du Northumberland, sans en avoir le moindre prétexte, pourroit bien en user de même à l'égard de l'Ecosse; & qu'il étoit absolument nécessaire de le prévenir. A ces remontrances il ajouta l'offre d'un puissant secours qu'il pourroit tirer d'Irlande, & lui fit esperer, qu'avec cette augmentation de forces, il pourroit aisément chasser Adelstan du Northumberland, & se délivrer par là d'un voisin incommode & dangereux, en rendant ce Royaume aux Danois, qui lui serviroient de barriere contre l'Angleterre. Anlaf n'eut pas beaucoup de peine à persuader le Roi d'Ecosse, qui avoit déja le cœur ulceré contre Adelstan, à cause de la fierté dont ce Prince avoit usé envers lui dans leur entrevue. D'ailleurs, la jalousie qu'il avoit conçue de ses prosperitez, & la crainte de se voir lui-même attaqué, acheverent de le déterminer à cette entreprise. Dans cette résolution, Anlaf & lui prirent ensemble des mesures pour exécuter leur projet, & chacun de son côté, alla travailler à préparer ce qu'il avoit promis de fournir.

Cependant, Adelstan ayant visité les Places de sa nouvelle Conquête, & pris toutes les précautions qu'il crut capables de la lui conserver, s'en étoit retourné dans le Wessex, où il demeuroit tranquille, ignorant ce que ses ennemis avoient comploté contre lui. Peu de tems après, il se vit engagé dans une Guerre contre *Hoël* Roi de Galles. C'étoit un nouvel ennemi que Constantin lui avoit suscité, afin de le tenir occupé contre les Gallois, pendant qu'avec le secours d'Anlaf, il attaqueroit le Northumberland. Adelstan rompit, par sa diligence, toutes les mesures du Roi d'Ecosse. Dès qu'il fut informé des mouvemens des Gallois, & du secours que Constantin leur avoit envoyé, il marcha dans le Païs de Galles, & ayant livré Bataille à Hoël [illegible] remporta sur lui une Victoire complete. Après cet heureux succès, il augmenta le Tribut que ce Prince payoit à l'Angleterre. Adelstan bat le Roi de Galles.

Cette Guerre étant ainsi terminée, Adelstan s'approcha des frontieres d'Ecosse, à dessein de faire repentir Constantin d'avoir donné du secours aux Gallois. Il marche contre le Roi d'Ecosse. Dès qu'il fut entré dans le païs ennemi, il s'y empara de quelques Places, & donna sujet aux Ecossois de craindre des pertes plus considerables. Comme Constantin se trouvoit privé du secours d'Anlaf, qui n'étoit pas encore prêt, il n'osa s'engager seul dans cette Guerre, contre un puissant ennemi qui se trouvoit déja en Ecosse, & en état de pousser bien loin ses conquêtes. Ainsi, dans la vue de gagner du tems, jusqu'à ce que les Irlandois l'eussent joint, il lui demanda la Paix. Adelstan la lui accorda sans peine, parce qu'il souhaitoit passionnément de mettre ce Prince dans ses interêts, de peur qu'il ne favorisât les soulevemens des Northumbres. Il lui accorde la paix. Par cette consideration, il lui rendit les Places qu'il avoit conquises en Ecosse, comptant que cette générosité lui feroit un ami d'un Prince qu'il avoit interêt de ménager. Il

ADELSTAN. se trouve pourtant des Historiens qui assurent, qu'Adelstan obligea Constantin à lui rendre hommage pour le Royaume d'Ecosse. Mais c'est un fait dont les Ecossois ne veulent point convenir.

933. Constantin se prépare à une nouvelle Guerre.

La générosité d'Adelstan ne fut pas capable d'empêcher que Constantin ne poursuivît l'exécution de ses premiers projets. Au contraire, il en pressa d'autant plus ses préparatifs pour lui faire la Guerre, ne pouvant, sans un extrême chagrin, se voir réduit à recevoir des bienfaits d'un Prince qu'il regardoit toujours comme son ennemi. Cependant, Adelstan étoit retourné dans le Wessex où il esperoit de jouïr de quelque tranquillité, parce qu'il ne voyoit autour de lui rien qui fût capable de le troubler. Il trouva pourtant dans sa propre maison, des sujets de chagrin plus grands que ceux que la Guerre auroit pu lui causer.

Adelstan fait mourir Edwin son Frere,

Un certain Seigneur de la Cour, qui étoit ennemi du Prince Edwin Frere du Roi, accusa ce jeune Prince d'avoir eu part à la Conjuration d'Alfred, dont j'ai déja parlé. Cette accusation ne trouva que trop de créance dans l'esprit du Roi. Il se persuada facilement, qu'un Prince en faveur de qui la Conjuration s'étoit formée, n'en étoit pas innocent. Peut-être aussi étoit-il bien aise de le trouver coupable, afin d'avoir occasion de le punir. Cependant, ne voulant point le faire mourir publiquement, il le fit mettre dans un Vaisseau sans voiles & sans gouvernail, & l'exposa ainsi à la violence des vagues. Le jeune Prince entra dans le Vaisseau en protestant de son innocence, & voyant enfin qu'il ne pouvoit obtenir aucune grace du Roi, il se précipita dans la mer. Adelstan avoit d'abord regardé avec une secrete joye cette occasion de faire périr son Frere. Mais il n'eut pas plutôt contenté sa passion, qu'il en sentit de cruels remords. Pour calmer les agitations de sa conscience, on lui inspira, qu'il falloit expier son crime par quelque œuvre méritoire. Ce fut dans cette vue qu'il fonda le Monastere de *Midleton*, (1) dans la Province de Dorset, pour y faire implorer jour & nuit la grace du Ciel en sa faveur, & pour l'ame de son Frere. Les Historiens ajoutent, que ne se contentant pas de cela, il s'assujettit pendant sept ans à une rude pénitence; mais ils ne disent pas en quoi elle consistoit. L'accusateur d'Edwin n'eut pas longtems sujet de se réjouïr du succès de ses calomnies. Un jour qu'il servoit le Roi à table, il arriva que se tenant sur un pied, il chancela d'une telle maniere, qu'il seroit infailliblement tombé, s'il ne se fût pas souteneu sur l'autre pied. Cet accident lui donna lieu de dire en plaisantant, que deux Freres se pouvoient rendre mutuellement de grands services. Cette parole lui couta la vie. Adelstan qui l'entendit, la prenant pour un reproche ou pour une raillerie, le

& s'en repent.

Il fonde le Monastere de Midleton.

Il punit l'Accusateur de son Frere.

(1) *Midleton* est nommé à présent *Melton-Abby*; il est situé trois milles au Nord du *Piddle*. La plus grande partie du Bâtiment subsiste, à cause que le Lieu a été la demeure des *Tregonwell* depuis sa démolition. Cette Maison a passé depuis aux *Luttrel* de *Dunker Castle*, un desquels a épousé l'héritiere du Chevalier *Jean Tregonwell*. *Cambden*, Additions à *Dorset-Shire*. TIND.

fit tuer sur le champ, & vengea ainsi la mort du Prince son Frere par celle de son calomniateur. (1)

Constantin & Anlaf envahissent le Northumberland.

Pendant que ces choses se passoient à la Cour d'Angleterre, Constantin continuoit à disposer tout ce qui étoit nécessaire pour l'exécution du projet qu'il avoit fait avec Anlaf. Celui-ci, à qui quelques-uns donnent sans fondement le titre de Roi d'Irlande, avoit trouvé le moyen d'engager dans la Ligue, les Irlandois, les Gallois, & les Danois du Northumberland, qui souhaitoient avec beaucoup de passion de voir un Prince de leur Nation sur le Trône. Anlaf étoit le Chef apparent de cette Ligue : mais Constantin n'y avoit pas moins de part, puisque c'étoit lui qui faisoit la principale dépense de la Guerre. Ce projet fut conduit si secretement, qu'Anlaf entra dans l'Humber avec une Flotte de six-cens voiles, & se vit en état d'envahir le Northumberland, avant qu'Adelstan fût informé de ses mouvemens. Avec des forces si considerables, & les secours des Danois établis dans ces quartiers-là, il n'eut pas beaucoup de peine à s'emparer de plusieurs petites Villes mal gardées. Mais les Places fortes, où il y avoit de bonnes Garnisons Angloises, arrêterent ses progrès, & donnerent au Roi d'Angleterre le tems d'assembler ses Troupes. Il usa d'une si grande diligence, qu'il surprit les deux Princes conféderez. Ils avoient déja commencé à se mettre en marche vers la Bernicie, à dessein de la conquerir pour le Roi d'Ecosse. Mais ils se virent contraints de retourner sur leurs pas, pour faire tête au Roi Adelstan qui se trouvoit tout proche d'eux, dans le tems qu'ils le croyoient encore occupé à se préparer. Les deux Armées se rencontrerent à *Brunamburgh* (2), où elles se livrerent une sanglante Bataille. La victoire se déclara pour Adelstan, & les Alliez y perdirent Constantin Roi d'Ecosse, six autres Rois d'Irlande ou de Galles, & douze Comtes & Officiers Généraux. On attribua principalement le gain de cette Bataille à la valeur de *Turketule* Cousin d'Adelstan, qui fut ensuite Abbé de Croyland. Cette victoire procura au Vainqueur la facilité d'étendre ses conquêtes bien avant en Ecosse, & de châtier la revolte des Gallois, par l'augmention du Tribut qu'ils payoient à l'Angleterre. Ce Tribut fut porté jusqu'à vingt livres d'or, trois-cens li-

Bataille de Brunamburgh gagnée par Adelstan.

Il fait des conquêtes en Ecosse, & châtie les Gallois.

(1) Comme la mort d'*Edwin* est la seule chose qui puisse flétrir la mémoire d'*Athelstan*, *Malmsbury* qui en fait mention n'y ajoute aucune foi, à cause de la douceur d'*Adelstan* pour les autres Freres & Sœurs. Il reconnoit que cette Histoire n'a d'autre fondement que quelques anciennes Balades. *Huntingdon* parle de la mort d'*Edwin* sur la Mer, comme d'un malheureux accident qui affligea *Athelstan*. Tind.

(2) On croit que *Brunanburgh* est *Bromford* près de *Bromridge* dans le *Northumberland*, quoique d'autres croyent qu'il étoit un peu plus près de la Riviere de *Humber*. Les Historiens & les Poëtes de ce siecle-là se livrerent à l'*enthousiasme* & au *phœbus*, en parlant & en décrivant cette Bataille : & les *Annales Saxonnes*, qui sont ordinairement retenues & succintes, entrent dans un détail excessif en cette occasion. *Ann. Sax.* 938. Tind.

ADELSTAN. vres d'argent, & vingt & cinq mille bêtes à laine ou à corne. De plus, ils furent resserrez au-delà de la Wye, & perdirent tout le païs situé entre cette Riviere & la Saverne. Quant aux Danois Northumbres qui avoient ouvertement pris le parti des Alliez, Adelstan les punit en aggravant leur joug, & en les tenant depuis ce tems-là dans une plus étroite dépendance. Après que ce Prince eut mis ordre aux affaires du Nord, il marcha contre les Bretons de Cornouaille, qui avoient aussi envoyé du secours aux Alliez. D'abord il s'empara d'Exceter qui avoit été autrefois ruinée par les Danois, & il la fit soigneusement reparer & fortifier. Depuis ce tems-là, les Bretons se virent contraints de se retirer tous au-delà de la Riviere de *Tamer*, qui servit de borne aux deux Nations. Avant cette Expédition, ils étoient mêlez avec les Anglois, dans quelques-unes des Provinces Occidentales.

Il châtie aussi les Bretons de Cornouaille.

Miracles prétendus faits en faveur d'Adelstan.

On ne sauroit faire un pas dans les Histoires de ce tems-là, qu'on ne se trouve arrêté par des récits de Miracles faits en faveur des amis & des protecteurs des Moines. Adelstan, qui leur avoit fait beaucoup de bien en vue d'expier le meurtre de son Frere, eut beaucoup de part à leurs bonnes graces. Aussi n'ont-ils pas négligé de lui donner les marques ordinaires de leur reconnoissance. Ils ont dit, qu'à la *parole de* S. Jean de Beverley, il fit entrer son épée dans un rocher qui ceda comme s'il eût été de beurre, & qu'il y fit une ouverture de trois aûnes de profondeur. Ils ont encore débité, que ce Prince ayant perdu son épée dans le combat de Brunamburgh, une autre épée vint du Ciel se mettre d'elle-même dans son fourreau. Mais ce seroit perdre le tems, que de s'amuser à rapporter tous les Miracles dont il a plu aux Moines de farcir toutes leurs Histoires. Il est pourtant bon d'avertir, que la mode d'assaisonner de divers Miracles tous les évenemens un peu extraordinaires, a subsisté pendant plusieurs Siecles.

Il évite un grand danger, par l'avis d'un Soldat.

Je finirai le Regne d'Adelstan, par une particularité que les meilleurs Historiens n'ont pas jugée indigne d'être rapportée, parmi les autres de sa vie. Peu de jours avant la Bataille de *Brunamburgh*, Anlaf desirant de connoitre la disposition du Camp des Anglois, se coula dans leur Armée, déguisé en Joueur de harpe, ainsi qu'Alfred le Grand l'avoit fait autrefois. Quelque bien déguisé qu'il fût, il ne laissa pas d'être reconnu par un Soldat, qui pourtant le laissa retirer sans le découvrir. Dès que ce Soldat le crut en sureté, il en avertit Adelstan, & lui conseilla de changer sa Tente de place, sur ce qu'il jugeoit qu'Anlaf avoit dessein de faire quelque vigoureux effort de ce côté-là. Il s'excusa de ce qu'il n'avoit pas plutôt découvert ce secret, sur ce qu'ayant autrefois prêté serment à Anlaf, il n'avoit pu se résoudre à être l'auteur de sa ruïne. Adelstan lui pardonna cette faute, & profita de son avis, dont il reconnut bien-tôt l'importance. Dès la nuit suivante, le Prince Danois, avec un Corps de Troupes choisies, attaqua le Camp des Anglois, & perça jusqu'au lieu où il avoit vu la Tente du Roi. Un

Evêque, qui par hazard avoit fait tendre sa tente en ce même lieu, fut tué en cette occasion (1). ADELSTAN.

Adelstan ne vécut que trois ans après la Victoire de Brunamburgh. Une mort naturelle l'enleva du monde l'an 941., dans la quarante-sixiéme année de son âge, après un Regne de seize ans (2), dont on vient de voir les évenemens les plus remarquables. Les Historiens se sont fort étendus sur les glorieux succès de ses armes, & encore plus sur les Miracles dont ils prétendent que le Ciel le favorisa. Mais, sans nous arrêter aux merveilles dont son Histoire se trouve remplie, contentons-nous de faire son éloge d'une autre maniere, en disant, que son mérite le fit également craindre de ses Voisins, aimer de ses Sujets, & considerer des plus grands Princes de l'Europe (3). L'Empereur Othon & Hugues le Grand, ses Beaux-Freres, lui témoignerent souvent leur estime par des présens considerables. Les glorieux Mariages qu'il sut procurer à celles de ses Sœurs qui préfererent cet état au Cloitre, font assez connoitre en quelle estime il étoit dans le monde. *Ogine* sa Sœur, Veuve de Charles le Simple Roi de France, ayant été contrainte de se refugier en Angleterre, avec Louis son Fils, qui à cause de cela fut surnommé *d'Outremer*, il les reçut tous deux honorablement, & leur fournit tout ce qui leur fut nécessaire pendant tout le tems de leur refuge. On prétend même, que ses soins & son crédit ne contribuerent pas peu à faire rétablir le Roi son Neveu sur le Trône de ses Ancêtres. Quoique les affaires de la Guerre semblassent l'occuper entierement, il ne laissoit pas de penser à faire fleurir la Justice & la Police dans son Royaume. Cela paroit par les bonnes Loix qu'il ajouta, de tems en tems, à celles qu'Alfred son Ayeul avoit publiées. Il paroit encore par ces mêmes Loix, dont il reste quelques fragmens, que son intention étoit d'y assujettir les Ecclésiastiques, aussi bien que le reste de ses Sujets. Il étoit bien éloigné d'approuver ces Exemptions & ces Azyles, que le Clergé a tant fait valoir, & qui ne servent le plus souvent qu'à autoriser le crime, & à proteger les Criminels.

941. Mort d'Adelstan.

Son éloge.

Entre tous les monumens de sa pieté, dont la plupart ne consistent que dans des fondations de Monasteres, selon la coutume de ce Siecle, celui dont l'utilité paroit la moins douteuse, fut la Traduction de

Il fait traduire la Bible en Saxon.

(1) Il y a une Histoire fabuleuse racontée par *Brompton* & d'autres, sur le Regne d'*Adelstan*. Dans le tems que ce Prince étoit en peine d'avoir un Champion pour combattre *Colebrand*, Danois, Géant d'une taille démesurée, qui avoit défié tous les Anglois; *Guy* Comte de *Warwick*, qui étoit retourné de la Terre-Sainte en habit de Pélerin, & qui n'étoit connu de personne excepté du Roi, accepta le défi, combattit & tua le Géant près de *Winchester*. Sur quoi les Danois s'étant soumis, *Guy* se retira dans une Cellule d'Hermite, où il finit ses jours. TIND.

(2) *Athelstan* mourut à *Glocester*, & fut enseveli avec plusieurs *Trophées* à *Malmesbury*. TIND.

(3) *Malmesbury* conclud le Caractere de ce Prince par ces mots: *Sa vie fut courte par rapport au nombre des années, & longue si l'on considere ses actions.* TIND.

ADELSTAN. l'Ecriture Sainte en Saxon. C'étoit alors la Langue vulgaire d'Angleterre. Il prit un extrême soin de cet Ouvrage, dont il commit l'exécution à des gens qui passoient pour les plus savans du Royaume. Cela fait voir combien les soins du Grand Alfred avoient été suivis d'un heureux succès, puisque, de son tems, il auroit été impossible de trouver des Anglois capables d'entreprendre rien de semblable.

Naissance de Dunstan.

Le fameux Dunstan, dont il sera beaucoup parlé dans la suite, nâquit la premiere année de ce Regne.

Edmond I est reconnu pour Roi.

Adelstan n'ayant point laissé d'Enfans, Edmond, qui se trouvoit l'aîné des Fils légitimes d'Edouard l'Ancien, fut élevé sur le Trône, d'un consentement unanime.



EDMOND I.

Neuvieme Roi d'Angleterre.

EDMOND I.

ADELSTAN n'avoit laissé l'Angleterre dans une profonde tranquilité. Les Gallois payoient régulierement le Tribut qui leur avoit été imposé: Anlaf, après sa défaite, s'étoit retiré en Irlande, où il ne paroissoit pas avoir la pensée de former de nouveaux projets: & les Danois se tenoient dans la soumission. Mais ce Prince ne fut pas plutôt dans le tombeau, que ceux-ci se préparerent à la revolte. La jeunesse d'Edmond leur faisoit esperer, qu'ils pourroient enfin parvenir au but qu'ils s'étoient depuis longtems proposé, d'avoir un Souverain de leur Nation, & de secouer le joug des Anglois. Anlaf, qui étoit bien informé de la disposition où ils se trouvoient, résolut de profiter de cette conjoncture, pour se rétablir sur le Trône de Northumberland. Mais comme, avec ses seules forces, il ne se sentoit pas en état d'exécuter un si grand dessein, il sut engager dans ses interêts Olaüs Roi de Norwege, qui lui promit de l'assister de tout son pouvoir. Avec le secours que ce Prince lui fournit, il entra encore une fois dans le Northumberland, & s'étant présenté devant Yorck, les portes lui en furent ouvertes, par le moyen des intelligences qu'il avoit avec les principaux des habitans. L'exemple de la Ville Capitale fut suivi par la plupart des autres Places, dont les Garnisons furent ou chassées, ou égorgées, par les Bourgeois, qui étoient presque tous de race Danoise. Anlaf ne se contentant pas de s'être rendu maître du Northumberland, entra dans la Mercie, où ses Compatriotes le reçurent à bras ouverts, & lui aiderent à s'emparer de quelques Places qu'Edouard l'Ancien leur avoit autrefois enlevées.

Anlaf forme le projet de se rétablir.

Il fait de grands progrès.

Quoiqu'Edmond ne fût âgé que de dix-sept ou dix-huit ans, les progrès de cet ennemi ne furent pas capables d'abattre son courage. Ils ne

firent au contraire, que l'animer à chercher l'occasion de décider par une Bataille, à qui demeureroit ce Païs si souvent & si longtems disputé. Dès qu'il eut assemblé toutes ses Troupes, il s'avança résolument vers le Nord, quoiqu'il n'ignorât pas la superiorité de son ennemi. D'un autre côté, Anlaf étant informé qu'Edmond marchoit à grandes journées pour le combattre, s'avança aussi vers lui avec la même résolution. Les deux Armées s'étant rencontrées tout proche de Chester (1), commencerent un combat où la victoire demeura tellement en balance, qu'à l'arrivée de la nuit, aucun des deux partis ne pouvoit se flatter d'avoir eu le moindre avantage. On se préparoit des deux côtez, à le recommencer dès que le jour paroitroit. Mais les Archevêques de Cantorberi & d'Yorck, qui se trouvoient dans les deux Armées, travaillerent avec tant de chaleur à procurer la Paix, que dans cette même nuit, on commença la négociation d'un Traité qui se trouva conclu à la pointe du jour. Cette Paix fut d'autant plus facile à faire, qu'aucun des deux partis ne pouvoit tirer avantage de ce qui s'étoit passé le jour précedent, puisque ni l'un ni l'autre ne pouvoit connoitre, ni sa propre perte, ni celle de son ennemi. Par ce Traité, Edmond se vit obligé de ceder au Roi Danois, tout le Païs situé au Nord de *Watling-street*. C'étoit un grand chemin que les Romains avoient fait autrefois, depuis le Nord du Païs de Galles jusqu'à l'extremité meridionale du Païs de Kent, & qui aboutissoit à la Mer. Ce chemin partageoit l'Angleterre en deux parties presque égales. Edmond trouvoit ces conditions trop dures : mais il fut en quelque maniere contraint de les accepter, par les Grands qui se trouvoient dans son Armée. Ces Seigneurs, balançant l'esperance de recouvrer ce qu'on avoit perdu, avec la crainte de faire de plus grandes pertes, jugerent qu'il valoit mieux terminer la guerre à ce prix, que de la continuer au hazard de ce qui en pourroit arriver. Il ne faut pas douter que le souvenir des calamitez auxquelles l'Angleterre avoit été autrefois exposée, ne contribuât à leur faire prendre cette résolution. Ainsi, Anlaf se mit en possession du Royaume de Northumberland, qui, par ce Traité, se trouvoit accru de diverses Provinces que Sithrick son Pere n'avoit jamais possedées.

Bataille dont l'incertitude du succès produit la Paix.

Edmond & Anlaf partagent l'Angleterre.

Les Danois Northumbres n'eurent pas longtems sujet de se réjouir du rétablissement d'Anlaf, qu'ils avoient tant souhaité. Ce Prince s'étant beaucoup endetté envers le Roi de Norwege pour les secours qu'il en avoit reçus, desiroit de s'acquitter. Dans cette vue, il mit sur son Royaume des impositions extraordinaires, qui lui firent perdre l'affection d'une partie de ses Sujets. Les habitans de l'ancien Royaume de Deïre furent

944. Divisions dans le Northumberland.

(1) C'étoit l'ancienne *Chester*, nommée par les Romains *Urbs-Legionis*. RAP. TH.

Chester étoit nommé par les Romains *Urbs Legionis*, à cause de la vingtieme Legion qui y étoit campée pour tenir les *Ordovites* en respect. C'est pour la même raison qu'elle fut nommée par les Bretons, ou Gallois, *Caer-leon*, & par les Saxons *Legea Cester*, qu'on croit avoir été bâtie environ dans le même tems. TIND.

EDMOND I. le monde. Il étoit en faveur auprès de ce Prince, qui l'avoit fait Abbé de Glaston.

Affaires de Normandie. En ce meme tems, *Guillaume longue épée*, second Duc de Normandie, fut assassiné par *Arnoul* Comte de Flandre, dans une petite Isle de la Somme, vis-à-vis de Pequigni. Richard I. son Fils, qui étoit encore enfant, fut son Successeur. Comme dans la suite les affaires de Normandie seront souvent mêlées avec celles d'Angleterre, ce n'est pas sans quelque nécessité, que je fais connoitre par avance la succession des Ducs de ce Païs-là.



EDRED,

Dixieme Roi d'Angleterre.

EDRED. Guerre de Northumberland. LES Danois Northumbres ne portoient qu'avec une peine extrême le joug des Anglois. La force seule étoit capable de les réduire à la soumission. Mais quand ils croyoient voir une occasion favorable de se revolter, ils ne la laissoient gueres échaper. Quoique jusqu'à la mort d'Edmond, ils n'eussent pas trop bien réussi, dès qu'ils apprirent que ce Prince n'étoit plus en vie, ils commencerent à penser aux moyens de se tirer de la sujettion où ils se trouvoient. Ils esperoient que son Successeur, qu'ils ne connoissoient pas encore, n'auroit pas la même vigueur; ou que du moins, manquant d'expérience, il n'auroit pas le même avantage sur eux. Pour mieux exécuter leurs desseins, ils attirerent dans leur parti *Macolm*, Roi d'Ecosse, qui, par la mort d'Edmond, se crut délivré de tous ses engagemens. Ce Prince, aussi bien que les Danois, se persuadoit qu'Edred, à cause de sa jeunesse, se trouveroit tellement embarassé de cette attaque imprévue, qu'il ne lui seroit pas possible de résister. Mais le succès répondit mal à cette esperance. Edred, qui n'avoit ni moins de courage ni moins de capacité que son Prédécesseur, fit tant de diligence, qu'il se trouva au milieu du Northumberland, avant que les Danois fussent en état de s'opposer à ses armes. Leur surprise fut extrême, de se voir ainsi attaquez, dans le tems qu'ils commençoient à peine à prendre des mesures pour faire éclater leur revolte.

Edred châtie les Danois. Cependant, Edred se trouvant les armes à la main, au milieu de leur païs, ils ne virent point d'autre ressource que de se soumettre à lui, & de le laisser maitre des conditions de la Paix qu'ils lui demandoient.

Après que les Danois eurent été châtiez par quelques amendes, & par la punition de quelques-uns des principaux auteurs de la revolte, Edred s'avança vers l'Ecosse, à dessein de tirer vengeance de l'ingratitude de Macolm. Mais celui-ci, voyant les Northumbres soumis, & ne

cosse étoient Vassaux des Rois d'Angleterre. C'est une chose certaine à l'égard du Cumberland; mais on n'en peut point tirer de consequence pour le Royaume d'Ecosse. EDMOND I.

Les prosperitez dont Edmond jouïssoit, sa valeur & sa capacité, le rendoient très recommandable, non seulement dans son Isle, mais encore chez les Etrangers. Le Roi de Danemarc, quoique souvent sollicité par les Danois qui étoient établis en Angleterre, ne jugea pas à propos de les assister contre un Prince qui s'étoit acquis une si grande reputation, & avec lequel il n'y avoit pas grand'chose à gagner.

Au reste, Edmond ne se bornoit pas entierement aux soins de la Guerre. On voit encore aujourd'hui quelques-unes des Loix qu'il fit pendant son Regne, qui marquent combien il avoit à cœur le bien & la félicité de son Peuple. Comme il avoit remarqué, que les peines pécuniaires n'étoient pas suffisantes pour intimider les Voleurs, gens qui pour l'ordinaire n'ont pas beaucoup à perdre; il ordonna, que si plusieurs se joignoient ensemble pour voler, le plus âgé seroit condamné à être pendu. C'est la premiere fois que la peine de mort a été ordonnée en Angleterre, contre le larcin.

Loix d'Edmond. *J. Brompton. V. les Loix d'Edmond.*

Selon toutes les apparences, ce Prince auroit rendu son Peuple heureux, s'il eût regné plus longtems: mais un fatal accident lui fit perdre la vie, lorsqu'il commençoit à goûter le repos qu'il avoit acquis par ses victoires. Un jour qu'il solemnisoit une fête (1) à *Pucklekirk* (2) dans la Province de Glocester, il apperçut un Scélerat, nommé *Leolf*, qui, bien que banni du Royaume pour ses crimes, avoit eu l'impudence de s'asseoir à une des tables dressées dans la Salle où il mangeoit. Indigné de cette audace, il ordonna qu'on le saisît. Mais voyant qu'il tiroit un poignard pour se défendre, il se leva, transporté de colere, & l'ayant pris par les cheveux, il le traînoit hors de la Salle. Cette action imprudente lui coûta la vie. Dans le tems qu'il ne pensoit qu'à contenter sa passion, il reçut de Leolf un coup de poignard dans le ventre, qui le fit tomber mort sur le corps de son assassin. C'est ainsi que périt ce Prince (3), l'an 948, n'étant âgé que de vingt & cinq ans, dont il en avoit regné près de huit. Il laissa, d'Elgive sa Femme, deux Fils (4) qui ne lui succederent pas à cause de leur bas âge. Ce fut *Edred* son Frere qui remplit sa place, par les suffrages unanimes du Clergé & de la Noblesse.

948. Mort tragique d'Edmond. *G. de Malmesb.*

Sa Femme & ses Enfans.

Pendant le Regne d'Edmond, *Dunstan* commençoit à paroitre dans

Commencement de Dunstan.

(1) La fête étoit célébrée en mémoire de *S. Augustin*, qui le premier prêcha l'Evangile aux *Anglo-Saxons*. Tind.

(2) *Pucklekirck*, à présent *Puckle-Church*, petit Village, demeure des *Dennis*. Ceux de cette Famille ont été dix-huit fois *Sherifs* du Comté. Tind.

(3) *Edmond* fut enterré à *Glassenbury*, où *Dunstan* étoit Abbé; & la Ville où il fut tué fut donné au Monastere, afin de faire chanter des Messes pour le repos de son ame. Tind.

(4) *Edwy* & *Edgar*. Rap. Th.

EDRED. dans la résolution de les punir à toute rigueur. Son retour produisit parmi ce peuple une consternation universelle. Ils le voyoient tout prêt à leur faire porter la peine de leur mauvaise-foi, sans qu'ils pussent lui opposer des forces capables de lui faire tête. Leur ruïne étoit inévitable, s'ils se fussent opiniâtrez à se défendre. Dans cette extremité, ils ne virent point d'autre ressource que la soumission. Mais comprenant bien qu'Edred ne se laisseroit pas amuser par des protestations générales, ils le supplierent de leur pardonner, sous les conditions qu'il lui plairoit de leur imposer. Pour lui donner des marques encore plus convainquantes de leur repentance, ils renoncerent solemnellement à l'obeïssance d'Eric, & tuerent *Amac*, Fils d'Anlaf, les accusant tous deux d'avoir été les principaux auteurs de la trahison (1). Edred fut appaisé par ces soumissions. Cependant, afin de prévenir de semblables revoltes, il s'assura de toutes les Places, en y mettant des Garnisons Angloises. Ensuite, ayant entierement supprimé la Royauté dans le Northumberland, il en fit une Province particuliere, & y établit pour Gouverneur un Comte nommé *Osulphe*, Anglois de Nation. Depuis ce temslà, les Northumbres, tenus en bride par de fortes Garnisons, & par des Comtes ou Gouverneurs Anglois, cesserent enfin de troubler le repos de l'Angleterre. Cette tranquillité dura jusqu'à ce que les Danois étrangers s'emparerent encore une fois du Northumberland, comme on le verra dans la suite.

le milieu du Northumberland.

Ils se remettent à sa discretion.

954. *Le Northumberland est changé en Comté.*

Depuis la réduction des Northumbres Edred, se trouva dans une profonde Paix. Maitre absolu de tout ce que les Anglois avoient conquis dans la Grande Bretagne, & redouté des Rois d'Ecosse & de Galles ses voisins, il gouvernoit ses Etats dans une parfaite tranquillité. Ce fut ce repos qui lui donna lieu de se jetter dans la dévotion, en suivant les conseils de *Dunstan* Abbé de Glaston, qui avoit tout pouvoir sur son esprit. Cet Abbé sut si bien tirer avantage de la disposition où le Roi se trouvoit à cet égard, qu'il se rendit maitre de sa conscience, & par une suite assez naturelle, de toutes les affaires qui regardoient le Gouvernement. Quand une fois un Prince s'est livré à son Directeur, il est bien difficile qu'il s'empêche de lui confier le maniement des affaires temporelles, n'y en ayant presque point qu'on ne puisse lui faire regarder comme ayant du rapport à la Religion. La confiance qu'Edred avoit en Dunstan étoit si entiere, que ne se contentant pas de prendre ses avis en toutes choses, & de lui remettre l'administration de ses Finances; il s'humilioit quelquefois jusqu'à recevoir la discipline de sa main. Il étoit persuadé qu'il n'y avoit pas de plus court chemin pour aller au Ciel, que cette soumission aveugle, dans laquelle Dunstan prenoit soin de l'en-

Edred se jette dans la dévotion.

Il se laisse conduire par Dunstan.

Grand crédit de Dunstan.

(1) *Wulstan* Archevêque d'*Yorck* fut mis en prison pour avoir favorisé cette Rebellion. Après qu'il y eut demeuré quelque tems, *Edred* le mit en liberté, par respect pour son caractere. Cependant, on dit que ce Prélat eut cette disgrace si fort à cœur, qu'elle lui donna la mort peu de tems après. *Malm.* lib. 2. TIND.

tretenir. Ce fut pour gratifier ce Favori, qu'il entreprit de retablir l'Eglise & le Monastere de Glaston, avec une somptuosité & une magnificence extraordinaire. Il y employa de fort grosses sommes, sans pourtant qu'il pût avoir la satisfaction de voir cet ouvrage achevé.

Il introduit les Moines dans les Bénéfices.

Les Moines profiterent aussi de la faveur de Dunstan qui les protegeoit, pour s'introduire dans les Bénéfices Ecclésiastiques, à quoi ils n'auroient jamais pu parvenir sans lui. Quoique la conduite de Dunstan, à ce dernier égard, excitât beaucoup de murmures parmi le Clergé Séculier, il se mettoit peu en peine de ces clameurs, pourvu qu'il pût parvenir à son but. Cependant, la hauteur avec laquelle il agissoit lui attira un grand nombre d'ennemis, qui, sous le Regne suivant, lui firent sentir les effets de la haine qu'ils avoient pris soin de cacher sous le Regne d'Edred. Si Dunstan rendit service aux Moines, ceux-ci n'étoient pas moins ardens quand il s'agissoit de travailler pour sa gloire. Ils publioient partout, que Dunstan étoit un grand Saint, que le Ciel faisoit tous les jours des Miracles en sa faveur, & qu'il étoit souvent honoré de Revelations divines. A leur compte, ni les Saints du premier ordre, ni les Apôtres mêmes, n'avoient jamais reçu tant de graces que lui. Bien que tout ce qu'on publioit de ce Prélat fût exageré, il ne laissoit pas de faire impression sur les esprits de la plupart des gens. Le Peuple se fortifioit d'autant plus aisément dans sa crédulité à cet égard, que les plus sages n'osoient contredire les Moines, de peur de s'exposer à l'indignation du Roi & du Favori.

Les Moines publient la sainteté de Dunstan.

Si la vie d'Edred avoit été plus longue, Dunstan & les Moines auroient sans doute bien avancé leurs projets. Mais ce Prince mourut, lorsque ces derniers ne faisoient encore que commencer à s'introduire dans les Bénéfices. Ceux des Historiens qui ont pris à tâche de relever les mérites & la sainteté de Dunstan, ont rapporté que la mort d'Edred lui fut revelée par une voix céleste, pendant qu'il étoit en chemin pour l'aller voir. Ils ont ajouté, que le cheval qu'il montoit tomba mort sous lui, n'ayant pu soutenir l'éclat de cette voix divine. Mais les Auteurs judicieux n'ont eu garde de remplir leurs Ecrits de Contes de cette nature.

955. Mort d'Edred.

Edred ne regna qu'environ dix ans, (1) *Elfrid* & *Bedfrid*, ses deux Fils qu'il laissa fort jeunes, ne lui succederent pas. Ce fut *Edwy* son Neveu, Fils d'Edmond son Frere ainé, qui fut placé sur le Trône après lui. Pour le dire en passant, cette élection semble également favoriser ceux qui croyent que, du tems des Rois Saxons, la succession à la Couronne dépendoit absolument des suffrages du Clergé & de la Noblesse; & ceux qui soutiennent qu'elle étoit due aux plus prochains Héritiers en ligne directe. D'un côté, on y voit les Enfans d'Edred privez par les Grands de la succession du Roi leur Pere; & en même tems, la

Edwy son Neveu lui succede.

(1) *Edred* fut enterré à Vinchester. *Simon de Durham.* Tind.

EDRED. Couronne rendue au Fils de l'ainé, au préjudice de ceux du Cadet,

Titres qu'Edred prenoit. On trouve dans une Chartre d'Edred, que ce Prince prenoit le titre de *Monarque d'Albion*; & dans une autre, qu'il se qualifioit *Roi de la Grande Bretagne*; en quoi il fut imité par Edgar son Neveu. Si ces deux Chartres ne sont pas supposées, ou en peut inferer, qu'Edred avoit subjugué l'Ecosse. Mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans l'examen de cette matiere, qui a causé des disputes assez vives entre les Anglois & les Ecossois. Quoiqu'il en soit, ce titre qu'Edred & Edgar affecterent de prendre, a été négligé par leurs Successeurs, jusqu'au tems de *Jaques I*, qui le fit revivre sur la fin du seizieme Siecle.



EDWY (1),

Onzieme Roi d'Angleterre.

EDWY. Disgrace de Dunstan.

EDWY parvint à la Couronne, à l'âge de quatorze ans, avec des dispositions, à l'égard de Dunstan, bien differentes de celles du dernier Roi. Soit qu'il eût été prévenu par les ennemis de ce Ministre, ou qu'il eût quelque sujet particulier de se plaindre de lui, il ne fut pas plutôt sur le Trône, qu'il voulut lui faire rendre compte des trésors que le feu Roi lui avoit confiez. Dunstan répondit, que les sommes qui avoient passé par ses mains, ayant été employées à des usages pieux, on ne pouvoit l'obliger à rendre compte d'une administration de cette nature, qui regardoit uniquement la Religion. Comme il faisoit valoir le bâtiment de Glastonbury, que le feu Roi avoit fort à cœur, le Conseil d'Edwy ne jugea pas à propos de pousser plus loin cette affaire, de peur de mettre le Peuple dans les interêts de l'Abbé. La fondation & la reparation des Monasteres étoient en ce tems-là des choses tellement privilegiées, qu'on n'auroit pu y trouver à redire, sans passer pour impie & pour scélerat. Ainsi le Conseil du Roi voyant qu'on ne pouvoit attaquer Dunstan sur ce sujet, sans courir quelque risque, prit un autre tour pour sapper les fondemens de son crédit. Ce fut de renverser ce qu'il avoit fait en faveur des Moines. Selon cette résolution, on dépouilla les Religieux de tous les Bénéfices qu'ils possedoient, & l'on remit des Prêtres Séculiers en leur place. Par ce coup d'éclat, on avoit trois choses en vue. Premierement, de donner à Dunstan une mortification à laquelle il ne pouvoit qu'être fort sensible. En second lieu, de diminuer l'estime que le Peuple avoit pour lui, puisqu'en détruisant son ouvrage, on faisoit voir qu'on n'avoit pas une fort haute

(1) *Edwy* étoit d'une beauté si extraordinaire, qu'on le surnomma *Pancalus* ou le *Beau par excellence*. TIND.

opinion de sa sainteté. D'ailleurs, en rendant les Bénéfices au Clergé Séculier, on faisoit comprendre qu'il y avoit du mal à les lui ôter. Enfin, comme Dunstan & les Moines étoient étroitement unis ensemble, ceux-ci ne pouvoient souffrir de disgrace qui ne réjaillît sur lui. Les persécutions que les plus cruels Tirans ont fait souffrir à l'Eglise, n'ont jamais arraché aux premiers Chretiens des plaintes si ameres, que celles que cette prétendue persécution excita de la part des Moines. A les entendre, la Religion n'avoit jamais été dans un si grand danger. Les Héréfies les plus dangereuses n'étoient rien, au prix de ce qu'on voyoit. Ceux de Malmesbury, qui s'y trouvoient les plus interessez, firent plus de bruit que les autres, & par-là, fournirent une occasion de les châtier. On les chassa de leur Monastere, qui fut donné à des Prêtres Séculiers. C'est sur ce sujet, que l'Historien *Guillaume*, Moine de cette Maison, dit qu'après avoir été habitée deux-cens-soixante & dix ans par des Moines, elle fut faite une étable de Clercs (1). Soit que Dunstan eût excité les Moines à crier si haut, ou qu'on le lui imputât pour avoir un prétexte de le châtier, il fut banni du Royaume. Quelques-uns pourtant assurent qu'il se retira volontairement, sans qu'il y eût de condamnation contre lui. Quoi qu'il en soit, il alla se refugier dans un Monastere de Flandre, en attendant qu'un changement favorable lui procurât son retour.

Le crédit de Dustan tombe avec celui des Moines.

Dunstan est banni.

Les ennemis de Dunstan triompherent de sa disgrace. Le Roi lui-même se félicitoit de s'être délivré d'un homme qui lui étoit odieux, & qui sous le Regne précedent, avoit marqué peu d'égards pour sa personne. Mais il apprit bien-tôt combien les ennemis de cette espece sont dangereux. Une fatale expérience lui fit connoitre, qu'on n'offense pas les Ecclésiastiques impunément, & les Saints encore moins que les autres. Les Moines, au désespoir d'avoir perdu leurs Bénéfices, firent tous les efforts possibles pour décrier la conduite du jeune Roi, qu'ils regardoient comme le principal auteur de leur disgrace. Par les calomnies qu'ils semerent de tous côtés contre lui, ils réussirent enfin à le faire passer dans l'esprit de leurs dévots, pour le plus impie des hommes. Ces calomnies, répandues avec soin, firent un si prompt effet, qu'on vit bien-tôt paroitre dans la Mercie un grand nombre de Mécontens, dont Edgar, Frere du Roi, se déclara le Chef & le Protecteur. Peut-être, par les suggestions des Moines, s'étoit-il persuadé, qu'il feroit une œuvre agreable à Dieu, en déposant le Roi son Frere : ou plutôt, il se servit de ce prétexte, pour monter sur le Trône dont il se trouvoit encore fort éloigné. Quoiqu'il en soit, ce Prince ayant mis la Mercie dans ses interêts, passa dans le Northumberland & dans l'Estanglie, où il trouva des Danois disposez à se joindre à lui. Ils ne demandoient pas mieux, que de voir le trouble & la confusion parmi les

Revolte contre Edwy.

Edgar se met à la tête des Revoltez.

(1) Malmesburiense *Cœnobium, plus quam 270. annos à Monachis habitatum, Clericorum Stabulum fecit.* Rap. Th.

EDWY. Anglois. Ce soulevement fut d'autant plus surprenant pour Edwy, qu'il n'avoit jamais donné aucun juste sujet de plainte à son Peuple, & moins encore à son Frere. D'ailleurs, il ne lui étoit jamais venu dans l'esprit, que les Moines pussent avoir assez de crédit, pour exciter de si grands troubles. Cela ne se trouva pourtant que trop vrai : & comme il fut pris au dépourvu, il ne se vit pas en état d'éteindre ce feu, qui étoit déja trop allumé. Dans cette extremité, ne voyant aucun moyen de recouvrer ce qui venoit de lui être enlevé, il prit le parti de se reduire au seul Royaume de Wessex, qui lui étoit demeuré fidele, & d'abandonner tout le reste.

Edwy abandonne la Mercie.

Les Revoltez veulent élire un Roi.

Division entre les Anglois & les Danois.

Flor. Wigorn. Sim. Dunelm.

Cependant, les Revoltez craignant de retomber sous la domination d'Edwy, prirent la résolution de se donner un Roi particulier, qui pour son propre interêt fût obligé de les défendre. Mais comme ces Peuples étoient composez d'Anglois & de Danois, chacun vouloit faire tomber le choix sur un de ses Compatriotes. Les Danois, pour parvenir à leur but, tâchoient de persuader, qu'afin de se précautionner contre les attaques d'Edwy, il falloit, avant toutes choses, faire venir du secours de Danemarc. Mais dans la verité, ce n'étoit que pour se rendre maitres de l'election. Les Anglois, au contraire, voyant bien à quoi cette proposition tendoit, faisoient leurs efforts pour faire hâter l'élection, en représentant combien l'état d'Anarchie où ils se trouvoient, pouvoit leur être funeste. Mais plus ils témoignoient d'empressement, plus les Danois s'attachoient à faire naitre tous les jours de nouveaux obstacles, dans l'esperance qu'on seroit enfin réduit à faire venir un secours de Dannemarc. Enfin après qu'ils eurent passé environ un an dans ces contestations, Edwy ne faisant aucun effort pour se rétablir, & le secours de Danemarc devenant par conséquent peu nécessaire, le Prince *Edgar* fut élu sous le titre de Roi de Mercie. On entendoit par là tout le païs situé au Nord de la Tamise, excepté l'ancien Royaume d'Essex. Pour faire valoir le mérite du nouveau Roi, on prit soin de publier, que pendant que les Grands étoient occupez à déliberer sur le choix d'un Roi, on avoit entendu une voix du Ciel, qui avoit ordonné d'élire Edgar. Cette Revelation n'eut pas beaucoup de peine à trouver créance parmi le Peuple, dans un tems où il étoit généralement persuadé, qu'il ne se passoit aucun évenement tant soit peu considerable, qui ne fût signalé par quelque Miracle.

955. Edgar est élu Roi de Mercie.

EDWY. EDGAR.

EDWY *dans le Wessex.*	EDGAR *dans la Mercie.*

Mort d'Edwy.

LE partage de l'Angleterre ne dura pas long-tems. Edwy conçut un si grand chagrin d'avoir été dépouillé du Royaume de Mercie, & de voir les Moines triompher de sa disgrace, qu'il ne put résister à un excès

excès de mélancolie qui le coucha dans le tombeau, (1) après qu'il eut regné quatre ans & quelques mois.

Calomnies publiées contre ce Prince.

Si l'on en veut croire les Moines qui ont parlé d'Edwy, c'étoit un très méchant Prince. En effet, comment un Roi qui ne les aimoit pas, pouvoit-il être mis au rang des bons? Cependant, quand on examine tout ce qu'ils ont dit pour noircir sa reputation, on n'y trouve qu'une seule chose qui puisse avoir quelque fondement, & qui même à tout l'air d'avoir été inventée, ou du moins, fort exagerée. Ils disent que ce Prince entretenoit une Maitresse, Femme d'un de ses Courtisans. Ils ajoutent, que le propre jour de son Couronnement, pendant que les Grands étoient occupez à des affaires très sérieuses, il les quitta pour aller trouver cette Femme, d'où il fut retiré par Dunstan, qui osa seul entreprendre de lui reprocher cette infamie. (2) Depuis ce tems-là, si on les en croit, le Roi & sa Maitresse furent tellement animez contre ce saint homme, qu'ils auroient poussé leur vengeance jusqu'à lui ôter la vie, s'il n'eût pas prévenu leurs mauvais desseins par un exil volontaire. Mais, pour donner une preuve encore plus convainquante de la méchanceté d'Edwy, & de la sainteté de Dunstan, ils ont débité une chose qui fait bien voir de quel esprit ils ont été animez. Ils ont dit, qu'après la mort d'Edwy, son ame étant traînée dans l'Enfer par une Troupe de Démons, l'un d'eux se détacha pour aller porter cette nouvelle à Dunstan, en vue de l'exciter à s'en réjouir. Mais le Saint pria si ardemment pour cette ame qui alloit être éternellement malheureuse, que Dieu, touché de son zèle, l'arracha aux Démons, & la reçut dans son Paradis. Ce dernier trait de l'animosité des Moines contre Edwy, rend très suspect l'adultere dont ils l'ont accusé; d'autant plus que, comme il a été remarqué, ce Prince n'avoit que quatorze ans quand il monta sur le Trône. D'ailleurs, il y a des Historiens qui assurent que cette prétendue Maitresse étoit sa Femme légitime. (3) Quoiqu'il en soit, quand même Edwy auroit eu une ou plusieurs Maitresses, on peut comme assurer qu'on n'en auroit pas fait grand bruit, s'il avoit été partisan des Moines. En effet, ils n'ont nullement été scandalisez des amours d'Edgar son Frere, bien plus coupable que lui sur cette matiere. Mais celui-ci les aimoit, & l'autre étoit leur ennemi. Il ne faut pourtant pas

(1) *Edwy* fut enseveli à *Winchester*. TIND.

(2) Quelques-uns, pour rendre l'affaire plus odieuse, disent qu'*Edwy* entretenoit non-seulement la Fille nommée *Elgive*, mais la Mere aussi; & qu'il étoit couché entre elles deux, quand *Dunstan* l'alla trouver. *Matt. West.* TIND.

(3) Quelques-uns prétendent que cette prétendue Maîtresse d'*Edwy* étoit sa Femme, mais sa Parente dans un degré trop proche; & qu'ainsi l'Archevêque *Odon* soutenant *Dunstan*, soumit le Roi à l'Excommunication mineure; flétrit *Elgive* avec un fer chaud sur le front, & l'envoya en exil en *Irlande*. Après le retour d'*Elgive*, l'animosité de l'Archevêque continuant, il lui lia les Jarrêts [*Hamstringed*] dit *Malmesbury*. Mais *Osbern* met cette action sur le compte des Rebelles. *Vita Dunstani*, lib. 2. TIND.

accuser tous les Historiens de cette injustice envers Edwy. Il s'en trouve qui lui ont été plus favorables, soit en passant sous silence ces accusations frivoles, soit en lui donnant les louanges qu'il a méritées (1).



EDGAR,

Surnommé le PACIFIQUE,

Douzième Roi d'Angleterre.

EDGAR. Qualitez d'Edgar.

EDWY étant mort sans enfans, Edgar son Frere recueillit sa succession, & réunit les deux Royaumes qui venoient d'être separez. Quoiqu'il ne fût âgé que de seize ans, la beauté de son génie, & la solidité de son jugement, le rendoient plus capable de gouverner un Etat, que beaucoup d'autres Princes dans un âge plus avancé. On ne peut disconvenir, qu'il n'y ait des hommes qui naissent avec de si heureuses dispositions, que leur jugement se trouve formé avant le tems ordinaire. Edgar étoit de ce nombre. S'il avoit fait paroitre son habileté en enlevant à son Frere la moitié de son Royaume, il n'en marqua pas moins lorsqu'il fut seul sur le Trône. Il sut tenir ses Sujets dans la soumission, & ses ennemis dans la crainte; deux choses qui sont des preuves indubitables de la capacité d'un Souverain.

Dès qu'Edgar avoit été élu Roi de Mercie, il avoit fait sa premiere affaire de rappeller Dunstan de son exil, & de lui donner l'Evêché de Worcester, qui s'étoit trouvé vacant. La promptitude avec laquelle ce Prélat fut rappellé, donne quelque lieu de soupçonner que, tout absent qu'il étoit, il avoit eu quelque part aux troubles qui avoient mis Edgar sur le Trône de Mercie. Le crédit qu'il eut pendant tout le Regne de ce Prince, fortifie ce soupçon.

Grands préparatifs d'Edgar, qui lui procurent une constante paix.

Le Regne d'Edgar est principalement remarquable, par la Paix continuelle dont il fit jouïr ses Sujets. C'est ce qui lui acquit le surnom de *Pacifique*. Ce ne fut ni par des victoires, ni par une molle fainéantise, qu'il obtint cette constante tranquillité: mais par les préparatifs extraordinaires qu'il fit pour se mettre en état de soutenir la Guerre, en cas qu'il s'y trouvât engagé. Par ce moyen, il se rendit si redoutable, que personne n'osa jamais l'attaquer. Il avoit toujours une Armée toute prête, dans les Provinces du Nord, tant pour inspirer de la terreur aux Rois d'Ecosse & de Galles, que pour tenir en bride ses propres Sujets, & particulierement les Danois. Cette précaution étoit d'autant plus néces-

(1) *Huntingdon*, qui n'étoit prévenu ni pour ni contre *Edwy*, lui rend un témoignage fort honorable. Il dit que le Royaume étoit florissant sous son Gouvernement: & semble se plaindre de ce qu'il ne vécut pas plus longtems. TIND.

faire, qu'il n'ignoroit pas qu'ils étoient toujours prêts à profiter des troubles qui pouvoient s'exciter dans l'Etat. C'est ce qu'il avoit appris par sa propre expérience, puisque c'étoit par leur secours qu'il avoit triomphé de son Frere. D'un autre côté, afin de prévenir les invasions des Danois étrangers, qui n'étoient pas moins à craindre, il prit des mesures qui ne pouvoieut être plus justes. On prétend qu'il fit équiper jusqu'à quatre-mille Vaisseaux, tant grands que petits. Quelques-uns même en font monter le nombre à quatre-mille-huit-cens. Il y a quelque apparence qu'il y a là beaucoup d'exageration: mais cela fait voir du moins, que le nombre de ses Vaisseaux étoit extraordinaire. Quoi qu'il en soit, cette nombreuse Flotte, qui étoit distribuée dans tous les Ports du Royaume, croisant sans cesse autour de l'Isle, ôtoit aux Pirates l'envie d'y faire descente, & empêchoit même qu'aucun Vaisseau ne pût approcher des Côtes sans être visité. Ces précautions produisirent l'effet qu'Edgar s'en étoit promis. Elles empêcherent les invasions des ennemis du dehors, & servirent en même tems à tenir en crainte les esprits inquiets des Sujets, en leur ôtant toute esperance de recevoir des secours des Etrangers, Avec ces forces si considerables, ce Prince, sans être jamais obligé de tirer l'épée, contraignit les Rois de Galles, d'Irlande, & de l'Isle de *Man*, de lui prêter serment de fidelité, & de le reconnoitre pour Souverain. Pour faire voir sa superiorité sur les Rois ses voisins, les Historiens Anglois rapportent un fait, qui véritablement est singulier, & qui, s'il est vrai, prouve bien ce qui vient d'être avancé. Ils assurent que ce Prince se trouvant à Chester, & voulant aller par eau visiter un Monastere de Saint Jean Baptiste, descendit la Riviere de *Dee* dans un bateau, dont il tenoit lui-même le Gouvernail, & où huit Rois servoient de Rameurs (1).

Flotte prodigieuse d'Edgar.
Flor. Wigorn. G. Malmesb. M. Westmon.

Edgar va en bateau avec huit Rois pour Rameurs.

Edgar ne se contentant pas d'avoir mis l'Angleterre à couvert de toute insulte de la part des Etrangers, crut que, pour mieux assurer le repos de ses Sujets, il étoit encore nécessaire de les délivrer de deux fleaux domestiques qui les désoloient. Le premier étoit une horrible quantité de Loups, qui descendant par Troupes des montagnes de Galles, faisoient de grands ravages parmi les troupeaux, & tenoient les habitans de la campagne dans une crainte continuelle. Jusqu'alors, on n'avoit pu trouver aucun remede à ce mal: mais Edgar s'avisa d'un expédient, qui en délivra bien-tôt l'Angleterre. Premierement, il changea le Tribut d'argent & de bétail, que les Gallois lui payoient tous les ans, en trois-cens têtes de Loups. En second lieu, il fit publier, dans toute l'Angleterre, une Amnistie générale pour toutes sortes de crimes commis jusqu'alors, à condition que chaque Criminel lui apporteroit dans un tems précis, un certain nombre de langues de Loup, selon la quan-

961.
Il délivre l'Angleterre des Loups.

(1) Ce pouvoient être les Rois du Païs de *Galles*, d'*Anglesey*, de *Man*, d'*Irlande*. Quelques-uns ont mis dans ce nombre *Kenneth III.* Roi d'*Ecosse*, qui étoit Vassal d'*Edgar* pour le *Cumberland*. Rap. Th.

EDGAR.

tité du crime dont il étoit coupable. Dès que cette Amnistie eut été publiée, les Loups furent cherchez & poursuivis avec tant de soin, qu'en moins de trois ans, ils furent exterminez, sans qu'il en restât un seul dans le Royaume.

Séverité d'Edgar envers les Magistrats corrompus.

L'autre fleau qui désoloit l'Angleterre, n'étoit pas moins fâcheux. C'étoit une autre sorte de Loups, qui ne se contentant pas de manger les troupeaux, dévoroient les Maisons & les Familles. Je veux parler des Magistrats établis dans les Villes & dans les Provinces, pour rendre la Justice au Peuple. Ces Juges mercenaires, abusant de l'autorité excessive que les Prédécesseurs d'Edgar leur avoient laissé prendre pendant les troubles de la Guerre, étoient devenus très onereux aux Sujets. Sans aucun égard pour les Loix ou pour la Justice, ils ne consideroient que leur propre interêt. Ceux qui leur faisoient les plus grands présens, étoient les plus favorisez ; & bien que par là les pauvres fussent les plus opprimez, les riches n'étoient pas entierement à couvert de leurs injustices. Alfred le Grand avoit tâché, par une séverité extraordinaire, de remedier à ce désordre : mais les Guerres qui étoient survenues depuis, avoient empêché ses Successeurs de tenir la main à l'exécution de ses Loix. Edgar, ayant entrepris de reformer cet abus, se fit un devoir d'y travailler lui-même, avec beaucoup d'application. Pour cet effet, il alloit tous les ans visiter quelque partie de son Royaume, à dessein de s'informer exactement des plaintes qu'on faisoit contre les Juges qui abusoient de leur autorité. Il ne se contenta pas de prendre lui-même inspection de leurs malversations : il crut qu'il étoit encore nécessaire d'y remedier, en les assujettissant à de certaines peines, afin de leur inspirer de la terreur. Dans cette vue, il fit une Loi, par laquelle tout Magistrat convaincu d'avoir donné une Sentence contraire aux Loix, devoit payer une amende de six-vingts shellings, en cas qu'il l'eût fait par ignorance : mais si c'étoit contre ses propres lumieres, il étoit cassé sans remission. On ne peut nier que ce ne soit un soin digne d'un grand Prince, & que les Sujets qui jouissent du double avantage d'être délivrez des ennemis du dehors, & de l'oppression au dedans, ne soient parfaitement heureux. C'est la situation où se trouvoient alors les Anglois, & où se trouvent aujourd'hui ceux qui vivent sous le Gouvernement présent.

Preuve qu'Edgar a passé pour un Prince courageux.

Si Edgar aimoit la Paix, ce n'étoit pas faute de courage. Il ne fut jamais accusé d'en manquer. On rapporte même une circonstance de sa vie, qui, bien que destituée de vrai-semblance, prouve du moins, qu'il a passé pour un Prince courageux. On prétend qu'ayant été informé que *Keneth III.* Roi d'Ecosse, avoit fait quelque raillerie sur la petitesse de sa taille, il trouva le moyen de l'attirer à sa Cour : Qu'ensuite, l'ayant mené promener en un certain endroit où il avoit fait cacher deux épées, il lui en donna le choix, en lui disant, qu'il ne tenoit qu'à lui d'éprouver ce qu'un petit homme pouvoit faire. On ajoute, qu'au-lieu d'accep-

ter ce défi, Keneth se jettant à ses pieds, lui demanda pardon de sa faute. J'ai dit, que cette Histoire n'a pas beaucoup d'apparence de vérité. Premierement, parce qu'on la place ordinairement dans les premieres années du Regne d'Edgard ; & néanmoins, Keneth III. ne monta sur le Trône d'Ecosse, que cinq ou six ans avant la mort de ce Prince. En second lieu, le caractere que les Historiens d'Ecosse donnent à Keneth III. ne permet pas de croire qu'il ait été capable d'une si grande bassesse. Enfin, il semble que cette avanture a été confondue avec une semblable arrivée entre un Roi d'Ecosse & un Seigneur Ecossois son Sujet, ainsi qu'on le trouve dans l'Histoire de Buchanan.

L'attachement d'Edgar pour les Moines a beaucoup contribué à sa reputation.

Les belles qualitez d'Edgar, & le repos dont l'Angleterre jouït sous son Regne, rendent sans doute ce Prince recommandable. Mais peut-être les auroit-on laissées ensevelies dans un éternel oubli, si l'attachement extraordinaire qu'il avoit pour les Moines ne les eût pas engagez à publier ses louanges, & à les exagerer même excessivement. C'est principalement à cette inclination, qui passoit dans l'Esprit des Dévots pour la plus sublime des Vertus, que ce Prince a été redevable des éloges que les Historiens lui ont donnez, & du titre de Saint dont il a été honoré après sa mort. On prétend qu'il fonda quarante Monasteres, qu'il en repara & en embellit un grand nombre, entre autres celui de Glaston fondé par *Edred* son Oncle. Enfin, il fit tant de liberalitez aux Moines, pendant qu'il fut sur le Trône, qu'il auroit été difficile d'y rien ajouter. *Ingulphe* (1), dans son Histoire de l'Abbaye de Croyland, rapporte, que sous le Regne d'Edgar, le trésor de ce Monastere montoit à plus de dix-mille livres, outre les Vases, les Châsses, les Reliquaires, & autres choses de cette nature. C'étoit beaucoup, puisqu'il n'y avoit pas encore trente ans que cette Maison avoit été rebâtie. On peut juger par cet échantillon des richesses que les Monasteres possedoient en ce tems-là.

Il forme le dessein de mettre les Moines en possession des Bénéfices.

Edgar ne se contenta pas d'avoir enrichi les Monasteres par ses liberalitez : il entreprit encore de remettre les Moines en possession des Bénéfices Ecclésiastiques ; & il exécuta hautement ce projet. *Dunstan*, qu'il avoit fait Archevêque de Cantorberi, en étoit le principal Auteur. Ce Prélat étoit si avant dans ses bonnes graces, que la faveur où il avoit été auprès d'Edred, étoit peu de chose au prix de l'affection qu'Edgar avoit pour lui. Comme il a fait une très grande figure en Angleterre, tant sous ce Regne que dans le suivant, il ne sera pas hors de propos de le faire connoitre un peu plus particulierement. D'ailleurs, il a passé pour un Saint du premier ordre, & on ne peut presque rien ajouter aux éloges que les Historiens lui ont donnez.

(1) *Ingulphe* remarque, qu'en 974 sous le Regne d'*Edgar*, un nommé *Swarling* Moine de *Croyland* y mourut à la 142e. année de son âge, & un autre à la 115e. Cela est d'autant plus remarquable, que l'Abbaye étoit située dans un lieu humide & marécageux du Comté de *Lincoln*. TIND.

EDGAR.

Qui étoit Dunstan.

Dunstan, Fils de *Herstan*, & Neveu d'*Athelm* Archevêque de Cantorberi, nâquit à Glaston l'an 925. Il passa sa jeunesse dans la Maison de l'Archevêque son Oncle, qui prit soin de le faire instruire dans toutes sortes de Sciences, autant que ce Siecle-là, qui étoit un tems d'ignorance, le pouvoit permettre. Il excella particulierement dans la Musique, la Peinture, la Gravûre, à quoi dès son jeune âge il avoit une singuliere inclination, laquelle il conserva toute sa vie. Dès qu'il eut un peu poussé ses études, l'Archevêque son Oncle le recommanda au Roi Adelstan, qui le fit venir à la Cour, où il n'obtint pourtant aucun avancement. Son Historien (1) prétend, que sa vertu & son savoir lui attirerent l'envie & la haine des Courtisans, qui le représenterent au Roi comme un jeune homme dissolu, & menant une vie scandaleuse. Cette accusation fit qu'Adelstan le chassa de la Cour, sans se donner la peine d'en examiner les preuves. Mais quelque tems après, l'Archevêque trouva le moyen de désabuser ce Prince, qui rendit ses bonnes graces à Dunstan, & lui donna quelques Terres au voisinage de Glaston. Il passa là plusieurs années dans la retraite, avec certains Dévots qu'il y avoit attirez, vivant avec eux à la maniere des Moines. *Glaston*, *Glastonbury*, ou *Glassenbury*, étoit autrefois une petite Eglise dont on attribuoit la fondation à Joseph d'Arimathée, comme je l'ai dit en un autre endroit. Cette Eglise ayant été ruïnée, *Devy*, Evêque de St. David, en fit rebâtir une autre au même lieu. Celle-ci étant aussi tombée en ruïne, fut reparée par douze hommes dévots, qui étant venus de l'Armorique, s'établirent en cet endroit. *Ina*, Roi de Wessex, fit démolir cette derniere jusqu'aux fondemens, pour en faire bâtir au même endroit une autre beaucoup plus belle, qui fut dédiée à J. Christ, à St. Pierre, & à St. Paul. Plusieurs hommes célebres par leur pieté, la plupart Irlandois, se retirerent dans cette Eglise, où ils vécurent des aumônes de ce même Roi. Depuis ce tems-là, il y avoit toujours eu des Dévots qui avoient choisi ce lieu-là pour leur retraite (2).

Ancienneté de l'Eglise de Glaston.

Edmond fonde un Monastere à Glaston, & en fait Dunstan Abbé.

Après que Dunstan eut demeuré quelque tems à Glaston, Edmond, Successeur d'Adelstan, ayant conçu de l'estime pour lui, fonda au même lieu un Monastere, dont il lui donna la conduite (3). Comme Dunst-

(1) C'est *Osbern*. TIND.

(2) On dit que ces personnes retirées y enseignoient les Arts liberaux, la Musique, la Gravure, &c. TIND.

(3) *Cambden* dit que *Dunstan* introduisit un nouvel Ordre de Moines, savoir de *Bénédictins*, qui acquirent de si grandes richesses par la bonté des Princes, qu'elles surpassoient celles des Rois. Après que ces Moines eurent en quelque maniere regné à *Glassenbury* ou *Glaston*, plus de six-cens ans, car ils disposoient de tous leurs voisins à leur fantaisie, ils en furent chassés par *Henri VIII*. Ce Monastere, environné d'un mur d'un mille de circonference, rempli de superbes bâtimens, tomba peu à peu en ruïne. Il y avoit en ce tems-là un *Noyer* dans la Cour, qui n'y est plus, & qui a été remplacé par un autre : ce vieux Noyer ne manquoit pas de pousser précisément le jour de *S. Barnabé*, qui est l'onzieme de Juin, & montroit toutes ses

tan avoit un esprit souple & adroit, il fut si bien ménager l'esprit de ce Prince, qu'il fut toujours dans une très grande consideration à sa Cour. Son crédit s'accrut beaucoup sous Edred, qui le fit son Premier Ministre, son Favori, & Directeur de sa conscience. L'entêtement que Dunstan avoit pour la Vie Monastique, fit qu'il employa sa faveur sans ménagement, pour établir les Moines dans les Bénéfices, à la place des Prêtres Séculiers, pour lesquels il avoit un extrême mépris, & qu'il vint enfin à haïr mortellement. Cette passion pour les Moines, jointe à ses manieres hautaines, lui fit beaucoup d'ennemis, & lui attira quelques traverses de la part d'Edwy Successeur d'Edmond, ainsi qu'on l'a déja vu. L'empressement d'Edgar à rappeller cet Abbé, qui s'étoit retiré en Flandre, marque assez qu'il lui avoit obligation de sa Couronne. Dès que Dunstan fut retourné en Angleterre, Edgar lui donna l'Evêché de Worcester. Quelque tems après, l'Evêché de Londres s'étant trouvé vacant, il en fut fait Administrateur. C'est ce qui a trompé certains Auteurs, qui ont avancé qu'il avoit été à la fois, Evêque de Londres & de Worcester. Edgar ne se lassoit point de lui donner des marques de son estime; & la haute idée qu'il avoit de lui, se trouvoit encore fortifiée par les Miracles qu'on lui attribuoit. Les Moines prenoient un extrême soin d'en répandre le bruit en tous lieux, avec tant de circonstances, qu'il auroit fallu être plus libre de préjugez qu'on ne l'étoit communément en ce Siecle-là, pour s'empêcher d'y ajouter foi. Il y a pourtant peu d'apparence qu'Edgar lui-même, qui n'étoit pas du nombre de ces esprits foibles qui se laissent aisément prévenir, fût bien convaincu de la vérité de tous ces Miracles: mais peut-être croyoit-il que cela ne nuisoit pas à la Religion. Quoi qu'il en soit, il avoit une haute opinion de la sainteté de Dunstan. Après la mort d'Athelm Archevêque de Cantorberi, on lui donna pour Successeur *Odon*, Danois d'origine, qui ne vécut que peu de tems après son installation. A celui-ci succeda *Elsin*, qui mourut en allant à Rome (1) demander le *Pallium*. Cette mort étant arrivée au commencement du Regne d'Edgar, tant en Wessex qu'en Mercie, *Brithelm* Evêque de Bath fut élu pour remplir le Siege vacant. Mais Edgar voulant favoriser Dunstan, & lui faire obtenir cette Dignité, fit assembler le Conseil Général, où il représenta, que Brithelm n'avoit pas les qualitez nécessaires pour remplir dignement ce poste. Sur cette représentation, il fut ordonné que ce Prélat seroit renvoyé à son premier Diocese; après

Dunstan est fait Evêque de Worcester.

Dunstan est fait

feuilles ce même jour. Il y avoit aussi un *Aubépin* dans le Parc de *Virral*, tout proche, qui poussoit à Noël comme si ç'eût été au mois de Mai: cet arbrisseau a été coupé, il y a plusieurs années; mais il y en a encore des rejettons dans le Païs, & des productions de ses branches, sur-tout dans le Jardin de *Guillaume Stroud*, Ecuyer, proprietaire du fonds où étoit l'ancien *Aubépin*; & un autre encore dans le Jardin de l'Hôtellerie du Cerf blanc à *Glassenbury*. Tind.

(1) *Elsin* fut tué par le froid, en traversant les Alpes; ce que les Historiens d'entre les Moines attribuent à son manque de respect pour le Tombeau d'*Odon*; *Malm. lib. 1. de Gest. Pont. Angl*: d'autres à sa Simonie. *Matth. West*. Tind.

EDGAR. Archevêque de Cantorberi.

quoi, Dunstan fut élu en sa place. Cette élection n'étant pas trop canonique, il fut trouvé à propos que Dunstan allât à Rome, sous prétexte de demander le *Pallium*, afin de justifier en même tems, le changement qu'on venoit de faire. Le Pape, qui n'ignoroit pas combien Dunstan avoit de crédit auprès du Roi, & avec quel zèle il prenoit en main les interêts de l'Eglise Romaine & des Moines, confirma volontiers son élection. Il l'honora même de la Dignité de Légat en Angleterre, avec une autorité fort étendue. Dès que Dunstan fut de retour, il fit en sorte que l'Evêché de Worcester fût donné à *Oswald* son Parent, & celui de Winchester, à *Ethelwold* son intime ami. Ces trois Prélats surent si bien se soutenir réciproquement, qu'ils gouvernerent absolument l'Eglise d'Angleterre, pendant tout ce Regne. Edgar leur ayant commis la direction de toutes les affaires Ecclésiastiques, ne se contentoit pas de leur accorder leurs demandes, il se faisoit même un plaisir de les prévenir.

Oswald est fait Evêque de Worcester, & Ethelwold, de Winchester.

Dunstan forme le projet de rétablir les Moines dans les Bénéfices.

Dès que Dunstan s'apperçut que son crédit étoit suffisamment établi, il reprit le grand projet qu'il avoit formé en faveur des Moines, & qu'il avoit été contraint d'abandonner sous le Regne d'Edwy. Cette affaire n'étoit pas exempte de difficulté. Les plus considerables de la Nation regardoient comme un grand malheur, que le Gouvernement des Eglises fût ôté aux anciens & légitimes Conducteurs. Ils approuvoient encore moins qu'il fût confié à des Moines, qui, par leur institution, & selon l'usage observé jusqu'alors, devoient être exclus des fonctions pastorales, pour ne s'occuper qu'à prier Dieu dans l'enceinte de leurs Maisons. D'ailleurs, ils étoient persuadez, qu'au-lieu d'élever & d'enrichir les Moines, il auroit été plus à propos d'arrêter le zèle du Peuple, qui ne cessoit point de leur faire des legs considerables ; ce qui faisoit passer les biens en main morte, au préjudice de la Nation. Il étoit donc aisé de prévoir, que ce projet ne pouvoit que rencontrer de grandes oppositions de la part de la Noblesse. Mais d'un autre côté, le Peuple, qui ne portoit pas ses vues si loin, étoit fort entêté pour les Moines, & très scandalisé de la vie débordée du Clergé Séculier, qui employoit les biens de l'Eglise à des usages directement contraires à l'intention de ceux qui les avoient donnez (1). Il faut demeurer d'accord, qu'en ce tems-là, le Clergé menoit une vie très libertine; & que l'orgueil, l'avarice, le luxe, l'yvrognerie, la luxure, étoient des vices communs parmi les Prêtres, & que même ils ne se donnoient pas la peine de les cacher. Dunstan, & ceux de son parti, prenoient un extrême soin de faire remarquer ces désordres,

Les Moines décrient le Clergé Séculier.

(1) On doit remarquer, qu'après la démolition des Abbayes du tems d'*Alfred*, le Clergé Séculier repara quelques-uns des Monasteres, & s'en mit en possession. Ils s'y assembloient en corps, sous certains Règlemens, faisoient l'Office Divin dans leurs Eglises, vivoient dans le Célibat ou dans le Mariage, à leur fantaisie ; & étoient dans le même état que nos *Prébendiers* d'aujourd'hui. TIND.

dres, afin de détacher le Peuple de l'affection qu'il pouvoit avoir pour ses Pasteurs. Ils réussirent si bien dans ce projet, qu'une infinité de gens devinrent partisans des Moines, uniquement à cause du mépris qu'ils avoient conçu contre le Clergé Séculier. Mais ce qui fortifioit le plus ce parti, c'étoit l'extrême prévention du Roi pour les Moines. La haute opinion qu'il avoit d'eux, se trouvoit encore augmentée par la comparaison qu'il en faisoit avec les Prêtres, qui effectivement gardoient fort peu de mesures dans leurs débauches. Ainsi, ce Prince croyoit rendre à l'Eglise un service signalé, en la mettant sous la conduite des Moines, qui passoient dans son esprit pour autant de Saints. Edgar étant ainsi disposé, il ne fut pas difficile à Dunstan de l'engager à favoriser de tout son pouvoir une reformation qu'il croyoit si avantageuse à l'Eglise. Pour mettre la derniere main à cet ouvrage, il fit assembler un Concile, dans l'esperance que l'autorité de cette Assemblée, étant jointe à celle du Roi, en surmonteroit toutes les difficultez. Edgar voulut assister en personne à ce Concile, & y fit un Discours qui marquoit bien dans quelle prévention il étoit en faveur des Moines. Comme cette Harangue fait voir parfaitement la disposition du Roi, de Dunstan, & des autres Directeurs des affaires Ecclésiastiques, à l'égard du Clergé Séculier, on ne sera peut-être pas fâché de la voir ici toute entiere; d'autant plus, que c'est là une des principales affaires de ce Regne.

Edgar est fort prévenu en faveur des Moines.

Concile assemblé contre les Prêtres.

Dieu tout-puissant & tout misericordieux ayant daigné nous combler de ses biens & de ses faveurs, il est bien raisonnable, Mes Reverends Peres, que nous y répondions par des œuvres qui témoignent notre juste reconnoissance. Ce n'est ni par notre bras, ni par notre épée que nous avons acquis la possession de ce beau Païs, mais par l'assistance de son bras puissant, parce qu'il lui a plu de prendre son bon-plaisir en nous. Il est donc juste, que nous soumettions nos Corps & nos Ames à celui qui nous assujettit toutes choses, & que nous prenions soin que ceux qu'il a soumis à notre Gouvernement, se soumettent avec respect à ses Loix. C'est à moi, Mes Reverends Peres, à rendre justice à chacun, sans acception des personnes: à reprimer la fureur des Rebelles: à punir les Sacrileges: à tirer le foible & l'impuissant, d'entre les mains de celui qui l'opprime. C'est à moi encore, qu'appartient le soin de procurer à l'Eglise & à ses Ministres, aux saintes Troupes de Religieux & de Religieuses, tout ce qui leur est nécessaire, tant pour leur subsistance, que pour les faire jouir d'une douce tranquillité. Mais c'est à vous qu'est principalement commis l'examen de la vie & des mœurs des personnes Ecclésiastiques. C'est à vous à prendre garde, si les Prêtres vivent d'une maniere conforme à leur profession: s'ils sont sobres, continens, modestes, charitables envers les pauvres, & envers les Etrangers: s'ils sont assidus aux Saints Offices: s'ils enseignent comme il faut, les Peuples commis à leurs soins: en un mot, s'ils sont dignes de remplir le glorieux Emploi de Ministres de Jesus-Christ. Permettez-moi de vous dire ici, Mes Reverends Peres, que si vous aviez pris le soin que vous deviez de toutes ces choses, je n'aurois pas eu le mortel chagrin d'apprendre de tous côtez les crimes énormes qui se commettent tous les

Harangue d'Edgar au Concile.

EDGAR. *jours parmi le Clergé de ce Royaume. Je ne dirai pas, que les Prêtres affectent de porter la Couronne trop petite; que leur Tonsure n'est nullement conforme aux Ordonnances de l'Eglise; & que l'immodestie de leurs habits, l'insolence de leurs gestes, l'impureté qui regne dans leurs discours, témoignent assez le déréglement de leurs cœurs. Je ne parlerai point de leur négligence à l'égard du Service divin: elle est si manifeste, qu'à peine daignent-ils assister de tems en tems aux prieres communes de l'Eglise. Quand ils entrent dans le Temple de Dieu pour y célebrer les Saints Mysteres, on diroit qu'ils vont s'y assembler pour jouer. Mais je me plaindrai, quoiqu'avec une extrême douleur, de ce qui fait aujourd'hui le sujet de la tristesse des gens de bien, & de la joye des méchans, c'est-à-dire, des excès & des débauches horribles des Ecclésiastiques. Ils passent leur vie dans les jeux, dans les festins, dans l'yvrognerie, dans l'impureté. On peut dire qu'aujourd'hui, les Maisons des Prêtres sont autant de lieux de débauches, de Théatres de Comediens, & de receptacles de gens qui menent la vie la plus scandaleuse. Là, se trouvent, le jeu, la danse, les chansons impures. Là, on entend ces malheureux pousser leurs débauches jusques bien avant dans la nuit. C'est ainsi, Mes Reverends Peres, c'est ainsi que les biens que mes Prédécesseurs ont donnez à l'Eglise, que les aumônes destinées à la subsistance des Pauvres, & ce qui est bien plus, que le sang adorable de notre Sauveur est consommé. Est-ce donc pour cela que nos Peres ont épuisé leurs trésors? Est-ce pour cela qu'ils se sont privez de leurs revenus les plus assûrez? Est-ce pour orner les Concubines des Prêtres, pour leur préparer des festins magnifiques, pour fournir à ces indignes Ministres des meutes de Chiens, & des troupes d'Oiseaux, que vos Ancêtres ont étalé leur magnificence en donnant tant de biens à l'Eglise? Ce sont là des crimes dont le Peuple murmure en secret, dont les gens de guerre se plaignent tout ouvertement, sur lesquels on fait tous les jours des Chansons, & qu'on représente publiquement sur les Théatres. Et vous les pardonnez, vous les négligez, vous les dissimulez! Où est donc aujourd'hui l'épée de Levi, & le zèle de Simeon? Où est la colere de Moïse, contre les adorateurs du Veau d'or? Où est la sainte indignation de St. Pierre, contre Simon le Magicien? Imitez, Mes Reverends Peres, imitez le zèle de ces saints personnages, & suivez la voye de la Justice, qui vous est montrée par le Seigneur. Il est tems que vous vous serviez de l'épée de St. Pierre, pendant que j'employerai celle de Constantin. Unissons nos armes pour chasser les Lepreux du Temple de Dieu, & pour nettoyer le Sanctuaire. Faisons ensorte que l'Eternel soit servi par les véritables enfans de Levi, qui disoit à son Pere & à sa Mere:* Je ne vous connois point, *& à ses Freres,* Je ne sai qui vous êtes. *Laissez-vous toucher par les Reliques des Saints que nous invoquons, & par la sainteté des Autels qui sont profanez d'une maniere scandaleuse. Laissez-vous émouvoir par la fervente dévotion de nos Ancêtres, dont l'avarice des Prêtres abuse continuellement. Un de mes Ayeux, vous le savez, a donné la Dixme des Terres à l'Eglise & aux Monasteres. Le glorieux Alfred, mon Bisayeul, n'a pas fait difficulté de se priver de son domaine, pour enrichir l'Eglise. Vous n'ignorez pas quels grands présens Edouard mon Pere lui a faits: & il ne vous seroit pas honorable d'oublier si-tôt ceux que vous avez*

reçus de mon Pere & de mon Oncle, puisque ces Autels en sont encore parez. Vous Dunstan, Pere des Peres, considerez, je vous prie, le Roi mon Pere qui vous regarde du Ciel, & soyez attentif à ces plaintes qui resonnent à vos oreilles. C'est vous, dit-il, qui m'avez donné vos conseils pour la fondation de tant d'Eglises & de tant de Monasteres. C'est vous dont j'ai fait choix pour être mon Pasteur, & le surveillant de mes actions. Quand est-ce que je vous ai désobeï? Quels trésors ai-je préferez à vos conseils? Quels biens, quels avantages n'ai-je pas méprisez, quand vous me l'avez ordonné? Si vous avez trouvé bon que je fisse des aumônes aux pauvres, vous n'avez pas eu la peine de le demander deux fois. Si vous m'avez conseillé de faire du bien aux Eglises, je n'ai point differé d'exécuter vos conseils. Si vous vous êtes plaint qu'il manquoit quelque chose aux Moines, j'ai pris soin de suppléer à leurs besoins. Vous me disiez, que les aumônes produisoient un fruit éternel, & qu'il n'y en avoit point de plus méritoires que celles qu'on faisoit aux Eglises, puisque les Serviteurs de Dieu en étoient sustentez, & que les restes en étoient distribuez aux Pauvres. Oh la belle aumône, que celle qui sert à orner la tête & les doigts d'une vilaine Sybille! Est-ce donc là le fruit de toutes mes liberalitez? Est-ce là l'effet de vos glorieuses promesses? Voilà, Dunstan, les plaintes & les reproches du Roi mon Pere. Qu'avez-vous à y répondre? Je sai bien que jusqu'ici, votre vie a été sans reproche. Vous n'avez pas fait societé avec les larrons: vous n'avez pas mangé votre pain avec les adulteres: vous avez même fait quelques efforts pour corriger les abus: vous vous êtes servi d'argumens, d'exhortations, de menaces. Mais puisque tous ces moyens ont été inutiles, il est tems enfin d'employer des remedes plus efficaces. Vous avez ici avec vous, le Reverend Pere Ethelwold, Evêque de Winchester, & le Venerable Oswald, Evêque de Worcester: c'est à vous trois que je commets l'exécution de cette importante affaire. Servez-vous tout ensemble, des Censures Ecclésiastiques & de l'Autorité Royale, pour chasser de l'Eglise de Dieu tous ceux qui menent une vie déréglée, & pour mettre en leur place des gens qui vivent saintement, selon la Régle de leur profession (1). EDGAR.

Après une déclaration si précise, où Edgar faisoit clairement connoitre ses intentions, ceux qui avoient encore de l'affection pour le Clergé Séculier, n'oserent plus s'opposer aux desseins de Dunstan, voyant bien que ce seroit inutilement. Peu de tems après, les Prêtres Séculiers furent chassez des Monasteres, & les Réguliers établis en leurs places. Ethelwold, Evêque de Winchester, fut le premier qui fit ce changement dans son Diocese. Il fut bien-tôt imité par Dunstan & par Oswald, & enfin, par tous les autres Evêques, qui étant en ce tems-là de l'Ordre des Moines, ne se firent pas beaucoup solliciter pour suivre l'exemple de ces trois Prélats. La plupart des anciens Historiens repré-

(1) *Collier* remarque, que ce Discours est plus poli dans l'Original, que ne le permettoit le Langage du Xe Siecle; c'est pour cela qu'il dit qu'on peut supposer que *Josselin*, Secretaire de l'Archevêque *Parker*, mit ce Discours dans un meilleur état, & lui donna un plus beau tour que celui qu'il avoit dans *Rievallensis*, ancien Historien. Lib. 3. p. 190. TIND.

fentent ce tems-là comme un âge d'or, & comme le plus heureux que l'Angleterre ait jamais vu.

Remarques fur les invectives des Moines contre le Clergé Séculier.

Il femblera peut-être étrange, qu'en ce même tems, on ait déclamé avec tant de véhémence contre le Clergé Séculier, & qu'on ait été plus févere à cet égard dans le dixieme fiécle, que dans les fuivans, où la licence des Prêtres n'a pas été moindre. Pour lever cette difficulté, il eft néceffaire de remarquer, que déja, depuis quelque tems, les Papes avoient entrepris d'empêcher les Prêtres de fe marier, & qu'ils ufoient d'une extrême rigueur envers ceux qui refufoient de fe foumettre à leurs Ordonnances. Cette défenfe, qui paffe aujourd'hui dans l'Eglife Romaine pour un point fondamental, trouva d'abord de grandes oppofitions, particulierement en Angleterre. La réfiftance des Prêtres Anglois fut caufe que les Papes, fe roidiffant contre les difficultez, employerent tous les moyens dont ils purent s'avifer pour les réduire à l'obeïffance. C'eft à quoi le crédit de Dunftan, & l'adreffe qu'il eut de faire entrer Edgar dans ce projet, leur furent d'un très grand fecours. Il faut donc avoir dans l'efprit cette défenfe du Mariage des Prêtres, pour bien comprendre le fujet des plaintes que les Moines & leurs partifans faifoient contre le Clergé Séculier, & pour s'en faire une *idée* qui n'aille pas au-delà de la vérité. Quoiqu'il ne foit que trop vrai, qu'en ce tems-là les Prêtres vivoient dans un extrême défordre, ce n'étoit pas là ce qui excitoit le plus de murmures contre eux. C'étoit leur Mariage, qu'on vouloit faire regarder comme un crime bien plus atroce que le Concubinage, ou tous les autres dont on pouvoit les accufer. Leurs Femmes n'étoient jamais qualifiées que de Concubines, *ou d'un nom* encore plus flétriffant. Cependant, tous les efforts de la Cour de Rome ne furent pas capables de remedier à cet abus prétendu, jufqu'à la fin du douzieme Siecle, qu'on finit enfin cet ouvrage, commencé plus de trois-cens ans auparavant.

Obfervation fur le caractere d'Edgar, & fur les éloges que les Moines lui ont donnez.

Après le fervice qu'Edgar avoit rendu aux Moines, il étoit bien jufte qu'ils lui en témoignaffent quelque reconnoiffance. C'eft à quoi ceux qui ont écrit l'Hiftoire de fon Regne n'ont pas voulu manquer. Ils ont tâché, par des louanges exceffives, de faire regarder ce Prince comme un vrai Saint. Cependant, foit par faute d'attention, ou par quelqu'autre raifon, ils ont rapporté certaines particularitez de fa vie, qui n'en font pas concevoir l'idée qu'ils en ont voulu donner. Il eft vrai qu'à ne confiderer que fes actions politiques, on ne peut nier qu'il n'ait été un grand Roi. Mais un grand Roi, & un grand Saint, font fouvent deux caracteres très oppofez l'un à l'autre. Par exemple, il eft difficile de juftifier par les règles de l'Evangile, une fanglante exécution qu'Edgar fit faire dans la petite Ifle de Thanet (1), pour un fujet très leger, ainfi que

(1) Les Annales Saxonnes (*anno* 969) rapportent qu'*Edgar* ordonna qu'on ravageroit l'Ifle de *Thanet*. *Brompton* dit que c'étoit pour infulter fes propres Loix.

les Historiens en conviennent. Que n'auroient pas pu dire ces mêmes Historiens, du panchant que ce Prince avoit pour les femmes, & de ses amours déréglées dont on va voir tout à l'heure quelques exemples, eux qui publioient, que l'ame d'Edwy son Frere alloit être entrainée dans l'Enfer pour avoir eu une seule Maitresse?

Il est aisé de juger, que si Edgar n'avoit pas acheté l'estime des Moines par un excès de complaisance, ils ne l'auroient pas plus épargné que son Prédécesseur, qui avoit donné bien moins de prise sur lui, de ce côté-là.

Recit des amours d'Edgar.

Il ne me reste plus, pour finir le Regne d'Edgar, qui ne fut troublé ni par des Guerres étrangeres ni par des domestiques, que de faire l'Histoire de ses Amours, qui ont quelque chose de singulier, & qui font connoitre que ses bonnes qualitez étoient mêlées de bien des défauts. Sa premiere Maitresse fut une Religieuse (1) qu'il enleva de son Couvent, sans que les sollicitations de Dunstan pussent l'obliger à l'y renvoyer. Il en eut une Fille nommée *Edithe*, de laquelle on a beaucoup loué la sainteté. Il est vrai qu'il expia ce crime par une rude pénitence, qui consistoit à se priver de porter la Couronne pendant l'espace de sept ans. Terrible peine, pour une faute que son Directeur devoit regarder comme un sacrilege! Mais ce n'est pas la premiere fois qu'on a exténué les péchez des Princes, & exageré la rigueur de leur pénitence. La seconde Maitresse, à laquelle pourtant quelques-uns donnent le nom de Femme légitime, fut *Elflede* surnommée la Blanche, à cause de l'éclat de son teint. De celle-ci, il eut un Fils nommé *Edouard*, qui lui succeda. Une autre avanture extraordinaire lui fit naitre une autre inclination. En passant un jour par Andover, il logea chez un Seigneur considerable, qui avoit une Fille très belle, dont il devint passionément amoureux, dès la premiere vue. Comme il étoit très ardent dans ses passions, il résolut de se satisfaire sur l'heure même, & commanda qu'on menât coucher cette belle personne dans son lit, sans se mettre en peine d'obtenir son consentement. La Mere de la Fille, qui ne pouvoit se resoudre de donner sa Fille au Roi pour Concubine, & qui, d'un autre côté, craignoit d'attirer son indignation sur elle-même & sur sa famille, s'avisa d'un expédient pour se tirer d'embaras. Ce fut de gagner une de ses servantes, & de l'envoyer coucher avec le Roi. Le matin venu, Edgar s'apperçut que cette Fille vouloit se retirer; & comme il faisoit des efforts pour la retenir, elle se vit enfin obligée de lui découvrir la tromperie. Il fut d'abord fort sensible au dépit d'avoir été ainsi abusé. Mais l'amour qu'il avoit déja conçu pour cette servante arrêtant les mouvemens de sa colere, & lui donnant le tems de refléchir mûrement sur l'affront qu'il avoit voulu faire à son Hôte, il pardonna aisément le

Matthieu de Westminster assure que c'étoit pour arrêter & piller des Marchands d'*Torck*, qui avoient touché à cette Isle. TIND.

(1) Cette Religieuse s'appelloit *Wilfride*. TIND.

EDGAR. tour qu'on lui avoit joué. Il garda même cette Fille en qualité de Maîtresse, jusqu'à ce qu'il se maria.

Mariage d'Edgar. Il sembloit que toutes les Amours de ce Prince dussent être signalées par quelques singularitez, & que son Mariage même n'en dût pas être exempt. Il avoit ouï dire, qu'*Ordang*, Comte de Devonshire, avoit une Fille qui étoit une des plus belles personnes d'Angleterre ; & sur ce rapport, il avoit résolu de l'épouser, si elle se trouvoit telle qu'on la lui avoit dépeinte. Cependant, comme il ne vouloit point faire des avances dont il pourroit avoir sujet de se repentir, il fit confidence de son dessein à un Comte son Favori, nommé *Ethelwold*. Ensuite il lui ordonna d'aller, sous quelque prétexte, s'assurer si la beauté de la Dame repondoit à sa réputation. Ethelwold s'étant rendu chez le Comte de Devonshire, n'eut pas plutôt jetté les yeux sur *Elfride* sa Fille, qu'il en devint éperdument amoureux. Cette passion fit sur lui un effet si prompt & si violent, qu'oubliant toutes les faveurs qu'il avoit reçues du Roi son Maitre, il demanda Elfride pour lui-même. Sa demande lui ayant été accordée, il accomplit son mariage le plus secretement qu'il lui fut possible, faisant entendre au Comte son Beau-Pere, qu'il avoit des raisons très importantes pour ne le pas divulguer. Quelque tems après, étant retourné auprès du Roi, il lui dit que la beauté d'Elfride étoit des plus médiocres ; qu'il s'étonnoit qu'on en eût parlé si avantageusement, & que, selon les apparences, la richesse du Pere contribuoit plus que toute autre chose, à donner à la beauté de la Fille cette grande reputation. Ce rapport, qui n'étoit pas capable d'enflammer le cœur du Roi, fit l'effet qu'Ethelwold en avoit attendu. Edgar se dégoûta de ce mariage, & en perdit même entierement la pensée. Lorsqu'Ethelwold s'apperçut que la passion du Roi étoit tout à fait éteinte, il lui représenta, qu'encore que la richesse de la Fille du Comte de Devonshire ne fût rien par rapport à un Roi, elle pouvoit néanmoins faire la fortune d'un Particulier. Sur ce fondement, il lui demanda la permission de rechercher cette Dame, qui étoit héritiere d'un des plus puissans Seigneurs du Royaume. Edgar, qui avoit entierement perdu l'envie d'épouser Elfride, accorda volontiers cette permission à son Favori, & parut même très content qu'il pût se procurer un mariage si avantageux. Dès qu'Ethelwold eut obtenu le consentement du Roi, il alla retrouver sa Femme, & fit célébrer ses nôces publiquement. Cependant, de peur que son Epouse ne parût trop belle aux yeux du Roi, il la tint, sous quelque prétexte, dans une Maison de campagne, sans lui permettre de paroitre à la Cour.

De quelque précaution qu'Ethelwold eût usé, il ne fut pas possible que sa trahison demeurât longtems cachée. Les Favoris manquent rarement d'ennemis secrets, qui ne demandent pas mieux que de trouver les occasions de les ruiner. Edgar fut enfin informé de la vérité, mais dissimulant sa colere, il voulut, avant que de la faire éclater, s'ins-

truire par ses propres yeux si ce qu'on lui avoit rapporté étoit vrai. Dans cette vue, il fit naitre l'occasion d'un voyage aux environs du lieu où Ethelwold tenoit sa Femme; & quand il fut proche de la maison, il lui dit qu'il vouloit aller voir cette belle Dame, dont on lui avoit autrefois fait un rapport si avantageux. Ce fut là comme un coup de foudre pour Ethelwold. Il fit tous les efforts possibles pour détourner le Roi de ce dessein: mais tous ses artifices furent inutiles, & ne firent, au contraire, qu'affermir le Roi dans sa résolution. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut la permission de s'avancer, sous prétexte d'aller donner quelques ordres pour la reception du Roi. Dès qu'il fut chez lui, il alla se jetter aux genoux de sa Femme, & lui ayant avoué tout ce qu'il avoit fait pour la posseder, il la conjura de faire ses efforts pour éviter de donner de l'amour au Roi, qui n'en étoit que trop susceptible. Elfride lui promit tout ce qu'il voulut, bien resolue pourtant de lui manquer de parole. Il ne l'eut pas plutôt quittée pour aller au-devant du Roi, qu'elle prit soin de se parer de tout ce que l'art pouvoit ajouter à sa beauté naturelle. Ses soins eurent le succès qu'elle s'en étoit promis. Dès qu'Edgar eut jetté les yeux sur elle, il en devint passionnément amoureux, & dès ce moment même, il resolut de s'en assurer la possession. Pour mieux exécuter ce dessein, il feignit de ne trouver rien d'extraordinaire dans la beauté d'Elfride, & par là, il donna un grand sujet de joye au Mari. Il la quitta donc avec une tranquillité apparente, mais portant au fond de son cœur, la vengeance & l'amour, qui sont de toutes les passions les plus capables d'agiter les hommes. Quelque tems après, il fit partir Ethelwold pour le Northumberland, sous prétexte de quelque affaire pressante. Mais ce malheureux n'acheva pas son voyage. Il fut trouvé mort dans un bois, où l'on crut d'abord qu'il avoit été assassiné par des voleurs Mais on ne fut pas longtems en doute sur ce sujet, quand on vit que le Roi ne faisoit faire aucune perquisition pour découvrir les auteurs de ce meurtre, & qu'au contraire, il épousa lui-même la Veuve du mort. Quelques-uns ont dit, qu'Edgar tua lui-même Ethelwold dans une partie de Chasse (1).

Après ce qu'on vient de voir, on peut aisément comprendre qu'il y avoit dans ce Prince un grand mélange de bonnes & de mauvaises qualitez, & que les éloges qu'on lui a donnez sont outrez à plusieurs égards. C'est un effet de préjugé que les Moines avoient conçu en sa faveur, à cause de l'attachement qu'il avoit pour eux. Ce préjugé est allé si loin, qu'un Historien n'a pas fait difficulté de dire, qu'Edgar a été aux Anglois

Caractere d'Edgar.

(1) *Malmsbury* dit qu'*Edgar* mena *Ethelwold* dans un Bois (*Harewood Forest*), sous prétexte de chasser, & l'y tua avec sa lance. Le Fils-naturel de ce Seigneur arrivant immédiatement après ce triste accident, & voyant le corps mort de son Pere, le Roi lui demanda d'un ton rude, *comment il trouvoit le gibier?* Le jeune-homme répondit avec beaucoup de sang-froid, que tout ce qui plaisoit au Roi, ne pouvoit lui déplaire. Cette réponse polie, dans une occasion si touchante, surprit le Roi, & lui inspira une affection singuliere pour le jeune-homme. *Elfride* fit bâtir un Couvent de Religieuses au lieu où son Mari avoit été tué. TIND.

EDGAR. ce que *Romulus* fut aux Romains, *Cyrus* aux Perses, *Alexandre* aux Macedoniens, *Arsaces* aux Parthes, & *Charlemagne* aux François. Mais il n'est pas difficile de s'appercevoir que cet éloge donne une trop grande idée de ce Prince, qui n'a jamais approché de ces Grands Hommes auxquels on a voulu le comparer. Aussi, la Posterité moins prévenue l'a-t-elle placé dans un rang qui lui convient mieux, en le mettant plusieurs degrez au-dessous. Il se trouve même des Historiens très judicieux, & du premier ordre, qui en l'ôtant du nombre des Saints où les flateurs l'avoient placé, n'ont pas fait difficulté de le ranger parmi les plus méchans Princes (1). Ce jugement peut être appuyé sur ce qu'on rapporte de Canut le Grand, Roi d'Angleterre & de Danemarc, qui entendant parler de la sainteté d'Edithe Fille d'Edgar, *dit qu'il ne pouvoit se persuader que la Fille d'un si méchant Roi pût être sainte.* Cela donne lieu de soupçonner, que les Historiens d'Edgar ont passé sous silence plusieurs de ses actions, qui auroient pu faire concevoir de leur Heros une idée toute differente de celle qu'ils en ont voulu donner.

975. Mort d'Edgar, ses Femmes & ses Enfans.

Ce Prince regna seize ans, depuis la mort d'Edwy son Frere. Il mourut en 975, âgé de trente deux ans, laissant deux Fils & une Fille. L'aîné de ses Fils, qui portoit le nom d'*Edouard*, étoit né d'une Concubine, ou du moins, d'une Femme sur le mariage de laquelle il y avoit quelque chose à dire, & qui n'étoit pas bien reconnu pour légitime. Le second, nommé *Ethelred*, étoit fils de la belle Elfride qui avoit été Femme d'Ethelwold. Edithe, Fille d'Edgar & de sa premiere Maitresse, passa sa vie dans un Monastere, & après sa mort, elle fut honorée en qualité de Sainte.

On le fait passer pour Saint.

Edgar avoit trop bien mérité de ceux qui se croyoient en droit de canoniser leurs dévots, pour ne pas trouver une place dans le Calendrier. Mais comme on ne pouvoit trouver dans sa vie d'autres preuves de sa sainteté, que son affection pour les Moines, & les fondations de quelques Monasteres (2), on prétendit qu'il en avoit donné de moins équivoques après sa mort. On publia que quand on avoit ôté son Corps du cercueil, pour le mettre dans une Châsse magnifique, on l'avoit trouvé aussi peu corrompu qu'au moment qu'il avoit rendu le dernier soupir. On assura encore, que la Châsse qu'on lui avoit préparée s'étant trouvée trop courte, quoiqu'il fût d'une très petite taille (3), & quelqu'un

(1) Le Docteur *Burnet*, dans la Préface de *l'Histoire de la Reformation d'Angleterre*, met *Edgar* au même rang que *Brunehaud* & *Irene*. RAP. TH.

(2) On remarque, que l'attachement d'*Edgar* à bâtir tant de Monasteres (48; selon *Ingulphe*,) donna une occasion favorable aux Danois de conquérir l'Angleterre, à cause que ce Prince par ce moyen avoit épuisé son Trésor, & donné de grandes Terres pour l'entretien des Moines, qui refuserent à ses Fils du secours dans son plus grand besoin. TIND.

(3) Quoiqu'*Edgar* fût petit & grêle, il étoit si bien proportionné, qu'on dit qu'il prêtoit souvent le collet à ceux qu'on croyoit les plus forts dans sa Cour; & rien ne lui déplaisoit tant que de voir qu'on l'épargnoit par respect, de peur de lui faire du mal. TIND.

ayant

ayant eu l'audace de séparer la tête du corps, il en étoit sorti une grande abondance de sang. Après des preuves si convainquantes de la sainteté de ce Prince, on plaça son Corps tout proche du grand Autel de l'Eglise de Glastonbury, où l'on a prétendu qu'il a fait depuis divers Miracles.

EDGAR.



EDOUARD II.

Surnommé le Martyr,

Treizieme Roi d'Angleterre.

EDOUARD II.

Dissensions en Angleterre à l'occasion des Moines.

Dès qu'Edgar eut cessé de vivre, ceux qui n'avoient souffert qu'avec peine l'agrandissement des Moines, crurent que l'occasion étoit favorable pour les faire retomber dans l'état de leur premiere institution. Elfier, Duc de Mercie, leur ennemi juré, les chassa de tous les Bénéfices qu'ils avoient acquis dans son Gouvernement, & remit des Prêtres Séculiers en leurs places. Quelques autres Seigneurs en firent autant, en divers endroits. Mais le Duc d'Estanglie, & plusieurs autres Grands, demeurerent toujours attachez à Dunstan & à son parti. Cette diversité de sentimens, par rapport aux Moines, produisit une telle animosité entre les Grands, qu'on fut sur le point d'en venir aux armes. Le désordre s'accrut encore, quand il fut question de donner un Successeur au Roi défunt. Ce Prince avoit laissé deux Fils, qui avoient tous deux leurs partisans, quoique leur âge ne leur permît pas de faire valoir eux-mêmes, les droits qu'ils pouvoient avoir sur la Couronne. Plusieurs croyoient qu'elle étoit dévolue à Ethelred, prétendant qu'il y avoit du défaut dans la naissance d'Edouard, & que sa Mere n'avoit pas été Femme légitime d'Edgar. Mais Dunstan & tous les Evêques étoient pour Edouard, se fondant sur ce que le Roi son Pere l'avoit nommé pour son Successeur. A cette raison se joignoit encore un motif, qui n'étoit pas moins interessant dans l'esprit de ceux qui soutenoient son parti. C'est qu'ils s'attendoient à gouverner le Royaume, sous le nom de ce jeune Prince; ce qu'ils ne pouvoient pas esperer s'ils mettoient le cadet sur le Trône, parce que la Mere d'Ethelred marquoit peu de disposition à se laisser conduire par leurs conseils.

Dunstan couronne Edouard, de sa propre autorité.

Cependant, le parti d'Ethelred se trouvant le plus nombreux, Edouard couroit risque de se voir exclus, si Dunstan, qui le soutenoit, n'eût pas trouvé le moyen de rompre les mesures du Parti contraire. Comme il se sentoit appuyé du Peuple, qui avoit une grande opinion de sa sainteté, il se servit de cette disposition pour exécuter ses desseins. Dans le

EDOUARD II.

tems qu'on étoit occupé à déliberer sur le choix de l'un des deux Princes, il se leva brusquement, & ayant pris Edouard par la main, il marcha vers l'Eglise, accompagné des autres Evêques & d'une grande foule de peuple. Dès qu'il y fut arrivé, il sacra ce jeune Prince sans se mettre en peine des oppositions de l'autre Parti. Les Grands gémirent, de se voir encore exposez au Gouvernement de cet impérieux Prélat. Mais, comme le Peuple paroissoit disposé à le soutenir, ils furent contraints de ceder.

La querelle entre les Prêtres & les Moines se renouvelle.

Edouard n'avoit que douze ans, quand il commença son Regne, sous la tutelle de Dunstan, qui s'empara d'abord de toute l'autorité. Dès qu'il fut en possession de la Régence, il fit tous ses efforts possibles pour maintenir les Moines dans la jouissance des Bénéfices qu'ils avoient acquis sous le Regne précedent, & il se servit pour cela de l'autorité du Roi. Mais il y trouva plus de difficulté qu'il n'avoit pensé. Comme le Roi étoit Mineur, on se dispensoit avec moins de scrupule d'obeïr aux ordres qui étoient donnez en son nom. Dunstan assembla divers Conciles sur ce sujet. Mais peut-être ses efforts auroient-ils été inutiles, si par divers Miracles, qui ne lui manquoient jamais au besoin, il n'eût eu l'adresse de persuader au Peuple, que le Ciel s'interessoit dans cette affaire.

Divers Conciles sur ce sujet.

Miracles en faveur des Moines.

Dans un de ces Conciles qui étoit assemblé à Winchester, la pluralité des voix se trouvant contre les Moines, ils auroient infailliblement perdu leur procès, si tout à coup, un Crucifix qui étoit au bout de la Salle, n'eût prononcé distinctement ces paroles : *A Dieu ne plaise que cela se fasse de la sorte ! Vous aviez bien jugé jusqu'ici, pourquoi changeriez-vous présentement ?* A cette voix miraculeuse, les plus obstinez se rendirent, & donnerent leurs suffrages aux Moines.

Une autre fois, pendant qu'on étoit assemblé dans la même Ville pour l'élection d'un Doyen de cette Eglise, Dunstan s'efforçoit de faire tomber le choix sur un Moine nommé *Elphegus* : mais le Peuple vouloit que cette Dignité fût conferée à un Prêtre Séculier. Cette division faisoit craindre une sédition, qui pouvoit avoir de fâcheuses suites. Mais l'Apôtre St. André revela tout à coup à Dunstan, en présence de tout le Peuple, qu'il falloit élire le Moine, qui en effet, fut installé sur le champ. Ces Miracles, & plusieurs autres qu'il seroit trop long de rapporter, n'ayant pourtant pas été capables de réunir tous les esprits en faveur des Moines, enfin il s'en fit un qui ferma la bouche à ceux qui leur avoient été les plus contraires.

Accident singulier arrivé au Concile de Calne.

Dunstan avoit assemblé un Concile à Calne, pour y faire ordonner que les Moines seroient maintenus dans la possession des Bénéfices. C'étoit un de ces Conciles mixtes dont il sera parlé ailleurs, où le Roi & tous les Grands assistoient, aussi bien que les Evêques & les Abbez. Selon les apparences, la décision de cette affaire n'auroit pas été avantageuse aux Moines, vu le grand nombre d'opposans qu'ils avoient dans

cette assemblée. Mais pendant qu'on disputoit avec beaucoup de vivacité de part & d'autre, il arriva que la Salle où le Concile étoit assemblé, fondit tout à coup sous les pieds des assistans, dont plusieurs furent écrasez. La seule poutre sur laquelle la chaise de Dunstan étoit placée, demeura ferme, & le Prélat n'eut aucun mal; pendant qu'à peine se trouva-t-il un seul homme de cette nombreuse Assemblée, qui ne fût tué ou blessé. Il n'en fallut pas davantage pour convaincre le Peuple, que le Ciel aimoit les Moines, puisqu'il avoit pris un soin si particulier de leur Protecteur. Il se trouva pourtant des gens qui eurent la malice de faire remarquer, que, contre la coutume, Dunstan avoit empêché que le Roi ne se trouvât ce jour-là dans l'Assemblée. Depuis cet accident on ne songea plus à inquieter les Moines, soit que la protection que Dieu avoit accordée à Dunstan eût fait impression sur leurs ennemis, soit que les principaux de ceux qui leur étoient opposez eussent péri en cette occasion.

Les Moines demeurent en possession des Bénéfices.

Outre les affaires Ecclésiastiques qui viennent d'être rapportées, on ne trouve rien de remarquable dans le Regne d'Edouard, que la mort tragique de ce Prince, qui arriva l'an 979, quatre ans après qu'il fut monté sur le Trône. Voici la maniere dont la plûpart des Historiens racontent cet évenement. Edouard passant un jour, au retour de la Chasse, près du Château de Corfe (1), où Elfride sa Belle-Mere faisoit sa résidence avec Ethelred son Fils, se sépara de sa suite pour les aller voir. Elfride, ayant été avertie que le Roi étoit à la porte, accourut pour le recevoir, & le pria instamment de mettre pied à terre, & d'entrer dans la maison pour s'y rafraichir. Mais comme le dessein du Roi n'avoit été que de rendre une petite civilité à sa Belle-Mere, en passant si proche de son Château, il se contenta de demander un verre de vin pour boire à sa santé. Soit qu'Elfride eût déja projetté de se défaire de ce Prince pour faire monter son propre Fils sur le Trône, ou que cette occasion favorable lui en eût fait naitre la pensée, le jeune Roi n'eut pas plutôt porté le verre à la bouche, qu'un scélérat lui donna par derriere un coup de poignard, dans les reins. Dès qu'il se sentit blessé, il tourna la bride de son cheval, qui l'emporta bien-tôt hors de la vue des assistans. Mais comme l'abondance de sang qu'il perdoit l'empêchoit de se soutenir, il ne tarda pas long-tems à tomber. Pour comble de malheur, son pied s'étant embarassé dans l'étrier, il fut traîné par son cheval, qui ne s'arrêta que bien loin de là, tout proche de la maison d'une pauvre femme aveugle, qui étoit sur le chemin. Ce fut dans cette maison

979. Mort tragique d'Edouard.

(1) Le Château de *Corf* dans l'Isle de *Purbeck*, dans le Comté de *Dorset*. Ce Château est un morceau d'Antiquité considerable. L'Histoire n'apprend rien de positif sur le tems que les fondemens en furent jettés. Dès que la force & la sureté du Royaume fut fondée sur les Châteaux & les Forteresses, ce fut un des principaux qui appartenoient à la Couronne. Ce Château fut reparé par *Henri VII*; & pendant les Guerres-civiles, il y avoit Garnison pour le Roi. Elle étoit commandée par le Proprietaire, Mr. *Banks*, Président du Tribunal de Justice. *Cambden*. Addit. sur *Dorset*. TIND.

que les gens qu'Elfride avoit envoyez après lui le trouverent mort, tout déchiré par les pierres sur lesquelles il avoit été trainé. Elfride, croyant pouvoir cacher cette horrible action qui n'étoit sue que de ses Domestiques, fit jetter le corps dans une fontaine voisine. Mais malgré cette précaution, il fut trouvé peu de jours après, & porté à Warham (1), d'où il fut transferé à Shafstbury, dans un Monastere que le Roi Alfred y avoit fondé. On prétend qu'il fit là beaucoup de Miracles, & qu'un Aveugle & un Boiteux y furent guéris par son seul attouchement. On dit encore que la pauvre femme qui l'avoit gardé une nuit dans sa maison, recouvra la vue par son intercession; & que la fontaine dans laquelle il avoit été jetté, acquit la vertu de guérir diverses sortes de maladies. Enfin on ajoute, qu'Elfride, curieuse d'apprendre par elle-même la vérité de ces Miracles, voulut aller sur les lieux, mais que le cheval qu'elle montoit ne voulut jamais marcher un seul pas, quelque effort qu'elle fit pour le faire avancer. C'est de ces sortes de prodiges qu'on voit toutes remplies les Histoires de ce tems-là. Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'Elfride voulant satisfaire à la Justice divine, pour le crime qu'elle avoit commis, fonda deux Monasteres de Filles, l'un à *Ambresbury* (2), & l'autre à *Whorewell* proche d'Andover. Ce fut dans ce dernier qu'elle se retira, pour y faire pénitence pendant tout le reste de sa vie. On dit qu'elle se couvroit souvent le corps de petites Croix, afin d'en écarter le Démon, qu'elle n'avoit que trop de sujet de craindre.

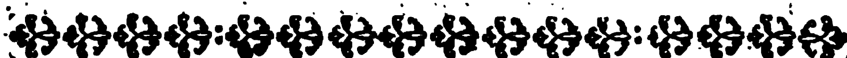
Raison vrai-semblable qui a fait donner à Edouard le titre de Martyr.

J'ignore sur quel fondement on a voulu faire un Saint & un Martyr d'Edouard, à moins qu'on n'ait prétendu qu'il fut assassiné *en haine de* son affection pour Dunstan & pour les Moines. En effet, cela suffisoit alors pour acquerir ce glorieux titre. Il est certain qu'en ce tems-là, tous les amis des Moines passoient pour autant de Saints, & que leurs ennemis étoient regardez comme des gens dignes de la colere de Dieu. Quoiqu'il en soit, le jeune Prince dont je viens de parcourir le Regne, est connu ordinairement sous le nom d'*Edouard le Martyr* (3).

(1) Dans le Comté de *Dorset*. TIND.

(2) *Ambresbury* dans le Comté de *Wilt*, ainsi nommé d'*Ambrosius*, qui y bâtit un Monastere pour 300 Moines, destinés à faire des prieres pour les Ames des Seigneurs Bretons tués par *Hengist*. On y trouva, le Siecle passé, le Tombeau de *Quinever* ou *Genievre*, Femme d'*Artus*, avec cette Inscription sur la muraille, en lettres d'or massif: *R. G. A. C.* 600. dont l'antiquité est fort suspecte, puisqu'elle auroit sur ce pied-là survêcu *Artus* pendant cinquante ans. Outre cela, des Historiens dignes de foi disent qu'elle fut enterrée à *Glassenbury*. Le Monastere de Religieuses d'*Elfride* est fameux en ce que la Reine *Eleonor* y fut Religieuse, comme aussi *Marie* Fille d'*Edouard I*, avec treize Filles de Seigneurs qui y reçurent le Voile le jour de l'Assomption de l'an 1215. *Cambd.* Add. à *Wilt-Shire*. TIND.

(3) On célebre le Martyre du Roi *Edouard* pendant trois differens jours; le jour qu'il fut tué, & les deux Translations de son Corps. Voyez *Martyr Angl.* 18 de Mars, Fevrier, & Juin 20. Il a aussi l'honneur d'être dans le Martyrologe Romain, au 18 de Mars, où *Baronius* fait mention d'une Lettre qui est dans le *Régistre d'Innocent IV*, pour la célébration de la Fête de *S. Edouard*. Coll. l. 3. TIND.



ETAT

DE L'EGLISE D'ANGLETERRE,

*Depuis l'Union des sept Royaumes, jusqu'à la fin du Regne d'*EDOUARD *le Martyr.*

LEs Guerres continuelles dont l'Angleterre fut affligée pendant les cent-cinquante années que nous venons de parcourir, ne furent pas moins funestes à l'Eglise qu'à l'Etat. Les effets qu'elles produisirent par rapport à la Religion, furent un relâchement extrême dans les mœurs, & une ignorance profonde qui se répandit dans tout le Royaume. La destruction des Eglises & des Monasteres, le pillage des biens qui les faisoient subsister, & la nécessité de se défendre contre les Danois, & de ne s'occuper qu'à l'exercice des armes, détournerent une infinité de gens de l'étude de la Religion. Il ne faut donc pas s'étonner si, pendant un tems si fâcheux, on ne trouve que peu de choses qui puissent fournir de la matiere à l'Histoire Ecclésiastique. Ajoutons encore, que la plûpart des Monasteres, où l'on conservoit des Mémoires de ce qui se passoit de plus remarquable dans l'Eglise & dans l'Etat, ayant été ruinez, ceux qui ont écrit l'Histoire de ce tems-là, n'ont pu se prévaloir de ce secours. On ne verra donc ici que peu d'évenemens remarquables par rapport à la Religion, peu de Conciles qui puissent faire connoître la Foi de l'Eglise Anglicane, & un très petit nombre de Savans dont les Ecrits puissent nous donner quelques lumieres. Il y a pourtant quelque nécessité de rapporter les principales particularitez qui sont parvenues jusqu'à nous, parce qu'elles pourront servir à faire entendre les matieres qu'un tems plus heureux nous fournira dans la suite. ETAT DE L'EGLISE.

Pendant le Regne d'Ecbert, il ne se passa rien dans l'Eglise, qui mérite d'être rapporté. Celui d'Ethelwolph nous fournit un sujet dont j'ai déja parlé en un autre endroit, & sur lequel néanmoins, il ne sera pas hors de propos de s'arrêter ici un moment. C'est de la Chartre des Dixmes, dont je veux parler. Voici ce qu'elle contenoit.

ETHELWOLPH, *par la grace de Dieu Roi des Saxons Occidentaux &c.* Chartre d'Ethelwolph pour les Dixmes.

Par l'avis des Evêques, Comtes, & autres personnes distinguées de nos Etats, pour le salut de notre ame, le bien de notre Peuple, & la prosperité de notre Royaume, Nous avons pris la prudente & avantageuse résolution, d'accorder

ETAT DE L'EGLISE.

la Dixieme partie des Terres, dans toute l'étendue de notre Royaume, à l'Eglise & aux Ministres de la Religion, pour être par eux possedée, avec tous les privileges des Terres libres. Nous entendons que cette Dixieme partie soit déchargée de tous services dûs à la Couronne, par les Laïques qui tiennent des Terres de Nous. C'est ce que Nous accordons à l'Eglise, à l'honneur de Jesus-Christ, de la Bienheureuse Vierge, & de tous les Saints, pour témoigner notre dévotion à l'égard de la solemnité de la Pâque; & afin d'attirer la benédiction de Dieu sur nous & sur notre posterité.

Donné dans le Palais de Wilton, l'an 854, Indiction seconde, pendant la fête de Pâque.

Remarque sur cette Chartre.

Les termes, la date & ses signatures de cette Chartre, forment des difficultez qui ont fait soupçonner à plusieurs Savans qu'elle est supposée. Mais, sans entrer dans le détail des raisons qu'on allegue pour & contre, je me contenterai de remarquer, que longtems avant cette Chartre, le Clergé d'Angleterre prétendoit à la jouïssance des Dixmes, s'il n'en étoit pas déja actuellement en possession. Cela paroit par le XVII. Canon du Concile de *Calchite* assemblé en 785, dont j'ai parlé en son lieu. On voit même dans ce Canon, que le Clergé s'appuyoit sur la Loi Mosaïque. Véritablement, il n'est pas impossible que le Roi Ethelwolph ait voulu fortifier les droits du Clergé, en lui accordant une Chartre pour le même sujet. Mais en ce cas-là, il n'y a point d'apparence qu'il eût passé sous silence le Droit divin, dont le Clergé faisoit son principal fondement. Ainsi, si cette Chartre ne peut pas absolument être regardée comme fausse, du moins paroit-elle fort douteuse. Ajoutons, que par la Dixieme partie des Terres, il faut nécessairement entendre la Dixieme partie de leur rapport; ce qu'on ne peut regarder que comme une explication forcée, sur-tout dans un Acte Primordial tel que celui-ci (1).

Les Regnes d'Ethelbald, d'Ethelberd, & d'Ethelret I, ne fournissent à l'Histoire Ecclésiastique que la destruction des Monasteres, & les descriptions pathétiques que font les Historiens des fureurs que les Danois ont exercées, pendant ce tems-là, contre les Moines. C'est à cela qu'ils s'arrêtent principalement, comme à des évenemens qu'ils jugent les plus importans pour l'Histoire. Ils regrettent particulierement les trois fameux Monasteres (2) de *Croyland*, d'*Ely*, & de *Medeshamstede*,

(1) La Chartre ici traduite est dans le *Monasticon*, p. 100. Elle est datée de *Wilton* en 854. Au lieu qu'il y a une autre Chartre bien différente de celle-ci dans *Ingulphe*, & dans *Matthieu de Westminster*, datée de *Winchester* en 855. Pour résoudre cette difficulté, on suppose qu'*Ethelwulph* repeta cette Concession premierement à *Wilton*, pour les Dixmes seulement de ses Domaines propres; & l'année suivante à *Winchester*, pour les Dixmes de tout le Royaume: quoiqu'on doive avouer qu'elles semblent également regarder tous les Etats de ce Prince. Voyez *Ingulphe*, pag. 17. Edit. de *Gale*, & *Matth. West.* Flor. Hist. *Ann.* 854. *Ingulphe* rapporte que cette Chartre fut faite après le retour d'*Ethelwulph* de Rome; mais cela ne sauroit être, si l'on fait réflexion qu'il n'étoit alors que Roi de *Kent*. TIND.

(2) Voyez *Ingulphe*, pagg. 22, 23, 24, où l'on trouve un récit lamentable de la destruction de ces trois Monasteres. TIND.

dont les Moines furent massacrez, & les Bibliotheques brûlées.

Etat de l'Eglise.

Remarque sur le prétendu Martyre d'Edmond Roi d'Estanglie.

Le prétendu Martyre d'Edmond Roi des Estangles pourroit nous arrêter un peu, s'il n'en avoit été déja parlé ailleurs. Je l'appelle prétendu, parce qu'il ne paroit pas que ce Prince ait perdu la vie pour aucune des causes qui font les Martyrs. Autrement, il faudroit dire, qu'il y a eu en Angleterre autant de Martyrs, qu'il y a eu de Chrétiens mis à mort par les Danois. On n'a pourtant pas laissé de mettre ce Roi dans le Calendrier, en qualité de Martyr, & l'on a prétendu que les Miracles ont été fréquens (1) sur son tombeau, pendant plusieurs siecles.

Quoique j'aye déja parlé amplement de tout ce qui regarde le Regne d'Alfred le Grand, il ne sera pas inutile de rafraichir la mémoire du Lecteur à l'égard de deux choses qui peuvent être de quelque usage pour la suite. La premiere est la décadence des Monasteres, décadence qui fut si entiere, qu'il ne se trouvoit plus de Moines en Angleterre, tous ayant été massacrez par les Danois, ou s'étant retirez hors du Royaume. Quelques-uns peut-être s'appliquerent à d'autres Professions, quand ils virent que la perte de leurs revenus leur ôtoit les moyens de subsister. Dès que le Roi Alfred fut quitte des Danois, il fit bâtir des Monasteres, où il attira des Moines étrangers, n'en pouvant point trouver dans son Royaume. On s'étonnera, sans doute, qu'au lieu de faire la dépense de ces nouveaux bâtimens, il n'ait pas plutôt reparé les anciens, dont les murailles subsistoient encore pour la plupart. Mais il faut sçavoir, que les Prêtres seculiers s'en étoient mis en possession, & qu'ils y vivoient en commun, sous la conduite d'un Archiprêtre. Apparemment Alfred jugea, qu'il y auroit quelque inconvenient à les en déposseder.

Décadence des Moines sous le Regne d'Alfred.

L'autre chose dont je veux parler, c'est la crasse ignorance dans laquelle les Anglois étoient tombez, pendant les Guerres des Danois. On a déja vu, dans la Vie d'Alfred, les plaintes que ce Prince lui-même en faisoit. C'est ce qui lui fit prendre la résolution d'attirer dans ses Etats, autant de Savans étrangers qu'il lui fut possible, de fonder l'Université d'Oxford (2), & de se servir de divers autres moyens pour rétablir les Sciences dans son Royaume.

Grande ignorance sous ce même Regne.

(1) *Matthieu de Westminster* dit que la tête d'*Edmond* ayant été jettée parmi les ronces & les épines du même Bois où *Lodebrock* fut tué par *Bern*, (Voyez la Note sur la page 297) ceux d'*Est-Anglie* après le départ des *Danois*, y allerent pour voir, & ayant cherché la tête inutilement pendant quelque tems, elle cria enfin, *Ici, ici, ici*; & ne cessa point jusqu'à ce qu'ils se rendissent sur le lieu. La tête fut cousue au corps, & ensevelie avec lui. Lorsqu'on alla enlever son corps plusieurs années après, on le trouva entier, & la tête attachée sans aucune cicatrice; on n'y voyoit qu'une legere marque autour du col, comme un fil d'écarlate. *Matthieu de Westminster.* Ec. Hist. *Ann.* 870. TIND.

(2) Il y a un endroit d'*Asserius*, cité par *Cambden*, où l'Historien parle d'une dispute entre *Grimbald* qu'*Alfred* avoit envoyé à *Oxford*, & les anciens Etudians qui y étoient établis longtems auparavant; d'où il paroît qu'*Alfred* ne fut point le pre-

ETAT DE L'EGLISE.

Edouard l'Ancien, suivant les traces du Roi son Pere, fonda, par le même motif, l'Université de Cambridge (1), selon le sentiment de quelques-uns. Je n'entrerai point ici dans le détail des raisons qu'on allegue pour & contre l'ancienneté de cette illustre Université, cette matiere étant pleine de difficultez; d'ailleurs, elle ne regarde la Religion qu'indirectement. Mais il y a dans le Regne d'Edouard l'Ancien une particularité où la Religion se trouve plus interessée, à cause des conséquences qu'on prétend en tirer, & sur laquelle il est bon de donner quelque éclaircissement.

Observations sur une Bulle prétendue du Pape Formose.

Guillaume de Malmesbury rapporte dans son Histoire, que pendant le Regne d'Edouard l'Ancien, le Pape Formose ayant été informé, qu'il y avoit déja sept ans que les Evêchez du Wessex étoient vacans, envoya en Angleterre une Bulle qui excommunioit le Roi & tous ses Sujets. Il ajoute, que cette Bulle ayant été communiquée à Edouard, il assembla un Conseil Général, où *Plegmond*, Archevêque de Cantorbori, en fit la lecture: qu'ensuite il fut résolu par l'Assemblée, que

[illegible]

mier Fondateur de cette Université. De l'autre côté, on objecte que cet endroit d'*Asser* est supposé; qu'il n'est point dans l'Edition publiée par l'Archevêque *Parker*: qu'*Usserius* assure positivement qu'il est falsifié, & qu'il parle de choses arrivées après la mort d'*Asser*, &c. On objecte encore contre la prétention d'antiquité de *Cambridge*, de même que d'*Oxford*, qu'aucune de ces Universités n'est mentionnée par *Bede*: qu'*Alcuin* la passe aussi sous silence, & parle d'*Yorck* comme du Siége des Sciences en ce tems-là: Qu'*Ingulphe*, dans sa description de l'embrasement des Bibliotheques & des Monastères par les *Danois*, ne dit pas un mot du ravage fait à *Oxford* ou à *Cambridge*: Qu'*Alfred* se plaint de ce qu'il y avoit peu de personnes en-deçà de l'*Humber*, qui entendissent les Prieres de l'Eglise en Anglois, ou la Syntaxe Latine: Enfin, que s'il y eût eu deux fameuses Universités en Angleterre, quel besoin auroit eu ce Prince d'envoyer chercher au-delà de la Mer des gens savans pour instruire ses Sujets. L'opinion la plus probable est donc, que l'Université d'*Oxford* fut fondée premierement par *Alfred* en 886. Voyez le Livre de *W. inch.* *Higden*, L. 6. *Harps. Malm.* TIND.

(1) Il y a une Chartre manuscrite qu'on garde dans la Bibliotheque de *Clare-Hall* à *Cambridge*, contenant les Privileges accordés à cette Université, à ce qu'on prétend, par le Roi *Edouard*. Cependant il y a des gens qui reculent bien plus loin l'antiquité de cette Université, & la placent 394 ans avant J. C. prétendant qu'elle fut alors fondée par un Espagnol nommé *Cantaber*, & qu'elle fut rétablie par *Sigebert* Roi d'*Est-Anglie*, en 630: d'autres en regardent ce Roi comme le Fondateur. Mais il est clair par les raisons de la Note précédente, qu'il n'y avoit rien de semblable à une Université jusqu'au tems d'*Alfred*; &, comme certains Auteurs disent, (*Coll. Eccles. Hist.* p. 299.) nous n'avons point de témoignages qu'il y eût une Université à *Cambridge* jusqu'à l'année 1110. (l'an dixieme du Regne de *Henri I.*) lorsque *Joffrid* Abbé de *Croyland* envoya un certain *Gislebert* Théologien, & trois autres hommes, à *Cambridge*, pour y enseigner les Sciences. Ces Moines étant arrivés à *Cambridge*, louerent une Grange pour y faire leurs Leçons; & dans un an de tems le nombre de leurs Auditeurs s'accrut si fort, qu'il n'y avoit ni Maison ni Grange, qui pût les contenir. De ce petit commencement, dit *Pierre de Blois*, l'Université de *Cambridge* devint un Lieu fameux pour les Sciences. Le premier College, savoir l'*Hôtel de Pierre* (*Peter-House*) fut fondé par *Hugh Balsham* Evêque d'*Ely*, en 1284. TIND.

les

les Sieges vacans seroient remplis, & qu'on en érigeroit trois nouveaux dans le Wessex. Plegmond, continue l'Historien, partit ensuite pour Rome (1), où il fit lever l'Excommunication, & à son retour, il sacra en un seul jour sept Evêques. Un ancien Regître de l'Abbaye de Cantorberi dit à peu près la même chose, avec cette addition, que dans l'Assemblée Générale, dont on vient de parler, il fut pourvu aux moyens de retirer les Peuples de Cornouaille de leurs erreurs. Il faut entendre par les erreurs de ces Peuples, qui étoient des anciens Bretons, le refus qu'ils faisoient de reconnoitre la superiorité de l'Evêque de Rome.

ETAT DE L'EGLISE.

Les Auteurs Catholiques Romains prétendent tirer un grand avantage de cette Bulle, pour prouver qu'en ce tems-là, l'autorité du Pape étoit tellement reconnue en Angleterre, qu'on ne lui contestoit pas même le pouvoir d'excommunier le Roi. Mais quand on examine cette Piece, on ne sait comment l'accorder avec la Chronologie. Guillaume de Malmesbury dit, que la Bulle étoit de l'an 904. Cependant, le Pape Formose, à qui il l'attribue, étoit mort en 896, & avoit été déterré l'année suivante par Etienne son Successeur. Le Cardinal Baronius a prétendu remedier à cet inconvénient, en disant qu'il y a une faute dans la date de Guillaume de Malmesbury, & qu'au lieu de 904, il faut lire 894. Véritablement, cette correction sauve l'anachronisme touchant Formose; mais ce Cardinal retombe dans un autre par rapport à Edouard, qui ne monta sur le Trône que l'an 900. Il faudroit donc corriger le nom d'Edouard, & mettre celui d'Alfred en sa place. Mais on ne trouve nulle part, qu'Alfred ait été excommunié. Malgré tout cela, on n'a pu se résoudre à perdre l'avantage qu'on prétend tirer de cette Piece. On a supposé, qu'il y a eu deux Bulles sur ce sujet, l'une du Pape *Formose*, de l'année 894, adressée aux Evêques Anglois, dans laquelle il n'est point parlé du Roi Edouard: l'autre du Pape Jean IX., où ce Prince étoit menacé de l'excommunication. Pour appuyer cette supposition, on cite Guillaume de Malmesbury qui parle de la Bulle de Formose, & Polydore Vergile qui fait mention de celle de Jean IX. Mais ce moyen est peu propre à lever la difficulté, puisque Guillaume de Malmesbury s'est manifestement trompé, ou dans la date de la Bulle, ou dans le nom du Pape qui l'a publiée. D'un autre côté, Polydore Vergile ne dit pas que ce fut Jean IX. qui menaça Edouard de l'Excommunication, comme on le prétend, mais Jean X., comme il le faudroit en effet si la Bulle étoit de l'année 904. Ainsi cette Bulle, dont on fait tant de parade, ne sauroit subsister avec la Chronologie.

On n'a pas la même raison de douter de la Consécration des sept Evê-

(1) Auteurs qui confirment ces faits: *Malms.* lib. 2. de *gest. Reg. Angl. Spelman Conc.* Vol. I. pag. 387. *Réponse des Théologiens Catholiques au Chevalier Edouard Coke*, p. 136, 137. Tind.

ETAT DE L'EGLISE.

ques, dont parle Guillaume de Malmesbury. Quoique le tems n'en soit pas bien certain, on sait pourtant, qu'au commencement du X. Siecle, il y avoit six Evêques dans le Wessex, au-lieu que peu auparavant, il n'y en avoit que trois. *Raoul de Dicet* met l'érection de ces trois nouveaux Evêchez dans l'année 909. Pour accorder cet Historien avec Guillaume de Malmesbury, qui la met dans l'année 904, on fait une supposition qui, si elle n'est pas fondée, ne péche pas du moins contre la vraisemblance. On prétend que dans un Synode, ou Assemblée mixte, tenue à Winchester en 904, il fut résolu d'ériger trois nouveaux Sieges Episcopaux dans le Wessex. Mais comme ces nouveaux Evêchez devoient être tirez de ceux de *Winchester* & de *Sherburn*, on demeura d'accord, que ce changement ne se feroit qu'après la mort des Evêques de ces deux derniers Dioceses, pour ne pas les priver des revenus qu'ils avoient eus jusqu'alors. Ces deux Evêques étant morts tous deux dans l'année 909, ou peut-être un peu auparavant, & l'Evêché de *Worchester* dans la Mercie se trouvant aussi vacant, aussi bien que celui de *Sussex*, *Plegmond* sacra sept Evêques à la fois; savoir *Fridstan* pour Winchester, *Werestan* pour Sherburn, *Kenulphe* pour Worcester, *Bearnock* pour Selsey en Sussex, *Eadulphe* pour Kirton, *Athelm* pour Wells, & *Adelstan* pour Petrockstown ou Padstow, en Cornouaille. Ces trois derniers étoient les nouvellement érigez. Au reste, quoique Guillaume de Malmesbury & *Radulphe Hygden* ayent avancé, que le Pape confirma ces nouvelles érections, il est certain qu'en ce tems-là, ni plus de deux-cens ans après, on ne demandoit point son approbation pour des choses de cette nature. Il y a donc beaucoup d'apparence, que ces deux Historiens qui parlent de la confirmation du Pape, ont rapporté ce qui se passoit en ce tems-là, conformément à ce qui se pratiquoit de leur tems.

Grands privileges accordez à l'Abbaye de Glaston.

Je n'aurai pas occasion de m'arrêter beaucoup sur les Regnes d'*Adelstan*, d'*Edmond*, & d'*Edred*, parce que, si on en excepte quelques Conciles dont j'ai dessein de parler dans la suite, on n'y trouve que peu de particularitez importantes. Ce qu'on y voit de plus remarquable, ce sont les immunitez dont Edmond gratifia l'Abbaye de *Glassenbury*, en faveur de Dunstan qui en étoit le premier Abbé, depuis qu'elle avoit été rebâtie. Ces privileges s'étendoient si loin (1), qu'il sembloit que le Roi avoit eu dessein de donner à l'Abbé une espece de Souveraineté sur les Terres qui dépendoient de ce Monastere.

Turketule rétablit l'Abbaye de Croyland.

On peut encore remarquer, dans le Regne d'Edmond, le rétablissement de l'Abbaye de *Croyland* dans la Mercie, de laquelle *Turketule*, Cousin du Roi, & son Chancelier, fut le Restaurateur. Il y prit lui-même l'habit de Religieux, & il en fut fait Abbé par le Roi *Edred*, qui lui en donna l'investiture en lui mettant en main le *Bâton Pastoral*;

(1) Cette Chartre fut copiée en lettres d'or dans un Livre des quatre Evangiles, & donnée à l'Abbaye par le Roi. TIND.

selon la coutume de ce tems-là. Turketule obtint une Chartre fort avantageuse pour son Monastere. Mais Edred refusa de lui accorder le droit d'azyle, quoique cette même Maison en eût joui avant sa ruïne, ne voulant point que les Maisons Religieuses servissent à proteger les malfaiteurs.

ETAT DE L'EGLISE. Edred refuse de lui accorder le droit d'azyle.

Ce même Prince eut de grands égards pour Dunstan, qui se servit de son crédit, non seulement pour remettre les Moines en possession des Monasteres que les Prêtres Séculiers s'étoient appropriez, mais encore, pour les introduire dans les Benéfices. Si la vie d'Edred eût été plus longue, Dunstan auroit sans doute, dès ce tems-là, mis cette affaire dans un état à ne pouvoir plus être alterée. Mais ce Prince étant mort avant qu'elle fût finie, Edwy son Successeur dépouilla les Moines des Bénéfices qu'ils avoient acquis, & même de quelques-uns de leurs Monasteres. A voir les plaintes que les Historiens, dont la plupart ont été Moines, font sur ce sujet, & leur acharnement contre Edwy, on diroit que ce Prince avoit renversé la Religion de fond en comble. Cependant, quand on examine de près le sujet de leurs plaintes, on trouve que les Moines ne perdirent que deux Monasteres, savoir, ceux d'*Abingdon* & de *Malmesbury* (1). Cette perte leur fut pourtant si sensible, qu'ils firent soulever toutes les Provinces situées au Nord de la Tamise, ainsi qu'il a été dit ci-devant.

Il n'est pas nécessaire de repéter ici ce qui a été déja rapporté du grand crédit de Dunstan sous le Regne d'Edgar, ni ce qu'il fit en faveur des Moines. Véritablement, on ne peut point le blâmer de s'être servi de son pouvoir pour les rétablir dans les Monasteres. Quoique ces Maisons eussent été abandonnées pendant les Guerres précédentes, elles n'appartenoient pas aux Prêtres Séculiers, puisqu'elles avoient été fondées pour des Moines. Mais on ne peut pas aussi facilement excuser le projet qu'il forma d'introduire les Moines dans les Bénéfices, sous prétexte que les Prêtres étoient pour la plupart mariez. Il n'est pas nécessaire d'examiner ici, sur quel fondement les Conciles & les Papes ont interdit le Mariage au Clergé. Cette matiere ayant été discutée par divers Auteurs, on ne pourroit y ajouter rien de nouveau. Il suffira de dire simplement, que depuis la Conversion des Anglois, le Clergé d'Angleterre ne s'étoit point astreint à garder le Célibat; & que Dunstan entreprit une chose nouvelle, en voulant les y obliger conformément aux Décrets des Papes. On a vu dans le Regne d'Edgar, comment, par l'autorité de ce Prince, Dunstan réussit, non à empêcher les Prêtres de garder leurs femmes, mais à les priver de leurs Bénéfices sous ce prétexte. Cependant, quelque grand que fût son crédit, & quelque passion qu'il eût pour les Moines, il ne lui fut pas possible de les rétablir

(1) Ou peut-être *Glassenbury*, où étoient tous les Moines qu'il y avoit du tems d'*Edwy*. Les autres Monasteres étoient possedés par des Séculiers. Voyez *Tinmuth Hist. Aur.* MS. l. 21. *Vulstan Vita Ethel.* TIND.

ETAT DE L'EGLISE.

dans les Monasteres du Nord. Pendant plus de deux-cens ans ; ceux de ce païs-là demeurerent déserts, & le nom même de Moine y étoit à peine connu.

Translation des Sieges Episcopaux.

Il y a peu de chose à dire touchant les nouveaux Evêchez, ou sur le transport des Sieges Episcopaux d'un lieu à un autre, dans un tems où la moitié du Royaume étoit entre les mains des Danois, qui n'avoient pas encore reçu la Foi Chretienne. Le Northumberland, la Mercie & l'Estanglie étant sans cesse exposez à leurs ravages, on ne doit pas s'imaginer que les affaires de l'Eglise y allassent d'un train bien reglé. L'Estanglie fut plus de deux-cens ans sans Evêque ; & dans le Northumberland, l'Evêché de Hagulstadt fut mis en un état si déplorable, qu'après avoir été longtems sans Pasteur, on fut enfin contraint de le réunir à celui d'Yorck. Pendant le Regne d'Alfred, les Evêchez de *Leicester* & de *Lincoln* furent unis en un seul, dont le Siege fut transporté à Dorchester. Il y demeura jusqu'au tems de Guillaume le Conquerant, qu'il fut encore transferé à Lincoln. J'ai déja parlé de l'érection de trois nouveaux Evêchez dans le Wessex : c'est pourquoi il n'est pas nécessaire d'en parler. C'est tout ce qui s'offre sur ce sujet ; à moins que de vouloir donner une suite des Evêques de chaque *Siege* particulier, ce qui me meneroit trop loin. Ceux qui en seront curieux, pourront se satisfaire dans le Livre que le Docteur *Heylin* a publié sur cette matiere, où l'on trouve l'année de l'installation de chaque Evêque.

Conciles.

Les Conciles qui ont été assemblez pendant le tems que je parcours présentement, n'ont été proprement que des Assemblées mixtes, *composées* des Prélats & de la Noblesse. On les appelloit en Saxon *Wittena-Gemot*, c'est à dire, *Assemblée des Sages*, ou bien *Mycel-Synod*, qui signifioit en la même Langue, *Grande Assemblée*, *Assemblée Générale*. Ces deux noms ont été rendus en Latin par le mot *Concilium*. Mais parce que dans ces Assemblées, on faisoit des Loix & des Ordonnances qui regardoient l'Eglise aussi bien que l'Etat, on en a mis plusieurs au rang des Conciles, à cause des Loix Ecclésiastiques qu'on y faisoit. Quant aux Conciles purement Ecclésiastiques, on ne trouve point qu'il s'en soit assemblé aucun, depuis le tems de la Monarchie d'Ecbert, jusqu'à Edouard le Martyr.

Outre l'Assemblée de Winchester, où l'on prétend qu'Ethelwolph accorda la Dixme des Terres à l'Eglise, la plus considerable qui se soit tenue par rapport aux affaires de la Religion, est celle de *Graetley*, sous le Regne d'Adelstan. On y fit neuf Loix ou Ordonnances, qui regardoient les affaires de l'Eglise.

Synode de Graetley.

La premiere ordonnoit le payement des Dixmes (1).

(1) Au payement des Dixmes est ajouté l'ordre du Roi à tous ses Officiers & Gouverneurs, de fournir à un Pauvre des vivres & des habits ; il semble que c'étoit aux dépens du Roi. Chacun de ces Officiers étoit chargé aussi d'affranchir un Esclave. TIND.

La seconde enjoignoit aux Magistrats, de tenir la main à l'exécution des Loix contre ceux qui étoient convaincus par le jugement de l'*Ordeal* (1), c'est-à-dire, par l'épreuve du feu ou de l'eau.

La troisieme étoit contre les Sorciers & contre les Voleurs dans les grands chemins.

La quatrieme regardoit les lieux où l'on pouvoit faire battre de la Monnoye. Sur cela, il faut remarquer, qu'à Cantorberi il devoit y avoir sept Moulins, ou Instrumens pour monnoyer l'argent, savoir, quatre pour le Roi, deux pour l'Archevêque, & un pour l'Abbé du Monastere de St. Augustin. A Rochester, il devoit y en avoir trois, deux pour le Roi, & un pour l'Evêque (2).

La cinquieme marquoit les formalitez qui devoient être observées dans l'épreuve de l'*Ordeal*, pour savoir si les personnes accusées étoient coupables ou innocentes. On trouve dans cette Ordonnance, deux choses qui méritent d'être remarquées. La premiere est, qu'il y est parlé des Prêtres comme étant fixes & affectez à de certains lieux. Cela fait connoitre, que dès ce tems-là, ils ne vivoient plus en commun; mais que chacun étoit attaché à une Eglise particuliere. La seconde est, qu'il y est ordonné de donner aux accusez le Pain Eucharistique. Il semble qu'on peut inferer de là, que puisque l'Eucharistie étoit appellée du Pain, après la Consécration, l'Eglise Anglicane étoit bien éloignée de croire la *Transsubstantiation*.

La sixieme défendoit de vendre & d'acheter, le jour du Dimanche.

La septieme étoit contre les Parjures, & les Faux-témoins.

La huitieme ordonnoit aux Evêques, d'assister les Magistrats dans l'exécution des Loix, & de s'asseoir sur le banc avec eux.

La neuvieme condamnoit les Magistrats négligens à des amendes, au profit de l'Evêque.

On trouve encore sous le Regne d'Edmond I. un autre Synode ou Assemblée mixte, dans laquelle on règla les cérémonies des Mariages, & les suretez que les Parties contractantes doivent se donner réciproquement.

J'ai parlé ailleurs du Concile où Edgar harangua si fortement contre les Prêtres Séculiers, & des autres qui furent assemblez au sujet des differens des Moines avec le Clergé : c'est pourquoi il n'est pas nécessaire de s'y arrêter.

(1) Voyez la forme de cette Epreuve du Feu & de l'Eau, au long, dans la Dissertation sur le Gouvernement & les Loix des *Anglo-Saxons*. Tind.

(2) *Londres* devoit avoir huit endroits pour battre la monnoye; *Winchester* six; *Lewis*, *Southampton*, *Exeter*; *Shaftsbury*, *Wareham*, deux chacune; & chaque autre grande Ville devoit en avoir un. Si quelque Officier ou Serviteur de ces Lieux à battre monnoye étoit convaincu d'avoir fait la fausse monnoye, (elle étoit alors d'une seule espece) il étoit condamné à avoir la main coupée, & clouée à l'entrée de la Monnoye. Voyez *Spelman*, *Conc.* Vol. I. Tind.

ETAT DE L'EGLISE

Constitutions d'Odon.

On peut commodément joindre aux Loix Ecclésiastiques faites dans ces Assemblées Générales ou Conciles, certaines Constitutions qui sont de ce même tems. Les premieres sont d'*Odon* Archevêque de Cantorberi, au nombre de dix.

La premiere menace de l'Excommunication ceux qui font du tort à l'Eglise,

La seconde exhorte les Princes à se conduire par les conseils des Evêques, ausquels Dieu a confié les clefs du Royaume des Cieux.

Dans la troisieme, les Evêques sont exhortez à s'acquitter de leur devoir, sans aucune consideration humaine, & sans aucun égard à la qualité des personnes.

La quatrieme & la cinquieme donnent des avis aux Prêtres sur leur conduite.

La sixieme donne de semblables avis aux Moines.

La septieme condamne les Mariages entre parens, sans fixer pourtant jusqu'à quel degré de parenté ces Mariages sont défendus.

La huitieme exhorte les Chretiens à l'union & à la charité.

La neuvieme recommande l'observation du Jeûne, les Mecredis, les Vendredis, & les Quatre-tems.

Dans la dixieme, le payement des Dixmes (1) est fortement recommandé, par des raisons tirées de la Loi de Moyse, sans faire aucune mention de la Chartre d'Ethelwolph.

Autres Constitutions.

On voit encore de ce tems-là, certaines Constitutions qui furent publiées sous le Regne d'Edgar, & dont on ne connoit point l'Auteur. Les principales sont,

La I. qui confirme les privileges & les immunitez de l'Eglise, & ordonne le payement des Dixmes.

La V. ordonne, que la solemnité du Dimanche (2) commencera le Samedi à trois heures après midi.

Corps de Canons.

Sous le Regne de ce même Roi, on publia un Corps de Canons (3), parmi lesquels les suivans sont particulierement remarquables.

Par le V. si un Prêtre recevoit quelque injure, il devoit en porter sa plainte au Synode, qui étoit tenu de prendre son fait & cause, comme si l'injure avoit été faite à tout le Corps du Clergé, & en procurer la reparation, à la discretion de l'Evêque du Diocese.

Le XI. ordonnoit aux Prêtres d'apprendre quelque métier, afin de pouvoir gagner leur vie, en cas de besoin.

(1) Sur le X. Article du Payement des Dixmes, voyez *Malm.* III. 10. TIND.

(2) La solemnisation du Dimanche devoit durer jusqu'au point du jour du Lundi. *Spelman*, p. 444. *Edgar* fit plusieurs autres Constitutions pour le Gouvernement des Maisons Religieuses. Dans celles du Livre qui appartient à la Cathédrale de *Winchester*, *Edgar* se qualifie *Général des Moines*, & la Reine se donne la même qualité à l'égard des Religieuses. *Spelman*, p. 447. TIND.

(3) Ces *Canons* furent traduits par le Chevalier *H. Spelman*. Il les tira d'un Manuscrit Saxon, qui est au College de *Bennet* à *Cambridge*. On ne sait point d'où ils ont été tirés originairement, ni par quelle autorité ils furent faits. TIND.

Le XVII. ordonnoit aux Peres & aux Meres de faire apprendre par cœur à leurs Enfans, l'Oraison Dominicale & le Symbole des Apôtres; sans quoi ils ne pouvoient pas esperer d'être admis à la Communion, ni de recevoir l'honneur de la sepulture. ETAT DE L'EGLISE.

Le XIX. défendoit d'enterrer dans les Eglises, ceux qui n'avoient pas été d'une probité connue & averée.

Le XXXII. défendoit aux Prêtres d'officier sans avoir le Livre devant les yeux, de peur qu'ils ne se trompassent en voulant trop se fier à leur mémoire.

Le XXXVI. défendoit de manger & de boire, avant que de recevoir la Communion.

Le XXXVIII. enjoignoit aux Prêtres, d'avoir toujours la Ste. Eucharistie (1) toute prête pour s'en servir au besoin. Mais si elle venoit à se gâter de telle sorte qu'elle ne pût être mangée sans offenser le palais, il étoit ordonné de la brûler à un feu bien net, & d'en mettre les cendres sous l'Autel. Il est aisé de comprendre par-là, quelle opinion on avoit alors de l'Eucharistie, puisqu'on croyoit qu'elle pouvoit se gâter, & qu'il falloit la brûler après qu'elle étoit gâtée.

Le LIII. défendoit de manger du Sang (2).

Après ces Canons, il y avoit des Règles très particulieres touchant la Confession & les Pénitences qui devoient être ordonnées par les Confesseurs. On y voit, que le Confesseur pouvoit ordonner à son Pénitent, de dire soixante fois en un jour l'Oraison Dominicale: mais on n'y trouve point l'usage des *Ave Maria*, qui n'étoit pas encore établi.

Il ne me reste plus, pour finir ce qui regarde l'Eglise de ce tems-là, qu'à dire un mot des personnes les plus distinguées par leur sainteté ou par leur savoir.

Le premier Saint qu'on y remarque est *Swithin* (3) ou *Swithun*, qui, après avoir été Précepteur du Roi Ethelwolph, devint Evêque de Winchester. On dit que ce fut par ses conseils, qu'Ethelwolph, accorda la Chartre des Dixmes à l'Eglise. Cela seul auroit été suffisant pour le faire mettre au nombre des Saints, quand même il n'auroit été distingué par aucun autre endroit. Mais outre cela, on lui attribue un grand nombre de Miracles, dont il n'est pas nécessaire de grossir cet Abregé. Swithun.

Humbert, Evêque d'Estanglie, massacré, ou si l'on veut, martyrisé Humbert.

(1) C'est à dire le Pain consacré. Si l'on avoit cru alors que la Chair & les Os de notre Sauveur, comme s'exprime le Catéchisme du Concile de *Trente*, étoient présens sous les apparences du Pain, ils n'auroient jamais brûlé les Especes Sacramentelles de cette maniere. TIND.

(2) Le LXIV. Article déclare que la Chasse & le Vol de l'Oiseau sont des divertissemens qui ne conviennent point à un Prêtre, qui doit faire de ses Livres son unique plaisir. *Spelman*. TIND.

(3) *Swithin* avoit été élevé Moine à *Winchester*, où il fut Abbé. *Malms.* TIND.

ETAT DE L'EGLISE. par les Danois, avec Edmond Roi du même Païs, est aussi rangé dans la même Classe.

Alfred. *Alfred le Grand*, indépendamment de sa Dignité, fut un des plus considerables, par sa piété, & par son savoir (1).

Scot. *Jean Scot*, surnommé *Erigena* (2) c'est-à-dire Irlandois, vivoit dans le même siecle. Il avoit acquis une grande reputation en France, où Charles le Chauve l'entretenoit dans sa Cour, & conversoit familierement avec lui (3), lorsqu'il en fut tiré par le Roi Alfred, qui apprit de lui plusieurs Langues & quelques autres Sciences. Ensuite, il enseigna dans l'Université d'Oxford, d'où, selon les apparences, il fut transferé à Malmesbury, puisqu'on dit que ce fut dans ce Monastere que ses Ecoliers le tuerent à coup de canif. Avant qu'il quittât la France, il avoit écrit, par ordre de l'Empereur, sur la dispute qui s'étoit émue touchant le Sacrement de l'Eucharistie. Dans le Traité (4) qu'il avoit fait sur cette matiere, il avoit fortement combattu le sentiment de *Paschase*, qui soutenoit que le Corps de J. Christ dans l'Eucharistie, étoit le même en chair & en os, que celui qui étoit né de la Ste Vierge. Il falloit bien que le sentiment contraire, que Scot maintenoit, ne passât pas alors pour Hérétique, puisqu'il n'empêcha pas qu'Alfred ne l'appellât en Angleterre, qu'il n'eût une très grande estime pour lui, & qu'il ne lui confiât l'instruction de la Jeunesse. Il est même certain, qu'après sa mort, il fut regardé comme un Saint & un Martyr. *Roger de Hoveden* dit, que Scot fut d'abord enterré obscurément; mais qu'ensuite, sur ce qu'une

(1) *Alfred* avoit douze ans, qu'il ne savoit pas encore lire. Voici en quelle occasion il commença de l'apprendre. Sa Mere le voyant un jour prendre plaisir à feuilleter un petit Livre orné curieusement de Lettres majuscules en or & autres couleurs, se mit à dire, de sorte qu'*Alfred* & son Frere l'entendissent, *qu'elle donneroit ce Livre à celui d'eux qui le premier l'apprendroit par cœur. Alfred*, qui ne connoissoit pas encore les Lettres, s'appliqua si fort à apprendre à lire, qu'il ne quitta pas le Livre jusqu'à ce qu'il fût en état de le lire & de le repeter à sa Mere. Depuis ce tems-là, il eut beaucoup de goût pour les Livres, & s'adonna beaucoup à l'Etude. On a encore des Ouvrages de ce Monarque, qui regardent l'Histoire; une *Traduction paraphrasée* de l'Histoire Ecclésiastique de *Bede*, & une *Généalogie abregée* des Rois des *West-Saxons*. La Posterité a eu une si grande vénération pour sa mémoire, qu'on lui donne quelquefois le titre de *Saint*; & de plus, son nom est dans le Calendrier du *Martyrologe Anglois* imprimé en 1608, & dans deux *Calendriers Saxons* cités par l'Auteur des *Notes* de la Traduction *Saxonne* du Nouveau Testament. Le jour de sa mort est marqué au 26 d'Octobre. TIND.

(2) L'*Irlande* étoit alors appellée *Erin*. RAP. TH.

(3) L'Empereur demanda un jour par jeu à *Scot*, qui étoit assis à table vis à vis de lui, *Quid interest inter* Scotum, *&* Sotum? *Scot* répondit, *Mensa tantum*: ce que l'Empereur prit en bonne part. *Hoveden*. TIND.

(4) Ce Livre de *Scot* fut condamné par le Concile de *Verceil*, en 1050. *Bering. Epist. ad Rich.* Il est perdu, quoiqu'il y ait des gens qui prétendent que c'est le même qui est connu sous le nom de *Ratramne* ou de *Bertram*; mais *Mabillon* a refuté cette opinion. TIND.

lumiere

lumiere miraculeuse parut sur son tombeau, pendant plusieurs nuits, les Moines de St. Laurent porterent son Corps dans leur Église, & le placerent auprès de l'Autel. Son Epitaphe même (1), dont, selon Guillaume de Malmesbury, la diction & la structure des vers marque assez l'antiquité, fait voir qu'il passoit pour Saint lorsqu'elle fut faite. Cela fait comprendre, qu'en ce tems-là, l'Eglise Anglicane ne recevoit point le Dogme de la Transsubstantiation. En effet, comment les Anglois auroient-ils pu vénerer comme Saint un homme qui l'avoit si manifestement combattu, s'ils eussent été d'une opinion contraire à la sienne? Cette conséquence fait un peu de peine aux Catholiques Romains. Cependant, un de leurs Historiens (2) ne fait pas difficulté d'avouer, que le nom de Scot se trouve dans le Supplément du Martyrologe François, entre les Saints dont l'Eglise fait commémoration le 4. des Ides de Novembre. Il ajoute même, qu'il avoit été inseré dans le Martyrologe Romain, & qu'il y demeura jusqu'au tems du Cardinal Baronius, qui l'en fit effacer. Il est vrai que cet Historien prétend, que Scot se retracta, & qu'il condamna ses premieres erreurs: mais cela n'est appuyé d'aucun témoignage. Il dit seulement, que sans cette retractation, il n'est nullement croyable que l'Eglise eût voulu honorer sa mémoire. Mais c'est supposer, qu'en ce tems-là, le Dogme de la Transsubstantiation étoit reçu dans l'Eglise; ce qu'il faudroit bien prouver, pour donner quelque force à cette raison. ETAT DE L'EGLISE.

Grimbald fut encore, dans le même siecle, un Savant du premier ordre, & d'une grande reputation. Il fut attiré en Angleterre par Alfred le Grand, qui l'avoit connu à Rheims, & qui lui donna le gouvernement du Monastere de Winchester. Grimbald.

Entre les Anglois qui se signalerent par leur Savoir, *Asser* fut un des plus considerables. Il écrivit la Vie d'Alfred le Grand en 893, & il mourut Évêque de St. David dans le Païs de Galles (3). Il ne faut pas le con- Asser.

(1) *Clauditur hoc tumulo Sanctus Sophista Joannes,*
Qui ditatus erat jam vivens dogmate miro.
Martyrio tandem Christi conscendere regnum
Quo meruit, Sancti regnant per sæcula cuncti. Malms. TIND.

(2) Cet Historien Catholique-Romain est *Cressy*, dans son *Histoire Ecclésiastique d'Angleterre*. TIND.

(3) *Asserius* fut Moine de *Menevia* ou de *S. David*. Le Roi obtint de lui avec beaucoup de peine, qu'il viendroit à la Cour, à condition qu'il y demeureroit six mois de l'année, & les autres six mois à son Monastere, tour à tour. Il écrivit la Vie d'*Alfred* jusqu'à sa quarante-cinquieme année, c'est à dire jusqu'à l'an 893, selon son calcul. Cette Vie fut continuée jusqu'à la mort d'*Alfred*, par une main plus moderne. *Asserius* y montre par-tout beaucoup de modestie. Il ne dit rien du Dialogue imaginaire entre *Alfred* & *S. Cuthbert*, sur quoi d'autres Historiens s'arrêtent beaucoup. Il a été copié par *Florent de Worcester*, & par d'autres. Ce Traité fut publié pour la premiere fois par l'Archevêque *Parker*, en vieux Caracteres Saxons. Il y en

 fondre avec un autre du même nom, qui étoit Evêque de Sherburn ; & qui mourut l'an 883.

Werefrid. *Werefrid*, Evêque de Worcester dans la Mercie, vivoit sous le Regne de Buthred. Lorsque les Danois se furent emparez de la Mercie, il se retira en France, d'où le Roi Alfred le rappella en Angleterre. Il traduisit les Dialogues de Gregoire le Grand, en Langage Saxon ; & après avoir acquis beaucoup de reputation pendant sa vie, il fut mis après sa mort au nombre des Saints.

Plegmond. *Plegmond*, qui fut Archevêque de Cantorberi, passoit pour un Prélat fort savant, particulierement dans la Théologie.

Dunulf. *Dunulf* avoit été Berger. Quelques-uns ont prétendu, que c'étoit le même chez qui Alfred avoit demeuré caché pendant que les Danois étoient maitres de tout le Royaume. Quoi qu'il en soit, il eut le bonheur d'être connu de ce Prince, qui lui ayant trouvé un génie au-dessus de sa naissance & de sa profession, le fit étudier, & lui donna ensuite l'Evêché de Winchester. Comme cette Ville étoit alors la Capitale du Wessex, & celle où Alfred faisoit sa résidence ordinaire, ce Prince se servit utilement, dans ses affaires les plus importantes, des conseils de ce Prélat, qui se trouvoit souvent à la Cour.

Wulsig. *Wulsig*, Evêque de Londres, eut aussi beaucoup de part dans l'estime de ce grand Prince, qui lui adressa sa Traduction du *Pastoral* de *Saint Gregoire*.

Neot. *Neot* étoit un Abbé distingué par sa naissance, par son savoir, par la régularité de sa vie, & par son zèle pour l'accroissement de la véritable Religion. Quelques-uns ont dit, qu'il étoit proche parent du *Roi Alfred*, & d'autres, qu'il étoit de la Famille Royale des Rois d'*Estanglie*. Il mourut l'an 690, dans le Païs de Cornouaille, où il donna son nom à la Ville de *Neotstown* ou *St. Needs* (1).

Odon. *Odon*, Archevêque de Cantorberi, étoit Fils d'un Danois établi dans l'Estanglie. Quoiqu'il fût né dans les ténebres du Paganisme, il eut le bonheur de connoitre & de goûter la Religion Chretienne ; & cela fut cause qu'on le chassa de la maison paternelle. Dans cette extremité, il se mit au service d'un Seigneur Anglois, qui le fit baptiser, & lui donna des Maitres pour l'instruire. Ensuite, s'étant rendu capable

a une nouvelle Edition procurée par Mr. *Wise*, Membre du College de la *Trinité* à *Oxford* ; avec une Défense de l'Article contesté au sujet de l'ancienneté d'*Oxford*. Le Docteur *Gale* a publié une autre Piece, sous le titre d'*Annales d'Asserius*. Le savant Editeur ne fait point de doute que ce ne soit une vraye production d'*Asserius*. *Leland* l'appelle *Chronique de S. Neot*, à cause qu'il la trouva dans ce Monastere. TIND.

(1) *Neotstow* est l'endroit où *Neot* fut enterré ; & lorsque la maison du Comte *Alrik* dans le Comté de *Huntington* fut à cause de cela changée en Monastere, le corps de cet Abbé y fut transporté ; & la Ville, auparavant nommée *Ainulphsbury*, fut ensuite à cause de lui nommée *S. Neot*, d'où ses os furent pour la troisieme fois transferés à l'Abbaye de *Croyland*, en 1213. TIND.

de servir l'Eglise, il fut fait Prêtre, sous le Regne d'Edouard l'Ancien. Son zèle, sa vertu, sa capacité, lui acquirent une réputation, qui porta le Roi Adelstan à lui donner l'Evêché de Sherburn. On prétend que ce Prince fut principalement redevable aux prieres de ce Prélat, de la glorieuse victoire qu'il remporta sur les Danois à Brunamburgh. La faveur d'Odon ne fut pas moins grande, auprès du Roi Edmond, qui résolut de le mettre sur le Trône Episcopal de Cantorberi : mais ce Prélat s'en excusa, en disant modestement, qu'il n'étoit pas capable de remplir un poste si éminent. Son excuse n'ayant pas été admise, il allegua, que la translation des Evêques d'un Siege à un autre étoit contraire aux Canons des Conciles. Cette raison étant détruite par les exemples de *Juste* & de *Mellitus*, qui avoient été transferez de Rochester & de Londres à Cantorberi, il trouva un nouveau prétexte pour se défendre d'accepter la Dignité qu'on lui offroit. Il soutint, que tous les Archevêques de Cantorberi, depuis Augustin jusqu'au dernier mort, ayant été Moines (1), il ne se trouvoit pas qualifié pour remplir ce Siege, puisqu'il n'étoit pas Religieux. Cette nouvelle difficulté fut encore levée par la priere qu'on fit à l'Abbé de Fleury en France de recevoir Odon dans son Ordre. Ainsi ce Prélat ne trouvant plus d'excuse valable, accepta enfin cette Dignité, quoiqu'avec beaucoup de repugnance. Comme il devint dans la suite un grand Protecteur des Moines, on peut présumer que ce n'a pas été une des moindres raisons qui l'ont fait placer dans le nombre des Ecclésiastiques les plus illustres de son siecle. On prétend même qu'il a eu le don des Miracles, comme on manque rarement de l'attribuer à ceux qui se sont distinguez par leur affection pour les Moines.

ETAT DE L'EGLISE.

DUNSTAN.

Dunstan (2) feroit ici un long article, si ce que j'en ai dit ailleurs ne me paroissoit suffisant pour le faire connoitre. Il se trouve des Historiens modernes, parmi les Protestans même, qui s'étant laissé entrainer par les témoignages des Anciens, ont parlé de ce prétendu Saint avec de très grands éloges, sans considerer combien l'autorité sur laquelle ils se sont appuyez devoit leur être suspecte. Il y a beaucoup d'apparence, que ce que Dunstan a fait en faveur des Moines, lui a procuré les louan-

(1) Il y en avoit plusieurs, qui probablement n'étoient pas Moines ; comme étoit *Wigberd*, que *Bede* (l. 4. c. 1.) qualifie Prêtre ; & *Nothelm*, qui succeda à *Tatwine*. TIND.

(2) La fameuse Histoire de *S. Dunstan* & du Diable, est ainsi rapportée par les Historiens d'entre les Moines. *S. Dunstan* étoit un jour occupé dans sa Cellule près de *Glassenbury*, à faire une Coupe d'or d'un ouvrage curieux. Le Démon lui apparut sous une très belle forme, tâcha de le tenter, & de le faire tomber dans le péché. *Dunstan*, connoissant quelle sorte d'Esprit c'étoit, prit des pincettes rouges qu'il tira du feu, & saisissant le Diable par le nez, il le fit hurler d'une si étrange maniere, que ses cris furent entendus dans tout le voisinage. *Hig. Polych.* pag. 270. Edit. de *Gale*. TIND.

ETAT DE L'EGLISE.

ges excessives dont on l'a honoré, & dont, peut-être, sans cela on ne l'auroit pas cru digne.

Ethelwold & Oswald.

On peut dire la même chose d'Ethelwold, Evêque de Winchester, & d'Oswald, premierement Evêque de Worcester, & ensuite Archevêque d'Yorck. Leur grand zèle pour les interêts des Moines est, sans doute, ce qui a le plus contribué à leur reputation. Les Moines étant presque les seuls Ecrivains qu'on a de ce tems-là, ce sont eux qui ont fait valoir les gens, selon leurs préjugez & leurs interêts.

Turketule.

Turketule, qui étoit proche parent du Roi Edmond, & son Chancelier, se rendit fameux dans ce même Siecle, pour avoir préferé la vie retirée d'un Cloitre à celle de la Cour, où il étoit en grande reputation. Mais ce qui a encore plus relevé son mérite parmi les Historiens, c'est qu'il rebâtit, & rétablit dans sa premiere splendeur, l'Abbaye de *Croyland* (1), qui avoit été ruïnée par les Danois.

(1) *Turketul* laissa après sa mort au Monastere plusieurs Reliques curieuses ; entre autres, *Ingulphe* (pag. 51. *Hist. Croyl.* Edit. de *Gale*) fait mention du Pouce de *S. Barthelemi* l'Apôtre, qui lui fut donné lorsqu'il étoit Chancelier. Il avoit une si grande vénération pour ce Pouce, qu'il le portoit toujours avec lui ; & muni de ce préservatif, il osoit affronter toute sorte de dangers. Le Batême des Cloches avec l'imposition des noms, qu'on regarde comme un préservatif contre le Tonnerre & la Foudre, ayant été introduit en ce tems-là par le Pape *Jean XIV*, *Turketul* fit jetter en fonte une Cloche qu'il nomma *Guthlac*. Son Successeur, profitant de cette ouverture, y ajouta quelques autres Cloches, & fit la premiere Sonnerie harmonique que l'on ait entendue en Angleterre. TIND.





HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE CINQUIEME.

Contenant les Regnes des Rois d'Angleterre, depuis Ethelred II. jusqu'à la Conquête des Normans.

ETHELRED II.

Quatorzieme Roi d'Angleterre.



APRE'S la mort d'Edouard, il n'y eut pas le moindre prétexte de refuser la Couronne à Ethelred son Frere, qui se trouvoit le seul Prince de la Famille Royale, & qui étoit encore trop jeune pour pouvoir être accusé d'avoir participé au crime de sa Mere. Ainsi, Dunstan ne put se dispenser de couronner ce Prince, qui n'étoit âgé que de douze ans, quoiqu'il prévît bien que ce changement alloit être fatal à tout son Parti. On prétend qu'en

979. Ethelred II. est couronné.

lui mettant la Couronne sur la tête, il lui annonça, par un esprit prophetique, les calamitez auxquelles l'Angleterre alloit être exposée sous son Regne. Mais ces sortes de prédictions doivent toujours être suspectes, lorsqu'elles sont attribuées à des Saints tels que Dunstan, par des Auteurs qui n'ont écrit qu'après l'évenement. Quoi qu'il en soit, le Peuple avoit une tout autre opinion de ce nouveau Regne. Il se flattoit qu'il alloit jouïr d'une grande tranquillité, sous un Prince qui avoit déja donné des marques d'un bon naturel, en pleurant amerement la mort du Roi son Frere, quoiqu'elle dût lui procurer la Couronne. Un Historien a dit (1), que ses larmes parurent tellement hors de saison à Elfride sa Mere, qu'elle ne put s'empêcher de le frapper avec une bougie qu'elle trouva sous sa main, & que de là étoit venue l'averſion que ce Prince avoit eue toute sa vie pour les bougies.

Dès qu'Ethelred eut été couronné, son premier soin fut de faire transporter le Corps du Roi défunt dans l'Eglise de Shaftsbury. Il s'étoit à peine acquitté de ce devoir, qu'il se vit attaqué par les Danois, qui ne le laisserent jouïr d'aucun repos, pendant tout le reste de sa vie. Si ce Prince eût suivi les traces de ses Prédécesseurs, peut-être auroit-il ôté à ces anciens ennemis des Anglois, la pensée de faire de nouvelles entreprises sur l'Angleterre. Mais son naturel timide, joint à une fainéantise outrée (2), à une extrême avarice, & à plusieurs autres défauts, leur firent comprendre qu'ils ne trouveroient pas en lui un ennemi fort redoutable. Depuis environ soixante ans, il sembloit qu'ils eussent oublié l'Angleterre, & que les Anglois, à leur tour, ne se souvinssent plus des maux qu'ils avoient soufferts de la part de ces cruels ennemis. Cependant, après un si long intervalle, pendant lequel les Danois établis en Angleterre paroissoient avoir pris pour cette seconde Patrie la même affection que les Anglois naturels, les Danois étrangers s'aviserent de recommencer leurs courses. Ils n'eurent pas plutôt paru, que les premiers, reprenant leurs anciennes inclinations, les allerent joindre, afin de profiter de l'occasion favorable qui se présentoit, de se délivrer du joug des Anglois.

Caractere d'Ethelred.

Nouvelles invasions des Danois.

Les Pirates firent leur premiere tentative du côté de Southampton; où ils arriverent avec sept Vaisseaux ; & après avoir pillé cette Ville & la Campagne voisine, ils allerent porter les mêmes désolations dans le Païs de Cornouaille.

Dans cette même année, une autre Troupe fit descente à Portland;

(1) *Malmsbury* & *Brompton*. TIND.

(2) Ce caractere paresseux & lâche d'*Ethelred* avoit été prédit par *Dunstan*, lorsqu'il le batisa. De même que *Constantin*, qu'on surnomma *Copronyme*, il salit les Fonts baptismaux : ce qui, au rapport de *Malmsbury*, troubla si fort *Dunstan*, qu'il jura par Dieu & par la sainte Vierge, que cet Enfant seroit un *Poltron* : Lib. 2. c. 10. *de gestis Regum. Angliæ.* Mais tout ceci a bien l'air d'une calomnie des Moines. TIND.

pilla & saccagea tout le païs des environs ; après quoi, elle alla grossir son butin d'un autre côté (1).

Avantages des Danois dans la Guerre.

Ces fréquentes irruptions étoient d'autant plus incommodes aux Anglois, qu'ayant tant de Côtes à garder, ils ne savoient où s'assembler pour y attendre leurs ennemis. S'il arrivoit quelquefois qu'ils se trouvassent à portée pour les combattre, tout l'avantage qu'ils remportoient, quand la fortune leur étoit favorable, c'étoit de leur arracher le butin. Mais quand ils étoient eux-mêmes battus, les habitans de la Campagne se trouvoient exposez à toutes les cruautez imaginables, avant qu'on pût assembler d'autres Troupes. Souvent même, pendant que l'Armée Angloise étoit en marche pour aller s'opposer à une de ces bandes, elle se trouvoit obligée de changer de route, pour marcher d'un autre côté où le mal paroissoit plus pressant. Ainsi, quelque précaution qu'on pût prendre, une partie du Royaume se trouvoit toujours exposée, parce qu'on ne pouvoit pas prévoir où les Pirates iroient débarquer. Il n'y avoit qu'un seul moyen pour remedier à ces inconvéniens. C'étoit d'avoir toujours une bonne Flotte en Mer, capable de combattre les Danois avant qu'ils missent leurs Troupes à terre. Mais un tems de Minorité ne permettoit gueres de prendre cette précaution.

C'est de cette maniere que se passerent les dix premieres années de ce Regne. Il seroit inutile de faire une description plus étendue des ravages que les Danois firent pendant ce tems-là. On peut aisément comprendre, que ce n'étoit par-tout que meurtres, incendies, pillages, & autres désolations, qui, après quelques interruptions de peu de durée, se renouvelloient incessamment.

985. Mort d'Elfrick Duc de Mercie.

Pendant que ce malheureux Royaume se trouvoit dans ce triste état, *Elfrick* Duc de Mercie, l'un de ses meilleurs appuis, mourut en 983. Le peu de consideration qu'il avoit eu pour les Moines, après la mort d'Edgar, fut vrai-semblablement la cause du bruit qui se répandit parmi les Dévots, qu'il avoit été mangé des poux. *Alfrick* son Fils fut son Successeur.

984. Mort d'Ethelwold Evêque de Winchester.

L'année suivante, Ethelwold, Evêque de Winchester, ami de Dunstan, & grand Protecteur des Moines, paya le même tribut à la nature. On prétend qu'il avoit fondé douze Monasteres. Si cela est, il avoit été sans doute aidé de la liberalité des deux Rois précedens, auprès desquels il avoit été en grande faveur.

Décadence des Moines.

Le crédit des Moines déchut presque entierement sous le Regne d'Ethelred, tant à cause des fréquentes invasions des Danois, que parce que le Peuple, occupé de ses malheurs, n'étoit attentif qu'à ce qui s'y rapportoit. Il commençoit même à se défier de la sainteté des Moines, ne pouvant s'empêcher d'être surpris, que des gens qui avoient obtenu du Ciel un si grand nombre de Miracles pour appuyer leurs interêts

(1) Cette même année, la Ville de *Londres* fut détruite par le feu, on ne sait par quel accident. Tind.

 particuliers, ne puissent, par leurs mérites & par leurs prieres, garantir le Royaume des maux auxquels il étoit sans cesse exposé. D'un autre côté, comme la faveur des Rois précedens avoit beaucoup contribué à les faire valoir, une disposition toute contraire dans celui-ci leur fut très préjudiciable. Ethelred, qui n'avoit pas la dévotion en tête, ne ménageoit pas plus les Moines & les autres Ecclésiastiques, que le reste de ses Sujets. On vit une preuve sensible du peu d'égards qu'il avoit pour le Clergé, dans un démêlé qu'il eut avec l'Evêque de Rochester. Ce Prélat ayant refusé avec hauteur, de lui donner satisfaction sur quelque demande qu'il lui faisoit, il fit ravager par des Soldats, les Terres qui appartenoient à l'Eglise Cathedrale dédiée à St. André. L'Evêque eut beau le menacer de la part du saint Apôtre, & faire intervenir l'Archevêque Dunstan dans sa querelle; Ethelred se moqua de l'un & de l'autre, & ne put être appaisé qu'à force d'argent. Dunstan, choqué au dernier point de ce procedé, menaça le Roi & son Conseil, & leur dénonça les Jugemens de Dieu, prêts à fondre sur leur tête, pour avoir osé porter leurs mains sacrileges sur les biens de l'Eglise; mais il ne fut pas écouté. Il étoit tellement déchu de son crédit, qu'à peine s'appercevoit-on qu'il fût au monde, tant les nouveaux Ministres prenoient soin de le tenir abaissé. Il mourut peu de tems après, en l'année 990, moins de vieillesse, que de chagrin de ne se voir plus dans la même distinction où il s'étoit vu autrefois.

Ethelred ménage peu le Clergé.

Dunstan perd son crédit.

990. Mort de Dunstan.

Mort d'Oswald Archevêque d'Yorck.

Oswald, Archevêque d'YORCK, ne tarda pas longtems à le suivre. Il avoit été son ami particulier, & l'un des trois Prélats qui avoient gouverné l'Eglise d'Angleterre pendant le Regne d'Edgar. La mort de ces Protecteurs des Moines, une maladie contagieuse qui emporta beaucoup de monde, & plus encore, les invasions continuelles des Danois, mirent fin à la querelle entre le Clergé Séculier & les Moines, de telle sorte qu'on n'en entendit plus parler.

991. Autre invasion des Danois.

Après que les Danois eurent pillé les côtes d'Angleterre pendant dix années consécutives, ils discontinuerent leurs ravages environ deux ans. Cette interruption faisoit esperer aux Anglois, que leurs ennemis ayant tourné leurs pensées d'un autre côté, les laisseroient désormais en repos. Mais ils ne se flatterent pas longtems de cette esperance. En 991, *Justin* & *Guthmund*, Capitaines Danois, débarquerent une grosse Troupe à *Shippeswick* (1). Pendant qu'ils étoient occupez au pillage, BRECHNOCK, Duc d'Estanglie, s'avança vers eux pour les combattre. Il avoit esperé de les surprendre: mais ils ne les trouva que trop prêts. Il fut battu, & sa défaite exposa les Provinces voisines à une plus grande désolation. Les Danois victorieux n'ayant plus rien à craindre, s'avancerent encore plus

(1) *Gipswick*: c'est *Ipswick*, dans le Comté de *Suffolck*. Il y a dans cette Ville douze Paroisses, & les ruïnes de six ou sept maisons Religieuses. Du tems de *Cambden*, cette Ville avoit quatorze Eglises Paroissiales. A l'égard de son antiquité, nous ne trouvons pas qu'il en soit fait mention avant cette invasion des *Danois*. TIND.

ETHELRED II.

Ethelred leur donne de l'argent.

plus dans le païs, & y commirent des excès horribles. Alors Ethelred, qui se voyoit sans Armée, & hors d'état de s'opposer à leurs progrès, se laissa persuader par *Sirick*, Archevèque de Cantorbery, de leur donner une grosse somme (1) pour s'en délivrer. Peut-être auroit-il mieux fait d'imiter Alfred & Edgar, en employant cet argent à se mettre en état de se garentir de leurs insultes. Quoi qu'il en soit, le Conseil de l'Archevêque fut regardé dans la suite, comme très préjudiciable à l'Angleterre. Le présent qu'on fit à cette Troupe ne servit qu'à en attirer plusieurs autres, qui n'étant pas moins avides d'argent, se crurent aussi en droit de profiter de la foiblesse des Anglois.

993.

Autre Flotte Danoise.

Deux ans après, une autre de leurs Flottes étant entrée dans l'Humber, les Pirates se répandirent du côté du Nord, & ravagerent d'une maniere impitoyable tout ce qui appartenoit aux Anglois dans ces quartiers-là. Ethelred voulut leur opposer une Armée conduite par trois Comtes, savoir *Frana, Fridegist* & *Goodwin*. Mais les Généraux, après avoir mené leurs Troupes en présence des ennemis, furent les premiers à prendre la fuite, & par leur honteuse lâcheté, causerent la perte de cette Armée. Le Roi avoit eu l'imprudence de confier ses Troupes à ces trois Seigneurs, qui étant de race Danoise, furent soupçonnez de l'avoir trahi.

Les Anglois sont battus.

994.

Svenon & Olaüs attaquent l'Angleterre.

Quelque grands que fussent les maux dont les ennemis étrangers avoient jusqu'alors affligé l'Angleterre, on peut assurer que ce n'étoit que peu de chose, en comparaison de ce qu'ils firent dans la suite. Svenon Roi de Danemarc, & Olaüs (2) Roi de Norwege, amorcez par les heureux succès que leurs Sujets avoient eus en Angleterre, voulurent aussi avoir part au butin qui s'y faisoit tous les ans. Pour cet effet, ayant équipé une nombreuse Flotte, ils entrerent dans la Tamise, & allerent mettre leurs Troupes à terre, tout proche de Londres. Ils firent beaucoup d'efforts, & diverses tentatives pour se rendre maitres de cette Ville: mais ils y trouverent plus de résistance qu'ils n'avoient cru, & se retirerent. Pour se recompenser du tems qu'ils avoient perdu inutilement devant Londres, ils allerent saccager les Provinces de Kent, de Hant, & de Sussex, & menacerent tout le Royaume des mêmes désolations. Ethelred, qui manquoit autant de conduite que de courage, ne sachant comment s'opposer à ces ravages, eut recours au même moyen dont il s'étoit déja servi dans une semblable occasion. Par un Traité qu'il

Ethelred s'engage à leur payer une somme d'argent.

(1) Cette somme se montoit à dix-mille livres sterling. *Annal. Saxon.* 991. Tind.

(2) Quelques-uns prétendent qu'*Olaüs*, ou *Olaf*, étoit ce même *Anlaf* dont il a été parlé dans les Regnes d'*Edmond* & d'*Edred*. Mais outre que l'un étoit Roi de *Norwege*, ce qu'on ne peut pas dire [illegible]autre, il auroit fallu qu'*Anlaf* eût été bien vieux, puisque 70. ans auparavant il commandoit des Armées. La négligence des Historiens, qui n'ont pas bien distingué les Princes qui ont porté le nom d'*Anlaf* ou d'*Olaf*, a fait dire à *Selden*, que c'étoit un nom très incommode dans l'Histoire d'Angleterre. Rap. Th.

ETHELRED II. fit avec eux, il promit de leur payer une somme d'argent (1) dans un certain tems, à condition qu'ils laisseroient ses Sujets en repos, & qu'ils sortiroient du Royaume. Sur cet engagement, les deux Rois étrangers firent cesser les hostilitez, & se retirerent à Southampton. Peu de tems après, le Roi de Norwege alla rendre visite à Ethelred, qui lui persuada de recevoir le Baptême, auquel il voulut lui-même le présenter. En se retirant, Olaüs s'engagea par serment à ne troubler plus l'Angleterre, & il exécuta sa promesse.

Olaüs se fait Chretien.

Les deux Rois du Nord se retirent.

Les Anglois auroient été heureux, si Svenon, qui partit dans le même tems, eût voulu suivre cet exemple. Ils n'auroient pas été exposez à tous les maux que ce Prince leur fit sentir dans la suite. En s'en allant en Danemarc, il laissa une Flotte à Southampton, afin de tenir les Anglois en crainte, & de les obliger à exécuter le Traité qu'ils avoient fait avec lui. Après son départ, le Commandant de cette Flotte sollicita le payement de la dette, avec beaucoup d'empressement. Mais comme on ne se hâtoit pas de le satisfaire, il prit le délai pour un refus, & résolut de recommencer la Guerre. Cependant, afin de tromper la vigilance des Anglois, il mit à la voile, comme s'il eût eu dessein de se retirer en Danemarc; & tout à coup, lorsqu'on s'y attendoit le moins, il entra dans la Saverne. D'abord, il mit le Païs de Galles à feu & à sang. Ensuite, étant passé de l'autre côté, il pénetra dans la Province de Dorset, où il fit les mêmes ravages. Toutes les Troupes qu'on pouvoit opposer aux Danois, étoient aussi-tôt battues que levées. Ils saccageoient les Provinces entieres, sans qu'il fût possible de leur résister. Enfin, ne trouvant plus rien à piller de ce côté-là, ils se remirent en mer, & allerent descendre dans le Païs de Kent. Les habitans ayant voulu faire quelque résistance, ne firent qu'augmenter la rage de leurs ennemis, qui les traiterent avec la derniere cruauté. Pour comble de malheur, une Flotte qu'Ethelred avoit équipée pour les combattre sur mer, fut rendue inutile par la discorde qui se mit entre les Commandans, & par leur incapacité. Dans cette triste situation, l'Angleterre alloit périr sans ressource, si, par un bonheur auquel on ne s'attendoit pas, les Danois n'eussent été appellez au secours de Richard II. Duc de Normandie, que le Roi de France vouloit dépouiller de ses Etats. Ethelred se servit du calme que la retraite des Danois lui procura, pour aller ravager le Cumberland, on ne sait pour quelle cause (2). Après cela, il se rendit à Londres, où il faisoit sa résidence ordinaire.

997. La Guerre se renouvelle.

998. Les Danois ravagent l'Angleterre.

999. Ils sont appellez au secours du Duc de Normandie. 1000.

(1) La somme qu'*Ethelred* paya aux *Danois*, se montoit à seize-mille livres sterling. *Annal. Sax.* 994. TIND.

(2) Quoiqu'aucun des Historiens Anglois n'ait fait mention, contre qui, ou pourquoi, cette Guerre du *Cumberland* fut faite, *Jean Fordon*, dans son *Histoire d'Ecosse*, la raconte ainsi. *Ethelred*, après avoir payé de grandes sommes aux *Danois*, envoya à *Malcolm* Prince de *Cumberland* sous la domination de *Gryme* Roi d'*Ecosse*, pour l'obliger de payer sa portion; ce qu'il refusa, prétendant qu'il étoit obligé seulement à prendre les armes avec le reste du Royaume, lorsqu'il en étoit requis

Le repos dont ce Prince jouït, ne fut pas de longue durée. Les Danois ne s'étant arrêtez en Normandie qu'autant qu'il fut nécessaire pour mettre le jeune Duc en sureté, retournerent en Angleterre. Le Païs de Cornouaille fut le premier exposé à leur fureur. Après avoir pillé & ravagé ce Païs, ils entrerent dans le Wessex & se rendirent maitres d'*Excester*. La consternation étoit si grande parmi les Anglois, qu'ils ne faisoient presque point de résistance. Soit qu'Ethelred fût trahi par ses Généraux, ou que la longue Paix dont les Anglois avoient joui pendant les Regnes précédens, eût énervé leur courage, ils étoient toujours vaincus. Le Roi lui-même étoit saisi d'une telle frayeur, qu'il n'osoit plus se trouver aux combats, de peur de tomber entre les mains des Danois, qui vraisemblablement ne l'auroient pas épargné. Enfin, les Danois toujours victorieux s'emparerent de l'Isle de Wight, & des Provinces de Hant & de Dorset, où ils établirent leurs magasins. C'étoit de là qu'ils faisoient des irruptions continuelles dans les Provinces voisines, sans que personne osât paroitre pour s'y opposer. L'Angleterre se trouvoit alors dans un état très déplorable. Les Provinces meridionales étoient accablées par les ravages continuels des Danois étrangers, & celles du Nord étoient habitées par des gens de la même Nation, que les Anglois ne pouvoient regarder que comme des ennemis. En effet, non seulement ils refusoient de combattre contre ces Etrangers qu'ils consideroient encore comme leurs Compatriotes, mais même en se joignant à eux, ils leur aidoient à ruïner un païs qu'ils auroient dû défendre de tout leur pouvoir, puisqu'il étoit devenu leur Patrie. Dans cette extremité, Ethelred, qui n'avoit aucune fermeté, étoit bien éloigné d'imiter la constance de ses Ancêtres, qui en semblables occasions, ne s'étoient pas laissé abattre par leurs disgraces. Ce timide Prince, ne voyant point d'autre moyen pour éviter de plus grands maux dont son Royaume étoit menacé, se soumit enfin à payer aux Danois une somme de trente-mille livres Angloises. Cette somme, qui étoit en ce tems-là très considerable, fut levée par le moyen d'une imposition à laquelle on donna le nom de *Danegelt*, c'est-à-dire argent des Danois, ou pour les Danois (1). Ce fut là l'origine de cette Taxe fameuse, qui devint dans la suite très onereuse à la Nation,

ETHELRED II. 1001. Ils retournent en Angleterre, & y ravagent plusieurs Provinces.

Etat fâcheux de l'Angleterre.

Etablissement du Danegelt.

Sur ce refus, *Ethelred* envahit son païs, sous prétexte qu'il favorisoit les *Danois*; mais d'abord les deux Princes firent la paix, & devinrent bons amis. Tind.

(1) Cette imposition consistoit en douze sols sur chaque *Hyde* de Terre, c'est-à-dire, sur le labourage d'une Charrue. Rap. Th.

Pour faire ce payement aux *Danois*, on mit une Taxe de douze sols par an, sur chaque *Hide* de Terre. Un *Hide* est l'étendue de Terre qu'on peut labourer avec une seule Charrue. *Bede* compte que c'est la quantité de terre labourable qui peut entretenir une famille. Les uns disent que c'étoit cent *Acres*, les autres prétendent que le nombre des *Acres* étoit indéterminé. Le partage de l'Angleterre par *Hides* de terre est fort ancien, puisqu'il en est fait mention dans les Loix d'*Ina*. Le *Danegeld* fut la premiere taxe fonciere établie en Angleterre; on l'appella dans la suite *Hydagium*, lequel nom demeura ensuite sur toutes les Taxes & Subsides, qu'on imposoit

ETHELRED II.

& même longtems après que les Danois eurent quitté l'Angleterre. Mais le Clergé & les Moines trouverent toujours le moyen de s'en dispenser.

Les Danois se retirent ; mais plusieurs demeurent en Angleterre.

Les Danois, contens de cet accord, cesserent enfin de piller, & se retirerent dans leur Païs. Il y en eut pourtant un très grand nombre qui, trouvant que l'Angleterre valoit bien le Danemarc, s'y arrêterent, & vécurent parmi les Anglois. Véritablement, le nombre de ces gens-là n'étoit pas assez grand pour les rendre fort redoutables, d'autant plus qu'ils étoient même dispersez : mais ils étoient soutenus par leurs Compatriotes de Northumberland & d'Estanglie. D'ailleurs, les Anglois craignoient de voir renouveller la Guerre, & c'étoit ce qui rendoit les Danois insolens. Ils commandoient aux Anglois avec une autorité absolue, sans que ceux-ci osassent faire le moindre effort pour se délivrer de ce joug. Intimidez par leur calamitez passées, ils craignoient, à la moindre occasion, d'attirer dans le Royaume de nouvelles Armées d'Etrangers. Ainsi, pendant que les Danois, riches & à leur aise, passoient leur tems agreablement, aux dépens des Anglois ; ceux-ci étoient contraints de s'occuper continuellement au travail, pour contenter l'avidité de leurs Hôtes. Enfin, la frayeur que les Danois inspiroient à tout le Royaume étoit parvenue à un tel degré, qu'on ne les appelloit plus que du nom de *Lords Danes*, c'est-à-dire *Seigneurs Danois*. Le sens de cette expression a été depuis un peu changé, aussi bien que l'expression même. On appelle encore en Anglois, *Lordane* ou *Lurdane*, un fainéant riche & à son aise, qui fait l'important. Mais ce changement n'empêche pas qu'on ne voye encore dans ce mot, des traces de sa premiere signification.

Ils y font les maitres.

On les appelle *Lords Danes*. *Dictionnaire de Boyer.*

Mariage d'Ethelred avec Emme de Normandie.

La Reine *Elgive*, Femme d'Ethelred, étant morte pendant que les Danois dominoient avec tant d'insolence dans le Royaume, ce Prince fit demander en mariage *Emme* (1), Sœur de Richard II, Duc de Normandie. Sa demande lui ayant été accordée, & le mariage s'étant célebré, il se crut au-dessus de ses affaires, comptant que le secours du Duc son Beau-Frere ne lui manqueroit pas au besoin. Cette esperance lui fit concevoir le dessein barbare & furieux, de se défaire par un massacre général, de tous les Danois qui étoient répandus dans ses Etats. Pour exécuter ce projet, il donna des ordres si secrets & si précis (2), qu'en un seul jour, tous ces Etrangers furent égorgez avec tant de fu-

1002. Massacre général des Danois.

sur les Fonds. Les *Normans* les nommoient quelquefois *Taxes*, quelquefois *Taillages*, *Auxilia*, & *Subsidia*. Avant ces sortes d'Impositions, les Rois *Saxons* avoient leurs levées de deniers, & des *Services personels* pour les bâtimens, & la reparation des Villes, Châteaux, Ponts, Expéditions militaires &c. que l'on nommoit *Burghbote*, *Brigbote*, *Heregeld*, &c. du mot *Bote*, qui signifie *Reparation*. TIND.

(1) *Emme* étoit d'une beauté si rare, qu'on la nommoit *la Perle de Normandie*. Ran. Higd. c. 6. RAP. TH.

(2) *Huntingdon* dit, qu'étant Enfant il avoit ouï dire lui-même à un Vieillard, que le Roi ordonna d'envoyer des Lettres en secret dans toute l'Angleterre, pour fa-

reur & de barbarie, qu'on n'en peut lire le détail sans horreur (1). La Sœur de Svenon (2), qui étoit mariée avec un Seigneur Anglois, ayant été d'abord épargnée, Ethelred eut la cruauté de lui faire couper la tête, après avoir fait égorger ses Enfans en sa présence. Cette Princesse, qui souffrit la mort avec une constance héroïque, ne fut que trop bien vengée, peu de tems après. ETHELRED II.

Remarque sur ce massacre.

Ce massacre, qui fut exécuté le 13. de Novembre (3) de l'an 1002, est presque semblable à celui que les Bretons firent des Romains, sous *Boadicée*. Non seulement on y trouve de la ressemblance dans les excès de cruauté qui furent commis dans l'un & dans l'autre, mois encore dans les suites qu'ils eurent tous deux. Bien loin de se délivrer de la servitude par cet injuste moyen, les Anglois, ainsi que les anciens Bretons, ne firent que l'aggraver & le rendre plus insuportable. Au reste, quoique les Historiens assurent que tous les Danois qui étoient en Angleterre furent massacrez en cette occasion, il est difficille de comprendre comment on auroit pu en venir à bout dans le Northumberland & dans l'Estanglie, où ils étoient les plus forts. Seroit-il possible qu'en ces païs-là, ils se fussent laissé égorger, sans faire aucune résistance qui ait mérité d'être remarquée dans l'Histoire ? Cette considération me persuade, qu'il faut seulement entendre, que tous les Danois établis depuis peu, & dispersez dans le Wessex & dans la Mercie, périrent dans ce massacre.

Fausses vues d'Ethelred.

Ethelred se persuadoit que cette cruelle exécution, qui avoit couté la vie à plusieurs milliers de personnes, lui procureroit du repos. Il ne pouvoit croire que les Danois pensassent desormais à faire de nouvelles courses en Angleterre. Du moins, il esperoit, que si le désir de venger leurs Freres les y rappelloit, les Anglois se verroient dans la nécessité de verser jusqu'à la derniere goutte de leur sang, pour s'empêcher de tomber entre les mains de leurs ennemis irritez. Il comptoit d'ailleurs sur les secours du Duc de Normandie son Beau-Frere, Prince puissant, & interessé à sa défense. Mais une politique si détestable produit rarement les effets que les auteurs s'en promettent, ou plutôt, il arrive rarement qu'elle ne cause leur ruïne. Dieu, qui voit avec hor-

défaire des *Danois* dans une seule nuit. Les *Annales Saxonnes* ajoutent, que c'étoit à cause qu'on avoit dit au Roi que les *Danois* avoient dessein de le priver, lui & sa Noblesse, de leurs biens & de leurs vies, & de s'emparer du Royaume. *Anno* 1002. TIND.

(1) Entre autres cruautés que l'on commit contre les *Danois*, on enterroit les Femmes jusqu'à la ceinture, & on les faisoit déchirer par des Mâtins. Voyez *Jean Walling*. pag. 547. Edit. de *Gale*. TIND.

(2) Cette Sœur de *Suenon* se nommoit *Gunilde*. Elle avoit épousé, à ce qu'on prétend, un Seigneur *Danois* fort puissant & fort riche, établi depuis quelque tems en Angleterre ; son nom étoit *Paleng*. La Princesse sa Femme étoit Chrétienne, & avoit beaucoup contribué à faire la paix entre les *Anglois* & les *Danois*. TIND.

(3) Le 13. de Novembre étoit le jour de *S. Brice*. TIND.

ETHELRED II.

reur ces sortes de Tragédies, ne les laisse pas ordinairement sans punition. C'est ce qu'on va voir par l'exemple d'Ethelred, & par les malheurs arrivez à ses Sujets, qui n'étoient gueres moins coupables que lui.

Svenon prend la résolution de se venger.

Svenon apprit la nouvelle de ce massacre par quelques Danois, qui en avoient échapé en se jettant dans un Vaisseau prêt à mettre à la voile pour le Danemarc. Le récit que ces gens-là lui firent des cruautez que les Anglois avoient exercées contre ceux de sa Nation, auroit été suffisant pour lui faire prendre des résolutions funestes à l'Angleterre. Mais quand il apprit la mort de sa Sœur, & la barbarie dont on avoit usé envers elle, il entra dans une espece de fureur. Tout contribuant à l'exciter à la vengeance, il jura qu'il ne se donneroit aucun repos, jusqu'à ce qu'il eût tiré raison d'un si sanglant outrage. Ce ne fut donc plus à dessein seulement de piller l'Angleterre qu'il résolut d'y faire une seconde Expédition, mais pour la détruire entierement par le fer & par le feu. Cependant, comme il ne doutoit pas qu'Ethelred n'eût pris toutes les précautions possibles pour lui en disputer l'entrée, il ne voulut point partir, sans s'être assuré par avance, d'un lieu où il pût faire débarquer ses Troupes en sureté. Le Païs de Cornouaille étoit alors gouverné par un Comte Normand nommé *Hugon*, que la Reine avoit fait placer dans ce poste, comme un homme en qui le Roi pouvoit avoir une parfaite confiance. Ce fut à ce Gouverneur que Svenon dépêcha un homme affidé, pour tâcher de le mettre dans ses interêts, par des offres d'une grande recompense. Hugon s'étant laissé corrompre, promit de recevoir la Flotte Danoise dans les Ports de son Gouvernement, & de laisser mettre les Troupes à terre sans s'y opposer.

Il gagne le Gouverneur de Cornouaille.

Sur cette promesse, Svenon ayant assemblé trois-cens Vaisseaux & une nombreuse Armée, alla descendre dans le Païs de Cornouaille, où il ne trouva aucune opposition, & marcha incontinent vers *Exceter*. Comme cette Ville ne s'étoit pas attendue à être attaquée, il s'en rendit maitre avec assez de facilité; & après en avoir fait passer les habitans au fil de l'épée, il la fit réduire en cendres. Ce premier exploit fut suivi de plusieurs autres, qui ne furent pas moins funestes à l'Angleterre. Dans tous les lieux où Svenon portoit ses armes, il songeoit moins à faire des Conquêtes, qu'à se venger; il détruisoit tout par le fer & par le feu. Sur la fin de l'Eté, il apprit qu'*Alfrick* Duc de Mercie s'approchoit avec une puissante Armée, à dessein de lui livrer Bataille, & il prit la résolution d'aller au-devant de lui. Ethelred avoit été assez mal avisé pour donner le commandement de ses Troupes à ce Seigneur, qu'il avoit autrefois banni du Royaume par un pur caprice, & au Fils duquel il avoit fait crever les yeux (1). Cette injure n'étant pas encore effacée de l'esprit du Duc de Mercie, il vit avec plaisir, qu'il avoit en

Il met son Armée à terre, & brûle Exceter.

(1) Les *Annales* ne disent point la raison pourquoi *Ethelred* fit crever les yeux au Fils d'*Alfric*: mais *Malmsbury* nous apprend que c'étoit à cause de la perfidie de leur Pere, qui s'étoit revolté plusieurs fois. TIND.

main une occasion favorable pour s'en venger. Dès qu'il fut en présence des ennemis, il feignit d'être tout-à-coup attaqué d'une violente maladie qui lui fournit un prétexte pour se retirer, comme ne pouvant combattre dans l'état où il se trouvoit. Mais il prit soin de faire sa retraite avec tant de confusion, qu'il ne fut pas difficile aux Danois de mettre son Armée en déroute. Après cette victoire, Svenon s'empara encore de diverses Places, où il fit un prodigieux butin. Comme il n'avoit pas dessein de les garder, il y fit mettre le feu, & alla passer l'Hiver en Dannemarc.

Les Anglois sont battus.

Svenon se retire.

Le calme dont l'Angleterre jouït depuis le départ de Svenon, ne dura pas longtems. Au commencement du Printems suivant, ce même Prince alla descendre dans l'Estanglie, & s'étant rendu maitre de Norwich, il n'y laissa pas une maison qui ne fut reduite en cendres. *Ulfketel*, Gouverneur d'Estanglie, se voyant hors d'état de lui résister, lui donna une grosse somme d'argent, pour sauver le reste de son Gouvernement. Mais après que Svenon eut reçu l'argent, il rompit le Traité, & alla surprendre *Thetford*, Ville qui étoit alors considerable, & la mit en même état que Norwich. Indigné de cette mauvaise-foi, Ulfketel leva des Troupes avec une merveilleuse promptitude, & alla se poster entre l'Armée & les Vaisseaux des Danois. Cette démarche ayant fait comprendre à Svenon, qu'on avoit dessein de lui couper le chemin de la retraite, il retourna sur ses pas pour aller combattre les Anglois, avant qu'ils fussent renforcez par d'autres Troupes. Il les trouva campez dans un poste très avantageux, où ils l'attendoient de pied-ferme, résolus de faire tous les efforts possibles pour sauver leurs biens, qu'ils voyoient emporter par leurs ennemis. Le malheur des Anglois étoit parvenu à un tel point, qu'il étoit comme impossible qu'ils eussent jamais un seul succès avantageux. En cette occasion, les Danois remporterent encore une Victoire signalée, quoiqu'avec une grande perte de leur côté. Ils avouerent même qu'ils ne s'étoient jamais vus en si grand danger d'être défaits (1). Ulfketel, quoique de race Danoise, étoit le plus fidele, comme le plus brave de tous les Sujets d'Ethelred, & celui qui lui rendoit de plus grands services. Mais il n'en étoit pas de même des autres Seigneurs. Tous les Historiens conviennent, que ce Prince étoit trahi par tous ceux qui l'approchoient. Svenon entretenoit des intelligences & des espions dans sa Cour, & jusques dans son Conseil. La plupart des Grands s'étoient laissé corrompre, ou du moins, il ne s'en trouvoit presque point qui servissent le Roi de bon cœur, à cause du peu d'estime qu'on avoit pour lui. Quelques Conseils qu'on tint pour trouver les moyens de résister aux Danois, les divisions entre les Grands, trop ordinaires dans les Cours

Il retourne, & ravage l'Estanglie.

Il brûle Norwich & Thetford.

Il gagne une bataille contre le Duc d'Estanglie.

Ethelred est trahi de tous côtez.

(1) Les *Annales Saxonnes* disent que le Combat fut fort rude, & qu'il y eut beaucoup de gens tués de part & d'autre ; sur-tout, beaucoup de Noblesse d'Angleterre. Mais si toutes les forces du Royaume y eussent été, les *Danois* n'auroient jamais pu regagner leurs Vaisseaux. *Anno* 1004. Tind.

ETHELRED II.

des Princes peu considerez, empêchoient qu'on ne pût rien conclure, ou apportoient des obstacles invincibles à l'exécution de ce qui avoit été résolu. L'avarice du Clergé, & particulierement des Moines, contribuoit ençore à augmenter le désordre. Quelque riches qu'ils fussent, ils refusoient de contribuer de leurs biens à la défense du Royaume, faisant valoir leurs exemptions & leurs privileges, comme s'ils n'eussent eu aucune part au danger. Il n'est donc pas étrange que les Danois remportassent tant de victoires, dans un païs si mal défendu par ceux qui avoient tant d'interêt à sa conservation. La Famine qui survint bientôt après, auroit achevé de mettre le comble à tous ces malheurs, si elle n'eût pas produit, par accident, un bien à quoi les Anglois n'avoient pas lieu de s'attendre. C'est que Svenon ne trouvant plus à subsister en Angleterre, se vit contraint de s'en retourner dans son païs.

1005. Famine en Angleterre.

Svenon se retire.

La retraite des Danois, & la cessation de la Famine, commençoient à donner aux Anglois l'esperance de pouvoir enfin joüir de quelque tranquillité, lorsqu'ils virent arriver une autre Flotte Danoise à Sandwich, dans la Province de Kent. Ethelred leva d'abord une Armée, pour aller combattre ces nouveaux ennemis : mais après avoir fait quelques ravages, ils s'étoient retirez dans la petite Isle de *Thanet*, où il n'étoit pas possible de les aller attaquer. Ils savoient que l'Armée Angloise, toute composée de Volontaires qui servoient à leurs dépens, ne tarderoit pas longtems à se séparer, comme il arriva effectivement. Aux approches de l'Hiver, cette Armée se dissipa, sans qu'il fût possible au Roi de la tenir plus longtems assemblée. Alors les Danois sortant de leur fort, recommencerent leurs ravages dans le Païs de Kent & dans les Provinces voisines, sachant bien qu'on n'avoit rien à leur opposer. Ethelred ne trouva point d'autre moyen pour arrêter les progrès d'un mal qui menaçoit tout le Royaume, que de leur donner une somme de trente-mille livres, dont ils voulurent bien se contenter.

Autre Flotte Danoise.

Ethelred prend des mesures inutiles.

Il donne une somme aux Danois.

Dès que ce Prince se vit délivré de cet embarras, il fit célebrer le mariage d'une de ses Filles avec *Edrick* surnommé *Streon* (1), Seigneur très puissant, qu'il venoit de faire Duc de Mercie. Si jusqu'alors il avoit passé sa vie dans des craintes & des agitations continuelles, c'étoit peu de chose au prix des malheurs qu'il s'attira par ce fatal mariage. Par un aveuglement déplorable, il mit dans sa Maison un perfide vendu aux Danois, qui ne laissa jamais passer une occasion de trahir les interêts du Roi & du Royaume, pour avancer les affaires des Etrangers.

Mariage d'une fille du Roi avec le Duc de Mercie.

Une année s'étoit à peine écoulée depuis le dernier Traité qu'Ethelred avoit fait avec les Danois, qu'ils demanderent une somme pareille à celle qu'ils avoient déja reçue, pretendant que c'étoit un Tribut annuel, à quoi Ethelred s'étoit engagé. Cette demande fut accompagnée de

1008. Ethelred équipe une grande Flotte.

(1) *Cambden* dit que *Streon* signifie *Acquisiteur*, & qu'ainsi ce n'étoit pas un nom propre, mais un surnom. RAP. TH.

menaces

ETHELRED II.

menacés de mettre tout le Royaume à feu & à sang, si on ne leur donnoit pas une prompte satisfaction. La nouvelle prétention des Danois ayant fait comprendre au Roi & à son Conseil, qu'il ne seroit jamais possible de contenter leur avidité, on jugea que cet argent seroit mieux employé à équiper une Flotte capable de mettre le Royaume à couvert de leurs incursions. La nécessité fit exécuter si promptement cette résolution, qu'en peu de tems, le Roi eut une bonne Armée navale (1) bien équipée & en très bon ordre, dont il donna le commandement à *Brithrick*, Frere d'Edrick Streon Duc de Mercie. Ces mesures obligerent les Danois à se retirer, de peur de se voir exposez à soutenir des combats sur mer, à quoi leurs Vaisseaux n'étoient pas si propres que ceux des Anglois.

Cette Flotte devient inutile.

Dès que Brithrick se vit revêtu d'un Emploi si considerable, son premier soin fut de se servir de son crédit pour perdre un de ses ennemis particuliers, nommé *Ulnoth*, qui étoit un Seigneur d'une qualité distinguée. Il l'accusa de je ne sai quels crimes, dont Ulnoth ne jugea pas à propos de se justifier en Jugement, sachant bien que la partie étoit faite pour le faire condamner. Il résolut donc de s'exiler volontairement, pour se mettre à couvert de cette persécution; & en se retirant, il débaucha neuf Capitaines de la Flotte, qui le suivirent avec leurs Vaisseaux. Ensuite il fit des courses sur les Côtes d'Angleterre, où il ne causa pas moins de dommage que les Danois. Brithrick, au désespoir que son ennemi lui eût échapé, & qu'il osât encore le braver, se mit en mer avec quatre-vingt Vaisseaux, pour le poursuivre, & pour tâcher de s'en saisir. Mais sa Flotte fut accueillie d'une si violente tempête, que la plupart de ses Navires périrent, ou tomberent entre les mains d'Ulnoth. Ainsi, ce grand armement, qui n'avoit pu se faire sans une très grande dépense, fut rendu inutile par la passion de l'Amiral. La perte que le Roi fit en cette occasion devint encore plus irréparable, par la dissention qui se mit parmi les Officiers de la Flotte, dont une partie alla se joindre à Ulnoth.

D'autres Danois viennent ravager le païs de Kent.

Cependant, les Danois profitoient de ces désordres. Au Printems suivant, deux de leurs Flottes arrivèrent en Angleterre, l'une dans un Port d'Estanglie, conduite par *Turkil*; l'autre, à l'Isle de Thanet, sous le commandement d'*Heming* & d'*Anlaff*. Les Troupes que ces Chefs avoient amenées se joignirent dans le Païs de Kent, & après avoir pillé

(1) Les *Annales Saxonnes* nous apprennent que c'étoit la plus grande & la meilleure Flotte qu'on eût jamais vue en Angleterre. On travailla à l'équiper dans tout le Royaume, de la maniere suivante. Trois-cens-dix *Hides* de terres étoient obligés d'avoir un Navire; & huit *Hides*, un *Casque* & un *Corcelet*. *Anno* 1008 & 1009. On doit remarquer encore, que les mêmes *Annales* disent que les sommes payées aux *Danois*, de même que cette Taxe pour l'équipement de la Flotte, furent toutes levées par le consentement mutuel du Roi & de son *Grand-Conseil*, ou *Wittena-Gemot*. Tind.

ETHELRED II. la campagne, elles assiegerent Cantorberi. Cette Ville seroit infailliblement tombée entre les mains des Danois, si les habitans n'eussent pas prévenu sa ruine en leur donnant une grosse somme d'argent (1).

Ethelred se met en état de combattre les Danois.

Pendant que les Danois s'occupoient à piller le Païs de Kent, Ethelred assembloit une Armée pour s'opposer à leurs ravages. Dès qu'elle fut en état, il alla se poster entr'eux & leurs Vaisseaux, pour les empêcher de se rembarquer & d'emporter leur butin. Selon les apparences, il auroit exécuté son projet, & peut-être remporté quelque avantage plus considerable, vu la superiorité de ses forces, si Edrick Streon n'eût pas trouvé le moyen de tirer les Danois de ce mauvais pas. Ce Traitre voyant le danger où ils se trouvoient, représenta au Roi son Beau-Pere, qu'il lui seroit plus avantageux de les laisser retirer, que de hazarder un combat qui pourroit lui être funeste. Ce conseil pernicieux fit un tel effet sur l'esprit du Roi, qu'il laissa passer ses ennemis sans s'y opposer, & souffrit qu'ils emportassent tout ce qu'ils avoient pillé. Mais au-lieu de se retirer en Danemarck, comme on l'avoit esperé, ils se jetterent dans l'Isle de Thanet, d'où pendant tout l'Hiver, ils firent des courses dans les Provinces voisines. Ils tenterent même à diverses reprises, de se rendre maitres de Londres : mais ils furent toujours repoussez. Cependant, Ulfketel Duc d'Estanglie, ayant voulu encore une fois tenter la fortune d'un combat pour sauver son Gouvernement, eut le malheur d'être battu, & par sa défaite, il les laissa maitres du païs qu'il avoit voulu défendre.

Il les laisse passer sans les attaquer, par le conseil d'Edrick.

Ils gagnent une Bataille & s'emparent de l'Estanglie.

Ils font un Corps de Cavalerie.

Jusqu'alors, les Danois avoient manqué de Cavalerie, à cause de la difficulté qu'ils trouvoient à transporter des Chevaux de Danemarck en Angleterre. Mais dès qu'ils se furent emparez de l'Estanglie, païs abondant en chevaux, ils monterent une partie de leurs Troupes, & se servirent de cette Cavalerie pour avancer leurs conquêtes. Bien-tôt après, ils subjuguerent les Provinces d'*Essex*, de *Midlessex*, de *Herford*, de *Buckingham*, d'*Oxford* (2), de *Bethford*, de *Cambridge*, de *Huntington*, de *Northampton*, de *Kent*, de *Surrey*, de *Sussex*, de *Wilt*, & de *Devon*; pendant qu'Ethelred, à qui il ne restoit presque rien, se tenoit enfermé dans Londres, sans oser paroitre en campagne pour s'opposer à leurs progrès. Dans toutes les Provinces qui viennent d'être nommées, il n'y avoit que les deux seules Villes de Londres & de Cantorberi, qui fussent encore au pouvoir du Roi. Mais enfin, ils attaquerent vigoureusement la derniere, & après l'avoir prise & pillée, ils la reduisirent en cendres. L'Archevêque *Elphegus* y ayant été fait prisonnier, fut ensuite assommé par ces Barbares (3). Ils n'agirent pas avec moins de cruau-

Ils se rendent maitres de presque tout le Wessex.

1012. Ils brûlent Cantorberi, & tuent l'Archevêque & les Moines.

(1) Cette grosse somme se montoit à trois-mille livres sterling. *Ann. Sax.* 1009. TIND.

(2) *Oxford* ayant été brulé cette année-là par les *Danois*, les Etudes y cesserent jusqu'à l'an 1133. *Tho. Redburn.* TIND.

(3) *Elphegus* ou *Alphage* fut tué à *Greenwich*, où les *Danois* tenoient leurs Vaisseaux. Ils l'avoient fait prisonnier. C'est pour cela qu'au sommet du mur de partage

té envers les Moines de St. Augustin, qu'ils firent ranger par dixaines (1), pour en faire mourir neuf de chacune, & n'en laisser qu'un seul en vie.

On leur donne de l'argent.

L'Angleterre se trouvant réduite à un si fâcheux état, tous les Grands Seigneurs du Royaume s'assemblerent à Londres, auprès du Roi, pour chercher quelque remede à des maux si violens. On n'en trouva point de plus prompt, que de donner de l'argent à ces Etrangers, pour les faire sortir du Royaume. La somme dont on convint avec eux fut portée à cette fois, jusqu'à quarante-huit-mille livres; & après qu'ils l'eurent reçue, ils se retirerent avec leur butin.

Ils se retirent.

Quoique la retraite des Danois eût coûté cher à l'Angleterre, le Peuple se trouvoit trop heureux de s'en voir enfin délivré, dans l'esperance de pouvoir reparer par la Paix, les maux que la Guerre avoit causez. Mais il s'en falloit bien qu'il ne fût encore à la fin de ses malheurs. Il commençoit à peine à jouïr de quelque repos, lorsqu'il apprit que Svenon étoit entré dans l'Humber (2), avec une puissante Flotte, menaçant tout le Royaume d'une entiere désolation. Comme ce Prince trouva le païs dégarni de Troupes, & hors d'état de se défendre, il n'eut pas beaucoup de peine à se rendre maitre de tout le Northumberland, de l'Estanglie, & en un mot, de toutes les Provinces situées au Nord de *Watlingstreet* (3). Mais ces conquêtes ne furent pas capables de contenter son ambition. Après qu'il eut pris des ôtages des principales Villes, il laissa Canut son Fils pour commander dans les Provinces nouvellement conquises, & s'étant avancé dans la Mercie Meridionale, il alla tout-à-coup assieger Londres, où Ethelred, s'étoit renfermé. Bien qu'il fût mal pourvu des choses nécessaires pour faire un Siege de cette importance, il avoit esperé que les habitans se laisseroient intimider par ses menaces. Mais voyant qu'ils n'en étoient point ébranlez, il se désista de cette entreprise. En se retirant, il alla ravager les Provinces Occidentales du Wessex, où il ne trouva rien qui s'opposât à ses armes. Cependant, comme il ne pouvoit être satisfait pendant

1013. Svenon retourne en Angleterre.

Il s'y rend maitre de plusieurs Provinces.

de l'Eglise de *Greenwich*, entre la Nef & le Presbytere, on voit cette Inscription, en Anglois. *Cette Eglise a été fondée & dédiée à la gloire de Dieu, & à la mémoire de* S. Alphage *Archevêque de* Cantorbery, *qui fut ici tué par les* Danois, *à cause qu'il ne voulut point racheter sa vie par une somme d'argent exorbitante & injuste.* Ann. 1012. Il fut premierement enterré à l'Eglise de *S. Paul* à *Londres*, & ensuite transferé à *Cantorbery*. Il fut honoré comme un Martyr, & mis dans le *Martyrologe Romain*, au 19 d'Avril. Tind.

(1) *Florent de Worcester* dit que les Bourgeois furent décimés de la même maniere, de sorte qu'il ne resta à *Cantorbery* en vie que quatre Moines & 800 Laïques. Tind.

(2) Les Historiens Anglois ne nous apprennent point la raison pourquoi *Suenon* tarda si longtems à passer en Angleterre, depuis 1005 jusqu'en 1013, ce qui fait huit ans. Tind.

(3) C'étoit un grand chemin qui traversoit l'Angleterre en écharpe, depuis le Nord du Païs de *Galles*, jusqu'à la Mer de *Kent*. Rap. Th.

ETHELRED II. qu'il n'avoit pas Londres en sa puissance, il projettoit d'aller encore une fois mettre le siege devant cette Ville. Mais pendant qu'il s'y préparoit avec bien plus de précaution qu'il n'avoit fait auparavant, il apprit qu'Ethelred n'y étoit plus. Ce malheureux Prince, craignant toujours de tomber entre les mains d'un ennemi si cruellement outragé, & ne se trouvant pas trop en sureté dans Londres, s'étoit retiré en Normandie, avec toute sa famille. Ainsi, les habitans de Londres se trouvant en liberté de pourvoir à leurs affaires, crurent que ce seroit pour eux une trop grande témerité, que d'entreprendre seuls de soutenir les droits d'un Prince qui les abandonnoit lui-même. Ils prirent donc la résolution de se soumettre au Roi de Danemarck, à qui tout le reste du Royaume étoit déja soumis. Immédiatement après la reddition de Londres, Svenon fut proclamé Roi d'Angleterre, sans aucune opposition, n'y ayant personne dans le Royaume qui osât lui disputer ce Titre.

Ethelred se retire en Normandie.

1014. Svenon est proclamé Roi d'Angleterre.



SVENON,

ROI DE DANEMARCK,

Quinzieme Roi d'Angleterre, & premier des Rois Danois de ce Royaume.

SVENON. Svenon impose une grande taxe.

LE premier acte de Souveraineté que fit le nouveau Roi, fut une imposition immense sur le Royaume, pour payer les Troupes Danoises qui lui avoient aidé à en faire la conquête. Aucun Historien ne parle du Couronnement de ce Prince. Peut-être négligea-t-il cette solemnité, la croyant peu nécessaire; ou peut-être, des affaires plus importantes ne lui donnerent pas le tems d'y penser pendant la courte durée de son Regne, qui ne fut pas d'un an entier. Quelques-uns ont dit que sa mort arriva naturellement, par un catarre qui le suffoqua. D'autres ont cru qu'elle fut avancée par le poison. Quelle qu'en fut la cause, il est certain qu'elle arriva soudainement. C'est ce qui a donné occasion aux faiseurs de Légendes, de dire qu'il fut tué d'un coup de massue, ou d'un coup de lance, par S. Edmond, autrefois Roi d'Estanglie. Ils ont prétendu, que ce Saint voulut par là sauver la Ville où son corps étoit inhumé (1), du pillage dont elle étoit menacée, pour n'avoir pas payé la Taxe que le nouveau Roi venoit d'imposer. La brieveté de ce Regne, & peut-être, le défaut de Couronnement, ont été cause que la plûpart des Historiens n'ont pas mis ce Prince au nombre des Rois d'Angleterre.

1015. Il meurt.

(1) La Ville où *Svenon* fut enterré, est *S. Edmondsbury*. TIND.

ETHELRED II.

Retabli.

APRÈS la mort de Svenon, les Danois proclamerent Canut son Fils Roi d'Angleterre. Mais les Anglois rappellerent Ethelred, & lui promirent de le maintenir sur le Trône, malgré les efforts des Danois, dont la domination leur étoit insupportable. Ethelred eut d'abord quelque peine à se fier à leurs promesses, dans la crainte où il étoit, que ce ne fût pour le livrer à ses ennemis. Cependant, le bon accueil qui fut fait à ses Fils, qu'il avoit envoyez devant lui pour sonder les inclinations du Peuple, l'ayant rassuré, il se rendit en Angleterre. Il y fut reçu avec de grandes démonstrations de joye, & ses Sujets lui prêterent un nouveau serment, comme s'il eût commencé un nouveau Regne, sa fuite ayant été regardée comme une espece d'abdication de la Couronne. Il leur promit de son côté d'amender tout ce qu'il y avoit eu d'irrégulier dans son Gouvernement avant sa retraite. Le desir que les Anglois avoient de se délivrer d'un joug étranger, les fit accourir avec tant de zèle & de promptitude au service du Roi, qu'en peu de tems, il se vit à la tête d'une grande Armée. Sa premiere Expédition fit connoitre que ses disgraces n'avoient pas produit en lui un grand changement. Au-lieu de marcher d'abord contre les Danois, il se servit de ses Troupes pour se venger des habitans de *Lindsey* (1), qui lui avoient donné quelque sujet de mécontement. Après qu'il eut contenté sa passion par le châtiment de ce Peuple, il se mit en marche pour aller combattre les Danois, qui ne s'étoient pas attendus à une revolution si subite. Bien que Canut eût pour lui tous les Danois, & les mêmes forces avec lesquelles Svenon son Pere avoit conquis l'Angleterre, il ne jugea pas à propos de hazarder une Bataille. Au contraire, avant qu'Ethelred fût assez proche pour l'obliger à combattre, il mena ses Troupes sur le bord de la mer, & les ayant embarquées, il mit à la voile pour retourner en Danemarck. Mais avant son départ, il fit couper les pieds & les mains aux Otages qu'il avoit en son pouvoir, & les laissa ainsi mutilez sur le rivage.

ETHELRED II. Canut est proclamé par les Danois, & les Anglois rappellent Ethelred.

Il châtie les habitans de Lindsey.

Canut se retire en Danemarc.

(1) Petit Païs dans la Province de *Lincoln*. RAP. TH.

Lindsey est une des trois portions du Comté de *Lincoln*; savoir, *Holland*, *Kesteven*, & *Lindsey*. Les *Annales Saxonnes* nous apprennent que les habitans de *Lindsey* avoient fourni des Chevaux aux *Danois*, & avoient formé le dessein de se joindre à eux pour ravager le Païs. *Ann.* 1014. TIND.

ETHELRED II. Cause de sa retraite.

La retraite de ce Prince ne peut que paroitre extraordinaire, puisqu'il n'avoit eu aucun avantage, & qu'il avoit encore beaucoup de Places entre ses mains. On n'a pas moins lieu de s'étonner, que les Historiens Anglois n'ayent pas expliqué la cause d'une retraite si précipitée. Mais ce qui ne se voit pas dans l'Histoire d'Angleterre, se trouve dans celle de Danemarck. On apprend dans celle-ci, que Canut avoit un Frere cadet nommé *Harald*, qui ayant gouverné le Danemarck en l'absence de Svenon son Pere, prétendoit garder ce Royaume pour lui-même. C'est ce qui obligea Canut à quitter l'Angleterre avec une précipitation qui sembloit être un effet de sa crainte, mais qui étoit pourtant fondée sur une sage Politique. Ce Prince ne crut pas devoir abandonner le Royaume de ses Ancêtres, pour tâcher de se maintenir dans un païs étranger nouvellement conquis, tout disposé à une défection générale. En effet, si la revolte des Anglois l'avoit engagé dans une longue Guerre, comme on n'y voyoit que trop d'apparence, quel secours auroit-il pu attendre du Danemarck, pendant que ce Royaume auroit été entre les mains de son Frere? Il ne fit que trop voir dans la suite, en ramenant ses Troupes victorieuses en Angleterre, après qu'il eut réglé ses affaires dans le Nord, qu'il étoit incapable de la peur qu'on lui avoit attribuée.

Avarice & cruauté d'Ethelred.

Dès qu'Ethelred se vit délivré des Danois, il ne se mit point en peine d'exécuter ce qu'il avoit promis à ses Sujets. Au contraire, il reprit ses premieres maximes, & imposa, sous divers prétextes, des Taxes excessives, qui firent beaucoup murmurer les Grands & le Peuple. A ces sujets de plainte, qui regardoient le Public, il ajouta encore, contre des Particuliers, des violences qui firent perdre à son Peuple l'esperance qu'on avoit conçue d'un heureux changement. *Morkard* & *Sifferth* (1), Seigneurs de race Danoise, qui avoient toujours été très attachez aux interêts du Roi & de leur nouvelle Patrie, furent sacrifiez à son avarice. Pour attirer ces deux Comtes dans un piege qu'il leur avoit préparé, il convoqua un Grand Conseil à Oxford, & les y fit assassiner; après quoi il s'empara de leurs biens, comme s'ils eussent été condamnez par les voyes ordinaires de la Justice. *Aglithe*, Veuve

Il fait mourir deux Comtes pour avoir leur bien.

(1) *Florent de Worcester* & *Matthieu Westminster* rapportent que ces deux Comtes furent accusés secretement de trahison contre *Ethelred*, par *Edrick*, qui souhaitoit de s'enrichir de leurs dépouilles. Le Roi ordonna à *Edrick* de les inviter à un festin, où il les fit massacrer d'une maniere perfide. Les partisans de ces deux Seigneurs, qui voulurent venger leur mort, furent obligez de se refugier à *Oxford* dans l'Eglise de *Ste Frideswide*, où l'on mit le feu, & ils périrent dans les flâmes. Le Roi s'étant repenti de sa cruauté, fit rebâtir l'Eglise. Ce qu'on vient de dire, & d'autres Faits, font connoitre clairement qu'*Ethelred* fut poussé à ces mauvaises actions par le Traitre *Edrick*, dans le dessein de rendre odieux au Peuple ce Prince, qui dans le fond n'étoit pas si mauvais qu'on l'a représenté: cela paroît par les bonnes Loix, qu'il fit, & qui subsistent encore. Il étoit si attentif à faire rendre la Justice, qu'ayant découvert qu'un Juge nommé *Walgeatus*, qu'il aimoit, s'étoit laissé corrompre, il lui ôta sa Charge. TIND.

de Sifferth, fût confinée dans un Monastere, & ce fut à cette rigueur qu'elle fut redevable d'une plus grande fortune. Edmond, Fils ainé du Roi, passant par là, quelque tems après, eut la curiosité de voir cette Dame qui étoit renommée pour sa beauté, & en devint si éperdument amoureux, qu'il l'épousa, malgré les défenses du Roi son Pere.

ETHELRED II.

Mariage du Prince Edmond.

Le calme dont l'Angleterre jouïssoit depuis la retraite des Danois, ne dura qu'un an. Canut s'étant mis en possession du Royaume de Danemarck, en repartit incontinent pour l'Angleterre, & dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, il mit à terre une nombreuse armée, au Port de Sandwich. Ethelred se trouvant alors malade, Edmond son Fils, & Streon Duc de Mercie son Gendre, prirent le commandement de l'Armée destinée contre les Danois. Edmond ne tarda pas longtems à s'appercevoir que son Beau-Frere étoit bon ami de Canut. Cette découverte lui fit chercher un prétexte de partager l'Armée en deux Corps, afin de se séparer de lui, n'osant entreprendre de punir ce Traitre, de peur d'exciter une revolte dans la Mercie, où Streon avoit un très grand pouvoir. D'ailleurs, il craignoit de déplaire au Roi son Pere, qui ne pouvoit se persuader que son Gendre fût d'intelligence avec les Danois. Canut, profitant de l'avantage que le partage des forces Angloises lui procuroit, fit d'abord de grandes conquêtes; & le perfide Edrick, qui ne s'étoit uni avec Edmond qu'à dessein, de le trahir voyant son coup manqué, quitta ouvertement le parti d'Ethelred pour prendre celui de Canut. La défection de ce Traître auroit été plus avantageuse que dommageable aux affaires du Roi, si en se retirant, il n'eût pas emmené avec lui un Corps considerable de Troupes, avec quarante Vaisseaux de la Flotte. Cette désertion, qui fut très profitable à Canut, porta un coup mortel à Ethelred. Le Peuple se jettoit en foule dans le parti des Danois, à mesure qu'il voyoit les affaires du Roi tomber en décadence. Le Wessex même n'étoit pas trop assuré.

1016.

Canut retourne en Angleterre.

Edrick Streon le favorise,

& enfin se range de son côté.

Les esperances de Canut augmentant de plus en plus par les heureux succès, il fit quelque tems la Guerre à ceux d'entre les Merciens qui vouloient demeurer fideles au Roi; & enfin, avec le secours de Streon, il vint à bout de les subjuguer. Ensuite, il forma le dessein d'attaquer Ethelred, dans le Wessex même. Il avoit d'autant plus sujet d'esperer un heureux succès de cette entreprise, qu'Edrick avoit eu l'adresse d'inspirer aux Troupes Merciennes qui se trouvoient dans l'Armée Angloise, des scrupules qui leur faisoient regarder comme un crime, de porter les armes contre un Prince qui étoit en possession de leur Païs. Tout ce qu'Edmond put obtenir de ces Troupes fut, qu'elles suivroient le Roi quand il commanderoit l'Armée en personne, ne voulant point combattre sous un autre Général. Dans cette extrêmité, Edmond fit tous les effors possibles pour persuader au Roi son Pere, qui feignoit d'être malade à Londres, de prendre le commandement de l'Armée. Mais cet empressement ne fit que confirmer Ethelred dans la pen-

Canut soumet toute la Mercie.

Il se détermine à attaquer le Wessex.

Streon lui rend de grands services.

Crainte d'Ethelred.

ETHELRED II. ſée où il étoit, qu'on avoit deſſein de le livrer aux Danois, ſe perſuadant, que les Anglois n'avoient point d'autre moyen de faire la Paix avec eux. Comme il n'oſoit quitter Londres où il ſe croyoit en ſureté, il refuſa de ſe rendre à l'Armée; & le Prince ſon Fils eut le chagrin de voir diſperſer ſes Troupes, ſans avoir pu les obliger à combattre. Cependant, Canut profitoit de ce déſordre, & avançoit ſes conquêtes avec une extrême rapidité.

Il promet de ſe rendre à l'Armée.

Dans l'état fâcheux où Edmond ſe trouvoit, il ne vit aucune reſſource que d'aller lui-même à Londres, pour tâcher de perſuader au Roi ſon Pere de ſe mettre à la tête de l'Armée. Il y réüſſit enfin, après bien des difficultez, & par des ſoins extraordinaires, il aſſembla une nouvelle Armée plus nombreuſe que la précedente. Son deſſein étoit de livrer Bataille à Canut, dans la penſée qu'il n'y avoit qu'un grand coup qui pût rétablir les affaires des Anglois. Ethelred ſe rendit à l'Armée, ſelon ſa promeſſe: mais il n'y fut pas plutôt arrivé, que ſes premieres frayeurs le reprirent. Soit que ſa crainte fût fondée, ou qu'elle lui fût inſpirée par les Traitres dont il étoit toujours environné, il n'y fit qu'un très court ſéjour, & il reprit le chemin de Londres, avec beaucoup de précipitation. Après ſon départ, cette Armée étant devenue trop foible, par la retraite des Merciens, qui s'obſtinerent à ne pas vouloir combattre ſi le Roi n'étoit à leur tête, Edmond ſe trouva obligé de s'éloigner de l'Armée Danoiſe, de peur de s'engager à un combat inégal. Alors Canut ne trouvant plus d'oppoſition, ſe rendit maitre de pluſieurs Provinces dans le Weſſex, & ſe vit en état d'achever en peu de tems la conquête de tout le Royaume.

Il y va, & ſe retire incontinent.

Edmond ſe retire dans le Nord, & va joindre Uthred.

Edmond ne ſe trouvant pas en état d'arrêter les progrès de ſon ennemi, prit le parti d'aller joindre *Uthred* Comte de Northumberland, qui avoit aſſemblé quelques Troupes dans le Nord. Ils ravagerent enſemble les Provinces de ces quartiers-là, qui tenoient le parti des Danois; pendant que Canut & le Duc de Mercie ruïnoient celles du Midi qui s'obſtinoient à demeurer ſous l'obeïſſance d'Ethelred. Mais Canut ne laiſſa pas longtems ſes amis expoſez aux ravages des Anglois. Dès qu'il eut appris ce qui ſe paſſoit dans le Nord, il y accourut en toute diligence, & contraignit Edmond & Uthred de ſe retirer dans le Comté de Lencaſtre, où même ils n'étoient pas trop en ſureté. La partie ne ſe trouvant pas égale entre Canut & Uthred, celui-ci prit enfin le parti de ſe ſoumettre au Roi Danois, qui lui laiſſa ſon Gouvernement: mais ce ne fut pas pour longtems. Comme il voyoit bien que ce n'étoit que par force que ce Seigneur s'étoit déterminé à changer de Maitre, & qu'il étoit à craindre qu'il ne demeurât pas longtems fidele, il le fit tuer, & mit en ſa place un Seigneur Danois nommé *Erick*.

Canut marche de ce côté-là.

Uthred ſe ſoumet à Canut,

qui le fait tuer.

1016.

Edmond ne ſachant plus de quel côté ſe tourner, ſe retira dans Londres auprès du Roi ſon Pere, & tâcha par de preſſantes ſollicitations, de lui faire prendre des réſolutions plus vigoureuſes. Mais ſes efforts furent

furent inutiles. Ethelred, qui avoit feint jusqu'alors d'être malade, tomba effectivement dans une véritable maladie, & mourut peu après, à l'âge de cinquante ans, & dans la trente-septieme année de son Regne. L'Angleterre n'avoit jamais été dans un état plus déplorable, qu'elle le fut sous le Regne de ce Prince. ETHELRED II.

Il avoit eu d'Elgive sa premiere Femme, *Edmond* qui lui succeda, *Adelstan* qui mourut dans l'enfance, un autre Fils nommé *Edwi*, & trois Filles. La premiere, nommée *Edgive*, épousa un Comte Anglois qui fut tué dans une Bataille. *Edgithe*, qui étoit la seconde, eut le malheur de tomber en partage au Traitre Edrick Duc de Mercie. La troisieme, nommé *Edgine*, fut Femme d'Uthred Comte de Northumberland. D'Emme de Normandie, sa seconde Femme, Ethelred laissa *Alfred* & *Edouard*, & une Fille nommée *Goda*, qui épousa *Gautier* Comte de Mantes, & en secondes nôces *Eustache* Comte de Boulogne. Ses Femmes & ses Enfans.

On donnoit communément à Ethelred le surnom de *Mal-préparé* (1), soit parce qu'il se laissoit souvent surprendre par les Danois, ou parce qu'il n'étoit jamais prêt quand il falloit aller à la Guerre. A son avenement à la Couronne, il avoit trouvé un Royaume riche & florissant, qu'il laissa, en mourant, très pauvre, & dans la derniere désolation.



EDMOND II.

Surnommé Côte de Fer,

Seizieme Roi d'Angleterre.

APRE'S la mort d'Ethelred, la Ville de Londres, & tous les Seigneurs qui s'y trouvoient, firent proclamer Roi Edmond son Fils, qui avoit déja donné des preuves signalées de son courage & de sa capacité. Mais les Danois, & toutes les Provinces qu'ils occupoient, se déclarerent pour Canut (2). Cependant, comme les Anglois ne lui obeïssoient qu'à regret, il s'en trouva un très grand nombre qui allerent offrir leurs services à Edmond, qu'ils regardoient comme leur Prince EDMOND II. Edmond est proclamé par les Anglois. Les Danois soutiennent le parti de Canut.

(1) *Unready*, Non-prêt. RAP. TH.

(2) *Simeon de Durham*, & d'autres Ecrivains, disent que les Evêques, Abbés, & plusieurs Seigneurs Anglois, s'étant rendus à *Southampton*, renoncerent à la Race du Roi *Ethelred*, & choisirent en même tems *Canut* pour leur Roi, auquel ils prêterent serment de fidelité. Il promit aussi de son côté, par un serment, d'être leur fidele Seigneur dans les Matieres Ecclésiastiques & Civiles. TIND.



légitime, quoiqu'ils eussent été contraints de prêter serment à son Concurent. Par là, la partie devint plus égale entre les deux Rois. Cette égalité donna lieu à plusieurs combats, avec des succès divers, qui ne servirent qu'à prolonger la Guerre, sans pouvoir décider la querelle. La Ville de Londres étant d'un très grand secours à Edmond, le Roi Danois pensoit à la lui enlever, dans la pensée qu'il lui ôteroit par là sa principale force, & que cette conquête mettroit une prompte fin à la Guerre. Dans cette vue, pendant qu'Edmond étoit occupé ailleurs, il s'approcha de cette Ville, & en ayant formé le siege, il la pressa vivement. Mais la vigoureuse résistance des habitans, ayant donné à Edmond le tems d'y jetter du secours, par l'autre côté de la Tamise, Canut se vit obligé de lever le siege. Ce coup étant manqué, ce Prince usa de beaucoup de stratagêmes pour surprendre son ennemi, ou pour le faire éloigner de Londres. Ce dernier projet lui ayant enfin réussi, il alla une seconde fois assieger cette grande Ville. Mais il n'y trouva pas moins de difficultez que la premiere fois, & les habitans, par une défense très opiniâtre, donnerent le tems à Edmond d'accourir à leur secours.

Divers combats entre les deux Rois.

La Ville de Londres est deux fois assiegée, & deux fois secourue.

Canut, au désespoir de voir ses mesures rompues, leva brusquement le siege, pour aller présenter la Bataille à Edmond, qui ne desiroit pas avec moins d'ardeur, de décider cette querelle par une seule action, & qui dans cette vue, au-lieu de reculer, alla au-devant de lui. Dans ce combat, qui fut fort sanglant, ils donnerent tous deux des preuves signalées de leur conduite & de leur courage, sans que ni l'un ni l'autre pût faire pancher la victoire de son côté. Après avoir longtems combattu, les deux Armées furent obligées de se séparer, avec une perte à-peu-près égale. Il s'en fallut peu néanmoins, que l'Armée Angloise ne fût battue, par la ruse d'EDRICK Streon qui se trouvoit dans celle des Danois. Ce Seigneur voyant que, contre son esperance, les Troupes Angloises combattoient d'une maniere à lui faire craindre un mauvais succès pour ses amis, coupa la tête à un soldat qui ressembloit assez à Edmond, & la mit au bout d'une lance. Ensuite, s'étant avancé jusqu'aux premiers rangs, il montra cette tête aux Anglois, en leur criant, *Fuyez, fuyez, Canaille, voilà la tête de votre Roi sur lequel vous vous assuriez.* Cette vue produisit d'abord une grande consternation parmi les Anglois. Elle auroit pu même causer leur défaite, si Edmond ne se fût pas montré sans casque à ses Troupes étonnées, & ne leur eût rendu par là l'assurance que l'opinion de sa mort commençoit à leur ôter. Le combat ayant duré jusqu'à la nuit (1), sans aucun avantage sensible d'un côté ni d'autre, Edmond se préparoit à le recommen-

Bataille sans victoire d'aucun côté.

Ruse d'Edrick pour décourager les Anglois.

(1) Cette Bataille fut donnée à *Seeorstan*, que *Cambden* croit être *Sherston*, dans le Comté de *Wilts*: d'autres croyent que c'est l'endroit où quatre pierres, nommées *pierres de partage*, (*Shire-stones*), bornent les quatre Comtés d'*Oxford*, de

cer le jour suivant. Mais Canut qui avoit un autre dessein, profita de l'obscurité de la nuit, pour se retirer. Il s'approcha de la mer, & ayant embarqué ses Troupes sur la Flotte qui l'attendoit, il vogua quelque tems le long des côtes, afin de tromper la vigilance de son ennemi, qui ne pouvoit deviner quelle étoit son intention. Quand il crut lui avoir fait prendre le change, il mit ses Troupes à terre, & alla une troisieme fois se présenter devant Londres. Mais n'ayant pas mieux réussi que la premiere & la seconde, il se retira d'un autre côté.

Troisieme siege de Londres, sans succès.

Le détail de cette Guerre pourroit être assez curieux, s'il étoit possible de la décrire avec quelque netteté. Mais on ne trouve qu'une confusion extrême dans les Auteurs qui en ont parlé. Ce qu'on en peut recueillir de plus certain, c'est que les deux Princes concurrens combattirent cinq fois l'un contre l'autre, dans l'espace d'environ un an. Une de ces Batailles, qui se donna dans le Païs d'Essex, auroit été infailliblement fatale à Canut, sans les funestes conseils d'Edrick Streon, qui changeant continuellement de parti, se trouvoit alors dans l'Armée Angloise. Edmond avoit eu la générosité de lui pardonner, & la facilité d'ajouter foi aux sermens qu'il lui avoit faits d'être à l'avenir entierement dévoué à son service. Cependant, ce perfide, qui s'étoit vendu au Roi de Danemarc, ne laissa pas échaper l'occasion qui se présenta de lui rendre un service signalé. Comme il vit que l'Armée Danoise poussée par les Anglois, se retiroit dans un extrême désordre il sut persuader à Edmond, d'arrêter la poursuite des fuyards, en lui faisant craindre que le désespoir ne les fît rallier, & que la victoire qui étoit entre ses mains, ne lui fût arrachée par quelque coup imprévu. Cette ruse qui lui avoit autrefois réussi auprès d'Ethelred, fit le même effet sur Edmond, qui se laissa porter à suivre ce funeste conseil. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou l'imprudence d'Edmond, qui se laissoit conduire par les conseils d'un homme dont l'infidelité lui devoit être assez connue, ou la hardiesse de ce Traitre. Cependant, celui-ci se lassant de dissimuler ses sentimens, fit voir ouvertement ce qu'il avoit dans l'ame, à la derniere Bataille, qui se donna tout proche d'*Asseldun*. Pendant que les deux Armées étoient aux mains, il quitta tout-à-coup son poste, & alla se joindre aux Danois, qui le reçurent comme un véritable ami. Cette perfidie causa une telle consternation parmi les Troupes Angloises, que jettant leurs armes à terre, elles ne penserent plus qu'à chercher leur salut dans la fuite. La perte qu'Edmond fit en cette occasion fut d'autant plus grande, qu'elle étoit irréparable,

Cinq Batailles dans un an, entre Edmond & Canut.

Funeste conseil donné au Roi par Edrick Streon.

Bataille d'Asseldun, où Edrick se jette dans le parti des Danois.

Canut remporte une grande victoire.

Glocester, de *Worcester*, & de *Warwick*. *Milton* veut que la Bataille ait duré deux jours entiers, & que *Canut* se soit mis en marche la seconde nuit. TIND.

(1) *Asseldun*, ou *Assandun* : c'est *Ashdown* dans le Comté d'*Essex*, près de *Billericay*. *Canut* y bâtit une Eglise, en mémoire de cette Bataille. TIND.

EDMOND II.

puisque la meilleure partie de la Noblesse Angloise périt dans ce malheureux Combat. Les Comtes *Alfrick, Goodwin, Ulfketel, Ethelward,* tous distinguez par leur courage & par leur affection pour le Roi, furent du nombre de ceux qui moururent les armes à la main, pour la défense de leur Roi & de leur Patrie.

Edmond assemble une autre Armée.

Après cette importante victoire, Canut crut que rien n'étoit plus capable de lui résister. Il ne pouvoit se persuader, qu'Edmond pût jamais remettre sur pied une Armée assez forte pour tenir la campagne, ni qu'il osât plus paroitre devant lui. Mais comme le péril étoit extrême pour les Anglois, ils firent des efforts extraordinaires pour tâcher de s'en délivrer. Edmond avoit pour lui les cœurs de ses Sujets, & particulierement la Ville de Londres, qui étoit toujours prête à lui donner des preuves efficaces de son affection & de sa fidelité. Ainsi, bien loin de se laisser abattre par un si fâcheux revers, ce Prince rassembla ses Troupes dispersées, & ayant mis sur pied une Armée plus forte que celle qu'il venoit de perdre, il alla chercher son ennemi qui marchoit vers Glocester. Canut de son côté, ne voulant pas lui donner le tems de se fortifier davantage, se hâta d'aller à sa rencontre, à dessein de lui livrer Bataille. Les deux Rois demeurerent quelque tems en présence, à la tête de leurs Armées, sans que ni l'un ni l'autre donnât le signal pour commencer le combat. La crainte du succès les tenoit également en suspens. Edmond ne voyoit pour lui aucune ressource, s'il perdoit encore cette Bataille; & Canut prévoyoit une défection générale des Anglois, s'il étoit vaincu. Ainsi, selon les apparences, ce Combat alloit décider pour l'un & pour l'autre, du gain ou de la perte d'un grand Royaume. Enfin, Edmond qui étoit fort & robuste, & à qui par cette raison on donnoit le surnom de *Côte de fer*, fit dire à Canut, que pour épargner tant de sang qui alloit se répandre pour leur querelle, il croyoit qu'il seroit à propos qu'ils la décidassent tous deux par un combat singulier. Canut répondit, que s'il ne s'agissoit que de donner des preuves de son courage, il croyoit en avoir assez pour accepter le parti qu'on lui proposoit: mais qu'étant d'une constitution foible, & d'une petite taille, il n'avoit garde de s'exposer à un Combat si inégal. Il ajouta, que si Edmond souhaitoit d'éviter une plus grande effusion de sang, il étoit prêt à donner les mains à un accommodement, tel qu'il seroit jugé raisonnable par les principaux Officiers des deux Armées. Cette proposition fut reçue avec joye par les Seigneurs du parti d'Edmond qui souhaitoient avec passion de trouver quelque expédient pour terminer cette malheureuse Guerre. Edmond, au contraire, auroit voulu décider la querelle par les armes: mais il n'osa s'opposer à leur sentiment, de peur que son obstination ne les engageât à l'abandonner. On nomma donc de part & d'autre des Plénipotentiaires, qui s'assemblerent dans une petite Isle de la Saverne, nommée *Alney*,

Edmond fait un défi à Canut qui le refuse.

vis-à-vis de Glocester, pour chercher les moyens de règler les prétentions des deux Princes. Après une assez courte Conference, la Paix se conclut enfin, par un partage du Royaume. Le *Wessex*, c'est-à-dire, le Païs situé au Midi de la Tamise, avec la Ville de Londres, & une partie de l'ancien Royaume d'Essex, fut assigné à Edmond. Canut eut pour son partage le Royaume de Mercie, qui, outre la Mercie particuliere, comprenoit le Northumberland & l'Estanglie. Dès que tout fut reglé, les deux Rois se rendirent dans l'Isle d'Alney, où ils jurerent la Paix; après quoi, Edmond se retira dans son Royaume.

La Paix se conclut, & les deux Rois partagent l'Angleterre.

Le défi qu'Edmond fit à Canut, a donné lieu à quelques Historiens d'avancer, que ces deux Princes se battirent effectivement en Combat singulier, dans la petite Isle dont je viens de parler. Pour rendre même ce Combat plus vrai-semblable, ils ont pris soin de l'orner de diverses circonstances, dont voici la principale. On prétend, qu'après qu'il eut duré assez longtems sans aucun avantage de part, ni d'autre, Canut sentant ses forces épuisées, leva la visiere de son casque, & proposa le partage du Royaume à Edmond, qui l'accepta sur le champ. On ajoute, qu'au même instant, ils coururent s'embrasser l'un l'autre, au grand étonnement des deux Armées qui les regardoient. Mais les meilleurs Historiens ne faisant aucune mention de ce combat singulier, on ne sauroit concevoir qu'ils eussent négligé d'en enrichir leurs Histoires, s'il avoit quelque fondement (1).

Remarque sur un prétendu combat singulier entre les deux Rois.

Edmond ne jouit pas longtems de cette Paix, qu'il avoit acquise par tant de travaux. Edrick Streon son Beau-Frere, qui craignoit que l'union des deux Rois ne lui fût fatale, mit le comble à toutes ses perfidies, en le faisant assassiner par deux de ses propres Domestiques (2). Quelques-uns ont dit, qu'il fit faire cette infame action par son propre Fils. C'est ainsi que finit ce brave Prince, qui étoit digne d'une meilleure fortune. Il n'avoit pas possedé la Couronne un an entier: mais dans un si court Regne, il avoit donné de fréquentes preuves d'une insigne valeur,

1017. Mort d'Edmond.

(1) *Ethelred* Abbé de *Rievalle*, a donné une relation particuliere de ce qui se passa avant & après ce fameux Duel. *Huntingdon*, & *Matthieu de Westminster*, s'accordent en cela avec lui. *Malmsbury* dit qu'*Edmond* défia *Canut*: mais qu'il évita le combat, & offrit de partager le Royaume. *Simeon de Durham* & *Hoveden* ne font aucune mention du Défi ou du Duel; ils parlent seulement du partage du Royaume, par la persuasion d'*Edrick*, conformément à ce qu'en disent les *Annales Saxonnes*: tant est grande l'incertitude sur ce fait-là. TIND.

(2) *Malmsbury* & *Brompton* rapportent que deux Scélérats poignarderent *Edmond*, avec un morceau de fer tranchant, tandis qu'il se déchargeoit le ventre. Quelques Auteurs prétendent qu'il mourut de poison; d'autres, qu'il fut tué par une Image disposée de maniere qu'elle fit partir sur lui une fleche, quand ce Prince la toucha; ce qui n'est gueres vraisemblable. Les *Annales* disent seulement, qu'il mourut de mort subite. Il fut enterré près de son Ayeul *Edgar*, à *Glassenbury*. La gloire des *Anglo-Saxons* finit avec lui: par sa mort les Danois prirent le dessus, & la Monarchie des *Saxons* finit, après avoir duré 190 ans depuis son établissement par *Egbert*, 432 ans après la fondation de l'Heptarchie, & 568 ans après l'arrivée des *Saxons* sous *Hengist*. TIND.

EDMOND II. d'une prudence consommée, & d'une extrême bonté.

Il laissa d'Algithe sa Femme deux Fils, nommez *Edmond & Edouard*, dont j'aurai occasion de parler dans la suite. Il avoit aussi un Fils naturel nommé *Edwy*, que Canut fit mourir quelque tems après.

Promesse de Canut à Edrick.

Le Duc de Mercie, qui se félicitoit d'avoir rendu un si grand service à Canut, se hâta de lui en aller porter la premiere nouvelle; & Canut eut horreur d'une action si barbare. Il dissimula pourtant ses sentimens, parce qu'il croyoit avoir encore besoin de ce Traitre, il lui promit même, de l'élever au-dessus de tous les autres Seigneurs du Royaume. Il lui tint parole dans la suite: mais ce fut d'une maniere bien differente de celle à laquelle ce perfide s'étoit attendu.



CANUT LE GRAND,

Dix-septieme Roi d'Angleterre, & second Roi Danois.

CANUT LE GRAND. 1017. Canut se fait reconnoitre pour seul Roi d'Angleterre.

LA mort d'Edmond fournit à Canut l'occasion & le prétexte de s'emparer du Royaume de Wessex, que les légitimes Héritiers n'étoient gueres en état de lui disputer. Ce ne fut pas proprement par la force des armes, qu'il entreprit de s'en mettre en possession; mais en extorquant le consentement des Grands. Quelque forte que fût l'aversion des Anglois pour la domination Danoise, il espera, que la crainte de replonger l'Angleterre dans de nouvelles calamitez, feroit encore plus d'effet sur eux, & les obligeroit à faire ce qu'il souhaitoit. Dans cette vue, il demanda qu'on convoquât dans le Wessex une Assemblée Générale, pour y représenter ses droits; comptant qu'il seroit toujours à tems d'employer la force, s'il trouvoit de trop fortes oppositions. Edmond ayant laissé deux Fils & deux Freres, il sembloit que Canut n'avoit aucun droit de prétendre à sa succession. Mais celui-ci soutenoit, que dans le Traité de l'Isle d'*Alney*, il avoit été convenu, que celui des deux Rois qui survivroit, succederoit à l'autre. Il faisoit même entendre assez clairement, qu'il ne s'en tiendroit pas aux décisions de l'Assemblée, s'il arrivoit qu'elle prononçât contre lui. Les deux Fils d'Edmond étoient fort jeunes, & ses Freres étoient en Normandie, où ils ne pensoient à rien moins qu'à se procurer la Couronne de Wessex. D'un autre côté, Canut étoit puissant, & menaçoit. Outre que la moitié du Royaume étoit en son pouvoir, il avoit parmi les West-Saxons mêmes, beaucoup de partisans; sans compter ceux qui étoient persuadez que toutes sortes d'expédiens étoient préferables au renouvellement de la Guerre. Il n'étoit donc gueres possible aux amis des Princes Anglois, de surmonter de si grands obstacles. S'ils se fussent obstinez à

vouloir conserver la Couronne de Wessex dans la famille d'Edmond, vrai-semblablement, ils auroient rallumé dans le Royaume une Guerre qui ne pouvoit qu'achever de le ruiner. Dans cet embarras, ils se contenterent d'insinuer, qu'ils consentiroient que Canut fût déclaré Tuteur des Enfans d'Edmond, en attendant que l'ainé de ces Princes fût en âge de regner. Par ce moyen, s'ils ne plaçoient pas ces Princes sur le Trône, du moins ils conservoient leur droit en son entier. Mais Canut ne se contentoit pas d'un pouvoir emprunté. Il vouloit succeder à Edmond par son propre droit, en vertu du Traité d'Alney, droit dont on ne demeuroit pas d'accord, mais qu'on n'osoit pourtant lui contester ouvertement. Quoique le Traité ne portât pas expressément ce qu'il prétendoit, il soutenoit que c'en étoit le véritable sens, & qu'on ne pouvoit l'expliquer autrement sans vouloir le rompre. Pour faire voir que c'étoit la vue & l'intention des deux Parties qui avoient conclu & juré le Traité, il prit à témoin tous ceux qui avoient été présens à la conclusion de la Paix, & leur demanda, s'il étoit vrai qu'on eût stipulé quelque chose en faveur des Fils d'Edmond; & sur la réponse qu'on lui fit, qu'il n'avoit pas été parlé de ces Princes, il en inféra, qu'ils n'avoient donc aucun droit à la succession de leur Pere. Cette preuve toute foible qu'elle étoit, se trouvant appuyée des suffrages de ses partisans, & encore plus, de la crainte qu'on prenoit soin d'inspirer à tous les Anglois en général, fut suffisante pour déterminer l'Assemblée à se conformer aux volontés de Canut. On trouva, ou l'on feignit de trouver ses raisons très solides, & sans les examiner de plus près, on le reconnut & on le proclama Roi de toute l'Angleterre, & tous les Seigneurs, tant Anglois que Danois, lui prêterent le serment de fidelité. Ensuite, il fut couronné, & immédiatement après, il partagea l'Angleterre en quatre grands Gouvernemens, savoir la *Mercie*, le *Northumberland*, l'*Estanglie*, & le *Wessex*. Il laissa le premier à *Edrick-Streon*; le second à *Erick*; il confera le troisieme à *Turkill*; & il se reserva le Wessex, sans y mettre ni Duc ni Comte.

CANUT LE GRAND.

Il partage l'Angleterre en quatre grandes Provinces.

G. Malmesb. L. 2. C. 11. H. Huntingd.

Canut étoit trop habile, pour ne pas s'appercevoir du motif qui avoit porté les Anglois à le reconnoitre pour leur Souverain. Quoique tous ceux qui l'approchoient prissent soin de cacher leurs sentimens, il comprenoit bien, qu'une haine commencée depuis près de deux-cens ans, & fomentée par des Guerres continuelles, ne pouvoit pas être éteinte en si peu de tems. Cela fut cause qu'il résolut de prendre toutes les précautions possibles, pour prévenir la revolte des Anglois. Deux choses étoient également nécessaires pour y réussir. La premiere, de se faire aimer de ses nouveaux Sujets: la seconde, de se défaire de ceux qui pouvoient lui causer de l'inquietude. Quoique ces deux projets parussent incompatibles, il espera pourtant d'en venir à bout, & ce fut à cela qu'il employa le commencement de son Regne. Comme il n'ignoroit pas que le moyen le plus efficace pour mettre le Peuple dans

Il forme le projet de se défaire de ceux qui l'embarrassent.

Il tâche d'acquerir l'affection des Anglois.

CANUT LE GRAND.

ses interêts, étoit de faire rendre la Justice avec exactitude & sans partialité, il déclara d'abord, qu'à l'avenir il ne mettroit aucune difference entre les Anglois & les Danois. Ensuite, il publia un Edit qui ordonnoit, que les anciennes Loix fussent observées dans chaque Province, comme du tems des Rois Saxons. Il en excepta pourtant les Provinces du Nord, parce qu'elles n'étoient presque habitées que par des Danois qui y avoient introduit des Loix particulieres, auxquelles il n'étoit pas nécessaire de faire aucun changement. Le même Edit ordonnoit des peines très rigoureuses contre tous les Malfaiteurs, de quelque Nation qu'ils fussent; le but du Roi étant de faire comprendre aux Anglois, qu'ils n'avoient à craindre aucune partialité. Ces sages précautions produisirent l'effet qu'il s'en étoit promis. Le *Peuple* ne pouvoit se lasser de témoigner la satisfaction qu'il ressentoit, de se voir gouverné par ses anciennes Loix, sous la protection d'un Prince équitable, qui paroissoit n'avoir en vue que la félicité de ses Sujets.

Il publie un Edit qui leur est favorable.

Dès que Canut se fut apperçu des progrès qu'il avoit faits dans les cœurs des Anglois, il crut pouvoir travailler sans crainte à la seconde partie de son projet, en se délivrant de ceux qui l'incommodoient le plus, & particulierement des Princes Saxons. Alfred & Edouard, Freres du dernier Roi, s'étoient retirez en Normandie, avec Emme leur Mere, prévoyant bien que les West-Saxons n'auroient pas la liberté de rendre justice à la Famille Royale. Quant aux deux Fils d'Edmond, qui étoient encore trop jeunes pour pouvoir d'eux-mêmes prendre la précaution de se tirer d'entre les mains de Canut, ils étoient demeurez en Angleterre. Ces deux Princes, quoique dans un âge tendre, ne laissoient pas de causer de l'inquietude au nouveau Roi, à cause de l'affection que le Peuple avoit pour eux. Il ne se seroit pas fait un scrupule de les faire mourir: mais il ne pouvoit faire cette *démarche* en Angleterre, sans courir risque de perdre l'affection des Anglois, qui lui étoit très nécessaire. Cependant, comme il ne se trouvoit pas dans une parfaite sureté pendant que ces deux Princes étoient en vie, il chargea un de ses Domestiques de les mener en Danemarc, sous prétexte de les faire voyager: mais c'étoit en effet pour pouvoir s'en défaire plus aisément, lorsque leur absence auroit rallenti l'affection des Anglois. Celui qui fut chargé de la conduite des Princes, n'ignorant pas le dessein du Roi, se sentit touché de pitié pour ces innocens; & au-lieu de les conduire en Danemarc, il alla les présenter au Roi de Suede, & lui découvrit les intentions de son Maitre. Ce Roi fit un accueil très favorable aux Princes Anglois: mais pour ne pas se brouiller avec Canut, il les fit mener à la Cour de Salomon Roi de Hongrie, son parent, qui voulut bien se charger de leur éducation. Dans la suite, Salomon donna une de ses Filles en mariage à Edmond; & à Edouard, *Agathe* sa Belle-Sœur, Fille de l'Empereur Henri II. Le

Il tâche de se défaire des Princes Anglois.

Il envoye les deux fils d'Edmond en Danemarc, pour les y faire mourir, mais ils sont menez en Suede,

& de là en Hongrie, où ils se marient.

Le premier mourut peu de tems après son mariage ; mais Edouard eut cinq Enfans, dont deux moururent en Hongrie. Les trois autres étoient *Edgar*, *Marguerite*, & *Christine*.

CANUT LE GRAND. Edmond y meurt.

Les deux Edwys sont exilez.

Il y avoit encore en Angleterre deux Fils d'Ethelred II., qui portoient tous deux le nom d'*Edwy*. (1) & dont l'un étoit légitime, & l'autre, bâtard. On avoit donné au dernier, le surnom de *Roi des Païsans*, je ne sçai par quelle raison. Canut ne se trouvoit gueres moins embarrassé de ceux-ci que des autres, tout étant capable de donner de l'ombrage à un Prince, qui, n'étant pas convaincu de la bonté de son droit, se croit mal assuré sur son Trône. Ainsi, pour se mettre l'esprit en repos de ce côté-là, il les bannit du Royaume. Mais quelque-tems après, ayant rappellé le premier sous prétexte de lui vouloir donner des marques de sa faveur, il trouva le moyen de se défaire de lui. Le second, (2) après avoir beaucoup souffert dans son exil, retourna secretement en Angleterre., & y demeura caché, subsistant par les secours de ses amis qui lui fournissoient en secret ce qui lui étoit nécessaire pour son entretien.

Canut en rappelle un & le fait mourir.

Mariage de Canut avec Emme de Normandie.

Canut auroit bien souhaité de pouvoir, avec la même facilité, se délivrer de l'inquietude que lui causoient les Princes *Alfred* & *Edouard*, Freres du Roi Edmond, qui s'étoient refugiez en Normandie avec Emme leur Mere. Mais il ne voyoit point de moyen pour les tirer d'entre les mains du Duc Richard II., leur Oncle. Il craignoit même que ce Prince dont les forces n'étoient pas à mépriser, n'entreprît quelque jour de leur faire rendre justice. Pour prévenir ce danger, il s'avisa de mettre le Duc de Normandie dans ses interêts, en lui demandant en mariage Emme sa Sœur, Veuve d'Ethelred II., & en lui offrant pour lui-même une de ses Sœurs nommée *Estrithe*. Ses offres ayant été acceptées, les deux Mariages se célebrerent avec une magnificence digne des deux Princes. Si Emme fut contente d'aller reprendre en Angleterre le rang qu'elle y avoit autrefois tenu, il n'en fut pas de même d'Alfred & d'Edouard ses Fils, qui en témoignerent ouvertement leur chagrin. Le dernier sur-tout, ne lui pardonna jamais cette union scandaleuse avec l'ennemi mortel de son premier Epoux. Ils étoient encore tous deux très irritez, de ce qu'elle avoit consenti qu'on inserât dans son Contrat de Mariage, que les Enfans qui naitroient d'elle & de Canut, seroient reconnus pour Héritiers de la Couronne d'Angleterre. C'étoit ôter autant qu'il dépendoit d'elle, à la Famille d'Ethelred, l'espérance de pouvoir jamais monter sur le Trône.

Clause particuliere du Contract.

(1) Ces deux *Edwys* sont confondus ensemble par plusieurs Historiens : mais ils sont très bien distinguez par les *Annales Saxonnes*, & dans la Généalogie qui se trouve à la fin de l'Histoire d'*Alfred*, écrite par *Spelman*. RAP. TH.

(2) Ce dernier *Edwy* fut enterré à *Tavistock*, dans le Comté de *Devonshire*. Malmsbury. TIND.

CANUT LE GRAND.
Canut se défait de quelques Seigneurs suspects.

Après que, par ces précautions, Canut eut prévenu le danger qu'il craignoit de la part des Princes Saxons, il crut qu'il étoit tems de se défaire de quelques Seigneurs dont il soupçonnoit la fidélité, ou dont il craignoit la puissance. Les principaux étoient, le Duc de Mercie, le Duc d'Estanglie & le Comte de Northumberland. Ces Seigneurs lui avoient rendu de grands services : mais c'etoit cela même qui les lui rendoit redoutables, parce qu'il comprenoit combien ils seroient en état de lui nuire, s'ils l'entreprenoient. Il connoissoit *Edrick Streon* pour un scélerat; & comme il ne pouvoit pas s'assurer sur sa fidelité, puisqu'il avoit si souvent trahi les deux derniers Rois, malgré les liaisons qui devoient l'attacher à leurs interêts, ce fut par lui qu'il résolut de commencer. Il trouva bientôt une occasion favorable d'exécuter ce dessein, en faisant même un acte de justice, qui fut trés-agréable aux Anglois. Ce Seigneur ayant eu un jour l'insolence de lui reprocher publiquement, qu'il n'avoit pas recompensé ses services, & particulierement celui qu'il lui avoit rendu, en le délivrant d'un Concurrent aussi redoutable que l'étoit Edmond, lui fournit le prétexte qu'il cherchoit depuis quelque tems. Edrick n'eut pas plutôt lâché ces paroles, que le Roi lui répondit tout en colere, que puisqu'il avoit la hardiesse d'avouer publiquement un crime si noir, dont jusqu'alors il n'avoit été que soupçonné, il devoit en porter la peine. En même tems, sans lui donner le loisir de repliquer, il commanda qu'on lui coupât la tête sur le champ, & qu'on jettât son corps dans la Tamise. On dit, qu'il fit mettre cette tête sur le lieu plus élevé de la Tour de Londres, afin de dégager la parole qu'il avoit donnée à ce Traitre de l'élever audessus des autres Seigneurs Anglois. C'est ainsi qu'Edrick reçut enfin la juste punition de ses perfidies. *Eric* Comte de Northumberland fut banni du Royaume, quelque tems après sous quelque prétexte. *Turkil* Duc d'Estanglie, effrayé par ces exemples, & peut-être par des Emissaires du Roi, s'absenta volontairement, de peur de tomber dans une plus grande disgrace. Plusieurs autres Seigneurs moins considerables ayant été tout de même sacrifiez à la jalousie & aux soupçons du Roi, leurs postes furent remplis par des gens en qui le Roi prenoit plus de confiance. Ce fut depuis ce tems-là, que les Anglois commencerent à joüir d'une tranquillité qui leur parut d'autant plus douce, qu'ils en avoient été longtems privez, & qu'ils n'avoient pas lieu de s'y attendre. Il fallut pourtant qu'ils payassent encore une Taxe de quatre-vingts-mille livres (1) pour les arrerages dûs à l'Armée Danoise, dont la plus grande partie fut renvoyée en Danemarc.

Punition du Traitre Edrick

Taxe imposée pour payer l'Armée Danoise.

(1) Les *Annales Saxonnes*, Anno 1818. disent, que cette somme payée aux *Danois* étoit de soixante-douze-mille livres sterling; outre onze-mille, *Florent* dit quinze-mille, payées par la Ville de *Londres*. On peut juger par-là de l'état florissant de cette Ville dans ce tems-là : puisqu'elle étoit en état de payer presque la sixieme partie de cette grande Taxe. TIND.

CANUT LE GRAND. 1019.

Canut va en Danemarc pour faire la Guerre aux Vandales.

Canut voyant que tout le Royaume étoit dans un profond repos, & qu'il n'y avoit aucun sujet de craindre que les Anglois pensassent à se revolter, résolut de faire un voyage en Danemarc. Sa présence y étoit absolumentt nécessaire, à cause de la Guerre que les Danois avoient avec les Vandales. Il prit avec lui tous les Seigneurs Anglois qui pouvoient lui être suspects, de peur que son absence ne leur inspirât la pensée d'exciter des troubles dans le Royaume. Ce fut encore en partie par cette considération, qu'il emmena l'élite des Troupes Angloises, dont il fit un Corps considerable, à la tête duquel il mit le Comte Goodwin Fils d'*Ulnoth*, de qui j'ai eu occasion de parler dans le Regne d'Ethelred II. Goodwin, qui étoit un homme d'une grande capacité, & d'une grande expérience, se distingua dans cette Guerre, par une action très hardie, & qui fut accompagnée d'un heureux succès. Les Armées des Danois & des Vandales s'étant approchées l'une de l'autre, Canut se proposoit d'attaquer ses ennemis le lendemain, dès que le jour paroitroit. Pendant que ses Troupes prenoient du repos, dans l'attente du Combat, Goodwin s'étant sécretement dérobé du Camp avec le Corps qu'il commandoit, alla, pendant la nuit, fondre sur les Vandales, & les ayant mis en désordre par cette attaque imprévue, il en fit un grand carnage, & mit leur Armée en déroute. Dès la pointe du jour, Canut voulant disposer toutes choses pour la Bataille, & ne trouvant point les Anglois dans leur poste, ne douta point qu'ils ne fussent allez se joindre aux Vandales. Mais dans le tems que cet accident imprévu le mettoit dans un assez grand embarras, il vit arriver le Général Anglois, qui venoit lui-même porter la nouvelle de sa victoire. Quoique cette action fût d'une dangereuse consequence, le Roi voulut bien, en cette occasion, passer par-dessus les maximes de la Guerre, qui demandoient que Goodwin, fût puni, pour avoir osé combattre sans ordre. Il le reçut avec beaucoup de caresses, & pour le recompenser d'un si grand service, il le fit Comte de Kent. J'aurai occasion dans la suite de parler de ce même Goodwin, qui devint enfin le plus grand Seigneur d'Angleterre.

Action hardie de Goodwin Comte Anglois.

Cette Guerre étant heureusement terminée, Canut s'en retourna dans son Isle, où immédiatement après son arrivée, il assembla le Grand Conseil, pour y faire confirmer les Loix Danoises, qui, depuis quelque tems, étoient observées dans une partie du Royaume, & particulierement dans le Northumberland. Il y avoit alors en Angleterre trois sortes de Loix (1), savoir les Vest-Saxonnes, les Merciennes, &

Canut fait approuver les Loix Danoises.

Trois diverses sortes de Loix en Angleterre.

(1) *West-Saxen-Laga*, *Merchen-Laga*, & *Dena-Laga*, éoient les trois sortes de Loix. L'Evêque *Nicolson*, dans sa Lettre au Docteur *Wilkins*, mise à la tête de l'Edition des *Loix-Saxonnes* de ce dernier, montre que cette division en trois, des Loix d'Angleterre, est imaginaire, & vient de l'erreur des Interpretes *Normands*, qui ont mal entendu le mot de *Laga*, qu'ils ont pris pour *Lex* ou *Loi*; au-lieu que *Laga* signifie *Région*, *Territoire*, ou *Province*, comme cela paroît clairement par plusieurs passages des *Loix-Saxonnes*, où *on Dena-Laga* signi-

CANUT LE GRAND.

les Danoises. Mais celles-ci n'avoient pas encore reçu le sçeau de l'Autorité publique, jusqu'à ce que Canut, à son retour de Danemarc, les fit mettre au même rang que les anciennes Loix du Païs.

1025. Expédition de Canut contre les Suedois.

Depuis que ce Prince fut retourné en Angleterre, il y vêcut dans une profonde tranquillité, s'occupant uniquement à y faire fleurir la Justice & la Paix, & à rendre ses Sujets heureux. Mais quelque tems après, il se vit obligé d'interrompre ces occupations pacifiques, pour aller faire un second voyage dans son Royaume de Danemarc, qui étoit attaqué par le Roi de Suede. Cette Expédition lui réussit assez mal. Les Troupes Angloises qu'il avoit mené avec lui, y souffrirent beaucoup, & il eut la mortification d'éprouver les disgraces auxquelles il n'étoit pas accoutumé.

1027. Il s'empare de la Norwege. *R. de Hoveden, G. de Malmesb. S. Dunelm.*

Deux ans après, ayant oublié les mauvais succès qu'il avoit eus dans la derniere Guerre contre la Suede, il en entreprit une autre, qui le recompensa largement des pertes que les Suedois lui avoient causées. Il avoit sur la Norwege quelques anciens droits qui n'étoient pas trop bien éclaircis, & qu'il résolut de faire revivre. *Olaüs*, qui occupoit alors le Trône de ce Royaume, étoit un Prince d'un esprit foible, & peu porté à la Guerre. Canut jugea qu'il lui seroit plus aisé de faire valoir ses prétentions sous le Regne de ce Prince, qu'en tout autre tems. Il commença l'exécution de son dessein par des brigues secretes, qui mirent un grand nombre de Seigneurs Norwegiens dans ses interêts. Dès qu'il s'apperçut que ses affaires étoient en bon train, il se rendit en Danemarc, avec un Corps considerable de Troupes Angloises, & tout-à-coup, il alla débarquer ses Troupes en Norwege. Olaüs, qui n'avoit aucune connoissance de ses intrigues, surpris de se voir attaqué, & encore plus de ce que la plupart de ses Sujets prenoient le parti de son ennemi, ne trouva point d'autre ressource que de s'enfuir, & de lui abandonner son Royaume. Dès qu'il se fut retiré, Canut se fit couronner Roi de Norwege, se mettant peu en peine du droit, puisqu'il avoit la force en main. Deux ans après, le Prince dépouillé voulut faire un effort pour se rétablir: mais il fut tué par ses propres Sujets, & Canut demeura paisible possesseur de ce Royaume. Olaüs fut mis, après sa mort, au nombre des Saints, & honoré du glorieux titre de Martyr.

Canut se jette dans la dévotion.

La conquête de la Norwege acheva de remplir l'ambition de Canut. Depuis ce tems-là, sans songer davantage à des Expéditions militaires, il se jetta dans la dévotion; c'est-à-dire, qu'il s'attacha principalement à faire du bien aux Eglises & aux Monasteres: comme si l'usurpation de deux Royaumes, & tous les maux commis en consé-

fie *parmi les Danois*, ou *dans le Territoire des Danois*. Voyez les pages 53 & 135 des *Loix-Saxonnes* du Docteur *Wilkins*. L'Auteur du Dialogue de *Scaccario*, a été le premier qui a fait tomber dans cette erreur; L. I. c. 16. TIND.

quence, pouvoient être reparez par une si legere satisfaction. Entre autres choses, il prit un soin particulier de donner des marques de sa dévotion envers S. Edmond, autrefois Roi d'Estanglie, qui avoit été tué par les Danois. Peut-être donnoit-il quelque créance à la fable qu'on avoit débitée que Svenon son Pere avoit été tué par ce Saint; ou bien il vouloit détruire par là, le bruit qui s'en étoit répandu. Quoiqu'il en soit, il fit bâtir une superbe Eglise sur le Tombeau de ce Roi, & aggrandit beaucoup la Ville où son Corps étoit inhumé, à laquelle on donna le nom de *Saint Edmond-bury*. Le Monastere qui étoit dans la même Ville, & qui portoit le nom de *Breadicksworth*, avoit été renté par Edouard l'ancien. Canut en ayant aggrandi le bâtiment & augmenté les revenus, cette Maison Religieuse devint une des plus belles & des plus riches du Royaume (1).

CANUT LE GRAND.

1031. Il fait un voyage à Rome.

Après tous ces soins, par où ce Prince prétendoit avoir donné des marques sensibles de sa pieté, il résolut de faire un voyage à Rome, & il exécuta ce dessein en 1031. Pendant qu'il fut dans cette Ville, il fit beaucoup de riches présens aux Eglises, & confirma tous les dons que ses Predecesseurs avoient faits, tant à l'Eglise Romaine, qu'au College Anglois. Il obtint aussi de son côté certains privileges pour les Eglises d'Angleterre, & quelques douceurs pour les Anglois qui alloient visiter les Tombeaux des Apôtres. Mais ce qu'il en remporta de plus solide, ce fut une exemption des Péages que les Anglois étoient obligez de payer en Italie. L'Empereur Conrad I., qui se trouvoit alors à Rome, & avec qui il avoit lié une étroite amitié, lui accorda cette faveur. Le Roi de France voulut bien aussi, à sa consideration, accorder la même grace aux Anglois qui passoient dans ses Etats. Par-là les Pelerins ou autres Voyageurs Anglois, se trouverent déchargez d'une dépense considerable, & délivrez d'une infinité d'avanies auxquelles ils étoient auparavant sujets, en France,

(1) *Leland*, qui fut témoin oculaire de la magnificence de la Ville & du Monastere d'*Edmondbury*, en fait cette description. » Le Soleil n'a point vu de Ville » plus agréablement située. Elle est sur un leger penchant, avec une petite Riviere » du côté du Levant. On ne sauroit voir non-plus un Monastere plus grand & plus » magnifique, soit que l'on en considere les revenus, l'étendue, ou la magnificence » sans égale. Le Monastere seul ressemble à une Ville, par le nombre de ses Portes, » dont quelques-unes sont de cuivre; par ses Tours & par son Eglise, dont la ma» gnificence ne sauroit être surpassée. Il y en a trois autres dans l'enceinte du Cime» tiere, qui dépendent de la premiere; elles sont d'une beauté & d'un ouvrage » merveilleux ». Il y a encore deux de ces Eglises qui sont sur pied; savoir, *Ste. Marie* & *S. Jacques*: la troisieme, dont on ne voit que les ruïnes, étoit la grande Eglise du Monastere. Outre la valeur immense des Dons faits au Tombeau de *S. Edmond*, les revenus dans le tems de l'abolition des Abbayes se montoient à 1560 livres sterling; très grande somme dans ce tems-là. Voyez *Cambden*, sur le Comté de *Suffolck*. TIND.

CANUT LE GRAND.

en Italie, en Allemagne. Tout cela se voit dans une Lettre (1) que ce Monarque écrivit de Rome, à l'Assemblée Générale des Anglois, où il l'informoit de ce qu'il avoit fait en faveur de ses Sujets. Dans cette Lettre, il marquoit une très grande pieté, & un dessein formé de gouverner ses Etats, en suivant les règles de la plus pure Justice. Il prioit en même tems les Seigneurs Anglois, de l'assister dans ce bon dessein.

Il retourne en Angleterre.

Dès qu'il fut retourné en Angleterre, il donna ses soins à la dédicace de l'Eglise de St. Edmond, qui avoit été commencée avant son départ pour Rome. Enfin, après avoir vêcu encore quelques années dans des exercices continuels de dévotion (2), il mourut l'année 1036 (3), qui étoit la dix-neuvieme de son Regne.

1036. Il meurt.

Caractere de Canut.

On n'a pas manqué de donner à ce Prince le surnom de *Grand*, titre qui semble affecté aux Conquerans; comme si la véritable Grandeur consistoit à s'emparer du bien d'autrui. Mais, en ne renfermant point la Grandeur dans des bornes si étroites, on peut dire que ce Canut a mérité ce glorieux titre, si on n'a égard qu'aux dernieres années de son Regne. La fin de sa vie fut toute differente du commencement. On auroit dit que ce n'étoit plus ce même Prince qui avoit fait répandre tant de sang, & qui avoit foulé aux pieds la Justice & la Religion, pour acquerir des Royaumes qui ne lui appartenoient pas. Quelques années avant sa mort, il devint humble, modeste, juste, & véritablement religieux. S'il n'y a point d'exageration dans ce que les Historiens ont dit de lui, dès qu'ils fut bien établi sur le Trône d'Angleterre, il donna des marques continuelles de pieté, de justice, de moderation, qui lui acquirent l'affection de ses Sujets, & une estime générale parmi les Etrangers. On raconte de lui sur ce sujet une petite Histoire, qui fait voir tout ensemble son bon-sens, & jusqu'à quel point les Courtisans sont capables de porter la flaterie. Un jour qu'il se promenoit sur le bord de la Mer, quelques-uns de ceux qui l'accompagnoient, l'élevoient jusqu'au Ciel par leurs louanges, & ne craignoient pas de pousser leur adulation jusqu'à le comparer à Dieu même. Indigné de ces éloges outrez, & voulant leur faire sentir leur extravagance & leur

(1) Cette Lettre, qu'on peut lire dans *Malmsbury*, fut envoyée en Angleterre par *Livingus* Abbé de *Tavistock*. Elle étoit adressée ainsi: *A Æthelnoth Evêque de Cantorbery; à Alfric d'Yorck, avec tous les Evêques & Primats; & à toute la Nation Angloise, tant Nobles que Roturiers, Salut!* &c. TIND.

(2) *Canut* fonda aussi la celebre Abbaye de *S. Benoît d'Holme*, dans le Comté de *Norfolck*. Il donna des Joyaux d'un très grand prix à l'Eglise de *Winchester*. On a conservé la mémoire d'une Croix, dont la valeur égaloit une année de revenu du Royaume: elle fut consumée par le feu, avec l'Abbaye, sous le Regne de *Henry I.* Ce Prince donna aussi à *Coventry* le Bras de *S. Augustin*, ce grand Docteur: il l'avoit acheté à *Pavie*, à son retour de Rome; on dit qu'il en donna cent Talens d'argent, & un d'or. TIND.

(3) *Canut* mourut à *Shaftsbury*, le 12. de Novembre, & fut enterré dans le vieux Monastere de *Winchester*. TIND.

impieté, il se fit apporter un siege, & s'étant placé sur le sable, en un lieu qui devoit être bientôt couvert de flots, à cause que la marée montoit, il se tourna vers la Mer, & lui adressa ces paroles: *O Mer, tu dépens de moi, & cette Terre m'appartient: Je te commande de n'avancer pas davantage de mon côté, & de ne venir pas mouiller les pieds de ton Maitre.* Après avoir ainsi parlé, il demeura quelque tems assis au même endroit, comme en attendant que la Mer exécutât ses ordres. Mais comme elle s'avançoit toujours, il en prit occasion de remontrer à ces lâches flateurs, que le titre de Maitre & de Seigneur n'appartient qu'à celui à qui la Terre & la Mer obeïssent. On dit que depuis ce moment il ne voulut plus porter la Couronne, & qu'il la fit mettre sur la tête d'un Crucifix, dans l'Eglise de Winchester.

CANUT LE GRAND.

Ses Enfans.

Il laissa trois Fils, tous en âge de regner, auxquels il distribua les trois Royaumes par son Testament. L'ainé nommé *Svenon*, qui n'étoit pas légitime, eut la Norwege pour son partage. Quelques-uns ont dit, que ce prétendu Fils n'étoit pas de lui, & qu'il avoit été supposé par la Mere (1). Il donna l'Angleterre au second, nommée *Harald*, qui étoit né de la même Femme, & à *Canut* ou *Hardicanut*, qu'il avoit eu d'Emme de Normandie, le Royaume de Danemarc. *Gunilde*, qui étoit du même lit, fut Femme de l'Empereur Henri IV.

Comme j'aurai bien-tôt occasion de mêler les affaires de Normandie à celles d'Angleterre, il ne sera pas inutile d'entrer par avance dans quelque détail de ce qui se passoit parmi les Normans.

Affaires de Normandie.

Robert Duc de Normandie entreprend de proteger les deux Fils d'Edmond.

Richard II. Duc de Normandie étant mort en 1026, Richard III. son Fils, qui lui succeda, ne regna qu'un an, & par sa mort, il laissa le Duché à Robert son Frere. Celui-ci ne fut pas plutôt en possession du Duché, qu'il témoigna prendre à cœur les interêts d'*Alfred* & d'*Edouard* ses Cousins, fils d'Emme sa Tante, & d'Ethelred II. Comme ils se trouvoient tous deux à sa Cour, & qu'il ne pouvoit s'empêcher de prendre pitié de leur sort, il crut que sa recommandation pourroit leur faire obtenir quelque faveur en Angleterre. Dans cette pensée, dès qu'il eut appris la mort du Fils d'Edmond, il envoya des Ambassadeurs à Canut, pour le prier de faire quelque part à ces Princes du Royaume de leurs Ancêtres. Cet Ambassade arriva en Angleterre, dans un tems où Canut se voyoit si fermement établi, qu'il crut pouvoir se dispenser d'avoir des égards pour les sollicitations du Duc de Normandie. Robert se sentit tellement offensé de ce refus, qu'il se mit en tête d'obliger Canut à rendre aux deux Princes Anglois la justice qui leur étoit due. Dans ce dessein, il équipa une puissante Flotte, sur laquelle il s'embar-

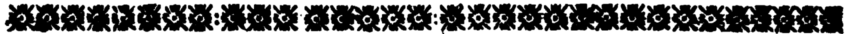
(1) *Florent de Worcester*, & *Diceto*, disent qu'*Edgive* étant stérile, fit semblant d'accoucher, & supposa un Enfant nouveau-né à son crédule Mari, c'étoit le Fils d'un Cordonnier. On prétend qu'elle fit la même chose de l'Enfant d'un Prêtre, qui fut *Harold*. TIND.

CANUT LE GRAND.

qua lui-même, avec une nombreuse Armée, résolu de faire une descente en Angleterre, où il ne doutoit point que les Anglois ne se joignissent à lui. Mais une violente tempête ayant dispersé & fracassé ses Vaisseaux, il eut le chagrin de voir périr la plus grande partie de sa Flotte, perte qu'il n'étoit pas en état de reparer aisément. Cependant les préparatifs du Duc de Normandie ayant fait connoitre à Canut, que c'étoit tout de bon que ce Prince vouloit tenter de rétablir ses Cousins, il avoit tâché de l'amuser, en lui offrant pour ces Princes une partie du Royaume de Vessex. Mais Robert ne se seroit pas laissé surprendre à cet offre, si le malheur qui lui arriva, ne l'eût contraint de suspendre l'exécution de son projet, comme il porta aussi Canut à retirer sa parole. Quelque tems après Robert prit la résolution d'aller en pélerinage à Jerusalem, remettant après son retour à reprendre son dessein par rapport à l'Angleterre. Mais il mourut en revenant de ce voyage. Il ne laissa qu'un Fils naturel nommé Guillaume, auquel, avant son départ, il avoit pris soin d'assurer sa succession. C'est ce même Bâtard que nous verrons, dans la suite, monter sur le Trône d'Angleterre.

Sa Flotte périt en mer.

Il meurt & Guillaume son Fils bâtard lui succede.



HARLD A I.

surnommé PIED DE LIEVRE,

Dix-huitieme Roi d'Angleterre,

& troisieme Roi Danois,

HARALD I. 1036

LORSQUE Canut avoit épousé la Princesse de Normandie, on étoit convenu que les Enfans qui naitroient de ce mariage, succederoient à la Couronne d'Angleterre. Néanmoins, ce Prince, par une disposition contraire, avoit donné l'Angleterre à Harald son Fils, né en Danemarc; & le Danemarc à Hardicanut, né de ce second mariage avec Emme de Normandie (1). Apparemment il n'avoit pas cru que les Anglois fussent assez accoutumez au joug Danois, pour oser placer sur leur Trône, son plus jeune Fils, qui n'étoit âgé que de quinze ou seize ans, & qui n'avoit qu'un très médiocre génie. Quoiqu'il en soit, cet article de son Testament trouva de grandes oppositions parmi les Anglois. Ils regardoient Hardicanut, né en Angleterre, d'une Femme légitime, Veuve d'un de leurs Rois, comme seul capable de succeder; au lieu

(1) Cette Princesse est nommée *Elgive*, par les *Annales Saxonnes*, & par d'autres Ecrivains. TIND.

que

que Harald n'étoit consideré que comme un Etranger, & comme un Bâtard. Les Danois s'obstinoient au contraire à exécuter la derniere volonté de Canut. Ce differend auroit pu avoir de fâcheuses suites, si Harald n'eût pas usé d'une diligence extraordinaire, pour s'emparer des trésors que le Roi son Pere avoit assemblez à Winchester. Avec ce secours, il se mit en état de se faire craindre, & de gagner quelques-uns de ceux qui s'opposoient à son élection. Ce fut par-là que dans une Assemblée Générale qui se tint dans la Mercie (1), il s'assura de la pluralité des suffrages, & qu'il réussit à se faire proclamer Roi d'Angleterre. Il avoit dans son parti tous les Danois, & par conséquent tous les Anglois Merciens, c'est-à-dire ceux qui habitoient au Nord de la Tamise, parce que ceux-ci regardant les Danois comme leurs Maitres, n'osoient s'opposer directement à leurs volontez.

Harald est proclamé dans la Mercie;

Cependant, les Anglois Vest-Saxons ne se tinrent pas pour vaincus. Dès qu'ils furent retournez chez eux, ils convoquerent l'Assemblée Générale du Wessex, & par les intrigues du Comte Goodwin, Hardicanut y fut élu & proclamé Roi de Wessex, les West-Saxons laissant aux Merciens la liberté de reconnoitre Harald pour leur Roi. Pour bien entendre ceci, il faut se ressouvenir qu'il y avoit des Danois ou des gens d'origine Danoise, répandus dans toutes les Provinces d'Angleterre; & que c'étoit dans la Mercie, dans l'Estanglie, & dans le Northumberland, que ceux de cette Nation, avoient leurs principaux établissemens. Ainsi, dans tout le Païs situé au Nord de la Tamise, auquel on donnoit alors le nom général de *Mercie*, il y avoit plus de Danois que d'Anglois. Au contraire, dans le Wessex, c'est-à-dire au Midi de la Tamise, les Anglois s'étoient maintenus dans la superiorité, ayant reçu parmi eux ceux de leurs Compatriotes qui avoient quitté les Provinces septentrionales, pour ne pas vivre sous la domination des Danois. Par-là le Wessex s'étant extraordinairement peuplé, étoit devenu plus puissant qu'il ne l'avoit jamais été, & pouvoit mettre des Armées aussi nombreuses que le reste de l'Angleterre. C'est de la même maniere que le Royaume de Juda s'étoit autrefois fortifié, aux dépens de celui d'Israël. Ainsi, les forces des West-Saxons & celles des Merciens, se trouvant à peu près égales, il ne faut pas être surpris qu'il y eût de la jalousie entre eux, & que chacun voulût avoir pour Souverain, celui des deux Princes qu'il croyoit lui devoir être favorable. Il y avoit beaucoup d'apparence, que ce partage produiroit une Guerre entre les deux Peuples. Mais Harald, qui n'avoit pas les qualitez du Roi son

Et Hardicanut dans le Wessex.

(1) L'Assemblée se tint à *Oxford*, *Ann. Sax.* 1036. Cette contestation au sujet de l'Election d'un Roi affoiblit beaucoup l'autorité de *Simeon de Durham* & de quelques autres, au sujet du Testament de *Canut*; sur-tout si l'on fait attention aux Articles du Contrat de mariage avec *Emme*, & au silence des *Annales Saxonnes*. Outre que les Etats du Royaume manquoient rarement, ou ne manquoient jamais de choisir pour Roi, celui que le feu Roi avoit nommé dans son Testament. Tind.

HARALD I.

Pere, ne se crut pas assez puissant pour entreprendre la conquête du Wessex. Ce fut donc à l'égalité de leurs forces, que les deux Royaumes furent redevables de la continuation de la Paix.

Le Comte Goodwin est Régent du Wessex.

Hardicanut qui étoit en Danemarc, ne se hâta point d'aller prendre possession de la Couronne de Wessex, soit qu'il en fût empêché par des affaires, ou qu'en cette occasion, comme en toutes les autres, il suivît le penchant de sa paresse naturelle. Pendant son absence, le Comte Goodwin tenoit le timon du Gouvernement dans le Wessex, avec une telle autorité, qu'il règloit tout à sa fantaisie, indépendamment de la Reine Emme Mere du Roi, qui n'étoit pas aimée des West-Saxons. Cependant, Harald pensoit à s'acquerir par des intrigues secrettes, ce même Royaume qu'il ne se sentoit pas en état de subjuguer par les armes. Comme c'étoit uniquement par le crédit du Comte Goodwin qu'il en avoit été privé, il jugea qu'il n'y avoit point de meilleur moyen pour s'établir sur le Trône de ce Royaume, que de mettre ce même Seigneur dans ses interêts. Il profita donc de l'absence de son Frere, pour gagner Goodwin, par des voyes que l'Histoire n'a pas dévelopées, mais qui ne sont pas mal aisées à deviner (1). Quoiqu'il en soit, il réussit selon ses souhaits. Goodwin, qui n'étoit pas fort scrupuleux, ayant trouvé son avantage dans ce que Harald lui fit proposer, promit de le mettre sur le Trône de Wessex. Cette intrigue fut si adroitement ménagée, que tout-à-coup, sous prétexte que Hardicanut negligeoit de se rendre en Angleterre, Goodwin fit ensorte que Harald fut reconnu pour Roi de Wessex. Ce changement ne se fit pas par un consentement unanime des West-Saxons: ce fut uniquement par les intrigues de Goodwin & de quelques autres Seigneurs, qui engagerent tellement cette affaire, qu'elle se trouva faite avant que personne pût prendre des mesures pour y mettre des obstacles. Ainsi, les West-Saxons virent un nouveau Roi sur leur Trône, avant que d'avoir eu la liberté de déliberer s'ils devoient l'approuver ou le rejetter. Ce n'est pas la seule fois que de pareils intrigues ont produit de semblables évenemens.

Il procure à Harald la Couronne de Wessex.

Emme forme le projet de mettre sur le Trône un de ses Fils du premier lit.

Emme, Mere de Hardicanut, se trouva extremement surprise de cette revolution, qui faisoit perdre à son Fils la Couronne de Wessex, & qui lui ôtoit à elle-même l'espérance d'avoir jamais aucune part au Gouvernement de ce Royaume. Elle jugea d'abord que dans la situation où les affaires se trouvoient, il ne seroit pas possible de faire rendre à Hardicanut la Couronne qui lui avoit été enlevée. Ainsi, tournant ses vues d'un autre côté, elle forma un projet dont l'exécution ne lui parut pas impossible. Ce fut de faire monter sur le Trône un des Fils qu'elle avoit eus d'Ethelred. Elle espera que les Anglois favoriseroient de tout leur pouvoir, une entreprise qui tendoit à mettre la Couronne sur

(1) On dit qu'*Harald* avoit promis au Comte d'épouser sa Fille. TIND.

la tête d'un Prince de la Famille de leurs anciens Rois. Peut-être le desir d'ôter à Goodwin l'autorité dont il étoit en possession, avoit-il autant de part à son projet que l'avantage de ses Enfans. Pour réussir dans ce dessein, il falloit user de beaucoup de prudence & de dissimulation. Il étoit sur-tout nécessaire de trouver un prétexte pour pouvoir, sans donner de la jalousie au Roi, faire venir en Angleterre les deux Princes ses Fils, qui étoient en Normandie, afin qu'ils se procurassent eux-mêmes des amis & des partisans. Dans cette vue, elle feignit de regarder avec indifference l'expulsion de Hardicanut, se tenant renfermée dans Winchester, où elle visitoit continuellement les Eglises, & ne paroissoit occupée que du soin de son salut. Quand elle jugea que le Roi étoit suffisamment convaincu qu'elle ne prenoit plus aucun interêt aux affaires publiques, elle lui demanda la permission de faire venir à Winchester les deux Princes ses Fils, qu'elle n'avoit pas vus depuis son second mariage. Cela lui ayant été accordé, Alfred & Edouard arriverent peu de tems après en Angleterre, sans faire paroitre qu'ils eussent aucun autre dessein que de voir la Reine leur Mere. Ils furent visitez & caressez par un grand nombre de gens, qui, ayant le cœur Anglois, étoient toujours attachez à la Famille de leurs anciens Souverains.

Elle fait venir Alfred & Edouard de Normandie.

Goodwin, qui étoit extrêmement habile, s'apperçut bientôt du dessein de la Reine. Il n'étoit pas facile de tromper de cette maniere un Politique si raffiné. Dès qu'il eut commencé à la soupçonner, il mit tant d'Espions en campagne, qu'enfin il découvrit que ses soupçons étoient bien fondez. Il en avertit Harald, qui en parut effrayé. Mais le Comte qui ne prenoit pas l'allarme si aisément, lui fit entendre que ce n'étoit encore qu'une Conspiration ébauchée, dont l'exécution pouvoit être aisément prévenue; & que la difficulté ne consistoit pas tant à éviter le danger présent, qu'à prendre des suretez pour l'avenir: que pour se mettre une fois pour toutes, à l'abri de pareils complots, il ne voyoit point de meilleur moyen que de se défaire des deux Princes Saxons, puisqu'il s'en présentoit une occasion si favorable. Harald ayant approuvé ce projet, Goodwin lui conseilla de faire paroitre une parfaite sécurité, afin de les attirer plus aisément dans le piege. Cette résolution étant prise, Harald fit semblant d'ignorer les desseins de la Reine, & les deux Princes demeurerent quelque tems à Winchester, sans qu'il fit paroitre la moindre inquietude sur leur sujet. Enfin, se servant d'une occasion qui se présenta naturellement, il les fit prier de venir passer quelques jours à la Cour, avant que de s'en retourner en Normandie, où il feignit de croire qu'ils avoient dessein de repasser en peu de tems. Emme fut extremement combattue en cette occasion. Elle comprenoit bien qu'il étoit difficile que ses Fils pussent faire un puissant parti parmi la Noblesse, sans paroitre à la Cour, où les Seigneurs les plus accréditez se trouvent ordinairement. Mais d'un autre côté, elle ne pouvoit

Goodwin avertit le Roi du dessein de la Reine.

Ils prennent des mesures pour se défaire des deux Princes.

HARALD I. pas bien se résoudre à les livrer entre les mains d'un Prince, qui avoit tant d'interêt de les perdre. Dans cet embarras elle prit un milieu, qu'elle jugea propre à prévenir le danger qu'elle craignoit. Ce fut d'envoyer Alfred son Fils ainé au Roi, & de retenir Edouard sous quelque prétexte. Elle se persuadoit qu'en cas que Harald eût quelque mauvais dessein, il en differeroit l'exécution, jusqu'à ce qu'il eût les deux Freres en son pouvoir, puisqu'il lui seroit inutile de se défaire de l'un, pendant que l'autre resteroit en vie. Goodwin, content de ce que son conseil commençoit à produire l'effet qu'il en avoit attendu, se fit donner la commission d'aller audevant d'Alfred, comme pour lui faire honneur; mais c'étoit véritablement, parce qu'il ne vouloit pas se reposer sur un autre de l'exécution de ses desseins. La petite Cour d'*Alfred*, composée de Normans, fut charmée des honneurs que Goodwin rendoit, & faisoit rendre à ce Prince. Mais ce plaisir fit bientôt place à une grande consternation, quand le Prince & tous ceux de sa suite se virent arrêtez dans le Château de *Guilford*, où on les avoit fait entrer sous prétexte de s'y faire rafraichir. Alfred fut incontinent conduit à Ely, ou,
1037. Mort d'Alfred. après lui avoir crevé les yeux, on le renferma dans un Monastere. Ce malheureux Prince eut à peine le tems de sentir sa disgrace, puisqu'il mourut peu de jours après (1), soit de chagrin, ou par une voye moins

(1) Ce récit de la mort d'*Alfred* étoit fondé, selon *Malmsbury*, sur un bruit commun; & il n'ose assurer le fait, parce qu'il n'en est point fait mention dans les Mémoires écrits : mais *Matthieu de Westminster* & d'autres le rapportent sans y former de doute. La plupart des *Annales* manuscrites qui sont dans la Bibliotheque du Chevalier *Cotton*, comme aussi un Traité intitulé *Encomium Emmæ*, qu'il est certain que *Malmsbury* ne vit jamais, & qui est un panégyrique de cette Reine, fait par un Moine du tems de cette Princesse, rapportent l'affaire de cette maniere. *Harold*, recherchant les moyens de se rendre le maitre par trahison de ces deux jeunes Princes, supposa une Lettre au nom d'*Emme* leur Mere, qui les prioit instamment de se rendre en Angleterre; & jouant le personnage d'une Mere tendre, » il les censure de leur retardement à venir avoir l'œil sur leurs affaires, » puisqu'ils ne pouvoient pas ignorer que chaque jour assuroit l'autorité de l'U- » surpateur, qui ne négligeoit aucun artifice pour mettre la principale Noblesse dans » son parti. Elle les assuroit que les Anglois aimoient mieux l'un d'eux pour Roi; » & ainsi elle les pressoit de venir au-plutôt & le plus secretement qu'il seroit possi- » ble, pour prendre les mesures les plus justes qu'ils pourroient. « Cette Lettre fut envoyée en Normandie par un exprès, & les Princes la reçurent avec joye. Ils répondirent par le même Messager, que l'un d'eux iroit joindre sa Mere au-plutôt, nommant le tems & le lieu. Sur cela *Alfred*, le plus jeune, (d'autres prétendent qu'il étoit l'ainé) se mit en Mer au tems marqué, avec un petit nombre de Vaisseaux & peu de Normans à sa suite. Ils ne furent pas plutôt débarqués en Angleterre, qu'ils tomberent entre les mains de *Goodwin*, qui les traita comme Mr. *de Rapin* a rapporté plus haut. Ce qui rend ce récit vraisemblable, est que si ces deux Princes étoient venus de la maniere rapportée ci-dessus, *Harald* n'auroit pas manqué de les faire venir tous deux, en ayant eu le pouvoir. Les *Annales Saxonnes* ne disent rien de la mort d'*Alfred*, & quelques Ecrivains la mettent après le décès d'*Harald*. Voilà quelle est l'incertitude de cette affaire : ce qui fait voir combien on doit peu compter sur des récits conservés par la Tradition, quoiqu'elle ne soit

naturelle. Du moins, Goodwin fut accusé dans la suite, de lui avoir ôté la vie. Dès qu'Edouard eut appris la triste catastrophe de son Frere il retourna promptement en Normandie, de peur de recevoir un semblable traitement. Peu de tems après, Emme ayant reçu un ordre de sortir du Royaume, alla chercher un azyle auprès de Baudouin Comte de Flandres, qui lui assigna la Ville de Bruges pour y faire son séjour. Il paroit un peu étrange qu'elle ne se retirât pas en Normandie, auprès du Duc Guillaume son neveu : mais apparemment ceux qui gouvernoient les affaires du jeune Duc, ne trouverent pas à propos de la recevoir. En effet, il étoit à craindre que cette Princesse intriguante n'augmentât les troubles de ce Duché, où Guillaume n'étoit pas encore bien affermi.

Edouard se retire en Normandie, & Emme en Flandres.

Pendant que ces choses se passoient, Hardicanut se réveillant enfin de sa léthargie, forma le dessein de recouvrer par les armes, le Royaume de Wessex que son Frere lui avoit enlevé. Dans cette vue, il se rendit à Bruges, pour en consulter les moyens avec la Reine sa Mere. Selon les apparences, il auroit eu de la peine à exécuter ce dessein, si la mort de Harald, qui arriva dans ce même-tems, n'en eût applani toutes les difficultez. Ce Prince mourut l'an 1039 (1), sans posterité, & sans avoir rien fait de mémorable (2). Il fut surnommé *Pied de Lievre*, parce qu'il avoit un pied velu, ou, comme quelques-uns le prétendent, à cause de sa legereté à la course (3). Sa mort arriva pendant un Hiver le plus rude (4) qu'on eût jamais senti en Angleterre.

1039. Mort de Harald.

pas bien ancienne, puisque cette Histoire, qui s'est passée peu d'années avant la *Conquête* est racontée de tant de manieres. TIND.

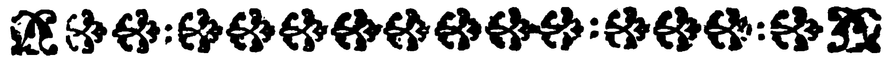
(1) *Harald* mourut à *Oxford*, la quatrieme année de son Regne ; & fut enterré à *Winchester*, ou selon *Brompton*, à *Westminster*. TIND.

(2) Il mit une Taxe de huit *Marcs* sur chaque Port, pour équiper seize Navires. Il ne fit qu'une Loi mentionnée par *Selden*, qui étoit, Que si un *Gallois* venoit en Angleterre sans permission, & qu'il fût pris en-deçà du *Fossé d'Offa*, il auroit la main droite coupée par l'Officier du Roi. TIND.

(3) *Brompton* dit qu'il eut ce surnom de *Pied de Lievre*, à cause qu'il refusoit d'aller à cheval, & aimoit mieux aller toujours à pied ; ce qui, dit-il, étoit fort peu séant à la Majesté Royale. TIND.

(4) Les *Annales Saxonnes*, 1039. disent que cette année du grand Hiver, un Setier (*Sester*) ou une charge de Cheval de Blé, se vendoit au-dessus de cinquante-cinq sols. TIND.





CANUT II.

OU HARDICANUT.

Dix-neuvieme Roi d'Angleterre, & quatrieme Roi Danois.

HARDICANUT. 1039. Hardicanut est reconnu pour Roi de toute l'Angleterre.

APRE'S que Harald fut mort, les Grands des deux Royaumes, & des deux Nations, offrirent unanimement la Couronne à Canut surnommé *Hardi*, nom qui ne marquoit pas son courage, mais sa constitution forte & robuste (1). Il étoit alors à Bruges, occupé à prendre des mesures avec la Reine sa Mere, pour son rétablissement dans le Royaume de Wessex, par le moyen d'un puissant secours que le Comte de Flandres lui faisoit esperer. La nouvelle de la mort de Harald ayant mis fin à ces déliberations, il se rendit en Angleterre avec quarante Vaisseaux, qu'il avoit amené de Danemarc. Il y fut reçu avec de grandes démonstrations de joye, par les Anglois & par les Danois. Le Comte Goodwin même, quoiqu'ayant peu de sujet de se réjouir de son arrivée, comme étant coupable envers lui à plusieurs égards, fut le premier à lui rendre ses hommages.

Il fait déterrer son Frere. G. Malmesb. L. 2. c. 12.

Le nouveau Roi commença son Regne par un acte de cruauté dont on trouve peu d'exemples. La cérémonie de son Couronnement étoit à peine terminée, que dans l'impatience où il étoit de se venger de son Frere, tout mort qu'il étoit, il commanda qu'on déterrât son corps, & qu'on le jettât dans la Tamise. Mais quelques précautions qu'il pût prendre pour empêcher qu'il ne reçût une nouvelle sepulture, il ne lui fut pas possible d'en venir à bout. Des Pêcheurs qui trouverent ce corps flottant sur l'eau, le mirent entre les mains de quelques Danois, qui l'enterrerent dans un Cimetiere (2) que ceux de leur Nation avoient à Londres. Quelques-uns ajoutent, que le Roi en ayant été informé, le fit encore une fois jetter dans la Riviere; mais qu'il fut retrouvé, & enterré secretement à Westminster.

Il impose une grande Taxe.

Peu de tems après, Hardicanut imposa une Taxe exorbitante sur tout le Royaume, pour payer les arrerages de sa Flotte qu'il renvoyoit en Danemarc. Quoique les Anglois eussent été souvent chargez d'une pareille imposition, qu'on appelloit *Dane-gelt*, ils ne furent pas contens

(1) Les Historiens qui ont écrit en Latin, ont rendu le mot *Hardi*, par *Durus* & non pas par *Audax*. Voy. *Pontanus*, Hist. Dan. RAP. TH.

(2) Une Tradition constante nous assure que l'endroit où *Harald* fut enterré par les Pêcheurs, est l'Eglise & Cimetiere de *S. Clément le Danois*. TIND.

qu'on la renouvellât en cette occasion, où il ne paroissoit pas qu'il y eût aucune nécessité. Les habitans de Worcester furent ceux qui s'opposerent avec le plus de chaleur à la levée de cette Taxe. Il arriva même qu'ils assommerent deux Commis qui avoient leur département dans cette Ville. La nouvelle en ayant été portée au Roi, il commanda sur le champ à Goodwin Duc de Wessex, à Leoffrik Duc de Mercie, & à Siward Comte de Northumberland, d'assembler leurs Troupes & de marcher à Worcester, pour détruire la Ville, & en exterminer les habitans. Ces Seigneurs exécuterent en partie les ordres du Roi, quoiqu'avec beaucoup de repugnance. La Ville fut brûlée, après avoir été, quatre jours durant, exposée au pillage (1). Mais les habitans obtinrent la permission de se retirer dans une petite Isle de la Saverne, nommée *Bevercy*, jusqu'à ce qu'on eût appaisé le Roi.

Sédition à Worcester sur ce sujet. *Cambden's Britannia in Worcester.*

Châtiée très sévérement.

Peu de tems après, on vit arriver à la Cour le Prince Edouard, Fils d'Ethelred II., & Frere uterin du Roi. Il y reçut un accueil très favorable, & d'abord, il demanda justice contre Goodwin, l'accusant d'avoir fait mourir Alfred son Frere (2). Le Roi ne demandoit pas mieux que d'avoir une occasion de punir ce Seigneur, moins peut-être à cause de la mort du Prince Alfred, que pour ce qu'il avoit fait en faveur du dernier Roi. Il le fit donc citer à comparoitre en Jugement sur le crime dont il étoit accusé. Mais Goodwin, qui connoissoit l'humeur avare du Roi, sut se tirer d'affaire, en faisant préceder sa justification d'un présent considerable. Ce présent consistoit en une Galere dont l'éperon étoit tout doré, équipée de quatre-vingts Soldats, qui avoient chacun un Bracelet d'or pesant seize onces, des Morions & des Epées dorées, un Cimeterre Danois orné d'or & d'argent sur l'épaule gauche, & une Lance semblable dans la main droite. Tout ce qui étoit dans la Galere, étoit d'une propreté & d'une magnificence pareille. En faveur d'un si riche présent, le Comte fut reçu à se purger par serment, qu'il n'avoit eu aucune part à la mort du Prince Alfred, & fut renvoyé absous (3).

Le Prince Edouard arrive à la Cour.

S. Dunelm.

Il demande justice contre Goodwin.

Goodwin se justifie, en faisant un beau présent au Roi.

(1) Elle fut rétablie peu de tems après. RAP. TH.

Cette Ville est le *Branonium* d'*Antonin*, & le *Branogenium* de *Ptolemée*, d'où elle a été appellée par les Gallois jusqu'à ce jour, *Cair-Vrangon* : elle étoit nommée par les Saxons, *Wegar-Cester*, *Wegorna-Cester*, & *Wire-Cester*, peut-être de la Forêt de *Wire*, qui en est tout proche. Cette Ville fut bâtie par les Romains, qui en firent une Place forte sur leurs frontieres, contre les *Bretons* ou *Gallois*. Elle étoit défendue autrefois par de hautes murailles à la Romaine, & a aujourd'hui une bonne muraille. Elle fut érigée en Evêché par *Sexwulfe* Evêque des *Merciens*, en 680. Elle fut bientôt rebâtie après qu'elle eut été brulée par les *Danois*, comme on voit ici. *Cambden*. TIND.

(2) *Simeon de Durham* dit que ce fut *Alfric* Archevêque d'*Yorck*, qui accusa *Goodwin*, & *Livingus* Evêque de *Worcester*, du meurtre d'*Alfred* Frere uterin du Roi. *Sim. Dunelm.* p. 180. TIND.

(3) *Brompton* nous apprend que cette même année, *Hardicanut* envoya sa Sœur *Gunilde* à l'Empereur *Henri*, à qui elle avoit été fiancée au nom de son Pere. Mais avant le départ de cette Princesse, le Roi celebra ses noces avec une telle magni-

HARDICANUT. 1014. Mort de Hardicanut.

Hardicanut ne jouït pas longtems d'une Couronne qu'il n'étoit pas digne de porter. Il mourut subitement, dans la troisieme année de son Regne, aux nôces d'un Seigneur Danois, qui se faisoient à Lambeth (1). Peut-être sa mort fut-elle avancée par le poison : mais sa cruauté, & sa gourmandise qui alloit jusqu'à l'excès, le faisoient tellement haïr, qu'il ne fut regretté de personne, & qu'on ne fit aucune recherche de la maniere de sa mort. Tous les Historiens, unanimement, conviennent qu'il passoit les jours & les nuits dans la débauche & dans la crapule (2). Il s'en trouve pourtant un qui le loue beaucoup de ce qu'il tenoit table ouverte quatre fois par jour, & qui déplore l'avarice des Rois ses Successeurs, qui ont aboli une si louable coutume.



EDOUARD III,

Surnommé LE CONFESSEUR,

Vingtieme Roi d'Angleterre.

EDOUARD III. Edouard seul Prince Anglois en Angleterre.

HARDICANUT n'ayant point laissé de posterité, Edouard, Fils d'Ethelred II., & d'Emme de Normandie, se trouvoit alors en Angleterre le seul Prince qui eût droit de prétendre à la Couronne. L'équité demandoit qu'on remît sur le Trône la Famille des *Rois* Saxons, qui avoit été injustement dépossedée. Mais en ce cas, il n'auroit pas été moins juste de rappeller de Hongrie le Prince Edouard, Fils d'Edmond Côte de Fer & de lui donner la Couronne, préferablement à son Oncle, qui se trouvoit dans un degré plus éloigné. D'un autre

Difficultez touchant la succession.

ficence, en habits, équipages, & festins, que *Matthieu de Westminster* dit que l'on en parloit encore de son tems, & que cela étoit chanté par les Musiciens dans tous les Regals considerables. Après que la Princesse eut demeuré quelque tems en Allemagne, elle fut accusée d'Adultere; & il paroît qu'elle ne trouva pas de meilleur Champion pour défendre son honneur, que Municon, un petit Page qu'elle avoit amené d'Angleterre. Ce Page donc entreprenant la défense de l'Imperatrice, se battit en duel avec un nommé *Rodingar* qui étoit d'une taille gigantesque, qu'il vainquit en lui coupant les jarrets. C'est ainsi qu'il fit voir l'innocence de sa Maitresse, qui prit si fort à cœur cette accusation, qu'elle quitta son Mari & se retira dans un Monastere, où elle finit ses jours. *Matth. Westm. Brompton Chron.* TIND.

(1) C'est à dire, *Demeure boueuse*. *Baudoin* Archevêque de *Cantorbery* ayant fait un échange de *Manoir* Seigneurial avec l'Evêque de *Rochester*, jetta les fondemens d'un Palais à *Lambeth*, en 1183. TIND.

(2) *Jean Rouse de Warwick*, dans son Traité *De Regibus Angliæ*, rapporte que le jour de la mort de *Hardicanut* étoit celebré par les Anglois, de son tems, comme un jour de Fête, 400 ans après; & étoit appellé en Anglois *Hogs-Tide*, ou *Hock-Wednesday*; *Mecreds fete*, ou *Mecredi fété*. TIND.

côté,

EDOUARD III.

côté, la succession non interrompue de quatre Rois Danois, qui avoient occupé le Trône d'Angleterre pendant l'espace de quarante-quatre ans (1), du consentement des Anglois, faisoit naitre une autre difficulté; puisque Svenon, Fils de Canut le Grand, étoit encore en vie. Il est vrai que quelques-uns regardoient ce Prince comme un Bâtard. Mais outre que le Roi son Pere ne l'avoit pas traité sur ce pied-là dans le partage qu'il avoit fait de sa succession, on pouvoit dire en sa faveur, qu'il ne devoit pas être moins privilegié que Harald son Frere, qui bien que né d'une même Mere, n'avoit trouvé aucun obstacle à monter sur le Trône. Il n'étoit donc pas facile de règler la succession d'une maniere qui pût contenter tout le monde. Au contraire, il étoit à craindre, qu'à cette occasion les anciennes animositez entre les deux Nations ne se réveillassent, & que le Royaume n'allât être replongé dans ses premieres calamitez. Edouard, Fils d'Ethelred II., ayant passé la plus grande partie de ses jours en Normandie, étoit peu connu en Angleterre. D'ailleurs, son mérite, qui ne brilloit pas beaucoup, étoit peu capable d'ajouter quelque chose à ses droits. Cependant, un heureux conseil que la nécessité le contraignit de suivre, lui fit trouver un appui qui étoit capable de le soutenir dans ses prétentions. C'est du Comte Goodwin que je veux parler. Quoiqu'il n'y eut que peu de mois qu'Edouard avoit poursuivi ce Seigneur comme meurtrier de son Frere, on lui conseilla de rechercher sa protection, & il l'obtint plus aisément qu'il n'avoit osé l'esperer. Goodwin étoit si puissant, & d'un génie si supérieur à celui des autres Grands, qu'il auroit été comme impossible à Edouard de réussir dans ses desseins, s'il ne l'eut pas engagé dans ses interêts. Il étoit déja distingué par son mérite, aussi bien que par sa naissance, lorsque Canut le Grand lui confia le commandement des Troupes Angloises dans la Guerre contre les Vandales. Après cette Expédition, dans laquelle il se signala glorieusement, Canut le fit Comte de Kent, de Sussex, & de Surrey, & lui fit épouser *Thyra* Sœur du Comte *Ulphon*, à qui le même Roi avoit donné en mariage *Estrithe* sa Sœur, Veuve du Duc de Normandie (2). Goodwin eut de cette Femme un Fils, qui périt dans la Tamise, où il fut emporté par un Cheval fougueux. Il épousa en secondes nôces, *Githe* Sœur de *Svenon*, qui fut Roi de Danemarc, après la mort de Hardicanut. Il eut de cette seconde Femme, sept Fils, nommez *Harald*, *Toston*, *Swan*, *Ulnoth*, *Gurth*, *Elsgar*, *Lewin*; & une Fille nommée *Edithe*. La faveur dont Canut le Grand l'avoit honoré, la superiorité de son génie, ses grandes Alliances, les Dignitez de Comte de

Edouard implore le secours du Comte Goodwin.

(1) Mr. *de Rapin* semble s'être mécompté ici; car depuis *Svenon* qui fut proclamé en 1014, jusqu'à la mort de *Hardicanut* en 1041, il n'y avoit que 27 ou 28 ans, au plus. Tind.

(2) Mr. *Tyrrel* & quelques autres ont dit, que la premiere Femme de *Goodwin* étoit Sœur de *Canut le Grand;* mais selon *Pontanus*, elle n'étoit que Sœur du Comte *Ulphon* Beau-Frere de *Canut:* ce qui est aussi plus vrai-semblable. Rap. Th.

Kent, de Duc de Westex, & la Charge de Grand Trésorier que le Roi Harald lui avoit conferées, & enfin, les Gouvernemens des Provinces d'Oxford & de Hereford qui étoient entre les mains de son Fils ainé, avoient élevé sa fortune à un tel degré, qu'il étoit difficile d'y rien ajouter. Son crédit souffrit une espece d'éclipse, sous le Regne de Hardicanut: mais il sut habilement se tirer du danger dont il étoit menacé. Quelque mauvaise volonté que ce dernier Roi eût pour Goodwin, il étoit si ennemi du travail, que ne pouvant se résoudre à prendre sur soi tous les soins que demande le Gouvernement d'un grand Etat, il lui en abandonna la conduite, comme à celui de ses Sujets qu'il en connoissoit le plus capable. Goodwin sut se prévaloir de ces conjonctures favorables, pour s'accréditer de plus en plus parmi les Grands & parmi le Peuple, de telle sorte que son pouvoir surpassoit de beaucoup celui de tous les autres Seigneurs Anglois. De tout ce que je viens de dire au sujet de Goodwin, il paroit manifestement combien son secours étoit nécessaire à Edouard pour monter sur le Trône, quand même ses prétentions auroient été encore mieux fondées. Cependant, Goodwin n'étoit pas homme à négliger ses propres interêts, en travaillant pour autrui. Avant que de s'engager avec Edouard, il exigea de lui certaines conditions, & lui fit promettre avec serment, qu'il prendroit *Edithe* sa Fille en mariage; condition à laquelle ce Prince s'engagea, malgré la repugnance qu'il sentoit à épouser la Fille d'un homme qu'il regardoit comme le meurtrier d'Alfred son Frere.

Edouard s'engage à épouser la fille de Goodwin.

Dès que Goodwin eut reçu d'Edouard les assurances qu'il en avoit exigées, il convoqua une Assemblée Générale où par ses soins, ce *Prince* fut reconnu & proclamé Roi, d'un consentement unanime (1). Ce fut

Il est proclamé Roi.

(1) *Brompton* & quelques autres rapportent autrement cette affaire. Après la mort de *Hardicanut*, *Alfred*, que quelques-uns assurent avoir été tué sous le Regne de *Harald*, d'autres sous celui de *Hardicanut*; *Alfred*, dis-je, ayant été appellé en Angleterre, *Goodwin* représenta aux Seigneurs du Païs, que ce Prince étoit venu accompagné d'un grand nombre de *Normands*, à qui il avoit promis des Terres: sur quoi *Goodwin*, lui fut envoyé au-devant à *Southampton*. Ce Seigneur, pour frayer le chemin au Trône à son Fils qu'il avoit d'une Fille de *Canut*, traita *Alfred* de la maniere rapportée sous le Regne de *Harald*. Les Seigneurs Anglois, qui n'avoient point approuvé la perfidie de *Goodwin*, s'engagerent de la punir; de quoi ce Seigneur étant informé, il s'enfuit en Danemarc, & ses biens furent confisqués en Angleterre. Après cela, les Anglois envoyerent à *Edouard* pour le prier de venir se mettre en possession de la Couronne. Peu de tems après le Couronnement de ce Prince., *Goodwin* ayant oui parler de sa débonaireté, retourna en Angleterre pour y demander son pardon & la recréance de ses biens. Il fut accusé par le Roi du meurtre d'*Alfred* son Frere, par-devant une Assemblée tenue à *Londres*: mais après bien des soins, au moyen de l'intercession de *Leofrick* & d'autres Pairs du Royaume, l'affaire fut terminée, & *Goodwin* fut rétabli dans la possession de tous ses biens. *Brompton. Chron.* p, 934 &c. *Huntingdon* demeure d'accord du principal de cette relation; mais il dit qu'*Alfred* fut tué par *Goodwin*, qui le crut d'un caractere trop fier pour épouser sa Fille qu'il vouloit faire Reine d'An-

un grand bonheur pour les Anglois, qu'il ne se trouvât alors dans le Royaume aucun Prince de la Famille de Canut le Grand, que les Danois pussent opposer à Edouard, pour lui disputer la Couronne. Si Svenon, Roi de Norwege, eût été présent pour se mettre à la tête des Danois, on peut présumer avec beaucoup de vraisemblance, ou que ses prétentions auroient excité une Guerre Civile, ou que l'Angleterre auroit été encore une fois partagée en deux Royaumes. Sans doute les Danois n'auroient pas voulu laisser anéantir les droits de la Famille Royale de Danemarc, dont quatre Princes avoient successivement porté la Couronne d'Angleterre. D'un autre côté, les Anglois étoient si las de la Domination Danoise, que selon les apparences, ils auroient tout hazardé pour se délivrer de ce joug. Mais les conjonctures se trouvant favorables pour les Anglois, ils en surent profiter, non seulement pour mettre sur le Trône un Prince de leur Nation, mais encore, pour se délivrer de la crainte de retomber sous la Domination des Etrangers.

Harangue de Goodwin contre les Danois.

Dans cette Assemblée Générale dont je viens de parler, ou vrai-semblablement les Danois qui se trouvoient sans Chef, ne furent point appellez, Goodwin harangua fortement, pour faire comprendre aux Anglois, » que l'occasion étoit favorable pour se délivrer de l'oppression „ sous laquelle ils gémissoient depuis si longtems. Il dépeignit avec une „ éloquence qui lui étoit naturelle, les malheurs dont leur Patrie avoit „ été accablée, pendant qu'elle avoit été soumise à des Etrangers. Il „ fit remarquer l'orgueil extrême des Danois, qui ne s'étant pas contentez de partager le Païs avec les Anglois, les avoient traitez comme des Esclaves. Il les fit ressouvenir de ce tems fâcheux, où „ lorsqu'un Anglois & un Danois venoient à se rencontrer sur un „ pont, le premier n'osoit continuer son chemin jusqu'à ce que l'autre „ eût passé. Que si un Anglois négligeoit de saluer respectueusement „ un Danois, il en étoit puni sur le champ de plusieurs coups de bâton. „ A la représentation de toutes ces calamitez, il ajouta celle des Taxes „ excessives qu'ils avoient été obligez de payer, & particulierement „ celle du *Dane-gelt* (1), qui n'étoit imposée que pour contenter l'avarice insatiable de leurs Maîtres. « Enfin, il n'oublia rien de ce qu'il

gleterre en la mariant à *Edouard*, Prince aisé à gouverner. *Milton* remarque, que ce que dit *Huntingdon* est contraire à toutes les relations qu'on a de cette affaire. Tind.

(1) Cette Taxe de *Dane-gelt* se montoit à 40000 livres sterling par an. *Edouard* déchargea la Nation de ce pesant fardeau en l'année 1051. La raison de l'action de ce Prince, quoique rapportée par *Ingulphe*, n'est gueres croyable. Le Roi, dit-il, fut amené un jour pour voir le grand monceau d'argent qu'on avoit ramassé par cette Taxe; il recula, d'un air fort effrayé. Sur ce qu'on lui en demanda la raison, il protesta qu'il avoit vu le Diable dansant & cabriolant sur cet argent. Il ordonna que l'on rendît l'argent au Peuple, & que le *Dane-gelt* fût aboli pour toujours, après avoir été payé pendant 38 ans. *Ingulphe* pag. 65. Edit de *Gale*. Tind.

EDOUARD III.

crut capable d'exciter la colere des Anglois. Cette Harangue produisit un si grand effet, qu'il fut résolu, qu'on ne souffriroit plus qu'aucun Danois montât sur le Trône d'Angleterre. Quelques-uns ajoutent, que les esprits furent tellement émus par la déduction des oppressions sous lesquelles on avoit si longtems gémi, que d'un commun accord, on prit la résolution de chasser tous les Danois du Royaume, & qu'on l'exécuta bientôt après.

J. Brompton. Résolution de l'Assemblée contre les Danois. *Pontanus Hist. Dan.*

Difficultez sur cet endroit de l'Histoire.

C'est ici un des endroits les plus épineux qui se trouvent dans toute l'Histoire d'Angleterre. De quelque côté qu'on se tourne, on y trouve des difficultez insurmontables. Premierement, il est difficile de concevoir que dans une Assemblée Générale du Royaume, telle que devoit être celle dont je viens de parler, on ait pû prendre la résolution de se défaire de tous les Danois; & encore moins que les Anglois ayent été en état de l'exécuter. Les Danois occupoient presque seuls, toutes les Provinces orientales & septentrionales; & dans la Mercie, c'est-à-dire au centre du Royaume, ils étoient en aussi grand nombre que les Anglois. Ils avoient eu quatre Rois consécutifs de leur Nation, qui bien loin de travailler à les abaisser, les avoient sans doute favorisez, & leur avoient donné quelque supériorité. Cependant, sans qu'il fût arrivé rien d'extraordinaire que la mort de Hardicanut, Prince d'un petit mérite & peu estimé, on veut que les Anglois soient devenus tout-à-coup supérieurs. Mais ce n'est pas tout, on prétend que cette supériorité est allée jusqu'à les mettre en état de chasser tous les Danois du Royaume. Comment peut-on se persuader que les Danois se soient laissez ainsi maitriser, sans faire le moindre effort pour s'y opposer? Car il ne paroit pas qu'il y ait eu aucune Guerre, ni même aucun mouvement dans le Royaume à cette occasion. Les Historiens de Danemarc rendent ce fait encore moins vrai-semblable, par la maniere dont ils le racontent. Ils disent que tous les Danois qui se trouvoient en Angleterre furent massacrez en une seule nuit, par la perfidie de Harald, *Fils* de Goodwin, qui fit sortir toutes les Garnisons Danoises des Places qu'elles occupoient, sous prétexte de faire les funerailles du dernier Roi (1). Mais ce récit est entierement destitué de vrai-semblance; car en premier lieu, Harald, qui étoit encore fort jeune, n'avoit aucune part au Gouvernement de l'État, & par conséquent il ne pouvoit pas ainsi donner des ordres aux Gouverneurs. En second lieu, comment est-il possible que tous les Historiens Anglois, à l'exception de *Brompton*, qui pourtant en dit beaucoup moins, se soient accordez pour passer sous silence un évenement si remarquable? Comment même ont-ils pû écrire leurs Histoires, sans y faire jamais la moindre allusion? Si l'on objecte, qu'ayant eu honte pour leur Nation, d'une action si barbare, ils ont pris le parti

Pontanus, Meursius.

(1) *Eaque nox, exiguo temporis momento, vetustam Danorum dominationem, ac longo multoque Majorum sudore & sanguine partum imperium ita possumdedit, ut vix unquam postea Danos Fortuna respexerit.* Pontanus *in Vita* Magni Boni, L. V. *An.* 1045. RAP. TH.

de la passer sous silence: d'où vient qu'ils n'ont pas eu le même scrupule à l'égard du massacre fait sous le Regne d'Ethelred ? Ce sont là des difficultez dont il est bien difficile de se débarasser. Il semble d'abord, qu'il y a un moyen plausible pour les résoudre. C'est d'accuser les Historiens tant Anglois que Danois, de n'avoir pas dit la vérité, ou d'avoir beaucoup exageré les faits qu'ils rapportent. Mais en prenant ce parti, on s'engage dans des difficultez encore plus grandes. Il est très certain, que depuis le commencement du Regne d'Edouard le Confesseur, les Danois n'ont plus fait aucune figure en Angleterre. Que dis-je ? Depuis ce tems-là, l'Histoire ne fait non plus mention d'eux, quoique peu de tems auparavant, ils fussent maitres de tout le Royaume, que s'ils n'y avoient jamais été connus. Mais d'où peut être venue une décadence si subite ? Ou plutôt, comment se sont-ils tout d'un coup évanouïs, s'ils n'ont été ni chassez, ni massacrez? On ne trouve point dans l'Histoire, qu'on leur ait fait la Guerre, qu'on leur ait enlevé des Places, qu'on les ait assujettis par de nouvelles Loix. Mais tout-à-coup ces Danois si puissans & si redoutables, se trouvent comme fondus, sous le Regne d'un Prince le moins guerrier qu'il y ait jamais eu en Angleterre. Ce sont là des difficultez historiques, dont je suis obligé de laisser la solution à d'autres. Revenons à Edouard.

EDOUARD III.

Autre difficulté touchant les Danois.

C'étoit un Prince d'un temperament foible, & d'un petit génie, peu propre à gouverner un grand Etat. Le peu de fermeté qu'il témoignoit dans les occasions importantes, son incapacité dans les affaires publiques, & son attachement continuel à des bagatelles, donnerent occasion aux Grands de s'attribuer un pouvoir qui approchoit de l'Autorité souveraine. Dès qu'ils se furent apperçûs de la foiblesse de ce Prince, ils se rendirent si absolus dans leurs Gouvernemens, qu'ils n'exécutoient les ordres du Roi, qu'autant qu'il étoit convenable à leurs interêts. Le Comte Goodwin principalement, usurpa peu à peu une si grande autorité, qu'il n'étoit gueres moins consideré que le Roi même. Peut-être la médiocrité de génie qu'il avoit remarqué dans Edouard, avoit-elle été le principal motif qui l'avoit porté à lui procurer la Couronne, afin d'avoir occasion de gouverner sous son nom. Cependant, de quelque dissimulation qu'Edouard eût usé envers lui, il avoit pour lui dans le fond de son ame, une haine violente, qui s'étendoit sur toute sa famille. Ce fut la véritable raison qui lui fit differer son mariage avec Edithe, autant qu'il lui fut possible. Mais comme il craignoit beaucoup ce Seigneur, il n'osa lui manquer de parole, & après avoir attendu deux ans sous divers prétextes, il épousa sa Fille comme il s'y étoit engagé. Il ne consomma pourtant pas son mariage, tant la haine qu'il avoit conçue contre tout ce qui appartenoit à Goodwin, avoit fait une forte impression sur lui. Cette Reine, qui avoit beaucoup de vertu & de grandeur d'ame, souffrit ce mépris avec une merveilleuse patience. Au lieu de se plaindre d'un si dur traitement, elle garda sur ce sujet un si-

Caractere d'Edouard.

Ailred, Abbé de Rievaux.

lence perpétuel; & voyant qu'il ne lui étoit pas possible de gagner le cœur du Roy son époux, elle chercha sa consolation dans la dévotion & dans l'étude (1). Un Historien d'Edouard prétend, que ce Prince avoit fait vœu de Chasteté, longtems avant son mariage, & qu'il sut persuader à la Reine d'en faire un semblable. Mais Guillaume de Malmesbury ne sait que penser d'un procedé si étrange, & témoigne du penchant à croire que la haine qu'Edouard avoit conçue contre Goodwin, étoit la véritable cause du dégoût qu'il avoit pour sa Fille. Il n'osoit pourtant la repudier, de peur que ce Comte, qui avoit été assez puissant pour le faire monter sur le Trône, n'eût encore assez de crédit pour l'en faire descendre, ou du moins, pour lui causer beaucoup d'embaras. Par cette raison, il continuoit toujours à cacher, à tous autres égards, l'aversion qu'il avoit pour lui, & à le combler même de bienfaits, en attendant une occasion favorable pour faire éclater son ressentiment. Mais il ne comprenoit pas, que sa dissimulation augmentoit de plus en plus le crédit du Comte parmi le Peuple, qui le croyant bien avant dans la faveur du Roi, en avoit d'autant plus d'attachement pour lui. Goodwin profitoit habilement de ses avantages, & se rendoit de jour en jour plus formidable au Roi, par le grand nombre d'amis qu'il acqueroit. Vrai-semblablement, il seroit devenu avec le tems aussi puissant que les *Maires du Palais* l'avoient été autrefois en France, s'il n'eût pas trouvé un contrepoids qui l'empêcha de s'élever à ce degré de puissance si fatal à l'Autorité Royale. C'étoient les Comtes *Siward* & *Leoffrick*, dont le premier étoit Comte de Northumberland, & l'autre, Duc de Mercie. Siward étoit généralement reconnu pour le plus vaillant & le plus vertueux Seigneur du Royaume. Ces excellentes qualitez le rendoient très accrédité à la Cour, & parmi les Northumbres qui étoient sous son Gouvernement. Leoffrick s'attiroit par son mérite, l'estime & le respect de tout le monde. Il étoit si absolu dans la Mercie, qu'Edouard y étoit moins Roi que lui. Ces deux Seigneurs s'étant unis ensemble pour empêcher Goodwin de s'élever trop haut, se tenoient attachés à la personne du Roi, & tâchoient, autant qu'il leur étoit possible, de soutenir son autorité. Sans ce secours, Edouard, qui étoit naturellement foible, auroit eu sans doute beaucoup de peine à se garantir des artifices d'un Sujet aussi habile & aussi puissant que l'étoit Goodwin. Telle étoit la disposition de la Cour d'Angleterre,

Etat de la Cour.

(1) *Ingulphe* rapporte qu'*Edithe* étoit non-seulement la plus belle, la plus chaste, la plus humble & la plus modeste Dame de son tems; mais qu'elle étoit aussi fort savante. Il nous apprend que lorsqu'il n'étoit encore qu'Enfant, & qu'il demeuroit à la Cour avec son Pere, elle alloit souvent à sa rencontre lorsqu'il venoit de l'Ecole, & prenoit plaisir de le mettre à *quia*, non-seulement sur des questions de Grammaire, mais encore de Logique; & lorsqu'elle avoit ainsi disputé avec lui, elle donnoit ordre à son Valet de lui donner quelque piece d'argent. Il ajoute, qu'elle ne tenoit en rien de son Pere; d'où étoit venu un dicton: *Sicut Spina Rosam, genuit Goodwinus Editham.* Ingulph. pag. 62. Edit. de *Gale*. TIND.

pendant les premieres années de ce Regne. Il a été nécessaire de la faire connoitre, pour faire mieux entendre ce qui sera dit dans la suite.

Edouard dépouille la Reine Mere de tous ses biens.

Edouard, à qui on a donné le glorieux titre de *Saint* & de *Confesseur*, se trouvoit, en montant sur le Trône, dans des dispositions peu conformes à la sainteté. Outre la haine qu'il avoit conçue contre Goodwin & contre sa propre Femme, il nourrissoit contre *Emme* sa Mere, un desir de vengeance qui ne s'accordoit pas mieux avec les maximes du Christianisme. Il est vrai que cette Mere, qui n'avoit jamais marqué beaucoup d'affection pour lui, avoit fait l'action la plus capable d'aigrir son Fils, en épousant Canut le Grand, l'ennemi mortel de son premier Mari. De plus, elle avoit consenti que les enfans qui viendroient de son second mariage succedassent à la Couronne d'Angleterre, ce qui marquoit peu d'amitié pour ceux du premier. Cette action avoit fait sur l'esprit d'Edouard une impression, qui ne put être effacée par les efforts qu'elle avoit fait dans la suite pour faire monter sur le Trône un de ses Fils du premier lit. Dès qu'il se vit en état de lui faire sentir les effets de son ressentiment, il ne tarda pas à se satisfaire. Tout à coup, lorsqu'elle y pensoit le moins, il se rendit à Winchester où elle gardoit ses trésors, & sans marquer la moindre consideration pour elle, il la dépouilla de tous ses biens, & ne lui laissa qu'une médiocre pension pour la faire subsister. Ainsi cette Princesse, Veuve de deux Rois, Mere de deux autres, & Fille d'un Duc de Normandie qui n'étoit gueres moins que Roi, se vit sur la fin de ses jours, réduite à une extrême pauvreté, par la rigueur de son propre Fils.

Il lui fait subir l'épreuve de l'Ordéal.

Cambden's Britannia, Dorset, Portland, J. Brompton. J. Knyghton.

Mais Edouard ne se contenta pas d'avoir témoigné, par cette action violente, le peu d'estime & d'affection qu'il avoit pour sa Mere. Plusieurs Historiens assurent, qu'il la fit encore accuser d'avoir eu un commerce scandaleux avec *Alwin* Evêque de Winchester. Ils disent même, que, sans avoir égard à la Dignité dont elle étoit revêtue, il eut la dureté de l'exposer à l'épreuve de l'*Ordeal*. Cette épreuve consistoit à faire passer la personne accusée, les yeux bandez, par-dessus neuf socs de charrue au feu. On prétend qu'Emme n'en fut point endommagée, & qu'en mémoire de cet évenement, elle donna neuf Fiefs au plus prochain Monastere (1). Mais nous venons de voir, qu'elle n'avoit plus

(1) Ce Monastere étoit à *Winchester*. Cette Epreuve d'*Emme* est rapportée par *Brompton* & par *Knighton*, & embellie de quelques circonstances vulgaires. Ils nous disent que *Robert* Archevêque de *Cantorbery*, Normand qu'*Edouard* avoit amené avec lui, accusa la Reine d'avoir consenti à la mort de son Fils *Alfred*, d'avoir tâché d'empoisonner son Fils *Edouard*, & d'avoir un commerce criminel avec l'Evêque *Alwin*. C'est pour toutes ces accusations qu'elle fut condamnée par un Concile tenu exprès, à se purger par l'Epreuve de l'*Ordeal*, comme elle avoit offert de faire, & de la maniere rapportée plus haut. Mais toute cette affaire est fort sujette à contestation : car *Malmsbury*, *Florent de Worcester*, *Huntingdon*, *Hoveden*, & *Westminster*, qui vivoient dans un tems plus proche de ces évenement,

EDOUARD III.

rien à donner. Quoi qu'il en soit, elle passa dix ans dans le triste état où le Roi son Fils l'avoit réduite, vivant dans Winchester, comme dans une espece de prison, dont elle ne fut délivrée que par sa mort qui arriva l'an 1052.

Svenon, Roi de Norwege, se prépare à attaquer l'Angleterre.

Pendant qu'Edouard s'abandonnoit ainsi à son animosité contre sa propre Mere, il eut des avis certains qu'un grand orage se formoit contre lui du côté du Nord. *Svenon*, Roi de Norwege, Fils de Canut le Grand, ayant formé le dessein de faire valoir ses droits sur la Couronne d'Angleterre, se préparoit à cette Expedition avec toute la diligence possible, & faisoit craindre aux Anglois, des malheurs semblables à ceux qui les avoient si longtems accablez, & dont, depuis quelque tems, ils se trouvoient heureusement délivrez. Edouard, qui n'étoit pas moins effrayé que ses Sujets, fit de son côté quelques préparatifs pour repousser cette attaque, dont il étoit extremement allarmé. Gunilde, Niece de Canut le Grand, fut la victime de cette allarme. On la contraignit de sortir du Royaume, & d'abandonner sa famille, de peur qu'elle ne brassât quelque complot en faveur des Danois. Mais par un bonheur inesperé, une Guerre qui survint entre les Rois de Danemarc & de Norwege, rompit les mesures du dernier, & procura aux Anglois un repos auquel ils ne s'étoient pas attendus. Quelque tems après, Svenon fut dépossedé par *Magnus* Fils d'Olaüs le Martyr, à qui Canut le Grand avoit enlevé la Norwege. Dès que Magnus fut en possession de ce Royaume, il porta la Guerre en Danemarc, à dessein de dépouiller le Roi de ce païs-là, qui portoit aussi le nom de *Svenon*. Celui-ci ayant demandé du secours à l'Angleterre, *Goodwin* étoit d'avis que, pour entretenir la Guerre entre ces *deux Princes*, on lui envoyât un secours de cinquante Vaisseaux. Mais Siward & Leoffrick, par des raisons qu'on ignore, empêcherent que cet avis ne passât dans le Conseil. Faute de ce secours, Svenon fut dépossedé: mais il se rétablit sur son Trône, après la mort de son ennemi.

Gunilde est exilée.

1043. Affaires de Norwege & de Danemarc.

Des Pirates Danois font descente en Angleterre.

Les troubles du Danemarc n'empêchoient pas les Pirates de ce païs-là de courir la mer, & de porter la terreur sur les côtes d'Angleterre. Dans l'année 1046, vingt & cinq Vaisseaux Danois se rendirent inopinément à Sandwich, d'où ils emporterent un grand butin. Ensuite

ne disent rien de cette Purgation miraculeuse. Il faut remarquer de plus, que *Brompton* dit que *Robert* s'enfuit d'abord du Royaume; au-lieu qu'il n'en partit, comme *Malmsbury* l'assure, que plusieurs années après dans une autre occasion, comme nous le verrons. De plus, il ne pouvoit point être Archevêque dans ce tems-là, puisqu'*Edsius* vêcut jusqu'en 1050, c'est à dire trois années après la mort d'*Alwin* (selon *Florent de Worcester*, *Hoveden*, & la Chronologie de *Malmsb.*) que *Brompton* suppose en vie dans le tems de l'Epreuve, car il dit qu'il donna aussi neuf Manoirs Seigneuriaux à l'Eglise de *Winchester*. Les *Annales Saxonnes* disent qu'*Edsius* mourut en 1047, & *Alwin* en 1045; ainsi *Robert* ne pouvoit point être Archevêque encore deux ans après sa mort, selon les *Annales*. De cette maniere, toute cette Histoire paroît une pure fiction. TIND.

ils allerent sur les côtes d'Essex, & en enleverent un grand nombre d'Esclaves de tout sexe & de toute condition. La terreur fut extrême parmi les Anglois : mais Goodwin, Siward & Leoffrick prirent des mesures si justes pour défendre le Royaume, que les Danois, épouvantez à leur tour, se retirerent avec précipitation, & allerent porter ailleurs leurs ravages.

EDOUARD III.

La retraite des Pirates Danois ne rétablit pas entierement le calme dans le Royaume, dont les côtes se trouverent, cette même année, infestées par un nouvel ennemi. C'étoit le Comte *Swan*, Fils de Goodwin, qui ayant enlevé une Abbesse dont il étoit amoureux, & n'osant demeurer dans le Royaume après un tel attentat, s'étoit retiré en Danemarc, où il avoit vainement attendu son pardon par l'intercession du Comte son Pere. Mais, soit que Goodwin souhaitât que son Fils fût châtié, où qu'il eût trouvé le Roi inexorable, Swan n'avoit pu obtenir sa grace aussi promptement qu'il s'en étoit flatté. Quand il vit que, contre son esperance, elle se faisoit trop longtems attendre, il arma huit Vaisseaux, & fit une Guerre ouverte aux Anglois, pillant les Marchands, & commettant sur les côtes, des barbaries qu'on n'auroit pas attendues des plus cruels ennemis. Son insolence donna un grand avantage aux ennemis de Goodwin, qui en prirent occasion d'aigrir le Roi, de plus en plus, contre ce Comte & contre sa famille. Cette affaire le mettoit lui-même dans un assez grand embaras. Il ne vouloit point paroitre ouvertement pour son Fils, de peur qu'on ne l'accusât d'approuver sa Rebellion. D'un autre côté, il ne pouvoit voir sans chagrin, que Swan fût regardé comme un ennemi public. Pour se tirer de ce mauvais pas, il pria le Comte *Beorn*, Fils d'Ulphon & d'Estrithe Sœur de Canut le Grand, de s'employer auprès du Roi, pour obtenir le pardon du coupable. Quoique Beorn se fût déja déclaré hautement contre Swan, il se laissa gagner par les prieres de Goodwin, & ayant parlé au Roi, il en obtint ce qu'il souhaitoit, sous certaines conditions. L'affaire se trouvant en bon train, il alla trouver Swan, pour lui persuader de se soumettre à la volonté du Roi : mais il fut mal recompensé de ce service. Swan s'étant mis dans l'esprit que ce Seigneur venoit pour le trahir, le tua de sa propre main, & fit jetter son corps dans la mer (1). Cette action brutale rompit, pour cette fois, l'accommodement. Mais dans la suite, le Roi lui accorda son pardon, malgré la complication de ses crimes, tant ce foible Prince craignoit de donner à Goodwin un prétexte de se venger, s'il demeuroit inflexible. Ainsi, Goodwin, quoique haï du Roi, en obtenoit les mêmes faveurs qu'il en auroit pu attendre s'il eût été bien

Swan, Fils du Comte Goodwin, est banni du Royaume.

Il infeste les côtes d'Angleterre.

Il tue le Comte Beorn.

1047.
Le Roi lui pardonne.

(1) Les *Annales* disent que l'on enterra le corps du Comte *Beorn* dans un certaine Eglise ; qu'ensuite ses Parens & les Mariniers de *Londres* déterrerent son corps, pour l'enterrer à *Winchester* près du Roi *Canut*. *Ann. Sax.* Anno 1046. Tind.

EDOUARD III.

dans ses bonnes graces. Mais ces bienfaits, au-lieu de produire une affection réciproque, ne faisoient que fomenter leur desunion. Le Comte ne se sentoit nullement obligé au Roi, pour des faveurs qui ne partoient que d'un pur motif de crainte; & le Roi redoubloit sa haine, à mesure qu'il se voyoit contraint de la dissimuler.

1048. Grand crédit des Normans auprès du Roi.

Outre la disposition où le Roi se trouvoit à l'égard de Goodwin, ce Seigneur avoit encore à combattre d'autres ennemis, qui excitoient continuellement ce Prince contre lui. Je veux parler des Normans, qui étoient en grand nombre à la Cour, où ils avoient beaucoup de crédit. Ces gens-là regardoient Goodwin comme un ennemi déclaré, parce qu'il se plaignoit hautement des grands égards que le Roi avoit pour eux, & qu'il ne feignoit point de dire, qu'ils alloient bien-tôt devenir aussi fâcheux que les Danois. Ses plaintes n'étoient pas tout-à-fait sans fondement. Edouard, qui avoit été élevé parmi les Normans, en avoit pris toutes les manieres, & marquoit pour eux une affection qui excitoit la jalousie des Anglois. La Langue Normande s'étoit même tellement introduite à la Cour, qu'on y parloit plus communément Normand que Saxon. La faveur du Roy, dont les Normans étoient en possession, les rendant insolens, ils prétendoient que tout le monde pliât sous eux. Ceux qui ne pouvoient s'y résoudre, manquoient rarement d'éprouver les effets de leur chagrin. Goodwin étoit de ce nombre. Il se croyoit assez puissant, pour pouvoir se maintenir sans leur secours. Bien loin de rechercher leur protection, il affectoit, par des railleries continuelles, de faire voir combien il se croyoit à couvert de leurs atteintes. *Robert*, Archevêque de Cantorberi, *étoit de* tous les Normans celui qui avoit le plus de crédit. Le Roi l'avoit tiré d'un Monastere de Normandie, pour lui donner l'Evêché de Londres, & ensuite, il l'avoit fait Archevêque de Cantorberi, au grand regret des plusieurs Evêques Anglois qui aspiroient à cette Dignité. Ce Prélat, qui étoit naturellement fier, & que la faveur rendoit encore plus orgueilleux, gardoit peu de ménagemens avec Goodwin, qui, de son côté, marquoit un extrême mépris pour lui. L'Archevêque, irrité de se voir traité avec hauteur, enployoit toute son adresse pour envenimer toutes les actions du Comte, & pour porter la haine que le Roi avoit pour lui, au plus haut degré.

L'Archevêque de Cantorberi grand ennemi de Goodwin.

Le Comte de Boulogne vient en Angleterre. *G. Malmesb. Ann. Saxon.*

Les esprits étant dans cette disposition, il arriva, lorsqu'on y pensoit le moins, un accident qui mit Goodwin à deux doigts de sa ruïne, & qui donna lieu au Roi de faire enfin éclater la haine qu'il lui portoit. Eustache, Comte de Boulogne (1), étant venu rendre visite au Roi son Beau-Frere, en fut reçu avec beaucoup d'honneurs & de caresses, Edouard ayant une singuliere affection pour lui. Quelque tems après,

(1) *Eustache* Comte de *Boulogne* étoit Pere du Fameux *Godefroy de Bouillon*, qui conquit Jerusalem sur les *Sarazins*. TIND.

comme il étoit en chemin pour s'en retourner en France, un de ses gens, qui s'étoit avancé pour lui faire préparer un logement à Douvre, prit querelle avec un Bourgeois de cette Ville, & le tua. Cet accident ayant causé une grande rumeur parmi les habitans, ils s'assemblerent en armes pour arrêter le meurtrier, qui se mit en défense, avec quelques-uns des Domestique du Comte, qu'il avoit avec lui. Eustache étant entré dans la Ville pendant ce tumulte, se vit obligé de défendre ses gens attaquez, sans avoir le tems de s'informer du sujet de la querelle. Mais comme il n'étoit pas le plus fort, vingt de ses Domestiques furent mis sur le carreau, & ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'il se retira lui-même, après avoir été exposé à un grand danger. Indigné de cet affront, il rebroussa chemin vers Glocester où la Cour étoit alors, & demanda hautement une satisfaction proportionnée à l'offense. Edouard voulant lui rendre justice, ordonna sur le champ à Goodwin de marcher avec des Troupes pour aller châtier les coupables, qui étoient de son Gouvernement. Mais au-lieu d'obeïr à cet ordre, le Comte répondit fierement, que ce n'étoit pas la coutume en Angleterre, de punir les gens sans les entendre, & que les Sujets avoient des Privileges qui ne devoient pas être violez : qu'on pouvoit faire citer ceux qu'on accusoit, & s'en prendre à leurs biens ou à leurs corps, s'ils étoient coupables, ou les renvoyer absous, s'ils se trouvoient innocens. Il ajouta d'un ton fort fier, qu'étant Comte de Kent, c'étoit à lui à proteger les Peuples de son Gouvernement contre les violences des Etrangers. Quelques-uns disent même, qu'il somma le Roi de lui remettre le Comte de Boulogne entre les mains, pour le faire punir sur les lieux, s'il étoit trouvé coupable de cette émeute. Edouard se sentit extremement offensé d'une réponse si fiere, qui ajoutoit à la désobeïssance un reproche sanglant de sa partialité pour les Etrangers. L'Archevêque & les autres Normans profiterent avec ardeur de cette occasion pour l'animer contre le Comte, & pour souffler un feu qui n'étoit déja que trop allumé.

EDOUARD III.

Querelle entre les habitans de Douvre & le Comte.

Le Comte demande Justice.

Goodwin refuse d'obeïr au Roi.

Quelque grande pourtant que fût la colere du Roi, il se vit obligé de la dissimuler, ne se trouvant pas en état de punir sur le champ, un Seigneur qui n'étoit gueres moins puissant que lui. Siward & Leoffrick étant absens, il n'y avoit pas apparence de réussir s'il eût entrepris quelque chose contre Goodwin, sans être premierement assuré de leur secours. Cependant, comme il avoit beaucoup d'impatience de se venger, il dépêcha des gens affidez à ces deux Seigneurs, pour les informer de la résolution qu'il avoit prise de châtier Goodwin, & pour leur ordonner, ou plutôt pour les prier de se rendre auprès de lui. De quelque précaution qu'il eût usé pour tenir son dessein secret, il ne put empêcher que Goodwin n'en fût informé, & qu'il ne prît des mesures pour se mettre en état de défense. Comme ce Comte jugeoit bien qu'il seroit infailliblement opprimé s'il ne prévenoit les desseins

Le Roi veut punir Goodwin.

Goodwin se met en état de se défendre.

de ses ennemis, il assembla quelques troupes dont le nombre se trouva bien-tôt augmenté par d'autres que ses Fils lui amenerent de leurs Gouvernemens. Une irruption, que les Gallois firent en ce même tems dans la Province de Hereford, lui fournit un prétexte pour assembler cette Armée. Il prétendit qu'elle étoit destinée à repousser les ennemis hors du Royaume, quoiqu'il n'eût reçu aucun ordre sur ce sujet. Cependant, le Roi l'ayant fait citer pour comparoitre devant une Assemblée générale qui avoit été convoquée à Glocester, il s'y rendit avec ses Fils, mais si bien accompagné, qu'il n'avoit aucun lieu de craindre. Dans l'état où il se trouvoit, il auroit été si dangereux d'entreprendre de le pousser à bout, que les plus sages conseillerent au Roi de dissimuler son chagrin. Ils lui représenterent, que si le Comte se mettoit en défense, comme il y paroissoit résolu, il étoit à craindre qu'il n'entraînât dans son parti la plus grande partie du Peuple, dont il sembloit soutenir les interêts, & qu'on ne pouvoit, sans danger, lui fournir un prétexte de pousser plus loin son audace. Cet avis ayant été suivi, on plâtra une Paix telle à peu près que Goodwin la desira; c'est-à-dire, qu'il en fut quitte pour quelques excuses, qui regardoient moins le fond de la chose, que sa *maniere* d'agir.

Il se reconcilie avec le Roi.

Il est encore poursuivi & banni du Royaume.

Cet accommodement ne fut pas de longue durée. Edouard, qui ne pouvoit digerer l'affront qu'il avoit reçu, prit de nouvelles mesures contre Goodwin, en gagnant quelques-uns de ses principaux amis, par des présens & par des promesses. Dès qu'il vit les choses disposées comme il le souhaitoit, il convoqua une Assemblée *Générale*, *où* Goodwin & ses Fils furent citez. Mais, comme ils étoient informez que la résolution étoit prise de les arrêter, ils refuserent de comparoitre, à moins qu'on ne leur donnât un Saufconduit & des Otages pour leur fureté. Sur leur refus, ils furent bannis du Royaume, & la partie se trouva si bien liée, qu'ils se virent tout-à-coup abandonnez de leurs principaux partisans, & contraints d'obeïr à la sentence donnée contre eux. Edouard ne se contentant pas de s'être délivré de Goodwin, confina la Reine dans le Monastere de *Wakewel*, selon les apparences, à dessein de ne la plus reprendre. Goodwin se retira chez le Comte de Flandre, Beau-Pere de Toston son Fils, & Harald passa en Irlande, où il esperoit de trouver quelque secours. Pour ôter au Comte & à ses Enfans toute esperance de retour, le Roi disposa de toutes leurs Charges, dont *Alfgar* Fils de Leoffrick eut les principales.

Edouard se défait aussi de la Reine.

Goodwin prend des mesures pour se rétablir.

Cependant, Goodwin, qui se croyoit injustement opprimé, prenoit des mesures pour obtenir son rétablissement par les armes, n'y ayant point d'autre ressource pour lui, dans la disposition où le Roi se trouvoit à son égard. Le Comte de Flandre lui ayant fourni quelques Vaisseaux, il alla faire des Courses vers les Côtes orientales d'Angleterre, pendant que *Harald* son Fils ainé en faisoit autant du côté de

l'Oueſt. Mais ces legeres tentatives ne produiſirent pas un grand effet; parce que leurs forces n'étoient pas aſſez conſiderables. Ainſi Goodwin retourna en Flandre, où pendant deux ans, il mit tout en œuvre pour perſuader au Comte ſon Protecteur, qu'il étoit de ſon interêt de le ſecourir puiſſamment, & d'avoir un ami tel que lui en Angleterre. Baudouïn s'étant laiſſé gagner, lui accorda enfin un ſecours capable de le faire craindre; pendant que d'un autre côté, Harald armoit un bon nombre de Vaiſſeaux en Irlande. Edouard en ayant été informé, fit promptement équiper une Flotte, dont il donna le commandement à *Raoul de Mantes* ſon Neveu (1), & à un autre Seigneur nommé *Odda*. Ces deux Amiraux ayant appris que Goodwin avoit paru à la pointe de Rumney, prirent la réſolution de l'aller attaquer; mais il eut le tems de ſe retirer ailleurs. Ses meſures ſe trouvant ainſi rompues par la diligence du Roi, il reprit la route de Flandre, & renvoya Harald en Irlande. Son deſſein étoit de faire croire au Roi, qu'il ſe déſiſtoit de ſon entrepriſe, à cauſe des difficultez qu'il y trouvoit. Cependant, il tenoit toujours ſa Flotte en bon état, afin de profiter des occaſions qui ſe pourroient préſenter dans la ſuite. Bien-tôt après, il s'en préſenta une dont il ne manqua pas de ſe prévaloir. Soit que les deux Amiraux d'Angleterre euſſent manqué de conduite ou de fidélité, ſoit par des intrigues de Cour, que l'Hiſtoire n'a pas pris ſoin de déveloper, Edouard s'aviſa tout-à-coup, d'ôter à ces deux Seigneurs le commandement de ſon Armée navale. Ce changement, joint à quelques autres qu'il fit encore parmi les Officiers inférieurs, cauſerent dans la Flotte un mécontentement qui fut ſuivi d'une déſertion extraordinaire des Matelots. Ainſi, les Vaiſſeaux du Roi ſe trouvant hors d'état de tenir la Mer, on les fit entrer dans la Tamiſe, en attendant qu'on pût remplir les places des Déſerteurs, par de nouvelles levées. Goodwin, ayant été informé de ce déſordre par ſes Eſpions, quitta incontinent les Ports de Flandre, & alla faire deſcente dans l'Iſle de Wight, dont il rançonna les habitans, en attendant que Harald le vînt joindre. Dès que la jonction fut faite, ils entrerent dans la Tamiſe, & s'avancerent vers Londres, où la Flotte Royale s'étoit retirée. Edouard, ne faiſant attention qu'à ſon animoſité, vouloit, avec les Vaiſſeaux qui ſe trouvoient prêts, aller lui-méme tenter la fortune d'un Combat: mais ſon Conſeil ne le trouva pas à propos. On lui repréſenta, que, bien loin de hazarder ſa perſonne dans une occaſion qui pourroit avoir de terribles ſuites, il ſeroit beaucoup plus avantageux & pour lui & pour le Royaume, de faire rentrer Goodwin dans ſon devoir, par les voyes de la douceur. Ce conſeil étoit ſalutaire: mais le Roi auroit eu de la peine à le ſuivre, ſi Goodwin, qui étoit bien informé de ce qui ſe paſſoit à la Cour, ne lui en eût pas facilité les

Edouard ſe prépare à le repouſſer.

Goodwin ſe remet en Mer.

Il entre dans la Tamiſe, & s'approche de Londres.

(1) Il étoit fils de *Goda* Sœur d'*Edouard*, & du *Comte de Mantes*. Rap. Th.

moyens, en lui épargnant la honte de faire les premieres avances. Il lui fit dire, qu'il n'étoit pas venu pour combattre son Souverain, mais pour le supplier respectueusement de vouloir l'écouter dans sa justification : Que s'il étoit venu armé, ce n'étoit que pour se garantir des insultes de ses ennemis; & qu'il feroit toujours gloire d'être le plus humble & le plus fidele de ses Sujets. Quelque respectueux que fût ce compliment, Edouard le regardant comme une espece d'insulte, refusa d'abord d'entrer dans aucune voye d'accommodement, disant, qu'il ne pouvoit se résoudre à pardonner au meurtrier de son Frere. Cette obstination fut sur le point de produire un funeste effet. L'Armée de Goodwin, toute composée de Soldats étrangers qui esperoient de s'enrichir du pillage de Londres, vouloit aller sur le champ attaquer la Flotte Royale. Mais le Comte, qui étoit bien informé de la disposition du Conseil du Roi, arrêta l'ardeur de ses Troupes, & se tint toujours dans les termes d'une soumission respectueuse à l'égard du Roi. Sa moderation produisit enfin l'effet qu'il s'en étoit promis.

Goodwin fait sa paix avec le Roi,

Edouard, à la persuasion des principaux Seigneurs, & particulierement de *Stigand* Evêque de Winchester, grand ami de Goodwin, se laissa enfin porter à rendre ses bonnes graces au Comte, du moins exterieurement. Il consentit même qu'il fût absous par l'Assemblée Générale du Royaume, de l'accusation qui avoit été renouvellée contre lui, touchant le meurtre du Prince Alfred; mais à condition qu'il donneroit des Otages pour sureté de sa bonne conduite à l'avenir (1). Goodwin s'étant soumis à ce que le Roi souhaitoit, lui mit entre les mains *Ulnoth* son Fils, & *Hacur* son Petit-Fils, qui furent d'abord envoyez en Normandie, Edouard ne croyant pas pouvoir les garder assez surement en Angleterre. Les Charges dont Goodwin & ses Enfans avoient été dépouillez, leur furent rendues; & le Roi reprit honorablement la Reine sa Femme, de laquelle il croyoit s'être défait pour le reste de sa vie.

& lui donne des Otages.

Edouard reprend Edithe.

L'Archevêque de Cantorberi se retire en Normandie.

Il est banni du Royaume.

A la premiere nouvelle de l'accord qui se traitoit entre le Roi & le Comte, l'Archevêque de Cantorberi s'étoit retiré en Normandie, dans le Monastere de Jumiege. Peu de tems après son départ, il fut banni du Royaume, par une résolution de l'Assemblée Générale, étant regardé comme un boute-feu, & comme le principal Auteur de la dissension survenue entre le Roi & ses Sujets. Stigand fut mis à la place de l'Archevêque fugitif, dans la supposition que son bannissement rendoit le Siege vacant, supposition qui ne fut nullement admise à la Cour de Rome. Ce fut de cette maniere que se termina l'affaire de Goodwin. Selon les apparences, ce Seigneur devoit être pour jamais ruiné : mais,

Stigand est fait Archevêque de Cantorberi.

(1) Mr. *Selden*, dans son *Traité des Titres d'Honneur*, p. 525. rapporte cette relation, tirée de la Chronique de *Brompton*, qu'on a remarquée ci-dessus, Note 3. page 431. au sujet de cette *Assemblée générale*. Voyez-en davantage sur ce sujet, dans la *Dissertation du Gouvernement des Anglo-Saxons*, à l'Article de leurs *Loix*. TIND.

contre l'attente de ses ennemis, sa disgrace n'aboutit qu'à le rendre plus puissant & plus formidable. Dans cette même année, il perdit le Comte *Swan*, son troisieme Fils, qui étant allé en pélerinage à Jerusalem, mourut dans son voyage, en quelque endroit de la Syrie, où il tomba entre les mains des Voleurs. (1)

Le Duc de Normandie rend visite à Edouard.

La Cour d'Angleterre se trouvant dans une profonde tranquillité, depuis le retour de Goodwin, Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, prit ce tems pour aller rendre visite à Edouard. Quelques-uns ont dit, qu'Edouard lui avoit fait dire par l'Archevêque Robert, qu'il avoit dessein de le faire son Héritier, & que ce voyage avoit pour but de se faire confirmer cette promesse. Mais ce n'est qu'une conjecture. Quoi qu'il en soit, pendant le séjour que Guillaume fit en Angleterre, le Roi se fit un plaisir de lui témoigner sa reconnoissance pour tous les bienfaits qu'il avoit reçus, tant de lui-même que du Duc son Pere. On prétend, qu'après qu'il se fut acquitté publiquement de ce juste devoir, il lui donna en secret une marque plus solide de son affection, en faisant un Testament par lequel il le nommoit son Héritier & son Successeur. S'il est vrai qu'Edouard ait fait ce Testament, qui pourtant n'a jamais été vu de personne, il est plus vrai-semblable que ce fut en ce tems-là, plutôt que lorsqu'il étoit en Normandie. En effet, pendant que le Trône d'Angleterre étoit occupé par les Danois, pendant qu'Alfred son Frere ainé vivoit encore, & qu'il y avoit des Enfans vivans d'Edmond Côte de fer, comment Edouard auroit-il pu prévoir, qu'il seroit un jour Roi d'Angleterre? Mais dans le tems que Guillaume le Bâtard étoit en Angleterre, Edouard ayant encore le cœur ulceré contre Goodwin, malgré leur feinte reconciliation, pouvoit soupçonner ce Seigneur d'aspirer à la Couronne, & esperer de rompre ses mesures par cette disposition. Il y a pourtant beaucoup plus d'apparence, qu'il ne fit point de Testament, & qu'il se contenta de faire au Duc de Normandie quelque promesse verbale. Quoi qu'il en soit, ce fut ce Testament, vrai ou supposé, ou cette promesse verbale, qui fournit au Duc un prétexte pour s'emparer de la Couronne d'Angleterre après la mort d'Edouard. Mais il est très apparent que Goodwin n'eut aucune connoissance de ce Testament, ou de cette promesse verbale. C'est ce qu'on peut aisément inferer, de ce qu'étant ennemi juré de la Nation Normande, il ne prit aucune mesure pour empêcher qu'un Prince Normand ne regnât sur les Anglois. Pour le dire en passant, la situation où se trouvoient alors les affaires du Royaume, où Goodwin avoit presque autant de pouvoir que le Roi même, rend tout-à-fait incroyable ce que quelques-uns ont osé avan-

Testament prétendu d'Edouard en faveur de Guillaume.

(1) *Simeon de Durham* dit que *Swan* étant tourmenté des remords de sa conscience, à cause du meurtre du Comte *Beorn*, alla de Flandre à *Jerusalem*, nuds pieds; & à son retour il mourut d'un Rhume qu'il prit dans la *Lycie*. *Sim. Dunelm.* p. 186. TIND.

cer, qu'Edouard fit approuver & confirmer ſon Teſtament en faveur de Guillaume, par l'Aſſemblée Générale.

1053. Mort de Goodwin.

C'étoit en vain qu'Edouard employoit toutes ſortes de moyens pour mettre des obſtacles à l'agrandiſſement de Goodwin. La puiſſance de ce Seigneur étoit montée à un tel degré, qu'elle auroit pu avoir de terribles ſuites, ſi la mort n'avoit pas délivré le Roi de ce Sujet odieux, dans le tems qu'il étoit le plus redoutable. Si l'on en croit certains Hiſtoriens, Goodwin mourut d'une mort extraordinaire, avec des circonſtances qui mériteroient une grande attention, ſi elles étoient bien averées. Ils diſent qu'un jour, le Roi ayant fait manger ce Comte à ſa table, laiſſa échaper quelques paroles, qui firent comprendre que le meurtre du Prince ſon Frere n'étoit pas encore bien effacé de ſon eſprit. Ils ajoutent, que Goodwin ne doutant point que cela ne le regardât, ſe leva debout, & s'adreſſant au Roi, lui dit avec beaucoup d'émotion : *Je comprens, Seigneur, par ce que vous venez de dire, que vous continuez à me croire coupable de la mort du Prince votre Frere, quoique j'en aye été pleinement juſtifié. Mais pour vous donner une nouvelle preuve de mon innocence, je prie Dieu, que ce morceau que je vais mettre dans ma bouche, me ſuffoque ſur le champ, ſi j'ai eu aucune part à la mort de ce Prince.* On prétend, qu'en achevant de prononcer ces paroles, il ſe mit en devoir d'avaler ce fatal morceau, qui s'étant arrêté dans ſon gozier, l'étouffa ſur l'heure même, au grand étonnement des aſſiſtans. Mais cette particularité, ſi elle étoit vraye, eſt trop remarquable pour avoir été omiſe par les meilleurs Hiſtoriens, qui n'en font aucune mention. Ils conviennent bien que Goodwin mourut d'une mort ſubite (1), étant à la table du Roi : mais ils ne diſent pas les circonſtances que je viens de rapporter, qui vrai-ſemblablement ont été inventées pour noircir la reputation de ce Comte & de ſa famille.

Harald ſon Fils lui ſuccede.

Harald ſon Fils ainé lui ſucceda dans toutes ſes Charges, & celles qu'il poſſedoit lui-même avant la mort de ſon Pere furent données à *Alfgar,* Fils de Leoffrick Duc de Mercie.

Prudente conduite de Harald.

La mort de Goodwin ne produiſit aucun changement conſiderable.

(1) Les *Annales Saxones* ne diſent autre choſe, ſinon que cette même année *Goodwin* décéda le 17. des *Calendes de Mai*, & fut enterré au vieux Monaſtere de *Winchester : Anno* 1053. La plupart de nos Hiſtoriens diſent que le Roi celebrant la Fête de Pâques à *Winchester*, quelques- uns diſent à *Windſor*, le Comte *Goodwin* perdit la parole dès qu'il ſe mit à table ; qu'il fut porté par ſes Fils à la Chambre du Roi, où il languit quatre jours, & mourut le cinquieme. C'eſt-là la relation de ſa mort. Mais les Moines *Normands*, & les Ecrivains qui les favoriſent, y ajoutent les circonſtances ci-deſſus mentionnées, qui font voir le crime de ce Comte, ou leur malice. C'étoit un homme d'un eſprit actif & turbulent, qui ne formoit aucun ſcrupule quand il étoit queſtion d'exécuter ſes projets. Cependant, s'il n'avoit pas ſi fort aimé ſa Patrie, & s'il n'avoitpas été ſi grand ennemi des Etrangers, ceux qui écrivirent au tems des *Normands* lui auroient rendu un meilleur témoignage. TIND.

Harald

Harald eut les mêmes amis, les mêmes Créatures, & le même crédit que le Comte son Pere avoit eu pendant sa vie. Toute la différence qu'on pouvoit remarquer entre le Pere & le Fils étoit, que celui-ci, d'un naturel plus souple & moins fier, se comportoit avec beaucoup moins de hauteur, & marquoit plus de respect & de soumission pour le Roi. Il esperoit de pouvoir, par cette conduite, effacer les sinistres impressions que ce Prince gardoit depuis longtems contre sa famille: mais c'étoit inutilement. Edouard n'avoit peut-être pas pour lui la même aversion qu'il avoit eue pour son Pere; mais il ne le craignoit pas moins, comme en effet, il n'avoit pas moins sujet de le craindre. Harald, aussi habile, mais plus honnête-homme que Goodwin, attachoit fortement les Grands & le Peuple à ses interêts, par sa douceur & par ses manieres affables; au-lieu que la fierté de Goodwin lui faisoit souvent perdre des amis. Cependant, les mêmes raisons qui avoient obligé le Roi à dissimuler ses sentimens pendant la vie du Pere, le porterent à tenir la même conduite avec le Fils. Quoiqu'il ne l'aimât pas, il n'osoit faire paroitre sa haine, de peur de donner lieu à une rupture qui ne pouvoit avoir que de fâcheuses suites, vu le puissant parti que Harald avoit à la Cour, & parmi le Peuple.

EDOUARD III.

Si la trop grande puissance de la Famille de Goodwin causoit de l'inquietude au Roi, son chagrin étoit en quelque maniere adouci par la satisfaction qu'il avoit de voir son Royaume exempt de Guerre, depuis qu'il étoit sur le Trône. Mais cette tranquillité, qui ne pouvoit qu'être agreable à un Prince tel que lui qui n'avoit pas l'humeur martiale, fut un peu troublée par un different qu'il eut avec *Macbeth*, Roi d'Ecosse, qui s'étoit emparé du Cumberland. Ce petit Royaume, qui étoit depuis longtems sous la protection de la Couronne d'Angleterre, étoit disputé entre *Macbeth*, & un Seigneur nommé *Macolm*, qui étoit de la famille des Rois de Cumberland. Edouard voulant soutenir le droit de ce dernier Prétendant, chargea Siward de le rétablir dans son Royaume. Cette Guerre ne fut pas d'une longue durée. Dès le commencement, Siward gagna une Bataille décisive, qui mit *Macbeth* dans la nécessité d'abandonner le Païs dont il s'étoit emparé, & d'en laisser la possession à son Concurrent (1). Siward avoit à peine fini cette affaire, qu'il fut attaqué d'une maladie qui le coucha dans le tombeau. Il voulut mourir debout & armé, disant qu'il étoit honteux à un homme de Guerre d'attendre la mort dans son lit (2).

1054. Guerre pour le Cumberland.

1055. Mort de Siward C. de Northumb.

(1) *Matthieu de Westminster* dit, sans être appuyé d'aucune autorité, que le Roi *Edouard* conquit toute l'*Ecosse*, & en revêtit *Malcolm*, qui devoit relever d'*Edouard*. D'autres semblent insinuer qu'*Edouard* défit *Macbeth*, & fit *Malcolm* Roi d'*Ecosse*. *Sim, Dunelm*. Mais il y a beaucoup d'apparence que ce fut seulement d la Province de *Cumberland*. Tind.

(2) *Simeon de Durham* dit que le Fils du Comte *Syward* fut tué à la Bataille avec *Macbeth*; & *Huntingdon* ajoute, que lorsqu'on en porta la Nouvelle au Pere,

EDOUARD III

Toston frere de Harald est fait Comte de Northumberland.

Après la mort de ce Seigneur, le Gouvernement du Northumberland fut donné à *Toston*, Frere du Comte Harald, Edouard n'ayant pas eu assez de fermeté pour lui refuser cette faveur, quoiqu'il ne craignît rien tant que l'agrandissement de cette famille. Quelques-uns ont voulu faire regarder cette démarche comme un trait de Politique. Ils ont prétendu que le Roi, en feignant de favoriser Harald, avoit rempli le poste vacant, d'un sujet plus propre que tout autre à servir de contrepoids à son élevation, à cause de la jalousie qui regnoit entre les deux Freres. Mais on n'a aucune preuve que Harald & Toston fussent alors brouillez ensemble, quoiqu'il soit vrai qu'ils devinrent ennemis dans la suite. C'étoit donc une imprudence extrême de mettre dans une même famille, deux Charges aussi considerables que celles de Duc de Wessex & de Comte de Northumberland, qui rendoient les deux Freres maitres de la moitié du Royaume. Ainsi, quoiqu'Edouard redoutât extrémement cette famille, il faisoit, ou par foiblesse, ou par une fausse Politique, tout ce qui étoit nécessaire pour la rendre plus puissante.

Harald augmente son crédit.

Ce n'étoit pas seulement par les bienfaits du Roi, que le Comte Harald se fortifioit incessamment. Son mérite, & son naturel bienfaisant lui acqueroient de jour en jour de nouveaux amis, capables de soutenir sa fortune, quand même Edouard auroit voulu faire des efforts pour l'ébranler. Quoiqu'il eût épousé une Fille du Duc de Mercie, *Alfgar* son Beau-Frere vivoit avec lui dans une assez grande froideur, qui n'avoit pourtant d'autre fondement que la jalousie qu'il avoit conçue de son élevation. Ce Seigneur, étant d'une humeur *inquiete* & turbulente, faisoit des menées dangereuses, & entretenoit avec *Griffin*, Roi de Galles, des intelligences contraires au bien de l'Etat. Edouard en ayant été informé, le fit accuser de Trahison, & condamner au bannissement. Alfgar se retira (1) chez Griffin son ami, qui le reçut à bras ouverts, & fomenta son mécontentement autant qu'il lui fut possible. Quelque tems après, ils firent ensemble une irruption dans la Province de Hereford, & battirent Raoul de Mantes Gou-

Alfgar fils de Leoffrick est banni du Royaume.

Il se retire dans le Païs de Galles, & fait une irruption en Angleterre avec Griffin.

il demanda *s'il avoit reçu la blessure par devant, ou par derriere?* Et ayant appris que c'étoit par devant, il se contenta de dire : *Je suis fort aise d'apprendre que mon Fils soit mort comme il devoit. Brompton* dit que c'étoit un homme d'une taille gigantesque, & nous fait cette étrange Histoire de sa Grand-mere, Fille d'un Comte *Danois* : C'est qu'un jour se promenant dans un Bois près de la maison de son Pere, accompagnée seulement de ses Femmes, un grand Ours sortit en courant d'entre les arbres, & ayant mis les personnes qui accompagnoient cette jeune Dame en fuite, l'emporta, & lui fit un Enfant mâle nommé *Bernus*, qui nâquit avec des oreilles d'Ours Cependant il succeda au Comté de son Ayeul, par le droit de sa Mere ; il devint avec le tems un vaillant Guerrier, se maria, & eut de son mariage le brave Comte *Syward*, qui vint s'établir en Angleterre. *Brompton*, p. 945. TIND.

(1) Les opinions des Historiens sont partagées, savoir si le Comte *Alfgard* méritoit d'être banni, ou non. *Simeon de Durham* & *Brompton* disent qu'il alla premierement en *Irlande*, où il équipa 18 Navires, & alla joindre *Griffin*. TIND.

verneur de ce Comté, qui avoit entrepris de les en chasser. Cet heureux succès leur ayant fait concevoir de plus grandes esperances, ils commençoient à marcher plus avant (1), lorsqu'ils rencontrerent le Comte Harald qui les arrêta. Il avoit, de son propre mouvement, levé une Armée dans ses Gouvernemens, & s'avançoit fierement vers eux, pour les combattre. Ils ne tarderent pas longtems à s'appercevoir de la difference qu'il y avoit entre Raoul de Mantes & Harald. Celui-ci, plus brave & plus expérimenté, mit leur Armée en déroute, & les contraignit de se retirer dans le Païs de Galles, d'où ils n'oserent plus sortir. Cette victoire ayant procuré la Paix, Harald employa tout son crédit pour obtenir la grace d'Alfgar, & le fit enfin rétablir dans son bien & dans ses Charges. Par cette génerosité si peu commune, il gagna l'amitié de son Beau-Frere, & accrut infiniment l'estime qu'on avoit déja pour lui.

Ils sont battus par Harald,

qui fait rétablir Alfgar.

La gloire que Harald venoit d'acquerir dans sa derniere Expédition, sa génerosité envers Alfgar, ses manieres douces & populaires, son naturel bien-faisant, avoient déja produit un merveilleux effet parmi le peuple. On commençoit à dire assez ouvertement, que puisque le Roi n'avoit point d'Enfans, personne n'étoit plus digne que Harald d'occuper le Trône après lui. L'amour que les Anglois témoignoient pour ce Seigneur, piquoit vivement Edouard, qui s'étoit toujours flaté, qu'il trouveroit enfin l'occasion de le ruïner. Il semble que jusqu'alors, ce Prince avoit eu intention de laisser sa Couronne au Duc de Normandie, puisque n'ignorant pas qu'il avoit un Neveu en Hongrie, il n'avoit pas pensé à le rappeller pour lui assurer sa succession. Mais dès qu'il se fut apperçu que le Comte Harald aspiroit au Trône, ou que du moins le Peuple l'y destinoit, il jugea qu'il y auroit trop de difficulté d'y placer un Prince étranger, au préjudice d'un Seigneur Anglois si accrédité. Ce fut vrai-semblablement cette consideration qui le porta enfin à faire venir de Hongrie *Edouard* son Neveu, Fils d'Edmond Côte de fer. C'est ce qu'il auroit dû faire longtems auparavant, s'il n'avoit pas eu dessein de disposer de sa Couronne en faveur d'un autre. Le Prince Edouard arriva en Angleterre dans l'année 1057, amenant avec lui Edgar son Fils, qui étoit encore fort jeune, avec *Marguerite* & *Christine* ses Filles, qui, de même que leur Frere, étoient nées en Hongrie. L'arrivée de ce Prince, qui étoit Fils d'un Roi d'Angleterre très-estimé, ne pouvant qu'être agreable aux Anglois, ils le regarderent, sans balancer, comme l'Héritier présomptif du Roi, l'affection qu'ils avoient pour Harald n'étant pas capable de leur faire

1057. Le Peuple destine la Couronne à Harald, après la mort du Roi.

Edouard fait venir son Neveu, de Hongrie.

(1) *Alfgar* & *Griffin* prirent & saccagerent *Hereford*, brulerent le Château, & le Monastere avec les Reliques du Roi *Ethelbert*, tué en trahison par le Roi *Offa*. *Hereford*, c'est-à-dire, *le Gué de l'Armée*, fut bâti pour être une Place frontiere, dans le tems de l'*Heptarchie*. C'est le seul malheur qui soit jamais arrivé à cette Ville. Tind.

EDOUARD III.

perdre celle qu'ils avoient pour la famille de leurs Rois. En effet, on ne pouvoit contester à ce jeune Prince le droit de succeder à son Oncle, puisque même, s'il n'avoit pas été absent lorsqu'il fut question de donner un Successeur à Hardicanut, il n'y a point de doute qu'on ne l'eût préferé à Edouard. Ce fut apparemment par cette considération que le Roi son Oncle le laissa si longtems en Hongrie, de peur que sa présence ne donnât lieu à des mouvemens dangereux.

Mort du Prince Edouard,

Mais ce même Prince, qui sembloit destiné à porter la Couronne, mourut peu de tems après son arrivée en Angleterre, laissant ses justes, mais inutiles droits, à *Edgar* son Fils, surnommé *Atheling* (1).

& de Leoffrick Duc de Mercie.

LEOFFRICK, Duc de Mercie, le suivit de près, dans cette même année. Les Historiens parlent de ce Seigneur avec de très grands éloges : mais ils ont sur-tout élevé *Godive* sa Femme, par-dessus toutes les femmes de son tems.

Avanture de Godive sa Femme.

On raconte de cette Dame, que pour délivrer les habitans de Coventry d'une amende à laquelle son Epoux les avoit condamnez, elle voulut bien se soumettre à une condition extraordinaire, sous laquelle le Comte promit de leur pardonner. C'étoit, qu'elle iroit toute nue à cheval, d'un bout de la Ville à l'autre. Cette condition laissoit peu d'esperance aux Bourgeois d'être exemptez de l'amende. Mais Godive trouva le moyen de l'exécuter, en se couvrant de ses cheveux, après avoir fait publier des défenses aux habitans de paroitre dans la rue ou aux fenêtres, à peine de la vie. Quelque rigoureuse que fût la peine, il se trouva un homme trop curieux qui fut assez téméraire pour s'y exposer, & qui fut puni de mort pour avoir désobeï (2). C'est pour conserver la mémoire de cet évenement, que dans

(1) C'étoit un surnom qui marquoit qu'il étoit du Sang Royal. RAP. TH.

Atheling, c'est à dire, *vraiment noble*, pour marquer qu'il étoit du *Sang Royal*. Son Pere, le Prince *Edouard* surnommé *le Proscrit*, fut enterré dans l'Eglise de *S. Paul de Londres*. *Ann. Sax.* 1057. TIND.

(2) Que cette Histoire de *Godive* soit vraie ou non, on fait encore tous les ans une Procession ou Cavalcade en mémoire de cette Princesse, avec une figure représentant une *Femme nue* qui traverse la Ville. Les Portraits de *Leoffric* & de *Godive* furent aussi enchassez aux vitres de l'Eglise de la Trinité, avec cette Inscription :

I Luric, *For the love of thee,*
Do set Coventry Toll-free.

« *Moi* Luric, *pour l'amour de toi, j'affranchis Coventry de toute Imposition.* » Cette Ville tire son nom, ou bien d'un nouveau Couvent fondé & enrichi par *Leoffric* ; ou, selon quelques-uns, d'un Ruisseau qui la traverse, qu'on appelle aujourd'hui *Shirburn*, mais qui est nommé dans une ancienne Chartre du Prieuré, *Cuentford*. Cette Ville étoit renommée pour ses murailles, qui furent démolies sous le Regne de *Charles II* ; on ne conserva que les Portes. On voit à l'une, qui est nommée *Godfford*, la défense d'un Sanglier, d'une grandeur extraordinaire, qu'on assure avoir été tué par *Guy* Comte de *Warwich*, après que cet animal avec son groin eut soulevé la terre de tout le Vivier ou Etang qu'on appelle aujourd'hui *Swanen-well-Pool*, & dans les anciens Titres *Swineswell*. Il y a aussi dans

une certaine maison de Coventry, on tient continuellement une statue d'un homme qui regarde par la fenêtre. Alsgar succeda au Comte son Pere, par la faveur de Harald qui s'employa fortement pour lui.

EDOUARD III. Alfgar est fait Duc de Mercie.

La mort du Prince Edouard réveilla l'ambition de Harald, & releva ses esperances. Véritablement, ce Prince avoit laissé un Fils, qui entroit dans tous ses droits. Mais ce Fils étoit si jeune, qu'il ne paroissoit pas difficile de le supplanter. D'ailleurs, il n'étoit pas impossible qu'il mourût avant le Roi. Ainsi, Harald voyant que la conjoncture lui étoit favorable, résolut d'en profiter. Mais avant que de faire paroitre ouvertement ses desseins, il crut qu'il étoit à propos de retirer d'entre les mains du Duc de Normandie, *Ulnoth* son Frere, & *Hacun* son Neveu, que le Comte son Pere avoit donnez en ôtage au Roi. Mais quoiqu'il les demandât avec beaucoup d'instance, en représentant que, depuis la mort de Goodwin, il n'y avoit plus lieu de les retenir, & qu'il n'étoit pas juste de les priver de l'éducation qu'ils pouvoient recevoir dans leur Patrie, il ne put jamais obtenir du Roi une réponse favorable. Edouard soutint toujours, qu'il n'en étoit pas le maitre, qu'ils étoient entre les mains du Duc de Normandie, & que c'étoit à ce Prince qu'il falloit s'adresser. Enfin, Harald voyant qu'il ne pouvoit tirer aucune autre réponse du Roi, lui demanda la permission d'aller en Normandie, pour solliciter leur liberté auprès du Duc. Cela lui fut aisément accordé. Rien ne pouvoit être plus agreable au Roi, que la résolution que le Comte prenoit d'aller en Normandie, où il ne doutoit point que le Duc ne l'arrêtât. Du moins, il esperoit que Guillaume prendroit des mesures capables de le délivrer des obstacles qu'il pouvoit craindre de sa part.

1062. Harald aspire à la Couronne.

Il demande au Roi, les ôtages que Goodwin lui avoit livrez.

Il ne peut les obtenir.

Harald ayant obtenu la permission qu'il avoit demandée, s'embarqua pour Rouen (1), sans avoir le moindre soupçon du danger où il alloit se précipiter, puisqu'il ignoroit les projets du Roi à l'égard de sa Succession. Il étoit à peine en pleine mer, qu'il fut accueilli d'une tem-

Il part pour aller les demander au Duc de Normandie.

la même Ville une belle Croix bâtie (le 33 du Regne de Henri VII) par le Chevalier *Guillaume Hollies*, Lord-Maire de Londres. *Cambden*. Tind.

(1) Quelques uns ont dit que son dessein n'étoit pas d'aller en Normandie : mais qu'étant à la pêche, le vent le poussa sur la côte de Picardie. Rap. Th.

Le Voyage de *Harald* en Normandie est rapporté differemment, par rapport au tems, à la maniere, & au motif. Notre Auteur a pour lui *Simeon de Durham*, *Brompton*, & *Eadmer;* avec cette seule circonstance de plus, que le Roi *Edouard* prédit à *Harald* ce qui lui arriveroit. *Malmsbury* dit que l'occasion de ce voyage étoit celle-ci : *Harald* étant à sa Maison de campagne à *Bosenham*, dans le Comté du *Sussex*, eut envie de se mettre dans un bateau de Pêcheur, pour se divertir ; mais s'étant trop avancé en Mer par mégarde, une tempête le jetta sur les côtes de Normandie, comme il est ici rapporté par Mr. *de Rapin*. *Matthieu Paris* croit aussi qu'il y fut jetté par la tempête, & que pour obtenir sa liberté, il fut obligé de faire ce qui est ici rapporté. Tant les relations conservées par la Tradition sont incertaines! Le parti que prend notre Auteur dans cette affaire, paroît le plus naturel & le plus vraisemblable. Tind.

Il est arrêté sur les Terres du Comte de Ponthieu.

pête qui le poussa sur les côtes de Picardie, en sorte qu'il se vit obligé de relâcher dans un Port du Comté de Ponthieu, où il fut incontinent arrêté. Dès qu'il eut été connu, on le mena au Comte de Ponthieu, qui se trouvant une si riche proie entre les mains, résolut d'en tirer une grosse rançon. Il auroit été difficile à Harald de se tirer de cet embarras, si, pendant qu'il feignoit de traiter pour sa rançon, il n'eût trouvé le moyen d'informer le Duc de Normandie, de l'accident qui lui étoit arrivé en allant chez lui. Dès que le Duc en eut reçu la nouvelle, il demanda le prisonnier au Comte de Ponthieu, en lui faisant dire, qu'il n'avoit aucun droit de retenir un Etranger qui alloit à Rouen, & que la tempête avoit poussé sur ses côtes. La partie étant trop inégale entre ces deux Princes, le Comte relâcha son prisonnier, qui se rendit incontinent à Rouen. Guillaume n'ignorant pas les desseins de Harald, par rapport à la Couronne d'Angleterre, se trouva fort embarassé touchant la maniere dont il devoit agir avec lui. Il n'avoit que deux voyes à prendre, toutes deux également dangereuses. Il falloit, ou arrêter Harald, ou tâcher de l'attirer dans son parti. En suivant la premiere, il craignoit de se déclarer trop tôt, puisqu'il ne lui étoit pas avantageux qu'on fût si-tôt en Angleterre, qu'il pensoit à la Couronne. D'ailleurs, Harald avoit tant d'amis dans le Royaume, qu'il étoit à craindre que sa détention ne causât entre l'Angleterre & la Normandie, une Guerre qui romproit toutes les mesures que le Roi pourroit prendre en sa faveur. En effet, s'il arrivoit qu'Edouard mourût pendant cette Guerre, comment pourroit-il laisser sa Couronne à un Prince actuellement ennemi des Anglois? *Outre cela*, Harald étant Duc de Wessex & Comte de Kent, toutes les Places de la Côte meridionale étoient entre les mains de ses Créatures, & c'étoit là principalement, ce qui pouvoit porter le plus d'obstacles aux desseins du Duc. Enfin, Guillaume n'étoit pas bien informé de tous les progrès que Harald avoit faits pour se frayer le chemin au Trône; comme de son côté, Harald ignoroit les desseins du Roi & du Duc. Guillaume consideroit encore, qu'en retenant Harald en prison, il violeroit les droits les plus sacrez de l'hospitalité, à quoi un grand cœur ne peut se résoudre, sans se faire une extrême violence. Ces considerations le porterent à prendre l'autre parti, bien qu'il ne fût pas moins dangereux. En lui faisant connoître ses desseins, il le mettoit en état de faire naitre des obstacles invincibles à leur exécution. Cependant, se persuadant qu'il pourroit le gagner par cette marque de confiance, il lui déclara l'esperance qu'il avoit d'obtenir un jour la Couronne d'Angleterre, fondé sur la bonne volonté que le Roi avoit pour lui (1). Cette confidence fut suivie de magnifiques pro-

Il est délivré par le moyen du Duc de Normandie, & se rend à Rouen.

Embarras du Duc touchant Harald.

Il tâche de le gagner en lui faisant confidence de son dessein.

(1) *Simeon de Durham* nous apprend que le Duc dit à *Harald*, qu'*Edouard*, pendant qu'il étoit à sa Cour, lui avoit promis d'assurer la Couronne d'Angleterre sur sa tête. TIND.

messes, en cas qu'il voulût appuyer ses prétentions, & de l'esperance d'une recompense proportionnée à la grandeur de ce service. De plus, il lui fit connoitre, qu'il n'ignoroit pas qu'encore qu'il ne fût pas du Sang Royal, il avoit eu l'ambition d'aspirer à la Couronne, & tâcha de lui faire comprendre combien il trouveroit de difficultez avant que de parvenir à ce but. Pour l'en détourner, il lui mit devant les yeux tous les obstacles qu'il devoit naturellement rencontrer, tant de la part du Prince Edgar, que des autres Seigneurs Anglois, qui ne pourroient regarder son ambition sans jalousie. A ces considerations il en ajouta une autre, qui n'étoit pas moins pressante. Il lui fit nettement entendre, que quand même il seroit assez heureux pour surmonter tous les obstacles dont il venoit de lui parler, il trouveroit encore en lui, un ennemi qui ne manqueroit ni d'argent, ni de Troupes, ni d'amis, pour soutenir un droit qu'il étoit résolu de ne perdre qu'avec la vie. Enfin, il lui représenta, que s'il s'obstinoit à suivre son premier projet, au-lieu de s'assurer, comme il étoit en son pouvoir, une grandeur qui ne cederoit qu'à peine à celle du Souverain, il risqueroit un bien certain, pour une esperance très incertaine.

Harald use de dissimulation & s'engage à favoriser le Duc.

Harald étoit trop habile pour ne pas comprendre, qu'en cette occasion, il n'avoit qu'un seul parti à prendre. C'étoit de feindre qu'il se laissoit persuader par les raisons que le Duc venoit de lui mettre devant les yeux. Il lui répondit donc, qu'à la vérité, avant l'arrivée du Prince Edouard, il avoit cru que si le Roi mouroit sans Enfans, il étoit aussi digne de monter sur le Trône, qu'aucun autre Seigneur du Royaume. Il avoua même, que dans cette vue, il avoit commencé à prendre des mesures qui pouvoient lui faire esperer un heureux succès. Mais qu'il avoit perdu cette pensée depuis l'arrivée d'Edouard, n'ignorant pas qu'il ne pouvoit prétendre à la Couronne tant qu'il y auroit en Angleterre des Princes de la Famille Royale. Enfin, il ajouta, que puisqu'il étoit informé de ses prétentions, & de la volonté du Roi, laquelle il avoit jusqu'alors ignorée, il aimeroit mieux voir le Royaume gouverné par un grand Prince tel que le Duc, que par Edgar Atheling qui pouvoit à peine se gouverner lui-même. Pour le mieux convaincre qu'il agissoit avec sincerité, il exigea de lui certaines conditions, & entre autres, il lui demanda une de ses Filles en mariage, pour recompense des services qu'il avoit dessein de lui rendre. Tout ce que Harald demanda, lui fut accordé sur le champ & avec joye. Mais comme la Princesse que le Duc lui destinoit étoit encore trop jeune, le mariage projetté fut renvoyé à un tems plus convenable. Cependant, Guillaume ne se fiant pas entierement à la simple parole du Comte, le fit jurer sur les Evangiles, qu'il exécuteroit ponctuellement ses promesses, & sur toutes choses, qu'il ne feroit jamais aucune démarche pour monter sur le Trône d'Angleterre. Cet accord étant conclu, ils se séparerent

Réponse de Harald.

EDOUARD III. très contens en apparence l'un de l'autre, & Harald s'en retourna en Angleterre (1).

Harald prend de nouvelles mesures pour s'assurer de la Couronne.

Il ne fut pas plutôt en liberté, qu'il regarda le serment qu'il venoit de faire, comme un serment extorqué, qui n'avoit pas la force de le lier. Il ne pouvoit comprendre sur quel fondement le Duc de Normandie pouvoit prétendre à la Couronne d'Angleterre, ni de quel droit Edouard pouvoit la transporter à un Etranger. Ainsi, bien loin de penser à exécuter ses engagemens, il résolut de prendre avantage de la confidence du Duc, en prenant des mesures plus justes pour faire échouer ses desseins. Dès ce tems-là, il redoubla ses efforts pour fortifier son parti d'une telle maniere, qu'il ne pût être au pouvoir ni du Roi, ni du Duc, de mettre des obstacles à son élevation. Si jusqu'alors, il avoit eu quelque scrupule par rapport au Prince Edgar, ce scrupule s'évanouït par la considération, qu'en montant lui-même sur le Trône, il ne feroit aucun tort à ce Prince, qui devoit en être privé par la disposition même du Roi son Oncle. Il travailla donc de plus en plus à s'assurer du secours des plus grands Seigneurs du Royaume, à quoi il trouva de grandes facilitez. Le Duc de Normandie étoit absent, & presque inconnu en Angleterre, où d'ailleurs les Normans étoient extremement odieux. Le Prince Edgar n'étoit pas en état, à cause de sa jeunesse, de s'opposer à des desseins qui lui étoient si préjudiciables. Pour ce qui regardoit le Roi, il étoit tellement irrésolu par rapport à la Succession, qu'il ne travailloit ni pour le Prince son Neveu, ni pour le Duc. Il ne savoit sans doute, comment s'y prendre pour accorder ensemble les deux démarches qu'il avoit faites, en promettant au Duc de Normandie, & en rappellant ses Neveux auprès de lui. Il n'avoit d'autre pensée que de passer tranquillement sa vie, sans se mettre beaucoup en peine de ce qui arriveroit après sa mort. Tout contribuant ainsi à favoriser les desseins de Harald, il ne négligea rien de ce qui pouvoit aider à fortifier l'estime que les Anglois avoient conçue pour lui. Deux occasions qui se présenterent bien-tôt après, lui furent extremement favorables.

1063. Il subjugue les Gallois.

Les Gallois ayant recommencé la Guerre sous la conduite de Griffin leur Roi, Harald & Toston son Frere se joignirent ensemble pour les repousser. Ils eurent un si heureux succès dans leur Expédition, qu'après avoir remporté divers avantages sur les Gallois, ils les obligerent à chasser Griffin, & à se rendre tributaires de la Couronne d'Angleterre. Dans la suite, Griffin s'étant rétabli sur son Trône, & ayant repris les armes pour faire la Guerre aux Anglois, Harald s'avança sur la fron-

(1) Le Duc obligea *Harald* à faire serment qu'il lui livreroit *Douvres*, dès que le Roi *Edouard* seroit mort. Le Duc le renvoya chargé de présens, avec son Neveu *Hacune*; promettant d'amener *Ulnoth* son Frere lorsque lui-même passeroit en Angleterre. *Sim. Dunelm.* p. 196. TIND.

tiere

tiere & inspira une telle terreur aux Gallois, qu'ils lui envoyerent la tête de leur Prince (1). Cet évenement, qui fit comprendre aux Anglois combien Harald étoit redoutable aux ennemis de l'Etat, les confirma dans la pensée où ils étoient, qu'il étoit digne de porter une Couronne dont il savoit si bien défendre les droits. EDOUARD III.

Une autre occasion ajouta encore un nouveau lustre à la gloire de Harald, en le mettant en état de donner des preuves de sa moderation & de son équité, comme il venoit d'en donner de sa valeur. Toston son Frere, Comte de Northumberland, traitoit les Northumbres avec tant de rigueur, & commettoit tant d'injustices, qu'enfin ces Peuples ne pouvant plus endurer ses violences, se souleverent contre lui, & le chasserent du Northumberland. Cette action étant d'une dangereuse consequence, Harald reçut ordre d'aller les châtier, & de rétablir son Frere. Dès qu'il se fut approché de la frontiere, les Northumbres lui envoyerent des Députez pour l'informer des causes de leur soulevement. Ils lui firent dire, que leur intention n'étoit pas de se soustraire à la domination du Roi, mais seulement à celle d'un Gouverneur injuste & cruel, qui exerçoit sur eux un pouvoir tirannique, auquel ni eux ni leurs Ancêtres n'avoient jamais été soumis. En même tems, ils lui firent entendre, qu'ils étoient résolus de hazarder toutes choses plutôt que de se soumettre à une telle autorité. Mais ils protestoient, que si le Roi leur donnoit un Gouverneur moderé qui observât les Loix & les Coutumes du Païs, rien ne seroit capable de les détourner de leur fidelité. A ces remontrances ils ajouterent une longue énumeration des griefs qu'ils avoient contre Toston, & supplierent Harald d'avoir plutôt égard au bien public, qu'aux interêts de sa famille. Harald, comprenant par le discours des Northumbres, que cette affaire regardoit la personne de Toston, & que le Roi n'y étoit qu'indirectement interessé, informa la Cour du sujet de la revolte, sans aucune partialité pour son Frere. En même tems, il interceda pour les Northumbres, & ne s'étant pas contenté d'avoir obtenu leur pardon, il leur fit donner pour Gouverneur, *Morkard* (2) Fils d'Alfgar Duc

Toston son frere est chassé par les Northumbres.

Harald est envoyé pour les châtier.

Ils l'informent des causes de leur revolte.

Harald les approuve.

Il obtient leur pardon.

Morkard est fait

(1) Ce fut-là la fin de *Griffyth ap Lhewelyn*, à qui les Chroniques du Païs de *Galles* rendent le témoignage que c'étoit un Prince vaillant, généreux, & la plupart du tems victorieux, jusqu'à ce qu'il périt par la perfidie de ses propres Sujets. *Harald* envoya à *Glocester* la proue & le gouvernail dorés du Navire de *Griffin*, que les Gallois avoient portés au Roi avec la tête de leur Prince. *Florent de Worcester* ajoute, que les Freres de *Griffin* prêterent serment de fidelité à *Harald*, de même qu'au Roi. TIND.

(2) C'étoit celui-là même que les *Northumbres* souhaitoient d'avoir pour Gouverneur. Voici l'occasion de leur soulevement en ce même tems. Un certain *Gospatrick*, Officier de conséquence dans le Païs de *Northumberland*, ayant été tué à la Cour par ordre de la Reine *Edithe*, (contre le témoignage qu'on lui a rendu d'avoir été fort portée à la douceur), à l'occasion d'une querelle entre lui & *Toston* Frere de la Reine, lequel tua aussi dans sa maison deux amis de *Gospatrick*; le Peuple

EDOUARD III.

Comte de Northumberland.

de Mercie. Par cette action d'équité, il s'acquit entierement l'affection des Peuples du Nord, & serra d'un lien plus étroit l'amitié qu'il y avoit entre Alfgar & lui. Cette union lui étoit absolument nécessaire pour l'exécution de ses projets.

Action barbare de Toston,

Mais si cette action fortifia l'estime & l'affection qu'on avoit pour lui, elle irrita au dernier point Toston son Frere, qui ne lui pardonna jamais. Mais comme il n'étoit pas en son pouvoir d'exercer sa rage sur la personne de Harald, il s'en prit à quelques-uns de ses Domestiques qu'il fit hacher en morceaux (1), & après les avoir fait mettre dans des tonneaux, il les lui envoya comme un présent. Après une action si barbare, n'osant plus demeurer en Angleterre, il se retira en Flandre chez le Comte Baudouin son Beau-Pere.

qui se retire en Flandre.

1065.

Edouard se prépare à faire la Dédicace de l'Eglise de Westminster.

Pendant que Harald prenoit ses mesures de loin, Edouard se mettoit peu en peine de l'affaire de sa Succession, qu'il avoit terriblement embrouillée par l'engagement où il étoit entré avec le Duc de Normandie. Il n'étoit occupé que du bâtiment de l'Eglise & du Monastere de Westminster, à quoi il employoit l'argent qu'il avoit destiné à faire le voyage de Rome, dont le Pape l'avoit dispensé sous cette condition. Il y avoit eu autrefois dans ce même endroit, appellé *Thorney* par les Saxons, un fameux Temple consacré au Dieu Apollon. Sabert Roi d'Essex, s'étant converti à la véritable Religion, avoit changé ce Temple Payen en une Eglise Chrétienne, qui fut depuis ruïnée par les Danois. Cette Eglise ayant demeuré longtems ensevelie sous ses ruïnes, Edouard entreprit de la relever, & d'y ajouter un Monastere, auquel la situation à l'Ouest de Londres fit donner le nom de *Westminster* (2), c'est-à-dire Monastere à l'Ouest, ou à l'Occident. Dans la suite, il s'est formé peu-à-peu en ce quartier-là, une Ville qui ne

prit feu sur cela, joint aux autres griefs dont on a parlé plus haut; il se revolta contre *Toston*, & ne s'appaisa point jusqu'à ce qu'on l'eût banni du Païs. *Sim. Dunelm.* TIND.

(1) *Huntingdon*, qui avoit oüi faire plusieurs contes au sujet de la haine mutuelle qui étoit entre les Fils de *Goodwin*, nous raconte une autre Histoire sur cette affaire. Le Roi étant à dîner, ordonna à *Harald* de lui porter la coupe. *Toston* fut si enragé de cette préférence, qu'il sauta au visage de son Frere, en présence du Roi, & le traina sur le plancher par les cheveux. Après que des Soldats les eurent séparés, *Toston* devenu furieux quitta la Cour, & allant à la maison de campagne de son Frere, en traita les Domestiques de la maniere que notre Historien le rapporte. Sur quoi le Roi le condamna au bannissement, & les *Northumbres* le chasserent de leur Païs. Tout cela n'est gueres vraisemblable. Quelle raison auroient eu les *Northumbres* de se soulever contre *Toston*, s'ils l'avoient déja vu banni par ordre du Roi? TIND.

(2) L'Abbaye de *Westminster* fut dédiée à *S. Pierre*. Ce Bâtiment d'*Edouard* fut démoli par *Henri III*, environ 160 ans après: il bâtit une nouvelle Eglise, à quoi il employa 50 ans. Les Abbés l'agrandirent beaucoup du côté du Couchant, & *Henri VII* ajouta du côté du Levant une Chapelle, que *Leland* nomme un *Miracle du Monde*. *Edouard* fut enterré dans son Eglise nouvellement dédiée. TIND.

le cede gueres à Londres, & qui a conservé le nom de ce Monastere. Ces deux Villes, qui ne sont séparées que par une porte, ont pourtant leurs Privileges particuliers, & des Magistrats differens, quoiqu'elles soient souvent confondues sous le nom de Londres, qui est l'ancienne & la principale. Les bâtimens dont je viens de parler, se trouvant achevez vers la fin de l'année 1065, Edouard souhaita que la Dédicace en fût faite d'une maniere très solemnelle. Pour cet effet, il convoqua dans Londres une Assemblée Générale, à laquelle assisterent tous les Evêques & tous les Grands du Royaume, pour être témoins de cette cérémonie (1). Ce fut dans ce même tems, que ce Prince se sentit attaqué de la maladie dont il mourut bien-tôt après. Dès qu'il s'apperçut que sa fin approchoit, son plus grand soin fut de faire achever la cérémonie pour laquelle les Grands étoient assemblez. A l'égard de sa Succession, il ne voulut pas y toucher, tant il y trouvoit de difficultez. Son inclination le faisoit pencher vers le Duc de Normandie : le droit étoit manifestement pour le Prince Edgar son Neveu : mais Harald avoit la force de son côté, avec l'affection des Anglois. Tant de difficultez, sur lesquelles il n'avoit pu se déterminer pendant qu'il étoit en santé, étant devenues insurmontables dans l'état où il se trouvoit, il résolut d'en laisser la décision à Dieu seul.

EDOUARD III.

Il convoque une Assemblée pour la Dédicace de l'Eglise.

Il tombe malade.

& ne peut se déterminer touchant la succession.

Cependant, Harald ne s'endormoit pas. Presque tous les Seigneurs du Royaume, Ecclésiastiques & Séculiers, étant alors assemblez à Londres, il trouva le moyen de les faire agir en sa faveur, & de leur faire prendre la résolution d'envoyer des Députez de leur Corps au Roi mourant, pour le prier de nommer un Successeur. Mais en même tems, ces Députez eurent ordre d'insinuer au Roi, que s'il nommoit un autre que Harald, il engageroit infailliblement le Royaume dans des troubles dont on ne verroit pas aisément la fin, ce qui ne convenoit ni à sa sagesse, ni à l'affection qu'il avoit toujours marquée pour son Peuple. Edouard n'étant pas alors en état d'examiner une proposition de cette nature, leur répondit, que puisqu'ils étoient assemblez en Corps, c'étoit à eux à choisir celui qu'ils jugeroient le plus digne de leur commander. Il mourut peu de momens après, laissant l'affaire de la Succession aussi embrouillée après sa mort, qu'elle l'avoit été pendant sa vie.

Brigues de Harald.

Les Grands députent au Roi, qui leur laisse le soin de choisir un Souverain.

Mord d'Edouard en Décembre.

Ce Prince, qui étoit né à *Gislip* (2) dans la Province d'Oxford, 1065.

(1) Les Grands signerent aussi la Chartre des Privileges & Immunités accordés à l'Eglise ; à quoi fut annexé, comme on dit, le Grand-Sceau dont on se servoit en Angleterre. Cependant *Tyrel* croit que les autres Rois avoient apparemment des Sceaux à leurs *Chartres*, qui sont à présent effacés. B. VI. p. 99. Tind.

(2) A présent *Islip*. Dans la Chapelle qui y est, qu'on nomme la *Chapelle Royale*, étoient il y a peu d'années des *Fonts*, les mêmes, comme la Tradition l'a toujours assuré constamment, où *Edouard le Confesseur* fut batisé ; mais, comme on en fit un usage indécent, on les transporta au Jardin du Chevalier Baronet *Henri Brown*, de *Nether Riddington* dans le Comté d'*Oxford*. *Addit.* à *Cambd.* Tind.

EDOUARD III. Son caractere.

regna vingt & quatre ans, sans avoir jamais éprouvé aucune disgrace de la part de ses ennemis du dehors. On ne peut pourtant pas dire qu'il regna heureusement, puisqu'il vêcut dans des craintes continuelles, causées par la trop grande puissance du Comte Goodwin & de sa famille. Son naturel doux & paisible contribua pourtant à lui procurer quelque tranquillité. S'il eût voulu entreprendre de dompter l'orgueil de Goodwin, & d'abaisser la puissance de Harald, il se seroit infailliblement jetté dans des embaras dont il auroit eu de la peine à se dégager. Mais en fermant les yeux à leurs intrigues, & en feignant de ne pas s'appercevoir de leurs desseins, il leur ôta un prétexte d'agir plus ouvertement, il leur fit prendre des mesures de plus loin, & par là il gagna du tems pour arriver à une fin naturelle. Il n'avoit ni de grandes vertus, ni de grands défauts, & son génie étoit des plus médiocres. On a fort exalté sa pieté, & c'est par là qu'il a acquis le glorieux titre de *Confesseur*; & néanmoins, on ne voit point que la pieté ou la Religion l'ayent exposé à de grandes disgraces, à moins qu'on ne veuille regarder comme une espece de martyre, les mortifications secretes dont il pouvoit s'affliger lui-même par un motif de Religion. Il est certain, qu'il étoit fort charitable, & qu'il employoit en aumônes, les sommes que d'autres Princes prodiguent inutilement pour leurs plaisirs. Cela, joint à une certaine bonté naturelle dont il donnoit de tems en tems des marques extraordinaires, le fit passer pour saint parmi le Peuple, & particulierement parmi les Moines, auxquels cette disposition fut très avantageuse. On ne s'est pas contenté de relever ses vertus par de grands éloges, on a même, s'il faut *ainsi dire*, canonisé ses défauts, & on a voulu les faire regarder comme des preuves de sa sainteté. Il n'en faut point d'autre témoin que son Historien, ou plutôt son Panégyriste, qui attribue sa continence volontaire au vœu qu'il avoit fait avant son mariage. Cet Historien assure, que si Edouard épousa Edithe Fille de Goodwin, ce ne fut que pour exercer sa vertu par une tentation continuelle. Mais il est aisé de comprendre, qu'il agissoit par un tout autre motif, puisqu'il se délivra de sa Femme dès qu'il crut pouvoir le faire avec sureté. Cependant, l'opinion de sa sainteté s'étant peu à peu emparée de l'esprit du Peuple, il fut canonisé par le Pape Alexandre III, sous le nom d'*Edouard le Confesseur* (1).

On n'a pas cru faire assez en faveur de ce Prince, en lui attribuant toutes les vertus nécessaires pour le faire placer dans le Ciel, si on ne le rangeoit encore parmi les Saints du premier ordre. On a prétendu qu'il avoit été honoré de diverses Revelations, du don de Prophetie, & de divers autres dons, de quoi on allegue des preuves si foibles ou si frivoles, qu'elles ne méritent pas d'être rapportées. Je ne puis pour-

Privilege de

(1) *Edouard* fut canonisé 200 ans après sa mort. Il y eut aussi une Bulle du Pape *Innocent IV*, pour en fixer l'Anniversaire, & en ordonner la célébration de la Fête. *Martyr. Rom. Baronius Jan.* 5. TIND.

tant passer sous silence le privilege qu'on dit qu'il reçut du Ciel, de guérir les Ecrouelles. On prétend même qu'il l'a transmis à tous les Rois d'Angleterre ses Successeurs (1). C'est de là qu'est venue la coutume partiquée par les Rois d'Angleterre, de toucher en certain tems de l'année, ceux qui sont affligez de ce mal, qu'on appelle en Anglois *la Maladie du Roi.* Mais le feu Roi *Guillaume III.* de glorieuse mémoire, étoit si persuadé qu'il ne faisoit aucun tort aux malades de cette espece, de les priver de ce secours, qu'il s'en abstint pendant tout le cours de son Regne. Les Rois de France prétendent aussi avoir la même prérogative, depuis le tems du Roi Clovis (2), premier Roi Chretien de ce Royaume.

EDOUARD III. guérir les écrouelles attribué à Edouard.

(1) Il ne sera pas hors de propos de rapporter le prémier exemple de ce *Miracle héréditaire*, comme Mr. *Collier* l'appelle. Une jeune Femme se trouvant stérile, & tourmentée en même tems de la maladie qu'on nomma ensuite *le Mal du Roi* (les *Ecrouelles*), après avoir tenté inutilement tous les moyens humains, fut avertie en songe de s'adresser au Roi, par les mérites de qui elle seroit guérie, pourvu qu'il *lavât, touchât* & *fit le signe de la Croix* sur les parties affectées. Cette Femme se rendit à la Cour le lendemain, transportée de joye; elle raconta au Roi toute l'affaire. *Edouard* ne dédaigna pas de *laver, toucher*, & *faire le signe de la Croix* sur ces ulceres putrides, qui venant à suppurer, & à rendre des Vers, le mal fut guéri en peu de jours, sans qu'il restât la moindre cicatrice. Bien plus, elle guérit de sa stérilité, & fit plusieurs Enfans avec joye. C'est-là la premiere épreuve du *Don des Miracles d'Edouard*, telle qu'elle nous est racontée par *Ailred* dans son *Histoire de la Vie & des Miracles d'Edouard le Confesseur*: Don surnaturel, auquel les Rois d'Angleterre ont succedé. Mais quoique Mr. *Collier* dise que de disputer sur cette matiere c'est pousser le Pyrrhonisme à l'excès, il y a des gens qui revoquent la chose en doute, par les raisons suivantes. I. Cette vertu est généralement fixée sur la *Succession* de la *Ligne*, au-lieu qu'il est clair qu'il n'y avoit rien de tel dans ce tems-là; & *Edouard* même n'étoit que l'Héritier le plus proche. II. Il est clair par le témoignage d'*Ailred*, que ce Privilege fut accordé à *Edouard*, non pas en qualité de Roi, mais en qualité de Saint; & *Malmsbury* dit que ceux-là sont à blâmer, qui l'attribuent à sa *Royauté*, & non à sa *Sainteté.* Par conséquent il n'y a point de raison de croire que les Successeurs de ce Prince, qui n'ont pas été des Saints, ayent été favorisés de ce don céleste. III. *Ailred* rapporte plusieurs autres Miracles qu'*Edouard* fit; comme, de rendre la vue à six ou sept Aveugles, &c. mais il ne dit pas un mot de son pouvoir de guérir les *Ecrouelles*, transmis à ses Successeurs; non-plus que de celui de rendre la vue aux Aveugles, & la fécondité aux Femmes: Dons qui devroient aller vraisemblablement ensemble, puisque tous ces Maux étoient guéris par le même attouchement. IV. Comme il n'y a aucune raison évidente qui montre pourquoi les Rois d'Angleterre auroient ce Privilege exclusivement à tout autre Prince Chrétien, on peut dire que si le Ciel avoit accordé un pareil pouvoir aux Rois d'Angleterre, il seroit naturel qu'ils l'eussent dans un tel degré qu'il seroit visible à tout le monde, & que la guérison suivroit immédiatement l'attouchement: au-lieu qu'il y en a un grand nombre qui ne le sont qu'un tems considerable après avoir été touchés. Tind.

(2) *Du Laurens*, Medecin de *Henri IV*, attribue uniquement ce Miracle à la Couronne de France. Le Docteur *Tucker* lui rend la pareille, en ce qu'il veut que les Rois de France le font en vertu de leur Alliance avec la Famille Royale d'*Angleterre*; & Mr. *Collier* prétend que le droit de Priorité à l'égard de ce pouvoir

EDOUARD III.

Preuves qu'on allègue de son bon naturel.

Ce qu'on a le plus loué dans Edouard, c'est la bonté de son naturel, dont on a tâché de faire comprendre l'excès par diverses particularitez de sa vie, parmi lesquelles je me contenterai d'en choisir deux pour servir d'échantillon. Un jour qu'il étoit couché sur un lit, un de ses Domestiques, qui ne le croyoit pas dans la Chambre, prit quelque argent dans un coffre qu'il trouva ouvert, & le Roi le laissa faire sans lui rien dire. Peu de tems après, le même Domestique étant revenu à la charge, le Roi lui cria sans s'émouvoir : *Petit garçon, tu aurois mieux fait de te contenter de ce que tu as pris la premiere fois ; car si mon Chambellan te surprend, il t'ôtera le tout, & te fera donner le fouët* (1). Une autre fois, étant à la chasse, & voyant un Païsan qui, par malice, mettoit ses chiens en défaut, il galoppa vers lui, & lui dit avec émotion : *Par Notre Dame, je me vengerois de toi, s'il étoit en mon pouvoir.* Ce sont là les preuves indubitables qu'on a rapportées de cette rare bonté, qui, selon ses Panégyristes, l'élevoit si fort au-dessus des autres hommes.

Edouard fut le dernier Roi de la Race d'Ecbert, mais non pas le dernier Roi Saxon, ainsi que quelques-uns l'ont avancé, puisque son Successeur étoit de la même Nation. Si ce foible Prince ne se fût pas mal à propos obstiné à s'éloigner de la Reine sa femme, qui étoit très belle & très vertueuse, il auroit peut-être eu des Enfans, & par là, il auroit prévenu la Revolution qui entraina les Anglois dans la servitude.

Union des trois sortes de Loix, sous Edouard.

Avant le tems d'Edouard, les Loix West-Saxonnes, Merciennes, & Danoises étoient observées en Angleterre; savoir, les premieres dans le Wessex; les secondes, dans la Mercie; & les autres, dans le Northumberland. Ce Prince les réduisit toutes en un seul Corps, & depuis ce tems-là elles devinrent communes à tout le Royaume, & furent nommées les *Loix d'Edouard*. Ce fut pour les distinguer de celles des Rois Normands, qui furent introduites dans la suite (2).

appartient à l'*Angleterre*, puisque, selon lui, *S Louis* fut le prémier qui *toucha pour les Ecrouelles*, deux-cens ans après *Edouard. Hist. Eccles.* TIND.

(1) L'Histoire dit encore, que le Valet de chambre venant après que le Garçon fut sorti, & trouvant l'argent à dire, se mit dans une grande colere; mais le Roi lui dit fort tranquillement : *Ne vous chagrinez pas, peut-être que ce pauvre Fripon a encore plus besoin de cet argent que nous; il nous en laisse assez. Ailred. Vit. Ed.* pag. 376. *X. Script.* TIND.

(2) Touchant ce triple partage des Loix, voyez ce qui en a été dit à la Note sur la page 419, & la Dissertation suivante, sous le Titre *Des Loix des Anglo-Saxons.* TIND.





HARALD II.

Vingt & unieme Roi d'Angleterre,

SI les Grands assemblez pour nommer un Successeur à Edouard, n'avoient regardé qu'à la justice, à l'équité, aux anciennes coutumes du Royaume, ils n'auroient pas longtems déliberé pour savoir à qui la Couronne étoit dévolue. Edgar Atheling étoit le seul Prince du Sang de leurs anciens Rois, & par consequent, le seul qui eût droit d'y prétendre. Mais Harald avoit si bien lié sa partie, qu'il fut élu d'un consentement unanime, sans qu'on daignât faire entrer en aucune considération les droits du légitime Héritier. Quant au Duc de Normandie, il ne paroit pas qu'on fit la moindre attention aux prétentions qu'il pouvoit former, fondé sur la disposition d'Edouard. Il est certain que ce Prince n'avoit pas encore publiquement déclaré qu'il aspirât à la Couronne d'Angleterre. Ainsi, les Seigneurs Anglois pouvoient ignorer, ou feindre d'ignorer, qu'il y prétendît. Mais quand même ils auroient été instruits de ses prétentions, cette connoissance n'auroit servi qu'à leur fournir un nouveau motif pour mettre sur le Trône, un Roi plus capable qu'Edgar Atheling de défendre le Royaume contre les attaques d'un Prince étranger.

HARALD. II. 1066. Harald est élu par l'Assemblée Générale.

Entre les Historiens qui ont écrit sur ce sujet, plusieurs soutiennent que Harald fut élu d'une commune voix, & sans aucune contrainte, par le *Wittena-Gemot*, qui étoit alors assemblé, & qu'il fut couronné le jour après son élection, par l'Archevêque d'Yorck (1). D'autres prétendent qu'il usurpa la Couronne, ayant contraint l'Assemblée de l'élire, après avoir extorqué sa nomination du feu Roi, peu de momens avant sa mort (2). Il s'en trouve même quelques-uns qui, traitant cette élection de pure fable, assurent, que sans se mettre en peine du consentement ni des Grands ni du Peuple, Harald se mit lui-même la Couronne sur la tête, sans autre formalité (3). La raison de cette diversité est, que les

Diversité d'opinions touchant la maniere dont Harald fut placé sur le trône.

(1) *Les Annales Saxonnes*, & *Hoveden* avec quelques autres Ecrivains Anglois, disent que ce fut l'Archevêque d'*York* qui couronna *Harald*. Tous les Evêques étoient pour lui, sans exception. TIND.

(2) *Guillaume de Malmsbury*, & tous ceux qui étoient attachez au parti du Duc de *Normandie*, disent que *Harald* s'étoit dispensé des cérémonies du Couronnement. TIND.

(3) *Huntingdon* croit de même, qu'*Edgar Atheling* avoit droit à la Couronne; & ajoute plusieurs choses pour appuyer son opinion. *Ingulphe*, plus prudent, dit que *Harald* oubliant le serment qu'il avoit fait au Duc de *Normandie*, usurpa la Couronne. TIND.

HARALD II. Hiſtoriens n'ont eu en vue que de faire valoir, ou les droits de Harald, ou ceux du Duc de Normandie, comme ſi ceux du Prince Edgar ne devoient être comptez pour rien. C'étoit pourtant le ſeul qui eût un véritable droit de prétendre à la Couronne. Mais comme parmi cette diverſité de ſentimens, il eſt dangereux qu'on ne ſe laiſſe conduire ou par la paſſion, ou par les préjugez des Hiſtoriens, plutôt que par l'équité; il ne ſera pas inutile d'expliquer cette matiere, en rapportant ce qui ſe pouvoit alleguer pour & contre chacun des trois Concurrens.

Droits d'Edgar. Pour ce qui regarde le Prince Edgar, il ſuffit de dire pour lui, qu'il étoit le ſeul Prince de la Race Royale. Il eſt vrai qu'on pouvoit lui objecter, qu'il étoit né hors du Royaume. Mais comme le Prince Edouard ſon Pere avoit été exilé ſans aucune formalité de juſtice, la violence dont Canut avoit uſé à ſon égard ne devoit pas porter de préjudice aux droits de ſon Fils.

Examen de ceux de Guillaume. A l'égard du Duc de Normandie, il eſt difficile de ſe perſuader qu'il ait aſpiré à la Couronne d'Angleterre ſans en avoir quelque fondement; & néanmoins, on ne peut comprendre ſur quel titre il appuyoit ſa prétention, tant on trouve de diverſité dans les Auteurs ſur ce ſujet. Les uns ont dit qu'il fut appellé par les Anglois, pour les délivrer de la tirannie de Harald (1). D'autres, qu'Edouard étant refugié en Normandie, lui avoit promis, que ſi jamais il parvenoit à la Couronne d'Angleterre, il le feroit ſon Héritier. Pluſieurs enfin ont prétendu, qu'Edouard avoit fait un Teſtament en ſa faveur, & quelques-uns même ont aſſuré que ce Teſtament avoit été confirmé pendant la vie d'Edouard, par l'Aſſemblée Générale de la Nation: mais ce Teſtament prétendu n'a jamais été produit. Il ne paroit pas même que Guillaume ſe ſoit jamais appuyé ſur un pareil Acte, comme s'il avoit été connu, ou qu'il l'eût en ſon pouvoir. Il y a donc apparence qu'il ſe fondoit ſur quelque promeſſe verbale, qu'Edouard lui avoit faite lorſqu'il étoit en Angleterre. Ce fut ſans doute en conſéquence de cette promeſſe, qu'il exigea de Harald, qu'il n'entreroit point en concurrence avec lui. Si les Anglois avoient rendu à Edgar la juſtice qui lui étoit due, & que ce Prince eût été actuellement ſur le Trône, il n'eſt pas vrai-ſemblable que Guillaume eût voulu s'appuyer ſur une prétention ſi frivole, pour arracher la Couronne à un Prince à qui elle appartenoit ſi légitimement. Mais il avoit à faire à Harald, qui n'étant qu'un Particulier, s'étoit fait adjuger la Couronne par d'injuſtes cabales, & ſans y avoir aucun droit. Ainſi laiſſant à part le Prince Edgar, il ne comparoit ſes droits qu'avec ceux du Roi regnant. Son interêt lui faiſoit juger, que la promeſſe d'Edouard devoit avoir autant de force que l'élection, puiſqu'on avoit jugé à propos d'exclure le légitime Héritier. Ajoutons qu'il avoit regardé la Couronne d'Angleterre comme un bien qui ne pouvoit lui manquer, ſur-tout de-

Knyghton de Eventibus Angliæ. c. 16.

(1) Je crois que Knyghton, cité à la marge, eſt le ſeul qui a dit cela. RAP. TH.

puis

puis le serment qu'il avoit exigé de Harald. Ainsi, le dépit d'avoir été trompé, le desir de se venger, & principalement son ambition, premiere source de cette querelle, concoururent à la fois, à lui faire prendre la résolution de tenter d'acquerir cette Couronne, & à le faire roidir contre les difficultez. Persuadé qu'il étoit, qu'il n'avoit pas moins droit que Harald, il crut pouvoir employer la force pour arracher la Couronne à un Prince qui n'y avoit naturellement aucun droit. Ce sont là, selon les apparences, les motifs qui engagerent Guillaume dans une si grande entreprise, dont pourtant le succès paroissoit fort incertain.

Examen des droits de Harald.

Pour ce qui regarde les droits de Harald, on doit aussi les considerer sous deux divers égards, savoir, par rapport à ceux du Duc de Normandie, & par rapport à ceux d'Edgar Atheling. Si l'on examine l'élection de ce Roy, par opposition au Duc, on n'y peut rien trouver qui ne soit dans les formes, & à quoi le Duc de Normandie eût un juste sujet de trouver à redire. Il est certain que quand même Edouard auroit nommé Guillaume pour son Successeur, soit par un Testament, ou de quelque autre maniere, cette nomination ne pouvoit être valable, à moins qu'elle n'eût été confirmée par les Etats du Royaume (1). C'est aussi ce que quelques-uns ont assuré, sentant bien, que les droits de Guillaume étoient foibles sans cette approbation. En effet, quelle est la Nation qui, sans y être forcée, voudroit souffrir que son Roi, par une simple nomination, la soumît à un Etranger, au préjudice des Princes du Sang Royal, ou des Seigneurs les plus qualifiez du Royaume? Si cela est arrivé quelquefois, ce n'a été que parce qu'on a surpris le Peuple avant qu'il ait eu le tems de s'y opposer. L'élection de Harald étoit donc très légitime, du moins par rapport au Duc de Normandie, puisqu'elle avoit été faite par les Grands d'Angleterre, auxquels Guillaume n'avoit pas droit de disputer ce pouvoir.

Mais si l'on regarde les droits de Harald en les rapportant à ceux du Prince Edgar, il est difficile de leur donner une interpretation si favorable. On pourroit véritablement les appuyer par le sentiment de ceux qui soutiennent que, pendant tout le tems de la domination des Rois Saxons, la Couronne d'Angleterre étoit élective, & qu'il dépendoit des Grands & du Peuple de la donner à qui ils vouloient. Mais outre que ce sentiment n'est pas sans difficultez, quand même cela seroit, cette raison ne suffiroit pas pour justifier l'élection de Harald. Quelque extension qu'on veuille donner aux prérogatives des Grands & du Peuple du tems des Rois Saxons, je ne crois pas qu'on prétende qu'ils eussent le pouvoir de donner la Couronne à un simple Particulier, au préjudice des Princes de la Maison Royale. Du moins seroit-il assez difficile de trouver dans l'Histoire des Anglo-Saxons, des exemples propres à établir ce sentiment. La question se réduit donc à savoir, si la Nation avoit

(1) Voyez sur l'*Assemblée des Etats*, la Dissertation suivante, au Titre *De la Succession à la Couronne*. TIND.

HARALD II.

droit d'élire Harald au préjudice d'Edgar; ou si, en cette occasion, elle usurpa un pouvoir qu'elle n'avoit pas naturellement. Comme j'ai dessein de traiter cette matiere en un autre endroit (1), je n'entreprendrai point de décider ici cette question. Je me contenterai de remarquer, que même en supposant ce droit dans la Nation Angloise, on ne peut disconvenir qu'elle n'en ait abusé en cette occasion, & qu'elle n'ait fait une très grande injustice à Edgar. Mais quelque défaut qu'il pût y avoir dans cette élection, elle donnoit à Harald un droit incomparablement plus légitime que celui que la simple nomination du Roi Edouard donnoit à Guillaume, quand même le Testament dont on parle auroit autant de réalité, qu'il y a d'apparence qu'il étoit imaginaire. De tout ce qui vient d'être dit, il est aisé de conclure, que le Duc de Normandie n'étoit pas fondé dans ses prétentions. Reprenons présentement le fil de l'Histoire.

Toston se prépare à troubler son Frere.

Harald ayant été couronné, il ne se trouva personne en Angleterre, qui refusât de le reconnoitre. Mais s'il ne voyoit rien dans le Royaume qui s'opposât à son élevation, il n'en étoit pas de même ailleurs. Sans parler du Duc de Normandie, qui, avant que de faire éclater ses desseins, se mettoit en état de les exécuter, le Comte Toston se préparoit à troubler le Roi son Frere dans la possession de sa nouvelle Dignité. Il ne pouvoit lui pardonner la conduite équitable qu'il avoit tenue, lorsqu'en faveur des Northumbres, il l'avoit fait dépouiller de son Gouvernement. Quoique Harald dût lui paroitre plus redoutable depuis qu'il étoit sur le Trône, cette considération ne fit que redoubler sa haine, & le porter à chercher tous les moyens possibles pour l'en renverser. Comme il n'ignoroit pas les desseins du Duc de Normandie, avec lequel il avoit des liaisons assez étroites, à cause qu'ils avoient épousé deux Sœurs, Filles du Comte de Flandre, il alla le trouver, pour concerter avec lui les moyens de détrôner le Roi son Frere. Il n'y a point de doute que Guillaume ne l'encourageât à exécuter ses desseins: mais il ne paroit pas qu'il lui fournît de l'argent, des Troupes ou des Vaisseaux, dont il avoit lui-même un si grand besoin pour l'Expédition qu'il méditoit. Ce fut donc vrai-semblablement du Comte de Flandre son Beau-Pere, que Toston obtint quelques Vaisseaux, avec quoi il alla infester les côtes d'Angleterre, & piller l'Isle de Wight. Ensuite, il alla débarquer quelques Troupes à Sandwich. Mais ayant appris que le Roi marchoit à lui, il remit à la voile pour aller du côté du Nord; & ayant fait entrer sa petite Flotte dans l'Humber, il fit descente dans la Province d'YORCK, & ravagea la campagne comme un païs ennemi. Harald ne jugeant pas à propos de quitter les Provinces meridionales, pour aller s'opposer au Comte son Frere, donna cette commission au Comte *Morkard*, qui, ayant été pourvu du Gouvernement

Il pille l'Isle de Wight, & fait descente à Sandwich, & ensuite dans le Nord.

Morkard marche contre lui.

(1) L'Auteur traitera au lieu désigné dans la Note précédente, du Droit de l'Assemblée des Etats. TIND.

du Nord à la place de Toston, étoit particulierement interessé à repousser cette attaque. Pour lui, il se tint à Londres, pour avoir l'œil sur les partisans d'Edgar, de peur qu'ils n'excitassent des troubles en faveur de ce jeune Prince dépouillé. C'étoit en ce tems-là, ce qui lui paroissoit le plus à craindre, sachant bien que l'injustice faite à Edgar ne pouvoit qu'avoir beaucoup mécontenté ceux qui étoient affectionnez à la famille de leurs anciens Rois. Ainsi, pour tâcher de prévenir les effets de ce mécontentement, il s'étudioit à faire beaucoup de caresses à ce Prince, aussi bien qu'à ses partisans. Il insinuoit même de tems en tems, que s'il avoit accepté la Couronne, ce n'étoit qu'à cause de la jeunesse d'Edgar; voulant faire entendre, qu'il avoit dessein de la lui restituer, quand il seroit parvenu à un âge convenable. Ce fut dans cette vue qu'il le créa Comte d'Oxford, & qu'il parut prendre un soin tout particulier de son éducation, comme pour le rendre capable du Gouvernement de l'Etat.

Conduite du Roi envers Edgar.

Cependant Morkard, accompagné d'Edwin son Frere Comte de Chester, marchoit à grandes journées, pour s'opposer aux progrès de Toston, qui avoit passé du côté meridional de l'Humber. Il le rencontra dans la Province de Lincoln, & le surprit tellement par sa diligence, qu'il mit sa petite Armée en déroute, & le contraignit de se rembarquer. Toston voyant qu'avec le peu de Troupes qu'il avoit, il ne lui étoit pas possible d'entreprendre rien de considerable, prit la route d'Ecosse, dans l'esperance de tirer quelque secours de ce païs-là. Mais comme il ne trouva pas le Roi d'Ecosse disposé à le seconder, il se remit en mer, à dessein d'aller faire une nouvelle descente en Angleterre. Le vent contraire ne lui ayant pas permis d'exécuter ce projet, il fut poussé sur les côtes de Norwege, où le hazard lui fit rencontrer ce qu'il cherchoit.

Morkard bat Toston qui se rembarque.

Il est repoussé en Norwege.

Harald, surnommé *Harfager*, Roi de Norwege, s'étoit emparé depuis peu de quelques-unes des Isles *Orcades* (1) qui appartenoient à

Il persuade au Roi de Norwege d'entreprendre la

(1) On appelle à présent les *Orcades*, les Iles d'*Orkney*. Quelque chose que les Anciens ayent dit touchant leur nombre, il n'y en a que 26 d'habitées; les autres servent seulement pour les Pâturages, & on les appelle *Holmes*. *Orkney* est au Nord de celle de *Caithness*; sa Latitude est entre le 59 & le 60 degré. Les Aigles y abondent si fort, & y font tant de dégât, que celui qui en tue une a droit d'avoir une Poule de chaque maison de la Paroisse. La plus grande de ces Isles est *Mainland*, anciennement *Pomonia*; elle a 24 milles de Longueur. C'est là qu'est située la seule Ville considerable nommée *Kirkwall*, renommée par son Eglise de S. *Magnus*, & par le Palais de l'Evêque d'*Orkney*. Ces Isles furent prémierement habitées par les *Pictes*, qui les possederent jusqu'à ce qu'ils furent détruits en 839 par *Keneth II*, Roi d'*Ecosse*; depuis lequel tems elles furent dépendantes de l'*Ecosse*, jusqu'à ce qu'elles furent données par *Donald Ban* l'Usurpateur, en 1099, à *Magnus* Roi de *Norwege*. Mais en 1263, elles furent rendues à *Alexandre III*, Roi d'*Ecosse*, par un Traité fait avec *S. Magnus* Roi de *Norwege*, qu'on dit avoir fait bâtir la magnifique Cathédrale de *Kirkwall*. Elles ont été toujours depuis ce tems-là annexées au Royaume d'*Ecosse*. Dans une de ces Isles, nommée *Hoy*, il y a une Pierre nommée *Dwarfie Stone*, qui a 36. pieds de long, 18 de large, & 9 d'épaisseur: elle est percée par art; le trou de l'entrée a deux pieds de haut. Il y a en dedans au fond, un

HARALD II. conquête de l'Angleterre.
Flor. Wig. Cambden, Britann.

l'Ecosse, & préparoit une Flotte considerable, pour pousser plus loin ses conquêtes. Toston ayant été informé des desseins de ce Prince, alla le trouver, feignant d'être venu exprès pour lui proposer une entreprise plus considerable. Il lui représenta, que l'occasion étoit favorable pour conquerir l'Angleterre, s'il vouloit tourner ses armes de ce côté-là. Pour le mieux persuader, il lui fit entendre qu'il y avoit dans ce Royaume deux puissantes Factions opposées au Roi, dont l'une soutenoit les interêts du Prince Edgar, & l'autre, ceux du Duc de Normandie; & que les Anglois se trouvant ainsi divisez, il ne seroit pas difficile de les subjuguer. Il ajouta, qu'il avoit lui-même dans le Northumberland, des intelligences qui seroient très utiles pour l'exécution de ce dessein. Enfin, il lui persuada que le Roi son Frere étoit extremement haï des Anglois, & qu'infailliblement il s'en verroit abandonné, si-tôt qu'il y auroit dans le païs une Armée étrangere capable d'appuyer ses ennemis. Harfager, avide de gloire, & dévorant déja dans son imagination une si riche proye, ne se fit pas longtems solliciter pour entrer dans ce projet. Prévenu par les facilitez que Toston lui faisoit esperer, il résolut d'employer toutes ses forces à faire une si glorieuse Conquête.

Le Duc de Normandie se prépare à la Guerre.

Pendant que le Roi de Norwege faisoit ses préparatifs, le Duc de Normandie ne pensoit pas moins sérieusement aux moyens d'arracher à Harald une Couronne sur laquelle il avoit lui-même compté, & qu'il ne pouvoit lui voir porter sans un extrême dépit. Quoique, selon toutes les apparences, ce Concurrent fût bien affermi sur le Trône, Guillaume se croyoit en état de l'en faire descendre, puisque la voye des armes lui restoit encore, au défaut des autres moyens. Cependant, afin d'agir dans les règles, il envoya des Ambassadeurs à ce Prince, pour le sommer de lui remettre la Couronne; & en cas de refus, pour lui reprocher la violation de son serment, & lui déclarer la Guerre. Harald répondit aux Ambassadeurs, que leur Maitre n'avoit aucune sorte de droit à la Couronne d'Angleterre: que quand même le feu Roi en auroit disposé en sa faveur, ce qui étoit inconnu aux Anglois, une pareille disposition étoit contraire aux Loix du Royaume, qui ne permettoient pas qu'un Roi pût disposer de la Couronne selon son caprice, & encore moins, en faveur d'un Etranger. Que quant à lui, il avoit été élu par ceux qui avoient le droit de placer les Rois sur le Trône, & qu'il ne pouvoit ceder sa Couronne à un autre, sans trahir la confiance que les Anglois avoient eue en lui. A l'égard du serment dont on lui reprochoit la violation, il dit que ce serment ayant été extorqué de lui dans un tems où il n'avoit pas eu la liberté de s'en défendre, étoit nul, selon les Loix de tous les Païs du monde. Enfin, il ajouta, qu'il sauroit bien défendre ses droits, contre qui que ce fût qui entreprendroit de les lui disputer. Cette querelle étant trop importante pour pou-

G. Malm. Cambden, Norman.

Réponse du Roi.

lit assez grand pour deux personnes, taillé avec beaucoup d'adresse dans la pierre, avec un coussin: de l'autre côté est une couchette, & au milieu un foyer avec un trou pour la cheminée. *Orkney* a le titre de *Comté*. TIND.

voir être décidée sans en venir aux armes, chacun prit de son côté les mesures qu'il crut les plus capables de lui procurer un heureux succès (1).

Guillaume continue ses préparatifs.

Le dépit que le Duc de Normandie conçut d'avoir été abusé, le desir de se venger, la honte de se retracter, & l'esperance flateuse de se rendre maitre de l'Angleterre, l'engagerent à faire tous les efforts possibles pour faire réussir ses desseins. D'un autre côté, Harald voyant qu'il alloit avoir sur les bras un ennemi redoutable, jugea qu'il ne pouvoit rien faire de plus avantageux, que de mettre le Peuple dans ses interêts. Pour cet effet, il se rendit encore plus populaire qu'il ne l'avoit été jusqu'alors. Il ôta une partie des impôts: il fit rendre la Justice avec soin, & sans partialité. Enfin, il n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à confirmer ses Sujets dans l'estime & dans l'affection qu'ils avoient déja pour lui. Ses soins ne furent pas inutiles. Les Anglois, charmez de ses premieres démarches qui leur faisoient concevoir de si douces esperances, résolurent de sacrifier leurs biens & leurs vies pour le maintenir sur le Trône dont ils l'avoient mis en possession. Guillaume, de son côté, n'ignorant pas ces dispositions, comprit qu'il ne pourroit venir à bout de ce qu'il avoit entrepris, qu'en mettant sur pied des forces proportionnées à celles des ennemis qu'il avoit résolu d'attaquer.

Harald tâche de mettre le Peuple dans ses interêts,

& y réussit.

Guillaume cherche les moyens de recouvrer de l'argent.

La plus grande difficulté qui se présentoit étoit, de recouvrer les sommes nécessaires pour pouvoir exécuter une si grande entreprise. Le premier moyen dont il se servit, fut d'assembler les Etats de Normandie, pour en obtenir du secours. Mais il ne les trouva pas disposez à se conformer à ses desirs. Ils répondirent, que la Normandie ayant été épuisée d'hommes & d'argent, par plusieurs Guerres précedentes, bien loin de penser à faire des conquêtes, ils ne se croyoient pas en état de se défendre, s'ils étoient attaquez par un puissant ennemi. Que d'ailleurs, sans examiner s'il y avoit de la justice dans les prétentions que le Duc avoit sur l'Angleterre, ils ne jugeoient pas que cette entreprise fût avantageuse à leur Païs. Enfin, qu'ils n'étoient pas obligez de servir leur Souverain dans des Guerres étrangeres, si l'Etat ne s'y trouvoit pas interessé. Cette vigoureuse réponse ayant fait perdre au Duc l'esperance de tirer de l'argent des Etats, il s'avisa d'un expédient qui lui réussit beaucoup mieux. Ce fut d'en emprunter des Particuliers, dont il gagna quelques-uns des principaux, qui donnerent de l'émulation aux autres. *Guillaume Fitz-Osberne* se chargea d'équiper quarante Vaisseaux à ses dépens. Les plus riches contribuerent aussi, chacun selon son pouvoir, des sommes très considerables; de sorte que Guillaume ramassa plus d'argent par cette voye, qu'il n'en auroit pû obtenir des Etats. Mais comme cela ne

Les Etats de Normandie lui en refusent.
Cambden Brit. Norman.

Les Particuliers lui en fournissent.

(1) *Brompton* dit que le Duc *Guillaume* envoya un second message au Roi *Harald*, pour lui offrir de se désister de ses prétentions, à condition que le Roi épousât sa Fille. Mais cela est sans apparence; car, outre que nos meilleurs Historiens disent que cette jeune Dame étoit morte alors, il n'est pas vraisemblable que l'ambition du Duc fût satisfaite de si peu de chose. Tind.

HARALD II.

Il tire des secours des Princes voisins.

suffisoit pas, il engagea quelques-uns des Princes ses voisins à lui fournir des Troupes & des Vaisseaux, sur la promesse qu'il leur fit de leur assigner des Terres en Angleterre, quand il en auroit fait la conquête. Il demanda même du secours à la France : mais il n'étoit pas de l'interêt de cette Couronne, de rendre le Duc de Normandie plus puissant qu'il n'étoit. Il fut trop heureux, que le Roi Philippe, qui étoit alors sous la tutelle du Comte de Flandre, voulût bien le laisser agir dans une occasion où un Prince majeur, qui auroit bien connu ses interêts, auroit infailliblement pris des mesures pour faire échouer ce dessein. Véritablement, la Cour de France fit quelques efforts pour détourner le Duc de cette entreprise: mais ce fut inutilement.

La France le laisse faire sans le troubler.

Le Pape approuve son dessein.

Cependant Guillaume, qui étoit trop habile pour ne pas connoitre combien ses prétentions étoient mal fondées, n'oublioit rien de ce qu'il croyoit capable de leur donner quelque couleur de justice. Dans cette vue, il s'avisa d'un moyen très propre à éblouïr les yeux du Public. Ce fut de faire approuver son entreprise par le Pape, à qui on prétend qu'il promit de rendre le Royaume d'Angleterre tributaire du Saint Siege. Quoi qu'il en soit, le Pape entrant avec ardeur dans ses interêts, lui envoya une Banniere bénite (1), pour marque de son approbation. De plus, voulant faire entendre à tous les Chretiens, que la Religion étoit interessée dans cette affaire, il excommunia solemnellement tous ceux qui oseroient entreprendre de troubler ce Prince dans l'exécution de ce projet. Cette approbation fut très avantageuse au Duc, en ce qu'elle lui fournit un moyen pour justifier l'entreprise qu'il méditoit, & qu'elle servit en même tems à lever les scrupules de ceux qu'il tâchoit d'engager dans sa querelle. Mais elle ne produisit pas le même effet en Angleterre. Soit que l'Excommunication du Pape fût inconnue aux Anglois, ou qu'ils la regardassent comme l'effet d'une trop grande partialité, Harald ne laissa pas d'assembler une grande Flotte, & une Armée très nombreuse, avec quoi il attendit son ennemi de pied ferme.

Harald, sur de faux avis, désarme sa Flotte & congédie son Armée. *Cambden.*

La dépense qu'il falloit faire pour entretenir un armement si considerable, ne pouvoit que fouler extraordinairement le Peuple ; & c'étoit ce que le Roi auroit bien voulu éviter. Après qu'il eut attendu l'arrivée de Guillaume pendant quelques mois, voyant qu'il ne paroissoit point, & que l'Equinoxe d'Automne approchoit, il jugea, conformément à de faux avis qu'il avoit reçus, que le Duc de Normandie avoit remis son Expédition au Printems suivant. Dans cette pensée, il crut pouvoir sans danger désarmer sa Flotte pendant l'Hiver, & congédier ses Troupes, afin d'éviter une dépense inutile.

Le Roi de Norwege ravage le Northumberland.

Mais pendant qu'il étoit en chemin pour s'en retourner à Londres, du Païs de Kent où il avoit donné ces derniers ordres, on lui porta

(1) Cette Banniere avoit un *Agnus Dei* d'or, & un des cheveux de *S. Pierre*. TIND.

la nouvelle que le Roi de Norwege, accompagné du Comte Toston, étoit entré dans la Thyne, avec une Flotte de cinq-cens Voiles. Surpris de cette invasion à laquelle il s'étoit peu attendu, il rassembla promptement son Armée qui commençoit à se disperser. Mais avant qu'elle fût en état de marcher, les Norwegiens avoient déja fait de grands progrès. Après avoir saccagé les Provinces situées sur les deux bords de la Thyne, ils se remirent en Mer, pour entrer dans l'Humber, & ayant débarqué leurs Troupes du côté du Northumberland, ils ravagerent ce Païs avec des cruautez inexprimables. Morkard & Edwin, qui se trouvoient sur les lieux, voulurent tâcher d'arrêter leurs progrès, avec quelques Troupes levées à la hâte : mais ils furent tellement maltraitez, qu'il ne se sauva presque personne de leur Armée. Enflez de cet heureux succès, les Norwegiens s'avancerent vers Yorck, & en firent le Siege. Ils s'en rendirent maitres sans beaucoup de peine, cette Ville, qui se trouvoit dépourvue de tout ce qui étoit nécessaire pour sa défense, ayant mieux aimé se rendre à composition, que de s'exposer à être entierement ruinée par ces Etrangers. Cependant, Harald ayant rassemblé son Armée, s'avançoit en diligence pour combattre les Norwegiens, qui ayant laissé leur Flotte dans l'Humber, marchoient vers le Nord, pour achever de réduire le Northumberland, avant que de penser à d'autres conquêtes. Comme ils ne faisoient que de petites journées, & que Harald se hâtoit autant qu'il lui étoit possible, il les atteignit au pont de *Stamford*, sur la Riviere de *Darwent*, un peu au-dessous d'Yorck. Les Norwegiens le voyant approcher, se retrancherent dans un poste si avantageux, qu'il paroissoit impossible de les y forcer. Ils étoient postez de l'autre côté de la Riviere, où l'on ne pouvoit les attaquer que par le pont de Stamford (1), dont ils étoient maitres. Malgré cet obstacle, Harald qui comprenoit combien il lui étoit important de les combattre, fit attaquer le pont sans retardement. Les Norwegiens le défendirent, avec beaucoup d'opiniâtreté. Mais ils ne purent résister aux efforts des Anglois, quoiqu'ils fussent animez par la valeur étonnante d'un de leurs Cavaliers, qui garda seul le passage pendant un long espace de tems, sans être soutenu par les siens. Enfin, ce brave homme ayant été tué (2), Harald se rendit maitre du pont, & fit passer son Armée de l'autre côté. Ensuite, il fondit sur ses ennemis avec tant d'impétuosité, qu'après un combat assez soutenu de leur part, il les mit dans une déroute entiere. On n'avoit jamais vu en Angleterre de Bataille donnée entre des Armées plus nombreuses, puisqu'il y avoit soixante-mille hommes dans chacune. Le combat, qui fut très sanglant, dura

HARALD II.

Il bat Morkard & Edwin.

Les Norwegiens s'emparent d'Yorck.

Harald rassemble son Armée & marche contre eux.

Bataille de Stamford, où Harald est victorieux.

(1) Le *Pont de Stanford* est aussi appellé, selon *Cambden*, *Battle-Bridge*, à cause de ce combat entre *Harold* & les *Norwegiens*. En Latin *Pons belli*. TIND.

(2) On dit que ce *Norwegien* tua quarante hommes, de sa propre main. TIND.

HARALD II. Le Roi de Norwege & Toston sont tuez.

depuis sept heures du matin, jusqu'à trois heures après midi. Harfager & Toston furent tuez, ou dans le combat, ou dans la déroute, & la victoire de Harald fut complette. De toute l'Armée ennemie, qui étoit venue de Norwege sur cinq-cens Vaisseaux, il n'en resta que ce qu'*Olaüs* Fils d'Harfager en fit embarquer sur une vingtaine, qui furent suffisans pour en ramener les débris avec la permission du vainqueur. Le butin qui fut fait en cette occasion, étoit très considerable, puisqu'on trouva dans le Camp des Norwegiens, tout ce qu'ils avoient apporté de leur Païs, & tout ce qu'ils avoient pillé dans le Royaume (1). Mais Harald ayant eu l'imprudence de garder tout pour lui-même, causa parmi ses Troupes un mécontentement (2) qui lui fut très préjudiciable dans la suite. Il semble que ce Prince, qui étoit naturellement genereux, auroit dû se concilier l'affection des Soldats par une liberalité qui ne lui auroit rien coûté, sur-tout, dans un tems où il avoit un si grand besoin de leur service. Mais il considera, qu'en employant ce qu'il venoit de gagner, à soutenir la Guerre contre le Duc de Normandie, il seroit moins obligé de fouler le Peuple, dont il souhaitoit de se conserver l'affection à quelque prix que ce fût. Cependant, il ne devoit pas oublier que celle des Troupes ne lui étoit pas moins nécessaire. Il lui auroit été sans doute plus avantageux de la mieux cultiver, comme il n'eut que trop lieu de le reconnoitre dans un autre tems. C'est une remarque qu'on a souvent faite, que les gens de guerre ne sont jamais moins considerez, que lorsque par leur valeur ils ont procuré de grands avantages à leurs Maitres, parce que leurs propres victoires contribuent à les rendre moins nécessaires. Mais il n'est pas moins certain, qu'il arrive tôt ou tard, qu'une Armée mécontente donne lieu à son Prince ou à son Général, de se repentir de n'avoir pas mieux ménagé son affection.

Harald mécontente ses Troupes.

Le Duc de Normandie fait descente en Angleterre.

Pendant que Harald s'occupoit dans le Nord à mettre en ordre ce qui avoit été dérangé par l'invasion des Norwegiens, le Duc de Normandie, qui avoit longtems attendu le vent à S. Valery, mit à la voile, sur la fin du mois de Septembre, & arriva bien-tôt à *Pevensey* (3), dans la Province de Suffex. On dit, qu'en sautant de sa Chaloupe à terre, il tomba sur son visage, & qu'un Soldat dit en plaisantant, *Voilà notre Duc qui s'ensaisine de l'Angleterre*, ce que le Duc prit à bon augure. Personne ne s'étant présenté pour lui disputer la descente, son premier soin fut de faire élever un Fort, tout proche de l'endroit où il avoit débarqué, afin de favoriser sa retraite, en cas de nécessité. Quelques-uns pourtant ont assuré, qu'il renvoya ses Vaisseaux en Normandie, afin de faire compren-

(1) *Adam de Breme* dit que les Vainqueurs prirent une si grande quantité d'Or parmi les dépouilles, que douze Jeunes-hommes vigoureux avoient peine à le porter sur leurs épaules. Cette Bataille fut donnée neuf jours avant l'arrivée de *Guillaume le Conquerant*. TIND.

(2) C'étoit alors la coutume, que toutes les dépouilles étoient partagées de bonne-foi entre les Officiers & les Soldats. TIND.

(3) A présent *Pemsey*. TIND.

dre

dre à ses Troupes, qu'elles ne devoient s'assurer que sur leur valeur (1). Après qu'il eut demeuré quelques jours à Pevensey, il marcha le long de la Mer, & s'avança jusqu'à *Hastings* (2), où il fit construire un Fort plus considerable que le premier, étant résolu d'attendre là son ennemi dont il n'avoit aucune nouvelle. Ce fut là qu'il publia un Manifeste pour justifier sa venue en Angleterre, dont il alleguoit trois motifs. Le premier étoit pour venger la mort du Prince *Alfred*, Frere du Roi Edouard. C'étoit un prétexte frivole s'il en fut jamais, puisque le Comte Goodwin, auteur de cette mort, n'étoit plus en vie, & que Harald n'en avoit jamais été accusé. Le second n'étoit gueres plus plausible, puisque c'étoit pour rétablir Robert Archevêque de Cantorberi dans son Siege. Mais ce Prélat en avoit été chassé sous le Regne d'Edouard, par l'Assemblée Générale, & par consequent, il n'y avoit pas lieu de se plaindre du Roi regnant. Il y a beaucoup d'apparence, que cet Article n'étoit inseré dans le Manifeste, qu'en faveur du Pape, qui couvroit de ce prétexte sa partialité pour le Duc. Le troisieme & le principal étoit, qu'il venoit offrir son secours aux Anglois pour punir Harald, qui avoit eu l'audace de s'emparer de la Couronne sans y avoir aucun droit, & en violant son serment. Il est à remarquer, qu'il ne parloit ni d'un Testament d'Edouard fait en sa faveur, ni d'aucune promesse verbale de ce Prince, & que son silence sur ce sujet rendoit ce troisieme motif très frivole. En effet, sans ce fondement, quel droit pouvoit avoir un Duc de Normandie de se mêler des affaires d'Angleterre? Quelques-uns ont dit, qu'il appuyoit encore son droit sur sa parenté avec Edouard. Mais il n'étoit parent du feu Roi, que par *Emme* Princesse Normande, qui n'avoit jamais eu aucun droit à la Couronne; & d'ailleurs, il étoit lui-même Bâtard. Mais ce n'étoit pas tant sur ce Manifeste qu'il fondoit ses esperances, que sur la force de son Armée. Il savoit bien que s'il obtenoit la victoire, il ne lui seroit pas difficile de faire approuver ses raisons. Cependant, pour ne pas effaroucher les Anglois, il fit publier des défenses de faire aucun tort aux gens du Païs, à moins qu'on ne les trouvât actuellement en armes contre lui. Mais cette précaution, non plus que son Manifeste, ne lui attira pas beaucoup de partisans. Personne ne pouvoit comprendre sur quel fondement il étoit entré en armes dans le Royaume, ni quel avantage il en pouvoit revenir à ceux qui prendroient son parti.

HARALD II.

Il publie un Manifeste.

La nouvelle de la descente des Normans fut bien-tôt portée à Harald qui étoit encore dans le Nord, s'attendant peu à cette invasion qu'il croyoit differée jusqu'au Printems. Dès qu'il en fut informé, il se mit en marche pour aller combattre ces nouveaux ennemis, qui ne lui paroissoient pas plus redoutables que les Norwegiens. Par des marches précipitées, il se rendit à Londres où il fit la revue de son Ar-

Harald se rend à Londres.

(1) *Cambden* dit que *Guillaume* fit bruler ses vaisseaux. Tind.

(2) *Hastings* est le premier des *Cinq-Ports*, dont les Bourgeois jouïssent encore de leur ancien Titre de *Barons*. Tind.

HARALD II. mée, qu'il trouva fort affoiblie, tant par le Combat de Stamford, que par des désertions extraordinaires que le mécontentement de ses Troupes avoit causées. Mais toute la Noblesse du Royaume se rendit auprès de sa personne, pour lui offrir ses services, dans une occasion où elle ne se trouvoit pas moins interessée que lui à repousser les Etrangers. Pendant qu'il attendoit à Londres quelques-unes de ses Troupes qui étoient demeurées derriere, Guillaume lui envoya des Ambassadeurs pour le sommer de lui ceder la Couronne, & pour lui reprocher la violation de son serment. Il se sentit tellement choqué de la hauteur avec laquelle ces Ambassadeurs lui parlerent, qu'il fut sur le point de les maltraiter. Il se modera pourtant : mais il rendit la pareille à son ennemi, en lui envoyant une semblable Ambassade, uniquement pour le menacer & pour l'insulter. Guillaume écouta sans s'émouvoir tout ce que Harald lui fit dire, & renvoya ses Ambassadeurs sans réponse.

Grande désertion parmi ses Troupes. La Noblesse se rend auprès du Roi.

Le Duc lui envoye des Ambassadeurs.

Harald lui en envoye aussi.

Il s'approche de l'Armée Normande.

Cependant, Harald ayant rassemblé toutes ses forces, alla camper à sept milles de l'Armée Normande, dans la résolution de lui livrer Bataille. Pendant que les deux Armées étoient si proche l'une de l'autre, les Espions des deux côtez (1) alloient & venoient sans cesse dans les deux Camps, chacun des deux Chefs desirant également d'être informé de la force & de la contenance de ses ennemis. Mais ceux qui venoient du Camp de Guillaume faisoient un rapport si avantageux du nombre & de la discipline des Normans, que les principaux Officiers de l'Armée Angloise commencerent à douter du succès de cette Guerre. *Gurth*, Frere de Harald, prit occasion de tous ces rapports, de parler au Roi son Frere, pour lui persuader de differer la Bataille. Il lui représenta, « qu'en temporisant il verroit continuellement augmenter le nombre de ses Troupes, au-lieu que celles de l'ennemi dépériroient de jour en jour. Que rien ne pouvoit être plus préjudiciable aux Normans, que de passer l'Hiver dans un Païs ennemi où ils n'étoient encore maitres d'aucune Place, & d'où vraisemblablement la disette les contraindroit de se retirer. Qu'au reste, il étoit accusé d'avoir violé son serment, & que si ce n'étoit pas une calomnie, il devoit craindre que le Ciel n'accordât pas un heureux succès à ses armes : Que néanmoins, s'il vouloit absolument qu'on en vînt aux mains sans retardement, il devoit se dispenser de se trouver lui-même à la Bataille, afin de tenir les ennemis en crainte d'avoir une nouvelle Armée sur les bras, quand même ils auroient le bonheur de remporter la victoire. Enfin, que s'il vouloit lui confier le commandement de ses Troupes, il lui promettoit, non à la vérité de vaincre, ce qui dépendoit de Dieu seul, mais en tout

Discours de Gurth à Harald son Frere.

(1) Quelques Espions prirent les *Normands* pour une Armée de Prêtres, à cause qu'ils étoient rasés. C'étoit alors la coutume des Anglois, de porter de longues barbes. TIND.

» cas, de mourir en s'acquittant de son devoir ». Ces raisons ne furent pas capables de persuader le Roi. Il répondit, » que par ses actions » précedentes, il s'étoit acquis l'estime des Anglois, & qu'il ne pou- » voit se résoudre à la perdre par une honteuse fuite : Qu'il aimoit » mieux courir le risque d'une Bataille dont le succès étoit encore » incertain, que de perdre sa reputation, comme il arriveroit infailli- » blement, si on le voyoit se retirer après être venu si proche des » ennemis : Qu'au fond, les Normans n'étoient pas plus à craindre » que les Norwegiens; & que s'il avoit à combattre, il ne pouvoit pas » choisir un tems plus favorable, puisque ses Troupes avoient encore » l'esprit rempli de la victoire qu'elles venoient de remporter : En » un mot, qu'il étoit dans la résolution de faire voir à ses Sujets, » qu'il étoit digne de la Couronne qu'il portoit ». Guillaume com- prenant par toutes les démarches de Harald, qu'il étoit résolu à don- ner Bataille, s'avança un peu, pour se saisir d'un poste avantageux où il pouvoit commodément ranger son Armée.

Réponse du Roi à son Frere.

Pendant qu'on se préparoit, des deux côtez, à une action qui de- voit décider du sort de l'un & de l'autre Prince, Guillaume parut rabattre un peu de sa fierté. Il est à présumer, qu'une Bataille dans un païs ennemi où il n'avoit aucune ressource, lui inspiroit quelques mouvemens de crainte. D'un autre côté, il étoit bien difficile qu'il ne se représentât par avance tant de sang qui alloit se répandre pour une querelle de la justice de laquelle il ne pouvoit être bien con- vaincu, quelque semblant qu'il en fit. Quoi qu'il en soit, avant que d'en venir aux mains, il envoya au Roi un certain Moine, pour lui faire de sa part quatre propositions, dont il lui laissoit le choix. La premiere étoit, qu'il lui cedât la Couronne d'Angleterre, comme il s'y étoit engagé par serment. Par la seconde, il offroit de s'en re- tourner en Normandie, pourvu que Harald s'engageât à lui faire hom- mage pour le Royaume d'Angleterre. Par la troisieme, il offroit de remettre leurs differens au Jugement du Pape. Enfin, il lui propo- soit de décider la querelle par un Combat singulier. Il n'y a pas lieu de s'étonner que Harald rejettât ces quatre propositions, qui étoient toutes à l'avantage du Duc. Pour ce qui regarde les deux premieres, la perte y étoit toute visible pour Harald. La troisieme paroissoit d'a- bord un peu plus douteuse : mais le Pape s'étant déja déclaré pour le Duc de Normandie, quelle justice Harald pouvoit-il attendre de lui? Quant à la quatrieme, elle étoit trop avantageuse à Guillaume, qui, dans un Combat singulier, n'auroit hazardé que sa personne, au-lieu que Harald auroit risqué sa Couronne avec sa vie. La vic- toire auroit procuré un grand Royaume au Duc de Normandie; mais elle n'auroit rien acquis au Roi, que la seule gloire de vaincre. D'ailleurs, Harald ne crut pas que la décision d'une affaire à laquelle toute l'Angleterre avoit interêt, dût dépendre de la force & de l'adresse

Guillaume fait porter des propositions à Harald.

Elles sont rejettées.

HARALD II.

d'un seul. Il répondit donc, que Dieu décideroit le lendemain de sa justice de leurs droits.

Bataille de Hastings.

Toute cette nuit se passa en festins & en réjouïssances dans le Camp des Anglois, comme si l'on y eût été assuré de la victoire. Mais dans le Camp des Normans, toute l'Armée fut occupée à se préparer au Combat, & à demander à Dieu un heureux succès. Enfin, le 14. Octobre, jour de la naissance de Harald, mais bien plus mémorable par un des plus grands évenemens qui soient arrivez en Angleterre, les deux Armées en vinrent aux mains. L'Avant-garde des Anglois étoit composée des Troupes de Kent, par un privilege dont cette Province étoit en possession dès le tems de l'Heptarchie, Harald se mit au Corps de Bataille, & voulut combattre à pied, afin que ses Soldats en eussent plus d'assurance, en voyant leur Roi s'exposer comme le moindre d'entre eux. Les Normans étoient partagez en trois Corps. *Mongommery* & *Fitz-Osberne* commandoient le premier; *Geoffroi Martel* conduisoit le second; & le Duc se mit à la tête du Corps de reserve, pour donner du secours à ceux qui en auroient le plus de besoin. Les Normans commencerent le Combat par une volée de traits, qui étant tirez en haut, formerent comme une nuée épaisse au-dessus du premier Corps de l'Armée Angloise. Comme les rangs étoient fort serrez, ces traits y firent un assez grand effet. Cette maniere de combattre, inconnue aux Anglois, leur fit d'abord faire un mouvement qui ne leur étoit pas avantageux. Les Normans voulant profiter de ce petit désordre, attaquerent ce Corps avec beaucoup d'impétuosité. Mais comme il s'étoit incontinent remis en bon état, il les reçut si vigoureusement, qu'ils furent contraints de se retirer pour reprendre haleine. Peu de tems après, ils commencerent la même attaque, & ils furent reçus comme la premiere fois, sans qu'il leur fût possible d'enfoncer leurs ennemis. Les Anglois aimant mieux mourir que de reculer, & les Normans ayant honte de lâcher le pied, les uns & les autres combattirent longtems de pied ferme, sans qu'aucune des deux Armées, pût gagner du terrein. La présence des Chefs animant les Troupes de part & d'autre, on voyoit partout une égale fermeté, sans qu'on pût distinguer le moindre avantage d'aucun côté. On peut aisément juger de la valeur des Troupes des deux Armées, par la durée de ce Combat, qui ayant commencé à sept heures du matin, ne finit qu'à l'entrée de la nuit.

La victoire est longtems disputée.

Je ne m'engagerai pas plus avant dans le détail de cette sanglante Bataille. Je trouve si peu de clarté dans le récit que les Historiens en ont fait, que je n'oserois me flater d'en pouvoir donner une idée assez nette & assez distincte. Je me contenterai donc de faire remarquer deux circonstances, qui, selon le rapport unanime des Historiens, donnerent la victoire aux Normans. Le Combat avoit duré jusques vers la fin du jour, sans qu'on pût encore porter aucun jugement touchant le succès, lorsque Guillaume s'avisa d'un stratagême qui fit pancher la victoire de

Stratagême du

son côté. Ce Prince, qui avoit beaucoup d'expérience, voyant qu'il ne pouvoit enfoncer les Bataillons Anglois, donna ordre à ses Troupes de se battre en retraite, comme si elles étoient découragées, mais de prendre bien garde de ne pas rompre leurs rangs en se retirant. Cet ordre ayant été exécuté, les Anglois regarderent la retraite de l'ennemi comme un commencement de leur victoire. Pleins de cette pensée, ils s'encouragerent les uns les autres, par des cris redoublez, à presser les ennemis qui se retiroient. Dans l'ardeur dont ils étoient animez, ils rompirent leurs rangs, pour pouvoir les pousser avec plus d'impétuosité, s'imaginant qu'ils étoient sur le point de prendre la fuite. Ce fut alors que les Normans, voyant que leur ruse avoit produit son effet, recommencerent à faire ferme. Par une discipline à laquelle ils étoient depuis longtems accoutumez, le désordre qui paroissoit dans leurs rangs fut incontinent reparé; après quoi, fondant sur les Anglois ainsi dispersez, ils les pousserent vigoureusement, & en firent un horrible carnage. Harald, au désespoir de se voir arracher la victoire qu'un moment auparavant il regardoit comme assurée, fit tous les efforts possibles pour rallier ses Troupes qui se trouvoient dans un extrême désordre. Ses soins ne furent pas entierement inutiles, puisqu'enfin il réussit à former sur une petite Colline peu éloignée du Champ de Bataille, un gros Bataillon, qui devint enfin très considérable pour le nombre des fuyards qui venoient s'y joindre continuellement. La victoire du Duc de Normandie étant encore très imparfaite pendant que ce gros Corps de l'Armée Angloise subsistoit, il le fit attaquer avec beaucoup d'impétuosité. Mais les Anglois reçurent leurs ennemis avec tant de fermeté, & les Normans perdirent tant de monde dans ce nouveau choc, que le succès de la journée paroissoit encore douteux. La nuit qui s'approchoit, & l'opiniâtreté des Anglois, faisant déja perdre au Duc l'esperance de les rompre, il commençoit à se tenir pour vaincu, puisqu'il n'étoit pas absolument victorieux. Vrai-semblablement l'Armée Angloise auroit pu se retirer en assez bon ordre, à la faveur de la nuit, si Harald eût pu se résoudre à ceder le Champ de Bataille à son ennemi, dans le tems que la perte étoit à peu près égale des deux côtez. Mais dans la crainte qu'une semblable retraite ne portât trop de préjudice à ses affaires & à sa reputation, il voulut maintenir son poste, pour ne pas donner cet avantage à son ennemi. D'ailleurs, il esperoit de pouvoir rallier toutes ses Troupes pendant la nuit, & de recommencer le Combat le lendemain.

HARALD II. Duc, qui lui donne un grand avantage.

Harald rallie ses Troupes & fait ferme.

Il repousse les Normans & en fait un grand carnage.

Il ne peut se résoudre à se retirer.

Cependant, Guillaume voyant que la nuit alloit lui dérober la gloire d'une Victoire complete, fit faire un nouvel effort à ses Troupes, pour tâcher de chasser les Anglois de ce poste avantageux. Ce fut dans cette derniere attaque que Harald reçut dans la tête une fleche qui le priva de la vie. Alors ses Troupes, découragées par ce funeste accident, commencerent à lâcher le pied, & à chercher leur salut

Nouvelle attaque dans laquelle Harald est tué. Les Anglois prennent la fuite.

dans la fuite. Ainsi, la mort de Harald fut la seconde chose qui procura la Victoire aux Normans, & qui acheva de mettre les Anglois en déroute. Ils furent poursuivis autant que la clarté du jour le put permettre, & ce fut dans cette poursuite qu'il se fit un terrible carnage des fuyards, les Victorieux tuant sans misericorde tous ceux qu'ils pouvoient atteindre, pour ne pas se charger de prisonniers inutiles. L'obscurité de la nuit sauva pourtant une bonne partie de l'Armée Angloise, qui se retira sous la conduite de Morkard & d'Edwin. Ces deux Seigneurs, qui avoient toujours été attachez à la personne de Harald, voyant ce Prince mort, aussi bien que *Gurth* & *Lewin* ses Freres, cederent enfin aux ordres de la Providence, après avoir donné tout le long du jour des preuves sensibles de leur valeur. Ce long & sanglant Combat (1) couta six-mille hommes au Duc de Normandie: mais les Anglois en perdirent un bien plus grand nombre.

Deux Freres de Harald tuez.

Guillaume rend graces à Dieu.

Guillaume, au comble de ses souhaits, fit mettre toute son Armée à genoux, pour rendre graces à Dieu d'une si grande Victoire. Après qu'il se fut acquitté de ce juste devoir, il fit dresser sa Tente sur le Champ de Bataille, & passa le reste de la nuit au milieu des morts. Le lendemain, il fit enterrer ceux des siens qui avoient été tuez dans le Combat, & permit aux Païsans Anglois de rendre le même devoir aux autres. Les Corps du Roi & de ses Freres (2) ayant été trouvez, il les fit porter à *Githe* leur Mere, qui les fit enterrer aussi honorablement que la circonstance du tems le pouvoit permettre, dans l'Abbaye de *Walth†am*, que le Roi son Fils avoit fondée.

Il envoye les Corps du Roi & de ses Freres à leur mere.

Eloge de Harald II.

Ainsi mourut Harald, les armes à la main pour défendre non seulement sa propre cause, mais même celle de tous les Anglois, contre l'ambition du Duc de Normandie. Les Historiens, qui ont écrit sous le Regne de Guillaume ou de ses Enfans, ont fait beaucoup d'efforts pour noircir la mémoire de Harald, afin de justifier par là, en quelque maniere, l'ambition du Duc. Mais tout ce qu'ils ont dit contre ce dernier Roi Saxon, n'aboutit qu'à des reproches touchant

(1) Cette Bataille fut donnée près de *Heathfield* en *Sussex*, au lieu où est à présent la Ville de *Battel*, ainsi nommée à cause de cette Journée, où les Historiens d'Angleterre disent que furent tués plus de soixante-mille *Anglois*. TIND.

(2) Un ancien Manuscrit de la Bibliotheque du Chevalier *Cotton* rapporte, que le Corps du Roi étoit très mal-aisé à reconnoitre, tant il étoit couvert de blessures, mais il fut enfin découvert par une Femme qui avoit été sa Maitresse, au moyen de certaines marques qu'elle seule connoissoit. Le Duc envoya le Corps à la Mere du Roi, sans rançon, quoiqu'on dise qu'elle en avoit offert le poids en Or. Quoique tous les Historiens conviennent que *Harald* périt dans cette Bataille, *Knighton*, d'après *Giraldus Cambriensis*, assure qu'il ne fut point tué; mais qu'étant échapé, il se retira dans une Cellule près de l'Eglise de *S. Jean* à *Chester*, & qu'il y mourut Hermite, comme il l'avoua lui-même dans la Confession qu'il fit à son lit de mort. En mémoire de quoi on montroit son Tombeau dans le tems que *Knighton* écrivoit. TIND.

la violation de son serment, sur quoi on a vu ce qu'il alleguoit pour sa justification. On pourroit, avec bien plus de fondement, lui reprocher les pratiques qu'il mit en usage pour faire exclure du Trône le Prince Edgar, qui avoit seul droit d'y prétendre. Mais les partisans de Guillaume n'ont eu garde de s'arrêter sur cet Article, puisque les reproches qu'ils pouvoient faire à Harald n'auroient pas moins porté contre le Duc, que contre son ennemi. Quoi qu'il en soit, on peut dire, que Harald auroit été plus digne de la Couronne, s'il eût témoigné moins d'empressement pour l'obtenir. Il se fit aimer & estimer des Anglois, pendant qu'il ne fut que simple Particulier; & il ne fit rien pendant son Regne, qui ne dura pas un an entier (1), qui dût leur faire perdre leur estime & leur affection. Il donna en très peu de tems, deux grandes Batailles, avec des succès très differens. Dans la premiere, sa conduite & sa valeur lui firent obtenir une victoire signalée contre le Roi de Norwege; & l'on ne peut attribuer qu'à sa mauvaise fortune, le malheureux succès qu'il eut dans la derniere. Quant au reste, il étoit bon, doux, affable, très génereux, & en un mot, il possedoit toutes les vertus qui conviennent à un grand Prince.

Ses Enfans.

Ce Monarque avoit eu deux Femmes. De la premiere, dont le nom m'est inconnu, il avoit eu trois Fils, savoir, ***Edmond***, ***Goodwin***, & ***Magnus***, qui se retirerent en Irlande après la mort de leur Pere. Sa seconde Femme, nommée ***Algithe***, Sœur de Morkard & d'Edwin, lui donna un Fils nommé ***Wolf***, qui étoit encore enfant au tems de la Bataille de Hastings, & qui fut ensuite fait Chevalier par Guillaume le Roux. Il eut encore de ce second Mariage, deux Filles, dont la premiere nommée ***Gunilde*** devint aveugle, & passa ses jours dans un Monastere. La seconde épousa Waldemar Roi de Russie, de qui elle eut une Fille qui épousa Waldemar Roi de Danemarc (2).

Fin de la domination des Saxons.

Ainsi finit en Angleterre la Domination des Anglo-Saxons, qui avoit commencé plus de six-cens ans auparavant en la personne d'Hengist, premier Roi de Kent. On verra dans le Livre suivant, comment l'Angleterre passa sous la Domination des Normans.

(1) Le Regne de *Harold* fut de neuf mois & neuf jours. Tind.

(2) *Tyrrel* dit, d'après *Speed*, que cette Princesse fut Mere de *Waldemar* I. du nom, Roi de *Danemarc*, qui eut une longue suite de Successeurs. Tind.





ETAT DE L'EGLISE

Depuis le Regne d'ETHELRED II. jusqu'à la Conquête des Normans.

Depuis 979. jusqu'en 1066.

ETAT DE L'EGLISE.

APRÈS avoir vu ce qui s'est passé en Angleterre depuis le commencement du Regne d'Ethelred II., jusqu'à la fin de la Domination des Saxons, on ne doit pas s'attendre que cette Période fournisse beaucoup de matiere à l'Histoire Ecclésiastique: en général, on peut appeller ce siecle-là un siecle d'ignorance pour toute l'Europe, & plus encore pour l'Angleterre en particulier. S'il étoit nécessaire de rechercher les causes générales qui faisoient triompher l'Ignorance dans ce Royaume, ainsi que dans tous les autres Etats Chretiens, il ne seroit pas bien difficile de les trouver. Mais il suffira d'en indiquer une qui est particuliere à l'Angleterre. Ce sont les Guerres dont elle fut continuellement affligée. Les armes Payennes, qui dominoient dans tout le Royaume, laissoient à peine aux Anglois la liberté de professer leur Religion; & par conséquent, on ne peut avoir de l'Eglise de ce tems-là qu'une connoissance très médiocre. Ainsi, je renfermerai ce que j'ai à dire sur ce sujet, dans un petit nombre d'Articles, qui regardent les Dogmes, les Conciles, quelques particularitez touchant certains Sieges Episcopaux, & les personnes qui se sont le plus distinguées parmi le Clergé.

Sentimens de l'Eglise Anglicane touchant l'Eucharistie.

Quelques efforts qu'on ait faits en divers tems, pour prouver l'ancienneté du Dogme de la *Transsubstantiation*, on ne sauroit faire voir que l'Eglise Anglicane l'ait reçu avant le tems dont je parle. Au contraire, il paroit clairement par les Homélies ou Sermons (1) qui se lisoient dans l'Eglise pour l'instruction des Fideles, que l'Eglise de ce tems-là étoit très éloignée de cette croyance. On a encore une Traduction de ces

(1) Ces *Homélies* sont nommées en Latin, *Sermones Catholici*. On en garde la Traduction en vieux *Anglois*, dans la *Bibliotheque Bodleienne*, & dans celle du College de *Bennet*, à *Cambridge*. TIND.

Homélies

Homélies, qui est attribuée à *Elfrick*, qui vivoit sous le Regne d'Ethelred II., par lesquelles on peut se convaincre, que l'Eglise Anglicane étoit alors dans des sentimens directement opposez. Mais, afin que le Lecteur en puisse juger par ses propres yeux, il ne sera pas hors de propos de donner ici un Extrait d'une de ces Homélies, par rapport à cette matiere (1).

Extrait d'une Homélie Saxonne sur ce sujet.

» Il y a une extrême difference entre la vertu invisible de ce Sacre- » ment, & ce qu'il nous paroit être dans les qualitez de sa propre na- » ture. Dans celles-ci, ce n'est que du Pain & du Vin corruptibles: » mais en vertu de l'institution divine, c'est véritablement le Corps & » le Sang de notre Seigneur Jésus-Christ, par la Consécration; *non cor-* » *porellement, mais spirituellement.* Le Corps dans lequel Jésus-Christ » souffrit, & le Corps Eucharistique, sont entierement differens. Le » premier est né de la bienheureuse Vierge, & composé de sang, d'os, » de nerfs, de membres animez par une Ame raisonnable. Mais le Corps » que nous nommons Eucharistique, est fait de plusieurs grains de fro- » ment. Il n'a ni sang, ni os, ni nerfs, ni membres, ni Ame qui réside » en lui. Nous ne devons donc pas nous en faire une idée corporelle; » mais l'entendre dans un sens spirituel. Dans l'Eucharistie, tout ce » qui repare notre nature, & nous forme à une meilleure vie, procede » entierement d'une vertu mystique, & d'une opération spirituelle. » C'est par cette raison que l'Eucharistie est appellée Sacrement, parce » qu'une chose paroit à nos Sens, & une autre à notre Entendement. Ce » qu'il y a dans ce Sacrement, qui peut servir d'objet à notre vue, a une » figure corporelle. Mais tout ce qui est ressuscité des morts, est éter- » nel & impassible, & n'est plus sujet à la décadence, ni à la mort; au- » lieu que l'Eucharistie n'est pas éternelle, mais corruptible, sujette à » la force du tems, & divisible en plusieurs parties. Elle est moulue avec » les dents, & passe par les canaux communs du Corps; & néanmoins, » son efficace spirituelle demeure toujours dans chacune de ses parties. » Plusieurs personnes reçoivent ce Saint Corps, ou Eucharistie, sans » que leur multitude affoiblisse la force de son operation; la vertu de » ce Sacrement demeurant dans la moindre partie de ce qui est consacré, » & la moindre partie ayant autant de force que la plus grande. La raison » de cela est, que cette vertu n'opere pas selon la proportion d'une » grandeur corporelle, mais par la force de l'institution divine.

» Le Sacrement est un type & une arrhe: mais le Corps de notre Sei- » gneur J. Christ est la vérité, & la réalité de la représentation. Dieu » a daigné nous accorder ce gage ou cette arrhe, jusqu'à ce que nous » venions à la vérité même, & ce sera alors, que l'arrhe ou le gage dis- » paroitra. Car, comme il a été déja dit, *la sainte Eucharistie est le Corps* » *de Jesus-Christ, non pas corporellement, mais spirituellement.* L'Apôtre

(1) Elle se trouve dans la Bibliotheque de *Bodley*. RAP. TH.

ETAT DE L'EGLISE.

» Saint Paul parlant des Israëlites, dit ces paroles : *Je ne veux pas que » vous ignoriez, que nos Peres ont été sous la Nuée, qu'ils ont tous passé par la » Mer, qu'ils ont tous été baptisez par Moïse, en la Nuée & en la Mer, » qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle, & bu du même breu- » vage spirituel : car ils ont bu de la Pierre qui les suivoit, & cette Pierre » étoit Christ.* Cette Pierre d'où l'eau couloit, n'étoit pas Christ, de sa » propre nature : mais un type, & une représentation de Jésus-Christ, » qui adresse cette gracieuse exhortation à tous les Fideles : *Si quelqu'un » a soif, qu'il vienne à moi, & qu'il boive* &c. *Des fleuves d'eau vive décou- » leront de son ventre.* Par là, il entendoit le Saint-Esprit qui devoit être » donné à ceux qui croiroient en lui. L'Apôtre déclare, que les Enfans » d'Israël qui étoient dans le Désert, mangeoient la même viande spiri- » tuelle, & buvoient le même breuvage spirituel, parce que la Manne » qui les sustenta pendant quarante ans, & l'Eau qui couloit du rocher, » étoient la figure du Corps & du Sang de Jésus-Christ, qui sont tous » les jours offerts dans l'Eglise. Cette Manne & cette Eau étoient les » mêmes que nous offrons présentement, non pas corporellement, mais » spirituellement. Pour bien entendre ceci, remarquez que Notre Sei- » gneur Jésus-Christ, avant sa passion, consacra le Pain & le Vin en » Sacrement d'Eucharistie, & dit, *Ceci est mon* Corps, *ceci est mon Sang.* » Bien que sa passion ne fût pas encore terminée lorsqu'il prononça ces » paroles, néanmoins, par une operation mystique, il changea le » Pain en son Corps, & le Vin en son Sang, de la même maniere » qu'il l'avoit fait dans le Desert, avant son Incarnation, lorsqu'il » changea la Manne en sa Chair, & l'Eau qui couloit du rocher, en » son propre Sang.

Anglia Sacra I. Part.

Comme cette explication fait voir que, dans le tems que l'Homélie fut composée, l'Eglise Anglicane ne croyoit pas le Dogme de la Transsubstantiation, il n'est pas moins manifeste, qu'Elfrick, qui en fut le Traducteur en Latin, étoit dans les mêmes sentimens que l'Auteur. Véritablement, on ne convient pas touchant la personne du Traducteur. Quelques-uns croyent que c'est *Elfrick*, Archevêque de Cantorberi. D'autres disent que c'est *Elfrick* le Grammairien, surnommé *Putta*, qui fut Archevêque d'Yorck. Mais quel que ce soit des deux, ils vivoient tous deux dans un même tems, sous le Regne d'Ethelred II., & l'on n'a jamais accusé ni l'un ni l'autre d'Hétérodoxie. Mais comme on pourroit objecter, qu'Elfrick n'étoit pas du sentiment de l'Auteur qu'il traduisoit, quoiqu'il n'y ait pas beaucoup d'apparence; on prouve le contraire par les paroles suivantes du même Traducteur, dans une Lettre adressée au Clergé d'Angleterre. *Le Sacrifice de l'Eucharistie n'est pas le Corps dans lequel notre Sauveur a souffert pour nous, ni le Sang qu'il a répandu pour nous : mais c'est le même Corps & le même Sang spirituellement, de la même maniere que la Manne qui tomba du Ciel, & l'Eau qui coula du rocher.* C'est donc une chose

certaine, par le témoignage d'un Prélat qui étoit à la tête de l'Eglise Anglicane, que le Dogme de la Transsubstantiation n'étoit pas encore introduit dans cette Eglise du tems d'Ethelred II., qui monta sur le Trône en l'année 979. Pour détruire cette preuve, il faudroit soutenir que l'Homélie, dont on a vu l'Extrait ci-dessus, est supposée. Mais il seroit bien plus facile de le dire, que de le prouver.

ETAT DE L'EGLISE.

De l'Invocation de la Vierge & des Saints.

Il n'en est pas de même de l'Invocation de la Sainte Vierge & des Saints, puisqu'au contraire on trouve qu'elle étoit en usage en Angleterre, dans le même Siecle. Cela se voit manifestement dans une Chartre de Canut le Grand, accordée au Monastere de Glastenbury, dans laquelle il est fait mention de l'Invocation de la Bienheureuse Vierge & de tous les Saints. Mais comme tout le monde n'est pas également convaincu de la vérité des Chartres de ce tems-là, on prouve la même chose par une Litanie qui étoit publiquement récitée dans l'Eglise. On y voit, qu'après avoir invoqué la très sainte Trinité, on repétoit trois fois ces paroles, *Sainte Marie, priez pour nous;* après quoi on s'adressoit aux Anges & aux Saints. Il est à remarquer, que lorsque cette pratique commençoit à s'introduire, on s'adressoit moins directement à la Sainte Vierge & aux Saints, en ces termes : *Que la Sainte Vierge Marie Mere de Dieu, & tous les Saints, intercedent pour nous.* C'est ce qui paroit par l'Office des Heures Canoniales, dont on se servoit du tems des Anglo-Saxons (1). Cet Office, qui est en Latin, me donne occasion de remarquer, qu'encore que *les Leçons, les Prieres, les Pseaumes, l'Oraison Dominicale*, & la *Confession de Foi* fussent dans la même Langue, il y avoit pourtant, à la fin de chaque verset, une explication en forme de paraphrase, afin que le Peuple pût l'entendre.

H. Spelman.

Canons d'Elfrick.

Parmi les Canons qui sont sous le nom d'ELFRICK, de qui j'ai déja parlé, & qui vivoit sous le Regne d'Ethelred II., on trouve qu'il étoit ordonné aux Prêtres, d'avoir de deux sortes d'Huile consacrée, l'une pour les enfans, & l'autre pour les malades. Ce même Canon ordonne, que ceux-ci seront oints dans leur lit, & qu'ils se confesseront avant que de recevoir l'Onction. De plus, il défend aux Prêtres d'user de cette cérémonie, s'ils n'en sont priez par les malades mêmes. On peut inferer de cela, qu'on n'attendoit pas que les malades fussent à l'agonie pour leur administrer l'Extrême-Onction.

De l'Extreme-Onction.

(1) Cet Office a été traduit par *Elstob*. RAP. TH.

Sancta Dei Genitrix, Virgo Maria, & omnes Sancti Dei intercedant pro nobis peccatoribus ad Dominum, ut mereamur ab eo adjuvari, & salvari, qui vivis & regnas Deus. Cela n'emporte pas davantage qu'un souhait pour leur intercession, & est fort éloigné d'une Invocation directe. Cet Office a été traduit par Mr. *Elstob*. L'Invocation directe des Saints ne paroît point avoir été en usage en Angleterre avant le X. Siecle, auquel tems, dans l'Homélie de l'Assomption de la *Bienheureuse Vierge*, il y a une Priere qui lui est adressée pour la prier d'intercceder pour nous. *Coll. Hist. Eccles.* p. 214. TIND.

ETAT DE L'EGLISE.

On voit encore dans le XXXIII. Canon, que les quatre premiers Conciles Généraux (1) doivent être regardez comme ayant la même autorité que les Evangiles; mais qu'il n'en est pas de même des suivans. On peut conclure de là, que l'Auteur ne croyoit pas que tous les Conciles, auxquels on donnoit le titre de Généraux, fussent infaillibles. S'il eût été dans cette pensée, il n'auroit pas attribué plus d'autorité aux quatre premiers, qu'aux autres (2).

Depuis le commencement du Regne d'Ethelred II. jusqu'à la Conquête des Normans, on ne trouve dans l'Histoire Ecclésiastique d'Angleterre que deux Conciles. Selon les apparences, les Guerres des Danois empêcherent les Evêques de s'assembler plus souvent, ou bien elles ont été cause que les Actes de ces Assemblées se sont perdus. Les deux Conciles dont je veux parler (3) sont ceux d'*Engsham* & de *Hebba*, qui s'assemblerent pendant qu'*Elphegus* occupoit le Siege de Cantorberi. Voici les Canons de l'un & de l'autre, dans lesquels on peut observer quelque chose de particulier.

Canons du Concile d'Engsham. *Spelman, Concil. Tom. I. p.* 515.

Dans le Concile d'Engsham, le second Canon enjoint le Célibat aux Prêtres.

Le VIII. défend à toutes sortes de personnes, de faire aucun tort à l'Eglise, & de chasser un Prêtre de son Bénéfice, sans le consentement de son Evêque.

Le XVII. ordonne à tous les Chretiens de jeûner le Vendredi, à moins que ce ne soit un jour de fête.

Le XX. enjoint à tous les Fideles de se confesser souvent, & de recevoir le Sacrement de l'Eucharistie, au moins trois fois tous les ans.

Canon du Concile d'Hebba.

Le Concile d'*Hebba* n'a qu'un seul Canon qui mérite d'être remarqué. C'est le second, qui ordonne à tout Chretien de jeûner trois jours au pain & à l'eau, avant la fête de S. Michel, & de donner aux pauvres ce qu'il auroit dépensé pendant ces trois jours dans ses repas ordinaires.

C'est là tout ce qui se trouve de particulier dans ces deux Synodes. Mais au défaut des Conciles, on a les Loix Ecclésiastiques de Canut le Grand, & d'Edouard le Confesseur, dont je rapporterai quelques Articles, pour faire voir les grands égards que ces deux Princes avoient pour le Clergé.

Loix Ecclésiast-

En voici quelques-uns de Canut (4).

(1) Les Conciles de *Nicée*, de *Constantinople*, d'*Ephese*, & de *Chalcedoine*. TIND.

(2) Cela est directement contraire à la Doctrine de l'Eglise Romaine moderne, qui a la même soumission aux Decrets du Concile de *Trente*, qu'à ceux du Concile de *Nicée*; & croit que l'*Eglise* est toujours infaillible dans tous les périodes de sa durée. TIND.

(3) Ces Conciles étoient composées de Laïques aussi-bien que d'Ecclésiastiques, & les Constitutions qu'on y faisoit se rapportoient également à l'Eglise & à l'Etat. *Coll. Eccl. Hist.* pag 208. TIND.

(4) Il est dit dans le préambule des Loix de *Canut*, que ces Règlemens furent

La IV. ordonne à tous les Sujets d'avoir un grand respect pour les Prêtres, parce que leur Ministere procure de grands avantages au Peuple.

ETAT DE L'EGLISE. ques de Canut le Grand.

La V. établit, que si un Prêtre est accusé de quelque crime, il pourra s'en purger en disant la Messe, & en recevant l'Eucharistie.

La XII. recommande le Célibat aux Prêtres, & les met dans le rang des *Thanes* du second ordre, c'est-à-dire, à peu près, des Gentilshommes (3).

La XX. ordonne, qu'on payera le droit des funerailles dû à l'Eglise, en commençant d'ouvrir le tombeau, & que ce droit sera payé à la propre Paroisse du mort, quand même il seroit enterré ailleurs.

La XXII. fixe le commencement du jour du repos, au Samedi à trois heures après midi; & la fin, au Lundi à la pointe du jour.

La XXIII. marque les jours de jeûne, & met dans ce nombre les Vigiles des fêtes de la Ste. Vierge & des Apôtres.

Il s'en trouve encore plusieurs autres qui regardent le payement des Dixmes, le Denier de S. Pierre, les Violateurs des Privileges du Clergé, & autres choses de cette nature, en faveur de l'Eglise.

Il est aussi ordonné, par ces mêmes Loix, à tous les Sujets, d'apprendre l'*Oraison Dominicale* & le *Symbole des Apôtres*, sans quoi ils ne pourront être reçus à la Communion, ni à présenter des enfans au Baptême, ni être enterrez en Terre Sainte.

Les Loix Ecclésiastiques d'Edouard le Confesseur roulent, pour la plupart, sur la protection des Eglises & du Clergé.

Loix Ecclésiastiques d'Edouard. *Spelman*, P. 624.

La I. défend d'inquieter les Prêtres, contre la teneur de leurs Privileges.

La II. établit de certains jours de férie, pour les Cours de Judicature.

La III. ordonne que les Causes de l'Eglise seront jugées les premieres.

La IV. établit fortement les Immunitez des personnes qui, en quelque maniere que ce soit, sont de la dépendance de l'Eglise, & ordonne qu'elles ne pourront être jugées que par la Cour Ecclésiastique.

La V. confirme le droit d'azyle aux Eglises, & l'étend même jusqu'aux maisons des Prêtres.

La VI. ôte à ceux qui auront violé les Immunitez de l'Eglise, toute esperance de se tirer d'affaire, sans passer par le Jugement de l'Evêque Diocesain.

La VII. ordonne l'exact payement des Dixmes, & fixe ce qui doit être payé.

dressés à *Winchester*, par l'avis des *Preudhommes* de la Nation, c'est à dire, des *Prélats* & des *Nobles*. Tind.

(3) Ce douzieme Règlement est le sixieme dans le Docteur *Wilkins*. Il y est dit, que si le Prêtre s'abstient d'une Femme, que Dieu ait pitié de lui, & qu'il jouisse de l'honneur mondain de *Thane*. *Wilkins*, pag. 129. c. 6. Tind.

ETAT DE L'EGLISE.

La XI. règle les formalitez qui doivent être observées dans le Jugement de l'*Ordeal*.

Par la XII. l'amende, à quoi doit être condamné celui qui aura tué un Vassal ou un Esclave d'un Archevêque, est fixée à la même somme, que pour avoir tué un Vassal ou un Esclave du Roi.

La XIII. adjuge au Roi les Trésors trouvez. Mais si le Trésor est trouvé dans une Eglise, ou dans un Cimetiere, l'or doit appartenir au Roi, & l'argent à l'Eglise (1).

On peut aisément remarquer dans ces loix, que le Clergé ne négligeoit pas ses interêts, quand il trouvoit des Princes dévots & faciles, ou qui avoient besoin de lui.

Des Elections des Evêques & des Abbez.

Cependant, malgré la condescendance que les Rois Saxons avoient pour le Clergé, il ne lui fut pas possible de conserver la liberté des Elections, par rapport aux Evêques & aux Abbez. Pendant que les Prélats se contenterent d'exercer les fonctions pastorales, sans se mêler des affaires civiles & politiques, on laissa volontiers aux Chapitres la liberté des Elections. Mais quand ces mêmes Prélats, devenus riches & en grand crédit parmi le peuple, commencerent à entrer dans les affaires publiques, à cause des Fiefs qu'ils possedoient, il fut d'une grande importance aux Souverains, d'avoir des Evêques & des Abbez qui leur fussent dévouez, ou du moins, qui leur eussent obligation de leurs Bénéfices. Ainsi, les Rois commencerent à s'interesser dans les Elections, tantôt par des brigues, tantôt par voye de recommandation, & souvent, en refusant de mettre en possession des Fiefs attachez à l'Eglise ou au Monastere, les Prélats élus qui ne leur étoient pas agréables. Enfin, peu à peu, l'autorité de la Cour prévalut tellement, que du tems d'Ethelred II. les Moines avoient déja entierement perdu le droit d'élire leurs Abbez, selon le témoignage d'*Ingulphe*. *En ce tems-là*, dit cet Abbé, *les Moines & les Abbez ne fréquentoient gueres la Cour. Mais depuis que les Rois se furent emparez du droit des disposer des Abbayes, les Moines commencerent à briguer la faveur des Courtisans, laquelle ils achetoient quelquefois bien cherement*. C'est sur cet abus que cet Historien fait de grandes plaintes, quoiqu'il eût été lui-même installé dans l'Abbaye de *Croyland* par la même voye, c'est-à-dire par la seule volonté de Guillaume le Conquerant.

Ingulph. Hist. de l'Abbaye de Croyland. Pag. 63.

On ne trouve dans la Période que je parcours, que deux translations d'Evêchez. La premiere regarde l'Evêché de *Kirton* (2) dans le Wessex, dont le Siege fut transporté à *Exceter* (3). La seconde, l'Evê-

(1) L'original de la Loi, dans le Docteur *Wilkins*, pag. 199. c. 14. porte, que l'Or appartient entierement au Roi; qu'il doit avoir la moitié de l'Argent, & que l'autre moitié doit aller à l'Eglise. TIND.

(2) *Crediton* ou *Kirton*, est sur la Riviere de *Creden*, dans le Comté de *Devonshire*. Il n'y reste d'autre trace qu'il ait été un Siege Episcopal, qu'un grand Pré qu'on nomme le Pré de Monseigneur, (*Mylords Meadow*.) TIND.

(3) La Ville d'*Exeter* est sur la Riviere nommée *Isc* par les Bretons, & *Ex* par

ché de *Lindisfarne* dans le Northumberland, qui fut transferé à *Durham* (1). *Aldhun*, Evêque de Lindisfarne, ne pouvant vivre en repos dans cette petite Isle qui étoit trop exposée aux Courses des Danois, alla faire sa résidence à Durham, & y porta les Reliques de *S. Cuthbert*. Il y fit bâtir une Eglise, & y établit le Siege Episcopal, qui, depuis ce tems-là, y a toujours continué.

ETAT DE L'EGLISE.
Tanslations d'Evêchez.
Sim. Dunelm. Hist. Eccles. Dunelm. Pag. 27.

En 981, le Siege Archiepiscopal de Cantorberi acquit une nouvelle juridiction dans le Païs de Galles. *Gucan*, Prêtre Gallois, ayant été élu Evêque de *Landaff*, & s'étant fait sacrer par *Dunstan* Archevêque de Cantorberi, fut imité par ses Successeurs, qui reconnurent comme lui cet Archevêque pour Métropolitain. Quelques-uns ont voulu en inferer, que, dans le même tems, tous les Evêques du Païs de Galles se soumirent à l'Eglise Romaine. Mais c'est une conséquence qui ne peut pas être admise. Il est certain, que les Evêques de St. David (2) exercerent les fonctions de Métropolitains dans le Païs de Galles, jusqu'au tems de Henri I. & qu'ils ne recevoient point le *Pallium*, qui est la marque de la dépendance du Pape.

L'Evêque de Landaff. se fait sacrer par l'Archevêque de Cantorberi.
Girald. Cambrensis de jure & statu Menevensis Ecclesia. P. 518.
Anglia sacra, Part. II. Marca de Concordia &c. L. I. C. 7. Ann. 983.

Comme les Archevêques de Cantorberi & d'Yorck furent, entre les Prélats Anglois, ceux qui firent le plus de figure pendant cette derniere Période de la Domination des Saxons, il ne sera pas inutile de rapporter, en peu de mots, la succession de ces deux Sieges. Cela pourra servir à éclaircir ce qui a été déja dit, ou ce qui sera dit dans la suite, des affaires de l'Eglise.

Ethelgar, qui fut Archevêque de Cantorberi après Dunstan, ne siegea qu'un an & trois mois, & eut *Sirick* pour successeur. Celui-ci a été blâmé par tous les Historiens, pour avoir conseillé à Ethelred de donner de l'argent aux Danois, ce qui ne servit qu'à les attirer de plus en plus, au-lieu de les éloigner. Mais peut-être ceux qui l'ont le plus blâmé auroient-ils été du même avis, s'ils eussent été à sa place. *Elfrick*, Traducteur des Homélies Saxonnes, dont j'ai parlé en un autre endroit, lui succeda en 995, & fut suivi en 1006., d'*Elphegus*, qui mourut par les mains des Danois. Lanfranc, qui fut Archevêque du

Succession des Archevêques de Cantorberi.

les *Saxons*; d'où viennent les noms *Isca* & *Exan-Cester*. Les *Gallois* la nomment encore aujourd'hui *Caenist*. Elle fut faite Siege Episcopal par *Edouard le Confesseur*, en 1048. *Leofric*, qui étoit Bourguignon, en fut le prémier Evêque. Il y a quinze Eglises. Les Orgues de la Cathédrale sont les plus grandes d'Angleterre, le plus grand tuyau ayant quinze pouces de Diademetre. La Ville a environ un mille & demi de tour. TIND.

(1) *Durham* étant presque entouré de la Riviere de *Were*, fut nommé par les Saxons *Dunholme*. *Dun* signifie une Colline; la Ville est en effet située ainsi : & *Holme*, c'est à dire *Isle de Riviere*. La Ville fut bâtie environ l'an 995. TIND.

(2) Voyez au sujet des droits de l'Evêque de *S. Davids*, *Giraldus Cambriensis*, *De jure & statu Menevensis Ecclesia*, p. 518. &c. *Anglia Sacra* P. II. *Marca*, de *Concord*. &c. Lib. I. c. 3. Anno 983. TIND.

Osberne, in Vita Elphegi. Rog. de Houeden. Eadmer. in Vita Anselmi.

même Siege sous le Regne de Guillaume le Conquerant, doutoit beaucoup qu'on pût donner à Elphegus le titre de Martyr, que beaucoup de gens lui attribuoient. La raison de son doute étoit, que ce Prélat n'avoit pas été massacré en haine de la Religion, mais seulement, parce qu'il n'avoit pas voulu consentir que ses Diocesains se cotisassent pour payer sa rançon. Anselme, Abbé du Bec, que Lanfranc consulta sur ce sujet, décida, que celui qui mouroit pour ne pas consentir à une chose injuste, recevoit par sa mort la Couronne du Martyre. *Lewing* occupa le Siege de Cantorberi l'an 1013., après la mort d'Elphegus. Il fut tenu quelque tems en prison par les Danois; & après qu'il eut recouvré sa liberté, il se retira en France jusqu'à ce que l'orage eût passé. Ensuite, il reprit la conduite de son Eglise jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 1020. *Egelnoth* (1), surnommé *le Bon*, fut le successeur de Lewing. Au tems de ces deux Archevêques, le Monastere de St. Augustin avoit beaucoup dégeneré, par la vie libertine de ceux qui l'occupoient, qui véritablement portoient l'Habit de St. Benoit, mais qui refusoient d'en observer la Règle. La cause de ce changement fut, qu'au tems de la prise de Cantorberi par les Danois, tous les Moines de ce Monastere furent massacrez, à la réserve de quatre. Dans la suite, ce furent des Ecclésiastiques séculiers qui remplirent la place des Moines morts, & qui voulurent bien jouïr des biens & des privileges du Monastere, mais non pas s'assujettir à la Règle qui y étoit auparavant observée. Ils se donnerent donc plus de liberté que les anciens Moines, & changerent même le titre d'*Abbé*, que le Superieur de cette Maison portoit auparavant, en *celui de Doyen*. Cela dura jusqu'au tems de l'Archevêque *Lanfranc*, qui changea le titre de Doyen en celui de *Prieur*. Pour revenir à Egelnoth, ce Prélat remit le Siege de Cantorberi dans sa premiere splendeur, étant appuyé de la faveur de Canut le Grand, qui avoit beaucoup d'estime pour lui. Il eut pour successeur *Eadsius* (2), qui avoit été Chapelain de Harald I. Celui-ci gouverna cette Eglise Métropole jusqu'à l'année 1050., ou par lui-même pendant qu'il étoit en santé, ou par un *Chorévêque* (3), pendant ses maladies qui furent très fré-

Changement arrivé au Monastere de S. Augustin.

(1) *Egelnoth*, qui fut Archevêque pendant 17 ans, refusa de couronner le Roi *Harald*, lui disant qu'il lui avoit été enjoint par *Canut* son Pere de ne couronner aucun de ses Enfans, qui ne fût né de la Reine *Emme*. Ensuite mettant la Couronne sur l'Autel, il fit une imprécation contre tout Evêque qui oseroit faire cette Cérémonie. *Harpsfield*, *Hist. Eccles. Sac XI. c.* 10. Si cela est vrai, c'est un nouvel argument contre le Testament de *Canut*. Voyez la Note sur la page 425. TIND.

(2) *Edsius* couronna ou oignit Roi, *Edouard le Confesseur*, le jour de *Pâques*; & prêcha en cette solemnité, *Ann. Sax.* 1062. C'est le prémier Sermon de Couronnement que l'on trouve. TIND.

(3) Les Archevêques avoient autrefois un *Chorévêque* ou Assistant; mais cet

quentes. Ce Chorévêque, qui exerçoit toutes les fonctions Archiépiscopales, résidoit à *St. Martin des Champs*. *Robert*, Moine Normand qu'Edouard le Confesseur avoit fait Evêque de Londres, fut, par la faveur de ce même Prince, placé dans le Siege de Cantorberi, après Eadsius. Il en fut chassé, ainsi qu'on l'a déja vu, & banni du Royaume par l'Assemblée Générale, & *Stigand* (1) Evêque de Winchester fut mis en sa place. Robert ayant appellé au Pape des procedures faites contre lui, Stigand ne laissa pas de se faire sacrer, nonobstant l'Appel, & sans attendre le Jugement du Pape, qui le suspendit pour ce sujet. Mais, malgré sa suspension, & quoiqu'il n'eût jamais reçu ni même demandé le *Pallium*, il ne laissa pas d'exercer toutes les fonctions Archiépiscopales jusqu'à sa déposition, qui n'arriva que sous Guillaume le Conquerant. Il y a bien de l'apparence qu'en ce tems-là, les Anglois ne croyoient pas que les Archevêques élus ne pussent exercer leurs fonctions, qu'autant qu'il plaisoit au Pape de leur en communiquer le pouvoir; ni que la simple suspension du Pape les privât du droit d'exercer les fonctions de l'Episcopat.

ETAT DE L'EGLISE.

Stigand fait les fonctions d'Archevêque sans Pallium & malgré sa suspension.

Voici la succession des Archevêques d'Yorck. Après la mort d'*Oswald* (2), de qui j'ai parlé dans le Livre précedent, *Aldulphe*, qui lui succeda l'an 993., gouverna cette Eglise jusqu'en 1002., qu'il fit place par sa mort, à *Vulstan II.* A celui-ci, qui siegea vingt & un an, succeda en 1023., *Elfrick Putta*, surnommé *le Grammairien*, & selon quelques-uns, Auteur de la Traduction des Homélies Saxonnes. Il fut suivi en 1050., par *Kinsius* (3), & celui-ci par *Aldred*, qui vivoit au tems de la Conquête.

Entre les autres Evêques de ce tems-là qui ont eu de la reputation, *Vulstan*, Evêque de Worcester, passe pour un des plus illustres dans l'esprit de quelques-uns, quoique Lanfranc le crût indigne de l'Episcopat, à cause de son ignorance & de sa stupidité. Mais ce n'est pas la seule fois qu'on a voulu faire passer pour Saints, des gens imbecilles. Ce Prélat, ayant été sacré par Aldred Archevêque d'Yorck, fit profession d'obédience canonique à Stigand Archevêque de Cantorberi, quoique celui-ci fût suspendu par le Pape. Pour sauver ce mépris de la suspension du Pape, on a prétendu, que l'obédience fut rendue au Siege de Cantorberi, & non pas à la personne de Stigand. Mais quand on avance de semblables faits, il feroit bon de les appuyer de quelque témoignage, au-lieu qu'ici on n'en produit aucun.

Vulstan Evêque de Worcester.

Edmond, Evêque de Durham, est remarquable par la maniere dont

Edmond de Du-

Office fut supprimée par *Lanfranc*. *Coll. Hist. Eccles.* p. 213. TIND.

(1) *Malmsbury* dit que *Stigand* eut le *Pallium*, de *Benoit* Antipape. *De Gest. Pontif.* lib. 3. TIND.

(2) *Oswald* fut enterré à *Ste. Marie*, à *Worcester*. TIND.

(3) *Kinsius* étoit Chapelain d'*Edouard le Confesseur*. *Stubs* dit qu'il ordonna un certain *Magsues* Evêque de *Glascow*, & *Jean* son Successeur, & reçut une Reconnoissance par écrit de sa Jurisdiction de Métropolitain, qui se perdit avec plu-

ETAT DE L'EGLISE. ... tham.

il fut élu. Le Chapitre de Durham étant assemblé pour élire un Evêque, & ne pouvant convenir d'un sujet, Edmond, Moine de cette Eglise, dit en plaisantant, que puisqu'on avoit tant de peine à s'accorder, on n'avoit qu'à l'élire lui-même, pour terminer la dissension. Comme les Miracles étoient alors fort à la mode, le Chapitre crut que c'étoit un avertissement divin; & dans cette pensée, Edmond fut élu d'un consentement unanime. Il se rendit recommandable par sa hardiesse & par sa fermeté à reprendre le vice, sans aucun égard pour les personnes les plus distinguées par leur naissance ou par leurs emplois.

Missionnaires Anglois en Suede. *Joi. Magnus Gother. & Suenon. Hist.* 17. c. 19. & 20. *Loccenius Hist. Suecica.*

On peut encore mettre au rang des Hommes illustres de ce siecle, certains Ecclésiastiques Anglois qui fleurirent en Suede & en Norwege. *Olaüs Scot Kunung*, Roi de Suede, ayant dessein de se convertir à la Religion Chretienne, pria Ethelred de lui envoyer des gens capables de lui donner les instructions nécessaires. *Sigefrid*, Archidiacre d'Yorck, & non pas Archevêque, comme l'assure un Auteur Suedois, *Eskil*, *Gunichild*, *Rudolff*, & *Bernard* ou *David* entreprirent cette Mission. Sigefrid fut fait Evêque de *Vexsio* dans la Province de *Smaland* en Suede, & baptisa Olaüs. Quelques-uns ont dit pourtant, que ce Prince reçut le Baptême par le ministere de *Bernard*: mais cela n'est pas fort important. La plupart de ces Missionaires furent martyrisez par les Infideles, parmi lesquels ils prêchoient (1).

J'ai parlé ailleurs, quoique d'une maniere fort générale, de la distinction des Paroisses. Mais puisque me voici arrivé à la fin de la Domination des Saxons, il ne sera pas hors de propos d'en parler un peu plus en détail, pour finir ce que j'ai à dire touchant l'Eglise Anglo-Saxonne.

De la Distinction des Paroisses. *Colier, Hist. Eccl.*

Augustin, premier Evêque des Saxons, ayant reçu du *Roi de Kent* quelques Terres pour sa subsistance, &, pour entretenir les Moines qu'il avoit amenez avec lui, disposoit du revenu de ces Terres, & des Offrandes des Chretiens, comme il le jugeoit à propos. Mais parce qu'il

sieurs autres Actes & Instrumens, lorsque les Normands mirent le feu à *Yorck*, peu après la Conquête. *Stubs*, *Act. Pontif. Eborac.* p. 1700. TIND.

(1) L'ignorance & la paresse des Moines, les seuls Ecrivains de ce tems-là, est cause que nous n'avons que peu d'Historiens depuis *Asser*, jusqu'à la *Conquête des Normands*. Après *Asser* vint *Ethelwert*, qui écrivit sous le Regne d'*Edgar*, & vécut jusqu'à l'an 1090, mais ne poussa pas sa Chronique si loin. Il dit lui-même qu'il étoit descendu du Sang Royal. Ses Ouvrages consistent en quatre Livres, qui ont été publiés par le Chevalier *Henri Savil*. L'Evêque *Nicholson* dit que le tout n'est qu'une mauvaise Traduction des *Annales-Saxonnes*. Le stile en est enflé & obscur, de sorte qu'en plusieurs endroits on a peine à savoir ce qu'il veut dire. Ainsi il est d'un petit usage, si ce n'est en ce qu'il place le tems du Regne & de la mort de quelques-uns des Rois *Saxons*, qui vécurent à peu près de son tems; sur quoi il y a quelques differences dans les Copies des *Annales Saxonnes*. Depuis lui jusqu'à la *Conquête*, nous ne trouvons aucun Historien, à la réserve d'*Osbern*, qui a écrit les Vies de *S. Dunstan* & de *S. Alphager*, publiées dans le premier Volume de l'*Anglia Sacra*; & l'Auteur d'un Traité intitulé, *Encomium Emmæ*, qui contient une courte relation des tems qui précéderent immédiatement le Regne d'*Edouard le Confesseur*. TIND.

n'étoit pas bien instruit sur ce sujet, il consulta Gregoire I. qui lui répondit, que la coutume de l'Eglise Romaine étoit d'en faire quatre portions, dont une devoit servir pour l'entretien du Clergé inferieur. Cependant, comme Augustin & ses Compagnons étoient du même Ordre, le Pontife l'exhortoit à vivre en commun avec ses Freres. C'est aussi ce que pratiquoient *Aidan* & *Finan*, Evêques des Northumbres, & qui étoient Moines ainsi qu'Augustin, quoique d'un Ordre different. Mais on ne peut pas inferer de ces exemples, que dans toutes les Eglises l'Evêque & le Clergé vivoient en commun, comme quelques-uns le prétendent. Il semble au contraire, que de ce que l'Evêque étoit obligé de distribuer la quatrieme partie des revenus de l'Eglise au Clergé, on en peut conclure qu'ils ne vivoient pas en commun. Quoi qu'il en soit, l'Evêque & le Clergé prenoient leur subsistance, tant sur les revenus des Terres données à l'Eglise, que sur les Offrandes journalieres des Chretiens. ETAT DE L'EGLISE.

Le nombre des Fidèles croissant de jour en jour, & n'y ayant au commencement dans chaque Diocese, qui comprenoit tout un Royaume, qu'une seule Eglise, il ne pouvoit se faire qu'il n'y eût de l'incommodité pour plusieurs des nouveaux Chretiens à se rendre à cette Eglise. On fut donc obligé d'en bâtir d'autres, & d'y envoyer des Prêtres pour les desservir. Ces Prêtres n'étoient pourtant pas attachez à une Eglise particuliere: mais ils se tenoient auprès de l'Evêque, qui les envoyoit, tantôt l'un tantôt l'autre, à ces Eglises éloignées; après quoi, ils retournoient auprès de lui. A mesure donc que le nombre des Chretiens devenoit plus grand, il étoit nécessaire de bâtir de nouvelles Eglises, pour la commodité de ceux qui étoient éloignez de l'Episcopale. Ces Eglises, qui n'étoient proprement que des Chapelles, étoient regardées comme faisant partie de la principale, à laquelle appartenoient les Dons & les Offrandes qui se faisoient aux autres. Ainsi, les Prêtres, qui étoient envoyez aux Eglises de la Campagne, portoient aux Evêques les Offrandes qu'ils y recevoient, qui servoient à l'entretien de l'Evêque même & des Prêtres qu'il avoit auprès de lui. Les Prêtres n'avoient donc au commencement aucun autre titre, que celui d'être attachez à un certain Diocese: car il ne faut pas regarder ces premieres Eglises Rurales comme des Paroisses, mais comme des Chapelles qui dépendoient de la Cathedrale. Stillingfleet Eccles. Cas.

Ces Eglises Rurales ne furent pas d'abord fort nombreuses. La raison en est, que les Seigneurs, possesseurs des grandes Terres, étoient les seuls qui fissent de ces sortes de fondations, & que pour l'ordinaire, ils se contentoient de faire bâtir une seule Eglise pour l'usage de tous les Vassaux. Le nombre des Chretiens s'étant beaucoup augmenté, il fut nécessaire d'entretenir constamment un Prêtre dans chacune de ces Eglises. Mais comme les Seigneurs & le Peuple n'aimoient pas à voir changer continuellement ces Prêtres, les Evêques eurent la complaisance d'y

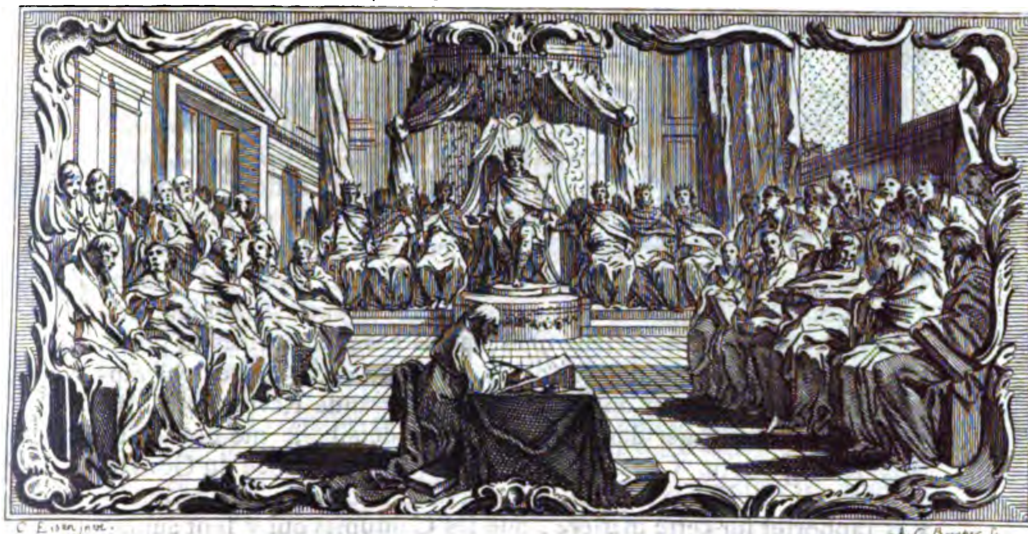
ETAT DE L'EGLISE.

laisser ordinairement les mêmes ; & ce fut alors proprement, que les Paroisses commencerent à se former. Cependant, de peur que ces Prêtres, devenus fixes, n'oubliassent qu'ils dépendoient de l'Eglise Cathedrale, les Evêques se reserverent les revenus assignez à ces Eglises par les Fondateurs. Cette reserve fit quelque peine à ceux qui faisoient des Dons. Ils ne pouvoient voir sans chagrin, que le Prêtre qui desservoit leur Eglise, n'avoit qu'une très petite portion de ce qu'ils donnoient. Ainsi, le zèle de fonder de nouvelles Eglises s'étant refroidi par cette raison, dans le tems qu'il étoit le plus nécessaire d'en augmenter le nombre, les Evêques trouverent à propos de se relâcher un peu. Pour cet effet, ils composerent avec ceux qui avoient intention de fonder des Eglises, & se contenterent de se reserver la troisieme ou la quatrieme partie des revenus, avec le droit de baptême & de funerailles, pour l'Eglise Episcopale. Cette difficulté étant levée, le nombre de ces Eglises augmenta considerablement, chaque Seigneur se piquant d'en fonder, tant pour sa propre commodité, que pour celle de ses Vassaux. De plus, lorsque les Grands alienoient quelques-unes de leurs Terres, les acquereurs manquoient rarement à fonder une Eglise dans le Domaine qu'ils avoient acquis. D'un autre côté, les Evêques étant devenus riches par les Dons qu'on faisoit à leurs Eglises, bâtirent aussi des Eglises dans les Fiefs qu'ils possedoient, tant pour la commodité de leurs Vassaux, que pour imiter les Grands, au nombre desquels ils commençoient à être eux-mêmes. Par tous ces moyens, le nombre des Eglises Rurales s'étant extraordinairement accru, il ne fut plus nécessaire d'envoyer des Prêtres de lieu en lieu, puisqu'il y en avoit un attaché à chaque Eglise, ainsi que je l'ai déja dit : & c'est de cette maniere que les Paroisses se formerent. Cependant, les Evêques demeurerent longtems en possession des Dixmes & des Offrandes, jusqu'à ce qu'enfin, pour exciter de plus en plus le zèle des Chretiens, ils applanirent cette difficulté, qui portoit obstacle aux fondations. Non seulement ils laisserent aux Prêtres Paroissiens, les revenus qu'il plaisoit aux Fondateurs de leur assigner, ou du moins la plus grande partie ; mais même ils leur accorderent le pouvoir d'administrer les Sacremens dans leurs Eglises. C'est ainsi que se forma la division des Paroisses, qui se trouva presque achevée vers le tems d'Edgar, ou peut-être de Canut le Grand. Entre ce tems-là, & le Regne d'Edouard le Confesseur, il se fit encore quelques subdivisions : mais selon les apparences, il y en eut très peu de nouvelles, depuis la Conquête des Normands. Du moins, on trouve dans quelques-unes des Chartres des derniers Rois Saxons, que les Paroisses de *Cambridge*, de *Huntington*, & de *Lincoln*, étoient les mêmes que celles d'aujourd'hui. Cela donne lieu de présumer, qu'il en est de même dans les autres Provinces. (1).

Wharton, Defence of Pluralities pag. 81.

Spelman Concil. Tom. I. pag. 548. & p. 544.

(1) On peut voir cela au long dans le *Livre du Jour du Jugement* (*Dooms-Day-Book*) où les Paroisses se trouvent à peu près les mêmes qu'aujourdhui. Tind.



DISSERTATION

Sur le Gouvernement, les Loix, les Mœurs, les Coutumes, & la Langue des Anglo-Saxons.

La plûpart des Loix observées en Europe sont venues des païs du Nord.



A Revolution arrivée en Europe, vers le commencement du cinquieme Siecle, est un évenement des plus remarquables qui se trouvent dans l'Histoire. L'Empire Romain, ce vaste Corps qui comprenoit presque toutes les Parties du Monde connu, étoit alors divisé en deux Empires, dont l'un contenoit les Provinces Orientales, & l'autre, les Occidentales. Celui-ci se trouva tellement harcelé par les invasions continuelles des Peuples du Nord, qu'après avoir perdu peu à peu toutes les Provinces dont il étoit composé, il fut enfin réduit à rien, & le nom même d'Empereur d'Occident s'évanouit avec cet Empire. Cette grande Revolution donna une nouvelle face à l'Europe, en la remplissant de nouveaux habitans, qui fondant de nouvelles Souverainetez sur les débris de l'Empire Romain, porterent en même tems de nouvelles Loix & de nouvelles Coutumes, dans les Païs de leurs Conquêtes. Les *Wisigoths*, les *Cattes*, les *Alains*, les *Sueves*, remplirent l'*Espagne* de leurs Colonies. Les *Gaules* furent comme inondées par les *Wisigoths*, par les *Bourguignons*, & par les *Francs*. L'*Italie* se trouva si souvent exposée aux invasions successives des *Herules*, des *Ostrogoths*, des *Lombards*, que les anciens habitans, bien loin d'y conserver la superiorité du nombre, n'y faisoient aucune figure. Les *Saxons*, les *Sueves*, les

Boïens ou *Bavarois*, s'étendirent dans toute l'Allemagne, & se rendirent maitres de cette grande partie de l'Europe. Enfin, la *Grande Bretagne* se trouva tellement remplie de *Saxons*, d'*Anglois* & de *Juttes*, qu'on ne put plus qu'à peine y discerner quelques restes des anciens Bretons. Il étoit bien naturel que ces Conquerans, en formant de nouveaux Royaumes, y établissent les Coutumes de leur Païs. On peut donc avancer comme une chose certaine, que les Loix qui s'observent aujourd'hui, dans la plupart des Païs de l'Europe, tirent leur origine de celles que ces anciens Conquerans y ont apportées du Nord. On pourroit aisément donner des preuves de cette vérité, par rapport à tous les Païs qui ont eu part à cette grande Revolution. Mais pour ne pas m'engager dans un trop grand détail, je me bornerai à la seule Angleterre. Ceux qui ont quelque connoissance du Gouvernement de ce Royaume, se convaincront aisément, par ce que je vais rapporter sur cette matiere, que les Coutumes qui y sont aujourd'hui en usage, sont, pour la plupart, celles que les Anglo-Saxons y apporterent des Païs septentionaux, & en dernier lieu d'Allemagne.

Les Loix d'Angleterre viennent des Saxons

On a vu dans le second Livre de cette Histoire, que les Saxons ne furent pas plutôt arrivez dans la Grande Bretagne, qu'ils formerent le dessein de s'y établir, & qu'ils y réussirent enfin, après une Guerre de cent-cinquante ans. Cette longue Guerre produisit une telle animosité entre eux & les Bretons, qu'il n'y a aucune apparence que les Saxons, qui demeurerent enfin victorieux, empruntassent du Peuple qu'ils avoient vaincu, la forme du Gouvernement qu'ils établirent dans leur Conquête. Si l'on vouloit donc rechercher *l'origine* des Loix & des Coutumes des Anglo-Saxons, ce seroit dans l'Allemagne & dans les Contrées du Nord, qu'il faudroit tâcher de la trouver, plutôt que parmi les anciens Bretons. En effet, il y a tant de ressemblance entre les Loix des Saxons, des Francs, des Sueves, des Lombards, & des autres Peuples sortis des Païs du Nord, qu'il faut nécessairement en conclure qu'elles avoient une même origine, plus ancienne que la séparation de ces Peuples. Cette ressemblance se trouve encore beaucoup plus grande entre les Loix des Anglo-Saxons qui occuperent la Grande Bretagne, & celles des Saxons Allemans, parce que ce n'étoit qu'un même Peuple, dont une partie alla s'établir dans la Grande Bretagne. Un Historien Anglois a fait voir manifestement, par le parallele qu'il fait des Loix & des Coutumes des Allemans avec celles des Anglois, que ceux-ci avoient apporté dans la Grande Bretagne, celles qui étoient en usage dans leur ancienne Patrie. Il assure même, que jusqu'à la Conquête des Normands, il n'y avoit pas en Angleterre une seule Loi, dont on ne trouvât la substance parmi celles des Allemans. Véritablement, comme ce Peuple, connu sous le nom général d'Anglo-Saxons, étoit composé de trois Nations, qui même avoient leurs quartiers séparez en Angleterre, il pouvoir y avoir quel-

Brady.

que difference à cet égard, entre les ſept Royaumes dont l'Heptarchie étoit composée. Mais cette difference ne pouvoit pas être bien grande, puiſque les trois Nations ſe trouvoient déja unies en Allemagne, avant que de paſſer en Angleterre, & ne faiſoient qu'un même Peuple qui portoit le nom de Saxons. Tout ce qu'on en peut conclure, c'eſt que les Loix que les Anglo-Saxons établirent en Angleterre, étoient composées de celles de Anglois, des Saxons, & des Juttes. Mais ce ſeroit ſans fondement, qu'on voudroit aller chercher l'origine du Gouvernement d'Angleterre dans celui des anciens Bretons, quoiqu'il ne ſoit pas impoſſible, que ces deux Gouvernemens fuſſent ſemblables à quelques égards. On doit donc regarder les Loix & les Coutumes que les Anglo-Saxons porterent dans la Grande Bretagne, comme un composé de celles que leurs Ancêtres avoient portées en Allemagne, & de celles qu'ils avoient trouvées en uſage parmi les anciens *Germains*. En effet, ce que Tacite rapporte touchant les Coutumes des *Germains* eſt ſi ſemblable, à pluſieurs égards, à celles des Saxons, qu'on ne peut preſque douter que ceux-ci n'ayent reçu beaucoup de choſes des premiers; à moins qu'on n'aime mieux dire, que les Coutumes des deux Nations avoient une même origine. Mais ce ſeroit un travail infini, que de vouloir remonter plus haut, pour en trouver la premiere ſource. Il ſuffit d'en avoir donné une idée générale. Ainſi, ſans pouſſer cette recherche plus loin, contentons-nous de voir quelle fut la forme de Gouvernement que ces Conquerans établirent en Angleterre.

Du Titre de Roi parmi les Saxons.

Les Saxons n'avoient point de Roi en Allemagne (1), lorſqu'ils envoyerent leurs premieres Troupes au ſecours des Bretons, ſous la conduite d'Hengiſt. Le Païs qu'ils occupoient en ce Païs-là, étoit diviſé en douze Gouvernemens ou Provinces, dont chacune avoit ſon Chef ou ſon Gouverneur établi par l'Aſſemblée Générale de la Nation, dans laquelle réſidoit le Pouvoir Souverain de leur Republique. On appelloit cette Aſſemblée *Wittena-Gemot*, c'eſt-à-dire, Aſſemblée des Sages (2): ou bien on lui donnoit le nom de *Mycel-Synod*, c'eſt-à-dire, Grande Aſſemblée. Outre les Gouverneurs Généraux prépoſez au Gouvernement des Provinces, il y en avoit auſſi de particuliers, dans les Villes & dans les Bourgs. En tems de Guerre, l'Aſſemblée éliſoit un Général (3) pour commander l'Armée, & pour être le Chef de la Republique. Il n'y a point de doute, que ce Général n'eût

(1) C'eſt une choſe digne de remarque, qu'en *France*, en *Eſpagne*, & en *Italie*, il n'y a point de mot pour ſignifier le Roi, (*King*), à la reſerve de celui qu'on a emprunté du Latin, Langue étrangere à ces Uſurpateurs, dans le tems qu'ils y aſſurerent leurs conquêtes. TIND.

(2) C'eſt de ce nom de *Sages*, que le Parlement d'Angleterre eſt ſouvent nommé *la Sageſſe de la Nation*. TIND.

(3) Ce Général de l'Armée étoit choiſi d'entre les douze Gouverneurs. TIND.

de grandes prérogatives : mais on en ignore le détail, & jusqu'où s'étendoient les droits de cette Charge si considerable. Il paroit même, par les disputes continuelles qu'il y eut en Angleterre, entre les Princes qui en étoient revêtus, & les autres Souverains, que ces droits n'étoient pas trop bien règlez.

Quoique le titre de *Roi* ne fût pas en usage parmi les Saxons, Hengist ne laissa pas de le prendre aussi-tôt qu'il fut en possession du Païs de Kent. En effet, il auroit eu de la peine à en trouver un autre qui eût pu bien marquer la Souveraineté qu'il venoit d'acquerir sur cette Province. Il est vrai que les titres de Duc & de Comte, ou leurs équivalens *Heartogh* & *Earldorman*, n'étoient pas alors inconnus : mais on ne les employoit pas encore pour signifier des Souverains. Ce ne fut que longtems après, que certains Ducs & Comtes étant devenus Souverains, ces titres servirent aussi en quelques endroits, à désigner une Autorité souveraine. Les autres Capitaines Saxons & Anglois, qui firent des Conquêtes dans la grande Bretagne après Hengist, imiterent ce premier Conquerant, en prenant le titre de Roi. Ainsi, au-lieu qu'en Allemagne, le Païs qui obéïssoit aux Saxons étoit divisé en douze Gouvernemens, leurs Conquêtes dans la Grande Bretagne furent divisées en sept Royaumes. Il y avoit pourtant cette difference, qu'en Allemagne chaque Gouverneur dépendoit de l'Assemblée Générale de la Nation ; au-lieu qu'en Angleterre, chaque Roi étoit Souverain de son petit Etat. Mais cela n'empêchoit pas qu'il ne fût dans quelque dépendance du Wittena-Gemot de son propre Royaume, qui règloit avec lui toutes les grandes affaires. De plus, par un consentement mutuel des sept Royaumes, on établit une Assemblée Générale de tous les sept, afin d'y règler les affaires qui les regardoient en commun. C'est ce qui a fait donner à cette espece de Gouvernement, qui concernoit les sept Royaumes comme faisant un seul Corps, le nom d'*Heptarchie*, c'est-à-dire, le Gouvernement de sept.

Forme de Gouvernement établie en Angleterre par les Anglo-Saxons.

Un Wittena-Gemot dans chaque Royaume ;

Ces premiers Rois, n'ayant presque pour Sujets que leurs propres Compatriotes, n'oserent pas entreprendre de s'attribuer une autorité despotique. Peut-être même, n'en eurent-ils jamais la pensée, étant accoutumez à des manieres toutes differentes dans leur Païs. Ils établirent donc, ou ils conserverent chacun dans son Royaume, un *Wittena-Gemot*, où l'on décidoit les mêmes affaires qu'on avoit accoutumé de décider en Allemagne dans ces mêmes sortes d'Assemblées. Quant à ce qui concernoit l'interêt commun des sept Royaumes, on en déliberoit dans l'Assemblée Générale de la Nation, où se trouvoient les Rois & les Grands des sept Royaumes. On ne sait pas bien en quoi consistoient les droits & les prérogatives du *Wittena-Gemot* Général. Il y a quelque apparence, que c'étoient les mêmes dont jouissent aujourd'hui les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Chaque Roi étoit Souverain : mais il exécutoit les résolutions prises en commun, auxquelles il avoit donné son consentement

& un pour tous les sept.

consentement ou par soi-même, ou par ses Commissaires. Quoi qu'il en soit, l'opinion commune est, qu'il y avoit un *Wittena-Gemot* pour chaque Royaume en particulier, & un général pour tous les sept (1).

(1) Pour avoir une idée exacte du Gouvernement que les *Goths* établirent dans les divers Royaumes de l'Europe, il est nécessaire de considerer la nature de leurs Armées envoyées pour chercher de nouvelles habitations. La Nation entiere étoit divisée, comme les *Israëlites*, en plusieurs Tribus distinctes & séparées, dont chacune avoit ses Juges sans aucun *Supérieur* commun, excepté en tems de Guerre, tel qu'un *Dictateur* parmi les Romains : ainsi les Armées ou Colonies qu'on faisoit partir de leur Païs surchargé d'habitans, n'étoient pas des Armées de *Mercenaires*, qui fissent des conquêtes pour l'avantage de ceux qui les *payoient ;* c'étoient des Societés *volontaires*, ou des *Copartageans* dans l'Expédition. Ces Societés étoient autant d'Armées distinctes, tirées de chaque Tribu, chacune conduite par ses propres Chefs, sous un Supérieur ou Général choisi par le commun consentement, & qui étoit aussi le Chef ou Capitaine de sa Tribu. C'étoit une Armée de Confédérés; ainsi la nature de leur Societé exigeoit que la proprieté du Païs conquis fût acquise à tout le Corps des Associés, & que chaque Particulier eût une Portion dans le tout qu'il avoit aidé à conquérir. Sur cela, pour fixer un Droit qui n'étoit pas encore règlé, le Païs conquis étoit divisé en autant de Portions (on les appella *Shires*, *Comtés*, &c.) que le *Général* ou Roi avoit de *Compagnons*, ou que l'Armée contenoit de *Tribus*, afin que les Membres de chaque Tribu qui avoient vêcu ensemble dans leur Païs, vêcussent de même dans leur nouvel établissement. Après cette division générale, les Terres étoient encore partagées entre les Chefs & les Officiers, qui en faisoient des sous-divisions entre leurs Volontaires. Ces Lots, lorsqu'ils étoient annuels ou à vie, étoient nommés en Latin *Beneficia*, mot que l'on a ensuite approprié aux Promotions Ecclésiastiques; & ensuite *Fiefs*, c'est à dire *Dons* ou *Possessions*, du mot Teutonique *Fée* Don, & *Od* Possession; dans la Langue Angloise on les appelle encore *Fees*. Comme il étoit nécessaire à leur établissement dans un Païs nouvellement conquis, de continuer leur *Général* dans son autorité, on doit le considerer sous deux divers égards. Premierement, comme Seigneur d'un District particulier, divisé parmi ses propres Volontaires; & comme Seigneur ou *Chef* de la grande Seigneurie du Royaume. C'est ainsi que nous pouvons nous former une idée de la nature des Gouvernemens établis en Europe par les Nations du Nord. A chaque District ou Comté présidoit un *Ealdorman*, *Earl*, ou Comte, qui avec une Assemblée de *Landholders* ou *Vassaux Tenanciers*, (*Vassaux* ainsi nommez du mot de *Gesell*, qui est le nom qu'on leur donne dans le Païs) règloit toutes les affaires du Comté. Et sur toute la Seigneurie du Royaume présidoit le *Général* ou Roi, lequel, avec une Assemblée générale des *Wites* ou Vassaux de la Couronne, règloit les affaires qui regardoient tout le Corps de la République ou Communauté. On verra comment tout cela se faisoit en Angleterre, & quels étoient les Membres des *Cours du Païs* ou Assemblées, de-même que ceux de la *Cour Générale* du Royaume, sous le Titre suivant, *Des Cours de Justice*. On peut faire plusieurs Remarques utiles sur ce qui en a été dit. Nous voyons de-là l'origine des *Principautés*, *Duchés*, *Comtés*, &c. dans lesquels les divers Royaumes de l'Europe ont été partagez. De-là nous pouvons aussi remarquer que la *Proprieté* ou *directum Dominium* du Païs, résidoit dans le Corps politique, & que les Tenanciers en *Fief* étoient seulement revêtus du *Dominium utile*; & qu'ainsi les Grands tenoient leurs Seigneuries du Public, ou Royaume, & non du Roi. C'est ainsi que les Princes d'Allemagne tiennent leurs Principautés de l'*Empire*, & non de l'Empereur; & c'est la raison pourquoi les Seigneurs *Anglois* sont nommez *Pairs* du Royaume, quoiqu'on croye communé-

Quel est le Gouvernement des Saxons.

Cela supposé, on n'est pas peu embarrassé à définir la nature du Gouvernement des Anglo-Saxons. D'un côté, il paroit *Monarchique*, puisqu'il y avoit un Roi dans chaque Royaume. Mais il étoit aussi *Aristocratique*, puisque le Roi n'avoit pas le pouvoir de faire des Loix sans le consentement de l'Assemblée Générale de la Nation, composée des principaux Seigneurs. Plusieurs même croyent qu'il étoit en partie *Démocratique*, & que le Peuple envoyoit des Députés au *Wittena-Gemot*, comme il en envoye aujourd'hui au Parlement. C'est ce qui sera examiné tout à l'heure. Mais il est nécessaire de voir auparavant, de quelles sortes de personnes le Peuple Anglo-Saxon étoit composé, puisque, sans cette connoissance, on ne sauroit bien comprendre la nature de ce Gouvernement.

Divers degrez du Peuple Saxon.

Le Roi.

Je ne parlerai pas ici du Roi, parce que j'aurai occasion dans la suite, de faire connoitre en quoi consistoit sa prééminence, & quelles étoient ses prérogatives.

La Reine.

La *Reine* étoit la seconde personne de l'Etat; mais seulement, par rapport aux honneurs qu'on lui rendoit: car elle ne se méloit pas du Gouvernement. Si quelquefois les Reines signoient les Chartres, avec les Rois leurs Epoux, c'étoit plutôt en consideration de leur rang, que par aucune nécessité. Pendant tout le tems de la Domination des Saxons, on ne trouve qu'une seule Reine qui ait joui du Pouvoir Souverain. C'étoit *Saxburge*, dans le Royaume de Wessex. Encore y a-t'il des Historiens qui assurent, que les West-Saxons la déposerent, par la seule raison qu'elle étoit femme. On a vu même, qu'à l'occasion de la

ment qu'ils tiennent leur Titre du Roi. Après que les *Fiefs*, d'annuels qu'ils étoient furent devenus *héréditaires*, il s'éleva plusieurs contestations entre les *Seigneurs* & leurs *Vassaux*, & entre les Vassaux eux-mêmes; sur lesquelles il fallut faire des Règlemens, concernant leurs droits & leurs fonctions réciproques. Ces Règlemens ramassés peu à peu des Décisions particulieres, furent appellez *la Loi des Fiefs;* & on s'en servit en Europe pendant plusieurs Siecles. Cette Loi est distinguée par l'Evêque *Nicolson* dans ces Périodes suivans. Sa Naissance, depuis l'irruption des Nations Septentrionales jusqu'à l'an 650. Son Enfance, depuis ce tems-là jusqu'en l'an 800. Sa Jeunesse, depuis le même tems jusqu'en 1027. Et enfin son état de Perfection, peu de tems après. Les Princes de l'Europe, & leurs Sujets se trouvant unis mutuellement par des Titres de possession en *Fief* (ce qui étant dûement consideré, montre puissamment la vraye nature du *Pouvoir* de la Royauté, & la mesure de l'Obeïssance des Peuples); cette union, dis-je, subsista pendant un long tems dans un heureux état, pendant lequel aucun Prince de l'Europe ne s'imagina être revêtu d'un Pouvoir arbitraire; jusqu'à ce que la Loi Civile ayant été ensevelie dans l'oubli pendant quelque tems, après l'établissement des Nations du Nord dans l'*Occident* de l'Empire, cette nouvelle idée parut au jour. Alors certains Princes se servirent de la *Lex Regia* pour s'attribuer un Pouvoir despotique, & introduisirent dans leurs Royaumes la *Loi Civile*, uniquement pour cette raison. Cette entreprise n'eut point de succès en Angleterre, mais elle gagna le dessus dans les autres parties de l'Europe, en *Espagne* même, où la lecture de cette *Loi* est pour cette raison défendue sur peine de la vie. Voyez l'Essai de *S. Amand*, sur le Pouvoir législatif d'Angleterre, pag. 46. TIND.

mort de *Brithrick* Prédécesseur immédiat d'Ecbert, les West-Saxons priverent leurs Reines des prérogatives dont elles avoient joui jusqu'alors. Le nom de *Queen* qu'on donnoit, & qu'on donne encore à la Reine, ne signifie, dans son origine, que *Compagnon* ou *Compagne*, en Latin *Comes*. Dans la suite, on l'employa pour désigner plus particulierement ceux qui approchoient de plus près la personne du Prince, d'où il passa dans une signification plus générale, pour marquer les Grands Seigneurs. Ainsi l'on trouve dans les anciens Romanciers François, & dans les Poëtes, *Li Queen de Flandre*, *Li Queen de Leicester*, pour dire les Comtes de Flandre & de Leicester. Le mot de *Queen* étoit donc un nom commun aux hommes & aux femmes, comme *Comes* en Latin. Enfin, le mot de *Comte* ayant été substitué pour les hommes, à la place de *Queen*, celui-ci resta seulement aux femmes. Ensuite, prenant une signification plus resserrée, il ne signifia plus que la Compagne du Roi, ou la Reine. Mais il faut remarquer, qu'il est devenu commun à toutes les Reines, soit qu'elles tiennent leur Dignité de leurs Epoux, ou qu'elles la possedent par leur propre droit.

Remarque touchant le nom de *Queen*.

Les Fils du Roi, & les Princes de la Maison Royale, étoient les troisiemes en ordre. Ils étoient distinguez par le titre de *Clytons*, pris d'un mot Grec qui signifie *Illustre*. Il est assez difficile de comprendre, par quelle raison les Princes Saxons affectoient un titre pris de la Langue Grecque. On pourroit croire que le mot *Clyto* avoit du rapport à quelque terme de l'ancien Langage Saxon, si le titre de *Totius Angliæ Basileus* (1), que le Roi Edgar prenoit, laissoit aucun lieu de douter qu'ils n'eussent le Grec en vue. Comme ce titre ne se donnoit qu'aux Princes, on vint peu à peu à se servir du seul mot de *Clyto*, pour désigner un Prince du Sang Royal. Ainsi, rien n'est plus commun aux anciens Historiens Anglois, que de se servir du terme de *Clytones*, *Clytonculi*, pour dire les Enfans du Roi. Dans la suite, à la place de ce mot, on substitua le terme Saxon *Atheling*, du mot *Adel* ou *Edel*, qui signifie *Noble*. Quant à la terminaison en *ing*, elle marque l'extraction ou la descendance, comme l'enseigne Guillaume de Malmesburi. *Les Fils des Rois d'Angleterre*, dit cet Historien, *avoient accoutumé de prendre des noms qui marquoient leur extraction. Ainsi, le Fils d'Edgar se faisoit appeller* Edgaring, *le Fils d'Edmond*, Edmonding, *& ainsi des autres. Mais ils avoient tous un titre commun, savoir celui d'*Atheling. Comme les François qui s'établirent dans les Gaules étoient venus d'Allemagne, il y a apparence que cette terminaison en *ing*, qui se remarque dans les mots *Merovingiens* & *Carlovingiens*, pour marquer les Descendans de Merovée & de Charles, est venue de la même source.

Les Princes.

Remarque sur le nom de *Clytons*. *Selden*, *Titles of Honor*.

G. *Malmesb. de Regibus* L. 1. c. 3.

Après les Princes, le premier dégré de la Noblesse étoit celui de

(1) Le Roi *Edgar* se qualifie, *Totius Angliæ Basileus*, dans sa Chartre de l'Abbaye de *Glassenbury*, comme on le voit dans les Antiquitez de ce Monastere, recueillies par *Malmsbury*. TIND.

Les Earldormans. *Earldorman* (1). Ce mot qui, dans son origine, ne signifie qu'un homme âgé, ou ancien, vint peu à peu à désigner les personnes les plus distinguées, apparemment parce qu'on choisissoit pour exercer les plus grandes Charges, ceux qu'une longue expérience en pouvoit rendre plus capables. Ce n'est pas seulement parmi les Saxons que ces deux significations se trouvent confondues. On voit dans l'Ecriture sainte, que les Anciens d'*Israël*, de *Moab*, de *Madian*, étoient pris pour les principaux de ces Nations. Les mots *Senator*, *Señor*, *Signor*, *Seigneur*, en Latin, en Espagnol, en Italien, & en François, signifient la même chose. Les Earldormans étoient donc en Angleterre, les plus considerables de la Noblesse, ceux qui exerçoient les plus grandes Charges, & par une suite très naturelle, qui possedoient le plus de biens. Comme c'étoit ordinairement à ceux de cet ordre qu'on confioit les Gouvernemens des Provinces, au-lieu de dire le Gouverneur, on disoit l'*Ancien* ou l'*Earldorman* d'une telle Province. C'est de là que peu à peu, ce mot vint à signifier un Gouverneur de Province, ou même d'une seule Ville. Pendant le tems de l'Heptarchie, ces Charges ne duroient qu'autant de tems qu'il plaisoit au Roi, qui dépossedoit les Earldormans quand il le jugeoit à propos, & en mettoit d'autres en leur place. Enfin, ces Emplois furent donnez à vie, du moins ordinairement. Mais cela n'empêchoit pas, que ceux qui les possedoient n'en pussent être destituez pour diverses causes. On en a vu des exemples dans les Regnes de Canut le Grand & d'Edouard le Confesseur. Depuis que les Danois se furent établis en Angletere, le nom d'Earldorman se changea peu à peu en celui de *Earl*, mot Danois de la même signification. Ensuite les Normans voulurent introduire celui de *Comte*, qui, bien que different dans sa premiere origine, désignoit pourtant la même Dignité. Mais par des raisons qu'il seroit trop long d'expliquer, le terme Danois de *Earl*, s'est conservé jusqu'à ce jour, pour signifier celui qu'en d'autres païs on appelle *Comte*.

Diverses sortes d'Earldormans. Il y avoit plusieurs sortes d'*Earldormans*. Les uns n'étoient proprement que des Gouverneurs de Province. D'autres possedoient leur Province en propre, comme un Fief dépendant de la Couronne, de telle sorte que cette Province étoit toujours regardée comme Membre de l'Etat. L'Histoire d'Alfred le Grand fournit un exemple de cette derniere sorte d'Earldormans, qui étoient fort rares en Angleterre. On y trouve, que ce Prince donna la Mercie en proprieté au Comte Ethelred, & qu'Elflede, Veuve de ce Comte, en conserva la possession sous le Regne d'Edouard l'Ancien son Frere. Ce ne fut même que par la violence qu'Edouard fit à *Alfuïne* sa Niece, qu'après la mort d'Elflede, il se remit en possession de ce païs-là. Voici la maniere dont s'exprime Guillaume de Mal-

(1) Notre Auteur écrit *Earldorman*. Je n'ai trouvé ce mot ainsi orthographié en aucun Ecrivain. Les *Annales Saxonnes*, &c. les appellent **Ealdorman**. Tind.

mesburi, en parlant d'Edouard l'Ancien : *Il avoit uni les deux Royaumes de Mercie & de Wessex: mais quant au premier, il n'en avoit que le titre seulement, parce qu'il avoit été donné à un Seigneur nommé Ethelred.* Et pour marquer la maniere dont ce Seigneur tenoit la Mercie, le même Historien dit en un autre endroit, en parlant d'Alfred le Grand : *Il donna Londres, Ville Capitale de la Mercie, à un Seigneur nommé Ethelred, qui avoit épousé Elflede sa Fille, pour la tenir de lui en foi & hommage.* On voit par là, qu'Ethelred tenoit la Mercie comme un Fief, de la même maniere qu'*Octa* & *Ebusa* avoient autrefois possedé le Northumberland comme une dépendance de la Couronne de Kent, ainsi que le même Historien l'assure. C'est ainsi qu'en France, vers le commencement de la troisieme Race des Rois, les Duchez & les Comtez, qui n'étoient auparavant que de simples Gouvernemens, furent donnez en proprieté sous la condition de l'hommage. Les Earldormans, ou les Comtes de cette espece, étoient honorez des titres de *Reguli, Subreguli, Principes, Patricii.* Il n'est pas même sans exemple, qu'on leur ait donné le titre de *Roi.* Quant aux autres, qui n'étoient que de simples Gouverneurs, ils prenoient seulement le titre d'Earldorman d'une telle Province, lequel on a quelquefois traduit en Latin par *Consul.* Les premiers faisoient rendre la Justice en leur propre nom : ils profitoient des confiscations, & s'approprioient les revenus de leur Province. Les derniers rendoient eux-mêmes la Justice au nom du Roi, & ne retiroient que certains émolumens qui leur étoient assignez. Le Comte Goodwin, quelque grand Seigneur qu'il fût d'ailleurs, n'étoit que de ce dernier ordre. A ces deux sortes de grands Earldormans, on en peut ajouter une autre de ceux qui portoient ce titre, quoiqu'ils n'eussent pas de Gouvernemens, parce qu'ils étoient d'une naissance distinguée, & que c'étoit ordinairement parmi eux qu'on choisissoit les Gouverneurs. Ainsi, le titre d'Earldorman ne désignoit quelquefois qu'un homme de qualité.

Earldormans inferieurs.

Il y avoit encore des Earldormans inferieurs dans les Villes, & même dans les Bourgs. Mais ce n'étoient que des Magistrats subalternes qui rendoient la Justice au nom du Roi, & qui dépendoient des Grands Earldormans ou Comtes. Le nom d'Earldorman ou d'*Alderman* est demeuré à ces Officiers inferieurs, pendant que les premiers ont pris le titre de *Earl* ou de *Comte*.

Ducs ou Heartoghan.

La Charge d'Earldorman étoit Civile, & ne donnoit aucune inspection sur les affaires qui regardoient la Guerre. Il y avoit dans chaque Province un *Duc*, qui commandoit la Milice. Ce nom de Duc, pris du Latin *Dux*, est moderne. Les Saxons appelloient cet Officier *Heartogh* (1). Celui-ci n'avoit aucun droit de se mêler des affaires Civiles. Son Emploi étoit entierement different de celui du Comte, comme il en étoit aussi indépendant. *Hengist* & *Horsa* sont appellez dans les Annales

(1) *Heretogh*, c'est à dire, Chef public, ou Capitaine. TIND.

Saxonnes, *Heartoghan* ou Ducs, parce qu'ils n'avoient pas été envoyez dans la Grande Bretagne pour gouverner ce Païs-là, mais pour y faire la Guerre. Au contraire, *Octa* & *Ebusa* ont toujours dans les mêmes Annales, le titre d'Earldormans, parce qu'ils étoient Gouverneurs du Northumberland, comme d'une dépendance du Païs de Kent. Il est vrai qu'on pouvoit aussi leur donner le titre de *Ducs*, parce qu'ils avoient le commandement des armes. On trouve en effet assez fréquemment dans les Histoires, que tantôt le titre de *Duc*, tantôt celui de Comte, sont donnez à une même personne lorsque les deux charges se trouvoient réunies dans un même sujet, comme elles le furent assez communément vers la fin de l'Heptarchie. Ainsi, les Gouverneurs du Wessex, de la Mercie, & de l'Estanglie sont nommez indifferemment *Ducs* ou *Comtes*. Mais j'ignore par quelle raison, les Historiens ne donnent jamais le titre de *Duc* au Gouverneur du Northumberland. Il y a eu pourtant des Gouverneurs de cette Province, qui ont eu le commandement des armes (1), comme par exemple *Siward*, à qui Edouard le Confesseur donna la conduite de la Guerre de Cumberland.

Du Grand Alderman.

Il y avoit encore parmi les Saxons, trois Charges considerables, dont deux étoient Civiles, & la troisieme Militaire. La premiere, dont peu de Sujets ont été revêtus, étoit celle d'*Alderman de tout le Royaume*. Cette Charge répondoit à celle de *Grand Justicier*, de *Lieutenant de Roi*, de *Viceroi*, de *Gardien du Royaume*. Elle étoit si considerable, que celui qui la possedoit étoit honoré du titre de *Half-Kyning*, c'est-à-dire, *Demi-Roi*. On ne trouve dans l'Histoire des Anglo-Saxons, que deux Seigneurs qui en ayent été revêtus, savoir, un Comte d'Estanglie nommé *Adelstan*, & *Alwin* son Fils, qui prenoient le titre de *Totius Angliæ Aldermanus*. La seconde Charge

Du Chancelier. *Selden Titles of Honor. 2. Part. c. 5. pag. 505.*

étoit celle de *Chancelier* (2). Celui qui la possedoit, jugeoit en dernier ressort toutes les Causes qui étoient portées à la Cour du Roi. Il devoit aussi dresser toutes les Chartres, & les signer, sans quoi elles auroient manqué d'une formalité nécessaire. Le premier Chancelier dont l'Histoire Saxonne fasse mention, est *Turketule*, Cousin d'Edouard l'Ancien, qui fut ensuite Abbé de Croyland. Je doute pourtant

Du Kynings-

que cette Charge fût d'une institution si moderne. La troisieme charge

(1) L'union de ces deux Offices, d'*Ealdorman* ou Gouverneur, & de Duc ou Chef, en une seule personne, n'étoit autre chose que ce qui se pratiquoit par les Romains dans la personne de leur *Consul*. L'Art de la Guerre, du tems des *Saxons*, n'étoit pas parvenu à ce degré de perfection où il est à présent. On peut voir au long les devoirs & fonctions du *Heretogh*, & la maniere dont il étoit élu en pleine Assemblée (*Folk-mote*), dans les Loix d'*Edouard le Confesseur*. Voyez le Docteur *Wilkins*, pag. 205. *De Heretochiis*. TIND.

(2) *Chancelier*, ainsi nommé du mot Latin-Barbare *cancellare*, à cause qu'il *cancelle* ou efface ce qu'il lui plait dans les Concessions & Requêtes. *Tyrrel*, Introd. pag. 73. TIND.

étoit celle de *Général d'Armée*, en Saxon, *Kynings-Hold*, c'est-à-dire, *Conducteur* ou Général *du Roi*. C'étoit le Chef des Ducs, ou le Généralissime, à peu près comme le Connêtable en France. Mais cette Charge ne subsistoit que pendant la Guerre. En tems de Paix, ou lorsque le Roi ne jugeoit pas à propos d'avoir un Général en Chef pour toutes les Troupes du Royaume, les *Holds* ou Ducs de chaque Province prenoient soin de la Milice. Hold, ou Généralissime.

Après les Comtes & les Ducs, étoient les *High-Shereeves*, ou Grands Sherifs des Provinces. C'étoient des Magistrats que le Roi envoyoit dans les Provinces où il n'y avoit point de Comtes, pour y tenir sa place, & y rendre la Justice. On les appelloit en Latin, *summi Prepositi*, *Custodes Provinciarum*, & ensuite, *Vicecomites* : non qu'ils dépendissent des Comtes, mais parce qu'ils exerçoient la Charge du Comte, dans les Provinces où il n'y en avoit point. Il est bien vrai, qu'il y avoit quelquefois des *Grands Sherifs* dans les Provinces où il y avoit aussi des Comtes; mais *Selden* prétend, que c'étoit à cause de quelque Privilege particulier qui rendoit ces Provinces sujettes à la juridiction du Roi. Quoiqu'il en soit, c'est de là qu'est venu le titre de *Vicomte*, qui est un degré au-dessous de celui de Comte. Quant au nom de *Sherif* (1), il est demeuré à des Magistrats inferieurs, qui exercent dans chaque Province la Charge des anciens Vicomtes, ceux-ci étant depuis longtems du nombre des Pairs du Royaume. Des grands Sherifs ou Vicomtes.

Au-dessous des Grands Sherifs étoient les *Thanes* (2), nom qui signi- Des Thanes.

(1) *Sherif*, comme *Shire-Reve*, c'est à dire Prévôt du *Shire* ou Comté, du mot Saxon *Gerefa*, & par abbréviation *Grefa*, & *Greve*, prononcé par les Normands *Reve*. Ainsi *Port-Greve* est le Prévôt du Port, du mot Allemand *Grave* qui signifie *Juge* ; d'où viennent les vieux mots *Cent-Grave*, *Tun-Grave* &c. pour signifier les principaux Magistrats des *Hundreds* & *Tythings*, *Centaines* & *Dixaines*, *Centeniers* & *Dixeniers*. C'est ainsi qu'en Allemagne, les Juges des *Bourgs* & des *Marches* ou frontieres furent nommés *Burg-graves*, & *Mark-graves* ; & le mot de *Grave* est encore en usage pour signifier les Princes Souverains des Territoires, dont la qualification est suivie du même mot. Les *Sherifs* des *Saxons* étoient choisis par l'Assemblée du Comté ; voyez le Docteur *Wilkins*, pag. 205. TIND.

(2) C'est l'opinion commune, qu'après la *Conquête*, les Barons étoient la même chose que les *Thanes* du tems des *Saxons*. Mais après un bon examen, on trouve que cela n'est pas ainsi. Le mot *Thane* ne se trouve point dans les plus anciens Monumens *Saxons*, & son origine semble être celle-ci. Les *Anglo-Saxons* s'étant polis avec le tems, plusieurs Offices, dont les Grands faisoient les fonctions personellement, furent, par un air de grandeur & de commodité, dévolus à d'autres personnes. Et comme en ce tems-là il y avoit peu d'argent, on récompensoit ces Officiers avec des Terres qu'on leur donnoit. Ces Terres furent appellées *Tain-Land* ; elles ne payoient point de Rente fonciere, les services du Vassal en tenant lieu au Seigneur. Ainsi le *Valet de Chambre* d'un grand Seigneur, son *Fauconnier*, son *Chasseur*, &c. furent appellez ses *Thanes*. Ces *Thanes* furent divisez en Grands & en Petits. Ils ne differoient qu'en ce que les Grands étoient Vassaux du Roi, & les Petits, de quelqu'un des Sujets. On voit par-là que les *Thanes* n'étoient proprement que ce que les Normands appelloient *Tenanciers par Ser-*

fie en Saxon, *Ministre* ou *Serviteur*. Il y en avoit de deux especes. On appelloit les uns *Masse-Thanes*, c'est-à-dire *Thanes Ecclésiastiques*, & les autres *World-Thanes*, c'est-à-dire, *Thanes du monde* ou *Laïques*. Les Thanes en général, étoient divisez en trois Classes. La premiere étoit composée des *Thanes du Roi*, tenans des Terres qui relevoient immédiatement de la Couronne, & qui ne rendoient hommage qu'au Roi seul. C'étoient proprement ceux qu'on a depuis appellez Pairs du Royaume, & qui constituent la grande Noblesse. Par conséquent, les Ducs, les Earldormans & les Vicomtes, étoient rangez dans cette premiere Classe de Thanes, aussi bien que ceux qui, sans avoir des Charges, possedoient des Fiefs relevans immédiatement de la Couronne. Les Normands changerent le nom de *Thane* en celui de *Baron*, & appellerent *Baronies* les Terres que les Saxons nommoient *Thanelands*. C'est de là qu'est venue la coutume qui a long-tems subsisté en Angleterre, de ranger toute la grande Noblesse sous le titre général de Barons, parce que tous les Grands étoient *Thanes*. La seconde Classe des *Thanes* étoit composée de ceux qu'on appelloit *Midle-Thanes*, c'est-à-dire *Thanes du milieu* ou *mitoyens*, parce qu'y ayant un rang de Thanes plus bas, ceux-ci se trouvoient dans la Classe du milieu. S'ils tenoient des Terres du Roi-même, elles étoient peu considerables, & pour l'ordinaire, celles qu'ils possedoient relevoient des Comtes ou des Barons. Les Normands appellerent ceux-ci *Vavassors*, & leurs Terres, *Vavassories*. Je crois qu'on peut exprimer la signification de ce mot, par celui de simples Gentilshommes, ou Arriere-Vassaux. La troisieme Classe de Thanes étoit de ceux qui tenoient leurs Terres des Thanes encore du second rang, ou Vavassors. Ceux-ci n'étoient point rangez parmi la petite Noblesse. C'étoient proprement des gens qui, sans avoir le rang de Gentilshommes, vivoient noblement, du revenu de leur bien, & qui n'exerçant aucune profession, étoient distinguez du menu peuple. Si je ne me trompe, c'étoit à ceux-ci que convenoit particulierement le titre de *Gentleman*; au-lieu que les Thanes de la Selden. seconde Classe tenoient le même rang qu'ont aujourd'hui les Chevaliers & les Ecuyers. Je sai bien que plusieurs prétendent que le titre de *Gentleman* est équivalent à celui de *Nobilis*, Noble, & que par conséquent, ceux à qui on donne ce titre sont partie de la Noblesse.

genterie, lorsque la *Sergenterie* ou service regardoit le Public; c'est-à-dire, si la Terre étoit donnée pour le service de *Grand-Maitre* ou *Maréchal* d'Angleterre, alors un pareil don étoit nommé *Grande Sergenterie*: mais si c'étoit pour le service d'*Intendant de la Maison*, *Maitre des Ecuries*, &c. eu égard à la personne du Roi, de tels services alors donnoient un Titre de possession de *Petite Sergenterie*. Or les prémiers de ces *Tenanciers* qui avoient des Offices *publics*, étoient mis au nombre des Barons. *Sergeantry* est un mot du Vieux François, pour signifier *Service*, (*Servitium*). Ainsi *Thanes* & *Sergens* signifient la même chose, savoir, *Ministres* & *Servans*. Voyez *S. Amand*, pag. 112. Tind.

L'affinité

L'affinité même qui se trouve entre les mots *Gentleman* & *Gentilhomme*, semble favoriser ce sentiment. Je n'ai pas dessein de leur disputer cette prétention. Je me contenterai seulement de faire remarquer une difference notable entre ce qu'on appelle en France un *Gentilhomme*, & un *Gentleman* d'Angleterre. C'est que n'y ayant en France qu'un seul Corps de Noblesse, un simple Gentilhomme est Membre de ce Corps-là, & n'est pas moins noble que le Duc. Mais le *Gentleman* d'Angleterre ne peut être rangé, tout au plus, que dans le second Ordre des Nobles, & dans ce qu'on appelle *la Petite Noblesse* (1). D'ailleurs, on donne en Angleterre le titre de *Gentleman* à une infinité de gens dont la naissance est très médiocre, & qui certainement n'auroient pas droit en France, de se qualifier *Gentilshommes*.

Le dernier Ordre du Peuple Saxon, j'entens du Peuple libre, étoit celui des *Ceorles*, c'est-à-dire, des Marchands, des Artisans, des habitans de la campagne, & autres. C'est de là, sans doute, qu'est venu le nom de *Churle* ou *Kerle*, qu'on donne par mépris aux gens de basse condition. Les *Ceorles* & les *Thanes de la troisieme classe* étoient également libres, quant à leurs personnes : mais il y avoit entre eux cette difference. Les *Thanes* possedoient leurs Terres par un droit appellé *Block-land*, & ils pouvoient en disposer par Testament, ou de quelqu'autre maniere que ce fût, en payant un certain droit au Seigneur. Mais les Ceorles ne possedoient que des Terres appellées *Sock-lands*, Terres de charrue, dont ils ne pouvoient disposer, parce qu'ils n'étoient proprement que des Fermiers. Entre les Ceorles, ceux qui tenoient de ces sortes de Terres étoient distinguez par le nom honorable de *Sock-men*, de ceux qui n'étoient pas assez riches pour en avoir, & qui exerçoient quelque métier pour gagner leur vie. En général, tout le Peuple au-dessous des Thanes, & au-dessus des Esclaves dont je parlerai tout-à-l'heure, étoit dans le rang des Ceorles. Ceux-ci, par rapport à la liberté, étoient aussi libres que les Earldormans & les Thanes. Ils pouvoient même monter au rang des Thanes de la troisieme Classe, s'ils venoient à augmenter leur bien jusqu'à posseder cinq Hydes de Terre, à avoir une Maison avec une Cour fermée, une Cuisine, une Salle à manger, & une petite Cloche pour appeller les Domestiques. Selden croit que par une Hyde il faut entendre autant de Terre qu'il en faut pour le labourage d'une Charrue. Les Ceorles.

Le dernier Ordre des Sujets, c'étoient les *Esclaves*, qui étoient de deux sortes. Les uns étoient véritablement Esclaves, qui, ne possedant rien en propre, ne travailloient que pour leurs Maitres, de qui ils recevoient le simple entretien de leur vie, pour toute recompense de leur travail. Les autres, qui étoient proprement des Serviteurs, avoient de petites maisons qu'ils tenoient de la liberalité de leurs Seigneurs. Quel- Deux sortes d'Esclaves.

(1) Gentry. TIND.

ques-uns croyent que c'étoient des Descendans de ces anciens Bretons, qui s'étoient soumis à l'esclavage pour sauver leurs vies, pendant les fureurs que les premiers Saxons exercerent en Angleterre. D'autres prétendent, que ces gens-là étoient venus des Esclaves que les Saxons avoient amenez dans l'Isle. Quoi qu'il en soit, ces Esclaves, un peu moins Esclaves que les premiers, faisoient valoir les Terres de leurs Maitres, dont ils tiroient eux-mêmes quelque profit, sans qu'il leur fût permis de quitter le lieu de leur demeure pour aller s'établir dans un autre, à moins que leur Seigneur n'y consentît. Ils furent depuis nommez *Villains* (1), c'est-à-dire Villageois, ou habitans de la Campagne. On trouve encore en divers endroits d'Allemagne, de ces sortes de Païsans qui sont sujets à beaucoup de corvées, & qui pour l'ordinaire sont traitez fort rudement par leurs Seigneurs. Lorsqu'on affranchissoit des Esclaves, ils passoient incontinent dans l'Ordre des *Ceorles*, les Affranchis ne faisant point un Ordre de Sujets à part, comme quelques-uns le prétendent. Il est vrai qu'on les appelloit *Fraoletan*, c'est-à-dire *Affranchis*: mais ce n'étoit que pour les distinguer des personnes originairement libres, qui n'avoient pourtant aucun Privilege particulier. Au reste, parmi les Anglo-Saxons, les Maitres n'avoient pas pouvoir de vie & de mort sur leurs Esclaves. Les Loix avoient même pourvu, qu'on ne pût pas les estropier, ou les mutiler, sans encourir quelque punition. Ceux qui avoient fait ces Loix, avoient en quelque maniere imité la Loi de Dieu, sans la connoitre.

Des Freeholders.

Tous les Sujets du Roi, à l'exception des Esclaves & des Villains, étoient *Freemen* & *Freeholders*, c'est-à-dire, Hommes libres, & Tenanciers libres. Mais quoique les Comtes & les Barons, ou Thanes, pussent être compris dans cette dénomination générale, on entendoit communément par les *Freeholders*, les Thanes des deux dernieres Classes, & les *Ceorles*.

Des Bourgeois & des Aldermans des Villes.

Les habitans des Villes, qui étoient nommez *Burghwitan* ou Bourgeois, avoient le Privilege d'être gouvernez par des Magistrats pris de leur Corps, auxquels on donnoit le titre d'*Aldermans*, & de former une

(1) Il y avoit en Angleterre deux sortes de *Villains*. Les *Villains* en *Gros*, qui étoient immédiatement assujettis à la personne de leur Seigneur, & de ses héritiers: les autres étoient les *Villains regardant le Manoir Seigneurial*; c'est-à-dire, appartenant & étant annexés à un *Manoir*. Il n'y a à présent proprement aucun *Villain*, quoique la Loi qui les regarde n'ait point été révoquée. Les successeurs des *Esclaves* ou *Villains* sont les Vassaux, *Copy-Holders*, qui, malgré le tems qui les a favorisez considérablement à d'autres égards, retiennent encore une marque de leur ancienne servitude. Car comme les anciens *Villains* n'étoient point regardez comme Membres de la Communauté, mais comme *Portion* & accessoire des Biens du Proprietaire, ils étoient par-là exclus de tout droit dans le Pouvoir *Législatif*, & leurs Successeurs sont encore privez du droit de suffrage dans les Elections, en vertu de leur *Vassellage* (Copy-hold.) TIND.

Communauté, d'où ce qu'on appelle en Angleterre *Corporation* (1), a tiré son origine. Ce Privilege leur étoit accordé en vue de favoriser les Arts, & sur-tout, le Commerce, qui étoit regardé avec raison comme un très-grand avantage pour l'Etat. C'étoit encore pour le faire fleurir de plus en plus, que les Loix ordonnoient, que si un Marchand avoit passé trois fois la grande Mer, il pouvoit prendre le titre de *Thane*, & jouïr des Privileges de cet Ordre. J'ignore ce qu'il faut entendre par la grande Mer, si ce n'est pas celle qui est entre l'Angleterre & l'Allemagne ou les Païs-Bas, puisqu'en ce tems-là, les Indes Occidentales n'étoient pas connues. Depuis le tems des Saxons, on n'a pas pris moins de soin en Angleterre de faire honneur à la profession de Marchand, puisqu'on voit encore très fréquemment les Rois honorer du titre de Chevalier, ceux qui se distinguent honorablement dans le Commerce.

Après avoir parcouru les differens Ordres du Peuple Saxon, il faut présentement considerer comment il étoit gouverné, & principalement, de quelle maniere on administroit la Justice. Pour cet effet, il est nécessaire de parler des diverses Cours qui étoient établies en Angleterre, par où l'on pourra voir l'origine des divers Tribunaux qu'il y a aujourd'hui dans ce Royaume.

DES COURS DE JUSTICE.

Disposition du Royaume, suivant laquelle les Cours ont été formées.

J'Ai déja remarqué dans la Vie d'Alfred le Grand, que ce Prince partagea l'Angleterre en *Shires*, celles-ci en *Trithings*, *Lathes*, ou *Wapentacks* (2), ceux-ci en *Hundreds* ou *Centaines*, & les Centaines en *Dixaines*. Il ne faut pourtant pas s'imaginer, qu'en faisant cette division, il introduisît une nouveauté inconnue auparavant aux Anglois. Il ne fit que mettre en meilleur ordre les Divisions déja faites, & y faire quelques changemens, pour les rendre plus commodes. Du moins, pour ce qui regarde le partage du Royaume en Shires, il est certain qu'il ne fit que le mieux proportionner qu'on ne l'avoit fait jusqu'alors. Cela paroit de ce que du tems du Roi Ethelwolph, il y avoit des Comtes de *Som-*

(1) Après que les Terres furent données en propre & devenues Biens héréditaires, la nécessité obligea bien des gens à imaginer des moyens de contribuer aux commoditez & aux plaisirs des gens riches, pour avoir par-là de quoi vivre. De-là vint l'invention des Arts & des Sciences, & leur encouragement. Cela donna lieu à la fondation de plusieurs Villes ou Bourgs, qui se formerent dans toute l'Europe. Ces gros Lieux, qui anciennement dans les autres Royaumes, de même qu'en Angleterre, étoient devenus nécessaires & utiles, se rendirent par-là fort considérables. *S. Amand*, pag. 52. TIND.

(2) Les *Wapentakes* sont la même chose que les *Hundreds* Centaines); & non pas les *Laths* ou *Thytings*, comme Mr. *de Rapin* semble le croire ici & ailleurs. Ce mot de *Wapentake* est encore en usage au Nord de la riviere de *Trent*. TIND.

merset & de *Devonshire*, ainsi que le rapporte *Asser* qui vivoit environ le même tems. Mais Alfred, qui avoit réuni toute l'Angleterre sous une même Domination, fit une Division plus exacte & plus étendue des parties de l'Etat. Les Shires comprenoient tout un Païs sujet à la juridiction d'un Comte, c'est pourquoi elles furent aussi nommées Comtez. Quelques-unes de ces Shires étant divisées en *Trithings*, d'autres en *Lathes*, & d'autres en *Wapentacks*; chacune de ces Divisions, qui n'étoient que la même chose sous des noms differens, comprenoit trois ou quatre *Centaines*, ou plus ou moins de Maisons; & chaque *Centaine* fut partagée en *Dixaines*. Les Cours de Justice furent formées par rapport à ces diverses Divisions. C'est-à-dire, qu'il y avoit une Cour pour chaque Dixaine, une pour chaque Centaine, & ainsi du reste; afin que la Justice pût être rendue à moins de frais, plus promptement, & avec plus d'exactitude.

De la Cour des Tithings ou Dixaines.

La moins considerable de ces Cours étoit celle des Dixaines. Elle étoit composée de dix Chefs de Famille (1), qui étoient Cautions réciproques les uns des autres, comme chacun en particulier l'étoit de sa propre Famille. Il n'y avoit point de Sujet dans tout le Royaume, qui ne dût être enrollé dans quelque Dixaine. On avoit seulement accordé aux personnes du premier rang, que leur seule Famille composât une Dixaine, de laquelle elles étoient responsables. Chaque Dixaine avoit un Chef ou Président, qu'on appelloit *Tithing-man*, ou *Burghs-Holder*,

(1) Il ne faut pas entendre par dix Chefs de famille, dix Chefs de famille ordinaires; mais dix *Seigneurs de Manoir Seigneurial*, avec tous leurs Vassaux, Tenanciers, Laboureurs & Esclaves, qui, quoiqu'ils ne vécussent pas sous le même toit avec le Seigneur, étoient regardez comme une portion de sa famille. Comme il n'y avoit pas dans ces premiers tems des gens qui eussent de petits Franc-Fiefs, dix familles de cette nature devoient occuper un grand terrein, & pouvoient former une *Dixme Rurale*. C'est ainsi que les *Dixmes de Ville* ou *de Bourg* ne consistoient pas en dix Marchands en détail ou Artisans, mais en dix *Compagnies* ou *Confréries*, nommées en Saxon *Guilds*. Il est possible que quelques-uns des plus considerables d'entre eux employoient grand nombre d'Ouvriers, de Mercenaires, ou d'Esclaves; & si nous entendons par *Familles* un si grand nombre de gens, nous pouvons concevoir aisément qu'elles formoient des Villes entieres, ou des Bourgs. Chaque *Dixaine* (*Tything*) étoit comme une petite République, qui exerçoit un Pouvoir Judiciaire dans l'étendue de son Territoire, & ne differoit du *Shire* ou Comté que dans l'étendue du Territoire & dans le nombre des habitans. Car, à l'exemple du *Comte* (*Earl*) qui présidoit à l'Assemblée générale de chaque *Comté*, on élisoit de même un des Membres de la *Dixaine* chaque année, pour présider à la Cour des *Dixaines*. Ces Présidens étoient nommez *Sapientes*, & par les Saxons *Witan*. Après la *Conquête*, les Présidences de ces Officiers furent à vie, pour l'amour des *Normands*, qui autrement n'auroient pas été choisis; & au-lieu de *Wites*, on les nomma *Barons*: & les dix *Manoirs Seigneuriaux* ou *Tythings* auxquels ils présidoient, furent nommez *Honneur* ou *Baronnie*. Mais les *Dixaines* de Ville & de Bourg demeurerent toujours sur l'ancien pied, & choisissoient leur Président chaque année. Voyez *S. Amand*, *Essai sur le Pouvoir Législatif d'Angleterre*. TIND.

qui prenoit soin d'assembler la Cour quand il étoit nécessaire. Voici l'ordre qu'on y observoit.

Si quelqu'un, accusé d'avoir commis quelque faute, refusoit de comparoitre, les neuf autres Cautions devoient se livrer à la Justice. S'il étoit en fuite, il n'étoit reçu dans aucune Ville, Bourg, ou Village, pour s'y établir, parce que personne ne pouvoit changer de demeure sans un témoignage de sa Dixaine, faute de quoi, ceux qui le recevoient étoient punis. Par les Loix d'Edouard, la Dixaine avoit trente jours (1) pour chercher le malfaiteur. S'il n'étoit pas trouvé, le Chef de sa Dixaine, prenoit avec lui deux hommes de cette même Dixaine, & trois de chacune des Dixaines les plus voisines, & ces douze hommes juroient qu'ils n'étoient coupables ni du crime ni de l'évasion du criminel. S'ils refusoient de jurer, la Dixaine de l'accusé étoit obligée de satisfaire pour lui.

Cette Cour s'assembloit fréquemment, tant pour les cas qui arrivoient entre les dix voisins, que pour prendre des mesures contre ceux dont la conduite faisoit craindre qu'ils ne tombassent dans quelque faute, pour laquelle leurs voisins pourroient être en peine. En ce cas, ceux dont on croyoit avoir lieu de se défier, étoient obligez de donner une Caution particuliere pour leurs actions, faute de quoi, ils étoient mis en prison. Cette Cour étoit terrible aux gens de basse condition, qui se voyoient par là hors d'état de commettre des crimes impunément. Avant que cet ordre fût établi, ces sortes de gens pouvoient aisément changer de demeure, à cause de l'obscurité de leur condition, qui empêchoit qu'on ne prît garde à eux. Mais ce changement leur devint impossible, depuis qu'ils furent obligez de porter un témoignage de leur Dixaine, pour pouvoir s'établir ailleurs, & se faire inscrire dans une autre.

Ces dix Chefs de Famille, dont la Dixaine étoit composée, s'appelloient *Free-Burghs*, c'est-à-dire *Cautions libres*, du mot *Free* libre & de *Burgh* qui signifie caution. C'est de là qu'est venu le mot Anglois *Neighburgh* qui signifie un *Voisin*, & dans son origine, une *Caution prochaine*. Selon les apparences, le mot de *Buurman*, qui signifie un Voisin en Hollandois, vient aussi de la même source, je veux dire de la même coutume qui s'observoit en Allemagne, & qui avoit servi de modele à Alfred. On trouve dans l'*Histoire des Coutumes de la Chine*, écrite en Espagnol par *Jean Gonçalez de Mendoça* Moine Augustin, qu'on observe une semblable coutume dans cet Empire. La ressemblance est si parfaite, à divers égards, entre ce qui se pratique à la Chine, au sujet de ces Dixaines ou Cautions réciproques, & ce que les Anglo-Saxons observoient, qu'on ne peut voir sans étonnement, que deux Peuples si éloignez l'un de l'autre, & entre lesquels il n'y avoit jamais eu aucune communication, ayent pu se rencontrer si bien.

Historia de los Ritos y Costumbres de la China L. 3. c. 10.

(1) C'étoit 31. jours que l'on avoit pour chercher le Criminel. TIND.

De la Cour du Hundred.

La seconde Cour, en montant des petites aux grandes, étoit celle du *Hundred*, ou de la Centaine. Elle s'assembloit une fois le mois, & avoit pour Président un des Aldermans des plus considerables de la Centaine. Il étoit assisté de l'Evêque ou de l'Archidiacre, qui étoient obligez de s'y trouver, pour juger avec les autres Juges, les affaires, tant Civiles qu'Ecclésiastiques, qui regardoient la Centaine.

De la Cour des Trithings.

La troisieme Cour étoit celle des *Trithings*, *Lathes* ou *Wapentacks*, selon le nom qu'on donnoit à ces sortes de Divisions dans les diverses Provinces. C'étoit là qu'on jugeoit les Causes des Particuliers qui dépendoient de differentes Centaines séparées entre elles, mais unies entant qu'elles composoient un même *Trithing*, *Lathe*, ou *Wapentack*. Outre cette Cour, chaque Thane du premier rang, ou Baron, en avoit une semblable dont il étoit le Président, pour y juger les procès de ses Vassaux. C'est de celle-ci qu'a pris son origine celle qu'on appelle aujourd'hui *Court-Barons*.

Lambard, des Loix des anciens. Dugdale, Origine du Droit &c.

Mais lorsqu'il y avoit des procès entre des gens de differentes Baronies, ou de differens Trithings, on les portoit à la Cour de la Province, nommée en Saxon *Shire-Gemot*, ou *Folck-mote*, qui s'assembloit deux fois l'an, ou plus souvent s'il étoit nécessaire. L'Evêque & l'*Earl*dorman de la Province en étoient les Présidens ; & en l'absence du dernier, le *Grand Sherif*, ou Vicomte, tenoit sa place. C'étoit dans cette Cour qu'étoient enregîtrées toutes les Dixaines de la Province, avec les noms de ceux qui les composoient. On commençoit ordinairement par le Jugement des affaires Ecclésiastiques : ensuite, de celles où le Roi étoit interessé ; & on finissoit par celles des Particuliers. Guillaume le Conquerant dispensa les Evêques d'assister à cette Cour, & leur accorda le droit d'en tenir une particuliere pour les Causes qui regardoient l'Eglise. On portoit au Shire-Gemot les Appels des Jugemens donnez par les Centaines, ou par les *Trithings*. C'est là encore qu'on faisoit prêter serment de fidelité envers le Roi, à tous les Sujets, de quelque qualité qu'ils fussent.

Du Shire-Gemot au Folk Mote.

Quelque grande que fût l'autorité de ce Tribunal, il y en avoit encore un superieur qu'on appelloit *la Cour du Roi*, parce que le Roi y présidoit en personne, ou, en son absence, le Grand Chancelier. C'étoit là qu'on examinoit les Jugemens des Cours inferieures, & ce fut apparemment cette Cour qui condamna les quarante-quatre Juges qu'Alfred fit mourir, ainsi qu'on l'a vu dans son Histoire. C'est encore de ce Tribunal qu'ont tiré leur origine les Cours *des Communs Plaids*, & du *Banc du Roi*.

De la Cour du Roi.

Je viens présentement à la Grande Cour, ou Assemblée Générale du Royaume, appellée en Saxon *Wittena-Gemot* ou *Mycel-Synod*. Comme il y a beaucoup à disputer touchant l'existence, l'origine, la nature, & l'autorité de cette Assemblée Générale, c'est ici le lieu d'expliquer les divers sentimens qu'il y a sur ce sujet, avec les raisons & les réponses de ceux qui soutiennent des opinions opposées. Pour moi, qui ne prens

Du Wittena-Gemot.

Minsbaus, Guide into Tongues.

aucun interêt à la décision des questions qu'on forme sur ce sujet, je me contenterai de rapporter sans partialité, les raisons des uns & des autres. Pour le faire avec quelque ordre, je partagerai cette matiere en quatre Articles, qui comprendront tout ce qui a été dit, à cet égard, de plus important. Le premier sera de l'origine du *Wittena-Gemot*. Le second, de ceux qui avoient droit d'y assister & d'y donner leur voix. Le troisieme, de son autorité, & des affaires qui s'y traitoient. Le quatrieme, de son autorité dans les affaires Ecclésiastiques.

PREMIER ARTICLE.

DE L'ORIGINE DU WITTENA-GEMOT.

IL y a des gens qui croyent que le Wittena-Gemot, ou le Parlement, est moins ancien en Angleterre que la Royauté, & qu'il doit son origine à la condescendance des Rois. Ils prétendent que les Souverains ayant volontairement assemblé, de tems en tems, les principaux de la Nation pour les consulter sur des affaires importantes, cela s'est enfin tourné en coutume: Que dans la suite, le Peuple s'étant servi de certaines occasions favorables, a fait regarder comme un privilege, le droit d'avoir un Parlement, quoiqu'au commencement, il dépendît absolument du Roi de le consulter, ou d'agir sans lui. La grande raison dont ils se servent pour appuyer ce sentiment est, que jusqu'à *Edouard le Confesseur*, l'Angleterre ne s'est presque jamais trouvée unie en un seul Etat; ou que, si cela est arrivé, cette union n'a duré que peu de tems. Premierement, pendant tout le tems de l'Heptarchie, elle a été partagée en plusieurs Royaumes, qui faisoient autant d'Etats differens. De ces Royaumes, Ecbert n'en unit ensemble que quatre, pendant que les trois autres demeurerent séparez. Ensuite, les Danois s'emparerent du Northumberland, de la Mercie, & de l'Estanglie, dont ils partagerent les Terres entre eux. Ainsi, depuis la Conquête des Saxons, jusqu'à la seconde invasion des Danois, on ne trouve point que l'Angleterre ait été unie en un seul Corps, que pendant les courts Regnes d'*Edwy*, d'*Edgar*, & d'*Edouard le Martyr*. Mais le Gouvernement ne demeura pas longtems dans cette situation. Les Danois ayant recommencé leurs ravages sous le Regne d'*Ethelred II.*, l'Angleterre se trouva bien-tôt divisée en deux parties, dont l'une étoit soumise aux Danois, & l'autre aux Anglois. Il est vrai qu'après la mort d'*Edmond Côte de fer*, tout le Royaume se trouva réuni sous le Gouvernement de *Canut le Grand*: mais cette union ne dura que jusqu'à la fin de ce même Regne, puisque les Fils de Canut partagerent encore le Royaume. Enfin, on soutient, que l'Angleterre ne fut jamais bien unie sous un seul Gouvernement,

I. Sentiment, que le Wittena-Gemot doit son origine à la Concession des Rois.

Premiere raison pour ce sentiment.

jusqu'au tems d'Edouard le Confesseur. On prétend encore faire voir, par la diversité des trois sortes de Loix, *West-Saxonnes*, *Merciennes*, & *Danoises*, que ce prétendu Gouvernement Heptarchique n'est qu'une chimere, & que par conséquent, le Parlement d'aujourd'hui ne peut tirer son origine d'une Assemblée Générale de toute l'Angleterre, qui n'a jamais existé pendant la Domination des Rois Saxons.

Réponse à cette preuve.

On répond à cela, que ceux qui parlent ainsi, confondent deux choses qui doivent être soigneusement distinguées, savoir, le Wittena-Gemot ou Parlement particulier de chacun des Royaumes de l'Heptarchie, & celui des sept Royaumes ensemble, comme ne faisant qu'un seul Corps & un seul Etat. Que quand même celui-ci n'auroit jamais existé, cela n'empêcheroit pas que le Parlement d'aujourd'hui ne tirât son origine de l'autre. En supposant que chaque Royaume avoit son Wittena-Gemot particulier, il arriva que ceux de Sussex & de Wessex n'en firent qu'un seul, quand ces deux Royaumes furent réunis sous le Roi *Ina*. Ensuite, lorsqu'Ecbert eut joint à son propre Royaume ceux de Kent & d'Essex, les quatre Royaumes de Wessex, de Sussex, de Kent & d'Essex, ne firent qu'un seul Etat, & par conséquent qu'un seul Parlement. A mesure que ce Royaume s'aggrandit par les Conquêtes d'Alfred le Grand, d'Edouard, & d'Adelstan, le Wittena-Gemot fut composé de plus de Membres; & enfin, il comprit toute l'Angleterre, sous les Regnes d'Edwy, d'Edgar, & d'Edouard le Martyr. Véritablement, sous le Regne d'Ethelred II, les Guerres des Danois interrompirent cet ordre, & l'Angleterre fut divisée en deux parties. Mais sous Canut le Grand, tout le Royaume se trouva encore une fois réuni, & par conséquent, il n'y eut plus qu'un seul & même Wittena-Gemot, qui se partagea encore en deux, quoique ce ne fût que pour bien peu de tems, sous Harald & Hardicanut. Enfin, depuis que par le credit du Comte Goodwin, Harald se fut mis en possession du Royaume de Wessex, il n'y eut plus dans toute l'Angleterre qu'un seul Wittena-Gemot, jusqu'à la Conquête des Normands.

Pour pouvoir donc nier avec quelque fondement, que le Parlement d'aujourd'hui tire son origine du Wittena-Gemot des Saxons, il faut, ou assigner le tems auquel il a commencé après la Conquête, ou nier qu'il y ait eu des Wittena-Gemots particuliers dans chaque Royaume dans le tems de l'Heptarchie. La premiere de ces choses n'est gueres possible, à moins qu'on ne veuille donner de simples conjectures pour des preuves solides. Pour ce qui regarde la seconde, les partisans de l'ancienneté des Parlemens produisent, contre ceux qui voudroient nier qu'il y ait eu un Wittena-Gemot dans chaque Royaume, diverses preuves qu'ils regardent comme convainquantes. La premiere est tirée de la Préface qu'Ina Roi de Wessex mit à la tête de ses Loix, dans laquelle on trouve ces paroles: *Moi Ina, par la grace de Dieu Roi des West-Saxons, par l'avis & par les exhortations de Cenred mon Pere, d'Hedda mon Evêque,*

Preuves qu'il y avoit un Wittena-Gemot dans chaque Royaume.

Evêque, de tous mes Aldermans, des Anciens & des Sages de mon Royaume, voulant établir un bon ordre dans l'Etat, ai ordonné, &c. On voit par là, que pour faire ces Loix, ce Prince avoit pris les avis de l'Assemblée Générale du Wessex. Pour faire voir qu'il y avoit un même ordre établi dans la Mercie, on produit une Chartre de *Berthulphe* (1) où l'on trouve ces paroles: *Puis donc que du consentement unanime du présent Conseil, assemblé à Kings-bury pour les affaires du Royaume*, &c.

Dans cette même Chartre, après les signatures des Evêques & des Seigneurs Laïques, on trouve celle du Roi en cette maniere: *Moi Berthulphe, en présence de tous les Prélats & de tous les Grands de mon Royaume*. Cela fait voir que cette Chartre fut accordée dans une Assemblée Générale, ou *Wittena-Gemot* de la Mercie. On pourroit produire de semblables preuves à l'égard de chacun des autres Royaumes: mais on soutient que c'est un fait si certain, qu'il ne peut pas être contesté.

Enfin, on prétend encore prouver qu'il y avoit un Wittena-Gemot Général des sept Royaumes, par le nom même d'*Heptarchie* qui marque que ces sept Royaumes avoient quelque chose de commun, & que par conséquent, il y avoit une Assemblée pour y déliberer sur leurs affaires communes. Par exemple, comment auroit-on élu les *Monarques* ou Généraux des sept Royaumes, s'il n'y avoit pas eu d'Assemblée où se faisoient les élections? De plus, on prétend avoir des preuves plus directes, qu'on tenoit de tems en tems de pareilles Assemblées qui regardoient les affaires communes des sept Royaumes. Plusieurs Historiens assurent qu'il s'en tint une dans la Province de Glocester, où *Ina* Roi des West-Saxons fut élu Monarque des Anglo-Saxons, par le crédit de *Sebba* Roi d'Essex, qui y assistoit avec tous les autres Princes Anglois. On produit encore une Chartre de *Witglaph* Roi de Mercie, rapportée par *Ingulphe*, dans laquelle on lit ces paroles: *En présence de mes Seigneurs Ecbert Roi des West-Saxons, d'Ethelwolph son Fils, des Prélats & des plus grands Seigneurs d'Angleterre, dans la Ville de Londres où nous sommes tous assemblez*. On voit par là, que cette Assemblée convoquée à Londres, & composée de tous les Prélats & de tous les Grands d'Angleterre, étoit un Wittena-Gemot Général de la Nation.

Preuves qu'il y avoit un Wittena-Gemot des sept Royaumes.

Pour répondre maintenant à l'objection tirée de la diversité des Loix qui se trouvoit en Angleterre, on dit, qu'il n'est nullement étrange que la Mercie & le Wessex, étant deux Etats séparez, eussent des Loix differentes; encore moins, que les Danois eussent porté leurs Loix dans les Païs dont ils étoient maitres. Mais on soutient qu'on ne peut pas, avec raison, inferer de cette diversité, qu'il n'y avoit point d'Assemblée Générale, soit pour chaque Royaume en particulier, soit pour tous les sept. Cette conséquence ne seroit pas moins absurde, que si, de la diversité qu'il peut y avoir entre les Loix des sept Provinces unies

Réponse à l'objection tirée de la diversité des Loix.

(1) En faveur de l'Abbaye de Croyland: Rap. Th.

des Païs-Bas, on vouloit conclure qu'il n'y a point d'Etats particuliers dans chacune des Provinces, ou une Assemblée d'Etats Généraux.

Pour fortifier toutes ces preuves, on fait encore valoir la conformité qu'il y avoit à cet égard, entre l'Angleterre & les autres Païs de l'Europe. Les *Saxons* avoient de semblables Assemblées en Allemagne ; les *Ostrogoths*, & après eux les *Lombards*, en avoient aussi en Italie ; les François avoient leurs *Champs de Mars* ou de *Mai*, leurs *Sanes*, leurs *Parlemens* ; & les Espagnols, leurs *Cortez*.

Cette conformité fait voir, que c'étoit l'unique forme de Gouvernement qui fût alors connue en Europe. On ajoute enfin, que pour pouvoir nier avec fondement que ces sortes d'Assemblées soient aussi anciennes que la Royauté, il faudroit pouvoir faire connoitre quels sont les Souverains qui les ont établies dans chaque Païs. Mais comment seroit-il arrivé que tous les Rois de l'Europe se fussent accordez entre eux, & dans un même tems, à marquer cette condescendance pour leurs Peuples? Il y a sans doute moins de raison de supposer un pareil accord, qu'il n'y en auroit de supposer leur union pour abolir un tel privilege.

ARTICLE SECOND.

De ceux qui assistoient au Wittena-Gemot.

TOUT le monde convient, que la grande Noblesse assistoit à ces Assemblées. J'entens par la grande Noblesse, *les Earldormans* & les *Thanes* de la premiere Classe, qu'on a nommez depuis Comtes & Barons. Mais la difficulté consiste à savoir, si les *Thanes* de la seconde & de la troisieme Classe, & les *Ceorles*, dont la Chambre des Communes est aujourd'hui composée, avoient droit d'y assister par leurs Députez, ou s'ils en étoient exclus. Quoique cette question paroisse peu importante, dans un tems où les Communes jouïssent incontestablement de cette prérogative, il n'est pas inutile de savoir si elles l'ont usurpée, si elles l'ont par la concession des Rois, ou si elle est aussi ancienne que la Monarchie. Quelque incontestable que soit aujourd'hui le droit des Communes à cet égard, il y a des gens qui sont persuadez qu'il seroit dangereux de reconnoitre qu'elles le doivent à la concession des Souverains, de peur que la même Puissance qu'on supposeroit l'avoir accordé, ne pensât à le revoquer quand elle en trouveroit une occasion favorable (1). En effet, c'est là le véritable motif

(1) C'est ce qui arriva sous *Jacques I.*, ce Prince ayant souvent fait entendre aux *Communes*, qu'il se croyoit en droit de revoquer leurs privileges, qui, selon lui, n'avoient d'autre fondement que la Concession de ses Prédécesseurs. RAP. TH.

de tous les efforts qu'on fait pour prouver que les Communes n'ont pas joui de tout tems de ce privilege. Il est très apparent, que cette question n'a été émue que pour flater ceux d'entre les Rois qui ont entrepris d'étendre la Prérogative Royale.

Quoi qu'il en soit, ceux qui soutiennent que les Communes n'avoient pas droit, du tems des Rois Saxons, d'assister au Wittena-Gemot, alleguent pour premiere raison, que les Thanes inferieurs & les Ceorles n'avoient point de Terres en proprieté. Ils inferent de là, qu'il auroit été fort inutile que les Communes assistassent à des Assemblées, dont l'unique occupation étoit de règler les affaires d'un Païs qui appartenoit proprement au Roi & à la Noblesse. Ils ajoutent, qu'il n'est pas même croyable, que les Nobles du premier rang eussent voulu faire leurs Compagnons de leurs Vassaux: Que puisqu'en donnant leurs Terres, il leur étoit libre de les donner sous telles conditions qu'il leur plaisoit, il n'est nullement vrai-semblable, qu'ils eussent voulu mettre les *Tenanciers* au même rang que les Seigneurs. Pour rendre ce sentiment plus probable, on ajoute encore, qu'il ne faut pas s'imaginer, qu'en ce tems-là, le Peuple fût sur le même pied qu'il est aujourd'hui. On prétend, qu'encore qu'il fût libre, cette liberté ne s'étendoit pas bien loin; que la superiorité des Grands sur le Peuple étoit incomparablement plus grande qu'elle ne l'est présentement; & que par cette raison, le Peuple n'etoit gueres consideré: Il servoit à pied dans les Armées, & les Soldats d'Infanterie n'étoient regardez que sur le pied de serviteurs. Aussi leur donnoit-on le nom de *Knechten* (1). **Premiere preuve contre le droit des Communes.**

Les partisans des Communes répondent, que puisque les Grands, qui tenoient leurs Terres du Roi, avoient droit d'assister au Wittena-Gemot; les Communes, qui tenoient leurs Terres des Grands, pouvoient bien aussi y être admises. La raison alleguée dans l'objection ne prouvant rien contre les Seigneurs, ne doit pas avoir plus de force contre les Communes. Ils ajoutent, que la grande affaire du Conseil Général étoit de faire des Loix, qui ne regardoient pas moins le Peuple que la Noblesse; de règler les droits des Sujets; d'entretenir la Paix dans l'Etat; & enfin, de lever des Taxes, dont le Peuple payoit la plus grande partie. Ils inferent de là, qu'il étoit très naturel, & très conforme au Droit des Saxons, que le Peuple donnât son consentement à toutes ces choses, auxquelles il avoit autant d'interêt que la Noblesse. Ils disent enfin, que si le Peuple n'eût eu aucune part aux déliberations de ces Assemblées, on ne comprend pas d'où seroit venu le grand soin qu'on y prenoit d'assurer les droits & les libertez de ce même Peuple, & d'empêcher qu'il ne pût être opprimé par les Grands. On sait assez que les hommes, & particulierement les Grands, n'ont pas accoutumé de travailler avec tant d'ardeur à di- **Réponse à cette preuve.**

(1) C'est-à-dire *Serviteurs*. RAP. TH.

minuer leur pouvoir & leur autorité; & qu'au contraire, ils s'appliquent bien plutôt à l'augmenter autant qu'il leur est possible.

Mais comme ce n'est pas par des raisonnemens qu'on peut décider cette question, qui n'est pas de droit, mais de fait, les deux Partis tâchent d'appuyer leurs sentimens sur des preuves plus convenables, savoir, sur des témoignages. Pour cet effet, on fait valoir de chaque côté, certains termes qui se trouvent dans des Chartres des Rois Anglo-Saxons, & certaines expressions des Historiens qui parlent du Gouvernement de ce tems-là, par où chacun prétend prouver ce qu'il avance. Il est donc nécessaire de produire ici quelques-unes de ces preuves, afin que le Lecteur puisse mieux entendre la question, & soit plus en état de porter son Jugement sur les raisons des uns & des autres. Voici, en premier lieu, les preuves dont on se sert pour faire voir que les Communes, ou leurs Députez, n'étoient pas Membres de l'Assemblée Générale.

On dit premierement, que le nom même de Wittena-Gemot marque assez que cette Assemblée n'étoit composée que des gens appellez *Wittan*. Or on prétend que ce mot signifie précisément *Majores natu*, *Seniores*, *Earldormen*, & que par là sont seulement désignez les Comtes & les Barons, ou, pour parler à la maniere des Saxons, les *Earldormans*, & les *Thanes du Roi*, Ecclésiastiques & Laïques. Pour prouver cela, on se sert d'un passage de l'Histoire Ecclésiastique de Bede, de la traduction du Roi Alfred. Cet Historien rapporte, que le Roi Oswald s'adressa aux *Majores natu* d'Ecosse, pour leur demander un Evêque; & Alfred a traduit le terme de *Majores natu*, par *Earldormen*. Le même Historien disant encore dans le même Chapitre, qu'Oswald servoit d'Interprete *suis Ducibus & Ministris;* Alfred a traduit ces termes, par ses *Earldormans* & ses *Thanes*. On prétend donc inferer de là, que le terme de *Wittan* ne doit s'entendre que des Earldormans & des Barons, ou en général, des Principaux de la Nation. Ainsi on conclud que le Wittena-Gemot, ou Assemblée des *Wittan* ou Sages, n'étoit composée que de ces gens-là. On confirme encore cette explication du mot *Wittan*, par la maniere dont les Historiens l'ont traduit en Latin, en se servant de ces termes, *Principes*, *Optimates*, *Proceres*, *Magnates*, *Duces*, *Comites*, *Præpositi*, *Ministri Regis*, *Nobiles*, *Milites*, qui ne peuvent en aucune maniere convenir au Peuple, ni à ses Députez.

Bede L. 3. c. 3.

Réponse à cette Preuve.

Ceux qui sont de l'autre opinion, se servent à leur tour de ces mêmes témoignages, pour prouver que la grande Noblesse n'étoit pas seule appellée au Conseil de la Nation. Ils prétendent, que ces mêmes expressions sur lesquelles les premiers s'appuyent, ne doivent pas être tellement restreintes à la grande Noblesse, qu'on ne puisse aussi les appliquer aux Magistrats & aux Principaux d'entre le Peuple. Pour prouver ce qu'ils avancent, ils font de longues énumerations de divers passages des Auteurs Latins, dans lesquels, les mots *Principes*, *Nobiles*, *Milites*, se doivent entendre en ce sens.

Les premiers repliquent, que le mot *Peuple* peut recevoir deux sens differens : le premier, général, comme quand on dit, *le Peuple Anglois;* & ils avouent qu'en ce sens, on peut entendre par *Magnates*, *Proceres*, *Nobiles*, &c., les Principaux du Peuple, ou de la Nation entiere. La seconde signification du mot *Peuple* est plus resserrée, & ne comprend qu'une partie du Peuple, entant que séparée ou differente de la Noblesse, comme quand on dit, *les Grands & le Peuple*. C'est celle dont il s'agit ici, & à laquelle il faudroit prouver que les passages alleguez peuvent convenir. Or c'est ce qu'ils croyent impossible, soutenant qu'on ne trouvera point dans les Auteurs Latins, *Optimates Plebis*, mais toujours *Populi*, c'est-à-dire, du Peuple en général. Mais quand même il seroit vrai que ces expressions désigneroient quelquefois les Principaux du Peuple entant que distingué de la Noblesse, il resteroit encore à prouver, que dans les passages alleguez, il faut l'entendre en ce sens, à moins qu'on ne voulût supposer ce qui est en question. Replique des premiers.

Mais ceux qui soutiennent l'ancienneté du droit des Communes, répondent à cela, qu'ils veulent bien demeurer d'accord, que ces termes conviennent principalement aux personnes nobles : mais ils prétendent, qu'il n'en faut pas borner la signification aux Nobles du premier rang. Ils disent, qu'encore qu'en Angleterre, la grande Noblesse, qu'on appelle *les Pairs du Royaume*, fasse un Ordre séparé de la petite qu'on met dans le rang des Communes, il ne s'ensuit pas que ces mots Latins doivent être expliquez selon cette distinction, qui ne se trouve point ailleurs. Par exemple, en France, le moindre Gentilhomme n'est pas moins du Corps de la Noblesse, que le plus grand Seigneur, la grande & la petite Noblesse ne faisant qu'un seul & même Corps. Réponse à la Replique.

Il est fâcheux de voir une semblable question réduite à une dispute grammaticale. Mais puisque j'ai entrepris de rapporter les raisons des uns & des autres, je n'ai pas cru devoir passer sous silence celles qu'ils tirent des termes qu'on vient de voir. Il me semble pourtant, que dans tout ce qui a été dit jusqu'ici, les uns prouvent fort bien que les Grands Seigneurs avoient droit d'assister au Conseil Général, ce qu'on ne leur conteste pas. Mais je ne sai si l'on peut nécessairement inferer de ce qu'ils disent, l'exclusion des Communes, ce qui est le point en question. D'un autre côté, ce que les autres alleguent tend moins à faire voir directement, que les Communes avoient droit d'assister au Wittena-Gemot, qu'à prouver que les raisons dont on se sert pour les exclure, ne sont pas convainquantes. Passons donc à une autre sorte de preuves, que ceux qui sont pour les Communes alleguent en leur faveur. Observation sur les preuves des uns & des autres.

La premiere est tirée de l'Historien *Henri de Huntingdon*, qui parlant de la déposition de *Sigebert* Roi de Wessex, s'exprime de cette maniere : *Le Roi Sigebert étant d'une méchanceté incorrigible, les Grands & le Peuple de Wessex s'assemblerent au commencement de la seconde année de* Autre preuve pour les Communes.

son Regne, & d'un consentement unanime, il fut déposé. On prétend que dans ce passage, *le Peuple* étant mis en opposition avec *les Grands*, ne peut signifier que les Communes, & que par conséquent, elles donnerent leurs voix dans cette Assemblée.

Cette explication est appuyée sur un passage d'un autre Historien, qui parle ainsi : *Sous le Regne d'Edouard l'Ancien, on assembla les Evêques, les Abbez, les Fideles ou Vassaux, les Grands & le Peuple, dans le Royaume de Wessex.* On soutient que par les *Fideles*, qu'on peut expliquer par *Vassaux & hommes liges*, on doit entendre le Peuple entant que distingué de la Noblesse, puisque dans ce passage, les *Fideles* & *le Peuple* sont distinguez des *Grands*.

A ces témoignages on en ajoute encore un, tiré de la Chartre d'Ethelwolph touchant les Dixmes, où il est dit : *Ces choses ont été accordées par le Roi, par les Barons, & par le Peuple.*

Enfin, on confirme ces preuves par deux Chartres, dont la premiere est du Roi Ethelred, en faveur de l'Abbaye de *Wolverhampton*, conçue en ces termes : *Ce sont ici les Décrets de Sigeric Archevêque de Cantorberi, dans les Plaids tenus devant le Roi Ethelred, l'Archevêque d'Yorck, les Evêques, les Abbez, les Sénateurs, les Chefs, & le Peuple de tout le païs.*

L'autre, accordée par Edouard le Confesseur à l'Abbaye de Westminster, porte ces paroles : *J'ai donc fait lire cette Chartre de ma liberalité, le jour de la Dédicace de la susdite Eglise, en présence des Evêques, des Abbez, des Comtes, & des Grands d'Angleterre, tout le Peuple voyant & écoutant.*

Réponse contre les Communes.

Mais ceux qui sont contre les Communes, prétendent renverser toutes les inductions qu'on tire des passages des Historiens, & des Chartres, par plusieurs raisons. Premierement, ils font remarquer, que la plupart de ces Historiens ont vécu dans un tems où les Communes avoient acquis le droit d'assister au Parlement ; & que voulant décrire ce qui se passoit du tems des Anglo-Saxons, il n'est pas surprenant qu'ils ayent représenté les choses sous la forme qu'elles avoient de leur tems. Secondement, ils disent qu'on ne peut tirer aucune preuve des expressions employées dans ces Chartres, par la raison qu'elles n'ont pas été écrites originairement en Latin, mais en Saxon. Par conséquent, les passages produits ci-dessus en Latin ne sont que des traductions, de la fidelité desquelles on ne peut juger, qu'en leur confrontant les Originaux, ce qui est impossible, puisqu'il n'en reste aucun. Par exemple, il est certain que les Saxons n'ont jamais employé le mot de *Barons*, qui a été porté en Angleterre par les Normands ; & néanmoins, on le trouve dans une des Chartres déja citées. En troisieme lieu, ils disent que quelques-uns des passages qu'on allegue font voir tout au plus, que les résolutions du Wittena-Gemot se prenoient en présence du Peuple, qui peut-être faisoit des acclamations lorsqu'il en étoit content. Mais ils soutiennent, qu'on ne prouve point par là, que le Peuple y donnât son suffrage, ni que son consentement fût nécessaire, puisqu'il n'y assis-

soit que comme témoin. Cela paroit, disent-ils, manifestement, par la Chartre même d'Ethelwolph dont on vient de parler, qui porte : *Présens & souscrits, les Archevêques, les Evêques d'Angleterre, Buthred Roi de Mercie, Edmond Roi d'Estanglie, & une multitude d'Abbez, d'Abbesses, de Ducs, de Comtes, de Grands de tout le Royaume, & d'autres Fideles, qui ont tous approuvé cet Acte Royal, auquel ceux qui sont revêtus de Dignitez ont apposé leurs noms.* On prétend que, puisque les seuls Grands signerent la Chartre, leur approbation étoit seule nécessaire. D'ailleurs, que peut signifier une multitude infinie de *Fideles* ou Sujets ? Est-ce tout le Peuple en Corps ? Mais ce n'est pas-là la prétention de ceux qui soutiennent que les Communes assistoient au Wittena-Gemot par leurs Députez, comme elles le font aujourd'hui. En effet, cette *multitude infinie* ne convient point à un nombre de Députez très borné : mais cette expression peut convenir à une multitude ramassée qui fait des acclamations. Enfin, on fait observer, que dans tous les passages alleguez, on donne une signification forcée au terme de *Fideles*, pour lui faire désigner les Députez des Communes, puisqu'il convient à tous les Sujets en général, tant du Corps de la Noblesse, que du Peuple.

Autre preuve pour les Communes.

Pour en venir donc à une preuve plus particuliere, les partisans du droit des Communes produisent d'autres passages, où ils prétendent que le sens de ces termes est déterminé à la signification de Députez du Peuple, par celui de *Procuratores*, Procureurs. Voici ce qu'on trouve dans un Acte de l'an 811 (1), où il est dit, que *Cenulphe* Roi de Mercie avoit assemblé, pour la Dédicace du Monastere de *Winchelcomb*, les Grands de son Royaume, les Evêques, les *Procureurs*, &c.

Réponse.

On répond à cela, qu'il ne s'agissoit en cette occasion, que de la Dédicace d'une Eglise & d'un Monastere, pour laquelle Cenulphe avoit assemblé beaucoup de monde, & particulierement des gens distinguez par leur naissance ou par leurs Charges. Mais quand même on accorderoit que c'étoit un véritable Wittena-Gemot, le terme de *Procureurs* est trop vague pour signifier les Députés des Communes, à moins qu'il ne se trouve appuyé de quelque autre mot qui en détermine la signification.

Replique pour les Communes.

Pour refuter cette objection, les premiers produisent une Chartre, où ils soutiennent que le terme *Procuratores* est manifestement déterminé à signifier les Députez du Peuple. Cette Chartre, qui est du Roi *Adelstan* (2), contient ces paroles : *Accordée dans la Maison Royale nommée* Ethelwope, *en présence des Evêques, des Abbez, des Ducs, des Comtes, & des Procureurs de la Patrie.* Qui peuvent être, dit-on, ces Procureurs de la Patrie, que les Députez du Peuple ? Mais ceux qui sont d'un sen-

Refutation.

(1.) Il est parlé de cette Chartre de l'an 811, dans les Annales de *Winchelcomb*, qui sont dans la Bibliotheque du Chevalier *Cotton*. Tind.

(2.) La Chartre accordée par le Roi *Athelstan* regarde l'Abbaye d'*Abington*, en 931. Cette Chartre est inserée dans le grand Regître qui appartenoit à cette Abbaye, & qui est à présent dans la Bibliotheque du Chevalier *Cotton*. Tind.

timent contraire, disent que ce n'est qu'une simple conjecture; qui ne sauroit tenir lieu de preuve; à moins qu'on ne fit voir, qu'en ce tems-là c'étoit une expression usitée.

Derniere preuve pour les Communes.

Enfin, on allegue en faveur des Communes une derniere preuve, qui paroit beaucoup plus forte que les précedentes. Elle est tirée de ce que présentement, il y a divers Hameaux (1) qui envoyent des Députez au Parlement, & qui ne peuvent avoir reçu ce droit, que sous les Rois Saxons, pendant qu'ils étoient des Villes ou des Bourgs considerables. En effet, il n'est pas vrai-semblable qu'on leur ait accordé ce privilege, depuis qu'ils n'ont plus fait aucune figure considerable dans le Royaume.

Réponse.

Pour éluder cette preuve, ceux qui sont contre les Communes répondent, qu'elle ne peut avoir lieu, à moins qu'on ne fasse voir que ces Villes, devenues des Hameaux, ont été ruinées avant la Conquête. Ils ajoutent, que cela même ne suffiroit pas, parce qu'il est très possible qu'elles ayent été rebâties, & détruites une seconde fois, pendant les Guerres Civiles qui ont si souvent affligé l'Angleterre depuis que les Communes ont acquis le droit d'envoyer des Députez au Parlement.

Préjugé prétendu tiré de la coutume des autres païs.
Remarque sur ce préjugé.

A toutes ces preuves alleguées en faveur des Communes, on ajoute comme un préjugé favorable, que dans tous les autres Etats de l'Europe, le Peuple étoit appellé aux Assemblées Générales. Mais quoique jusqu'ici je n'aye fait que rapporter les raisons de l'un & de l'autre Parti, je ne puis m'empêcher de remarquer sur celle-ci, qu'elle est alleguée sans fondement, sans prétendre pourtant porter par là aucun préjudice aux précedentes. C'est ce que je ferai voir manifestement, du moins à l'égard de la France par le témoignage de trois Auteurs qui passent pour avoir été bien instruits des coutumes de ce Royaume.

Témoignage de Mezeray. *Abregé &c. Coutumes du VIII. siecle.*

Le premier est *Mezeray*, qui, parlant sur ce même sujet, dit: *Je trouve trois sortes d'Assemblées dans ce tems-là: les Plaids Géneraux des Provinces; les Champs de Mai, où se trouvoient les* Seniores *&* Majores natu *du Peuple: on y déliberoit principalement des affaires de la Guerre; & les* Conventus, Colloquia, *Parlement, où se rendoient les Evêques, les Abbez, & autres Grands, pour déliberer des Loix & autres Règlemens, tant pour la Justice, Police & Finances, que pour la discipline de l'une & de l'autre Milice, sacrée & profane. Les deux dernieres Assemblées se confondirent en une.* Il n'y avoit donc, selon cet Historien, que les Grands qui assistassent aux Parlemens. Mais comme on pourroit objecter, que par les *Seniores* & *Majores natu*, qui assistoient aux Champs de Mai, on doit entendre les Députez du *Tiers Etat*, il faut voir ce que le Président *Fauchet* dit sur cette matiere.

Témoignage de Fauchet. *Antiquit. Franç. L. VI.*

Ce savant Historien parle d'une certaine Harangue qu'on lui avoit montrée comme étant de Boniface Archevêque de Mayence, dans laquelle

(1) Ces Hameaux qui envoyent des Députés au Parlement, sont, par exemple, *Gatton* en *Surrey*, & plusieurs Bourgs dans les Comtés de *Devonshire* & de *Cornouaille*. TIND.

quelle ce Prélat disoit à Pepin, que les Gaulois *Omnium Ordinum*, de tous les Ordres, lui avoient donné la Couronne. *Cette Harangue* dit cet Auteur, *est infailliblement supposée. Premierement, parce que les François ne se donnoient jamais le nom de Gaulois. En second lieu, & principalement, à cause de ces mots*, omnium Ordinum; *car alors il ne se parloit ni d'Etats ni d'Ordres, n'y ayant que les Evêques, Abbez, Comtes, Nobles, qui se trouvassent aux Sanes, Plaids Généraux, ou Parlemens, & les Comtes, Commissaires ou Advouez, pour y rapporter les plaintes du Commun de leur Territoire.*

Pasquier, qui est le troisieme Auteur dont je veux parler, s'explique sur ce même sujet d'une maniere encore plus précise, & avec plus d'étendue. Voici ses paroles. *Encore que quelques-uns, qui prétendent avoir bonne part aux Histoires de France, tiennent l'Assemblée des Etats Généraux d'une bien longue ancienneté, voire sur elle établissent la liberté du Peuple; toutefois, ni l'un ni l'autre n'est vrai. Je sai, & veux reconnoitre, qu'anciennement en la Gaule, & avant la Conquête de Jule César, on faisoit des Assemblées Générales, qui furent par lui continuées par une hypocrisie familiere aux Romains, pour faire paroitre qu'il nous entretenoit dans nos anciennes franchises & libertez. Mais en toutes ces déliberations, vous ne verrez point que le menu Peuple y fut appellé, duquel on ne faisoit pas plus de cas que d'un o en chiffre. Pareillement, vous trouverez, sous la premiere & seconde famille de nos Rois, les Convocations solemnelles qu'on appelloit Parlemens, le principal nerf de notre Monarchie. Mais en icelles n'étoient appellez que les Princes, Grands Seigneurs, Nobles, & ceux qui tenoient les premieres Dignitez dans l'Eglise. Or en nos Assemblées des trois Etats, non-seulement on y appelle le menu Peuple, avec le Clergé & la Noblesse, mais qui plus est, il en fait la plus grande & la meilleure partie. D'où vient donc que, depuis quelques centaines d'années, nous lui avons donné place & rang dans nos Congrégations esquelles il s'agit du bien général du Royaume? Je vous le dirai.* Ensuite cet Auteur fait connoitre les raisons qui ont fait appeller le Tiers Etat à ces Assemblées, & il en assigne l'origine au tems de *Philippe le Bel* qui commença son Regne en 1286. Ce sont là les témoignages de trois Auteurs très judicieux, & bien instruits de l'Histoire de France. Bien loin donc qu'on puisse se servir de ce qui se pratiquoit anciennement en France, pour prouver l'ancienneté du droit des Communes en Angleterre, ce préjugé fait, au contraire, un tort extrême à ce sentiment.

Témoignage de Pasquier, *Recherches, &c. L. 2. c. 7.*

Après avoir vu ce qu'on allegue pour & contre l'ancienneté de ce droit, on ne pourra sans doute s'empêcher d'être surpris, que les deux Partis soient reduits à disputer sur des conjectures, & sur la signification de certains mots contenus dans les Traductions des Chartres. Il semble que, sur une semblable matiere, on devroit produire, de part & d'autre, des preuves qui eussent un peu plus de solidité. Quoi qu'il en soit, le Lecteur pourra maintenant former son Jugement sur ce qui a été dit, où je crois n'avoir rien oublié d'important, de ce qu'on allegue pour & contre, quoique je l'aye beaucoup abregé.

Remarque sur cette dispute.

Observations sur les Chartres.

Mais comme la plupart des preuves que les deux Partis employent sont tirées des Chartres des Rois Anglo-Saxons, je remarquerai ici une chose à laquelle il est bon de faire attention, avant que de porter son Jugement sur cette dispute. C'est que toutes ces Chartres sont suspectes à ceux qui sont le mieux versez dans l'Histoire. Ils en alleguent pour raison, que du tems des Anglo-Saxons, l'usage des Chartres étoit inconnu en Angleterre. Quand le Prince faisoit quelque don ou à l'Eglise, ou à quelque Particulier, il se contentoit de les mettre en possession par une certaine marque qu'il mettoit en main à ceux qui recevoient le don, comme un gazon, un rameau d'arbre, ou quelque autre chose. *Anciennement*, dit Ingulphe, *on conferoit la possession des Terres par de simples paroles, sans Chartres & sans aucune écriture. On mettoit seulement en main au Donataire ou à l'Acheteur, un casque, une épée, une corne, une coupe, quelquefois un éperon, un arc, une fleche, une étrille.* On infere de cette coutume, que les Chartres qui sont produites comme ayant été accordées par les Rois Anglo-Saxons, sont supposées, & qu'elles ont été forgées longtems après. Mais, comme il pourroit paroitre étrange qu'il se trouve aujourd'hui tant de Chartres datées d'un tems où elles n'étoient pas en usage, on met en avant un fait, qui, s'il n'est pas inventé, donne à connoitre la raison qui en a fait forger un si grand nombre. On assure que Guillaume le Conquerant ayant trouvé qu'il y avoit beaucoup de Terres de la Couronne aliénées, principalement en faveur des Monasteres, fit assigner les possesseurs à venir devant sa Cour, produire les Titres en vertu desquels ils les possedoient. Quelques-uns d'entre eux, qui ne purent alleguer qu'une longue jouïssance, ayant été dépossedez, parceque le Roi ne vouloit reconnoitre pour Titres légitimes que des Actes en bonne forme, il y eut un très grand nombre de gens qui fabriquerent des Chartres, auxquelles ils donnerent le plus de vraisemblance qu'il leur fut possible. De cette maniere, ils tromperent ce Prince & son Conseil Normand, qui ne connoissoient ni l'Histoire, ni la Langue, ni les Coutumes des Saxons. Il s'en trouva quelques-uns qui produisirent leurs Chartres en Latin: mais elles furent rejettées, sur le peu d'apparence qu'il y avoit, que les Rois Saxons eussent employé cette Langue, peu connue, & encore moins usitée de leur tems. Que ce fait soit vrai, ou qu'il ait été inventé, il est toujours certain, que plusieurs de ces Chartres qu'on veut faire passer pour authentiques, sont supposées, & qu'elles ont été forgées longtems après le jour dont elles portent la date. Du moins est-il bien difficile de se convaincre par de bonnes preuves, que celles dont on tire des témoignages pour décider la question dont je viens de parler, soient du tems des Anglo-Saxons.

Hist. de l'Abbaye de Croyland.

Fait avancé touchant les Chartres.

De tout ce qui vient d'être dit, il paroit que cette matiere est très embrouillée. Il n'y a pas même apparence qu'elle puisse être mieux éclaircie à l'avenir. Presque tous les anciens monumens, où l'on auroit pu

trouver le dénouement des difficultez qui s'y rencontrent, ont été ensevelis sous les ruïnes des Monasteres, soit avant, soit après la Conquête des Normands (1).

(1) Comme il n'y a point de Monumens *Saxons* plus anciens que l'établissement du Christianisme, & qu'on ne peut avoir que fort peu d'éclaircissemens de ceux qui l'ont suivi, on doit avoir recours aux inductions qu'on peut tirer du petit nombre de vérités connues, pour découvrir quels étoient les Membres qui composoient le *Corps Législatif* des *Saxons*. Or l'hypothese la plus vraisemblable est celle-ci. Le Pouvoir résulte & est une conséquence naturelle de la *Proprieté* des *Biens*; & dans tous les endroits où la Tyrannie n'a pas pris le dessus, les personnes qui composent le *Corps Législatif* tirent leur pouvoir des droits qu'ils ont sur des Terres, ou bien de quelque Prérogative de Rang & d'Ordre, qui distingue les Membres de la Société. Comme les *Saxons* qui s'établirent en Angleterre avoient l'usage dans leur propre Païs, de s'assembler en personne pour établir des Loix; après leur arrivée dans cette Ile, tous ceux à qui le Païs fut partagé assistoient personellement dans les Parlemens *Saxons*, qui pendant l'Heptarchie étoient assemblés dans une Place découverte, assez grande pour recevoir tous ceux qui avoient droit de s'y trouver, n'y ayant point dans ces premiers tems des gens qui tinssent de petits Franc-Fiefs. Par la *Loi des Fiefs*, tous les *Tenanciers* (*Landholders*) étoient obligés de se trouver aux *Cours des Fiefs*, & avoient droit de donner ou de refuser leur consentement aux Loix ou Réglemens qu'on y proposoit; d'où les Anglois retiennent encore cette expression, *la Convention des Biens Terriens*, (*Convention of the States*). Après l'union des sept Royaumes, lorsque l'exercice du Pouvoir Législatif dans la personne de chaque Particulier devint impraticable, à cause de leur éloignement & de leur nombre, il falut faire quelque changement dans la forme extérieure, pour conserver l'Etat dans les mêmes principes sur lesquels il étoit fondé; & comme tout le Royaume étoit divisé en plusieurs petites Républiques ou *Tythings*, un des Membres tiré de chaque *Tything* ou *Bourg*, se rendit au *Wittena-Gemot*, pour veiller aux interêts de la Societé qu'il représentoit. On les appella *Witen* ou *Preudhommes*, & ce n'étoit autre chose que le Juge président ou *Gerefa* de chaque *Tything* (Dixaine), qui étoit choisi annuellement tant dans les *Dixaines Rurales* que dans celles de *Ville* ou *Bourg*. C'est pourquoi les *Comtes*, *Evêques* & *Abbés* (ils étoient les Juges présidens des Communautés tant Ecclésiastiques que Civiles, dans lesquelles le Peuple étoit originairement divisé) étoient sans doute Membres du *Wittena-Gemot*. Il est encore raisonnable de penser que les *Witan*, qui étoient les Juges présidens des petites Communautés qui furent formées ensuite, étoient aussi Membres du *Wittena-Gemot*. Car il étoit naturel que chaque Particulier ne pouvant pas assister en personne, le Député ou Membre représentatif de chaque Communauté fût la personne à qui ils avoient donné la précédence par leur propre choix. Il est clair par conséquent, que les *Communes* ou *Tenanciers* (*Landholders*) devoient être toujours une portion du Corps Législatif, à cause que, quoique les *Comtes* (*Earls*) ne pussent peut-être pas être des Officiers électifs ou annuels après la dissolution de l'*Heptarchie*, comme ils étoient auparavant, cependant les *Graves* ou *Juges* des Dixaines qui étoient électifs, étant Membres du *Wittena-Gemot Saxon*, les Communes demeurerent une portion essentielle du Corps *Législatif* des *Saxons*. Ainsi les *Ceorls* (c'étoit la même chose que nos *Fermiers* d'aujourd'hui, payant leur rente uniquement en Blé, Foin, &c. au lieu d'argent) & les *Thanes* qui avoient des Terres que le Roi ou les Grands leurs avoient assignées pour récompense de leurs services & pour leur tenir lieu de gages, n'étoient par conséquent que des Membres de la famille de celui dont ils tenoient les Terres. Ils n'étoient point Membres du *Wittena-Gemot*, à la reserve des *Thanes* qui tenoient leurs Terres de la Couronne pour le service public. Voyez la Note sur la page 508. Un *Wittena-Gemot* dans ce tems-là n'étoit autre chose qu'une Assemblée

ARTICLE TROISIEME.

De l'Autorité du Wittena-Gemot, & des affaires qui s'y traitoient.

ON ne sauroit traiter ce sujet avec quelque netteté, sans entrer dans l'examen de trois Questions, sur lesquelles on ne dispute pas avec moins d'ardeur que sur la précedente.

de tous les Juges présidens de la Nation, Comtes (*Earls*) Evêques & *Wites*, ou Magistrats annuels des *Tythings*, (*Dixaines*) & Bourgs qui représentoient tous les Proprietaires des Terres des differentes *Dixaines* (*Tythings*). Les affaires furent sur ce pied-là jusqu'à la *Conquête*. Le Roi *Guillaume I*, après s'être emparé de la Royauté comme d'une chose qui lui appartenoit de droit, traita tous ceux qui s'étoient opposez à lui comme des Rebelles, & les dépouillant de leurs fonds de Terre, les distribua parmi ses Confédérez, qui les tinrent de la Couronne sous la condition de servir avec un nombre déterminé de Soldats, en cas d'invasion ou de rebellion; & ces Confédérez inféoderent ces Terres à leurs adhérans, leur assignant des portions de ce qui leur avoit été assigné, sous la reserve d'un pareil service proportionnel. Ces Fonds de Terre furent appellez *Fiefs de Chevalier* (*Knight's-Fees*). Chaque *Fief* ou *Fee* portoit environ vingt livres sterling de revenu, ce qui est autant que quatre ou cinq cens à présent. Les Normands étoient fort inférieurs aux Anglois en nombre; ainsi les premiers se faisoient une affaire capitale de s'assurer du pouvoir dont ils s'étoient emparés. Conformément à cette vue, on plaça sur la plupart des *Tythings* ou *Dixaines* un Chef Normand, dont l'autorité devoit être la même que celle du *Gerefa* des Saxons; avec cette difference, qu'elle devoit être héréditaire. Ces Chefs furent appellez *Barons*, & leurs Possessions *Baronies* ou *Honneurs*. *Guillaume* le Conquérant, pour miner insensiblement l'autorité des *Comtes* (*Earls*) Saxons, qu'il ne pouvoit pas détruire sans péril, démembra en quelque façon les Terres des *Barons*, des Comtez, & voulut qu'ils ne reconnussent de Supérieur que la Couronne. Par ce moyen là il n'y avoit point de difference entre un *Comte* (*Earl*) & un *Baron*, excepté dans l'étendue des Terres; le pouvoir excessif de tous les deux étoit le même sur leurs Vassaux. A l'égard des *Bourgs*, ils furent laissez au même état qu'ils étoient au tems des *Saxons*; & ils furent gouvernez par des Magistrats que les habitans élisoient tous les ans. La conformité entre le *Wittena-Gemot* des *Saxons* & le *Parlement* des *Normands*, étoit celle-ci. Les *Ecclésiastiques* & les *Comtes* (*Earls*) étoient la même chose dans tous les deux. Les Villes & Bourgs étoient représentez dans ces deux Assemblées par des Députez, que les habitans élisoient eux-mêmes. Ces Députez étoient qualifiez *Burgesi* au-lieu de *Wite*, vraisemblablement à cause que le Magistrat n'étoit pas toujours élu Député représentatif. Et comme les *Wites Saxons* ou Juges présidens des *Tythings* (*Dixaines*) étoient Membres du *Corps Législatif*, il en étoit de même des Chefs *Normands* ou *Barons*; avec cette seule difference, que comme les premiers avoient leur droit par élection, & pour un tems, le droit des autres étoit successif; & comme les *Wites Saxons* servoient pour leurs *Dixaines*, les *Barons* furent désignez par la Loi à servir pour les Tenanciers de leurs Baronies; d'où vient que ces Tenanciers étoient exempts de contribuer aux appointemens des Chevaliers du *Comté* (*Shire*); ainsi chaque Fonds de Terre étoit encore représenté par un

La premiere est, en qui résidoit le Pouvoir Législatif, si c'étoit dans la personne du Roi, dans le Conseil Général, ou dans tous les deux ensemble.

La seconde, si le Roi avoit le pouvoir de mettre des impositions sur le Peuple, sans le consentement du Wittena-Gemot.

La troisieme, si cette Assemblée avoit droit d'élire & de déposer les Rois.

1. En qui résidoit le Pouvoir Législatif.

Ceux qui étendent le plus la Prérogative Royale, prétendent que le Pouvoir Législatif résidoit dans la seule personne du Roi. Pour le prouver, ils font valoir les termes dont les Rois Saxons se servoient dans leurs Loix, par lesquels il semble qu'ils s'en déclaroient seuls Auteurs, sans donner lieu de croire que l'Assemblée Générale y eut aucune part. On répond à cela, qu'encore qu'il ne soit point parlé dans ces Loix, du consentement de l'Assemblée Générale, il ne s'ensuit pas qu'elle n'ait pas concouru à la promulgation de ces mêmes Loix. Ainsi dans le tems

Député, à cause qu'il n'y avoit pas un coin de Terre qui ne fût compris dans quelque *Dixaine* (*Tything*) du tems des Saxons. De même au tems des *Normands*, chaque portion du Royaume entier faisoit partie de quelque *Baronie*, *Ville* ou *Bourg*. Les choses continuerent à subsister sur ce fondement solide, durant les Regnes de *Guillaume le Roux*, & de *Henri I*. Mais les *Barons*, qui étoient tout autant de petits Souverains, s'étant partagez dans la Guerre Civile entre *Etienne*, *Mathilde*, & *Henri II*, chaque Parti traita ceux du Parti opposé comme des Rebelles; ce qui augmenta considerablement le domaine des Princes qui se disputoient la Couronne. Et comme de chaque côté on avoit éprouvé le pouvoir des Barons sur leurs Vassaux, & qu'on avoit plusieurs Amis à récompenser outre cela; on divisa les Baronies en petits *Manoirs Seigneuriaux*, qui tenoient tôût immédiatement de la Couronne. De-là vint la distinction des *Fiefs des anciennes Inféodations*, & des *Fiefs de la nouvelle*, comme aussi des Grands & des Petits *Barons*. Par la concession de ces petits Fiefs sous les Regnes d'*Etienne*, de *Henri II*, & du Roi *Jean*, les *Tenanciers en Chef*, ou *Barons*, se multiplierent si fort, qu'il en résulta une représentation fort inégale du Royaume, à cause que ces petits Barons avoient dans le Corps Législatif un droit égal à celui des plus puissans. Ce grief étant parvenu à son comble lorsque le Roi *Jean* fut réduit à la raison, il y eut une Clause inserée dans sa *Grande Chartre*, qui portoit, que les Grands Barons devoient être convoquez un à un au Parlement, & les Petits en general; par où ces derniers furent exclus du droit de s'asseoir au Parlement chacun en personne: mais la Clause leur laissa le droit d'y assister en Corps, par le moyen d'un Député représentatif. Comme tous ces petits Barons étoient rangez dans le même ordre, le droit de les représenter étoit naturellement dévolu à celui de leur Corps à qui ils le conferoient. Ces Personnes ainsi élues, furent nommées à cause du Titre de leur *Tenement* & de leur droit de représenter les diverses *Comtez* pour lesquelles ils étoient députez, *Chevaliers du Comté* (*Knights of the Shire*). Ceux-ci devoient être choisis dans les *Cours des Comtez*, où ne se trouvoient que les Tenanciers immédiats de la Couronne, (les *Petits Barons*) & personne qu'eux n'y avoit droit de suffrage; jusqu'à ce que par le huitieme Règlement de *Henri VI*, tous les *Tenanciers en Franc-alleu* (*Free-holders*) qui avoient quarante Chelins de revenu, eurent droit de suffrage à l'élection des *Chevaliers du Comté*. Nous voyons ainsi, qu'avant & après la *Conquête*, les Proprietaires des Terres avoient part à la Législature. Voyez cela plus au long dans l'*Essai* de *S. Amand sur l'Autorité Législative*. TIND.

présent, on ne peut pas inferer de ce qu'on dit, *les Statuts de Charles I. de Charles II.* que ces Statuts ont été faits sans que l'autorité du Parlement y soit intervenue. Si l'on vouloit prendre à la lettre toutes les expressions dont on se sert en Angleterre en parlant du Roi, ou en lui parlant à lui-même, on lui attribueroit sans doute plus de pouvoir qu'il n'en a effectivement. Mais afin de prouver plus directement, que l'autorité du Wittena-Gemot étoit nécessaire pour établir de nouvelles Loix, on produit divers témoignages par lesquels on prétend faire voir, qu'à cet égard, les Rois ne faisoient rien sans la participation des Etats. Entre ceux dont on se sert, & qui sont en assez grand nombre, j'en choisirai seulement quelques-uns, afin d'abreger la matiere.

On trouve dans la Préface des Loix West-Saxonnes publiées par *Ina*, qu'elles furent faites par l'avis & le consentement des Evêques, des Grands, des Comtes, des Sages, des Anciens, & du Peuple de tout le Royaume.

Ecbert disoit dans une de ces Chartres: *Moi Ecbert Roi des West-Saxons, avec la permission & le consentement* (1) *de toute notre Nation, & l'avis unanime de tous les Grands, ai ordonné*, &c.

Mais, comme on pourroit objecter que c'est une Chartre, & non pas une Loi, on produit encore le témoignage d'Alfred le Grand, qui, dans la Préface de ses Loix, ayant parlé comme s'il eût agi seul, avec une autorité absolue, finit de cette maniere: *Moi Alfred Roi des West-Saxons, j'ai montré ces Loix à mes Sages, & ils ont dit*, IL NOUS PLAIT *de les observer*.

A la fin des Loix du Roi Adelstan, on lit ces paroles: *Tout ceci a été confirmé & ordonné dans une Assemblée ou Synode Général tenu à* Graetley, *auquel l'Archevêque Elfin a été présent, avec tous les* Grands *que le Roi Adelstan a pu assembler*.

Le premier Chapitre de certaines autres Loix, faites par le même Prince, porte ce qui suit: *Ce sont ici les Réglemens qui ont été faits par les Sages à Exceter*.

On voit à-peu-près la même chose dans les Loix d'Edgar & d'Ethelred II.

Dans une Chartre de Canut le Grand (2), on trouve ces mots: *Moi Canut, Roi de toute l'Isle d'Albion & de plusieurs autres Nations, par le Conseil & le Décret des Archevêques, des Evêques, des Abbez, des Comtes, & de tous mes autres Fideles, ai ordonné*, &c. Ce témoignage a d'autant plus de force, que Canut étant monté sur le Trône d'Angleterre par un droit de conquête, il n'y a point d'apparence qu'il eût

(1) *Cum licentia & consensu*, dans le grand Regître d'*Abingdon*, dont on a parlé ci-devant. TIND.

(2) Cette Chartre étoit dans l'Abbaye de S. *Edmondsbury*; & à présent elle est dans le *Bureau des Mémoires*, ou *Moniteur* du Roi, dans l'*Echiquier*. TIND.

recherché le consentement des Etats, s'il n'eût pas trouvé cette coutume déja établie.

Enfin on prétend, que si quelques-uns des Rois se sont exprimez d'une maniere à faire juger qu'ils agissoient avec une autorité absolue dans la promulgation des Loix, il ne faut pas prendre leurs expressions à la lettre. La raison en est, que ces expressions se trouvent expliquées & limitées par celles de quelques autres Rois, qui ont reconnu qu'ils agissoient de concert avec le Wittena-Gemot. Or il n'y a point d'apparence que des Souverains s'avisent jamais de reconnoitre que leur autorité est bornée, si elle ne l'est pas effectivement. Si l'on vouloit s'en tenir à ces sortes d'expressions, qui semblent marquer que les Rois font des Loix sans s'astreindre à demander l'approbation du Parlement, on pourroit prouver par là, qu'encore aujourd'hui le Roi est revêtu d'un pouvoir absolu à cet égard. En effet, dans certains Actes qui lui sont présentez par les deux Chambres, il fait répondre, *qu'il l'ordonne & le veut*, quoiqu'on sache bien que sa volonté ne seroit d'aucune efficace, si elle n'étoit pas précédée de celle des deux Chambres.

Les mêmes considerations reviennent sur la seconde Question, touchant l'imposition des Taxes. S'il semble en quelques endroits, que les Rois Saxons ont levé des Taxes de leur seule autorité, il faut entendre, que c'étoit après un consentement préalable des Etats, ainsi qu'on le voit en d'autres occasions. Des Impositions.

Je ne m'arrêterai point ici sur la troisieme Question, touchant l'élection & la déposition des Rois, parce que j'ai dessein d'en parler dans un autre Article, en traitant de la Succession.

ARTICLE QUATRIEME.

De l'autorité du Wittena-Gemot dans les affaires Ecclésiastiques.

AVANT que les Anglo-Saxons eussent embrassé la Religion Chretienne, ils avoient une Maxime constante, que Tacite attribue aussi aux anciens Germains. C'est que toutes les affaires importantes qui regardoient toute la Nation, étoient portées à l'Assemblée Générale, où ils en déliberoient en commun, afin que les résolutions fussent prises d'un consentement unanime des Membres qui avoient droit d'y donner leurs voix. Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils voulussent que les affaires de la Religion fussent traitées dans leurs *Wittena-Gemots*, comme je l'ai fait voir ailleurs, puisque ce sont les plus importantes que les hommes puissent avoir. Ce fut pour observer cette Règle, qu'*Edwin* Roi de Northumberland voulant, après sa Conversion, in-

troduire la Religion Chretienne dans ses Etats, ne l'entreprit qu'après avoir consulté ses Sages, c'est-à-dire son Wittena-gemot, ainsi que Bede le rapporte. La Maxime, que personne ne doit être sujet qu'aux Loix auxquelles toute la Nation a donné son consentement, a toujours été regardée en Angleterre comme le fondement de la Liberté, & la base du Gouvernement.

Les affaires de la Religion peuvent se diviser en deux Classes. La premiere est, de celles qui ne regardent que le Clergé seul, entant que séparé du reste du Peuple, & faisant un Corps à part. Celles-là étoient, comme elles le sont aujourd'hui, de la compétence des seuls Ecclésiastiques, qui tenoient leurs Assemblées ou Conciles purement Ecclésiastiques, où les Laïques n'avoient point de voix. La seconde est de celles qui interessent tout le Peuple, entant que Chretien. C'étoit sur celles-ci qu'on tenoit des Conciles mixtes, composez des principaux Membres du Clergé & de la Noblesse. En cela, on suivoit parfaitement les Règles de l'équité. On ne croyoit pas qu'il fût juste de faire des Loix politiques qui liassent le Clergé comme Membre de l'Etat, sans l'intervention de ce Corps. D'un autre côté, on ne jugeoit pas qu'il fût raisonnable de donner au Clergé le pouvoir de faire des Loix Ecclésiastiques qui dussent lier les Laïques en qualité de Chretiens, sans l'approbation du Wittena-Gemot qui représentoit le Corps de la Nation. Ainsi on suivoit, à ces deux égards, le même principe : je veux dire, que personne n'étoit lié que par les Loix auxquelles il étoit supposé avoir donné son consentement, ou par lui-même, ou par ceux qui avoient droit de le représenter. De là vient que les *Wittena-Gemots* n'étoient, la plupart du tems, que des Conciles mixtes où *se traitoient* toutes les affaires importantes, tant Ecclésiastiques que Civiles & Politiques, & que ces Assemblées n'avoient pas moins d'autorité sur le spirituel que sur le temporel.

Preuves. Pour se convaincre de cette vérité, il n'y a qu'à jetter les yeux sur les Loix des Anglo-Saxons, où l'on trouvera un mêlange perpétuel de matieres Ecclésiastiques & Politiques. J'en produirai ici quelques exemples, qui me paroissent hors de toute contestation. Dans l'année 673, on assembla un Concile auquel présida *Theodore* Archevêque de Cantorberi, & qui confirma dix Canons tirez des anciens Conciles Généraux, ainsi que je l'ai rapporté dans l'Histoire de l'Eglise de ce tems-là. Mais cette Assemblée n'étoit pas un Concile purement Ecclésiastique; car, outre les Evêques, tous les Rois & les Grands d'Angleterre y assistoient, comme un Historien le rapporte. C'étoit donc un Concile mixte, un Mycel-Synod, un véritable *Wittena-Gemot*. Au reste, il ne faut pas se laisser éblouir par ce nom de *Concile*, qui ne désigne aujourd'hui qu'une Assemblée Ecclésiastique : car, du tems des Anglo-Saxons, la signification de ce mot étoit beaucoup plus étendue, & désignoit toutes sortes de grandes Assemblées. Quiconque voudra examiner avec soin ces

Assemblées

Assemblées anciennes, auxquelles les Historiens donnent le nom de Conciles, trouvera que c'étoient des Assemblées mixtes, puisqu'on y voit les signatures, l'approbation & le consentement des Rois, des Princes, & des Grands qui y assistoient. Sous le Regne d'*Edouard l'ancien*, il se tint une Assemblée où fut fait un Accord entre ce Prince & *Gurthorm*, à qui Alfred avoit donné l'Estanglie, affaire politique, s'il en fut jamais. Cependant, dans cette même Assemblée, on fit des Loix Ecclésiastiques qui sont appellées dans la Préface, *Senatus-consulta*, parce qu'elles furent faites par les *Wittan*, c'est-à-dire, par les Grands de Wessex & d'Estanglie. Parmi ces Loix, outre plusieurs qui sont purement politiques, on en trouve dont les titres sont, *Des Apostats*, *de la Correction de ceux qui sont dans les Ordres*, *de l'Inceste*, *du Jeûne*. Par où il paroit manifestement, que ces Assemblées politiques faisoient des Loix sur la Religion. Un Historien dit, que le Roi *Adelstan* convoqua un *Concile*, dans lequel furent faites plusieurs Loix *Ecclésiastiques & Civiles*. Ce n'étoit donc pas un Concile purement Ecclésiastique, puisqu'on y fit des Loix Civiles, droit qu'on n'a jamais prétendu attribuer au Clergé.

Le Wittena-Gemot élisoit souvent les Evêques,

Mais ce n'est pas tout. On fait voir, par diverses preuves, que le *Wittena-Gemot* se mêloit de l'élection & de la déposition des Evêques. *Wilfrid* Archevêque d'Yorck, de qui j'ai eu souvent occasion de parler, fut élu par les deux Rois de Northumberland, & par le Conseil Général de ce Païs-là, ainsi que l'Auteur de sa Vie le rapporte. *Erkenwald* Evêque de Londres fut élu par les avis du Peuple, avec l'approbation du Roi *Sebba*. L'élection de *Wulstan* Evêque de Worcester se fit *in Curia*, dans la Cour, c'est-à-dire dans la Grande Assemblée, qu'on appelloit simplement *la Cour* ou *la Cour du Roi*. Ingulphe, Abbé de Croyland, parle en ces termes des élections des Evêques & des Abbez : *Depuis plusieurs années, il ne se faisoit aucune élection qui fût canonique, & véritablement libre. C'étoit la Cour du Roi qui conferoit toutes les Dignitez Ecclésiastiques, comme elle le jugeoit à propos* (1).

Et prenoit part aux Dépositions.

Mais si le Wittena-Gemot se mêloit des élections des Evêques, il ne prenoit pas moins de part aux dépositions. C'est de quoi je donnerai ici quelques exemples. *Brithelm* Evêque de Dorchester ayant été élevé à la Dignité d'Archevêque de Cantorberi, Edgar, qui vouloit placer Dunstan dans ce Siege, fit renvoyer Brithelm à sa premiere Eglise. Voici ce que dit sur ce sujet le Moine Osberne, qui a écrit la Vie de Dunstan : *Quelques jours après que Brithelm eut été sacré, ce Prélat, se trouvant peu capable de soutenir un tel fardeau, se retira dans son premier Diocese, par l'avis du Roi & du Peuple*. Un autre Historien rapporte ce même

(1) Après cette forme d'Election, la Personne ainsi élue étant premierement consacrée, le Roi la revêtoit du Temporel, en lui mettant entre les mains le *Bâton* & l'*Anneau*; comme on peut le voir dans le même Auteur (*Ingulphe*). TIND.

fait de cette maniere : *Edgar fit descendre Brithelm par la même voye qu'il étoit monté. Ce Prince, ayant convoqué une Assemblée Générale, objecta au Prélat plusieurs défauts, & par l'ordre & le consentement de ses Barons, il le réduisit au Gouvernement de l'Eglise de Dorchester, qu'il avoit avant que d'être Archevêque.* Il avoit donc été élu par le *Wittena-Gemot*, comme il fut dépouillé par la même autorité. Sous le Regne d'Edouard le Confesseur, Robert Archevêque de Cantorberi fut chassé de son Siege par un Décret du *Wittena-Gemot*. Ensuite, *Stigand* ayant été élu en sa place, toute l'autorité du Pape ne fut pas capable de faire revoquer cette élection, pendant que la Domination des Saxons subsista, ni d'empêcher les Anglois de reconnoitre Stigand pour légitime Archevêque, quoiqu'il eût été suspendu par le Pape.

Ces exemples font voir que le *Wittena-Gemot*, ou *Mycel-Synod*, étoit une Assemblée Ecclésiastique & politique tout ensemble, & qu'on y traitoit indifferemment de toutes sortes d'affaires qui regardoient l'Eglise ou l'Etat. Ce ne fut que longtems après, lorsque l'autorité du Pape eut fait de grands progrès, sous les Rois Normans & Angevins, que le Clergé s'attribua le droit de traiter, seul & séparément, les affaires qui regardoient la Religion de quelque maniere que ce fût, dans des Assemblées purement Ecclésiastiques.

Il est tems présentement de parler du Roi en particulier, de ses Prérogatives, de ses Revenus, & de la Succession à la Couronne.

DU ROI.

Le pouvoir du Roi étoit borné.

J'Ai déja dit en quelque autre endroit, que le Gouvernement des Saxons en Allemagne étoit Aristocratique, & qu'ils avoient seulement un Général qui commandoit leurs Armées en tems de Guerre. Les Capitaines de cette Nation, qui firent des Conquêtes dans la Grande Bretagne, les érigerent eux-mêmes en Royaume, & y prirent la qualité de Rois. Mais avec ce nouveau Titre, ils ne furent pourtant d'abord regardez par leurs Sujets, que sur le pied qu'étoient leurs Gouverneurs en Allemagne, dont l'autorité n'étoit rien moins que despotique. Il y a pourtant des gens qui prétendent, que le Droit de conquête donnoit à ces premiers Rois une autorité sans bornes; d'où il resulteroit, que les Privileges des Sujets Anglois seroient ou des Concessions des Rois, ou des Usurpations du Peuple. Cette raison, tirée du droit des Conquerans, pourroit avoir quelque solidité, s'il étoit question des Privileges du Peuple Breton qui a été subjugué. Mais il s'agit des Privileges des Saxons ou Anglois, qui ont été eux-mêmes les Conquerans, & sur lesquels la Conquête ne donnoit aucun droit à leurs premiers Rois. Je dis qu'on ne doit ici considerer que les seuls Saxons ou Anglois, puisqu'il ne resta dans le Païs dont ils s'étoient emparez, qu'un très petit

nombre de Bretons, qui n'étoient regardez que comme des Esclaves. Comme donc on ne peut pas dire que les Anglo-Saxons ayent perdu leurs droits en faisant des conquêtes, on doit les regarder sur le même pied qu'ils étoient en Allemagne, c'est-à-dire, comme un Peuple libre, sous la conduite d'un Chef dont le pouvoir étoit temperé par les Loix.

Il n'y a point de doute, qu'en Angleterre, comme dans tous les autres Royaumes, l'Autorité Royale ne se soit peu à peu étendue au-delà des bornes qui lui avoient été d'abord prescrites. Mais comme l'Histoire des Anglo-Saxons n'est pas assez connue, on ne peut entrer dans aucun détail sur ce sujet. Il faut donc se contenter de marquer ici en général quelques-unes des principales Prérogatives dont les Rois Saxons ont joui pendant leur Domination, qui a duré plus de six-cens ans, sans pouvoir même marquer les changemens qu'il peut y avoir eu à cet égard, pendant un si long intervalle.

Prérogatives du Roi.

Une des plus considerables Prérogatives du Roi étoit, de pouvoir conferer les Charges de Comtes, de Vicomtes, de Juges, & autres Officiers, tant Civils que Militaires. Quelques-uns pourtant prétendent, que les Charges Militaires des Ducs ou *Holds* de chaque Province, étoient données par le Shire-Gemot ou l'Assemblée de chaque Comté. Il y a beaucoup d'apparence que le Roi avoit le pouvoir de changer ces Officiers quand il le jugeoit à propos, & l'on en voit même des exemples dans l'Histoire. On ne peut pourtant pas l'assurer positivement, parce que quand on trouve qu'un tel Officier fut dépouillé de sa Charge par le Roi, il ne s'ensuit pas nécessairement, que ce fût sans le consentement du Wittena-Gemot, ou sans un Jugement préalable (1).

Une autre grande Prérogative de la Couronne étoit, que les Loix faites dans le *Wittena-Gemot* n'avoient aucune force sans l'approbation du Roi, à qui l'exécution en étoit commise.

En troisieme lieu, le Roi pouvoit pardonner les crimes commis par ses Sujets. Mais comme les crimes peuvent être regardez dans une double vue, savoir, entant qu'ils concernent le Public, ou comme portant du préjudice à quelque Particulier, le Roi n'avoit droit de les pardonner qu'au premier égard. Le pardon du Prince n'empêchoit pas que la partie offensée ne pût demander une satisfaction civile pour le

(1) Les Comtes (*Earls*) en ce tems-là tenant leurs Titres de la *Communauté* ou *Corps Politique*, & non du Roi, il ne faut pas douter qu'ils ne fussent créez ou dépouillez de leurs droits par le consentement du *Grand-Conseil*. Mais comme un Corps politique ne sauroit agir par lui-même dans une action particuliere, l'exécution en est naturellement dévolue au Roi, comme Seigneur ou Chef de la Grande Seigneurie du Royaume. Ainsi, lorsqu'on dit que le Roi a fait ou destitué un Comte, on doit toujours supposer le consentement du *Wittena-Gemot*; car les *Comtes* (*Earls*) des *Fiefs*, comme ils l'étoient tous dans ce tems-là, ne pouvoient être créez sans le consentement des *Pairs* du Royaume. TIND.

dommage qu'elle avoit reçu. Cette satisfaction s'appelloit en Saxon *Wiregild*, c'est-à-dire dédommagement que le Criminel donnoit à la Partie offensée ou à ses Parens. C'est de là sans doute, que tire son origine la coutume qui subsiste encore en Angleterre, que la Veuve ou les Enfans d'un homme tué peuvent être appellans du pardon du Prince. C'est aussi par cette même raison, que cette clause est ordinaire dans les Lettres de Pardon, *Ita tamen ut stet recto in Curiâ nostrâ, si quis versus eum loqui voluerit.*

En quatrieme lieu, le Roi avoit le droit de faire battre Monnoye, & de le conferer à qui il vouloit, comme on trouve que divers Rois Saxons l'ont accordé aux deux Archevêques & à d'autres. Mais il ne pouvoit ni changer ni alterer les Especes. On voit dans un Livre intitulé *le Miroir des Justices*, c'est-à-dire *des Juges*, une ancienne Loi qui défendoit au Roi d'alterer la Monnoye, ni d'en faire battre d'autre métal, sans le consentement de toutes les Provinces.

Il est incertain, si, pendant la Domination des Saxons, il dépendoit absolument de la volonté du Roi de faire la Paix & la Guerre, sans l'approbation du *Wittena-Gemot*. Il est vrai que par rapport à la Guerre, ce droit étoit, comme il l'est encore, de fort peu de consequence, puisque le Roi ne pouvant lever des Taxes sans le consentement des Etats, il n'auroit pu en soutenir les frais, si les Sujets eussent refusé de l'assister. Mais par rapport à la Paix, c'est tout autre chose, puisque d'une bonne ou d'une mauvaise Paix dépend le salut de tout un Royaume, comme on ne l'a que trop souvent éprouvé. Ainsi, ces deux Prérogatives qu'on joint ordinairement ensemble, sont pourtant d'une conséquence bien differente. Il dépend du Peuple ou des Etats, de contribuer aux Guerres que le Souverain veut entreprendre de son propre mouvement, & en lui refusant son secours, il peut prévenir les maux que peut produire une Guerre injuste ou non nécessaire. Mais comment préviendra-t'il les suites d'une Paix funeste, qu'on ne lui communiquera pas?

Des Revenus du Roi.

Les Revenus du Roi étoient de trois sortes. La premiere consistoit en certaines choses que l'Etat lui fournissoit pour l'entretien de sa Maison, & qu'on lui payoit ordinairement en espece, comme en grain, en foin, en bétail & autres choses. La seconde sorte de Revenus provenoit de certains Domaines affectez à la Couronne, & qui étoient destinez à servir pour les besoins publics, le Roi n'en pouvant point disposer sans le consentement des Etats, non pas même pour des œuvres pies. C'est pour cela qu'on voit dans les anciennes Chartres accordées par les Rois Saxons aux Eglises ou aux Monasteres, la confirmation des principaux Membres de l'Assemblée Générale, qui y signoient en cette maniere: *Moi N. ai souscrit, confirmé, approuvé, corroboré*, ou autres expressions de même nature. On ne peut point douter que cette seconde espece de Revenus du Roi ne fût affectée aux besoins publics, quand on consi-

dere, que même à la fin du quatorzieme siecle, sous le Regne de Richard II., un Parlement ordonna, qu'à l'avenir, les Revenus du Domaine du Roi seroient appliquez à la dépense des Guerres qu'il auroit à soutenir. La troisieme sorte de Revenus consistoit, comme aujourd'hui, en certaines impositions qu'on mettoit de tems en tems sur le Peuple dans les nécessitez pressantes de l'Etat, par l'autorité du *Wittena-Gemot*.

Des Titres que les Rois prenoient.

On ne voit point que, durant l'Heptarchie, les Rois affectassent des Titres superbes, comme quelques-uns le firent dans la suite. Chacun se contentoit du Titre que son Royaume lui donnoit; & le Prince, qui étoit revêtu de la Dignité de *Monarque*, ne se croyoit pas en droit de se distinguer par là. Ecbert même, depuis qu'il eut acquis la Souveraineté des sept Royaumes, ne changea rien dans son Titre ordinaire de *Roi des Saxons Occidentaux*. Adelstan fut le premier qui prit la qualité d'Empereur. Edmond se contenta de celle de *Recteur & Gouverneur d'Angleterre*. Edgar se qualifioit *Roi de toute l'Isle d'Albion*. Canut le Grand prenoit le Titre de *Roi d'Albion & de plusieurs autres Nations*. Quelques-uns affectoient un Titre Grec, comme Edgar, qui se qualifioit *Totius Angliæ Basileus*.

Du Couronnement des Rois.

Pour ce qui regarde le Couronnement des Rois Saxons, il n'y avoit aucun tems fixe pour en faire la Cérémonie, ni pendant l'Heptarchie, ni depuis l'union des sept Royaumes. Chacun se faisoit couronner quand il le trouvoit à propos. Avant Ecbert, les Rois de Kent étoient couronnez par l'Archevêque de Cantorberi; ceux de Northumberland, par les Archevêques d'Yorck; & dans les autres Royaumes, c'étoit ordinairement l'Evêque de la Ville Capitale qui faisoit cette fonction. Depuis qu'Ecbert eut réuni l'Heptarchie, ou du moins, quatre de ses Royaumes en un seul, l'Archevêque de Cantorberi prétendit avoir seul le droit de couronner les Rois; mais ce n'étoit qu'une simple prétention, fondée sur un usage assez ordinaire, mais qui n'étoit pourtant pas nécessaire. En effet, on trouve que, depuis l'union, divers Rois ont été couronnez par des Archevêques d'Yorck, ou même par d'autres Evêques. Quelques-uns ont dit que Harald II. se mit lui-même la Couronne sur la tête. Svenon, premier Roi Danois, ne fut point couronné; & néanmoins, on ne laissa pas de le reconnoitre pour Roi. Edgar regna plusieurs années dans le Wessex, avant que de recevoir solemnellement la Couronne. Edouard le Confesseur ne fut couronné que six mois après avoir été proclamé. Cette négligence fait voir qu'en ce tems-là, on ne regardoit pas cette cérémonie comme absolument nécessaire. Ceux donc qui ne datent les commencemens des Regnes que du jour du Couronnement, ne font qu'embarasser la Chronologie, par une exactitude mal entendue. Ces Epoques prises du Couronnement des Rois, sont d'autant plus sujettes à erreur, qu'il y a eu divers Princes qui l'ont renouvellé plusieurs fois; comme par exemple Cerdick, premier Roi de Wessex. Ce ne fut au reste qu'assez tard, qu'on s'avisa de faire cette Cérémonie dans une Eglise. Ancien-

Du tems du Couronnement.

Du lieu.

Xxx iij

nement, elle se faisoit en pleine campagne; & l'Histoire remarque, à l'égard d'*Adelstan*, d'*Edmond* & d'*Edred*, qu'ils furent couronnez dans un lieu découvert (1).

De la forme de la Couronne. *Cambden, Spelman.*

Quant à la forme de la Couronne, il n'y en avoit point d'affectée. Du moins, on ne voit rien d'uniforme sur ce sujet, dans un assez grand nombre de Têtes des Rois Saxons (2) dont Cambden & Spelman nous ont donné les empreintes. On en voit quelques-unes avec un simple Diademe chargé de Perles. D'autres ont une Couronne à six pointes fleurdelisées, ou surmontées d'autant de Perles. Celle d'Edouard le Confesseur est une Couronne Imperiale. Cette diversité fait voir, qu'en Angleterre, non plus qu'ailleurs, il n'y avoit en ce tems-là rien de règlé pour la forme des Couronnes, & que chaque Prince suivoit son caprice (3).

DE LA SUCCESSION A LA COURONNE,

Du tems des Anglo-Saxons.

Trois sentimens sur la Succession.

IL y a sur ce sujet trois differentes opinions. La premiere est, que de tout tems, la Couronne a été héréditaire, tant pendant l'Heptarchie, qu'après. La seconde, que la Couronne a toujours été élective, à la disposition du Peuple, en telle sorte, qu'encore que le Fils succedât au Pere, ce n'étoit pourtant que par élection. La troisieme, que la Couronne n'étoit ni héréditaire ni élective, mais que les Rois en pouvoient disposer par Testament, en faveur de celui de leurs Enfans *ou de leurs* Parens qu'ils en croyoient le plus digne. Mais avec quelque assurance que chacun propose son opinion, on s'apperçoit aisément, qu'il n'est pas si facile d'établir l'une des trois, que de combattre celles qui lui sont opposées. Cette difficulté vient de ce qu'on n'a pas une connoissance assez étendue de l'Histoire des Anglo-Saxons, & peut-être, de ce qu'ils n'avoient pas eux-mêmes de règles fixes sur ce sujet. Voici ce que chacun des trois partis allegue pour appuyer son sentiment, & pour combattre les autres.

Premier, que la

Les premiers disent, qu'il n'y a qu'à parcourir l'Histoire de l'Heptar-

(1) Ces Rois furent couronnez dans la Place du Marché de *Kingston*, sur la Tamise. TIND.

(2) Ces empreintes, qui représentent la forme des Couronnes, furent tirées des Monnoyes des *Saxons*. TIND.

(3) *Tyrrel* regarde comme une fiction, l'idée de ceux qui veulent qu'on leur accorde qu'*Alfred* fut couronné avec une Couronne ornée de Fleurs-de-lys, à cause que cette Couronne étoit gardée parmi les Ornemens de la Royauté à *Westminster*, avant nos dernieres Guerres-civiles: (voyez la Note 1. page 318.) l'Inscription *Hæc est* &c. ayant été mise vraisemblablement sur la boîte où on la gardoit, par quelque Moine des derniers tems, pour donner un plus grand air d'antiquité à cette Couronne. TIND.

chie, pour se convaincre que, dans chacun des sept Royaumes, la Couronne est toujours demeurée dans la Famille des premiers Rois, jusqu'à ce qu'il ne s'est plus trouvé de Mâles de la Famille. Ils ajoutent, que depuis l'union des sept Royaumes, il n'y a point eu de changement à cet égard, la Race d'Ecbert ayant regné depuis ce Monarque jusqu'à Edouard le Confesseur. Il est vrai, qu'il faut en excepter les Rois Danois : mais comme ceux-ci ne se sont établis que par la force des armes, cela ne peut porter aucun préjudice à la coutume. Couronne étoit héréditaire. Preuve.

Ceux qui croyent que la Couronne étoit élective, se fondent à leur tour sur cette même Histoire, pour faire voir, que la succession graduelle de Pere en Fils n'étoit pas exactement observée. En effet, ils font voir, par des preuves incontestables, que les Freres ont souvent succedé au préjudice des Enfans, & que des Parens éloignez ont été preferez aux plus proches; d'où ils concluent, que cela n'est arrivé qu'à cause du droit d'élection qui résidoit dans le Peuple. Ils disent encore, que, sous prétexte que le Fils a succedé au Pere, quelquefois même pendant plusieurs Générations, on ne peut pas en conclure nécessairement, que la Couronne fût héréditaire; comme on ne pourroit pas le dire aujourd'hui de la Couronne Imperiale, quoique, depuis deux-cens cinquante ans (1), elle se soit conservée dans la Maison d'Autriche. Pour appuyer leur sentiment touchant le droit d'élection, ils produisent divers passages des Historiens qui, parlant des Rois qui succedoient à leurs Peres, ne laissent pas de se servir de cette expression, *electus est in Regem.* Il fut élu Roi. Second sentiment, qu'elle étoit élective. Preuve.

A cela les premiers répondent deux choses. Premierement, ils disent, qu'à la vérité il est arrivé en certaines occasions, que la fraude & la violence ont eu lieu. Mais la Succession directe, quoiqu'interrompue pour quelque tems, n'a pas laissé de conserver ses droits, puisque bientôt après, les choses étoient rétablies dans leur premier état. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rapporter ici les divers exemples sur quoi les uns & les autres se fondent. Outre qu'on les a déja vus dans l'Histoire, on pourra aisément s'en rafraichir la mémoire, en jettant les yeux sur les Généalogies des Rois Anglo-Saxons, où l'ordre des Successions est marqué. Réponse à cette preuve.

La seconde réponse regarde cette expression des Historiens, *Il fut élu.* On dit la-dessus, que ces mots ne se trouvent que dans les Auteurs qui ont écrit longtems après, & qui les ont employez sans penser aux conséquences, comme ne traitant point expressément cette matiere. D'ailleurs, on prétend, que ces Auteurs n'ont pas bien traduit les termes employez dans les Annales Saxonnes, *Feng to rice*, qui signifient proprement, *Regnum capessit*, il se mit en possession du Royaume.

(1) La Couronne Impériale est dans la Maison d'*Autriche* depuis *Ferdinand*, Frere de *Charles-Quint*. Elle y a été ainsi environ 167 ans. TIND.

Troisieme, que les Rois en pouvoient disposer.

Ceux qui sont du troisieme sentiment disent contre les premiers, que de ce que la Couronne a été longtems dans une même Famille, il ne s'ensuit pas qu'elle fût héréditaire, comme il paroit par l'exemple allegué de la Maison d'Autriche. Ils objectent aux seconds, qu'après avoir prouvé que la Couronne n'étoit pas héréditaire, la conclusion qu'ils en tirent, qu'elle étoit donc élective, n'est pas juste, par ce qu'il y a une troisieme maniere qui exclut les deux autres, savoir, que les Rois en disposoient comme ils trouvoient à propos. Pour confirmer leur sentiment, ils alleguent l'exemple de la France (1), où ils prétendent que, jusques bien avant dans la seconde Race, les Rois ont joui du droit de disposer de leur Succession, & c'est ce qui fut cause que ce Royaume se trouva si souvent partagé. Car, disent-ils, si le Fils ainé eût toujours dû succeder au Pere, il n'est pas concevable, que les Cadets eussent eu si souvent la force en main, pour les obliger à partager avec eux. D'un autre côté, ils font remarquer, que si la Couronne de France avoit été élective, il n'y a point d'apparence que les François eussent toujours élu autant de Souverains que le dernier Roi avoit laissé de Fils. De tout cela ils concluent, que les partages qui furent si fréquens dans la premiere & dans la seconde Race, ne se firent que par la seule disposition des Rois. A cela se trouve conforme ce que dit Mezeray, en parlant d'*Aribert* Frere du Roi *Dagobert*. Voici ses propres paroles, comme on les trouve dans son Abregé : *Mais comme* Aribert *étoit jeune, & que peut-être, le Roi son Pere ne lui avoit laissé aucune part dans le Royaume par son Testament, ce fut en vain que Bernulphe, Frere de sa Mere, essaya de remuer les Neustriens en sa faveur*. Cette coutume établie chez les François, dès le commencement de leur Monarchie, *comme on prétend* l'avoir prouvé, forme sans doute un grand préjugé à l'égard des Anglo-Saxons qui vivoient dans le même tems, & qui, comme eux, étoient venus d'Allemagne dans le même siecle. Que si l'on objecte, qu'on ne voyoit pas alors en Angleterre des exemples de semblables partages, dans les Royaumes dont l'Heptarchie étoit composée; on répond, qu'il y en a pourtant, quoiqu'ils soient en petit nombre. Les Rois de l'Heptarchie, qui n'étoient que des Roitelets en comparaison des Rois de France, n'avoient garde de faire de ces sortes de partages de leurs petits Etats, qui auroient bien-tôt fait autant de Souverains que de Villes. Cependant, on ne laisse pas d'en trouver quelques-uns qui en ont fait, comme il est aisé de s'en convaincre par la lecture de leur Histoire. Par exemple, *Penda*, Roi de Mercie, ne mit-il pas, de son vivant, *Peda* son Fils ainé sur le Trône de Leicester, ayant fait un Royaume à part

Preuve tirée de l'exemple de la France.

(1) La Couronne de *France* a été possedée par trois Races : la prémiere des *Merovingiens*, qui commença à *Pharamond*, & finit à *Childeric III.* vingt-un Rois ; la seconde des *Carlovingiens*, depuis *Charles-Martel*, jusqu'à *Louis V.* quatorze Rois : la troisieme commença par *Hugues-Capet*, dont il y a déja eu 31 Rois. TIND.

Nous ne comptons pas *Charles-Martel* au rang de nos Rois. Ainsi la seconde Race n'en a que treize.

de cette Ville, & de quelque Païs des environs? *Ethelred*, son Fils & son Successeur, fit part à *Merowald* son Frere d'une partie de ses Etats, dont il forma le petit Royaume de Hereford, & Merowald laissa ce Royaume à *Merculm* son Frere. Oswy, Roi de Northumberland, donna le Royaume de Deïre à Alfred son Fils bâtard. Ethelwolph assigna, pendant sa vie, le Royaume de Kent à Adelstan son Fils naturel. Enfin, pour appuyer ce sentiment, on produit le Testament d'Ethelwolph, qui disposa de ses Etats d'une maniere si absolue, que ses quatre Fils devoient lui succeder l'un après l'autre, soit que les premiers eussent des enfans ou non; ce qui fut exécuté comme il l'avoit ordonné. Ce sont là les raisons qu'on allegue pour prouver ce troisieme sentiment : mais elles ne demeurent pas sans réponse.

On dit premierement, que ces Fils, couronnez pendant la vie de leurs Peres, n'étoient proprement que des Vicerois: que ceux qui, contre l'ordre établi, ont succedé en vertu d'une disposition Testamentaire, n'ont été admis à la Succession que par l'autorité, ou du moins, avec le consentement des Etats; ce qui emporte un droit d'élection dans les Sujets. Réponse à ces preuves.

Mais il est plus difficile de répondre à la preuve qu'on tire de la conduite de Canut le Grand, qui, dans les dernieres années de sa vie, s'attacha scrupuleusement à ne rien faire qui pût faire craindre aux Anglois qu'il eut dessein d'alterer la forme du Gouvernement. On sait que ce Prince changea, par son Testament, la disposition de son Contract de mariage avec Emme de Normandie, en nommant Harald pour lui succeder, au-lieu de Hardicanut qui étoit appellé par le Contract à la Succession de la Couronne d'Angleterre. Cela semble marquer que le Roi avoit une entiere liberté de choisir son Successeur. Il est vrai qu'après sa mort, il y eut des troubles sur ce sujet: mais quoiqu'il en soit, il paroit du moins, que ce Prince croyoit avoir le droit de disposer de la Couronne par son Testament. On peut dire la même chose d'Edouard le Confesseur. Soit que ce Prince eût fait un Testament en faveur du Duc de Normandie, soit qu'il se proposât seulement de le faire, ou même qu'il ne se fût engagé que par une simple promesse verbale, on peut en inferer, qu'il se croyoit en droit de disposer de sa Succession par cette voye. Autre preuve en faveur des Rois.

Ce sont là les raisons qu'on produit pour soutenir les trois sentimens, dans cette importante question, Je l'appelle importante, par rapport à ceux qui croyent qu'elle l'est effectivement. Pour moi, j'ai de la peine à me persuader, qu'il faille recourir aux coutumes des Anglo-Saxons, pour y fonder celles qu'on doit suivre aujourd'hui.

Il ne seroit peut-être pas impossible de se former une idée de la Constitution du Gouvernement de ce tems-là, par rapport à la Succession, en suivant ces trois sentimens à la fois. Il me semble que de toutes les raisons qui ont été rapportées, on en peut conclure en faveur du pre- On peut réunir les trois sentimens.

mier, que la Couronne étoit héréditaire dans la Famille des Rois Saxons, tant pendant l'Heptarchie, qu'après l'union des sept Royaumes. On peut accorder au second, que, dans les occasions extraordinaires, le Wittena-Gemot prenoit une autorité absolue, qui alloit au de-là de la pratique ordinaire, se considerant comme suprême Législateur. Enfin, on peut dire avec le troisieme, que les Rois avoient le pouvoir de nommer leur Successeur, pourvu que, quand ils vouloient s'écarter de la pratique ordinaire, qui étoit de préferer le Fils ainé, ou le plus proche Parent, ils prissent soin de faire confirmer leur choix par l'Assemblée Générale. C'est par cette raison, que ceux qui avoient été préferez à de plus proches, ne manquoient pas de faire valoir le consentement des Etats, afin de rectifier par là l'irrégularité de leur élevation sur le Trône. C'est ce qu'on voit aussi dans le Testament d'Alfred (1), qui se trouve à *la fin de son Histoire écrite par* ***Spelman.*** Ces trois sentimens étant ainsi réunis, il se trouveroit que les règles pour la Succession, du tems des Anglo-Saxons, étoient à peu près les mêmes qu'on suit aujourd'hui. Il est constant que la Couronne est héréditaire. Mais cela n'empêche pas que, dans les cas extraordinaires, le Parlement ne prétende avoir le droit de passer par-dessus la coutume, & d'appeller à la Succession un Parent plus éloigné, au préjudice d'un plus proche. C'est de quoi l'Histoire d'Angleterre, depuis la Conquête, fournit un grand nombre d'exemples & de préjugez, sans compter ceux de notre tems. Si l'on objecte, que tout le monde ne convient pas que le Roi & le Parlement soient fondez à s'attribuer ce droit; on peut répondre, qu'en attendant que le contraire soit décidé par une Autorité légitime, il y a lieu de présumer que c'est le véritable droit de la Nation. Selon ces principes, *il semble* que ceux qui travaillent à ramasser des preuves pour faire voir que la Couronne étoit élective du tems des Anglo-Saxons, ne font pas grand chose en faveur du Parlement, qui ne prétend avoir le droit d'élire, qu'en certaines occasions. D'un autre côté, ceux qui prétendent prouver que la Couronne étoit héréditaire dans ces premiers tems, ne portent pas beaucoup de préjudice à l'autorité que cet auguste Corps s'attribue seulement dans les cas extraordinaires. Enfin, comme ceux qui prétendent prouver, que les Rois Saxons avoient un pouvoir absolu de disposer de leur Couronne, ne prétendent point, selon les apparences, que les Rois de ce tems-ci ayent le même pouvoir; il me semble qu'ils agitent une question plus curieuse qu'importante.

(1) *Ego Ælfredus ...... totius West-Saxoniæ Nobilitatis* Consensu *pariter &* Assensu *Occidentalium Saxonum Rex*, *&c.* Ce qui prouve manifestement, que quoique par le Testament de son Pere il eût été nommé pour succeder à ses Freres, il avoit cependant été *élu*, ou du moins *confirmé*, par le *Grand Conseil* dans la possession de la Couronne, dont son Pere l'avoit institué Héritier de la maniere que je viens de dire. Il est clair par conséquent, que quoique le Roi eût le pouvoir de disposer de la Couronne par Testament, il ne pouvoit néanmoins le faire sans le consentement (*Consensus & Assensus*) des Etats. TIND.

DES LOIX

DES ANGLO-SAXONS.

PEndant l'Heptarchie, il n'y avoit point de Loix qui fussent communes aux sept Royaumes : mais chacun avoit les siennes en particulier Il y a pourtant beaucoup d'apparence, qu'elles n'étoient pas fort differentes, puisque les Peuples de ces sept Souverainetez avoient une même origine. On ne peut pourtant en rien dire de certain. Les premieres Loix dont on ait connoissance, sont celles qu'*Ethelbert* Roi de Kent publia environ le tems de la Conversion des Saxons. On connoit aussi celles d'*Ina* Roi de Wessex, & celles d'*Offa* Roi de Mercie; & il n'y a presque point à douter que quelques-uns des Rois des autres Royaumes n'en ayent fait aussi : mais elles ne sont point parvenues jusqu'à nous.

Diverses sortes de Loix.

Bede L. 2. c. 5.

Depuis l'union des sept Royaumes, les Rois Successeurs d'Ecbert expliquerent, ou étendirent celles qui étoient déja établies, ou en firent de nouvelles. Les plus fameuses sont celles d'Alfred le Grand, tirées, comme il le disoit lui-même, des meilleures qui fussent venues à sa connoissance, & particulierement de celles d'Ina & d'Offa, dont je viens de parler. Edgar prit soin de corriger & d'augmenter les Loix d'Alfred, & les fit observer avec beaucoup d'exactitude. Mais il faut se ressouvenir, que quand l'Angleterre fut partagée en deux Royaumes, savoir le *Wessex* & la *Mercie*, chacun de ces deux Etats avoit ses Loix particulieres; & que Canut le Grand fit approuver par l'Assemblée Générale, celles que les Danois avoient introduites dans le Northumberland & dans l'Estanglie. Il y avoit donc en Angleterre trois sortes de Loix, les *West-Saxonnes*, les *Merciennes* & les *Danoises*, jusqu'à Edouard le Confesseur qui les unit toutes en un seul Corps (1). Comme je ne me suis proposé que de donner une idée générale du Gouverne-

Loix d'Alfred.

Loix d'Edgar.

Trois sortes de Loix.

(1) Voyez ce que dit l'Evêque *Nicholson*, de cette division de la Loi en trois, à la Note sur la page 419. A quoi l'on peut ajouter ici l'opinion de *Spelman*. » Nos » *Saxons*, dit-il, quoique divisez en plusieurs Royaumes, étoient tous exactement » les mêmes par rapport aux Mœurs, aux Loix & au Langage; de sorte que le » partage de leur Gouvernement en plusieurs Royaumes, ou la réunion de ces mê» mes Royaumes en une seule Monarchie, n'apporta que très peu d'alteration, ou » peut-être point, parmi eux touchant leurs Loix. Car quoique nous parlions des » *Loix des West-Saxons*, des *Merciens*, & des *Danois*, par lesquelles les differen» tes parties de l'Angleterre étoient gouvernées, elles conservoient toutes l'unifor» mité dans le fond, ne differant proprement que dans les *Amendes*, & les *Peines*, » & non dans les Règlemens, dans le cours & dans la forme judiciaire. *Reliq. Spelm.* » pag. 49.

ment des Anglo-Saxons, mon dessein n'est pas d'entrer dans le détail de toutes ces Loix. Je me contenterai d'en rapporter certaines particularitez qui me paroissent dignes de la curiosité de ceux qui ne connoissent pas bien l'Angleterre, & qui sont à la portée de tout le monde.

Loix civiles & Loix criminelles. Loix civiles de deux sortes.

Ces Loix se divisoient en deux parties, dont l'une formoit le Droit Civil, & l'autre, le Droit Criminel. La premiere se peut aussi diviser en deux, par rapport à deux sortes de Terres appellées *Block-land*, & *Sock-land*. Celles qu'on nommoit *Block-land*, étoient à peu près de la nature de celles que nous appellons *Allodiales* (1). C'étoit un fonds propre & héréditaire, dont le Possesseur pouvoit disposer, quoiqu'il reconnût au-dessus de lui un Seigneur de qui il les tenoit en Fief. C'étoit proprement ce qu'on nomme ailleurs *Feudum honoratum*, Fief noble. Ces sortes de Terres n'étoient possedées que par la Noblesse, & par les plus considerables du Peuple. Celles qu'on nommoit *Sock-land* étoient occupées par les *Ceorles*, qui en payoient au Seigneur certaines rentes, & s'obligeoient à certains services personnels. Cela revient à ce qu'on appelle *Fief rural*. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'entrer ici dans la question de l'Origine des Fiefs (2), matiere trop vaste pour pouvoir trouver ici sa place, outre qu'elle n'a rien qui soit particulier à l'Angleterre. Je dirai seulement que Selden est du sentiment, que les Fiefs tirent leur origine du Nord, & que de là vient qu'ils ont été en usage en Allemagne, en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre, où les Nations septentrionales se sont établies. Je m'écarterois trop de mon projet, si j'entrois dans le détail des Loix qui regardoient la possession des deux sortes de Terres dont je viens de parler, d'autant plus que c'est

(1) Les Nations Septentrionales ne détruisoient point les habitans des Païs dont ils faisoient la conquête, & ne s'incorporoient point avec eux : ils divisoient le Païs en trois Portions, dont ils laissoient une aux anciens Possesseurs, & se mettoient en possession des deux autres. Ces partages sont appellez par les Ecrivains des derniers tems, *Sortes Gotthica*, & *Sortes Romana* en Italie. Les *Francs* en userent de même dans les Gaules. La Portion du Terrein qu'ils prirent pour eux fut nommée *Terra Salica*; le reste fut nommé *Allodium*, de la particule négative *A*, & *Leud*, qui signifie en Langue Teutonique les Personnes attachées par des *Tenemens* de *Fief*, qui seuls avoient part à l'*établissement des Loix*. De sorte que les Terres Allodiales étoient celles qui n'étoient point sujettes aux Droits de *Fief*. Cependant, avant même que les Tenanciers fussent opprimés, le terme *Allodarii* étoit injurieux, en ce qu'il distinguoit le *Vaincu* du *Vainqueur*. Quoique les Terres de ces *Allodarii* fussent au commencement exemptes de tout *Service*, plusieurs Possesseurs pour leur sureté donnerent leurs Biens *Allodiaux* aux Chefs des Grandes Seigneuries, pour les tenir d'eux sous un *Droit de Fief* : d'autres, sans se dépouiller entierement de leur ancienne possession, se mettoient sous la protection de semblables Supérieurs; & alors fut introduite cette expression, *tenere in Allodio*, qu'on trouve fréquemment dans le *Livre du Jour du Jugement* (*Dooms-Day-Book*) & dans les Ecrivains étrangers; car toute protection & sujettion étoit supposée fondée sur un *Tenement*. *S. Amand*, pag. 26. 27. TIND.

(2) Voyez la Note sur la page 497. TIND.

une matiere que peu de gens entendent. Il suffit d'en avoir donné cette idée générale; c'est pourquoi je passerai au Droit Criminel, qui est beaucoup plus intelligible.

Loix criminelles. Du Jugement par les Pairs.

Par les Règlemens d'Alfred le Grand, toute personne, accusée de quelque crime, devoit être jugée par ses *Pairs*. Ce privilege, que les Anglois ont conservé jusqu'à ce jour, est un des plus considerables dont une Nation puisse jouïr. Il met les Petits à couvert de la violence des Grands, & de la passion ou du caprice du Souverain même, comme on en a vu divers exemples en Angleterre. Mais comme ce terme de *Pairs* peut être obscur pour plusieurs personnes, il ne sera pas inutile de l'expliquer en peu de mots. On doit donc remarquer, qu'en Angleterre, il n'y a que deux Ordres de Sujets, savoir, *les Pairs du Royaume*, & *les Communes*. Les *Ducs*, les *Marquis*, les *Comtes*, les *Vicomtes*, les *Barons*, les *deux Archevêques*, & *les Evêques*, sont Pairs du Royaume, & Pairs entre eux, de telle sorte, que le dernier des Barons ne laisse pas d'être Pair du premier Duc. Tout le reste du Peuple est rangé dans la Classe des *Communes*. Ainsi, à cet égard, le moindre Artisan est Pair de tout Gentilhomme qui est au-dessous du rang de Baron. Quand donc on dit que chacun est jugé par ses *Pairs*, cela signifie, que les Pairs du Royaume sont jugez par ceux de leur Ordre, c'est-à-dire, par les autres Seigneurs qui sont, comme eux, Pairs du Royaume. Tout de même un homme du Peuple est jugé par des gens de l'Ordre des Communes, qui sont ses Pairs à cet égard, quelque difference qu'il y ait entre eux par rapport aux biens ou à la naissance. Il y a pourtant cette difference entre les Pairs du Royaume & les gens des Communes, c'est que tout Pair du Royaume a droit de donner sa voix au Jugement d'un autre Pair; au-lieu que les Gens des Communes ne sont jugez que par douze personnes de leur Ordre. Au reste, ce Jugement ne regarde que le fait. Ces douze personnes, après avoir été témoins de l'examen public que le Juge a fait des preuves produites pour & contre l'accusé, prononcent seulement, qu'il est coupable, ou qu'il n'est pas coupable du crime dont on l'accuse; après quoi le Juge le condamne ou l'absout, selon les Loix. Tel est le privilege dont les Anglois jouïssent depuis le tems du Roi Alfred. Peut-être même ce Prince ne fit-il que renouveller & rectifier une coutume établie parmi les Saxons, depuis un tems immémorial (1).

Explication de ce terme.

(1) Le Chevalier *Temple* dit que nous avons suffisamment de traces de cette coutume, depuis les Constitutions même d'*Odin*, le premier Conducteur des *Goths Asiatiques* ou *Getes* en Europe, & Fondateur de ce grand Royaume qui fait le tour de la Mer *Baltique*, d'où tous les Gouvernemens *Gothiques* de nos Parties de l'Europe qui sont entre le Nord & l'Ouest ont été tués. C'est la raison pourquoi on fait que cet usage est aussi ancien en *Suede* qu'aucun Mémoire ou Tradition que l'on y ait, & il subsiste encore dans quelques Provinces. Les Normands introduisirent les termes de *Juré* & de *Verdict*, de même que plusieurs autres termes.

Moyens pour découvrir la verité.

Lorſque le crime n'étoit pas bien averé, ou qu'on ne trouvoit pas aſſez de preuves pour condamner ou pour abſoudre les accuſez, on ſe ſervoit de divers moyens par leſquels on croyoit pouvoir découvrir la vérité. Le premier étoit le Serment, qu'on faiſoit prêter à l'accuſé, pour ſe purger du crime qui lui étoit impoſé. Mais ſon ſerment ſeul ne ſuffiſoit pas. Il falloit qu'il amenât avec lui un certain nombre de gens qu'on appelloit *Compurgateurs*, qui juraſſent avec lui qu'il étoit innocent.

Le Serment.

De l'Ordeal ou Epreuve par le feu ou par l'eau.

Le ſecond moyen étoit l'*Ordeal* (1), c'eſt-à-dire, l'épreuve par le feu ou par l'eau. Celle du feu ſe faiſoit en deux manieres. On mettoit entre les mains de l'accuſé un morceau de fer ardent, du poids d'une, de deux, ou de trois livres, ſelon l'importance du crime, ou ſelon les indices qu'on avoit contre lui. Ou bien, on le faiſoit paſſer, les yeux bandez, entre neuf ſocs de charrue, rougis au feu, & rangez à une certaine diſtance l'un de l'autre. S'il étoit aſſez heureux pour n'être pas offenſé par le feu, il étoit déclaré innocent; mais ſi le contraire arrivoit, il étoit déclaré coupable. L'*Ordeal* du feu ſe pratiquoit envers les perſonnes nobles, & c'eſt à cette épreuve qu'*Emme*, Mere d'Edouard le Confeſſeur, fut expoſée. L'*Ordeal* de l'eau ſe faiſoit, ou par l'eau froide, ou par l'eau bouillante, & l'on ne s'en ſervoit qu'envers les Païſans ou *Villains*, & les Eſclaves. Dans la premiere de ces épreuves, on attachoit enſemble les pieds & les mains de la perſonne accuſée, & ainſi liée, on la jettoit dans l'eau. Si elle enfonçoit, on la jugeoit coupable; & ſi elle n'enfonçoit pas, elle étoit déclarée innocente (2). La ſeconde épreuve ſe faiſoit en obligeant l'accuſé d'enfon-

Judiciaires; mais les Jugemens de douze Hommes ſont mentionnez expreſſément dans les premieres Loix d'*Alfred* & d'*Ethelred*. TIND.

(1) *Somner*, dans ſon *Gloſſaire*, fait venir le mot d'*Ordeal*, d'*Or* particule privative; & de *Dal*, c'eſt à dire *diſtinction* ou *difference* : comme qui diroit, *Jugement impartial*, *ſans aucune diſtinction de perſonnes*. TIND.

(2) Notre Auteur ſemble s'être trompé en cet endroit: le contraire de ce qu'il dit eſt vrai; car ſi l'Accuſé *enfonçoit*, c'étoit une preuve d'innocence; & s'il *ſurnageoit*, c'étoit une preuve qu'il étoit criminel. La coutume des Païſans en Angleterre, de faire les Epreuves des Sorcieres en les jettant dans l'eau, pieds & poings liés, eſt peut-être un reſte de l'*Ordeal par l'Eau*. Ces Epreuves ſe faiſoient avec une grande ſolemnité, & étoient toujours conduites par le Clergé. La Perſonne accuſée étoit obligée de jurer ſur ſon innocence; quelquefois même ſur-tout s'il avoit les Ordres, de recevoir la Communion. Après que l'Accuſation avoit été dûement intentée, l'Accuſé devoit paſſer trois jours à jeûner & à prier. Le jour de l'Epreuve, laquelle à l'égard de l'*Ordeal par le Feu* ſe faiſoit dans l'Egliſe, le Prêtre avec ſes habits ſacerdotaux prenoit le Fer qui étoit devant l'Autel, & repetant l'Hymne *des trois Enfans dans la Fournaiſe*, le mettoit dans le Feu; après quoi employant certains Formulaires de bénédiction ſur le *Feu* & ſur le *Fer*, il jettoit de l'Eau-bénite ſur le *Fer*, & y faiſoit le Signe de la Croix au nom de la Trinité: ce qui étant fait, la Perſonne accuſée paſſoit par la coupelle. La cérémonie de l'*Ordeal par l'Eau bouillante* étoit à peu près la même. Mais lorſque l'Epreuve ſe faiſoit par l'*Eau froide;* après que les trois jours de jeûne & autres

cer sa main dans l'eau bouillante, jusqu'au poignet, & quelquefois, tout le bras jusqu'au coude. L'épreuve de l'eau froide avoit été ordonnée par Louis le Debonnaire & par le Pape Eugene II., à la place du Serment, qui ne donnoit que trop souvent occasion aux coupables de se parjurer; & les Anglois l'avoient adoptée.

Du Combat singulier.

La troisieme maniere de se purger d'un crime, étoit par le Combat. Lorsque les preuves de l'accusation n'étoient pas claires, on permettoit à l'accusé de justifier son innocence, en combattant en champ clos contre son accusateur. Si c'étoit une Femme qui fût accusée, elle pouvoit mettre en sa place un homme, qu'on appelloit son *Champion.* Cette maniere ne fut introduite en Angleterre que sur la fin de la Domination des Saxons: mais elle y subsista longtems.

Du Corsned.

Il y avoit encore une quatrieme maniere de se purger par le moyen d'un morceau de pain ou de fromage (1), consacré avec beaucoup de cérémonies, qu'on donnoit à manger à la personne accusée. On croyoit que si elle étoit coupable, ce morceau devoit s'arrêter dans son gosier, & l'étouffer: mais qu'au contraire, elle l'avaloit aisément si elle étoit innocente. Voici une partie de l'exécration qu'on prononçoit, en lui présentant ce morceau, après qu'elle avoit reçu la Communion. *Que lorsqu'on lui présentera, pour la découverte de la vérité, ce morceau de pain [ou de fromage,] son gosier se ferme* (2), *s'il est coupable, & qu'il ne puisse point l'avaler. Mais si au contraire, il est innocent du crime dont on l'accuse, qu'il mange, & qu'il avale avec facilité, ce morceau de pain [ou de fromage] consacré en ton nom, afin que tous sachent* &c. Cette maniere étoit, apparemment, imitée des *Eaux de jalousie*, dont on voit l'institution dans l'ancien Testament. Ceux qui ont controuvé la maniere de la mort du Comte Goodwin, dont j'ai parlé dans le Regne d'Edouard, ont eu vrai-semblablement cette coutume en vue. On appelloit ce morceau consacré, *Corsned*, du mot *snide* ou de *snidan*, qui veut dire *couper* ou *un morceau coupé*, & de *Corse* qui signifie *maudire*, parce qu'on croyoit que ce morceau portoit la malédiction dans celui qui étoit coupable. Non seulement l'Église approuvoit toutes ces sortes d'épreuves, mais elle en prescrivoit même les cérémonies, & donnoit la formule des prieres dont on se servoit en ces occasions, consentant que les

Nombres c. 5.

cérémonies étoient finis, la Personne soupçonnée avaloit un trait d'*Eau bénite*, auquel le Prêtre avoit ajouté une imprécation en cas que l'Accusé fût coupable: en même tems l'Eau où il devoit être jetté étoit exorcisée, par un Formulaire particulier de Priere que l'on recitoit. Toutes ces *Epreuves* continuerent encore longtems après la *Conquête*. La prémiere défense de cet usage, de la part de l'Etat, fut faite la troisieme année du Regne de *Henri III.* TIND.

(1) L'Accusé dans l'Epreuve du *Corsned*, devoit prendre une once de Pain, ou une once de Fromage, étant à jeûn. TIND.

(2) Le Formulaire de l'Imprécation étoit tel: *Puisse son visage devenir pâle, ses membres être attaqués de convulsions, & qu'un changement affreux paroisse sur tous son corps.* TIND.

Evêques & les Prêtres y prêtassent leur ministere. Voici une Loi de Canut le Grand touchant le *Corsned : Si quelqu'un est accusé d'un homicide, ou d'y avoir participé, qu'il se justifie avec les Parens, ou avec ceux qui ont interêt au meurtre commis ; & s'il est nécessaire, qu'on le mette à l'épreuve du* Corsned, *& que la volonté de Dieu soit faite.* On ne sauroit assez admirer, que les Saxons & les autres Peuples qui pratiquoient toutes ces épreuves, ayent pu si longtems se figurer, que ce fussent des moyens infaillibles pour découvrir la vérité. Il semble au contraire, qu'une infinité de preuves qu'ils ont eu, sans doute, de leur incertitude, auroient dû les désabuser.

Peines des crimes.

Lorsque le crime étoit averé, les Loix ordonnoient diverses sortes de punitions, suivant la qualité de l'offense. La plupart, néanmoins, ne consistoient qu'en des amendes que le coupable étoit condamné à payer à la personne offensée, au Roi, à l'Earldorman de sa Province, ou à son Seigneur particulier. Entre les crimes, il y en avoit quelques-uns qui étoient regardez comme capitaux, & qui par les Loix étoient punis par la mort. Tels étoient la *Trahison* contre le Roi, contre l'Etat, ou contre le Seigneur, le *Meurtre volontaire*, & le *Larcin*. Les Loix ordonnoient la peine de mort contre le premier : mais elles laissoient aux coupables la liberté de racheter leur vie pour de l'argent, selon l'estimation de la tête du Roi, ou du Seigneur contre lequel la Trahison avoit été commise. J'expliquerai ceci dans la suite. Au commencement, le crime de fausse Monnoye n'étoit pas regardé comme capital : mais les conséquences qui en resultoient en firent aggraver la peine. La premiere Loi qui ordonna la peine de mort contre les Faux-Monnoyeurs fut faite sous le Regne d'Ethelred II. ; encore donnoit-elle au Roi le pouvoir de commuer la peine de mort en une amende.

Distinction entre le Meurtre & l'Homicide.

Pour ce qui regarde le Meurtre, les Loix distinguoient celui qui étoit commis dans une querelle soudaine & imprévue, du Meurtre volontaire & prémedité. La peine du premier étoit une amende pécuniaire ; & celle du second, la mort. Cette distinction subsiste encore dans les Loix d'Angleterre, qui appellent la premiere espece de Meurtre, *Man's slaughter*, c'est-à-dire, *occision d'homme, simple occision*, s'il m'est permis de me servir de ce terme : mais la seconde, parmi les Anglois, mérite seule le nom de véritable meurtre. Le Larcin ne fut puni de mort, qu'assez tard ; & même les premieres Loix qui ordonnoient cette peine contre les Larrons, leur laissoient la faculté de racheter leur vie par une somme d'argent.

Amendes pour la reparation des crimes.

Tous les autres crimes n'étoient punis que par des amendes, jusqu'au Regne de Canut le Grand, qui ordonna seulement à l'égard de l'Adultere, qu'on couperoit le nez & les oreilles à la femme, & que l'homme seroit banni du Royaume. Mais les amendes n'étoient pas à la discretion des Juges. Tous les crimes étoient taxez par les Loix, selon la qualité de la personne offensée, depuis le Roi jusqu'au Païsan ; & à

l'égard

l'égard des malfaiteurs, depuis l'Earldorman jusqu'à l'Esclave. Il y avoit même des occasions où ceux qui avoient commis des crimes dignes de mort, pouvoient se racheter de la peine, en donnant au Roi une partie de leurs biens. Mais cela n'arrivoit gueres, que quand la qualité ou la puissance du coupable rendoit l'exécution des Loix difficile ou dangereuse. On en voit un exemple remarquable dans le Jugement du Comte Goodwin, sous le Regne d'Edouard le Confesseur. Ce Seigneur, comme il a été dit dans la Vie d'Edouard, étant entré dans la Tamise avec une Flotte, & s'étant approché de Londres, Edouard se vit comme forcé à le rétablir dans ses Charges. Mais comme il avoit été banni par l'autorité du Wittena-Gemot, c'étoit cette même autorité qui devoit le rétablir. Il fallut donc user de quelque formalité qui le mît à couvert de toute recherche pour l'avenir: & voici comment on y proceda. Le Comte s'étant rendu à Londres où le Conseil Général s'étoit assemblé, le Roi lui-même se déclara sa Partie, & lui dit: *Traitre Goodwin, je t'accuse de la mort d'Alfred mon Frere, que tu as fait mourir en trahison. Seigneur*, répondit le Comte, *sauf le respect que je vous dois, je n'ai ni tué ni trahi le Prince votre Frere, & je veux bien sur cette accusation, subir le Jugement de votre Cour.* Ensuite, on produisit les preuves & les témoins; & après qu'on eut tout examiné, Leoffrick, Duc de Mercie, parla de cette sorte: *Il me semble que les preuves produites contre Goodwin sont voir manifestement, que c'est par son conseil que le Prince Alfred a été mis à mort. Mais comme c'est un Seigneur des plus considerables du Royaume, je suis d'avis que douze de nous Comtes, qui sommes du nombre de ses parens & de ses amis, nous prenions dans nos mains autant d'or que nous en pourrons porter, & que nous le présentions au Roi, en le priant de le rétablir dans ses Charges, après en avoir reçu le serment de fidelité, & de lui pardonner cette offense.* Cet avis ayant été suivi, douze des Seigneurs présenterent une certaine somme au Roi, qui l'accepta, & pardonna au coupable. Mais tout cela n'étoit qu'un jeu. Avant que de se présenter, Goodwin étoit assuré du succès de son affaire, sans quoi il n'auroit jamais osé s'exposer à ce Jugement.

Exemple remarquable.

Avant que de finir cet Article, il est bon de remarquer, que plusieurs, en voyant les Loix des Saxons, s'imaginent mal à propos, que le Meurtre, tant du Roi, que de quel que ce fût des Sujets, n'étoit puni que par une amende. Mais cette erreur ne vient que de ce qu'on ne fait pas attention à la distinction que j'ai déja remarquée, entre le Meurtre prémédité, & la simple *occision*, dans laquelle les Homicides faits par hazard sont compris. C'est de celle-ci qu'il faut entendre la Loi d'*Adelstan* qui règle les amendes à quoi doivent être condamnez ceux qui auront tué quelque homme, depuis le Roi jusqu'à l'Esclave (1).

Remarque sur les amendes, pour la reparation de l'homicide.

(1) Dans cette Loi, nous avons l'évaluation de la vie des Hommes de tout ordre & de toute condition. Cette évaluation étoit nommée en Saxon, *Weregild*. En

DES MŒURS ET COUTUMES DES ANGLO-SAXONS.

Humeur guerriere des saxons.

CEUX d'entre les Anglo-Saxons qui s'établirent dans la Grande Bretagne, y porterent les mêmes vertus & les mêmes vices qu'ils avoient en Allemagne, & les transmirent à leurs Descendans. La Valeur, à laquelle ils étoient redevables de leurs Conquêtes, tant en Angleterre qu'en Allemagne, étoit la vertu dont ils se piquoient le plus. Ils étoient élevez à la Guerre dès leur Enfance, & l'on peut presque dire, que c'étoit leur unique profession. Ceux qui assistoient aux Assemblées Générales, n'y paroissoient qu'armez, & c'étoit en frappant leurs armes les unes contre les autres, qu'ils marquoient leur approbation à ce qui étoit proposé. Leurs armes ordinaires étoient l'Epée, la Massue, la Hache à deux tranchans, & le Javelot. Comme ils ne se servoient point d'Arcs & de Fleches, leurs Combats en étoient d'autant plus sanglans. Après avoir lancé le Javelot, ils s'avançoient vers l'ennemi pour combattre de près, en quoi l'adresse qu'ils avoient à manier leurs armes, leur donnoit un grand avantage. Il est vrai, que dans les derniers tems, ils furent souvent battus par les Danois, & enfin par les Normans. Mais quelle est la Nation, pour brave qu'elle ait été, qui n'ait pas éprouvé de semblables revers? Parmi les Saxons, un homme qui manquoit de courage étoit regardé avec le dernier mépris. Cette haute idée qu'ils avoient de la Valeur, faisoit qu'il étoit très difficile de les accorder quand ils avoient des querelles entre eux. Alors, chacun craignant de passer pour lâche s'il faisoit les premieres avances, les querelles se perpétuoient de Pere en Fils, & ne se terminoient le plus souvent que par l'extinction d'une des Familles ennemies (1). Il est

Tête du Roi étoit évaluée 30000 *Thrimsa*, c'est en Monnoye d'Angleterre 360 Livres sterling, en supposant que chaque *Thrimsa* valoit environ trois *Penny* ou Deniers sterling, les mêmes que leurs *Peninga* ou *Sceat*; dont la moitié devoit être payée aux Parens, & l'autre moitié à l'Etat. La Tête d'un *Atheling* ou Prince étoit évaluée 15000 *Thrimsa*; celle d'un Evêque, & d'un *Earlderman*, 8000; celle d'un Général d'Armée, 4000; celle d'un *Thane* Spirituel, & Temporel, 2000; (Il paroit par là, qu'il s'en faloit bien qu'un *Thane* fût la même chose qu'un *Baron*, dont l'évaluation se montoit autant au moins que celle d'un Evêque); la Tête d'un *Cearl*, ou Fermier, étoit évaluée à 267; mais s'il avoit possedé cinq *Hydes* de Terre, elle montoit à 2000, comme celle du *Thane*. La monnoye *Saxonne* est ainsi calculée par Mr. *Cambden*: Un *Peninga* fait trois *Penny* ou Deniers sterling; un *Shilling* (Chellin) trois *Peninga*, ou quinze Deniers Sterling; une Livre, 48 Shillings, ou bien trois Livres sterling. La *Manca*, *Mancusa* ou *Marca*, valoit douze Deniers sterling. La *Manca* d'or valoit 30 *Peninga*, qui sont sept *Shillings* ou Sols sterling, & six Deniers ou *Penny*. TIND.

(1) C'est ce qu'on appelle en Angleterre *Deadly Feuds*, c'est-à-dire, querelles qui ne se terminent que par la mort. RAP. TH.

aisé de comprendre, que des gens de cette trempe, accoutumez dès leur enfance à ne craindre ni les coups ni les blessures, & qui se trouvoient continuellement excitez par les exemples de leurs parens & de leurs voisins, ne pouvoient qu'affronter les dangers avec beaucoup de résolution. Aussi n'y a-t-il jamais eu de Peuple qui ait regardé la mort d'un œil plus intrépide que les Saxons. Personne n'ignore que c'est encore aujourd'hui le caractere des Anglois.

Les Saxons avoient un attachement extrême pour la Religion, dans le tems même qu'ils avoient le malheur de ne connoitre pas la véritable. Lorsqu'ils s'établirent dans la Grande Bretagne, ils étoient non seulement Idolâtres, mais entre les Payens mêmes, il n'y en avoit point qui fussent plus attachez au service des fausses Divinitez, jusques-là qu'ils leur sacrifioient leurs prisonniers de Guerre. Dès qu'ils eurent embrassé la Religion Chretienne, ce même panchant leur fit recevoir & pratiquer, avec une égale ardeur, ce qu'il y avoit de plus saint & de plus raisonnable dans la Religion, & tout ce qu'il plut aux Moines, leurs premiers Docteurs, de leur inspirer. Ce fut un grand malheur pour eux, de n'être parvenus à la connoissance de Dieu, que dans un tems où les Moines commençoient peu à peu à défigurer la Religion par des pratiques superstitieuses. Comme ils n'avoient aucune étude, & qu'il leur étoit comme impossible de distinguer ce qu'il y avoit de bon ou de mauvais dans ce qu'on leur enseignoit, ils s'abandonnoient entierement à la conduite de leurs Directeurs. De là vint le grand zèle qu'ils eurent à fonder des Monasteres. On leur mettoit dans l'esprit que, pour s'acquitter des principaux devoirs de la Religion, ou du moins, pour suppléer à ce défaut, il suffisoit de faire du bien aux Moines. C'est encore par cette même raison que, dans les deux premiers siecles depuis leur Conversion, on trouve parmi eux tant de Saints, distinguez par leur naissance & par leurs richesses. En effet, puisque la sainteté pouvoit s'acquerir en donnant largement aux Monasteres, il étoit facile aux riches & aux puissans d'y parvenir par cette voye. Mais, quoiqu'ils s'attachassent à bien des choses inutiles, on ne peut que remarquer en cela même leur panchant pour la Religion. Ce fut sans doute par cette inclination naturelle, que tant de Rois de cette Nation quitterent volontairement leur Grandeur mondaine pour se renfermer dans des Monasteres. Ceux qui connoissent bien les Anglois d'aujourd'hui, demeureront aisément d'accord,

De la Religion des Saxons.

Observations sur la piété des Anglois d'aujourd'hui.

La trente-huitieme Loi d'*Alfred* regarde ces Querelles à mort, & donne une permission bien étrange aux gens, de tirer satisfaction de leurs Ennemis, même hors de la présence d'un Officier. La chose alloit si loin, que lorsqu'un homme en tuoit un autre, la Parenté vengeoit sa mort sur le premier de ses Parens qu'elle rencontroit, (comme on fait encore parmi les Indiens). Cela dura jusqu'à ce que le Roi *Edmond* ordonna par une Loi, que le Meurtrier seul soutiendroit le *Deadly-Feud*, ou l'inimitié de la Parenté de celui qu'il avoit tué. TIND.

qu'il n'y a point de Nation où il se trouve plus d'exemples d'une pieté fervente & solide, que dans celle-ci. Le long séjour que j'ai fait en Angleterre, fait que j'ose avancer hardiment cette vérité. Il est vrai que, depuis quelque tems, Dieu a permis que le libertinage en matiere de Religion y ait fait quelques progrès. Mais ce seroit une grande injustice, que de vouloir juger de toute une Nation, par le petit nombre de gens qui en sont infectez, & dont un seul fait plus de bruit par ses dangereuses maximes, que plusieurs milliers d'autres qui sont sincerement attachez à la Religion.

Des sermens, rares parmi les Saxons.

Les Anglo-Saxons étoient si peu accoutumez à proferer ces sortes de sermens & de blasphemes qui sont aujourd'hui si communs dans les conversations, que, parmi toutes leurs Loix, on n'en trouve pas une seule contre cet excès. On ne peut pas dire que ce soit un effet de la *négligence* des Législateurs, puisqu'on voit dans ces mêmes Loix, de grandes peines ordonnées contre ceux qui violoient le jour du repos ou le jeûne.

De l'yvrognerie fort commune.

L'yvrognerie étoit le vice le plus commun parmi eux. Ils avoient accoutumé de boire dans de grandes coupes, & à grands traits; jusqu'à ce qu'Edgar, voulant reformer cet abus, ordonna qu'on feroit aux coupes de certaines marques, au-dessus desquelles on ne pourroit les remplir, à peine d'une amende. Mais ce Règlement ne demeura pas longtems en vigueur.

Loi d'Edgar sur ce sujet.

Des Sciences.

Quoique jusqu'au tems de la Conquête des Normans, les Anglois en général ne se fussent pas beaucoup distinguez du côté des Lettres, on ne doit pas l'attribuer au défaut de leur génie, mais plutôt à leur éducation, qui étoit toute tournée du côté des armes. D'ailleurs, le tems de la Domination des Saxons, sur-tout depuis l'*union des sept* Royaumes, n'a pas été un tems où les Sciences ayent beaucoup fleuri.

Je n'ai plus que deux Observations à faire sur les Coutumes des Anglo-Saxons. La premiere est, qu'ils comptoient le tems par les nuits, ce qui s'observe encore en Angleterre dans quelques façons de parler. Par exemple, pour dire deux semaines, ils disent quatre nuits. Mezeray remarque, que les anciens François en usoient de même. Cela, joint à plusieurs autres Coutumes qui étoient communes aux *Francs* & aux Saxons, est une forte présomption, que ces deux Peuples avoient une même origine. C'est aussi ce que le Chevalier *Temple* avance. dans son *Introduction à l'Histoire d'Angleterre.*

De la maniere de compter le tems par nuits.

L'autre chose que j'ai à remarquer sur les Coutumes des Anglo-Saxons, c'est qu'ils avoient accoutumé de séparer leurs Terres par de larges & profonds fossez. Ce n'étoient pas seulement les Particuliers qui en usoient ainsi : les Rois mêmes prenoient soin de faire élever des remparts munis de larges fossez, sur les frontieres de leurs Etats, pour les séparer de ceux de leurs Voisins, quand il n'y avoit ni Montagnes ni Rivieres qui leur servissent de bornes. Celui qu'*Offa* Roi de Mercie fit faire, pour séparer son Royaume du Païs de Galles, étoit long

De la séparation des terres.

de quatre-vingts milles. Il y en avoit un ſemblable entre la Tamiſe & la Saverne, qui ſéparoit la Mercie du Weſſex. On lui donna le nom de *Wodendick*, c'eſt-à-dire, rempart de *Woden*, qui s'eſt changé en celui de *Wandick*. Un pareil foſſé ſéparoit la Mercie de l'Eſtanglie. Enſuite, les Eſtangles ayant fait quelques conquêtes ſur les Merciens, firent un autre foſſé, ſept milles plus avant, dans les Terres qu'ils avoient conquiſes. Le premier, je ne ſai par quelle raiſon, fut appellé *le Foſſé du Diable*, & le ſecond, *le Foſſé de ſept milles*. Ils avoient reçu cette coutume des anciens Saxons, qui pratiquoient la même choſe en Allemagne. On trouve dans quelque Hiſtoire, que ce Peuple avoit fait, dans le Païs de *Sleſwick*, un large rempart qui alloit d'une mer à l'autre, pour ſe mettre à couvert des courſes des Danois qui avoient occupé la Cherſoneſe Cimbrique, ou la Preſqu'iſle de *Jutland*. Pepin Roi de France fut longtems arrêté par un ſemblable rempart, quand il voulut entrer dans la Saxe, & ce ne fut qu'avec de grandes difficultez qui ſurmonta cet obſtacle.

DE LA LANGUE DES ANGLO-SAXONS.

Des divers Dialectes de la Langue des anciens Anglo-Saxons.

CE ne ſeroit pas faire connoitre exactement ce que c'étoit que la Langue des Anglo-Saxons, que de dire en général, qu'ils parloient Anglois ou Saxon. Pour en donner une idée un peu plus étendue, il eſt néceſſaire de diſtinguer les diverſes ſortes de Langues qui ont été en uſage en Angleterre, depuis l'arrivée des premiers Saxons. La Langue Angloiſe, dans ſon origine, n'étoit pas fort differente de la Danoiſe, puiſque les anciens Auteurs donnent indifferemment à l'une & à l'autre, le nom de *Cimbrique, Scandinavienne, Gothique:* mais cette Langue étoit differente du Saxon. On parla d'abord, dans les Païs ſituez au Nord de la Tamiſe, le pur Anglois ou Danois; & au Midi de ce fleuve, le pur Saxon. Quoique ces deux Langues fuſſent differentes, elles avoient pourtant aſſez de rapport entre elles pour pouvoir être entendues des deux Nations. Dans la ſuite, & principalement après l'union des ſept Royaumes, le Saxon prévalut dans toute l'Angleterre, parce que les Rois qui dominoient étoient Saxons. Ainſi, le pur Anglois fut peu à peu oublié, ou du moins banni du langage ordinaire. Enſuite, les Danois s'étant établis en Angleterre, y porterent leur Langue, qui n'étoit plus cette ancienne Danoiſe ou Angloiſe dont j'ai déja parlé, mais un Danois moderne, mêlé du langage de pluſieurs Nations voiſines du Danemarc. Ce Danois moderne s'établit principalement dans le Northumberland, dans la Mercie, & dans l'Eſtanglie, dont les Danois s'étoient emparez. Quoique, par complaiſance pour les Anglois, Canut le Grand eut publié ſes Loix en Saxon, cela n'empêcha pas que le Danois ne ſe conſervât parmi les Peuples du Nord, dont les Danois faiſoient la plus grande partie. Comme c'étoit auſſi la Langue de la Cour, pendant les

Regnes de Canut le Grand & de ses deux Fils, elle devint nécessaire aux West-Saxons,qui en mélerent plusieurs mots & diverses expressions dans leur propre Langue. Mais lorsqu'Edouard le Confesseur fut sur le Trône, le Saxon redevint le langage de la Cour. Par cette raison, les habitans du Nord se trouverent dans quelque nécessité de l'apprendre, à peu près comme les Gascons en France sont obligez d'apprendre le François.

Sous le Regne du même Prince, la Langue Normande commença aussi à s'introduire en Angleterre. Comme Edouard étoit fils d'une Mere Normande, & qu'il avoit fait un long séjour en Normandie, il aimoit beaucoup à parler Normand. D'ailleurs, le grand nombre de Normans qu'il attira en Angleterre, contribuerent beaucoup à introduire cette Langue parmi les personnes distinguées, qui se faisoient honneur de la bien parler.Le Langage Normand étoit alors un mélange de *Danois* & de François, où le dernier commençoit à prévaloir, l'ancien Danois que les Normans avoient porté en Normandie, se perdant de jour en jour. Dès que Guillaume le Conquerant fut en possession du Trône d'Angleterre, il fit tous les efforts possibles pour mettre sa Langue en vogue dans tout le Royaume. Il publia ses Loix en Normand ; & cela, joint au grand nombre de familles Normandes qui s'établirent de son tems en Angleterre, fit que le Normand y devint aussi commun que le Saxon.

C'est du mélange de toutes ces Langues, que s'étoit formée celle qu'on parloit sur la fin de la Domination des Saxons. Premierement, de la Bretonne ou *Celtique*, dont les Saxons prirent sans doute quelques mots & quelques expressions: 2. de la Langue Latine qu'on parloit communément dans la Grande Bretagne, lorsque les Saxons y arriverent: 3. de l'ancien Anglois ou Danois: 4. du Danois moderne: 5. du *pur Saxon*: 6. du Normand mêlé de Danois & de François. Ceux qui ont étudié avec soin cette matiere, distinguent trois principaux Dialectes dans la Langue des Anglo-Saxons. Le premier étoit composé du Breton, du Latin, & du Saxon, mais où le Saxon dominoit. Le seul Monument qui reste de ce Dialecte, dont on se servit pendant plus de trois-cens ans, se trouve dans un fragment d'un Livre composé par un Moine nommé *Cedmon*, qu'Alfred le Grand insera dans sa Traduction de l'Histoire Ecclésiastique de Bede. Le second Dialecte qu'on peut appeller *Dano-Saxons*, fut en usage dans les Provinces du Nord, depuis les premieres invasions des Danois, jusqu'à la Conquête des Normans. On en conserve encore, dans quelques Bibliotheques, deux Manuscrits, qui sont des Versions des Évangiles. Le troisieme Dialecte est un composé des deux premiers, & du Normand. Celui-ci, qui s'introduisit principalement sous les Regnes d'Edouard le Confesseur & de Guillaume le Conquerant, a reçu divers changemens considerables, par l'addition d'un grand nombre de mots François, particulierement, depuis que Henri II. fut parvenu à la Couronne d'Angleterre. Ceux qui ne connoissent pas la Langue Angloise, ont de la peine à se persuader, qu'un mélange de tant de Langues diffe-

rentes puiſſe avoir de grandes beautez. Mais les Anglois prétendent que, par cette même raiſon, leur Langue en doit être plus belle & plus énergique, parce qu'ils ont pris ce qu'il y avoit de meilleur dans chacune, & rejetté ce qu'il y avoit de plus rude & de plus groſſier, Quoi qu'il en ſoit, ils ont beaucoup d'eſtime pour leur Langue, &, s'il eſt permis à un Etranger d'en dire ſon opinion, il me ſemble que ce n'eſt pas ſans fondement.

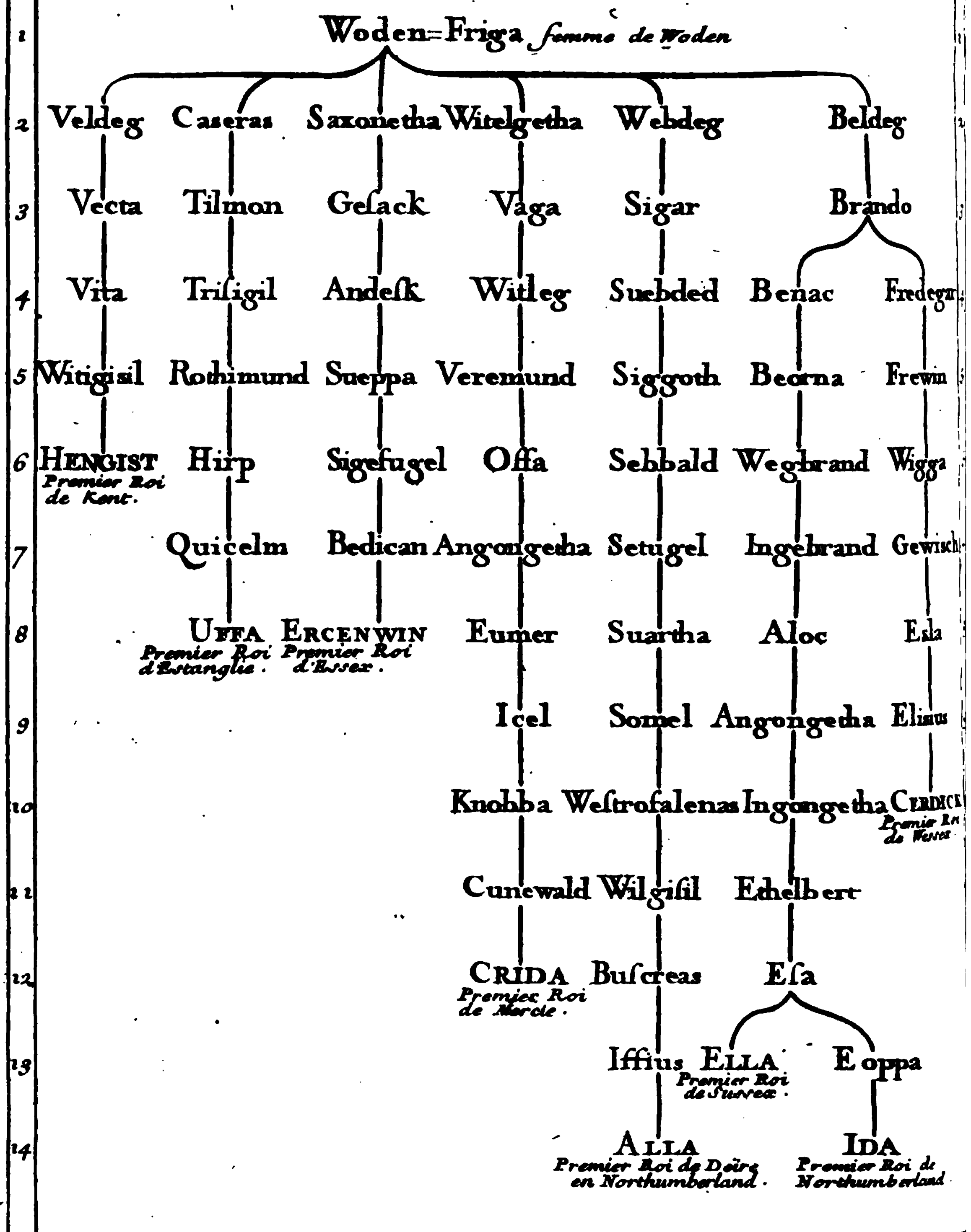
De la Monnoye Sterling.

Il ne me reſte plus, pour finir cet Article, que de dire un mot ſur le nom de *Sterling* qu'on donne à la Monnoye d'Angleterre. Quelques-uns croyent que ce mot vient de la Ville de *Stryvelin* ou *Sterlyn* en Ecoſſe, où ils prétendent, quoique ſans preuve, qu'on battoit anciennement de la Monnoye très pure avec fort peu d'alliage. D'autres diſent, avec bien plus de vrai-ſemblance, que ce nom vient du mot Saxon *Steore*, qui ſignifie *Règle* : ainſi, ſelon ce ſentiment, une Monnoye Sterling n'eſt autre choſe qu'une Monnoye faite ſelon la règle preſcrite. *Cambden* & quelques autres ont jugé que ce mot étoit beaucoup plus moderne, & qu'il peut avoir été pris de certains Ouvriers Flamans, qui, ſous le Regne de *Jean ſans Terre*, furent attirez en Angleterre, pour y rafiner l'argent, à quoi ils réuſſiſſoient mieux que les Anglois. Comme on appelloit communément les gens de ce païs-là *Eſterlings*, à cauſe de leur ſituation à l'Eſt de l'Angleterre, on prétend que la Monnoye qu'ils firent fut appellée *Eſterling* ou *Sterling*, c'eſt-à-dire faite par les *Eſterlings* ou Flamans, & par conſéquent, plus pure que celle qu'on avoit battue juſqu'alors.

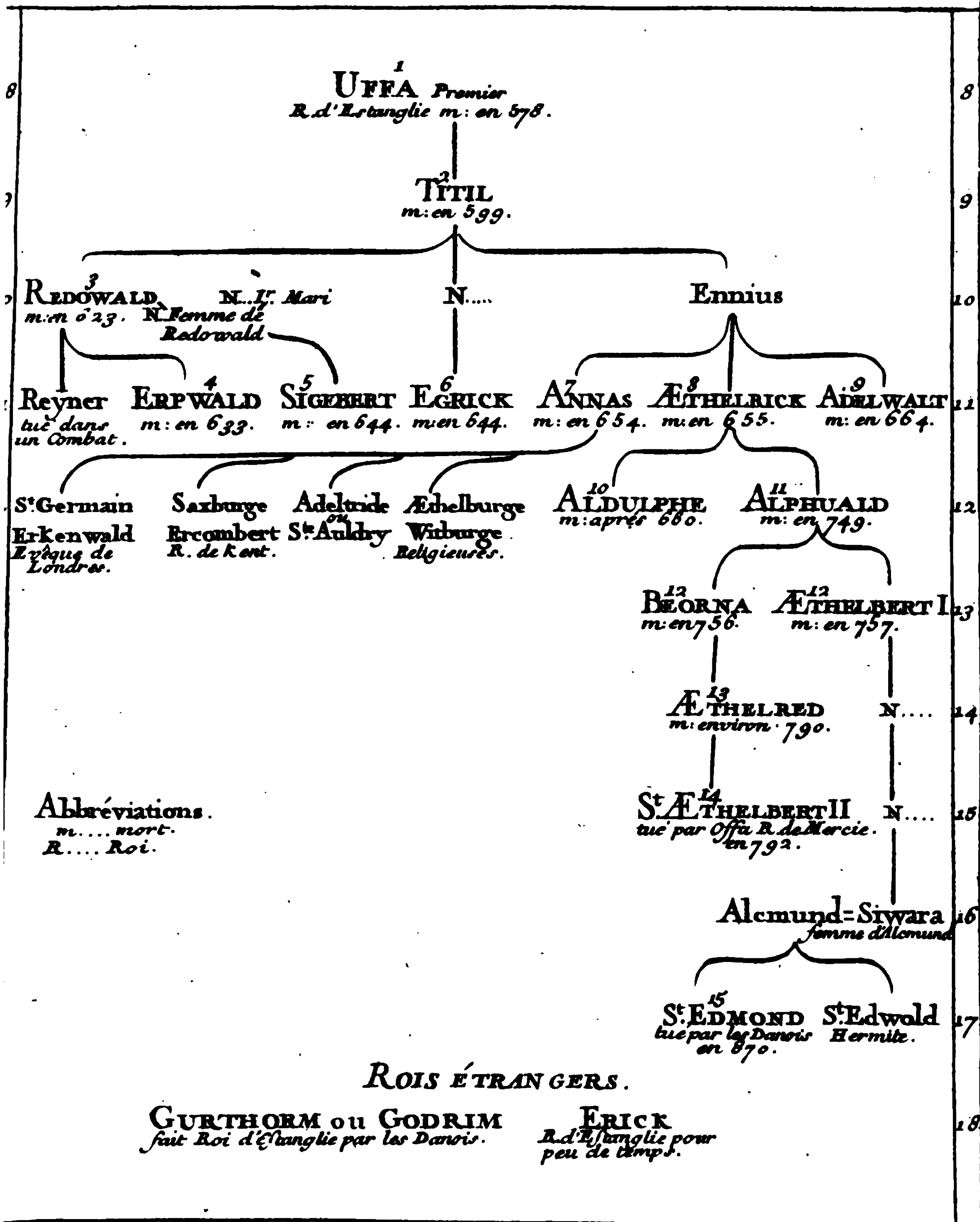
Brady.

FIN DU TOME PREMIER.

Postérité de Woden.



GÉNÉALOGIE DES ROIS D'ESTANGLIE.

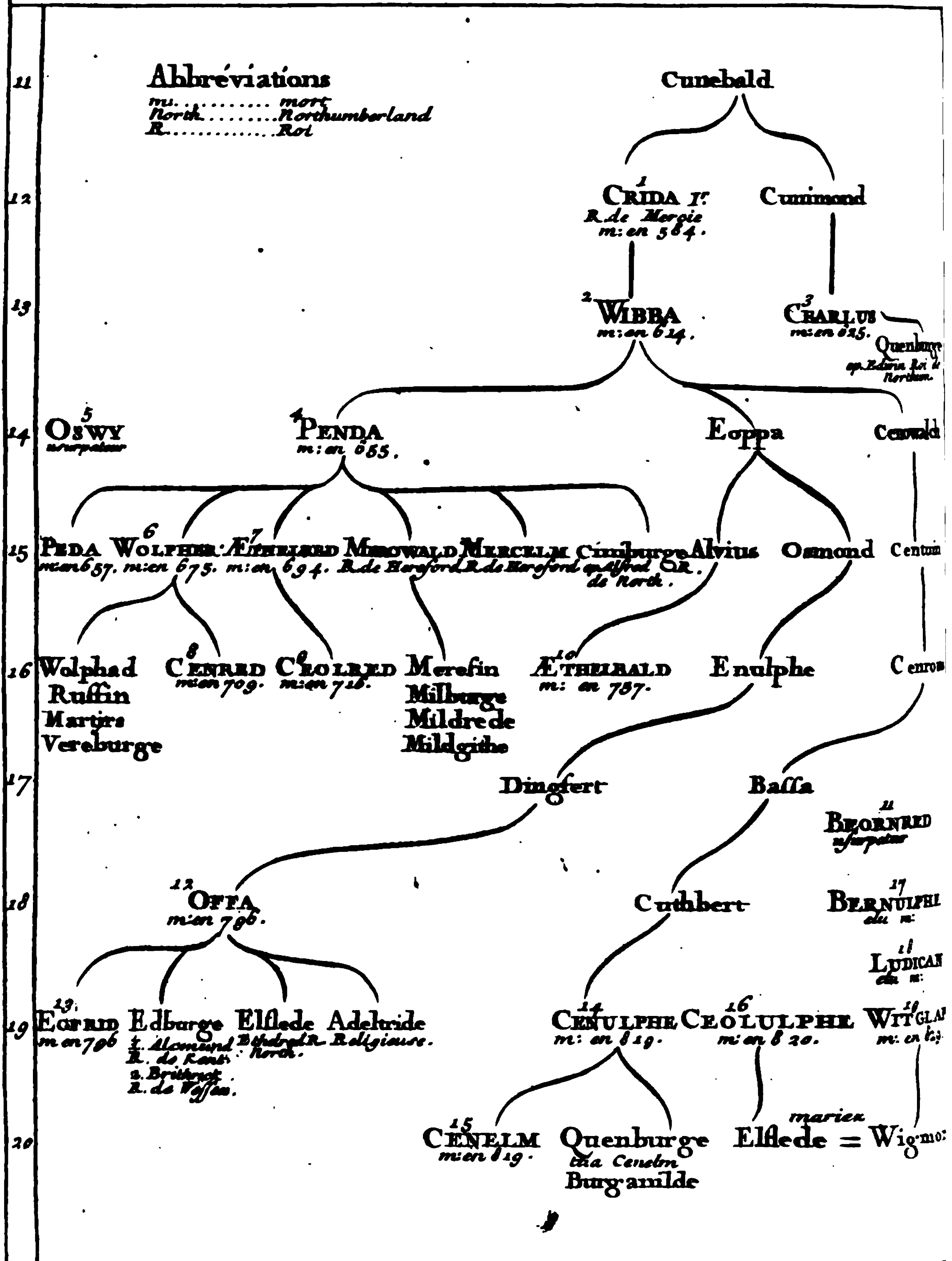


ROIS ÉTRANGERS.

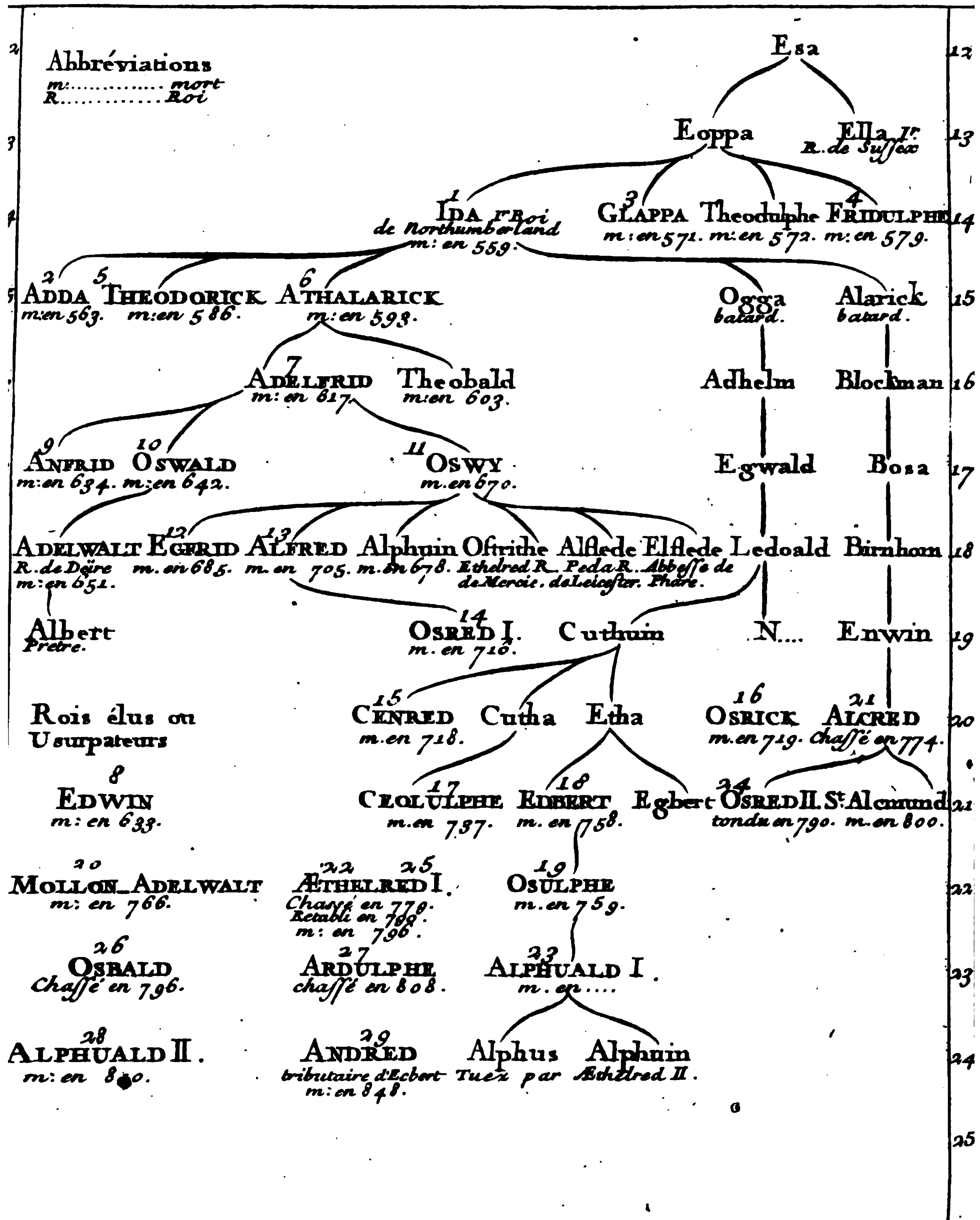
GURTHORM ou GODRIM *fait Roi d'Estanglie par les Danois.*

ERICK *R. d'Estanglie pour peu de temps.*

GÉNÉALOGIE DES ROIS DE MERCIE.



GÉNÉALOGIE DES ROIS DE NORTHUMBERLAND.



GÉNÉALOGIE DES ROIS DE KENT

Abbréviations
Ir. *Premier.*
m. *mort.*
R. *Roi.*

5 Witigisil *General des Saxons en Allemagne.* 5

6 [1] HENGIST *Ir. R. de Kent m. en 488.* — Horsa *Tué en 455.* — N..... — Octa *Gouverneur du Nord.*

7 [2] ESCUS *m. en 512.* — Andoacre *en Allemagne.* — Roene *Wortigerne R. de Bretagne.* — Ebusa

NB
Quand sous un nom écrit en gros Caractere, il y a un autre nom écrit en petit Caractère celui-ci désigne la femme ou le Mari. Exemple l. 10.

8 [3] OCTA *m. en 534.*

Ricula
Sledda R. d'Essex.
Cela Signifie que Sledda étoit le mari de Ricula.

9 [4] HERMENRICK *m. en 564.*

10 [5] ÆTHELBERT I. *Ir. R. Chrétien m. en 616.* — Ricula *Sledda R. d'Essex.*

11 Ethelburge *Edwin R. de Northumb.* — [6] EBALD *m. en 640.* — Sabert *R. d'Essex.*

12 Ermenfred *Supplanté par Ercombert.* — Ensuithe *Relig. Fondatrice du Monastère de Folckston.* — [7] ERCOMBERT *m. en 664.*

13 Ethelred — Ermenburge *ou* Domnella — [8] ECBERT *m. en 673.* — Ermenigilde *Wolpher R. de Mercie.* — [9] LOTHAIRE *m. en 685.* — Ertongotha *Religieuse.*
Ethelbert
Edburge
Ermengilde
Adeltride

14 [10] EDRICK *m. en 689.* — [11] WIDRED *m. en 725.* — Richard *associé et chassé en 685. m. à Luques.* 14

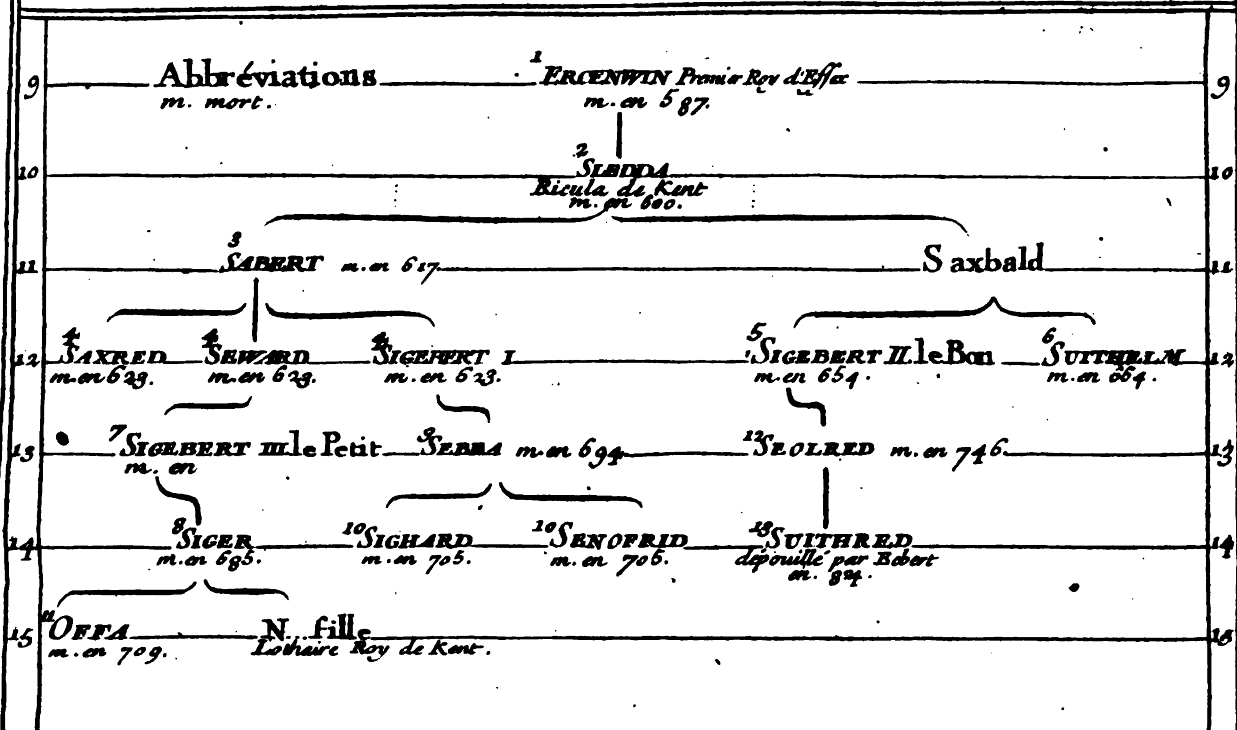
15 [12] ÉTHELBERT II *m. en 760.* — [12] EDBERT *m. en 748.* — [13] ALDRICK *m. en 794.* — Wilibald *Ir. Evêque d'Aichstat en Allemagne.* — Winibald — Walpurge

16 Ardulphe *associé en 750. et m. avant son Père.* — Alemund *associé et m. avant son Père.*

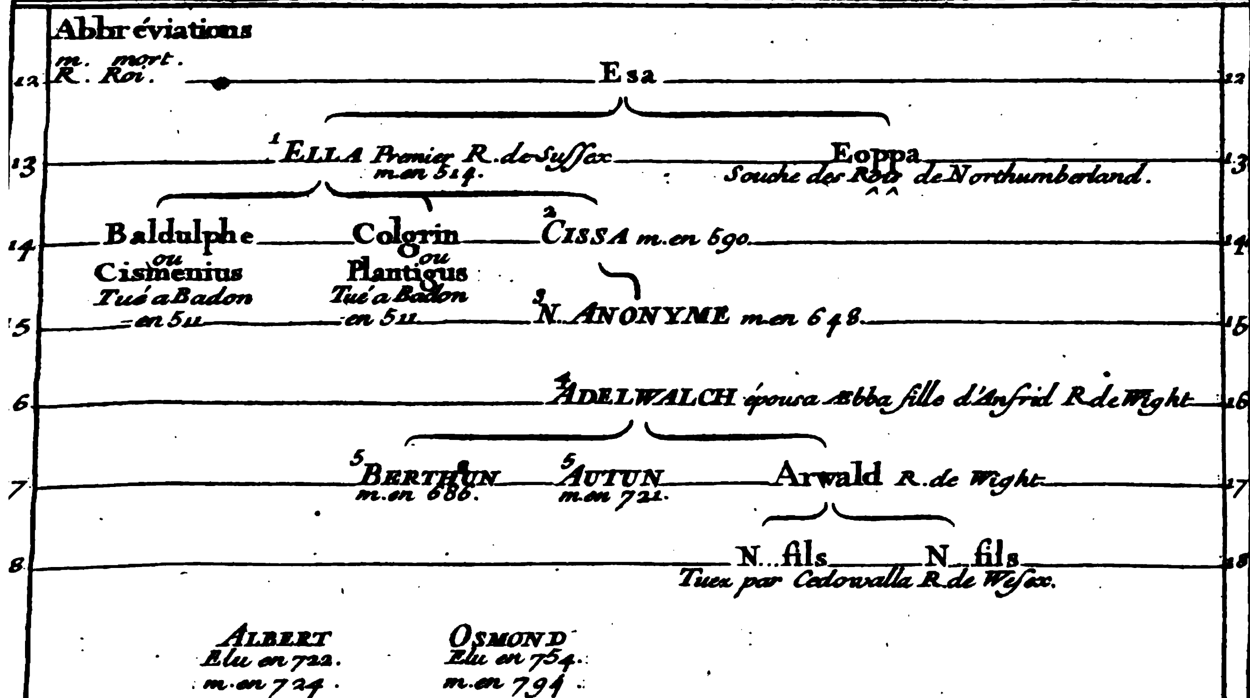
ROIS DE KENT QUI N'ONT PAS ÉTÉ DE LA RACE D'HENGIST

[11] SUABERT *m. en 692.*
[14] EDBERT PRENN *pris par Cenulphe R. de Mercie en 798.*
[15] CUDRED *Établi par Cenulphe en 798 m. en 805.*
[16] BALDRED *fils de Cudred Dépouillé par Ecbert le Grand en 827.*

GENÉALOGIE DES ROIS D'ESSEX.



GENÉALOGIE DES ROIS DE SUSSEX.



GENÉALOGIE[S] LA DISSOLUTION DE L'HEPTARCHIE.

Abbréviations.

C...... *Comte.*
D...... *Duc.*
m...... *mort.*
N...... *nom inconnu.*
North. *Northumberland.*
R...... *Roi.*

9

10

11 ...ar *l'Isle de Wight.*

12 Ceoluphe

13 Cuthigisil

14 Ceadda — Censert

...636.

15 Cenbert — 8 CENFUS *R. d'une partie du Wessex.*

...21.

16 9 CEDOWALLA *m. à Rome en 689.* — Mollo... — 8 ESCUIN *associé en 674. m. en 677.*

17 Nunnas — Baldred — Æthelburge *Ep. Ina R. de Wessex.* — 11 ADELARD *m. en 741.* — 12 CUDRED *m. en 754.* — Hildelilde *Abbesse de Berking.*

18 ...phe. ...784. — Sigebald *associé et m. avant son Pere.* — 14 CENULPHE *m. en 784.* — Chenrick *m. en 749.*

19 15 BRITHRICK *Ep. Edburge de Mercie. m. en 800.*

20

21 ...helstan

1 N.

2

3 Athelstan *R. de Kent. Batard.* — 3 E... *m.* — Neot *Abbé.*

4 Elswithe — Elflede *Ep. Ethelred D. de Mercie.* — Æthelward *élevé à Oxford fort savant. m. en 922.*

5 Gormon III *R. de Dannem...* — ...he *...Emp. N. Italien.* — Elgive — Eadburge *Prince Religieuse.* — Alfuine *dépossedé par Edouard l'Ancien.* — Turketule *Chancelier et puis Abbé de Croyland.* — Æthelwin — Ælwin *Tués à la guerre.*

6 Canut *tué en Irlande* — Harald *R. de Dan...* ...ner

7 Gunilde *décapitée en Angleterre.* — Ulnoth *Comte* — N....

8 17 CANUT le ... *R. de Danemarc et m. en 1036.* — ...ARD III. *le Confesseur. ...1066.* — Goodwin *ep.* *C. de Kent.* — Githe — Ulphon

9 Suenon *R. de Norvege.* — 18 HARALD I. *R. d'Angleterre m. en 1039.* — Githe — 21 HARALD II. *m. en 1066.* — Swan *m. en Levant.* — Toston — Lewin — Gurth *Tués à Hastings.*

10 Goodwin — Edmond — Magnus — Wolph

11

12